University of St. Michael's College
3 1761 08051830 1

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

# REVUE

DU

# MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# REVUE

DU

# MONDE

# CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

---

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

---

TOME QUATRE-VINGT-DEUXIÈME

TOME II DE LA QUATRIÈME SÉRIE

---

PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

**Victor PALMÉ, Directeur général**

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
4, rue Corraterie, 4

1885

# LE DERNIER VOLUME DES BOLLANDISTES (1)

L'énorme in-folio par lequel se termine l'imposante série des *Actes des Saints* du mois d'octobre, est l'œuvre de quatre hagiographes qui ne sont plus. Leurs noms figurent au frontispice, mais il ne fut donné à aucun d'eux de voir le fruit de ses labeurs entre les mains du public. En livrant au monde savant ces reliques de leurs chers devanciers, les éditeurs ont eu bien raison de se demander s'ils ne devaient pas s'attrister plutôt que se livrer à la joie. Les conditions dans lesquelles s'est accomplie cette publication, étaient, en effet, exceptionnelles. Jamais, peut-être, depuis la reprise des *Acta Sanctorum*, on n'a vu un pareil concours de circonstances défavorables; jamais l'enfantement d'un volume n'a été si long, si tourmenté; il fut un moment où l'on désespérait presque de le voir aboutir; et lorsque, après douze ans de gestation, il vint enfin à son terme, celui des bollandistes qui y avait le plus travaillé, n'était plus là pour se réjouir de sa naissance. Dans l'intervalle de quinze ans, la mort enleva, l'un après l'autre, tous les aînés du collège bollandien, les uns succombant sous le poids des années ou des infirmités, d'autres frappés dans la vigueur de l'âge. On ne peut regarder sans un serrement de cœur les portraits des vaillants champions de la science, placés en tête du volume. Si l'un d'eux, le P. Van Hecke, un des restaurateurs de l'Œuvre, a fourni une longue carrière (il mourut octogénaire, en 1874), les deux autres, Édouard Carpentier et Henri Matagne, qui l'avaient précédé dans la tombe, succombèrent dans la force de l'âge; le dernier n'a pas

(1) *Acta Sanctorum* octobris, ex latinis, græcis aliarumque gentium monumentis, servata primigenia veterum scriptorum phrasi collecta, digesta commentariisque et observationibus illustrata a Joseph Van Hecke, Benjamino Bossue, Victore et Remigio De Buck, S. J. presbyteris theologis. Tomus XIII, quo dies 30, 31 et partim 29 continentur. Parisiis, 1883, apud V. Palmé, via des Saints-Pères, 76, in-folio de 44, 8 et 1003 pages. Prix, 75 fr.

même atteint la quarantaine. Encore n'avons-nous là qu'une partie des pertes infligées à l'Œuvre; on aurait dû y ajouter les nécrologies des RR. PP. Victor et Remi De Buck et Benjamin Bossue.

Le nom du premier jouit d'une réputation européenne qui est méritée. On le rencontre toujours volontiers, et quelques courtes que soient ces rencontres, on en garde une trace lumineuse.

Quant à son frère, Remi, il peut être considéré comme le principal, j'allais dire l'unique rédacteur du présent volume; la plupart des commentaires y portent sa signature; il a porté la chaleur et le poids du jour; et, sans aucun doute, l'énormité de la besogne et l'excès de travail ont été pour beaucoup dans la mort soudaine qui l'a frappé en 1880 (quatre ans après le décès de son illustre frère), sans lui laisser le temps de mener à bout son œuvre.

Voilà dans quelles conditions les bollandistes actuels ont recueilli l'héritage de leurs aînés. Ils n'avaient qu'un seul parti à prendre : celui de continuer l'impression du volume déjà bien avancée, en le complétant, au besoin, par de nouvelles additions. C'était à la fois le moyen de rendre hommage à la mémoire de leurs collègues défunts et de calmer l'impatience du public qui commençait déjà à se traduire par des plaintes et des reproches. Personne ne sera donc surpris de ne trouver dans le volume aucun travail qui ait la signature des nouveaux bollandistes. Ils avaient d'ailleurs une autre tâche à remplir, il fallait préparer le premier volume du mois de novembre. Leurs noms se lisent au bas de l'avant-propos qui vient d'être résumé dans les lignes précédentes. Ce sont les pères Charles De Smedt, déjà connu par d'autres travaux fort estimés et président du collège bollandien; Guillaume van Hooff et Joseph de Backer.

Le présent volume contient seulement les deux derniers jours du mois d'octobre et la seconde moitié du vingt-neuvième. La plupart des saints dont les actes y sont illustrés, ne jouissent pas, il est vrai, de grande popularité; il en est dont les noms y paraissent pour la première fois peut-être; cependant on y rencontre aussi des saints illustres : saint Quentin, saint Astère, saint Stachys, saint Épimaque, etc. Toutes les nations y ont leurs représentants. La France, pour ne citer que ce pays, en a plus d'un : saint Ingaud, du diocèse d'Arras; saint Pierre Monocle et Robert de Bruges, abbés de Cluny; les bienheureux Bertrand et Caubert, dominicains; saint Lucien, martyr, de Loigny-en-Beauce; Thalassius et Bajus, d'Issoudun; saint Godwin, père de sainte Salaberge, sans parler du glorieux

martyr du Vermandois. Les martyrs, du reste, n'abondent pas; en revanche, les saintes paraissent en nombre. Presque toutes appartiennent à quelque ordre monastique; quelques-unes vivaient dans les temps modernes : sainte Lucie Bartolini était disciple de Savonarole; sainte Paule de Montaldo, franciscaine, vivait aussi au quinzième siècle. Cette abondance de saintes, dont la génération ne diminue jamais dans l'Église catholique, fait un frappant contraste avec la stérilité des Églises orientales, séparées de l'unité. La plus florissante d'entre elles, l'Église russe, en compte à peine une demi-douzaine en tout; encore sainte Olga, la plus célèbre de toutes, appartient-elle à l'Église catholique.

Mon intention n'est pas d'examiner tous les travaux de quelque importance, contenus dans le volume : ce serait interminable et fastidieux. Je me bornerai aux sujets les plus marquants. Pour mettre quelque ordre dans ce qui va suivre, je parlerai d'abord de *codex Bernensis*, puis des saints d'Occident et de ceux d'Orient (1).

(1) Ma tâche était déjà achevée, lorsque j'eus connaissance de la notice de M. Aubé, sur *les derniers travaux des Bollandistes* (1837-1882). Elle est publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1er mars (p. 169-200). Je me suis empressé de la lire, dans l'espoir d'y puiser des lumières et de pouvoir contrôler mes appréciations personnelles par celles d'un juge que je supposais mieux informé et plein de son sujet. A mon grand regret, je n'y ai rien trouvé qui se rapportât directement aux travaux contenus dans le dernier volume, sauf quelques lignes consacrées au mémoire du P. Van Hooft sur saint Stachys. L'auteur n'approfondit aucun des sujets traités dans les sept volumes de la nouvelle série; il se livre à des considérations générales sur les actes des martyrs et leur valeur historique, ainsi que sur l'importance et la difficulté de la tâche que poursuivent les bollandistes, sur les mérites et les défauts de leurs travaux qu'il déclare dignes de plus grand respect (p. 199). Ce serait sortir de mon cadre que de le suivre sur un terrain qui est seulement contigu au mien. Je laisse ce soin à d'autres, en me bornant à quelques remarques qui seront mieux placées ailleurs. Mais, dès à présent, je ferai observer que M. Aubé s'est singulièrement mépris sur la valeur scientifique du P. Victor De Buck, dont il ne prononce jamais le nom. Il lui reproche de manquer de fermeté dans sa critique et de pencher du côté des crédules, et cela à propos de sainte Ursule (p. 187)! dont pourtant le nouveau Papebrock, ennemi déclaré du biais, du *distinguo* et du juste milieu, a démoli la légende avec la même indépendance d'esprit avec laquelle il a rejeté, de l'aveu de M. Aubé lui-même, la fable de Macaire, le Romain (p. 184), et le culte des trois martyrs de Bergame (p. 194). M. Aubé se trompe aussi, en disant que les bollandistes continuent de recevoir du gouvernement belge le subside annuel (p. 171).

Le cod. Bernensis a été publié aussi à part, mais à petit nombre d'exemplaires et *sans la table des matières*, qu'on lit dans l'édition des *Acta SS.*

## I

En tête du volume figure le martyrologe, dit de saint Jérôme. Il est reproduit d'après le manuscrit de Metz qu'on conserve aujourd'hui à la bibliothèque de Berne (n° 289), et auquel on assigne pour date la fin du huitième siècle ou le commencement du neuvième. La copie en a été faite avec le plus grand soin par le docteur Guillaume Arndt, ancien collaborateur des *Monumenta Germaniæ* de Pertz, et gracieusement offerte aux bollandistes.

Comme les éditeurs des *Acta Sanctorum* se sont contentés d'indiquer la provenance du texte imprimé, sans ajouter aucune appréciation du document en question et sans l'accompagner de notes critiques ou explicatives, je ne crois pas inutile de suppléer à leur silence, en rappelant aux lecteurs peu familiers avec l'hagiographie ce qu'on entend par le martyrologe hiéronymien et la place que le manuscrit de Berne occupe parmi les autres rédactions de ce précieux recueil; d'autant que les hagiographes de Bruxelles reviennent sans cesse au *Martyrologium Hieronymianum*, et bien qu'ils n'en traitent pas *ex professo*, ils en disent cependant à l'occasion assez pour donner une idée de l'origine, de la formation et des diverses rédactions de cet important recueil.

Il faut n'avoir jamais ouvert les *Acta Sanctorum* pour ignorer la place qui y est accordée au martyrologe hiéronymien et l'estime dont il jouit aux yeux de leurs savants éditeurs. Les anciens bollandistes faisaient tant de cas de ce recueil qu'ils en firent graver les premiers six mois, et se proposaient de les publier, quoique le projet n'ait pas eu de suite. Ils croyaient que le martyrologe en question a été composé au quatrième siècle et augmenté dans la suite de quelques noms faciles à distinguer; ni la forme souvent étrange des noms qu'on y lit, ni les répétitions fréquentes du même saint, parfois au même jour, ne portaient atteinte à l'estime qu'il leur inspirait : prévenus en sa faveur, ils trouvaient aisément le moyen de tourner les difficultés, en se les expliquant, tantôt par la barbarie des temps, ou la négligence des copistes, tantôt par le nombre incalculable des martyrs et l'affinité des noms grecs et latins, ou bien par la diversité des fêtes commémoratives assignées au même saint ou au groupe dont il faisait partie. Toutefois, certains points n'admettant aucune interprétation raisonnable, le doute sur le mérite absolu du texte finit par pénétrer dans l'esprit des successeurs de Bollandus.

L'un d'eux, après avoir étudié à fond la question, n'a pas craint de déclarer qu'il n'existe pas, peut-être, dans toute l'antiquité, de livre plus horrible que le recueil dit hiéronymien : *Nullus forte in universa antiquitate horribilior liber* (1). Il se hâte d'ajouter les motifs qui lui ont fait tenir un pareil langage; après les avoir entendus, on ne trouvera pas celui-ci aussi exagéré qu'il en a l'air.

Il existait, dit le P. Victor De Buck (2), probablement dès le quatrième siècle, un martyrologe grec, qui peu de temps après fut traduit en syriaque et augmenté de noms de *Nosseigneurs les confesseurs mis à mort en Orient.* Le texte syriaque, écrit en 412, a été publié en 1866 par Guillaume Wright, avec la version anglaise en regard. Comme il arrive d'ordinaire à cette sorte d'écrits, le martyrologe en question ne tarda pas à recevoir des additions et autres modifications; et un de ses exemplaires, un peu différent de celui de Wright, passa en Occident, soit en syriaque, soit, ce qui paraît plus probable, en traduction latine, faite sur le syriaque plutôt que sur le grec. Autrefois les moines occidentaux entretenaient des relations avec l'Orient et avec la Syrie.

Rome possédait aussi des calendriers, parmi lesquels celui de Boucher, le plus ancien de tous (dans sa forme actuelle, il remonte à l'année 354). Les autres Eglises avaient aussi leurs calendriers spéciaux. On connaît celui de Carthage, publié par Mabillon, et qui est fort ancien. Le calendrier gothique, réimprimé par le cardinal Maï, remonte au quatrième siècle. Dans la suite, les calendriers en usage dans les Églises de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Constantinople servirent de fond aux calendriers des Églises subordonnées. De nouveaux martyrologes furent composés avec l'aide des anciens, ainsi que le montrent les *auctaria* de Bède et plusieurs abrégés du fameux martyrologe hiéronymien. Un de ces nouveaux recueils a été fait par un Italien, après la mort du pape Sixte III et avant la persécution Vandale, et se répandit dans le pays. Des copies en pénétrèrent dans les Gaules, et un auteur franc s'en munit et, à l'aide d'une bonne transcription, de plusieurs mauvaises, ainsi que de divers calendriers de France, surtout de ceux d'Auxerre et de Lyon, il composa un nouveau recueil. C'est à

(1) Victor De Buck, dans le *Proœmium* de l'*Index hagiographicus Actorum SS.*, édité par Rigollot, p. 4.

(2) *Ibid.*, p. 3 et 4. *Acta Sanctorum*, oct., t. XIII, p. 240; des saints Calendione et Theophile.

ce recueil qu'on donne bien à tort le nom d'hiéronymien, parce qu'on l'attribuait à saint Jérôme.

Malheureusement, cet auteur franc n'avait point les qualités voulues pour une tâche pareille. Chaque jour il s'y présente comme un amas de décombres; les noms y sont estropiés, mutilés, scindés en deux; les personnes sont transformées en villes et *vice versa;* les homonymes substitués les uns aux autres; les groupes des martyrs mêlés ensemble ou dispersés; ce qui frappe le plus, les mêmes saints reviennent deux, trois et quatre fois le même jour ou les jours différents; et ces répétitions, quel qu'en soit le motif, sont très fréquentes. Bref, l'auteur a pour ainsi dire empilé tous les noms, en les mêlant ensemble, les confondant, les altérant de toute manière. C'est ce qui fait dire à l'éminent hagiographe qu'il ne connaît pas dans toute l'antiquité de livre plus horrible que celui-ci. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire ce que le P. de Buck a écrit dans son beau travail sur le cimetière de Saint-Calliste et les travaux de M. de Rossi (1), à qui revient l'honneur d'avoir porté le plus de lumière dans le chaos hiéronymien. Il n'est pas moins vrai que ce martyrologe, quelque corrompu qu'il soit, contient les fastes glorieux de l'Église des premiers siècles, et qu'il est d'un secours inappréciable pour l'hagiographie de ce temps-là. L'illustre archéologue en prépare une édition critique en collaboration avec l'abbé Duchesne.

En publiant en tête du volume actuel le précieux manuscrit de Berne, les bollandistes ont suivi l'exemple de leurs prédécesseurs, qui avaient déjà donné le martyrologe de Bède, suivi de six *codices hieronymiani contracti* (*Mart.* vol. II), et le Martyrologe d'Usuard, remplissant à lui seul tout le VI° tome de Septembre, et publié aussi à part. Pour qui veut savoir le prix que les connaisseurs attachent au texte de Berne, nous signalons le témoignage qu'en a rendu l'éminent auteur de *Roma sotterranea*, vol. II, p. XII. D'après M. de Rossi, les *codices hieronymiani* peuvent être classés en quatre catégories.

La première ne renferme que le manuscrit de Metz ou de Berne, le meilleur de tous; la seconde, les textes de Fontenelle, de Corbie et de Sens, représentés par les codices de Blum, de Lucques, de Corbie et de la reine de Suède; la troisième, les textes irlandais et

(1) *Etudes religieuses*, etc., 1868, t. II, p. 285 et suiv.

de saint Willebrord, conservés dans les codices de Donegall et d'Ephernach ou d'Anvers; la quatrième, des textes aujourd'hui perdus, mais qui sont représentés par divers abrégés, dont plusieurs, à leur tour, peuvent être classifiés. Ainsi le codex *Gellonensis* (ou de Rebais, au diocèse de Meaux), ceux d'Augsbourg et de Labbe proviennent de la même source; ceux de Rheinau et de Reichenau se rattachent à la branche irlandaise. Le calendrier d'Ottoboni, tantôt se rapproche de celui de Rebais, tantôt a l'air d'avoir servi au compilateur franc. D'autres ressemblent en maints endroits aux deux abrégés mal faits de la collection italique. Tous ont fourni des additions à divers martyrologes, surtout à ceux de Bède et de Florus. (*Études religieuses*, *loc. cit.*, p. 285.)

Pour se faire une idée exacte de l'importance historique et topographique du manuscrit de Berne, il faut lire ce qu'en a écrit M. de Rossi, à qui revient l'honneur de l'avoir découvert. Il en fait le plus grand éloge, soit dans son grand ouvrage : *Roma sotterranea*, t. II, p. XIII, soit dans le *Bulletino d'archeologia cristiana*, 1869, septembre-décembre, p. 70. Ce codex hiéronymien est vraiment inappréciable pour quiconque s'occupe de Rome chrétienne, et il a déjà rendu à M. de Rossi des services signalés. Qu'on me permette de rappeler ici un exemple des plus éclatants.

Le calendrier du P. Boucher donne, au 8 août, l'indication suivante : *Secundi*, *Carpophori*, *Victorini et Severiani Albano et Ostiense septimo ballistaria Cyriaci*, *Largi*, *Crescentiani*, *Memmiæ*, *Julianæ et Smaragdi*. Le docte éditeur de cet ancien et précieux document hagiographique, sachant d'une part que les corps des martyrs Cyriaque et de ses compagnons, Large, Smaragde, etc., avaient été transférés, le 8 août, de la voie Salaria, mais d'autre part ne pouvant pas expliquer les mots *septimo ballistaria*, crut que le mot *septimo* se rapporte au jour du mois, et que *ballistaria* a été mis par quelque copiste négligent à la place des mots : *a Salaria*, et il adopte dans son édition la leçon suivante :

VII *idus aug.* (8 août) *Secundi*, *etc. Albano et Ostiense.*

VI *idus easdem* (9 août) *Ballistaria forte via Salaria? Cyriaci*, *etc.* (1)

Cette fausse interprétation trompa Tillemont lui-même qui, en renchérissant sur elle, plaça Albano sur la voie d'Ostie (2). La

(1) *De ratione temp.*, p. 268.
(2) *Mém. pour l'Hist. eccl.*, t. V, p. 123.

confusion augmenta, grâce aux martyrologes hiéronymiens, où les noms des saints du jour sont mêlés ensemble ou répétés, et où parfois, comme dans celui de Berne, la ville d'Albano est changée en martyr (*Albinus*). Aussi les anciens bollandistes avouèrent-ils ne pas y voir clair et laissèrent de côté les quatre saints du premier groupe, d'autant plus qu'il était assez naturel de les identifier avec les martyrs connus sous le nom de *Quatre couronnés*, ensevelis sur la voie Lavicane, et dont trois avaient les mêmes noms que ceux d'Albano (Carpophore, Victorin et Sévérien).

Le manuscrit de Berne, collationné avec d'autres codices hiéronymiens, permit à M. de Rossi de débrouiller ce chaos avec un succès éclatant, et de restituer ainsi au calendrier de Boucher la leçon primitive, altérée par son éditeur. L'exemplaire de Berne contient au 8 août l'indication que voici : VI *idus augustas Romæ via Appia milliario ab Urbe XV Secundi*, *Severiani*, *Carpophori*, *Victorini*. M. de Rossi y ajoute avec raison : *in Albano* au lieu d'*Albano* qui se lit chez Boucher et qui, dans le manuscrit de Berne, nous venons de le dire, a dégénéré en *Albini* et obtint place parmi les saints du second groupe. La donnée topographique est ici décisive. Le quinzième milliaire de la voie Appienne correspond en effet à l'endroit où se trouvent les catacombes dites *alla Stella*, et que chacun peut voir. Voilà donc deux documents de la plus vénérable antiquité, c'est-à-dire le calendrier de Boucher et le martyrologe hiéronymien, qui attestent l'existence à Albano, au quinzième milliaire de la voie Appienne, d'un cimetière chrétien où se conservaient les corps de quatre martyrs vénérés le 8 août, et parfaitement distincts des *Quatre couronnés* de la voie Lavicane qu'on mentionne le 8 novembre. La lumière devient complète, si nous ajoutons à ces données le témoignage de l'ancienne description des Lieux saints aux environs de Rome : *De locis sanctis martyrum*, *quæ sunt foris civitatem Romam*, composée au septième siècle. Elle nous apprend « qu'en suivant la voie Appienne, on arrive à la ville d'Albano et, après avoir traversé celle-ci, à l'église de Saint-Sénateur où repose le corps de Perpétue avec d'autres saints sans nombre, et où l'on voit s'opérer de grandes merveilles (1). » Albano est, en effet, situé au quinzième milliaire de l'Appienne, et, à sa sortie, se trouvent des catacombes au-dessus desquelles s'élevait l'église de Saint-Séna-

(1) *Roma sotterranea*, t. I, p. 171.

teur, autrefois lieu de pèlerinage fort fréquenté. Le saint dont il s'agit n'est guère connu. Dans le martyrologe romain il est annoncé, au 26 septembre, sur la foi d'Usuard, chez qui on lit ces simples mots : *Civitate albana S. Senatoris*, qu'il avait pris dans le martyrologe hiéronymien. Les bollandistes ayant à parler de ce saint, au 26 septembre, déclarent ne rien savoir, ni de sa vie ou de sa profession, ni du lieu qu'il habitait, ni de son culte (1). Cette incertitude et le vague de l'indication topographique donnèrent lieu à de curieuses méprises. Un codex hiéronymien ayant changé les mots : *in Albano* en *Caballono*, les uns prenaient cette dernière localité pour *Chalon-sur-Saône* (en latin *Cabillonum*), d'autres pour Cavellion (*Cabellio*), en Provence; de Saussay plaçait Albano à Alps (*Alba Helviorum*), dans la Gaule Narbonnaise, et Castellan en Ecosse! A présent, toutes ces conjectures n'ont plus de raison d'être; et Florentini ne se trompait pas en assignant à Albano des martyrologes hiéronymiens l'antique Latium, de préférence à tout autre pays (2).

Mais nous avons dans le présent volume des *Actes des Saints* plus d'un exemple de l'heureux emploi du *Codex Bernensis* dans l'interprétation des leçons martyrologiques, et du prix qu'y attachent les bollandistes. Ainsi, dans la notice critique sur les saints martyrs de Nicomédie, Calendion et Théophile (p. 240), citée plus haut, le P. Victor De Buck, après avoir reproduit le texte du codex de Berne et les variantes des autres martyrologes hiéronymiens, procède par voie d'élimination, et sur douze noms de martyrs qui y sont énumérés, il n'en retient que deux dont le jour natal et le lieu du martyre sont annoncés au 30 octobre, dans le martyrologe d'Ottobori, d'une manière très correcte : *In Nicomedia, natale Sanctorum Calendionis et Theophili.* — Le nom de *Calendus* n'a rien d'extraordinaire : Boldetti l'a trouvé sur une inscription du cimetière de Pontien.

(1) *Act SS.*, sept. t. VII, 263.

(2) Voir dans le *Bulletino* de Rossi. 1869, p. 65 et suiv., l'art. sur les *Catacombes d'Albano.* Rien n'est plus ordinaire que les documents hagiographiques qu'une semblable confusion de noms propres et de mots, due le plus souvent à l'ignorance des copistes. M. Aubé en cite plus d'un exemple frappant; mais il a tort de s'en faire un argument contre la théorie de la reconnaissance juridique des martyrs qu'il s'attache à renverser. Quant à cette théorie de la *Vindicatio martyrum*, ne confond-il pas deux choses bien distinctes, à savoir : la constatation juridique du fait même du martyre et la reconnaissance officielle du *culte* public auquel celui-ci donne droit?

Dans la notice suivante sur deux cent vingt ou cent vingt martyrs africains, le même bollandiste débrouille le chaos des indications hiéronymiennes, et montre que tous les autres martyrs dont on y lit les noms, forment des groupes distincts qui n'ont rien de commun avec celui d'Afrique.

Nulle part cependant l'art de dénouer les entortillements des martyrologes hiéronymiens ne paraît autant que dans sa notice sur les saints Ammonius et Vigilantius (p. 699), où il restitue les vraies leçons à l'aide du codex de Berne, et applique sa théorie sur la formation de la compilation gallicane, qu'on a appelée martyrologe hiéronymien, et dont il a été parlé plus haut. Dans toutes ces investigations sur les saints dits hiéronymiens, le P. Victor De Buck recherche avec une rare sagacité ce qui appartient à la rédaction primitive ou italique, aux deux mauvais extraits qui en ont été faits également en Italie, et à la nouvelle compilation rédigée à leur aide en France, au huitième siècle.

Venons, maintenant, aux saints occidentaux.

## II

Saint Quentin, dont le nom jouit encore d'une grande popularité dans toute la France, a fourni matière à une monographie des plus considérables du présent volume. Nous la devons au feu P. Bossue, décédé en 1882, après tous ses anciens collègues et à un âge bien avancé. Dans son travail, il soumet à l'examen les questions controversées parmi les biographes du saint, et il le fait avec cette critique toujours si judicieuse et si mesurée qui le distinguait. La tâche n'était pas aisée; on avait déjà tant écrit sur le célèbre martyr, les documents abondaient; un résumé substantiel de tout ce qu'ils contiennent d'intéressant en fait d'histoire, d'archéologie, d'iconographie venait d'être donné auparavant par M. le chanoine Corblet dans son travail très érudit sur les saints du diocèse d'Amiens (1). Il semblait donc difficile, en abordant un pareil sujet, de dire quelque chose de nouveau; et pourtant le savant bollandiste a trouvé le moyen de rendre son étude intéressante et instructive, grâce peut-être à la liberté avec laquelle il se sépare, sur maintes questions, de l'opinion adoptée par d'autres écrivains.

(1) Tome III, p. 341 et suiv.

D'abord, il place le martyre de saint Quentin en l'année 285, contrairement à la plupart des historiens, dont les uns préfèrent l'année 286 ou 287; les autres, 290 ou 291; les troisièmes, 303 M. l'abbé Corblet, par exemple, a adopté la dernière date comme étant, selon lui, la plus probable (1). Les arguments mis en avant par l'hagiographe belge nous ont paru propres à décider en faveur de l'an 285.

En ce qui concerne la date des *Passions* ou des *Actes* du martyr, il se met de nouveau en désaccord avec l'écrivain français. Il donne la priorité à la *Passion* contenue dans le manuscrit de la bibliothèque publique de Paris (n° 5279), lequel a été rédigé au neuvième siècle, il est vrai, mais d'après un original remontant à la seconde moitié du quatrième (2). M. Corblet, au contraire, tient ce document pour être moins ancien que celui qu'a publié Surius dans sa collection des Vies des Saints et que Tillemont lui-même fait dater du septième siècle. Suivant le P. Bossue, le texte imprimé par Surius serait un peu moins récent que le troisième document connu sous le nom d'*Authenticum*, et conservé encore de nos jours à Saint-Quentin; c'est-à-dire, qu'il ne serait pas antérieur au douzième siècle. La raison pour laquelle M. le chanoine Corblet donne la priorité au texte de Surius, c'est qu'on n'y voit pas Hippocrate figurer au nombre des divinités helléniques, comme cela se lit dans le manuscrit de Paris. Mais, remarque le P. Bossue, ce nom ne se trouve pas dans tous les exemplaires de la première Passion et il se rencontre aussi dans quelques-uns de la seconde Passion, publiée par Surius. Il ajoute que cette leçon pouvait bien n'être qu'une forme altérée du nom d'Harpocrate — divinité fort connue en Egypte —, et qu'en général il manque au texte de Surius cette simplicité de style qui distingue les premiers *Actes* et témoigne en faveur de leur priorité (p. 730, n$^{os}$ 17 et 18, et p. 784, lib. E).

L'*Authenticum* contient, outre le martyre de saint Quentin, le récit de la triple invention de son corps. La première fut faite par la pieuse matrone romaine, nommée Eusébie, qui avait eu à ce sujet une révélation. M. l'abbé Corblet, marchant sur les traces de Claude de la Fons, place cette invention en l'an 358; tandis que d'autres, après Hémeré, la mettent en 357, ou bien en 351 et 342, comme le font Colliette et Grenier; il s'éloigne ainsi le plus de l'hagiographe

(1) T. III, p. 362.
(2) *Acta SS.*, p. 727.

belge qui assigne l'an 341, en s'appuyant sur le double fait, que le martyre eut lieu en 385, et que le corps du saint, ce que tout le monde admet, fut trouvé cinquante-cinq ans après. Il est à remarquer que le texte latin associe à l'empereur Constance ses frères, Constant et Constantin II, lequel mourut le 9 avril 340. Mais en admettant même que le nom de ce dernier ne se lit pas dans tous les exemplaires de l'*Authenticum*, qu'il fut ajouté par une main plus récente, ainsi que celui de Constant, l'opinion du bollandiste n'en reste pas moins vraie. La seconde invention, faite par saint Eloi, eut lieu en 641 ; c'est ce que tous les historiens répètent d'un commun accord. On ne peut pas en dire autant de la troisième. D'après les bollandistes, il faut la fixer en l'an 835 et non 825, ainsi que le font la plupart des auteurs, parmi lesquels Tillemont, Wiard, Héméré et, à leur suite, M. Corblet. Ce qui a déterminé l'estimable hagiographe d'Amiens à embrasser leur opinion, c'est la prétendue incompatibilité de cette invention avec la présence des personnages mentionnés dans le texte de l'*Authentique*, à savoir : de Hugues, abbé; d'Achard, évêque de Noyon; de Siméon, évêque de Laon; de Dragon, évêque de Metz; et de Patrat, évêque de Saxe. Un examen plus approfondi confirme pourtant le fait attesté par le document en question. En effet, Hugues, fils de Charlemagne, a été élu abbé en 833; Achard n'occupa le siège de Noyon que depuis 829, et Siméon devint évêque de Laon seulement en 835. Ils ne pouvaient donc en aucune façon être présents à l'invention du corps de saint Quentin, en 825. D'ailleurs la date de 835 se lit en toutes lettres dans le texte original qui se conserve encore à Laon, et elle fut arbitrairement changée en 825 par Héméré qui la croyait fautive. Quant à Dragon ou Dreux, évêque de Metz, et à Patrat, évêque de Saxe (ou plus exactement de Paderborn), ils n'offrent aucune difficulté, le premier de ces prélats ayant gouverné l'Église de Metz de 823 à 855, et le second celle de Paderborn jusqu'en 859, année de sa mort. Je ne sais si les preuves apportées par le bollandiste (p. 742, § 7) convaincront tout le monde; quant à moi, elles m'ont paru probantes.

Une autre vie assez étendue est celle de saint Feuillien ou Follian, vénéré dans la ville de Péronne et particulièrement en Hainaut. Elle n'occupe pas moins de soixante-cinq pages in-folio à deux colonnes, y compris le commentaire préliminaire (p. 370-382). Sans suivre l'auteur, Remi De Buck, dans ses recherches critiques sur

toutes les questions que soulève le récit de la vie de ce saint, d'ailleurs peu connu en France, il suffira de nous arrêter quelques instants sur les points les plus saillants du commentaire, en indiquant en quoi l'opinion de l'auteur diffère de celle des autres. Fils d'un roi d'Irlande, Follian (dont le véritable nom irlandais est *Foelan*) embrassa la vie monastique sous la direction de son frère aîné saint Fursy, et lorsque celui-ci partit pour la France (vers l'an 646), il resta chargé de l'administration de l'abbaye de Cnabheresburg, dans le comté de Suffolk. Après la mort de saint Fursy, arrivée en 450, Foillan vint à son tour en France, évangélisa le diocèse de Cambrai et surtout les environs de Nivelle, où il résidait pour enseigner la doctrine évangélique aux religieuses du couvent de Sainte-Gertrude. Son frère, Ultan, gouvernait l'abbaye de Fosses. Un jour qu'il s'y rendait, il fut assailli par des voleurs et assassiné avec ses trois compagnons, près de Soignies, en Hainaut. Ce meurtre fut accompli en 655, le dernier jour d'octobre. Les corps des quatre victimes furent trouvés le 16 janvier de l'année suivante et, plus tard, on bâtit à cet endroit un monastère dédié à saint Foillan.

La première question qui se présente ici à l'esprit, est celle-ci : pourquoi a-t-on décerné les honneurs du culte à Foillan, et s'il suffit de tomber sous le couteau d'un brigand pour devenir martyr. A cela l'auteur répond que telle a été la coutume au moyen âge et il cite à l'appui les exemples de saint Edouard, de saint Olaf, de saint Canut et plusieurs autres (1) auxquels j'ajouterai celui des saints Boris et Gleb, fils de Wladimir, mis à mort par leur propre frère, Svatopolk. Les auteurs discutent entre eux pour savoir si saint Foillan fit le pèlerinage de Rome, s'il fut bénédictin et investi de la dignité épiscopale, enfin s'il vint en France en même temps que saint Fursy. Le pèlerinage de Rome est mentionné par les anciens biographes du saint, et les bollandistes l'admettent avec Baronius comme vraisemblable, sans rien affirmer. Quant aux trois autres questions, ils se prononcent plus catégoriquement; ils nient que saint Foillan ait suivi la règle de Saint-Benoît, et affirment contre Mabillon qu'il était évêque, sans être cependant attaché à un siège fixe. Ils sont également affirmatifs par rapport à l'époque de son arrivée en France, qu'ils mettent en 650 et après la mort de saint Fursy, d'accord en cela avec la plupart des hagiographes.

(1) *Acta SS.*, oct. XIII, p. 453.

Les *Vies* qui suivent le commentaire sont au nombre de cinq, dont la quatrième en vers, écrite vers 1100 par Hillin, chanoine de Fosses, et la cinquième, la reproduction de la précédente, faite en prose par Harveng, religieux prémontré du Hainault. Saint Foillan ayant travaillé dans ces régions-là, surtout à Nivelle, on comprend le soin avec lequel sont reproduits et commentés tous les documents relatifs à son culte en Belgique, et en général à ce qu'on entend par la *gloire posthume* des saints.

De toutes les *Vies* publiées dans le dernier volume d'octobre, celle de la B. Dorothée, recluse de Montau, est la plus étendue; car elle remplit plus de cent pages (472-584), dont une vingtaine seulement contient des observations préliminaires, touchant les diverses biographies de la Bienheureuse, publiées ou inédites, et les faits principaux de sa vie. Dorothée vivait dans la seconde moitié du quinzième siècle. Simple villageoise de Montau (localité située près de Marienwerder, dans la Prusse orientale), Dorothée fut prévenue de faveurs extraordinaires du ciel, et peut, sous ce rapport, être placée à côté des Hildegarde, des Gertrude, des Mathilde. Les traités qu'elle a laissés, et qui portent le titre de *Septililium*, comme pour en indiquer le nombre, témoignent de l'abondance des lumières surnaturelles dont son âme était éclairée. Son assiduité à la prière, l'intimité de ses rapports avec Notre-Seigneur, sa vie toute en Dieu sont d'autant plus remarquables qu'elle n'avait pas, comme les vierges nommées tout à l'heure, l'inappréciable avantage de vivre loin des tracas du monde. Elle était mère de plusieurs enfants, et son mari, homme chrétien, mais d'un caractère irascible, la rappelait parfois aux devoirs de mère d'une façon rien moins que douce. Un jour, il la frappa avec une chaise, pour lui faire expier les trop longs entretiens qu'elle avait eus avec Dieu au détriment des soins du ménage. Dorothée endura les mauvais traitements de son mari avec une patience inaltérable, et dès qu'elle fut affranchie des liens du mariage, elle se consacra à Dieu dans une solitude parfaite, à l'exemple des anciennes recluses. En dehors des faits qu'on retrouve, après tout, dans la vie de beaucoup de saintes, la sienne en offre d'autres d'un intérêt historique et qui méritent d'être mentionnés. Telles sont, par exemple, les révélations qu'elle eut touchant l'ordre Teutonique, les dangers dont il était menacé du côté de Witowt, grand-duc de Lithuanie, et sa ruine prochaine. Toutes ces révélations furent constatées par les événements. Les

*Acta Sanctorum* contiennent deux plus anciens récits biographiques de la bienheureuse Dorothée, dus au même auteur, Jean Marienwerder, son confesseur. Le premier récit, jusque-là inédit, fut composé en 1395, c'est-à-dire l'année qui suivit la mort de Dorothée; le second, de beaucoup plus étendu, et imprimé en 1702, par Adrien de Linda, est un peu plus récent. Afin de le rendre accessible aux masses et faire connaître davantage les merveilles de la grâce que Dieu avait opérées dans l'âme de l'humble recluse, Jean Marienwerder le rédigea aussi en allemand. La bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg possède un exemplaire, peut-être unique, de l'édition allemande de 1492. Les bollandistes eurent la bonne chance de trouver, dans M. Hipler, recteur du séminaire catholique de Braunsberg, un aide sans pareil, à l'obligeance de qui ils doivent la communication des documents reproduits à la suite du commentaire préliminaire.

Je ne dirai rien du Bienheureux Alphonse Rodriguez, coadjuteur temporel de la Compagnie de Jésus, bien qu'il occupe dans le volume beaucoup de place (p. 585-658). Il appartient aux temps modernes, et les lecteurs catholiques connaissent assez la vie de cet admirable religieux, modèle d'humilité, d'obéissance et d'abnégation.

Outre les grandes *Vies* dont nous venons de parler, il en est plusieurs autres, moins étendues, qu'il serait fastidieux d'énumérer. Nous en signalerons cependant une ou deux qui nous ont paru offrir un intérêt particulier. Ainsi, à propos de sainte Ida de Lewrs (ou Léau), religieuse cistercienne, qui vécut au treizième siècle et qu'on vénère surtout dans le diocèse de Liège, les bollandistes donnent une notice détaillée sur la part que les religieuses belges du moyen âge ont eue dans la transcription des manuscrits et l'enseignement scolaire (p. 124 et suiv.). Sainte Lucie Bartolini, qui eut pendant quelque temps Savonarole pour directeur, fournit au P. Victor De Buck l'occasion d'apprécier le caractère historique de ce fameux personnage, dont il reconnaît les égarements et les torts, sans lui contester la sincérité de ses convictions religieuses, la pureté de son zèle et sa haute vertu (p. 202). Ajoutons-y la notice critique du même. sur les trois saints espagnols, appelés Turibe, et souvent confondus entre eux, grâce à l'identité de leur nom (p. 226).

On entend souvent reprocher aux bollandistes modernes la longueur excessive de leurs commentaires et la lenteur avec la-

quelle, par suite, avance leur publication. Il faut l'avouer, il y a, sous ce rapport, une immense différence entre les premiers volumes de la collection bollandienne et ceux de la nouvelle série. Le mois de janvier n'avait que deux volumes, février trois, tandis que le mois d'octobre en compte treize. Mais on ne doit pas oublier que les *Acta Sanctorum* ont commencé à paraître en 1643, et que, depuis, la science historique a marché, en rendant la tâche des hagiographes de plus en plus difficile. Il y eut des esprits sérieux qui se faisaient forts de pouvoir donner trois volumes par an et terminer tout dans dix ans; ils ne tardèrent à reconnaître la naïveté de leur illusion. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas au dernier volume des bollandistes qu'on peut adresser le reproche formulé plus haut; on serait plutôt en droit de leur reprocher le contraire, c'est-à-dire d'être trop bref, vu surtout l'étendue de certains *Actes* qui suivent leurs commentaires.

J. Martinov,
*de la Compagnie de Jésus.*

(*A suivre.*)

---

# LES MÉMOIRES SUR LE SECOND EMPIRE

## PAR M. DE MAUPAS (1).

---

L'impression que donne d'abord le livre de M. de Maupas, c'est le sentiment de l'honnêteté de l'auteur : celui qui parle est un homme sincère, il impose la confiance et le désir de l'entendre; à quelque parti que l'on appartienne (excepté le parti républicain), on est persuadé que ce qu'il va dire, il le pense, et qu'il a l'intention de vous instruire de la vérité.

La seconde impression est que ce livre ne satisfera pas les amis passionnés de l'Empire. L'auteur le sait, d'ailleurs, et l'annonce dans son avant-propos : comme il s'attache, lui ancien ministre de l'Empereur, lui un des cinq qui firent le coup d'État du 2 décembre, à signaler les fautes et les erreurs de l'Empire, il prévoit le mécontentement des Impérialistes fidèles, dévoués sans limite, qui n'admettent aucune défaillance, n'adressent aucun reproche au gouvernement qu'ils ont aimé, servi, défendu, regretté et pleuré. Ces sentiments aussi honorables que naturels, M. de Maupas n'a, certes, pas écrit pour les flatter. Il ne renie pas son passé, il ne se repent pas de ce qu'il a fait; il est fier avec raison d'avoir contribué à sauver la société; il constate l'applaudissement avec lequel fut accueilli le coup d'État. Mais, en regardant à distance les événements de ces vingt ans de règne, la prospérité, la force, la suite de conception et de pensée des premières années, les faiblesses, les revers et la catastrophe finale des dernières, il s'est imaginé de montrer, sans en oublier aucune, les fautes qu'il regarde comme ayant causé les revers, convaincu que nulle connaissance ne sera

(1) Tome II. Dentu, éditeur.

plus utile à la France, quand, après avoir échappé aux mains impies qui la tiennent, elle reprendra, sous un Souverain Chrétien, sa mission providentielle de protecteur des faibles et de soldat de Dieu.

En un seul mot, la peinture des fautes de l'Empire remplit tout ce second volume, et l'on va voir quel remède, selon lui, eût pu les empêcher.

## I

Tout le monde a lu le premier volume des *Mémoires* de M. de Maupas : c'est l'histoire du coup d'État du 2 décembre, et l'on peut dire qu'il y a peu d'ouvrages où l'intérêt soit aussi pressant et soutenu ; c'est un drame, dont on connaît, dès le prologue, le dénouement, et qui, cependant, vous attache tellement que vous allez jusqu'au bout, avec une incessante curiosité, suivant l'action simple, forte, bien menée, jusqu'au moment où, sans broncher, sans accroc, sans accident, tout se dénoue comme l'auteur, — le *maître*, ainsi qu'on dit aujourd'hui, — l'avait annoncé.

Et le compte rendu du drame Napoléonien avait été fait par M. de Maupas avec une exactitude, une précision, une habileté qu'aurait approuvées l'auteur.

Le second volume ne présente pas autant d'intérêt, et il serait injuste d'en faire un reproche à M. de Maupas. Le sujet ne ressemblait pas à celui du coup d'État : ce n'est pas un drame, c'est de l'histoire, et une histoire étendue et bien connue. Aussi l'on y trouve peu d'incidents nouveaux, de faits ignorés; tout au plus en citerait-on deux ou trois : une explication assez peu attendue de la cause de la guerre d'Italie, que l'on peut ou non accepter ; une note relative à des propositions d'accroissement de territoires, que la Prusse était disposée à accorder à la France, en 1866, avant Sadowa, et dont M. de Maupas se croit en mesure d'affirmer l'authenticité; et, surtout, le récit d'une amusante négociation avec M. Thiers, dont le but était de faire entrer M. Thiers dans un cabinet impérial. M. Thiers, qui s'agitait dans son inaction, depuis qu'il ne menait plus les affaires, eût volontiers accepté de prendre les rênes du gouvernement des mains de l'Empereur, en gardant l'Empereur sur le siège du cocher, à côté de lui, jusqu'à ce que, d'un coup de coude, il le renversât par terre.

L'histoire vaut qu'on s'y arrête un moment. Les premières ouver-

tures furent faites par lady Holland, de cette illustre famille Les Holland, qui a compté trois ministres en Angleterre, et dont on connaît l'attachement à la cause Impériale. Lady Holland voyait fréquemment, à Paris, M. Thiers : « Savez-vous, dit elle un jour à M. de Maupas, que M. Thiers n'est pas si loin de l'Empire qu'on pourrait le penser? » C'était en 1857 ; l'Empire était au sommet de sa grandeur et de sa prospérité. Quoi! M. Thiers accepterait de devenir un des ministres de l'Empereur! Et à quelles conditions? M. Thiers ne se fit pas prier pour les énoncer. Oh! mon Dieu, elles étaient modestes : il voulait seulement être ministre des affaires étrangères, et *président du Conseil.*

C'était tout simplement la transformation du gouvernement, « le dédoublement du pouvoir », comme le dit très bien M. de Maupas, la direction des affaires accaparée par M. Thiers, les autres ministres devenant les commis de M. Thiers, enfin l'Empereur passant à gauche, tandis que M. Thiers prenait la droite; c'était une application nouvelle de la fameuse théorie que M. Thiers avait osé imposer à Louis-Philippe : *le roi règne et ne gouverne pas.* Cette théorie parlementaire, exclusivement à l'usage de M. Thiers, contre laquelle le roi Louis-Philippe avait regimbé durant tout son règne, M. Thiers se flattait de la faire tout doucement accepter par l'Empereur, par l'Empereur qui avait fait le coup d'État, et cinq ans après le coup d'État!

Eh bien, quelque exorbitantes que fussent ces conditions, telle était la bonté de l'Empereur, qu'il ne la rejeta pas aussitôt, avec l'indignation qu'elle méritait. Il voulut savoir si c'était le fond de la pensée de M. Thiers, ou seulement le prix demandé d'une marchandise, sur lequel on était prêt à baisser pour arriver à une entente parfaite. Un ministre, ami de M. Thiers, fut chargé de lui faire d'autres offres, et ces offres, comme on peut en juger, n'étaient pas à dédaigner. On lui offrait la *vice-présidence* du conseil, — la présidence du conseil des ministres appartenant de droit, de par la la Constitution, à l'Empereur, — et la faculté, privilège dont on appréciera l'étendue, de *désigner un certain nombre de ses amis*, parmi lesquels l'Empereur choisirait *trois* de ses ministres. C'est-à-dire, M. Thiers, étant assuré de quatre voix dans le conseil, pouvait, grâce à cette forte minorité, avoir dans la direction des affaires une action considérable, qu'auraient encore accrue ses connaissances variées, son expérience et ses talents, et exercer même, à un moment décisif, une influence prépondérante.

Il semble que ces offres devaient satisfaire l'ambition et l'orgueil de ce perpétuel aspirant ministre, pourvu que ce ministre se contentât d'être ministre.

M. Thiers refusa : c'est qu'il ne voulait pas seulement être ministre; il voulait être le maître, et seul maître, imposant ses idées à lui, repoussant celles qui n'étaient pas de lui, régentant les ministres, le parlement, la France; obligeant de tout rapporter à lui; plus qu'un roi, plus qu'un empereur; absorbant tous les pouvoirs, éteignant toutes les illustrations, de manière qu'il n'y eût plus qu'un homme qui comptât dans le monde, lui, M. Thiers!

Et c'est pour réaliser ce programme, d'une ambition si exagérée et si disproportionnée à son mérite, que, quelques années après, il se jouait des représentants de la France, se faisait attribuer par eux le pouvoir exécutif, et, pour jouir égoïstement de ce pouvoir, empêchait le rétablissement de la monarchie, et préférait jeter la France aux hasards de la République, dont il connaissait mieux que personne les dangers, la vilité et l'horreur, et sur laquelle, comme sur une mer déchaînée, nous sommes, à chaque instant, près de périr, sans pouvoir espérer encore d'atteindre le refuge d'un port!

Mais de tels épisodes ne sont qu'un détail dans le livre de M. de Maupas; il est un point plus sérieux sur lequel il importe d'insister.

## II

A mesure que l'on avance dans la lecture de ce livre, on est navré de voir les concessions qui sont faites à la Révolution.

Le coup d'État avait été conçu et exécuté contre la Révolution, et la France y avait applaudi; tout pouvoir avait été donné au prince qui avait tenté ce coup audacieux; il avait demandé la dictature, on la lui avait accordée sans observation; il l'avait exercée avec modération, mais il n'avait pas hésité à entraver le mal partout où il avait pu le saisir; on lui en était reconnaissant. De 1852 à 1860, les années se passent dans la paix intérieure, l'ordre, la prospérité.

Tout à coup, la nation apprend qu'un changement vient d'être apporté à la Constitution (*Décrets* du 24 novembre 1860); des droits nouveaux sont accordés à la Chambre : elle fera une adresse; la tribune est relevée; la discussion est rouverte, la discussion devant laquelle rien ne tient.

Et ces libertés ne sont que le prélude d'autres concessions : peu d'années après, voici le droit d'interpellation, un régime nouveau pour la presse, à qui on laisse la faculté de calomnier, de vilipender, d'insulter toutes les institutions, le gouvernement, l'Empereur même; bien plus, l'ouverture des réunions publiques, des clubs, où sont agitées toutes les questions politiques, sociales, morales, religieuses, où tous les principes sont attaqués, niés. Les défenses extérieures de la place sont tour à tour abandonnées; on laisse l'ennemi s'approcher, s'établir dans les ouvrages avancés, pénétrer dans la place même et ouvrir le feu, à quelques pas, sur la garnison. Qui n'aurait pas prédit la chute de la forteresse, et qui ne déplorerait la faiblesse du commandant, qui avait permis de telles agressions, d'autres diraient de telles trahisons!

Ce qui étonne donc, dans ce livre, c'est, surtout après ces quinze dernières années, que l'auteur des *Mémoires sur le second Empire* ne comprenne pas l'erreur profonde, irréparable, de ce gouvernement; attribue ses concessions à la pression de l'*opinion publique*, et affirme que, si l'Empire est tombé, c'est parce qu'il n'a pas fait assez de *concessions* et établi le *parlementarisme* dans sa plénitude. Les concessions qui, selon le mot de M. de Bismarck, « sont un mets qui ne fait qu'exciter l'appétit »; le parlementarisme, jugé par un homme d'État Anglais, « l'institution la plus insuffisante à bien gouverner! »

Et, ici, je ne veux pas exagérer et prêter à M. de Maupas plus qu'il n'a avancé : M. de Maupas ne demande pas, il le déclare à plusieurs reprises, certaines libertés, la liberté complète de la presse, par exemple, et la liberté des réunions publiques. Mais ce qu'il sollicite avec ardeur et sans se lasser, c'est l'*extension des droits de la Chambre*, la *responsabilité ministérielle*, qui lui semble le remède souverain, par lequel le gouvernement impérial, tout gouvernement, est sauvé, et une part de plus en plus grande dans la direction des affaires donnée au *Parlement;* comme s'il ignorait la marche immuable des assemblées, qui « commencent par des vœux et qui finissent par des volontés (1) ».

On ne peut, en vérité, trop admirer cet aveuglement d'un homme qui avait été choisi par le Prince-président pour coopérer au coup d'État, parce qu'il apercevait nettement les périls des libertés pré-

(1) Rivarol.

conisées par la Révolution et la nécessité de rétablir dans toute sa force le principe d'autorité. Aujourd'hui, tout est changé : ce n'est plus l'autorité qu'il a souci de fortifier, ce sont les libertés, dont il demande l'extension; et, pour écarter et anéantir tout danger de ces libertés, ce qu'il juge le plus efficace, c'est d'établir le parlementarisme et de couvrir le souverain par la *responsabilité des ministres.*

La responsabilité ministérielle, hélas! est-ce qu'elle n'existait pas sous la Restauration et la monarchie de Juillet, et a-t-elle empêché le roi Charles X et Louis-Philippe d'être renversés? La Révolution a-t-elle respecté le Souverain, parce qu'il était derrière ses ministres? A-t-on oublié comment elle s'est comportée? Elle s'est ruée sur les ministres, les a traînés devant les juges, les a accusés du crime de haute trahison et, sans les efforts les plus généreux et les plus énergiques, elle les eût envoyés à la mort. Mais, auparavant, qu'avait-elle fait? Elle avait pris corps à corps le roi Charles X, et l'avait violemment renversé et chassé.

M. de Maupas ne peut même pas nier tout à fait l'insuffisance de ce remède tout-puissant, la *responsabilité ministérielle;* car, il avoue que la Révolution de 1830 et la Révolution de 1848, — et j'ajoute celle du 4 septembre, — eussent avorté, si le roi Charles X et Louis-Philippe se fussent servis des forces dont ils disposaient et se fussent mieux défendus. Il le dit lui-même : « Ce n'eût été qu'une émeute. » Quelques changements auraient été apportés dans le cabinet, et l'ordre se serait rétabli.

Mais une erreur bien plus funeste a été de croire, et M. de Maupas la partage, que les libertés accordées par l'Empereur, en 1860, 1863, 1867 et 1870, que l'établissement successif des habitudes et du régime parlementaires et ce qu'on a appelé l'*Empire libéral*, étaient réclamées par la *nation.*

La nation! Non seulement la nation ne demandait pas ces libertés, mais elle les a accueillies avec stupéfaction, douleur et effroi. Je me souviens de l'impression produite dans cette partie du public qu'on appelait autrefois, et qu'on peut appeler encore, les *honnêtes gens*, par les décrets du 24 novembre 1860 : un vénérable prêtre que je rencontrai et qui, certes, n'était pas impérialiste et ne s'occupait guère de politique, en apprenant quelles libertés étaient contenues dans ces décrets, leva les mains au ciel : « Ah! s'écria-t-il, nous

sommes perdus! » Il voyait la porte qu'on venait d'entr'ouvrir, et la Révolution derrière, qui l'allait pousser et entrer. Qui ne connaît le mot de M. Saulcy à l'Empereur, qui lui reprochait aimablement de ne plus le voir aux Tuileries : « Non, Sire, je n'y vais plus, depuis votre attentat des décrets du 24 novembre! »

Ces mots si énergiques, ils étaient l'expression, non pas uniquement des sentiments d'un ami et serviteur fidèle, mais de la nation, qui avait donné le pouvoir à l'Empereur pour la défendre contre la Révolution, et qui ne comprenait pas cette avance inattendue faite à la Révolution.

Je sais bien ce que disent M. de Maupas et ceux qui saluaient de leurs acclamations ces premières et effrayantes libertés : La dictature ne peut toujours durer; il faut donner quelque relâchement au lien qui retient l'opinion; la nation aspirait à ces concessions; elle le manifestait par des vœux discrets, mais évidents, et le devoir du gouvernement est de répondre au sentiment public.

Non! non! le devoir d'un gouvernement « n'est pas de *recevoir* l'impulsion, mais de la *donner;* la recevoir, c'est *abdiquer* (1). » L'histoire et le spectacle de nos tristes jours montrent, d'ailleurs, quelle est l'illusion qui voit de telles aspirations dans l'opinion publique. « Ceux qui gouvernent savent combien il y a peu d'hommes qui pensent par eux-mêmes », disait le profond observateur Fiévée. Il est une vérité qu'il faut connaître : c'est qu'il n'y a pas en France *cent mille personnes* qui s'occupent de politique et, dans ce nombre, pas *cinq mille* qui y apportent un intérêt passionné : ces quelques milliers, ce sont les hommes qui prétendent parvenir tout de suite et sans effort, aux hautes places, devenir de prime-saut, députés, sénateurs, préfets, conseillers d'État, ministres, les uns ambitieux impatients, qui se sentent des facultés inoccupées; d'autres, utopistes et rêveurs, qui aspirent à mettre en pratique leurs imaginations insensées; les autres,

Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes,

paresseux, incapables et avides de jouissances, qui ne poursuivent le pouvoir que pour satisfaire des désirs matériels et des passions inassouvies.

(1) Révelière, *les Ruines de la Monarchie française.*

Ces ambitieux, ces sophistes, ces rêveurs, ces corrompus, ce sont eux qui réclament les libertés, qui crient qu'il faut entr'ouvrir la porte, qui amentent le peuple, en lui affirmant que derrière cette porte sont tous les biens auxquels il aspire, et qu'il possédera dès qu'elle sera forcée. Et le peuple, toujours crédule, toujours ignorant, toujours irréfléchi, les croit, les suit et renverse la porte, — par laquelle passent ses prétendus chefs, les ambitieux, qui s'emparent des places, tandis que le pauvre peuple demeure dehors, sans avoir rien obtenu plus que devant.

La conduite à tenir vis-à-vis de ces factieux qui troublent la société, et renversent périodiquement les gouvernements, les vrais hommes d'État la connaissent, et Napoléon en a donné l'exemple au commencement de ce siècle : on satisfait quelques-uns, les plus capables, en se les attachant; on contient les autres, en les menaçant et les frappant; le reste, « ces esclaves ivres » dont parlait Gambetta, on les repousse du pied, avec le mépris qu'ils méritent.

En 1789, il n'y avait, en France, qu'un petit nombre d'esprits faux, qui se disaient ou se croyaient républicains, et que Mirabeau désignait d'un geste de dédain, en leur disant : *Silence aux trente voix!* En 1790, il y en avait cinq mille; en 1791, cinq cent mille; en 1793, cinq millions; en 1800, après le coup d'État du 18 brumaire, deux mille; — et quatre ans après, il n'y en avait plus!

Voilà ce qu'est la prétendue opinion publique qu'invoque la Révolution : elle s'enfle, elle grossit, elle diminue et se règle, selon la force ou la faiblesse du gouvernement.

Quand donc M. de Maupas affirme que la France demandait, en 1860, plus de libertés, les *libertés nécessaires*, selon M. Thiers, qui y comprenait, s'il vous plaît, la liberté de la presse et la liberté de réunions, ou les *libertés parlementaires*, selon M. de Maupas, qu'il me soit permis de lui dire qu'il n'a pas connu le vrai sentiment de la nation. Cette erreur, du reste, est fréquente chez les hommes qui passent leur vie dans les assemblées : ils croient qu'ils y sentent battre le cœur de la nation, ils ne sentent que les pulsations d'un corps sous cloche, qui ne respire pas le grand air et vit d'une vie factice; l'opinion publique serait plutôt dans la rue, dans les provinces, dans les salons, s'il n'était vrai, comme on l'a dit, que « *l'opinion est celle qui se tait* ».

On ne fut pas longtemps, M. de Maupas est obligé d'en convenir, à voir les effets de ces libertés : immédiatement les discussions de la

Chambre, en proie, comme « toutes les assemblées délibérantes, au désordre et à l'étourderie (1) », jetèrent le trouble dans les esprits, l'agitation se répandit partout, et les hommes perspicaces et expérimentés prédirent de terribles et prochains malheurs. Il arriva ce qui « est toujours arrivé dans les assemblées, dit un homme qui les avait vues à l'œuvre, Benjamin Constant : les exagérés s'y montrent, on les repousse, ils reviennent, ils l'emportent ! »

N'est-ce pas l'histoire des *irréconciliables?* En 1860, ils étaient cinq; en 1870, ils avaient renversé l'empire!

Ce que voulait et ce que voudra toujours la France, ce sont les seules libertés précieuses pour l'homme, parce qu'elles tiennent au fond de son âme et de son cœur : la libre disposition de sa personne et de ses biens, la liberté de sa conscience, la liberté d'élever ses enfants comme il lui convient, et de rendre à son Dieu le culte qui lui est dû.

Puis, dans un ordre secondaire, mais très important, ce que souhaite la France, c'est une autre liberté, la *libération du joug de Paris*, non du Paris pensant et intellectuel, ce Paris-là, c'est la France tout entière qui le forme, mais du Paris insurrectionnel, de la populace de Paris, de la canaille de Paris, de cette horde de déclassés et de scélérats, que les ambitieux appellent le *peuple*, dont ils se servent comme d'une arme pour faire les révolutions, et qui font, en effet, tous les quinze ou vingt ans, une révolution, qui ensuite est imposée à toute la France.

Voilà les vrais vœux, les vrais besoins de la France.

Tant qu'on « n'a pas vu toute la nation dans la capitale, et regardé l'opinion d'une ville comme l'opinion de la nation (Fiévée) », tant que le gouvernement n'a pas été concentré à Paris, pas un changement de gouvernement n'a été possible, pas une révolte durable; il n'y avait pas de révolution. De 1356 à 1358, la commune a pu être maîtresse de Paris, la France appartenait au roi ; en vain les Anglais occupaient Paris, Charles VII, sentant la France avec lui, pouvait espérer sa restauration, et la restauration se faisait. De même, au seizième siècle, Paris eut beau fermer ses portes, Henri IV n'en était pas moins roi de France, et la reddition de Paris ne fut que la consécration suprême de son droit reconnu par toute la nation.

(1) Mot de Catherine II.

Quand la France possédera un gouvernement, j'entends une monarchie, — la définition de la République, c'est *l'absence de gouvernement*, et c'est ainsi que la comprennent les vrais républicains, — son premier soin sera, s'il veut durer, de donner à la province des libertés et des droits qui lui rendront la vie, la force et le mouvement, qui lui permettront de résister, en cas d'émeute de la plèbe Parisienne, et fourniront au Souverain les moyens de continuer à gouverner et de réprimer la rébellion. Tel était, on le sait, un des projets du jeune, généreux et religieux Prince qui est allé héroïquement se faire tuer en Afrique. Quel que soit le Souverain que Dieu destine à régner sur la France, on ose dire qu'il ne vivra et ne méritera de vivre, que si, fidèle à sa mission, il a pour but la ruine de la Révolution, des principes de la Révolution, des prétendus droits que la Révolution préconise sous le nom de gouvernement et libertés parlementaires, et qui ne sont qu'une des formes de la Révolution. Car « le parlementarisme, selon le mot de Donoso Cortez, n'est que le scepticisme à l'état d'institution, et il n'est pas de dissolvant plus actif de l'autorité. »

Eugène Loudun.

---

# NOS AÏEULES[1]

## LA FEMME DANS LES TEMPS FÉODAUX

## LA CHATELAINE DANS LA FRANCE DU NORD

---

### I

L'esprit d'individualité propre à la race germaine a bien vite réagi contre la centralisation artificielle établie par Charlemagne. Devant l'autorité royale qui s'affaiblit de plus en plus, la féodalité se dresse menaçante. Les anciennes luttes entre peuplades germaniques reparaissent entre les maisons féodales. Dans ces luttes, comme dans toute guerre d'ailleurs, le vassal est tenu de suivre son seigneur, à moins qu'il ne se révolte contre lui. Le service militaire est attaché à la possession du fief. La femme ne pouvant remplir ce service, il semble qu'au début de ces temps, elle ait été généralement exclue de la propriété féodale, à la différence de l'époque franke où elle héritait de la terre salique en l'absence d'héritier mâle. Certes, dans ces temps féodaux où l'arbitraire régnait, il se pouvait qu'un seigneur accordât à une femme l'inféodation d'une terre; mais ce n'eût été là qu'une dérogation à l'usage général. Le savant jurisconsulte dont nous résumons ici les données, ajoute que cet usage subsista sans doute « tant que les fiefs ne furent que des concessions temporaires ou à vie, et consistèrent en une simple jouissance dont le service militaire était la condition et le prix. Mais quand la plupart des fiefs furent devenus héréditaires et patrimoniaux et constituèrent ainsi une propriété véritable, l'on ne tarda pas à distinguer entre la jouissance et le domaine du fief, entre l'exercice et le fond même du droit; l'on considéra le ser-

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1884.

vice militaire comme attaché à la jouissance et non au domaine, et l'on admit qu'une personne incapable de faire ce service pourrait être titulaire du fief, tout en n'en jouissant pas. Dès lors, le domaine féodal devint accessible à la femme; bientôt la règle générale qui, dans les divers pays de l'Europe, excluait les femmes de la succession au fief, fit place, en France du moins, à une règle contraire : l'on décida que, si le vassal venait à mourir ne laissant après lui qu'une fille, le seigneur ne pourrait point reprendre le fief et dépouiller l'orpheline, mais qu'il pourrait seulement, en laissant à sa vassale le domaine du fief, en retenir pour lui l'administration et la jouissance en représentation du service militaire qu'elle était incapable de lui rendre. Telle est l'origine de la tutelle féodale, et l'on voit que cette institution, qui devait paraître un jour une charge odieuse et intolérable, se présenta d'abord sous la forme d'un bienfait (1). »

D'ailleurs, au milieu des guerres privées qui désolaient le moyen âge, la femme avait besoin de la protection immédiate que la tutelle féodale lui donnait. Et c'était là un second bienfait à ajouter au premier. Mais à quel prix!

Avant que la féodalité eût usurpé les privilèges de la royauté, l'orpheline avait passé de la tutelle domestique à la tutelle royale, et cette tutelle suprême, agissant de haut, n'était pour elle qu'une protection qui lui laissait toute liberté. Mais quand la tutelle qui, suivant toutes les évolutions du pouvoir social, a été domestique chez les patriarches germains, monarchique sous Charlemagne, est devenue seigneuriale sous la féodalité (2), cette dernière tutelle est trop proche pour n'être pas facilement une tyrannie; et cette tyrannie est plus lourde que la tutelle primitive qui, exercée par la famille, pouvait être adoucie par les tendresses du foyer.

Cette tutelle seigneuriale « conférait au seigneur, non seulement la jouissance du fief de la pupille, mais encore la jouissance de tous ses autres biens, et même la pleine propriété de tous ses meubles, que l'on considérait comme de simples accessoires du fief. Tantôt le seigneur gardait cette jouissance pour lui-même, tantôt il la cédait à un chevalier qui, pour prix de cette concession, devait « porter le « fief » de la femme, c'est-à-dire s'acquitter du service militaire à sa place. C'est cette espèce de remplaçant militaire de la femme que

(1) Gide, *Étude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne.*
(2) *Ibid.*

désignent d'ordinaire, dans les vieux diplômes, les titres de tuteur, de *vogt*, d'*advocatus;* c'est lui, en effet, qui représentait la femme à la cour du seigneur et dans les actes judiciaires. Mais ce tuteur n'était point choisi par la femme; étant l'homme du seigneur, il devait être choisi ou du moins agréé par lui, et comme cette tutelle conférait des profits et avait une valeur pécuniaire, le seigneur la mettait en vente et la cédait au plus offrant (1). »

Le seigneur n'avait pas seulement le droit de choisir l'avocat de sa pupille; il jouissait d'un autre droit plus tyrannique encore : celui de lui choisir, ou de lui faire choisir entre trois seigneurs désignés par lui, — le mari qui « porterait le fief » de l'héritière et deviendrait le vassal du suzerain. La veuve devait se hâter de donner à celui dont elle pleurait la mort un successeur qui pût « porter » ce « fief ». La femme ne pouvait échapper à cette intolérable servitude qu'en renonçant à son fief. Du reste, si triste était, dans ces temps de guerre, la situation de la femme isolée que l'orpheline ou la veuve réclamait volontiers de son suzerain un mari qui la protégeât et la défendît.

Les suzerains se plaisaient à user de leur droit de mariage pour s'attacher un seigneur ou le récompenser en lui donnant une riche héritière. Mais il pouvait arriver que, comme dans l'histoire, la jeune fille fût offerte à un chef de brigands (2), ou que, comme dans la légende, la veuve fût remariée avec un meurtrier de son fils. Il est vrai que, pour cette dernière, ce fut de son consentement.

Ici encore un honteux trafic pouvait avoir lieu, et le tuteur pouvait mettre à l'encan la main de sa pupille, qu'elle fût fille ou veuve.

Ce fut par l'ignoble trafic des droits seigneuriaux que la féodalité se perdit, et avec elle la tutelle. La féodalité avait été grande et respectée lorsqu'elle avait été pour le faible une protection désintéressée, mais quand elle devint une oppression qui n'avait plus qu'un caractère vénal, elle fut combattue de toutes parts : « Le droit romain, dont l'étude alors commençait à fleurir, proclama de nouveau le principe de l'égalité de tous sous la domination d'un seul. Le droit canon, fidèle à ses origines chrétiennes, se porta le défenseur du droit des faibles contre les forts. Le pouvoir royal

(1) Gide, *loc. cit.*

(2) Au quatorzième siècle, le roi de France Philippe VI demande au brigand Croquart de suivre son parti au prix d'une pension et d'un riche mariage. Siméon Luce, *Histoire de Bertrand Du Guesclin.*

mieux affermi chercha à renouer la tradition carlovingienne, et se mit à revendiquer, comme au temps de Charlemagne, la haute tutelle de la veuve et de l'orpheline (1). »

Le droit de mariage fut limité le premier : un tarif fixa la somme que le seigneur ne pouvait dépasser pour se faire payer son consentement. Le droit de jouir des biens de la pupille disparut aussi progressivement. Enfin, du jour où les vassaux purent se racheter du service militaire à prix d'argent, « la femme devint capable, tout comme l'homme, de s'acquitter de ce service, et n'eut plus besoin pour « porter son fief » de représentant ni de tuteur. On alla même jusqu'à considérer le rachat du service féodal comme une clause tacite et sous-entendue de toute inféodation ou investiture accordée à une femme. Dès lors la tutelle seigneuriale était virtuellement abolie (2) ».

On ne retrouve plus cette tutelle que par exception : elle disparaît au moment où le pouvoir royal l'emporte sur la féodalité, au moment où les vassaux, au lieu de s'entre-déchirer, s'unissent pour défendre la commune patrie, la France. « Le service militaire des vassaux fut remplacé par le service régulier des soldats mercenaires, les fiefs ne furent plus qu'un simple patrimoine, et le droit féodal put dès lors traiter les deux sexes sur le pied d'égalité. »

Comme fille et comme veuve, la châtelaine jouit alors de privilèges qu'elle n'avait jamais connus. La dame de fief eut la tutelle des incapables, elle prêta serment à son suzerain et reçut l'hommage que lui offrait à genoux son vassal; « elle battit monnaie, leva des troupes, octroya des chartes à ses communes, imposa des lois à ses sujets, fut en un mot souveraine dans toute l'étendue de son fief; tous ces droits, elle les exerça sans contrôle et sans tuteur; et dans les pays même où le droit commun soumettait la femme à certaines incapacités,... le droit féodal, dérogeant au droit commun, affranchit de toute incapacité la femme noble et feudataire (3) ». Il est même des provinces, la Champagne, par exemple, où la femme jouit du droit d'aînesse, transmet à son mari le titre de son père, et continue par ses enfants la lignée paternelle.

Nos ancêtres avaient-ils donc réalisé ce rêve de nos utopistes

(1) Gide, *loc. cit.* N'oublions pas toutefois que les rois, eux aussi, pouvaient abuser de la tutelle des héritières. Voir la note 3 de la page précédente.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

modernes, l'émancipation politique de la femme? On le croirait au premier abord. Mais rappelons-nous que ces privilèges exorbitants étaient restreints à un petit nombre de femmes, à celles qui, par leur haute situation sociale, étaient dispensées, non certes des sollicitudes domestiques, du moins des plus humbles offices du ménage. Souvenons-nous aussi que ces droits politiques même pouvaient s'allier aux devoirs de la maîtresse de la maison. La châtelaine restait chez elle pour rendre la justice, pour recevoir l'hommage de ses vassaux, pour gouverner son fief. Elle gardait toujours la maison. Il n'en serait pas de même pour celles de nos contemporaines qui visent aux fonctions publiques.

Ajoutons que le droit féodal, tout en émancipant la fille et la veuve, laissait la femme sous la tutelle de son mari. L'épouse ne peut ni contracter, ni ester en justice sans le consentement de l'époux. Ce principe qui se retrouve dans notre code moderne, existait aussi dans le droit coutumier. Mais celui-ci réglait spécialement la condition de la bourgeoise. Nous en reparlerons plus loin.

## II

Comment la puissance accordée à la fille, à la veuve, a-t-elle été possible au moyen âge? Ah! c'est que dans ces siècles, saint Bernard, les ordres de saint François et de saint Dominique, ont fait comprendre dans toute son ampleur le type de la Vierge Marie. Marie, répétons-le ici, est vraiment la reine et la mère de ces siècles de foi. Mais elle est surtout la reine de France, et c'est bien alors que l'on peut dire : *Regnum Galliæ*, *Regnum Mariæ*. C'est surtout par elle que les âmes vont au ciel. C'est sous le vocable de *Notre-Dame* que s'élèvent ces magnifiques cathédrales qui sont la plus éclatante floraison artistique du moyen âge. Oui, c'est dans les sanctuaires consacrés à Marie que le fils des Franks aime à invoquer le Seigneur. Comme l'enfant, c'est dans les bras de sa mère qu'il se sent le plus près du cœur de son père. Porté par cet amour, c'est d'un élan sublime qu'il élève sa prière vers le Très-Haut. Et l'ogive, l'ogive qui, dans son jet superbe, traduit cet élan, — l'ogive poursuit sa marche ascensionnelle : il semble que, de plus en plus, les bras de Notre-Dame s'élèvent pour présenter au ciel les hommages de ses enfants.

« Il faut tenir compte à la femme de ce que Marie a été femme »,

dit un auteur allemand du moyen âge. Et ce mot nous révèle le secret de la puissance dont la femme est alors investie. Une fondation religieuse de ces temps peint bien cette influence et la source de cette influence. Le bienheureux Robert d'Arbrissel, qui établit à Fontevrault un monastère d'hommes et un monastère de femmes, soumet le premier au second, parce que, suivant les termes de la bulle de confirmation, « Jésus-Christ en mourant avait donné pour fils à sa mère, le disciple bien-aimé. »

La fondation de Robert d'Arbrissel n'était et ne pouvait être qu'une exception. Mais dans l'état normal des communautés religieuses, les abbesses, tout en étant soumises à la suprématie des religieux du même ordre, exerçaient des droits supérieurs encore à ceux des châtelaines, qui, elles, ne gouvernaient pas les âmes.

Marie Immaculée est vierge, et la pensée de cette pureté céleste spiritualise de plus en plus cet amour idéal que le christianisme avait révélé aux Gaulois et aux Germains. La femme est révérée comme un être immatériel, comme l'image même de cette pureté et de cette douceur dont la sainte Vierge est le type. C'est alors que le chevalier joint au serment de défendre tous les désarmés, celui de défendre la femme, cette reine qui, dans sa faiblesse sacrée, ne fonde sa puissance que sur le respect dont elle est entourée.

Le chevalier jure de soutenir le bon droit de la jeune fille, de la veuve, de braver tout danger pour les faire respecter, de servir et de protéger toute femme qu'il aurait à conduire, de la préserver de tout dommage, de toute offense, dût-il mourir à la peine. Il jure enfin de ne jamais l'outrager, fût-elle sa captive.

« Lorsque dames ou damoiselles ont *mestier* (besoin de lui), il les doit aider de son pouvoir, s'il veut gagner *los et prix* (louange et mérite); car il faut honorer les femmes et porter grand faix pour défendre leurs droits. »

Comme pour rappeler au nouveau chevalier que ses armes et son équipement doivent servir à la défense des femmes, c'est une noble dame qui l'aide à mettre le haubert, c'est une noble dame aussi qui le chausse des éperons d'or. La châtelaine peut même *adouber* le chevalier.

Dans les tournois, les femmes exaltent de leur présence l'émulation des chevaliers. C'est la reine du tournoi qui couronne le vainqueur.

Défenseur de toutes les femmes, le chevalier en choisit une à

laquelle, genou en terre, il offre son hommage. Il est désormais « en puissance de dame ». Il cherche à faire triompher par les armes la suprématie de « sa dame », en beauté et en vertu. Sur les champs de bataille, comme dans les tournois, il porte ses couleurs, et il sait que jamais les vaillantes femmes de France n'aimeront un lâche.

Il y a parmi les chevaliers les *redresseurs de torts* qui se sont donné pour mission spéciale de défendre et de sauver les faibles et spécialement les femmes. Bernard, marquis de Montferrat, abandonne ses domaines et se fait chevalier errant pour délivrer les jeunes filles opprimées par leurs proches, ou pour défendre les droits des pupilles contre la tyrannie de leurs tuteurs.

L'homme du peuple même est entraîné par ce généreux courant. Tel ce Varocher, ce paysan qui, dans l'une de nos épopées, abandonne son foyer, sa patrie, pour veiller sur la reine Blanchefleur exilée et qui reçoit en récompense l'honneur d'être admis dans le corps de cette chevalerie dont l'âme était déjà la sienne.

La noble dame n'inspire pas seulement les vaillantes actions, les dévouements passionnés et désintéressés. Elle inspire aussi les grandes pensées. Non moins que le chevalier, le poète subit son influence. Nous nous arrêterons plus tard à cette influence littéraire de la femme. Bornons-nous ici à nommer ces *cours d'amour* qui, nées au sud de la Loire, se propagent dans le nord de la France en même temps que dans le midi, et qui rendent les femmes juges, non seulement des luttes poétiques, mais des questions de droit chevaleresque en matière d'amour. Ces cours, ces tribunaux, ont leurs justiciables. La dame ou le chevalier infidèle à son serment, est déclaré indigne de l'amour d'un preud'homme ou d'une preude-femme. Dans ces bizarres tribunaux, la morale, parfois élevée à de très grandes hauteurs, s'abaisse à d'étranges compromis. En admettant l'amour idéal hors du mariage, cette morale finit par formuler une incompatibilité qui nous entraîne bien loin de l'idéal chrétien : l'incompatibilité entre l'amour et le mariage. Suivant cette étrange morale, la femme ne doit garder à son mari que sa personne et elle donne son âme à qui lui plaît. En formulant un semblable arrêt, les reines des cours d'amour n'échappent pas aux écueils des souverainetés sans contrôle.

Il ne faudrait pas croire cependant que la royauté de la femme n'ait pas eu ses rebelles au moyen âge. Sans compter ceux de nos rudes barons, qui, en assez grand nombre, rongeaient le frein des

règles chevaleresques et se cabraient même volontiers en lançant de terribles ruades, les poètes, les légistes ne dissimulaient pas aux reines du jour les plus désagréables vérités... ou contre-vérités. Ils ne se bornaient pas à des exemples individuels, et attribuaient volontiers à la femme, en général, ce qui n'appartenait sans doute qu'à quelques-unes en particulier. Les légistes surtout se montrent ici inexorables, et, pour justifier la loi salique, ils ont recours aux arguments les plus discourtois : « Une femme de sa propre nature procure son dommage, comme il est escrit dans la loi. » — « Femmes sont mauvaises. » — « Il n'est chose plus légère à remuer et à tourner que le cœur d'une femme. » Ainsi parlent nos vieux juristes, et nos poètes épiques ne les démentent pas quand ils disent : « Un cœur de femme, c'est chose si légère. » — « C'est folie que de se fier à une femme. » François Ier avait, on le voit, des prédécesseurs.

Cependant nos trouvères estiment que sur six à sept mille femmes, il en est deux ou trois de bien parfaites... « qui croire les voldrait ».

Mais ailleurs ils nous défendent mieux : « Une bonne femme suffit pour éclairer un royaume », dit l'un d'eux ; et un autre, un moine, proclame ainsi le mérite des femmes : « Nous devons aimer, servir et honorer la femme, car nous en sommes tous sortis. Nous sommes tissus, nous sommes ourdis par elle. »

Un moraliste du moyen âge, Jehan Petis d'Arras, parle de la femme comme le moine poète. Et il devient poète, en effet, le moraliste artésien, pour enseigner à son disciple comment il faut estimer et défendre la femme. Reproduisons ici en français quelques-uns des avis que Jehan d'Arras nous donne dans le dialecte picard :

« Donc je vous prie pour votre honneur et pour votre très grand profit pour que vous le reteniez et l'aimiez, et je vous le conseille souverainement pour avoir amis et honneur, grâce et paix, joie et bonne vie, et devant Dieu et devant le monde : que, sur toutes choses, vous serviez les femmes et leur portiez foi et loyauté, que vous les aimiez, les honoriez et soyez partout, pour les femmes, et soutenez leurs droits et leurs raisons en tout cas et en tout lieu.

« Car tout gentil cœur connaissant la raison et l'honneur, le doit faire, car les femmes furent notre premier abri ; d'elles nous sommes, d'elles nous venons, et par elles nous valons (1). » Jehan d'Arras ajoute que nul ne peut dire de mal d'une femme qu'il n'en dise de

(1) Voir le texte artésien de Jehan d'Arras : *Cheste li honeurs et li vertus des dames que Jehans d'Arras fist*, manuscrit reproduit par M. de Backer : *le*

lui-même. Plus haut il avait exprimé avec une touchante douceur la même pensée : « Beau fils, Aristote, notre maître, nous montre par raison que le cœur d'homme qui connaîtrait la femme n'en peut dire de mal. »

« La femme, dit encore Jehan d'Arras, est douceur et valeur, honneur et toute courtoisie, pitié et bonté ; la femme est seigneurie et noblesse, la femme est loyauté et vérité, la femme est bon sens et tempérance ; la femme est humilité et gaîté ; la femme est soulagement et joie ; la femme est confort et recouvrance de tout bien ; la femme est sûreté et courage ; la femme est tous les biens que le cœur peut demander, souhaiter ou penser ; la femme est le gouvernement et la soutenance du siècle ; la femme est, en un mot, les biens et tous les honneurs du monde ; ni moi, ni d'autres ne pourrions dire de la femme autant de bien qu'il y en eût assez.

... « Souverainement la femme a valeur et puissance sur tout. »

Cette puissance, le moraliste l'a définie : c'est la douceur, cette douceur à laquelle il ne trouve rien de comparable. Que de progrès la mansuétude évangélique avait fait faire à la fougueuse Germaine pour qu'elle arrivât à personnifier cette douceur qui est à la bonté ce que la grâce est à la beauté !

Mais, à cette mansuétude, Jehan d'Arras unit toujours chez la femme, la vaillance, cette vaillance si nécessaire à la compagne du châtelain féodal. Nous allons voir comment l'éducation de la jeune fille la prépare à cette mission de douceur et de force.

## III

Comme le vieux patriarche germain, le seigneur est roi dans sa maison, cette maison qui n'est d'abord qu'une motte de boue ou de bois recouverte de sanglantes dépouilles d'animaux, et qui est devenue le château de pierre avec son donjon fièrement campé sur la hauteur.

La vie de la femme se passera dans cette demeure où tout parle de la guerre et du besoin de la défense, tout ! Voyez cette barbacane qui protège l'entrée de l'enceinte féodale ; ces fortifications qui séparent l'une de l'autre les deux *bailles* ou cours du château et les enserrent toutes deux dans leur massive ceinture de courtines, de

*Droit de la femme dans l'antiquité, son devoir au moyen âge*, d'après des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Paris, 1880.

créneaux et de tours. Voyez ce fossé qu'il faut franchir sur le pont-levis, et le couloir voûté de cette lourde porte que défendent des tours et dont la herse menaçante retombe sur l'ennemi, et enfin le donjon lui-même, situé dans la seconde baille, le donjon qui élève ses trois hauts étages visibles, et qui, de sa majestueuse altitude, dominant le pays à plusieurs lieues d'alentour, arbore sur sa plate-forme la bannière seigneuriale, non loin de la guérite ou de la tour du guetteur dont le cor sonne le lever du jour, l'arrivée des hôtes, l'approche de l'ennemi, le coucher du soleil.

Oui, tout ici parle de la guerre et du besoin de la défense, tout, jusqu'à ce perron où la châtelaine aidera à armer le chevalier; tout jusqu'à cette lice qui s'étend au pied du château et où se tiendront ces « écoles de guerre (1) », ces tournois dont la noble dame couronnera le vainqueur; tout, jusqu'à ces forêts qui s'étendent au loin et où elle suivra les barons à ces autres « écoles de guerre » ; les chasses.

Tout ici dit à la femme qu'elle doit être la compagne d'un preux, l'inspiratrice de la vaillance. Tout, avons-nous dit? Mais est-ce vraiment tout? Non. Notre expression était trop absolue. Tout, dans le château, n'a pas cet aspect guerrier. La paix y est représentée dans ce qu'elle a de plus doux : le foyer. Les détails extérieurs de la vie domestique y apparaissent avec ce charme intime que se plaisent à y répandre et à y goûter ceux qui aiment leur foyer et qui, assurés de le posséder toujours, le transmettront à leurs fils comme ils l'ont reçu de leurs pères; ceux qui ne le quittent jamais, ce foyer béni, jamais, sinon quand la guerre appelle au dehors les chevaliers qui, au milieu de leurs plus hauts faits d'armes, aspirent à l'heure du retour.

Au sein de ce vaste nid qui se creuse dans la pierre et qui abrite les chers objets de son tendre dévouement, la maîtresse de la maison a sous sa garde les mille choses usuelles auxquelles l'art du moyen âge a imprimé son sceau de noble élégance, et qui nous arrêteront plus tard, ces merveilles d'orfèvrerie, ces tapisseries, véritables tableaux, que plus d'une fois la châtelaine a tracés avec son aiguille, et tous ces meubles sculptés qui, pour la plupart, contiennent le linge, les vêtements filés, ourdis, cousus sous ses yeux, et avec son active collaboration.

(1) M. Léon Gautier, *la Chevalerie.*

Les objets précieux se trouvent surtout dans la grand'salle située au premier étage et dans la chambre seigneuriale qui est au second, et que la châtelaine occupe avec son mari. Au troisième étage et dans le plus élevé des deux sous-sols, il y a d'autres chambres destinées aux membres de la famille, aux serviteurs, aux hôtes, aux malades. Ici encore la sollicitude de la noble dame trouve un aliment. Et, dans le plus profond des sous-sols, dans le souterrain, la prison aux lugubres légendes lui rappelle que les miséricordieuses intercessions appartiennent au cœur de la femme.

Gravit-elle le marchepieds qu'il faut monter pour atteindre aux hautes fenêtres ogivales, voici dans la cour du donjon les dépendances qu'elle devra surveiller : les celliers, les magasins, — voire même les écuries, sans oublier la cuisine... Enfin, dans la première baille, c'est tout un petit village que protège le donjon et où circulent les paysans, les ouvriers, les lavandières. De même que la cour du donjon a sa chapelle, le hameau a son église, dont le clocher rappelle aux hommes de labeur le Dieu qui soutient, féconde et bénit le travail.

Tels sont les nouveaux aspects qui complètent la vie de la châtelaine, et qui lui montrent une famille à aimer et à mener à Dieu, une administration domestique à exercer, des serviteurs à gouverner, des hôtes à recevoir, des malheureux à protéger, des pauvres à secourir, des malades à soigner, le Dieu du tabernacle à visiter.

## IV

L'éducation de la jeune fille préparera à la fois la compagne du guerrier, la mère de famille, la maîtresse de la maison, et au-dessus de tout, la chrétienne qui soutient le courage et le dévouement dont la femme aura besoin pour remplir cette triple mission.

Dans cette éducation, l'intelligence de la jeune fille sera-t-elle négligée?

C'était, nous nous en souvenons, une vieille tradition germaine que, même dans les temps où l'esprit de l'homme était inculte, la femme recevait une instruction qui assurait son influence morale. A mesure que l'on s'avance dans le moyen âge, il semble que l'instruction des femmes ait rencontré plus de contradicteurs. Un jurisconsulte du treizième siècle, Pierre de Navarre, dit péremptoirement : « Toutes fames doivent savoir filer et coudre ; car la pauvre en aura

mestier, et la riche conoistra mieux l'œuvre des autres. A fame ne doit ni apprendre lettres ni escrire, si ce n'est especiaument pour estre nonain : car par lire et escrire de fame sont maint mal avenu. » Selon Pierre de Navarre, le talent de lire et d'écrire serait pour la femme l'art d'entretenir des correspondances illicites. Tel sera aussi l'avis d'un auteur du quatorzième siècle, François de Barberino. Mais c'est un Italien.

Dans ce même quatorzième siècle, une compatriote de Barberino, française par son mariage et par ses œuvres, Christine de Pisan, réfuta l'opinion de ceux qui prétendent que la femme empirera en s'instruisant. Dans des pages qui me rappellent les écrits attribués aux Pythagoriciennes, Christine de Pisan dit avec justesse : « Par ce puez-tu bien veoir que toutes oppinions d'hommes ne sont pas fondées sur rayson, et que yceulx ont tort, car il ne doit mie estre présumé que de savoir les sciences moralles, et qui enseignent les vertus, les meurs en doyent empirer; ains n'est point de doubte qu'ilz en admendent et anoblissent. Comment est-il à penser ne croirre que qui suit bonne leçon et de doctrine en doye empirer. Cest chose n'est à dire ne soustenir... Que les femmes empirent de savoir le bien; ce n'est pas à croirre (1). »

L'Église, ici comme partout, et alors comme toujours, encourage l'instruction des femmes. Pierre le Vénérable, constatant l'ignorance de ses contemporaines... et de ses contemporains, félicitait chaleureusement Héloïse de ses fortes études, si honnêtes et si dignes d'éloges dans une jeune fille, disait-il (2).

Continuant les traditions de saint Jérôme, un savant dominicain du treizième siècle, Vincent de Beauvais, exhorte les pères de famille à faire instruire leurs filles. Et l'Église ne s'en tient pas à ce précepte, elle continue de l'appliquer dans les cloîtres. Il est même des couvents où l'on n'admet que des novices instruites qui doivent perfectionner leur savoir.

Des jeunes filles destinées à la vie du monde sont, comme autrefois, élevées dans certains couvents. Saint Dominique créa pour l'éducation des filles le célèbre monastère de Prouille, près de Castelnaudary. Il combattait ainsi les funestes doctrines des Albigeois qui, suivant une spirituelle remarque, avaient appliqué aux

(1) Christine de Pisan, *la Cité des Dames*, manuscrit de la bibliothèque, cité par M. Jourdain, l'*Education des femmes au moyen âge*.

(2) Lettre de Pierre le Vénérable à Héloïse.

filles, dès le treizième siècle, la fameuse définition de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire (1).

Les jeunes filles trouvaient d'excellentes maîtresses dans ces monastères, où les lettres anciennes continuaient d'être cultivées. M. Villemain a cité avec éloge le latin savant que parlaient les religieuses du moyen âge (2). Plusieurs firent de cette langue l'instrument de leurs travaux littéraires ou scientifiques, témoin l'immortelle abbesse du Paraclet et la docte abbesse du Hohenburg. Nous les retrouverons plus loin lorsque nous étudierons le rôle intellectuel des femmes au moyen âge. A côté de savantes religieuses, nous rencontrerons aussi de nobles dames renommées par leur érudition et par leurs œuvres.

Dans les rangs de la société laïque, nous voyons, en effet, des femmes instruites jusque dans les races royales. Nous nous souvenons des impériales élèves d'Alcuin, à qui leur maître dédie de ses ouvrages. De même, au début des temps féodaux, l'impératrice Judith, femme de Louis le Débonnaire, reçoit la dédicace que Raban Maur lui fait de son commentaire sur les livres de Judith et d'Esther. Jean Scot célèbre le mérite de la reine Hermentrude, femme de Charles le Chauve. Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant; Bertrade, femme de Philippe Ier, d'autres princesses encore, figurent parmi les femmes instruites, auprès de nobles dames comme Tiphaine Raguenel, première femme de Du Guesclin (3). Et entre le cloître et le trône, voici sainte Isabelle de France à qui Blanche de Castille, sa mère, fait enseigner les arts, les sciences. La jeune princesse savait si bien le latin qu'elle corrigeait souvent les écritures des chapelains. Mais, comme Charlemagne, la reine Blanche faisait aussi initier sa fille aux travaux à l'aiguille, et les ouvrages de la princesse ornaient les autels du Seigneur, ou couvraient les membres du Christ, les pauvres (4).

Toutefois il n'était pas de coutume d'imprimer aux femmes un développement intellectuel aussi vaste que celui que reçurent Isabelle de France et Héloïse. On a remarqué que c'étaient là des exemples qui furent considérés comme des exceptions. Mais il était d'usage de donner aux jeunes filles une instruction qui tout en nous

(1) Lecoy de la Marche, *la Société au XIIIe siècle.*
(2) Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge.*
(3) Siméon Luce, *Vie de Du Guesclin.*
(4) *Vie des Saints.* Sainte Isabelle de France.

paraissant inférieure à celle que nous constations à l'époque franke, suffisait aux besoins du temps.

Dans les châteaux, l'instruction de la jeune féodale est confiée, soit à une maîtresse, soit à l'un de ces clercs domestiques que l'on nomme *latiniers* et qui remplissent aussi les fonctions de chapelains.

Les études de la jeune fille comprennent l'instruction religieuse, l'histoire sainte, assez de latin pour qu'elle puisse entendre les offices de l'Église. On lui enseigne la langue maternelle, quelques notions de médecine usuelle et de cette astronomie qui n'est pas alors bien distincte de l'astrologie. La science des échecs fait partie de cette instruction, dans laquelle n'est pas omise cette autre science que le moyen âge place parmi les grandes connaissances humaines : la chasse.

La fille du baron apprend à chanter, à s'accompagner sur la harpe et la vielle. On l'initie naturellement à cette poésie que les chants des trouvères font vibrer dans le château. Elle apprend par cœur et le malin fabliau où pétille l'esprit gaulois, et la chevaleresque épopée où bat le cœur de la vieille France.

Sommaire est cette instruction, mais la piété en est la base solide. Les premières paroles de l'enfant ont été formées à la prière : le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Credo*. Tous les jours, elle redit les touchantes paroles de cette prière si populaire au moyen âge, l'*Obsessio* : « Je viens aujourd'hui vous implorer, Vierge Marie. Puissiez-vous, avec tous les saints et les élus de Dieu, vous tenir près de moi pour me servir de conseil et d'appui en toutes mes prières et requêtes, dans toutes mes angoisses et nécessités, dans tout ce que je suis appelée à faire, à dire et à penser, tous les jours, toutes les heures, tous les instants de ma vie (1). »

Dans la chapelle du donjon, ou dans l'église du hameau, elle entend chaque jour la messe, et lorsque son âge le lui permet enfin, elle reçoit dans son cœur virginal le Dieu du tabernacle.

C'est ainsi qu'elle se prépare à la mission qu'elle doit remplir au foyer. Déjà on l'exerce aux plus humbles détails de la maison. Il ne s'agit plus seulement d'aligner ses petits ménages qui, avec sa poupée, lui donnaient déjà le goût des occupations domestiques... et maternelles! Elle fait les lits, elle sert à table, et surveille jusqu'à l'écurie. Elle a soin des hôtes, et, après le tournoi, elle décharge de

(1) M. Léon Gautier, *la Chevalerie.*

leurs armes les chevaliers. Elle apprend à filer, à tisser, à coudre. C'est elle qui taille et confectionne les chemises, les habits de ses frères. On lui enseigne aussi à broder ces magnifiques tapisseries dont nous parlions tout à l'heure.

Mais notre jeune fille a ses heures de récréation pendant lesquelles elle se livre à ce besoin de mouvement si nécessaire à la jeunesse. Elle danse des rondes et s'accompagne en chantant. Au delà du château, elle court dans les prés, dans les bois, elle y cueille les fleurs dont elle formera des couronnes, ou, pour parler le langage du temps, des chapelets. Mais surtout elle se livre avec ardeur à ces longues chasses où, l'épervier au poing, ses blonds cheveux au vent, elle suit son père et ses frères. C'est dans ses promenades au grand air, c'est dans ces chasses que se sont épanouis sa fière et rayonnante beauté, cet incarnat de vie, ces formes élancées, gracieuses, enfin ce mélange de délicatesse et de force qui est le caractère de la beauté féminine au moyen âge. Grande et mince, la jeune fille nous apparaît sous le nimbe d'or de sa chevelure, dans le radieux et souriant éclat de ses yeux *vairs*. Pleine d'entrain, de belle humeur, de vaillance, elle respire la vie et la répand autour d'elle. Bonne et dévouée, elle secourt les pauvres. Nous l'avons vue assister les étrangers. Nous savons aussi qu'on lui a appris à soigner les malades.

Comme à l'Anglaise de nos jours, son éducation lui a donné une liberté d'allures que sauvegarde sa fière dignité. Elle est habituée à entendre les hardis propos des chasseurs, et sa parole, naturellement abondante, s'en ressent quelquefois. Mais en dépit d'une certaine coquetterie native, elle est demeurée chaste, quoi qu'en disent les vieux poètes épiques. Chose étrange! Dans ces antiques chansons de geste où l'épouse est élevée sur un piédestal d'honneur, la jeune fille n'est que trop souvent roulée dans la fange. Mais, au nom de tout ce que le christianisme a produit alors de vertus virginales dans le domaine de la vie réelle, il faut protester contre la tendance qui porte nos trouvères à montrer dans la jeune fille la plus grossière des séductrices. D'ailleurs, même dans les épopées, certains types nobles et purs comme ceux d'Aélis et de la belle Aude, prouvent bien que nos vieux poètes ont eu d'autres modèles sous les yeux que ceux de brutales Germaines qui n'avaient encore de chrétien que le nom (1).

(1) M. Léon Gautier, *la Chevalerie*. Nous avons emprunté les éléments de

Aude, c'est surtout la fiancée, et elle nous apparaîtra plus loin. Mais Aélis, c'est bien la jeune fille, tout entière aux premières affections du foyer, ces profondes affections dont les sévères habitudes du moyen âge contenaient souvent l'expansion, mais qui n'en étaient pas moins fortes et tendres.

C'est dans l'épopée d'*Aliscans*. Le glorieux vaincu d'Aliscans, Guillaume d'Orange, est venu chercher du secours auprès du souverain qui lui doit sa couronne et dont la femme est sa sœur, l'empereur Louis. Il arrive à la cour de France au moment des fêtes du couronnement de l'impératrice. Dans ce fugitif, habillé en mendiant, on dédaigne le fier et valeureux comte d'Orange. L'empereur reste sourd à sa voix, et quand Guillaume lui rappelle ses bienfaits, l'impératrice essaie, pour son mari et pour elle, une imprudente justification. Hors de lui, le généreux Guillaume s'oublie jusqu'à se jeter sur sa sœur pour la tuer. Leur mère à tous deux, Hermengart, la lui arrache, et l'impératrice peut s'enfuir de la salle en remplissant le palais de ses cris de terreur.

Mais voici que paraît sur le seuil une ravissante jeune fille « plus blanche que la neige, semblable à la rose du matin ». Sa robe de pourpre, sa couronne d'or, désignent en elle l'enfant d'une grande race. C'est Aélis, la fille de l'empereur. Au milieu de ces effroyables scènes, elle apparaît comme l'ange de la paix. Aimeri, son vieil aïeul, la prend dans ses bras et dépose un baiser sur ce front où n'a jamais passé l'ombre du mal; ses fils, les oncles de la jeune fille, joignent leurs caresses aux siennes. Mais Hermengart, la grande aïeule, s'approche d'Aélis en silence, la prend par la main, et toujours sans parler, la mène à Guillaume. Sans s'effrayer de la fureur à laquelle est encore livré le comte, Aélis s'agenouille devant lui. Elle lui embrasse « la jambe et le pied ». — « Pitié pour ma mère, dit-elle avec une douceur infinie. Faites-moi brûler vive ou tranchez-moi la tête; exilez-moi de France : j'y consens, et m'en irai toute seule, pauvre, lasse, mendiante; mais accordez-moi la grâce de ma mère. » Et, au milieu de ses pleurs, plus suppliante et plus irrésistible que jamais, la belle jeune fille reprend : « Ma mère a eu tort, mais faites-moi mourir à sa place et pardonnez-lui. »

Déjà la colère du comte Guillaume semble s'adoucir. Il ne peut voir sans en être remué, cette pauvre enfant pleurant et suppliant à

cette page à nos études sur cette œuvre. *Revue du Monde catholique*, 1884.

ses pieds. « Vous avez trop de chagrin, ma nièce, relevez-vous. » — « Non, je ne veux me relever qu'après avoir obtenu ce pardon (1). »

L'empereur peut maintenant s'humilier devant son beau-frère, Guillaume ne sera plus inexorable. Ému, il se penche vers la jeune fille, la relève en l'embrassant, et ses bras se rouvriront pour recevoir sa sœur qui l'implore à genoux.

Mais n'est-il pas une autre héroïne de nos épopées qui nous offre une suave figure de jeune fille : Berte *aux grans piés*, épouse, il est vrai, mais de nom seulement, et aussi touchante dans sa virginale candeur que dans ses souffrances et sa pieuse résignation. Voyons-la abandonnée sur la terre étrangère, dans la forêt déserte. La jeune reine souffre et le froid, et la faim, et les terreurs de la nuit, et cependant elle ne regrette ni les grandeurs de la royauté, ni le luxe d'un palais. Elle ne regrette que les tendresses du foyer paternel; et tout d'abord selon l'instinct de la nature, c'est à sa mère qu'elle pense en sa détresse. « Ah! ma dame, disait-elle, si vous saviez, en ce moment, en quel méchef je suis, le cœur vous éclaterait..... O ma très douce mère, qui tant m'aimiez. — Et vous, beau très cher père, qui me caressiez et m'embrassiez, — Jamais, jamais plus vous ne me reverrez. » Et dans la cabane où la jeune princesse va être recueillie et où elle passera dix années, toujours elle priera, et pour cette mère chérie, et pour son père, « le bon roi, le hardi chevalier », dira-t-elle avec une filiale fierté qui décèle ce que, chez nos jeunes féodales, les âmes les plus douces gardaient de vaillance.

Mais, en dépit des exemples que nous venons de citer, et qui ne sont que des exceptions, l'épopée franke a été généralement impuissante à reproduire le type de la jeune fille, sinon dans sa rayonnante beauté plastique, au moins dans sa beauté morale. Pour suppléer ici à la pauvreté de nos chansons de geste, il nous faut recourir à la vieille poésie celtique qui, tout inférieure qu'elle soit à nos épopées nationales, a chanté, avec moins de vigueur sans doute, mais avec plus de sensibilité, les affections du foyer. Le type de la jeune fille l'a heureusement inspirée. C'est avec une touchante délicatesse qu'elle a peint cette douce figure et qu'elle a pénétré la tendresse de ce cœur virginal. La sœur de Lez-Breiz a particulièremen attaché nos trouvères bretons. Nous aimons à nous y arrêter,

(1) *Aliscans*. M. Léon Gautier, *les Épopées françaises*, t. IV.

parce que, avec la jeune fille, ce type nous présente une apparition que tous les siècles ont bénie, la sœur!

Tout enfant, Lez-Breiz a senti s'allumer en lui l'amour des combats. Il s'est enfui du manoir, cette maison des champs simplement fortifiée de murs et qui se rapproche plus de la ferme que du château.

La fuite de Lez-Breiz a porté un coup mortel à sa pauvre mère. Veuve déjà, elle n'a pu survivre au départ de son fils. Elle laisse une orpheline.

Dix ans après qu'il a quitté le manoir, Lez-Breiz revient chevalier et déjà illustre parmi les guerriers. Il ne sait pas qu'il ne retrouvera plus sa mère.

« Le chevalier Lez-Breiz fut surpris en entrant dans la cour du manoir;

« En y voyant pousser les ronces et l'ortie, au seuil de la maison,

« Et les murs à demi ruinés et à demi couverts de lierres.

« Le seigneur Lez-Breiz voulant entrer, une pauvre vieille femme aveugle lui ouvrit.

« — Dites-moi, ma grand'mère, peut-on me donner l'hospitalité pour la nuit?

« — On vous donnera assez volontiers l'hospitalité, mais elle ne sera pas, seigneur, des plus brillantes.

« Cette maison est allée à perte depuis que l'enfant l'a quittée pour faire à sa tête. »

Une jeune fille descendait. Son regard glisse sur l'étranger et se charge de pleurs.

— « Dites-moi, jeune fille, qu'avez-vous à pleurer?

— « Seigneur chevalier, je vous dirai bien volontiers ce qui me fait pleurer.

« J'avais un frère de votre âge, voilà dix ans qu'il est parti pour mener la vie de chevalier;

« Et aussi souvent que je vois un chevalier, — aussi souvent je pleure, seigneur.

« Aussi souvent, malheureuse que je suis! je pleure en pensant à mon pauvre petit frère!

« — Ma belle enfant, dites-moi, n'avez-vous point d'autre frère? n'avez-vous point de mère?

« — D'autre frère! je n'en ai point sur la terre; dans le ciel je ne dis pas.

« Et ma pauvre mère, aussi elle, y est montée; plus personne que moi et ma nourrice dans la maison;

« Elle s'en alla de chagrin, quand mon frère partit pour devenir chevalier, je le sais;

« Voilà encore son lit de l'autre côté de la porte, et son fauteuil près du foyer.

« Et j'ai sur moi sa croix bénite, consolation de mon pauvre cœur en ce monde.

« Le seigneur Lez-Breiz poussa un sourd gémissement; tellement que la jeune fille lui dit :

« — Votre mère, l'auriez-vous aussi perdue, que vous pleurez en m'écoutant?

« — Oui! j'ai aussi perdu ma mère, et c'est moi-même qui l'ai tuée!

« — Au nom du ciel, seigneur, si vous avez fait cela, qui êtes-vous? comment vous nommez-vous?

« — Morvan, fils de Konan, est mon nom, et Lez-Breiz mon surnom, ma sœur.

« La jeune fille fut si interdite qu'elle resta sans mouvement et sans voix;

« La jeune fille fut si interdite qu'elle crut qu'elle allait mourir.

« Tant qu'à la fin il lui jeta ses deux bras autour du cou et approcha sa bouche de sa petite bouche.

« Et elle le serra dans ses bras et elle l'arrosa de ses larmes :

« Dieu t'avait éloigné et Dieu t'a ramené!

« Dieu soit béni, mon frère, il a eu pitié de moi (1). »

Quel pathétique! Cette orpheline abandonnée dans son manoir, pleurant avec sa mère morte, son frère absent; ce frère qui apprend d'elle qu'il a causé la mort de leur mère et qui se trahit aux larmes qu'il répand; ces deux êtres qui se retrouvent enfin, et qui retrouvent avec eux tout ce qu'il leur reste à aimer sur la terre, ces pleurs et ces baisers fraternels, ce cri de la sœur chrétienne : « Dieu t'avait éloigné et Dieu t'a ramené! Dieu soit béni, mon frère, il a eu pitié de moi! » tout, dans ce dialogue, me semble d'une beauté supérieure aux admirables scènes d'amour fraternel que nous offrent Sophocle et Euripide. C'est que, dans le vieux chant breton, un doux rayon de lumière chrétienne brille au milieu des douleurs et des tendresses humaines. Clarisse BADER.

(*A suivre.*)

(1) *Lez-Breiz.* Vicomte de la Villemarqué, *Barzas-Breiz.*

# LE FIANCÉ DE LA VIERGE

Si les faveurs de la renommée se répartissaient en proportion du mérite personnel, si même on faisait entrer en compte les services rendus à la cause de la vérité, et la part qu'on a prise aux progrès de la civilisation dans le monde, peu d'hommes auraient autant de droits à l'attention des siècles, que celui qui eut l'insigne honneur d'associer sa vie à celle de la Vierge et d'être le premier collaborateur de la Divine Mission. Il n'en est rien : la personnalité de saint Joseph, ses actes, les détails les plus intéressants de sa vie sont demeurés à l'état d'énigme et c'est de lui qu'on peut dire qu'il est enveloppé de la nuée du silence. On a maintenant quelque peine à comprendre l'indifférence absolue dont la primitive Eglise sembla se faire une règle à son égard. L'enthousiasme des premiers temps ne l'explique pas et l'on est réduit à soupçonner, pour Joseph comme pour Marie elle-même, un parti-pris d'écarter les personnalités supérieures dont le voisinage aurait pu projeter quelque ombre sur la grande figure du Christ.

Que les temps sont changés! Aujourd'hui, des milliers d'autels s'élèvent en l'honneur de Joseph, d'un bout à l'autre du monde catholique : les temples retentissent de ses louanges; à voir le changement qui s'est opéré depuis quatre ou cinq siècles, on est tenté de se demander s'il ne s'est point révélé quelque aspect nouveau qui aurait fait enfin connaître et apprécier ses vertus. Mais non : il fut saint; c'est tout ce que l'on en sait dire; et cela suffit, car nul ne cherche à soulever un coin du voile mystérieux qui couvre son histoire. Sans avoir l'espoir d'accomplir une tâche aussi difficile, j'essaierai du moins de mettre en lumière les matériaux que m'ont fournis des fouilles exécutées dans les traditions où son souvenir a été conservé; les sources les plus hostiles ne seront point négligées : la vérité n'est jamais plus utile et plus sûre, que lorsqu'elle sort d'une bouche ennemie.

## I. — JOSEPH.

Dans les années qui précédèrent la venue du Sauveur, la descendance légitime de David, réduite à la branche de Nathan (1), s'était divisée en deux rameaux représentés par les familles de Jacob et d'Héli, tous deux petits-fils de Lévi. Héli ou Joachim épousa Anne, sœur de Jacob, et l'unique enfant, issu de ce mariage, fut la Vierge Marie; si donc saint Luc donne Joseph pour fils à Héli, c'est que la méthode des généalogistes hébreux était d'établir la descendance par les mâles : le gendre y était substitué à la fille, ce qui était sans inconvénient, lorsque cet allié appartenait à la même race, comme dans le cas actuel. Joseph était donc le neveu d'Anne, le neveu d'Héli au second degré, mais le fils de Jacob.

En l'an 40 avant notre ère, Jacob habitait Bethléem, antique berceau de la famille du Messie; il était le chef de la branche, l'aîné et le représentant de ses droits royaux. Il avait deux enfants en bas âge : Joseph et un autre que l'Évangile mentionne sous les noms d'Alphée et de Cléophas, que les traditions grecques appellent Clopas, mais dont le vrai nom était Halphaï, selon la prononciation chaldaïque. A cette époque, toute la famille émigra devant les désastres causés par l'invasion des Parthes, qui saccagèrent la Judée et emmenèrent en captivité Hircan, le dernier des rois Asmonéens. Les troubles s'étant perpétués pendant trois années, par suite des rivalités armées d'Aristobule et d'Hérode, les deux familles de Jacob et d'Héli, renonçant à leurs foyers, s'établirent en Galilée.

La profession de la famille de Jacob était celle de charpentier : sous ce terme, on comprenait alors toutes les industries du bois se rattachant à la construction des maisons et aux travaux agricoles; cette dernière branche de production paraît avoir été celle qui occupa surtout Joseph : la tradition le représente comme un fabricant de jougs pour les bœufs et de charrues (2) : son art était l'auxiliaire de la plus utile des professions. La loi obligeant le père à donner un métier à son fils, on trouvait commode de lui montrer le sien, avantageux de lui transmettre sa clientèle. La profession se perpétuait ainsi dans la famille : Joseph fut charpentier.

Nos idées sur l'infériorité des œuvres serviles proviennent des erreurs d'une fausse éducation. Les Grecs, méprisant le travail, en

(1) Saint Luc., III, 23 et suiv., 31.
(2) Saint Justin, *contre Tryphon.*

abandonnaient la pratique aux esclaves; les Romains leur confiaient l'instruction des enfants, le traitement médical des malades et la production des chefs-d'œuvre de l'art; plus grossier encore, le Moyen âge considérait comme incompatible avec la noblesse toute œuvre autre que celle de la guerre : reste des traditions barbares qui asservissaient et exploitaient le vaincu civilisé. Les Hébreux pensaient différemment : à leurs yeux, la plus honorable position était celle qui permettait de combiner l'exercice d'un art mécanique avec l'étude de la loi. Nos modernes socialistes prétendent que le travail remplace la prière : Les Hébreux croyaient à la nécessité de l'une et de l'autre, mais ils ne les confondaient pas.

Un métier était imposé à tous, même à ceux que leur richesse dispensait de le pratiquer : ne constituant aucune distinction sociale, il laissait à chacun le caractère qu'on tenait de la naissance ou de l'éducation. Le Talmud est plein d'exemples de rabbins exerçant les métiers les plus humbles (1). Le fameux Siméon-ben-Schetah, président du Sanhédrin et beau-frère du roi Alexandre Jannée, fabriqua des nattes, pendant la persécution que son parti eut à subir. Hillel partagea son temps entre le travail mécanique et l'étude des livres saints; saint Paul construisit des tentes. Une tradition orientale, recueillie par El Mourtadhi, assigne des professions aux hommes les plus célèbres, depuis Adam jusqu'à Mahomet : Le Sauveur y figure, sous la qualification de pèlerin, qui répond à celle de missionnaire prédicateur.

Joseph n'avait pas sans doute suivi les écoles des Pharisiens, et il ne possédait aucun grade académique : toutefois, les traditions juives autorisent, jusqu'à un certain point, une autre opinion; en tout cas, héritier de David, et marié tardivement, il ne pouvait manquer d'avoir reçu toute l'éducation de ceux qui, sans être Pharisiens, occupaient des fonctions dans les synagogues locales, y lisaient les textes sacrés et en donnaient l'interprétation; il était au moins aussi instruit que ses neveux Jacques-le-Mineur, Jude et Jean l'Évangéliste qui, dans une position sociale inférieure, ont laissé des œuvres du premier mérite.

Le Talmud évite de donner à Joseph son véritable nom, qu'il dénature en ceux de Nanna, Pappus ou Pappe-ben-Jehuda, sobriquets accompagnés d'un certificat d'origine : ces noms signifient

(1) Bab. *Nidda*, f° 24, 2. — *Pirke Abhoth*, II; Maimonides, *Talmud Thorah*, II, 11.

père (1). On ne peut douter de l'intention de ceux qui les emploient, lorsqu'on lit cette affirmation de l'historien des rabbins : « Pappus-ben-Jehuda qui passe pour le père de Celui de Nazareth (2). »

Cependant, ce même nom paraît avoir été pris par les Talmudistes dans un sens allégorique; parfois, ils lui font représenter le christianisme. C'est alors qu'ils représentent Pappus, tantôt comme un ignorant plébéien, tantôt comme un rabbin dont les maximes sont conservées pour l'édification de la postérité. On le dit frère d'un certain Lollianus de Laodicée (Lydda) avec lequel il aurait souffert la persécution romaine. On le met en présence de Rabh Aqiba, emblème du Judaïsme, qui garde sur lui la plus complète supériorité. Lorsqu'on voit Aqiba traiter Pappus de sot et lui imposer silence à la suite d'interprétations ridicules, on reconnaît le reproche souvent adressé aux chrétiens de mal comprendre les Écritures; le souvenir de la double persécution d'Adrien contre les deux religions se retrouve dans ce fait que Pappus et Aqiba auraient été jetés dans la même prison (3).

On l'a appelé aussi Pandira ou Panthira : dérivé de celui de Panther que Celse lui avait donné, d'après les libelles des Juifs, ce nom paraît contenir une allusion au mot *Pater* qui, dans l'Évangile désigne le Père céleste du Sauveur. Tout cela se rattachait aux Gnostiques qui appelaient Dieu « le Père inconnu ». Le nom de Panther a été adopté par des Pères de l'Église, par saint Épiphane, Eusèbe, saint Jean Damascène. Les traditions rabbiniques déclarent que Joseph Pandira était très grand et très beau (4). Le Talmud le compare à Goliath.

Une autre tradition lui fait honneur de son respect pour la Loi : cela revient au titre d'homme juste, que l'Évangile lui donne. Une légende, dont l'allégorie est facile à saisir, raconte que les astrologues ayant avisé l'un de ses voisins que ses biens devaient revenir à Joseph « l'observateur du Sabbath », cet homme les vend et, avec le prix, qui est considérable, il achète la plus belle des perles; mais peu après, il la laisse tomber dans la mer. Joseph, qui était

(1) Jér. *Sanhédrin*, f° 23, col. 4; *Schabbath*, f° 13, 4 et 14, 4; *Sotah*, f° 17, 1. — Bab. *Sotah*, f° 42, 2; *Rabha Bathra*, f° 5, 1 et la glose sur le *Schabbath*. f° 104, 2.

(2) Abraham Zaccuth, *Jouhasin*, f° 17.

(3) Bab. *Berakhoth* f° 62, 1 et 68, 2; *Taanith*, f° 18, 1. — *Mehilta*, f° 25, 2, etc.

(4) *Toldoth Jeschou*, éd. Wagenseil.

amateur de bons morceaux, achète au marché un gros poisson et il y trouve la perle qu'il vend pour la somme dérisoire de 13 dinars d'or (1).

Saint Ambroise, attribuant à l'industrie de saint Joseph une grande extension, lui suppose les travaux de construction de bâtiments, dans lesquels il aurait eu le concours de Jésus. Cette façon d'interpréter les choses s'accorde avec un texte, également allégorique, où l'on voit un certain Joseph, architecte, que le philosophe Abnimus, très illustre mais inconnu, va consulter : il trouve Joseph assis sur des madriers. On n'a d'ailleurs aucune idée de l'époque où pouvaient vivre ces personnages (2).

## II. — LE FIANCÉ.

Depuis l'époque de la sortie d'Égypte, la limite d'âge, pour le mariage des hommes, eut une continuelle tendance à décroître. Cependant, en étudiant les généalogies, qui furent bien tenues à partir de la captivité, on peut se convaincre que la moyenne des générations flotte entre vingt-huit et vingt-neuf ans; en admettant diverses causes de retard à la naissance des premiers-nés sur lesquels les calculs ne osent, on arrive à conclure que les hommes se mariaient vers l'âge de vingt-cinq ans. Les docteurs de la loi orale s'efforçaient de réduire ce chiffre : à leur compte, il aurait fallu se marier à dix-huit ans, et ils ne trouvaient pas d'objection aux unions prématurées, dès le moment de la puberté, vers treize ou quatorze ans. Ils n'admettaient d'exception qu'en faveur des patriciens, pendant la période où ils s'adonnaient à l'étude de la loi.

A ce motif, Joseph en réunissait d'autres qui lui étaient spéciaux. Étant né vers l'an 42 avant notre ère, Joseph avait vingt-deux ans en l'an 20, lorsque vint au monde sa cousine Marie. Dès lors, ses destins furent fixés.

Dans l'Orient monothéiste, il fut de tout temps une idée dominant toutes les autres, c'est l'idée religieuse : le sentiment de la nationalité, celui du patriotisme local y sont subordonnés, ils en revêtent la livrée. C'est par la religion ou sous son égide, que le peuple comprend sa propre grandeur et son indépendance. S'il se trouve sous la domination étrangère, il conserve l'espoir d'un libérateur

(1) Bab. *Schabbath*, f° 119, 1. — *Bereschith rabba*, Sect. XI, 11, 4.
(2) Saint Ambroise, *in Lucam*, III. — *Schemoth rabba*, f° 128, 4.

que le Ciel ne peut manquer de lui envoyer : cela paraît chez les Mahométans, nos contemporains; ils attendent le *mahdi* et, de temps à autre, ils s'imaginent l'avoir enfin trouvé, Les Juifs attendaient le *Goel* (Rédempteur), et quoique on ne sût pas au juste le moment où il devait paraître, on était généralement persuadé que les temps étaient proches. Il y avait bien quelques inattentifs : l'opportunisme, qui met les consciences à la merci des intérêts, le matérialisme de la pensée et celui de la vie, qui étouffent les hautes aspirations, les nécessités poignantes de l'existence quotidienne, pouvaient détourner provisoirement les idées d'un grand nombre, mais cela ne durait pas : le sentiment se réveillait de lui-même à l'occasion des grandes fêtes nationales, qui étaient expressément religieuses et obligatoires. Tout Israélite, on peut l'affirmer, espérait la Rédemption et il l'attendait par le Messie.

Le Messie devait sortir de la race de David, par voie de primogéniture : tout le peuple le savait, et Joseph surtout ne pouvait l'oublier : le chef actuel de la race de David, c'était lui-même : ancêtre désigné du Messie, il pouvait même l'avoir pour fils, puisque les temps paraissaient être arrivés. Pour un « homme juste », consciencieux et religieux, ayant de hautes et chastes idées, c'était la perspective du salut religieux et national à réaliser. Lorsqu'il fut acquis à cette conviction, Joseph dut se laisser facilement aller aux sollicitations de sa famille, relativement à un mariage de convenance.

La législation hébraïque, tenant de plus ou moins près au droit patriarcal (droit de Noé), favorisait ouvertement les unions conjugales contractées dans le cercle de la famille. Les mariages entre cousins étaient la règle habituelle; on voyait l'oncle s'unir à sa nièce (1). L'usage obligeait le beau-frère ou le proche parent à épouser la veuve sans enfant de son parent ou de son frère : on avait même vu Thamar prendre successivement les deux premiers fils de Juda, vouloir le troisième, et le remplacer par son beau-père. Enfin, Abraham avait été le mari de sa sœur.

La loi de Moïse ne réforma qu'une portion de ces énormités : dans l'intérêt de la conservation des biens dans les familles, elle maintint le lévirat, et décida qu'on ne se marierait pas hors de la

(1) « C'est une tradition de nos rabbins que celui qui épouse sa nièce est spécialement protégé de Dieu. » Bab. *Sanhédrin*, f° 76, 2 qui invoque Isaïe, LVIII, 9.

tribu. Plus tard, l'usage abolit cette prohibition pour la fille non héritière; mais l'héritière fut obligée d'épouser un homme de la famille, et, de préférence, le plus proche parent. Aujourd'hui même, quoique leurs conditions sociales soient très différentes et que leur origine abrahamique soit des plus contestables, les Juifs d'Allemagne pratiquent largement les mariages consanguins, malgré l'opposition que leur fait la science médicale.

En raison même de la longue attente qui précéda sa naissance, Marie fut tout d'abord considérée comme une héritière dont les droits successifs n'avaient rien à craindre d'une nouvelle survenance d'enfants. Joseph étant encore libre de tout lien, les parents de la jeune fille s'empressèrent d'obtenir le consentement de celui dont l'alliance était pour eux un honneur sans égal. Il est probable que leurs vues, auxquelles la Providence ne dut pas rester étrangère, portaient sur autre chose que sur la simple préoccupation de leurs modestes héritages : le savant Menochius a mis le doigt sur la vérité, lorsqu'il a fait observer que cette combinaison, assurant les droits politiques de la maison de David, avait moins pour but d'engager Marie, que d'empêcher Joseph de contracter une autre union. Dans l'ordre historique, Joseph et Marie étaient prédestinés à constituer la lignée du Messie.

Pour lier Joseph, il fallait un engagement anticipé : cela ne pouvait faire de difficulté. De tout temps, les conventions anticipées en vue du mariage furent familières aux Orientaux; on n'en a point perdu l'habitude : « Les parents, dit le P. de Gérambe, fiancent leurs enfants dès le plus bas âge, à quatre, à deux ans, à quinze jours de la naissance. Le père de l'enfant mâle achète la fille, et il en paie un acompte pour arrhes. » Le bon religieux ajoute que, malgré ce trafic, il n'est point de pays où les mœurs soient plus pures : naïve illusion d'un cœur détaché des choses du monde.

Au temps de la Vierge, la vente pouvait se pratiquer dès que la petite fille atteignait trois ans et un jour, et donner lieu à la livraison immédiate (1); pour Marie, l'engagement du mariage fut subordonné à la durée de celui qu'on lui faisait contracter, en même temps, envers le sanctuaire.

Ce premier fait de l'histoire évangélique se passait à la fin de l'an 17 avant notre ère. Joseph avait atteint l'âge de vingt-cinq ans :

(1) Mischnah, *Niddah*, v et Maimondes; *Ketoubhoth*, I, 3; III, 8 et IV, 4; *Qiddouschin*, I, 1.

on peut dès lors le considérer comme le fiancé de la Vierge. A la rigueur, le titre est prématuré, puisque les formalités qui le confirmèrent n'eurent lieu qu'onze ans et demi plus tard; mais il le mérita bien et jamais il n'en eut d'autre! J'ai déjà fait entendre à quoi fut consacrée cette longue attente : au travail et à l'étude de la Loi. C'est ainsi que Joseph prépara de loin l'éducation de Celui qui devait en donner les preuves précoces (Luc, II, 47), en attendant qu'il fît lui-même celle de l'humanité.

Lorsque Marie, âgée de onze ans, perdit son père (17 septembre an 9 avant notre ère), Joseph devint son curateur aux biens, du vivant même de sainte Anne, qui survécut une année (1). Cette fonction, qui lui revenait légalement, comme au plus proche parent, ne lui donnait aucune direction sur la personne : il n'avait à gérer que les intérêts.

A la sortie du Temple, Marie lui fut remise. La résolution d'un vœu de longue durée, tel que celui qui lia la Vierge, exigeait une rédemption analogue à celle des premiers-nés : propriétaire fictif de l'objet du vœu, le sacerdoce en subordonnait la restitution au paiement d'une indemnité représentant l'importance de la cession, mais qui ne pouvait jamais dépasser le chiffre de 50 sicles (2). Les apocryphes ignorants prétendent que Joseph la reçut comme fiancée, au milieu de circonstances ridicules : il était trop prudent pour s'exposer aux inconvénients de la loi en vigueur; sa famille ne l'aurait pas permis (3). La loi orale défendait aussi à l'homme de se trouver seul avec une jeune fille nubile qui n'était pas sa fiancée par acte public, ou bien sa parente à l'un des degrés prohibés d'alliance. La Vierge lui fut donc remise en présence de sa famille, et probablement de son frère et de sa belle-sœur, Cléophas et Marie, auprès desquels la jeune fille allait s'établir à Nazareth. Après l'y avoir déposée, Joseph rentra dans Capharnaüm, au nord du lac de Tibériade, où était alors sa demeure (4).

La tradition est muette sur l'âge de Joseph, à la date capitale de sa vie : profitant de cette obscurité, l'esprit de système s'est livré à des suppositions tellement extravagantes, qu'elles mettent en question la divinité et la mission de Jésus-Christ. Les imposteurs,

(1) Evode dans Nicéphore Calliste, II, 23.

(2) 160 f. — Mischnah, *Erakhin*, I, 1.

(3) Ketoubhoth, XIII, 10. — On ne pouvait forcer la femme à quitter le lieu où elle s'était mariée, dans certaines conditions.

(4) Dom Calmet, qui cite les autorités. — Cf. le *Pseudo-Mathieu*.

qui ont écrit ou inspiré les apocryphes, ont imaginé de transformer Joseph en un vieillard de quatre-vingt-dix ans et plus ; ils ont chargé son passé d'un ou de plusieurs mariages, avec des nièces et des belles-sœurs ; ils l'ont affublé de six enfants, dont les plus jeunes auraient eu cinquante ans, au moment de la naissance du Sauveur, ce qui ne les aurait pas empêchés d'être ses apôtres trente ans plus tard et de lui survivre pendant quarante ou soixante ans : inventions idiotes, que saint Jérôme traite de rêveries dignes du plus grand mépris. Dans ces conditions, disent de hauts dignitaires de l'Église, le cardinal Tolet et le pape Benoit XIV, le mariage n'aurait point sauvegardé l'honneur de Marie. Les Juifs ont négligé comme trop absurde ce moyen d'accusation. Du reste, la Sainte Famille ne fut point de celles où le libertinage légal bravait la réprobation publique par des unions disproportionnées ; on n'y cite aucune de ces combinaisons qui faisaient taire la voix de la nature au profit de la conservation des héritages.

Saint Joseph n'était pas un vieillard : cela ressort du texte évangélique, des voyages qu'il accomplit pour le service du Sauveur, et dont l'un eut lieu treize ans après le mariage ; de la tradition, qui le montre gagnant par son travail la subsistance de sa famille, en Égypte et à Nazareth, jusqu'à son dernier jour.

Joseph n'avait pas été marié ; saint Jérôme n'y veut pas consentir : « Tu prétends, dit-il à Helvidius, que Marie n'était pas vierge ; eh bien, je revendique la virginité pour Joseph aussi : d'une union virginale est venu un fils vierge. » La logique n'est pas des plus rigoureuses, mais c'est ainsi que nous nous représentons le fiancé de la Vierge ; et, pour cela, nous avons trouvé une raison sans réplique. La voici : *Pour hériter des droits historiques de David, Jésus devait être l'aîné de Joseph et chef de la famille;* car le Messie est roi et, comme tel, l'aîné de sa race. Jacques le Mineur l'avait précédé comme fils de Joseph, qui était « l'héritier de David » (Math. I, 16 et 20), Jacques aurait été l'héritier de David et le Messie, et à son défaut, l'un de ses frères, José, Simon, ou Jude, que les apocryphes disent enfants de Joseph. Ne venant qu'au cinquième rang, Jésus ne serait pas le Messie, il serait un imposteur.

Jésus fut l'aîné et l'unique de Joseph.

Au commencement de l'an 5 avant notre ère, date de ses fiançailles légales, Joseph avait environ trente-sept ans.

(*A suivre.*) A. CASTAING.

# LA QUESTION DE LA CRÉMATION

Rendre à la terre le corps humain qui en a été tiré, telle est l'institution funéraire primordiale.

Destiné à la résurrection, le corps mort est déposé dans la terre, comme le grain de blé que l'on sème. Après avoir subi une mystérieuse transformation, cette semence de la future résurrection s'épanouira en une vie nouvelle. C'est là l'image saisissante de nos Livres saints, qui nous parlent de la résurrection des corps. Saint Paul est l'écho fidèle de la révélation divine, lorsqu'il s'écrie : « Le corps, semé dans l'abjection, ressuscitera dans la gloire (1). »

Malgré l'usage de la crémation, introduit chez plusieurs peuples, le souvenir de l'inhumation primitive s'était religieusement conservé parmi eux. Et tel était l'empire de ce souvenir transmis par les traditions primordiales, que l'inhumation seule, ou du moins son symbole exprimé par l'*injectio glebæ*, communiquait à la sépulture un caractère religieux et sacré. La loi romaine n'était que l'expression des traditions antiques, en formulant ce texte mémorable : « Le lieu où est enterré le corps d'un mort est sacré (2). » Cicéron dit expressément : « Avant que la terre ait été jetée sur les morts, le lieu où a été brûlé le corps n'a rien de religieux ; mais lorsque la terre a été jetée sur les tombeaux (injectio glebæ), le mort est inhumé, et son sépulcre s'appelle *terre* (gleba), et c'est seulement alors qu'il jouit de nombreux privilèges sacrés (3). »

Horace se fait l'interprète de la même croyance traditionnelle, lorsqu'il exprime ce vœu suprême : « Jette-moi trois fois de la terre sur mes cendres et passe ton chemin (4). »

(1) I Cor., xv.
(2) *Ubi corpus demortui hominis condas, sacer esto.*
(3) *De Legib.*, lib. II.
(4) Hor., lib. I, od 28.

C'était, en effet, parmi les anciens, un devoir sacré de jeter quelques parcelles de terre sur les restes mortels que l'on rencontrait; c'était aussi une faveur insigne que le mort sollicitait des passants. Virgile a formulé ce vœu posthume, lorsqu'il dit : « Jette-moi de la terre (1). »

Couvrir le corps de terre, voilà la sépulture primordiale.

Et la simple raison ne nous indique-t-elle pas que le mode funéraire le plus naturel et le plus convenable, c'est bien l'inhumation?

Xénophon (2) rapporte les mémorables paroles prononcées par Cyrus, touchant le genre de sépulture choisi par le grand monarque. Il veut être *enterré*, dit-il, parce qu'il n'y a rien de plus vénérable pour le corps que d'être déposé dans le sein de la terre, qui produit et fait germer toutes les plus belles choses de ce monde. Voici les propres paroles de Cyrus, d'après l'historien grec : « Mes enfants, dit le roi, quant à mon corps, ne l'enchâssez pas dans l'or, ni dans l'argent, ni dans aucune autre chose; mais rendez-le immédiatement à la terre, tenant pour certain qu'il n'y a rien de plus saint après la mort que d'être bientôt mêlé avec la terre qui produit et nourrit toutes les plus belles et les plus précieuses choses du monde; je me suis toujours estimé mortel, et comme j'ai toujours été humain et non ingrat envers ceux qui m'ont fait du bien, ainsi maintenant j'aurai une grande satisfaction de retourner à celle qui fait tant de bien aux hommes. » Rendre à la terre le corps, de sorte qu'il soit comme placé sous l'égide tutélaire de sa mère, dit Cicéron, voilà le plus ancien genre de sépulture (3).

Et tel était l'antique respect attaché à l'inhumation, que Pline place ce mode funéraire à l'égal d'un culte sacré qui protège nos restes, non seulement avec une tendre et généreuse sollicitude maternelle, mais, en outre, les rend inviolables en les consacrant. « La terre, en dernier lieu, dit-il expressément, nous reçoit dans son sein, lorsque nous sommes abandonnés de toute la nature, elle, comme une tendre mère, couvre notre corps, et, pour remplir ce pieux office plus saintement, elle rend nos restes sacrés (4). »

Voilà la loi antique, la loi générale, sacrée de l'inhumation, conservée par la tradition. Elle est restée en grande vénération

(1) *Aut tu mihi terram injice.* Æneid., lib. VI.
(2) Cyrop., lib. VII, *in fine.*
(3) *De Legib.*, lib. II.
(4) *Hist. natur.*, lib. II.

au sein de l'humanité. « C'est cette loi non écrite, comme l'observe Sénèque, mais plus authentique et plus certaine que toutes les lois écrites, qui veut que l'on fasse au corps d'un mort la charité de le couvrir d'un peu de terre, ainsi que l'on doit offrir au mendiant affamé un morceau de pain (1). »

La crémation des morts inspire des sentiments diamétralement opposés. Un poète de l'antiquité, cité par Eustathe, décrit les horreurs abominables de la crémation. Cette affreuse destruction du corps humain par le feu lui inspire une ardente invocation à Prométhée. Il l'adjure qu'il veuille bien prêter son secours, pour arracher, si c'est possible, cet élément du feu, dont il a doté les humains qui en font un si horrible usage par la crémation (2).

Les chrétiens, comme les juifs, guidés par les lumières de la révélation, ont religieusement conservé l'institution primordiale de l'inhumation des corps. Et chose remarquable, nous voyons le poète Lucrèce rappeler à l'intelligence dévoyée des peuples incinérateurs cette vérité, qui semble être un écho lointain de la sentence prononcée par Dieu dans l'Eden :

*Cedet enim retro de terra quod fuit ante*
*In terram...*

Lorsque Dieu eut condamné le premier homme, comme châtiment de sa désobéissance, à la mort corporelle, il lui révéla de quelle manière cette terrible sentence devait s'accomplir. Rappelant l'origine du corps humain tiré du limon de la terre, il dit à l'homme prévaricateur :

« Tu retourneras dans la terre d'où tu es sorti. »

« Puisque, ajoute-t-il, tu es poussière, tu retourneras en poussière. » *Quia pulvis es et in pulverem reverteris* (3). »

L'Ecclésiastique parle de la longue chaîne de douleurs qui accompagnent les descendants d'Adam, depuis le moment où ils sont sortis du sein de leur mère, jusqu'au jour de leur sépulture *dans le sein de la terre*, la mère de tous (4).

L'Ecclésiaste dit aussi : « Toutes choses ont été tirées de la terre et retourneront également à la terre (5). »

(1) *Stipem porrigere mendico et humum cadaveri.*
(2) Eustath., *in Iliad.* A, p. 32.
(3) *Genèse*, III, 19.
(4) Cap. XL.
(5) Cap. III.

L'archéologie, comme l'histoire, démontre que l'inhumation est le mode funéraire primordial, celui des premières générations humaines.

Dans la célèbre grotte funéraire d'Aurignac, au pied des Pyrénées, remontant à la plus haute antiquité, il a été constaté que tous les débris humains qu'on y a découverts, répondent à des coutumes funéraires en usage chez beaucoup de peuplades anciennes. Ce qui est certain, c'est que la peuplade qui a choisi cet asile comme lieu de sépulture était complètement étrangère à la coutume de l'incinération des corps. Non seulement les corps des défunts n'ont pas été brûlés, mais on n'a même pas retrouvé au milieu d'eux la moindre trace de charbon (1).

Ainsi aux âges les plus reculés, aux temps préhistoriques, l'archéologie constate le rite funéraire de l'inhumation. Déjà, à l'époque du renne, on enterrait les morts. L'homme quaternaire, trouvé à Salutré, était enterré dans son habitation même, entouré de ses armes. Il était étendu sur une couche de cendres et d'ossements brûlés.

C'est bien là la preuve de l'antique culte des morts, et l'affirmation palpable de la religion primordiale des tombeaux. Ces cendres, ces ossements d'animaux brûlés, c'est un rite funéraire qui s'est perpétué à travers les âges, car tout près du squelette de Salutré, remontant à la période quaternaire, on a trouvé d'autres squelettes qui reposaient entre de larges dalles, véritables cercueils de pierre. Ils étaient étendus aussi sur une couche semblable d'ossements brûlés et pilés. A Aurignac, au Trou-du-Frontal, à Cro-Magnon, à Sordes, à la Madeleine, à Bruniquel, les morts étaient enterrés dans une grotte avec les armes, les objets qu'ils avaient affectionnés. Le plus souvent, ils étaient inhumés auprès du foyer qui, sans doute, avait été le leur.

« Les squelettes trouvés dans les grottes de Menton, dit M. de Nadaillac (2), offrent des exemples plus frappants encore. Ici, nul doute ne paraît possible. Ces hommes, ces enfants, avaient été enterrés, et tout prouve que ce n'était pas là un fait exceptionnel, mais bien l'usage constant de la tribu... »

L'archéologie préhistorique a, de plus, constaté que l'homme quaternaire enterrait religieusement ses morts (3).

(1) Voir Pozzy, *la Terre et le Récit biblique de la création*, p. 175. Hachette, 1874.

(2) *Les Premiers hommes et les temps préhistoriques*, t. II, p. 238.

(3) Voir E. Doumergue, *la Création et l'Evolution, l'Homme préhistorique*, 1883, p. 75 et suivantes.

Certains auteurs ont prétendu que la coutume d'enterrer les morts provenait de la doctrine de Thalès, qui n'admettait qu'un élément générateur de toutes choses, l'eau.

Les corps mis dans la terre renfermant beaucoup d'eau devaient plus facilement, selon ce philosophe, se transformer en cette substance et retourner ainsi à leur premier élément. Que Thalès ait professé cette étrange doctrine et qu'elle ait eu des adeptes, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Cette théorie a bien pu contribuer à affermir l'antique coutume de l'inhumation, mais Thalès n'en est nullement l'inventeur. A l'apparition de ce philosophe, la terre renfermait déjà des millions de corps humains couchés dans son sein. Ce n'est pas lui non plus, bien qu'il soit réputé être un des sept sages de la Grèce, qui apprit aux Grecs à déposer les morts dans la terre, car Cicéron nous dit (1) que la coutume d'enterrer les morts existait à Athènes sous le règne de Cécrops. Or Cécrops, le premier roi de l'Attique, florissait vers l'an 1580 avant Jésus-Christ. Et Thalès naquit à Milet, environ cent quarante ans plus tard.

« La première manière de rendre la sépulture aux morts en Grèce, dit Cicéron, est celle qui a été pratiquée par Cyrus et que nous trouvons décrite par Xénophon. Le corps était rendu à la terre et couvert du voile de sa mère. »

Le grand orateur romain affirme que les Grecs, sous le règne de Cécrops, ne pratiquaient pas le rite funéraire de l'incinération des corps (2). Élien dit expressément que chez les Athéniens on enterrait les morts (3). Plutarque pense que l'inhumation fut, dans le principe, le genre de sépulture généralement admis dans toute la Grèce (4).

Si de la Grèce nous passons à Rome, nous constatons, comme le dit Pline, que « l'usage de brûler les corps n'est pas fort ancien à Rome. Son origine remonte, ajoute-t-il, aux guerres que nous avons faites dans les contrées éloignées; comme on y déterrait nos morts, nous prîmes le parti de les brûler (5). »

Nonobstant le témoignage d'un si grave auteur affirmant que le

(1) Lib. II, *de Legib.*
(2) *Ibid.*, lib. II.
(3) *Hist*, lib. V, XIV. — VII, XIX.
(4) Plut., *in Vita Solon.*
(5) Lib. VII, cap. XLIV.

rite funéraire de la crémation n'existait pas chez les anciens Romains, nous pensons qu'il ne faut pas prendre cette assertion au pied de la lettre. La crémation, aux premières époques de l'histoire romaine, était pratiquée, mais dans des limites sans doute très restreintes. Elle formait comme une exception au mode généralement usité de l'inhumation.

Et, pour faire voir combien la coutume de l'inhumation était enracinée chez les Romains, Pline ajoute que, malgré le grave motif qu'on avait d'y déroger, par crainte de la violation des tombeaux, plusieurs familles conservèrent l'antique rite funéraire, et il raconte que, dans la famille cornélienne, aucun de ses membres n'a été brûlé avant Sylla. La dictateur fit, en effet, incinérer son corps pour le soustraire à la peine du talion, et ne pas le laisser profaner comme celui de Marius, qu'il avait fait exhumer et jeter à la voirie. Cicéron n'admet pas non plus l'antiquité de la crémation chez les Romains. Après avoir affirmé, comme il est dit plus haut, que le plus ancien genre de sépulture a été l'inhumation, c'est-à-dire, ajoute-t-il, le mode dont s'est servi le roi Cyrus, ainsi que l'a décrit Xénophon : *Le corps est rendu à la terre qui, comme une tendre mère, reçoit son enfant dans son sein et le couvre de son voile;* il ajoute : « Nous savons aussi que notre roi Numa a choisi ce genre de sépulture. Les restes de Marius, enterrés près de Tiveron, furent dispersés par l'ordre de Sylla, qui, en cette circonstance, fut plus cruel que sage. Ce fut par crainte d'un pareil traitement qu'il ordonna que son corps fût brûlé. C'est le premier des patriciens cornéliens à qui on ait élevé un bûcher. »

Malgré ces graves témoignages, touchant l'usage récent de la crémation à Rome, Kirchmann, dans son livre sur les funérailles des Romains (2), pense que le rite funéraire de la crémation a été connu par les premiers Romains, et la preuve, dit-il, c'est que le roi Numa défendit de faire des libations de vin sur le bûcher. Cette défense indique que la crémation était du moins connue à l'époque du second roi de Rome. Pline rapporte lui-même ce fait, ce qui semble autoriser Kirchmann à accuser l'écrivain romain d'être en contradiction avec lui-même. Plutarque dit aussi que Numa, dans son testament, fit la défense de brûler son corps. Donc la crémation

(1) Cicer., lib. III, *de Legibus.*
(2) *De Funeralibus Romanorum,* lib. I, p. 7.

existait, réplique Kirchmann, sans quoi on n'aurait pas songé, dans ce cas, à la prohiber.

L'usage de la crémation chez les Romains est plus ancien, pensons-nous, que Pline ne semble vouloir l'établir. En effet, Plutarque (1) dit que le corps du second roi de Rome, Numa Pompilius, ne fut pas brûlé parce que le monarque, dans son testament, en avait fait la défense formelle. Au lieu de livrer aux flammes du bûcher les restes du roi, on fit construire deux coffres en pierre, et dans l'un de ces coffres on renferma le corps, et dans l'autre furent placés les livres sacrés composés par le royal défunt. La loi des Douze-Tables défendait d'enterrer *ou de brûler* les corps dans l'intérieur de la ville. Il est admis, d'après la supputation d'Aulu-Gelle (2), que les Douze-Tables furent composées et promulguées trois cents ans après la fondation de Rome. Du reste, Pline lui-même rappelle (3) que le roi Numa Pompilius défendit d'arroser de vin les feux qu'on allumait pour brûler les corps morts. Nous pensons que Pline, dont le sentiment est corroboré par Cicéron, affirmant que l'usage de la crémation n'est pas ancien à Rome, a voulu simplement établir que ce rite funéraire y était très peu répandu dans le principe. Il n'est pas douteux que les premiers Romains, dont les coutumes étaient, c'est bien le cas de le dire, renouvelées des Grecs, connaissaient la crémation, et comme ces derniers dont ils furent les imitateurs, ils pratiquèrent les deux rites funéraires de l'inhumation et de la crémation ; mais l'inhumation était la méthode funéraire généralement en usage à l'origine et aux premières époques de l'histoire du peuple romain. Denys d'Halicarnasse écrit (4) qu'environ trois cents ans après la fondation de la ville de Rome, sous le consulat de Publius Horace et de Sixtus Quintilien, une grande peste éclata dans Rome et y fit de nombreuses victimes. Il attribue la cause de la contagion à la négligence de couvrir convenablement les corps qu'on inhumait, tandis qu'autrefois, ajoute-t-il, *on les brûlait ou bien on les enterrait avec soin.*

De ces différents témoignages nous sommes autorisés à conclure que les anciens Romains pratiquèrent ces deux modes funéraires de

(1) Plutarch., *in Numa.*
(2) Lib. XX, cap. I.
(3) Lib. XIV, cap. XII.
(4) Antiquit., lib. X.

sépulture : l'inhumation, en général, et la crémation, sous l'empire de circonstances particulières que nous ferons connaître ailleurs.

A notre époque, parce que l'on a vu, à Milan, un certain chevalier Keller se faire brûler avec un grand apparat, et qu'en Allemagne, il y a quelques cas de crémation à côté de l'inhumation généralement admise, un historien pourrait-il affirmer sérieusement que l'Europe a pratiqué, au dix-neuvième siècle, simultanément les deux rites funéraires de l'inhumation et de la crémation? Et parce que les ardents novateurs qui siègent au sein du Conseil municipal de Paris parviendront à faire griller quelques cadavres, surtout ceux des pauvres délaissés dans les hôpitaux, l'histoire pourra-t-elle enregistrer dans les fastes de l'avenir la crémation comme une prétendue nouvelle conquête de notre époque? Pline décrivant les usages du peuple romain s'en tient aux généralités. Très longtemps, chez ce peuple, l'inhumation fut son genre de sépulture. Et l'histoire nous signale la cause qui amena une dérogation notable à l'antique coutume de l'inhumation : la crainte de la profanation des morts par les ennemis.

En Grèce, nous voyons aussi que l'inhumation, le mode primordial de la sépulture, a été très répandue. Observons tout d'abord que la crémation n'a été pratiquée ni par les Egyptiens ni par les Phéniciens, et l'on sait que Cécrops et Danaüs, qui vinrent fonder des colonies à Athènes et à Argos, étaient sortis d'Egypte, et que Cadmus, fondateur de Thèbes, en Béotie, était Phénicien. On peut tirer cette conséquence très logique, à savoir que les mœurs et les coutumes établies par ces hommes illustres durent subsister longtemps dans leurs colonies. Leur mémoire y resta en vénération et contribua à exercer une grande influence sur ces peuplades d'origine étrangère. Il n'est pas de doute que, en s'établissant sur le sol de la Grèce, elles y implantèrent leurs traditions séculaires, et entre autres celle de l'inhumation pratiquée dans leurs pays d'origine.

Du reste, le mode funéraire de l'inhumation en Grèce, comme à Rome, est constaté subsister, nous l'avons déjà mentionné, dès la plus haute antiquité. Au temps de Lycurgue, la crémation n'existait pas à Sparte. La loi du grand législateur veut que les corps des Spartiates soient mis en terre. Elle prescrit, comme le rappelle Plutarque (1), d'ériger des monuments funéraires dans l'intérieur de la

(1) Plutarch., *in Vita Lycurgi.*

ville et de placer les sépultures autour des temples des dieux. Aucun objet ne devait être enterré avec le corps. Celui-ci était enveloppé dans un drap rouge et entouré de feuilles d'olivier. Point de différence entre les sépultures des diverses classes de citoyens. Les inscriptions funèbres ou épitaphes n'étaient permises que sur les monuments de ceux qui étaient morts sur le champ de bataille.

Nous allons donner la description de l'enterrement des anciens rois de Sparte. C'est le grand historien grec, Hérodote, qui nous fournit les intéressants détails de ces antiques cérémonies funèbres. « A la mort d'un roi de Sparte, écrit-il (1), on dépêche aussitôt des cavaliers dans toute la Laconie pour annoncer cette mort, et les femmes à Sparte parcourent la ville en frappant sur des chaudrons. A ce signal, deux personnes de condition libre, un homme et une femme, prennent dans chaque maison un extérieur sale et malpropre. Ils ne peuvent s'en dispenser, et s'ils y manquaient, ils seraient punis très grièvement. Les usages que pratiquent les Lacédémoniens à la mort de leurs rois ressemblent à ceux des barbares de l'Asie. La plupart de ceux-ci observent en effet les mêmes cérémonies. Lorsqu'un roi de Lacédémone est mort, un certain nombre de Lacédémoniens, indépendamment des Spartiates, est obligé de se rendre à ses funérailles de toutes les parties de la Laconie. Lorsqu'ils se sont assemblés dans le même endroit avec les ilotes et les Spartiates eux-mêmes, au nombre de plusieurs milliers, ils se frappent le front à grands coups, hommes et femmes ensemble, et poussent des cris lamentables, et ne manquent jamais de dire que ce prince est le meilleur des rois. Si l'un des rois meurt à la guerre, on en fait faire une figure qu'on porte au lieu de sa sépulture sur un lit richement orné. Quand on l'a *mis en terre*, le peuple cesse ses assemblées et les tribunaux ne siègent point pendant dix jours, et durant ce temps le deuil est universel. »

On le voit, l'inhumation était primitivement le genre de sépulture des Grecs. Plus tard, on ne saurait déterminer l'époque précise de cette innovation, l'usage de la crémation se répandit en Grèce, à tel point que Lucien a pu proclamer cette antithèse : « Aux Grecs la crémation et aux Perses l'inhumation (2). »

Toutefois, le langage de l'écrivain grec ne doit pas être pris dans un sens absolu. Au temps de Socrate, l'inhumation et la crémation

(1) Herod., *Erato*, lib. VI, traduction de Larcher, t. IV, p. 127.
(2) Lucian. *de Luctu*.

existaient simultanément. « On voit, dans le *Phédon* que j'ai tant cité, dit Cicéron (1), ce que Socrate pensait touchant la sépulture. Quand il eut bien raisonné sur la liberté de l'âme et que déjà son dernier moment approchait, Criton lui demanda de quelle manière il désirait recevoir la sépulture. « Mes amis, reprit Socrate, je me suis « donné une peine bien inutile, puisque je n'ai pas persuadé à notre « cher Criton que je m'envolerai d'ici et que je ne laisserai rien de « moi. Si vous pouvez me rejoindre ou si vous me trouvez quelque « part, ordonnez comme il vous plaira de ma sépulture (2) ».

Plutarque dit aussi que le grand philosophe n'avait pas déterminé son genre de sépulture. Il laissa la liberté à ses amis de choisir, soit l'inhumation, soit la crémation, ce qui prouve que les deux genres de sépulture subsistaient alors dans la Grèce. Cependant il importe de faire observer que, suivant Elien (3), l'inhumation était celui qui était le plus répandu parmi les Athéniens. « La loi athénienne, dit l'écrivain grec, prescrit à celui qui rencontre accidentellement un cadavre de l'ensevelir. Il devra recouvrir entièrement le corps de terre et le placer dans le tombeau, de manière que les yeux soient tournés vers l'occident. »

L'obligation imposée par la loi de couvrir, dans ce cas, le corps de terre, ensuite de l'orienter dans son tombeau, exclut toute possibilité de le brûler.

Une autre raison qui démontre que les Grecs anciennement déposaient leurs morts dans la terre, est tirée de Sophocle. Teucrus, dit le poète, se proposant de rendre les honneurs funèbres au corps d'Ajax, s'écrie : « Que les *uns fassent promptement une fosse profonde*, que les autres mettent le trépied sur le feu pour préparer les aspersions sacrées qu'on doit faire sur le corps du mort. »

Voici, d'autre part, un fait qui démontre matériellement l'antiquité de l'usage de l'inhumation chez les Athéniens. Une des preuves dont Solon se sert pour établir le droit que les Athéniens avaient sur l'île de Salamine, — les Mégariens en revendiquaient la possession, — c'est que les corps qui s'y trouvaient *enterrés* étaient inhumés à la manière athénienne. Les cadavres avaient la tête tournée vers le soleil couchant, selon le rite funéraire en usage à Athènes. De plus, on ne rencontrait qu'un seul cadavre renfermé

(1) 1re Tusculane, *de Morte*.
(2) Tuscul., 1re trad., par Bouhier et d'Olivet, p. 144.
(3) *Ælian variæ historiæ*, lib. V, cap. IV.

dans chaque fosse, ce qui était encore une règle athénienne.

La méthode funéraire des Mégariens était de tourner la face des morts vers le soleil levant et de placer dans la même fosse deux à trois corps (1).

Il n'est pas douteux que la coutume d'enterrer les morts fût très répandue chez les Grecs.

Le mode funéraire de l'inhumation florissait au siècle de Périclès. La première année de la guerre du Péloponèse (2) étant révolue, les Athéniens, pendant l'hiver, firent de grandes funérailles publiques, selon l'ancienne coutume, si conforme à l'humanité, à ceux qui avaient été tués dans cette campagne, et depuis ils pratiquèrent toujours cette cérémonie, tant que la guerre dura. Pour cela, on dressait trois jours auparavant une tente où l'on exposait les ossements du mort, et chacun jetait dessus des fleurs, de l'encens et des parfums et autres choses semblables; puis on les chargeait sur des chariots dans des cercueils de cyprès, chaque tribu ayant son cercueil et son chariot séparé; mais il y en avait un qui portait un grand cercueil vide, pour ceux dont on n'avait pu retrouver les corps. La marche se faisait avec une pompe grave, majestueuse et pleine de religion. Un grand nombre d'habitants, soit citoyens, soit étrangers, assistaient à cette lugubre cérémonie. Les parents du défunt se trouvaient au sépulcre pour pleurer. On portait ces ossements dans un monument public, au plus beau faubourg de la ville, appelé *Céramique*, où l'on a renfermé de tout temps ceux qui sont morts à la guerre, excepté ceux de Marathon qui *furent enterrés* au champ de bataille. Ensuite on *les couvrait de terre*, et l'un des citoyens les plus considérables de la ville faisait leur oraison funèbre. Ici Périclès fut choisi pour accomplir cette honorable fonction (3).

Euripide nous dit expressément que les Argiens désiraient *inhumer*, *enterrer* les corps des soldats qui avaient péri devant Thèbes.

Les paroles dont se sert Euripide, indiquent l'inhumation et non la crémation, selon les interprètes les plus autorisés : θαψαι χθονι (4).

En décrivant la bataille de Platée, dans laquelle les Grecs vain-

(1) Voir Plutarch., *in Solone et Strutt, Angleterre ancienne*, t. I, p. 127.
(2) Voir *Thucyd.*, lib. II, p. 122-130.
(3) Voir Rollin, *Hist. ancienne*, t. III, p. 329.
(4) Supplic., vers 17, voir *Histoire d'Hérodote*, trad. par Larcher, t. IV, p. 193.

quirent l'armée de Xerxès, commandée par Mardonius, trouvé parmi les morts, Hérodote (1) nous montre le respect des anciens pour le culte des tombeaux, et nous apprend en même temps que les Grecs alors inhumaient les morts. Nous laissons parler le grand historien, celui qui, à juste titre, est appelé le père de l'histoire : « Le lendemain de la bataille, dit Hérodote, le corps de Mardonius fut enlevé secrètement, mais par qui fut-il enlevé? C'est ce que je ne puis assurer. J'ai ouï dire que plusieurs personnes, et même de différentes nations, lui avaient donné la sépulture, et je sais qu'il y y en eut beaucoup qui furent magnifiquement récompensées de cette action par Artonès, fils de Mardonius. Mais je n'ai pu savoir avec certitude, quel est celui d'entre eux qui l'enleva furtivement et lui rendit les derniers devoirs. Il court cependant le bruit que que ce fut Dionysiophanès d'Éphèse. Lorsqu'on eut, continue l'historien, partagé le butin fait à Platée, dont on préleva la dixième partie pour les dieux, les Grecs donnèrent la sépulture à leurs morts, chaque nation aux siens à part. Les Lacédémoniens firent trois fosses : dans l'une, ils enterrèrent les Irènes, au nombre desquels étaient Posidonius, Amopharète, Philocyon et Callicratès. Dans la seconde, ils mirent le reste des Spartiates, et dans la troisième, les ilotes. Les Tégéates furent enterrés à part, mais tous pêle-mêle. Les Athéniens mirent leurs morts ensemble. Les Mégariens et les Phliasiens en agirent de même à l'égard de ceux d'entre eux qui avaient été tués par la cavalerie. Il y avait des corps dans les tombeaux de toutes ces nations; mais les autres peuples, dont on montre la sépulture à Platée, honteux, comme je l'ai appris, de ne s'être pas trouvés au combat, érigèrent chacun des cénotaphes de terre amoncelée, afin de se faire honorer par la postérité. L'élévation de terre qu'on appelle la sépulture des Éginètes fut faite, comme je l'ai ouï dire, dix ans après cette bataille, à la prière de ceux d'Égine, par Cléadas, de la ville de Platée, fils d'Eutodicus, leur hôte. »

Il est avéré que l'antique rite funéraire de l'inhumation a prévalu longtemps dans la péninsule hellénique. Toutefois on ne saurait contester que la crémation n'ait été pratiquée à l'égard de généraux grecs, à l'époque de la guerre de Troie. Homère (2) nous donne la

(1) *Calliope*, lib. IX.
(2) Voir *Iliade*, Lib. XXI.

description des rites funéraires usités pour brûler les corps d'illustres guerriers qui avaient succombé dans cette lointaine expédition. Mais n'eut-on pas recours alors à l'incinération afin de pouvoir rapporter en Grèce quelques parcelles des corps qu'il était impossible d'y transférer intégralement ?

On ne brûla pas les corps de tous les glorieux capitaines qui succombèrent pendant cette guerre mémorable. Des guerriers troyens furent inhumés. Virgile, qui est un fidèle interprète des institutions de l'antiquité, décrit les funérailles d'un de ces glorieux morts, de Polydore, fils de Priam. On ne brûla pas son corps, car le poète fait ainsi parler Énée :

« Cependant nous rendons les honneurs funèbres à Polydore. Nous *élevons un tertre sur son tombeau*. Nous dressons des autels aux dieux Mânes, nous les parons de festons bleus et de branches de cyprès (1). Autour, se rangent les femmes troyennes, les cheveux épars, selon le rite accoutumé. Nous répandons des coupes pleines d'un lait tiède écumant (2), et la patère verse le sang des victimes. *Nous renfermons l'âme de Polydore dans la tombe*, et, élevant la voix, nous lui disons l'adieu suprême. »

Nous allons citer un fait qui démontrera clairement qu'à ces époques reculées, l'inhumation était pratiquée parmi les Grecs. Les Lacédémoniens, nous dit Hérodote, avaient été continuellement malheureux dans la guerre contre les Tégéates. Ils consultent l'oracle de Delphes, qui leur répond par la Pythie qu'ils seraient vainqueurs s'ils emportaient chez eux les ossements d'Oreste, fils d'Agamemnon, chef des Grecs, comme l'on sait, pendant le siège de Troie. On retrouve le cercueil d'Oreste, renfermant un *squelette* d'une taille prodigieuse (7 coudées de long). Les *ossements* d'Oreste sont rapportés à Sparte, et dès lors les Lacédémoniens sont heureux dans leurs combats (3).

(1) Servius dit que le bleu était la couleur du deuil, principalement à la mort des jeunes gens appartenant à une famille illustre. Le cyprès, ajoute le même auteur, était un arbre funèbre, parce que, lorsqu'il est coupé, il ne renaît point. — Varron pense, au contraire, qu'il est l'arbre funéraire, à cause de son odeur qui est très propre à corriger celle des cadavres.

(2) Le P. Catrou fait sur ce passage cette remarque : « On faisait ordinairement des libations de vin sur la tombe des morts. On ne verse ici que du lait. Polydore était si jeune lorsqu'il fut mis à mort, qu'on crut ne devoir verser que du lait sur sa fosse. »

(3) Voir Hérod., Clio., lib. I, traduction de Larcher, t. I, p. 48 et suiv.

Je mentionne ce fait rapporté par Hérodote, comme étant un témoignage irrécusable, qu'aux temps héroïques de la guerre de Troie, le rite funéraire de l'inhumation subsistait parmi les Grecs.

Nous pensons que la crémation n'a été pratiquée, chez les Grecs, comme chez les Romains et parmi d'autres peuples, que sous l'influence de causes spéciales, telles que les doctrines religieuses ou philosophiques, la crainte de la profanation des tombeaux et, dans certaines circonstances transitoires, pour raison de salubrité publique. En tout cas, l'usage de la crémation a disparu de bonne heure de la Grèce, à en juger par Pausanias, qui a parcouru ce pays dans le deuxième siècle de notre ère (1). Parlant des cérémonies funèbres des habitants de Cycione, ville située non loin de Corinthe, l'historien grec dit expressément qu'ils inhumaient leurs morts. Voici ses paroles : « Les Cycioniens *enterrent* leurs morts d'une manière souvenable. Ils jettent le corps dans une fosse et le couvrent de terre; ils construisent un petit mur tout à l'entour; puis ils élèvent quatre colonnes qui soutiennent un toit fait en forme d'ailes déployées et penchées, comme la couverture de nos temples. Ils ne mettent aucune inscription sur la sépulture; mais en rendant les derniers devoirs au mort, ils l'appellent simplement par son nom, sans lui ajouter celui de son père; ensuite ils lui disent le dernier adieu (2).

Si des contrées méridionales où la civilisation a jeté un vif éclat dans l'antiquité, et qui ont conservé le rite funéraire primordial, nous portons nos investigations vers les régions septentrionales de l'Europe, dans ces contrées restées longtemps stationnaires, attachées religieusement à leurs usages séculaires, nous rencontrons là aussi le rite funéraire de l'inhumation.

Près de l'antique Upsal, où la tradition rapporte qu'Odin habita, était la colline où l'on enterrait les guerriers scandinaves avec leurs armures. Les grands et les riches de la nation se faisaient construire des tombeaux particuliers, où l'on ensevelissait avec eux tout ce qu'ils avaient de plus précieux. Niordsson, un des rois d'Upsal, éleva une colline plus haute que toutes celles qui avaient servi à la sépulture de ses prédécesseurs. C'est dans ces collines sépulcrales, dispersées à travers l'Upland, la Scanie, le Seeland, le Jutland et le Holstein, que l'on a trouvé tous les instruments de guerre, les

(1) Voir Pausanias, *Voyage historique en Grèce.*

(2) Pausanias, *Voyage historique en Grèce*, trad. par Gedoyen, t. I, p. 160.

bracelets de cuivre et les colliers qui ont enrichi les musées de Kiel, de Lund. Tous ces objets avaient été déposés dans les tombeaux renfermant les ossements de ces peuples du Nord (1).

Le culte du feu qui partout a une si grande corrélation avec la pratique funéraire de la crémation, ce culte prescrit par la religion d'Odin, fit introduire dans ces régions septentrionales la sépulture ignée. On y rencontre, en effet, des vestiges de crémation.

Iselin, professeur de Bâle, avait communiqué un intéressant document à cet égard à Dom Bernard de Montfaucon. Nous l'avons trouvé inséré dans les ouvrages du savant Bénédictin (2).

« Vous ne serez pas fâché, dit Iselin, auquel Montfaucon donne la qualification « d'habile homme », vous ne serez pas fâché que j'ajoute ici quelque chose touchant les sépulcres septentrionaux qu'on trouve au pays des Cimbres, en Danemark, en Suède. On peut les distinguer en trois espèces, par rapport sans doute à la qualité des personnes, et par rapport aussi à l'usage que l'on faisait de ces tombeaux. Les uns qui sont sous terre contiennent des urnes et des ossements; il paraît que ceux-là ont appartenu à des gens de la plus basse condition. Les autres ont des cadavres ou des urnes, car ces tombeaux contiennent quelquefois des urnes *et des cadavres* qui n'ont pas été brûlés : ils ont aussi au-dessus de ces cadavres de grands monceaux de sable et de pierre : quelques-uns de ces monceaux ont jusqu'à cent pas de circuit; ceux-ci ont servi à des princes ou à des gens de la première qualité, ou à de nombreuses familles des plus qualifiées; ce que l'on reconnaît par la grande quantité d'urnes et d'ossements qu'ils renferment. Quelquefois ces monceaux sont plus petits, et alors ils sont fait apparemment pour des gens d'une qualité médiocre. Cette conjecture est encore appuyée par des instruments qui s'y trouvent d'un grand ou d'un moindre prix, selon la qualité des gens. La surface de ces sépulcres est quelquefois nue, ce n'est que de la simple terre; et quelquefois aussi elle est pavée de pierres; mais comme ces pavés n'ont pas plus d'étendue qu'un corps humain, je conjecture qu'ils étaient faits pour y étendre, comme sur un lit, *des corps non brûlés*. Ce qui me confirme dans cette pensée. c'est que je n'ai lu nulle part qu'on ait trouvé des urnes sur ces pavés de pierre : on en a quel-

(1) Voir Marmier, *Lettre adressée au Ministre de l'Instruction publique*.

(2) Voir Montfaucon, *Antiquité chrétienne*, t. V, 2e partie, liv. I, ch. x, p. 200.

quefois trouvé tout auprès; et cela fait voir que l'une et l'autre manières d'ensevelir, ou en brûlant les corps ou en les laissant entiers, étaient en usage dans ce pays-là, de même qu'à Rome où, quoique l'usage fût établi de brûler les corps des gens de qualité, non seulement le peuple, mais aussi quelques familles particulières, entre autres les Cornéliens, ensevelissaient les corps sans les brûler, et cela jusqu'au temps de Sylla. Je ne peux me rendre au sentiment de quelques habiles gens qui ont cru que ces pavés étaient comme des foyers pour y brûler les corps; car outre qu'ils sont très étroits pour y mettre un bûcher, je ne vois pas pourquoi ils auraient fait ces foyers sous terre, ou pourquoi ils en auraient fait un pour chaque cadavre. »

Edouard DE HORNSTEIN.

---

# LA NOUVELLE CALÉDONIE

## I

La Nouvelle-Calédonie. — Situation. — Dimensions. — Population. — Histoire. — Dépendances. — Les condamnés. — Produits. — Mines. — Poissons. — Guano. — Climat. — Bois. — Les Messageries maritimes. — Les câbles projetés. — Missions. — Coolies. — *Le Dupleix*. — Les passagers. — Arrivée à Nouméa. — La ville. — Le gouverneur. — Le père Montrouzier. — Les Canaques. — Origine. — Costume. — Armes. — Mœurs et usages. — Religion. — Les sorciers. — Les *muakègues*. — Le tabou. — La circoncision. — Villages. — Mobilier. — Les guerres. — La naissance. — Les médecins. — La mort. — Langage.

A environ 1070 milles à l'est de Sydney, se trouve une île montagneuse, longue de 270 kilomètres et large de 55 : c'est la Nouvelle-Calédonie. Elle est située entre le 20° 10′ et 22° 26′ latitude sud et les 161° et 164° degrés longitude est. Elle fut découverte par le capitaine Cook le 4 septembre 1774, et appelée Nouvelle-Calédonie à cause de ses montagnes qui rappellent l'Écosse. Le pic Humboldt, qui est le plus élevé, atteint 1640 mètres d'altitude. Vers la fin du siècle dernier, d'Entrecasteaux, à la recherche de la Pérouse, visita cette île et, après lui, plusieurs autres navigateurs français y abordèrent et y laissèrent souvent des missionnaires. Le 8 octobre 1853, le contre-amiral Feburier-Despointes, à bord du vapeur *la Phoque*, en prit possession au nom de la France. Peu de jours après, un navire anglais arrivait avec l'intention de l'annexer à l'Empire britannique, mais c'était trop tard.

La Nouvelle-Calédonie est la plus importante des îles que la France possède dans le Pacifique, à côté des immenses possessions de l'Empire britannique. Elle est entourée d'un récif de coraux qui laisse entre elle et la côte un canal navigable. Ses dépendances

sont l'île des Pins, les îles Loyalty, les îles Huon, les îles Belep et les îles Chesterfield.

La Nouvelle-Calédonie a été désignée pour recevoir les condamnés aux travaux forcés, conformément à la loi de 1854 : les premiers condamnés y arrivèrent le 8 mai 1864. Après les désastres de la Commune de Paris, on y envoya aussi les condamnés à la déportation, mais ils furent plus tard amnistiés et réintégrés en France. On s'aperçut alors que la plupart de ces déportés étaient des récidivistes incorrigibles, qu'ils constituaient dans la nation une armée du mal dépassant le chiffre de 25,000, et on fit la loi contre les récidivistes pour les éloigner de la mère patrie. Il est question de les envoyer encore en Nouvelle-Calédonie. Les condamnés aux travaux forcés dans l'île sont aujourd'hui au nombre de 6,464, et il y a en plus 2,300 libérés. Les condamnés à huit ans de travaux forcés et au-dessous, après avoir achevé leur temps de peine, sont tenus de résider dans l'île un nombre d'années égal à celui de leur condamnation. Les condamnés à plus de huit ans, après avoir escompté leur peine, sont tenus à résider dans l'île pour toute leur vie. La population libre compte 2,500 civils et 1,041 officiers, soldats employés et famille. D'après le recensement de 1880, on compte 21,250 canaques ou indigènes en Nouvelle-Calédonie, et 14,679 dans les îles Loyalty. Les principaux produits de l'île sont ceux de l'agriculture, de l'élevage et des mines. Le café et le tabac donnent de bons résultats. On essaye en grand la culture de l'ananas qui vient dans les terres pauvres et produit un bon alcool. La canne à sucre n'a pas donné de grands profits, à cause de la sauterelle qui la dévore. Le coton a peu réussi; les céréales et la vigne ne prospèrent pas; par contre le riz, la vanille, le maïs, les pommes de terre, le manioc, l'igname, la patate douce, la banane, le coco, donnent des profits sérieux.

On a essayé l'élevage du mouton; mais on a dû y renoncer à cause d'une herbe dite à *piquants*, qui s'accroche à la laine, entre dans les chairs et tue l'animal. Le bœuf par contre et le cheval réussissent très bien. On compte en ce moment environ quatre-vingt mille têtes bovines dans la colonie, et plusieurs milliers de chevaux, de porcs et de chèvres. La sécheresse cause souvent des pertes considérables aux éleveurs, mais ils pourront y porter remède en utilisant les nombreux cours d'eau pour l'irrigation des prairies artificielles. La luzerne arrosée donne jusqu'à huit coupes par an.

Les produits miniers comprennent le nikel, le cuivre, l'or, le chrome, le cobalt et le fer. On vient aussi de découvrir des gisements de charbon, mais de qualité inférieure. Il faut espérer qu'on arrivera à trouver le bon charbon, car, par son application à la création de la force motrice, il est pour un pays une grande puissance.

La mer fournit une pêche abondante, et la biche de mer ou *trépang*, desséchée et expédiée en Chine, est d'un revenu sérieux. Le guano est exploité aux îles Chesterfield, mais il ne saurait être aussi bon que celui du Pérou et des côtes du désert d'Atacama, où il ne pleut jamais.

Le climat est sain, surtout à cause des forêts de Niaoli, espèce d'eucalyptus qui couvre la plus grande partie de l'île. On en tire un extrait qui est utilement employé contre les rhumatismes. Les coraux qui entourent l'île sont vivants et sans cesse agissants, ce qui n'est peut-être pas étranger à la salubrité de l'air. La mortalité est moins grande qu'en France. La température atteint 33 degrés centigrade en décembre, janvier, février, et descend à 16 degrés en juillet et août.

La saison sèche comprend septembre, octobre, novembre. On a souvent des pluies durant les autres mois. Pour les forêts, les principales essences sont le chêne-gomme, le kaori, le pin colonnaire, le tamanou, le niaoli.

La Nouvelle-Calédonie est reliée à la France par un courrier mensuel confié aux grands navires des Messageries maritimes. Cette compagnie reçoit de l'État une subvention de 32 fr. par lieue marine parcourue, et ses steamers sont tenus à une vitesse de treize nœuds. *Le Dupleix*, vapeur de 2000 tonnes, appartenant à la même compagnie, fait deux voyages par mois entre Nouméa et Sydney. De plus, deux fois par mois, les navires australiens qui vont aux Fidji touchent à Nouméa, à l'aller et au retour.

La poste et le télégraphe mettent en communication toutes les parties de l'île, mais aucun câble sous-marin n'a encore été établi pour la rallier à l'Australie, et par là au reste du monde. Une compagnie anglaise projette de relier l'Australie à l'Amérique par un câble passant à la Nouvelle-Calédonie, aux Fidji et aux Sandwich. On parle d'un autre câble qui rattacherait San-Francisco au Japon et par là à l'Europe, au moyen de la ligne russe qui traverse la Sibérie. Un autre câble passera tôt ou tard par Tahiti et rejoindra à Panama les nombreux câbles de l'Atlantique.

Les missions catholiques sont venues en Nouvelle-Calédonie avec les Pères maristes, en 1843. Les missionnaires protestants s'étaient établis dans les Nouvelles-Hébrides, en 1840. Un des leurs, le Révérend Williams, y fut victime de son dévouement à peu près en même temps où Mgr Epalle l'était à l'île Saint-Georges. Après cet aperçu général sur la Nouvelle-Calédonie, je reprends le récit de mon voyage.

Le 12 janvier 1884, je déjeune à Sydney, chez les Pères maristes de la paroisse Saint-Patrice ; ils m'apprennent qu'ils ont parmi leurs paroissiens quelques bons Chinois et Chinoises. Ces pauvres coolies sont souvent bien exploités par leurs compatriotes. Quelques grands marchands chinois en font venir deux ou trois cents avec engagement pour trois ans ; ils payent le voyage et avancent les 10 livres de capitation qui leur sont rendues si le coolie repart avant trois ans. Ils donnent à ces malheureux pour toute paye 1 shelling par semaine, avec quoi ils auront à se nourrir. Rien d'étonnant que, dans ces conditions ils cherchent à s'évader ou soulèvent des querelles avec le patron pour le quitter et aller travailler chez le voisin, qui lui donne 5 à 6 shellings par jour.

A midi je suis sur le *circular quai*, et prends une cabine sur *le Dupleix*. Les cabines sont grandes et bien aérées, mais les premières sont à l'arrière, et le vent de la vitesse leur porte les odeurs de la machine et du pont; il y a aussi une forte odeur d'huile rance de copra ou de coco, marchandise exportée de la Nouvelle-Calédonie.

Je ne tarde pas à m'apercevoir que je suis sur un navire français, les officiers sont aimables et les matelots exécutent leur manœuvre en babillant.

Les quelques amis qui m'avaient accompagné se retirent et le navire se meut, mais bientôt il jette l'ancre; quelques écrous sont dérangés à la machine, deux heures suffisent pour les réparer. Ce petit retard sera cause que nous ne pourrons arriver assez à temps pour passer de jour les récifs dangereux, à l'approche de Nouméa.

Nous passons devant un navire de guerre italien, stationné près du jardin botanique; admirons encore une fois le superbe coup d'œil qu'offre la baie de Sydney, parsemée d'îles et presqu'îles garnies de maisons et de verdure. Vers quatre heures, nous abordons la pleine mer. Les passagers sont peu nombreux; un planteur de café, anglais, mais habitant la Nouvelle-Calédonie depuis dix-huit

ans, y amène quelques beaux chevaux et un jeune Anglais qui va apprendre la culture du café chez lui. Ce planteur possède, à Canala, cinq cent mille caféiers et fournit 75 tonnes de café par an à l'administration, moyennant 2 francs le kilog. Une autre famille anglaise est composée du père, de la mère et de quatre enfants; le père est occupé en Nouvelle-Calédonie, à une mine de nikel. Ces personnes et moi formons tout le personnel des passagers. Je vois sur le navire quelques bottes de luzerne et plusieurs moutons; la sécheressse persistante fait que la Nouvelle-Calédonie s'approvisionne cette année en partie en Australie, et pourtant l'Australie du Nord souffre, elle aussi, cruellement à l'heure présente. Sur le Darling, surtout, certains squatters ont perdu cette année jusqu'à cent vingt mille moutons.

Du 15 au 16 janvier, la mer est calme, la navigation tranquille, nous filons de dix à douze nœuds; la température est chaude vers le milieu du jour, le soir le coucher du soleil présente le même phénomène qu'en Australie depuis deux mois. Le ciel se couvre d'une couleur de feu semblable à une aurore boréale. Le 14, nous rencontrons *le Melbourne*, grand navire des Messageries, qui revient de Nouméa, c'est lui qui me ramènera en France. Le 16, nous voyons passer le steamer des Fidji qui touche à Nouméa, et la nuit nous stoppons avant d'arriver aux récifs de coraux. Le matin au jour, le navire reprend sa course. Nous apercevons bientôt les montagnes, passons devant le phare, dépassons une pirogue canaque munie d'un balancier, et contournons la petite île des Lapins, laissant à gauche l'île Nou. A sept heures, nous sommes en rade, et peu après à terre.

Nouméa, ville naissante, s'élève au bord de la baie, au milieu des cocotiers et des flamboyants. Son tracé présente l'aspect d'une petite ville de France; la plupart des rues sont trop étroites, et les maisons sans jardin. Les jeunes villes des colonies voisines ont des rues de 30 mètres et avenues de 40 mètres, plantées d'arbres. Les maisons, avec leurs jardins sur la rue, présentent un aspect plus gai et forment des villes plus saines. Les maisons de Nouméa n'ont en général qu'un rez-de-chaussée et sont couvertes en lames de fer galvanisé. Ces lames coûtent peu, sont légères et vite placées; mais, aux rayons d'un soleil brûlant, elles se chauffent comme des casseroles.

L'hôpital et deux casernes élèvent leur masse imposante au-dessus des maisons basses.

Après un peu de repos à l'hôtel de Sébastopol, je me rends à l'évêché. Monseigneur est absent, mais le curé me reçoit avec bonté et m'indique les divers établissements de la mission, intéressants à visiter. Je passe chez le gouverneur. Le palais est simple mais entouré de superbes jardins; les salles sont vastes, les verandahs commodes, le tout est parfaitement adapté au climat. Je ne trouve personne à la conciergerie. Les deux sentinelles ne savent guère me renseigner; je vois plusieurs condamnés arrosant les plantes du jardin, j'entre dans la maison et parcours tout le rez-de-chaussée sans rencontrer personne. Je commence à comprendre que le pays n'est pas bien redoutable, puisque le gouverneur y vit avec si peu de précaution au milieu des condamnés. Ce n'est qu'en sonnant une clochette que je parviens à éveiller l'attention des habitants. M. le gouverneur est en tournée dans l'île, mais le navire qui le ramène est signalé. M^me^ Pallu de la Barrière, à laquelle je portais une lettre de sa tante, M^me^ Dupuis-de-Lorme, me reçoit avec bonté, me renseigne sur le pays, et me fait espérer l'appui du gouverneur pour m'en faciliter la visite durant les huit jours que je puis y consacrer.

En effet, peu de temps après ma rentrée à l'hôtel, une carte de M. et M^me^ Pallu de la Barrière me fait connaître leur invitation à dîner, le soir même, pour concerter mes excursions. Sur le bon conseil de M^me^ Pallu, je me rends chez le P. Montrouzier. Venu avec les premiers Maristes, il est depuis 1844 dans ces parages, et tout en évangélisant les indigènes comme prêtre, il a étudié le pays comme savant. Son bureau est un vrai musée; on y voit tous les minerais de l'île, les armes et instruments des Canaques, avec une multitude de cris-cris ou amulettes destinés à les délivrer de la maladie, de la médisance, des ennuis, ou faits pour inspirer l'amour, la sympathie, etc. Une collection de coquillages de l'île réunit douze cents espèces différentes, dont plusieurs ont reçu le nom de Montrouzier. Nous causons longuement sur les indigènes; il me donne deux numéros de la *Revue algérienne et coloniale*, contenant un travail de lui sur la Nouvelle-Calédonie. Grâce à cela et à tout ce que j'ai vu par moi-même, j'ai pu me former une idée que je crois exacte, sur les Canaques de la Grande-Terre. Le Canaque appartient à la race nègre; ses cheveux sont crêpus, ses lèvres larges et sa couleur noire. Toutefois on rencontre des types qui indiquent le mélange avec d'autres races. On a discuté longtemps pour savoir d'où ils sont venus. Il est probable que les noirs sont venus

d'Afrique; leur pirogue à balancier leur permet de rester indéfiniment en mer; mais d'autres habitants peuvent être arrivés à des époques différentes, des divers points de l'Océanie et même de l'Asie, entraînés par les vents, les courants et les tempêtes. Le type canaque est généralement laid; j'ai vu des femmes qui tenaient plus de l'orang-outang que de l'espèce humaine. Parmi les hommes, quelques-uns sont grands et bien constitués. Leur vêtement n'est pas compliqué : un pagne autour des reins; un léger turban rouge tenu à la tête par un peigne de bambou ; un collier de poils de roussette garni de petits coquillages, des bracelets analogues aux bras et aux jambes; un petit sac en bandoulière, portant des pierres ovales et une fronde; une lance en bois et un casse-tête en bec d'oiseau; voilà tout l'accoutrement du Canaque. Il n'est pas plus compliqué pour les femmes; mais au lieu des armes, celles-ci portent le bébé sur le dos ou accroché sur la hanche droite; une courge et une marmite souvent formée de kaolin. Comme les hommes, elles ont les oreilles largement percées et y placent leur pipe en guise de pendants. Les jeunes femmes tiennent à conserver leurs seins ronds aussi longtemps que possible; dans ce but, elles sed ébarrassent souvent des enfants et les tuent. Le manque d'hygiène, de propreté et de soins en fait périr beaucoup; et si on ajoute à cela les dévastations de guerres incessantes de tribu à tribu, on comprendra facilement que ces populations n'ont pu prendre un grand développement. On voit peu de vieillards; soixante-cinq ou soixante-dix ans sont des âges rares à trouver; une épidémie, qui ressemble à une angine couenneuse, décime souvent les tribus. Ils tiennent aux castes; l'autorité du chef est héréditaire et sacrée. Lorsqu'une tribu vient féliciter un chef pour la naissance d'un enfant, ce chef fait couper et rôtir un enfant sous les yeux des parents pour le distribuer aux visiteurs, sans que les malheureux parents songent à se révolter. Comme plusieurs des Asiatiques, ils pratiquent la circoncision, et comme les Thibétains, ils ont l'usage du *khata*, écharpe sacrée, qu'on passe aux visiteurs et aux amis. La femme, comme chez tous les peuples où le christianisme ne l'a pas affranchie, est réduite à l'état d'esclave et fait les travaux les plus durs. La trace d'anciens aqueducs, longs de plus de 8 kilomètres, et d'anciennes fortifications, prouvent que ce peuple a dégénéré; et eux-mêmes disent qu'ils ne valent pas leurs pères.

La religion des Canaques est très simple, mais leurs superstitions

très compliquées. Ils n'ont point d'idoles, ils croient à un Dieu personnel et créateur qu'ils appellent *Nenengut* (âme du monde), et déclarent que le monde est gouverné par lui; ils croient aussi à de nombreux génies appliqués à diverses fonctions, et résidant dans les bois et les cimetières. Leurs prêtres sont généralement sorciers et abusent de la crédulité du peuple. La fonction sacerdotale est héréditaire et passe du père à l'aîné des fils, à moins que celui-ci ne soit idiot. Lorsqu'on veut avoir le vent, on se rend chez le prêtre de Taumaléo, déesse du vent, et on lui offre le *khata* et l'*ava*, cadeaux en vivres. Celui-ci s'en va dans la forêt, près les os de son père, et offre un sacrifice. Que le vent ensuite vienne ou ne vienne pas, on est quand même satisfait.

Pour obtenir une bonne pêche, on jette à la mer certaines herbes; on en fait bouillir d'autres pour obtenir la pluie; on en fait sécher certaines espèces pour avoir le soleil. On sacrifie aux âmes des ancêtres pour un bon voyage. Lorsqu'on est en danger en mer, on y jette des vivres et des richesses.

Il y a les prêtres qui jettent les maléfices, et ce sont de véritables empoisonneurs. Leur maléfice n'a d'effet qu'autant que la victime boit ou mange la substance préparée.

Pour savoir si le maléfice agira, on passe un nœud coulant à un lézard, et, s'il est tué du premier coup, le poison aura son effet; on prend aussi une liane par les deux bouts et on tire; si elle casse au premier coup, le maléfice agira. D'autres prieurs ou prêtres ont la spécialité de découvrir les sorciers qui sont toujours mis à mort. Il leur est facile de se faire les instruments d'une vengeance, en déclarant sorciers ceux dont on veut se défaire.

Ils prédisent aussi les résultats des guerres, et leurs réponses sont extrêmement vagues, comme celles des sibylles.

D'autres prêtres donnent, comme au Sénégal, des amulettes qui rendent invulnérable dans les combats, ou invisible quand on va incendier un village, qui permettent de marcher sur l'eau quand on va à une île, ou qui font réussir une entreprise.

Une autre catégorie de prêtres ont la spécialité de voir les *muakègues*, esprits généralement femelles, portés au mal, et qui habitent dans les forêts près des sources : ils se réservent les bananes mûres; c'est pourquoi le Canaque ne cueille que les bananes vertes. Ils prennent le cœur des ennemis, ou de ceux qui leur déplaisent, durant leur sommeil, et le portent au prêtre; si celui-ci demande

grâce, l'esprit reporte le cœur et le remet à sa place, mais celui à qui il a été enlevé demeure fou jusqu'à ce qu'il lui soit redonné; si le prêtre ne demande pas grâce, l'esprit cuit le cœur, le mange avec le prêtre et la victime meurt.

Une autre catégorie prépare avec certaines herbes une eau lustrale qui doit faire disparaître l'impureté. Celle-ci se contracte de plusieurs manières. On est impur lorsqu'on touche un mort, lorsqu'on passe dans un cimetière, lorsqu'on mange la nourriture cuite dans la marmite des femmes à certaines époques. On emploie aussi l'eau lustrale lorsqu'on se marie, lorsque l'enfant marche pour la première fois, lorsqu'on jette une pirogue à la mer, lorsqu'on employe un filet neuf, etc.

Un chef est toujours *tabou* ou sacré; lorsqu'il est malade, on fouette trois ou quatre femmes ou jeunes gens de la tribu pour apaiser la divinité; lorsqu'il meurt, quatre *puarrangat* touchent son corps et l'inhument; ils sont alors impurs durant sept ans; ils ne peuvent manger avec les mains et sont obligés de hurler tous les soirs pour exprimer le regret de la mort du chef. Dans certaines tribus, les cadavres des chefs ou des personnes de distinction ne sont pas inhumés : on les dépose sur les branches d'arbre ou sur des rochers inaccessibles, ou bien on les dessèche au moyen d'un feu lent au-dessous du corps; cette opération dure parfois plusieurs jours et répand une odeur par trop parfumée.

Dans certaines tribus, on pousse des cris lorsqu'on aperçoit la nouvelle lune. On voit souvent des cas d'obsession, et les obsédés parcourent les bois et les montagnes comme des gens sans raison.

Il est d'usage de s'éloigner des femmes avant la bataille. Certains guerriers dans ces occasions prennent un lézard vivant, en mettent la tête dans leur bouche et aspirent fortement pour se rendre invulnérables. Le coup de tonnerre est l'âme d'un chef qui s'envole, et les éclairs sont ses yeux qui s'éteignent.

Les Canaques croient à la vie future. Après la mort, les bons mangeront des bananes mûres et se plongeront dans les plaisirs des sens; les méchants n'auront que des bananes vertes. Ils pratiquent le serment en mettant le pied sur un sillon transversal creusé dans le sol.

La circoncision, ou plutôt incision au moyen d'une pierre, se pratique dans plusieurs tribus. Elle a lieu généralement vers l'âge de treize ans; l'enfant prend alors le pagne ou étoffe qui entoure les

reins. Le pagne joue un grand rôle; dans certaines occasions, on l'échange entre les chefs lors d'une paix solennelle ou d'une alliance.

Les villages sont une réunion de cabanes en paille ou en écorce de niaolis. La case du chef a la forme d'un cône élevé de 7 à 8 mètres, surmonté d'une planche taillée en forme d'homme. A côté de la petite porte d'entrée, on place deux planches sculptées et peinturlurées. Le mobilier n'est pas compliqué : quelques nattes à terre, une marmite et quelques gourdes. Les ornements consistent en peignes de bambou, coquillages, cordons en poils de roussette. Les armes sont la lance, le casse-tête, la fronde et une hache de pierre. Il y a certaines cases où les femmes se retirent et où les hommes ne sauraient pénétrer sans encourir l'anathème.

L'esprit de famille n'existe pas. L'hospitalité est toujours pratiquée : des individus qui n'aiment pas à se construire une case ou à préparer leur nourriture, dorment dans la case d'un autre et partagent la nourriture dans la première case qu'ils rencontrent; c'est bien ce qu'il faut pour favoriser la paresse chez certains indolents.

Il y a des règles pour la guerre; elle est déclarée par des hérauts toujours respectés; ceux-ci fixent le jour et le lieu du combat; les alliés sont convoqués par l'envoi du *muaran*. Les causes de guerre sont souvent futiles, et la plupart proviennent des femmes; le Canaque est fort jaloux; l'adultère s'expie toujours par la mort du coupable et la blessure de la femme. Si la femme est la victime, elle se retire chez ses parents ou va se précipiter d'un rocher, ou se pendre à un cocotier.

Les guerriers se mâchurent les yeux et se noircissent le corps; ils s'excitent par des cris; généralement la bataille s'acharne autour d'un guerrier qui finit par succomber, alors une mêlée générale s'ensuit pour s'emparer du corps; s'il est pris par l'ennemi, il en fait un repas dans un grand festin.

Les Anglais ont remis les premiers quelques fusils à certaines tribus, et elles s'en servent très bien; un chef se plaisait à les essayer sur le corps de malheureuses femmes et d'enfants et se réjouissait d'en voir l'effet meurtrier.

A la naissance d'un enfant, on le lave, on lui comprime le nez et la tête sur les côtés ou sur le devant selon les tribus; le père le prend dans ses mains et lui donne un nom, puis on fait un repas et on donne des cadeaux aux matrones qui ont aidé la mère dans sa délivrance. Celle-ci allaite ordinairement l'enfant durant trois ou

quatre ans. La naissance illégitime est une tache. Les enfants sont fiancés de bonne heure; la femme est dans un état d'abaissement, mais elle est souvent perfide. La veuve passe à son beau-frère comme chez les Juifs.

Chez les Canaques, les médecins exercent leur art au moyen de sortilèges, mais les chirurgiens sont assez habiles pour raccommoder les fractures. Lorsqu'un malade est jugé dans un cas désespéré, on l'étouffe; quelquefois le malade va se placer dans une fosse, et les amis la recouvrent de terre, y trépignent dessus et tout est fini. Les dernières volontés sont sacrées. Lorsque le Canaque eut vu l'Européen au travail, après avoir réfléchi, il s'écria : souffrir pour souffrir, j'aime mieux endurer la faim. Il est paresseux, peu aimable, intelligent, brave, fourbe, cruel, orgueilleux. Au contact des blancs, il va perdant ses habitudes sauvages, mais il en prend les vices : le tabac, l'ivrognerie et les maladies vénériennes le déciment tous les jours.

Il est facile de voir par les usages ci-dessus énoncés comment ces peuples ont conservé la tradition des vérités primitives, et même certaines pratiques juives, le tout mêlé à de grossières et nombreuses superstitions, fruit de l'isolement.

Quant au langage, il varie beaucoup de tribu à tribu; le génie et la construction sont certainement les mêmes, mais un grand nombre de mots sont absolument différents. Ceci provient de l'habitude qu'ont les Canaques de changer les noms des chefs après leur mort, par respect pour eux. Or, comme le nom est emprunté à un objet matériel, le nom de cet objet est changé aussi; souvent on change les noms en haine d'une personne ou d'une tribu; un parti de mécontents décide de quitter sa tribu, et en partant ils changent les noms des objets usuels, en sorte qu'à la suite du temps il en est résulté une vraie tour de Babel.

Ernest Michel.

*(A suivre.)*

---

# LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Une Mésalliance dans la maison de Brunswick*, par le vicomte H. de Beaucaire. (Oudin, Fischbacher.) — II. *L'Allemagne de M. de Bismarck*, par A. Pigeon. (E. Giraud, rue Drouot.) — III. *Bazeille-Sedan*, par le général Lebrun. (Dentu.) — IV. *Récits militaires* (*la Loire et l'Est*), par le général Ambert. (Bloud et Barral.) — V. *Généraux et soldats d'Afrique*, par le capitaine Blanc. (Plon.) — VI. *Les Petits côté l'histoire*, par H. d'Ideville. (Calmann Lévy.) — VII. *Origines de la Révolution en Bretagne*, par B. Poquet. (E. Perrin.) — VIII. *Trois révolutionnaires*, *Turgot*, *Necker*, *Bailly*, par Nourrisson. de l'Institut. (E. Perrin.) — IX. *Histoire de saint Charles Borromée*, par l'abbé Sylvain. (Desclée, Lille.) — X. *Vie de saint Yves*, par le docteur Bonnejoy. (Prudhomme, Saint-Brieuc.) — XI. *L'Ermite de Ventron*, par L. Collin. (Collot, Epinal.) — XII. *Les Seigneurs de Bethon*, par le vicomte O. de Poli (au conseil héraldique de France). — XIII. *Correspondance de Louis Veuillot* (4e vol. Palmé.)

## I — II

Peut-être étonnerons-nous un certain nombre de nos lecteurs, en leur apprenant que tous les souverains d'Angleterre, à partir de Georges Ier, et de Prusse, en remontant à Frédéric II, descendent d'une Française obscure, d'une naissance assez bizarre et que les circonstances portèrent sur le trône d'une petite principauté allemande. Pourtant rien n'est plus vrai. Éléonore Desmier d'Olbreuze, qui appartenait à une vieille famille de Poitou, mais pauvre et sans illustration, était entrée de bonne heure, en qualité de demoiselle d'honneur, chez la duchesse de la Trémoille. Cette dame étant allée visiter son parent le landgrave de Hesse, le duc Georges-Guillaume, de la maison de Brunswick, vit Mlle d'Olbreuze et en devint épris. Jusque-là le jeune prince ne s'était adressé qu'à des vertus faciles. La résistance qu'il rencontra de la part de la belle Française l'amena à lui proposer une union morganatique. Malheureusement il oubliait qu'il s'était précédemment engagé vis-à-vis d'un de ses

frères, le duc Ernest-Auguste, à ne jamais se marier et à lui laisser l'intégrité de ses États. On voit d'ici les intrigues qui résultèrent de la nouvelle résolution de Georges et qui empoisonnèrent la vie de l'infortunée Éléonore. Pour satisfaire sa passion et en même temps demeurer fidèle à sa parole, l'amant de M^lle^ d'Olbreuze n'imagina rien de mieux que de promettre par écrit à la dame de ses pensées qu'il ne l'abandonnerait jamais, et de faire souscrire cet engagement par son propre frère Ernest et par la femme de ce frère, la duchesse Sophie. Éléonore céda et vécut d'abord avec le duc Georges parfaitement heureuse. Elle l'assurait, du moins; elle se prétendait légitimement mariée, « bien que le prêtre n'y eût point passé ». Le mariage, « écrivait-elle à un de ses parents, consiste dans la foi réciproquement donnée, nous nous sommes juré de ne nous quitter jamais, et nous avons des témoins de nos serments. » Il faut savoir que M^lle^ d'Olbreuze était protestante. Cette singulière théologie aurait peut-être été du goût de Luther, qui avait permis la bigamie à un prince dont la protection lui était utile. Néanmoins elle n'obtint pas l'approbation universelle même dans le milieu où elle vivait, et Georges finit par l'épouser en secret devant un ministre protestant. Peu de temps après, il la présenta aux princes étrangers qui venaient la visiter et lui donna publiquement le titre de duchesse. Le triomphe d'Éléonore était complet, elle allait le payer bien cher.

Avant que son union eût été régularisée, elle avait eu du duc Georges une fille aussi belle que sa mère, mais qui devait se montrer moins avisée. Sophie-Dorothée, — on lui avait donné ce nom, — bien que d'une naissance équivoque, était un riche parti, et plus d'un prince du Nord demanda sa main. Son père, toujours obsédé par la pensée de l'engagement qu'il avait contracté de laisser ses États à Ernest-Auguste; éconduisit poliment les prétendants, il conçut l'idée de marier Sophie-Dorothée à son cousin, fils d'Ernest. L'évêque (protestant et marié) d'Osnabruck, — Ernest portait ce titre en vertu du traité de Westphalie, — voyant qu'on désirait cette union, se fit longtemps prier. Il trouvait que la ci-devant demoiselle d'Olbreuze n'était pas d'assez bonne maison. A la fin, il consentit ainsi que sa femme : tous deux firent taire leurs répugnances vraies ou supposées devant les avantages pécuniaires dans le présent et la fortune politique pour l'avenir que cette union leur assurait. Tout semblait aller pour le mieux : seulement on avait oublié de consulter

les futurs époux qui éprouvaient l'un pour l'autre une antipathie qu'ils ne cherchaient nullement à dissimuler, mais ils s'inclinèrent devant la raison d'État.

Ce mariage, qui ne pouvait être béni de Dieu, eut les conséquences que l'on eût dû prévoir. Le jeune époux Georges-Louis, que le respect des plus simples convenances n'empêcha point de continuer le cours de ses débauches, devint bientôt odieux à sa femme, et celle-ci se vengea de ces injustes dédains par des manèges de coquetterie qu'elle crut innocents, mais qui devaient être cruellement exploités contre elle. Se rendit-elle sérieusement coupable? c'est un point qui n'a jamais été complètement éclairci, et l'équité commande d'interpréter en sa faveur cette obscurité, car les ennemis acharnés que les causes indiquées lui avaient faits, à elle ainsi qu'à sa mère, n'auraient pas reculé devant la divulgation de sa faute, si elle eût été certaine. Quoi qu'il en soit, elle avait distingué un jeune et brillant colonel, qui servait dans l'armée de son beau-père. Le comte de Kœnigsmarck, touché de sa grâce et de son infortune, se montrait fort assidu à la cour, ses visites à la princesse étaient devenues quotidiennes. Un jour, ou plutôt une nuit, il disparut, et l'on n'a jamais su depuis ce qu'il était devenu, on ignore même où repose sa dépouille mortelle. Les touristes regardent avec curiosité, dans un des corridors du château de Hanovre, la trace prétendue d'un coup d'épée que le colonel aurait tiré en se défendant contre les gens armés qui épiaient ses démarches. Qu'y a-t-il de fondé dans cette légende?

L'Europe s'émut de la disparition de Kœnigsmarck, et les États de Brunswick furent menacés d'une invasion saxonne. On résolut de sacrifier la femme qui était l'occasion d'un tel danger. Les deux cours de Zell et de Hanovre s'entendirent pour mettre un terme à cette union dont on avait, au surplus, tiré tous les fruits politiques qu'on en attendait, puisqu'un fils et une fille en étaient issus. On s'imagine ce qu'Éléonore, comme mère, dut souffrir. Sophie-Dorothée n'aspirait qu'à une chose, être débarrassée d'un époux qui lui faisait peur et horreur. Elle signa tout ce qu'on voulut, confessa avec larmes qu'elle était coupable, mais non pas d'un crime qu'elle nia toujours énergiquement. En tout cas, si elle avait eu des torts, son mari n'était pas moins répréhensible. Néanmoins, comme elle ne se défendit pas, la cour, mi-partie laïque, mi-partie ecclésiastique, chargée de statuer sur son sort, et où dominaient ses ennemis,

prononça le divorce contre elle, c'est-à-dire qu'il lui fut interdit de se remarier. Elle passa le reste de ses jours, c'est-à-dire trente-deux ans, dans le château de Ahlden, qui lui servit de prison, et où il ne lui fut jamais permis d'embrasser ses enfants. Son père, d'un caractère faible, contre lequel elle avait eu, du reste, le tort de tenir des propos piquants et irrespectueux, refusa de la revoir jamais. Sa mère fut son unique consolation, et la prisonnière puisa, dans les visites nombreuses qu'elle en reçut, la résignation à sa destinée, et la piété qui probablement avait fait défaut à ses jeunes années. On voit que l'intérêt dramatique ne manque pas à ce récit dont on peut voir les très curieux développements dans la consciencieuse étude de M. le vicomte Horric de Beaucaire.

Des deux enfants qui furent, dès leur bas âge, arrachés à la tendresse de leur mère, l'un monta, après son père, sur le trône d'Angleterre, sous le nom de Georges VI; l'autre épousa le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, et devint mère de celui que l'on a nommé le Grand Frédéric.

L'auteur du livre dont nous venons de présenter une imparfaite analyse s'est attaché à écarter tous les détails dont l'imagination des romanciers avait brodé cette trame déjà si lugubrement riche; il n'a puisé les éléments de son travail qu'à des sources authentiques. Cette précaution imprime à son récit un grand caractère de sincérité. Il importe toutefois de se tenir en garde contre son enthousiasme pour la belle d'Olbreuse et contre ses prédilections protestantes. En lisant ce livre, on s'explique pourquoi Louis XIV n'aimait pas les huguenots. Bien avant la révocation de l'édit de Nantes, on voit des Français servir en Alsace sous les bannières ennemies contre Turenne. Nous n'apercevons pas, au surplus, le motif pour lequel M. de Beaucaire énumère avec complaisance les nombreuses familles réformées qui émigrèrent un peu plus tard en Prusse, et qu'il félicite de leur attachement à leur nouvelle patrie.

L'Allemagne de nos jours présente un spectacle bien différent. Nous trouvons dans le livre de M. Pigeon des informations précieuses sur M. de Bismarck et sur le nouvel empire. L'auteur remarque que le grand chancelier n'a fait que mettre son génie au service d'une idée conçue avant lui, et que les événements dont la France a été récemment la victime ont été préparés dès le lendemain d'Iéna. Il rappelle que la concentration de tous les Allemands sous une seule domination a été prédite par Napoléon, dans ses

entretiens à Sainte-Hélène. Quant à l'instrument de cette redoutable évolution, M. Pigeon le juge avec une certaine faveur, il va même presque jusqu'à le justifier d'avoir proféré la fameuse maxime que « la force prime le droit »; il trouve que l'Europe actuelle n'a pas assez de Machiavels. D'autres pourraient penser qu'elle en a trop. Quelques pages plus loin, l'auteur semble se donner un heureux démenti, en présentant les grandes figures de Pie IX et de Léon XIII, dont l'invincible ténacité et la diplomatie patiente finiront, suivant ses prévisions, à triompher de la force brutale déployée par le conseiller de l'empereur Guillaume.

Un chapitre assez curieux est celui qui raconte les origines et le progrès du mouvement socialiste au-delà du Rhin : « Lorsque, après la guerre, l'industrie prit un développement légitime en soi, mais certainement exagéré, ce furent les agitateurs qui poussèrent l'ouvrier à exiger des salaires de plus en plus forts, ils amenèrent ainsi une hausse de prix, qui fut cause que bientôt les produits du travail ne trouvèrent plus de vente. La crise commença, et cette crise amenée en somme par la foule des travailleurs, les agitateurs en profitèrent pour mener les ouvriers au combat. » En France, les mêmes causes ont produit les mêmes effets.

Nous relevons en passant une citation de Richl, qui mérite de fixer l'attention, parce qu'elle ouvre des horizons nouveaux sur la question sociale : « La pauvreté d'autrefois et la pauvreté d'aujourd'hui sont des grandeurs qui ne peuvent pas être comparées l'une à l'autre; on ne peut raisonner de l'une d'après l'autre. Le paupérisme, ce fantôme, ne provient pas de l'appauvrissement des masses, mais de la conscience, chaque jour croissante dans les masses, de leur pauvreté. Cette conscience de la pauvreté amène, ou le sentiment du désespoir, ou le mécontentement et les réclamations. Le matérialisme a fait naître des générations qui considèrent la jouissance comme but de la vie, et ne reculent devant aucun moyen d'atteindre ce qu'elles appellent leurs droits. »

La crise antisémitique donne lieu à des rapprochements assez piquants et à des observations qui ne manquent pas de sens, bien qu'elles soient présentées sous une forme un peu légère et qui sent l'influence voltairienne. En général, le défaut capital de cette publication, c'est l'absence de doctrine. On s'est contenté d'offrir au lecteur des tableaux variés, mais sans prendre soin d'en tirer aucune conséquence se rattachant à des principes religieux, politiques ou

sociaux. Il est facile de s'extasier sur l'indifférence de M. de Talleyrand, dont nous sommes loin de contester l'habileté diplomatique, et de trouver les discours de M. Guizot ennuyeux; de louer les propos de Luther affirmant que « celui qui n'aime pas le vin, les femmes et la musique est un sot » ; et de déclarer que cette maxime vaut bien un choral; de conter les mésaventures d'un prédicateur de la cour, qui avait rêvé une réforme des mœurs, et que l'on a envoyé dans une cure de campagne méditer sur son plan de rénovation évangélique; de railler ses efforts pour former à Berlin des sociétés de jeunes gens s'engageant par vœu à garder la continence; de montrer M. de Bismarck riant, en plein parlement, de la chasteté allemande; mais ce n'est pas ainsi que l'on apprend aux Français comment ils pourront se rendre capables et dignes de prendre leur revanche.

L'auteur retrouve sa gravité quand il nous met sous les yeux, l'empereur, l'impératrice, les principaux membres de la famille impériale; lorsqu'il dépeint cette vie intérieure, pleine de tant de bonhomie, fidèle à toutes les traditions; la cour, les divertissements officiels, les témoignages d'amour et d'enthousiasme dont le vieux souverain est l'objet de la part de son peuple. Les théâtres, les faubourgs de Berlin, les scandales et les crimes dont cette capitale n'est pas plus exempte que les autres, nous révèlent les vices d'une société qui paraît si fortement assise, mais dont M. Pigeon croit apercevoir les signes de décadence. C'est aller trop loin, à notre avis, que de dire que l'Allemagne est à la veille de son 89.

Nous allions oublier, la part faite, à l'élément catholique auquel il est rendu pleine justice. L'auteur se plaît à faire ressortir la loyauté et la finesse des chefs de parti du centre, et à montrer que M. de Bismarck, quelle que soit sa puissance, est obligé de compter avec eux.

## III — IV — V — VI

C'est avec un vif intérêt qu'on lira le volume publié par le général Lebrun sur la marche imposée au maréchal de Mac-Mahon sur la frontière du Nord, et qui aboutit aux fatales journées de Bazeilles et de Sedan. Le général Lebrun, à la fois témoin et acteur, sans renouveler la face bien connue de ces tristes événements, rectifie bien des erreurs de détail : on peut considérer son livre comme le dernier mot sur la question. Il rétablit, entre autres choses, la vérité

sur la légendaire charge de cavalerie, qui fut exécutée avec la bravoure chevaleresque que l'on sait, sous la direction, non du colonel de Gallifet, mais du colonel de Bauffremont. Pour l'ensemble, l'impression subsiste la même après cette lecture. La marche de l'armée sur la frontière était une faute militaire dont la politique fut responsable. Mac-Mahon l'apercevait bien, mais il mit son honneur à obéir contrairement à ses propres convictions. Au surplus, rien ne le forçait à accepter la bataille sur un terrain aussi désavantageux que celui qui environne Sedan. Le général Lebrun estime qu'après la blessure du maréchal, le général Ducrot qui prit le commandement avait mille fois raison d'ordonner la retraite, quoiqu'il fût déjà bien tard. La présomption du général Wimpfen, auquel le ministre de la guerre avait confié un pli cacheté qui le rendait l'arbitre de la situation, détruisit les seules chances, bien faibles à la vérité, de sauver une partie de l'armée. On sait le reste, et comment nos soldats, après d'inutiles efforts pour aborder l'ennemi retranché derrière une formidable artillerie, acculés sous les murs et bientôt entassés dans les rues étroites de Sedan, dut se rendre à discrétion. Il n'y avait pas absolument d'autre parti à prendre, mais on eut tort d'insérer dans la capitulation un article qui permettait aux officiers de ne pas partager le sort des soldats. Le livre du général Lebrun, outre l'intérêt militaire qu'il excite, est rempli de portraits fins et justes de plusieurs de ses compagnons d'armes, et de récits d'actes d'une valeur admirable qui nous consolent de cette grande infortune.

A côté du récit de la bataille de Sedan, il convient de placer la dernière partie du bel ouvrage du général Ambert sur la guerre de 1870-1871. On retrouve dans ce troisième volume les mêmes qualités qui distinguent les précédents : un style vif et animé, des détails biographiques curieux, une grande entente des choses militaires, un patriotisme ardent, le respect de la religion. L'auteur nous retrace ici le tableau des efforts vigoureux et du désastre lamentable des deux armées de la Loire et de l'armée de l'Est. Il estime que, même après Sedan, nous possédions des ressources suffisantes pour une défense honorable et utile, mais il eût fallu confier ces opérations à des hommes de guerre et non à des ingénieurs. Le dernier mot sur cette funeste direction a peut-être été dit par un officier allemand que cite le général Ambert : « J'ai souhaité faire connaître dans ma patrie le caractère de Gambetta et

de Freycinet, afin qu'on pût y étudier le péril d'une dictature civile et d'une révolution. » Et le même gouvernement écartait avec mépris le dévouement des princes d'Orléans accourus au secours de leur pays !

Il fut un temps où la victoire couronnait presque toujours nos armes : la conquête de l'Algérie a été une suite presque ininterrompue de succès. Le capitaine Blanc, qui figurait alors au nombre des vainqueurs des Arabes, s'est plu à nous mettre sous les yeux le tableau de cette vie de la caserne et des camps, qui est sensiblement différente de ce que l'on voit aujourd'hui. Nous remercions ce brave officier qui a débuté par être simple troupier, de nous rappeler ces mœurs qui s'effacent tous les jours en se transformant. Il y a là des portraits de vieux sergents, derniers débris des armées de la Restauration et même de l'Empire, qui sont tout simplement admirables. Le capitaine Blanc, très véridique et nullement flatteur, a le don de faire vivre et se mouvoir devant nous ces types d'un autre âge : on y trouve en même temps d'excellentes leçons et de précieux modèles pour notre jeune armée.

Nous retrouvons plusieurs de ces souvenirs héroïques, avec d'autres plus récents et peut-être moins glorieux, sous la plume alerte de M. d'Ideville qui, tout en envisageant les *Petits côtés de l'histoire*, a le mérite de rappeler ce dont il a été témoin ou sur quoi il a pris de sérieuses informations. On lira, surtout avec intérêt, les détails qu'il nous fournit sur le comte de Chambord, la princesse Clotilde et Abd-el-Kader.

## VII — VIII

La Bretagne est la province française qui donna le signal de la Révolution; elle précéda même le Dauphiné dans la revendication des réformes que l'opinion publique réclamait justement à la fin du siècle dernier. Il faut chercher la raison de cette initiative dans la constitution propre à la *nation* bretonne, — tel est le nom que le pays se donnait lui-même, — et qui avait plus d'nn trait de ressemblance avec les constitutions qui ont pris naissance à la suite du mouvement de 1789, et que presque tous les peuples européens ont adoptées. On sait que la Bretagne n'avait pas été conquise, elle s'était librement donnée à la France après le double mariage d'Anne, la dernière duchesse, avec Charles VIII et Louis XII.

Il y avait eu entre les deux parties un véritable contrat bien différent du chimérique contrat social de Rousseau, un contrat historique, dont les clauses furent plus ou moins fidèlement observées par la monarchie, qui était demeuré, à tout prendre, une réalité vivante. Le pouvoir législatif, du moins en ce qui couvrait l'octroi de nouveaux impôts, était entre les mains des états composés suivant la tradition séculaire des trois ordres. Tous les deux ans ces états se réunissaient de plein droit et votaient le don gratuit, subside librement et souvent opiniâtrement débattu. La répartition et le recouvrement de l'impôt se faisaient de même sous l'autorité des états, par le soin de la commission intermédiaire ainsi nommée, parce que ses pouvoirs duraient d'une tenue des états à la suivante, et qu'ils cessaient dès la réunion des représentants du pays. Cette même commission s'occupait également du système de viabilité et des voies de navigation. La province jouissait donc, sous la suprématie de la royauté, d'une sorte de *self government*, et l'on ne pouvait toucher à ces privilèges sans susciter d'universelles réclamations qui allaient parfois jusqu'à la rébellion. La correspondance de M^me^ de Sévigné raconte les soulèvements produits par la prétention du gouvernement royal d'étendre à la Bretagne l'impôt nouvellement établi du papier marqué (papier timbré). Cette fois, la volonté du grand roi prévalut; mais la province réussit toujours à se préserver de l'odieux impôt de la gabelle, qui pesait d'un poids si lourd sur les autres parties de la monarchie.

On conçoit combien la Bretagne devait se montrer attachée à sa constitution et réfractaire à l'arbitraire ministériel. Aussi les excès de l'ancien régime expirant, qui cherchait dans un redoublement de violence la force morale qui lui faisait de plus en plus défaut, y rencontrèrent des résistances formidables. Déjà, vers la fin du règne de Louis XV, la création du parlement Maupeou avait produit la plus vive irritation. Quand Louis XVI, à bout de ressources, après avoir inutilement convoqué les notables, prit la résolution d'imposer, par une sorte de coup d'État, à la France, une série de réformes qui auraient pu la sauver, mais qu'il avait eu le tort de faire élaborer par la main suspecte du ministre Loménie de Brienne, le soulèvement général provoqué par cette tentative eut son contrecoup en Bretagne. On était en mai 1788, et c'est à cette date que M. Barthélemy Pocquet fait remonter les préliminaires de la Révolution en Bretagne. Le parlement de cette province, qui ne fit, au

surplus, qu'imiter la conduite des autres parlements du royaume, refusa obstinément d'enregistrer les édits qui établissaient la subvention territoriale, et il ne fallut rien moins, pour vaincre sa résistance, qu'un lit de justice et la présence du commandant pour le roi, le lieutenant général comte de Thiard, et de l'intendant Bertrand de Molleville. Quand le roi faisait entendre une voix impérieuse, la coutume voulait qu'on obéît, mais on protestait dès le lendemain, et il en résultait dans les esprits une irritation sourde qui préparait une plus sérieuse opposition.

En ce moment, le public breton n'était frappé que d'une chose : l'omnipotence de la royauté qui déchirait le contrat d'union et brisait des privilèges existant de temps immémorial. De là, la véhémence de la contradiction et la popularité du parlement qui s'opposait à ce bouleversement des règles et de la tradition. Avant la fin de l'année tout était changé. Le tiers état, dont l'influence sociale allait sans cesse grandissant, tandis que son rôle politique ne changeait pas, comprit qu'il avait fait fausse route en s'associant à des manifestations qui faisaient échec à la royauté dans ses tentatives de réforme, et que son intérêt était contraire à celui des ordres privilégiés. Dès lors son plan fut arrêté et il le suivit avec une rare prudence. Il se tint sur le terrain strictement légal et demanda simplement l'examen de ses griefs. C'était conforme à tous les usages. De tout temps les sujets du roi avaient eu le droit de faire parvenir jusqu'à lui leurs doléances. La tenue des états fournit l'occasion. Quand, le 27 décembre 1788, les représentants légaux de la province se réunirent à Rennes, au couvent des Cordeliers, les députés du tiers, avant de prendre part à aucune délibération, déclarèrent qu'ils devaient présenter à l'assemblée la réclamation de leurs commettants. Ils avaient eu soin d'abord de voter d'acclamation le don gratuit, de concert avec les deux autres ordres, pour se concilier la royauté. En vain le président du clergé se déclara-t-il prêt à écouter leurs griefs, aussitôt qu'ils auraient concouru à la formation d'une commission nécessaire pour la régularité des travaux de l'assemblée, le président du tiers, les yeux fixés sur la noblesse qui gardait un morne silence, déclara qu'ils étaient sans pouvoirs pour traiter d'aucune affaire avant l'exposé de leurs demandes. Cette fin de non-recevoir paralysa les états qui furent suspendus pour un mois. La mesure était grave : elle équivalait à l'interruption de la vie financière et administrative de la province.

Sur ces entrefaites survint la nouvelle de la déclaration royale qui, contrairement au vote des notables, doublait la représentation du tiers aux prochains états généraux. L'agitation des esprits s'en accrut : la noblesse redouta une atteinte à ses privilèges, le tiers état sentit son ardeur s'accroître. Les hésitations de Necker, alors ministre dirigeant, ne firent qu'envenimer le mal. La guerre des brochures précéda et prépara la guerre civile. Bientôt les rues de Rennes furent ensanglantées. Deux jeunes gentilshommes, que l'on accusa de provocation, un artisan, furent frappés à mort; les rixes, les duels sur la voie publique se multiplièrent. Toute la ville se trouva divisée en deux camps : d'une part, tous les nobles venus aux états, au nombre de près d'un millier, retirés aux Cordeliers, comme dans une citadelle : de l'autre, la jeunesse des écoles, dirigée par son prévôt, qui fut depuis le général Moreau. M. B. Pocquet décrit très bien ces scènes tumultueuses, les efforts du commandant de la province pour concilier les esprits et rétablir l'ordre, l'arrivée des jeunes Nantais et des jeunes Malouins aux secours de leurs frères de Rennes, qui se prétendaient voués au massacre par les mains des serviteurs à gages des gentilshommes et des parlementaires. La suspension indéfinie des états de la province et les préparatifs des élections aux états généraux, en dispersant la noblesse et créant d'autres soucis à la bourgeoisie, diminuèrent les occasions de conflits armés, mais l'animadversion demeura au fond des cœurs. La scission des classes, la destruction des ordres, la Révolution étaient accomplis.

Le récit des préliminaires de la Révolution en Bretagne offre un double intérêt, non seulement pour l'histoire de cette province, mais pour celle du pays tout entier. La nature des institutions bretonnes donnait aux mouvements locaux un caractère juridique qu'on ne rencontre pas ailleurs, et qui permet d'envisager la Révolution sous son côté légal. L'auteur de cette consciencieuse et impartiale étude insiste avec raison sur les faits de cet ordre. Il a mis heureusement à profit, non seulement les nombreuses brochures, mais encore les procès-verbaux, les correspondances et en général les actes officiels conservés dans nos différents dépôts d'archives, malheureusement plusieurs pièces ont disparu. Nous nous permettrons d'indiquer à l'auteur une autre source d'informations, ce sont les mémoires manuscrits conservés dans un grand nombre de familles qui ont été plus ou moins mêlées aux événements. Si

l'on y trouve peu de faits importants nouveaux, on y saisit, mieux que dans des relations plus solennelles, la physionomie du temps. M. B. Pocquet pourrait les consulter avec fruit, si, comme nous l'espérons, il se décide à compléter son ouvrage en écrivant l'histoire de la Révolution en Bretagne.

En France, sur un plus grand théâtre, cette révolution eut pour instruments inconscients trois personnages, divers de caractère, mais semblables par l'honnêteté des intentions. Turgot, Necker et Bailly. Le premier, très honnête, mais chimérique, et qui eut le malheur d'être encyclopédiste, sut du moins conseiller à Louis XVI une politique étrangère pleine de sagesse. Turgot ne voulait pas que la France secourût les colonies révoltées contre la Grande-Bretagne, il craignait les exigences de celle-ci et l'ingratitude de celles-là. L'événement lui donna cruellement raison. M. Nourrisson établit fort bien qu'après Frédéric II, Washington fut le plus cruel ennemi de la France dans le dix-huitième siècle. Il refusa constamment de faire alliance avec le pays qui avait affranchi le sien, et quand notre patrie se trouva la proie des brigands et l'objet de la convoitise de l'étranger, il ne souffrit pas que l'Amérique nous accordât même un simple témoignage officiel de sympathie. On peut contester les idées économiques de Turgot, surtout au point de vue de l'application. L'auteur expose fort bien l'infatuation et les démarches tortueuses de Necker, et il ne peut s'empêcher de plaindre la naïveté de Bailly. Pour un peuple qui aspirait à se régénérer, tous trois étaient évidemment des guides insuffisants.

## IX — X — XI — XII — XIII

Saint Charles Borromée naquit le 2 octobre 1538, dans le château féodal, depuis détruit, de Rocca d'Arona, sur les bords du lac Majeur. Il appartenait à une race très ancienne que les généalogistes rattachaient à Vitalien de Padoue, qui fut baptisé par un disciple de saint Pierre. La famille tenait, dit-on, son nom de la reconnaissance des habitants de Rome, qui qualifièrent de bon Romain, *Bonus Romanus*, dont on fit plus tard *Bonromeo* et enfin Borromée, un guerrier dont ils avaient admiré la vaillance du temps des guerres gothiques. Imbu des plus pures traditions aristocratiques, son père, qui était un fervent chrétien, lui fit donner

une éducation conforme à ses propres idées, et le destina à l'Église, en qualité de cadet. Charles avait, d'ailleurs, dès ses plus tendres années, montré de grandes dispositions pour la piété. Doté à l'âge de treize ans d'un riche bénéfice, il en consacra tous les revenus au soulagement des pauvres. Il demeurait chaste et savait exercer l'autorité. L'élévation du frère de sa mère, le cardinal de Médicis, au souverain pontificat, lui ouvrit toute une ère de grandeurs, et il ne se montra pas d'abord insensible à ces brillantes perspectives. Créé, par son oncle Pie IV, archevêque de Milan et cardinal à l'âge de vingt et un ans, chargé en outre de l'administration de l'État ecclésiastique, il étonna Rome et le monde par la parfaite correction de sa conduite, la maturité de son jugement, la fermeté de son caractère. La prospérité qui est d'ordinaire un écueil pour les vertus médiocres, lui servait plutôt d'échelon pour monter à la sainteté. Les conseils du P. Ribéra, jésuite, qu'il avait choisi pour directeur, son étroite liaison avec saint Philippe de Néri, achevèrent sa transformation morale, et il marcha d'un pas ferme et sûr vers les sommets de la perfection. Tout d'abord il mit son crédit, son talent d'administration et son énergie au service de l'Eglise, qui avait grand besoin alors d'un pareil dévouement. On était au plus ardent de la lutte contre l'hérésie, qui puisait une grande partie de ses forces, dans les mœurs relâchées et souvent dissolues des ecclésiastiques. Le mot de Réforme était dans toutes les bouches, dans celles des catholiques aussi bien que dans celles de leurs adversaires. Charles Borromée voulut que ce mot devînt une réalité. On attribue en grande partie à ses instances la résolution prise par Pie IV de rouvrir le concile de Trente, interrompu depuis sept ans et de le mener à bonne fin. On lira avec un vif intérêt, dans le livre de M. l'abbé Sylvain, le récit des longues et épineuses négociations de la cour de Rome, avec l'empereur et les souverains de France et d'Espagne.

Quand le concile eut été heureusement terminé, son zélé promoteur assuma la tâche d'en assurer l'exécution. Il obtint, non sans peine, de Pie IV, qui ne pouvait renoncer à ses services, de résider dans son diocèse dont il entreprit immédiatetement la réforme. Rien de curieux comme de suivre, dans le récit de M. Sylvain, ces luttes en quelque sorte acharnées que le saint archevêque dut soutenir tantôt contre des ordres religieux, tels que celui des *Humiliés*, où il se rencontra des fanatiques qui voulurent l'assassiner et

que le Saint-Siège dut supprimer, désespérant de le réformer; tantôt contre des congrégations de femmes, mécontentes de ne plus donner de bal dans l'intérieur des couvents, encore plus outrées de voir installer des grilles au parloir; tantôt contre le Sénat de la ville épiscopale, composé de gens hargneux et frivoles, peu portés à la réforme de leurs propres mœurs; tantôt enfin contre les gouverneurs de Milan, défendant avec une incroyable âpreté, contre des empiètements imaginaires, les prérogatives d'un prince excessivement jaloux de son autorité. Il peut paraître étrange, au premier abord, d'assister à des conflits entre un saint et le monarque qui se posait comme le principal, presque comme l'unique défenseur de la foi catholique. Mais, ainsi que l'auteur le fait justement observer, et comme nous l'avons nous-mêmes indiqué ici même dans une précédente étude, les prétentions de Philippe II à cette mission exclusive ne sont pas absolument justifiées.

Le fils de Charles-Quint était assurément sincère dans son dévouement à l'Église, mais il entendait exercer sur le Saint-Siège une tutelle qui plus d'une fois fut onéreuse. De l'ensemble des faits si bien exposés par M. Sylvain, il résulte, d'une part, que si Philippe II dépassa souvent la mesure, poussé qu'il fut surtout par ses conseillers, il se montra toujours disposé au fond à respecter l'autorité du Saint-Père; de l'autre, que les Papes usèrent à l'égard de ce fils un peu indiscipliné de la plus grande condescendance, parce qu'ils connaissaient bien sa foi. On a sous les yeux un spectacle qui nous apprend que, si la faiblesse de l'homme se montre partout dans l'histoire de l'Église, l'action divine qui le soutient éclate en traits incomparables.

Nous croyons inutile d'évoquer ici le souvenir de cette fameuse peste de Milan, qui acheva de consacrer la popularité de l'archevêque. C'est dans le bel ouvrage que nous avons sous les yeux qu'il faut en aller chercher l'histoire complète. En somme, ces trois volumes, composés après des recherches considérables dans les archives secrètes du Saint-Siège, dans les registres des nonciatures des principaux pays de l'Europe, dans le riche trésor de la bibliothèque Ambroisienne et surtout dans l'immense correspondance du saint (de 25 à 30 mille lettres), renferment la vie authentique, véritablement puisée aux sources, d'un personnage qui a joué de son vivant un des premiers rôles dans l'histoire de l'Eglise, et qu'après sa mort les peuples ont vénéré comme un de ces guides

et de ces protecteurs bienfaisants que la Providence envoie de temps en temps aux fidèles.

Un autre saint, qui fut non moins populaire en son temps, saint Yves, vient d'être l'objet d'une curieuse étude. M. le docteur Bonnejoy a eu la bonne fortune de retrouver dans un manuscrit du quatorzième siècle, contemporain, par conséquent, de la canonisation, neuf leçons en prose rythmique, qui sont peut-être l'œuvre du bienheureux Charles de Blois. M. Bonnejoy en publie aujourd'hui le texte en fac-similé, et la traduction avec des commentaires qui font honneur à son érudition et à sa foi. C'est une véritable rareté bibliographique et hagiographique. M. le docteur Bonnejoy, qui appartient à l'école des Végétariens, prend acte des incroyables austérités de saint Yves pour justifier les prescriptions de l'Église en fait de jeûnes et d'abstinence, prescriptions empreintes d'une grande sagesse au point de vue hygiénique, bien que le but qu'elle se propose soit beaucoup plus élevé.

Le catholicisme a toujours ses héros, témoin la touchante biographie de Joseph Formet, mort en 1784 à Ventron (Haute-Saône), après avoir été successivement domestique, soldat, solitaire et donné dans ces divers états l'exemple de toutes les vertus. Voici encore un autre serviteur de Dieu, saint Serein, prêtre, né aux environs de Metz, qui est devenu le patron du village et du château de Bethon, dont M. le vicomte O. de Poli nous raconte l'histoire dans des pages pleines d'intérêt qui font revivre devant nous les figures de Jeanne d'Arc, de Jean Lesguisé, évêque de Troyes, et des Montmorency.

Léonce de la Rallaye.

---

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

Dans quelques années, sans doute, on dira : il n'y a plus de budget des cultes; dès aujourd'hui on peut dire : il n'y a plus de Sénat. Les dernières élections, en renforçant la majorité républicaine et gouvernementale, l'ont tué. Le peu qu'il restait d'autonomie et d'indépendance dans l'ancien Sénat a disparu. Le conflit soulevé entre les deux Chambres, au sujet du budget des cultes, s'est terminé par l'abdication complète du Sénat. Les raisons qui avaient pu décider la Chambre haute à céder, les années précédentes, n'existaient plus. Alors que le budget lui était apporté à la dernière heure, avec des crédits supprimés qu'elle n'avait plus le temps de rétablir, elle pouvait alléguer pour excuse la nécessité de voter le budget avant la fin de l'année et de ne pas persister dans un conflit qui aurait obligé de recourir au régime des douzièmes provisoires. Aucune obligation de ce genre ne pesait, cette fois, sur ses déterminations. Puisque le vote du budget des dépenses du présent exercice s'était trouvé retardé jusqu'à ce jour, le Sénat avait le loisir, au 20 mars, d'imposer à la Chambre des députés ses volontés; il pouvait la faire céder une fois pour rétablir cette égalité de prérogatives financières dont il s'était toujours réclamé jusqu'ici et qu'il n'avait pas voulu sacrifier aux combinaisons du dernier congrès.

On ne pouvait lui opposer les intérêts du budget. Ce n'est pas par esprit d'économie que la Chambre des députés avait refusé d'accepter les très légères modifications que le Sénat avait faites au budget des cultes, en ramenant le traitement de l'archevêque de Paris et des évêques d'Algérie à l'ancien chiffre; en rétablissant le crédit du chapitre de Saint-Denis; en maintenant, pour la dernière année, les bourses des séminaires. L'esprit de secte dont elle est animée à l'égard des choses religieuses avait pu seul la déterminer à persister dans son dernier vote. Devant un pareil parti-pris, il y

avait à craindre un conflit entre les deux Chambres. Sans doute, le gouvernement aurait pu avoir raison de l'opposition des députés en insistant pour le rétablissement des crédits du budget des cultes. Il a mieux aimé se faire le complice des passions de la Chambre que de s'exposer au moindre échec en pareil matière. Le cabinet aurait horreur de passer pour clérical. Il avait déclaré, d'ailleurs, qu'en aucun cas, il ne poserait la question de cabinet sur le budget des cultes. Lui-même est venu demander au Sénat de céder à l'autre Chambre, au nom des intérêts supérieurs de la conciliation. L'intervention de M. Jules Ferry a decidé de la soumission du Sénat. Pour des prétextes qui n'étaient que spécieux, le Sénat a consenti, une fois de plus, et dans des circonstances plus humiliantes que jamais, à sacrifier ses droits. En fait, et malgré de vaines protestations, il a résolu contre lui cette question des attributions financières respectives des deux Chambres que le congrès avait laissées pendantes.

Un instant, il avait voulu sauvegarder ses prérogatives, en se bornant à demander à la Chambre des députés la plus légère concession, le maintien de la dernière annuité des bourses et de la seule faculté de théologie de Paris. C'était là un dernier moyen de se faire illusion sur sa caducité et son impuissance. Même le rétablissement de ces crédits insignifiants, le ministère ne lui a pas permis de le demander. M. Ferry a exigé de lui le sacrifice complet de ses droits. Le Sénat a capitulé au delà même de ce que l'on pouvait attendre de sa faiblesse. C'est en vain, désormais, qu'il essaierait de se prévaloir de ses prérogatives budgétaires. Il est acquis maintenant par ses propres votes et par l'attitude que la Chambre a prise vis-à-vis de lui, de l'aveu même du gouvernement, que le Sénat reconnaît ne posséder en matière budgétaire qu'un simple droit de remontrance. Cet acte de faiblesse est une faute irréparable. Cette fois, il ne s'agissait que des crédits partiels du budget des cultes ; mais le jour, prochain, sans doute, où la Chambre du suffrage universel, comme elle s'appelle, supprimera le budget des cultes lui-même, si le Sénat essaie de s'y opposer, elle n'aura qu'à invoquer contre lui sa défaillance d'aujourd'hui.

Il est vrai que M. Ferry a voulu rassurer le Sénat et en même temps l'opinion catholique sur cette éventualité. Après lui avoir demandé d'accepter les réductions du budget des cultes, il a tenu à s'expliquer sur la politique ecclésiastique du gouvernement, afin que ce vote inspiré par la passion antireligieuse n'eût pas de mau-

vaise influence sur les élections. On savait le président du conseil capable de toutes les audaces de langage, mais, en cette circonstance, il a réussi à étonner encore ceux qui savent le mieux jusqu'où l'astuce et l'hypocrisie du ministre opportuniste peuvent aller. A l'en croire, le gouvernement aurait toujours répudié cette politique dite concordataire, au sens étroit du mot, qui consisterait à réduire, à amoindrir d'année en année, de budget en budget, la dotation du budget des cultes pour arriver à l'anéantir. »

Ne dirait-on pas, après ces déclarations, que la paix religieuse n'a pas cessé de régner, grâce à la bonne volonté du gouvernement; qu'il ne s'est rien fait contre les droits et les libertés catholiques; qu'on n'a pas touché au budget des cultes; que l'Église et l'État continuent de vivre en bonne intelligence? C'est donc un rêve que l'histoire de ces huit dernières années! On n'a pas mis les congrégations religieuses hors la loi; on n'a pas établi l'instruction laïque obligatoire; on n'a pas proscrit le prêtre et avec lui toutes les pratiques et même les images religieuses de l'école, de la caserne et des hôpitaux; on n'a pas retranché en huit ans huit millions au budget du culte catholique; on n'a pas laïcisé les cimetières; on n'a pas livré les clefs de l'église à l'autorité civile; on n'a pas supprimé les traitements d'un grand nombre de prêtres, supprimé les bourses des séminaires; on n'a pas inauguré une jurisprudence qui frappe d'incapacité les établissements ecclésiastiques, qui passe les évêchés et les diocèses; on n'a pas violé le Concordat de toutes les manières : non, tout cela n'est qu'une invention des adversaires du régime actuel, tout cela n'est qu'une fiction au service des partis réactionnaires, tout cela n'est qu'une calomnie contre la République! Le gouvernement n'a jamais suivi une pareille politique de persécution et de spoliation, le gouvernement n'a jamais favorisé de pareilles entreprises contre l'Eglise, au mépris du Concordat!

En présence du vote des deux Chambres sur le budget des cultes et des tendances mal dissimulées du gouvernement à favoriser cette politique antireligieuse du parti républicain, quelle illusion pourrait-on encore se faire sur l'avenir? Nul doute qu'on ne marche à la destruction du Concordat, à la séparation de l'Église et de l'État, à la persécution. C'est la guerre religieuse qui s'annonce. Il n'y aurait plus d'espoir pour le clergé et les catholiques que dans des élections qui viendraient changer la majorité parlementaire et substituer un gouvernement conservateur au régime actuel. Mais ces élections

quelles seront-elles? Le parti républicain compte bien, et selon toutes les apparences il ne se trompe guère, qu'elles se feront à son profit. C'est dans ce sentiment que la Chambre des députés vient de voter le rétablissement du scrutin de liste.

Si le suffrage universel, si bien qualifié par Pie IX, de mensonge universel, pouvait être un mode sérieux et sincère de gouvernement pour un pays, une loi électorale, digne de ce nom, devrait avoir pour objet d'assurer la représentation exacte de l'opinion. Le moyen serait, peut-être, difficile à trouver. Mais à coup sûr, il ne saurait y avoir de combinaison plus mauvaise que celle qui assure la prépondérance au nombre seul, au nombre brutal et matériel. Dans cette question du mode de scrutin introduite devant les Chambres et devant l'opinion par la proposition de loi de M. Constans, le parti républicain ne s'est préoccupé que d'adopter le système électoral le plus conforme à ses intérêts. Mieux encore que le scrutin d'arrondissement, le scrutin de liste assure le triomphe du nombre. Si sous l'empire des événements graves, un bon courant d'opinion emporte la masse, le nombre triomphera des oppositions individuelles et l'on aura les Chambres conservatrices de 1870 et de 1871; le nombre aura été l'expression vraie des opinions et des intérêts. En dehors de ces circonstances qui assurent, par exception, la sincérité du suffrage universel, le nombre n'est plus que l'instrument des passions et des cupidités, il subit les influences dominantes et il ne représente plus vraiment la volonté générale. Avec les moyens d'action dont il dispose, le parti républicain peut facilement mettre le nombre de son côté aux élections. Sous bien des rapports, le scrutin de liste lui est plus avantageux à cet effet que le scrutin d'arrondissement.

Feu M. Gambetta l'avait compris. Ses disciples ont gardé sa doctrine. Le vote du scrutin de liste est vraiment le résultat des efforts du parti opportuniste, servi par le gouvernement. M. Constans et M. Waldeck-Rousseau ont obtenu ce que leur maître n'avait pas réussi à se faire donner. En 1881, alors que M. Gambetta tout-puissant sur son parti, voulait faire adopter le scrutin de liste, on pouvait soupçonner le pseudo grand homme d'y chercher un moyen de fonder sa dictature. Toute servile qu'elle fut, la majorité d'alors se défia des intentions de son maître et inquiète pour sa propre existence, elle aima mieux laisser tomber du pouvoir le président du « grand ministère » que de recevoir de lui son congé. Les rai-

sons que M. Gambetta faisaient valoir en faveur du scrutin de liste n'en étaient pas moins bonnes et, aujourd'hui, les héritiers de sa politique ont pu les reprendre avec avantage. Le scrutin de liste, disait M. Gambetta, assurera la constitution d'une majorité plus homogène, plus solide, plus capable; il permettra au parti républicain de conquérir les départements encore acquis à la réaction monarchique et impérialiste, alors qu'on n'y parviendrait jamais avec le scrutin d'arrondissement, qui laisse trop d'importance aux influences personnelles et au travail local.

Les mêmes arguments, sans qu'on ait même pris la peine de les dissimuler, ont reparu dans la discussion. Les opportunistes ne se sont pas cachés de dire qu'on n'obtiendrait pas avec le scrutin d'arrondissement le résultat auquel le parti républicain devait tendre. Au fond, la majorité n'avait d'autre souci que d'assurer sa réélection et le ministère ne songeait qu'à son propre maintien. Il ne pouvait y avoir contre le scrutin de liste que des résistances inspirées par la crainte de perdre, avec l'autre mode de scrutin, les avantages des situations personnelles dans les arrondissements. Le scrutin de liste servira mieux les intérêts généraux du parti. C'est un instrument de propagande plus efficace, un moyen plus sûr d'accroître la majorité. Avec le scrutin d'arrondissement, tout ce que l'on eût pu faire, c'était de conserver les positions acquises; avec l'autre, on peut espérer faire des conquêtes.

Les opportunistes se sont flattés surtout que leur mode favori de scrutin ferait mieux leurs affaires. Aux dernières élections partielles, ils ont pu voir combien leur politique est en défaveur auprès de cette démocratie dont ils se vantent d'être les meilleurs serviteurs. L'opportunisme est usé; par lui-même il n'aurait plus assez d'influence pour séduire les électeurs républicains des villes; il est obligé de faire alliance avec le radicalisme. Le scrutin de liste a l'avantage de se prêter plus facilement que le scrutin d'arrondissement à la conciliation entre les diverses nuances d'opinion. Opportunistes et radicaux ont très bien compris, d'ailleurs, qu'avec les divisions du parti républicain, le scrutin d'arrondissement n'aboutirait qu'à faire éclater leurs dissentiments en présence des conservateurs unis, du moins, sur le terrain des croyances religieuses et des intérêts matériels. On pourra s'entendre, au contraire, pour dresser des listes communes, en se faisant des concessions réciproques; on s'assurera mieux le succès, en se prêtant un mutuel appui.

Telles sont les raisons qui ont décidé la majorité, d'accord avec le gouvernement, à voter la nouvelle loi électorale. Les influences locales y perdent; quelques intérêts particuliers sont sacrifiés; la pression administrative s'exercera moins immédiatement; mais en revanche, l'union de toutes les forces républicaines est assurée et il n'y a plus à craindre les compétitions personnelles et les rivalités de groupe.

La droite a cru également qu'il valait mieux adopter le scrutin de liste. Elle, aussi, espère que l'union sera plus facile par le nouveau système entre les conservateurs; qu'avec une liste qui fera la part des diverses fractions, suivant leur importance, on bénéficiera pour le succès commun de toutes les ressources et de toutes les forces de chacune d'elles, et que, de cette manière, on pourra gagner des départements tout entiers où l'opinion conservatrice, inégalement repartie entre les divers arrondissements, est dominante dans l'ensemble. Par contre, il en est d'autres que l'on perdra où le parti conservateur réussissait jusqu'à présent à faire élire un ou deux candidats. La somme des inconvénients et des avantages se balance. Jusqu'au dernier moment, la droite fort partagée sur la question hésitait si elle voterait de préférence l'un ou l'autre scrutin. A la manière triomphante dont les organes du parti républicain saluent le rétablissement du scrutin de liste, on est tenté de craindre qu'il ne lui soit plus profitable qu'au parti conservateur. En somme, l'élection dépend moins du mode de votation que de l'état d'esprit des électeurs.

Après les derniers succès de nos troupes au Tonkin, succès toujours chèrement achetés, mais assez brillants pour faire illusion sur la situation, la nouvelle de l'échec subi en avant Dong-Dang par colonne du général de Négrier est venue ouvrir les yeux sur un état de choses qui, pour les esprits réfléchis, ne fait que s'aggraver de jour en jour. En présence de forces très supérieures en nombre et par manque de munitions, le général de Négrier qui opère dans le Haut-Tonkin a dû se retirer, abandonnant le combat, avec une perte de deux cents hommes tués et blessés. Un échec est un de ces faits de guerre avec lesquels il faut compter et que les généraux les plus habiles et les plus heureux n'ont pu toujours éviter. Qu'il s'en produise dans le cours d'une longue et difficile campagne, ce n'est pas ce qui doit étonner ni alarmer. Mais l'échec de Dong-Dang tire des circonstances dans lesquelles il est survenu une signification

sérieuse et même inquiétante. Toujours battue, toujours repoussée, l'armée chinoise revient toujours plus nombreuse et s'étend chaque jour davantage. Les termes de la dépêche du général de Négrier indiquent qu'il a livré combat pour se dégager. Tuyen-Quan aussi était cerné, et sans la vaillante résistance du commandant Dominé et l'arrivée d'un corps de secours, nos troupes étaient prises. L'ennemi semble nous envelopper de toutes parts. Plus notre champ d'opérations s'étend, plus nous rencontrons de résistance, plus la position aussi devient difficile à raison de l'éparpillement de nos forces et des distances chaque jour plus grandes qui séparent nos petits corps disséminés sur une vaste étendue de territoire. Jusqu'alors les revers des Chinois, loin de les décourager, n'avaient fait que les rendre plus actifs et plus entreprenants. A plus forte raison le succès qu'ils viennent de remporter, redoublera-t-il leur ardeur. C'est moins notre échec en lui-même qui est grave, que l'effet moral qu'il produira sur l'ennemi à un moment où, ayant partout devant nous des forces considérables, nous sommes obligés de combattre sur plusieurs points à la fois et d'avancer sous peine d'être refoulés.

Cette situation critique est l'effet de la fausse politique du gouvernement. On peut maintenant se rendre compte des périls de l'aventure dans laquelle M. Ferry a engagé la France. Pour avoir voulu tromper le pays sur la nature de l'expédition qu'il entreprenait au Tonkin, pour avoir cherché avant tout à sauvegarder la position du ministère et les intérêts électoraux de sa majorité, tout en se livrant à sa politique aventureuse, M. Ferry a abouti à mettre notre corps expéditionnaire en face d'un ennemi qui menace de l'écraser de sa supériorité numérique. Voilà le résultat de son astuce. Il n'est plus question aujourd'hui des Pavillons noirs du Tonkin. Nous sommes aux prises avec la Chine, c'est-à-dire avec l'armée d'un peuple innombrable et riche qui depuis vingt-cinq ans a appris à faire la guerre à l'européenne, sous la conduite d'officiers allemands, russes et anglais, et qui nous est égale par les armes et par le commandement.

C'est là que nous en sommes arrivés. Aussi longtemps qu'il l'a pu, M. Ferry a protesté contre cette conséquence inévitable de l'expédition tonkinoise; il a essayé de diminuer l'importance de l'entreprise en n'envoyant que des troupes et des munitions de guerre insuffisantes, et en cachant le caractère des opérations militaires sous le nom d'« état de représailles ». Le pays voit aujour-

d'hui que c'est bien la guerre et la guerre avec la Chine; il voit que M. Ferry l'avait trompé en soutenant le contraire à la tribune.

Du reste, le gouvernement a été obligé de se contredire lui-même. Ses amis, l'ont reconnu. Pour se mettre en état de soutenir la lutte, il a dû se décider, le mois dernier, à considérer comme contrebande de guerre, autrement dit, à faire saisir même sous pavillon neutre le riz expédié à destination de ports chinois situés au nord de Canton. Après avoir essayé de garder une situation mixte qui n'était ni la paix ni la guerre, il a donc bien fallu reconnaître que l'on était réellement en guerre avec la Chine et agir en conséquence; car si le gouvernement ne considérait pas que la France est à l'heure actuelle en guerre avec la Chine, il ne pourrait ni motiver, ni faire accepter des puissances la décision prise de traiter le riz comme contrebande de guerre. Les documents diplomatiques eux-mêmes protestent contre la duplicité du gouvernement. Dans le recueil qu'il vient de publier sur les affaires de Chine, il n'est question que de guerre et de paix, de droits des belligérants et de négociations avec l'ennemi.

Ainsi donc la guerre existe, de l'aveu même du gouvernement. Mais cette guerre, qui l'a déclarée! Où est le vote des Chambres autorisant le gouvernement àl'entreprendre? Il y a eu des votes de crédits limités à des opérations partielles, des ordres du jour de de confiance se référant à l'état de représailles, à l'exécution d'engagements pris par le Tonkin; mais jamais les Chambres n'ont été appelées à se prononcer formellement sur la guerre, jamais elles n'y ont consenti. La guerre s'est engagée subrepticement, en dehors du Parlement, en dehors du pays, au mépris de la Constitution. Et c'est avec cette fourberie opportuniste que M. Ferry a lancé la France dans une aventure qui menace aujourd'hui de se changer en catastrophe. Oui, l'expédition du Tonkin, même au risque d'une guerre avec la Chine, pouvait être opportune et légitime; mais il fallait alors avoir le courage et la franchise de dire au pays qu'on allait faire la guerre et demander aux Chambres les moyens de l'entreprendre. Qu'a-t-on fait, au contraire ? On a dissimulé, on a équivoqué de peur de répandre l'alarme parmi les populations et de jeter la défaveur sur la République. La vérité est que, depuis le commencement de l'entreprise, l'action militaire a été constamment subordonnée à de misérables calculs électoraux. Où il fallait envoyer une armée, on s'est borné à expédier successivement de petits

corps de troupes; quand on aurait dû agir vigoureusement, on a traîné les opérations en longueur pour donner le change à l'opinion, et ainsi tout a été compromis par l'effet d'une misérable politique qui est tout près d'être criminelle. Que feront de nouvelles interpellations avec une majorité qui a applaudi si facilement aux mensonges de M. Ferry et qui a mis son intérêt dans celui du ministère; il est trop tard pour revenir sur ces fâcheux errements. Au point où en sont les choses, la France ne peut plus se tirer honorablement de la situation dans laquelle l'a engagée la politique équivoque du ministère Ferry qu'en expédiant une armée de cinquante mille hommes, pour marcher sur Pékin, ou qu'en concluant au plus vite une paix qui sauvegarde ses intérêts au Tonkin. Les insurrections qui commencent à se produire en Cochinchine et dans le Cambodge l'avertissent qu'il ne faut pas tarder à prendre l'un des deux partis, si elle ne veut pas s'exposer, pour fruit de la politique de M. Ferry, à perdre toutes ses possessions orientales.

Au milieu de la lutte engagée entre la France et la Chine, le chef de l'Église vient d'élever la voix pour intercéder, auprès du souverain du Céleste Empire, en faveur des missionnaires et des chrétiens. Léon XIII rappelle l'exemple des papes, ses prédécesseurs, qui ont intéressé plus d'une fois les puissants ancêtres de Kuang-Su à leur sort, d'autant mieux que loin de porter atteinte aux droits de la puissance publique et aux intérêts sociaux, les missionnaires européens envoyés depuis des siècles dans l'empire chinois ont rendu de nombreux services à l'État, d'abord en répandant la doctrine de Él'vangile, dont les principaux préceptes sont de craindre Dieu, d'observer en toutes choses la justice, et par conséquent d'obéir aux autorités légitimes et aux lois; puis, en propageant dans l'empire chinois les lettres et les arts, source de la civilisation humaine. Cet appel à l'histoire et à la bienveillance de l'empereur est digne du successeur des papes, de qui le monde n'a jamais reçu que des bienfaits. Le chef de l'Église seul peut s'adresser à tous les souverains, en se prévalant auprès d'eux des services que le catholicisme a rendus et ne cesse de rendre aux États. Plaise à Dieu que sa voix soit entendue à la cour de Pékin et que, dans cette supplication du Père commun des fidèles, le jeune empereur de Chine trouve un nouveau motif de montrer de bonnes dispositions envers les missionnaires et les chrétiens de son empire.

C'est un grand malheur pour l'Europe que l'autorité des Papes

ne suffise plus à arrêter la guerre entre les États. L'Europe tremble aujourd'hui de voir la paix publique troublée par une guerre entre l'Angleterre et la Russie. Il manque une influence médiatrice assez puissante pour prévenir le conflit que l'on craint. Des bruits alarmants continuent de courir sur les relations des deux États. Les négociations au sujet des frontières afghanes se poursuivent, il est vrai, d'une manière régulière et pacifique entre la Russie et l'Angleterre. Mais ce n'est pas seulement d'une question de frontières qu'il s'agit entre elles, quoique souvent des guerres soient nées de moindres prétextes. Cette question de délimitation de territoire n'est venue qu'à la suite des empiètements incessants de la Russie. Il ne s'agit pas de déterminer pour aujourd'hui la limite des avant-postes russes, et celles des troupes afghanes, mais bien d'arrêter la marche en avant de la Russie qui, une fois maîtresse d'Hérat, touchera à l'empire des Indes. L'Afghanistan est la dernière barrière entre les deux empires, et plus la Russie en rétrécira la frontière, plus elle se rapprochera de sa rivale.

L'Angleterre qui vient de s'abaisser devant l'Allemagne accepterait difficilement une nouvelle humiliation du côté de la Russie, surtout au moment où son prestige est si fortement atteint en Asie par ses échecs au Soudan. L'opinion se retournerait vivement contre le ministère Gladston, et lui demanderait compte de l'honneur britannique, s'il cédait aux exigences de la Russie sur cette question des frontières afghanes. Le langage belliqueux jusqu'à la violence des journaux de Londres lui est un avertissement d'avoir à ménager l'amour-propre national, en même temps qu'il est de nature à intimider la Russie. De part et d'autre, du reste, pendant que l'on négocie, de grands préparatifs militaires se font comme pour une guerre. La Russie concentre des troupes sur sa frontière asiatique, et l'Angleterre pousse avec activité ses armements dans les Indes. Peut-être ces préliminaires d'hostilités sont-ils le moyen le plus favorable d'arriver, pour le moment, à un arrangement à l'amiable, soit que les deux empires réfléchissent davantage sur les dangers et les inconvénients d'une grande guerre, soit que l'éventualité si prochaine d'un conflit entre les deux États amène une toute-puissante intervention.

A la faveur des menaces de guerre en Orient, les difficultés pendantes du côté de l'Égypte se sont aplanies. Par suite de la visite du prince Herbert de Bismark à Londres, l'accord s'est fait entre

les puissances et une convention relative aux affaires financières d'Égypte a été signée. L'Angleterre, qui avait fait échouer la conférence diplomatique de Londres, a consenti à la garantie européenne de l'emprunt que doit contracter le khédive pour la réorganisation du royaume; les autres puissances, de leur côté, y compris la France, ont accepté un impôt du quart sur les coupons. La conférence de Berlin s'est terminée aussi dans une commune entente par la création du nouvel État libre du Congo qui donne à la France pour voisins le Portugal et la Belgique et fait aux autres puissances intéressées leur part dans le vaste bassin du fleuve. Là aussi, si les vœux du Saint-Père favorablement accueillis à la conférence sont remplis, le christianisme trouvera protection dans la personne de ses missionnaires qui feront plus pour la civilisation de ces contrées barbares que l'activité mercantile des colons et des trafiquants.

*P.-S.* — A peine M. J. Ferry avait-il échappé, par un ordre du jour pur et simple, voté à une petite majorité et avec une arrière-pensée de blâme, à l'interpellation de M. Granet sur la politique du cabinet au Tonkin, que des nouvelles, plus graves encore que les premières, arrivaient pour confondre la fatuité et l'astuce criminelles du président du conseil et les complaisances coupables de la majorité. Le général de Négrier grièvement blessé, Lang-Song évacué, les masses chinoises menaçant le Delta du fleuve Rouge, et le général Brière de l'Isle réclamant immédiatement des renforts, voilà ce que le télégraphe annonçait le lendemain du vote de la Chambre.

La majorité a cru encore une fois à M. Ferry. Et c'est au moment où ce ministre néfaste s'efforçait par d'habiles mensonges de dissimuler la situation, en faisant croire que notre petit corps expéditionnaire était en état de tenir tête aux troupes chinoises, qu'avait lieu la douloureuse catastrophe. Aujourd'hui le pays voit clairement que M. Ferry lui a constamment caché la vérité, que la France est engagée par sa faute dans une guerre interminable et coûteuse et que pour sauver son honneur il lui faudra faire d'immenses sacrifices. La majorité, honteuse de s'être associée si longtemps à la politique égoïste et hypocrite du président du conseil, et craignant d'avoir elle-même des comptes à rendre au pays, s'est séparée avec éclat de son chef. Battu sur un ordre du jour de défiance, par trois cents voix contre cent soixante, le ministère Ferry a donné sa démission.

Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

5 *mars.* — Installation de M. Claveland dans ses fonctions de président des Etats-Unis. Dans son discours d'inauguration, le nouveau président fait appel à tous les citoyens, leur demandant de l'aider à gouverner le pays, et il expose la nécessité d'économies, tant dans l'administration publique que dans la vie privée.

Décret officiel nommant chevalier de la Légion d'honneur Mme Henriette Saby, en religion sœur Marthe, religieuse de l'ordre des Trinitaires de Valence. — Vingt ans de services, dont dix ans à l'hôpital d'Oran. — La sœur Marthe s'est distinguée par son zèle et son dévouement pendant le choléra de 1884.

M. Pouyer-Quertier continue sa campagne en faveur de l'agriculture. Aujourd'hui, il fait à Pacy-sur-Eure une conférence dans le même sens que les précédentes.

La Chambre des députés vote l'ensemble du projet de loi de surtaxe sur les céréales, par 264 voix contre 150.

A propos d'un emprunt de la ville de Lille, M. de Lanjuinais, et après lui M. des Rotours, signale le danger d'autoriser à la légère les villes et les départements à contracter des emprunts.

M. le ministre de la guerre refuse de répondre à une interpellation publique sur la mobilisation du personnel actif des chemins de fer en cas de guerre. Un ordre du jour lui donne raison.

Le Sénat est saisi du projet de loi de surtaxe sur les céréales voté par la Chambre. L'urgence est déclarée.

6. — Le gouvernement anglais notifie au gouvernement français son refus de reconnaître le riz comme contrebande de guerre.

7. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle la dépêche suivante :

« Je suis à Tuyen-Quan depuis le 3 mars, 4 heures du soir, avec la première brigade. Le siège est levé. »

Le Sénat nomme dans ses bureaux la Commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre sur les blés étrangers.

Tous les commissaires nommés sont favorables au projet de loi et ne diffèrent que sur le *quantum* de ce droit.

A la Chambre des députés, M. Jules Roche dépose et lit son rapport sur les augmentations de crédits votées par le Sénat au budget de 1885. Il pose

en principe que, en matière de finances, le dernier mot doit appartenir à la Chambre.

La Chambre adopte ensuite dans son ensemble le projet de convention avec la Compagnie franco-algérienne, relatif au chemin de fer de Mostaganem à Tiaret.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, prend un arrêté portant expulsion d'une vingtaine d'anarchistes allemands, qui étaient en relations suivies avec les anarchistes français, et qui paraissaient dans toutes leurs réunions et dans toutes les manifestations publiques.

Trois nouvelles secousses de tremblement de terre sont ressenties à Alhama (province de Grenade).

8. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle la dépêche complémentaire suivante :

« Je suis arrivé à Tuyen-Quan avec la première brigade, le 3 mars, à 4 heures du soir. Les pavillons noirs et l'armée de Yunnam, fortement établis, formaient un défilé à flancs inaccessibles; ils avaient établi des forts et trois lignes successives de tranchées en avant de Duoc. Le combat a été très chaud, nos troupes plus admirables que jamais. L'ennemi a levé le siège de Tuyen-Quan la nuit dernière. La garnison a combattu dix-huit jours après l'ouverture de la première brèche au corps de place, a soutenu sept assauts et causé des pertes immenses à l'ennemi. Ce siège doit compter parmi les plus belles pages de notre histoire. La canonnière *la Mitrailleuse* a pris une belle part à la défense.

Du côté de Lang-Son, le général de Négrier a détruit les forts chinois de la frontière avec de grandes quantités de munitions et de magasins (habillements). Il a fait sauter la porte de Chine.

9. — La Chambre des députés commence la discussion du budget des dépenses de 1885, revenu du Sénat avec des augmentations de crédit relatives au budget des cultes. MM. Levavasseur, Allain-Targé, Jules Roche, Ribot, Jules Ferry, Floquet et Jolibois se prononcent pour ou contre le droit que s'arroge le Sénat de refaire les chiffres budgétaires fixés par la Chambre. La majorité des orateurs est d'avis, dans la crainte d'aliéner à la République une partie du pays, de s'en tenir cette fois encore à ce qu'a fait le Sénat, et l'on passe à la discussion des articles.

10. — Le rendement des impôts indirects pour le mois de février dernier a donné une moins-value de 3,993,500 francs, par rapport aux évaluations budgétaires, et de 5,642,300 francs, par rapport à février 1884.

Les deux premiers mois de 1885 ont donné ensemble une moins-value de 5,855,000 francs, par rapport aux évaluations budgétaires, et de 4,829,100 fr., par rapport aux deux premiers mois de 1884.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires!

Les délégués des anarchistes de Paris, dans une réunion tenue au n° 14 du boulevard Magenta, décident qu'un nouveau meeting aura lieu, le 20 mars, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

La Chambre des députés fait aujourd'hui une piteuse besogne. Après avoir admis les augmentations relatives aux cours d'appel et aux tribunaux de première instance, elle repousse de *parti pris* le rétablissement du trai-

tement des archevêques et évêques; l'augmentation opérée par le Sénat sur le traitement de l'archevêque de Paris; l'augmentation de crédit afférente au traitement des curés; elle réduit à 1,100,000 francs le traitement des chanoines, et rejette le crédit pour le Chapitre de Saint-Denis, ainsi que celui pour les bourses des séminaristes.

11. — Le ministre de la guerre reçoit une dépêche du général Brière de l'Isle, donnant la liste des tués et blessés aux récents combats de Tuyen-Quan.

Les positions chinoises autour de Kelung ont été enlevées après une série de combats qui ont duré cinq jours.

12. — Le ministre de la marine et des colonies reçoit de l'amiral Lespès la dépêche suivante, en date de Kelung, 8 mars :

« Le colonel Duchesne, à la tête d'une colonne de 1300 hommes, a attaqué les positions chinoises, le 4 mars.

« Après une série de brillants combats qui n'ont pas duré moins de quatre jours, au milieu d'un pays accidenté et difficile, les Chinois ont été chassés de tous les points qu'ils occupaient et complètement refoulés sur la route de Tamsui; leurs pertes ont été très sérieuses. Deux canons ont été pris ainsi qu'un grand nombre de fusils, des drapeaux et quantité de munitions.

« Les troupes, qui, comme toujours, ont été admirables, ont éprouvé des pertes sensibles. Le nombre des tués et blessés s'élève à 200 environ. L'état sanitaire est bon. »

Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle le télégramme suivant :

« Je reçois votre télégramme du 8 mars. Je vous remercie au nom du corps expéditionnaire. Les forces ennemies que nous avons combattues, tant à Tuyen-Quan qu'à Haomoc, s'élevaient au moins à 20,000 hommes; elles se sont retirées sur Thuen-Quan, par des sentiers boisés.

« L'ennemi a usé habilement, au combat du 2 mars, de fourneaux de mines immenses; l'explosion de tout un groupe de fourneaux, en avant de l'un des forts, a fait échouer l'assaut donné par les tirailleurs algériens. Nous avons trouvé d'autres mines plus considérables, mais que l'impétuosité de l'assaut du 3 mars, au matin, a rendues inutiles. Les pertes des Tonkinois, le 2 mars, sont : tués, 2 Français et 16 indigènes; blessés, 1 officier et 29 hommes indigènes; soit, pour les deux journées, en totalité, 463 hommes hors de combat, officiers compris. Je reçois, 11 mars, des nouvelles du général Négrier. Les pertes subies par les Chinois au combat du 23, en munitions, matériel de toutes sortes et approvisionnements, ont été considérables. »

Le Sénat commence la discussion du projet de loi relatif à l'usurpation des médailles et récompenses industrielles. M. Waldeck-Rousseau dépose ensuite un projet de loi autorisant le gouvernement à décerner des croix à l'occasion de l'épidémie cholérique, en dehors des règles prescrites par la loi de 1873. Le projet est adopté.

La Chambre continue l'examen du budget des dépenses de 1885. Elle repousse de *parti pris* et *systématiquement* le rétablissement des aumôniers militaires en Algérie, une augmentation pour l'évêché de la Guadeloupe et

le crédit pour les facultés de théologie catholique. Elle repousse le maintien des 750,000 francs destinés à combattre le phylloxéra, et après avoir voté un crédit pour encouragement à l'industrie chevaline, elle adopte l'ensemble des chapitres du budget et de 1885.

13. — Le général Brière de l'Isle télégraphie au ministre de la guerre, en date d'Hanoï, 12 mars :

« Notre position en avant de Lang-Son menaçant les communications des Chinois, ils ont dû abandonner That-Ké et se retirer en Chine. L'*Hamelin* est parti pour Saïgon et la France, le 11. Le *Cachan* et le *Cachemyre* sont arrivés le 10 dans la baie d'Along. Les capitaines Chanu et Bérard et les autres blessés vont bien. Suit ensuite l'état nominatif officiel des officiers tués et blessés dans les combats de Tuyen-Quan. »

Des mandats d'expulsion sont lancés contre Eugène Davis, Stephens et Morrissay, tous trois originaires d'Irlande, et contre un socialiste allemand et un ouvrier polonais.

Le ministre de la marine reçoit du gouverneur de la Cochinchine les nouvelles suivantes, datées de Saïgon, 12 mars :

« La situation au Cambodge est satisfaisante. Les rebelles ne peuvent plus tenir la campagne et fuient à l'approche de nos petites colonnes. L'un des lieutenants de Sivotha a été tué. La plus grande entente règne entre Norodom et le gouverneur. La population reprend confiance et rentre dans ses villages. Le calme règne en Cochinchine. »

Les grèves s'accentuent en Belgique. Les ouvriers miniers grévistes veulent empêcher le travail et les troupes sont obligées d'intervenir.

14. — Une dépêche de Shanghaï mande que le fort Siao-Kimy a été détruit à Chin-Haï. L'amiral Courbet se prépare à attaquer Mao-Pao Shan.

Le *Journal officiel* publie un long rapport du général de Négrier sur les opérations des troupes placées sous ses ordres dans le combat de Phong-Cot et dans la prise du camp retranché de Nin-Bap.

Après la clôture d'un incident relatif à des procédés arbitraires du sous-préfet de Ploërmel, la Chambre ouvre la discussion du projet de surtaxe sur le bétail. MM. Amart, Gasnault et Méline prennent la parole en faveur du droit de surtaxe; MM. Frédéric Passy et Raoul Duval, au nom de la commission, se prononcent contre ce droit. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

15. — Des troubles inquiétants sont signalés en Cochinchine et au Cambodge. Des bandes de Cambodgiens font des excursions dans le nord de l'arrondissement de Cholon, brûlent les villages et massacrent tout. A Tay-Ninh, tout l'arrondissement est en feu; à Tan-An, mort de deux Français; à Ban-Aoï, l'administrateur est cerné et la milice s'enfuit; à quelques kilomètres de Saïgon, les Chinois et Annamites coupent la tête à notre plus fidèle serviteur, le vieux Doc-Phu-Co, officier de la Légion d'honneur, brûlent vive sa femme, incendient le village et l'église.

*De mal en pis.* — Il ressort des documents statistiques publiés par l'administration sur le commerce de la France, pendant les deux premiers mois de l'année 1885, que les importations se sont élevées, du 1er janvier au 28 février, à 717,398,000 francs et les exportations à 389,829,000 francs, diffé

rence en faveur des marchandises fournies par l'étranger : 327,569,000 francs.

M. Pouyer-Quartier fait une conférence à Nantes, en faveur de l'agriculture. Il défend, dit-il, les cultivateurs dont le malaise se traduit dans les villes par la misère. L'orateur montre le paysan obéré d'impôts et incapable de lutter contre l'invasion des blés étrangers débarrassés de toute charge; il énumère les impôts directs et indirects qui sont autant de droits d'entrée sur les blés français; c'est, dit-il, la protection à rebours. Il proteste contre la liberté accordée à la boulangerie et à la boucherie. Les tarifs douaniers sont disproportionnés aux tarifs des chemins de fer qui favorisent les étrangers.

16. — Au Sénat, M. Krantz dépose son rapport sur le projet de surtaxes sur les céréales étrangères, adopté par la Chambre et s'ajourne à jeudi.

La Chambre des députés reprend la délibération du projet de surtaxe sur le bétail. Après une discussion assez vive à laquelle prennent part pour et contre, MM. Frédéric Passy, de Roys, de la Bourdonnais, Brialou, Méline, Raoul Duval, la discussion générale est prononcée et l'on passe à la discussion des articles. Ont été successivement écartés l'amendement de M. Ansart, faisant porter la surtaxe non sur la tête de bétail, mais sur le poids de la bête; puis le droit de 60 francs et celui de 40 francs proposés par M. Ganault et M. de Roys, pour les bœufs; finalement, après un débat entre MM. Raoul Duval et Langlois, d'une part; et M. de Mackau, de l'autre, et quelques observations de M. Lebaudy et du ministre de l'agriculture, le droit de 25 francs, proposé par le gouvernement, est mis aux voix et adopté.

17. — Le ministre de la guerre communique à la presse la note suivante :

« Le général Brière de l'Isle a fait occuper par ses canonnières Pakoï, une des villes chinoises les plus commerçantes du golfe du Tonkin. »

La discussion du projet de surtaxe sur le bétail continue à la Chambre des députés qui vote, presque sans débat, les droits proposés par le gouvernement, c'est-à-dire le droit de 12 francs sur les vaches, celui de 8 francs sur les bovillons et génisses, celui de 4 francs sur les veaux, le droit de 12 francs sur les taureaux, celui de 3 francs sur les moutons, le droit de 1 franc sur les boucs et chèvres, celui de 1 franc sur les agneaux, le droit de 6 francs sur les porcs, celui de 1 franc sur les cochons de lait.

Les droits sur la viande fraîche de boucherie et sur la viande salée sont fixés, les premiers à 7 francs et les seconds à 8 fr. 50 les 100 kilogrammes. Enfin l'ensemble du projet est adopté par 279 voix contre 188.

Assassinat de l'émir de Kordofan par les ennemis du Madhi et révolte de ses partisans dans le Kordofan.

Les grèves, accompagnées d'explosions de dynamite, recommencent de plus belle en Belgique, dans le bassin houiller de Mons.

18. — L'anniversaire de la proclamation de la Commune de 1871 n'a été signalé par aucun incident remarquable. Quelques procès-verbaux de contravention seulement ont été dressés contre plusieurs individus qui avaient arboré à leurs fenêtres des drapeaux rouges. Deux arrestations ont été opérées à ce sujet, pour rébellion envers les agents de police. Quelques communards en *goguette* se sont avisé, faute de mieux, d'aller faire du tapage

devant l'église russe de la rue Daru et de crier à tue-tête : Vive Bérézwski! vive la Commune!

En fait de manifestations, un nombre considérable de couronnes d'immortelles rouges ont été déposées dans les cimetières de Levallois-Perret, d'Ivry, du Père-Lachaise, sur les tombes de Ferré, de Trinquet, de Blanqui, de Delescluze, de Flourens, de Jules Vallès et autres célébrités de la Commune.

19. — La Chambre des députés commence la discussion du projet sur la loi électorale présenté par M. Constans, et portant l'établissement du scrutin de liste pour les élections législatives. MM. Achard, Courmeaux et Hémon combattent le scrutin de liste, qui ne leur représente que trouble et péril. MM. Coblet et Constans se prononcent pour ce scrutin, et la grande raison qui les détermine, c'est qu'il a toujours été demandé par les républicains, tandis que le scrutin d'arrondissement a toujours été rétabli par les monarchistes. L'argument n'est pas fort, il faut en convenir, il est digne de M. Constans.

Après adoption au Sénat d'un projet de loi relatif à des modifications sur les pensions des armées de terre et de mer, le ministre de l'agriculture dépose le projet modifiant le tarif général des douanes, puis l'on passe à la discussion sur le projet de loi sur les céréales. M. Millaud parle contre ce projet et s'attache à démontrer que l'augmentation du prix du pain sera la conséquence forcée des nouvelles taxes. M. Dauphin dépose et lit à la tribune le projet sur le budget de 1885.

Le rapporteur émet des théories personnelles aussi singulières que peu convaincantes sur les droits du Sénat en matière financière, et donne les raisons qui ont déterminé la commission à céder sur plusieurs points aux exigences de la Chambre des députés.

Le Saint-Père adresse à Mgr Turinaz, évêque de Nancy, la lettre suivante, en réponse aux vœux que ce prélat avait adressés à Sa Sainteté, à l'occasion des fêtes de Noël. La nouvelle lettre de Léon XIII est une nouvelle manifestation de son ardent amour de la paix, un nouvel encouragement à la concorde dans la foi et la charité de Jésus-Christ, un appel nouveau à l'union fraternelle de tous les catholiques dans la soumission à l'autorité du Pape et des évêques. Voici ce document :

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Vous avez bien voulu nous adresser, aux approches de la solennité de Noël, la sincère expression de vos sentiments affectueux, de vos vœux et de vos souhaits; nous l'avons reçue avec plaisir, et en vous le témoignant aujourd'hui par cette lettre, nous avons cru vous donner, à notre tour, une marque de notre réciproque affection.

« Oui, il nous a été agréable, vénérable frère, que vous vous réjouissiez des actes que, dans notre charge apostolique, nous avons cru bon d'accomplir en des temps si pervers, pour le bien de la religion et l'avantage des fidèles de France, n'ayant qu'un but devant les yeux, faire fleurir l'union des cœurs, assurer la soumission à l'autorité ecclésiastique, grouper les efforts de tous pour la défense des intérêts de l'Eglise catholique.

« Mais plus nous désirons vivement ces biens, plus nous déplorons les faits que nous a exposés votre lettre, voyant la funeste zizanie que l'antique

ennemi du genre humain ne cesse de semer après coup au milieu du bon grain.

« Jamais, assurément, nous ne faillirons à la tâche de prévenir, par les moyens en notre pouvoir, les dangers de la cause sainte et nous ne négligerons rien de ce que nous savons appartenir à la charge de notre suprême ministère.

« En attendant, et après avoir donné tous nos éloges, vénérable frère, à votre dévouement pour la religion et la patrie, nous prions Dieu de tout notre cœur d'accorder à nos travaux les fruits désirés; nous lui demandons d'éclairer tous les esprits de sa lumière, d'unir tous les cœurs dans la fidélité à l'Église, dans la soumission au siège apostolique et à l'autorité des évêques, dans les liens de la sainte charité.

« Fermement assuré que vous joindrez vos ferventes prières aux nôtres, nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, comme gage des faveurs célestes et comme témoignage de notre affection, à vous, vénérable frère, à votre clergé et à tous les fidèles dont vous avez la garde, la bénédiction apostolique. »

20. — Le Sénat s'occupe de la discussion du budget de 1885, revenu de la Chambre des députés avec le rejet des quelques modifications précédemment adoptées par la Chambre haute.

MM. de L'Angle Beaumanoir, Jules Simon, Halgan et Buffet soutiennent avec raison que le Sénat ne peut, sans s'annihiler, se contenter du simple droit de remontrance que prétend lui laisser seul la Chambre.

Toute la question, dit M. Buffet, est de savoir si le Sénat veut, oui ou non, abdiquer, non seulement son pouvoir financier, mais aussi son pouvoir législatif. A cela M. Dauphin, d'un air doucereux et confit, réplique que la Commission a surtout à cœur d'arriver à un accord avec la Chambre des députés, sans se préoccuper autrement des droits du Sénat. M. Léon Renault parle dans le même sens sans plus de raison, et la discussion générale est close et la suite du débat est renvoyée à demain.

Un meeting des marchands de vin de la Seine a lieu au Cirque d'hiver, sous la présidence de M. Tony Révillon, député.

Après de nombreux discours, où il est question de toute autre chose que du *mouillage* du vin, l'Assemblée vote à l'unanimité deux propositions, l'une demandant la révision des lois de 1851-1855 sur la matière, et l'autre réclamant l'amnistie pour les marchands de vin condamnés pour avoir mis *trop d'eau dans leur vin.*

Entrée des Anglais à Hasheen (Soudan), après avoir infligé un sanglant échec à Osman Digma.

21. — L'ordre du jour, au Sénat, appelle la suite de la discussion du budget de 1885. MM. Chesnelong et de Ravignan combattent énergiquement les réductions faites sur les traitements des archevêques et évêques. Ils voient, avec raison, dans toutes les tentatives budgétaires de la Chambre des députés, un but, c'est de détruire le Concordat, ce pacte de conciliation et de paix.

M. Jules Ferry, mis en demeure de répondre au nom du gouvernement, essaie de démontrer que les crédits supprimés n'entravent pas les services

nécessaires, et que les droits financiers du Sénat ont été reconnus par la Chambre. Il termine en conjurant le Sénat de ne pas soulever le moindre conflit. M. Chesnelong établit alors que les droits financiers du Sénat sont atteints, si le Sénat cède, comme le demande M. Jules Ferry. « La politique qu'on veut faire, dit-il, cette politique antireligieuse est antinationale et antifrançaise. Si le Sénat ne défend pas le droit et les engagements sacrés, ce sera de sa part une capitulation qui compromettra même son existence. » Le Sénat préfère capituler et accepter l'ultimatum de la Chambre. Il vote l'ensemble du budget tel que le Palais-Bourbon l'impose au Luxembourg.

A propos de ce vote et à côté de ce vote, il est bon d'insérer ici, à titre de document historique, la lettre navrante que S. Em. le Cardinal Lavigerie adressait au Président et aux membres de la Commission du budget, au Sénat, au sujet des suppressions faites par la Chambre au budget des cultes.

Nous donnerons prochainement la lettre collective des évêques de l'Algérie à l'occasion des mêmes suppressions. Ce document restera un des plus beaux monuments du patriotisme du clergé français et en même temps l'une des preuves entre mille de l'incroyable aveuglement où conduit la passion irréligieuse. Voici la lettre du Cardinal Lavigerie :

Tunis, 22 décembre 1884.

*A Monsieur le Président et à Messieurs les membres de la Commission du budget au Sénat.*

« Messieurs,

« A la distance où nous sommes, nous ne recevons que tard le compte rendu des discussions parlementaires. Aussi n'est-ce que par le courrier d'hier que nous avons eu la connaissance complète des votes récents de la Chambre des députés, relativement au service du culte catholique.

« Je croirais manquer à mon devoir, non seulement comme évêque, mais encore comme Français, si je ne faisais parvenir à votre commission les réflexions que me suggèrent les discussions de la Chambre. Elles ne tendent à rien moins, en effet, qu'à désorganiser absolument le clergé français de l'Afrique du Nord.

« Ne pouvant pas, pressé par le temps comme je le suis, puisque cette lettre doit partir ce soir même, entrer dans tous les détails que comporte un si grave et si triste sujet, je me borne à la note succincte qui va suivre, laissant à M. l'abbé Charmetant, mon représentant à Paris, le soin d'y ajouter les explications qui vous sembleraient nécessaires.

« Pour plus de clarté, je vais reprendre, une par une, les diverses suppressions proposées par la Chambre.

« 1° *Bourses des séminaires.* — Elles se trouveraient complètement supprimées si le Sénat ratifiait le vote de la Chambre.

« Mais cette suppression amènerait par la force des choses, dans un délai prochain, la disparition complète du clergé français de l'Afrique. J'en ai donné autrefois les raisons au gouvernement, et je croyais, après ses promesses, avoir obtenu auprès de lui gain de cause, tant ces raisons ont de force.

« Il suffit, disais-je, de savoir que, depuis l'origine de la conquête jusqu'à

« ce jour, pas un prêtre français élevé en Algérie n'a pu l'être autrement « que par les bourses de l'État.

« On ne vient point de France en Algérie lorsqu'on est riche, on n'y vient « que lorsque les nécessités de la vie imposent ce sacrifice, le plus dur à « notre caractère national, celui d'abandonner le sol natal. Pour décider les « familles françaises à se fixer dans la colonie, l'État a dû longtemps tout « donner : les débours des voyages, les terres, les secours pour l'installation, « les routes, l'eau des fontaines et tout ce qu'on laisse ailleurs à la charge « des communes et à celle des individus.

« Comment les familles, qui ont besoin de tels secours, pourraient-elles « faire les frais de l'éducation de leurs fils, surtout les frais d'une éducation « prolongée, comme celle du sacerdoce?

« A cet égard, nul doute n'est possible : *aucun cas ne s'est présenté, depuis « plus de cinquante ans, où la famille d'un grand séminariste français se desti- « nant au sacerdoce en Algérie ait payé sa pension.*

« Je sais qu'en France bon nombre de jeunes clercs sont dans des condi- « tions semblables. Mais, du moins, trouvent-ils autour d'eux, dans la charité « des fidèles, le moyen de pourvoir aux frais de leur éducation. Ici, nous « sommes dans un pays qui se forme. Les besoins de chaque jour absorbent « les ressources de tous. En dehors des bourses de l'État, nous ne pouvons « rien espérer.

« Donc, nous serons obligés de renoncer à la formation d'un clergé « national pour l'Algérie, si ces bourses sont supprimées, et on ne trouvera « plus, dans un avenir prochain, je le dis encore une fois, un seul prêtre « français dans l'Afrique du nord, pour y exercer le ministère ecclésiastique.

« La Chambre des députés, en votant la suppression des bourses de nos « séminaires algériens en même temps que celles des séminaires de la mère- « patrie, a-t-elle prévu cette conséquence? »

« Quel que puisse donc être le sort réservé aux bourses des séminaires de France, je demande instamment que, sur le chapitre des séminaires, le crédit destiné à l'Algérie soit maintenu intégralement. Il est actuellement de 80,000 francs seulement pour les trois diocèses; et il faut ajouter que ce sont les diocèses algériens qui fournissent, pour le moment, à la Tunisie, le clergé national indispensable pour y maintenir notre influence.

« 2° *Traitement des chanoines.* — Pour faire comprendre au Sénat l'injustice criante d'une semblable suppression, en ce qui concerne le chapitre d'Alger, je me bornerai aux détails qui suivent.

« Ce chapitre se compose de sept chanoines, non compris le curé de la cathédrale qui, en toute hypothèse, doit conserver sa situation. Sur ces sept chanoines, trois ont reçu la décoration de la Légion d'honneur pour la récompense de longs services rendus, dès l'origine de la conquête, auprès de nos troupes et dans la colonie.

« Un quatrième a été amputé de la jambe, à la suite de blessures reçues dans l'accomplissement d'une mission qu'il avait acceptée par pur dévouement.

« Un cinquième m'a accompagné en Tunisie, où il partage toutes mes fatigues.

« Un sixième, âgé de soixante-quinze ans, est dans un tel état de santé qu'il ne peut même plus, depuis un an, célébrer la sainte messe.

« Le septième seul, quoique approchant de soixante-dix ans, est à peu près valide.

« Tels sont les hommes qui, après avoir quitté la France, leur famille, sur la foi des traités, vont être réduits à la misère, si les votes de la Chambre ne sont point réformés.

« Une telle inhumanité, une telle injustice sont-elles possibles?

« 3° *Suppression de titres ecclésiastiques.*

« L'État s'est engagé solennellement à assurer l'exercice du culte dans tous les centres de colonisation de l'Algérie. Comme je l'ai dit ci-dessus, il y donne d'ailleurs tout aux colons.

« Malgré cette promesse, et depuis six années, rien ne se fait pour les centres nouveaux, et actuellement, malgré des réclamations sans cesse renouvelées, plus de la moitié des centres existants manquent de tout service religieux régulier. On y supplée comme on peut, au moyen de prêtres auxiliaires.

« Mais, dans de telles conditions, peut-on songer à des suppressions de titres, alors que, pour trouver les paroisses les plus voisines, certains colons sont obligés de faire 15, 20 et 30 kilomètres?

« 4° *Aumônerie militaire.* — Cet article se trouve inscrit au budget de la guerre, mais il ne m'en intéresse pas moins, particulièrement au point de vue de la Tunisie.

« *Il n'y a absolument aucun prêtre français dans la régence qui reçoive ou puisse recevoir un traitement régulier de la part de l'État, autrement qu'au titre de l'aumônerie militaire.*

« C'est ainsi que jusqu'à ce moment on a pu tant bien que mal assurer le service établi.

« D'ailleurs la Tunisie n'a aucune paroisse française régulièrement constituée, et par conséquent il est impossible d'appliquer, dans le nouveau diocèse de Carthage, la disposition proposée à la Chambre, et acceptée par elle, de faire desservir les hôpitaux militaires par des prêtres attachés aux paroisses. La paroisse de France la plus voisine est celle de Marseille. En Algérie, il faut aller jusqu'à Bône ou à Souk-Ahras.

« Il est donc impossible d'accepter la diminution proposée sur l'aumônerie militaire en ce qui nous concerne, et le chiffre porté, l'année dernière, au budget est à peine suffisant pour les services actuels.

« 5° *Le traitement des évêques.* — J'ai réservé cet article pour la fin, par un sentiment de pudeur que la commission du budget du Sénat comprendra facilement.

« Le traitement des évêques d'Algérie est fixé, comme l'a rappelé à la tribune M. le ministre des cultes, par une convention spéciale avec le Saint-Siège, convention qui a force de loi, puisqu'elle a été acceptée par les pouvoirs législatifs et ensuite promulguée par décret.

« Mais cette raison, absolument décisive, n'existât-elle même pas, que ce serait une injustice et une anomalie de réduire le traitement des évêques

algériens, sous prétexte de faire équation, comme on l'a dit au chiffre du traitement des évêques de France.

« En Algérie, en effet, tous les traitements de l'État sont augmentés d'un quart au moins, et souvent plus encore, sur les traitements similaires de la mère-patrie. C'est ce que l'on appelle le *quart colonial*.

« Fonctionnaires, magistrats, officiers, tous le reçoivent.

« Pour quel motif la Chambre veut-elle en priver les évêques? Est-ce parce que les misères qui s'adressent à l'évêque, dans un pays comme l'Algérie, sont sans comparaison plus nombreuses et plus tristes que partout ailleurs?

« Quel que fût le chiffre de leur traitement, il serait, et au delà, absorbé par leurs aumônes.

« Est-ce parce qu'ils n'ont aucune espèce de casuel possible?

« Je n'ajouterai qu'un mot, pour faire comprendre à la commission du Sénat ce qui a été fait vis-à-vis de nous, dans ces dernières années. Les chiffres seront ici plus éloquents que tous les discours.

« Mon prédécesseur, Mgr Pavy, recevait, comme simple évêque, un traitement annuel de 30,000 francs. Arrivé en Algérie comme archevêque, le même traitement m'a été continué durant près de quinze années. Depuis qu'on est entré dans la voie de persécutions mesquines, destinées sans doute à désoler le clergé, on a successivement porté ce traitement de 30,000 francs d'abord à 25,000, puis à 20,000, et enfin, cette année, la Chambre vote sa réduction à 15,000 francs.

« Il résulte de ces chiffres qu'alors qu'un simple évêque avait en Algérie un traitement de 30,000 francs, un archevêque cardinal n'en aurait plus aujourd'hui que 15,000.

« Mais ce n'est pas tout. Tandis que les Chambres diminuaient ainsi son traitement, le gouvernement faisait appel à son patriotisme pour des œuvres nouvelles : cet archevêque, pour se rendre en Tunisie, devait prendre à Alger un coadjuteur; en Tunisie même, pour accomplir pleinement sa mission, il devait prendre un évêque auxiliaire, et partager naturellement avec ces deux prélats, qui n'ont aucun moyen d'existence, le traitement de l'État.

De sorte qu'en dernière analyse, l'archevêque d'Alger a, en 1884, pour deux archevêchés, pour son titre de cardinal, pour son coadjuteur et pour son auxiliaire, un traitement annuel de 15,000 francs, alors que, comme simple évêque, son prédécesseur en avait 30,000! Comment vivre seulement, dans des conditions semblables, autrement que par la mendicité!

« C'est, en effet, ce à quoi le cardinal archevêque d'Alger et de Carthage se trouve réduit. Il ne vit, lui et son clergé de Tunisie, qu'en sollicitant et recevant des aumônes.

« Je m'arrête, messieurs, car je sens qu'en m'appesantissant sur ces pensées, je laisserais déborder mon amertume. J'ai déjà eu occasion de le dire, il n'en est point de plus grande pour un homme qui aime sa patrie et qui a usé sa vie à son service, que de voir méconnaître vis-à-vis de lui toutes les règles de la justice.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute et respectueuse considération. « † CHARLES, cardinal LAVIGERIE,

« *Archevêque d'Alger et de Carthage.* »

La Chambre des députés continue la discussion sur le rétablissement du scrutin de liste. M. Waldeck-Rousseau, au nom du gouvernement, se prononce pour le scrutin de liste, sous le spécieux prétexte que le scrutin d'arrondissement amène de grandes divisions de personnes. Après d'énergiques observations de M. Cunéo d'Ornano la discussion générale est close, et l'article 1er, portant que les membres de la Chambre sont élus au scrutin de liste, est voté à mains levées. Le débat de l'article 2 commence et est renvoyé à lundi.

22. — Le ministre de la marine reçoit du contre-amiral Lespès une dépêche de Kélung, datée du 18 mars, donnant les noms des tués et blessés dans les affaires du 4 au 8 mars. L'ensemble des pertes que nous avons éprouvées s'élève à 56 tués ou morts des suites de leurs blessures, dont 2 officiers; 44 blessés grièvement, dont 3 officiers; 98 blessés légèrement, dont 3 officiers. »

23. — Le ministre de la marine reçoit un télégramme de Madagascar annonçant l'occupation définitive de la baie de Diégo-Suarez par le transport *la Creuse*, commandé par M. le lieutenant de vaisseau, Michel. La baie de Diégo-Suarez est le plus beau et le plus vaste port du monde entier, après celui de Rio-Janeiro.

Le ministre de la guerre reçoit aussi du général Brière de l'Isle la dépêche suivante, datée du 20 mars :

« *La Burgundia* est arrivée le 17; *la Nive* est partie aujourd'hui. »

D'après des renseignements contrôlés, l'ennemi a subi des pertes énormes à Haomoc et Tuyen-Quan.

Un des principaux chefs des Pavillons-Noirs a été tué à Haomoc.

Le général de Négrier a poussé des reconnaissances au-delà de la porte de Chine; il tient les Chinois en alerte.

Ce matin tout était tranquille sur la frontière de Chine et la rivière Claire.

Après le dépôt, par M. Tirard, du projet de budget, pour 1886, le débat reprend à la Chambre des députés sur le projet du rétablissement du scrutin de liste dans les élections législatives. M. Constans, le père de ce projet, combat l'amendement de M. de Roys, proposant d'élire un député par 19,000 électeurs inscrits. Cet amendement est également combattu par MM. Spuller, Clémenceau, Waldeck-Rousseau et finalement repoussé par la majorité qui adopte le texte de la Commission, c'est-à-dire un député par 70,000 habitants.

Est également rejeté un amendement demandant la division du département de la Seine en cinq circonscriptions.

On vote ensuite les articles 3 et 4. L'article 5 est ajourné.

Le Sénat s'occupe de la discussion du projet de surtaxe sur les céréales. MM. Girault (du Cher) et Léon Say parlent contre ce projet qui est défendu par M. Pâris.

Un engagement assez meurtrier a eu lieu le 22 mars, en vue de Souakim, entre les Anglais et les troupes de Mahdi, qui ont été repoussées avec des pertes considérables.

24. — La Chambre des députés continue la discussion relative au scrutin de liste.

L'amendement de M. de Sonnier, éliminant les étrangers du chiffre de la population inscrite, est rejeté, ainsi qu'un autre amendement donnant au moins trois députés à chaque département et l'article 5 maintenant le nombre actuel des députés dans les départements.

Après débat entre MM. Langlois, Floquet, Charmes, Constans et Ribot, la Chambre décide que les élections auront lieu dans les soixante jours qui précèdent l'expiration des pouvoirs de la Chambre, expiration qui tombe le 14 octobre. Finalement, l'ensemble du projet de loi est adopté par 412 voix contre 99.

Au Sénat, M. Léon Say termine son discours contre la loi portant surtaxe sur les céréales étrangères, votée par la Chambre. M. Féray lui répond et soutient le projet de la Commission. La séance est renvoyée à jeudi.

Le Mahdi lance une proclamation dans laquelle il annonce son intention de se faire nommer calife et de rétablir l'empire des musulmans dans toute sa splendeur, en chassant les Turcs, qu'il traite d'*infidèles*.

25. — L'ambassadeur de France, à Berlin, informe le gouvernement allemand que le plomb sera traité désormais comme contrebande de guerre dans les parages de la Chine. *Il est peut-être un peu tard.*

26. — *Un échec au Tonkin.* Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle le télégramme suivant :

« Je reçois la dépêche ci-après du général Négrier :

Dong-Dang, 24 mars.

« L'ennemi a attaqué le poste de Dong-Dang le 22, à deux heures du matin. J'ai dû me porter en avant pour me donner de l'air.

« Le 23, j'ai pu m'emparer de la première ligne des forts du camp retranché de Bang-Co.

« Le 24, mes efforts ont échoué devant une supériorité numérique considérable.

« Vers deux heures, l'artillerie n'ayant plus de munitions, j'ai dû rompre le combat.

« Je suis rentré à Dong-Dang à sept heures du soir.

« Tous les blessés ont été reportés par Lang-Son. Nos pertes sont d'environ 200 hommes tués ou blessés. »

Une dépêche de l'amiral Miot annonce qu'un cyclone terrible a passé sur les côtes de Madagascar. Le transport français l'*Oise*, le bateau à vapeur français l'*Argo* et la barque américaine le *Sarah Hobart* se sont perdus complètement. Dix-sept personnes ont péri.

La Chambre des députés adopte la loi sur les marchés à terme, modifiée par le Sénat; elle commence la discussion sur le projet relatif aux subventions de l'État pour constructions et appropriations d'établissements et de maisons destinés au service de l'enseignement supérieur secondaire et primaire.

Charles de Beaulieu.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

**L'Ami de la jeunesse française**, 1 vol. in-18 de 237 pages, titre rouge et noir, par P. A. Et. Valtier, officier de l'Instruction publique, prix : 1 fr. 50. Paris, *Société générale de Librairie Catholique*, 76, rue des Saints-Pères.

Le but que s'est proposé l'auteur de ce livre est de donner aux enfants, dès leur entrée dans la vie, de saines notions sur le bonheur et sur la morale. Il a voulu avant tout être utile à la jeunesse et lui épargner les maux qu'entraîne inévitablement une éducation morale insuffisante. Ce livre est un guide sûr, destiné à faire connaître et aimer les avantages du bien et à rappeler à l'enfant la noble destinée pour laquelle il a été créé. Sa publication est on ne peut plus opportune, surtout au lendemain des dangereuses innovations apportées dans l'Enseignement public.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première traite des devoirs envers nos parents et envers le prochain. Dans la deuxième, l'auteur passe en revue les défauts qu'il faut éviter et ceux dont il faut se corriger, ce qui lui fournit l'occasion de parler des plaisirs et des peines, de l'utilité de l'étude, de la richesse et de la pauvreté, du choix d'un état. Dans la troisième, il est question de la famille, de la patrie et de la mission qui incombe à chacun comme citoyen. En résumé ce livre est le *vade mecum* et le conseiller des parents, des maîtres et des jeunes lecteurs. Sa place est toute marquée à côté du *Livre du jeune Français* de M. Arthur Loth dont il partagera certainement le succès.

---

**Somme de la Prédication eucharistique**, — Conférences sur les noms, les figures et les prophéties de l'Eucharistie, 1re partie, par le R. P. Albert Tesnière, de la congrégation du T.-S.-Sacrement. 1 vol. in-12 de 592 pages, même librairie. Prix : 4 francs.

Aucun enseignement ne devrait être plus étudié que celui de l'Eucharistie. En effet, l'Eucharistie n'est-elle pas la fin de tous les sacrements et le plus excellent de tous, puisqu'il contient d'une manière réelle, substantielle et permanente le Christ Jésus. Tout le monde est d'accord sur ce point, avec les maîtres de la vie spirituelle, et cependant la prédication de l'Eucharistie, il faut bien l'avouer, est loin d'être en rapport avec l'importance de ce grand sacrement et avec ses merveilleuses efficacités.

Les catéchistes ne donnent aux enfants que quelques explications littérales sur l'adorable mystère pour lequel ils ont été baptisés et sanctifiés. — Les livres de retraites pour la première communion ne contiennent guère qu'une seule instruction sur l'Eucharistie. Les chaires chrétiennes, à l'exception de certains jours marqués et rares, ne retentissent presque jamais de la prédication de l'Eucharistie. Elle n'a en réalité qu'une place très secondaire dans les sermonnaires. C'est là une contradiction étrange qu'il faut attribuer à trois causes principales : à un reste de l'influence néfaste exercée par le Jansénisme; au point de vue trop restreint sous lequel on envisage d'ordinaire l'Eucharistie, enfin au défaut d'études scolastiques préparatoires, aggravé par la pénurie des livres sur la matière.

Le savant et pieux auteur de ce livre entre dans les détails et nous enseigne les moyens de combattre avec fruit ces trois causes.

*La Somme* de la prédication Eucharistique est un véritable arsenal où le prêtre doit aller chercher les armes qui lui sont nécessaires pour faire connaître et aimer le Dieu de l'Eucharistie.

---

**Apologie scientifique de la foi chrétienne**, par le chanoine F. Duilhé de Saint-Projet, ancien doyen de la Faculté libre des lettres de Toulouse, professeur d'apologétique et d'éloquence sacrée à l'Ecole supérieure de théologie, lauréat de l'Académie française, 1 vol. in-8 de 479 pages, 6 fr. ou un volume in-12, 3 fr.

Ce livre est destiné à venir en aide aux défenseurs de la foi. C'est le résumé de quinze années d'études assidues. Le savant professeur y démontre, dans une série de conférences, l'accord de la vérité scientifique et de la foi chrétienne.

C'est un ouvrage accessible à tous, qui embrasse l'ensemble des problèmes agités de nos jours, et permet en peu de temps d'éclairer les difficultés, de réfuter les objections soulevées de toutes parts au nom de la science et d'aider à la défense de la foi.

La méthode suivie par l'auteur peut se résumer ainsi : En tête de chaque question, de chaque point de doctrine attaqué, discuté ou seulement menacé, il expose la vérité chrétienne dans son expression la plus brève, la plus nette, l'enseignement de la foi. Immédiatement après et comme en regard il donne sur cette même question les conclusions de la science positive, les résultats démontrés et définitivement acquis.

En second lieu, il expose les hypothèses, les théories plus ou moins probables de la science, et, en même temps, du côté de la métaphysique, de l'exégèse et de la théologie, les opinions libres, les interprétations plus ou moins autorisées.

En troisième lieu, il aborde, pour les réfuter, les systèmes pseudo-scientifiques, les erreurs formelles, accréditées par les savants positivistes et matérialistes, ouvertement opposées à la foi et à la raison.

Ce livre sera donc utile aux hommes du monde, aux hommes d'étude ou

d'affaires qui ont encore souci des choses de l'âme; à la femme chrétienne, qui, pour éclairer ceux qui s'égarent autour d'elle, doit élever le niveau de ses connaissances en matière de religion; au clergé, qui ne doit pas seulement, au temps où nous vivons, posséder la science sacrée, mais encore la science philosophique enrichie de toutes les découvertes physiques et historiques; enfin aux savants de profession, qui se convaincront en le lisant que la foi et la philosophie chrétiennes ne sont point incompatibles avec la liberté de la science.

Cet important ouvrage attestera, suivant le vœu que forme l'éminent cardinal de Toulouse dans la lettre de félicitations qu'il adresse à l'auteur, cet important ouvrage attestera la parfaite harmonie qui existe entre la doctrine catholique et les conclusions les plus incontestables de la physique générale, de la biologie, de l'anthropologie, il démontrera irrésistiblement aux hommes de bonne foi que notre Dieu ne s'appelle pas en vain le Maître des sciences, *Scientiarum Dominus*.

---

**Dictionnaire des Dictionnaires**, Encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, publiée sous la direction de M. Paul Guérin. Environ 100 fascicules grand in-4° de 80 pages à trois colonnes, soit 5 beaux volumes de 13 à 1400 pages chacun. Prix du fascicule : 2 francs; prix à forfait : 150 francs.

Ce dictionnaire a pour objet de compléter tous les autres dictionnaires, notamment celui de Littré, pour la langue française, ceux de Bouillet, de Dézobry, de Vivien de Saint-Martin (géographie), de Baillon (botanique), de Lamy et Tharel (industrie), de Lafaye (synonymes), de Block (administration, politique), de Buisson (pédagogie), de Léon Say (finances), de Vapereau (contemporains), de Michaud (biographie universelle), de Goschler (sciences ecclésiastiques).

En réunissant tout ce que les dictionnaires spéciaux renferment d'intéressant et de curieux, avec une étendue et un prix modérés, il sera utile au public, qui y trouvera une grande économie de temps et d'argent.

Pour donner une idée de sa supériorité sur les ouvrages similaires, qu'il nous suffise de dire que, pour la langue française, il indiquera la prononciation, l'étymologie des mots et des synonymes, ce que ne fait point le dictionnaire de l'Académie française.

Pour la partie encyclopédique, il offrira la nomenclature des mots la plus complète.

Quant à la portée morale de l'œuvre et de l'esprit qui l'anime, il sera éminemment catholique. Nous en avons pour garant le nom du directeur, Mgr Paul Guérin, auteur des *Petits Bollandistes* et d'autres ouvrages religieux.

A tous ces titres nous ne saurions trop recommander ce dictionnaire à la fois lexicographique et encyclopédique, et nous dirons avec un savant Bénédictin : « Cette œuvre est magnifique et populaire dans toute la force du terme, elle rendra un véritable service au public et même à l'humanité. »

---

Chemins de fer de Paris a Lyon et a la Méditerranée. — **Régates Internationales à Menton**, les 30 et 31 mars 1885, **à Nice**, les 7 et 9 avril 1885. *Billets d'aller et retour* **de PARIS à NICE et MENTON** valables pendant 30 jours non compris le jour du départ.

Première classe : prix **170** francs. Itinéraire facultatif par la Bourgogne ou le Bourbonnais.

Ces billets seront délivrés du 26 mars au 8 avril inclusivement, et donneront droit d'arrêt facultatif à Lyon ou à Clermont (suivant l'itinéraire choisi) et dans les gares situées entre Lyon (ou Clermont), Hyères et Menton, tant à l'aller qu'au retour. Ils seront valables pour les trains desservant les points ci-dessus désignés et notamment pour les trains rapides de jour Nos 1 et 2; mais ils ne seront pas valables pour le train rapide N° 7, partant de Paris à 7 h. 13 soir et le train rapide N° 10, partant de Menton à 11 h. 20 matin, et de Nice à midi 40.

On peut se procurer des billets à Paris : dans les bureaux succursales de la Compagnie; à la gare; à l'agence Lubin, boulevard Haussmann, 36; à l'agence Cook et fils, rue Scribe, 9, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; à l'agence des Vagons-Lits, rue Scribe, 2; à l'agence Gaze et fils, rue Scribe 7, et rue Duphot, 8.

---

Chemins de fer de l'Ouest. **FÊTES DE PAQUES.** — A l'occasion des fêtes de Pâques, la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest donne les facilités suivantes :

1° Trois trains de plaisir : de *Paris au Havre*, du *Havre à Paris*, aux prix de 10 francs en troisième classe et 13 francs en deuxième. — De *Rouen à Paris*, 6 francs en troisième classe, et 8 francs en deuxième.

2° Les billets d'aller et retour, dits de « **Bains de mer** », délivrés du 2 au 12 avril, de Paris à toutes les stations balnéaires de la Normandie et de la Bretagne, seront valables, au retour, jusqu'au 14 ;

3° Les billets d'aller et retour, avec 25 pour 100 de réduction, délivrés de Paris à toutes les gares situées au-delà de Mantes, Gisors, Houdan et Rambouillet, seront également délivrés du 2 au 12 avril, et valables, au retour, jusqu'au 14;

Enfin, à partir du 2 avril 1885, il sera délivré, dans les conditions ordinaires, des billets d'excursions sur les côtes de Normandie et en Bretagne, valables pendant un mois.

---

*Le Directeur-Gérant* : Victor PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

Librairie HACHETTE et Ce, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**XAVIER MARMIER**

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

# A LA VILLE ET A LA CAMPAGNE

NOUVELLES

*Traduites de l'anglais, du danois, du suédois et de l'allemand*

Un volume in-16 broché . . . . . 3 fr. 50

**Bibliothèque variée. — Première Série.**

---

**AD. FRANCK**

MEMBRE DE L'INSTITUT, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

# ESSAIS DE CRITIQUE PHILOSOPHIQUE

Un volume in-16, broché . . . . . 3 fr. 50

**Bibliothèque variée. — Première Série.**

---

**A. PELLISSIER**

PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ

# LES GRANDES LEÇONS DE L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

L'ANCIEN TESTAMENT — L'EVANGILE — L'ÉGLISE

HISTOIRE DES ORIGINES DE LA CIVILISATION MODERNE PAR LES MONUMENTS LITTÉRAIRES DEPUIS MOÏSE JUSQU'A SAINT AUGUSTIN

Un volume in-16 broché. . . . . 5 francs.

# LIVRES

POUR LES

# PREMIÈRES COMMUNIONS

## POUR LES PRÊTRES

**Retraite Préparatoire à la Première Communion** et Instructions pour le grand jour, d'après les prédicateurs contemporains, avec Préface et Traits historiques, par M. l'abbé PLUOT. 1 beau vol. in-12..... 3 »

**Modèles d'une bonne Première Communion**, offerts aux enfants pieux; nouvelle édition, considérablement augmentée, avec un appendice sur la Confirmation, par le R. P. HUGUET. 1 v. in-12 de VII-424 p. 2 »

**Fleurs de Première Communion**, souvenirs et récits d'un catéchiste, par M. l'abbé JULIEN LOTH, chanoine honoraire, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de Théologie de Rouen. 2e édit. 1 v. in-12 de 528 p. 4 »

Il reste quelques exemplaires de la 1re édition. 1 vol. in-12 de 278 pages..... 2 »

**Méthode pour préparer les enfants à la Pemière Communion**, par SCHMITT, professeur au séminaire de Fribourg. Traduit sur la 3e édition allemande, par SCHOOFS, curé de Tilleur. 1 vol. in-8 de 364 p. 3 50

**Retraite préparatoire à la Première Communion**, par le R. P. BOONE. 1 vol. in-18..... » 50

**Retraite de Première Communion**. Méditations, sermons, examens et gloses pour chacun des cinq jours, avec sermons et entretiens pour le jour même de la Première Communion, par le chanoine LOUIS. 1 vol. in-8° de 237 pages..... 3 »

**L'Enchiridion du Catéchiste.** Avis, Homélies, Histoires, Prières, Méditations, Cantiques et autres exercices pour la Première Communion, à l'usage de MM. les Catéchistes, par M. l'abbé Regnaud. 1 fort vol. in-12..... 3 »

## POUR LES ENFANTS

**Pèlerinage du Jeune Chrétien**, ou préparation des enfants à la Première Communion et à la Confirmation, par l'auteur de *la Pieuse Pensionnaire*. 1 vol. in-32 de 294 p. » 90

**Le Droit Chemin**, souvenirs des enseignements de la Première Communion, par M. F. LEMARIÉ-DECHAMPTENAY, secrétaire général de l'Athénée des arts, sciences et belles-lettres de Paris. 1 v. in-12 de VIII-498 p. 3 »

**Le Guide angélique de la Première Communion et de la Confirmation**, manuel complet de prières et de pieux exercices, par M. l'abbé V. POSTEL, auteur du *Bon Ange de la Première Communion*. 1 vol. in-18 de XVI-462 pages..... 1 50

**Semaine Eucharistique, Chemin de la Croix et Choix de prières** à l'usage des enfants qui se préparent à leur Première Commnnion, par la baronne DE CHABANNES. 2e édition, revêtue d'un grand nombre d'approbations. 1 vol. in-32 de XXXVI-320 pages sur papier vergé..... » 75

**Manuel de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de la Première Communion**, par M. l'abbé PENAUT, directeur de l'archiconfrérie. Souvenir et persévérance. 1 vol. in-18 de 615 pages..... 2 »

**L'Ange Conducteur du Premier Communiant**, suivi d'exercices de piété, par l'abbé GOBAT, avec approbation épiscopale. 1 vol. in-48..... » 40

**Souvenir de ma Première Communion**, par le P. HILLEGEER, traduit par le P. F. DEYNOODT. 1 vol. in-32..... » 50

**La Première Communion**, ou Petit manuel à l'usage des enfants qui doivent participer pour la première fois aux Saints Mystères et des personnes chargées de les y préparer, par le P. F. X. SCHOUPPE, S. J. 1 vol. in-18 de 48 pages..... » 25

# CADEAUX

A OFFRIR

# AUX JEUNES COMMUNIANTS

**La Première Communion illustrée**, par Mme Léon Gautier. Edition de luxe, avec encadrements de Giacomelli et Ciappori, et une eau-forte. Un volume in-32 raisin de XIX-472 pages. — Prix, broché, 4 fr. — Cartonné toile riche, 6 fr. — Reliure chagrin ou veau plein, tranches et ornements dorés, 10 fr — Reliure chagrin poli à biseau, tranches dorées, garde chromo, 12 fr. — Reliure maroquin plein, uni ou poli, tranches dorées, gardes soie, 20 fr. — Reliure cuir de Russie, tranches dorées, gardes soie..... 20 »

**Le Livre d'heures des Jeunes Gens**, par le P. Charles Clair, auteur de *Pierre Olivaint*, Joli volume grand in-32, avec encadrements et têtes de chapitres d'après les dessins artistiques du P. Morisseau. — *Livre de Poche. — Vrai bijou d'impression.* — Prix, broché, 4 fr. — Reliure basane souple, tranches rouges, 5 fr. — Reliure veau souple, tranches dorées, 10 fr. — Reliure chagrin souple, tranches dorées, 10 fr. — Chagrin poli, gardes chromo, tranches dorées, 12 fr. — Chagrin poli, gardes soie, tranches dorées, 15 fr. — Maroquin poli du Levant, gardes chromo, tranches dorées, 20 fr. — Maroquin poli du Levant, gardes soies, tranches dorées. 25 »

**Marie immaculée Mère de Dieu**, par le R. P. H. Kinane, P. P. Ouvrage honoré de quinze approbations, traduit de l'anglais par Lérida Geofroy. Un joli volume in-16, de plus de 400 pages, illustré d'une photographie et de deux chromo, papier de luxe, texte entouré d'un filet artistique rouge ou bleu, lettres ornées, culs-de-lampe. — Prix, broché, 4 fr. Reliure toile avec plaques spéciales, tranches dorées, 6 fr. — Chagrin premier choix, tranches dorées..... 10 »

## ÉCRIN DES ENFANTS

PAR M. L'ABBÉ DUMAX

**La Guerre aux défauts**, par M. l'abbé Dumax. Petit traité tout en histoire. 4e édition. Prix..... 1 »

**L'Obéissance enseignée aux enfants**, par le même. Petit traité en histoire sur la désobéissance et la soumission, suivi de *la Fête du village* et de *la Chapelle blanche.* Un vol. in-12 jésus de 216 pages.... 1 »

**Jésus offert à la jeunesse dans les principales circonstances de son enfance**, par le même. 4e édition..... 1 »

**Marie offerte à la jeunesse dans les principales circonstances de sa vie**, par le même. 7e édition..... 1 »

Les quatre volumes reliés, réunis dans un écrin, forment un charmant cadeau à offrir à des enfants ou à de jeunes premiers communiants. Prix : 10 fr., richement cartonné.

## ÉCRIN DES JEUNES FILLES

**Vertus et défauts des Jeunes Filles**, *ou Lettres destinées à leur éducation*, par le P. Champeau. 2 volumes.

**Vie de la sainte Vierge**, d'après les Ecritures, Etudes et Méditations, précédée d'une lettre de Mgr Mermillod. 1 volume.

**Marie offerte à la jeunesse** *dans les principales circonstances de sa vie*, par M. l'abbé Dumax. 1 volume.

Quatre charmants volumes, in-48, caractères elzéviriens. — Réunis dans un étui. — Prix, reliure chagrin plein ou veau souple, tranches dorées..... 20 »

## ÉCRIN CÉLESTE

**Vie des Saints**, d'après le P. Giry, par Mgr P. Guérin, camérier de S. S. Pie IX. Nouvelle édition, notablement améliorée, augmentée de la Vie des Saints et bienheureux nouveaux et du Martyrologe romain.

Quatre beaux et forts volumes in-12, orné de gravures, réunis dans un étui. — Prix, reliure dos chagrin, plats toile percaline, tranches dorées. 30 fr. — Reliure chagrin plein, tranches dorées..... 60 »

**Eucologe** des jeunes personnes, par un Père de la Compagnie de Jésus. Prières usuelles de chaque jour. — Exercices pour la Confession et la Communion. — Sept Méthodes pour entendre la Messe. — Evangiles et Vêpres de l'année. — Saluts, Motets, Hymnes, Méditations, Dévotions, Prières, Direction de la Vie, Litanies diverses, etc.

Un joli volume in-16, caractères élzéviriens, avec encadrements rouges. — Prix, broché, 5 fr. — Reliure chagrin souple, tranches rouges ou dorées, 12 fr. — Chagrin poli, gardes chromo, tranches dorées, 14 fr. — Chagrin poli, gardes soies, tranches dorées, 16 fr. — Maroquin poli du Levant, gardes chromo, tranches dorées, 20 fr. — Maroquin poli du Levant, gardes soie, tranches dorées. Prix..... 25 »

*Le même ouvrage*, édition sans encadrements, un vol. in-32. — Prix, broché, 2 fr. 50. — Reliure en basane souple, tranches rouges ou dorées, 4 fr. — Reliure en chagrin souple, tranches rouges ou dorées..... 7 »

**Cachets de Première Communion à tous prix.**

E. PLON, NOURRIT & Cᵉ, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, 8 ET 10, RUE GARANCIÈRE, PARIS

*VIENNENT DE PARAITRE*

UN MINISTRE DE LA RESTAURATION

# LE MARQUIS DE CLERMONT-TNONERRE

Par Camille ROUSSET
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Un volume in-8. — Prix..... 7 fr. 50

# EXPÉDITION DU « RODGERS » A LA RECHERCHE DE LA « JEANNETTE »

ET RETOUR DE L'AUTEUR PAR LA SIBÉRIE

Par William H. GILDER
Membre de l'expédition et correspondant du *New-York Herald*

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR J. WEST, CAPITAINE DE FRÉGATE EN RETRAITE

Un beau volume illustré de nombreuses gravures et d'une carte spéciale. — Prix..... 4 francs.

LA FRANCE TRANSATLANTIQUE

# LE CANADA

Par Sylva CLAPIN
Rédacteur au *Monde* de Montréal (Canada)

Un volume in-18, ouvrage enrichi de gravures et d'une carte. — Prix 4 francs.

# AU POLE EN BALLON

VOYAGE EXTRAORDINAIRE EN CENT TRENTE JOURS

Par Victor PATRICE

Un volume in-18. — Prix..... 3 fr. 50

# LA FRANCE ECCLÉSIASTIQUE

ALMANACH ANNUAIRE DU CLERGÉ POUR L'AN DE GRACE 188

35ᵉ ANNÉE

Un fort volume in-18. — Prix..... 4 francs.

CADEAUX DE PAQUES

# SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

I. VIE DE S. FRANÇOIS. — II. S. FRANÇOIS APRÈS SA MORT

Un beau volume in-4° jésus, format de luxe, de 450 pages, très richement illustré. L'illustration aussi riche que variée, contient 7 eaux-fortes signées GAILLARD, DE MARE, FLAMENG, LE RAT, 9 héliogravures, 3 chromolithographies, 4 dessins de maîtres reproduits en chromotypographie, plus 12 grandes gravures sur bois, hors texte, reproduisant les chefs-d'œuvre de l'art, et 200 gravures dans le texte. — Broché, 50 fr.; cartonné, 60 fr.; relié, 70 fr.

Il a été tiré 100 exemplaires d'artiste numérotés, 100 fr.; 30 exemplaires grand papier numérotés, 200 fr.; 25 exemplaires sur grand papier du Japon, 500 fr.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# LA CRISE AGRICOLE ET ÉCONOMIQUE

## I

Nous n'apprenons rien à personne en disant que la France traverse aujourd'hui une crise économique des plus menaçantes pour son avenir. Mais nous pouvons surprendre encore beaucoup d'esprits naïfs et prévenus en ajoutant que cette crise ne date pas d'hier; qu'elle a sa cause principale dans la détresse de l'agriculture; qu'on la croit à tort d'origine récente, attendu qu'elle remonte à plusieurs années, et que l'ignorance générale des causes de cette détresse est le plus grand danger pour la fortune nationale, parce qu'en dérobant le principe du mal à nos gouvernants, elle les encourage à persister dans un système qui n'est propre qu'à l'aggraver, et qui mène la France à un effondrement total de sa fortune foncière et mobilière.

C'est ce que nous allons démontrer.

Tant que l'agriculture seule a été atteinte, notre monde soi-disant politique n'en a eu nul souci. Les plaintes des ruraux n'ont pas eu le don d'émouvoir nos majorités républicaines. Elles ont traité les ruraux comme une *quantité négligeable;* leurs pétitions, couvertes de six cent mille signatures, ont été jetées au panier. On a mis leurs doléances au compte des « *gros* propriétaires ». Le peuple des campagnes, au dire de nos républicains, était très heureux, et un des signes de sa prospérité, au dire de M. Bernard Lavergne, c'était l'usage du parapluie. Si l'agriculture seule était restée en détresse, nos maîtres seraient restés sourds à ses cris. Mais l'agriculture ne pouvait descendre longtemps la spirale de la ruine sans que l'industrie et le commerce fussent atteints à leur tour. Or la cause industrielle a pris, en 1884, une intensité qui a obligé nos béats

législateurs à réfléchir. Les ouvriers des villes, en effet, ne sont pas d'humeur à souffrir en silence pendant des années comme nos paysans, ni à laisser jeter leurs pétitions au panier. Les grèves, les meetings, les députations menaçantes sont leurs armes favorites; et leurs élus sont trop sous leur dépendance pour se permettre de dédaigner leurs plaintes et leurs revendications, même les plus absurdes, telles que la remise des loyers et un don de 500 millions pour des travaux que personne ne réclame. Ils demanderaient la lune, que leurs humbles mandataires n'oseraient la leur refuser, du moins ouvertement!

Donc, aujourd'hui, la crise agricole est doublée d'une crise industrielle. C'est dire que la fortune de la France subit tous les jours des pertes incalculables, et que le régime qui est l'auteur de cette situation périlleuse ne peut qu'en aggraver de plus en plus les périls. C'est ce que je me propose de démontrer dans ces quelques pages.

## II

La crise agricole existe depuis sept ans, mais elle a pris un caractère particulier d'acuïté depuis les premières importations de blés américains, qui ont été sans cesse croissant depuis 1881. L'établissement du grand chemin de fer intérocéanique qui relie San-Francisco à New-York sur un parcours de 900 lieues, a peuplé les immenses plaines du Far-West d'innombrables colons, qui les ont mises en culture avec une rapidité et un succès merveilleux. Ces terres vierges, en effet, d'une nature excellente, d'une fertilité inépuisable, n'ont eu besoin que d'être labourées pour donner d'abondantes récoltes, et le commerce américain s'est chargé d'en opérer le placement sur les marchés européens. C'est ainsi que les exportations de blés d'Amérique se sont élevées, en cinq ans, de 500,000 hectolitres en 1880, à 45 et 50,000,000 d'hectolitres en 1884, et augmentent tous les ans.

En même temps, l'Angleterre, pour lutter contre les Américains, développait la culture des blés dans les vastes royaumes de son empire indien. Les importations des blés de l'Inde, obtenus à des prix de revient minimes (3 fr. 50 l'hectolitre), seront élevées de 500,000 hectolitres en 1881 à 10,000,000 de quintaux en 1884; et pour étendre indéfiniment ces cultures, le gouvernement anglais

a décidé la construction d'un vaste réseau de voies ferrées, qui sillonnera tout l'empire des Indes jusqu'au pied des montagnes du centre de l'Asie. Avant dix ans, l'Inde produira du blé pour nourrir l'Europe occidentale et pour alimenter le trafic maritime de l'Angleterre.

Ainsi les blés d'Amérique et de l'Inde encombrent déjà nos marchés européens et les encombreront de plus en plus à l'avenir.

Or ces blés revenant en moyenne, en Amérique, à 15 francs le quintal; dans l'Inde à 8 ou 9 francs, arrivent dans nos ports moyennant un frêt de 2 fr. 60, en moyenne. Si donc on avait maintenu la taxe dérisoire de 60 centimes, comme le voulait la secte libre-échangiste, le blé descendrait sur nos marchés au prix moyen de 18 à 19 francs le quintal. Or, comme la culture française, malgré toute son habileté, ne peut produire le blé à moins de 20 francs l'hectolitre, 25 à 26 francs le quintal, il est évident qu'au prix de 20 francs le quintal les étrangers font des bénéfices sur nos marchés alors que la culture nationale est sûre de sa ruine à bref délai. Tous les sophismes, toutes les enquêtes invoquées pour contredire ce fait de sens commun, ne méritent pas l'honneur d'une discussion.

Jusqu'en 1883, les sectaires avaient pu réussir à faire illusion au public rural, parce que les cours n'étaient pas encore descendus au-dessous de 25 francs le quintal, et qu'on les berçait d'un vague espoir d'un relèvement. Mais l'illusion a été cruellement dissipée lorsqu'en 1884 les importations acquirent des proportions énormes, et cela à la suite d'une récolte suffisante pour nos besoins! Alors, en effet, le blé est descendu au taux inconnu jusqu'ici de 20 fr. 50 le quintal, 15 francs l'hectolitre! Bien plus, nos blés français ne trouvent plus d'acheteurs, même à vil prix. Les blés étrangers sont vendus d'avance sur échantillons, dans les ports d'arrivée, en vertu de marchés fermes entre les importateurs et les négociants et minotiers.

A ce moment psychologique, le pauvre producteur français, si longtemps dupé par les sectaires et les libre-échangistes, a été forcé d'ouvrir enfin les yeux et d'entrevoir le rôle de dupe qu'on lui avait fait jouer depuis les traités de 1860 et surtout depuis ceux de 1881.

Les sectaires d'ailleurs, qui lui avaient promis des dégrèvements d'impôts pour compensation de la libre entrée des blés, étaient non seulement hors d'état de tenir cette ridicule promesse; mais leurs gaspillages financiers, leurs constructions de palais scolaires, de chemins de fer électoraux, la curée croissante des fonctions publi-

ques, les obligeaient à aggraver de plus en plus le fardeau des impôts sous lesquels succombe notre agriculture aux abois!

Ainsi baisse continue des prix de vente; aggravation continue des charges, telle est l'impasse où a été acculée notre malheureuse agriculture au commencement de l'année 1884, en ce qui concerne le plus important de ses produits, le blé. C'est de là que les comices et les sociétés agricoles ont pris le point de départ des pétitions qui ont forcé nos tristes gouvernants et leurs mamelucks du Palais-Bourbon à les écouter.

Mais si cette crise effroyable du blé a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, il s'en faut qu'elle soit le point de départ de la crise agricole. La cause première est dans les néfastes traités du commerce de 1860, et surtout dans les traités plus néfastes encore de 1881, qui sont l'œuvre propre de nos maîtres du jour.

Quel est, en effet, le caractère de ces traités et du régime qu'ils ont infligé à l'agriculture?

D'après les promoteurs de ces traités, tous les produits agricoles sans exception devaient être reçus sans droits de douane aucun. Par contre, on devait frapper les produits industriels étrangers de taxes assez élevées pour maintenir la suprématie des nôtres sur nos marchés d'abord, et autant que possible sur les marchés étrangers. L'agriculture, dans ce système, était la vassale, la bête de somme du fisc d'abord, par les impôts qui l'écrasent; de l'industrie ensuite, obligée qu'elle était de subir la concurrence étrangère non seulement pour les substances alimentaires, telles que blés et bestiaux, mais pour tous les produits servant de matières premières : laines, lins, suifs, peaux, graines oléagineuses, etc. Cette double et criante iniquité devait, au dire des sectaires, amener la prospérité de l'agriculture, comme conséquence naturelle de la prospérité industrielle. C'était, à nos yeux, le contre-pied de la vérité et du bon sens, qui nous enseignent que la prospérité agricole est le principe essentiel de la prospérité industrielle. Entre nous et la secte, il y avait cette opposition capitale, que ce qui est l'effet pour elle est pour nous la cause. Napoléon III, *ce rêveur malheureux*, qui avait des éclairs fugitifs de bon sens, était avec nous en *théorie* lorsqu'il disait : « Quand l'agriculture va, tout va; c'est de sa prospérité ou de sa décadence que dépend le sort des peuples. » Ce qui ne l'empêcha pas de pratiquer le contraire en signant les traités de 1860, qui sacrifiaient l'agriculture à l'industrie.

L'effet ruineux de ces traités ne se fit pas sentir tout d'abord, parce que les voies de circulation qui sillonnent aujourd'hui le globe, et les vastes colonies d'Australie, d'Amérique, etc., n'existaient pas encore. D'ailleurs la guerre de Sécession retarda en Amérique la formation des vastes colonies du Fare-West. Néanmoins, dès l'année 1866, l'agriculture ressentait les atteintes menaçantes de la concurrence étrangère d'une part et les exigences croissantes de la main-d'œuvre, dues à la protection de l'industrie d'autre part. Il y eut à cette époque une enquête agricole qui mit en lumière la baisse de beaucoup de produits du sol : les laines d'Australie, les lins et chanvres de Russie, les soies d'Orient, les huiles et graines des Indes, avaient déjà porté une atteinte sérieuse à nos produits similaires. Ainsi la baisse des laines avait déjà causé une diminution de plus de 10 millions de moutons sur 33 millions que nous possédions en 1858. L'élevage français se voyait menacé dans une branche capitale de notre économie rurale.

Survinrent les désastres de 1870, à la suite desquels l'agriculture prit un essor rapide et réussit à maintenir sa position jusque vers 1877, malgré les surcharges énormes d'impôts qu'elle eut à subir.

Vers 1879, le fardeau devint très lourd, à raison des hausses continues de main-d'œuvre coïncidant avec les baisses des prix des produits. Dès cette époque les cultures industrielles, jadis si lucratives pour nos campagnes, succombèrent sous la concurrence étrangère. Les importations de blés d'Amérique et d'Australie commencèrent aussi à peser sur nos marchés. Tous les esprits sérieux et prévoyants comprirent que bientôt arriverait un moment où la lutte deviendrait impossible.

Mais la secte libre-échangiste ne l'entendait pas ainsi; et sa sœur siamoise l'école républicaine épousa son fanatisme et son aveuglement. Imposer le blé! criaient-ils en chœur! c'est voler le pain de la bouche du peuple! Haro sur les « marquis du pain cher »! Tout pour le consommateur! Comme si les 20 millions de ruraux qui produisent le pain, n'étaient pas, eux aussi, des consommateurs! — et, pour donner le change aux niais, ils affectaient de personnifier la cause de l'agriculture dans « 200 à 300 mille gros propriétaires », dans un pays où, sur 15 millions d'hectares de céréales, plus de 12 millions sont le produit et le gagne-pain de la démocratie rurale!

En somme, la crise agricole, qui porte si durement sur le blé aujourd'hui, sévissait déjà antérieurement sur les produits que je

viens de citer. Dans le Midi, la sériciculture était ruinée; dans le Nord, les lins étaient abandonnés; de même les colzas en Beauce, en Normandie; les chanvres en Anjou, etc. — Partout la production française était sacrifiée au profit de la production étrangère. Le blé est la denrée qui sembla résister le plus à cette baisse universelle, bien qu'il supportât sa part de dépréciation.

Avec un atome de bon sens et de patriotisme, nos législateurs devaient donc se faire un devoir sacré, en 1880, lorsque expirèrent les traités de commerce, de ne pas les renouveler, et de réserver, pour la France, la liberté de ses tarifs.

Ce devoir était d'autant plus impérieux pour eux que le peuple français, étant le plus chargé d'impôts de tous les peuples, est par cela même le moins capable de supporter l'épreuve du libre-échange sans réciprocité. — Une autre raison capitale de ne pas renouveler ces funestes traités, c'était le fameux article 11 du traité de Francfort, qui nous obligeait à traiter l'Allemagne sur le pied de la nation la plus favorisée, et par conséquent à la faire jouir de tous les tarifs de faveur que nous pourrions accorder à d'autres États.

Ces raisons capitales, admirablement développées par M. Pouyer-Quertier, au Sénat, par nos éminents et regrettés amis de Kerjégu, Villiers, Keller, etc., au Palais-Bourbon, furent de nul effet sur l'esprit fanatisé de nos législateurs. Les traités de 1881 furent renouvelés avec quelques modifications *protectionistes* en faveur de l'industrie, et avec des aggravations au préjudice des produits agricoles, notamment des vins. Ainsi, aujourd'hui, nous recevons les vins d'Italie et d'Espagne, vinés à 14 degrés avec des alcools allemands, au prix dérisoire de 2 francs l'hectolitre, alors que, pour élever leurs vins au même degré alcoolique, nos vignerons paient un droit de 8 francs sur les alcools indigènes!

Une seule planche éventuelle de salut fut ménagée à l'agriculture dans ce funeste système : il fut décidé que les céréales et les bestiaux ne seraient pas compris dans les traités de commerce. Par ce moyen le législateur se réservait la faculté de réparer, comme la lance d'Achille, s'il y avait lieu, les blessures qu'il venait de faire à l'agriculture. Mais le temps ne tarda pas à élargir ces cruelles blessures. Depuis cette loi néfaste la crise a été sans cesse en s'aggravant; et pendant que la France, écrasée d'impôts, ouvrait sottement ses frontières aux États étrangers, ceux-ci, à l'exception de l'Angleterre, haussaient leurs tarifs de douanes contre nous; l'Alle-

magne, entre autres, se protégeait par des droits de plus en plus élevés, et c'est ainsi qu'on a vu nos exportations de produits industriels baisser d'année en année depuis 1882, pendant que les étrangers gagnent sans cesse du terrain sur tous les marchés du monde et même sur nos marchés français !

La loi douanière de 1881 est donc le marché de dupes le plus parfait qui ait jamais été infligé à la France. Nos plus cruels ennemis ne pouvaient nous souhaiter un plus sûr moyen de mener la France à un Sédan agricole et industriel. M. de Bismarck ne pouvait désirer d'auxiliaires plus précieux que nos légendaires 363 !

## III

Mais tel était l'aveuglement des auteurs de cette loi, que les ruines dont elle couvrait le monde agricole furent pour eux lettre morte jusqu'à la fin. L'an dernier encore, M. Méline, cet étrange ministre de l'agriculture, allait de concours régional en concours régional, chantant sur tous les tons les prospérités et les succès de notre agriculture, pendant que les échos des enquêtes lui apportaient les lamentables désertions des fermes dans les départements les plus riches et les mieux cultivés. Un tel aveuglement était sans exemple.

Le coup du réveil fut sonné en février par M. de Saint-Vallier, au Sénat. Cet honorable sénateur, républicain authentique, propriétaire et conseiller général dans l'Aisne, ne pouvait être taxé d'intentions réactionnaires lorsqu'il déroula devant le Sénat le tableau lamentable des 840 fermes abandonnées dans son département, naguère l'un des plus riches du territoire français. Cette révélation foudroyante stupéfia tous nos endormeurs républicains et libre-échangistes ! On cria à l'exagération ! — « Soit ! dit M. de Saint-Vallier : alors qu'on fasse une enquête ! »

Le ministère ordonna une enquête, mais une de ces enquêtes comme nos républicains savent les faire. Les commissaires enquêteurs furent triés sur le volet ministériel. Ils s'arrangèrent pour visiter les fonctionnaires, les électeurs bien pensants, et peu ou point les fermiers.

Mais les comices de l'Aisne et le Conseil général ne laissèrent pas passer un tel procédé d'escamotage. Ils firent une contre-enquête parallèle à l'enquête officielle ; ils recueillirent les dépositions des maires énumérant les terres abandonnées ; ils dressèrent la liste

des terres vendues par saisie; ils recueillirent chez les notaires les baux renouvelés avec les baisses de prix de vente et de location. L'enquête opérée de cette façon mit en pleine lumière l'effroyable débâcle de l'agriculture, en même temps que les artifices misérables des rapports officieux adressés personnellement à M. Méline.

Devant la contre-enquête des comices de l'Aisne, les rapports officiels durent donc baisser pavillon. Alors la plupart des autres départements s'enhardirent à pousser les mêmes plaintes et à accuser une situation aussi critique et aussi périlleuse et à réclamer un prompt relèvement des tarifs de douanes, en même temps qu'un allègement sérieux des impôts de toute nature que supporte l'agriculture. Toute la région du Nord fit entendre les mêmes plaintes.

## IV

Tel a été le point de départ de l'agitation à laquelle s'est livré le monde agricole depuis l'automne dernier. Mais c'est surtout à partir du jour où le blé est descendu au prix dérisoire de 15 francs l'hectolitre que les masses rurales, si inertes et si indolentes jusqu'alors dans ces questions, se sont réveillées de cette torpeur béate, exploitée avec un si scandaleux succès par nos maîtres dans les élections.

Le gouvernement, de son côté, comprit enfin qu'il jouerait gros jeu s'il continuait de dédaigner un tel concert de réclamations, surtout à la veille d'une fin de législature. M. Méline se décida donc à présenter aux Chambres la loi qui a été votée la semaine dernière sur les droits des céréales, et une loi analogue relevant les droits sur le bétail.

Nous n'avons pas à raconter les débats de ces deux lois; tout le monde a compris que dans les conditions ruineuses imposées à la culture par les charges intérieures qui l'accablent, le droit de 3 francs sur les blés est un palliatif insuffisant. M. Méline lui-même en a fait le demi-aveu.

Mais le ministère ne pouvait aller plus loin, sous peine de se voir abandonné par une majorité qui assoit ses chances de réélection sur les préjugés et les passions ignorantes des masses ouvrières égarées par les journaux républicains. Comme, ainsi que nous l'avions prévu, le Sénat n'a rien changé aux tarifs votés par la Chambre basse, nous pouvons prédire aujourd'hui que la crise agricole continuera de sévir, comme ci-devant.

Elle sévira d'autant plus durement que déjà le commerce étranger a pris les devants pendant les interminables délais qu'a subis la loi dans les bureaux de la Chambre, pour importer en France tous les blés qu'il a pu se procurer dans l'Inde et en Amérique.

Ainsi, aujourd'hui, 1er avril 1885, à la suite d'une récolte de blé suffisante pour nos besoins, il a été importé depuis cette récolte, près de 8 millions de quintaux de blé; et comme au moment de la récolte de 1884, reconnue très suffisante pour nos besoins de l'année, il y avait déjà en France un stock de plus de 40 millions de blés, tant étrangers qu'indigènes, on peut évaluer aujourd'hui à plus de 50 millions d'hectolitres, la quantité de blés excédant les besoins de notre consommation jusqu'à la prochaine récolte. C'est dire que, cette récolte fût-elle médiocre ou mauvaise, nous avons du blé pour deux années. Nous avons surtout 30 millions d'hectolitres de blés étrangers reçus en France moyennant un droit de balance de 60 centimes. C'est dire que le droit de 3 francs sera illusoire pour nous pendant deux campagnes! Alors nos libre-échangistes se congratuleront de leur prévoyance. « Vous le voyez, s'écrieront-ils, nous vous l'avions dit, que la surtaxe ne vous ferait pas vendre vos blés plus cher! — Alors, répondrons-nous, pourquoi disiez-vous qu'elle ferait enchérir le pain? Si votre première prédiction était vraie, la seconde était donc ridicule. — Mais peu vous importe la vérité. L'essentiel pour vous est de paraître défendre le « consommateur », même en le ruinant. — Oui, en le ruinant, car l'ouvrier suit aujourd'hui le cultivateur sur la planche savonnée de la misère générale. Il n'a plus d'ouvrage, dès lors plus de pain!

Hélas! oui, la crise agricole continuera, et elle sévira avec une acuïté croissante. Le palliatif qu'on vient de lui opposer est d'une impuissance trop avérée pour qu'il soit nécessaire de le démontrer.

Quels seraient donc les moyens de mettre un terme? nous demandera-t-on.

Nous pourrions répondre que le mal est trop profond pour être guérissable; surtout, si on ferme les yeux sur ses causes premières, qui appartiennent à l'ordre moral et social, autant qu'à l'ordre matériel et économique.

Toutefois, comme c'est sur le terrain économique que le problème s'agite aujourd'hui, je crois nécessaire de circonscrire ma démonstration dans ce domaine.

## V

D'abord, il est aisé de voir que dans notre organisation administrative et fiscale, l'agriculture est sacrifiée au commerce et à l'industrie, et nos populations agricoles à nos populations citadines, et que le principe, si cher à nos prétendus champions de l'égalité devant l'impôt, est de plus en plus violé au détriment de l'agriculture. Ce fait seul suffirait, en dehors des causes morales, à expliquer le fléau le plus menaçant de notre état social actuel, la désertion croissante des campagnes et l'accumulation des bras et des bouches inutiles dans les grandes villes.

Les causes de cette violation croissante d'équilibre économique ont été formulées, il y a plus de vingt ans, par M. Léonce de Lavergne, dans ces termes suivants (je cite de mémoire) :

Il y a dans notre régime fiscal trois inégalités criantes dont l'agriculture est la victime :

1° Privilège de la production étrangère au préjudice de la production nationale.

2° Privilège de l'industrie sur l'agriculture.

3° Privilèges des villes sur les campagnes.

Le devoir du monde agricole est de réclamer la réforme de ces trois inégalités. — Ajoutons, le devoir d'un vrai gouvernement est de les faire cesser.

Or, au lieu de travailler à les réformer, l'empire et surtout la république travaillent sans cesse depuis vingt-cinq ans à les aggraver.

Pour les véritables économistes, un sujet d'étonnement dont ils ne reviennent pas, c'est que notre agriculture ait pu résister jusqu'à ce jour à l'influence d'un régime qui semblerait combiné en vue de sa ruine.

Justifions en quelques lignes les trois griefs formulés par M. Léonce de Lavergne.

1° *Privilège de la production étrangère au détriment de la production française.* — Les tarifs douaniers de tous les peuples, comparés aux nôtres, démontrent ces privilèges.

A part l'Angleterre, qui a essayé du libre-échange parce qu'elle se croyait de force à dominer tous les marchés du monde, tous nos produits sont arrêtés par des tarifs prohibitifs en Europe et en

Amérique. L'Angleterre et la Belgique, elles-mêmes, frappent nos vins et nos eaux-de-vie de droits d'accise exorbitants. — Partout nos marchés sont ouverts aux étrangers, qui nous rendent l'accès des leurs presque inabordables.

Parallèlement, le peuple français paye des impôts doubles des peuples voisins. Ainsi l'impôt est de 105 francs par tête en France, de 79 francs en Angleterre, de 54 francs en Allemagne, de 39 francs aux États-Unis et en France, c'est la production agricole qui porte la plus grosse part de l'impôt. — Donc notre régime douanier protège l'étranger contre nous.

En outre, l'étranger est protégé contre nous par les tarifs de *pénétration* de nos Compagnies de chemins de fer. Ainsi le transport des bestiaux allemands d'Avricourt à Paris, coûte moitié moins cher que le transport de nos bestiaux de Lorraine et de Champagne. — Une inégalité analogue existe sur toutes les lignes.

2° *Privilège de l'industrie sur l'agriculture.* — En France, il a été démontré que l'agriculture payait en charges de toute nature : impôt foncier, centimes additionnels, prestations, mutations, etc., de 25 à 30 pour 100 de ses revenus, — et cela avant la dernière campagne, alors que le blé valait encore 25 francs le quintal. Aux cours actuels, ces charges s'élèvent certainement à 40 0/0. — Quarante pour 100! ô aimable république! Que voilà bien le résultat des belles promesses de prospérité de nos républicains à la veille des dernières élections!

Quel beau thème pour les journaux officieux contre la dîme de nos infortunés ancêtres! Les malheureux, ils payaient le dixième, et leurs heureux descendants payent 40 pour 100. Niez donc le progrès!

L'industrie paye en moyenne 13 à 14 pour 100. La variété de ses gains, au reste, est trop grande pour l'évaluer en chiffres. Mais un fait de notoriété générale, c'est que l'on fait quelquefois des fortunes rapides dans l'industrie, tandis que, même dans des temps prospères, l'agriculteur ne s'enrichit qu'au prix de toute une vie de travail et d'épargne sévère.

Le privilège le plus criant de l'industrie sur l'agriculture consiste en ce que, pour favoriser l'industrie, on reçoit sans droits de douane, en France, tous les produits agricoles étrangers, sous prétexte qu'ils sont des matières premières industrielles : laines, peaux, graines oléagineuses, soies, lins, chanvres, etc., etc., et surtout les matières

alimentaires : céréales, bestiaux, etc. — Avant tout, il faut que l'industrie vive, disaient nos maîtres de la bonne école. — Et pendant que l'agriculture, écrasée d'impôts, obligée de subir sans défense, surtout sans réciprocité, la concurrence des produits étrangers, pour donner à l'industrie les matières premières et la vie à bon marché, on ajoutait en faveur de celle-ci le privilège de tarifs douaniers protecteurs, s'élevant de 10 à 40 et 50 pour 100 sur les produits industriels étrangers. — Par quels prodiges d'économie et de privations l'agriculture a-t-elle pu supporter un tel régime pendant vingt-cinq ans? On se le demande. — Bien mieux, comment un peuple avant tout agricole, ayant en main le choix de ses maîtres, a-t-il pu pousser la niaiserie et l'oubli de tout sens commun, jusqu'à confier sa destinée, sa fortune, son avenir à une secte qui le soumettait systématiquement à un tel régime? — Voilà ce que l'avenir se demandera avec stupeur.

Cette théorie véritablement insensée de la matière première est encore un article de foi dans le *Syllabus* libre-échangiste.

Jusqu'ici, il a été impossible de faire comprendre aux sectaires que ce qui est matière première pour l'industrie, est le produit définitif du cultivateur, et qu'il est absolument inique de sacrifier le produit du travailleur agricole à l'intérêt et au profit du travailleur industriel! Comment! parce que ma laine, mon suif, mon huile, sont utiles à votre industrie; parce que mon blé, mon bétail, sont utiles à votre nourriture, je dois être condamné à les produire sans la moindre protection, sans la moindre compensation vis-à-vis des produits étrangers; — et vous, industriel, non content de ce privilège inique, vous y ajoutez cet autre privilège que la douane, impitoyable pour moi, vous protégera contre vos concurrents étrangers par des droits de 10 à 40 pour 100! — Quand vous achetez mon pain et ma viande, vous ne voulez pas de droits de douane : c'est frapper un impôt sur ce peuple, dites-vous. — Mais moi, rural, lorsque je vous achète un vêtement, ou des chaussures, vous me les faites payer au-delà de leur valeur, grâce à la barrière qui vous protège contre la concurrence industrielle étrangère!

Voilà le régime cher aux républicains et aux libre-échangistes! et ils ont réussi jusqu'à ce jour à le faire sanctionner par les votes aveugles des électeurs ruraux!

3° *Privilèges des villes sur les campagnes.* — D'abord les villes supportent des impôts moindres, eu égard aux revenus immobiliers;

ensuite elles bénéficient du privilège que nous venons de relever, au profit de l'industrie, la plupart des industries ayant leur siège dans leur enceinte. En outre, au moyen des octrois, dont les campagnes paient la principale charge, elles se créent des ressources énormes en recourant à des impôts illimités, grâce auxquels elles prélèvent la part du lion sur les subventions de toute nature dont le gouvernement dispose au gré de ses intérêts et de ses préférences. On a calculé que les trois quarts des faveurs, libéralités, subventions de tout genre sont absorbés par les villes, et que les campagnes qui paient les deux tiers des impôts n'en reçoivent que le quart (1).

Pour payer les intérêts de ces dépenses effrénées, les municipalités augmentent les taxes d'octroi et créent à leur profit des barrières douanières intérieures, alors qu'elles font un crime à l'agriculture de réclamer le moindre des droits compensateurs de l'étranger. Ces dépenses inouïes soutirent les bras et les capitaux des campagnes, et par répercussion font enchérir la main-d'œuvre agricole, et partant le prix de revient de ce pain que les citadins voudraient avoir à bon marché.

Enfin, la richesse mobilière paye 8 pour 100 de ses revenus, pendant que la propriété rurale paye 30 pour 100. Or il est notoire que la richesse mobilière reste en majeure partie dans les villes. Ajoutez-y les rentiers, pensionnaires de l'État et les fonctionnaires, qui absorbent environ 2 milliards pris sur les impôts, on compterait à peine un rural sur quatre citadins au plus dans cette catégorie.

Ces faits, si je ne me trompe, montrent avec évidence que tout notre régime fiscal pousse à la ruine de l'agriculture. Ce qui est prodigieux, c'est qu'il ait fallu arriver jusqu'à l'année 1885, et à une crise effroyable de la fortune nationale pour que l'opinion publique ait commencé — et encore! — à entrevoir confusément la triple vérité de sens commun, que lui signalait, il a vingt-cinq ans, l'éminent économiste que je viens de citer.

## VI

Or, ces trois inégalités, mortelles pour l'agriculture, sont-elles suffisamment atténuées par la petite réforme douanière que viennent de voter nos deux Chambres?

(1) M. Le Trésor de la Roque a constaté, dans une étude approfondie, que Paris à lui seul reçoit 1500 millions de l'Etat pour 800 millions d'impôt qu'il lui paye. Si Paris reçoit le double de ce qu'il paye à l'Etat, les campagnes

Une longue discussion me paraît tout à fait inutile pour prouver qu'il n'en sera rien, et que l'agriculture n'en tirera qu'un effet analogue à celui des remèdes qu'ordonnent les médecins à leurs clients affectés de maladies chroniques incurables, en vue de leur donner un peu d'espoir et de résignation pour adoucir les angoisses d'une fin prochaine. En effet, aucun des droits nouveaux ne peut suffire pour assurer au cultivateur un prix rémunérateur de ses produits.

D'abord, sur l'ensemble de sa production, la justice, le principe de l'égalité devant l'impôt exigerait que les produits étrangers payassent *un quart* de leur valeur, puisque le cultivateur français supporte des charges s'élevant au minimum à 25 pour 100 du prix de ses produits, même dans les temps ordinaires. Les calculs les plus rigoureux ont démontré que, dans la généralité des cas, le quintal de blé est grevé en moyenne de plus de 5 francs, et c'est sur ce fait que s'appuyaient les députés ruraux qui réclamaient ce droit.

De même sur l'élevage du bétail : un bœuf de cinq ans, pesant 800 kilos, a consommé le produit d'un hectare, payant 17 à 18 francs d'impôt. Il a donc coûté à l'éleveur de 70 à 80 francs de contributions. Lorsque le bœuf étranger paye 25 francs, il jouit encore d'un privilège énorme aux dépens de son concurrent indigène outre son privilège sur les frais de transport.

Donc, ni sur le blé, ni sur le bétail, la réforme nonvelle ne donnera à l'agriculture le minimum nécessaire pour soutenir la lutte contre l'étranger. De plus, cette réforme laisse subsister les autres éléments de ruine que lui infligent les néfastes traités de commerce renouvelés en 1880. L'agriculture est condamnée à recevoir *sans droits aucun*, les lins, les chanvres, les laines, les soies et les suifs, peaux, huiles, etc., c'est-à-dire à subir le libre-échange absolu sur la moitié de ses produits, soit sur plus de 3 milliards de valeurs et cela alors que parallèlement, au lieu de lui accorder des dégrèvements promis, on aggrave tous les jours ses charges intérieures. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le budget dit *électoral* de 1886 et sur la loi qui vient d'ordonner les nouvelles dépenses de palais scolaires, pour s'assurer que le mot échappé à M. Ferry n'est pas un vain mot. En 1886, les ruraux auront de nouveaux centimes additionnels à payer pour les frais de l'enseignement athée et jacobin et pour les autres bienfaits analogues du régime opportuniste.

en reçoivent le quart au plus. Est-ce là un régime acceptable pour l'agriculture?

## VII

La crise de l'agriculture est donc loin de toucher à son terme! C'est dire que la crise industrielle et commerciale continuera à sévir en même temps. Nos législateurs s'en doutent bien un peu plus qu'ils veulent bien le dire; mais, à la veille d'une élection générale, ils voudraient à tout prix se présenter aux électoraux ruraux en invoquant la petite réforme qu'ils viennent de voter, en même temps que pour capter les ouvriers ils leur donnent à entendre que cette loi n'est que momentanée, qu'elle leur a été arrachée par la gravité de la crise, et qu'aussitôt la crise apaisée ils en voteront l'abrogation.

Cette comédie de chauve-souris réussira-t-elle? Par pitié pour la France, daigne la Providence nous épargner cette nouvelle épreuve!

## VIII

Il suit de ce qui précède que l'agriculture est dans l'impossibilité de vivre sous le régime actuel. Je vais plus loin. Lors même que la réforme eût été telle que la demandaient les conservateurs, qu'on eût établi un droit de 5 francs pour les blés, de 50 francs sur le bétail et autres taxes analogues, cette réforme ne suffirait pas à elle seule pour assurer le relèvement de l'agriculture. Sans doute, elle serait la condition première de ce relèvement, en ce sens, que, sans elle, les autres moyens sont impossibles et inefficaces; mais un régime douanier équitable, c'est-à-dire fondé sur la double base de nos charges intérieures et d'une réciprocité de la part des autres états serait encore insuffisant. Sur ce point, nous sommes d'accord avec nos adversaires; mais nous tenons pour illusoires voire même pour dérisoires les moyens qu'ils ont signalés à la place des taxes douanières.

D'abord ils ont prétendu rejeter sur les agriculteurs la responsabilité de leurs revers : Cultivez mieux! s'écrient-ils en chœur; cessez de suivre les routines; profitez des découvertes de la science qui vous offre des méthodes perfectionnées, des engrais chimiques comme moyen de doubler vos récoltes, un outillage amélioré qui économise la main-d'œuvre.

On leur a répondu fort justement que les agriculteurs les plus savants, qui appliquent tous ces moyens, sont aussi durement éprouvés que les autres. Nulle part l'agriculture n'est pratiquée

aussi habilement que dans le Nord, nulle part au monde elle ne donne de plus riches récoltes (25 à 32 hectolitres de blé par hectare, le reste à l'avenant); or, la crise est aussi ruineuse dans le Nord que partout ailleurs; là aussi les terres sont abandonnées; la propriété a perdu le tiers de sa valeur. L'argument est péremptoire.

S'ensuit-il que la science soit aussi impuissante que la routine? A Dieu ne plaise que je me fourvoie sur un tel terrain. Mais comme la culture la plus savante n'est plus rémunératrice en France, il est évident que, pour sauver l'agriculture, il faut autre chose que la science agricole; il faut surtout la vraie science économique et la vraie science sociale, science que l'école de la République ignore absolument. Non seulement elle l'ignore absolument, mais elle est absolument incapable de l'apprendre. Les contre-vérités socialistes, jacobines, maçonniques dont elle est imbue, lui en rendent l'intelligence impossible. La routine révolutionnaire de ce parti (car c'est ici que le cultivateur-routinier peut dire à nos législateurs : *à routinier, routinier et demi*) le condamne à mourir dans l'impénitence finale. Le moment est proche où le peuple français sera acculé dans une impasse où il aura à choisir entre la vie de l'agriculture et celle de la République.

## IX

En attendant, les ruraux catholiques qui ont à supporter une rude part des ruines et des angoisses de cette crise générale, ont, à mon avis, à remplir un devoir sacré envers leur pays, envers l'Eglise et envers eux-mêmes : c'est de se cramponner avec un redoublement d'énergie au poste douloureux de « combat pour l'existence » que leur a assigné la divine Providence. Ils doivent comprendre qu'ils ont à expier les fautes de leurs prédécesseurs qui, pour la plupart, ont méconnu les obligations sociales attachées à la propriété rurale. Depuis 1789 jusque vers 1850, les possesseurs de biens ruraux avaient été élevés dans l'ignorance la plus absolue de l'économie agricole. A leurs yeux, un domaine était une machine à revenus, ni plus ni moins qu'un titre de rente; du moment où leur fermier payait exactement ses fermages, le propriétaire pouvait faire de son argent l'usage qui lui plairait et n'avait à s'occuper de rien qu'à jouir. La science agricole était pour lui un livre fermé, un art inférieur, bon pour des paysans

incultes, et indigne d'occuper l'esprit d'un *monsieur*, et surtout d'un homme politique!

Ce préjugé misérable, avouons-le, a dominé l'éducation de nos pères, et un peu la nôtre, à nous, hommes d'aujourd'hui. Il ne faut pas s'étonner si l'agriculture et le monde du travail tout entier l'expient par les crises que nous subissons à l'heure présente. Il est clair que c'est sous leur influence que se sont développées les monstrueuses hérésies fiscales signalées au commencement de cet article et beaucoup d'autres erreurs, chères aux sectaires du jour.

Aujourd'hui, ces hommes politiques nous chantent un air tout opposé, et, au fond, aussi faux que le premier. Ils ont sans cesse à la bouche la « science agricole ». Cette science, qui n'était rien il y a cinquante ans, est tout aujourd'hui, à les entendre; c'est la panacée qui doit nous guérir en glorifiant leur utopie! Seulement elle est tout pour les agriculteurs; car, pour eux, ils continuent à en ignorer le premier mot, en s'arrogeant le droit de gouverner en son nom le monde agricole; et ils resteront ses maîtres en continuant de le ruiner, tant qu'il continuera d'être assez naïf et assez crédule pour ne pas les congédier en masse.

Cette exploitation de la « science » par le charlatanisme républicain ne dégoûtera point les ruraux catholiques de la vraie science. D'abord, ils n'ont pas besoin d'être stimulés dans cette voie patriotique. Aujourd'hui, les propriétaires catholiques forment certainement dans toutes nos provinces la majeure part de l'élite du monde agricole. Plus de cinq cents d'entre ont remporté les primes d'honneur dans les concours régionaux; on les voit partout à la tête des comices, prodiguant à tous les bons conseils, les bons exemples, payant de leurs bourses comme de leurs personnes, pour stimuler les petits cultivateurs dans la voie des progrès sérieux et pratiques. Ces honorables propriétaires, n'en doutons pas, sont l'honneur, par leur vraie science, du monde agricole, aujourd'hui; ils seront ses sauveurs le jour où les électeurs ruraux les chargeront de réparer les folies et les bévues de la faction qui les rançonne si cruellement depuis sept ans.

En attendant, ces propriétaires comprennent qu'il faut rester à leur poste de combat. Leurs revenus étant compromis comme ceux de toutes les autres classes, ils restreignent leurs dépenses; ils s'imposent une existence modeste, une vie laborieuse et frugale: ils fuient les excitations stupides de la presse boulevardière, dont

les réclames incessantes poussent les classes dirigeantes à dévorer tous leurs revenus dans la *high-life* mondaine de Paris, dans les théâtres, aux courses, aux casinos, en un mot à dissiper dans le désœuvrement, dans la vie abjecte des libres-viveurs, les capitaux que la Providence leur a confiés pour relever un jour la production agricole de ses ruines et rallier autour de leur foyer protecteur les familles des travailleurs agricoles, aujourd'hui dispersées par le vent de folie et de ruine qui enfle les voiles de la révolution.

Malheur à nous si les propriétaires chrétiens ne se pénètrent pas de la tâche sacrée de salut que leur impose la tourmente actuelle. Malheur à nous s'ils ne comprennent pas ce mot profond de notre illustre ami B. de Saint-Bonnet : *L'homme de luxe ne consomme pas; il CONSUME!* L'homme de luxe et le socialiste forment les deux pôles opposés de l'axe révolutionnaire! Pour moi, je frémis en pensant que la presse des *viveurs* a plus de lecteurs dans le monde bourgeois et qui se croit conservateurs que notre bonne presse agricole!

La vraie science agricole est celle qui, non contente d'étudier et d'appliquer les lois de la vie végétale et animale, comprend son insuffisance réduite à elle seule, et la nécessité de se compléter par les vertus et les mœurs dont la religion chrétienne seule est la source pour les familles et pour les États. L'agriculture, étudiée et pratiquée à cette double école du vrai savoir et de la vertu, est la vraie mamelle qui allaite les futurs hommes d'Etat, destinés à sauver la France, si la France doit être sauvée.

Cette vie, d'ailleurs, offre aujourd'hui aux propriétaires chrétiens une ressource précieuse dans les syndicats autorisés par la loi du 31 mars 1884. Au moyen des syndicats, plusieurs propriétaires chrétiens ont réussi à grouper autour d'eux de nombreux cultivateurs de toute catégorie pour mettre à profit les avantages de l'association. Ces syndicats ne borneront pas leur action aux opérations matérielles. L'esprit de corps se reformera peu à peu parmi eux, et, à la lumière de l'expérience, bien des préjugés antisociaux et révolutionnaires s'évanouiront. Les ruraux finiront par discerner les amis qui servent leur cause, des sophistes et des aventuriers qui les exploitent depuis sept ans. Alors seulement on pourra espérer la fin de la crise et l'aube d'une nouvelle « ère de prospérité ».

Louis Hervé.

---

# L'ENTENTE CORDIALE

---

A lire et à entendre les Anglais, la France est une ingrate alliée. L'Angleterre lui a prodigué une affection éclairée, des conseils sages. La France a repoussé cette affection, dédaigné ces conseils, et aujourd'hui la voilà à la veille d'une rupture qui ne lui rapportera aucun avantage et qui lui réserve bien des malheurs. Ainsi parlent devant l'Europe nos excellents voisins et, se détournant de nous d'un air scandalisé, ils supputent les bénéfices de leur honnête et prudente politique. Il y a bien chez nous beaucoup de gens qui ne demanderaient pas mieux que de trouver, dans l'histoire de ces dernières années, des preuves de la sincère amitié de l'Angleterre à notre égard. Mais où les chercher. Sans doute, quand Paris fut affamé quand nos provinces furent dévastées par les armées allemandes, l'Angleterre envoya aux malheureux Français de la charpie, des provisions et de l'or. Sans doute aussi, quelques journaux parlèrent avec émotion des malheurs de la France. C'était là un courant de sympathie populaire qui n'influença pas un moment les régions du gouvernement, où on était plus ou moins ouvertement satisfait de la terrible leçon infligée à la vanité française, par les nobles cousins d'Allemagne. Du reste, si quelques journaux s'inquiétaient de l'abaissement de l'ancienne alliée de Crimée, d'autres s'en réjouissaient avec sincérité. Nous nous rappelons qu'au moment où éclata la guerre, un organe influent du libéralisme anglais, la *Fortnightly Review*, accusa la France de poursuivre séparément contre chaque nation de l'Europe la revanche de la Sainte-Alliance et de Waterloo. Oui, disait la Revue libérale, les Français ont pris leur revanche sur l'Autriche à Solférino et à Magenta, sur la Russie à Sébastopol (ce trait est beau pour un Anglais); ils s'attaquent maintenant à l'Allemagne. « A qui le tour ensuite? » *Whose turn next?* On comprend que, montée à ce dia-

pason, la *Fortnightly* n'était pas tendre pour les Français. Alors, comme aujourd'hui, ses amis, sinon ses patrons, étaient au pouvoir, et si les légions de M. de Molkte n'avaient pas suffi pour écraser la France surprise, désorganisée, nul doute que la libérale Revue n'eût prêché avec fureur une alliance anglo-prussienne.

Ainsi l'empire avait entrepris, avec les Anglais et un peu pour eux, cette glorieuse mais coûteuse et sanglante campagne de Crimée. Il avait pendant des années tout sacrifié à l'alliance anglaise, tout, jusqu'aux intérêts des industries françaises qui payent encore aujourd'hui la folie des traités de commerce, et à l'heure de sa lutte désastreuse contre la Prusse, il récoltait chez nos chers alliés, pour lui comme pour nous, défiance, la jalousie et l'hostilité. Il est vrai que le sort de l'empereur ne fois isolé du sort de la France, le gouvernement anglais eut pour le souverain exilé les égards les plus délicats. Il lui était difficile après tout d'accueillir Napoléon III avec moins d'égards qu'il n'avait accueilli Mazzini et Garibaldi. L'exilé avait été un allié fidèle, il avait rendu des services. Volontiers on eût fait des vœux pour son rétablissement sur le trône s'il s'était engagé à ne plus disputer l'Alsace et la Lorraine aux Allemands, à laisser Rome aux Italiens, et à signer de nouveaux traités de commerce avec ses bons amis d'outre-Manche.

Depuis les terribles événements de 1871, l'Angleterre a eu bien des occasions de prouver son amitié à la France. Nous voudrions nous rappeler quelques preuves, il doit y en avoir, car enfin la France était cruellement abaissée, et on pouvait lui témoigner de la bienveillance sans risquer de nuire à l'intérêt anglais. Mais nous cherchons vainement. Pourtant on a dit qu'à un moment donné sous la présidence de Mac-Mahon, ce fut le veto de l'Angleterre alors gouvernée, par un ministère tory, qui empêcha l'Allemagne de se jeter encore une fois sur la France. La chose est à la rigueur possible, car la prépondérance absolue de l'Allemagne n'a rien de bien avantageux pour l'Angleterre, et nous nous rappelons avoir lu naguère dans le *Standard* que décidément l'intérêt anglais n'avait rien gagné à laissé l'influence allemande succéder à l'influence française sur le continent.

Mais c'est là un point sur lequel nous ne pouvons nous prononcer en connaissance de cause. Il faudrait connaître tous les dessous de cartes diplomatiques, car en pareille matière les indiscrétions vraies ou supposées ne tiennent pas lieu du moindre document. A l'époque

où on a parlé de cette intervention diplomatique de l'Angleterre, on a parlé aussi de celle de la Russie, qui était pour le moins aussi vraisemblable. Quelle version choisir? nous ne savons. Mais comme il n'est pas défendu d'exprimer un avis sans fournir des documents, nous aimons à penser qu'il n'y a pas eu d'intervention du tout. La France, incomplètement réorganisée au point de vue militaire, n'en était pas moins redevenue une adversaire redoutable. M. de Bismarck aurait hésité à provoquer sans nécessité absolue une seconde guerre, qui pouvait ou nous donner des alliés ou, même sans alliés, remettre dans la balance la suprématie de l'Allemagne.

Nous ne voulons pas dire que durant toute la période qui va de l'avènement de M. Thiers à l'avènement de M. Grévy ou, pour être plus précis, du traité de Francfort à la conférence de Berlin, l'Angleterre ait été l'ennemie de la République française dans les conseils de l'Europe. Au contraire, l'Angleterre a toujours chéri la République à l'usage des Français. C'est elle qui s'est faite devant l'Europe la marraine de la démocratie française. Ses journaux ne tarissaient guère en éloges sur nos grands hommes, sur les grandes choses que faisaient nos républicains. Et chaque fois qu'il était question d'un retour possible de la royauté personnifiée par M. le comte de Chambord, la presse anglaise faisait chorus avec nos journaux républicains, pour flétrir la réaction et soutenir de ses vœux comme de ses conseils la cause de Marianne. Nous nous rappelons même à ce propos un détail particulier. Quand le maréchal de Mac-Mahon risqua, avec une crânerie qui dura si peu, son coup d'État du 16 mai, l'aventure causa à Londres presque autant d'émotion qu'à Paris. Le *Times*, qui avait déjà ici un représentant plus renté qu'un ministre, et fort répandu dans le monde officiel de la République, dépêcha en France un agent spécial. Cet agent fut chargé de parcourir la province, d'étudier la situation et de suivre de près les élections. Cela voulait dire que l'homme du *Times* devait tenir son journal au courant de toutes les manœuvres, de tous les abus, de tous les scandales que le parti conservateur ne pouvait manquer de commettre pour remporter la victoire sur les malheureux candidats de la démocratie. Le correspondant anglais fut à la hauteur de la situation. Tous les jours les colonnes du *Times* étaient pleines de récits effrayants et de réflexions véhémentes sur les insolents méfaits des préfets asiatiques de M. le duc de Broglie. Jamais, à en croire la presse de

l'agent du *Times*, les czars n'avaient traité la Pologne, jamais un khan n'avait traité ses Tartares, jamais l'Angleterre n'avait traité l'Irlande, comme les satrapes du noble duc traitaient les libres départements de la France. Tous les jours les journaux républicains de Paris se paraient des colonnes d'horreurs du *Times*.

Quel était donc l'agent spécial que le *Times* avait si bien choisi? Quel était ce Tacite britannique dont la plume indignée flétrissait devant le monde les horribles excès de M. le duc de Broglie et du maréchal, et qui servait avec un zèle si furieux la cause gambettiste et révolutionnaire? Ce n'était rien moins que M. Frédérick Harrison un écrivain radical de quelque célébrité en Angleterre. Et ce n'était point la première fois que M. Harrison s'occupait des affaires de la France. Attaché à la rédaction de la *Fortnightly Review*, il traitait volontiers de la question française. C'était précisément lui qui avait signé l'article que nous mentionnions au commencement de ce travail. C'était lui qui, lors de la déclaration de guerre franco-allemande avait eu si grande peur de voir la France sortir victorieuse du conflit. C'était là l'allié spécial que le *Times* fournissait aux républicains français. On vient de voir que M. Harrison s'acquitta à merveille de sa mission. Les républicains trouvèrent d'ailleurs d'autres alliés que M. Harrison. Ils eurent les journaux allemands qui, fidèles à la consigne télégraphiée par M. de Bismarck à feu M. d'Arnim, avaient pris avec ardeur la cause des républicains contre la réaction. Comme ils se vantaient des sympathies du *Times* et de M. Harrison, les journaux gambettistes se vantèrent aussi des suffrages des Allemands. Bien mieux, des journaux allemands nous ayant vaguement menacés de la guerre, si le parti catholique et royaliste revenait au pouvoir, les feuilles gambettistes reproduisirent et commentèrent avec joie ces menaces prussiennes qu'on jugeait excellentes pour terrifier l'électeur et le forcer à voter en faveur des républicains. Mais il ne s'agit pas ici de démontrer la rare fierté dont les patriotes de la démocratie firent preuve dans la campagne électorale du 16 mai. Nous tenons à établir qu'Allemands et Anglais aiment terriblement la République chez nous. Que d'autres donc parlent avec reconnaissance de la tendresse dont l'Angleterre a comblé la République de M. Thiers et de M. Gambetta! Nous réclamons pour nous le droit de détester une tendresse, qui nous souhaitait ardemment un régime que le plus cruel ennemi de la France jugeait le meilleur pour achever notre abaissement.

Il reste maintenant à expliquer comment et pourquoi la violente amour de nos voisins pour la République s'est changé peu à peu en froideur, puis en mauvaise humeur, puis en hostilité déclarée. Les Anglais voulaient bien que la République fût prospère. A tout propos ils nous félicitaient de posséder un gouvernement qui, sans alarmer (oh non!) l'Europe, faisait si bien les affaires du pays. Ils disaient sans rire dans leurs journaux que la République avait admirablement réorganisé tout en France, l'armée, la marine, l'administration; ils répétaient sans cesse que les Français étaient le plus heureux peuple de la terre; ils nous engageaient à rester bien sages, à faire des expositions, à renoncer à toute idée de revanche, de laisser définitivement à d'autres la suprématie des armes et de l'influence. Et comme le parti républicain commettait, chez nous, toutes sortes de vilenies, la presse de Londres en parlait discrètement, avec indulgence; elle gardait son indignation pour la dépenser de temps à autre contre ces malheureux conservateurs français, qui avaient le grand tort de conserver des espérances de restauration.

Nous n'avons pas besoin de dire que la presse républicaine de Paris était fort reconnaissante à l'Angleterre de ses bons procédés pour la République. Il n'était question chez elle que des bénédictions de l'alliance anglaise. C'était une vraie lune de miel; et le journal officiel de M. Gambetta, volontiers pétulant et grossier dans sa polémique quotidienne, adoptait, quand elle parlait des affaires anglaises, une gravité et un « empois » tout britanniques.

On en était là, quand un coup double de la politique anglaise frappa la France de stupeur et lui montra que, tout en chérissant beaucoup la République, nos voisins n'en comptaient pas moins continuer contre nous la tradition héréditaire. Nous voulons parler de l'achat des actions du khédive dans le canal de Suez, et de l'achat non moins secret de l'île de Chypre, au cours de la conférence de Berlin.

Il nous semble inutile d'insister longuement sur le caractère de cette double opération. La cession de l'île de Chypre, obtenue du sultan à prix d'or et moyennant quelques protestations de tendresse pour la Sublime-Porte, n'avait rien de bien inquiétant pour la Russie. Le jour où la politique russe reprendra sa marche vers Constantinople, les maîtres de Chypre ne la gêneront guère. Mais Chypre commande les abords de la Syrie, où la France a toujours revendiqué

un protectorat historique. On connaît d'ailleurs les nombreux embarras que la politique anglaise nous a suscités dans ces parages, et la protection effrontée qu'elle a toujours accordée aux Druses, et les intrigues sanglantes dont les pauvres Maronites, à titre de clients de la France et du catholicisme, sont depuis si longtemps les victimes. C'était donc en somme contre la France que l'Angleterre s'installait à Chypre; on le comprit si bien à Paris, que le pauvre M. Waddington, qui représentait la République au congrès de Berlin, fut accablé, à cette occasion, des brocards les plus cruels. Mais la confiance que M. Waddington avait en lui-même et en l'étoile de la République ne fut pas ébranlée. Ne rapportait-il pas une compensation? Lord Salisbury ne lui avait-il pas dit : « Allez à Tunis ». Ce conseil ou cette « opinion », comme disait M. de Bismarck, l'autre jour, à propos de l'Égypte, calma l'humiliation de notre gouvernement républicain; on fit contre fortune bon cœur, et on prépara dès lors l'invention de la légende des Kroumirs.

Mais l'opinion publique en France ne partageait point la résignation optimiste du gouvernement. Il y avait, entre cette cession mystérieuse de l'île de Chypre et le non moins mystérieux achat des actions du canal de Suez, un lien évident, qui montrait que l'Angleterre se jouait de la diplomatie républicaine. D'ailleurs, le langage de la presse anglaise était suffisamment significatif. L'Angleterre n'entrait point dans les conseils du canal de Suez comme un actionnaire du commun, qui eût désiré seulement la bonne gestion d'une entreprise heureuse. On nous disait que les négociations secrètement conduites et heureusement conclues avec la khédive étaient un bon tour joué à la Compagnie de M. de Lesseps et à la France; qu'après tout, l'Angleterre avait plus besoin du canal de Suez que les autres nations, et que, par conséquent, elle voulait arriver à en obtenir le « contrôle » pour sa marine et pour les besoins de ses colonies; c'était la doctrine de « l'intérêt anglais » étalée dans toute sa beauté; et la France, voyant la Méditerranée se transformer de plus en plus en un lac anglais, était bien excusable d'en concevoir quelques inquiétudes qu'elle exprima plus ou moins vivement.

Si les journaux y mirent quelque amertume, le gouvernement républicain n'en montra aucune. Il avait conservé de si bonnes relations avec le gouvernement anglais, que quand le ministère tory de lord Beaconsfield s'écroula un peu après dans les élections géné-

rales, le journal le plus influent de la coterie opportuniste accompagna de ses sympathies les ministres tombés.

Cependant le gouvernement républicain avait gardé bonne note de l'invitation des plénipotentiaires anglais à Berlin. Il risqua l'expédition de Tunisie. Assurément notre intention n'est point de louer la façon dont M. Jules Ferry conçut, conduisit et expliqua cet exploit de sa politique. Il rusa avec l'Europe comme avec sa majorité. On le vit dire blanc, dire noir, inventer les Khroumirs, déclarer solennellement qu'il ne rêvait aucune conquête, et avouer qu'on allait à Tunis seulement après l'entrée de nos troupes dans la capitale du bey. La France pouvait protester contre cette politique de procureur retors, qui jurait avec toutes ses traditions de loyauté et de courage. Elle qui se souvenait qu'elle avait été et qu'elle sait encore aux jours de danger être une nation de lions, elle pouvait s'indigner d'être gouvernée par des renards. Mais l'Angleterre! Que pouvait-elle trouver à reprendre dans cette tactique qui a toujours été la sienne! Ce fut elle pourtant qui, parmi toutes les nations de l'Europe, se distingua par l'âpreté de ses critiques et de ses injures. La vertueuse presse de Londres ne tarissait point en homélies sur l'ambition malsaine de la France, sur les maladresses et les cruautés de nos officiers et de nos soldats.

Peu de temps après commençait le premier acte de la question, nous allions dire de la comédie égyptienne. On sait comment elle s'engagea. Si Arabi-Pacha n'avait pas existé, l'Angleterre l'eût inventé. En tout cas, elle comprit bien vite que ce guerrier décoratif amènerait pour l'Egypte la nécessité d'une intervention de l'Europe dans les affaires de l'Égypte. Il faut dire que, sous ce rapport, Arabi dépassa toutes les espérances; les massacres du Caire et d'Alexandrie justifiaient l'intervention d'un gendarme européen. Mais il faut savoir comment l'Angleterre s'arrangea pour être le gendarme et recueillir à elle seule les bénéfices de l'opération. Nous nous rappelons avoir lu des articles très philosophiques et très gais de M. John Lemoinne sur cette délicate question. L'écrivain du *Journal des Débats* prenait à partie les esprits mal faits qui se lamentaient de voir la France supplantée en Egypte par l'Angleterre. Il disait que nos alliés nous avaient généreusement offert de partager avec eux les risques d'une expédition destinée à ramener l'ordre en Égypte; que nous avions maladroitement refusé et que par conséquent nous devions nous résigner à voir l'Angleterre recueillir, seule, les bénéfices

d'une opération dont nous avions refusé de courir les dangers.

Assurément nous ne défendrons pas contre M. Lemoinne la Chambre des « sous-vétérinaires », qui refusa à M. de Freycinet quelques subsides et six mille hommes pour protéger, à côté des Anglais, les intérêts et l'influence de la France dans la crise égyptienne; mais il est facile de lui prouver qu'il exagère la prétendue générosité de l'Angleterre. Ce fut M. Gambetta qui conçut ou qui, du moins, parla le premier d'un plan d'intervention franco-anglaise en Égypte. Ses ouvertures furent accueillies avec courtoisie par le gouvernement anglais, avec défiance par la majeure partie de la presse de Londres. Mais la courtoisie du gouvernement britannique n'était pas plus « cordiale » que l'attitude défiante des journalistes de Londres. S'il accueillit les ouvertures de M. Gambetta, ce fut moins pour accepter son plan d'intervention que pour en garder la direction afin d'y jouer le premier rôle, ou de l'empêcher au besoin. Au fond, l'Angleterre redoutait extrêmement une opération commune qui entraînerait forcément pour le lendemain un partage d'influence, sinon une querelle dangereuse. Elle voulait bien aller en Égypte; mais elle ne voulait pas y amener la France à côté d'elle. Aussi pendant que M. Gambetta, persuadé qu'il dirigeait la politique de l'Europe, pressait ardemment le gouvernement de Londres de conclure un accord définitif, la diplomatie anglaise, au Caire et surtout à Constantinople, intriguait vivement pour retarder l'intervention. Était-ce donc par maladresse ou désobéissance que des diplomates, comme sir Henri Layard et sir Édouard Mallet, combattaient par leurs agissements et leurs dépêches un plan qui, en apparence, était favorablement accueilli par leur gouvernement.

Il faudrait une grande foi dans la loyauté de la politique anglaise pour admettre aveuglément une pareille explication. Ce que nous croyons, nous, c'est que l'Angleterre voulait gagner du temps pour savoir à quoi s'en tenir sur la solidité du pouvoir de M. Gambetta, pour savoir surtout si l'opinion de la France était favorable à une campagne d'Égypte. La suite montra qu'elle était bien au courant de la situation des esprits chez nous. Dès que M. Gambetta fut renversé sur la question du scrutin de liste, l'Angleterre reprit les négociations avec M. de Freycinet. Elle savait que, dans la majorité même de M. Gambetta et dans le pays, il y avait, à propos de cette question d'Égypte, bien des hésitations et des inquiétudes causées par les manœuvres de la diplomatie anglaise et par le langage assez

peu cordial des journaux de Londres. On sait le reste, les massacres d'Alexandrie, les protestations de la presse anglaise contre la coopération française, l'échec de la modeste demande de M. de Freycinet au Parlement, le départ théâtral des forces anglaises, le bombardement d'Alexandrie, la bataille de Tel-el-Kébir et l'entrée « provisoire » de nos alliés au Caire.

Lors donc que l'honorable M. John Lemoinne vient nous dire, avec sa double gravité de sénateur et d'académicien, que la République doit se résigner avec bonne grâce aux faits accomplis et laisser aux Anglais tous les bénéfices d'une intervention dont elle n'a pas voulu courir les chances, il répète un argument favori des journaux de Londres. On peut lui répondre que quand la France a voulu une intervention commune, l'Angleterre a reculé; que quand nous nous sommes trouvés plongés dans les embarras d'une crise intérieure et désorientés entre les audaces de la politique gambettiste et les timidités de M. de Freycinet, l'Angleterre est partie en guerre contre Arabi.

Ce que nous en disons n'est point, encore une fois, pour défendre M. de Freycinet et sa majorité. Cette assemblée d'avocats et de médecins que M. Gambetta qualifia si durement n'avait point ce qu'il fallait pour diriger la politique de la France. Ils eurent peur de se faire de mauvaises affaires avec les Anglais. Ils enjoignirent à M. de Freycinet de rester tranquille, et M. de Freycinet, qui sait bien qu'on est ministre de la République pour obéir à la majorité, dut se le tenir pour dit. C'était un abandon honteux et inquiétant des droits et des intérêts de la France en Égypte, des meilleures traditions de notre politique, et enfin de l'œuvre éminemment française du canal de Suez.

Il est vrai qu'en France, beaucoup de journaux, comme pour faire contrepoids à la défaillance du ministère et de la Chambre, déchargèrent leur mauvaise humeur sur l'Angleterre et se mirent à critiquer avec amertume les exploits de nos alliés sur les bords du Nil. Sans doute, c'était là une mauvaise manière de pratiquer l'entente cordiale, mais franchement ils n'avaient pas le mérite de l'invention. La presse anglaise n'avait pas été tendre pour nos officiers, nos soldats et nos ministres, à propos de l'expédition de Tunisie. C'était tous les jours, dans le *Times*, dans le *Standard* et mille autre journaux d'outre-Manche, des nouvelles malveillantes, des commentaires haineux et des appréciations injurieuses sur

notre compte. Et cependant, en allant à Tunis, la France ne faisait aucun tort à l'intérêt anglais. Tandis qu'en Égypte, c'était bien l'influence française que, selon le langage peu déguisé d'une partie de la presse de Londres, il s'agissait « d'extirper » des bords du Nil et du canal de Suez.

On remarquera que nous avons volontairement laissé de côté dans ce travail la question du Tonkin et celle de Madagascar, où nous avons toujours rencontré devant nous et contre nous nos très chers alliés. C'est qu'il nous faudrait une autre étude rien que pour commenter toutes les preuves de mauvais vouloir que l'Angleterre nous a données dans ces pays lointains. Il nous suffira de rappeler pour Madagascar les intrigues des missionnaires bibliques, l'attitude du commandant Johnostone, la retentissante affaire du pasteur Shaw, les encouragements, les armes et les officiers fournis aux Hovas. Pour le Tonkin, le lecteur n'a pas oublié le fracas avec lequel les autorités anglaises publièrent tout récemment le *Foreign Enlistment Act*, qui, sous prétexte de traiter la Chine avec les égards dus à une nation civilisée, avait pour but de doubler les frais de la coûteuse expédition entreprise par la France. Et il faut ajouter, à ces preuves d'une amitié si singulière, les correspondances et les articles de la presse de Londres, où la France faisait la figure d'une nation cupide et cruelle, combattant en dehors des règles de la civilisation des peuples charmants et doux, dont le seul crime était de ne pas se soumettre à des exigences déraisonnables.

Voilà comment l'Angleterre pratique à notre égard « l'entente cordiale », formule bizarre qui restera dans la langue diplomatique de notre temps aussi célèbre que la fameuse *fides punica* des anciens. Après l'Empire, et comme lui la République s'était engouée de l'alliance anglaise. Tant que la République s'est bornée à persécuter les conservateurs, à renier les traditions de la France et à accorder des traités de commerce, elle a fait bon ménage avec nos voisins. Du jour où elle a cru pouvoir reprendre quelque chose de nos traditions monarchiques et étendre au dehors l'influence de la France, elle s'est heurtée à du mauvais vouloir.

Les choses en sont là présentement, mais il n'y a qu'à lire les journaux anglais pour savoir qu'au milieu de toutes les complications où ils se débattent en Égypte, en Asie, dans l'Afrique méridionale, l'éventualité à laquelle ils veulent surtout se préparer, c'est une guerre contre la France. C'est en prévision de cette

guerre — dans un avenir plus ou moins rapproché — qu'ils ont enterré avec enthousiasme le fameux projet du tunnel de la Manche. C'est pour s'y préparer que, dans leurs journaux, leurs revues et leurs discours parlementaires, ils réclament la mise en état de leurs fortifications dans leurs ports et dans leurs colonies, la réorganisation de leur armée et la construction d'une prodigieuse quantité de cuirassés, ainsi que d'une vraie flotte de torpilleurs. Nous imaginons, enfin, que l'idée de cette guerre n'est pas étrangère au chagrin qu'ils avaient éprouvé d'abord de la colère de M. de Bismarck, à l'acte d'humilité de lord Granville, et à la joie qu'ils font éclater de leur réconciliation avec le puissant chancelier d'Allemagne. Et comme le naturel anglais est plein de générosité, tous les dithyrambes que nous lisons dans nombre de journanx de Londres et à l'adresse de l'Allemagne se complètent par des allusions dédaigneuses à la vaincue de Sedan. Mais tous ces aimables procédés ne sont pas faits pour nous surprendre. Nous avons vu que nos pratiques voisins se piquent de ne pas comprendre la politique de sentiment. La politique pour eux ce sont les affaires.

On nous demandera peut-être si nous voulons prêcher une croisade contre l'Angleterre. Hélas! le temps n'est plus aux croisades. Autrefois l'Europe catholique pouvait avoir un but commun, un intérêt supérieur à toutes les questions de frontières; aujourd'hui divisées entre elles par mille querelles de religion, de dynastie et d'intérêts particuliers, les nations européennes n'ont qu'un objectif politique, celui de s'assurer contre l'ambition et la cupidité de leurs voisines. Et comme l'Angleterre se croit bien à l'abri de tout danger d'invasion, elle a tout intérêt à entretenir ces divisions qui font rechercher son concours qu'elle n'accorde point gratis. Sa puissante marine et ses immenses ressources en font un allié précieux. Mais si on recherche son alliance, on ne l'aime pas. Il n'y a pas dans le monde un pays qui ait eu à se plaindre de son indélicate et insatiable ambition.

A force de chercher à imposer partout la doctrine de l'intérêt anglais, ils arrivent tout doucement à faire de cet intérêt-là l'ennemi de tous les autres. Un jour tous les peuples qui comptent en Europe s'apercevront de cette vérité, et alors l'Angleterre pourra bien passer un mauvais quart d'heure. Alors elle regrettera peut-être d'avoir tant dédaigné la politique de sentiment, c'est-à-dire d'avoir manqué, envers tout le monde, de justice, de loyauté et de bonne

foi. Elle est puissante, c'est vrai, et elle déclare qu'elle peut compter sur l'amour comme sur le concours de ses colonies, mais ces colonies ne lui sont peut-être pas aussi tendrement attachées qu'elle le dit, et sa puissance ne l'empêche pas d'être très vulnérable dans toutes les parties du monde. Le jour, par exemple, où la Russie pousserait les chevaux de ses Cosaques vers le Gange, où l'Allemagne tendrait la main aux Boers alors que la crainte d'une descente française immobiliserait en Angleterre des forces sérieuses, on entendrait craquer le colosse anglais.

Parmi nos contemporains, beaucoup ont rêvé le rêve d'une « alliance catholique de la France et de l'Angleterre ». Mais outre que l'Angleterre est loin d'être convertie pour son propre compte, elle n'a aimé et favorisé jusqu'ici en France que la cause de la révolution. Au point de vue français comme au point de vue catholique, son influence est la plus détestable qui soit; sans doute chez elle, elle montre aujourd'hui pour les catholiques une grande tolérance. Le titre de catholique n'est plus un titre absolu d'exclusion de toutes les hautes charges de l'État; le dernier vice-roi de l'Inde était lord Ripon, et les fêtes dont le noble lord est le héros depuis son retour en Angleterre montrent le cas que ses chefs et ses compatriotes font de ses services. Mais le temps est encore loin où l'influence catholique prévaudra dans les conseils du gouvernement anglais.

On dit aussi que le gouvernement anglais n'a point envers la religion catholique les procédés des gouvernements sectaires du continent, qu'il n'est point hostile aux écoles catholiques, qu'il paye généreusement des aumôniers catholiques pour ses prisons et des « chapelains pour les Irlandais de son armée », bref que partout où s'étend son influence parmi les nations barbares, il se montre très favorable aux missions et aux missionnaires. Ces diverses propositions ont du vrai, mais elles appellent des réserves. Laissons la question des écoles et celle des aumôniers, qui se rapportent à la politique intérieure, où le gouvernement se montre généreux et tolérant parce qu'il y trouve l'éternel intérêt anglais; intérêt de concorde, intérêt d'avenir, intérêt de gouvernement. Sans doute, c'est un mérite que de le trouver là et de donner ainsi une leçon de patriotisme bien entendu aux gouvernements imbéciles de la révolution continentale. Mais l'Angleterre diminue singulièrement ce mérite en se montrant, dès qu'un intérêt immédiat n'exige pas sa

tolérance, l'ennemie acharnée de la religion dont, par ailleurs, elle reconnaît l'excellence. Quel gouvernement européen a plus trempé qu'elle dans les attentats de la Révolution italienne? Quel peuple a plus qu'elle applaudi aux misérables et odieux fantoches du brigandage italianissime?

Elle favorise les missionnaires catholiques. Oui, quand elle voit dans les missionnaires l'avant-garde de son commerce. A Madagascar, quelles intrigues, quels complots, quelles vilenies ses agents n'ont-ils pas inventés pour faire chasser de la grande île africaine les missionnaires catholiques, dont le zèle et les succès gênaient la politique anglaise et la Société biblique de Londres. Décidément plus nous allons, plus nous croyons qu'il y a entre nos amis du bord de la Tamise et nous un abîme aussi difficile à combler que le canal irlandais. Car on peut causer avec n'importe quel Anglais de la question irlandaise. Fût-il l'homme le plus généreux et le plus loyal, sur ce terrain-là il ne tardera pas à perdre tout sentiment de justice et à étonner par l'ardeur de son « nationalisme ». Il sera parti pourtant du même point de vue que le plus Irlandais des Irlandais, c'est-à-dire de la réparation que l'Angleterre doit à l'Irlande pour tant de siècles d'oppression. Mais cela accordé, il se rattrapera sur le reste et finira par dire ou à peu de chose près que l'Irlande est la plus ingrate des nations et l'Angleterre le plus généreux de tous les peuples.

Il en faut conclure que les nations comme les individus pardonnent parfois les torts qu'on a eus envers eux, jamais les torts qu'ils ont eus envers autrui. L'Angleterre ne semble pas près d'oublier qu'elle fut longtemps pour nous « l'ennemi héréditaire ». Elle vient d'avoir, pendant ces quinze ans d'abaissement et de recueillement de la France, une occasion unique de nous prouver la sincérité de son alliance et de son amitié. Elle nous a prouvé bien autre chose? Il n'y a pas lieu de s'en réjouir, parce que le refroidissement actuel peut avoir un jour des suites redoutables. Mais personne de ce côté-ci du détroit n'en pleurera, parce qu'en France on a coutume de préférer, aux amis jaloux et haineux, les ennemis sans masque qui ne vous promettent pas une alliance cordiale, en se jurant de vous aimer tout juste comme le consommateur aime un bifteck, c'est-à-dire à la condition d'en manger.

Nemours GODRÉ.

# LE DERNIER VOLUME DES BOLLANDISTES [1]

## III

Le premier saint personnage de l'Église orientale qui a trouvé place dans les *Acta Sanctorum* (au 29 octobre) s'appelle Abraham, fondateur d'un monastère de Rostov, en Russie (p. 36 et suiv.). Les auteurs indigènes ont émis sur lui des opinions fort divergentes : les uns en font un contemporain de saint Wladimir (988-1015), premier prince chrétien de Kief; d'autres, avec Karamsine, le rejettent à la fin du douzième siècle; le plus grand nombre lui assigne le commencement du même siècle. Tout récemment enfin on vit paraître une opinion très originale (2), d'après laquelle Abraam de Rostov aurait vécu au quatorzième siècle, et serait identique avec son homonyme, également hégumène de Rostov, dont parlent les annales du pays à l'année 1385, comme ayant accompagné alors Pimène, métropolite de Kief, dans son voyage à Constantinople. Il n'aurait jamais été fondateur d'aucun couvent, et son culte ne serait pas antérieur au quinzième siècle. Cette théorie, si elle était solidement établie, renverserait l'opinion généralement reçue parmi les écrivains russes, et déciderait la question capitale, celle de l'orthodoxie d'Abraham de Rostov. Autant cette question serait alors oiseuse, autant elle s'impose à l'esprit de chacun, maintenant qu'on admet comme plus probable l'opinion dominante. Les preuves apportées à l'appui de la nouvelle théorie ne sont, il est vrai, rien moins que convaincantes; toutefois les éditeurs des *Acta Sanctorum* ont fait preuve d'impartialité en lui accordant une place, eu

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1885.

(2) *Histoire de l'Eglise russe*, par Goloubinski, 1881, t. I, seconde partie, p. 641 et suiv. Elle parut quand l'étude sur Abraham était déjà imprimée; c'est pourquoi il n'en est fait mention que dans le supplément (p. 926).

égard à l'estime générale dont jouit son auteur, M. Goloubinski, historien de l'Église russe et ennemi des voies battues.

Une des difficultés que l'hagiographe a souvent à résoudre, vient de la multiplicité des saints homonymes, surtout quand leurs actes offrent une certaine analogie. Cosme et Damien, médecins-frères, présentent un exemple frappant d'une pareille complication. On sait que bien des auteurs admettent l'existence de trois couples des saints frères qui portaient les noms de Cosme et Damien, et exerçaient gratuitement l'art de médecin; tandis que les autres, et parmi eux les bollandistes, ne reconnaissent qu'un seul groupe (1). Quelque chose d'analogue se reproduit pour saint Épimaque, dont il est traité dans le présent volume, au 31 octobre. En abordant ce sujet, le P. Remi De Buck se hâte de reconnaître les complications qui s'y accumulent et la difficulté d'arriver à une solution définitive. Dans le commentaire préliminaire, il essaie d'établir une distinction entre Épimaque d'Alexandrie, celui de Rome et celui de Peluse; il rejette absolument l'opinion de ceux qui identifient ces trois martyrs, et croit plus vraisemblable qu'Épimaque de Peluse est différent de celui d'Alexandrie. A l'appui de sa thèse, il invoque le témoignage de saint Denis d'Alexandrie et des Actes grecs contenant la Passion d'Épimaque le Pelusiote. Suivant saint Denis, parmi les nombreuses victimes de la persécution de Dèce se trouvait Epimaque, qu'il dit avoir été d'abord déchiré avec les ongles de fer, puis jeté dans les flammes avec Alexandre. Le témoignage de saint Denis, contemporain des événements qu'il a décrits et dont Eusèbe nous a conservé le récit, mérite foi assurément et doit être préféré aux récits des écrivains relativement plus récents. Le nom de Dèce permet de déterminer l'époque où saint Epimaque souffrit le martyre : ce fut en 250.

Les Actes grecs que nous lisons dans le présent volume sont de trois sortes : les premiers, composés par un auteur anonyme, tout en étant les plus anciens, ne remontent pas au-delà du dixième siècle. Dès le début, ils mettent en scène sainte Eutropie, jeune vierge, qui, pour avoir généreusement confessé sa foi, fut livrée aux flammes, sans en avoir ressenti aucune atteinte. Les Actes ne disent pas si elle périt par quelque autre supplice; mais le synaxaire de Chifflet dit expressément qu'elle fut ensuite décapitée, ce que le

(1) Le P. Stilting a publié là-dessus un long traité, vrai chef-d'œuvre de critique historique, *Act. SS.*, 27 septembre.

miracle du feu changé en rosée rendrait assez probable. Le martyre d'Épimaque ne diffère pas de celui que lui attribue saint Denis, sauf que l'auteur anonyme le fait mourir non par les flammes, mais bien par le glaive. En outre, il met sa mort au 7 mai et donne au juge le nom d'Apellien.

Les actes suivants ont pour auteur le célèbre Métaphraste, qui, en les rédigeant, avait évidemment sous les yeux un document plus ancien. Il garde le silence sur Eutropie ainsi que sur le nom d'Apellien, mais il fait mourir Épimaque par le glaive, d'accord en cela avec les actes précédents et avec leur abrégé, qui vient en troisième lieu. Cet abrégé, extrait du manuscrit de la bibliothèque publique de Paris, n° 110, contient à la fois le martyre d'Eutropie, le récit de la guérison miraculeuse de la fille aveugle qui assistait au supplice d'Épimaque, et le nom d'Apellien, trois choses qui sont rapportées aussi dans le Ménologe de Basile, avec cette différence pourtant que, dans le dernier, le martyre d'Eutropie est placé au jour précédent 30 (octobre). D'après tous ces documents, saint Épimaque aurait été décapité et, par conséquent, on serait en droit de ne pas le confondre avec son homonyme dont parle saint Denis et qui périt au milieu des flammes.

Tel est l'argument principal que fait valoir l'éditeur des Actes de saint Épimaque en faveur de sa thèse.

Malheureusement, les Actes datent d'une époque relativement trop récente pour inspirer une grande confiance et, d'ailleurs, ils sont avantageusement contre-balancés par des documents liturgiques dont le témoignage ne saurait être récusé et qui, en outre, ont le mérite de la priorité. L'Église grecque ne connaît qu'un seul martyr égyptien du nom d'Épimaque; elle le décore parfois du titre glorieux de mégalo-martyr, et elle chante ses combats dans un office spécial composé par le célèbre hymnographe Joseph (mort en 883). Dans cet office dont l'auteur se révèle, à son ordinaire, dans les initiales du neuvième hymne, il est dit expressément que saint Épimaque a souffert le supplice du feu :

« Méprisant courageusement l'erreur (du paganisme) et *le feu*, le glorieux Épimaque s'écriait en s'adressant au Crucifié : Sois béni, ô Dieu de nos pères! (ode 7) »

« L'invincible Épimaque ne craignait *ni le feu*, ni les bêtes féroces (c'est ainsi que le juge Apellien est appelé dans les Actes), ni les tourments, en s'écriant : Béni sois, ô Dieu de nos pères (ode 7). »

« Protégé par les armes de la grâce, la croix, le martyr disait aux impies (bourreaux) : Ni le glaive, *ni le feu* ne pourront me séparer de l'amour du Christ (ode 5). »

Ces passages paraissent assez explicites; on y reconnaît les traces de l'ancienne tradition alexandrine que l'hymnographe byzantin aura trouvée dans quelques Actes du martyre aujourd'hui perdus; mais on voit en même temps qu'elle n'avait plus sa pureté primitive; que, dans la deuxième moitié du neuvième siècle, époque où écrivait Joseph, on assignait déjà à l'illustre martyr d'Alexandrie un genre de mort différent du véritable.

De là vient que les Menées grecques placent en tête du synaxaire du jour le distique suivant :

*Epimachus non horruit ferrum, ferens*
*Commilitonem, nescium vinci Deum.*

La même chose est répétée dans le synaxaire et dans la plupart des documents hagiologiques postérieurs au dixième siècle; tous rapportent qu'Épimaque mourut décapité, et se taisent sur le supplice du feu, clairement indiqué dans l'office du jour.

Ce qui empêche encore d'admettre qu'Épimaque de Peluse soit distinct de celui d'Alexandrie, c'est la ressemblance de leurs Actes, sauf le genre de mort, la célébrité dont ce dernier jouit dans l'Église orientale, et le silence que la même Église garde sur Épimaque de Peluse. En mettant en regard des Actes du martyre publiés dans le présent volume, l'office composé par Joseph et chanté dans les églises du rite grec, y compris celles de Russie (1), on a de la peine à concevoir que les louanges de l'Église ne s'adressent pas au héros des Actes, et que ce vaillant martyr soit distinct d'Épimaque d'Alexandrie. Que celui-ci porte parfois le surnom de *Pelusiote* (en copte *Pharma*), cela ne saurait créer de difficulté. Peluse n'était pas fort éloigné d'Alexandrie; le surnom de pelusiote a été donné à Épimaque pour indiquer la solitude religieuse qui a produit cet illustre martyr, et qui a été pour les Égyptiens ce que le mont Athos et le mont Olympe ont été pour les moines de la

(1) L'auteur du « *Calendrier d'Orient* », aujourd'hui évêque de Polotsk, se trompe en disant que l'office du saint martyr, imprimé dans les Ménées slavonnes, est l'œuvre de Jean, moine, et que le texte grec contient celle de Joseph. Les Ménées slavonnes contiennent bien le canon de Joseph, quoiqu'un peu mutilé.

Grèce. Quant à l'identité d'Épimaque de Peluse et de celui de Pharma ou Farma (traduction copte du mot grec), qui veut dire *marais* elle n'admet pas le moindre doute.

Reste à dire quelques mots sur saint Épimaque de Rome.

L'Église romaine célèbre au 10 mai la mémoire des saints martyrs Gordien et Épimaque. Les Actes du premier, sans être primitifs ou contemporains, ne laissent pas que d'être fort anciens. Ils ont été publiés par le P. Henschen, dans la collection des bollandistes (Mai, t, II, p. 551 et suiv.); ils ne parlent que de la Passion de Gordien; celle d'Épimaque n'en fait point partie. Si le nom de ce dernier y figure, c'est uniquement parce que le corps de saint Gordien a été déposé par les chrétiens dans la crypte où Épimaque reposait déjà depuis longtemps. (*Posuerunt eum* (c'est-à-dire Gordien) *in crypta sexto idus majus* (10 mai), *ubi jam pridem S. Epimachum sepelierant.*) Rien donc n'autorise, en lisant ces Actes, d'en conclure qu'Épimaque avait souffert à Rome; encore moins qu'il souffrit en même temps que Gordien et sous le même préfet, nommé Apronien. On est plutôt porté à placer le martyre des deux saints à des époques différentes, et à admettre qu'ils n'ont eu de commun que le lieu de sépulture. Il paraît même douteux que leurs corps fussent réunis dans la même crypte dès le commencement, car les martyrologes dits hiéronymiens s'accordent à dire que saint Gordien a été déposé dans la crypte de son nom sur la *voie Latine*, à 1 mille environ de Rome, tandis qu'Épimaque fut enseveli au cimetière de Prétextat, sur la *voie Appienne*. Témoins les codices d'Epternach, de Corbie, de Lucques, de Blum, de Reichenau et de Rheinau, auxquels on doit ajouter celui de Berne (1). C'est probablement ce qui fit dire à Adon, que le corps d'Épimaque avait été apporté d'Alexandrie à Rome, et ce qui commanda à Henschenius la prudente réserve avec laquelle il laissa indécise la question, à savoir si saint Épimaque de Rome est identique avec Épimaque d'Alexandrie.

Puisque les bollandistes citent à cette occasion mon *Annus græco-slavicus* et le calendrier oriental de Serge, je crois faire chose agréable

(1) Dans ce dernier, le nom d'Epimaque est un peu estropié : « In cimeterio pretextati Rome natale S. *Ephimici*. Le mss. de Lucques porte » : « Epiniaci. » Dans le cod. de Florentini on lit : « Natalis S. *Epimaci*, » dans celui d'Anvers : « *Epimacis*. » Le cod. de Corbie ajoute le nom de *Julii*, probablement, au lieu de *Juliani*. Or Julien figure en premier lieu parmi les martyrs mentionnés par saint Denis.

aux lecteurs en faisant connaître l'opinion de ce savant hagiographe russe sur la question dont il s'agit. Il en parle dans deux endroits de ses commentaires, au 9 mai et au 31 octobre. Après avoir reproduit le témoignage du Martyrologe romain (du 10 mai), touchant le martyre de Gordien décapité à Rome, sous Julien (360), et la déposition de son corps dans la crypte où reposait déjà Épimaque, transféré quelque temps auparavant d'Alexandrie, théâtre de son martyre (250), Serge continue ainsi :

« D'après les synaxaires orientaux, par exemple le Ménologe de l'empereur Basile et le prologue (1) (ou synaxaire) métrique, composé d'après ce modèle, les deux martyrs avaient souffert ensemble à Rome et eurent la tête tranchée. De plus, dans le synaxaire slavon métrique, Épimaque porte aujourd'hui (9 mai) le surnom de *Jeune*, par opposition sans doute à Épimaque d'Égypte; au 31 octobre. après la mention d'Épimaque d'Alexandrie, il y paraît de nouveau, mais cette fois distingué par le surnom de *Romain*, et également en compagnie de Gordien (2). En comparant les données du Ménologe de Basile avec les Actes de saint Épimaque d'Égypte, dont les Grecs font la mémoire le 31 octobre, on arrive à constater que l'auteur du Ménologe impérial ou plutôt du synaxaire plus ancien, qui lui avait servi d'original, a confondu les choses : il attribua à Gordien les supplices endurés par Épimaque, et fit mourir celui-ci par le glaive, tandis qu'en réalité Épimaque fut livré aux flammes, et Gordien périt par le glaive. Il aura trouvé cette confusion dans les Actes d'Épimaque, tels qu'on les a apportés de Rome à Constantinople. »

« A son tour, l'auteur du synaxaire métrique a scindé Épimaque d'Égypte, en en faisant deux personnages distincts, Épimaque le *Jeune* (au 9 mai), et Épimaque le *Romain* (au 31 octobre). Épimaque et Gordien, des synaxaires grecs d'aujourd'hui, furent évidemment empruntés aux sources occidentales, et probablement aux synaxaires en usage parmi les chrétiens Italo-Grecs. » (T. II, p. 130.)

En d'autres termes, si j'ai bien compris la pensée du savant prélat, il n'y avait qu'un seul martyr du nom d'Épimaque, celui d'Égypte ou d'Alexandrie, dont le corps a été transféré à Rome, où

(1) Cette étrange dénomination vient du *prologue* placé en tête de la version slavonne de synaxaires grecs.

(2) Absolument c mme le fait le synaxaire grec de Sirmond, avec lequel, en général, le synaxaire slavon (dit de Pierre) a une très grande affinité : on dirait deux frères utérins.

il est vénéré le même jour que Gordien, martyrisé dans cette ville un siècle plus tard et déposé dans la même crypte qu'Épimaque. Que telle soit sa pensée intime, cela ressort assez de la manière dont il annonce la fête du martyr égyptien, au 31 octobre. Après avoir écrit : *A Alexandrie, saint martyr Épimaque* † 250, et cité les divers calendriers grecs et slavons, Serge renvoie au 9 mai, 22 mai, 6 juillet et 12 décembre (1). Quant à la dernière date, elle ne se trouve qu'au martyrologe romain, suivi par Beda, Adon et Usuard. Or, au 12 décembre (2), le martyrologe annonce le martyre d'Épimaque et d'Alexandre, tourmentés de diverses manières, sous l'empereur Dèce, enfin livrés *aux flammes*, à Alexandrie, preuve manifeste que l'auteur du *Calendrier oriental* n'admet qu'un seul martyr du nom d'Épimaque, celui dont parle saint Denis dans sa lettre à Fabius, évêque d'Antioche. Lorsque donc, dans les actes relatifs à ces indications des calendriers, il produit l'opinion de Baronius et de Surius qui disent que Épimaque dont parlent les actes de Métaphraste, est le même que celui de saint Denis, et leur objecte à cela que, suivant saint Denis, Épimaque périt par le feu et non par le glaive, il ne fait que proposer une difficulté, sans la résoudre, comme sans rien rétracter de ce qu'il avait dit auparavant. La seule conclusion qu'on soit en droit d'en tirer, c'est que les actes ne s'accordent pas, quant au genre de mort de nos martyrs, avec le témoignage irrécusable de saint Denis d'Alexandrie, et ne sauraient prévaloir contre une pareille autorité.

Ce dernier raconte aussi les combats de quelques autres victimes de la persécution de Dèce, tels que Julien, Macaire, Cronion, surnommé Eune. En effet, nous lisons au 31 octobre (3) les noms de Julien, Cronion Macaire, Alexandre, mis à mort sous Dèce, avec *treize autres*, parmi lesquels, sainte Eutropie. Il peut se faire qu'il y eut parmi eux un autre Épimaque, mais les documents n'en disent rien. Le martyr *Julius*, que le martyrologe hiéronymien de Corbie mentionne au 9 mai, en compagnie d'Épimaque, pourrait bien être Julien de saint Denis et des synaxaires nommés plus haut. Dans ce cas, la translation d'Épimaque d'Alexandrie à Rome, deviendrait assez probable.

On associe parfois à notre Épimaque, saint Héraclius ; ainsi le

(1) *Calendrier oriental*, t. II, p. 290.
(2) *Ibid.*, p. 346.
(3) *Ibid.*, p. 289.

font le calendrier sur marbre de Naples et celui du mont Sinaï, tous les deux du neuvième siècle; de même, l'Éclogadion de Grotta-Ferrata du onzième siècle, l'Évangile d'Ostromir de l'an 1057, et autres. Qui est cet Héraclius? Le P. Remi De Buck conjecture que ce pourrait bien être le martyr homonyme d'Alexandrie, mentionné avec plusieurs autres dans le martyrologe de saint Jérôme, au 7 juillet; et il rejette comme purement gratuite l'opinion d'Assemani (1), d'après laquelle il serait identique avec Héraclius soldat, martyrisé à Adrinople, avec saint Alexandre et quatre femmes chrétiennes, dont la mémoire collective se célèbre le 22 octobre. Mais dans les *Prætermissi* du 31 octobre, on dit tout le contraire, puisque le lecteur y est renvoyé précisément aux *Acta Sanctorum* du 22 octobre, où il est traité de ce compagnon d'Alexandre évêque, et où les place aussi le martyrologe romain.

L'auteur des *Prætermissi* abonde donc dans le sens d'Assemani. On peut en dire autant de l'évêque Serge, qui, en parlant de ce même Héraclius, soldat, au 22 octobre, renvoie au 31 octobre, où il le met séparément de saint Épimaque. Quant à moi, je crois préférable la supposition de Remi De Buck ; au moins elle ne confond pas les deux groupes de martyrs, tout à fait distincts par le théâtre de leur supplices (Alexandrie et Adrinople). J'ajouterai que le martyr d'Alexandrie peut bien avoir été un des *treize* qui ont confessé la foi en compagnie de Julien, Macaire, Alexandre, Cronion ou Eune, et qui sont mentionnés au 31 octobre avec Epimaque.

Le même jour, on lit dans le calendrier grec de Sinaï du neuvième siècle) la mention des saints Romain et Nissius, dont les *Acta Sanctorum* ne disent rien, ni dans le texte ni dans les *Prætermissi*.

Je dois faire ici une observation générale au sujet de ce qu'on désigne sous le nom de *Prætermissi*. Sous cette rubrique qui revient invariablement à chaque jour, on place tous ceux dont les Actes ont été déjà publiés dans les volumes précédents de la collection bollandienne, ou doivent paraître plus tard, ou bien sont inconnus et dont le culte reste douteux. En outre, comme la mémoire de certains saints se célèbre plus d'une fois dans l'année, et leurs noms, pour une raison ou une autre, reviennent à des jours et dans des mois différents, la rubrique des *Prætermissi* devient indispensable. Ce n'est pas une tâche toujours aisée que de la rendre complète; car

(1) Kalend. *Eccl. univ.*, t. V, p. 327.

elle suppose une connaissance parfaite d'une foule de détails ensevelis dans les monuments hagiographes tant d'Occident que d'Orient. Rien d'étonnant dès lors que la liste des noms *omis* présente parfois des lacunes ou des inexactitudes. Celles du volume XIII d'octobre n'en sont pas entièrement exemptes. Ainsi, par exemple, au 31 octobre, on ne trouve aucune mention de sainte Maure, vierge, décédée à Constantinople au cinquième siècle. Le martyrologe romain l'annonce, il est vrai, bien plus tard (30 novembre), en lui donnant, en outre, le titre fort discutable de martyre; mais plusieurs calendriers orientaux, cités par Serge, lui assignent le dernier jour d'octobre, comme étant celui de sa fête. Au jour précédent (30 octobre), le même auteur mentionne le martyr Dométius qu'il croit pouvoir identifier avec son homonyme, originaire de Perse, et dont la mémoire se fait chez les Grecs le 23 mars. Il donne la raison de cette translation; c'est que le mois de mars coïncidant avec le temps quadragésimal, plusieurs saints, parmi lesquels Dométius, on été rejetés au 30 octobre. L'archimandrite Serge cite aussi, au 31 octobre, les calendriers de Sinaï (du neuvième siècle) et d'Achride (du douzième siècle), qui font mention d'un certain Germain, évêque de Capoue, celui qui, suivant lui et bien d'autres écrivains, avait travaillé à la pacification de l'Église de Rome avec celles d'Orient. Les bollandistes traitent de saint Germain de Capoue au jour précédent, sans rien dire des sources liturgiques citées par Serge.

Quelques synaxaires grecs, par exemple, celui du cardinal Sirlet, ainsi que le synaxaire métrique écrit en 1295, et conservé à la bibliothèque synodale de Moscou (n° 390), contiennent le nom de *Joseph, patriarche de Constantinople*. Cette étrange mention se reproduit encore dans une rédaction slavonne du fameux Ménologe de l'empereur Basile (du douzième siècle), sans parler de calendriers plus récents. Le synaxariste Nicodème, le plus complet de tous, donne même, dans une note, un abrégé sommaire de la vie de ce patriarche, qui gouverna en effet l'Eglise de Constantinople à deux reprises différentes, d'abord de 1267 à 1274, puis de 1282 à 1283, année de sa mort. C'est de son temps que se fit l'union de l'Eglise grecque avec Rome, à laquelle il se montra hostile. Il n'est guère croyable que son nom fût inséré dans les livres liturgiques sitôt après sa mort; s'il y a pénétré, c'est évidemment par suite de quelque confusion. En effet, le nom de Joseph avec celui de Cléopas, un des soixante-dix disciples de Notre-Seigneur,

se lit au 29 octobre dans un synaxaire slavon de Novgorod, rédigé avant la seconde moitié du treizième siècle; il n'y est suivi d'aucun titre. L'évangile d'Ostromir, écrit en 1056-1057, donne au même jour le nom de *Joseph*, avec cette addition : *patriarche*. Il est clair qu'il ne s'agit point ici de Joseph, patriarche de Constantinople; le siège de Byzance n'a jamais été occupé par un évêque de ce nom avant 1274. Il faut donc chercher un autre Joseph à qui convienne le double titre de saint et de patriarche. Ce ne peut être que le fils de Jacob, ou bien Joseph patriarche de Jérusalem, qui vivait au deuxième siècle. Toujours est-il que l'indication du synaxaire métrique de 1295 est manifestement erronée; le copiste aura confondu le nom de Joseph avec quelque autre, ou tout simplement ajouté de son chef les mots : *de Constantinople*. Dans un évangile slavon du treizième siècle, écrit au couvent de Détchani, en Serbie, on lit, au 28 octobre : *Joseph*, *patriarche*; et du même mois aux jours 27, 30 et 31, des anciens calendriers grecs font mention de *Cyriaque*, *patriarche de Constantinople* (1). Par distraction, le copiste aura mis *Joseph* à la place de *Cyriaque*.

J'ai insisté sur ce détail à dessein : d'abord parce qu'il donne le moyen d'expliquer l'origine d'une erreur grossière qui a passé dans une foule de documents hagiologiques grecs et slavons, ensuite pour montrer le profit que les éditeurs des *Acta sanctorum* pourraient tirer de l'excellent ouvrage de Serge, s'ils le consultaient davantage, d'autant qu'il est bien postérieur à mon *Annus greco-slavicus*, et lui sert de complément obligé. Revenons au texte des *Acta SS.*

Nous devons au P. Bossue une intéressante notice sur saint Théoneste, évêque et martyr (2), annoncé, au martyrologe romain, le 30 octobre, et entièrement inconnu des hagiographes orientaux. Grec d'origine, ainsi que l'indique son nom, Théoneste occupait le siège épiscopal de Philippes en Macédoine, dont il fut violemment dépossédé. Il se rendit alors en Italie, visita Rome, puis Milan où il fut fraternellement accueilli par saint Ambroise et eut avec lui de fréquents entretiens sur la religion. Le grand évêque fit part à l'empereur Théodose des souffrances endurées par Théoneste, de ses travaux apostoliques, de son ardent désir d'aller annoncer l'Évangile

(1) C'est bien le successeur de Jean le Jeûneur (595-606), et non le patriarche imaginaire du troisième siècle, qu'on appelle tantôt Cyriaque, tantôt Cyrillien ou Cyrille.

(2) *Acta SS.*, p. 335-338.

dans les Gaules. Théoneste vint en effet à Trèves, prêcher la foi chrétienne à Mayence où il perdit saint Albin, son compagnon, mis à mort par les ariens de l'endroit, et tomba lui même sous la hache des païens d'Altino, dans le nord de l'Italie où la Providence l'avait miraculeusement conduit. Son martyre eut lieu vers la fin du quatrième siècle.

Les anciens biographes de saint Théoneste racontent qu'après sa mort, il prit sa tête tranchée par la hache entre les mains et la porta jusqu'à l'endroit où son corps fut ensuite enseveli. (P. 346. n° 11 et p. 348, lit. D.) C'est donc un des nombreux martyrs céphalophores dont le P. Charles Cahier, dans sa *Caractéristique des saints* (art. *Tête coupée*), a dressé une liste assez longue, et qui forment dans l'iconographie du moyen âge un type à part. Les bollandistes ont indiqué plus d'une fois la première source probable de ces légendes des martyrs céphalophores, se ressemblant presque toutes d'une manière frappante (1). Elle se trouve dans le texte suivant de saint Jean Chrysostome : « Comme des soldats s'adressent avec confiance à leur roi, lorsqu'ils peuvent lui montrer des blessures reçues à son service, de même ces saints martyrs se présentant devant le roi du ciel *avec leur tête entre les mains*, obtiennent de lui tout ce qu'ils désirent (2). » Des *ymagiers* auront traduit ce texte en peinture ou en sculpture, et créèrent ainsi un type original des martyrs décapités (3).

Dans l'unique paragraphe consacré à la mémoire de saint Astère, évêque d'Amasie, dans le Pont, le P. Victor De Buck traite brièvement de l'orthodoxie de cet illustre saint, de son culte, de ses écrits et de ses biographes. Il insiste sur la distinction à faire entre lui et son homonyme arien, et montre que le fameux mot d'Astère : *Ne peignez pas le Christ* (ne Christum pingas), ne préjudicie en rien à son orthodoxie; qu'en général il faut avoir en vue, dans la question des saintes images, le côté disciplinaire local, et par

(1) Voir ce que dit à ce sujet le P. de Smedt, dans ses *Principes de la critique historique*, p. 1[illegible]1.

(2) Migne, P. Gr., t. XLIX. col. 576, hom. 40. SS. Juventium et Maximinum.

(3) M. Aubé en place aussi l'origine dans quelque récit légendaire, mais il suppose, en outre, que cette tradition populaire a pris sa source dans la découverte d'un tombeau avec le corps de quelque martyr dont la tête était placée entre les jambes et comme portée par les mains ramenées en bas (*loc. cit.*, p. 188). Cette interprétation, un peu trop réaliste, est plus ingénieuse que solide.

conséquent variable, plutôt que le caractère dogmatique, divin, immuable. Que saint Astère ne réprouvait point les images peintes des saints, nous en avons la preuve irréfragable dans sa description demeurée classique de la peinture représentant le martyre de sainte Euphémie. Saint Astère rendit aussi un témoignage éclatant à l'autorité suprême et universelle du prince des apôtres, lorsqu'il écrivit que Notre-Seigneur Jésus-Christ confia à Pierre, comme un dépôt sacré, l'Eglise tout entière; que par les paroles : *Paissez mes agneaux*, il l'a établi pasteur unique de son troupeau qui est également unique, et l'a mis pour ainsi dire à sa place en le faisant père, pasteur et maître de ceux qui embrasseraient la foi chrétienne (1). Les auteurs russes passent ce témoignage sous silence (2).

— Disons encore un mot de saint Sérapion, évêque d'Antioche, qui a combattu contre les Montanistes et les Manichéens. Le P. Victor De Buck place la mort de ce saint prélat dans l'année 211, et sans se prononcer d'une manière catégorique sur la durée de son pontificat, il assigne à celui-ci les années 190-211. D'autres, au contraire, préfèrent la chronologie de Syncelle, et font durer l'épiscopat de Sérapion, de 211 à 226. De ce nombre sont le docte évêque de Tchiguirine, Porphyre, et Serge, auteur du *calendrier universel d'Orient* (3).

— Suivant Remi De Buck, le martyre de Zénobe, évêque, et de Zénobie, sa sœur, peut être fixé, soit en 285, soit en 290 ou 304; et il laisse chacun libre de choisir l'année qui lui paraîtra plus probable; pour sa part, il reste incertain entre 290 et 304. Mais l'auteur du *Calendrier oriental* n'hésite pas à donner la préférence à l'année 285, parce que c'est la date certaine du martyre des saints Claude, Astère et Néon, et que, d'après les Actes, saint Zénobe a souffert en même temps qu'eux (4). Le bollandiste s'étend sur l'art de médecin qu'exerçait saint Zénobe, malgré sa dignité épiscopale; et il cite, à cette occasion, bon nombre de saints qui s'adonnèrent à l'exercice

(1) « Universalem ac orbe toto diffusam viro huic commendat Ecclesiam (Salvator), ubi tertio interrogasset illud : *Amas me?*... Mundi curam accepit (Petrus), velut unum gregem, unus pastor, quibus audivit : « *Pasce agnos meos*; fereque suo loco dedit Dominus fidelissimum discipulum in patrem pastoremque ac magistrum iis qui essent accessuri ad fidem. » (*Act. SS.*, p. 334.)

(2) Philarète, *Doctrine des Pères de l'Eglise* (en russe), p. 279.

(3) Tome II, p. 257.

(4) *Ibid.*, p. 346.

de la médecine, et sont proposés comme modèles à ceux qui en font profession.

IV

Parmi les travaux critiques contenus dans le présent volume, un des plus importants par ses conséquences pratiques, et qui ne manquera pas de produire une certaine sensation, est celui qui est consacré à saint Stachys. Il jette à bas un vieil édifice de fictions historiques, élevé par l'ambition des prélats de la Rome nouvelle, jaloux de l'autorité suprême et universelle dont sont divinement investis les pontifes de la Rome ancienne. Dans ce travail, dont l'auteur n'a pas voulu se nommer, on examine si saint Stachys a été réellement ordonné évêque de Byzance par saint André, apôtre; si à l'auréole de sa sainteté qui n'est point d'ailleurs mise en doute, on doit ajouter encore le titre d'homme apostolique et de pontife. La tâche était délicate : car il fallait récuser le témoignage formel du Martyrologe Romain dont tout le monde connaît l'autorité, et où nous lisons, au 31 octobre, ces mots : *A Constantinople, saint Stachys, qui fut ordonné premier évêque de cette ville par saint André, apôtre.*

Afin de rassurer le lecteur catholique sur le but qu'il s'était proposé, en mettant en question un si grave témoignage qui semble avoir consacré la tradition touchant l'origine apostolique du siège de Constantinople, le P. Van Hooff (c'est l'auteur du mémoire) commence par produire des témoins bien plus imposants, irrécusables. C'est d'abord saint Léon le Grand, écrivant à l'empereur Marcien, au sujet des vues ambitieuses d'Anatole, archevêque de Constantinople. « Il devrait se contenter d'être devenu évêque d'une si grande ville, disait-il, grâce à l'intervention de votre piété et à mon bienveillant consentement. Qu'il ne dédaigne pas la ville impériale, mais il n'est pas en son pouvoir de la transformer en un siège apostolique, et il doit renoncer à tout espoir d'agrandissement qui serait au détriment des autres (1) ». Saint Nicolas le Grand tient un langage plus énergique encore et plus explicite. Après avoir exposé au roi des Bulgares que les véritables patriarches sont ceux qui occupent des sièges fondés par les apôtres, c'est-à-

(1) « Satis sit prædicto (Anatolio) quod vestræ pietatis auxilio et mei favoris assensu episcopatum tantæ urbis obtinuit. Non dedignetur regiam civitatem quam apostolicam non potest facere sedem; nec ullo speret modo quod per aliorum possit offensiones augeri. » (Mansi, Concil., t. VI, col. 191.)

dire, les Églises de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche, dont la première fut établie par saint Pierre, la seconde par son disciple saint Marc, et la troisième fut, pendant quelques années, gouvernée par le même prince des apôtres, saint Nicolas continue ainsi : « Quant aux évêques de Constantinople et de Jérusalem, bien qu'ils s'appellent *patriarches*, leur autorité n'est pas si grande que celle des trois premiers, Car ni aucun des apôtres n'a fondé l'Église de Constantinople, ni le concile de Nicée, le plus célèbre et le plus vénérable de tous, n'en fait mention; que si son évêque se nomme patriarche, c'est que, grâce à la faveur des souverains plutôt qu'en vertu du droit, Constantinople fut appelé Rome nouvelle, etc. (1) » En tenant ce langage, le pape saint Nicolas ne fait que renouveler, en le précisant d'avantage, l'enseignement de saint Grégoire le Grand sur le même sujet (2). Il répète la même chose en d'autres termes dans sa lettre à l'empereur Michel.

L'hagiographe belge montre ensuite que les Pères de l'Église parlent de Stachys avec éloges et attestent sa sainteté, mais qu'aucun d'eux ne lui a jamais décerné le titre d'apostolique, ou affirmé qu'il fût établi évêque de Byzance par l'apôtre saint André. Le silence que gardent sur ce dernier point Eusèbe, saint Grégoire de Nazianze, le premier concile de Constantinople et celui de Chalcédoine, ne laisse pas que d'être éloquent, et il vaut bien un argument positif.

Le premier historien qui fit mention de la dignité épiscopale de Stachys, ce fut saint Nicéphore, patriarche de Constantinople (de 806 à 815), décédé en 828. Dans la *chronographie* qui porte son nom, il énumère tous les évêques de Byzance, depuis l'origine jusqu'à ses jours et il place à leur tête saint André, apôtre, auquel

(1) Nam Constantinopolitanam Ecclesiam nec apostolorum quisquam instituit, nec Nicæna synodus, quæ cunctis synodis celebrior et venerabilior est, ejus mentionem aliquam fuit; sed solum quia Constantinopolis nova Roma dicta est, favore principum potius quam ratione, patriarcha ejus pontifex apellatus est. (*Responsa ad consulta Bulgarorum*, Labbe, Concil. t. VIII, col. 545.)

(2) Cum multi sint Apostoli, pro ipso tamen principatu sola principis Apostolorum sedes in auctoritate convaluit, quæ *in tribus locis unius est*. Ipse enim sublimavit sedem, in qua etiam quiescere et præsentem vitam finire dignatus est. Ipse decoravit sedem, in quam evangelistam discipulum misit. Ipse firmavit Sedem, in qua decem annis, quamvis discessurus, sedit. Cum ergo unius atque una sit sedes, cui ex auctoritate divina tres nunc præsident, quid ego de vobis audio, hoc mihi imputo, etc. (Epist., l. VII, ep. 40, ad Eulogium, patr. Alex. — Migne, P. Lat. t. LXXVII, col. 899.)

il fait succéder Stachys, ordonné par le même apôtre. Quoi qu'il en soit de l'auteur véritable de cette chronographie que bien des savants se refusent d'attribuer à saint Nicéphore, elle était certainement connue au neuvième siècle, puisque Nicétas de Paphlagonie, contemporain de Photius, en a reproduit le passage relatif à saint Stachys. Toutefois la source primitive où ce récit fut puisé, remonte plus haut; elle n'est autre que la fameuse *synopsis* attribuée à un certain Dorothée, évêque de Tyr, contemporain de Julien l'Apostat, et décédé à l'âge de cent sept ans! Composée primitivement en latin, la *synopis* aurait été traduite en grec par un prêtre nommé Procope, à l'époque où le pape Jean Ier se trouvait à Constantinople (c'est-à-dire en 525), et à l'occasion d'une controverse qui se serait élevée entre le Pape et le patriarche, au sujet de la priorité que chacun d'eux revendiquait pour son Église respective. De nos jours, le commentaire ou la synopsis dont il s'agit est généralement traité d'apocryphe; en cela, les écrivains protestants tombent d'accord avec les catholiques, et ils ne ménagent pas à l'œuvre de pseudo-Dorothée les qualifications les plus humiliantes, — témoin Cave, dont les *Acta SS.* citent au long les paroles.

Il va sans dire que le bollandiste n'ajoute pas plus de foi à ces fables que ne le fait l'auteur des *Scriptores ecclesiastici*, en quoi il suit l'exemple de ses prédécesseurs, notamment le P. Cuperus, qui, dans son *Histoire* chronologique des patriarches de Constantinople, placée au premier tome du mois d'août, nie formellement que l'Église de Byzance ait été établie par saint André ou que Stachys ait été ordonné premier évêque de cette ville par cet apôtre (1). Le nouveau bollandiste va encore plus loin : il révoque en doute jusqu'au récit relatif à la discussion du pape Jean Ier avec le patriarche, comme ne s'appuyant sur aucun document historique. Dès lors, le témoignage de saint Nicéphore, fût-il le véritable auteur de la chronographie, ne saurait être reçu, et moins encore doit-on tenir compte des écrivains grecs plus récents, répétant les mêmes fables, par exemple

(1) L'archimandrite Serge donne, à la fin de son *Calendrier oriental*, la liste des patriarches de Constantinople, dressée, dit-il, d'après le catalogue des *Acta SS.* (du 1er août) et celui de *Byzantios*. Les vingt premiers prélats y portent le titre d'évêque; à partir du vingt et unième, ils sont intitulés patriarches. Le lecteur croira sans doute que les anciens bollandistes admettaient aussi la série des premiers vingt évêques, et par conséquent l'origine apostolique de l'Eglise de Constantinople, qu'il se détrompe. Le catalogue du P. Cuperus commence avec Métrophane, premier patriarche (315-325).

de Nicéphore Calliste, qui vivait au quatorzième siècle et dont tous les écrits sont d'ailleurs fort sujets à caution.

Après avoir démontré le caractère fabuleux des récits touchant l'épiscopat de Stachys, le docte hagiographe apporte à l'appui de sa thèse un nouvel argument, tiré de la date relativement récente du culte qu'on rend à la mémoire de saint Stachys. Ce culte ne remonte pas au-delà du huitième siècle. Le nom de Stachys ne se trouve dans aucun martyrologe, aucun synaxaire antérieur à cette époque. Chose digne de remarque, on ne connaît aucune église qui lui fût dédiée à Constantinople, où il y avait pourtant tant de temples, et où l'on devait, plus que partout ailleurs, ne pas oublier Stachys, s'il avait été véritablement le premier évêque de la ville.

Ce qui vient d'être dit de saint Stachys, s'applique également aux SS. Amplias, Urbain et Narcisse, prétendus évêques d'Odysse, de Macédoine et d'Athènes. D'après les recherches du bollandiste, on ne sait rien de certain sur aucun d'eux.

Il est hors de doute qu'au neuvième siècle leur culte était déjà assez répandu, puisqu'il y avait dans l'Église constantinopolitaine un office spécial composé en leur honneur par le célèbre et fécond hymnographe Joseph. On le chantait le 31 octobre, jour de leur fête. Les quelques hymnes citées dans les *Acta SS.*, à la fin du commentaire préliminaire, sont extraites de cet office dont l'auteur se laisse facilement reconnaître par les initiales de la neuvième ode formant son nom. Outre cela, Joseph composa un office collectif pour tous les soixante-dix disciples de Notre-Seigneur, dont l'Église grecque fait mémoire le 4 janvier, et parmi lesquels saint Stachys est mentionné de nouveau.

La conclusion pratique à tirer des considérations qu'on vient de lire s'impose d'elle-même : il faut corriger le texte du martyrologe romain sur le point en question. Ce changement doit être fait par qui de droit. Les hagiographes ont fait leur devoir : ils ont dégagé la vérité historique des nuages qui l'enveloppaient. Bien plus, ils ont soumis leurs observations à la congrégation des Rites, à qui il appartient de prononcer la sentence dans les questions de ce genre.

En même temps, les bollandistes appelèrent l'attention de la congrégation romaine sur un autre point, relatif à Théodote, évêque de Laodicée, dont le nom est inscrit au martyrologe romain au 2 novembre, sans y avoir, suivant eux, aucun droit. Un long mémoire fut présenté à l'appui par le R. P. Van Hooff, lors de son séjour à

Rome en 1880. Son Em. le cardinal Bartolini, préfet de la congrégation des Rites, répondit par une lettre adressée au même père, en date du 24 février 1883, dans laquelle il loue la docilité et le zèle des hagiographes belges et leur fait savoir que la cause de Théodote de Laodicée sera soumise à un examen rigoureux; qu'après l'avoir terminée, la congrégation procédera aussitôt à l'examen de la question relative à saint Stachys. Cette lettre du cardinal figure en tête du treizième volume d'octobre. Les bollandistes promirent de publier les décisions de la congrégation dans leurs *Analecta*, recueil trimestriel servant de supplément aux *Acta Sanctorum*. Nous attendons cette décision avec impatience, mais aussi sans la moindre inquiétude pour la vérité historique. Sur ce dernier point, comme sur beaucoup d'autres, on ne saurait être de l'avis de M. Aubé. Il craint que le tribunal romain ne dénie son effet logique à l'article sur Stachys, *article excellent*, dit-il, *qui gardera sa valeur et restera irréfuté, quelle que soit la sentence du tribunal* (1). Cette crainte est pour le moins gratuite, ainsi que l'assertion du même écrivain, que tout contrôle officiel des questions de ce genre est superflu, et que la démarche des Bollandistes auprès de la congrégation romaine est également de trop. On comprend très bien la différence qu'il y a entre un jugement privé, si fondé soit-il sur des bases solides, et une sentence portée par l'autorité supérieure, compétente pour le confirmer et lui donner une sorte de sanction. La science ne peut que gagner à cette reconnaissance officielle, qui ajoute de l'éclat à ses triomphes et assure davantage l'avenir de ses conquêtes en les proclamant ainsi en face de l'univers. Plus l'effet logique d'une vérité bien établie est grand, plus aussi mérite-t-elle d'obtenir une notoriété de retentissement qui fasse hâter l'oubli de l'erreur opposée ou en arrête le progrès.

Il est temps de finir. L'analyse qui vient d'être faite, suffit pour donner une idée plus que générale des travaux contenus dans le dernier volume d'octobre de la collection bollandienne. Elle aurait pu être plus complète, sans doute; beaucoup de saints n'y sont point mentionnés, d'autres y occupent une place fort restreinte; mais je n'écris pas un traité, et puis il fallait tenir compte de la patience du lecteur et de l'espace qui m'a été accordé dans ce recueil. Le nombre même des saints serviteurs de Dieu qui ont

(1) *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1er mars, p. 197.

trouvé place dans le présent volume, m'imposait l'obligation de m'attacher au principal, en négligeant le reste : aucun travail vraiment important ou considérable par son étendue n'a été oublié.

Si parmi ces travaux il n'y en a pas qui commande l'admiration ou qu'on puisse bien placer au rang de chefs-d'œuvre de critique historique, comme les bollandistes savent en faire, et dont leur collection monumentale abonde, la faute en est à la nature même des matières qu'il s'agissait de traiter et, ajoutons-le, à la disgrâce des temps dont il a été question au commencement de cette revue. Somme toute, le dernier volume d'octobre des *Actes des saints* n'est point indigne de ses devanciers; fruit de longs et douloureux labeurs, il clôt avantageusement la longue et belle série. N'eût-il contenu que le martyrologe hiéronymien de Berne, véritable perle hagiographique, que sa place serait à jamais marquée dans l'immense répertoire de l'érudition la plus variée et la plus sûre; mais outre ce précieux document, combien d'autres y sont produits à la lumière, sinon toujours pour la première fois, au moins sous une forme plus parfaite et mieux interprétée! Que de clarté répandue sur une multitude de questions les plus diverses et souvent très obscures! Que de solutions ingénieuses apportées aux problèmes complexes d'histoire, de chronologie, de géographie! Que de recherches surtout et que de labeurs a dû coûter à ses rédacteurs un infolio de plus de mille pages à deux colonnes! Qu'on jette seulement un regard sur les sources indiquées au bas des pages.

Sachons gré aux dignes continuateurs de l'œuvre bollandienne de nous avoir donné cette œuvre posthume de leurs aînés, glorieusement tombés à la peine et souhaitons-leur de jouir encore de longues années, surtout de croître en nombre pour pouvoir mieux suffire à la besogne : car c'est le cas de dire que la moisson est grande, mais que les ouvriers n'abondent guère.

J. Martinov,
*de la Compagnie de Jésus.*

---

# NOS AÏEULES [1]

## LA FEMME AU MOYEN AGE

## LA CHATELAINE DANS LA FRANCE DU NORD

---

Pucelle gracious.....
Jhesu-Crist vous otroye et de grase et d'amour
Et autant de salus et autant de biaus jours,
Quau moustier Notre-Dame poroit entre de flours.

Ces vers charmants qui, par un piquant contraste, se trouvent sur la couverture d'un vieux livre de compte (2), renferment l'un de ces vœux que le souriant aspect de la jeunesse inspire si naturellement... au moins dans le sens temporel! mais que la vie ne réalise guère. Pour la jeune féodale, en particulier, ce souhait ne fut bien souvent qu'une fiction poétique.

Nous rappelions plus haut combien rarement l'héritière d'un fief était libre d'épouser l'homme de son choix. La jeune fille dont le père ou le frère vivait encore, subissait fréquemment la même contrainte. Fréquemment aussi, les jeunes gens étaient fiancés, mariés même dès leur âge le plus tendre. Le sire de Joinville avait sept ans lorsqu'il fut fiancé à Alaïs de Grand-Pré (3). On vit des époux de cinq ans! De tels faits avaient pour cause l'ambition de pères jaloux d'assurer à leurs fils les fiefs que devaient apporter un jour de riches héritières.

L'Église, cette mère d'une si admirable prudence, l'Église, dont

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1885.

(2) Compte rendu à Mahaut, comtesse d'Artois, par son argentier. Comte A. d'Hericourt, *Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque communale d'Arras.*

(3) Actes et documents concernant les sires de Joinville. *Mémoires de Joinville*, éd. Didot, 1859.

les tribunaux étaient seuls juges des questions matrimoniales, l'Église opposa, souvent en vain, ses lois protectrices à tous ces abus de la puissance paternelle ou de la tutelle seigneuriale. L'âge des époux, leur libre consentement à leur union, furent les points qu'elle régla avec la même sollicitude que les empêchements produits par leur parenté temporelle ou spirituelle.

« L'homme ne peut prendre une femme avant l'âge de quinze ans accomplis; la femme ne peut prendre un époux avant l'âge de douze ans accomplis. » Telle était la loi canonique. Mais, redisons-le, cette loi fut souvent violée.

Quant au consentement mutuel des époux, l'Église en faisait plus qu'une condition : c'était l'essence sacramentelle du mariage. Aussi, dans les familles chrétiennes, si le père veut marier sa fille ou, à défaut de père, si le frère veut marier sa sœur, la jeune personne est consultée. Et, fût-elle condamnée à une union mal assortie, il se pouvait que, semblable à Roland, un généreux redresseur de torts vînt la défendre, et, avec elle, la liberté du mariage. « Savez-vous pourquoi je suis venu ici? s'écrie le Roland de nos épopées. Personne parmi vous, ni grands ni petits, n'ose sonner un mot; je parlerai. Puis donc que le hasard m'a conduit en ce pays, je déclare que je suis tout prêt à livrer bataille pour prouver cette grande vérité : c'est qu'il n'y a rien de plus contraire à la loi de Dieu qu'un mariage se faisant contre le gré de l'homme ou de la femme. J'ai dit (1). »

... Le chevalier qui recherchait une jeune fille en mariage, devait se rendre digne d'elle par sa loyauté, par sa courtoisie, par sa bonté (2), mais surtout par son courage. L'épopée des *Loherains* nous montre un chevalier promettant à sa fiancée de la défendre contre tous ses ennemis.

Les fiançailles ont ainsi un caractère chevaleresque que la femme sait comprendre et inspirer. Quelle plus noble fiancée que celle de Roland!

Charlemagne assiège les fils de Garin dans la cité de Vienne dont l'un d'eux, Girard, est le seigneur. Dans la ville assiégée se trouvent, avec leur père Renier, le neveu et la nièce de Girard, Olivier et Aude.

(1) *Entrée en Espagne.* L. Gautier, *la Chevalerie.*

(2) Jehan Petis d'Arras, manuscrit reproduit par M. L. de Backer, dans son ouvrage : *Le Droit de la femme dans l'antiquité,* son devoir au moyen âge, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale. Paris, 1880.

Un jour, la belle Aude a eu la témérité de franchir les murailles pour voir les assaillants. C'est ainsi que l'héroïque neveu de Charlemagne, Roland, a rencontré la jeune fille. Les deux jeunes gens s'aiment déjà lorsque le neveu de l'empereur et le neveu du seigneur de Vienne, Olivier, sont désignés pour être les champions des deux armées. Ce duel décidera de la victoire.

Ils se mesurent, les deux vaillants paladins. Déjà l'épée de Roland, la terrible Durandal, a privé Olivier de sa monture. Sa sœur voit le danger qu'il court, et la jeune fille se prosternant dans une chapelle d'où elle suit les péripéties du combat, prie pour Olivier... et pour Roland aussi. Olivier, à son tour, désarçonne son adversaire, et les champions, tous deux à pied, luttent corps à corps. Deux cris se font entendre : « Sauvez, sauvez mon fils! » s'écrie le farouche Renier. « Sainte Marie, préservez Roland! s'écrie Charlemagne. J'en ferai un roi de France. » Mais Aude continue, elle, à partager ses angoisses, ses prières, entre les deux combattants qui ont toute sa tendresse. « La France est perdue, si l'un des deux succombe », dit-elle avec un admirable sentiment de ce que valent, pour un pays, de tels défenseurs. C'est bien une héroïque fille des Franks qui élève ainsi au-dessus de ses anxiétés de sœur et d'amie la suprême pensée de ce pays que l'on nomme déjà la France. Mais avec la Française, c'est toujours la sœur, l'amie qui tremble pour les chers combattants.

Ces accents désolés percent le cœur de Roland : « J'ai grand chagrin, s'écrie-t-il, de voir comme ces femmes vous regrettent. » Avec une délicatesse infinie, il semble ignorer qu'Olivier n'est pas le seul des deux champions pour lequel Aude prie et pleure. Mais Olivier paraît répondre à une secrète pensée de son adversaire en lui disant : « Quant à moi, si Dieu permet que je vive, je vous promets de parler de vous à ma sœur Aude. Si elle ne vous épouse pas, elle n'en épousera pas d'autre et se fera nonne. » Ces mutuels témoignages de sympathique estime n'empêchent pas nos adversaires de lutter rudement l'un contre l'autre. L'épée d'Olivier se brise et, à ce spectacle, Aude tombe en défaillance. « Ah! quel que soit le vaincu, je deviendrai folle; Reine du Ciel, séparez-les. » Quel cri arraché à la nature et jeté par la foi! On a retrouvé ici l'accent de la Sabine de Corneille (1). Oui, c'est une Sabine, une

(1) Léon Gautier, *les Epopées*, t. III.

Sabine chrétienne qui, éperdue, envoie au ciel l'appel suprême de sa douleur.

Aude voit le magnanime Roland refuser de se battre contre un homme désarmé et l'engager lui-même à se faire apporter une autre épée. Elle voit son frère rendre à ce chevaleresque adversaire les offices d'une amitié déjà fraternelle. Mais ce n'est qu'une halte : les deux adversaires ont repris leur place au combat. Et toujours Charlemagne prie pour Roland, le seigneur de Vienne pour Olivier, Aude pour tous les deux. Entre ces deux chevaliers qui, tout à l'heure, se secouraient mutuellement, il n'y a plus que deux adversaires qui se livrent une lutte terrible, implacable, une lutte que la nuit même n'interrompt pas. Mais voici que la prière d'Aude a trouvé dans le ciel cet écho qui répond à toutes nos douleurs. Un ange du Seigneur vient séparer les combattants : « Dieu m'envoie vers vous. Il veut que vous cessiez de combattre, et que vous réserviez votre courage pour l'employer contre les Sarrasins. » Alors les armes échappent aux mains des combattants, ils « se jurent une amitié éternelle »... — « Avant quatre jours, je veux vous réconcilier avec le roi de France. » — « Je vous donne ma sœur. » Et les deux frères d'alliance sont dans les bras l'un de l'autre, et chacun sent palpiter sur son cœur le cœur vaillant du héros qu'il aimait en le combattant. Voilà les fiançailles du champ de bataille. Elles vont être solennellement ratifiées.

La paix est faite. Au milieu de sa cour, dans la grande salle du palais de Vienne, Charlemagne demande la main d'Aude pour son son neveu Roland. Il lui donne la jeune fille *à per* et *à moillier*, comme son égale et comme sa moitié : grand langage que le christianisme avait appris à nos rudes barons ! L'archevêque Turpin « devant tous les a fait fiancer ».

Le mariage va être célébré lorsque retentissent ces foudroyantes nouvelles : « Les Sarrasins ont envahi la France ! » A l'image de la grande patrie profanée par le contact de l'étranger, adieu les joies du foyer, adieu l'espoir d'un prochain bonheur domestique ! Roland va se séparer d'Aude. Il pénètre dans la chambre de la jeune fille, embrasse sa fiancée et lui passe au doigt un anneau. Et digne de l'amour d'un héros, elle lui remet la blanche enseigne qu'il fera flotter en Espagne (1).

(1) *Girard de Viane.* M. Léon Gautier, *les Epopées françaises*, t. III.

Roland, Olivier, sont morts à Roncevaux. Charlemagne revient à Aix. Une belle jeune fille s'approche de lui : c'est Aude, c'est la vaillante fiancée dont cependant le poète n'a point placé le nom sur les lèvres mourantes de Roland. Elle dit au roi : « Où est Roland, le capitaine, — Qui a juré de me prendre pour femme? » Le désespoir de Charlemagne a parlé pour lui avant que le souverain ait pu annoncer à Aude la terrible nouvelle. Enfin il a parlé... Aude sait qu'elle est veuve avant d'avoir été épouse. Inhabile à consoler, comme le sont souvent les hommes, Charlemagne promet à la jeune fille qu'il lui remplacera Roland par Louis, son fils et son successeur. Remplacer Roland! « Ce discours m'est étrange, répond belle Aude. — Ne plaise à Dieu, ni à ses saints, ni à ses anges, — Que, Roland mort, je reste en vie (1). » Elle tombe inanimée aux pieds du roi. Le prince ne croit d'abord qu'à un évanouissement. Tout en pleurant il relève Aude, mais la belle tête de la jeune fille retombe. La fiancée de Roland est morte. A l'ordre de Charlemagne, quatre comtesses portent dans un monastère le corps virginal qui reposera à l'ombre d'un autel.

« Si elle ne vous épouse pas, elle n'en épousera pas d'autre et se fera nonne », avait dit naguère Olivier à Roland.

La mort avait saisi la fiancée de Roland avant qu'elle devînt la fiancée du Seigneur. Mais comme pour rappeler la parole d'Olivier, c'est dans un cloître que la belle Aude devait dormir son dernier sommeil.

Nous venons d'assister à de nobles fiançailles rompues par la mort. Nous avons vu l'archevêque Turpin recevoir les promesses des fiancés. « Je vous prendrai pour femme. — Et moi, pour mari. » Telles étaient les paroles qui, de coutume, s'échangeaient alors. Mais il arrivait que des fiancés substituaient le présent au futur, et contractaient ainsi une espèce de mariage peu légal qui pouvait être facilement rompu. L'Église défendit que l'emploi des temps fût changé ici. Gardienne des serments des fiancés, elle leur en prescrivait d'ailleurs le respect en notant d'infamie et en frappant d'une pénitence celui des deux qui rompait ce pacte sacré.

Les fiançailles se passaient quelquefois entre le père de la jeune fille et l'homme à qui il la donnait. Tous deux échangeaient leurs *fois* sur les reliques des saints, sans que la fiancée parût officiellement.

(1) *La Chanson de Roland,* texte de M. L. Gautier.

Le contrat précédait le mariage. Comme autrefois, la fiancée était dotée par son père, et son fiancé lui assurait un douaire. Sous le régime de la communauté, elle avait droit au tiers des conquêts.

Mais voici le jour du mariage. Il n'est pas encore d'usage que la jeune épousée porte la virginale toilette blanche de nos mariées. Mais elle a revêtu le riche costume des grands jours de fête. Ainsi que son fiancé et les personnes qui composent son cortège, c'est à cheval qu'elle se rend à l'église. Les gens âgés suivent dans une longue voiture d'apparat. En tête du cortège s'avancent les jongleurs dont les vielles, les gigles, les flûtes et les harpes exécutent la marche nuptiale.

Arrivé devant l'église, le cortège s'arrête sous le porche : c'est là que les fiancés échangent le *oui* sacramentel, tandis que leurs mains s'unissent.

Le contrat de mariage est lu, et, par une admirable coutume qui rappelle aux jeunes époux le plus noble emploi qu'ils puissent faire de leurs biens, c'est à ce moment qu'avec les témoins de leur mariage, ils distribuent des aumônes aux pauvres qui les entourent.

Aux parents de l'épouse de ratifier maintenant les promesses des mariés. Ils remettent solennellement leur fille à leur gendre, et, de nouveau, la main de l'époux a repris la main de l'épouse. « A tout jamais, dit-il alors, dans la foi de Dieu et dans la mienne, saine ou malade, je promets de la garder. » Il y a dans ces paroles toute la différence qui sépare du mariage païen le mariage chrétien. Périsse la jeunesse, périsse la beauté, périsse la santé : la femme, dans sa vieillesse, dans ses infirmités, devra être à jamais pour son mari l'être sacré qu'il a juré de protéger toujours. Au milieu des ruines du corps, l'âme éternellement jeune, éternellement belle, n'aura pas cessé d'être digne d'amour, et c'est à cette âme surtout que s'est unie l'âme de l'époux chrétien.

Le prêtre bénit l'anneau que l'époux va offrir à l'épouse : l'anneau! emblème d'une si grande signification qu'au douzième siècle, l'on dit : « Epouser une dame d'anel. » Cet anneau, le mari le met d'abord à la main droite de sa femme : *Au nom du Père*, dit-il en le passant à un doigt; *du Fils*, continue-t-il, en le glissant à un second; *et du Saint-Esprit*, ajoute-il en le transportant à un troisième. Enfin il le fixe à un doigt de la main gauche : c'est là que l'anneau demeurera.

En souvenir de l'antique mariage frank *par le sou et le denier*, le

marié dépose dans la bourse de sa jeune femme trois deniers neufs : c'est un symbole du douaire qu'il lui a assigné. Il y avait de ces deniers uniquement destinés aux épousailles. C'est l'origine de la pièce de mariage qui se donne aujourd'hui.

L'Église a devant elle deux époux que Dieu associe à sa puissance créatrice : elle les encense. Et alors les portes de l'église s'ouvrent à deux battants, et le cortège nuptial les franchit. Au milieu de la nef les mariés s'arrêtent. Prosternés devant le prêtre, ils reçoivent sa bénédiction. Enfin ils sont conduits dans le chœur. L'épouse à la droite de l'époux, ils entendent la messe, la messe de la Trinité.

C'est l'offertoire. Un cierge à la main, chacun des époux se rend à l'offrande. Entre le *Sanctus* et l'Élévation, quatre jeunes seigneurs étendent au-dessus des mariés une draperie de pourpre; c'est l'une de ces étoffes brochées que l'on nomme *pailes*. De là, sans doute, vient le nom du poêle qui, aujourd'hui comme autrefois, abrite les jeunes époux. C'est l'instant solennel de la bénédiction nuptiale, et le prêtre en prononce les paroles, ces sublimes paroles qui rapellent à la femme, avec une si auguste autorité, la mission domestique qu'elle doit remplir.

« Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix », a dit le ministre des autels. Et le marié s'est approché du prêtre, et il en a reçu le baiser de paix. Il vient alors à sa jeune femme et lui donne ce baiser qui symbolise l'union entre les fidèles, mais particulièrement ici leur union la plus intime : l'union conjugale; l'union avec la paix, la paix qui doit régner entre tous les enfants du Christ, mais surtout au foyer domestique.

Et le cortège nuptial reprend la route du château, et sur son passage l'encens mêle son parfum aux senteurs des champs. Revenu au donjon le cortège fait une entrée solennelle dans la grande salle, tendue de tapisseries, jonchée de roses odorantes.

Les fêtes du mariage durent trois jours. Festins, chants des jongleurs, accords des joueurs de vielle, remplissent ces heures joyeuses. Les convives reçoivent des dons, et les pauvres ont, dans les largesses des mariés, la part de ce Dieu qui, dans la personne d'un de ses prêtres, préside encore aux fêtes domestiques du mariage (1).

(1) Léon Gautier, *la Chevalerie;* Lecoy de la Marche, *la Société française au treizième siècle.*

## II

Mais ces jours d'enchantements ont pris fin. La vie austère du foyer a commencé pour la femme du châtelain, du châtelain qui doit trouver en elle le conseil, le charme et la consolation de sa vie domestique, et quand il le faudra pour des causes généreuses, l'inspiratrice, le soutien et même la compagne de sa vie militante.

Rappelons-le ici, comme dans nos études sur la *Chevalerie*. Au milieu des luttes féodales, ces rudes guerriers pour lesquels la force physique et le pouvoir de porter les armes étaient des avantages souverains, ces orgueilleux barons n'étaient pas toujours respectueux de cette force morale que leurs ancêtres germains révéraient dans la femme. Plus d'un put répondre aux avis de sa compagne en la renvoyant avec une dédaigneuse dureté aux occupations ou aux loisirs domestiques : « Notre métier à nous, c'est de frapper de l'épée d'acier. Silence (1) ! » Heureuse encore la conseillère intempestive, si son mari ne lui ferme pas la bouche par le plus péremptoire des arguments : un coup de poing.

Mais, nous le savons, en même temps que la féodalité abaisse ainsi la femme, le christianisme lui rend la place que la Providence lui a assignée dans le plan divin. Et c'est encore par le culte de la Vierge-Mère que l'épouse conseillère apparaît, digne et respectée, aux côtés de nos fiers barons.

Dans la *Chanson d'Aspremont*, près du vieux Girard de Fraite, le grand seigneur féodal qui n'accepte aucune suzeraineté humaine, se dresse le type sévère de sa femme Ameline. Girard vient de lancer son couteau dans la poitrine de l'archevêque Turpin, qui, au nom de Charlemagne, est venu l'inviter à rejoindre l'armée royale qui va défendre Rome contre les Sarrasins. Il a fièrement déclaré au prélat guerrier qu'il ne voulait relever que de Dieu omnipotent. Et c'est une femme, c'est une épouse qui va courber ce front hautain en le chargeant du double poids des crimes que cet homme a commis et de la réparation qu'il doit à la société.

Aussi, comme le poète s'incline devant cette austère apparition de la femme forte, la femme conseillère du plus difficile devoir ! « Il faut faire grand cas de la femme chrétienne ; — Il la faut aimer et vivement chérir. »

(1) L. Gautier, *la Chevalerie.*

« — Girard, dit-elle, laisse-là ta colère; — Convoque les barons de ta terre. — Et marche à Rome; va servir Notre-Seigneur; — Va maintenir et exalter la chrétienté; — Va envahir les païens avec Charles. » « — Non, dit Girard, j'aimerais mieux mourir — Que de combattre sous l'enseigne de Charles. » — Et le farouche vassal déclare qu'il va prendre les armes, mais pour s'emparer de la France pendant que l'empereur fera la guerre aux païens. Alors une généreuse indignation saisit la femme du devoir. Le cri de la justice vengeresse vibre dans la parole de l'épouse qui, depuis de longues années, est témoin des crimes de son mari : « Va donc, et que Dieu te maudisse! — Tu as vécu dans le mal, tu veux mourir dans le mal. — Tu as fait exiler tant de gentilshommes — Et déshonoré tant de dames! — C'est merveille si Dieu te souffre encore... »

« Girard, franc paladin, dit Ameline, — Te souviens-tu d'avoir jamais servi Dieu? Ce n'est pas toi, n'est-il pas vrai, qui as tué le duc Alain? Ce n'est pas toi qui a déshonoré ses deux filles? — Tiens, tu ne t'es jamais trouvé gai ni joyeux — Que quand tu as fait quelque mal et quelque tort aux hommes. »

Ameline dit : « Girard, que feras-tu? Il y a bien cent ans que tu me pris pour femme. — Depuis lors tu ne fus jamais las de mal faire. — Tu as toujours volé, pillé, brûlé; — Tu empires toujours, toujours tu empireras. — Que feras-tu, misérable Satanas? Mande tes hommes, tous ceux que tu as, — Et marche au secours de Charles. Que fais-tu donc que tu n'y cours? — Va »; et ici le poète met sur les lèvres d'Ameline ce mot superbe, emprunté à la *Chanson de Roland* : « Tu feras pénitence en frappant les païens. »

Dans ces paroles pressantes, énergiques, ardentes, comme l'on sent encore frémir la fougue germaine sous la sévérité des mœurs chrétiennes! Ameline n'a pas la douceur de la femme de l'Évangile, et elle apporte dans la sagesse et dans l'élévation de ses conseils tout l'emportement d'une nature primitive. Mais quel changement dans l'attitude de Girard! Ce grand seigneur à l'orgueil sauvage, et qui tout à l'heure jetait son couteau dans la poitrine d'un archevêque, d'un messager de l'empereur, ce Franck farouche, au lieu de bondir sous les outrages dont l'accable sa compagne, s'attriste, se trouble, et déjà il serait prêt à partir pour la guerre sainte, si ce n'était sous les ordres de Charles. Ameline va vaincre, elle le sent. Aussi, après avoir passé sur les plaies morales de son vieil époux le fer chaud de son ardente indignation, jette-t-elle sur cette brûlante

empreinte le baume adoucissant de la miséricorde chrétienne. Après avoir appelé à Girard tous ses forfaits, elle n'a plus qu'à lui redire comment il méritera le pardon de Dieu : « A ta place je rassemblerais toutes mes forces, — J'irais rejoindre Charles en Aspremont; — Je combattrais pour Dieu de toute ma puissance. — Puis, je reviendrais par Saint-Pierre de Rome, — Et m'y confesserais de tous mes péchés. — Car tu es vieux et ta chair s'affaiblit. »

La femme chrétienne a dompté les dernières rébellions du vieux païen, qui n'avait reçu que sur le front, et non dans le cœur, l'eau du baptême. Les tristesses du remords viennent l'accabler, mais bientôt jaillissent les larmes salutaires du repentir. Et lorsque ces hommes du moyen âge se repentent, ils ne s'attardent pas aux stériles regrets; ils courent à l'action réparatrice. Girard va se réconcilier avec Dieu, il va partir pour défendre sa sainte cause. Mais c'est par sa femme qu'il commence l'œuvre de réparation qu'il ne poursuivra pas bien longtemps, avouons-le. « Si je vous ai jamais courroucée ou offensée, — je vous prie, dame, de me le pardonner. » — « Lors Girard l'embrasse en pleurant. — A ce départ il y eut mainte larme versée (1). »

Le type de l'épouse s'adoucira. Ce n'est plus par la violence, c'est par la mansuétude qu'elle régnera, mais son influence n'en sera que plus assurée.

Dans le livre du *Régime des princes* (2), parmi les avis que Gilles de Romme, archevêque de Bourges, donne au roi Louis X, le pieux écrivain constate que, bien que l'homme ait plus de force intellectuelle que sa compagne, il ne doit pas toujours mépriser le conseil de celle-ci. Moins experte sans doute en matière de gouvernement, elle a souvent dans les choses qui touchent à la conscience une appréciation plus délicate, et la crainte de Dieu rend son jugement plus scrupuleux.

L'archevêque de Bourges établit, d'ailleurs, que les époux se doivent une assistance morale réciproque. L'homme profitera de sa supériorité intellectuelle pour instruire sa compagne.

Jehan d'Arras, dont nous avons cité la magnifique apologie des femmes, remarque avec une grande finesse d'observation que, pour

(1) *La Chanson d'Aspremont.* L. Gautier, *les Epopées françaises*, t. II.

(2) *Le Livre du régime des princes,* manuscrit de la Bibliothèque nationale, extrait publié par M. L. de Backer dans l'ouvrage cité plus haut.

conseiller sa femme, le mari doit surtout lui donner des raisons qui aillent à son cœur.

La femme doit être la coadjutrice de l'homme, nous dit le prélat dont nous avons déjà invoqué le témoignage, Gilles de Romme, et c'est la Genèse qui lui donne cet admirable précepte. Il délimite nettement la véritable place que l'épouse doit occuper à son foyer. Le mari honorera sa femme, il ne doit ni l'asservir comme une domestique, ni la laisser dominer sur lui. Mais il « la doit tenir comme sa compaigne, en signe de ce que Eve fut formée de Adam, non mie du pié, maiz de la coste, afin qu'elle ne fust trop humiliée, ne trop vile reputée; ne du chief, afin qu'elle ne fust souveraine, et qu'elle ne voulsist clamer seigneurie sur l'omme. Ains fut faicte de la coste comme dit est, afin que l'omme la reputast comme sa compaigne et amie. Et pour ce que la femme est de l'omme et non mie l'omme de la femme, ne l'omme n'est mie fait pour la femme, maiz la femme pour l'omme.

« Pour ce, doit la femme estre subjecte à l'omme; car l'omme est chief de la femme. Toutteffois, ne doit-elle mie estre subjecte de subjection servile, mais amoureuse (1). »

Une pensée analogue se retrouve dans un manuscrit dont l'auteur est anonyme. La femme aide son mari, celui-ci la dirige. Il la dirige avec tendresse (2). Elle lui a juré obéissance, il lui a juré foi, loyauté, assistance protectrice. La sainteté du mariage doit être respectée par l'un comme par l'autre, suivant le principe chrétien que rappellent et Gilles de Romme, et le Franciscain qui écrivit à la requête de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, le *Miroires des dames* (3).

Enfin, comme le dit si bien l'archevêque de Bourges, les époux doivent être « ung cueur et une ame ».

Avec une compagne noble et pure, s'enveloppant du voile de la chasteté « douce personne de femme, droite, femenine, de bele conversation », ennemie des conflits et des querelles, ne régnant que par la bonté, la bonté qui « fait estre de Dieu amé et dez hommes (4) »,

(1) Gilles de Romme, *l. c.*

(2) *L'art d'amours*, manuscrit de la Bibliothèque nationale, feuillet 60, publié par M. L. de Backer, *l. c.*

(3) *Le Miroires des Dames*, feuillet 29, publié par M. de Backer, *l. c.*

(4) *Le Livre du régime des princes, l. c.*; Jehan Petis d'Arras, *l. c.*; *le Miroires des Dames, l. c.*

quelle vie heureuse pour le châtelain qui, renfermé dans le donjon féodal, n'en concentrait que plus ses affections dans le cercle de la famille ! « Douce amie, douce dame, sœur belle », ce sont là les noms que les lèvres encore barbares de ce rude seigneur se plaisent à balbutier. Mais à ces expressions de tendresse, il joint un titre qui témoigne de son chevaleresque respect pour sa femme. Il la nomme *domina*, maîtresse, « ma dame », lui dit-il (1).

Et quand le chevalier doit quitter ce foyer adoré pour se rendre au combat, quelle douleur dans les adieux qu'échangent les époux ! Des deux côtés, cette douleur est contenue. Alors surtout que le baron part pour la guerre sainte, la châtelaine unit à la tendresse de l'épouse la foi de la chrétienne, le courage de la fille des Franks : « Allez vous battre, moi je prierai pour vous », dit Hermengart au comte de Narbonne, dans l'épopée d'*Aliscans*. La chrétienne pleurera en voyant s'éloigner son mari, mais c'est elle qui l'aura armé de sa main. Dans l'épopée de *Garin li Loherains*, la duchesse Béatrix ceint elle-même à son mari l'épée à la garde d'or. « Sire, dit-elle, Dieu qu'en la croix fut mis — Vous défende hui de mort et de péril. » Et le duc considère avec un profond attendrissement la jeune femme qui, à peine relevée de couches, se montre si vaillante dans sa douleur. Ils se reverront. Des années s'écouleront, et lorsque les deux époux devront être séparés pour toujours, ce sera au moment où le poète aura esquissé en traits ravissants une scène de leur bonheur domestique : « Un jour fut Bègue au château de Belin, — Et près de lui la belle Béatrix — Le duc lui baise et la bouche et le visage. Et la duchesse moult doucement lui rit. — Parmi la salle voit ses enfants venir ;... L'un a douze ans, l'autre dix. — Six damoiseaux de prix sont avec eux. — Et d'aller les uns vers les autres, de courir et de sauter, — de jouer, de rire, de bien mener leur joie. — Le duc les voit, se prend à soupirer... — Il recommande à Dieu la belle Béatrix. — Et ses deux enfants Hernault et Gerin. — Dieu ! quelle douleur ! — Il ne les vit plus jamais (2).

La châtelaine n'a pas oublié les leçons de ses aïeules germaines. Elle saura suivre son mari à la guerre, et plus d'une noble dame partagera les épreuves de la croisade.

Prête à s'armer, la châtelaine l'était, même sous ses cheveux

(1) Lecoy de la Marche, *ouvrage cité ;* L. Gautier, *la Chevalerie.*
(2) *Garins li Loherains. Les Epopées françaises,* t. Ier.

blancs. Je citais tout à l'heure le mot superbe d'Hermengart à son mari, le comte de Narbonne : « Allez vous battre, moi je prierai pour vous. » Un jour viendra où, devant la défaite de sa race par les mécréants, devant le désespoir de son vieil époux et de ceux qui entourent le comte de Narbonne, Hermengart donnera autre chose que des prières à la cause sacrée qu'elle voit succomber. « Vous êtes tous des lâches », dit-elle à ceux qui, devant ce désastre, ne trouvent que des larmes. Et s'adressant au vieux comte : « Allons, continue-t-elle, ne faiblis point de la sorte! Je te donnerai tous mes biens, moi-même je m'armerai; je mettrai l'écu à mon cou et l'épée à mon poing. Mes cheveux sont blancs, c'est vrai, mais j'ai le cœur tout jeune et rempli d'espérance (1) ! »

C'est l'une des héroïnes d'*Aliscans* qui parle ainsi; mais dans cette admirable épopée, le type déjà si grand de la mère de Guillaume s'efface devant celui de sa compagne : Guibourc! Guibourc, le type le plus accentué de l'épouse féodale, l'épouse conseillère du plus difficile devoir; l'épouse qui sait garder la maison, mais aussi la défendre au besoin; l'épouse qui ne veut pas reconnaître son mari dans un vaincu, et qui, lorsqu'elle l'a enfin reconnu à un acte d'héroïque vaillance, renvoie à une lutte suprême ce mari qu'elle adore, ce mari brisé de fatigue, couvert de sang!

Clarisse Bader.

(*A suivre.*)

(1) *Aliscans, les Epopées françaises,* t. IV.

# LE FIANCÉ DE LA VIERGE (1)

---

## III. — LES FIANÇAILLES

Le mariage des anciens Hébreux était bien d'institution divine (Genèse, I, 28), mais d'ordre purement naturel : rien, dans la loi, ne le rattache au culte et à ses ministres. Il n'était accompagné d'aucune cérémonie religieuse : point de bénédiction, pas même une simple prière; n'ayant aucun droit à prélever, le sanctuaire y fut absolument désintéressé. Moïse avait laissé la plus entière liberté; c'était à peine une institution civile : sauf la prohibition des unions au premier degré, tout le reste, négociation, consentement et pratique, est abandonné au caprice des parties. La sereine indifférence du grand législateur ne manque pas d'explications; mais le Sauveur a donné lui-même la raison historique qui résume toutes les autres : « la dureté du cœur » de cette race, et il ajoute un précieux enseignement ethnographique : « Au commencement, il n'en fut pas ainsi! » (Math. XIX, 8.)

Le mariage des Hébreux est un fait naturel, nécessaire, imprescriptible, comme le boire et le manger : on se rencontre, on se convient, on s'arrange, on vit ensemble, et tout est dit; nul n'a rien à y voir, nul n'y peut contredire. Tel est le principe : autorisé par le silence de la loi, il est hautement proclamé par les rabbins. « Avant la loi, dit Maimonides, si un homme rencontrait une femme sur la voie publique, il pouvait la prendre, s'il le voulait, la conduire dans la maison et l'épouser par consentement réciproque et elle devenait son épouse. Mais depuis la loi, les Israélites reçurent le commandement que celui qui aurait l'intention de prendre femme devait la recevoir d'abord devant témoins (2). »

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1885.

(2) Maimonides, *Ischoth*, 1 et 3; *Gerouschin*, I. — Obad. Bartenora sur le *Qiddouschin*, I, 1.

La loi dont parle Maimonides est la loi orale ou de tradition, qu'ils prétendent faire remonter au Sinaï, mais qui n'a commencé à être formulée que sous la Grande Synagogue, après la conquête d'Alexandre. On arrêta donc que les actes de mariage seraient rédigés devant témoins; il fut ensuite convenu qu'il y aurait deux actes, dont le premier se nommerait « fiançailles » (*Quiddouschin*, consécrations). Ce n'était point, comme chez nous, une cérémonie de fantaisie, préliminaire au mariage et dépourvue de sanction. Ayant force légale, les fiançailles engageaient définitivement les contractants, sans toutefois entraîner la consommation de l'union. Les effets en étaient identiques à ceux du mariage civil chez les époux chrétiens, qui sont liés provisoirement. L'acte dont la teneur rappelle celle de nos actes de mariage au civil, est passé devant trois témoins; tout aussitôt, le douaire de 50 sicles est déposé par le fiancé, qui le complète au moyen de présents ou d'une somme proportionnée à sa fortune. A partir de ce moment, la jeune fille reçoit le titre de fiancée, *arousa*, qu'elle porte jusqu'après les noces.

La loi orale prescrit ensuite une période d'attente de douze mois, au plus, pour que la jeune fille ait le temps de préparer son intérieur, tandis qu'un mois suffit aux veuves. Le minimum, qui est de trois mois, a pour but de donner au fiancé la certitude qu'on n'introduit pas chez lui une progéniture étrangère. Saint Augustin hasarde un motif plus aimable, mais qui aurait fort étonné les Israélites, généralement peu galants : « Il passa en usage, dit-il, que l'épouse fiancée ne fût pas livrée tout de suite, afin que l'époux ne la méprisât point, faute d'avoir soupiré pour elle. » (*Conf.* VIII, 8.)

Irrévocablement liée, la femme ne pouvait se dégager et choisir un autre mari. Ses fautes contre la fidélité conjugale étaient punies avec plus de sévérité qu'après les noces. L'époux ne pouvait la renvoyer que par un acte de répudiation ou en l'accusant devant le Sanhédrin.

Telles furent les conditions légales sous lesquelles s'accomplirent les fiançailles de Joseph et de la Vierge.

En l'an 5 avant notre ère, la fête de Pâques, qui se célébrait le 15 nisan, tombait le 22 mars. Cette solennité était la plus importante du culte des Juifs, elle rappelait les souvenirs les plus essentiels de l'histoire nationale, la délivrance, la sortie d'Égypte; c'était l'époque présumée de la prochaine rédemption, par la venue du Messie. La loi obligeait tous les hommes, sous peine de mort, à

l'aller célébrer à Jérusalem, séjour de l'Arche sainte, et à passer les sept nuits de la semaine dans l'enceinte de la ville. On y vit réunir à cette occasion plus de six cent mille hommes, sans compter les femmes et les enfants.

Joseph n'y manquait jamais (Luc, II, 41). Cette fois, il se transporta de Capharnaüm à Nazareth, où il se trouva le samedi 11 nisan 18 mars, jour du Sabbath; et il réclama de Marie l'accomplissement des formalités légales qui devaient les lier, conformément aux projets dès longtemps arrêtés.

Le soir du même jour, à l'issue du Sabbath, lorsque la journée du 19 commençait pour les Israélites, on se réunit dans la maison de la Vierge, autour de la table desservie et remise à nouveau, selon le précepte. Tandis que les cassolettes exhalaient leurs parfums en l'honneur du Sabbath, aux reflets de la lampe célébrant la séparation de la fête, Joseph offrit à sa fiancée les présents d'usage, parmi lesquels devait se trouver une cassette d'aromates. Puis, les contractants ayant exprimé le désir de s'engager solennellement, un scribe, loué pour la cérémonie par le futur époux, prit la plume et, après avoir adressé aux fiancés les questions d'usage sur leur état civil, il rédigea l'acte des fiançailles, d'après la formule suivante, employée, dit Maimonides, pendant le siècle qui précéda la ruine de Jérusalem :

« Le 12 de nisan, de la trente-sixième année d'Hérode, J....., fils de J...., demeurant à C....., dit à M...., fille d'E.., demeurant à N....., soyez mon épouse selon la loi de Moïse et des Israélites et je vous donnerai, pour le douaire de votre virginité, la somme de 200 zuzims qui est exigée par la loi, et la dite M.... a consenti à devenir son épouse, sous ces conditions que J..... a promis d'exécuter au jour du mariage. (Suivent les conditions spéciales.) C'est à quoi le dit J.... s'oblige et pour quoi il engage tous ses biens, jusqu'au manteau qu'il porte sur ses épaules, promettant d'accomplir ce qui est ordinairement porté aux contrats de mariage, en faveur des femmes israélites (1). »

Après que les trois témoins et les fiancés eurent signé, le jour du passement de contrat et des noces fut fixé au 16 d'abh ou 19 juillet suivant, quatre mois pleins. Cependant, tous les flambeaux étaient allumés, la porte ouverte à tout venant; les hommes du voisinage

(1) Voyez Maimonides, *Ischoth* et Selden, *Uxor hebraïæ*.

purent entrer en dansant et en chantant, selon la coutume : « Une telle est mariée. »

Telle est la fête dont on célèbre l'anniversaire le 19 mars. Il ne s'agit pas de la naissance de Joseph, dont la date est demeurée inconnue, ni de la mort qui est du 20 juillet ; mais du jour où Joseph ayant eu l'incomparable honneur de contracter avec la Vierge, devint le patron des fiancés. C'est le sentiment des vieux martyrologes et de la Cour de Rome (1) ; c'est aussi la vérité.

Il était d'usage qu'à partir du jour des fiançailles, le futur époux rendît à la fiancée de fréquentes visites qui établissaient l'échange des sentiments et préparaient les rapports les plus intimes de la vie commune. Le style enflammé du Cantique des Cantiques montre un degré de liberté passionnée qui n'existait plus depuis la captivité. Entre Marie et Joseph, il n'exista rien de pareil : l'unique et chaste baiser que l'usage accordait au fiancé, au moment de la clôture du contrat, fut le seul privilège que Joseph retira du titre qu'il venait d'acquérir : le sacrifice, caractère constant de son existence, le saisit au seuil du bonheur qu'il s'était promis.

Les fidèles qui se rendaient à la Pâque n'avaient, du 19 au 21 mars, que les trois jours nécessaires pour arriver avant la fête. Joseph prit donc congé de l'adorable fiancée, se promettant une ère de félicité au retour; mais l'enivrante période que le langage moderne a revêtu d'un nom emmiélé ne devait pas lui accorder ses réjouissances : les célestes desseins en décidèrent autrement.

## IV. — LES ANGOISSES.

De retour de Jérusalem, dans les premiers jours d'avril, Joseph, étant venu à Nazareth faire sa première visite, apprend le départ de Marie, sans que personne puisse le renseigner sur la cause et sur la durée probable de l'absence : il y a de quoi faire naître la surprise et le regret, ce n'était probablement pas ce que Joseph attendait de sa pupille, ce n'est pas ce qu'il désirait. La résignation que toute sa conduite déclare ne dérive pas de l'impulsion céleste. Elle ne l'a pas encore éclairé, comme il paraîtra au moment critique : livré à ses seuls sentiments, l'excellence et la supériorité de son caractère expliquent sa conduite.

(1) Usuard, Adon. — Bulles des papes Grégoire XV et Urbain VIII.

Lorsque Marie, dont l'enfance s'était passée loin de ses yeux, devint sa pupille, lorsqu'elle lui fut remise à un âge où les filles de Jérusalem étaient dans tout leur éclat, Joseph dut être vivement impressionné par les mérites extraordinaires qui la distinguaient des autres. La nature du sentiment qu'il éprouva n'est pas difficile à définir : ce fut une respectueuse admiration. Chez la Vierge, la beauté physique semblait n'être faite que pour justifier la beauté morale et celle-ci était telle, qu'on renonçait d'abord à s'y élever. C'est ce que Méry disait de ces natures de paysage, dont le charme s'absorbe dans leur grandeur : « Au premier abord, elle étonne, elle désespère, elle attriste; on se sent indigne et misérable, à ses côtés. On porte une sombre envie aux êtres supérieurs créés pour elle et favorisés de ses sourires. Ensuite, il suffit que cette nature ou cette femme fasse luire à propos un rayon ou un regard de bonté, pour changer les dispositions de notre esprit et de notre cœur. »

Cependant, après environ quatre mois de séparation, Marie est rentrée à Nazareth, le jour des noces approche, et les fiancés se retrouvent. La Vierge fait à Joseph le récit de ce qui s'est passé depuis les fiançailles; elle remplit ce devoir avec la parfaite et sincère candeur que donnent l'innocence et la foi.

Joseph n'admit pas d'abord la réalité de ces faits miraculeux : rien dans les idées humaines, rien dans les prodiges de l'histoire sacrée ne préparait une telle croyance. « Que pouvait-il faire, dit Bossuet, sinon de croire que c'était une grossesse naturelle? Car de soupçonner seulement ce qui était arrivé par l'opération du Saint-Esprit, c'était un miracle dont Dieu n'avait point donné d'exemple et qui ne pouvait tomber dans l'esprit humain. »

Amère désillusion d'un cœur droit et pur, horrible réveil montrant la perte d'un inestimable trésor selon Dieu et suivant les hommes! Que peut-il croire, demande le grand orateur? mais, vraiment, Joseph ne sait que penser et il n'ose rien croire. La visite d'un ange à une personne que les idées religieuses du temps ne désignent pas à une pareille faveur paraît à ses yeux une excuse naïve, tout au plus l'illusion d'un esprit halluciné. Or le fait est constant, avoué, confirmé : l'épreuve des quatre-vingt-dix jours a rendu son oracle et l'absence volontaire qu'a rempli cette période ajoute aux soupçons un témoignage de plus.

La plus belle, la plus noble, la plus sainte des filles d'Israël apparaît sous un jour tout nouveau à son esprit désenchanté; de l'auréole

de tant de vertus, il ne reste qu'une trace obscure qui se perd dans l'abîme du doute. Affreuse découverte! l'amour le plus ardent y perdrait ses ressources les plus sûres, ses faiblesses les plus ingénieuses : espérer encore, malgré les aveux; supposer une surprise où le cœur et la volonté n'eurent aucune part, croire enfin à l'incroyable affirmation de la bien-aimée, admettre l'intervention du surnaturel, en dépit des suggestions du sens commun : tout cela est possible, à la rigueur; le cœur a des miracles d'indulgence, mais, ce qui est absolument défendu à Joseph, c'est d'accepter la position légale qui lui serait faite : la Loi, le devoir religieux et le sentiment de l'honneur, tel qu'on l'entend autour de lui, s'y opposent absolument : « Il était juste, ajoute Bossuet, et la justice ne lui permettait pas de demeurer dans la compagnie de celle qu'il ne pouvait croire innocente. »

Un juste, c'était surtout un strict observateur de la Loi, « un homme du précepte », agissant selon la sagesse et sans passion, irréprochable et bienveillant, le bon Israélite de l'Evangile (Jean, I, 47). Or, dit saint Jérôme, « non seulement la Loi lui défendait d'épouser une femme enceinte déjà, mais il pouvait être poursuivi pour n'avoir point dénoncé le fait ». Le Talmud conseille de se hâter, afin de prévenir le scandale, « avant que l'aventure ne devienne le sujet des commérages des femmes qui filent au clair de la lune (1) ».

Que fera Joseph? s'il produit des témoins contre Marie, elle subira la mort devant la maison paternelle. Cruelle pensée! il ne provoquera point ses aveux devant témoins.

Pour la traduire devant le grand Sanhédrin, comme suspecte d'adultère, *Sotah*, il aurait fallu préalablement la mettre en demeure de renoncer à l'objet de sa jalousie (2). Cette scandaleuse procédure le débarrasserait aisément : l'épreuve des eaux amères n'étant pratiquée que sur les épouses en puissance, la fiancée n'a pas la chance d'un acquittement : elle est renvoyée sans douaire, sous prétexte qu'elle n'a perdu que la considération. Repoussant un honteux calcul, Joseph ne veut pas afficher Marie. (S. Math. I, 19.)

Enfin, il est libre d'user du droit de répudiation que le mari possède toujours, à la condition de payer le douaire légal, les suppléments et les avantages qu'il a promis; l'acte étant de sa seule

(1) *Sotah*, VI, m. 1. — Bab. *Ketoubhoth*, f° 72, 1.
(2) NOMBRES, V, q. et s. — *Sotah*, I, m. 8.

volonté, il n'y aura ni accusation, ni éclat : la fiancée répudiée n'a rien à redouter, quoi qu'il arrive. Joseph s'arrête à cette solution : il usera de miséricorde, en paraissant s'octroyer un caprice, et il supportera pécuniairement les conséquences de sa générosité : voilà Joseph!

Faite en faveur du mari seul, la loi de répudiation met la femme à sa discrétion : au fond, ce n'est pas autre chose que la faculté de briser à son gré le marché matrimonial, moyennant finance; l'homme riche qui sait ménager ses ressources peut s'assurer ainsi une série d'unions agréablement renouvelées. L'esprit public ne se dissimule l'énormité de ce droit; en principe, il le réprouve : les Gentils n'en sont pas dignes; mais, aux Israélites, Dieu l'a donné comme un témoignage de sa faveur et de leur fidélité : aussi son nom est-il écrit dans leurs lettres de répudiation (1).

Habituellement, on donne un motif, pour la forme : par exemple, qu'on a découvert dans la femme un vice rédhibitoire, qu'elle a cessé de trouver grâce aux yeux de son mari, ou qu'il en a rencontré une plus belle. Schammaï pense qu'il ne faudrait renvoyer la femme que pour mauvaise conduite, mais, s'empresse d'ajouter Maimonides, cela ne s'entend que de la première, laquelle mérite quelques égards. Leur opinion n'a point prevalu. Hillel voudrait un motif plausible et il ne craint pas d'exclure celui qui est basé sur un ragoût brûlé; son avis est également repoussé; la loi des Juifs n'a rien à refuser aux caprices du mari. L'historien Josèphe raconte froidement qu'il renvoya sa femme, dont il avait trois enfants, « parce que ses manières ne lui plaisaient point ».

Lorsqu'il s'est décidé au sacrifice du douaire, le mari met, « dans la main de la femme », en présence de deux témoins, le *ghet* ou acte de répudiation, et il la renvoie de sa demeure. Elle doit quitter la bouchée commencée et partir à l'instant même. L'acte de répudiation contient douze lignes, ni plus ni moins; écrit en hébreu, il est rédigé comme suit :

« Tel jour de tel mois, telle année, moi J....., fils de J....., qui habite C....., et quels que soient les noms par lesquels moi, les miens et mon pays soient désignés, par une délibération entièrement libre et sans aucune pression extérieure, j'ai résolu de vous renvoyer et de vous éloigner de moi, vous, dis-je, mon épouse,

(1) Jer. *Qiddouschim*, f° 58, 3. — Bab. *Ketoubhoth*, f° 58, 1.

M....., fille d'E....., de la ville de N....., et quels que soient vos noms et ceux de vos parents et de votre pays, qui avez été jusqu'ici mon épouse. Maintenant, je vous répudie, vous éloigne et vous ordonne de sortir : reprenez votre liberté, allez où il vous plaira, et que personne n'y mette obstacle, d'ici à jamais. Soyez libre de vous unir à l'homme que vous voudrez, et recevez l'acte d'expulsion, de répudiation, de renvoi, selon la loi de Moïse et d'Israël. — Signé J..... (1).

## V. — LA DIVINE SOLUTION.

Saint Mathieu (1, 20) a raconté comment le ciel intervint pour sauver la Mère et l'Enfant.

Selon la loi de l'humaine nature, la mère suffit aux besoins matériels du premier âge; mais il faut qu'elle-même soit protégée, dans sa faiblesse, contre les dangers physiques et contre les périls plus grands encore dont l'entoure la constitution de la société. Accorder à la mère secours et assistance, tel est le rôle habituel de l'époux; mais combien est plus étendue et plus élevée la mission de Joseph! Donner à l'enfant une famille, un état civil et religieux, le préserver de la honte d'une position irrégulière; rendre possible le saint Ministère, préparer enfin les voies à l'œuvre immense de la Rédemption : titre immortel et sans égal en ce monde!

Joseph comprend tout cela : il le pressent du moins aussi clairement que le permet une situation sans précédent. L'héritier historique des rois de Juda n'est point l'homme simple et vulgaire imaginé par les puériles légendes. Tenant de sa race les grandes pensées et les hautes traditions, nourri des Ecritures qui lui retracent les destinées de ses nobles aïeux, il ne se méprend pas à ces mots du céleste message : « Il sauvera son peuple. » La garde du Messie lui est confiée.

Sa pensée devient alors le champ de l'une des plus admirables évolutions dont l'histoire de l'esprit humain ait conservé le souvenir. Cette grande conception du Verbe divin, le plus beau titre de gloire de Platon, la merveille de l'antique philosophie; cette manifestation de l'essence divine sous la forme la plus parfaite qu'il nous soit possible de lui assigner, cette union plastique de l'homme et de la divinité, apparaît d'intuition à Joseph, sans qu'il ait recours

(1) Le texte hébreu dans Maimonides, Seldon, Buxtorf.

aux raisonnements d'une métaphysique chancelante et boiteuse. En Grèce, la croyance est préparée par la fiction des métamorphoses mythologiques; en Judée, elle trouve obstacle dans toutes les données d'un monothéisme rigoureux. Ce que les rabbins les plus spiritualistes oseront à peine entrevoir, dans la suite des temps; ce que les disciples du Sauveur ne comprendront qu'après les grands faits de la Passion, la foi le révèle spontanément à Joseph : Sans être appuyé des raisons personnelles qui ont éclairé la Vierge, il est convaincu, il prévoit les croyances de l'avenir. Cet enfant, c'est le Messie, le Sauveur, non pas de la maison de Jacob, à laquelle il n'appartient que de nom, mais de l'humanité tout entière, parce qu'il vient de Dieu, père de tous les hommes. En adoptant le Messie, Joseph remplit la plus haute mission dont un homme puisse être investi : il participe, pour ainsi dire, aux œuvres de la Divinité, telle sera sa consolation et sa récompense. Il n'y fallait pas moins que cela.

Le céleste moyen qui dénoue cette situation, jusqu'alors inextricable, c'est le fait le plus simple, le moins extraordinaire, un songe, procédé fréquent dans toutes les histoires, et surtout dans l'Ancien Testament, où il figure parmi les événements les plus illustres. Celui-ci, dit l'Évangile, est porté par un ange : il vient de Dieu. Selon la croyance des Hébreux, sa « Présence », la *Schekhinah*, ne se manifeste à l'homme que par un intermédiaire; ils attribuent les songes lucides à l'ange gardien sous la protection duquel chacun est placé. La formule employée par saint Mathieu est celle dont ses contemporains se servaient dans le cours habituel de la vie; mais la communication divine reçoit l'application la plus élevée, en passant dans la trame des faits qui sont la source de la loi nouvelle. Le premier songe de Joseph est, on peut le dire, la pierre angulaire des croyances de l'ère moderne, la base de tout l'édifice de la Rédemption. Rien de plus simple et rien de plus grand, et c'est d'un pareil événement qu'on peut dire, avec Bossuet : « Ce fut un songe admirable, de ceux même que Dieu fait venir du ciel par le ministère de ses anges, dont les idées sont si nettes et si démêlées, où l'on voit je ne sais quoi de céleste. » Mais ce fut plus encore, car le Ciel y parla, et sa parole fut la lumière nocturne de l'âme de Joseph.

« La lumière nocturne de l'âme! a dit Gratry; mais quoi! Je me souviens que, depuis des années, je ne puis m'expliquer pourquoi,

dans les deux premières pages de l'Évangile, il est dit jusqu'à quatre fois que les sages qui cherchent le Christ, que l'homme juste qui le porte dans ses bras, sont divinement éclairés par Dieu ou par les anges, dans le sommeil. Le jour, ils parlent à Hérode, aux Scribes, aux Pharisiens; la nuit, Dieu et les anges leur parlent. Le jour, Joseph ignore et doute; la nuit, Dieu lui révèle le plus grand des mystères et lui déclare sa volonté.

« Eh bien, la lumière diurne de l'âme, n'est-ce pas la raison? et la lumière nocturne, l'inspiration? »

Les communications envoyées à Joseph ne sont pas des révélations isolées : se liant à des préoccupations actuelles, elles éclairent ses doutes, résolvent ses perplexités. Tel est aussi, en général, le caractère du songe lucide, qui est rarement une prophétie, comme on se l'imagine à tort, qui est presque toujours une solution, un avertissement, un conseil. On n'a qu'à voir les grands songes de la Bible.

Au réveil, nulle obscurité ne subsiste dans l'esprit de Joseph : chargé de protéger la Mère et l'Enfant, il sait que le premier bienfait qu'il leur doit, c'est la possession normale, légitime des droits résultant du mariage.

Le même jour, Marie eut son titre d'épouse. (Matth., I, 24.)

. . . . . .

## VI

. . . . . .

Que ne puis-je donner ici le portrait de Joseph, comme j'ai fait celui de Marie! mais les documents sont absents, la tradition plus que muette : une impénétrable obscurité n'y laisse lire qu'un seul mot, et ce mot est toujours le même : sacrifice!

Héritier de David et des droits au trône de Juda, Joseph ne réunit en sa personne les titres incontestés de la race royale, que pour les transmettre d'ordre suprême, à un rejeton qui n'est pas le sien.

Fiancé à la plus adorable des créatures de Dieu, il n'est admis à l'épouser, que pour renoncer à ses droits d'époux, à ses vœux les plus chers sans doute, aux espérances de quinze années d'attente et d'amour.

Père d'adoption, il ne retire d'abord de ce titre sublime que per-

sécutions et peines. Vingt ans, il travaille pour remplir les célestes desseins, et il ne lui est pas donné d'entrevoir l'aurore de la Grande Œuvre dont il fut le premier et peut-être le plus important collaborateur.

La mort, qui dispense quelquefois aux plus humbles l'auréole de gloire qu'une vie modeste a refusée à leurs vertus, n'amène d'abord pour lui que l'oubli. Sa mémoire est négligée ou, si la tradition s'en occupe, c'est pour l'obstruer de suppositions et de systèmes qui ne peuvent que l'amoindrir, la piété des fidèles demeure longtemps à l'état inerte, avant que de réparer les injustices de l'histoire : pendant quatorze siècles, Joseph n'a ni fêtes, ni autels, et il ne reçoit que d'une tardive réparation le culte qui lui est dû.

Et cependant, on ne saurait en douter, car le peu que dit l'Évangile contient implicitement une série d'éloges, Joseph fut grand, intelligent, généreux, dévoué, croyant, autant que le fût jamais aucun autre fils des hommes.

Quel caractère plus grand que celui-là qui marche droit et simplement dans les sentiers de la justice, du devoir et de l'honneur?

Quel esprit plus intelligent que celui qui pressent l'avenir divin, lorsqu'il est dans l'impossibilité de le saisir et de le comprendre? plus ferme, que celui qui en fait l'objectif de toute sa vie?

Quel cœur plus généreux que le cœur qui semble n'avoir jamais battu que pour le dévouement sans récompense? pour une femme qui n'est pas sa femme, pour un Fils qui n'est pas son fils, pour une foi qui n'est pas la foi de ses pères, et dont il ne pourra même point faire la sienne?

Le sentiment du devoir accompli; la satisfaction d'avoir protégé la plus parfaite des femmes; le bonheur de tenir Jésus dans ses bras, de l'appeler son fils, de diriger ses premiers pas dans la vie; enfin, la vague perspective des grands événements qu'il a préparés, sont-ils une rémunération suffisante pour tant de travaux et de vertus?

O grand homme ignoré, modeste et sublime héros du dévouement silencieux, l'admiration s'accroît en raison de l'obscurité qui t'environne. Si les mérites oubliés de la terre trouvent ailleurs une centuple rémunération, quelle doit donc être la gloire dont tu es couronné dans les cieux!

A. Castaing.

---

# LA NOUVELLE CALÉDONIE [1]

## II

L'hôpital. — Un dîner sous la voûte du ciel. — L'île Nou. — L'hôpital des condamnés. — Les ateliers. — La guillotine. — Les prisons. — Les évasions. — Les condamnés à deux cents ans. — Les cinq classes des condamnés. — Les condamnées. — Les mariages. — Les libérés. — Les hauts-fournaux et le nikel. — Départ pour l'intérieur. — Les maisons des colons. — Les fermes des libérés. — La vallée de la Dumbéa. — Le bassin de Païta. — La nouvelle route. — Le travail des condamnés. — Le bonheur parfait n'est pas de ce monde. — La plaine de Saint-Vincent. — Les préparatifs de la fête. — Exploit des forçats.

Après plusieurs heures de conversation, le P. Montrouzier me propose de me conduire à l'hôpital militaire dont il est l'aumônier. Ce vaste bâtiment, encore inachevé, a deux étages sur rez-de-chaussée. De l'étage supérieur on jouit d'une vue splendide sur les deux côtés de la baie. Les salles sont bien aérées; mais la commodité est sacrifiée à la symétrie et à l'apparence. On dit même que le capitaine d'artillerie de marine qui en avait été chargé, fit porter les pierres de Sydney; or comme l'île abonde en rochers de toute sorte, autant valait-il porter de l'eau à la mer. Les quelques malades que je vois sont généralement atteints de la fièvre typhoïde; j'aperçois aussi quelques civils que l'administration admet moyennant payement, faute d'un hôpital civil. Une salle spéciale est réservée aux canaques; ils y viennent avec une extrême répugnance; mais ensuite ils s'y trouvent si bien, qu'on a de la peine à les faire déguerpir. Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny consacrent leurs soins à cet établissement qui peut recevoir environ cent cinquante malades.

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1885.

Au sortir de l'hôpital, la musique m'attire sur la place des Cocotiers. Une bande, composée de quarante condamnés, y joue, durant une heure, le jeudi et le dimanche, les morceaux d'opéra et les compositions des meilleurs maîtres; elle ne m'a paru inférieure à aucune des musiques de nos régiments.

Enfin l'heure arrive de me rendre à l'invitation de M. le gouverneur. Je le trouve dans son jardin, il m'accueille avec bonté et me présente à son double état-major; il est en effet commandant de la station navale en même temps que gouverneur de la colonie. La table est dressée dans le jardin, au milieu des cocotiers, des bananiers et des flamboyants en fleurs; elle a pour plafond la voûte du ciel. Jamais salle à manger ne fut aussi féerique. M^me^ Pallu de la Barrière fait les honneurs de la table avec une grâce charmante, la bonne humeur gauloise s'exerce durant le repas. De temps en temps, on essaye de la conversation sérieuse, mais les calembours reprennent de plus belle; on se les renvoie à plaisir, et lorsqu'on quitte la table, les derniers rayons du soleil couchant ont disparu à l'horizon; Orion brille sur nos têtes, et la croix du sud nous envoie le feu de ses diamants.

Le lendemain de bon matin, je me rends à l'île Nou. L'administration pénitentiaire me donne un permis et une chaloupe à vapeur pour traverser la rade. Je passe devant la presqu'île Ducos : c'est là qu'étaient Rochefort et les condamnés de la Commune; les divers bâtiments qui les recevaient servent maintenant d'entrepôt aux libérés sans travail.

A l'île Nou, M. Serveille, directeur du bagne, me reçoit avec bienveillance, et, pendant qu'il va au prétoire présider au jugement des divers condamnés, prévenus de fautes plus ou moins graves, une voiture nous conduit, un employé et moi, à la visite de l'hôpital. Il est situé au bord de la mer, au bout d'une belle allée de cocotiers, et entouré d'un superbe jardin. Le gardien de l'établissement, un Toulonnais, me fait parcourir toutes les salles. Il y a trois cent cinquante lits, presque tous occupés. Bien des condamnés savent feindre la maladie ou se faire une plaie quelconque pour changer, contre le travail ou la cellule, la vie plus douce de l'hôpital. Cinq Sœurs de Saint-Joseph de Cluny desservent l'établissement, elles ont soin aussi de quatre femmes qui les gênent beaucoup; une d'elles vient de tuer son quatrième enfant, et on lui a ôté son cinquième et dernier, crainte du même sort.

Je trouve là le fameux Penguet ou Badinguet, qui fit évader Napoléon III du fort de Ham; il prétend qu'après la déchéance, la République s'acharne contre lui. Dans le jardin, je remarque deux superbes babnians, couvrant de leurs vastes branches une immense surface. Un d'eux sert de kiosque à la musique qui joue là à certains jours. Un *boao*, espèce d'arbre à grosse fleur de mauve, est aussi d'un bel effet.

A notre retour, le directeur nous fait partager son déjeuner, puis nous conduit aux ateliers. Je remarque les fondeurs, les charpentiers, les serruriers, les fabricants de meubles, de tonneaux et d'ustensiles. Toutes les machines sont mues par la vapeur, et quelques ouvriers sont fort habiles. C'est une bonne pensée de leur faire gagner le pain à la sueur du front.

A la prison, on me montre la guillotine. Le forçat qui sert d'exécuteur nous la fait voir en détail; il a eu occasion de la faire manœuvrer onze fois. Il prétend que c'est la même qui a servi à Louis XVI.

Près de là se trouvent les cellules des condamnés à mort; ils sont au nombre de quatre et attendent la décision du président de la République. Quelques-uns ont déjà été condamnés à mort pour la quatrième fois, et ont toujours reçu des commutations.

Le gouverneur n'a pas le pouvoir de faire exécuter la sentence capitale, le dernier mot doit venir de Paris, et Paris est aux antipodes. De si loin on ne voit pas l'effet désastreux, pour la discipline, de certaines fautes toujours répétées. Aussi les gardiens sont parfois obligés de recourir à leur arme en cas de légitime défense, condamnant ainsi à mort des individus qui auraient pu vivre s'ils avaient été retenus par un exemple de juste et salutaire sévérité dans les autres coupables.

J'interroge un de ces condamnés : « Quel est le dernier crime qui vous a amené ici? — J'ai tué un autre condamné, mais c'était pour me défendre; ils avaient décrété ma mort. »

Il paraît que plusieurs de ces forçats sont organisés en sociétés secrètes; ils ont leurs tribunaux, leur mot d'ordre, leur jargon, leur manière de délibérer, de correspondre. Le directeur me dit qu'il vient de mettre en cellule sur sa demande un galérien photographe pour le préserver d'être assassiné. Il avait proposé à l'administration de photographier tous les condamnés; or comme cela aurait facilité aux gardiens le moyen de reconnaître les évadés,

le malheureux photographe avait été jugé digne de mort par ses compagnons. Quelques-uns, désignés comme correcteurs, exploitent parfois les autres détenus; ils leur vendent 5 francs un petit paquet de tabac, et les dénoncent comme recéleurs pour séquestrer à leur profit le tabac qu'ils vendront à un autre en lui jouant le même tour. Dans un autre compartiment, je vois les plus dangereux coquins, condamnés aux fers ou à la cellule; quelques-uns ont des physionomies vraiment sinistres. Un d'eux tient un petit oiseau sur son épaule, c'est son ami, qui se fait prisonnier volontaire et depuis deux mois ne le quitte pas. — Où donc l'amitié va-t-elle se fourrer? Ceci me rappelle l'araignée de Pellisson.

Le directeur les interroge tous pour savoir s'ils ont le nécessaire conforme au règlement et s'ils ont des réclamations à faire. — Quelques-uns en présentent, mais les gardiens prouvent parfois la fausseté de leur assertion; en tout cas, ils ont tous et toujours la faculté de réclamer par écrit à l'Administration, même par lettre cachetée.

Depuis trois ans les peines corporelles ont été abolies, et on remarque que les évasions sont plus fréquentes, et l'ordre plus difficile. Certaines natures ne sont sensibles qu'au fouet. Nos voisins de la Nouvelle-Galles du Sud avaient aussi aboli pour trois ans les peines corporelles. Au bout de ce temps, voyant que les *larrikins* (voyous) augmentaient en nombre et en forfaits; en gens pratiques, ils ont rétabli le fouet. Il est pourtant bien clair que, dans ces sortes de punitions, il ne faut jamais dépasser le but, et à moins d'avoir des personnes discrètes et d'un jugement sûr, on peut glisser vers les abus. C'est à l'expérience du directeur à distinguer celui qui peut être corrigé par la cellule, et celui qui ne cédera qu'au fouet; et à savoir si vingt coups suffiront à celui-ci pendant qu'à celui-là il en faudra cinquante. Les caractères et les perversités, étant de degrés différents, ont chacun besoin de sa cure spéciale. L'uniformité en ces matières n'est que l'absurdité, et tous les règlements ne suppléeront jamais le sens pratique d'un bon directeur.

La plupart des surveillants sont canaques et fort redoutés. Armés d'un casse-tête, ils ne manquent jamais leur consigne; ils ramènent l'évadé vivant ou mort. Malgré la surveillance, il y a tant de ruse dans certaines natures, que les évasions sont fréquentes, surtout depuis que deux mille trois cents condamnés sont occupés aux travaux des routes. Quelques centaines d'évadés vivent dans la

forêt. On m'a même cité un certain Frolet, qui a réussi à se déguiser et à vivre deux mois à Nouméa. Sous le titre de baron, il était reçu dans la meilleure société. Il avait été chevalier d'honneur dans un mariage, et peu s'en est fallu qu'il ne fût invité chez le gouverneur. Au moment où il se disposait à passer à Sydney, il fut reconnu par un libéré qui avait vécu avec lui; et on le réintégra. Les évadés s'enfuient souvent à la mer sur une planche ou sur des feuilles de cocotier, et lorsqu'ils arrivent à saisir un canot, ils se dirigent vers l'Australie. Les vents les portent presque tous au même point, en Queensland, au bout de deux ou trois semaines. Lorsqu'ils sont saisis, on les remet à l'autorité française en vertu du traité d'extradition, et ils sont ramenés au bagne où ils portent une chaîne légère ou double selon le nombre d'évasions. Les évasions, les vols, les meurtres et autres forfaits, les font en outre condamner à un certain surcroît d'années de galère, de sorte que quelques-uns ont pour quatre-vingts, cent et cent cinquante ans de condamnation, même lorsqu'ils ont déjà été primitivement condamnés à vie.

Ceci tient évidemment de l'absurde; l'individu condamné à vie ou à cent ans ne craint pas beaucoup d'encourir d'autres condamnations qui ajouteront un nombre d'années à sa peine, et on comprend difficilement comment un législateur peut laisser subsister de semblables anomalies; le forçat lui-même se moque de lui.

Les condamnés arrivés au bagne sont revêtus d'un costume : pantalons et blouse de toile blanche, chapeau de paille. Ils sont ensuite divisés en cinq classes selon leur conduite, et peuvent passer successivement de la cinquième à la première classe et de la première redescendre à la cinquième. C'est parmi ceux de la première classe que se recrutent ce qu'on appelle ici les fils de famille et les employés, c'est-à-dire ceux qu'on accorde pour servir dans les familles, bureaux ou magasins. Ils sont nourris et reçoivent une paye de 10 francs par mois, mais ils ne touchent que 4 francs, le reste est en partie remis à l'État, partie à leur pécule. Ceux qui les emploient donnent ordinairement des gratifications en plus aux condamnés qui le méritent par le travail et la conduite. Dans mes excursions, j'ai eu occasion d'en voir un bon nombre qui se conduisent bien. Lorsque le condamné de la première classe veut s'établir, on l'envoie au pénitencier de Bourrail, vers le centre de l'île, où des réserves ont été faites pour eux.

Là, un pénitentier de femmes condamnées, venues de France, est

dirigé par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Les condamnés se voient à la chapelle, font leur choix et ont une entrevue sous les yeux de la supérieure. Lorsqu'ils se conviennent, ils se marient et reçoivent un certain nombre d'hectares de terre qu'ils mettent en culture. L'administration leur fournit des aliments durant trente mois, après quoi ils doivent vivre du produit de leur terre. Ils cultivent le tabac, le maïs, le café, la canne à sucre, et l'administration achète leur produit. Après leur libération, s'ils ont rempli les conditions de travail et de bonne conduite, ils sont propriétaires définitifs de leur concession. La même facilité, à plus forte raison, est accordée aux libérés. Ceux des condamnés qui sont déjà mariés et ont femme et enfants sont autorisés à les faire venir de France; l'État les transporte à ses frais, et ils sont réunis sur la concession. Ces derniers ont presque tous réussi à se réhabiliter par la conduite et le travail : parmi les mariés de Bourrail, un moins grand nombre a profité de la planche de salut.

On ne pourra pas dire que la République n'ait eu pour les forçats un amour de prédilection, et qu'elle n'ait fait tout ce qui était humainement possible pour les réhabiliter.

Les moyens religieux n'ont pas été délaissés; j'ai vu une chapelle et un aumônier à l'île Nou, et je pense qu'il y en aura également à Bourrail et dans les autres pénitentiers. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, dans les prisons centrales en France, les condamnés, trouvant que le sort de leurs frères déportés était préférable, commettaient un crime, et tuaient même au besoin leur gardien pour se faire condamner et arriver en Nouvelle-Calédonie. Pour leur en ôter l'envie, il fallut établir que les travaux forcés encourus dans les maisons centrales seraient subis dans ces mêmes maisons.

Après cette visite intéressante, M. Serveille a la bonté de monter avec moi dans sa baleinière et de me déposer à Nouméa.

Je profite du reste de la soirée pour faire une excursion aux hauts-fourneaux de la Compagnie minière du Nikel.

Ils sont situés à quelques kilomètres dans une anse de la baie. Je passe devant la caserne d'infanterie de marine; les soldats ont le costume colonial : casque et pantalons blancs, jaquette de flanelle bleue. Après avoir traversé le quartier latin, gracieux faubourg de Nouméa, j'arrive à la plage couverte de coraux et de coquillages; l'eau tranquille invite le voyageur fatigué à se délasser dans son sein, mais s'il s'éloignait il serait la proie des requins. Le paysage

est charmant; le long de la baie les lanthanas à fleur rouge, les niaolis, les bananiers et les cocotiers ornent les petits jardins des maisons de campagne. Je passe devant un ancien orphelinat et arrive enfin aux hauts-fourneaux, où je demande M. François, ingénieur directeur. Il venait de partir, et en son absence un ouvrier luxembourgeois me donne quelques renseignements. Les deux fourneaux fondent environ huit tonnes de nikel par jour, contenant 62 pour 100 de métal : les scories sont rejetées à intervalles de dix minutes, et chaque quatre heures on ouvre passage au métal qui tombe dans un réservoir d'eau en écailles de quelques centimètres. On le sèche et on le met en sacs de 30 kilogrammes pour l'envoyer en France où il est raffiné. Le minerai vient de l'intérieur par mer; le charbon et le coke sont pris à New-Castle (Australie), mais le coke arrivant trop concassé, l'usine construit en ce moment deux fours pour préparer le coke sur place. L'usine possède aussi une petite fonderie pour les pièces qui lui sont nécessaires; elle emploie une trentaine de canaques qu'elle paye de 15 à 25 francs par mois, nourriture en sus, et quelques Européens payés à raison de 10 francs par jour et 6 francs pour les manœuvres. Cette compagnie fond aussi le cobalt, et j'en vois un grand nombre de sacs; elle est constituée au capital de 8 millions de francs; elle a pour principal actionnaire M. de Rotschild, et vient de fusionner avec une autre compagnie anglaise qui avait reçu la concession de certaines mines de nikel pour quinze ans.

Celle-ci avait la faculté d'employer trois cents condamnés aux conditions habituelles, et sans que l'Etat puisse augmenter leur salaire de plus de 25 pour 100 sur le tarif actuel.

La Compagnie se propose d'appeler des ouvriers chinois. Si elle ne prend la précaution de défendre sévèrement l'opium, elle aura gratifié la colonie d'une plaie de plus, qui aidera à l'abrutissement et à la destruction des Canaques, et finira même par atteindre les blancs. Les leçons de l'Australie et de la Californie devraient nous servir.

J'aurais voulu poursuivre ma course jusqu'à une fabrique de savon vers le bord de la mer, et voir la manipulation du *copra*, amande de coco, mais le jour baisse et quoiqu'il n'y ait dans l'île ni fauves ni serpents, je juge prudent de rentrer. J'admirais les belles teintes du paysage en tout semblables à celles de la Grèce; lorsqu'un cavalier arrive derrière moi et m'interpelle : « Est-ce vous

qui êtes venu demander des renseignements aux hauts-fourneaux? Je viens de gronder les ouvriers qui vous les ont fournis sans ma permission; nos brevets et nos combinaisons nous coûtent assez pour que nous n'aimions pas à nous les voir surprendre. » Je calme les craintes de M. François, en lui expliquant ma mission volontaire, destinée à faciliter à notre jeunesse les voyages d'étude. Il se radoucit et m'invite même à retourner à l'usine un autre jour.

M. le gouverneur aurait désiré que je retardasse mon retour jusqu'au courrier de fin février, ce qui m'aurait permis d'assister à deux grandes fêtes. Le 2 février, la route carrossable de Païta à Bouloupari sur la côte ouest doit être inaugurée avec grande solennité, et toute la colonie y sera convoquée; le 15 février, une fête analogue aura lieu pour l'inauguration de 450 kilomètres de route muletière sur la côte *est*. C'était tentant pour moi, mais mon absence s'est déjà bien prolongée et je maintiens mon retour par le courrier de janvier.

Néanmoins, M. le gouverneur trouve moyen de me faire voir une grande partie des travaux des condamnés. M. Gauharou, directeur de l'intérieur par intérim, et M. Berthier, directeur des ponts et chaussées, vont à Bouloupari pour prendre les dispositions nécessaires à l'inauguration, et M. le gouverneur m'invite à les accompagner.

Le samedi 19 janvier. à six heures du matin, nous partons dans une petite voiture. La route longe d'abord la baie et traverse un marais couvert de palétuviers aux racines multiples. Plus loin, nous abordons la forêt de niaolis et de bois de fer que nous suivrons jusqu'à destination.

Par-ci par-là quelque maisonnette de colon entourée d'orangers, de bananiers, de cocotiers; ils sèment le maïs, le haricot, les divers légumes d'Europe, élèvent le bœuf, le cochon et la chèvre. Le terrain est partout ondulé ou montagneux. Sur une enseigne, au sein de la forêt, on lit : *Rendez-vous des chasseurs*. On chasse ici le pigeon, le lièvre, le porc sauvage, le cerf.

Nous gravissons une rampe et arrivons au contour d'un vallon délicieux; les bancouliers élèvent leurs cimes aux nues, croisent leurs branches, et des lianes pendent de tout côté formant d'immenses arcs de triomphe. Par-ci par-là, nous rencontrons quelques libérés cantonniers et quelques condamnés poussant un petit âne qui porte la correspondance sur quelque point de l'intérieur. Nous

voyons aussi quelques fermes occupées par des libérés : les quelques hectares de terrain qui leur sont accordés, sont parfois bien soignés. Vers huit heures, nous arrivons dans les plaines de la Dumbea. Une partie de ces terres est occupée par un pénitencier agricole; nous y voyons la canne à sucre et le mûrier, et dans le lointain, sur un monticule, le joli petit château habité par le directeur. Nous traversons une rivière sur un petit pont de bois; un pont en pierre est en construction à côté. Un peu plus loin nous rencontrons le courrier de Païta, voiture publique qui fait le service journalier de la correspondance et des voyageurs. Par-ci par-là, quelques plantations de vigne pour raisin de table, des pêchers, des ananas et des asperges. La forêt possède aussi comme arbres à fruits des pommiers et cerisiers sauvages. Nous entrons dans le bassin de Païta et vers dix heures, nous sommes au village de ce nom. Ces villages et futures villes n'ont pour le moment que quelques maisonnettes éparses ou groupées autour de la gendarmerie, de la poste et de l'école. Ici il y a en outre un pensionnat de garçons confié aux Frères de Marie, qui l'ont installé dans une ancienne usine à sucre abandonnée.

A Païta, commencent les travaux de la nouvelle route. Un conducteur des travaux nous offre l'absinthe et nous précède à cheval. M. Gouharou me fait observer que la voiture qui nous porte est la première qui passe sur cette route. Nous avançons lentement entre des remblais et des déblais, et voyons un grand nombre de condamnés donnant la dernière main à la chaussée. Ils travaillent huit heures par jour; du matin à cinq heures jusqu'à neuf heures et demie; et de deux heures à cinq heures et demie du soir. Le samedi, ils ne travaillent que le matin; l'après-midi leur est laissée pour laver leur linge et autres menus soins, afin que le repos du dimanche soit complet.

Combien d'employés de commerce et de l'administration en France seraient heureux sous ce rapport d'être traités comme les forçats de la Nouvelle-Calédonie! La nourriture est la même que celle des soldats, et leur costume est toujours la blouse et pantalon de toile avec chapeau de paille.

Nous rencontrons par-ci par-là quelques groupes de canaques; les hommes à peu près nus et les femmes portant d'énormes régimes de bananes ou autres fardeaux.

De distance en distance sont échelonnés les camps des con-

damnés, grandes cabanes en écorce de niaolis, dans lesquelles ils dorment sur des hamacs. Nous traversons la propriété d'un grand éleveur et passons devant sa porte; il possède des milliers de bœufs et de chevaux, une gentille femme et de gracieux enfants, mais il est étendu sur son fauteuil par un rhumatisme au pied; c'est le nom atténué de la goutte. Le bonheur parfait n'est pas de ce monde! A partir de ce point, la route abandonne le tracé ancien et se développe en pente douce sur une haute montagne. Du sommet, on jouit d'une vue magnifique. Une tribu canaque cultive le flanc de la montagne. Les taros, les ignames, sont alignés au cordeau et un système de canaux permet l'irrigation sur tous les points. Au loin, la vue s'étend sur un enchevêtrement de montagnes qui élèvent leurs pics dans toutes les directions.

Nous descendons la pente opposée, et arrivons dans la plaine de Saint-Vincent.

Nous laissons à gauche, sur un mamelon, un *blockhouse* ou poste militaire, et arrivons vers midi à l'hôtel de M. Bourgade pour le déjeuner. On fait là de grands préparatifs pour les fêtes de l'inauguration. Une vaste cabane en écorce de niaulis pourra recevoir une table de quatre-vingts couverts; il y aura courses de chevaux, illumination et *pilou-pilou* ou danse des indigènes.

M^me^ Bourgade, Suissesse de Saint-Gal, nous a préparé un déjeuner réconfortant; nous étions à jeun, et notre appétit est si grand que nous laissons bien peu à six conducteurs de troupeaux qui viennent après nous. Dans la salle à manger, je vois une bouée portant le nom de Dupleix. M. Bourgade me dit l'avoir ramassée dans la baie de Saint-Vincent, il y a peu de mois, lorsque *le Dupleix*, engagé sur le banc de corail, à l'approche de Nouméa, dut jeter à la mer son charbon et partie de sa cargaison pour se remettre à flot.

Nous avons parcouru 51 kilomètres depuis le matin, et il nous en reste 36 pour rejoindre Bouloupari. Nous continuons à trotter et atteignons bientôt les bords de la vaste baie de Saint-Vincent. Dans un camp de condamnés, réservé à la compagnie de discipline, on nous apprend qu'à la suite d'une dispute au jeu de cartes, un condamné a donné à l'autre cinq coups de couteau, mais à son tour il en a reçu deux mortels par un troisième condamné qui se dit le vengeur des faibles; celui-ci, déjà trois fois condamné à mort, a été arrêté et mis en cellule, mais plus tard nous apprenons qu'il a reçu 50 francs pour se dire l'auteur du meurtre, et que les véritables

assassins sont deux autres condamnés. Plus loin nous voyons une partie de la forêt brûlée; on nous dit que quelques forçats, dans le désir de faire diversion à leurs travaux, y ont mis le feu pour être ensuite occupés à l'éteindre. La grande sécheresse fait que le foin et la luzerne sont rares. Un forçat charretier volait le pain à un confrère pour le donner à ses chevaux : le volé a puni le voleur en lui arrachant un œil; rude caresse! Nous traversons la *Ouanghi* et, plus loin, une autre rivière qu'on passe en bac. Vers sept heures du soir, nous arrivons à Bouloupari et descendons à un hôtel tenu par un Anglais.

Sous la verandah d'énormes araignées filent paisiblement leur toile; on me prévient de ne pas les tuer; on les tient ici pour des insectes bienfaisants; elles crèvent les yeux des énormes cancrelats qui courent partout et attrapent les nuées de moustiques qui vous dévorent.

## III

Bouloupari. — Pourquoi les Canaques se révoltent. — Un blockhouse. — L'attente du cyclone. — Un chef canaque et son vœu. — Une plantation de café. — La main-d'œuvre des Nouvelles-Hébrides. — La vanille. — Les chevaux. — Un village indigène. — L'hôtel et ses chiens. — Exploits d'un évadé. — Le pénitencier de la Dumbea. — L'usine à sucre. — Les plantations. — L'élevage. — Les ateliers. — La briqueterie. — Les assassinats. — Les drames inconnus. — L'orphelinat de Saint-Louis. — L'usine. — Les plantations. — Les orphelins. — Les orphelines. — Une albinos. — Le capitaine Bernard. — Le P. Vigouroux. — Le bain dans la rivière. — Une grotte de Lourdes. — Les premiers jours de la mission.

A l'entrée du village de Bouloupari, deux tombes marquent la place où tombèrent les gendarmes et l'employé du télégraphe, le 25 et 26 juin 1878, assassinés par les canaques révoltés. L'éleveur multiplie son bétail, et celui-ci, friand de tarò, dévore les récoltes des canaques; alors mourir de faim ou en bataille est l'alternative du malheureux. Lorsqu'il choisit ce dernier parti, il commence par se venger en massacrant tous les blancs qu'il peut atteindre; il se sauve ensuite dans ses montagnes, et il ne serait pas facile de l'y rejoindre, si le blanc ne recourait à l'appui de tribus ennemies qui savent poursuivre le canaque jusqu'aux recoins les plus reculés et sur les pics inaccessibles. A la dernière insurrection, plusieurs villages furent détruits, beaucoup de noirs tués, une partie du pays dévasté. Depuis lors on a élevé à Bouloupari un blockhouse. Cet

espèce de fort consiste en un fossé entouré sur le bord intérieur d'une palissade en troncs d'arbres; elle est percée à intervalle par des crémaillères alternativement verticales et horizontales. Le jeune officier qui le commande a la bonté de me le faire visiter. Ces petits forts sont généralement gardés par trente hommes d'infanterie de marine. Il n'y en a que dix en ce moment; les autres ont été envoyés un peu plus loin à une cabane servant aux compagnies de passage. Un décès de fièvre typhoïde a fait prendre cette bonne précaution. La paye des officiers est double dans la colonie. Le maître de l'hôtel est depuis vingt-huit ans en Nouvelle-Calédonie, et il trouve qu'au début on y faisait de bonnes affaires; il avait gagné 250,000 francs en deux ans, en fournissant la viande à l'administration; depuis il a tout perdu par suite de la faillite de la banque installée à Nouméa, et s'est retiré ici pour refaire sa fortune au moyen de l'élevage et de l'hôtel. Ses quatre enfants, élevés dans un collège de Sydney, sont en ce moment en vacances; la mère leur fait l'école. Elle enseigne aussi à lire à deux jeunes métis, filles d'un Français, qu'elle a recueillies. Une petite bonne canaque aide au service; elle tient plus du singe que de la femme, mais elle est dévouée à la maison. Deux condamnés complètent le personnel : un est du Jura, condamné comme incendiaire; l'autre se dit victime d'une erreur judiciaire, mais il n'ajoute pas qu'il a tué sa femme. On se préoccupe des préparatifs de la fête, il faut des lits des hamacs et des cousinières. Un navire de l'État amènera à la baie de Saint-Vincent tous les curieux qui voudront venir et les ramènera avec les invités : il faut de la nourriture. On désigne les endroits où seront les arcs de triomphe, et on avertit ceux qui auront à prononcer des *speach*. Quant tout est bien réglé et que nous avons achevé notre déjeuner, nous prenons le chemin du retour. C'est deux heures de l'après-midi et nous comptons coucher à l'hôtel Bourgade, à Saint-Vincent, 36 kilomètres seulement.

Nous nous arrêtons encore au camp de la compagnie de discipline, nous cherchons un chef canaque pour lui confier la construction de certaines cabanes. On nous apprend que pour obtenir de l'eau, il s'est peinturluré de boue la figure, et a fait le vœu de ne quitter sa case qu'après avoir été lavé par l'eau du ciel.

Pendant que nous causons, le vent souffle et la grêle arrive; un condamné, pour mettre le cheval à l'abri, tourne le phaéton si brusquement qu'il casse les deux brancards. Serait-ce le commen-

cement du cyclone que chacun attend, que chacun craint? On nous en parle de tous les côtés; ici on ne répare pas une maison, attendant que le cyclone l'enlève pour en construire une neuve; là on change et on assujettit les tuiles pour conserver la toiture, etc. Il paraît qu'un terrible cyclone a dévasté l'île il y a quatre ans et qu'un autre se fit sentir il y a huit ans; la croyance a donc prévalu qu'il doit y avoir un cyclone chaque quatre ans. Un l'a dit à l'autre, et le bruit et la croyance se sont répandus parmi tous les habitants. En tous cas le cyclone ne sera pas pour aujourd'hui, la pluie cesse; des condamnés lient solidement nos deux brancards et nous reprenons notre route. C'est dimanche; nous rencontrons des troupes de nègres et négresses, négrillons et négrillonnes; nous apercevons même le fameux chef qui avait fait le vœu pour obtenir de l'eau. Il paraît qu'il a profité de la première averse pour laver sa figure; nous l'appelons, mais impossible de traiter affaire, il est ivre! Les deux rivières que nous avons à passer n'ont heureusement pas grossi; nous suivons donc notre route sans obstacle, et à sept heures nous sommes à Saint-Vincent. Là nous trouvons à souper M. Lauris, planteur de café, qui s'en va à Canala, et M. Lalou, gérant de la plantation Higginson dans les environs. Celui-ci m'invite à la visiter le lendemain; je combine mon voyage de retour, de manière à voir tout ce que je puis atteindre d'intéressant, et je prends mon repos dans une chambre au bureau du télégraphe.

Le lendemain nous partons grand matin, et après une demi-heure de route je descends à l'entrée de la propriété Higginson. Je remercie MM. Gouharou et Bertier de leurs bons soins, leur dis adieu et suis l'allée qui me conduit bientôt au petit château élevé sur un mamelon. Là je trouve MM. Lauris et Lalou. Après le déjeuner, M. Lauris part pour Canala, et moi j'accompagne M. Lalou à sa visite aux trente juments de la propriété. Plusieurs ont leur poulain et ne sont pas grasses. On présente à toutes l'étalon. Ce n'est pas un métier commode celui d'éleveur. Nous montons à cheval, et parcourons la propriété. Nous traversons des forêts de niaoulis où paissent trois cents bœufs tenus à cheptel moyennant 25 francs par tête et par an. Par-ci par-là des bosquets magnifiques où je remarque le mango, le jacquier, le palmito, le *palmea gigantea*, le palmier de Madagascar, le cocotier, le popaia et bien d'autres. Nous arrivons aux caféiers; ils sont au nombre de quarante mille pieds (environ deux mille cinq cents pieds par hectare). Ils poussent au-dessous de

certains acacias, dit bois noir, destinés à les préserver des rayons du soleil. Ils perdent la feuille en avril et mai, lorsque les graines commencent à mûrir. Au Brésil, on n'a pas besoin de cette précaution. Les cerises du caféier sont en fleur et quelques-unes commencent à grossir; il faut 7 kilogrammes de ces cerises pour obtenir 1 kilogramme de café : il me semble qu'on les décime trop, et qu'on ne les laboure pas du tout. Le dernier cyclone les a tellement secoués, que la récolte annuelle de neuf tonnes est descendue à une tonne et ne se relève que graduellement. Il se vend à Nouméa 1500 francs la tonne, ou 1 fr. 50 le kilog. La suppression de l'importation des noirs des Nouvelles-Hébrides empêche de continuer les plantations. Ces noirs sont travailleurs et se contentent d'un petit salaire, pendant que le canaque indigène est paresseux, travaille lorsqu'il veut, et exige 1 franc par jour et la nourriture. M. Lalou me montre quelques essais de plantation de vanille. Ce parasite grimpe et se nourrit sur un arbre spécial. Pour rendre la fleur productive, il faut la féconder, opération délicate qui exige une grande habitude; un bon fécondeur arrive à féconder chaque matin mille fleurs.

La petite usine où on prépare le café vient d'être brûlée, mais la roue hydraulique et la machine restent et fonctionnent encore; le tout est très élémentaire. Le café est dépulpé dans un moulin, passé dans un tamis et séché dans son parchemin, qu'enlèvent ensuite de petits pilons. Près de là, une belle plaine avait été labourée pour recevoir du riz; l'abondance d'eau promettait bonne réussite, mais on a renoncé à l'opération.

Nous rentrons pour le déjeuner. M. Lalou emploie encore plusieurs canaques des Hébrides; il leur parle un anglais *picin*, et je suis étonné en interrogeant un d'eux de m'entendre répondre le fameux *me no save* des Chinois et des Japonais (1).

Deux forçats nous servent; un est condamné pour assassinat, un autre pour faux, il était notaire. Durant le repas, M. Lalou m'entretient longuement des usages canaques. La dignité du chef est

(1) Le *picin* est un langage adopté par le commerce, dans l'Extrême-Orient. Il est composé de mots anglais, espagnols, chinois, portugais, japonais, indous, malais, et autres langues orientales. Avec le *picin*, on peut se faire comprendre dans les ports de l'Indoustan, de la Chine, du Japon et de l'Océanie. *Me no sabe* est une phrase espagnole passée dans le *picin*, et qui signifie : *Moi ne sais pas.*

héréditaire et les canaques respectent peu ceux que l'autorité française parfois leur impose. Selon eux, ils ne sont pas *tabou*, c'est-à-dire sacré. Mon aimable hôte me donne une monture pour me conduire à Païta, à 18 kilomètres, où je dois passer la nuit. Un canaque m'y a précédé pour la ramener. Je suis la route nouvelle, et arrivé au sommet de la montagne, où deux jours auparavant j'avais vu les plantations canaques, je prie le conducteur des travaux de me conduire à un village indigène. Il laisse pour un moment à leur œuvre ses nombreux condamnés, et nous grimpons dans la forêt une petite élévation. Nous arrivons bientôt à un groupe de cases en paille de marais. Les unes sont carrées, les autres sont rondes, celle du chef est un immense cône en éteignoir en forme de ruche. Elle est surmontée par une planche découpée en forme humaine. A côté de la petite porte sont deux planches sculptées. De nombreux chiens cherchent à nous interdire l'approche ; quelques cochons grognent çà et là; des poules rôdent autour des cases. Le cocotier, la banane, l'oranger, le goyavier encadrent le tout d'une belle verdure. Entre deux cases, les femmes fument leur pipe; une est vieille et ne se détourne même pas pour nous regarder ; les autres allaitent leur bébé ou le portent sur la hanche. Elles ont la figure tatouée par des lignes obliques, leurs cheveux sont courts, le cou, le bras et les jambes portent des ornements en coquillages. Une étoffe entoure le milieu du corps, les enfants sont nus. Nous les saluons, mais elles semblent ne pas comprendre le français et continuent leur paisible occupatiou ; une d'elles pourtant se lève, passe sa pipe au trou de l'oreille et vient au-devant de nous; je lui demande si je peux visiter sa case, et sur un signe affirmatif, nous entrons dans sa petite cabane. Une marmite en cuivre dans un coin, quelques gourdes, une natte à terre et des cendres au centre, c'est tout ce que j'y vois.

Nous montons un peu plus haut et, entre quelques cases, nous voyons un bon vieux en train de faire bouillir une marmite de tarò. A terre gît un paquet enveloppé dans une feuille de banane, il me dit que c'est du poisson, et que les jeunes gens ne sont pas encore rentrés du travail.

Je visite d'autres cases; même ameublement que dans la première. Nous quittons ces braves gens pour rejoindre la route, et je reprends ma jument, que gardait un galérien. Elle n'est pas forte pour la course, et c'est bien tard lorsque j'arrive à Païta, à l'hôtel

Metzger, éloigné du village de plus d'un kilomètre. Le canaque qui m'y attendait trouve que la nuit est trop sombre, et refuse de rentrer le soir même, selon la consigne de son maître. *Me go to morrow*, moi partir demain matin, me dit-il, — *all right*, soigne la bête, soupe et va dormir.

Durant le souper, les demoiselles de l'hôtelier chantent plusieurs morceaux d'opéra, et après le repas, le bon Metzger vient faire la causette.

— Pourquoi tenez-vous tant de chiens? lui dis-je. — J'en avais six autour de moi qui me demandaient du pain.

— Ils font du bruit et sont une bonne garde, me dit-il.

M. Metzger est Wurtembergeois, père de six enfants, et quoique depuis vingt-huit ans dans la colonie, il a conservé fortement l'accent allemand. « Une nuit, me dit-il, moi entendu chiens parler beaucoup; me lève et vois un homme bouger dans mon jardin; je tire croyant l'avoir tué comme un rat; le matin va voir, personne. Il n'avait laissé que le sang. J'appris plus tard par un autre condamné que je l'avais seulement blessé au bras. » Puis il continue : « Il y a peu de temps, un colon près d'ici voit entrer chez lui un évadé. « J'ai faim, dit-il; donnez-moi à manger et faites-moi accompagner « au camp. » Le colon le fait manger à la cuisine, appelle deux canaques; un est armé d'un casse-tête; à l'autre, il donne un revolver, et leur dit : « Accompagnez cet homme au camp et faites en route « bonne garde. » Ils cheminent pendant un temps; le condamné marche le premier; il est suivi du canaque au revolver prêt à partir et de l'autre canaque. A un point donné, le condamné s'assied, prétextant la fatigue, demande du tabac, allume sa pipe; puis on reprend la route dans le même ordre. Soudain le misérable se retourne et, avec un couteau, ouvre le ventre au premier canaque et s'enfuit dans la forêt : celui-ci tire le revolver, mais il manque l'assassin. Le deuxième canaque hésite entre poursuivre le condamné et soigner son compagnon; il le trouve mourant, prend son revolver et se décide à venir prévenir son maître. Pendant ce temps, l'évadé qui avait guetté de loin, arrive dans la pensée de saisir le revolver : ne le trouvant pas, il achève le malheureux Canaque en lui coupant le cou, et s'enfuit. Après quelque temps, il fut pris et envoyé à l'île Nou, mais bientôt il revint travailler sur la route, dans la compagnie de discipline, et protestait bien haut qu'il voulait se venger en tuant toute la famille du colon. Évadé une seconde fois, il fut repris et

renvoyé à l'île Nou, avec augmentation de cinq ans de peine pour chaque évasion; mais ces augmentations sont le moindre souci du condamné, lorsque la somme s'élève à cent ou cent cinquante ans. — Faute d'une serrure fonctionnant bien, je barricade ma porte avec des meubles, je ferme bien ma cousinière et m'endors, rêvant les forçats. »

Le lendemain, de bon matin, je prends un bain dans le lit d'une rivière presque à sec et, à six heures et demie, je monte dans la voiture de Païta qui, deux heures après, me dépose à la Dumbea, à l'entrée du pénitentier. Là, je suis la belle allée de *Palmea gigantea*, qui conduit à l'habitation du directeur, et une gentille fillette m'apprend que son père vient de partir pour la sucrerie. Pendant qu'on va le chercher, je parcours les jardins, où les plus belles de nos fleurs européennes se mêlent aux fleurs du pays. L'aubergine, la tomate, la salade et le choux sont à côté du manioc, du tarò et autres plantes indigènes; le raisin, les pêches, la poire, à côté de la banane et de l'anana. Les abords du château sont garnis de belles rocailles et de fougères arborescentes.

M. Giverdey arrive, fait atteler un tilbury et me conduit lui-même à la visite de la ferme. Elle compte 3,500 hectares, et deux cents condamnés sont employés à sa culture.

On y cultive la canne à sucre, le café, le mûrier, la vanille et la luzerne qui arrosée donne jusqu'à huit coupes par an. La propriété a été négligée, mais elle se relève et produira de 200 à 300,000 francs l'an, à partir de l'an prochain. On fait pour le moment 100 tonnes de sucre l'an, mais on en fera bientôt davantage, sans compter un bon nombre de barriques de rhum ou de taffià.

Nous passons devant une vaste écurie en construction. M. de Giverdey se propose d'y tenir ses soixante juments et ses étalons. Plus loin d'autres écuries recevront les bœufs et les vaches. Nous arrivons à l'usine à sucre; elle est montée selon la méthode de Bourbon; le jus est bouilli dans des chaudières ouvertes; on n'a pas encore adopté la méthode perfectionnée de l'ébullition dans le vide au moyen de cloches fermées.

A côté sont les ateliers de réparation qui, comme l'usine, marchent au moyen d'un moteur hydraulique. Plus loin une briqueterie fait toute sorte de briques, de tuyaux et de tuiles plates; je remarque que celles-ci se vendent 65 francs le mille, beaucoup moins qu'à Marseille. M. Giverdey me montre aussi les petits porcs qu'il vient

d'acheter au prix de 400 francs pièce, dans le but de commencer une porcherie annexe d'une vacherie laiterie.

Mme Giverdey nous fait les honneurs du déjeuner. On parle encore des forçats; c'est une conversation presque obligée pour l'étranger qui désire s'informer. Sur les deux cents qui travaillent à la ferme, il y a un ingénieur condamné pour faux en écriture, un élève des arts et métiers condamné pour fausse monnaie, des militaires, des notaires, des bacheliers, etc., ils ont tous le même costume. Les courriers à l'intérieur sont faits par des condamnés qui portent leur correspondance sur un petit âne. Un d'eux dans les environs profitait de sa situation pour faire des commissions, et même un petit commerce. Il recevait des bonne-mains et obtenait des petits profits; or, comme on le savait très économe, on supposait qu'il devait avoir déjà un petit pécule. Il y a peu de jours, deux condamnés, dans le but de le voler, ont quitté de nuit leur camp, sont allés lui couper le cou dans son habitation; ont lavé leurs vêtements, et sont revenus se recoucher au camp : ils sont arrêtés sous prévention. Voilà des drames connus; mais qui dira ces drames inconnus qui doivent se passer dans la forêt, et surtout ceux qui ont lieu en mer? Les évadés saisissent un canot, s'y installent sept à huit avec quelques cocos et tout ce qu'ils ont pu voler de provisions; ils rament lorsqu'ils n'ont pas de voile; les jours se succèdent et on ne voit point de terre; le dernier coco a été bu il y a plusieurs jours; la dernière bouchée de nourriture a disparu depuis longtemps; qui sait si les survivants ne tirent pas au sort pour qu'un d'eux serve de nourriture aux autres! Que d'horribles choses raconteraient les vagues de la mer de la Nouvelle-Calédonie si elles pouvaient parler! Je désirais finir la journée par la visite de la ferme-orphelinat de Saint-Louis, à 16 kilomètres de la Dumbea.

M. et Mme Giverdey avec leur fillette m'y accompagnent en voiture. Deux vigoureux chevaux franchissent la distance en une heure; la route est gracieuse et pittoresque, nous laissons à gauche l'ancienne ferme école, maintenant orphelinat de Yakoné, à droite le pensionnat de la Conception, et arrivons à Saint-Louis vers trois heures.

Pendant que M. Giverdey et le P. Vigouroux s'entretiennent d'achat et vente de machines, Mme Giverdey et moi visitons un village canaque de l'autre côté de la rivière, au bas du mamelon sur lequel s'élève l'église paroissiale de Saint-Louis. De grandes ave-

nues régulières plantées de cocotiers servent de rues, et sous le feuillage de ces grands arbres s'élèvent les modestes cabanes des villageois canaques qui sont là environ deux cents. Ils sont chrétiens. Chaque famille a sa cabane et son jardin. Ces cabanes sont plus commodes que celles que j'avais vues il y a deux jours sur la montagne; elles ont portes et fenêtres et quelque peu de mobilier. Nous voyons peu d'habitants; les hommes travaillent à la montagne, aux plantations du tarô et ne sont pas encore rentrés; nous ne voyons par-ci par-là que quelques femmes. Une d'elles nous présente ses trois bébés négrillons; elle a été élevée par les sœurs et parle bien le français; elle est bien jeune, vingt ans à peine, et trois fois maman; je lui demande si le mari la traite bien; pour toute réponse elle se contente de sourire; je l'engage en tout cas à lui demander du savon, car les enfants sont très sales, et les haillons de la mère ne sont pas plus propres.

A notre retour, la famille Giverdey nous quitte, et le P. Vigouroux me fait visiter la propriété. L'usine à sucre est semblable à celles de Bourbon et à celle que j'ai vue le matin à la Dumbea; seulement au lieu de 2 turbines il y en a 4. On fait là de 6 à 35 tonnes de cassonade selon les années, et on la vend 600 francs la tonne. Les sauterelles sont toujours le grand ami de la canne et le grand ennemi du cultivateur. Dans la cave, sont alignées six cuves à fermentations et deux grands alambics; on fait de 2 à 4000 litres de rhum par an. La canne dure quatre ans et donne trois coupes durant cet espace de temps.

Ernest Michel.

(*A suivre.*)

# CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

La trempe de l'acier par compression, procédé de M. Clémandot; puissance des aimants fabriqués avec cet acier. — Le téléphone de M. Ochorowitz. — Le coffre-fort inattaquable. — Les bijoux électriques de M. Trouvé. — La foudre globulaire de M. Gaston Planté. Les allumeurs électriques. — L'exposition de l'électricité; son organisation défectueuse. — Pourquoi la poule qui couve remue-t-elle fréquemment ses œufs? Expériences de M. Dareste; résultats. — Les vignes fossiles et le phylloxera. — Traitement du choléra par les injections extra-veineuses. — Fonssagrives faussement apprécié par M. L. Figuier, dans l'*Année scientifique*.

Il y a quelques années, M. L. Clémandot a communiqué, à l'Académie des sciences, un nouveau mode de traitement des métaux, et particulièrement de l'acier, qu'il appelle *trempe par compression*. Ce procédé consiste à chauffer le métal à la température du rouge-cerise, à le comprimer fortement et à le maintenir sous pression jusqu'à complet refroidissement. Cette opération donne des résultats analogues à ceux que présente la trempe. En effet, le métal ainsi comprimé possède une dureté excessive, un resserrement moléculaire et une finesse de grain tels, que le polissage lui donne l'aspect du nickel poli. L'acier comprimé, à l'égal de l'acier trempé, possède aussi la force coercitive qui lui permet d'acquérir et de conserver le magnétisme. Quelle sera la durée de cette force coercitive? Le temps le dira plus tard. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que des pièces de téléphone Gower et Ader, comprimées et aimantées depuis plus de trois mois, ont conservé dans la suite leur aimantation d'une façon absolue. L'écrouissage, le martelage des métaux, qui, lorsqu'ils sont opérés à froid, modifient leur état moléculaire, ne produisent rien d'analogue à la compression. Lorsque celle-ci est faite par l'emploi des accumulateurs de force, qui permettent d'exercer

des pressions rapides et instantanées, ne peut-on pas supposer que, comme dans la trempe par immersion, le métal, saisi brusquement par une secousse qui en modifie les molécules, devient amorphe? La trempe par compression est une opération qui peut se mesurer, se graduer et se maintenir dans des limites prévues à l'avance; et il sera aussi facile de tremper à une pression déterminée que de faire manœuvrer une locomotive à une pression de vapeur également déterminée. C'est un nouveau champ d'études offert par M. L. Clémandot aux métallurgistes et aux électriciens. Pourquoi ne donnerait-il pas lieu à d'aussi nombreuses applications que la trempe par bains? C'est ce que l'avenir s'est chargé de justifier.

On voyait dernièrement dans les salles de l'Observatoire, où était organisée l'exposition d'électricité, une magnifique collection d'aimants fabriqués par le nouveau procédé de M. Clémandot. Ces aimants ont fait l'admiration de tous les connaisseurs, car jusqu'à ce jour on n'en avait jamais vu d'aussi puissants. C'est qu'ils supportent jusqu'à vingt-trois fois leur poids. On saisit tous les avantages que la science et l'industrie électriques retireront de ces brillants résultats. Au reste, la *trempe par compression* communique à l'acier une très grande finesse de grain et une homogénéité considérable.

Quoique nous venions de nommer l'exposition d'électricité, nous ne nous étendrons pas longuement sur ce sujet. La raison majeure, c'est qu'il n'y avait pas là d'invention nouvelle dans le sens du mot, mais seulement d'heureuses applications. C'est ainsi que nous signalons le nouveau téléphone de M. Ochorowitz, qui permet de faire entendre, à un nombreux auditoire, une conversation, des chants avec accompagnements d'instruments de musique. Qu'il y a loin de ce nouvel appareil à ceux encore en usage aujourd'hui et qui nécessitent le contact presque immédiat de l'oreille. Et cependant les résultats obtenus par M. Ochorowitz ne sont dus qu'à d'heureux perfectionnements des appareils actuels. Il n'y a pas là l'application d'une nouvelle découverte électrique. N'est-il pas honteux que le gouvernement français ait empêché, par un impôt écrasant, l'emploi démocratique du téléphone. Sans cet impôt, qui arrêtera tout essor, ce merveilleux instrument serait aujourd'hui installé dans toutes les maisons. Il est également certain qu'un usage aussi multiplié amènerait des remarques intéressantes et des perfectionnements nouveaux.

Les voleurs aiment à s'attaquer aux coffres-forts. Ils jouissent sous ce rapport d'une habileté justifiée par des exploits encore récents. L'électricité seule pourra déjouer leurs criminels projets, en multipliant les avertisseurs et en créant des combinaisons telles que le filou le plus adroit ne pourra les mettre en défaut. Tel est le problème que paraît avoir résolu M. V. Galler, qui a exposé un coffre-fort avec des combinaisons électriques qui déjouent toutes les tentatives faites jusqu'ici. Grâce à un faisceau de fils électriques et à des résistances heureusement placées dans le circuit, il est impossible à un voleur de toucher au coffre-fort, de l'ouvrir ou de le fracturer, sans qu'aussitôt tous les avertisseurs, et le nombre peut en être considérable, entrent en mouvement.

La lumière électrique ne paraît plus faire de progrès sérieux. Dans cette branche cependant si importante, nous ne voyons rien à signaler, sauf l'application aux bijoux lumineux, si heureusement imaginée par M. Trouvé. Grâce à de petits accumulateurs habilement dissimulés dans les vêtements, on peut, à un moment donné, allumer une lampe microscopique à incandescence située au milieu de pierreries et de bijoux qu'elle illumine de ses feux. Voilà plusieurs fois que dans les théâtres, on fait d'heureuses applications de ces bijoux électriques ou plutôt de ces petites lampes à incandescence.

M. Gaston Planté a répété la célèbre expérience de la foudre globulaire, de celle que le public appelle éclair en boule, et que Boutigny, d'Evreux, a nommé la *foudre sphéroïdale*. Est-il besoin de rappeler que, naguère encore, des savants d'une grande réputation révoquaient en doute l'existence de cette forme particulière de l'électricité.

Il est extrêmement fâcheux que la lumière électrique ne fasse pas de plus grands progrès et ne puisse pas encore supplanter le gaz, qui a tant d'inconvénients en regard des nombreux avantages présentés par sa rivale. Le gaz vicie l'air quand il se répand dans les appartements, il le vicie encore par sa combustion, qui produit beaucoup de chaleur et beaucoup d'acide carbonique. Son mélange avec l'air peut déterminer des explosions dangereuses. La lumière électrique, au contraire, est l'éclairage hygiénique par excellence. Avec elle, aucun de ces graves inconvénients. En attendant qu'elle puisse supplanter le gaz, l'électricité en rend l'usage plus facile et moins pernicieux, grâce à des allumeurs électriques, à l'aide

desquels on peut l'enflammer sans aucun danger et à distance. D'ingénieux appareils permettent également de rechercher les fuites et de les découvrir, sans pour cela s'exposer aux dangers des explosions. On sait que la recherche et la découverte des fuites est toujours une opération fort délicate et essentiellement dangereuse. Grâce à l'appareil de M. Arnould, cette opération devient aussi inoffensive que facile. Il suffit de le promener le long du tuyau où l'on soupçonne la fuite. Aussitôt en présence de celle-ci, un fil de platine rougit et met en mouvement une sonnerie qui avertit l'explorateur que sa recherche est couronnée de succès.

Terminons par un mot sur l'organisation de cette exposition.

Celle-ci a été faite par la Société internationale des électriciens, qui, malgré son âge encore fort tendre (elle a à peine deux ans), possède déjà une influence considérable. Le jour de l'inauguration, tout a marché à souhait, si ce n'est que la plupart des exposants n'avaient pas encore terminé leur installation et ne pouvaient faire fonctionner leurs appareils. En outre, ce qui était fort logique, on n'avait distribué qu'un nombre de cartes en rapport avec l'étendue des salles. Seulement, les jours suivants, les cartes ont été données avec une telle profusion, que l'entrée de l'Observatoire était encombrée, et l'avenue occupée par de longues files de visiteurs qui attendaient impatiemment leur entrée. C'est fâcheux, et pour le public qui perd son temps et s'en va maugréant, et pour les savants qui devraient laisser ces vices d'organisation à l'homme politique qui, pendant le siège de Paris, n'a pas su organiser la distribution des vivres aux habitants affamés et a été cause de la mort d'un grand nombre de personnes, qui ont succombé aux maladies contractées pendant les longues heures d'attente à la porte des boucheries et des boulangeries. Qu'il est fâcheux d'avoir à regretter ces graves manquements à l'hygiène après avoir parlé des bienfaits hygiéniques de la lumière électrique.

*
* *

Pourquoi la poule qui couve remue-t-elle fréquemment ses œufs? M. Dareste, dont nos lecteurs connaissent les belles recherches sur la production des monstruosités, a cherché et trouvé l'explication de cette pratique, qu'il avait longtemps considérée comme

inutile. — Que se passe-t-il, en effet, quand les œufs sont maintenus immobiles? C'est que les mêmes parties se trouvant toujours en contact contractent des adhérences. Il en est ainsi de l'allantoïde et du jaune. Ces adhérences exercent des constrictions et amènent des ruptures qui déterminent la mort du jeune poulet, dès la seconde semaine de l'incubation. Mais quand bien même la mort ne s'ensuivrait pas nécessairement, il en résulterait cet autre inconvénient également grave, que le petit poussin ne pourrait pas éclore, c'est-à-dire sortir de sa coquille.

Afin de vérifier si ces causes de mort tenaient réellement à l'immobilité des œufs, M. Dareste a fait les expériences comparatives suivantes : il prend seize œufs de même provenance et il en place huit dans une couveuse et huit dans une autre. Il maintient dans l'immobilité les œufs de la première couveuse, tandis qu'il retourne deux fois par jour ceux de la seconde.

Qu'en est-il résulté? Les huit œufs de la première couveuse n'ont donné aucune éclosion. Tous les poussins étaient morts dans le courant de la seconde et de la troisième semaine. On sait que chez les poules, la durée de l'incubation est de trois semaines. Sur les huit œufs de la seconde couveuse, six ont donné des poulets qui sont éclos sans difficulté. Un septième, ouvert le vingt-deuxième jour, contenait un poulet vivant et bien conformé, qui serait probablement éclos si on l'eût encore laissé dans la couveuse. Le huitième était mort vers le vingtième jour; le jaune, retenu par des adhérences avec l'allantoïde, n'avait pas pénétré dans la cavité abdominale. C'était par conséquent le seul qui n'avait pas éprouvé l'influence utile du retournement. Cette expérience prouve donc que le retournement des œufs a pour résultat d'empêcher l'adhérence du jaune avec l'allantoïde, adhérences qui doivent mettre plus tard obstacle à l'éclosion. Mais comment le retournement produit-il cet effet? M. Dareste incline à admettre que ce retournement active les mouvements de l'embryon et les contractions de l'allantoïde, et empêche, en outre, le contact prolongé des mêmes parties de l'allantoïde et du jaune.

Il nous serait agréable de connaître sur ce point spécial l'opinion et la pratique du grand nombre de personnes qui se servent aujourd'hui de couveuses artificielles. La connaissance de ces faits peut empêcher bien des mécomptes?

Mais où la poule a-t-elle appris qu'il fallait retourner ses œufs pour faciliter leur éclosion? Répondez, si vous le pouvez, savants

orgueilleux, qui niez Dieu, sa providence, et qui attribuez l'univers au hasard!

*
* *

Le phylloxera de la vigne existait-il dans notre pays aux époques géologiques? Cette question, qui intéresse à plusieurs points de vue, vient de recevoir un commencement de solution. M. Lemoine, professeur à l'École de médecine de Reims, et à qui l'on doit la découverte et la restauration de nombreux fossiles, animaux, oiseaux, reptiles, etc., vient de trouver, dans les calcaires éocènes de Sézanne (Marne), des empreintes de feuilles de vigne, qui lui ont servi de matériaux à une fort curieuse étude. Ces calcaires avaient déjà fourni le *Vitis Sezannensis* Saporta. Les empreintes nouvellement découvertes appartiennent à une autre espèce, que M. Lemoine a appelée *Vitis Balbianii*. Entre autres particularités, l'échantillon présente une dépression qui serait le moulage en creux d'une excroissance de la feuille. En coulant du plâtre de façon à reproduire le relief de la feuille, on obtient une saillie qui présente les plus grandes ressemblances avec les galles phylloxériques de nos vignes.

*
* *

On sait que le choléra se caractérise principalement par des évacuations abondantes qui enlèvent à l'économie la plus grande partie de l'eau nécessaire à sa constitution, d'où la soif si ardente éprouvée par les malheureux malades. Il y a longtemps que, pour remédier à ce symptôme fâcheux, des médecins écossais ont traité les cholériques en injectant dans leurs veines une dissolution, dans l'eau, de chlorure de sodium et de sulfate de soude. Ce procédé leur a valu des succès. Aussi a-t-il été quelquefois essayé dans d'autres pays. Lorain entre autres l'a plusieurs fois pratiqué, mais le succès n'a pas répondu à son attente. Cependant M. Hayem l'a remis en honneur, et lors de la dernière épidémie, dans son service de Saint-Antoine, il a traité un grand nombre de cholériques, hommes et femmes, par les injections intraveineuses de sulfate de soude et de chlorure de sodium et il a fait une étude approfondie de ce traitement, qu'il a exposé à l'Académie des médecine, et qu'il vient de réunir en un petit

volume (in-16, librairie G. Masson). Beaucoup de ces malades ont été injectés à la période algide, alors qu'il n'y avait plus grand espoir de les guérir par un autre traitement. Le résultat immédiat de ces injections intraveineuses est souvent merveilleux. Le malade semble ressusciter, la cornée qui commençait à se ternir reprend la vie et son éclat. La voix, qui avait disparu, revient, l'intelligence recouvre possession d'elle-même. On le croit guéri quand survient une rechute que la mort ne tarde pas à suivre, malgré une seconde et une troisième injection. Cependant, dans certains cas, la guérison se maintient. Le procédé de la transfusion n'a pas donné plus de succès que les autres. Le seul bénéfice évident de ce traitement est de rappeler à la vie, pour quelques heures, une personne qui paraissait perdue et dont on n'a fait que retarder la mort. Les chiffres parleront plus haut que les phrases ; sur 90 transfusés, il y a eu 63 décès, c'est-à-dire 70 pour 100, et 23 guérisons, soit 30 pour 100. Sur 209 non transfusés, on a observé 106 décès, soit 50, 70 pour 100 et 103 guérisons, c'est-à-dire 49, 2 pour 100. Ces chiffres ne parleraient guère en faveur de la transfusion si on ne se rappelait que, par ce moyen, on est parvenu à guérir des malades algides, qui sans lui auraient certainement succombé. Il est également probable que si la transfusion était faite de bonne heure avant que les accidents n'aient pris toute leur gravité, on arriverait à des résultats plus satisfaisants.

M. Hayem conclut de son travail que la transfusion ne fait courir aucun danger aux malades. Le médecin devrait donc y recourir le plus promptement possible, avant que cette terrible maladie ait déterminé dans l'organisme les altérations graves qui s'opposent à la réaction ou la rendent dangereusement anomale. En un mot, la transfusion doit être considérée maintenant comme une méthode régulière et non exceptionnelle de traitement, méthode rationnelle et scientifique, s'il en fut, qui, tout en n'ayant pas encore fait complètement ses preuves, promet de tenir bientôt le premier rang parmi les procédés de traitement du collapsus algide.

Il est évident que, dans une maladie aussi grave et qui se termine fréquemment par la mort, il est du devoir des médecins d'employer un moyen qui, loin d'aggraver le mal, ranime momentanément le malade, et le guérit quelquefois.

*
* *

M. L. Figuier vient de publier le vingt-huitième volume de l'*Année scientifique et industrielle*. Bien des fois nous avons parlé de cet ouvrage, qui rend les plus grands services à ceux qui veulent se tenir au courant des principales découvertes de la science, sans être obligé d'en suivre pas à pas le mouvement. Nous n'entrerons donc pas dans le détail de ce répertoire de faits, qui malheureusement ne sont pas toujours rapportés avec une critique suffisante, ou que l'auteur juge quelquefois d'après ses sympathies et ses antipathies. C'est surtout dans les nécrologies scientifiques qui réclament une grande impartialité que ce défaut devient pénible. Dans le corps du livre, l'auteur a pris parti contre les opinions de Burq, sur le cuivre. Aussi dans la nécrologie, ne ménage-t-il guère l'inventeur de la métallothérapie. Mais celui qu'il se plaît à accabler, c'est Fonssagrives qu'il représente comme un « vitaliste arriéré et un contempteur perpétuel des découvertes de la science du jour, comme un médecin dédaignant les expériences précises des observateurs modernes qui tendent à révolutionner la médecine. C'est que M. Figuier ne peut pas pardonner à Fonssagrives son profond amour de la religion catholique et son attachement à une forme de gouvernement qui n'est pas celle préférée par l'auteur de *l'Année scientifique*. Voilà qui suffit à faire dédaigner les beaux travaux thérapeutiques et hygiéniques de Fonssagives, dont le *Traité d'hygiène navale* est une gloire pour la France, ainsi que le disait encore dernièrement M. Charcot, à l'Institut, en accordant un prix Montyon à la seconde édition de cet ouvrage.

« Ce livre comble une véritable lacune dans la série des ouvrages d'hygiène professionnelle. Il a été adopté par plusieurs puissances étrangères, qui en ont ordonné la traduction et l'ont pris pour base de l'enseignement classique pour l'hygiène maritime dans leurs écoles de médecine navale.

« Il importe d'ajouter qu'un bon nombre de réformes qui avaient été réclamées par M. Fonssagrives, dans la première édition de son livre, sont passées maintenant dans la pratique et qu'il a ainsi puissamment contribué aux progrès réalisés depuis vingt ans dans l'hygiène de l'homme de mer.

« La seconde édition, qui devait nécessairement s'inspirer des

modifications profondes qu'a subies l'art nautique, constitue d'ailleurs, dans quelques-uns de ses chapitres, un livre absolument nouveau et original.

« Votre Commission a décerné à M. Fonssagrives une mention honorable de 1500 francs. »

Ces paroles ont été prononcées par M. Charcot, dans la séance publique annuelle du lundi 23 février 1885. — Fonssagrives est mort le 22 novembre 1884. C'est un hommage posthume qui consolera amplement sa famille d'une critique injuste et trop acerbe.

M. L. Figuier ne sera sans doute pas fâché de connaître l'opinion de l'un des membres les plus importants de l'Académie de médecine, sur ce même *Traité d'hygiène navale*. La voici :

« Ce fut, sans contredit, son plus beau titre de gloire scientifique. On ne saurait apprécier exactement les résultats féconds de cet excellent livre qui a eu un retentissement énorme dans toutes les nations maritimes : on ne saurait évaluer combien de vies humaines ont été épargnées par suite de l'impulsion considérable donnée à l'hygiène navale, à partir de la publication de cette œuvre traduite en plusieurs langues, qui a valu à son auteur les distinctions les plus flatteuses de plusieurs gouvernements étrangers. »

Parmi les hygiénistes contemporains qu'il place bien au-dessus de Fonssagrives, M. L. Figuier voudrait-il nous en citer un seul dont les ouvrages aient fait faire autant de progrès à l'hygiène, et aient eu une aussi grande influence en France et à l'étranger?

M. L. Figuier comprendra qu'entre ses appréciations inspirées par la passion religieuse et le fanatisme politique, et les éloges publiques décernées à Fonssagrives par Charcot, Leroy de Méricourt et tant d'autres, on ne puisse pas hésiter un seul instant.

Nous devons encore signaler, à la librairie Hachette, le dix-septième fascicule du *Dictionnaire de Botanique*, par H. Baillon. C'est la continuation d'un ouvrage splendide, véritable monument élevé à la science des végétaux. Ce fascicule contient la fin de la lettre D et presque toute la lettre E. Notre active collaboration à ce grand *Dictionnaire* ne nous permet pas d'en parler plus longuement.

A côté du *Dictionnaire de Botanique* se place naturellement le *Dictionnaire d'Agriculture* (encyclopédie agricole complète), par J.-T. Barral. C'est encore un de ces grands Dictionnaires faits avec un soin extrême, comme on en trouve tant à la maison Hachette. Les figures y sont très nombreuses et la rédaction en est à la fois

succincte et très soignée. Toutes les parties de la science agricole y sont traitées, et, sans entrer dans le détail d'une pareille publication, on peut dire qu'elle sera bien accueillie à cette époque de crise agricole, qui frappe à un si haut degré la fortune et les ressources de la France. Il est évident qu'en dehors des moyens fiscaux et douaniers, l'agriculture ne se relèvera qu'en appelant à son aide tous les procédés dont la science dispose. La routine n'est plus de saison dans un siècle où le progrès marche avec une telle rapidité. Et où mieux trouver les ressources de la science agricole que dans ce *Dictionnaire d'Agriculture*, à la rédaction duquel concourent tant d'hommes compétents. Comme le *Dictionnaire de Botanique*, le *Dictionnaire d'Agriculture* est magnifiquement illustré.

*
* *

Nous venons de recevoir un nouveau volume de la *Bibliothèque scientifique internationale : Introduction à l'étude de la botanique, le Sapin* (in-8°, Félix Alcan, éditeur). L'auteur, M. de Lanessan, quoique très activement mêlé aux luttes politiques qui déchirent notre pays, trouve encore des loisirs pour les consacrer à la science, non en vue de faire de nouvelles découvertes, mais dans le but d'en faire une exposition claire et succincte et d'en déduire des aperçus philosophiques qui le font verser dans le transformisme. Au point de vue de l'exposition, nous reconnaissons volontiers le talent du député de Paris. Depuis longtemps il a l'habitude de s'emparer d'une question, d'une théorie, de se l'approprier et d'en faire un exposé des plus limpides. Il y a parfaitement réussi en groupant autour du Sapin, pris pour exemple, toutes les notions positives ou théoriques de la botanique, principalement la mythologie et la physiologie. L'auteur est là sur un terrain sûr, exploré depuis longtemps et où les contradictions naguère retentissantes ont aujourd'hui à peu près disparu. On peut le prendre pour guide sans crainte de faire erreur. Mais il n'en est plus de même que pour les conclusions philosophiques. Là, tout est hypothèse et théorie, et les preuves sont remplacées par des affirmations et des assertions. Ainsi quand il admet comme irrécusablement établie cette théorie d'après laquelle toutes les espèces des êtres vivants seraient issues les unes des autres par transformation

d'espèces préexistantes; théorie évidemment fausse, puisqu'elle le conduit logiquement à concevoir le règne végétal comme composé d'une seule plante variant à l'infini dans ses formes et son organisation, suivant les conditions dans lesquelles elle vit, elle a vécu et vivra pendant le cours illimité des siècles.

Voici maintenant le tome IV du *Traité de chimie générale*, comprenant les principales applications de la chimie aux sciences biologiques et aux arts industriels, par Paul Schutzenberger, professeur au Collège de France (in-8°). C'est le commencement de la chimie organique ou plutôt de la chimie du carbone, comme on appelle aujourd'hui cette branche importante de la science. Après les généralités, consacrées aux propriétés physiques communes aux composés du carbone et à leur mode d'analyse, l'auteur aborde immédiatement l'étude de la série grasse dont les composés ont des noyaux arborescents, soit à un seul atome de carbone (groupe inéthanique ou forménique), soit à deux atomes de carbone (groupe éthanique ou acétique). Impossible d'analyser dans cette Revue un pareil ouvrage, qui se recommande surtout par l'exactitude des détails dans l'histoire particulière de chacun de ces innombrables composés.

Dr Tison.

---

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

Juste à l'anniversaire de la loi impie sur l'instruction laïque et des décrets sacrilèges contre les congrégations religieuses, M. Ferry, le principal instigateur de ces mesures de haine et de violence, est tombé du pouvoir. Pour les consciences chrétiennes n'y aurait-il pas dans cette coïncidence l'effet d'une disposition providentielle? La chute si rapide, si inattendue, si humiliante de cet homme funeste ne ressemble-t-elle pas à un châtiment? Il est tombé sous le mépris de tous par une révolte soudaine de cette majorité, honteuse elle-même de sa servilité; il est tombé sous le poids de ses mensonges et de ses fautes, convaincu à la fois d'avoir trompé l'opinion et conduit le pays à des catastrophes. La nouvelle du désastre de Lang-Son, peut-être exagéré, peut-être même réparable, a suffi pour retourner subitement contre lui ceux mêmes qui avaient le plus d'intérêt à croire à son intelligence et à sa probité politiques. Sous le coup de l'émotion, avec le sentiment d'une complicité coupable, sa majorité éperdue, affolée, l'a abandonné, le laissant seul aux prises avec la responsabilité des falsifications de dépêches, des revers de nos armes, des dangers de la situation, des conséquences de la guerre.

Cette chute du cabinet Ferry a été un véritable effondrement. C'est en cela surtout que les catholiques ont vu l'action de la Providence. Aucun des hommes du gouvernement, depuis dix ans, pas même M. Gambetta, ne s'est montré plus impie, plus arrogant contre Dieu. En le voyant si honteusement précipité du pouvoir, comment ne se serait-on pas souvenu que c'est lui qui a refusé obstinément de laisser subsister le nom même de Dieu dans la nouvelle loi scolaire; que c'est lui qui a proscrit Dieu de la Constitution comme de l'enseignement, en faisant consister toute la révision des lois constitutionnelles dans la suppression des prières publiques e

dans une modification de la loi électorale du Sénat? On attendait le jour de Dieu contre ce blasphémateur public de sa divinité; il est venu pour M. Ferry comme pour M. Gambetta, son prédécesseur, et la chute inopinée de l'un ressemble si singulièrement à la mort tragique de l'autre, qu'on ne peut s'empêcher de voir, dans tous les deux, des victimes de l'inéluctable justice d'en haut.

C'est vraiment un coup de Providence que la chute de ce ministère Ferry, si sûr de sa majorité, si bien établi au pouvoir, que son imprévoyance, ses fautes, ses dissimulations, ses excès d'autorité, particulièrement dans les affaires du Tonkin, n'avaient pu jusqu'ici détacher de lui la Chambre, et qu'il paraissait le gouvernement nécessaire pour le présent et surtout pour la période électorale. Était-il vraisemblable que le ministère Ferry tomberait avant les élections? La majorité elle-même, complice de toute sa politique, n'était-elle pas la première intéressée à le conserver, quels que fussent ses torts? Après les votes nombreux de complaisance de cette majorité qui étaient pour le ministère une justification anticipée, le désastre lui-même de Lang-Son suffisait-il à le faire condamner? On dirait qu'il y a eu dans toute cette affaire de la fatalité, si l'on ne devait pas plutôt y reconnaître la conduite de la Providence. En réalité, la situation n'était pas aussi grave que le faisait pressentir la première dépêche du général Brière de Lisle; il y avait eu déroute à Lang-Son, mais non désastre. Un jour plus tard, la Chambre serait revenue de sa panique et n'aurait pas trouvé, dans ce revers, une raison suffisante pour renverser un ministère auquel elle-même avait donné mandat de poursuivre l'exécution du traité de Tien-Tsin. Il est avéré également que ce ministère, renversé au milieu d'un affolement qui allait du public à la Chambre, négociait pour la paix avec des chances de succès, au moment même où on le jetait à bas pour avoir échoué dans la guerre. Un jour plus tard aussi, il aurait pu se présenter aux Chambres, avec les propositions de paix de la Chine.

M. Ferry lui-même s'est manqué. En vain a-t-il essayé de résister à l'orage soulevé tout à coup contre lui. En face des accusations véhémentes de M. Clémenceau, aux prises avec les interruptions sanglantes de M. Paul de Cassagnac, devant l'opposition tumultueuse de l'extrême gauche et de la droite, le président du Conseil avait perdu cette assurance en lui-même qui tant de fois lui avait rattaché la majorité. Ce n'était plus l'homme qui se targuait si haut de son

autorité sur la Chambre, et qui croyait son prestige et son ascendant assez bien établis pour venir à bout de toutes les résistances et enchaîner toutes les volontés. Se sentant perdu, M. Ferry avait cru pouvoir encore sauver la situation en s'effaçant derrière un patriotisme de circonstance. Ce n'était pas, selon lui, de l'existence du cabinet qu'il s'agissait, mais avant tout de l'intérêt de notre expédition au Tonkin. Aussi, laissant de côté la question de confiance, M. Ferry avait-il réclamé la priorité pour le vote du crédit de 200 millions qu'il demandait, avec un apparent désintéressement, à la Chambre. La majorité, formée de toutes les indignations, de tous les embarras et de tous les remords causés par les conséquences désastreuses de l'imprévoyance et de la duplicité du président du Conseil dans les affaires du Tonkin, ne s'est pas laissé prendre à cette manœuvre; elle lui a signifié, par 308 voix contre 161, qu'elle ne voulait plus traiter avec lui et qu'il devait immédiatement se retirer.

La chute a été aussi humiliante que précipitée et même, comme on le voit aujourd'hui, peu motivée. N'y a-t-il pas là le caractère de représailles divines? Le groupe opportuniste, entraîné dans le sentiment commun de réprobation qui s'était fait jour avec tant de spontanéité contre M. Jules Ferry, s'est bien vite repenti de son attitude envers son ancien maître. Il n'a pas tardé à comprendre qu'en perdant M. Ferry, il perdait son importance dans le Parlement et ses meilleures chances de succès aux prochaines élections. L'intérêt lui a donné du remords. Ses intrigues, ses exigences ont entravé pendant plusieurs jours la formation du nouveau ministère. Dans les circonstances présentes, c'était une entreprise assez difficile que de constituer un cabinet avec la majorité qui avait renversé M. Ferry. Outre que la gauche est très pauvre en hommes capables de faire figure de président du Conseil des ministres, la répartition des portefeuilles entre les divers groupes de la coalition formée contre M. Ferry offrait assez de difficultés pour que la crise ministérielle ne pût se résoudre tout de suite. Qui serait chargé de la constitution du nouveau cabinet? A qui donnerait-on chacun des ministères? Tour à tour les noms de M. de Freycinet, de M. Constans, de M. Fallières ont été mis en avant pour la charge de président du Conseil; pendant huit jours les combinaisons les plus diverses ont été essayées. On a passé successivement de l'idée d'un cabinet d'affaires, pris en dehors de tout programme politique, à celle d'un cabinet militaire, chargé de terminer la guerre avec la

Chine; on a abandonné le projet d'un ministère de coalition, où tous les groupes de la gauche qui avaient contribué à la chute du cabinet Ferry eussent été représentés, pour se rabattre sur un ministère de rencontre, dont le seul caractère devait être que les personnages appelés à en faire partie se conviendraient réciproquement. C'est à ce dernier parti que l'on s'en est tenu. Mais si simple que fût cette combinaison, elle devait rencontrer, avant d'aboutir, bien des obstacles. Ce n'était pas avec M. de Freycinet qu'elle était possible. Par relations, par préférences, l'ancien collaborateur de M. Gambetta s'était naturellement adressé à ses amis et, parmi eux, à des membres de l'ancien cabinet. Or, la gauche radicale et l'extrême-gauche mettaient comme condition absolue de leur adhésion au nouveau ministère, qu'il ne comprendrait aucun des anciens collègues de M. Ferry, ni de ses amis les plus compromis dans sa politique coloniale. Auprès de toute cette portion de la gauche, M. de Freycinet, inféodé lui-même à la politique opportuniste, manquait, d'ailleurs, d'autorité pour faire accepter d'elle un ministère de son choix. Pour des raisons analogues, et d'autres aussi, M. Constans et M. Fallières, à qui le président de la République avait dû s'adresser successivement, à défaut de M. de Freycinet, étaient encore plus incapables que lui d'aboutir à la formation d'un cabinet.

Leurs tentatives ont échoué. Les anciens amis de M. Jules Ferry étaient le principal obstacle au succès des négociations. Plus la situation était embarrassée, plus le groupe de l'Union républicaine se montrait exigeant. Pour les opportunistes, il n'y avait qu'une préoccupation : rentrer dans les faveurs et les profits du pouvoir en s'assurant la prépondérance dans le nouveau cabinet. Durant la crise ministérielle, c'est la question de la répartition des portefeuilles qui a tout dominé, et l'on a vu tous ces prétendus patriotes, tous ces soi-disant amis du bien public, si empressés d'ordinaire à faire parade de leur dévouement, préférer leur intérêt électoral à l'intérêt de la République elle-même, qui exigeait une prompte solution de la crise. Ces compétitions ministérielles, au sein des cercles parlementaires, ce honteux marchandage de portefeuilles, commençaient à provoquer un tel dégoût dans le public, que l'on a senti la nécessité d'en finir au plus tôt.

Un seul homme, dans la circonstance, pouvait présider à la distribution des emplois ministériels, sans courir le risque de se heurter indéfiniment aux appétits égoïstes des différents groupes; un seul

homme avait encore, on ne sait pourquoi, assez de crédit et d'autorité morale pour essayer de réunir autour de lui des représentants des diverses fractions de la gauche, en cherchant moins à former un cabinet homogène, un cabinet politique proprement dit, qu'à se donner un groupe de collaborateurs, et en se préoccupant, non de formuler un programme, mais de composer une liste sortable de noms autour du sien. C'était M. Brisson, le seul des personnages du parti républicain non encore usé par le pouvoir. De ce côté, il ne pouvait surgir de difficultés qui si le président de la Chambre avait refusé de se prêter à une combinaison qui risque fort de le compromettre pour l'avenir, mais à laquelle il n'aurait pu se soustraire sans se faire accuser de mettre ses chances à la succession de M. Grévy, au-dessus du salut de la République.

Le ministère formé au milieu des intrigues et des convoitises des groupes rivaux de la gauche, et dont M. Brisson est devenu le chef malgré lui, ne répond qu'au besoin de terminer au plus vite la crise et de ne pas laisser tomber par terre le gouvernement de la République. Par lui-même, il ne représente rien, et il n'a que la force que la majorité voudra bien lui prêter.

Son premier vice est d'avoir, en réalité, deux chefs, M. Brisson et M. de Freycinet, tous deux égaux en importance, celui-ci par son ancienne situation et son mérite supérieur, celui-là par son titre de président du conseil. Chacun d'eux représente une tendance contraire et appartient à un groupe politique différent. M. Brisson est le sectaire dont la haine contre la religion s'est manifestée par des projets de spoliation et de persécution devant lesquels la Chambre elle-même s'est arrêtée; en politique, c'est un radical. M. de Freycinet, au contraire, quoique ayant concouru aux décrets contre les congrégations religieuses, est plutôt l'homme des compromis et de la conciliation que des violences; il n'a dû abandonner le pouvoir, en face de M. Ferry, que pour avoir essayé d'atténuer l'effet de ces mêmes décrets dont il était un des principaux auteurs. Les autres ministres se groupent, selon leurs tendances et leur passé, autour de chacun d'eux, et ne sont unis que par la circonstance qui les a compris dans la même combinaison.

Ce cabinet à deux têtes, sans unité ni consistance, ne pouvait se présenter devant le Parlement avec un programme net et précis de politique. On ne lui demandait, du reste, que de sauvegarder la situation, en tirant la République du double danger que lui faisaient

courir la prolongation de la crise ministérielle et la vacance du pouvoir au milieu des périls de la guerre avec la Chine. C'est la raison du bon accueil qu'il a d'abord rencontré dans les deux Chambres. La majorité s'est contentée de la déclaration insignifiante par laquelle il a débuté. Du reste, il s'est bien défini lui-même. Les auteurs de la déclaration ont donné d'eux la plus juste idée, en disant : « Nous avons essayé, dans un intérêt national et en négligeant toute considération secondaire, de former un cabinet de conciliation et d'union, de grouper le plus de bonne volonté possible afin de mettre un plus grand concours de forces au service de la France et de la République. »

Le cabinet Brisson-Freycinet n'est pas autre chose que l'effort du parti républicain pour sortir des divisions de la crise et constituer un gouvernement en face de la Chine, à la suite du revers de nos armes. La déclaration ministérielle répond à cette double préoccupation. Au sujet de la Chine, d'abord, le cabinet s'engage à lui demander le respect de nos droits, tel qu'il résulte des traités, tel qu'elle les a reconnus elle-même dans la convention du 11 mai 1884, préférant atteindre ce but par des négociations, mais résolu à le poursuivre par les armes, décidé aussi à ne pas modifier le caractère de l'expédition sans le consentement du Parlement. On ne pouvait parler autrement. Ce langage ne signifiait rien, d'ailleurs, puisqu'il indiquait simplement que les résolutions du cabinet, au sujet de la paix ou de la guerre, étaient subordonnées aux événements et à l'approbation du Parlement.

Sur la politique intérieure, la déclaration ne contient qu'un appel de circonstance à l'union et à la concorde, avec la promesse d'élections « libres, loyales et sincères ». « Plus cette manifestation du suffrage universel sera spontanée et indépendante, disent ses auteurs, plus la République en sera fortifiée et plus puissamment cimentée l'union entre les républicains. » Tous les gouvernements ont parlé ainsi. S'il fallait prendre au mot le cabinet Brisson-Freycinet, cette sincérité absolue des élections, si formellement promise, ne conviendrait guère à une majorité qui ne s'était donnée à M. Ferry que dans l'espoir de recevoir de lui aide et appui aux prochaines élections. Que deviendrait la tourbe des députés opportunistes avec une « manifestation spontanée et indépendante du suffrage universel? » Peut-elle désirer que les élections se fassent dans des conditions telles que la volonté du pays pût se manifester

librement? L'insistance que l'Union républicaine a mise à réclamer pour un des siens le ministère de l'intérieur, montre assez que ses visées électorales ne s'accommodent guère du langage de la déclaration. Faute de M. Waldeck-Rousseau qui, au cours du débat sur le scrutin de liste, avait si bien indiqué les dispositions dans lesquelles le cabinet Ferry présiderait aux élections, il aurait fallu à l'Union républicaine un ministre capable de tenir les promesses de son prédécesseur. En n'obtenant pas le portefeuille de l'intérieur attribué à la gauche radicale dans la combinaison Brisson, le groupe opportuniste a perdu, non seulement l'influence prépondérante dont il jouissait sous le ministère Ferry, mais aussi ses meilleures chances électorales.

Il n'en faut pas davantage pour expliquer l'opposition sourde faite par ce groupe au nouveau cabinet, en dépit de l'accueil unanimement enthousiaste qu'a paru recevoir la déclaration. Dès le lendemain de la chute de M. Ferry, les opportunistes se remettaient à l'œuvre, comme s'ils s'étaient flattés de ressusciter le ministère de leurs préférences. De là, leurs efforts pour représenter la chute du cabinet Ferry comme l'effet d'un malentendu, provenant à la fois de l'exagération de la déroute de Lang-Son et de l'ignorance où l'on était des ouvertures de paix par la Chine; de là, leurs intrigues pour faire avorter les différentes combinaisons ministérielles, où leur part n'était pas assez large; de là, leurs apologies posthumes du ministère déchu, leurs menées contre le nouveau ministère. L'élection du bureau de la Chambre a été un véritable champ de bataille pour les opportunistes. Leur calcul était de rallier l'ancienne majorité sur le nom de M. Ferry, en le portant à la présidence en remplacement de M. Brisson. C'eût été la revanche du vote qui l'avait renversé. Si l'ancien président du Conseil se fût prêté à cette manœuvre, il n'en eût été que plus amoindri, car M. Fallière, qu'on lui avait substitué, s'est vu battu par le candidat de la gauche radicale, M. Floquet, sur lequel un certain nombre de voix de la droite s'étaient portées, précisément pour faire échouer la manœuvre des opportunistes. Mais ceux-ci ont repris leurs avantages dans l'élection des vice-présidents, choisis parmi les membres de l'ancien cabinet. Ils ont réussi également, par la nomination de la commission du budget, à montrer que M. Ferry et ses collègues pouvaient rester en possession de la majorité, en face du nouveau ministère.

Ces premiers actes d'hostilité contre le cabinet Brisson-Freycinet

ne font pas bien augurer de sa durée. Divisé comme il est, et en face d'une opposition compacte, bien décidée à se prononcer ouvertement contre lui, s'il ne sert pas ses intérêts électoraux, ce cabinet bicéphale n'a de chance de vivre qu'à la condition qu'aucun débat important de politique intérieure ou extérieure ne s'engage avant les élections. Heureusement pour lui qu'il débute sous des auspices de paix, du côté de la Chine. La question des responsabilités, que la demande de mise en accusation, formulée sous le coup de la première émotion contre le ministère Ferry, avait fait surgir, disparaît pour le moment, et le ministère actuel n'a pas à se préoccuper d'un débat d'ensemble sur le Tonkin. La question des crédits est vidée. Le ministère a mis à profit le premier accès d'enthousiasme qui a accueilli son avènement, pour faire voter tout le crédit de 200 millions réclamé par son prédécesseur et dont celui-ci n'avait pu obtenir que le quart, à titre de provision. Le voilà armé pour faire face aux éventualités de la situation, sans qu'aucune autre condition lui ait été imposée que celle de dépenser au mieux les subsides de guerre.

La position est singulièrement facilitée par les circonstances. Étranger aux fautes du précédent cabinet, il arrive juste pour recueillir les fruits des négociations que celui-ci n'avait pas cessé de poursuivre avec la Chine, tout en poussant les opérations militaires. Au plus fort de la crise ministérielle, des préliminaires de paix étaient signés à Paris, le 4 avril, entre un délégué du gouvernement chinois et le représentant de la France, nommé d'office par le Président de la République. Ces préliminaires étaient ratifiés quelques jours après par le Tsung-Li-Yamen. C'est là un événement heureux, s'il procure ce qu'il promet. Malgré les efforts des opportunistes pour en reporter l'honneur et le bénéfice à M. Jules Ferry, la responsabilité de l'ancien président du conseil n'en est pas diminuée. La Chine nous abandonne le Tonkin : rien de plus. C'est la simple exécution de la convention conclue à Tien-Tsin, moins l'indemnité. Or, à cette époque, la Chine nous offrait non seulement la cession du Tonkin, mais une indemnité de 3 millions pour les familles des victimes de Bac-Lé. M. Ferry en réclamait 200, qu'il réduisit successivement jusqu'à 40. C'est pour obtenir cette indemnité que la guerre a continué, et aujourd'hui, après des dépenses plus considérables que l'indemnité, après une perte de plusieurs milliers d'hommes, dans les combats et par la maladie, après un grave

échec pour nos armes, la signature des préliminaires de paix nous ramène à ce traité jugé insuffisant, il y a dix mois. Voilà tout le profit de la politique coloniale de M. Ferry!

Encore est-il à craindre que dans les négociations qui vont s'engager pour la conclusion définitive de la paix, nous ne soyons dupes de la perfidie chinoise. Dans ces ouvertures de paix comme dans les conditions où elle va se négocier, il y a quelque chose d'équivoque. Est-ce bien un arrangement sincère que nous offre la Chine, ou n'est-ce pas un piège qu'elle nous tend pour se mettre en état de reprendre avec plus d'avantages la lutte? Les précédents doivent nous rendre prudents. La diplomatie chinoise est fertile en ruses et en mensonges. Le gouvernement, du reste, n'affiche pas une confiance absolue; car, en même temps que les négociations se poursuivent, il vient d'expédier un renfort de dix mille hommes et de prendre des mesures pour réorganiser notre corps expéditionnaire sur le pied d'un corps d'armée, avec le général de Courcy pour général en chef, et les généraux Brière de l'Isle et Négrier pour généraux de division. La paix fût-elle définitivement et régulièrement conclue à Pékin et à Paris, le Tonkin que nous obtiendrons, il faudra l'occuper militairement et le défendre contre un retour offensif des Pavillons-Noirs, ou même des Chinois déguisés sous ce nom. C'est une conquête qui nous coûtera cher et qui, avec un gouvernement comme le nôtre, ne vaudra jamais les centaines de millions et les vies d'hommes par milliers qu'elle aura coûtés.

Les circonstances exigent que nous en finissions le plus vite possible avec cette malencontreuse aventure du Tonkin, soit en concluant la paix, même aux conditions actuelles, soit en frappant un coup décisif qui termine promptement la guerre à notre avantage. Pendant que nous sommes occupés dans l'Extrême-Orient, la Russie et l'Angleterre sont aux prises en Afghanistan, et leur querelle particulière menace de devenir une guerre européenne. Les négociations pour la délimitation de la frontière litigieuse n'ont pas empêché les fusils de partir. Les avant-postes russes et afghans se sont rencontrés et la lutte s'est engagée. Qui a commencé? Les organes russes prétendent que, devant les démonstrations agressives et les provocations incessantes des soldats de l'Emir excités par les échos belliqueux venus des frontières de l'Inde, devant ces insultes et ces défis réitérés au drapeau qui maintient l'ordre dans ces contrées, le général Komarof n'a pas cru pouvoir rester plus

longtemps passif. On répond, de l'autre côté, que c'est la Russie elle-même qui a provoqué ces représailles en poussant toujours ses troupes en avant, en menaçant de ses entreprises l'Afghanistan et, par-delà le territoire de l'Emir, allié de l'Angleterre, l'empire des Indes. Dans cette première rencontre, les huit mille soldats afghans retranchés sur les rives du Koutch ont été battus avec une perte de cinq cents hommes. Après l'engagement, le général Komarof est rentré dans ses positions. Au point de vue diplomatique, la situation reste donc intacte, la question du tracé de délimitation n'étant pas tranchée par cette première agression; mais au point de vue moral, l'Angleterre a subi dans son prestige et dans son influence un échec qui équivaut presque à une défaite.

Du reste, les négociations relatives au litige territorial ne prennent pas une tournure favorable. Les esprits ne sont pas moins excités en Angleterre qu'en Russie. Dans les deux pays, la presse pousse à la guerre. L'opinion entraîne les gouvernements. L'amour-propre national britannique, blessé autant qu'ému de la défaite des Afghans par les troupes du général Komarof, montre une ardeur guerrière à laquelle le cabinet Gladstone ne pourrait résister qu'en cherchant à gagner du temps pour apaiser cette effervescence. Il a déjà dû céder au sentiment public au sujet des négociations. Après avoir considéré la réponse de la Russie aux propositions anglaises comme modérée et conciliante, le *Foreign-Office* s'est ravisé et a fait savoir qu'il n'y trouvait pas d'éléments suffisants pour un arrangement. L'incident de Pendjdeh aggrave la situation. Le ministère anglais a annoncé au Parlement qu'il avait demandé des explications à la Russie sur son aggression. Est-il encore possible qu'au milieu de cette excitation générale, devant les armées des deux pays prêtes à en venir aux mains en Afghanistan, les négociations reçoivent une solution pacifique? On ne peut plus l'attendre que d'une intervention de l'Europe. Des propositions d'arbitrage auraient déjà été envoyées de Berlin à Londres et à Saint-Pétersbourg. Dans ce conflit possible de deux grandes puissances, devant l'entremise intéressée de l'Allemagne, il importe que la France soit dégagée des embarras de la guerre chinoise. Il y va de sa sécurité. La première règle du nouveau cabinet doit être de terminer au plus vite l'affaire du Tonkin. C'est par là qu'il vaudra mieux que son prédécesseur, s'il vaut quelque chose. Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

### Lettre collective des Évêques de l'Algérie,

A L'OCCASION DES DIMINUTIONS FAITES AU BUDGET DES CULTES

« Les évêques de l'Algérie frappés coup sur coup, depuis plusieurs années, dans les intérêts sacrés confiés à leur garde ont jusqu'ici gardé le silence, par un sentiment de réserve qu'expliquent seules les conditions spéciales où ils se trouvent placés.

« Entourés, comme ils le sont, de populations étrangères à la France chez lesquelles le sentiment religieux est profond, ils craignaient de nuire à la cause de la mère-patrie, en faisant publiquement ressortir devant elles les attaques dont la religion, le culte national et traditionnel de la France sont, chaque jour, l'objet de la part des pouvoirs publics.

« Dans le même sentiment, ils continuent à se taire dans leurs diocèses; mais ils remplissent un autre devoir de patriotisme en faisant, aujourd'hui, connaître au gouvernement les conséquences forcées d'une politique dont ils ne peuvent accepter la responsabilité pour l'avenir.

« A plusieurs reprises déjà, à l'occasion de telle ou telle mesure particulière, ils ont fait parvenir leurs réclamations à l'administration des cultes, et ils conservaient l'espoir que ces réclamations, faites autant dans l'intérêt du pays que dans celui de leur ministère, pourraient être entendues. Mais, après les votes récents de la Chambre des députés, ils doivent reconnaître que cette administration particulière n'a plus les moyens de leur donner une satisfaction suffisante et qu'en conséquence ils doivent s'adresser au gouvernement lui-même.

« C'est ce qu'ils font, en exposant brièvement, dans la présente note :

« Les raisons qui militent en faveur de leur situation spéciale;

« La série des faits particuliers qui motivent leurs plaintes;

« Les mesures qu'ils sollicitent pour rendre possible la continuation de leur pacifique ministère.

« Si l'Algérie se trouvait, au point de vue économique et financier, dans les mêmes conditions que la France, ses évêques n'auraient point d'autres motifs à faire valoir contre les décisions relatives au clergé et les récentes suppressions des crédits affectés au culte, que ceux déjà exposés, avec autant de raison que de force, par leurs collègues de la mère-patrie; mais ces conditions sont, comme on va le voir, complètement différentes.

« 1° La population de la mère-patrie pourvoit par l'impôt, grâce à sa richesse, à tous les besoins de l'Etat, des départements et des communes. Elle pourvoit également, par l'assistance, aux besoins des citoyens indigents.

« En Algérie, au contraire, la population française est pauvre et elle a dû longtemps tout recevoir. Elle reçoit encore, sous des formes et des noms divers, les fonds qui alimentent ses budgets départementaux et communaux, les travaux de sa colonisation.

« La raison de ces énormes sacrifices de la part de l'Etat est qu'on n'aurait pu, sans ce moyen, attirer et fixer dans ce pays des colons français en nombre suffisant. Notre caractère national est tel, en effet, qu'on ne quitte guère, en France, le sol natal que lorsqu'on n'y trouve plus de moyens d'existence. La population qui s'expatrie est donc pauvre et, pour la fixer, il faut lui tout fournir. Or, le premier intérêt de la France en Algérie est d'y avoir une population française nombreuse pour encadrer et tenir en respect les indigènes musulmans, vaincus, mais non encore ralliés, et une colonie étrangère qui se développe chaque jour et dépasse, en nombre, sur certains points du territoire, la colonie française.

« Pour arriver à ce résultat nécessaire, on doit donc subventionner spécialement ici des services qui, en France, sont gratuits, mais qui reçoivent chez nous, de l'Etat, des traitements ou des frais de représentation, comme ceux des maires, des juges suppléants, etc. La raison en est que l'on ne peut demander de pareils sacrifices à une population à laquelle on est obligé de tout fournir.

« Pour la même raison, la population coloniale ne peut ni entretenir ni subventionner son clergé, et lorsqu'on a voulu avoir ici un clergé national, l'Etat a dû se charger de l'entretenir absolument.

« Des conventions spéciales ont donc été faites, à cet égard, avec le Saint-Siège pour pourvoir à ces subventions. Des engagements ont été pris vis-à-vis des évêques et des prêtres. C'est ainsi qu'on a créé, pour tous les séminaristes sans exception, des bourses d'un chiffre double de celui de France; qu'on a donné aux prêtres des paroisses et à l'évêque d'Alger un traitement double aussi de celui des prêtres et des évêques de la mère-patrie, à cause du manque absolu de casuel; qu'on a destiné des fonds spéciaux à la construction des églises, à celle des édifices diocésains.

« C'étaient là des conditions indispensables, on le répète, pour assurer, par un clergé national, l'exercice du culte catholique à une population qui ne peut rien donner elle-même dans ce but. Lors donc que, par des raisons empruntées uniquement à la situation de la France, on veut changer cet état de choses et retirer au clergé français les subventions de l'Etat, non seulement on manque à des engagements formels, , mais on prépare d'une manière certaine la suppression du clergé français en Algérie.

« 2° La suppression du clergé français en Algérie présente, de son côté, même au simple point de vue des intérêts de la France, le seul dont nous voulions nous occuper, dans la présente note, les inconvénients les plus graves.

« Nous ne parlerons pas des droits des colons nombreux, qui sont venus ici sous la foi de promesses de l'Etat et qui veulent pour leurs enfants l'ins-

truction religieuse du prêtre ; pour eux-mêmes, les consolations et les secours de la religion ; qui nous les réclament à nous-mêmes, chaque jour, là où ils en sont privés ; nous parlons des justes craintes, manifestées à diverses reprises, par les administrateurs les plus sensés, relativement au nombre toujours croissant des étrangers : Espagnols, Italien, Maltais, en Algérie et des services que le clergé français peut seul rendre à cet égard. On va le comprendre aisément. Dans certaines de nos provinces, celle d'Oran par exemple, les Espagnols ou étrangers dépassent de beaucoup, en nombre, nos colons nationaux. Sans doute, ces bras étrangers sont utiles, et aujourd'hui la colonie pourrait difficilement se passer d'eux ; mais il y a, dans leur nombre même, au cas d'une guerre européenne, des périls véritables, et il faut chercher, par tous les moyens possibles, à prévenir ou à diminuer ces périls. Or, ces étrangers ne reconnaissent, en Algérie, l'influence d'aucune autorité politique en dehors de celle de leurs consuls. Le clergé, seul, a sur eux, parce qu'ils sont catholiques et qu'ils tiennent à leur religion beaucoup plus que les Français eux-mêmes, une autorité réelle. C'est de lui qu'ils reçoivent les instructions de la religion, et il les reçoivent dans notre langue ; c'est lui qui leur donne une direction morale.

« Supprimer un tel auxiliaire, c'est donc aller directement contre l'intérêt de la France et de la colonie.

« Cette raison d'intérêt national est partout si puissante, du reste, qu'elle prévaut sur les préjugés les plus forts des nations même protestantes. La Hollande, l'Angleterre, qui ne donnent point d'aide au clergé catholiques dans toutes leurs provinces européennes, le rétribuent, dans des proportions tout autrement larges que les nôtres, dans leurs colonies, afin d'y maintenir, par son moyen, l'influence de la mère-patrie.

« Telles sont donc les raisons spéciales qui militent pour le maintien de l'état de choses établi en Algérie depuis l'origine, en ce qui concerne le culte :

« Une raison économique et financière, dans la situation de la population coloniale qui fait que les services même qui sont plus ou moins gratuits en France, sont rétribués par l'Etat en Algérie ;

« Une raison politique, dans l'influence que, seul, le clergé peut exercer sur la nombreuse population étrangère, raison admise d'ailleurs par toutes les autres nations, même protestantes, dans leurs colonies respectives.

« L'inscription des crédits qui concernent le culte en Algérie, aux mêmes chapitres du budget que ceux qui concernent le culte en France, a fait perdre de vue à nos législateurs ces raisons spéciales, et le gouvernement lui-même, préoccupé d'un point de vue général, a omis de les faire valoir suffisamment auprès d'eux.

« Il en est résulté que nous avons vu diminuer tour à tour ou supprimer, depuis dix ans, les crédits les plus nécessaires au maintien du culte et à l'existence même du clergé catholique en Algérie :

« En 1877, une proportion de crédits destinés aux édifices diocésains ;

« En 1879, une nouvelle portion de ces mêmes crédits ;

« En 1880, une portion du traitement des évêques ;

« En 1882, tous les crédits destinés à la construction des églises, alors que

l'Etat s'est obligé à fournir à tous les centres européens l'exercice du culte et que le tiers à peine de ces centres possède une église ;

« En 1882, une portion des bourses des séminaires ;

« En 1883, une seconde portion de ces mêmes bourses et une nouvelle portion du traitement de l'archevêque d'Alger ;

« En 1884, les frais de tournées des évêques, dans les diocèses qui sont aussi étendus que huit ou dix départements de la France ;

« Enfin, en 1885, la Chambre propose à la fois de supprimer :

« Toutes les bourses des séminaires ;

« Tous les traitements des chanoines ;

« Une partie des curés ou des vicaires, alors que la moitié au moins de l'Algérie manque déjà de paroisses constituées ;

« Une nouvelle portion du traitement des évêques ;

« Le traitement des aumôniers militaires.

« Les promoteurs de ces suppressions ne s'arrêtent pas là. Ils annoncent, pour un avenir prochain, des diminutions ou suppressions plus grandes encore.

« Les évêques de l'Algérie se trouvent donc contraints de déclarer au gouvernement que la marche régulière de leurs administrations est désormais rendue impossible et que, si leurs réclamations ne trouvaient pas auprès des pouvoirs publics un accueil favorable, ils ne pourraient plus répondre non seulement de l'exercice régulier du culte, mais de l'existence même du clergé français dans l'Afrique du Nord.

« La persécution persévérante dirigée contre le clergé est, par ailleurs, d'autant plus inexplicable que rien ne peut lui servir d'excuse. Aucun des prétextes allégués pour justifier ailleurs des mesures semblables ne peut être mis en avant contre lui.

« On a parlé en France de politique hostile. Nous n'avons jamais eu, nous n'avons jamais à traiter en Algérie de questions politiques. Dans nos rapports avec nos fidèles, la plupart d'ailleurs étrangers à la France, nous sommes toujours restés étrangers aux questions de parti. Soumis selon la règle et les traditions de l'Église aux autorités régulièrement établies, nous ne connaissons et ne prêchons comme prêtres, d'autre royaume que celui de Dieu. Pour peu que l'on doute de notre parole, que l'on interroge ceux qui se sont succédé depuis quinze ans à la tête du gouvernement de cette grande colonie. S'il s'en trouve un seul qui ne nous rende ce témoignage, nous consentons à ne pas être entendus.

« Mais si l'on est obligé de reconnaître qu'à la sagesse la plus constante nous avons toujours uni le plus pur patriotisme, nous demandons de quel droit on peut justifier l'ostracisme dont nous sommes l'objet.

« Nous réclamons donc le rétablissement de tous les crédits supprimés dans ces dernières années, et qui nous sont nécessaires pour assurer l'existence de nos diocèses. Nous demandons qu'une fois pour toutes, il soit reconnu et déclaré qu'eu égard à notre situation spéciale et aux inconvénients très graves d'ordre même politique qu'il y aurait à supprimer le clergé français de l'Afrique du Nord, les mesures, quelles qu'elles soient,

décrétées contre le budget des cultes en France, ne doivent pas s'appliquer aux diocèses de l'Algérie.

« Nous avons la ferme confiance que cette demande sera exaucée.

« Si elle ne l'était pas, nous déclinerions, encore une fois, toute responsabilité dans la situation qui nous serait faite.

« Nous sommes venus en Algérie, sur la foi d'engagements publics de l'État, de conventions faites par lui avec le Saint-Siège et ratifiées par la France. Nous demandons que l'État remplisse, vis-à-vis de nous, ses obligations comme nous avons toujours rempli nos devoirs vis-à-vis de lui.

« Si l'État ne peut tenir ses engagements, il ne devra pas s'étonner que nous soyons impuissants à conserver un clergé français dans un pays où il ne pourrait rester que pour voir désoler, par les mesures les moins justifiées, son patriotisme en même temps que sa foi. »

Léon XIII adresse à l'Empereur de Chine la lettre suivante, en latin, inspirée par les sentiments de la sollicitude la plus paternelle pour les missionnaires et les chrétiens de l'Empire chinois :

*A l'illustre et très puissant Empereur des deux Tartaries et des Chinois.*

« Très grand Empereur,

« La guerre qui a éclaté dernièrement dans certaines provinces de votre empire, Nous presse de Nous employer à obtenir par Nos sollicitations et Nos offices votre bienveillance et votre clémence, afin que la religion catholique ne ressente pas de dommages des opérations des belligérants. Nous remplissons en cela Notre devoir, puisqu'il Nous appartient de protéger en tous lieux de la terre, autant que Nous le pouvons, le catholicisme. Nous suivons, d'ailleurs, les exemples de Nos prédécesseurs qui, plus d'une fois, intercédèrent pour les missionnaires d'Europe et pour le peuple chrétien les puissants princes vos ancêtres. Ce qui fait naître en Nous une grande espérance, c'est qu'en ce temps-ci même les preuves de vos bonnes dispositions envers les chrétiens n'ont pas manqué : Nous savons en effet que, dès les premiers troubles de guerre, votre autorité a décrété que les chrétiens ne devaient pas être maltraités, ni les missionnaires français eux-mêmes molestés en rien.

« Il n'est personne qui n'ait reconnu en cela, très puissant prince, votre équité et votre humanité. Elles étaient d'autant plus fondées que tous les prêtres d'Europe qui se trouvent dans votre très florissant empire pour prêcher l'Évangile, sont envoyés par les Souverains Pontifes, de qui ils tiennent leurs charges, leur mission et toute leur autorité. Et ils ne sont pas choisis uniquement dans une seule nation : en ce moment, on en compte un grand nombre d'Italie, de Belgique, de Hollande, d'Espagne, d'Allemagne, qui évangélisent les dix provinces de votre vaste empire. Quant aux prêtres de la Compagnie de Jésus et de la Congrégation des Missions qui travaillent dans les autres provinces soumises à votre domination, ils ont été pris parmi les nations les plus différentes. Et cela est conforme à la nature de la religion chrétienne qui, établie non pour un seul peuple, mais pour tous,

réunit dans une fraternelle communauté tous les hommes, sans aucune distinction de pays ni de race.

« L'action de ces hommes qui travaillent pour la propagation de l'Évangile est d'ailleurs très salutaire même à la chose publique. Car, ayant pour instruction de s'abstenir des affaires politiques, ils doivent uniquement s'employer à la diffusion et à la défense de la doctrine de Jésus-Christ. Or, les principaux préceptes de la doctrine chrétienne, sont de craindre Dieu et d'observer entièrement et inviolablement en toutes choses la justice, d'où cette conséquence qu'il faut être soumis aux magistrats, obéir aux lois, honorer le roi non seulement par crainte, mais par conscience; et rien assurément n'est plus propre que ces vertus à retenir le peuple dans le devoir et à sauvegarder la paix publique.

« Sans contredit, les prêtres catholiques d'Europe, qui remplissent depuis plusieurs siècles déjà leur ministère apostolique dans le grand empire chinois, loin de nuire en quoi que ce soit à la puissance publique et aux affaires civiles, leur ont rendu, de l'aveu de tous, de nombreux services, et cela en prêchant d'abord la discipline de la morale chrétienne, puis en propageant les lettres et les arts, en quoi consiste la civilisation humaine. Or, comme l'esprit et le but de ceux qui instruisent aujourd'hui les Chinois des institutions chrétiennes sont les mêmes que ceux de leurs devanciers, vous pouvez être assuré de les trouver toujours aussi dévoués et fidèles à votre nom et à Votre Majesté.

« Pour Nous, très puissant Empereur, Nous vous rendons de grandes et nombreuses actions de grâces pour les témoignages de vos bonnes dispositions envers eux; Nous vous supplions en même temps, au nom de votre clémence, de les couvrir de votre bienveillance et de les prendre sous votre haute protection dans les circonstances présentes, afin qu'ils ne souffrent pas de dommage et qu'ils jouissent sans aucune atteinte, par votre faveur, de la pleine liberté de leur ministère.

« Et maintenant, Nous prions Dieu, le maître des cieux et des terres, qu'il veuille bien vous accorder toujours, très illustre prince, l'abondance des dons de sa bonté.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1er février 1885, l'an 6 de Notre pontificat.

« Léon XIII, *pape*. »

26 *mars*. — L'échec du général de Négrier est l'objet d'une demande d'interpellation au gouvernement de la part de M. Granet. M. Delafosse exprime, en termes émus, la douleur que ressent la droite de voir tant de *braves soldats sacrifiés à la plus folle et la plus criminelle des entreprises*. « Vous êtes condamnés, ajoute-t-il au milieu du bruit de la bande Ferry, à ne jamais voir la fin de cette détestable aventure. » Ce triste incident ne justifie que trop nos prévisions. La fixation de l'interpellation est renvoyée à samedi.

Après une allocution de M. Le Royer à propos de la mort de M. Jouin et communication de la loi sur le scrutin de liste votée par la Chambre, le Sénat reprend la discussion de la loi relative à la surtaxe des céréales. M. le Ministre de l'agriculture soutient la loi contre M. Velten, sénateur marseillais, qui la combat au nom du libre-échange. La clôture de la discussion

générale prononcée, M. de Saint-Vallier parle sur l'ensemble de l'article 1er, et M. Lacombe défend l'amendement Pouyer-Quertier demandant un droit de 5 francs.

27. — La reine Victoria adresse un message aux Chambres anglaises, proposant d'appeler sous les drapeaux la réserve de l'armée et la réserve de la milice, et cela en prévision d'une guerre avec la Russie.

Le général anglais Graham télégraphie au ministre de la guerre, en Angleterre, qu'il marche sur Tamaï et qu'il a été attaqué près de Souakim (Soudan) par les insurgés.

Après l'adoption de quelques projets d'intérêt local, le Sénat revient au projet de loi sur les céréales. Il rejette l'amendement de M. Pouyer-Quertier, tendant à l'élévation du droit sur les blés étrangers de 3 francs à 5 francs, et accepte le droit de 3 francs proposé par la Commission et celui de 6 francs sur les farines.

M. Émile Ollivier fait, à la salle Albert-le-Grand, une conférence sur le Concordat, qui est vivement applaudie.

28. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle la dépêche suivante :

« Hanoï, 26 mars 1885.

« Le général de Négrier me télégraphie de Lang-Son, 26 mars, quatre heures du matin :

« Le gros de la brigade est concentré à Lang-Son.

« Je suis resté toute la journée du 25, avec l'avant-garde, en face de la porte de Chine, attendant l'ennemi qui ne s'est pas montré. Les Chinois ont fait de grandes pertes dans la journée du 24. Je suis rentré le 26 à Lang-Son sans incident. Tous les blessés y étaient depuis le 25. Le chiffre exact de nos pertes dans les deux journées est de 7 officiers tués et 6 blessés, 72 hommes de troupes tués ou disparus et 19 blessés.

« Le général de Négrier m'écrit de nouveau à huit heures du matin qu'il n'a pas besoin à Lang-Son de nombreux renforts et que son artillerie est suffisante. Il a, en effet, reçu dès le 24 les troupes de renfort destinées à la 2e brigade. Il compte tirer grand parti des spahis. Une forte réserve est constituée à Chu. »

La Chambre des députés s'occupe de l'interpellation Granet, sur les affaires du Tonkin. M. Jules Ferry, avec l'aplomb que tout le monde lui connaît, demande la discussion immédiate. M. Granet ne se le fait pas dire deux fois, il démontre clairement que tout le mal est imputable à M. Jules Ferry, qui n'a jamais été sincère dans ses déclarations. Avec vous, lui dit-il, à brûle-pourpoint, *la méfiance est la mère de la sûreté.*

Le président du Conseil, selon sa tactique habituelle, rejette sur la Chambre la responsabilité des événements tonkinois et essaie d'atténuer l'impression pénible produite dans le monde politique par la dépêche d'hier, en donnant lecture de la seconde dépêche relatée plus haut.

M. Raoul Duval lui répond en déplorant la perte de tant d'héroïques soldats sacrifiés à des besoins de politique intérieure et à des nécessités électorales. Après un discours de M. Clémenceau, M. Brisson donne connaissance

des divers ordres du jour proposés, les uns appliquant un blâme sévère à la politique ministérielle, d'autres un demi-blâme. On s'arrête à l'ordre du jour pur et simple accepté par le ministère et, grâce à l'appoint fourni par tous ceux qui ont des attaches intéressées avec le cabinet Ferry, ce dernier obtient 273 voix contre 227, soit 44 voix de majorité. C'est bien maigre!

Le Sénat adopte l'ensemble des projets de loi sur les droits des céréales, sur ceux des bestiaux et entend finalement la lecture du rapport de la commission sur le scrutin de liste.

29. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle la triste dépêche suivante, arrivée le 29 mars, à six heures du matin :

« Je vous annonce avec douleur que le général Négrier, grièvement blessé, a été contraint d'évacuer Lang-Son.

« Les Chinois, débouchant par grandes masses et sur trois colonnes, ont attaqué avec impétuosité nos positions en avant de Kilua. Le colonel Herbinger, devant cette grande supériorité numérique et ayant épuisé ses munitions, m'informe qu'il est obligé de rétrograder sur Dong-Son et Than-Moï.

« Je concentre tous mes moyens d'action sur les débouchés de Chu et de Kep. L'ennemi grossit toujours sur le Song-Koï. Quoi qu'il arrive, j'espère pouvoir défendre tout le Delta. Je demande au gouvernement de m'envoyer le plus tôt possible de nouveaux renforts. »

Une dépêche de la dernière heure annonce que le général Négrier est à Dong-Son et que sa guérison est certaine. Le colonel Herbinger est à Than-Moï avec sa colonne; il n'a pas été inquiété dans sa retraite, et l'évacuation s'est faite sans difficulté. Il reste à Than-Moï et à Dong-Son et barre les deux routes. Les vivres et les munitions sont à Dong-Son en abondance, et les approvisionnements réunis à Chu peuvent faire face à tous les besoins. Du côté de Song-Koï, rien de nouveau.

Mort du prince Nicolas Orloff, ambassadeur actuel de Russie à Berlin et ancien ambassadeur en France.

30. — Le grave échec, essuyé par nos *vaillantes* troupes de Chine, à la suite des fautes *accumulées* de M. Jules Ferry, amène enfin la chute de cet homme sinistre, qui laisse rivés à sa mémoire trois lugubres souvenirs : le *pain du siège de Paris*, les *crochetages* avec les *laïcisations* et la *guerre néfaste du Tonkin*. Le ministère Ferry tombe sous les coups de MM. Clémenceau, Delafosse et Ribot, renversé par 306 voix contre 149. A la suite de ce vote, MM. Delafosse et Laisant déposent sur le bureau deux demandes de mise en accusation du ministère et réclament l'urgence en faveur de leurs propositions. L'urgence n'est point déclarée, il est vrai, mais l'accusation de haute trahison reste debout et suit son cours, du moins il faut l'espérer.

Au Sénat, M. Léon Say demande à interpeller le gouvernement sur les affaires du Tonkin. La nouvelle de la chute du ministère empêche la discussion de l'interpellation et l'on remet à demain la discussion des projets portés à l'ordre du jour.

31. — A l'occasion de la lecture du procès-verbal de la séance d'hier, M. Paul de Cassagnac se plaint avec raison, à la Chambre des députés, que l'on ait cherché à atténuer *l'expression du mépris de la colère patriotique*, et

demande que le *Journal officiel* ne devienne pas un instrument de parti et ne soit pas un moyen de ramener aux affaires des hommes *qui ont été hués.* Après une suppression de séance de quelques minutes, sur le rapport de M. Floquet et après quelques observations présentées par MM. de Cassagnac et Margaine, la Chambre à l'unanimité vote immédiatement à titre de provision une somme de 50 millions à répartir par moitié entre les ministères de la guerre et de la marine.

Le Sénat vote un crédit de 3 millions pour subvention à la marine marchande. Il s'occupe ensuite de la discussion du rapport de M. Demôle, tendant à détacher l'article 5 relatif à la suppression des élections partielles du projet de loi sur la réforme électorale adopté par la Chambre. Après avoir entendu les observations de MM. Georges Manin et Tolain, il adopte la rédaction de la commission. A la reprise de la séance un moment suspendue, le Sénat à l'unanimité vote le crédit de 50 millions pour les affaires du Tonkin.

Une touchante manifestation religieuse se produit à Lyon, à la suite de l'exécution d'une décision de la municipalité, relative à l'enlèvement des croix centrales, dites croix des pauvres, qui ornaient les cimetières de Lyon.

Dix mille hommes de tous rangs et de toutes conditions se rendent processionnellement au cimetière Loyasse. Arrivés à l'emplacement de la croix centrale, ils y déposent une croix de bois et des couronnes. Puis ils se rendent à la préfecture et protestent en termes tragiques contre l'atteinte portée aux droits des catholiques, demandant le rétablissement des croix. Dans la lettre suivante, adressée aux curés de la ville et lue à la grand'-messe dans toutes les églises, le cardinal-archevêque de Lyon proteste également contre cette violation de tous les principes.

« Monsieur le Curé,

« Un acte qui a profondément ému toutes les consciences chrétiennes de cette religieuse ville de Lyon s'est accompli dans la journée d'hier. La croix, symbole et instrument de notre rédemption; la croix, qui avait abrité, de son ombre, tant de générations endormies dans la paix du Seigneur; la croix, au pied de laquelle venaient déposer leurs couronnes et leurs prières les pauvres qui n'ont pas une tombe où ils puissent retrouver les restes de ceux dont ils honorent la mémoire, la croix a été outrageusement enlevée de tous nos cimetières.

« Que Dieu pardonne à ceux qui ont ordonné une mesure contre laquelle protestent toutes les âmes religieuses! Le seul vœu que nous puissions former, dans la douleur qui nous accable, c'est que cette croix profanée devienne pour ceux qui l'ont ainsi méconnue la consolation de leurs derniers instants, et qu'ils la serrent alors contre leur cœur dans un sentiment de repentir et de suprême espérance.

« Mais ce qui vient de se passer nous impose un devoir de réparation. Nous ordonnons donc que le jour du Vendredi saint on fasse, dans chaque église de la ville de Lyon, l'exercice du chemin de la croix, à la suite duquel on chantera le psaume *Miserere*, suivi du *Parce Domine*, en terminant par la bénédiction donnée avec la sainte croix. »

Les évêques de Belgique adressent au roi Léopold la lettre suivante :

« Sire, un événement d'une importance unique dans nos annales vient de couronner les longs efforts et le généreux dévouement de Votre Majesté pour la vaste entreprise conçue par elle, et dont la réalisation, tout en étant l'objet des vœux universels, semblait parfois dépasser les plus fières espérances. L'Etat indépendant du Congo reconnu par les gouvernements de l'Europe est la sanction donnée à la grande conquête que va enregistrer l'histoire : conquête pacifique, également profitable et aux peuples sur lesquels elle s'étend et à ceux que représente le drapeau désormais souverain de l'Association internationale africaine. Aux premiers elle prépare, avec la civilisation chrétienne, les bienfaits de l'ordre matériel et moral dont celle-ci est la source; aux autres, elle ouvre des contrées immenses qui sollicitent l'emploi de leur énergie et de leur vitalité exubérante.

« En répondant avec tant de fidélité aux vues miséricordieuses de la Providence, Votre Majesté n'a eu d'autre dessein que de suivre la vocation royale dont le propre est, au témoignage de Bossuet, de faire du bien au reste des hommes. Puisse l'œuvre à laquelle Votre Majesté a attaché son nom et le nom de la Belgique recevoir toutes les bénédictions d'en-haut! Puissent, en particulier, ces bénédictions s'étendre sur les missionnaires que Votre Majesté va conduire là-bas avec l'évangile de paix et Jésus-Christ, « en dehors duquel il n'y a point de salut! »

1er *avril*. — Les deux dépêches suivantes ont été envoyées au ministre de la guerre par le général Brière de l'Isle.

« Hanoï, 30 mars.

« Après une nouvelle rencontre à Dong-Song, dans la soirée du 30, le colonel Herbinger a continué son mouvement de retraite en bon ordre, sur les routes de Kep et de Deo-Quan. Je ne possède aucun autre détail. L'état de Négrier est satisfaisant. Je compte, après l'avoir vu, rejoindre de ma personne la deuxième brigade. La défense de la rivière Claire et de Hong-Hoa est assurée dans de bonnes conditions. »

« Hanoï, 30 mars, minuit.

« Aucune attaque contre Than-Moï n'a eu lieu aujourd'hui. A Dong-Song, les avant-postes étaient en présence vers quatre heures du soir. Nous tenons solidement la route et le col de Deo-Quan. »

Un décret *officiel* nomme le général de Négrier au grade de général de division.

A la Chambre des députés, M. le Provost de Launay proteste énergiquement contre les scandaleuses nominations dans la Légion d'honneur faites pour des chefs de cabinet du ministère tombé. Il dépose un projet de loi interdisant aux ministres démissionnaires de signer aucune nomination dans la Légion d'honneur, autrement que pour faits de guerre au Tonkin.

« Alors que nous nous attendions à voir nommer légionnaires de braves soldats, a-t-il dit, nous n'avons trouvé que le nom du chef de cabinet du ministre de commerce, installé depuis deux mois à peine. »

L'urgence est déclarée et le projet de loi adopté séance tenante.

Un meeting, composé d'une bande de gamins conduits par quelques anarchistes, essaie de se former sur la place de l'Opéra. La police intervient. On en est quitte pour quelques vitres cassées et pour quelques tables renversées.

Arrivée à Aix-les-Bains de la reine d'Angleterre.

2. — Le ministre de la guerre reçoit le télégramme suivant :

« Hanoï, 1er avril, 5 h. du soir.

« La deuxième brigade est arrivée aujourd'hui à midi à Chu, en très bon ordre. Elle est restée en contact avec l'ennemi jusqu'à hier, 2 heures.

« La poursuite par l'ennemi n'a pas été vive. Les pertes sont peu sensibles.

« La position de Kep est bien gardée. »

L'amiral Courbet, de son côté, télégraphie qu'il vient de prendre les îles Pescadores. Il donne des détails sur cette prise.

« Une dernière dépêche du général Brière de l'Isle, datée d'Hanoï, le 1er avril, annonce que la blessure de Négrier va aussi bien que possible, et qu'il n'a pas de fièvre.

« L'évacuation de Long-Son, à la suite de la blessure de Négrier, semble avoir été un peu précipitée, surtout après la réussite d'une contre-attaque de notre part, sans pertes sensibles pour nous.

« La brigade avait vingt jours de vivres et de munitions qui lui permettaient d'attendre les convois en route ou annoncés. On ne s'explique pas non plus l'évacuation si rapide de Dong Son. Jusqu'à présent, les Chinois semblent vouloir seulement occuper leurs anciennes positions au nord de Deo Quan et de Deo-Van.

« La situation est, en résumé, meilleure que ne le faisaient supposer les renseignements exagérés qui m'étaient parvenus depuis quatre jours. Aujourd'hui le colonel Desbordes a pris le commandement de la brigade à Chu. »

La Chambre siège devant des bancs ministériels vides. Elle vote la disposition adoptée par le Sénat, arrêtant toutes élections partielles avant les élections générales. M. Jolibois dénonce comme *scandaleuse au premier chef* l'annonce de la paix avec la Chine, donnée par le journal *Paris*, dont les attaches avec l'ancien ministère sont connues de tout le monde. Il dépose alors une proposition, portant que la Chambre ne peut et ne doit plus avoir de rapports avec le ministère renversé, et il demande au président de la Chambre d'être son interprète auprès du président de la République, pour qu'il veuille bien nommer des commissaires chargés, jusqu'à la nomination d'un nouveau ministère, de l'expédition des affaires courantes. La majorité vote la question préalable.

Le Sénat est saisi par le président de la Chambre des députés de la proposition de loi relative aux nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur. Cette proposition, sur la demande de M. de Gavardie, est renvoyée aux bureaux.

3. — La dépêche suivante a été affichée au Palais-Bourbon :

« Le général Brière de l'Isle est parti pour Chu avec son état-major. Le général Giovaninelli part également pour Chu, avec les renforts, pour y prendre le commandement. »

Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle la dépêche suivante :

« Hanoï, 2 avril, 10 h. 30 soir.

« Le combat du 28 mars et notre retraite ne nous ont coûté que 5 hommes tués et 40 blessés, dont 5 officiers et 1 homme disparu.

« Ce soir, l'ennemi ne s'était encore montré ni à Chu ni à Kep. Du côté de Song-Koï, des partis se rapprochent de Hong-Hoa. »

Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle un second télégramme ainsi conçu :

« Les Bambous, 3 avril, midi 30.

« Bord du Moulin, 3 avril. — J'ai reçu votre télégramme du 31. Je me disposais à demander d'urgence la construction de canonnières spéciales pour le service pendant la saison sèche, toutes celles actuellement au Tonkin calant beaucoup trop.

« Il est nécessaire d'avoir, au mois de novembre, six canonnières calant de 50 à 60 centimètres au grand maximum en plein chargement, longueur maximum 30 mètres, moins armées que les Claparède actuellement, à une seule roue. — En résumé, il faut diminuer en tout ce dernier type. — Nous en donner avec machine légère pour eau douce exclusivement. »

Le général de Négrier et Berge, son officier d'ordonnance, sont blessés légèrement.

La mousson sud-ouest semble s'établir hâtivement. La température monte. La crue commence.

Prise de Tamaï (Soudan), par les Anglais.

Mgr Ferrata, ancien auditeur de la nonciature de Paris, est nommé nonce à Bruxelles.

4. — A l'ouverture de la séance du Sénat, M. le duc d'Audiffret-Pasquier demande à interpeller le ministre de la guerre sur les affaires du Tonkin et sur les dépêches postérieures à la démission du cabinet.

Après une courte réponse de M. le général Lewal qui a besoin, dit-il, pour répondre, de consulter l'ancien président du Conseil et ses anciens collègues, la fixation du jour de l'interpellation est remise à lundi.

La séance de la Chambre des députés se résume en ces quelques mots prononcés par son président : « La séance est ouverte! — La séance est levée! »

Une nouvelle et importante manifestation des femmes catholiques a lieu, à Lyon, pour protester de nouveau contre l'enlèvement des croix dans les cimetières. Une foule respectueuse, évaluée à 20,000 personnes environ, se rend en cortège au cimetière Loyasse.

5. — M. Brisson, prié et supplié par le président de la République, accepte enfin la responsabilité de la formation d'un nouveau ministère.

On *dit* que ce ministère si *laborieusement* enfanté sera formé *demain*.

Election législative dans la Loire. M. Amouroux, radical *intransigeant*, *membre* du Conseil municipal de Paris, et *ancien membre* de la *Commune* de 1871, *amnistié*, est élu député à Saint-Etienne, par 7,360 voix contre 6,365 données au candidat *opportuniste*. Charles DE BEAULIEU.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

### Ouvrages pour le Mois de Marie.

Nous sommes à la veille du beau mois consacré à Marie. Dans quelques jours, l'Eglise catholique, prosternée au pied de ses autels, la saluera du doux nom de Reine et de Mère, et fera retentir les voûtes de ses temples de ses chants les plus harmonieux. L'*Alleluia* de la Résurrection se mêlera comme un joyeux refrain, aux touchantes strophes du *Regina cœli*. La nature déploiera ses magnificences en son honneur. Les fleurs serviront à lui tresser des couronnes et embaumeront ses sanctuaires de leurs plus suaves parfums. La poésie lui consacrera ses plus beaux vers; la chaire chrétienne redira en tous lieux ses louanges. En un mot, l'univers entier tressaillera d'allégresse en entendant répéter sur tous les tons et dans toutes les langues les titres glorieux de la Mère de Dieu et de la Mère des hommes.

Ces titres sont rappelés dans des milliers d'ouvrages dus à la piété de ses fidèles enfants. Les énumérer tous ici serait impossible, tant leur nombre est grand. On a beau parler de Marie, dit un de ses plus grands serviteurs, on n'exaltera jamais assez ses glorieux privilèges. Qu'il nous suffise de recommander ici un choix des nombreuses et excellentes publications de la Société générale de Librairie catholique sur Marie, dont la liste se trouve plus loin. Chacun, suivant son âge et sa condition, y trouvera un aliment assorti à sa piété.

---

**Lettres sur la première communion** à un enfant du Sacré-Cœur, par le R. P. Albert Tesnière, de la Congrégation du Très-Saint-Sacrement. 1 vol. in-12 de 334 pages, prix : 3 fr. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Dans notre dernier bulletin bibliographique, nous avons recommandé d'une façon toute particulière au clergé et aux personnes déjà avancées dans le chemin de la vie spirituelle, la *Somme de la prédication eucharistique* par le R. P. A. Tesnière (1). Aujourd'hui nous nous adressons plus spécialement aux parents chrétiens, aux enfants qui se préparent au grand acte de la première communion et nous leur disons : prenez ces lettres, ne vous

(1) *Somme de la prédication eucharistique*, 1 beau vol. in-12 de 600 pages, prix : 4 fr.

lassez pas de les lire et d'en nourrir votre piété. Vous y trouverez je ne sais quoi d'onctueux, de suave qui va au cœur. Sous une forme simple et accessible à toutes les intelligences, elles renferment de graves enseignements et un aliment substantiel pour l'âme des jeunes aspirants au banquet eucharistique. C'est une manne abondante qui doit servir de nourriture jusqu'à la réception du pain des forts.

L'auteur de ces lettres a pour but de faire ressortir, dans l'ensemble des vérités que l'enfant doit savoir pour être capable de sa première communion, la vérité de l'Eucharistie. C'est un secours, un supplément qu'il offre aux catéchistes et aux mères.

Il s'efforce de faire resplendir l'Eucharistie, pour la faire aimer, il l'exalte comme elle mérite d'être exaltée; en un mot, il s'attache à inspirer à l'enfant des désirs et des dispositions que la première communion ne fera qu'augmenter et perfectionner.

Nous ne saurions mieux donner une idée de la valeur réelle de ce livre qu'en mettant sous les yeux du lecteur le sommaire des lettres qui y sont contenues. Elles sont au nombre de quinze et portent les titres suivants :

Les préparations providentielles de la Première Communion. — Les préparations personnelles. — La préparation dans l'incarnation du Verbe. — La préparation dans la vie de Jésus. — La promesse de la Communion. — L'institution de l'Eucharistie. — Le saint Sacrifice de la Messe. — La Présence réelle. — La sainte Communion. — Les dispositions à la Communion : 1° La pureté de Conscience, — 2° la préservation et la guérison du péché, — 3° l'humilité, — 4° l'amour et le désir, — 5° la dévotion à Marie. — Directoire pour le jour de la Première Communion.

---

CHEMINS DE FER DE L'OUEST. — **Voyages à prix réduits entre la France et l'Angleterre.**

1° *Service quotidien* (dimanches compris), à heure fixe, entre PARIS ET LONDRES et *vice versa*.

Départ de Paris, gare Saint-Lazare, tous les soirs à 8 h. 50.

Départ de Londres, gare Victoria, tous les soirs à 7 h. 50. Care London Bridge, tous les soirs à 8 h.

Billets simples, valables pendant sept jours.

1re classe, 42 fr. 50. — 2e classe, 31 fr. 25. — 3e classe, 22 fr. 50.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois.

1re classe, 71 fr. 25. — 2e classe, 51 fr. 25. — 3e classe, 40 francs.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Brighton.

2° *Paris et l'Ouest de la France en communication directe avec l'Angleterre*, par un service quotidien (dimanches exceptés) entre Cherbourg et Weymouth.

Billets simples, valables pendant sept jours.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois.

---

### Chemin de fer de Paris à Orléans.

Dans sa séance du 31 mars, l'Assemblée générale des actionnaires a fixé à 31 fr. 50 par action le revenu de 1884.

Un acompte de 20 fr. ayant été réparti au mois d'octobre dernier, le solde de 37 fr. 50 sera payé, à partir du 1er avril, à la caisse du service central, 8, rue de Londres.

Ce paiement sera réduit, à raison de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu édicté par la loi du 29 juin 1872, de 1 fr. 12.5 par action, quelle qu'en soit la nature.

Il sera retenu, en outre, en vertu de la même loi pour l'impôt de transmission, 2 fr. 41 pour chaque action au porteur.

Par suite, il reste net à payer :

| | |
|---|---|
| Par action nominative. . . . . | 36 37 |
| Par action au porteur. . . . . | 35 09 |

Paris le 31 mars 1885.

*Le Directeur de la Compagnie.*
H. Mantion.

---

Chemins de Fer de l'Ouest. — **Abonnements sur tout le Réseau.** La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2e, et 3e classes.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

---

### Chemin de fer du Nord.

Du 1er au 14 avril inclus, la Compagnie du chemin de fer du Nord assurera, chaque jour, un service entre Paris et Londres par quatre communications rapides, savoir :

1° Par *Calais et Douvres :* départs de Paris à 7 h. 40 et 9 h. 40 du matin (avec 1re et 2me classes), et à 7 h. 45 du soir (avec 1re classe seulement).

2° Par *Boulogne et Folkestone* (1re et 2me classes) : départ de Paris à 9. 40 du matin.

A partir du 15 *avril prochain*, le service rapide sera assuré, chaque jour, de la manière suivante :

1° Par *Calais et Douvres* : départs de Paris, à 7 h. 40 et 10 h. du matin (avec 1re et 2me classes), et à 7 h. 45 du soir (avec 1re classe seulement).

2° Par *Boulogne et Folkestone :* départ de Paris, à 9 h. 30 du matin (avec 1re et 2me classes).

---

*Le Directeur-Gérant :* Victor PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

Librairie HACHETTE et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

## LE CAPITAINE PIETRI

DE L'ARTILLERIE DE MARINE

# LES FRANÇAIS

## AU NIGER

### VOYAGES ET COMBATS

**Ouvrage contenant 20 gravures et une carte**

Un volume in-16 broché. . . . . 4 francs.

## ÉDOUARD HERVÉ

LA

# CRISE IRLANDAISE

### DEPUIS LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

JUSQU'A NOS JOURS

Un volume in-16, broché. . . . . 3 fr. 50

*OUVRAGES POUR LE MOIS DE MARIE*

# PRIÈRES A LA VIERGE

EXTRAITES DES MANUSCRITS DU MOYEN AGE

**Par LÉON GAUTIER**

Charmant volume elzévirien, avec encadrements style moyen âge. — Broché, 4 francs. — Relié toile bleue, tranches rouges ou dorées, 5 francs. — Chagrin plein orné, tranches dorées, 10 francs. — Ce beau livre, divisé en CINQ PARTIES : 1° **Prières pour la journée,** — 2° **Prières pour la semaine,** — 3° **Prières pour le mois,** — **Prières pour l'année, Prières durant la vie,** contient dans sa troisième partie un admirable **Mois de Marie.**

Édition populaire. 1 beau volume in-18. Prix : 2 francs.

---

**Mois de Marie**, extrait des Œuvres de Mgr de la Bouillerie, archevêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux, par l'abbé Ant. Ricard, docteur en théologie, etc., 1 vol. in-12 de IV-178 pages. . . . . 1 50

**Nouveau Mois de Marie**, extrait des Œuvres de Mgr de la Bouillerie, par un de ses disciples, l'abbé E.-B., chevalier du Saint-Sépulcre, etc. 1 vol. in-32. . . . . 1 25

**La Vie de Notre-Dame**, d'après saint François de Sales, par le P. Ch. Clair, de la Compagnie de Jésus. 1 beau vol. in-12. . . . . 2 50

**Une fleur tous les soirs à Marie**, petit *Mois de Marie* pour les enfants, par une Mère de famille, joli vol. elzévirien in-32. . . . . 2 »

Le volume avec le bouquet des trente-et-une fleurs dans un petit pot bleu. 3 »

**La Vierge Marie**, d'après saint François de Sales. Nouveau *Mois de Marie*, par M. l'abbé Chaumont. 1 beau vol. in-16 elzévirien sur papier vergé. Prix. . . . . 3 »

Édition de propagande, 1 vol. in-18. . . . . » 75

**Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes**, par Henri Lasserre. 1 vol. in-12. . . . . 2 »

*Franco*, par la poste. . . . . 2 50

**Mois de Marie des mères chrétiennes**, dédié aux associés de l'Archiconfrérie, par le R. P. Huguet, *S. M.*, approuvé par Son Em. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, 4e édition, améliorée, 1 vol in-12, de XII-421 pages. . . . . 1 50

**Le plus ancien Mois de Marie**, traduit par le R. P. Blot, et enrichi d'exemples nouveaux, pour chaque jour du mois, 5e édition. 1 vol. in-32. 1 25

**Mois de Marie des paroisses et des familles chrétiennes**, par M. l'abbé Ant. Ricard, du clergé de Marseille. 1 fort vol. grand in-18 de 332 pages. . . . . 2 »
Rel. cart., tranches rouges. . . . . 3 50

**Mois de Marie des Madones de Pie IX**, par M. l'abbé Durand, du diocèse de Grenoble, 1 beau vol. in-32 orné du portrait du Saint-Père et de 31 gravures représentant les Madones que Pie IX avait recommandé d'invoquer, broché. . . . . 4 »
Reliure toile anglaise, tranches rouges. . . . . 5 »

**Vie de la très sainte Vierge**, d'après les Écritures, avec une préface de Mgr Mermillod. 1 vol. in-48 elzévirien. . . . . 2 »

**Le Mois de la Reine du ciel** ou le **Salve Regina**, médité pendant le mois de Marie, par le R. P. Antoine Denis, de la Compagnie de Jésus, traducteur des Prières de sainte Gertrude, 1 vol. in-18. . . . . 2 »

**Méditations sur les Litanies de Notre-Dame de Lorette**, écrites au seizième siècle par le R. P. abbé dom Silvani Razzi, camaldule, et traduites de l'italien par Ernest Razzi, 1 vol. in-12 de XVI-187 pages. . 1 50

**Marie offerte à la jeunesse** dans les principales circonstances de sa vie. *Mois de Marie de la jeune chrétienne*, par M. l'abbé Dumax, sous-directeur de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires. Nouvelle édition, précédée d'une lettre de Sa Gr. Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, à l'auteur; texte encadré d'un filet rouge, lettres ornées, fleurons. In-18 de 253 p. 2 »

**Mois de Marie des âmes intérieures**, ou *la Vie de la sainte Vierge* proposée aux Ames intérieures, par MM. H. et L., prêtres, ouvrage revêtu de sept approbations épiscopales, 14e édition. . . . . 1 50

**Écrin de Notre-Dame de Lourdes**, contenant les *Heures pieuses du Pèlerin*, un *Mois de Marie*, etc., etc., par l'abbé Casabianca. 1 joli volume elzévirien de 440 pages, 2e édition. . . . . 2 »

**Les Fêtes de la sainte Vierge**, considérations historiques et pieuses sur chacune des fêtes de Marie, par l'abbé Saillard, curé de Gières, directeur de la *Semaine religieuse de Grenoble*. 1 vol. in-18 de XV-293 pages, caractères elzéviriens. . . . . 2 »

**Marie immaculée, mère de Dieu**, par le R. P. H. Kinane, P. P. Ouvrage honoré de quinze approbations, traduit de l'anglais par Lérida Geoffroy. 1 vol. in-16 de 428 pages avec encadrements, caractères elzéviriens, lettres ornées et deux gravures. . . . . 4 »

**Les Rosaires de la B. Vierge Marie**, par un religieux Augustin du quinzième siècle. Lectures pour tout le mois de mai, traduites du latin, mises en ordre et enrichies de traits d'histoire, par M. l'abbé Rambouillet. 1 vol. in-12 de XII-284 pages. . . . . 2 »

**Mois de Marie** *d'après les Prédicateurs contemporains*, suivi d'une série de textes de l'Écriture et des Pères sur chaque fête de la sainte Vierge, pour servir de matière à des Instructions, Sermons et Discours sur ces fêtes. 1 beau vol. in-12 de 310 pages. . . . . 3 »

LIBRAIRIE DE BRAY ET RETAUX, ÉDITEUR, 82, RUE BONAPARTE, PARIS

# MARIE

## NOTRE GLOIRE ET NOTRE ESPÉRANCE

OU

## PARAPHASE DES LITANIES DE LA T. S. VIERGE

**PAR L'AUTEUR DE** *Allons au Ciel.*

In-12 de 400 pages. — Édition de luxe..... 3 fr. 50.

A l'approche du mois de mai, nous croyons devoir recommander de nouveau cet excellent ouvrage qui, publié l'année dernière, a obtenu, dès son apparition, un très légitime succès.

---

# UNE FLEUR A LA REINE DES CIEUX

## POUR TOUS LES JOURS DU MOIS DE MARIE

TIRÉ DE

MARIE NOTRE GLOIRE ET NOTRE ESPÉRANCE

**PAR L'AUTEUR DE** *Allons au Ciel.*

In-32. Édition de luxe..... 1 fr.

Ce nouveau *Mois de Marie* est un extrait de l'ouvrage plus important que nous recommandons plus haut; l'auteur, pour se rendre aux différents désirs qui lui ont été manifestés, a voulu faire un livre qui fût plus à la portée de toutes les bourses et de toutes les dévotions; et, en effet, ce charmant petit volume, si gracieusement intitulé, convient à tous. A la fois simple et éloquent, sérieux et attrayant, il répond admirablement aux besoins de ceux qu'une trop longue méditation rebute et à qui la prière semble difficile, comme aussi aux désirs des âmes plus ferventes et toujours avides de ce qui peut leur faire mieux connaître et plus aimer Jésus et Marie.

Chaque page de ce livre est un trait de lumière qui révèle à l'âme ses devoirs et ses espérances : ses devoirs en lui proposant pour modèle. Celle qui fut la plus parfaite des créatures; ses espérances, en lui montrant comment Dieu a fait de sa Mère le trait d'union entre le Ciel et la terre, comment il l'a constituée la *Porte du Ciel*, le *Refuge des pécheurs*, le *Salut des infirmes*, la *Consolation des affligés*, le *Secours* assuré et constant *des Chrétiens.*

**La Vierge mère, d'après la théologie**, par le R. P. Petitalot, de la Société de Marie. 3e édition, revue et augmentée. 2 vol. in-18 jésus . . . . . 5 »

**Mois de Marie** (lectures et réflexions pieuses pour le), par M. A. Baudon, 3e édit., 1 vol. in-18. . . . . » 80

**Mois de Marie**, ou Vie pratique de la sainte Vierge, avec nouvelles prières, choix de prières, et cantiques, par M. l'abbé C.-M. Le Guillou. 10e édition, approuvée par plusieurs évêques. 1 vol. in-32. . . . . 1 50

**Mois de Marie de l'âme religieuse** ou simples élévations sur les litanies de la très sainte Vierge pour tous les jours du mois de mai, par M. l'abbé Demore. 1 vol. in-32 jésus. . . . . 1 25

**Mois de Marie ou le mois de mai** sanctifié par la méditation des mystères de la Sainte-Vierge, par M. l'abbé Delgove.

---

DEUXIÈME ANNÉE

# DE LA REVUE MENSUELLE DU CULTE DE MARIE

Sous la direction du **R. P. PETITALOT**, de la Société de Marie.

Propager le culte de Marie;

L'étudier à tous les points de vue, de la doctrine, de l'histoire, de la liturgie;

Rappeler les enseignements de la tradition catholique sur l'auguste Mère de Dieu, réunir les pensées les plus frappantes des saints Pères, reproduire les pages les plus remarquables des anciens écrivains ecclésiastiques, quelquefois les discours des orateurs modernes;

Fournir aux prédicateurs, aux pasteurs des âmes, aux directeurs et aux directrices d'associations pieuses, des sujets d'instructions et de lectures, surtout à l'époque du mois de Marie et du mois du Rosaire;

Voilà notre but, voilà notre programme.

La *Revue* paraît le 15 de chaque mois. Les abonnements partent du 15 mars de chaque année.

Prix de l'abonnement pour l'année : 4 francs, étranger, 4 fr. 50.

La première année de cette revue est complète depuis le mois de février. Elle forme un beau vol. in-8° du prix de 4 francs.

---

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# LES MANUSCRITS

ET LES

# CORRECTIONS DE BOSSUET

## I

Il y a deux ou trois mois, Monseigneur de Périgueux, qui a la vaillante coutume de faire au cœur de l'hiver ses tournées pastorales, était venu donner la confirmation dans une paroisse voisine de la nôtre; et il avait reçu l'hospitalité au château de Monsec, chez M. le comte de Clermont-Touchebœuf. Nous eûmes l'honneur de passer la soirée avec notre éminent prélat et de goûter une fois de plus la joie de son entretien. Évêque de grand zèle et de rare mérite, Mgr Dabert est aussi un des lettrés les plus délicats et les plus purs de notre temps. Ses mandements, qui traitent toutes les questions contemporaines, sont écrits dans la belle langue du dix-septième siècle; et, autant par la forme que par le fonds, ils réalisent pleinement, dans la prose, le précepte célèbre que Chénier donnait aux poètes :

Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques.

Or, voici que, dans le cours de la causerie, Mgr Dabert nous demanda tout à coup :

— Connaissez-vous Bossuet?

— Mais je le crois, répondîmes-nous, un peu surpris de la question.

— Avez-vous lu quelqu'un de ses manuscrits?

— Non. Jamais un seul n'est passé sous mon regard.

— Eh bien, en ce cas, vous ne connaissez pas Bossuet. Admirant, comme tout le monde, l'homme de génie, vous ne connaissez pas l'homme de travail, l'homme du labeur pénible et des retouches incessantes : *Bossuetus*, *Bos suetus aratro*.

— Je ne le connais point, Monseigneur, mais depuis longtemps je le soupçonne, ayant lu jadis, précisément au sujet des manuscrits

de Bossuet, quelques lignes très frappantes qui m'ont laissé le vif désir de voir par moi-même, au moins une page de lui. Malheureusement, jusqu'ici, j'en ai vainement cherché l'occasion.

— Eh bien, reprit le prélat, il vous sera facile désormais de satisfaire votre désir et de voir non seulement une page, mais une œuvre tout entière écrite de la main du grand évêque de Meaux. Un érudit fort distingué, M. Choussy, vient de publier intégralement le fac-simile de l'un des plus beaux sermons de Bossuet, le sermon sur le Jugement dernier. Il a rendu par là aux bonnes lettres un service des plus signalés.

Mgr Dabert, nous développant alors sa pensée, nous montra toute la portée de cette publication; et il sut si bien nous pénétrer de sa conviction personnelle qu'après l'avoir quitté nous ne songions qu'à ce fac-simile. Dès le lendemain nous voulûmes nous le procurer, et, quelques jours après, nous avions la joie de pouvoir l'étudier à loisir. Rien ne nous a semblé plus intéressant et plus fructueux qu'une telle étude. Notre évêque, comme toujours, nous avait conduit dans le bon chemin.

Aussi croyons-nous bien faire de remplir aujourd'hui envers nos lecteurs le bon office que Mgr Dabert a rempli envers nous-même. Nous inspirant de ce qu'il nous exprimait si supérieurement, soyons pour eux l'écho imparfait de sa parole et de ses idées. Ce qu'il y aura de bon dans les paragraphes qui vont suivre sera de lui, ce qu'il y aura de mauvais sera de nous. Chacun, très aisément, séparera le bon grain de l'ivraie.

## II

Pour donner un premier aperçu de ce que comportent d'utilité intellectuelle la connaissance et l'analyse attentive d'un manuscrit de Bossuet, nous serions fort tentés d'emprunter, à la remarquable introduction dont M. Choussy a fait précéder le fac-simile, bien des considérations excellentes et décisives. Toutefois, nous ne voulons point, par des citations incomplètes, déflorer ce beau travail, qu'il faut lire en sa place et dans son ensemble. Nous préférons donc communiquer au lecteur ces quelques lignes dont nous avions parlé à Mgr Dabert et qui étaient demeurées dans notre souvenir. Elles furent tracées il y a plus de vingt ans par un écrivain d'un goût et d'un talent exquis, M. Vallery-Radot, lequel avait eu, lui aussi, la

bonne fortune d'un tête-à-tête avec un manuscrit tout semblable à celui qui est en ce moment sous nos yeux (1).

« On reconnaît tout d'abord, dit-il, l'écriture de Bossuet. Le nombre des corrections et la manière dont elles sont faites; des phrases condamnées avant d'être finies; d'autres terminées, mais barrées pour être reproduites plus loin; des mots écrits à moitié, puis immédiatement rayés et remplacés; d'autres jetés sans liaison et comme des pierres d'attente, démontrent jusqu'à l'évidence que l'on est en présence d'une minute primitive. Et la réflexion qui vient d'abord est celle-ci : que de soins ont coûtés à un si beau génie les ouvrages qui font sa gloire! Son éloquence incomparable, qui semble toute spontanée, était un don du ciel sans doute, mais elle était aussi le fruit d'un opiniâtre labeur.

« Ce manuscrit révèle tous les efforts de l'écrivain. C'est comme un talisman qui nous fait entrer, invisibles, dans son cabinet de travail. Bossuet est là devant nous, oui, Bossuet lui-même, qui réfléchit et qui compose. En le voyant prendre la plume, nous croyons que cette plume va courir sur le papier; elle marche au contraire d'un pas posé et circonspect. Elle se hâte avec lenteur, comme Boileau veut qu'on se hâte; comme il le veut aussi, elle efface souvent. Elle rencontre des obstacles qui la font çà et là broncher, elle si ferme et si habile. Mais c'est l'affaire d'un moment; elle les surmonte ou les tourne, hésitant quelquefois, ne déviant jamais. Une difficulté plus grande se présente : je ne sais quel escarpement semble lui fermer le passage. Des ratures multipliées témoignent de son embarras. Elle cherche une issue, cherche encore et s'étonnne de ne pas la trouver. Enfin elle la trouve; l'endroit difficile est franchi, et, à son allure plus vive, on dirait qu'elle veut regagner les instants perdus. Deux, trois, quatre pages de suite sont rapidement tracées; plus d'hésitation, plus de tâtonnement; Bossuet a cessé de peser chaque mot, d'ajuster chaque phrase à part; en plein dans son sujet et poussé en avant par le courant de ses pensées, rien ne peut lui faire obstacle.

« Cependant le mouvement qui l'emportait se ralentit; il commence à sentir le poids de la fatigue; il sent du moins que l'heure de l'ins-

(1) *Fac-simile du sermon de Bossuet sur le Jugement dernier,* suivi du fac-simile de deux plans de sermon de saint Vincent de Paul et de saint François de Sales, et précédés d'une Etude sur ce sermon, par J. E. Choussy... Chez Victor Palmé. Prix : 3 francs.

piration est passée : il s'arrête et relit les pages qu'il vient d'écrire. Pour tout autre que lui, ces pages seraient excellentes : il y aperçoit des défauts et va les faire disparaître. Il étend un passage, il en abrège un autre, en transpose un troisième et donne à tous un prix nouveau. Ce mot n'était qu'à peu près juste, il y substitue le mot propre. Cette phrase surchargée se traînait péniblement, il la soulage et elle marche. Une idée intermédiaire manquait à ce raisonnement; il y glisse un anneau et la chaîne est parfaite. Ces remaniements, ces retouches, qui portent tour à tour sur l'ensemble et sur les détails, sont tous marqués au coin de la logique la plus sûre et du goût le plus délicat. Ils prouvent qu'il y avait dans Bossuet un critique aussi accompli que l'écrivain, et offrent à celui qui voit le manuscrit la plus précieuse leçon de style.

« Une leçon semblable donnée par Bossuet vaut la peine d'être recueillie (1). »

III

On ne saurait mieux dire ni retracer avec plus de pénétration, de force et de grâce, avec plus de discernement littéraire, la physionomie que présentent au regard physique et au regard moral tous les manuscrits de Bossuet.

En effet, que d'hésitations étonnantes : — mais étonnantes seulement au premier abord ; — que de tâtonnements, instructifs pour nous; que de ratures et de surcharges, que de retouches successives, que de transpositions, de renvois à la marge et de remaniements, avant d'arriver à l'idée complète et à l'expression définitive !.. Qui ne trouverait un intérêt profond, qui ne serait religieusement attentif, qui ne tirerait un incalculable profit à considérer la lutte obstinée et les secrets efforts d'un si admirable génie aux prises avec les difficultés du grand art d'écrire?

Le fac-simile publié par M. Choussy ne nous place point seulement à côté de Bossuet, ainsi qu'un témoin extérieur : il nous fait en quelque sorte pénétrer dans son intelligence, nous donnant conscience de ce qui se passe en lui, à la façon dont nous ressentons et pouvons analyser ce qui se passe en nous-mêmes. Comme

(1) Cette page est extraite d'un volume posthume et tout intime. *Souvenirs littéraires*, que la piété filiale de M. René Vallery-Radot a fait imprimer pour sa famille et pour ses amis. Ce petit recueil des œuvres éparses de M. Vallery-Radot est un véritable écrin de pierres fines, taillées dans la solitude par un patient et merveilleux lapidaire.

cachés au fond de son âme, nous voyons naître sa pensée, tantôt ferme, nette, précise, s'incarnant d'elle-même dans une forme splendide, tantôt (et beaucoup plus souvent) indécise, inquiète et cherchant péniblement l'expression qui la fuit. A mesure qu'il écrit, nous entendons les réflexions muettes qu'il se fait, le jugement que porte sa raison, son goût, sa profonde connaissance de la langue, sur l'idée ou l'image qui se présentent à lui, sur la période, la phrase, le mot qui viennent de sortir de sa plume. Nous nous rendons compte des considérations qui le déterminent à effacer, à retoucher, à remplacer, à transposer; nous discernons ses plus intimes mouvements, nous assistons, surpris d'abord et émerveillés ensuite, au jeu puissant et délicat, au jeu si flexible et si divers de toutes ses facultés : spontanéité de son génie; défaillance et troubles momentanés; incertitudes intellectuelles, critique impitoyable de chaque détail; réforme de tout ce qui est imparfait; recherche du mieux et perfectionnement idéal de tout ce qui est bien; labeur incessant, triomphe suprême, et transfiguration de l'ébauche première en un impérissable chef-d'œuvre.

Quel spectacle et quel enseignement! Le Bossuet que nous découvrent les manuscrits est plus vrai et, par certains côtés, plus utile que celui-là même que nous font connaître ses livres. Ces livres immortels, nous mettant en face de l'œuvre accomplie et parachevée d'un maître ouvrier de l'esprit humain, produisent en nous l'impression d'une beauté souveraine et nous font frémir d'admiration. Mais les manuscrits, sans rien enlever à cette impression, nous initient en même temps à la méthode de travail de cet ouvrier prodigieux et nous dévoilent, pour ainsi parler, les mystères de son métier, les procédés de son art et les secrets de son génie.

Si nul, hélas! ne peut s'approprier ce génie, que le souverain Créateur distribue suivant ses desseins, il est permis du moins à tout le monde de s'asseoir dans l'atelier du Maître, de s'instruire à son école, de profiter de son expérience, de se discipliner à son exemple, apprenant à faire ce qu'il fait, à travailler comme il travaille, à vaincre les obstacles par les moyens même qu'il emploie pour les surmonter. En ce siècle où l'on préconise, d'une façon si générale, l'enseignement professionnel, tous les bons esprits, tant les jeunes qui ont à se former, que les vieux qui ont à se réformer, seront heureux de trouver, dans cet important document de vingt-six pages, une véritable école pratique de composition et de style.

## IV

Combien nous voudrions, par quelques exemples, faire toucher du doigt, à ceux qui nous lisent, la pleine vérité de ces choses! Assurément ce serait fort aisé, s'ils avaient, comme nous, ce fac-simile sur leur table; ou plutôt, ils n'auraient alors nul besoin de notre secours. Mais, en dehors de cette reproduction du manuscrit original, la difficulté nous semble assez ardue. Essayons cependant, en demandant au lecteur toute son attention et implorant toute son indulgence.

Bossuet a pris la plume : et, après avoir reproduit en tête de la page le texte de saint Luc, qui lui servira de thème, il entre ainsi dans son sujet (1) :

« Encore que dans le moment que nostre ame sortira du monde,
« nous serons iugez en dernier ressort, et l'affaire de nostre eternite
« immuablement decidee, toutefois, il a pleu à Dieu que nonobstant
« ce premier arrest, nous ayons encore à craindre un autre examen
« et une terrible reuision de nostre procez au iugement dernier et
« universel. »

Nombre d'entre nous, si cette phrase émanait d'eux, en seraient sans doute satisfaits : mais Bossuet est plus sévère. Il pèse chaque expression, il se critique lui-même, il examine, il rectifie... Regardons-le faire silencieusement, écoutons aux portes de son génie :

« Encore que dans le moment que nostre âme sortira *du*
« *monde...* » Quelque clairement que l'idée soit rendue, Bossuet trouve que ce n'est pas là, — surtout en la circonstance, — le véritable mot pour exprimer la mort. Il réfléchit : c'est l'union avec *le corps*, et non l'union avec le monde qui constitue la vie; ce n'est que par l'intermédiaire *du corps* qu'elle habite le monde; c'est *le corps* qu'elle quitte; c'est *le corps* que l'on verra tout à l'heure, ressuscitant pour la rejoindre au suprême jour. Donc Bossuet efface le mot *monde* et lui substitue le mot « corps »... Il continue :

« *Nous* serons jugez... » Ici encore, pense-t-il, ce n'est pas la nuance : *Nous* voudrait dire, en effet, l'intégralité de notre nature, tandis que c'est notre âme seule qui comparaîtra au Jugement particulier et qui, seule, aura à souffrir jusqu'au Jugement général.

(1) Comme on pourra le constater en lisant le fac-simile, Bossuet, exclusivement préoccupé de sa pensée et de sa forme, néglige presque constamment la ponctuation, les accents, les apostrophes et parfois même l'orthographe.

Bossuet, en conséquence, passe un trait de plume sur *nous serons jugez* et écrit « elle sera jugée »; mais à peine a-t-il tracé ces trois mots, qu'il remarque que, d'un côté, cette énonciation d'un simple fait ne réveille en aucune sorte l'idée d'un décret divin et que, d'autre part, ce futur *elle sera*, suivant immédiatement l'autre futur *sortira*, a quelque chose de gauche. Là-dessus il rature *elle sera jugée* qu'il vient d'écrire et met définitivement « elle doive être jugée en dernier ressort ».

« ... Et l'affaire de notre *éternité immuablement* décidée... » *Éternité* et *immuablement* sont deux idées qui se répètent d'une façon trop visible; et, en outre, le participe *décidée* pourrait un instant avoir l'air de se rapporter à *éternité* dont il est tout près, au lieu de se rapporter à *affaire* dont il est plus loin, petite amphibologie provenant de ce que ces deux mots sont l'un et l'autre féminins. Au-dessus d'*éternité*, qu'il supprime, Bossuet écrit *salut*.

Et c'est ainsi que le premier membre de phrase a passé, de l'état où nous l'imprimons à gauche, à l'état où nous l'imprimons à droite. Qui ne voit la transformation qu'ont opérée quelques retouches?

| | |
|---|---|
| « Encore que le moment que nostre âme sortira du monde, nous serons jugez en dernier ressort et l'affaire de nostre éternité immuablement décidée, toutefois, il a pleu à Dieu », etc. | « Encore que le moment que nostre âme sortira du corps, elle doive être jugée en dernier ressort et l'affaire de nostre salut, immuablement décidée, toutefois, il a pleu à Dieu », etc. |

Reprenons :

« Car comme lame a péché, non seulement *par le ministere*, « *mais souvent mesme par l'instigation de son corps...* » En formulant sa proposition, Bossuet a conscience de ce qui manque à la rigoureuse justesse des termes; mais, sentant aussi que, s'il s'arrête à se corriger, il risque de couper court à l'inspiration et de perdre la fin de la phrase, qui déjà se formule dans son esprit, il se borne à souligner, pour les revoir plus tard, les mots qui le choquent, et il poursuit, sans s'interrompre : « Il est juste qu'elle soit iugée aussi « bien que punie avec son complice, et que Iésus-Christ qui a pris « nostre humanite tout entière soumette aussi lhomme tout entier « à l'authorité de son tribunal. C'est pourquoy tous les hommes « sont adiournez après la résurrection générale pour comparoistre « de nouveau devant ce iuste tribunal, etc. »

Lorsque Bossuet se relit, le grand théologien porte avant tout son attention sur ces deux lignes qu'il a soulignées en courant « comme « l'âme a péché *non seulement par le ministère, mais souvent « mesme par l'instigation de son corps;* » et, se rendant compte qu'une telle façon de parler attribuerait peut-être trop formellement à notre corps une personnalité morale et une culpabilité individuelle que la matière ne peut avoir, il écarte sa rédaction primitive et lui substitue ces quatre mots, moins oratoires peut-être, mais plus exacts : « conniointement avec le corps ».

« ... Et que *Jésus-Christ* qui a pris *nostre humanité* tout entière « soumette aussi l'homme tout entier à l'authorité de son tribunal ». *Nostre humanité*, ayant plusieurs sens, ne lui semble pas avoir un contour assez précis : il fait une première surcharge et met : « *la nature humaine* ». Puis il songe, avec une profonde raison, que le nom de Jésus-Christ, contemporain seulement de l'Incarnation, ne se peut appliquer rétrospectivement à Celui qui, dans ses desseins éternels, avait résolu de prendre notre nature; et cette juste critique le détermine à faire une deuxième rature et à remplacer le nom de Jésus-Christ par celui-ci : « — le Fils de Dieu. » Double et heureuse correction qui donne tout à coup à une pensée sans grand relief et à une phrase un peu molle la netteté saillante et la fermeté métallique d'une médaille de bronze : « Et que le Fils de Dieu, qui « a pris la nature humaine tout entière, soumette aussi l'homme « tout entier à l'authorité de son tribunal. »

Ce membre de phrase, ainsi métamorphosé, ne vous semble-t-il pas d'une facture merveilleuse? Dès le mot initial est marqué le caractère souverain de cet arbitre suprême qui va, dans un instant, tout appeler à sa barre. Remarquez comme « Fils de Dieu », sujet principal, continue de tout dominer : sans rien perdre de sa force, il ne fait que traverser cette incidente « qui a pris, etc. », de même que la seconde personne de la Trinité sainte a traversé, elle-même, l'humaine nature, sans s'amoindrir en aucune sorte et sans cesser d'être assise sur son trône divin. — Admirez aussi la rigoureuse pondération d'idée et l'équilibre rythmique de cette phrase, dont la première partie descend du firmament à la terre, et dont la seconde, d'un mouvement absolument harmonique, remonte au sommet des cieux. *Tolle, lege.* « Le Fils de Dieu » : le ciel; — « qui a pris la nature humaine » : la terre; — « soumette l'homme tout entier » : la terre; — « à l'authorité de son tribunal » : le ciel.

En quatre coups d'ailes l'Aigle de Meaux, parcourant tout l'espace, a fait sa descente et son ascension.

Bossuet reprend la révision de son texte :

« C'est pourquoy *tous les hommes* sont adiournez après la résur-« rection générale pour comparoistre de nouveau devant ce *iuste* « *tribunal.* » Voilà qui serait excellent dans un traité didactique, bien que l'on puisse remarquer dans cette phrase le défaut littéraire de se terminer identiquement par le même mot que la précédente. Mais Bossuet est orateur, orateur sacré. Exposer une vérité dogmatique ne lui suffit point : il veut frapper son auditeur et le faire entrer comme personnage dans le drame final dont il va esquisser l'effrayant tableau. Que fait-il? Il change tout simplement la vérité générale en une vérité particulière à chaque fidèle qui l'écoute. Au lieu de « *tous les hommes sont* adjournez », il écrit « nous sommes tous adjournez »; et cette grave parole, accentuée par sa voix de prophète et tombant du haut de la chaire au pied de laquelle le roi Louis XIV est assis, sera pour ceux qui l'entendront comme le lointain retentissement de la trompette de l'Ange... Dès lors cependant les mots « juste tribunal », un peu secs, ne sont plus en harmonie avec le sentiment troublé de chacun. Quand il s'agit de l'univers à juger, j'ai besoin de ce mot « juste »; mais, dès qu'il s'agit de moi-même, il faut un qualificatif différent, pour répondre à ma conscience inquiète et au tremblement de mon âme. Donc Bossuet fait disparaître « juste tribunal », et trace au-dessous « tribunal redoutable ».

Après cette analyse, mettons en regard comme tout à l'heure le texte premier et le texte revu.

« Car comme lame a péché non-seulement par le ministère, mais souvent mesme par l'instigation de son corps, il est juste qu'elle soit jugée aussi bien que punie avec son complice, et que Jésus-Christ qui a pris nostre humanité tout entière soumette aussi l'homme tout entier à l'authorité de son tribunal. C'est pourquoy tous les hommes sont adjournez

« Car comme lame a péché conjointement avec le corps, il est juste qu'elle soit jugée aussi bien que punie avec son complice, et que le Fils de Dieu, qui a pris la nature humaine tout entière, soumette aussi l'homme tout entier à l'authorité de son tribunal. C'est pourquoy nous sommes tous adjournez après la résurrection générale pour comparoistre de

après la resurrection générale pour comparoistre de nouveau devant ce juste tribunal. »

nouveau devant ce tribunal redoutable. »

Encore une dernière phrase :

« Mais pourquoy ces grandes assises, pourquoy cette *co*... » Ce sont les deux premières lettres de *convocation;* mais ce mot, avant même qu'il soit achevé, lui semble petit pour l'immensité de l'événement : il efface *co* et écrit « *assemblée* ». Cela vaut mieux et pourtant ne le contente point, puisqu'il rature encore aussitôt ce deuxième terme qui s'est présenté à son esprit. L'idée du Juge suprême faisant appel à sa créature, cette idée qui était au fond du mot *convocation*, qu'il a repoussé, lui semble de nouveau indispensable : car cette assemblée, évidemment, ne se réunit pas d'elle-même, mais bien à la voix ressuscitante du Très-Haut. Et alors Bossuet, jetant sur ces deux expressions comme un manteau de grandeur, les conserve l'une et l'autre en les transfigurant; et la phrase devient ceci : « Mais pourquoy ces grandes assises, pourquoy cette solen-« nelle convocation et cette assemblée générale du genre humain? »

Tout le manuscrit de Bossuet serait semblable à cette première page, s'il n'était presque partout infiniment plus surchargé. Il y a des phrases que Bossuet a revues et remaniées huit et dix fois; des feuillets si bouleversés par les corrections, qu'il a été obligé de les recopier, ne pouvant plus s'y reconnaître; des passages entiers biffés et supprimés. Parfois nous le voyons rejeter çà et là un diamant de style ou de pensée, parce que ce diamant n'est pas à sa place, — agissant pourtant en cela, non comme un prodigue qui sans compter dissipe sa richesse, mais comme un sage économe qui met toutes choses en réserve pour s'en servir en son temps. Quelques restes heureux de ce trésor se rencontrent en effet plus loin, utilisés par l'incomparable ouvrier qui, tout opulent qu'il était de matière et de forme, ne laissait jamais rien perdre de ce qu'il avait une fois trouvé... Mais aucune explication et aucun commentaire ne peuvent en dire autant que l'aspect même du fac-simile. Le regarder, c'est entendre penser Bossuet. *Defunctus adhuc loquitur.*

## V

L'éminent prélat dont nous parlions au commencement de cette Étude est trop consommé lui-même dans l'art de tenir une plume,

pour ne pas avoir compris au premier coup d'œil ce que les jeunes lévites et les prêtres confiés à sa sollicitude pourraient gagner à la connaissance approfondie d'un tel document. Dans l'une des salles, toujours accessible, de son grand séminaire de Périgueux, Mgr Dabert a donc fait exposer d'une façon permanente ce curieux et instructif fac-simile. Aussi souvent, aussi longtemps qu'il le veut, chaque élève est libre d'aller lire, d'aller approfondir et méditer la sublime et laborieuse composition du grand orateur, de constater par lui-même comment s'est fait le chef-d'œuvre qu'il admire et d'élever de plus en plus son esprit à ce contact familier et intime avec le génie de Bossuet.

Par un contraste singulier quoique fort explicable, tout examen de ce fac-simile tend invinciblement à préserver ou à guérir les jeunes gens de deux défauts, diamétralement opposés, mais également funestes et mortels, entre lesquels ils oscillent presque toujours : la présomption et le découragement.

En les faisant tomber dans une vaine admiration de toute idée éclose dans leur jeune cerveau, de toute parole émanant de leur exubérance, de toute phrase libellée en se jouant par leur plume rapide, la présomption des orgueilleux et leur enivrement de se sentir créer, les empêchent de voir et par suite de corriger les défectuosités de leur œuvre, laquelle, par cela seul qu'elle provient d'eux, leur semble absolument admirable et parfaite, comme à la mère son enfant nouveau-né! Et par là leur complaisance en eux-mêmes les condamne, quelles que soient leurs facultés natives, à une éternelle et déplorable médiocrité.

Quant aux timides, justement conscients, mais injustement honteux de l'imperfection manifeste de leurs premiers essais, humiliés de la vulgarité de leurs pensées, de l'incohérence de leur plan, désolés des périodes boiteuses, des expressions impropres, des mille pierres d'achoppement qu'ils rencontrent à chaque pas, ils se découragent au contraire, et, péchant par trop d'inquiétude comme les autres par trop d'assurance, ils ne tardent pas, dépités et mécontents, à jeter, comme l'on dit, le manche après la cognée. Et par là, leur excessive défiance d'eux-mêmes les condamne, fussent-ils d'ailleurs des mieux doués et des plus intelligents, à une entière stérilité.

Quelques lectures attentives des manuscrits de Bossuet sont un remède efficace au mal de ceux qui désespèrent et au mal de ceux qui présument.

En voyant un tel Maître se réformer courageusement et châtier son style avec tant de scrupule et de soin, en assistant à un tel labeur de la part d'un tel homme, quel présomptueux ne serait confondu? Il n'en est pas un seul dont un pareil exemple ne dessille les yeux; il n'en est pas un seul qui ne comprenne alors la folle illusion dans laquelle le jetterait son amour-propre, en lui faisant s'imaginer que, du premier coup et en courant à l'aventure, il a rencontré le beau idéal. Apprenant l'humilité à l'école de la grandeur, il s'initie de la sorte à l'art si sublime, quoique si simple — nous allions presque dire à la vertu — de se juger soi-même avec impartialité.

D'autre part, parmi les timides, quels sont ceux qui ne reprendraient courage en constatant que Bossuet, dans toute la maturité de son expérience et malgré la puissance de son génie, se heurtait cependant comme eux aux termes inexacts, aux phrases mal venues et inachevables, aux embarras de pensée, obstacles sans cesse renaissants dont il triomphait par cet inflexible labeur de révision et d'amélioration graduelle, sans lequel il n'est ici-bas rien de complet et d'achevé. Peu à peu s'éloigne d'eux cette erreur stérilisante que l'harmonique et savoureuse beauté des productions de l'esprit ne serait que le fruit d'une sève incommunicable; peu à peu pénètre dans leur raison cette vérité féconde, que, si le génie seul peut parvenir à un degré absolument exceptionnel, certain, le talent s'acquiert par la patience et que la perfection et le fini du discours ou du livre sont l'infaillible récompense du travail, lequel est accessible à tout homme de bonne volonté. Cessant alors de s'étonner de leur faiblesse et de s'abattre devant les difficultés, ils se remettent à la lutte avec la certitude de la victoire.

## VI

Avant de terminer ces réflexions, déjà trop longues peut-être, nous sera-t-il permis de formuler un double vœu, dont la réalisation compléterait le service que M. Choussy vient de rendre aux lettres chrétiennes et aux lettres françaises?

Quelque magnifique qu'il soit dans l'ensemble et dans maints détails, le manuscrit sur le Jugement dernier ne représente point évidemment ce que l'on pourrait appeler le suprême épanouissement du génie de Bossuet. Malgré le travail de retouche que le fac-simile

nous fait constater, l'œil du critique découvre encore çà et là des négligences, des répétitions de mots, des lourdeurs de phrase que ce prodigieux écrivain eût incontestablement fait disparaître, si, après cette première correction de la minute manuscrite, il eût ensuite revu de nouveau le texte sur les épreuves successives de l'imprimeur, et donné le « bon à tirer ». Malheureusement, cette révision de l'auteur n'a jamais été faite pour les Sermons, dont les manuscrits (retrouvés soixante ans après la mort de Bossuet) n'étaient point, dans son intention, destinés à voir le jour, — du moins dans cet état, — mais à être simplement pour lui une forme écrite, préparant la forme parlée.

Il nous semblerait par conséquent du plus haut intérêt de reproduire en fac-simile le manuscrit de quelque ouvrage de Bossuet, publié de son vivant et sous sa direction, comme par exemple les six premières *Oraisons funèbres*, le sermon *sur l'unité de l'Église*, le *Discours sur l'Histoire universelle* (1), etc. Etant donné d'un côté le manuscrit, et de l'autre le texte imprimé, on pourrait alors reconstituer aisément la correction littéraire des épreuves, telle que l'avait faite Bossuet. Ce serait là l'achèvement logique, le complément parfait de la publication, si excellente, qui est en ce moment l'objet de notre examen et de nos justes éloges. Nous suivrions ainsi heure par heure la composition de Bossuet, depuis la première ébauche jusques au moment où, satisfait enfin du fond et de la forme, il livre son œuvre à ses contemporains et à la postérité.

Mais il est, hélas! fort à craindre que l'accomplissement d'un pareil vœu ne soit impossible. Tout manuscrit des ouvrages de Bossuet, publiés par lui-même, a dû être détruit, comme inutile, après l'impression... Perte immense pour nous.

Ce qui est certainement réalisable, grâce aux trésors de cette nature qui se trouvent à la Bibliothèque nationale et dans les collections des particuliers, ce serait de reproduire pour le public une série assez complète de fac-simile, suffisamment étendus (au moins dix ou douze pages) de la plupart de nos grands écrivains. Quel cours de littérature vaudrait un pareil volume?

Retournons au fac-simile de Bossuet.

(1) Bossuet, après avoir publié deux éditions de ce chef-d'œuvre qui eut un immense succès dans toute l'Europe, voulut encore le revoir page par page dans la troisième édition. Combien serait féconde l'étude comparative des formes progressives de ce livre étonnant.

## VII

Ce curieux document dont nous avons essayé de faire ressortir l'importance littéraire n'est-il utile cependant qu'à ceux qui veulent pénétrer les secrets de l'art et apprendre, comme dit Buffon, à bien penser, bien sentir et bien rendre? N'est-il profitable qu'à ce côté de nous-même qui se préoccupe de la recherche du beau? — Il est utile à tous; il est profitable à l'homme tout entier.

Dans ces vingt-six pages si souvent remaniées, l'âme du chrétien aussi bien que l'intelligence du lettré découvre une salutaire leçon, une leçon morale, que le livre imprimé ne nous donne point et que, certainement, nos lecteurs ont déjà comprise. Qu'est-ce en effet que ces ratures innombrables, qu'est-ce que ces incessantes retouches et ces pénibles surcharges, sinon la preuve que, en toutes choses, la double et essentielle condition pour bien faire, c'est d'abord d'être assez humble pour se rendre compte à chaque instant de ses propres erreurs, de ses imperfections, de ses faiblesses, et, en second lieu, d'être assez épris de l'idéal, assez désireux de l'atteindre, assez consciencieux, assez énergique et persévérant pour se corriger coûte que coûte, et s'exhausser ainsi peu à peu au-dessus de soi-même, au-dessus de sa nature, représentée par la première ébauche. Le talent, comme la vertu, consiste à savoir se connaître et à faire effort pour se réformer.

Tout se touche en ce monde : et voici qu'en exposant ces idées, il nous revient en mémoire quelques paroles que la Voyante de Lourdes, Bernadette, devenue sœur Marie-Bernard, répétait fréquemment à ses compagnes du couvent de Nevers :

« — Je n'aime point, disait-elle, les vies des Saints où on les présente comme étant entièrement parfaits, d'une perfection toute unie, sans une défaillance, sans une faute, sans une inégalité, sans une ombre. Ils sont tellement célestes que cela tend à nous décourager, nous qui sommes si loin d'un tel état... S'ils y sont arrivés, on devrait du moins nous marquer toutes les étapes du chemin qu'ils ont suivi pour y parvenir. Je voudrais qu'en même temps que leur pure vertu, on nous fît voir les défauts dont ils n'étaient pas encore tout à fait maîtres, les luttes qu'ils avaient à soutenir, les chutes qui les humiliaient et dont ils avaient à se relever.. Après tout, cela devait se passer ainsi : leur Sainteté ne devait pas toujours marcher si facilement d'elle-même et comme sur des roulettes... Ils

avaient certainement leur nature, leur suite du péché originel ; ils avaient bien leur caractère : — comme moi, qui en ai un si mauvais !

« La contemplation de leur triomphe total ne m'enseigne rien : c'est la vue de leur combat qui m'apprendrait à lutter. Il faut qu'on nous montre d'abord qu'ils étaient comme nous, afin qu'ensuite nous-mêmes, nous devenions comme eux (1). »

Ce que Bernadette exprimait d'une façon si charmante et si vraie, en présence de la vie des Saints qui ont atteint, à des degrés divers, la perfection morale, nous le disons aussi, avec le charme en moins, en présence de l'œuvre des grands écrivains qui ont atteint la perfection littéraire ou qui en ont approché. Ces défauts de nature, ces chutes multiples, ces péripéties de la lutte dont Bernadette voulait savoir le détail en matière de sainteté, ne sont autre chose en matière d'art que les défectuosités premières, les mille mots effacés et les passages refaits du manuscrit, d'aspect si tourmenté, d'où est enfin sortie l'œuvre définitive.

Fasse le Ciel, ami lecteur, que nous nous corrigions des deux sortes !.. C'est assurément une noble tâche et même, si l'on sait le comprendre, un labeur apostolique que de chercher, pour des pensées justes, la forme exquise qui les doit faire pénétrer dans l'esprit d'autrui ; mais c'est un travail plus sublime encore que de tendre vaillamment à réaliser en soi-même la perfection morale dont le type est dans la conscience de chacun de nous. Que le premier et le moindre de ces labeurs nous soit donc un perpétuel excitant à faire le second et le grand effort : que la recherche du Vrai et du Beau nous conduise toujours à la recherche du Bien. N'apportons pas moins de sollicitude à notre propre correction qu'à la correction littéraire de nos écrits, afin que ceux-ci, dussent-ils faire ici-bas notre gloire passagère, ne fassent point là-haut notre confusion éternelle. Et, — pour en revenir à ce « Jugement redoutable » dont le sermon de Bossuet nous déroule le tableau, — Dieu veuille qu'au terrible jour, où toutes choses seront comparées et pesées, nous n'ayons point à regretter pour jamais d'avoir tant travaillé à améliorer nos phrases et à être irréprochables dans notre style, en oubliant le plus nécessaire souci d'améliorer notre personne et d'être irréprochables dans nos actions ! Henri LASSERRE.

Les Bretoux, 25 mars 1885. En la fête de l'Annonciation.

(1) Bernadette, sœur Marie-Bernard, p. 286.

# LA SITUATION EN ITALIE

## QUINZE JOURS A ROME

---

Nous ne voulons pas, en écrivant ces quelques pages, retracer une description complète de l'Italie sociale et politique. Notre prétention est plus modeste. Nous rapportons simplement les impressions recueillies dans un voyage récent sur la situation respective de la Papauté et du gouvernement italien, et aussi sur l'état social de quelques provinces.

### I

Notre première pensée se tourne vers la Papauté. Son sort n'éveille pas seulement les douloureuses préoccupations des cœurs catholiques; il s'impose encore à la méditation des politiques, de tous ceux qui, à un point de vue quelconque, jettent un regard sur l'Italie. L'action des Papes se trouve gravée en traits ineffaçables dans l'histoire de la Péninsule, et si en ce moment les ministres européens, distraits par d'autres événements ou soucieux de leur propre existence, n'accordent plus à la question romaine qu'une attention distraite, elle n'en reste pas moins avec ses difficultés et son importance capitale.

La Papauté voit la Révolution se dresser victorieusement en face d'elle; elle est sa prisonnière. Fatigués de la protestation perpétuelle du droit contre l'usurpation, beaucoup de catholiques aiment cependant à se persuader que la situation actuelle s'arrangera peu à peu, que déjà le temps en a aplani les difficultés et que les deux souverains, renonçant l'un à ses revendications légitimes, l'autre à sa politique antireligieuse, sauront chacun se faire leur part et vivre en paix. Pourquoi ne le dirions-nous pas? ce désir de conciliation entre deux pouvoirs irréconciliables se rencontre là où on ne s'attendrait certes pas à le trouver, et ceux qui appellent

de leurs vœux un pont jeté entre le Quirinal et le Vatican n'appartiennent pas seulement au parti de la Révolution.

Dans son voyage à travers l'Apulie, M. François Lenormant raconte qu'à l'église Saint-Nicolas de Bari, il a vu en face l'un de l'autre le portrait de Léon XIII et du roi Humbert. Un tel rapprochement surpendrait seulement des Français. Les Italiens ne sauraient s'en étonner; car, par un étrange contraste, beaucoup d'hommes politiques, ralliés au gouvernement italien, croient peu à la solidité de l'œuvre nouvelle, tandis que l'évocation de la grande patrie italienne fait encore battre bien des cœurs dans le clergé.

Les faits toutefois ne répondent pas à ces désirs de conciliation exprimés plus ou moins ouvertement. La situation actuelle subsiste aussi aiguë que depuis le moment où, au mépris de la foi jurée et à la faveur de nos désastres, les Italiens sont entrés dans Rome à coups de canon. Les œuvres appelées à un long avenir se reconnaissent à la facilité avec laquelle elles triomphent des premiers obstacles. Sans doute, elles cheminent pendant longtemps au milieu des écueils; mais peu à peu, elles se rapprochent de l'heure où elles s'engageront dans une voie complètement déblayée. A Rome, il n'en est rien; ni les années, ni les changements de personnes n'ont amené une détente. Avec Victor-Emmanuel et Pie IX, la monarchie italienne et la papauté étaient irréconciliables, malgré la tendresse secrète que le vénéré Pontife éprouvait pour le représentant de la vieille Monarchie de Savoie, pour le fils du vaincu de Novare. Avec Humbert et Léon XIII, la conciliation n'est pas moins une impossibilité. Que les hommes politiques sérieux cessent donc de travailler à la réalisation d'un projet aussi chimérique.

En vain le Quirinal proteste-t-il de son ferme désir de respecter la loi des garanties qui, à ses yeux, représente le maximum d'indépendance auquel le pape peut prétendre. Cette loi dérisoire, la dignité du Saint-Père lui défend de l'accepter, car elle réduirait le Père commun des fidèles au rôle d'un vassal du gouvernement italien; mais ce dernier se montre même impuissant à en assurer le respect, car il éprouve le sort réservé à tous les pouvoirs qui se sont mis entre les mains de la Révolution. Il n'a d'autre alternative que de lui obéir sans limites ou, à la moindre résistance, d'être brisé par elle.

Possède-t-il encore assez de force pour garantir cette ombre de tranquillité matérielle qui survit parfois aux situations les plus

troublées? Aura-t-il l'énergie d'imposer silence aux manifestations brutales qui se produiront dans la rue, le jour où les sociétés secrètes en intimeront l'ordre à leurs affiliés? Les troubles qui ont marqué la translation des restes de Pie IX à la basilique de Saint-Laurent hors les murs répondent éloquemment à cette question. Le cercle anticlérical avait conçu l'infâme projet de faire jeter dans le Tibre le corps du saint Pontife; ses séides se rassemblèrent en toute liberté, sans que le gouvernement terrorisé ou complice eût pris aucune mesure de police. Ils se précipitèrent sur le pieux cortège, et peu s'en fallut qu'une abominable profanation ne fût accomplie. On pouvait objecter que cette manifestation était l'œuvre de la plèbe qui grouille dans les bas-fonds des grandes cités. Et le discours prononcé tout récemment par M. Depretis à la pose de la première pierre d'un monument de Victor-Emmanuel? Il est l'œuvre du premier ministre qui, chef de la gauche, s'est rapproché depuis quelque temps des fractions les plus modérées du Parlement. Cependant il n'indique pas moins que les manifestations plus turbulentes de la rue ou les cris des partis extrêmes le désir de persévérer dans la guerre à la Papauté.

Les énergiques protestations du Saint-Père répondent donc à la réalité de la situation. Celle-ci devient intolérable, ainsi qu'Il le déclarait dans une de ses dernières allocutions, et le pouvoir temporel demeure aujourd'hui, comme il y a vingt ans, comme au moyen âge, une impérieuse nécessité. Vico a dit que le temps ramenait, au bout d'une certaine période, le retour des mêmes événements; peut-être, quoiqu'ils ne reviennent jamais sous la même forme. L'indépendance de la Papauté ne sera garantie que par le pouvoir temporel, cela ne fait aucun doute. Mais le pouvoir temporel, croyons-nous, ne revivra plus tel qu'il était, au moment où il est tombé sous les coups de la Révolution. Nous ne pouvons soulever le voile qui nous dérobe la connaissance de l'avenir ; mais nous nous représentons facilement dans l'avenir la Papauté entourée d'une fédération de communes dont elle serait le centre et au milieu desquelles elle jouirait d'une pleine liberté. Ce serait, appliquée sur un terrain plus étroit, l'idée qui avait présidé à l'organisation de la confédération italienne sous la présidence du Souverain Pontife.

Malgré toutes les attaques dirigées contre elle, malgré l'abandon des gouvernements catholiques, malgré les efforts de l'impiété, plus grands peut-être qu'ils ne se sont jamais manifestés, la Papauté a

conservé toute sa vitalité; elle se montre digne du rôle puissant qu'elle a joué à travers les siècles. Jamais du reste elle ne manifesta plus d'intelligence politique, plus d'intrépidité, plus de clairvoyance qu'aux heures de tempête. Elle a repoussé au seizième siècle tous les assauts que l'esprit de nouveauté, incarné dans la Réforme, livrait aux institutions traditionnelles; mais non moins attentive à tenir compte des circonstances, elle sut approprier la résistance à l'attaque, élever contre les coups de l'ennemi de nouveaux remparts et faire disparaître les abus que les faiblesses humaines avaient momentanément introduits dans les rangs du clergé. Lorsque deux siècles plus tard la tempête se déchaîna de nouveau, la Papauté tint tête à la Révolution comme elle avait tenu tête à la Réforme : toutefois, guidée par le même tact politique, elle sut par la signature du Concordat amener la transaction alors nécessaire entre le présent et le passé, et rendre ainsi à notre pays la paix religieuse qu'il avait perdue. Douée d'autant d'héroïsme que de sens politique, elle résista au puissant empereur, et celui qui avait fait plier toute l'Europe rencontra dans l'énergie d'un vieillard prisonnier un obstacle invincible. « Ce sont là de grands faits et de grands exemples », a dit M. Guizot (1).

Depuis, elle n'a cessé d'avertir la société moderne des dangers auxquels elle s'exposait, en rompant avec toutes les idées dont les siècles avaient reconnu les effets bienfaisants. Elle a augmenté l'empire du catholicisme, en lançant de hardis missionnaires dans les contrées lointaines que les explorateurs ouvrent à l'influence de l'Occident. Sur le terrain religieux, elle a ravivé la foi des fidèles par la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception et de l'infaillibilité pontificale, et le génie, les vertus de deux pontifes, tels que Pie IX et Léon XIII, ont prouvé que la sève divine de l'Église n'était pas épuisée.

Nous avons eu l'honneur d'être admis auprès du Souverain Pontife, avec les industriels dont le pèlerinage a causé un si grand retentissement. Nous avons admiré non seulement la haute sagesse, la pénétration de son esprit, son intelligence si nette des maux du temps présent; à cause de la bonté de son cœur, il veut néanmoins se représenter les gouvernements révolutionnaires plus accessibles à la voix de la justice qu'ils ne le sont réellement. Le

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 8e volume.

Saint-Père en outre est doué des qualités les plus aimables; Il accueille tous ceux qui ont le bonheur de l'approcher, comme un père accueille ses fils bien-aimés, Il parle à chacun avec une touchante sollicitude des questions qui l'intéressent, et en toute occasion, Il laisse éclater son ardent amour pour la France, pour la fille aînée de l'Église, qui a toujours entouré le Saint-Siège d'une si tendre vénération. Enfin, Il n'est pas doué seulement des qualités d'un politique, mais encore de l'ardente piété d'un saint, et Il célèbre le sacrifice de la messe avec une onction, avec une foi qui laissent dans l'âme une impression ineffaçable.

## II

En face du Vatican, se dresse le Quirinal, en face le gouvernement légitime, le gouvernement usurpateur.

A tout seigneur, tout honneur. Commençons par le roi. Prisonnier de la Révolution, il fait triste figure, malgré ses qualités incontestables. Non pas qu'il ait la finesse de son père, politique habile malgré la rudesse de l'écorce, expert à se diriger au milieu des événements les plus embrouillés. Cependant les vieilles traditions de la maison de Savoie n'ont pas toutes disparu chez lui; il l'a prouvé par le courage qu'il a déployé lors de l'épidémie de choléra à Naples. Il ne reculait devant la visite d'aucun bouge, et ses conseillers même étaient obligés de l'arrêter, lorsqu'il voulait se rendre dans les lieux les plus empestés. A défaut de génie politique, son bon sens inné le préserve de certaines fautes et l'empêche de se faire illusion sur les difficultés de sa position; il comprend le danger que présente pour la monarchie la compromission avec les partis avancés, il se rend compte de tous les inconvénients de Rome capitale, il sait que le jour où la Papauté quittera le Vatican, la Révolution balaiera son trône. Mais comment résister au courant qui le pousse?

Déchu de la haute situation qui appartient aux représentants des gouvernements de tradition, il a perdu tout point d'appui sur les forces sociales du pays. Mais en même temps, la force que lui aurait procurée une part active prise aux événements révolutionnaires, lui manque. Il n'a rendu aux ennemis des institutions traditionnelles aucun service dont il puisse se prévaloir auprès d'eux. C'est Victor-Emmanuel qui, avec la complicité du gouvernement

français, a fait l'Italie une. Humbert a hérité d'une situation toute faite, et rien de plus. Enfin, la popularité que son père a trouvée sur les champs de bataille, les événements ne la lui ont pas donnée.

La dynastie de Savoie expie, du reste, en ce moment, les attentats qu'elle a commis contre le Vicaire de Jésus-Christ. Elle dispose du présent, et encore dans une faible mesure; mais l'avenir se dérobe à elle. Le roi n'a qu'un seul enfant, le prince de Naples. Quoique chez un adolescent, le caractère ne se manifeste pas tel que l'expérience de la vie le fera plus tard, ses dispositions hautaines semblent destiner le futur roi d'Italie à une formidable impopularité. Une anecdote récente permettra d'en juger : il passait un jour en voiture dans les rues de Rome, lorsqu'il remarqua un garde municipal qui, placé à quelque distance de l'équipage royal et ne l'ayant pas vu, ne l'avait pas salué. Il descendit, prit le numéro de l'agent et lui fit infliger quinze jours d'arrêt. De tels traits suffisent pour discréditer un prince, plus même que des fautes graves.

En outre, autant Victor-Emmanuel, avec sa large encolure, son tempérament robuste, sa force herculéenne, semblait défier la mort, autant ses héritiers, frêles, chétifs, et atteints d'un mal qui pardonne rarement, semblent pour elle une proie facile, les enfants du duc d'Aoste surtout. Plus attaché que son père aux souvenirs du passé, ce dernier a souvent regretté la voie dans laquelle s'engageait la dynastie; mais il a encore, moins qu'Humbert, déployé des talents politiques. Dans son court passage sur le trône d'Espagne, il n'a su prendre aucune initiative. Les hommes qui l'avaient appelé l'ont tenu dans une étroite dépendance, et lorsqu'il a dû quitter le trône, en présence des difficultés qui s'amoncelaient, il n'a pas laissé un partisan, mais, ajoutons-le aussi, pas un ennemi.

## III

L'Italie vit sous le régime parlementaire. Quoiqu'il ait produit chez nos voisins tous les maux qu'il engendre, lorsqu'il est appliqué dans toute sa rigueur, il y conserve encore une certaine décence.

Quel que soit le parti auquel ils appartiennent, les députés sont élus par un très petit nombre de suffrages (1). Fidèles d'abord aux

(1) Pour être électeur en Italie, il faut avoir au moins vingt-cinq ans d'âge, savoir lire et écrire, et payer, en outre, un impôt de 40 francs au moins. Tous les membres des académies, les professeurs d'universités et de collèges, les fonctionnaires et les membres des ordres équestres, tous ceux qui exer-

recommandations du Saint-Père, les catholiques se sont abstenus de prendre part aux élections politiques; beaucoup d'entre eux cependant, et des moins suspects d'attachement au régime actuel, pensent que cette abstention, irréprochable au point de vue des principes, a eu en fait le grave inconvénient de laisser le champ libre aux hommes de la gauche, dans beaucoup de contrées où l'influence des catholiques et des grands propriétaires aurait permis de leur disputer la victoire. Aussi dans certaines communes, notamment en Toscane, voit-on quelquefois vingt ou vingt-cinq électeurs sur plus de trois mille inscrits, prendre part aux élections politiques; lors des élections municipales, au contraire, la presque totalité des électeurs use de ses droits. Il en résulte que dans ce pays les députés appartiennent tous à l'opinion libérale, tandis que les municipalités sont aux mains des catholiques. Ajoutons de plus que les électeurs appartenant aux classes populaires, manifestent une indifférence profonde pour les agitations de la vie politique. Leurs préoccupations ne dépassent pas la sphère de la famille, ou des intérêts politiques, c'est-à-dire des affaires qu'ils sont seuls en mesure de juger.

Au point de vue politique, l'Italie souffre du même mal que l'Espagne, que la France, que les pays bouleversés par les révolutions et chez lesquels la tradition politique a été interrompue; le pouvoir est entre les mains des politiciens, et non pas entre celles des autorités naturelles, telles que les grands propriétaires, les industriels, les hommes recommandables par leurs vertus ou leur influence.

Nous avons déjà observé ce trait en Catalogne. Une province où les meilleures traditions sont demeurées presque intactes, est représentée par de petits avocats, des parleurs médiocres qui triomphent auprès du corps électoral grâce à l'indifférence de la masse et à la facilité avec laquelle se laissent séduire les électeurs plus empressés.

Le mal du *politicianisme* s'étale, hélas! en France dans toute son étendue et, instruits par l'expérience, nous sommes en mesure de juger des ravages qu'il cause chez nos voisins.

*Haud ignara mali, miseris succurrere disco.*

Dans notre pays, le suffrage universel a fait arriver au pouvoir une classe nouvelle qui se recrute parmi les médecins de village,

cent des professions libérales, tous les négociants établis et munis d'une certaine patente, tous les rentiers de l'État recevant plus de 600 francs, sont aussi électeurs de droit.

les avocats d'arrondissements, les propriétaires de médiocre condition, demi-manants, demi-bourgeois, auxquels le bavardage des politiciens renommés en impose facilement. Dénués de toutes les connaissances nécessaires à la gestion des affaires publiques, ils se laissent conduire par de grands mots sonores, ou obéissent aux mesquines suggestions de l'intérêt personnel.

Même situation en Italie. Les hommes qui sont impuissants à se créer une position régulière, cherchent un débouché à leur activité inféconde dans les troubles de la vie publique. Aussi le parlement italien, comme le parlement français, est-il rempli d'avocats et de déclassés qui, sous un régime régulier, auraient été à peine capables de gérer les affaires d'une petite commune. Presque tous, imbus des « faux dogmes de 1789 », croient que les éternels principes qui ont jusqu'à ce jour rendu les sociétés prospères, ont désormais fait leur temps. Tout en votant les lois les plus impies, beaucoup d'entre eux usent néanmoins de leur influence pour accorder des faveurs à quelques membres du clergé dont ils redoutent l'influence politique, et ceux-ci, en revanche, séduits par les allocations données à leurs églises ou à leurs œuvres, ne craignent pas de prêter au candidat un appui efficace. On nous a cité un député portant un des plus grands noms révolutionnaires de l'Italie, qui a été élu par ce moyen.

Le député italien siège peu. Le gouvernement a eu la sagesse de maintenir la gratuité des fonctions législatives; il n'a accordé aux membres du Parlement d'autres avantages matériels, — nous parlons seulement des avantages apparents — que le parcours gratuit sur les chemins de fer. Les députés manifestent en conséquence peu d'empressement à venir siéger à Rome. Les journaux satiriques les représentent, au contraire, comme passant une partie de leur existence dans les wagons de chemins de fer.

Nous nous plaignons en France des trop longues discussions du Parlement, des harangues interminables que débitent fort inutilement nos représentants. Discussions et harangues paraîtraient cependant brèves à côté de celles du parlement, à Rome. Les orateurs italiens dissertent indéfiniment; il n'est pas rare de voir un ou deux discours seulement remplir une longue séance. Aussi les discussions se prolongent-elles plusieurs mois, par exemple, la loi sur les chemins de fer, la loi agraire, et encore celle-ci est-elle condamnée d'avance à demeurer sans résultat. Les membres du

parlement croient sans doute s'acquitter d'un devoir par cette débauche de discours, car la galerie n'est certes pas nombreuse. Autant les luttes de la tribune, si discrédité que soit le régime parlementaire, excitent-elles la curiosité en France, autant, au contraire, à Rome, laissent-elles le public froid. Des solliciteurs clairsemés se rencontrent à Montecitorio dans la salle d'attente, et encore sont-ils plus attirés par des affaires personnelles que par le désir de prendre une place dans une tribune. Quant au Sénat, il délibère au milieu d'une solitude complète; à peine s'inquiète-t-on de son existence. A la Chambre des députés seule appartient l'influence gouvernementale. Nouvelle preuve de la difficulté de constituer dans un gouvernement parlementaire une seconde Chambre, quand, privée de l'hérédité, elle ne renferme pas les autorités sociales ou les illustrations d'un pays.

Rendons cette justice aux Chambres italiennes, elles ne présentent pas l'aspect désordonné des Chambres françaises; elles brillent par une excellente tenue. Si les députés se plaisent à la tribune à de longues dissertations, ils savent sur leurs bancs s'interdire les bruyants bavardages; ils écoutent et se montrent plus sobres d'allées et venues dans les couloirs, de visites à la buvette que nos parlementaires.

La Chambre des députés comprend près de 530 députés qui se divisent en plusieurs groupes, et, pour composer une rose exacte des vents parlementaires, nous serions obligés d'indiquer les sous-groupes que renferme chaque parti. Voici du moins les principales divisions : la droite avec 139 députés, les constitutionnels avec 35, la gauche ou les progressistes avec 304, les radicaux et les socialistes avec 50. Par le mot droite, ne nous représentons pas un parti qui présente quelque analogie avec notre droite du Sénat ou de la Chambre des députés. La droite italienne accepte tous les événements accomplis; elle s'est, après les dernières élections, rapprochée de la gauche et, en France, elle jouerait un rôle analogue à celui du centre gauche. Un de ses principaux membres, M. Bonghi, a ainsi défini son rôle dans un discours prononcé à Naples, au moment des dernières élections. « La droite, a-t-il dit, n'est ni morte, ni annihilée; elle se dépouille seulement de son ancienne forme pour revivre dans une large synthèse où, sans renoncer aux anciens principes qui ont fait sa force, elle peut s'assimiler tous les éléments modérés qui existent dans le pays. »

En revanche, sous l'influence de M. Deprétis, la gauche a modifié son ancien caractère. Elle accepte la monarchie italienne, à la condition, bien entendu, que celle-ci consente à se faire l'humble servante de la Révolution. A ce prix, elle maintiendra le régime actuel et combattra même l'agitation radicale et socialiste que la politique antireligieuse du gouvernement a, en France comme en Italie, contribué à grandir. Le révolutionnaire, devenu vieux et comblé d'honneurs, se transforme en conservateur; telle est l'éternelle comédie humaine, elle se joue en Italie comme dans bien d'autres pays. Ainsi, dans l'opposition, M. Deprétis appartenait au parti républicain qui composait le gros de sa clientèle politique. Depuis qu'il a été élevé au ministère, il a compris les avantages de la monarchie qui jusqu'alors ne lui étaient pas apparus, et, stratégiste parlementaire consommé, il a su faire accomplir à toute la gauche modérée la même évolution.

Mais il rencontre devant lui la fraction révolutionnaire extrême dont il s'est séparé puisque lui aussi a été obligé de couper sa queue. Aujourd'hui elle devient menaçante avec ses 40 ou 50 députés qu'ont élus 350,000 électeurs. 50,000 d'entre eux ont voté pour les candidats socialistes proprement dits. Les députés de l'extrême gauche représentent presque tous les circonscriptions situées dans la Lombardie, la Romagne et la Marche d'Ancône. Proclamation de la République, destruction de la Papauté, suppression de la propriété individuelle au suffrage universel, impôt progressif, tel est leur programme; il est au fond inspiré par les mêmes sentiments de haine antisociale et antireligieuse que celui de nos socialistes français. Avec l'audace qui leur a toujours appartenu, les radicaux savent défier la répression et intimider la justice. Plusieurs tribunaux, notamment ceux de Grossetto et de Mantoue, se sont refusés à condamner des accusés convaincus de menées républicaines et socialistes.

Dans beaucoup de solennités publiques, on ose à peine prononcer le nom du roi. Plusieurs congrès et réunions socialistes se sont tenues où la Commune avec tous ses crimes a été acclamée, notamment à Bologne, à Ravenne et aussi dans des villages situés non loin de cette dernière ville. Des feuilles socialistes se répandent dans les campagnes aussi bien que dans les grandes agglomérations urbaines; elles portent des noms significatifs, par exemple, *la Faux*, *la Commune*, *le Lucifer*, *le Sans-Chemise*, *le Cri de la Canaille*

quelques extraits donneront une idée de leur ton. « Cracher au visage des soi-disant honnêtes gens, dit ce dernier, et hisser le drapeau de la révolte autour duquel doivent se réunir les classes populaires qu'on a maudites », telle est notre programme. « Honte aux exploiteurs du peuple! dit un autre. Lorsqu'on est arrivé au moment de placer la mèche, on n'a plus qu'à voir quelle est la mine la mieux préparée, celle où le travail est le plus avancé (1). »

## IV

L'Italie, avons-nous dit plus haut, souffre du même mal que l'Espagne, les politiciens; mais le gouvernement a pris chez elle une tournure très différente de celle qu'il a conservée de l'autre côté des Pyrénées. L'administration espagnole a retenu les allures quelque peu timides et indifférentes d'une administration de l'ancien régime; elle n'a pas le caractère minutieux, tracassier, exigeant; qu'elle revêt dans les sociétés modernes. Là, elle veut élever les enfants, annuler la famille, exploiter les chemins de fer, diriger les grandes sociétés de crédit, morigéner les propriétaires, rendre des lois agraires, dominer l'Église, faire de la nation une nation armée, intervenir à tout propos, en un mot être tout, et bien souvent elle ne réussit, par son action impuissante, qu'à étouffer les efforts féconds de l'initiative privée. Car toujours elle se dirige d'après des principes uniformes qui ne tiennent aucun compte des faits « ondoyants et divers », et qu'elle ne sait pas approprier aux circonstances.

Nous venons de décrire l'administration italienne. Elle est atteinte à un haut degré de la manie d'administrer, et lorsqu'elle prend un arrêté, elle l'exécute brutalement, sans tenir aucun compte des faits qui en imposeraient la modification. Un incident, entre mille, donnera une idée de ces pratiques. Au moment de la catastrophe d'Ischia, les autorités administratives firent brusquement cesser les fouilles opérées dans les décombres des maisons que les secousses souterraines avaient abattues; elles ordonnèrent que les trous béants fussent recouverts de chaux, pour étouffer le mauvais air

(1) Voir sur ce sujet les intéressants articles publiés dans la *Réforme sociale*, des 1er février 1883 et 15 février 1884, par M. le comte Edouard Soderini, garde noble de Sa Sainteté et un des membres les plus laborieux du cercle d'études sociales.

qui se dégageait des cadavres amoncelés. Seulement au moment où elles prenaient cette décision, il restait encore ensevelis au milieu des ruines beaucoup de blessés et mêmes de personnes saines et sauves. Leurs cris même s'entendaient. Mais l'autorité avait parlé; sans pitié pour les vivants, elle fit exécuter son arrêté, et des malheureux qui auraient pu être sauvés furent condamnés à une mort certaine par la barbarie administrative. Lorsque le roi arriva sur le lieu de la catastrophe, il eut le bon sens d'interrompre l'exécution de cet arrêté brutal. Plusieurs personnes furent sauvées, mais déjà il y en avait qui avaient été enterrées sous la chaux.

Cette administration possédée de la manie de l'intervention coûte cher, et les charges des contribuables croissent d'autant plus que son domaine s'étend. L'État révolutionnaire a détruit tous les corps qui s'acquittaient des fonctions auxquelles il prétend maintenant. Aussi succomberait-il sous un fardeau disproportionné à ses forces, s'il n'avait le droit de puiser dans les bourses des contribuables. Il en use beaucoup de ce droit. Nous nous plaignons déjà en France des charges excessives que la détestable politique financière de la République nous fait supporter. Nous payons en effet 104 fr. par tête d'impôt, alors que deux pays puissants, les États-Unis et l'Angleterre, paient seulement les premiers 57 fr., les seconds, 50 fr.

Quant à l'Italie, c'est un des pays de l'Europe où le fisc prélève la plus forte part de la fortune publique, quelquefois plus de 40 pour 100 des revenus fonciers. Une revue italienne a calculé que sur un revenu de 20,000 francs en biens ruraux, le propriétaire paie au moins 5,800 fr. d'impôts. Il se montre peu scrupuleux cependant sur le moyen d'alimenter ses caisses toujours vides. Les biens des couvents en effet ont été confisqués, comme les biens de la Papauté, comme les biens de la Propagande. Le gouvernement français a proscrit les ordres religieux, il a procédé à leur expulsion avec une brutalité qui a rempli d'indignation non seulement tous les catholiques, mais encore tous les honnêtes gens. Plus délié, le gouvernement italien s'est bien gardé de faire du bruit. Il a laissé les couvents libres d'exister, mais il a confisqué leurs biens. Une expulsion s'accomplit sur la place publique, au milieu de véhémentes protestations et avec un grand déploiement de forces. Il suffit d'un article de loi pour opérer une confiscation. Pas de bruit, pas d'éclat, mais le résultat désiré est atteint.

## V

Un des traits qui frappent l'observateur en Italie est la persistance d'une large décentralisation de fait, malgré l'unité, malgré la destruction de toutes les anciennes lois locales et leur remplacement par une législation unique (1). Rome est bien la capitale officielle de l'Italie, mais elle n'exerce en fait aucune influence politique. Milan aspire à être la capitale morale de l'Italie, la ville des lettres et des sciences, tandis que Florence est demeurée le centre de la vie artistique, si peu digne aujourd'hui de l'immortel passé du génie italien. Les populations aussi ont gardé leurs traits distinctifs, leur méfiance réciproque les unes des autres. Pour un Piémontais, le royaume de Naples sera toujours un pays conquis où il se reposera du rude climat de son pays, et pour le Napolitain le Piémontais sera un barbare, comme les Italiens du seizième siècle traitaient les hommes du Nord, attirés dans leur pays par ses irrésistibles séductions.

Le gouvernement a beaucoup compté sur l'armée pour faire de l'unité italienne une réalité vivante; elle a été l'instrument de prédilection de la monarchie, et comme en outre celle-ci était pressée de jouer un rôle au milieu des grandes et vieilles puissances européennes, elle a voulu constituer une armée nombreuse, une marine puissante. Des sommes énormes ont été affectées aux dépenses militaires, et notamment à la construction des cuirassés tels que *le Duilio*, *le Dandolo*, *l'Italia*, *le Lepante* qu'un torpilleur ferait sauter en quelques instants.

Le but que visait le gouvernement italien a-t-il été atteint? L'armée a-t-elle rempli le double rôle pour lequel tant de millions ont été prodigués? Il ne nous appartient pas de la juger au point de vue militaire; des observateurs superficiels trouveront peut-être que, très séduisante au point de vue de la tenue, elle manque d'une véritable allure militaire. Auprès des juges compétents, elle n'a pas davantage trouvé grâce. Qui ne sait en effet que l'Italie a été exclue de la triple alliance, à la suite de la grande revue passée par le

(1) Un homme qu'on ne soupçonnera pas de partialité en faveur des idées traditionnelles, M. Élisée Reclus, a écrit que « le mouvement de l'unité italienne n'avait point son origine dans les masses profondes du peuple, et que des millions d'hommes, en Sicile, en Sardaigne, dans les Calabres, en Lombardie même, en sont encore à se demander le sens considérable des changements qui se sont accomplis. » (*Geogr. univers. L'Europe méridionale*, p. 307.)

prince impérial d'Allemagne, lors de son voyage à Rome? Formé à bonne école, celui-ci s'était aperçu des lacunes d'une organisation plus brillante que solide. Pour réunir trente mille hommes, le gouvernement s'était vu dans la nécessité de faire appel à tous les corps et avait convoqué des soldats de toutes les extrémités du royaume.

On a en vain prétendu que l'esprit militaire faisait complètement défaut aux Italiens. L'histoire dément cette accusation. Elle ne nous montre pas, du reste, de peuple auquel le courage militaire ait manqué, quand il était soumis à la discipline. Sous le premier empire, lorsque les contingents italiens ont été encadrés dans la grande armée, ils se sont conduits à l'égal des plus braves. La division napolitaine Lecchi a pris notamment une part importante à la difficile guerre d'Espagne et, dans la retraite de Russie, les Italiens ont tenu tête aux attaques de l'ennemi comme aux rigueurs du climat.

L'armée semble n'avoir pas répondu à l'attente du gouvernement, comme moyen de rapprochement entre les enfants des diverses provinces. Au sein des régiments les divisions ne se sont pas effacées. Piémontais et Napolitains surtout ont persisté à se traiter en ennemis, et l'affaire Misdéa n'a été que la manifestation extrême d'une discorde latente. Elle a eu un prodigieux retentissement en Italie, cette affaire Misdéa, et cela ne saurait surprendre. Un jour, un soldat napolitain, pris de fureur contre ses compagnons d'armes Piémontais, prend son fusil, ajuste ces derniers, en ayant soin d'épargner ses compatriotes, en tue cinq ou six, en blesse plusieurs. Les soldats terrorisés se cachent ou s'enfuient; l'assassin continue librement sa sinistre besogne jusqu'à ce qu'un soldat caché sous un lit le prenne par la jambe, et en le faisant tomber, le désarme. Il fut condamné à mort et fusillé, et celui qui le premier avait mis la main sur lui, reçut une récompense, quoique son action eût été bien naturelle. Mais un triste sort l'attendait. Rentré dans son village après l'expiration de son service militaire, il fut assassiné par les amis de Misdéa, et ceux-ci reçurent des félicitations publiques comme s'ils avaient accompli une action glorieuse. Aux yeux de leurs compatriotes, ils avaient vengé un enfant du pays.

Urbain Guérin.

(*A suivre.*)

UN HÉROS CHRÉTIEN

# FRANÇOIS DE LORRAINE

## DUC DE GUISE (1)

« Armez-vous de courage, disait le généreux Bonchamp, redoublez de patience et de résignation, vous en aurez besoin ; il ne faut pas s'abuser, nous ne devons point aspirer aux récompenses de la terre... Nous ne devons même point prétendre à la gloire humaine : les guerres civiles n'en donnent point! » Quiconque a lu l'histoire doit trouver dans ces paroles du chef vendéen une observation frappante de justesse. Une auréole de popularité s'attache parfois au nom d'un guerrier médiocre que favorise la fortune. Quelques pouces du territoire conquis sur l'étranger, quelques succès dans les combats, le font entrer dans l'histoire nationale; et dans cette vaste galerie de tableaux où chaque peuple vient contempler ses gloires de famille, il a sa place désignée d'avance. Mais l'arène des guerres civiles est un champ stérile pour la gloire.

L'homme, même supérieur, qui s'engage dans ces guerres ou que le flot des événements y jette comme malgré lui, n'y doit point chercher l'immortalité. La voix discordante des partis s'élève trop bruyante autour de son nom pour que la vérité puisse faire entendre ses arrêts calmes et tranquilles; et le plus souvent, s'il combat pour la justice, c'est dans le ciel seulement qu'il doit chercher sa couronne.

(1) Au moment où l'on s'apprête à dresser des statues à des gens qui ont laissé les Allemands prendre la Lorraine, et à ce Coligny qui fut l'allié des Anglais contre son pays, il est opportun de rendre justice à François de Guise, qui nous avait gardé Metz, en le défendant contre une invasion allemande, qui prit sur les Anglais et nous rendit Calais, et qui, par ses vertus personnelles et ses hautes qualités, fut une gloire pour la France et un honneur pour l'humanité.

La vie de François de Lorraine, duc de Guise, confirme bien éloquemment cette observation. Cet homme que l'admiration de ses contemporains avait surnommé le *Grand*, cet homme qui, par sa belle tactique et la rapidité habile de ses manœuvres, s'était placé au premier rang des généraux du seizième siècle, cet homme qui conserva Metz à la France et qui lui rendit Calais, ce politique profond qui déjoua la conjuration d'Amboise et sauva la monarchie française, cet homme qui ne s'engagea dans les guerres de religion que pour sauver l'Église et la France, ce héros chrétien n'a pas dans la mémoire des peuples la place que tant de services auraient dû lui assurer pour toujours. Bayard, La Trémoille, Duguesclin sont restés populaires; Guise est connu des érudits et de ceux qui déroulent les annales de l'Église de France. Dans le souvenir du peuple, on ne retrouve que quelques traits presque effacés de sa grande et belle figure. Son nom seul est bien connu; sa physionomie, les lignes de son caractère, sont comme recouvertes d'un nuage. La gloire : les guerres civiles n'en donnent point; et Guise fut mêlé aux guerres civiles, aux guerres de religion : il en fut même la victime. Ce côté de sa vie devait offusquer des partis aux ordres desquels l'histoire a obéi trop longtemps. Aussi l'a-t-on laissé dans cette lumière indécise, où l'œil de l'érudit découvre encore le grand homme, mais où la popularité n'arrive pas. L'objet de cette étude est d'explorer cette région où l'histoire, marâtre quelquefois, a relégué le duc de Guise. Plus nous étudierons cette figure, plus nous verrons s'en dégager les traits d'un homme supérieur et d'un véritable héros chrétien.

## I

François de Lorraine, appelé d'abord duc d'Aumale, naquit à Joinville, le 17 février 1519. Son père était ce Claude de Lorraine, duc de Guise, l'ami d'enfance de François Ier, qui préserva la France d'une invasion anglaise, et rejeta de nos frontières les hordes luthériennes, qui envahissaient la Champagne... Sa mère était la sainte princesse Antoinette de Bourbon. Le grand cardinal Charles de Lorraine, archevêque et duc de Reims, Louis, archevêque de Sens, cardinal de Guise, étaient ses frères, moins âgés que lui de quelques années. Il avait pour sœur Marie de Lorraine, qui devint reine d'Écosse et fut la mère de Marie Stuart. Claude de Lorraine avait en

douze enfants, mais les deux premiers étaient morts en bas âge, et François, le troisième, devint ainsi le chef, en même temps que l'espérance de la famille.

L'influence d'une mère pieuse et chrétienne est comme un astre bienfaisant qui rayonne sur notre vie. Tandis que Claude de Lorraine travaillait à développer dans ses enfants ces qualités chevaleresques toujours chères à la France, Antoinette de Bourbon s'efforçait de les faire grandir pour le ciel et de les rendre parfaits chrétiens. Dieu bénit ces soins de la pieuse mère au-delà même de toute espérance, et il choisit dans ses enfants, comme dans une race de prédilection, les défenseurs de son Église. Tout jeune encore, François de Lorraine suivit son père au milieu des camps. Mais la crainte de Dieu l'accompagnait partout et le couvrait, comme d'un bouclier, contre cette licence trop ordinaire aux gens de guerre. Deux personnages, jeunes comme lui, et qui devaient prendre place dans l'histoire, devinrent ses compagnons d'armes et ses amis. L'un était le Dauphin de France, qui sera bientôt Henri II; l'autre était ce Gaspard de Chatillon, si célèbre sous le nom d'amiral de Coligny. Mais rien n'annonçait encore dans le neveu du premier baron chrétien, dans un jeune seigneur doué d'éminentes qualités, l'apostat qui devait déchirer la France. Le cœur du duc de Guise était trop chrétien, trop élevé, pour connaître la vengeance. Mais, dans l'âme de Coligny, l'amitié devait bientôt faire place à une haine implacable.

A l'âge de dix-sept ans, le duc de Guise était déjà dans l'armée de Champagne, et son père écrivait à François Ier « qu'il voulait bien lui céder son épée, comme plus capable de rendre service entre ses jeunes mains qu'entre les siennes (1) ». Peu de temps après, comme pour confirmer les espérances paternelles, le jeune duc, avec deux cents chevaux seulement, battait, entre Hesdin et Thérouanne, quatre cents Impériaux, et ramenait avec lui la moitié du détachement vaincu. A l'âge de vingt-quatre ans, déjà distingué par sa valeur, il figurait au siège de Luxembourg et parvenait à dresser avant tous les autres les batteries destinées à foudroyer cette forte place. Dans une reconnaissance, s'étant approché trop près des remparts, il fut blessé au pied par la balle d'une arquebuse. Les os furent fracturés et la blessure parut tout d'abord si grave que

(1) M. Ch. Cauvin.

les hommes de l'art le crurent presque désespéré. Les soins d'habiles chirurgiens sauvèrent une vie si nécessaire à la France. Au milieu des gémissements que la douleur lui arrachait, son père, surmontant la tendresse paternelle, lui dit ces paroles où semble revivre l'esprit des anciens chevaliers : « Les personnes de notre sang ne doivent point ressentir les blessures, mais, au contraire, prendre plaisir à bâtir leur réputation sur la ruine de leur corps. » N'est-ce pas là une scène de Corneille, et ne croirait-on pas entendre Don Diégue? Deux ans après, le jeune duc recevait dans un combat une blessure plus douloureuse et plus terrible encore que la précédente.

C'était aux environs de Boulogne. Anglais et Français étaient aux prises dans une lutte acharnée. Le prince lorrain n'avait pas donné encore et contemplait les phases du combat. Soudain il voit les nôtres fléchir. Aussitôt, sans s'inquiéter s'il sera suivi, il pique des deux et s'élance presque seul sur les ennemis. Les Anglais reculent d'abord, puis ils reviennent à la charge, entourent le héros, le pressent et l'accablent sous leur nombre. Entre ces masses d'hommes et ce jeune guerrier qui les défie, il s'engage une lutte vraiment homérique. A la fin, le commandant anglais fond sur le prince et lui porte à la tête, au-dessus de l'œil droit, un si violent coup de lance, que cette arme se brise entre ses mains, la pointe, qui a pénétré dans la tête de Guise, restant profondément enfoncée. Le héros, presque mourant, reste encore debout sur sa selle et se fait jour de son épée. Aidé de son jeune frère, et de Vieilleville, son ami, il se dégage des ennemis, et vient, tout couvert de sang, tomber au milieu des Français. Les chirurgiens se refusèrent d'abord à une opération réputée inutile. Mais Ambroise Paré, mandé en toute hâte, fit coucher à terre le glorieux blessé, posa le pied sur son visage, et saisissant des tenailles de maréchal, parvint à arracher de sa tête le fer meurtrier qui la perçait. Durant trois jours la mort sembla planer sur le jeune prince. Mais les prières d'une mère montaient vers le Ciel pour obtenir sa conservation. « Je le pansay, disait plus tard Ambroise Paré, je le pansay et Dieu le guarit. » Antoinette de Bourbon conserva toute sa vie le fer de la lance qui avait percé le front de son enfant.

## II

Je passe à travers de beaux faits d'armes, premiers essais d'un grand homme de guerre. C'est dans leurs chefs-d'œuvre plutôt que

dans les inspirations de leur jeunesse qu'on étudie les hommes de génie. Le roi chevalier s'est réuni à ses ancêtres et dort sous la voûte sépulcrale. Henri II lui succède et ne fait guère que continuer son règne, dont il reflète en les affaiblissant les qualités et les fautes. Mais le nouveau monarque connaît les bornes de ses talents et s'entoure de conseillers habiles. Les Guise, les derniers, parmi nous, dit un éminent publiciste, qui aient compris la monarchie chrétienne, les Guise ont l'oreille du prince, et leur influence est prépondérante dans les conseils. C'est Charles de Lorraine, qui a sacré le nouveau roi : cinq jours après, Charles de Lorraine était cardinal. C'est François de Lorraine, notre héros, qu'Henri II, son ami d'enfance, écoute le plus volontiers. Pour employer l'expression du poète, le génie étonné des Montmorency tremble devant celui des Guise. Le vieux connétable ne sait apaiser les révoltes que par le châtiment et la terreur; il est redouté plutôt qu'aimé, et l'on craint tout en lui, jusqu'à ses prières. François de Guise calme tout par un regard; déjà l'on peut dire de lui ce qu'un chroniqueur dira plus tard du Balafré : « La France était folle de cet homme-là. » Et pourtant le jeune duc n'a pas encore commandé en chef. C'est en Lorraine, comme Bonaparte en Italie, qu'il doit rencontrer la gloire. La défense de Metz, l'une des plus belles pages de notre histoire militaire, l'élève au rang des grands capitaines de son époque. Charles-Quint ne sait pas encore que la fortune préfère un jeune roi à un vieil empereur. Trahi par Maurice de Saxe, son protégé, échappé, comme par miracle, aux bandes luthériennes qui viennent de surprendre Innspruck, il veut venger sur la France, son ancienne ennemie, les revers qu'il vient de subir. Près de mille hommes sont réunis, sous les ordres du duc d'Albe, dont le nom seul vaut une armée. Cette masse formidable paraît destinée à accabler les Ottomans. Mais les agents fidèles donnent l'alarme à la cour de France. François de Guise demande au roi la permission de combattre « à la barbe » de l'Empereur, et il se jette dans Metz, où un vent d'enthousiasme national entraîne sur ses pas la fleur et l'élite de notre noblesse. Les d'Enghien, les Condé, les La Roche-sur-Yon, les Nemours, les Horace Farnèse, les Castro, se sont offerts à lui comme simples volontaires pour la défense du sol envahi. Il faut tout créer : des fortifications, pour protéger la ville dont les remparts tombent en ruine; des subsistances, pour la nourriture des assiégés; des troupes régulières et disciplinées, et jusqu'à un cœur français

dans la poitrine des Messins, qui n'ont pas eu le temps encore de s'attacher à notre pays. C'est par là que commence le duc de Guise.

« Prenez votre rang dans une nation dont vous faisiez autrefois partie. Quand on a eu le bonheur d'être Français, peut-on cesser de l'être? Le roi veut vous traiter en père, l'Empereur veut vous traiter en maître. Soyez l'honneur de la France, et non la proie d'Allemagne (1). » Quatre faubourgs sont rasés, pour assurer la défense de la place. Les anciens palais carlovingiens, l'église Saint-Arnould, où reposent les restes de la reine Hildegarde et de Louis le Débonnaire, sont sacrifiés à la défense de la ville. Mais auparavant Guise a soustrait ces corps vénérables à la ruine du sanctuaire qui les abritait, et lui-même, un cierge à la main, les a accompagnés jusqu'à la cathédrale, à laquelle il a confié ces dépouilles. Pour amasser des subsistances, Guise avance au roi 5,000 livres de sa fortune personnelle, il engage pour plusieurs mois aux fournisseurs de l'armée son traitement de lieutenant général, et il envoie sa cavalerie fourrager sur toute la route par laquelle doit arriver l'ennemi. Puis il fait sortir de Metz toutes les bouches inutiles. Mais il garde douze cents ouvriers de divers états et soixante-dix prêtres pour les besoins spirituels des combattants. Pour former ces soldats nés d'hier, le duc se fait en quelque sorte sergent instructeur et les exerce sans relâche. L'ennemi peut arriver : tout est préparé pour le recevoir.

Le 19 octobre 1553, les avant-postes signalaient l'approche des Impériaux. Une première colonne, forte de vingt mille hommes, et commandée par le duc d'Albe en personne, s'établissait au village de Sainte-Barbe, à une lieue de Metz environ. Le lendemain même de son arrivée, le général espagnol poussa une reconnaissance à une faible distance de la ville. Mais mal en prit à ses soldats, qui furent ramenés dans leur camp par les assiégés avec des pertes sensibles. L'Empereur arriva le 20 novembre, toute son armée ayant déjà pris position autour de la ville. Le bombardement de Metz commença aussitôt. Les officiers impériaux dirigeaient de préférence le tir de leur artillerie contre une vieille muraille située entre la porte Charpenoise et la plate-forme Sainte-Marie. Le 26 novembre, la muraille s'écroulait, aux acclamations des assiégeants qui comptaient entrer par cette brèche. Quel ne fut pas leur

(1) Lacretelle.

étonnement de voir apparaître derrière ces rues un rempart tout neuf, élevé comme par enchantement, et contre lequel devait de nouveau s'essayer leurs feux! Au milieu de cette pluie de fer, Guise était calme et souriant. On le rencontrait partout, excitant l'ardeur des soldats ou encourageant les travailleurs. Le bon mot, toujours si puissant sur le Français, arrivait à point sur ses lèvres : « Si l'Empereur, disait-il, nous envoie des pois, nous lui adresserons des fèves. » Un assaut tenté par Charles-Quint échoua complètement. L'Empereur était découragé. « Je n'ai plus d'hommes, disait-il, je me rendrai Cordelier avant trois ans. »

Les garnisons françaises des places voisines tombaient sur les derrières de son armée et interceptaient ses convois. Quiconque voulait s'écarter du camp avait affaire aux paysans lorrains, qui recevaient avec leurs longues faulx tout maraudeur impérial. L'Empereur voulut essayer d'un nouvel assaut. Après avoir foudroyé de son artillerie une des tours qui défendaient la ville, et qu'on nommait la Tour d'Enfer, il mit sur pied soixante mille hommes et les fit avancer sur la place. C'était le 2 décembre. Guise avait tout prévu, et l'armée française, pleine d'entrain et d'enthousiasme, était massée sur les remparts. Devant ce spectacle, les Impériaux se tinrent immobiles, et ni menaces ni promesses ne purent les faire avancer d'un pas. L'Empereur, presque désespéré, donna le signal de la retraite. Cependant rien n'annonçait encore qu'il dût renoncer à son entreprise, et le tonnerre de son artillerie continuait à gronder sur la ville. Le 5 décembre, le duc de Guise écrivait à son frère, le cardinal de Lorraine : « On m'a assuré qu'ils sont sous terre (les Impériaux), qu'ils la veulent miner, nous sommes en beaucoup d'endroits, attendant, et trouvons de l'eau presque partout, qui leur sera très contraire à leur entreprise. J'ai espérance en Dieu et aux gens de bien qui sont icy. » Cependant, le 26 décembre, Charles-Quint levait le siège de Metz et se portait avec son camp de l'autre côté de la Moselle. Ses lieutenants ne tardèrent pas à le suivre. Plus de trente mille Impériaux avaient péri sous les murs de Metz : cette ville avait soutenu un siège de soixante-cinq jours et arrêté devant ses murs une armée de cent vingt mille hommes. Une foule de blessés gisaient dans la campagne : Guise les accueillit et les fit soigner comme s'ils eussent été des Français. Il fit plus; il envoya offrir au duc d'Albe des embarcations pour transporter à Thionville les blessés que ce général traînait à la suite de son armée.

Quelques années après, nous rencontrons le duc de Guise en Italie, où il vient de conduire une armée française. Ces brillantes, mais stériles expéditions d'Italie, se ressemblent presque toutes : bonheur au début, revers à la fin. L'expédition du duc de Guise est comme celle de Charles VIII, une marche triomphale jusqu'à Rome, mais c'est le Pape qui l'y appelle. Son étoile pâlit, comme toujours, sous le ciel napolitain, sur cette terre brûlante, écueil de la valeur française, où Bonaparte lui-même devait refuser plus tard de s'engager. Il n'est point défait, mais les maladies, le soleil, les divisions de ses alliés, la ténacité du duc d'Albe, qui refuse une bataille plusieurs fois offerte, les étroits calculs de la politique font avorter son entreprise. Il tombe malade, et quand il commence à se relever, un ordre de son roi l'appelle en France et le presse d'arriver au plus tôt. La sanglante tragédie de Poitiers et d'Azincourt s'est renouvelée sous les murs de Saint-Quentin. L'armée française est presque détruite, le connétable est prisonnier, et la France, attaquée à la fois par l'Espagne et par l'Angleterre, est comme à deux doigts de sa perte. Au milieu de ce danger national un nom monte sur toutes les lèvres : Guise! Guise! Le héros paraît, et la victoire semble revenir avec lui. Le roi le crée aussitôt lieutenant général du royaume et ordonne à tous les Français de lui obéir comme à la Majesté royale elle-même. En quelques semaines, une armée pleine d'enthousiasme est déjà réunie et se serre autour de son chef. Guise porte son camp près de Compiègne. De là il fait à l'ennemi une guerre de détail destinée à donner le change sur ses véritables intentions. Puis, tout d'un coup, au fort de l'hiver, à marches forcées, ayant dérobé sa marche, il paraît devant la ville de Calais et l'investit aussitôt. Huit jours suffisent pour rendre à la France une ville que les Anglais retenaient depuis deux cents ans. Ce coup hardi ramène la fortune sous nos drapeaux et délivre la France des dangers d'une invasion. Calais nous est rendu et Calais nous restera.

Un autre triomphe vint bientôt s'ajouter à ce triomphe véritablement national, ce fut la prise de Thionville par le duc de Guise. Blaise de Montluc, qui combattait sous les ordres du prince lorrain, et qui contribua pour une bonne part à la prise de cette cité, nous a laissé sur le siège de Thionville des détails où se révèle tout entière sa verve gasconne et pittoresque. Impossible de refaire un tableau si bien tracé. Nous renvoyons le lecteur au commentaire du vieux maréchal.

## III

La joie du prince eût été sans mélange, s'il n'eût vu mourir à ses côtés, et mourir en impie un de ses compagnons d'armes, dont il estimait la valeur. Le jour même où fut donné l'assaut, tomba, frappé d'une arquebuse, le vieux maréchal Strozzi, un des lieutenants du duc de Guise. Le duc était près de lui, dans la tranchée, et appuyait la main sur son épaule. Apôtre et guerrier tout ensemble, le duc montre le ciel au mourant, l'excite au repentir de ses fautes et lui parle de Jésus-Christ. Le malheureux blessé lui répond par un blasphème : il renie Dieu, ajoutant que « sa fête était finie, et qu'il n'allait être que là où sont tous ceux qui sont morts depuis six mille ans ».

C'est que dans cette société française, naguère si profondément chrétienne, et maintenant travaillée par le calvinisme, commençaient déjà à se répandre, comme une lave ardente, les doctrines du protestantisme et de l'incrédulité. La foi restait profonde au sein du peuple (la Ligue le prouvera bientôt), mais la royauté faiblissait.

L'Épiscopat, pris dans son ensemble, n'était pas inférieur à sa mission. Ses conciles, entre autres celui de la province de Sens tenu en 1528, « où l'on remarque déjà, sur la foi et les mœurs, la plupart des décisions qui furent publiées depuis par le concile de Trente », ses conciles faisaient admirer leur sagesse. Il présentait même des noms illustres et de grandes vertus. Mais quelques-uns de ses membres étaient vendus aux sectaires; un Montluc, bien différent du maréchal de ce nom, apostat caché sous une mitre, était marié secrètement; un Spifame de Nevers allait conseiller ceux de Genève, etc. Un Odet de Châtillon, laissant profaner l'Hostie miraculeuse par un prêtre digne d'un tel évêque, allait donner au monde l'effrayant spectacle d'un cardinal renégat. C'était là sans doute une minorité infime, quelques malheureux sur lesquels devaient plus tard gronder les foudres divines, ou dont l'histoire, dévoilant les sentiments mal étouffés, devait stigmatiser l'apostasie.

Mais une autre fraction, catholique de cœur, sincèrement attachée à l'Église, mais inconséquente avec sa foi, tenait pour ces principes gallicans, introduits par le grand schisme et dont nu nom menteur déguisait mal la servitude. L'Épiscopat d'ailleurs, n'avait pas tout l'appui que réclamaient ses fonctions. Il pouvait connaître du crime

d'hérésie, mais il ne pouvait poursuivre ce crime qu'avec le concours des gens du roi, de MM. du Parlement. Outre l'immense inconvénient de recourir à des magistrats séculiers pour des questions essentiellement religieuses, et de rendre en quelque sorte juges de la foi les interprètes des lois civiles, les évêques ne trouvaient pas toujours, chez ces inquisiteurs en robe courte, le zèle et l'énergie que réclamaient les circonstances. Le Parlement, d'ailleurs, était divisé sur les mesures à prendre envers l'hérésie. Des novateurs s'étaient même glissés dans ses rangs. L'Université vivait sur sa gloire antique et sur les souvenirs de son passé. Savante et célèbre encore en Europe, elle n'avait plus son influence des anciens jours. Les foudres de la Faculté de théologie ne faisaient pas rire les hommes de ce temps comme ceux du dix-huitième siècle; mais ces vieux magistrats du Parlement les suivaient du regard et tentaient parfois d'en régler les grondements ou d'en amortir les menaces. En un mot, bien que religion d'État, bien que possesseur incontestable et quatorze fois séculaire, le catholicisme devait garder avec ses propres enfants des ménagements infinis, et n'était pas accepté avec toutes ses conséquences. La politique était descendue de ces hauteurs où l'avait élevée saint Louis; ce n'était plus que par intervalles que les gestes de Dieu s'accomplissaient par les Francs. Jamais il n'y avait eu moins de véritable politique. On vivait d'expédients, de demi-mesures, de concessions imprévoyantes, qui ne faisaient que donner des forces à l'erreur, et que ramener le lendemain, grossi de toute la faiblesse du pouvoir, le danger écarté la veille. La France marchait à sa ruine, ruine inévitable, si une main ferme et douce en même temps ne la replaçait pas, comme à son insu, dans la voie qu'elle avait quittée. Cette main secourable, Dieu ne la refusa point à la France : il lui donna le duc de Guise. D'un coup d'œil, ce grand homme jugea le péril qui menaçait son pays. Il devina de suite le caractère profondément anarchique d'une hérésie qui se recrutait dans la noblesse et affectait de s'abriter près du trône. Il vit que les concessions, les palliatifs diplomatiques, ne serviraient de rien avec elle. Mais il vit du même coup que ce n'était point un catholicisme amoindri, étroit, gallican, qui aurait raison de cette hérésie et qui referait la France : il fallait rendre à l'Eglise ses libertés antiques, rattacher fortement la France au Saint-Siège, suivre le mouvement imprimé par le concile de Trente et chercher le salut dans le retour à des principes trop longtemps méconnus.

## IV

Telles étaient les dispositions du duc de Guise au moment de la mort de Henri II. Les derniers temps du règne de ce prince l'avaient vu comme relégué dans l'arrière-plan et dans une sorte de disgrâce. Mais il savait attendre, et il demeura tranquille à son poste. Sous le règne éphémère de François II, un prince de dix-sept ans, faible de corps et d'esprit et qui ne pouvait gouverner par lui-même, rendit aux Guises toute leur ancienne influence. Le cardinal de Lorraine devint premier ministre et apporta au conseil des vues supérieures, une grande connaissance des hommes et une rare entente des affaires. Le duc se trouva placé à la tête de la noblesse catholique. Son frère et lui, oncles du souverain par le mariage de ce prince avec Marie Stuart, se trouvaient être les deux principaux personnages de la nation. Pour eux, toute la partie saine du peuple français (et c'était alors l'immense majorité), la plus grande partie de la noblesse et l'Episcopat, pris dans son ensemble. Pour eux encore, le Pape et le roi d'Espagne. Contre eux, les huguenots, Condé, Coligny, quelques mécontents, et cette tourbe d'ambitieux à qui le pouvoir déplaît toujours lorsqu'ils ne l'exercent pas eux-mêmes. Entre eux, le vieux connétable de Montmorency, profondément attaché à l'Eglise et à la monarchie, mais qui souffre de n'avoir plus part aux affaires, et que l'heure du danger retrouvera d'ailleurs à côté des Guise.

L'hérésie, même lorsqu'elle est armée, craint de combattre au grand jour. La nuit des complots, les insinuations calomnieuses des pamphlets, conviennent mieux à son génie qu'une lutte loyale et en pleine lumière. Des hommes qui rêvaient déjà la dislocation de la France, des hommes qui n'avaient point honte de tendre la main aux luthériens d'Allemagne et aux protestants d'Angleterre, ennemis mortels de notre pays, reprochaient aux princes lorrains de n'être pas Français, d'aspirer au trône de France et d'ourdir contre le roi, leur neveu, dont ils étaient les ministres, de noirs et ténébreux complots. Dans les écrits satiriques du temps, le cardinal et son frère étaient chaque jour attaqués. Mais le peuple, qu'on voulait tromper, restait fidèle au gouvernement, et la boue, lancée de si bas, n'atteignait pas ces grandes figures.

Changeant alors d'attitude, l'hérésie laissa la plume trempée de

fiel pour le poignard des conjurations. Un gentilhomme, nommé la Renaudie, autrefois condamné à mort pour un faux, et que le duc de Guise, qui estimait sa valeur militaire, avait dérobé au dernier supplice, devint l'âme d'un vaste complot calviniste dont le but était de s'emparer du jeune roi, de massacrer les Guise et d'asservir la France à une véritable dictature protestante. L'aventurier eut bientôt une armée à ses ordres. Mais il organisait tout dans l'ombre : soldats et officiers, pour déjouer tout soupçon, ne devaient se réunir qu'à un jour donné. Les circonstances mêmes favorisaient cet audacieux dessein. La Cour se trouvait à Blois, ville faible, mal gardée, et dont il était facile de s'emparer par surprise. Heureusement, un avocat huguenot, mais dévoué à sa patrie, Avenelles, initié au complot, fit tout révéler aux princes lorrains. Le jeune roi, qu'il fallait instruire du danger, perdit aussitôt la tête et communiqua ses terreurs à son entourage. Mais Guise, sans perdre un instant, ordonne que la Cour se transporte à Amboise, dont le château, véritable forteresse, n'avait pas à craindre un coup de main. Il renforce la garnison de cette place, et arme jusqu'aux domestiques de la Maison royale. Il écrit tout de suite au connétable et avertit les gouverneurs des cités voisines. Le roi de Navarre et son frère le prince de Condé, tous les deux protestants, le dernier même soupçonné d'être le véritable chef du complot, sont, par les ordres du duc, mandés sur-le-champ à Amboise. On affecte de leur confier un poste d'honneur, mais en réalité on surveille toutes leurs démarches, et aucun de leurs mouvements n'échappe à l'œil clairvoyant des princes lorrains. Les conjurés, que le déplacement de la Cour a déconcertés sans les abattre, sont sabrés par l'armée royale ou livrés au bourreau comme criminels de lèse-majesté. La Renaudie, subit la mort des traîtres, juste punition de son crime; et par l'énergie de deux hommes, la France échappe au danger de perdre tout ensemble sa foi, son roi, sa liberté, son unité territoriale, et par là-même de laisser échapper à tout jamais la juste influence qu'elle doit exercer en Europe. Aussi la reconnaissance de la nation donna-t-elle au duc de Guise, par la voix du Parlement, le titre de Conservateur de la Patrie. Pour la seconde fois Guise fut élevé, par lettres patentes, à la dignité de lieutenant général du Royaume, dignité qu'il devait perdre bientôt sous le souffle inconstant de la fortune.

## V

Les émeutes se multipliaient sur tous les points ; le protestantisme prenait de plus en plus l'attitude d'une révolution armée. Cette minorité factieuse criait à l'intolérance de Rome, en égorgeant les catholiques et accusait le patriotisme des défenseurs de la vraie foi, tandis que le sang français, versé par torrents, déshonorait ses propres victoires. Le lieutenant général prenait contre ces sectaires les plus énergiques mesures. Condé, dont la culpabilité ne faisait plus doute à la Cour, venait d'être condamné à mort pour la part qu'il avait prise au complot. L'inexorable justice allait frapper dans un prince du sang royal l'âme des guerres civiles et le principal auteur des malheurs qui attristaient notre pays, lorsqu'une mort soudaine enleva le jeune roi et fut pour les princes lorrains le signal de disgrâces et de tribulations nouvelles. Un enfant de neuf ans, roi de nom, mais placé par son âge sous la tutelle d'une mère dont le cœur ne sut pas devenir français, allait commencer, sous le nom de Charles IX, un règne tristement célèbre. Catherine de Médicis, mémoire odieuse, femme sans foi, caractère méprisable, cherchant avant tout son intérêt, prête à prier Dieu en français aussi bien qu'à faire assassiner lâchement des ennemis caressés la veille, Catherine de Médicis, régente de fait, allait exercer l'autorité souveraine. Le Chancelier de l'Hôpital, célébrité de commande, comme tant d'autres, plus protestant que catholique, si toutefois il était quelque chose, devenait garde des sceaux, et apportait au ministère cet esprit d'indifférence religieuse qui l'a rendu si cher aux incrédules. Condé fut justifié et profita de la vie et de la liberté qu'on lui rendait pour préparer de nouveaux complots. Son frère, le roi de Navarre, plus tard zélé catholique, mais engagé alors dans l'hérésie, devint lieutenant général du royaume. La jeune reine, Marie Stuart, veuve de François II, que la régente souffrait avec peine à la Cour, se retira dans ses terres, d'où elle passa en Écosse, où l'attendaient une couronne, une prison et un échafaud sanglant, mais piédestal de son martyre. Le prêche fut à la mode pendant quelque temps dans cette Cour mobile et astucieuse, et il devint de bon goût d'être hérétique. Au milieu de ces tristesses, deux hommes se rencontraient presque seuls dans la chapelle catholique du château royal. L'intérêt les avait séparés, la foi et le patriotisme les

rapprochèrent. Décidés à tous les sacrifices plutôt que de laisser la France s'abîmer dans l'hérésie, le Duc de Guise et le Connétable de Montmorency s'unirent étroitement pour la défense du catholicisme. Tous deux allèrent ensemble s'asseoir à la Table Sainte et se promirent de travailler de concert pour l'Église et pour la patrie. Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, s'adjoignit à eux, et l'union de ces trois grands personnages, ligués pour la défense de la foi, forma le triumvirat. La reine, qui pratiquait si bien le *divide ut imperes* des anciens, vit avec effroi cette union nouvelle. Pourtant elle dissimula suivant sa coutume et ménagea les Guise avec lesquels il fallait compter. Le cardinal de Lorraine, en sa qualité d'archevêque de Reims, donna l'onction royale au jeune Charles IX. Le duc remplit au sacre les fonctions de grand chambellan, nonobstant les réclamations des Longueville, dont les ancêtres étaient depuis un siècle en possession de cette prérogative. Mais ces démonstrations extérieures ne changeaient point le véritable état des choses. A peine revenue à Saint-Germain, la Cour craignit qu'un vaste massacre n'ensanglantât bientôt la capitale. C'était aux approches de la Fête-Dieu, l'une des solennités les plus chères aux Parisiens. Les huguenots, dignes ancêtres de nos libres-penseurs modernes, étaient soupçonnés de vouloir empêcher la procession et tout déploiement extérieur de culte. On craignait, avec raison, que le peuple, exaspéré et tyrannisé dans sa foi, ne se ruât sur cette minorité persécutrice. Personne n'était assez fort pour arrêter cette émeute éventuelle. La régente, bien malgré elle, dut faire appel au duc de Guise. Résolu d'attendre les événements et d'intervenir à l'instant décisif, le héros s'était retiré dans ses terres. Mais les lettres de la reine lui arrivaient les unes sur les autres, le suppliant d'accourir à Paris, au nom de la religion : « Puisque c'est pour Dieu, dit-il, j'y vais ; et qui voudra y entreprendre, j'y mourrai, ne pouvant mieux mourir. » Deux jours après, la veille même de la fête, il faisait son entrée dans Paris. Une foule immense, ivre d'enthousiasme, s'était portée sur son passage. A la tête de trois cents gentilshommes, qui s'étaient d'eux-mêmes placés sous ses ordres, Guise traversa Paris à cheval et se rendit à Saint-Germain où l'attendaient le roi et la régente. Les protestants se continrent, et la fête fut célébrée avec cette pompe dont la piété de nos pères se plaisait à entourer l'Eucharistie. Le Dieu de paix et d'amour traversa peut-être dans son humble et majestueux triomphe les mêmes rues qui avaient vu la veille le

passage vraiment royal du défenseur de son Église. Un seul homme avait suffi pour ramener le calme et la sérénité, et nos Annales ecclésiastiques enregistraient une victoire de plus et des larmes de moins.

## VI

Quelque temps après se tint à Poissy le fameux Colloque de ce nom, si célèbre dans notre histoire. La Cour essayait d'un accommodement, qui ne devait pas avoir plus de succès avec les calvinistes que ces interminables diètes de l'Empire avec les disciples de Luther. Entre une doctrine du ciel, et sûre d'elle-même, parce qu'elle est gardée par une autorité infaillible, et une hérésie née d'hier, la conciliation n'est pas possible. Le Colloque de Poissy fit admirer l'éloquence entraînante du cardinal de Lorraine, la foi profonde du cardinal de Tournon, la sainte énergie et la grande doctrine du père Laynez, le néant d'une secte que ne pouvait défendre un Théodore de Bèze. Mais il ne changea rien à la vraie situation de notre pays, et notre ciel politique et religieux resta ce qu'il était auparavant, chargé de nuage que la foudre devait déchirer bientôt. Un seul homme profita de cette dissension fameuse, ce fut le roi de Navarre, qui abjura l'hérésie, et s'adjoignit aux triumvirs pour la défense de la vraie foi.

L'union entre les catholiques devenait plus que jamais nécessaire. La politique de bascule, si chère à la régente, ne faisait que la rendre odieuse aux catholiques et aux huguenots tout ensemble. Des scènes d'horreur ensanglantaient la France. A Paris, presque sous les yeux de la Cour, on avait vu des protestants armés pénétrer dans l'église Saint-Médard, et massacrer au pied même de l'autel un catholique généreux qui voulait dérober le saint Sacrement à leur fureur et à leurs outrages. A Bargeols, en Provence, dit M. Charles Cauvin, les cruautés commises (par les protestants) ne purent être égalées que par celles dont s'illustra en Dauphiné le baron des Adrets. Dans le Languedoc, les églises étaient saccagées, et le sang des prêtres et des fidèles ruisselait sur les dalles du sanctuaire. De leur côté, les catholiques, exaspérés par l'oppression, dépassaient parfois les bornes de la légitime défense, et usaient de ces représailles terribles que l'Église a en horreur, mais qu'elle ne peut arrêter toujours. Un hasard malheureux a mêlé à ces représailles le nom

même du duc de Guise, qui d'ailleurs y fut étranger. Comme pour braver les princes Lorrains, les religionnaires avaient choisi pour tenir leur prêche la petite ville de Vassy, située à cinq lieues seulement de Joinville, où habitait le duc de Guise. Jérôme de Bage, évêque de Châlons, alla leur présenter des observations. Il fut insulté grossièrement et courut même un véritable danger.

## VII

Peu de temps après, le duc de Guise, passant un dimanche à Vassy, s'y arrêta pour entendre la messe. Les catholiques se plaignirent à lui du prêche que tenaient les huguenots, contrairement à l'édit, et qui troublait le saint sacrifice. Le duc envoya deux de ses pages auprès des ministres pour les prier d'attendre que la messe fût terminée. Ces deux messagers furent accueillis par des outrages. Des insultes, on en vint bientôt aux voies de fait. Les deux pages dégainèrent. Les soldats et les valets du duc de Guise accoururent au bruit, et une lutte s'engagea. Le duc sort de l'église pour faire cesser le tumulte. Il ne put se faire entendre, une grêle de pierres tombe autour de lui, un gentilhomme de sa suite est renversé et lui-même est blessé à la joue. A la vue du sang qui coule, les gens du duc, qui adorent leur maître, font main basse sur les huguenots, et blessent ou tuent une soixantaine de personnes. En vain la duchesse de Guise, malade, et qu'on portait en litière, faisait supplier de cesser cette lutte homicide. En vain le duc faisait les plus grands efforts pour arrêter la fureur de sa suite. Ces hommes irrités n'entendaient plus rien, et la collision sanglante, désignée sous le nom de *massacre de Vassy*, inaugura les guerres de religion.

Quelqu'un disait, au moment des décrets : Nous sommes sortis de la légalité pour rentrer dans le droit. Les triumvirs voulaient garder tout ensemble et le droit et la légalité. La faction calviniste, moins scrupuleuse, voulait, à défaut du droit, se couvrir d'un masque de légalité qui sauvât les apparences, et, en donnant aux catholiques les allures d'un parti rebelle, mit du côté des huguenots cette raison que le fabuliste appelle la raison du plus fort. Son plan était très simple : s'emparer de la reine mère et du jeune roi, et gouverner sous leur nom. Condé était sur le point d'en venir à l'exécution, quand les triumvirs déconcertèrent son projet. La reine avait de nouveau mandé à Paris le duc de Guise (22 février 1562).

C'était même pour obéir à cet ordre que le duc avait traversé Vassy, première étape sur la route de Joinville à la capitale. Mais sur le chemin son cortège était allé s'augmentant. Toute sa famille, le vieux connétable, et une grande foule de seigneurs l'avaient rejoint à Montreuil, et il marchait sur Paris, où les protestants avaient massé des forces, avec une véritable armée. Toujours artificieuse, craignant toujours de perdre son pouvoir, Catherine de Médicis, qui l'avait appelé, lui écrivit de nouveau, pour lui enjoindre de ne pas aller à Paris, mais de laisser toute sa suite et de venir à Monceaux, où elle se trouvait, accompagnée d'une faible escorte. Guise aperçut de suite les conséquences d'une telle injonction. Trop clairvoyant pour donner dans le piège, il adressa à la régente une réponse évasive et continua sa route. Paris le reçut avec transports. Le prévôt des marchards le harangua, ainsi qu'un souverain, et le salua du titre de défenseur de la foi. Condé, qui sortait du prêche, avec une suite de cinq cents gentilshommes, armés jusqu'aux dents, l'entre-croisa dans le faubourg Saint-Jacques. Une collision était imminente. Mais Guise s'avançant vers le prince, le salua avec courtoisie. Condé lui rendit son salut, et les deux troupes se séparèrent sans combat. Le roi de Navarre, lieutenant général du royaume, avait rejoint les triumvirs, et mettait ainsi de leur côté la légalité, nécessaire à leur entreprise. Il fallait à tout prix éloigner de la capitale Condé et les seigneurs protestants, décider la reine mère qui penchait alors vers cette faction à rentrer dans Paris avec son enfant, fermer toute issue à une évasion ou à un coup de main, et enfermer l'intrigante Italienne dans une sphère catholique d'où elle ne pût échapper. Le prévôt des marchands et l'échevin Claude Marcel, personnage très populaire et très aimé, allèrent prier la reine d'exiger le départ de Condé et des seigneurs calvinistes. La régente s'était retirée à Melun avec Charles IX et toute sa maison. Poussée à bout, Catherine obtempéra à la demande des magistrats parisiens et ordonna à Condé, qui obéit en frémissant, de quitter la ville avec sa suite. On la pressa de rentrer elle-même dans la capitale. Elle le promit, mais ajourna son départ. Loin de tenir sa promesse, l'astucieuse Catherine quitta Melun pour Fontainebleau, et se jeta dans les bras des protestants. Elle écrivait au prince de Condé. en lui disant de conserver les enfants, la mère et le royaume, et signait ses lettres : « Votre bonne cousine Catherine ». C'était se jeter elle-même, et la France avec elle, dans cet abîme, d'où les triumvirs et la masse de la nation voulaient arracher la

royauté. Las de ces tergiversations et de cette politique insensée, les triumvirs comprirent qu'ils n'avaient plus à garder de ménagements et qu'il fallait, de gré ou de force, ramener la régente à Paris. Ils se rendirent donc à Fontainebleau. Une escorte armée les accompagnait et devait protéger leur retour contre une attaque éventuelle. La reine s'indigna, menaça, entra dans une colère toute féminine. Mais Guise fut inexorable, et il donna le signal du départ. Durant les trois jours que dura le voyage de Fontainebleau à Paris, Catherine de Médicis ne cessa de pousser des gémissements. Le roi, encore enfant, qui n'avait encore d'autres sentiments que ceux qu'il recevait de sa mère, se lamentait avec elle. Mais l'escorte, qui connaissait la régente, affectait une parfaite insensiblité, et n'en continua pas moins sa route. Les Parisiens reçurent le jeune roi et sa mère, avec tous les égards dus au pouvoir souverain. Les triumvirs se montraient pleins de respect. La reine était toujours maîtresse, à ce seul point près qu'elle ne pouvait s'entendre avec les huguenots. La légalité, dont le camp protestant voulait recouvrir ses projets, se trouvait donc, avec le droit, du côté des chefs catholiques, maîtres de la personne du roi, et agissant en son nom. Cette situation se prolongea durant quelques semaines. Puis la régente affecta des craintes, et voulut quitter la capitale. Les triumvirs la laissèrent libre de se rendre à Monceau. Mais craignant un nouvel artifice, ils quittèrent la ville avec elle.

Cependant Condé n'était pas inactif. A défaut de Paris, qu'il ne pouvait prendre, il résolut de s'emparer de toutes les villes qui bordaient le bassin de la Loire. Une surprise lui livra Orléans. Il s'allia avec les princes protestants d'Allemagne, et lança un manifeste qui n'était autre chose qu'une véritable déclaration de guerre.

## VIII

Cette guerre, les Triumvirs crurent un instant la conjurer par un généreux sacrifice. Condé promit de déposer les armes, si les trois chefs catholiques se retiraient des affaires. Les triumvirs se retirèrent aussitôt. Condé se fit dégager par des pasteurs calvinistes de la promesse qu'il avait faite, et tenta un coup de main sur le camp royal. La reine elle-même, toujours mobile, et qui eut peur cette fois des sectaires, expédia courrier sur courrier, pour rappeler au plus vite les trois défenseurs de la foi. Les triumvirs revinrent, et

la guerre s'engagea, guerre lamentable dans laquelle on voyait un roi de France occupé à conquérir ses propres villes, tandis que d'autres villes, qui reconnaissaient son autorité, lui étaient enlevées par ses sujets. La cour recueillit alors les fruits amers de sa politique. Elle ne s'était jamais engagée franchement dans la ligne de conduite que lui avaient montrée les Guise. Elle avait mis dans une même balance les intérêts de tout un peuple qui voulait garder sa foi, et les prétentions de quelques sectaires abhorrés, qui voulaient pervertir ce peuple. Elle s'était fait, sous le nom de Raison d'État, des intérêts égoïstes et mesquins, distincts des intérêts du pays. Suivant une expression célèbre et dont on a souvent abusé, mais qui était vraie dans la conjoncture, il y avait maintenant un État dans l'État, et des flots de sang allaient couler avant que cet État nouveau et menaçant se fût confondu dans l'autre.

Le point le plus exposé, et sur lequel il fallait d'abord porter la lutte, c'était la Normandie. L'importante place du Havre venait d'être livrée aux Anglais par les dissidents. Rouen, qui devait plus tard tenir avec tant d'énergie le parti de la Ligue et soutenir un siège mémorable contre Henri IV, Rouen était au pouvoir des sectaires. Le fameux comte de Montgomery, l'auteur involontaire de la mort de Henri II, aigri par l'infortune, s'était jeté dans l'hérésie et commandait cette ville pour les calvinistes. Il était bien résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. De leur côté, les triumvirs étaient décidés à ne pas laisser aux mains des rebelles une cité aussi importante que Rouen. Ils l'investirent donc avec des forces considérables (25 septembre 1562). Un mois après (26 octobre), la ville, emportée d'assaut, rentrait sous l'obéissance de son souverain. Mais la victoire coûta cher aux catholiques. Antoine de Bourbon, roi de Navarre et lieutenant général du royaume, fut blessé à mort pendant le siège et mourut quelque temps après la prise de Rouen. Faible de caractère mais d'une rare bravoure, et, depuis son retour à l'Église, fort zélé pour les intérêts catholiques, il pouvait, sous l'influence des triumvirs, rendre d'éminents services dans le rang qu'il occupait. Sa mort laissa un grand vide et excita des regrets.

C'est pendant ce siège que le duc de Guise donna cet exemple de clémence et de charité chrétienne, tant admiré par Voltaire. Un gentilhomme calviniste fut convaincu d'avoir voulu l'assassiner. Le duc fit venir le coupable en sa présence, et lui demanda si depuis

trois semaines qu'ils habitaient ensemble, ce gentilhomme avait reçu de lui quelque offense. Le malheureux répondit, en tremblant, que l'intérêt général du parti calviniste avait été le seul mobile de l'attentat qu'il méditait. « Or çà, repartit le duc de Guise, je veux vous montrer combien la religion que je tiens est plus douce que celle de quoi vous faites profession. La vôtre vous a conseillé de me tuer, sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aucune offense, et la mienne me commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous êtes de m'avoir voulu tuer sans raison. »

On connaît l'imitation voltairienne :

Des dieux que nous servons, connais la différence :
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance;
Et le mien, quand ton bras, vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Ce sont là des sentiments bien beaux, et que sans doute une âme d'incrédule n'eût point trouvés.

Mais trop de haine bouillonnait dans l'âme des sectaires pour qu'ils fussent désarmés par de tels exemples. Leurs poignards avaient soif d'un sang si catholique et si pur. Encore une victoire, une des plus éclatantes qu'ait remportée le duc de Guise, et ce sera fini ; un assassin vulgaire fera disparaître de la scène du monde un des plus beaux caractères de cette époque, un des plus grands hommes du seizième siècle.

## IX

La bataille de Dreux est un épisode trop bien connu des guerres de religion, pour que j'en rappelle le détail. Il suffit de dire que des Triumvirs catholiques, l'un fut tué dans le combat : c'était le maréchal de Saint-André ; l'autre, le connétable, devint prisonnier de son propre neveu, tandis que le chef des rebelles, le prince de Condé, tombait au pouvoir des catholiques ; et le troisième, le duc de Guise, quand tout semblait perdu, décida de la victoire. Resté seul des Triumvirs, mais tout-puissant après son triomphe, le duc de Guise alla investir Orléans, le boulevard de l'hérésie. Tout annonçait la prise de cette ville et la pacification prochaine de la France, quand un gentilhomme calviniste, Poltrot de Merée, em-

busqué sur un chemin par où le prince devait passer, lui tira un coup de pistolet, qui l'atteignit au bas de l'épaule.

La duchesse de Guise et le prince de Joinville, fils aîné du duc, se jetèrent en pleurant au cou de la victime. François de Lorraine, tout sanglant, trouva assez de forces pour leur recommander la soumission à la volonté divine et apaiser les premiers transports de leur douleur. « Dieu te fasse la grâce, mon fils, d'être homme de bien, dit-il à son enfant qui sanglotait. » L'assassin avait essayé de prendre la fuite, mais frappé d'une sorte de vertige, il courut toute la nuit dans le camp royal, sans pouvoir trouver d'issue. Saisi, le lendemain, il fut amené devant la reine et confessa son crime, en déclarant, comme ses complices, Coligny et Théodore de Bèze. Le duc, sur son lit de douleur, ne cessait de demander grâce pour son meurtrier. On eut un instant quelque espoir, que les hommes de l'art firent cesser bientôt, en déclarant la blessure mortelle. Louis, archevêque de Sens, cardinal de Guise, annonça à son frère que le temps allait bientôt cesser pour lui, et qu'il devait se préparer à comparaître devant Dieu. « Ah! mon frère, lui répondit le moribond, je vous ai grandement aimé pour le passé; mais je vous aime encore plus que je n'ai fait oncques, vu le bon vouloir que vous me portez. Je cognois maintenant que vous m'aimez, car vous me faites un vrai tour de frère. Vous ne pouviez m'annoncer chose qui me fût plus agréable que de m'exciter à prendre les remèdes ordonnés de l'Église, pour avoir vie et salut là-haut, avecques Dieu, où j'aspire d'un désir parfait. » Puis le duc appela son confesseur, et Lancelot de Gardes, évêque de Riez, lui administra le saint Viatique. Une confiance intime pénétrait cette âme, si dévouée à l'Église : « La grâce de Dieu, disait le mourant, la grâce de Dieu me fera participant de son royaume céleste... Abrège-moi, mon Dieu, ce passage, non point pour me délivrer de la peine, car je me contente de ce qu'il te plaît, sçachant bien qu'il n'y a tribulation qui soit digne de la future gloire ; mais je désire ce partement, pour voir ta divine Face. »

Quand il eut reçu le corps du Seigneur, on voulut lui faire prendre quelques aliments. Mais il les repoussa avec vivacité : « Ostez, ostez, car j'ai pris la viande céleste, la manne du ciel par laquelle je me sens si consolé, qu'il m'est advis que je suis déjà en paradis. Ce corps n'a plus nécessité de nourriture. » Le cardinal de Ferrare lui administra l'Extrême-Onction. Puis, peu de temps après,

François de Lorraine, duc de Guise, frappé en haine de la foi, rendit à Dieu sa grande âme (25 février 1563).

Rien n'est beau comme les conseils donnés par le duc à ses enfants, comme la prière qu'il adresse à Dieu sur son lit de mort. Cette scène est vraiment sublime. Mais il faudrait, pour la bien saisir, en dérouler tous les détails. Cette mort causa une profonde émotion dans toute l'Europe catholique. Le duc d'Albe, Philippe II, le cardinal d'Este, les grands caractères de l'époque, manifestèrent une vraie douleur. Le concile de Trente suspendit ses séances et fit célébrer un service funèbre pour l'âme du défenseur de la foi. Le pape Pie IV appela le duc de Guise un autre Machabée, un bienheureux martyr et le sauveur de la France.

Ainsi périt, dans toute la force de l'âge, traîtreusement assassiné, au moment même où il allait abattre le boulevard de l'hérésie, un homme qui avait consacré sa vie à la France et à l'Église. On se rappelle, en lisant ces derniers moments d'une vie si pure, cette autre victime des fureurs antichrétiennes, Garcia Moreno. « Dieu ne meurt pas, disait, en tombant, le héros américain. » Non, Dieu ne meurt pas, et Il veille avec un soin jaloux sur ceux qui souffrent pour l'Église. Il tient compte de tous leurs travaux, de tous leurs désirs, même de ceux qu'ils ne pourront jamais réaliser. L'assassin, qui croit tuer, donne au ciel un martyr de plus. Le nuage de l'oubli peut planer quelquefois sur ces mémoires de victimes. Mais leurs noms vivent devant Dieu. Et en ce jour, qui sera, suivant l'Écriture, le temps des réalités de l'histoire, *et tempus omnis rei tunc erit*, on verra descendre sur tous ces fronts transfigurés une immortelle auréole.

Th. Malley, S. J.

---

# NOS AÏEULES[1]

## LA FEMME AU MOYEN AGE

## LA CHATELAINE DANS LA FRANCE DU NORD

---

... Mais n'oublions pas que ce n'est pas dans une belliqueuse attitude que se trouve le rôle habituel de la femme, même à l'époque féodale. Cherchons-la au milieu de ses occupations domestiques.

Après la prière faite en commun avec son mari, après la messe entendue à ses côtés, elle distribue des aumônes aux pauvres, elle donne des ordres à ses domestiques, et continue son œuvre éducatrice auprès de ses enfants et des damoiselles confiées à ses soins (2).

La châtelaine fait travailler ses chambrières, et, travaillant avec elles, de sa noble main elle file, elle coud. Christine de Pisan recommandera un jour à ses contemporaines de faire acheter du lin pour le donner à filer à de pauvres femmes (3). Par les soins de la noble dame, le linge s'entasse ainsi dans les greniers.

Elle ne se borne pas à commander à ses serviteurs, à leur donner l'exemple d'une vie pieuse et laborieuse, elle les traite avec bonté, elle leur donne jusqu'au pain de l'âme (4).

La châtelaine visite et assiste les pauvres et les malades du village. Et dans la sollicitude maternelle dont elle entoure les paysans, dans la vénération pleine de reconnaissance que ceux-ci lui témoignent, apparaît dans toute sa puissance l'utilité sociale du rôle que remplit la châtelaine.

Les hôtes sont reçus par elle avec cordialité. Elle décharge de

(1) Voir la *Revue* du 15 avril 1885.
(2) L. Gautier, *la Chevalerie;* P. Lacroix, *Mœurs et coutumes au moyen âge.*
(3) Christine de Pisan, *le Livre des trois vertus.*
(4) *Vies des Saints. Sainte Godelieve*, 6 juillet.

son épée le guerrier fatigué. Elle aide son mari à faire les honneurs de cette grand'salle seigneuriale dont les tapisseries, œuvres des châtelaines depuis plusieurs générations peut-être, rappellent à la noble dame sa part de labeurs personnels.

Parmi les hôtes, se trouve parfois le trouvère. Le trouvère épique remplit d'une généreuse atmosphère de patriotisme et de foi le vieux donjon. Le trouvère lyrique n'a pas cette influence, nous le verrons tout à l'heure.

La réception des hôtes, les chants des trouvères, les tournois qu'elle présidait ou auxquels elle assistait, les chasses qu'elle suivait entourée de ses damoiselles, c'étaient là les plaisirs qui, pour la châtelaine, interrompaient la douce monotomie de son existence. Il faut bien y ajouter un plaisir plus journalier : le soin de la parure. Nos châtelaines étaient femmes, donc coquettes,... un peu pour le moins!

Leur luxe était royal. Il faut entendre le dominicain Étienne de Bourbon, dans le livre où il a réuni pour les besoins des prédicateurs une foule de récits et de réflexions sur les mœurs de son temps. Avec quelle vivacité notre religieux tonne contre ces ceintures ornées de pierreries et dont les ciselures de fer, d'argent ou d'or, reproduisent des figures de dragons, de lions, d'oiseaux; ces merveilleuses ceintures dont la main-d'œuvre surpasse encore par son prix les riches matériaux! Et, ne s'agît-il que d'une modeste ceinture, ces matériaux pourraient « vêtir plusieurs qui sont nus » et qui parfois ont été dépouillés pour subvenir à ce luxe (1)!

Le prédicateur déclare aussi que le Christ est dépouillé dans ses pauvres, par ces traînes que ne portent alors ni les paysannes ni même les bourgeoises, mais dont les nobles dames ont le privilège. Il ne peut sans indignation les voir entrer dans les églises avec ces queues longues de plus d'une coudée et troubler dans leurs prières les hommes d'oraison. Avec ces traînes où elles ont recueilli jusqu'aux insectes, « elles soulèvent, agitent la poussière, couvrent d'un nuage les églises, encensent en quelque sorte les autels, et souillent et flétrissent le lieu saint (2). » Aussi Étienne de Bourbon

(1) De materia enim de qua fit una modica corrigia, possent aliquando vestiri plures nudi, qui aliquando pro illa spoliantur. (Etienne de Bourbon, *Tractatus de diversis materiis prædicalibus*. (Texte publié par M. Lecoy de la Marche pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1877). Quarta pars. Septimus titulus. De vano ornatu.)

(2) Pulverem commovent et agitant, ecclesias obnubilant, etc.; *l. c.*

cite-t-il volontiers ici Jacques de Vitry, qui a vu ces queues charrier jusqu'au diable.

Mais ce sont surtout les faux cheveux et le fard qui excitent la verve mordante du Frère Étienne. Avec quel plaisir il applaudit aux malins tours qui font tomber devant les spectateurs, et ce rouge, et ces cheveux d'or! Il se demande comment l'horreur de porter les cheveux d'une morte n'est pas égale à celle qui terrifierait ses contemporaines si, la nuit, elles sentaient s'enrouler autour de leurs têtes le bras glacé d'un fantôme. Il leur raconte que le père de l'empereur Frédéric, voyant sa femme déposer, avant de se coucher, une masse de faux cheveux, appela ses soldats et que, saisi de dégoût et d'indignation, il leur cria : « Vite, vite, enlevez de ma chambre ce corps mort et brûlez-le, afin que vous sentiez combien c'est fétide. Je veux avoir, non une femme morte, mais une femme vivante (1). »

Étienne de Bourbon s'étonne aussi que les femmes puissent supporter sur leurs têtes un poids aussi lourd que celui de ces faux cheveux entremêlés de bandelettes. Et comme le bon Frère a toujours une histoire à l'appui de ces réflexions, il se souvient ici qu'un jour, chez les Dominicains de Saint-Antoine de Paris, quelques dames vinrent trouver un Frère Dominique, saint homme à qui l'on attribuait le don des miracles. Lui présentant une noble damoiselle attachée à la comtesse de Montfort, et qui souffrait d'une continuelle douleur de tête, elles le prièrent de lui imposer les mains et de demander sa guérison au Seigneur. Mais le Dominicain remarquant l'échafaudage qui se dressait sur la tête de la malade, répondit que si elle lui promettait de faire tomber ce vain ornement, il prierait pour elle, « ayant confiance qu'alors et non autrement elle serait guérie, parce que le Seigneur frappe souvent les femmes à cause de leurs superbes coiffures (2). » Elle ne put se résigner au sacrifice. Mais comme le mal augmentait, elle s'y décida enfin. La coiffure monumentale tomba, le bon Frère pria, et la malade fut guérie.

Devant les tortures que s'infligent ses élégantes contemporaines pour paraître jeunes et belles, devant ces onguents qu'elles s'appliquent avec tant de peine, devant ces faux cheveux et ces lourdes ceintures dont elles se chargent, devant tous les autres supplices de la mode, Étienne de Bourbon a bien raison de leur dire que, par

(1) Cito, cito auferte a camera mea hoc morticinum, etc.; *l. c.*

(2) Confidens quod tunc et non aliter curaretur, etc. (Etienne de Bourbon, *l. c.*)

coquetterie, elles s'imposent des supplices qu'elles n'accepteraient point par esprit de pénitence, et dans son pittoresque langage, il les appelle : les martyres du diable (1).

Et pour se procurer ce luxe, elles font d'autres martyrs à côté d'elles, leurs maris, s'il faut en croire une remarque qui n'appartient pas exclusivement au moyen âge, et que nous trouvons dans un opuscule déjà cité ici : *le Miroir des Dames*, ce traité qu'un Franciscain écrivit à la demande d'une reine de France.

« Aucunes en y a qui sont si très chargeuses et enuieuses qui adès se plaignent de leurs maris et par parolles plaintives lez molestent jour et nuit pour avoir robes, joyaulx, et aultres choses précieuses. Maintenant plourent, maintenant gémissent, maintenant tencent, maintenant murmurent, et à leurs maris mainent mauvaise vie. »

Alors déjà la coquette du moyen âge s'excuse, en disant que c'est pour son mari qu'elle se pare. Pour son mari? Mais alors comment se fait-il que, suivant une indiscrète révélation de ce terrible Frère Étienne, elle ne se pare que pour les étrangers et ne réserve à son mari que la perspective du plus vilain bonnet de toile (2)?

La voix des prédicateurs et celle des moralistes ne se perdaient pas cependant toujours dans le désert. Aux excès du luxe on voyait succéder de généreux retours. Sous l'influence du sermon le plus efficace, de nobles dames se dépouillent de leurs parures pour offrir au Rédempteur leur part de sacrifices. A la voix sévère de saint Bernard, sa sœur Humbeline renonce au luxe, se convertit et devient une bienheureuse (3).

D'autres dérèglements que le luxe sont malheureusement imputés à des châtelaines, aux meilleurs temps même du moyen âge. Les théories qui avaient fait prévaloir la doctrine de l'union des âmes en dehors du mariage, les liens qui attachaient au chevalier la dame de ses pensées, les chants passionnés des trouvères lyriques, constituaient pour la femme un danger dont elle ne savait pas toujours se méfier. Elle avait cru ne donner que son cœur, et un jour venait où son honneur même était perdu. De là les terribles vengeances conjugales dont les souvenirs nous ont été conservés : Philippe, comte de Flandre, faisant pendre par les pieds l'homme qu'il a surpris

(1) Martyres Diaboli, *id.*, *id.*
(2) Etienne de Bourbon, *l. c.*
(3) *Vie des saints. La bienheureuse Humbeline*, 21 août.

auprès de sa femme, Elisabeth de Vermandois qui ne tarde pas à expirer ; le sire de Fayel faisant manger à sa femme le cœur du sire de Coucy, le chevalier trouvère, horrible festin à la suite duquel la dame de Fayel déclare qu'après nourriture si délicieuse, elle n'en prendra plus d'autre : elle se laisse mourir de faim.

Plus tard, à cette époque de corruption qui termine si tristement le moyen âge, l'immoralité des femmes appela d'autres châtiments encore. Est-il besoin de rappeler les brus de Philippe le Bel, tonsurées et emprisonnées jusqu'à la fin de leurs jours; leurs complices subissant un sort plus terrible que cette peine de mort que semblaient permettre les coutumes féodales, lorsque le vassal séduisait la femme de son suzerain? Soumis à la question jusqu'à ce qu'ils aient avoué leur crime, ils sont livrés, aux plus affreuses tortures que l'imagination puisse rêver.

Mais aux beaux temps du moyen âge, la honteuse figure de la femme adultère s'efface devant ce type alors si populaire : l'épouse injustement accusée. La poésie de ces vieux âges entoure d'une grâce idéale ces douces victimes qui trouvent dans leur foi la force de supporter le plus cruel des supplices : un déshonneur immérité : Geneviève de Brabant, Berte *aux grans piés*, Blanchefleur...

Est-il une apparition plus noble et plus touchante que celle de la duchesse Parise, calomniée, exilée, et qui, avant de quitter son foyer, veut revoir, embrasser et bénir l'époux qui l'a éloignée de lui avec désespoir!

« La dame vit la tour où elle fut nourrie — Et dit à ses compagnons : « Attendez-moi un instant, — Que je voie une dernière fois « et regarde mon seigneur. » — « Dame, lui répondirent-ils, pour « l'amour de Dieu, ne le faites pas, — Si le duc le sait, nous n'en « pourrons point échapper. — Et il nous fera tailler en pièces. » Mais l'exilée ne peut résister au suprême élan de son cœur : « Il « n'en peut être autrement », dit-elle.

— « Elle se laisse glisser à terre de sa mule — Et passe à travers les rangs des nobles chevaliers — Qui sont couchés au palais l'un contre l'autre. — Elle arrive ainsi jusqu'au lieu où était le duc Raimond. — Il avait tant pleuré qu'il en était tout appesanti. — Devant lui brûlaient deux grands cierges. — ... Elle n'ose l'éveiller ni seulement lui frapper l'épaule; — Mais elle le baise tout doucement, tout suavement, en la face. — Puis, elle prend ses deux gants qui sont tout parés d'or. — Ensuite, elle lève sa main et fait sur

lui le signe de la croix : — « Sire, duc de Saint-Gilles, que Dieu « vous sauve! — C'est à grande douleur que nous sommes aujour- « d'hui séparés; — jamais plus vous ne me verrez de vos yeux. » — A la porte de la chambre, elle ne peut plus tenir sur ses pieds; — Son cœur s'est pâmé, mais elle se retourne en arrière, — Elle se retourne, et le recommande à Dieu. — Puis, se lève sans jeter un cri — Et descend à la hâte les degrés de marbre (1). »

... Mais, dira-t-on peut-être, tous ces types sont des créations poétiques. Soit. Mais les trouvères en ont vu les modèles. Ces sublimes vertus d'abnégation et de mansuétude évangélique ont existé dans la réalité, à un degré plus héroïque encore que dans la poésie, témoin sainte Godelieve, que l'on pourrait appeler une martyre du mariage. Ce n'est point ici à un époux digne d'amour d'amour que la femme pardonne, c'est à un mari aussi cruel que grossier.

Née de nobles parents dans le diocèse de Térouenne, à Lodefort, entre Boulogne et Calais, Godelieve est unie à Bertulf, gentilhomme flamand. Sa beauté, l'élévation de son caractère, sont impuissantes à lui garder le cœur de cet homme brutal qui ne tarde pas à la haïr autant qu'il l'a aimée. La mère de Bertulf elle-même l'excite contre la pauvre jeune femme qui, dans un temps et dans un pays où les blondes triomphent, a, aux yeux de sa belle-mère, le tort irrémissible d'être brune. « N'avions-nous pas assez de corneilles dans notre pays, sans en aller chercher si loin? » demandait-elle.

Abandonnée de son mari, isolée sur la terre étrangère, Godelieve remplit sa vie par une utile et généreuse mission de charité. Elle assiste les pauvres, les malades, elle donne à ses domestiques l'une des plus belles aumônes de la charité : l'instruction chrétienne. Avant de les envoyer au travail, la bonne maîtresse, levée la première chaque matin, les réunit pour prier le Seigneur. Mais le spectacle de tant de vertus ne fait qu'irriter davantage son mari, toujours surexcité par une mère implacable. Il lui retire l'administration des affaires domestiques, la met sous la surveillance d'un valet qui, par ses ordres, l'accable d'outrages et lui mesure jusqu'au pain et à l'eau, seuls aliments qu'il soit permis de lui donner. La brutalité du valet dépasse encore les instructions de son maître. Godelieve souffre tout pour l'amour de Celui qui a été couvert d'op-

(1) *Parise la Duchesse. Les Epopées françaises*, t. Ier.

probres, et elle aime à porter la croix du Sauveur. Sous les outrages du valet, la noble dame garde une sérénité que rien n'altère, et dans le morceau de pain qui lui est parcimonieusement distribué et que l'on réduit encore, elle trouve toujours la part du pauvre. Elle bénit Dieu de l'épreuve qu'elle souffre. Rendant à son mari, à son bourreau, le bien pour le mal, elle prie pour lui, elle fait plus : elle n'a pas cessé de l'aimer! Lorsqu'elle voit enfin qu'il a résolu sa perte et qu'il l'a indignement calomniée, elle s'enfuit, elle retourne chez son père. A la prière de celui-ci, le comte de Flandre prend en main la cause de l'épouse persécutée. Il recourt à la juridiction de l'évêque diocésain, le protecteur naturel des faibles et des opprimés. Le noble comte déclare qu'il saura contraindre Bertulf à se soumettre au jugement du prélat. La sentence de l'évêque condamne l'époux coupable à reprendre sa femme, à la traiter avec honneur. La crainte du comte de Flandre oblige Bertulf à un semblant d'obéissance, mais la contrainte même qu'il s'impose redouble la violence avec laquelle il va de nouveau torturer l'innocente victime qui, voyant en lui l'instrument dont la Providence se sert pour la corriger et la mener à Dieu, ne permet même pas que l'on dise du mal de lui. Un jour, Bertulf paraît touché de repentir. Il vient embrasser sa femme... Et le lendemain, les domestiques trouvent le cadavre de Godelieve qui, après avoir été étranglée et noyée par des émissaires de son mari, a été portée dans son lit.

Godelieve n'avait pas achevé son œuvre de miséricorde. Du haut du ciel elle priait pour ses persécuteurs, pour son meurtrier. L'eau de la mare dans laquelle elle avait été noyée, rendit la vue à une fille que Bertulf avait eue d'un second mariage. Devant ce miracle le coupable se convertit, ainsi que sa mère. Après avoir consacré à la mémoire de sa sainte et douce victime une église et un monastère, il alla expier son crime dans un cloître.

Godelieve avait été martyrisée dans la seconde moitié du onzième siècle, et il ne s'écoula pas de longues années avant que l'Église lui rendît un culte public. L'évêque qui présida à la levée solennelle de son corps, paraît avoir été son ancien défenseur (1).

L'Église était le seul refuge qui fût toujours assuré à l'épouse persécutée. Quelles luttes les papes eurent à soutenir contre des rois qui, sans cette énergique intervention de l'Église, auraient volon-

(1) *Vie des Saints*, sainte Godelieve, 6 juillet.

tiers, comme les Mérovingiens, sacrifié à leurs passions l'indissolubilité du mariage!

Au bout de vingt ans d'union conjugale, le roi Philippe Ier répudie, sous le prétexte de parenté, sa femme Berthe de Hollande, la mère de son fils, de son héritier. Il l'exile à Montreuil-sur-Mer, et part pour Tours où il va rejoindre une femme jeune, belle, instruite, d'une séduction fascinatrice, Bertrade, la quatrième femme de Foulques le Réchin, comte d'Anjou.

Le roi et Bertrade sont dans l'église Saint-Jean, et pendant que l'on bénit les fonts baptismaux, la femme d'un époux vivant et présent, et l'époux divorcé d'une femme vivante, osent contracter devant Dieu de mystérieuses et criminelles fiançailles. Bientôt le roi faisait enlever sa fiancée. La presque unanimité des évêques refuse de bénir cette union sacrilège. Plutôt que d'y consentir, saint Yves, évêque de Chartres, souffre la persécution (1). Enfin un prêtre se trouve qui, infidèle à sa mission, consacre ce mariage. Mais l'Église veille, le pape excommunie le roi impie qui se rit des foudres pontificales. « C'était l'usage que, dans les lieux où le roi séjournait, toutes les cloches se mettaient en branle; Philippe s'écriait alors en riant comme un fou : Entends-tu, ma belle, comme on nous chasse (2)? »

Et c'est en promettant de renvoyer Bertrade, que Philippe se jouait aussi effrontément des lois divines!

La lutte dura douze ans. Enfin, dans une assemblée d'évêques, tenue à Paris, par ordre du pape, le 1er décembre 1104, le roi de France, nu-pieds, humble et pénitent, désavouait son péché, promettait de l'expier et, la main sur l'Évangile, jurait de ne plus retomber dans sa faute. Bertrade faisait le même serment, et, comme lui, elle était relevée de l'excommunication.

Cela se passait, disons-nous, le 1er décembre 1104. Et le 10 octobre 1106, le roi allait à Angers, accompagné de Bertrade, et le premier mari de cette femme, le comte d'Anjou, lui faisait les honneurs de sa ville. Et telle était la puissance séductrice de Bertrade, que l'enchanteresse sut non seulement réconcilier ses deux époux, mais les réunir à une même table, leur donner une même chambre, les entourer l'un et l'autre de toutes ses sollicitudes. Sans lui tenir rigueur de son infidélité, le comte d'Anjou ne s'en souvenait que

(1) *Vies des Saints*, saint Yves de Chartres, 23 décembre.
(2) Guillaume de Malmesbury, cité par M. Guizot, *Histoire de France*, t. Ier.

pour la traiter comme sa reine, s'asseyant à ses pieds sur un tabouret, et lui obéissant « comme par une sorte de prestige », dit l'abbé Suger.

Voilà quelle effroyable immoralité luttait, dans la plus belle période du moyen âge, contre les sublimes élans qui caractérisent cette époque. Voilà quels contrastes faisaient dire à un saint pape, Pie IX : « Ah! le moyen âge, c'est une période qui vit beaucoup de bien et beaucoup de mal (1). » Et un protestant illustre, M. Guizot, retraçant les plus tristes aspects de ce temps, ajoutait que, du moins, à la différence des héros d'Homère qui font le mal sans en avoir conscience, les hommes du moyen âge portent en eux, au milieu de leurs plus mauvaises actions, des principes supérieurs à leur conduite et qui les rendent eux-mêmes leurs juges. Ces principes, ils les doivent à l'Église, M. Guizot le constate. Oui, c'est l'Église qui a éclairé en eux la conscience, et qui, en leur faisant voir leurs fautes dans cette lumière parfois effrayante et qu'ils ne peuvent fuir, les entraîne aux généreux repentirs; c'est l'Église qui leur a présenté cet idéal de vertu qu'ils ont toujours devant eux, malgré leurs défaillances, comme ces sommets que tous n'atteignent pas, mais que tous peuvent atteindre, et dont la vue donne, à ceux qui tombent sur le chemin, la force de se relever et de poursuivre leur route.

Clarisse Bader.

(1) Mot de Pie IX à M. Lecoy de la Marche.

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU CANADA

« Lorsque, en entrant dans le golfe Saint-Laurent, on aperçoit, épars sur la côte, de pittoresques villages dont les maisons blanches, cachées à demi sous un rideau de verdure, sont groupées autour d'une église surmontée de sa croix de fer ouvragée, on est étonné pour peu qu'on ait parcouru l'ouest de la France, de retrouver sur ces lointains rivages, et malgré ce que la domination anglaise a pu y apporter de changements depuis plus d'un siècle qu'elle y est établie, une reproduction exacte des paysages normands ou bretons. »

Et avec quelle émotion, si le voyageur est français, ne contemple-t-il pas ce saisissant tableau où tout lui rappelle la patrie!

Débarque-t-il, son émotion s'accroît en changeant de nature : ce n'est plus seulement l'image de la France qui s'offre à lui, c'est la France elle-même qui lui tend les bras.

La France, avec son langage, ses mœurs, ses traditions d'hospitalité et son infatigable dévouement chrétien.

Dans quelques-unes de leurs anciennes possessions, dans l'Inde, par exemple, les Français, dépossédés par les Anglais, n'ont laissé qu'une faible empreinte de leur passage.

Ici, au contraire, cette empreinte est et restera ineffaçable.

Certains noms semblent exercer sur les populations, sur leur avenir et jusque sur le sol qu'elles habitent, une influence dont on ne se rend peut-être pas assez compte.

Celui de *Nouvelle-France*, donné jadis au vaste territoire au sein duquel nous allons transporter nos lecteurs, a été pour le Canada un de ces noms prédestinés.

Non seulement nos colonies du nord de l'Amérique ont donné un éclatant démenti aux détracteurs de la France comme puissance colonisatrice; non seulement « une population de race française

vigoureuse et prolifique s'est développée sur les bords du Saint-Laurent », mais cette *nationalité coloniale*, si nous pouvons ainsi parler, a résisté à tous les efforts qui sont faits pour la détruire, ou au moins pour l'annihiler, par deux des puissances les plus absorbantes de notre temps : l'Angleterre et les Etats-Unis.

Qui ne sait, en effet, « avec quelle rapidité le type espagnol s'est effacé de la Floride; quel voyageur n'a constaté avec étonnement quels changements le flot de Yankees, qui se précipitent sans cesse sur la Louisiane, a produits sur les habitants de cette ancienne colonie française ».

N'est-ce donc pas un phénomène politique des plus remarquables que celui qui a conservé au Canada la physionomie et le caractère qui le distinguent?

Les Anglais eux-mêmes ont dû respecter cet attachement profond, cette sorte d'inféodation, aussi bien morale que territoriale, qui ont fait des rives du Saint-Laurent une terre essentiellement française.

Peut-être comptaient-ils sur le temps et sur leur habileté administrative pour expulser petit à petit l'élément français qui vit et domine en dépit d'eux dans les riches provinces dont nous avons été les premiers pionniers.

Ce qui est certain c'est que, contrairement à leurs habitudes, ils ont dû se borner, au Canada, à un rôle de simple suprématie administrative et commerciale, laissant aux anciens colons leur langue, leur foi et leurs sympathies nationales.

Plus d'un siècle s'est écoulé et, au lieu de se modifier dans le sens espéré par les vainqueurs, « cette situation étrange » s'est accentuée et affermie.

A mesure que s'éloigne le moment où il a été violemment séparé de sa vraie mère patrie, le Canada semble, en effet, se montrer plus ouvertement, plus généreusement catholique et français.

Témoin l'empressement et l'héroïsme des volontaires Canadiens accourus à la défense du Saint-Siège.

Témoin l'unanime et ardente sympathie éveillée par nos malheurs en 1870-71 parmi les populations canadiennes. Cette fidélité, cet attachement si remarquables des Canadiens pour tout ce qui touche à leur origine primitive, s'explique par deux causes principales :

1° Notre colonisation dans l'Amérique du Nord n'eut aucun des

caractères d'une conquête par les armes; elle s'opéra paisiblement et fut, dès le principe, essentiellement agricole.

2° Dès son début également, elle s'appuya si bien sur le sentiment religieux, que vouloir faire l'histoire du Canada, ce serait faire en même temps celle de l'Église canadienne.

Qui pourrait, en effet, contester que ce fut surtout par les armes de la foi, prêchée par nos missionnaires, que la France étendit ses conquêtes dans l'Amérique septentrionale, où elle fonda plus de colonies par l'éloquence persuasive et les voyages apostoliques des jésuites, que l'Angleterre n'en avait su acquérir par son commerce et ses innombrables expéditions.

A ces deux causes directes et primordiales de la conservation de l'élément français dans la Nouvelle-France vint heureusement s'en ajouter une troisième qui, bien qu'entièrement étrangère, semble-t-il, à la question, n'en devait pas moins exercer une influence très grande sur l'état politique et religieux du Canada.

Nous voulons parler de la guerre de l'Indépendance des colonies américaines.

## II

« Dans les premiers règlements adoptés par le gouvernement anglais, lors de l'annexion du Canada en 1763, dit à ce sujet un homme d'État anglais (1), et dans les instructions données au gouverneur général de la province de Québec, on reconnaît les indices certains de l'intention où était alors le ministère d'adopter le système d'assimilitation des populations.

« Malheureusement la conquête du Canada fut presque aussitôt suivie des troubles qui se terminèrent avec l'indépendance des États-Unis. La politique de l'Angleterre en Amérique dut subir un changement nécessaire. Prévenir un nouveau démembrement de notre empire colonial s'imposa avant toute autre considération à nos hommes d'État, qui travaillèrent dès lors avec un soin tout particulier et par tous les moyens en leur pouvoir, à empêcher le reste de nos colonies septentrionales en Amérique de suivre l'exemple d'une révolte heureuse.

« Le caractère national des Canadiens et leur ancienne hostilité contre les populations de la Nouvelle-Angleterre favorisant la ligne

(1) Lord Durham, rapport à la *Reine* sur l'état du Canada, 1838.

d'isolement où on voulait les maintenir, la nationalité franco-canadienne fut maintenue comme la plus forte barrière à mettre entre eux et leurs voisins. « La politique du gouvernement britannique paraît avoir été celle *de diviser ses colonies pour régner sur elles*, en les affaiblissant autant que possible et en les isolant en petites communautés incapables de s'unir et de posséder jamais une force suffisante pour résister individuellement à la métropole.

« On trouve des preuves de cette politique dans une foule d'actes relatifs aux colonies septentrionales de l'Amérique.

« En 1775, l'Angleterre envoya des instructions portant défense d'octroyer des terres dans la province de Québec, qui comprenait alors le Haut et le Bas Canada, autrement qu'en fiefs et seigneuries et, en 1786, il fut ordonné que les concessions de terres promises aux officiers et soldats de l'armée coloniale et aux réfugiés loyalistes (1) ne seraient faites que suivant la même forme.

« Par suite de la même politique, on sépara les Franco-Canadiens des émigrants britanniques, tout en faisant quelques efforts pour se concilier les premiers. C'est ainsi qu'on leur laissa leur langue, leurs lois, leurs institutions religieuses.

« Dans ce même dessein encore, le Canada fut, en 1790, divisé en deux provinces; on laissa aux Franco-Canadiens la partie habitée, et la portion encore inculte fut ouverte aux émigrants britanniques.

« Et ainsi, au lieu de profiter des moyens que donnaient l'étendue et la nature de la province pour favoriser l'introduction d'une population anglaise dans les différentes parties du Canada, de manière à faire plus aisément des Franco-Canadiens une simple minorité « dont on aurait eu ensuite aisément raison », le gouvernement anglais constitua de ses propres mains une majorité française et admit, en le raffermissant, son caractère national.

« Il est aisé de se rendre compte que, si la politique plus sage de travailler à rendre la province anglaise dans ses institutions eût été adoptée dès le commencement, et qu'on y eût persévéré, les Français auraient été en peu de temps surpassés en nombre, et *l'heureuse opération des institutions libres de l'Angleterre n'aurait jamais été arrêtée par des rivalités de races.* »

(1) Sous la désignation de loyalistes, on entendait les habitants des colonies anglo-américaines qui, dans la grande lutte entreprise par ceux-ci pour conquérir leur indépendance, étaient restés fidèles au gouvernement de la mère patrie.

Tout en acceptant les considérations émises par l'éminent homme d'État anglais, sauf la conclusion que la simple mise en parallèle des mœurs honnêtes, paisibles des Canadiens, de leur *loyauté*, pour employer le mot anglais, envers la métropole, de leur prospérité agricole et commerciale avec la corruption de mœurs, la ruine rapide de tout sentiment religieux et familial des populations anglo-saxonnes, suffit à démentir, nous y trouvons de singuliers aveux contre la bonne foi politique du gouvernement britannique. Toutes ces concessions « arrachées, selon lord Durham », à la métropole anglaise par les difficultés du temps, n'avaient-elles pas, en effet, été nettement spécifiées par le traité qui livrait la Nouvelle-France à l'Angleterre?

D'autre part et tandis que, pour obéir « à une politique imposée, ainsi que le reconnaît lord Durham, par les circonstances », l'Angleterre semble exécuter strictement la lettre du traité dont, sans ces circonstances, elle eût probablement trouvé très sage de ne pas tenir compte, quel cas fait-elle de l'esprit qui l'a dicté?

De l'avis même des historiens anglais, les Canadiens-Français furent, dès le commencement, exclus du pouvoir.

« Les emplois lucratifs et de confiance furent mis aux mains d'une foule d'étrangers venus de la Grande-Bretagne, et toutes les hautes fonctions judiciaires leur furent attribuées... Les fonctionnaires civils, avec les officiers de l'armée, formèrent une espèce de classe privilégiée qui, occupant le premier rang dans la société, en exclut la partie la plus distinguée des Canadien-Français... Ce ne fut que bien longtemps après (1) que cette classe de fonctionnaires civils et militaires cessa de prendre envers la haute société canadienne ce ton et ces airs exclusifs plus révoltants pour un peuple remarquable par sa politesse et ses légitimes susceptibilités, que le monopole du pouvoir et du lucre.

« Et encore ce favoritisme national ne prit-il fin qu'après que des plaintes fréquentes et des débats irritants eurent allumé des passions qu'aucune concession n'était plus capable d'éteindre. Les races étaient devenues ennemies lorsqu'une justice trop tardive fut obtenue par la force même des choses. Et encore le gouvernement anglais trouva-t-il le moyen d'exercer son patronage envers les Canadiens d'une façon non moins offensante pour eux, que ne l'était leur précédente exclusion des affaires publiques. »

(1) Vers 1830.

Mais ce que ne disent pas les écrivains anglais et ce qui, cependant, fut bien autrement pénible aux Franco-Canadiens que tous les empiètements d'influence, sinon de pouvoir, et toutes les taquineries administratives et judiciaires imaginées par les vainqueurs, bien moins pour atteindre directement leurs nouveaux concitoyens que pour décharger sur eux la haine et la jalousie séculaires vouées par John Bull à Jacques Bonhomme et à tout ce qui le touche, ce furent les compétitions, nous dirions volontiers, les sourdes persécutions dirigées contre l'Eglise canadienne.

Tout en respectant en apparence avec une stricte exactitude le libre exercice de la foi catholique, tout en conservant scrupuleusement l'organisation du clergé et ce qu'on appelait pompeusement « ses droits acquis », il n'était pas de moyens détournés qu'on n'employât pour entraver son action, et annihiler ses efforts.

Malgré le rare esprit de conciliation de l'abbé Olivier Briant, nommé administrateur du diocèse de Québec après la mort de l'évêque titulaire, esprit de conciliation, qui, peut-être, lui fit dépasser les bornes de ce qu'exigeait réellement de déférence à l'Angleterre le serment prêté après la ratification du traité de paix par toutes les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires (1) de la colonie, le ministère anglais refusa-t-il longtemps de reconnaître et d'entériner les bulles du Souverain Pontife qui l'élevaient au trône épiscopal de Québec.

Il ne fallut rien moins pour vaincre cette première résistance aux intérêts religieux du Canada que l'insistance du général Murray, gouverneur de la nouvelle colonie, sur le danger d'une opposition qui, « en empêchant les Canadiens de se donner un premier pasteur, exposait les Anglais à se rendre tout à fait odieux à la population française qui ne manquerait pas de faire passer en France, ou dans quelque autre pays catholique, les candidats proposés pour le sacerdoce, ce qui les mettrait inévitablement jusqu'à un certain degré dans la dépendance d'une puissance étrangère ».

Ces considérations, toutes-puissantes qu'elles fussent, n'empêchèrent pas l'abbé Briant, qui avait cru devoir faire le voyage d'Europe,

(1) Le mot *autorités militaires*, que nous venons d'employer, a besoin d'être expliqué. Nous l'appliquons non, bien entendu, aux troupes françaises en garnison au Canada, lesquelles avaient été rappelées avant la signature de l'acte de cession, mais aux chefs et officiers de la milice canadienne déjà alors très nombreuse et très fortement organisée.

d'être retenu pendant plus d'une année à Londres; elles ne lui firent épargner ni « les dédains et les insultes des gens de bureaux, qui se le renvoyaient des uns aux autres sans lui donner la moindre satisfaction; ni les hauteurs des membres de l'Eglise anglicane; ni même, ce que l'on aura peine à croire étant donnée la fastueuse prétention de l'Angleterre à la générosité et à l'hospitalité, ni même les privations matérielles les plus dures ».

Fatigué, rebuté de ce titre de solliciteur qui répugnait à son caractère et qui, surtout, offensait la dignité épiscopale qu'il avait le devoir de respecter et de faire respecter en lui, M. Briant quitta secrètement l'Angleterre et vint se faire sacrer à Paris; il retourna ensuite à Londres où, après lui avoir imposé le serment de fidélité au gouvernement britannique, on lui permit de partir pour le Canada, non avec le titre d'évêque de Québec qu'on ne lui *reconnaissait pas*, mais avec celui de surintendant de l'Eglise romaine : (*Super intendent of the Roman church in Canada.*)

« Malgré ces restrictions humiliantes, cette consécration du chef de l'Église canadienne fit pousser de hauts cris aux protestants zélés, et jeta l'alarme dans toute l'Église d'Angleterre », où, à partir de ce moment, une sorte de croisade fut ouverte contre le catholicisme au Canada.

Des prédicateurs ardents et fanatiques passèrent la mer, à cet effet, et multiplièrent, à Québec et dans les villes canadiennes, cette multitude d'écrits de toutes sortes qui, déjà à cette époque, étaient l'arme favorite de la propagande protestante.

A « ces traités », qui ne firent aucun prosélyte, succédèrent bientôt des circulaires semi-officielles, puisqu'elles étaient affichées et distribuées avec l'assentiment du gouverneur de la colonie, qui promettaient aide et protection *à tout prêtre disposé à secouer le joug de l'Église romaine pour se rallier à la foi évangélique*, c'est-à-dire pour se marier et se ranger dans le clergé anglican.

Toutes ces menées n'aboutissaient, hâtons-nous de le dire, qu'à augmenter l'irritation avec laquelle les Canadiens avaient accepté la cession faite par la France à l'Angleterre de leur territoire, et, dans une certaine mesure, ils s'indignaient de se sentir, pour si peu que ce fût, incorporés à une nation si peu soucieuse de la foi jurée, et ils se rattachaient d'autant plus fortement, par le cœur, à la vieille et loyale patrie française.

Du reste, des épreuves plus sérieuses frappaient en ce moment

l'Église canadienne : l'Angleterre, qui avait refusé de reconnaître à Mgr Briant le titre d'évêque de Québec, s'était bien gardée de continuer à son profit les subsides qu'à ce titre lui fournissait la cour de France, de sorte que le premier pasteur du Canada se trouvait réduit à un état voisin de l'indigence. Faire un appel à la charité des Canadiens, à un moment où les ressources de chacun avaient été épuisées par la guerre, répugnait au cœur paternel de Mgr Briant qui, mettant tous ses soins à cacher son dénuement, avait épuisé toutes ses ressources personnelles, avant de laisser deviner sa véritable situation.

Dès qu'ils s'en rendirent compte, les directeurs du séminaire de Québec et de Montréal se concertèrent « pour fournir, non seulement à Mgr Briant, mais à ses successeurs, aussi longtemps que durerait le triste état de l'Église du Canada, de quoi se loger et se nourrir convenablement avec un secrétaire et un valet de chambre. Et ainsi, à dater de ce jour et jusqu'en 1847, les évêques de Québec ont généralement habité le séminaire de cette ville où, selon le vœu et l'exemple qu'en avait donné François de Laval, ils partageaient la vie simple et frugale des directeurs, et prenaient leurs repas dans le même réfectoire que les jeunes gens qui étudiaient la théologie... »

Cette unité de vie, ces rapports journaliers entre les futurs ministres de l'Évangile et leur premier pasteur, n'ont pas été, croyons-nous, sans exercer une grande et heureuse influence sur l'esprit si éminemment pieux et dévoué du clergé canadien, à toutes les époques. Dans cette vie patriarcale, où le successeur des apôtres se « faisait si complètement et si continuellement *tout à tous* », selon la recommandation de saint Paul, ne pouvaient manquer de s'éveiller et de se développer les meilleurs sentiments. L'évêque était ainsi, dans toute l'acception du mot, pour son clergé, un père au milieu de ses enfants, vivant de leur vie, qu'il modelait et façonnait à l'image de la sienne.

Il y a dans ce tableau quelque chose de grand, de touchant et de simple à la fois, qu'aucune population au monde ne pouvait mieux comprendre et mieux apprécier.

Quoi qu'il en soit, les rudes nécessités de la vie matérielle aboutirent ici, comme l'expérience nous apprend, du reste, que cela arrive souvent, à un résultat des plus avantageux.

Le clergé canadien, toujours très régulier dans ses mœurs et très sévère dans sa foi, avait cependant, dans les dernières années de

la domination française, été entraîné à des dissentiments, à certaines résistances même, qui avaient troublé, jusqu'à un certain point, cette union parfaite de vues, de désirs, d'espérances, qu'un seul mot, celui qui désigne l'Église, exprime dans toute son étendue.

Or, les vicissitudes subies par son évêque, sa pauvreté, *sa dépendance*, qu'on nous pardonne cette expression, sous le rapport des besoins matériels, lui rallièrent non seulement tous les cœurs, mais toutes les volontés.

Un autre avantage, plus incontestable encore peut-être, de la grande simplicité de vie des évêques de Québec et de leur clergé, fut de faire ressortir le besoin de confortable, de luxe même, qui est un des traits principaux de l'épiscopat et du clergé anglican.

Cette différence frappa surtout les populations indiennes qui, avec leur bon sens natif et leur admirable aptitude à déduire les conséquences des principes qu'on leur expose, n'eurent pas de peine à se rendre compte de quel côté était la vraie mise en pratique de l'enseignement évangélique.

De quel côté était ce renoncement au monde et à soi-même, ce mépris des honneurs et des richesses, cet amour du sacrifice et des humiliations, qu'a pratiqués et enseignés le divin Législateur? De quel côté la véritable fraternité, le vrai amour chrétien?

Était-ce du côté de ces hommes qui, venus d'au-delà des mers, avec une femme, des enfants, des serviteurs, avaient le devoir de partager leur sollicitude entre ceux-ci et les âmes qu'ils s'étaient donné pour mission d'évangéliser? De ces hommes que l'entretien et l'avenir de leur famille, alors même que leur âme était assez généreuse, assez désintéressée, pour faire bon marché de leur intérêt propre, forçaient à se préoccuper sans cesse de questions pécuniaires, de calculs d'affaires, en un mot, d'intérêts terrestres? De ces hommes, dont le zèle et le dévouement devaient à chaque instant être mis, par eux, en parallèle avec des obligations non moins impérieuses et souvent contradictoires : en cas d'épidémie, de maladies contagieuses, par exemple, pouvaient-ils se prodiguer sans restrictions, sans mesure, au chevet des malades, alors qu'ils auraient risqué de rapporter le virus mortel aux êtres chéris qui les attendaient au foyer domestique? Dans les simples maladies mêmes, pouvaient-ils apporter à ceux qui les appelaient pour les consoler, les fortifier, l'attention patiente d'un esprit qui n'a pas d'autres attaches ici-bas, que le service de Dieu et le salut des âmes?

Certes, la vie du prêtre catholique, celle surtout du missionnaire, arrivant d'Europe avec son bréviaire et son crucifix pour toute fortune, et ne désirant y rien ajouter dans sa patrie d'adoption, ayant à peine un domicile à lui et vivant plus frugalement que les sauvages eux-mêmes, ne voulant rien connaître du commerce, se faisant gloire de sa pauvreté, qui se rapproche du divin Maître et de de ses apôtres, et ne dédaignant aucun labeur, ne reculant devant aucune fatigue, quand il s'agit de conquérir des âmes à Jésus-Christ, certes, ce parallèle ne pouvait donner lieu à aucune hésitation; et le prestige des prêtres catholiques augmentait d'autant plus, que les occasions de les comparer aux prédicateurs protestants devenaient plus nombreuses, et, par une conséquence toute naturelle, leur autorité devenait d'autant plus féconde en vertus, qu'elle était plus grande et plus chérie; les vieillards comme les enfants écoutaient leurs observations avec une égale soumission; aucun devouement ne coûtait à la ferveur même des simples néophytes. On a vu, pendant des hivers rigoureux, de jeunes femmes faire 12 à 14 kilomètres à pied pour aller entendre la messe dans une église ouverte à tous les vents, et où le thermomètre descendait à 28 degrés réaumur.

« Telle était la vivacité de leur foi, que lorsqu'un malheur les atteignait, pour peu que leur conscience leur fît à tout autre sujet quelques reproches, ils le regardaient comme une punition de Dieu et bénissaient la main qui les frappait. » Cette vénération, ce respect, cet amour, rejaillirent sur la race franco-canadienne tout entière; et, pendant que dans les colonies anglaises, les Indiens, mêmes convertis et, en apparence, soumis, restaient les ennemis-nés des Anglo-Saxons auxquels ils étaient toujours prêts à jouer les pires tours de leur façon, les tribus soumises du Canada se sont toujours montrées amies sincères des visages pâles.

C'est que les naturelles préventions des races dépossédées contre les races conquérantes ne pouvaient, à vrai dire, exister sur ce sol privilégié où tout avait été fait, non pour repousser, supplanter, exploiter les habitants, mais en vue, au contraire, de leur régénération religieuse et morale.

Ce contraste entre le but réel et la façon d'agir des membres des deux Églises s'affirma surtout lorsque, en mai 1794, on vit arriver, avec sa femme, le docteur Jacob Mountain, représentant de l'Église anglicane au Canada.

Une députation de tout ce que le culte anglican avait de distingué

dans la ville alla au-devant de lui pour le complimenter, et peu de jours après, par lettres patentes du gouverneur, il fut installé, selon les formes et avec les cérémonies usitées dans l'Église dite orthodoxe anglaise, *seigneur-évêque* de Québec, avec tous les droits, honneurs, dignités et privilèges des évêques d'Angleterre.

Or, on sait que ces dignités, ces privilèges, ainsi que les émoluments nécessaires pour en porter convenablement le poids, sont loin d'avoir pour mesure la simplicité et l'humilité préconisées par l'Évangile. La manière dont se recrute le clergé, et en particulier le haut clergé dans l'empire britannique, ne laisse pas de place à ce que nous appelons la *vocation ecclésiastique* — ou plutôt en tient très peu compte. La substitution des biens, de mâle en mâle et par droit d'aînesse, dans la plupart des familles de l'aristocratie anglaise, et, dans les autres familles, le droit laissé au père de disposer de sa fortune comme il l'entend, droit dont il profite d'ordinaire pour la transmettre à peu près entière à un de ses enfants, font que les cadets doivent, comme autrefois en France, chercher dans une carrière rémunératrice les moyens de continuer la vie plus ou moins fastueuse à laquelle ils ont été accoutumés au foyer domestique.

Les deux principales de ces carrières sont la marine et l'Église; dans celle-ci, sont réservées aux fils des maisons nobles et anciennes les riches bénéfices appelés rectorats, et aux fils de la haute aristocratie les évêchés.

Aux uns et aux autres, on ne demande que quelques études théologiques indispensables avant leur *consécration*, et ensuite un certain décorum formaliste à l'abri duquel ils sont absolument libres de mener une vie aussi mondaine que bon leur semble.

Quant aux assujettissements du ministère sacerdotal, ils n'en acceptent que ce qu'ils veulent bien; le besoin de pourvoir au placement du grand nombre de jeunes ministres qui sortent chaque année des universités permettant de multiplier au profit commun le nombre de desservants, de vicaires, de suppléants, etc., sans compter la multitude de ministres et prédicants appartenant aux innombrables sectes protestantes qui se sont formées et se forment chaque jour en Angleterre, à côté de l'Église dite orthodoxe ou établie.

Le docteur Mountain n'eut garde de manquer aux traditions de l'épiscopat anglaise, dont les membres n'acceptent une position aussi loin de la mère patrie que parce qu'ils y trouvent pour eux

et les leurs un accroissement de fortune ou d'influence. Il monta sa maison sur un grand pied, s'entoura d'une sorte de cour et, à défaut peut-être d'un zèle très actif, déploya une pompe superbe.

La population franco-canadienne fut offensée de ce qu'elle prit pour une sorte de défi porté à l'épiscopat catholique, et cette prise de possession solennelle, ce déploiement de luxe et de richesse sur lesquels on avait compté probablement pour l'éblouir et la séduire, fit naître, entre elle et ses dominateurs, de nouveaux motifs d'antipathie et d'éloignement.

Par contre, la population anglicane y puisa un redoublement d'arrogance et de mauvais vouloir à l'endroit de ceux qui avaient à ses yeux le double tort d'être papistes et d'origine française.

La lutte prit un instant pour les catholiques un caractère menaçant, non que le prosélytisme protestant eût remporté aucune victoire, non que la foi eût diminué dans les âmes et la charité dans les cœurs, mais par suite de la difficulté toujours croissante que les menées administratives anglaises apportèrent dans le recrutement du clergé catholique.

Les Anglais ne permettant à aucun prêtre étranger de venir exercer le saint ministère dans la colonie, et les séminaires de Québec et de Montréal n'en fournissant pas un nombre suffisant pour remplir les places que la mort faisait chaque année dans les rangs du clergé, on pouvait déjà prévoir le moment où les paroisses et les missions devraient être pour la plupart fermées.

Un double courant s'ouvrit à l'improviste et providentiellement pour alimenter les sources presque taries du sacerdoce catholique au Canada : 1° l'émigration française qui y amena un contingent relativement considérable d'ecclésiastiques et de religieux; 2° l'arrivée de prêtres Irlandais à la suite des nombreux colons qui, de cette partie catholique de la Grande-Bretagne, vinrent s'établir au Canada.

## III

Montréal, déjà alors presque aussi considérable que Québec, souffrait beaucoup plus que cette dernière ville de la pénurie d'ecclésiastiques dont nous avons parlé.

On y voyait encore, il est vrai, un couvent de Récollets, mais ce couvent ne contenait plus que deux ou trois religieux. La congrégation des prêtres de Saint-Sulpice, « restée en possession de ses

grands biens, comprenant, entre diverses propriétés moins importantes, toute l'île sur laquelle est assise la ville, menaçait de se dissoudre faute de membres, lorsque l'émigration des prêtres français que la Révolution chassait de leur patrie, et que l'Angleterre ne pouvait empêcher de chercher asile dans ses colonies, elle qui avait ouvert ses portes aux exilés de France », leur en amena douze qui presque tous appartenaient à la mission des Sulpiciens de Lyon. Quinze autres prêtres, également émigrés français, parmi lesquels se trouvait l'estimable abbé Desjardins, abordèrent aussi, dans le même temps aux rives hospitalières du Canada, où on leur donna bientôt à défricher une partie du vaste champ du Père de famille.

« Quatre d'entre eux furent envoyés dans le Haut-Canada, et l'abbé Desjardins reçut des pouvoirs extraordinaires pour Niagara... Le couvent des Récollets, aux Trois-Rivières, était abandonné, et ses vastes constructions s'en allaient en ruines »; leur église avait été transformée en temple protestant, et on avait fait une prison du collège des Jésuites, fermé depuis que la suppression de leur ordre les avait fait disparaître du Canada en même temps que de toutes les autres parties du monde catholique. La ville n'avait plus d'autres maisons religieuses que le monastère des ursulines et l'Hôtel-Dieu, desservi par ces saintes et héroïques filles.

Les Récollets cependant avaient encore un couvent assez prospère à Québec, mais un incendie en ayant détruit les bâtiments vers la fin de l'été 1796, le gouvernement colonial profita de la circonstance pour exproprier le terrain sur lequel ils étaient situés... ainsi finirent les Récollets au Canada.

Tout le fardeau des missions et du saint ministère retomba par suite sur le clergé séculier qui, grâce au respect que lui avait déjà fourni et que continuait à lui procurer la persécution à laquelle était en butte l'Église de France, put non seulement continuer les œuvres existantes, mais relever les principales de celles qui avaient dû être abandonnées et même en créer quelques-unes de nouvelles.

On a dit souvent que la Révolution française, et surtout les excès qui en marquèrent le cours, avaient eu pour résultat de détacher la Français-Canadiens de la mère patrie et de les rapprocher de l'Angleterre.

Nous ne sommes point de cet avis; nous avons en trop haute estime le caractère des Canadiens pour admettre que les malheurs,

disons même les erreurs et les fautes de la France aient pu lui aliéner leurs cœurs, que faudrait-il penser d'une famille dont les errements de quelques-uns des membres, au lieu de resserrer les liens entre les autres, les relâcheraient et les briseraient; certes, ce ne serait là ni la vraie famille française, ni la vraie famille chrétienne!

Ce ne fut pas, d'ailleurs, après la Révolution française, mais bien avant, que le Canada, à la voix de son clergé et sous l'inspiration de ce respect chevaleresque à la foi jurée qu'aucune race ne possède à un plus haut degré que la race française, donna les premières preuves de sa fidélité au pays dont il avait accepté la domination, sinon spontanément et librement, du moins loyalement et de bonne foi : la guerre de l'Indépendance eut souvent l'occasion, presque au début de son existence, comme colonie anglaise, de montrer sa loyauté.

Le retour à la France, soit comme colonie, soit comme province annexée à son gouvernement, n'est jamais entré sérieusement dans la pensée des Canadiens, ni des Français. Rameau violemment détaché du vieux et robuste tronc national, le Canada a gardé fidèlement le sceau de son origine, mais en y joignant des aspirations différentes, des besoins nouveaux, qui en font un peuple parfaitement distinct, un peuple ami, un peuple frère, mais non un même peuple.

« La nature de notre sol, écrivait à ce sujet un publiciste canadien, vers le commencement de notre siècle, la dissemblance de nos besoins et de notre agriculture, doivent nécessairement mettre entre nous et notre ancienne métropole une différence marquée; cela est si vrai que dans le temps même où la France possédait le pays, on voyait déjà dans le caractère des Canadiens des nuances très sensibles, des teintes bien tranchées qui les distinguaient de leurs ancêtres. Quelques années avant la conquête, lorsqu'il entra au Canada un plus grand nombre de Français à la fois, ils s'aperçurent qu'ils formaient déjà deux peuples... »

Comtesse Drohojowoska.

(*A suivre.*)

---

# LA NOUVELLE CALÉDONIE [1]

Près de l'usine sont les ateliers de réparation : forges, scies, etc. Une roue hydraulique sert de moteur à l'usine et aux ateliers. Plus loin les écuries ont de nombreux chevaux de trait et de labour. La propriété compte 800 hectares, le travail est fait par les enfants canaques des deux sexes. Ils sont environ 200, de dix à dix-huit ans, moitié garçons, moitié filles : celles-ci sont confiées aux Sœurs. Ces enfants arrivent là de tous les points de l'île. Ce sont ceux qui se distinguent dans les écoles des différents postes. Ils reçoivent ici l'instruction professionnelle. Ils ont quatre heures de classe par jour, apprennent la lecture, l'écriture, le calcul, la religion, et le reste du temps est consacré à la culture et aux ateliers. Lorsqu'ils rentrent chez eux, ils portent dans la tribu l'éducation chrétienne et des connaissances utiles. C'est le moyen le plus pratique de propager la civilisation parmi les indigènes. Au jardin, par-ci par-là, des groupes d'enfants et des groupes de filles sont occupées à la culture de la canne, du taro ou des légumes.

Le Père me fait remarquer les différentes espèces de taro ; celui d'Afrique a la feuille très large. Cette plante ne produit qu'une ou deux racines ; l'igname produit deux ou trois racines qui pénètrent verticalement dans le sol ; on enlace la plante sur des rameaux comme pour les haricots. Le manioc, dont on fait le tapioca, donne douze ou quinze racines horizontales, et la patate douce dans ses nombreuses variétés est aussi très productive. Parmi les bananiers, je remarque celui du Brésil, dont la plante est très grande mais le régime petit est garni de bananes courtes et délicieusement parfumées. Le bananier de Chine, plus petit, donne par contre de grosses bananes groupées dans d'énormes régimes qui en comptent jusqu'à 250. Toute la collection des fruits des tropiques est présente,

(1) Voir la *Revue* du 15 avril 1885.

mais les noms changent et ne sont pas toujours les mêmes que ceux que j'ai appris au Brésil, au Pérou, en Chine, aux Antilles et dans l'Inde. Les nombreux cocotiers donnent du copra, qui se vend 300 francs la tonne. Je vois aussi nos fruits et nos légumes européens, mais le Père me dit que pour les tomates, les choux, les carotes, etc., il faut chaque deux ans faire venir la graine d'Europe. Après deux semences la graine dégénère et ne donne plus qu'un produit mauvais et insignifiant.

Parmi les jeunes négresses je distingue un *albinos*, et on me dit que ces cas ne sont pas rares.

Le Père me présente à M. Bernard, capitaine de frégate en retraite, qui conduit le navire de la mission, goëlette à voile de 100 tonnes. Il était pilotin sur l'*Arche d'alliance* et tenait la barre, lorsque le capitaine Marceau entra, pour la première fois, dans la baie de Saint-Vincent. Après avoir consacré les longues années de sa vie au service de l'État, le vieux marin s'est rappelé son enfance, et consacre ses derniers jours comme ses premiers au service des missions qui portent aux canaques les bienfaits du Christianisme.

Ce bon vétéran de la marine me conduit dans une autre partie de la propriété. Là une rivière paisible coule à pleins bords sous les rameaux des cocotiers. J'y prends un bain, et sur certains points je perds pied, tellement l'eau est profonde. Ces bains procurent un doux délassement après les courses fatigantes sous un soleil brûlant. Je me délecte à nager, lorsque je sens, à chaque instant, heurter mon dos; je pense que ce sont des branches ou des feuilles. Ne voyant rien, je cherche à me rendre compte du phénomène, et je m'aperçois enfin que j'ai affaire à de charmants petits poissons qui viennent piquer mon dos et se sauvent rapidement. Veulent-ils jouer? sont-ils anthropophages ou veulent-ils simplement chasser l'étranger qui vient troubler leur repos? Au sortir du bain, le capitaine Bernard me conduit par une vallée délicieuse au bout de laquelle je vois une mère et ses deux enfants à genoux devant une grotte imitation de celle de Lourdes. Cette pauvre canaque a appris à prier notre Mère qui est dans les cieux, et vient lui recommander le sort de ses enfants, et peut-être épancher, dans la prière, ses secrets chagrins. Pendant que je contemple ce touchant tableau, une troupe de jeunes canaques arrivent et se prosternent à genoux. Une d'entre elles, qui porte un camail distinctif, récite plusieurs *Ave*

*Maria*, l'*Angelus*, et le jeune groupe se retire en silence. Ce sont les Enfants de Marie qui font à leur Mère la visite du soir. Que la prière est douce à l'âme après la journée du labeur quotidien! Nous rentrons, en suivant la conduite d'eau; les Pères ont fait des travaux considérables pour amener l'eau de la montagne sur le monticule où s'élève l'église et l'orphelinat, et d'où elle se répand sur toute la propriété.

Nous causons sur les premières difficultés de la mission; le Père Vigouroux l'a vue à son berceau; il se rappelle qu'après les premières prédications, les femmes disaient aux hommes : c'est à toi à porter les fardeaux, et l'homme trouvait que le Christianisme n'était pas tout profit pour lui. Le Père me parle longuement sur les mœurs et coutumes des indigènes dans les premiers temps, et au temps actuel; puis la cloche appelle la prière du soir et nous allons à l'église. Les 200 élèves occupent une grande partie de la nef; les villageois du voisin village arrivent aussi après le travail de la journée, et les mamans tiennent un enfant dans les bras et un autre par la main.

Après le chapelet et la prière, on chante un cantique. C'est avec émotion que j'entends les voix enfantines répéter ces accents :

Sur l'océan du monde
Je vogue loin du port;
Sur moi l'orage gronde,
Ciel! quel sera mon sort?
Tu fus, dès mon aurore,
Mon guide et mon soutien
Plein d'espoir, je t'implore
O mon ange gardien!
Aux rayons de l'étoile
Qui scintille à mes yeux
Guide, guide ma voile
Vers la cité des cieux!

Pendant que les enfants achevaient le dernier couplet, le soleil couchant renouvelant son phénomène habituel d'aurore boréale, inondait le ciel d'une lumière rougeâtre qui éclairait l'église à travers les vitraux. Le silence succède au chant. Combien ce recueillement est doux à l'âme! et que ce silence est éloquent auprès du Père céleste! Ma pensée se reportait à ces premières années où, sur

les bancs du collège, j'avais, moi aussi, chanté la prière à l'ange gardien !

Après l'âme, le corps ; il faut à chacun sa nourriture. Le souper nous appelle, la conversation se prolonge bien tard après le repas, et nous sentons enfin qu'il est temps de chercher le repos nécessaire.

## IV

Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et l'établissement de la Conception. — Le P. Tomassin. — Le coco. — Un forçat parmesan. — La pirogue canaque. — La pêche. — Le village de la Conception. — L'industrie. — Le *pilou-pilou*. — L'orphelinat de Yakoné. — Le départ. — Les concessions de terre. — L'administration. — Contributions. — Importation. — Exportation. — Navigation. — Revenu. — Dépense. — Instruction publique. — Justice. — Clergé. — Gouvernement. — Une commission et ses propositions pour relever la colonie. — Il faut regarder de plus haut. — Les vraies réformes. — Un chef de loge. — Arrivée à Sydney.

Le 23 janvier de grand matin, je dis adieu à Saint-Louis, et, sur le cheval de selle de la mission, je me dirige vers la baie de la Conception. La vaillante bête semble peu gênée par le poids du cavalier et dévore l'espace. Les 7 ou 8 kilomètres sont bientôt franchis et j'arrive à l'établissement de la Conception. Sur le flanc d'un gracieux monticule, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ont là un pensionnat qui compte vingt-cinq élèves actuellement en vacances. Le P. Tomassin me présente à la supérieure, et nous visitons l'établissement. Les plafonds sont élevés, les classes et les dortoirs bien aérés, la vue sur la baie ravissante. Le P. Tomassin est venu dans ces missions en 1845 ; il en a vu le commencement et suivi les péripéties ; il connaît à fond les canaques et me confirme tous les détails que j'ai déjà donnés. Il a fait plusieurs travaux en langue canaque et me montre, entre autres, un catéchisme et une histoire sainte. Nous parcourons les jardins. Comme ceux de Saint-Louis, ils sont merveilleux d'ordre et de beauté. J'y vois, entre autres, de superbes framboises, des asperges à côté des caféiers et des bambous. Les merles et les perruches voltigent dans les orangers et les cocotiers. Je ramasse un superbe coco, et le Père le confie à un forçat qui a bientôt enlevé la filasse et ouvert la noix. J'y trouve une eau rafraîchissante et la chair de la noix est agréable. C'est cette chair qui forme le copra, dont on extrait l'huile de coco, employé surtout dans la savonnerie. Ici on en obtient du

beurre en faisant bouillir la noix fraîche et en cueillant l'huile qui surnage. La première écorce, détrempée durant quinze jours dans l'eau de mer, donne cette filasse qui sert à faire des cordes, des nattes, des tapis.

Je m'aperçois à l'accent que le forçat est étranger, et lui demande son pays :

— *Io son da Parma*, me dit-il.

— Comment es-tu venu ici?

— *Mi han preso a Marsiglia.*

— Tu as donc fait quelque sottise?

Le Père me dit :

— Il a seulement tué sa femme.

— Es-tu content, ici?

— *Assai.*

— Ta peine est-elle bien longue?

— *Non ho piri chez* 101 *anni di lavori forzati.* « Je n'ai plus que 101 ans de travaux forcés. »

Nous suivons notre promenade, et, de la plage, j'aperçois une femme avec son enfant conduisant une pirogue. Ces pirogues sont des troncs d'arbres creusés. Deux pièces de bois transversales vont saisir, au moyen de fourches, une poutre parallèle à la pirogue, placée dans l'eau à la distance de deux mètres, Cette poutre fait balancier et empêche la pirogue de chavirer. Les canaques peuvent, de cette manière, aller loin au moyen d'une voile et rester longtemps en mer. Ils augmentent l'espace au moyen de parois de planches sur la pirogue et des planches transversales sur les autres pièces de bois; ils arrivent ainsi à un radeau plus ou moins grand, très ingénieux et insubmersible.

Un peu plus loin un chef indigène lance son filet : il est formé d'un fil fin, fort et régulier ; ce fil est fait à la main avec certaines lianes, je n'en ai jamais vu d'aussi beau ni d'aussi fort. Les mailles du filet sont parfaitement régulières. Sur un côté, des cailloux, liés de distance en distance, le tiennent au fond de l'eau; de l'autre côté, des petits morceaux de bambou le font surnager. Le canaque jette ce filet avec une grande rapidité, forme un rond, joint les deux bouts et se place au milieu. Les poissons enfermés dans ce rond se sauvent, et sont pris aux mailles. Quelques-uns pourtant sautent par-dessus à la manière des truites; le pêcheur ramasse sa proie et recommence l'opération un peu loin.

Nous passons au village de la Conception. Une cinquantaine de cases sont groupées sous les cocotiers et sont habitées par deux cents canaques venus du nord. Un peu plus loin, un autre village réunit les canaques, anciens habitants du district. La case du chef est un immense cône en forme de ruche d'abeille ; toujours les mêmes sculptures au sommet et aux deux côtés de la porte. A l'intérieur, une table et quelques ustensiles indiquent le commencement de la civilisation ; les autres cases sont rondes ou quadrangulaires ; formées d'écorces de niaoulis, de paille, de bois ou en maçonnerie. Elles sont presque toutes parquetées en planches ; dans une d'elles, j'aperçois même un lit. Les jeunes mères s'occupent de leurs bébés. Le Père me montre trois belles-sœurs dont une est *tabou*, c'est-à-dire fille de chef, et considérée comme sacrée. Quelques hommes sont occupés à faire des filets ; un d'eux forme le fil, en tordant, par le frottement de la main sur les genoux, des filaments de lianes. J'achète son fil, qui fera l'admiration de tous ceux qui le verront.

D'autres canaques me vendent des casse-tête en forme de bec d'oiseau, des frondes avec leurs pierres ovales. Le sac qui sert à les porter est un superbe travail. J'achète aussi des lances et autres armes ; et, voyant aux mains d'un enfant une statue de femme sculptée sur bois, je cherche les parents pour demander à l'acheter. La mère me renvoie au père, et celui-ci me dit : « Je ne la vends pas, je vous la donne » ; je lui remets une monnaie pour acheter à l'enfant un autre joujou.

Désirant avoir une idée de la danse canaque, je les prie de faire un *pilou-pilou*, danse guerrière : ils cherchent à s'exciter, s'appellent, poussent des cris, mais le plus grand nombre reste indifférent ; les jeunes sont au travail dans la montagne. Un d'eux, pourtant, saisit un casse-tête à bec d'oiseau, et le brandissant par-dessus la tête, se met à sauter à la manière des kanguroos, en poussant des cris analogues à ceux du chat qui se défend contre les chiens. Les mamans et les bébés arrivent, et ce qui reste du monde au village est bientôt rassemblé ; quelques-uns battent la mesure en frappant d'un bois sur une planche, d'autres poussent des cris, mais faute de jeunesse, l'élan est bientôt éteint. Je quitte ces braves gens et le P. Tomassin, et reprends mon coursier, qui a bientôt franchi les 6 kilomètres séparant la Conception de l'orphelinat de Yakoné.

Il y avait à Yakoné une ferme-école cultivant 600 hectares.

L'établissement n'ayant pas prospéré, 525 hectares ont été loués à un colon moyennant 2300 francs l'an, et sur les autres 75 hectares on a établi un orphelinat, confié aux Petits-Frères de Marie. Ils ont là soixante orphelins, noirs, blancs et métis, entretenus aux frais de l'État. Leur école de Païta, qui compte quarante-six élèves, va également être transférée ici. Les enfants sont occupés à la culture et aux ateliers de réparation. Dans le jardin je vois de beaux araucarias de l'île des Pins, des cèdres du Brésil à feuille épineuse, des acacias, des hêtres, de superbes bambous. La forêt voisine abonde en bois de sandal. C'est à Yakoné qu'on a établi le barrage pour la prise d'eau qui va à Nouméa. La quantité d'eau est actuellement insuffisante, et on parle d'une nouvelle prise d'eau à la Conception ou à Saint-Louis.

Je quitte les bons Frères, et mon rapide coursier me ramène bientôt à Nouméa, distant de Yakoné de 10 kilomètres. Le reste de la journée se passe en visites de remerciement et de congé, auprès du gouverneur, de l'évêque et autres personnes qui m'avaient comblé de prévenances. Le lendemain, la matinée est occupée à acheter des photographies et objets indigènes. A onze heures, je suis sur *le Dupleix* qui se met en route à midi. Sur le navire je lis divers documents qui m'ont été remis. Dans l'annuaire de 1877, je trouve les conditions auxquelles les terres sont concédées. Le prix des terres du domaine à donner en concession est fixé à 24 francs l'hectare, payable en douze ans. On paye 50 centimes par hectare et par an pendant les trois premières années, 1 franc pendant les quatrième, cinquième et sixième années, 2 fr. 50 pendant les septième, huitième et neuvième années, 4 francs pendant les dixième onzième, et douziéme années. Ces versements sont faits par semestres anticipés, mais on peut toujours se libérer d'avance. Bien des personnes ont profité de ces conditions favorables pour acquérir plusieurs milliers d'hectares dans les meilleures situations. L'immigrant, quelle que soit sa nationalité, a droit à une concession gratuite de 3 hectares de terre à culture, et de 5 hectares pour les familles composées de quatre personnes et au dessus. De plus il reçoit un lot de village, lorsqu'il en est créé un dans les environs de la concession. Ces immigrants sont tenus de résider pendant cinq ans sur la concession et de la mettre en valeur.

Les officiers civils et militaires ou assimilés, les sous-officiers ou agents assimilés, les militaires marins et agents qui après leur

retraite ou congé veulent se fixer dans la colonie, reçoivent gratuitement une quantité de terre égale à celle donnée aux immigrants et aux mêmes conditions.

Trois hectares de terre à culture sont aussi données aux jeunes immigrants patronnés par le département de la marine et des colonies, et aux jeunes filles et garçons élevés dans les orphelinats de la colonie, au moment de leur mariage ou de leur majorité.

Nouméa possède un conseil municipal élu; les autres centres sont administrés par une commission municipale composée de trois membres, dont un peut être étranger. Ils sont désignés par la population, et nommés par le gouverneur qui choisit le président et l'adjoint. Nouméa jouit de l'entrepôt à domicile des marchandises durant trois ans.

Une contribution foncière de 1 pour 100 *ad valorem* grève les terrains urbains et ruraux. Les commerçants payent un droit de patente qui va de 50 fr. à 1200 francs. Les droits d'enregistrement sont de moitié inférieurs au tarif fixé pour la mère patrie. Il y a en outre les droits de pilotage, de phare et de balisage; les droits sur les liquides, sur les licences, sur les concessions de cuivre et exportation de minerai, et les diverses contributions municipales. Celles-ci pour la commune de Nouméa atteignent la somme de 256,000 fr. l'an.

Dans l'exposé des motifs du budget des recettes et des dépenses du service local et du service immigration pour 1884 je trouve que le chiffre d'importation qui était de 7,114,090 fr. en 1881, et de 8,713,218 fr. en 1882, a atteint 10,261,786 fr. en 1883.

L'exportation était de 1,534,059 en 1881, de 4,285,175 en 1882 et de 6,807,769 en 1883. En 1882, 137 navires sont venus en Nouvelle-Calédonie donnant une jauge de 49,889 tonneaux. En 1883, 137 navires étaient aussi venus, mais donnant une jauge de 91,079 tonneaux. L'industrie minière est celle qui a le plus fourni à l'exportation. En 1883, on a exporté 500 tonnes de nikel, 121 tonnes de cobalt, 2710 tonnes de cuivre, 1377 tonnes de fer chromé, 923 tonnes de fonte de nikel, 249 tonnes de fonte de cobalt. On vient de mettre la main sur des mines d'or qu'on espère être productives.

Le bétail quoique éprouvé par la sécheresse dépassera bientôt les besoins de la colonie, et on compte pouvoir former une compagnie pour monter une usine qui prépare les viandes conservées.

La colonie reçoit de la mère patrie une subvention de 188,180 fr. Le budget pour l'exercice 1882 donne les chiffres suivants : Recettes ordinaires et extraordinaires 2,177,940 francs. Dépenses 2,224,617 francs. Excédant de dépenses 46,677 francs. Les postes donnent un produit de 40,000 fr., et les télégraphes 150,000 francs.

Pour l'instruction publique, il y a un collège à Nouméa ayant un directeur et un professeur pour l'enseignement secondaire.

L'enseignement primaire compte une école de garçons et une de filles à Nouméa; une de garçons et une de filles à Païta, et une école mixte à chacune des localités ci-après : Dumbéa, Bouloupari, Moindou, Pounerihonem, Ouegoa. L'enseignement libre a ouvert des écoles de garçons à Nouméa, Bourrail, Païta, Nathalo (Lifou), Saint-Louis, Vao (île des Pins), et des écoles de filles à Nouméa, Conception et Bourrail.

La municipalité de Nouméa ayant adopté le programme de l'école sans Dieu, les catholiques maintiennent à leurs frais les écoles congréganistes. Celles-ci reçoivent beaucoup plus d'élèves que les écoles municipales. La justice est administrée par un tribunal supérieur, composé de trois membres avec procureur de la République; par un tribunal de première instance et un tribunal de commerce. Il y a en outre des justices de paix à Nouméa, à Canala, à Ouégoa et aux Logalty.

Le clergé colonial compte un évêque, vicaire apostolique, cinq curés, sept aumôniers et vingt-six missionnaires apostoliques. Le culte réformé a un pasteur protestant. La colonie est administrée par un gouverneur assisté de son conseil, faisant fonction de conseil général. Les gouverneurs sont choisis parmi les capitaines de vaisseaux; ils passent deux ou trois ans dans la colonie et sont presque toujours ensuite nommés contre-amiraux.

Un autre document important qui m'a été remis, est le rapport d'une commission nommée par le gouverneur actuel pour étudier les divers moyens de faire prospérer la colonie. Elle était composée de vingt-huit personnes choisies parmi les fonctionnaires, négociants, éleveurs, médecins, ingénieurs, colons, etc.

Cette commission a fait un travail consciencieux. Les utopies qui nous sont trop souvent habituelles, y ont été émises, mais la majorité s'est arrêtée aux solutions du sens pratique. La Commission signale comme une des causes du peu de succès de la colonisation, le manque de suite dans l'administration. Les gouverneurs se succèdent à

courts intervalles ; chacun a ses idées, et souvent le temps se passe à défaire ce qui a été fait par l'administration précédente. La Commission demande la nomination d'un Conseil général élu par le pays, et l'élection d'un représentant à la Chambre. Sur la question des déportés, elle se prononce sur le maintien temporaire des condamnés parce qu'ils constituent des consommateurs qui profitent à la colonie, et par l'exécution des routes et autres travaux publics auxquels ils sont employés, sont des producteurs utiles. Aussitôt que les routes seront finies, la Commission demande leur transfert sur un autre point de l'Océan. Elle insiste sur la nécessité d'appeler quatre mille immigrants libres auxquels on payerait le voyage, on donnerait six mois de vivres, 4 hectares de terre cultivable et 20 hectares de terre à pâturage. On répandrait dans ce but, à profusion, surtout dans les districts ruinés par le phylloxera, des brochures sur les avantages de l'immigration en Nouvelle-Calédonie, comme on le fait aux États-Unis et autres colonies. La Commission se prononce pour le rétablissement de l'immigration des noirs des Nouvelles-Hébrides avec toutes les garanties pour assurer à leur égard un traitement juste et chrétien. Elle demande la prise de possession des Nouvelles-Hébrides, la protection des enfants métis, l'envoi en Nouvelle-Calédonie des enfants assistés, la pose d'un câble reliant la colonie à l'Australie, etc.

On ne saurait nier que si toutes ces indications étaient suivies, la colonie arriverait bientôt à un bon degré de prospérité. Mais la Commission aurait pu s'élever plus haut, et chercher les causes pour lesquelles la France fournit peu ou point d'émigrants. Elle aurait reconnu que ces causes sont graves et multiples et nécessitent la réforme de plusieurs de nos lois. Si de toutes les colonies partaient les mêmes observations, on finirait par ouvrir les yeux dans la mère patrie. Nous n'avons pas d'émigrants parce que nous n'avons plus de nombreuses familles ; et nous n'avons plus de nombreuses familles parce que nous avons détruit les bases de la famille. Nous avons annulé l'autorité paternelle le jour où, par le partage forcé, nous avons constitué les enfants propriétaires et les parents usufruitiers ; nous avons voulu supprimer les aînés, et les parents, pour conserver l'aîné, suppriment les cadets. Notre instruction et notre éducation sont également à refaire. Dans l'instruction, on enseigne à tous des langues mortes, utiles tout au plus à un petit nombre de savants, et on n'enseigne pas assez les langues vivantes, indispensables aujour-

d'hui pour communiquer avec les peuples. Il en résulte que nos jeunes gens ne voyagent pas parce que, avec tout leur latin et leur grec, une fois passés la frontière, ils ne savent plus demander leur route et leur pain. Le petit nombre de ceux qui voyagent sont des oisifs aux poches bien remplies, qui se promènent sans profit pour eux et pour les autres dans le seul but de s'amuser. Pour l'éducation, les parents, généralement, s'en déchargent sur des instituteurs qui, dans les internats, n'ont d'autre souci que de préserver l'enfant des dangers, en lui laissant ignorer la réalité de la vie. L'enfant quitte le collège après son baccalauréat, à dix-huit ans, n'ayant connu que les murailles qu'il a en haine, et ayant trouvé, chaque jour, ses trois repas servis sans savoir ce qu'il en coûte pour les procurer. A ce moment où il aurait le plus besoin d'aide et de conseils, les parents et les instituteurs lui manquent à la fois, car il doit se rendre dans une grande ville pour la continuation des études. Il faudrait une nature extraordinairement bien douée pour que, dans ces conditions, l'enfant inexpérimenté ne passe pas son temps à faire des bêtises ou des sottises, et ce n'est que vers vingt-cinq ou trente ans qu'il commence à comprendre que la vie est une lutte, et qu'il doit, par le travail et la vertu, chercher à s'y faire une place honorable. Les plus belles années de sa vie ont été ainsi perdues, et plusieurs périssent dans le naufrage. Si l'enfant avait été élevé dans la famille, il y aurait connu de bonne heure les difficultés de l'existence ; s'il avait complété son éducation par un voyage autour du monde, il saurait quels sont les pays qui présentent les meilleures ressources à une vie large et facile.

Il calculerait moins sur les lambeaux de bien du père et de la mère, et trouverait dans l'émigration le moyen de se créer de bonne heure les ressources nécessaires au maintien d'une nombreuse famille.

Nous aurions alors des émigrants, ou plutôt nous n'en aurions pas encore, parce que le jeune homme ainsi préparé à se créer une fortune au loin, ne pourrait encore sortir de chez lui, obligé de rentrer sous peu de temps, du bout du monde, pour l'an du volontariat ou pour les cinq ans de caserne. Il faut donc encore toucher à cette loi absurde, et reconnaître que le jeune Français occupé à l'étranger dans le commerce, l'agriculture ou l'industrie est bien plus utile à son pays par l'accumulation de la richesse, la propagation de la race et l'extension du commerce national, que s'il restait

chez lui pour passer quelques années à la caserne; il faut donc être juste à son égard et l'exonérer du service militaire.

Les Basques, seuls émigrants que nous ayons en France, ne prospèrent dans l'Amérique du Sud qu'en mettant sous les pieds l'absurde nécessité de rentrer pour le service militaire, et pourtant je suis persuadé qu'ils seraient les premiers à courir aux armes, le jour où la mère patrie aurait réellement besoin d'eux; mais ils ne le peuvent, car nos lois les menacent de la prison, comme ayant manqué à l'appel de la conscription.

Le jour où nous aurions une bonne émigration dans la classe moyenne, elle serait bientôt suivie de l'émigration des travailleurs par les relations créées et les besoins de leur concours. Ce jour-là nous n'aurions plus de colonies où nos soldats et nos marins montent la garde et où les capitalistes et marchands étrangers recueillent les profits. La Commission demande l'annexion des Nouvelles-Hébrides au moment où l'Angleterre va mettre la main sur la Nouvelle-Guinée; et les Nouvelles-Hébrides ensemble ont une surface de peu supérieure à la Nouvelle-Calédonie, pendant que la Nouvelle-Guinée est plus grande que Madagascar, et par sa position entre l'Australie et les îles de la Sonde, occupe une situation des plus importantes. Mais à quoi servirait avoir de plus grandes terres puisque nous avons à peine du monde pour la France, et que nous ne savons pas en envoyer dans les petites colonies que nous possédons! Que tous les colons, que tous les Français, qui aiment leur pays, élèvent leurs regards à ces hauteurs, et si à la lumière des faits nos yeux peuvent s'ouvrir, nous aurons le courage d'initier les bonnes réformes à la suite desquelles la France pourra reprendre la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre!

Pendant que j'écris ces lignes, le navire s'éloigne roulant son hélice dans les eaux d'une mer calme sous une température de feu. Tout à coup un grand bruit se fait entendre, le tube qui marque le niveau d'eau dans la chaudière s'est brisé, et la vapeur s'enfuit avec fracas. Il faut vider la chaudière et réparer l'avarie, ce qui nous fait stopper six heures.

25 janvier. — Le lendemain, la mer continue à être calme, les passagers sont gais et contents. Il y a parmi eux le chef d'une des loges maçonniques de Nouméa, car il y en a deux dans cette petite ville. Il me raconte que la loge française ayant voulu tenir chapitre avec la loge anglaise, on en a référé au grand chef à Londres, le

prince de Galles. La réponse a été négative, toute communication officielle des loges anglaises avec les loges françaises est interdite, tant que le Grand Orient de France persiste dans sa déclaration que la croyance en Dieu n'est pas nécessaire pour entrer dans la franc-maçonnerie. Notre conversation va plus loin, et je demande à mon interlocuteur s'il est vrai que le dernier secret de la franc-maçonnerie communiqué seulement aux plus hauts grades, soit *d'étrangler le dernier des rois avec le boyau du dernier des prêtres;* pour toute réponse, il s'éloigne en souriant. Ces malheureux croient encore à la validité de leurs serments, ou bien redoutent les menaces sous lesquelles ils l'ont prêté.

Le 26 janvier, la mer se met de mauvaise humeur; le 27, la tempête continue et une trombe d'eau s'élève et tourbillonne non loin de nous. Le 28, nous devions arriver, mais le vent debout ne nous laisse filer que 7 nœuds et nous n'entrons dans la baie de Sydney que le 29 janvier 1884 au matin, avec un jour de retard.

Ernest Michel.

---

# REVUE LITTÉRAIRE

# VOYAGES ET VARIÉTÉS

*Trente-deux ans à travers l'Islam*, t. II, par M. Léon Roches. (Firmin Didot.) — *Les Français au Niger*, par le capitaine Piétri. (Hachette et Ce.) — *La Côte des Esclaves et le Dahomey*, par l'abbé Pierre Bouche : *Expédition du Rodgers à la recherche de la Jeannette*, par William Gilder, traduit de l'anglais par West. (Plon, Nourrit et Ce.) — *Doudart de Lagrée au Cambodge et son voyage en Indo-Chine*, par Félix Julien. (Challamel aîné.) — *De Paris à San-Francisco*, par Alexandre Lambert de Sainte-Croix. (Calman Lévy.) — *A la Ville et à la Campagne*, nouvelles par Xavier Marmier, de l'Académie française. (Hachette et Ce.) — *Folk Lore*, par le comte de Puymaigre. (Emile Perrin ) — *La Cathédrale de Moscou et la Légende de saint Jonas*, par Achas Borin. (Auguste Ghio.) — *Etude sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie* et mélanges archéologiques, par Louis Lefort. (Plon, Nourrit et Ce.) — *Les Merveilles de l'Océan*, par A. Bitard. (Degorce-Cadot.) *Le Monde terrestre, l'Homme et les Animaux*, par E D. Labesse et H. Pierret. (G. Masson.) — *La Terre à vol d'oiseau*, par M. Onésime Reclus. (Hachette et Ce.)

Plus on lit de livres, — et les livres de voyage sont loin de faire exception à cette règle, — plus on demeure convaincu que c'est non seulement la sincérité, mais la passion avec laquelle ils sont écrits qui, leur donne leur valeur propre. La personnalité du voyageur, la personnalité humaine est, en somme, ce qui nous intéresse le plus, et non telle ou telle description, plus ou moins exacte ou plus ou moins colorée. La nature n'existe pas pour l'homme en dehors de l'impression qu'elle produit sur l'homme ; le livre ne vaut que ce que vaut l'écrivain. Il nous intéressera, l'écrivain, s'il s'est intéressé à ce qu'il a vu, à ce qu'il a décrit : C'est le *si vis me flere dolendum est*, à quoi il faut toujours revenir.

Croyez-vous que c'est seulement parce que M. Léon Roches a visité la Mecque et a vécu trente-deux ans à travers l'Islam, que c'est parce qu'il sait l'arabe et qu'il a pu voir le fond des choses musulmanes, que nous éprouvons à lire les pages écrites par lui une sorte d'émotion passionnée? Non, certes. Il a beau retracer des événements militaires et politiques qui, par eux-mêmes, sont de nature à faire vibrer en nous le patriotisme, nous ne nous sentirions pas remués comme nous l'avons été s'il avait été froid, dogmatique, arrangeur habile. Son livre a l'empreinte de la naïveté d'une âme ardente qui parfois ne se ménage pas l'éloge, mais qui ne se refuse pas le blâme. Aussi entraînés nous-mêmes, nous éprouvons les sentiments qu'il éprouva, nous vivons sa vie, en même temps que cette part de la vie publique et militaire de la France où il a été mêlé. Nous partageons son admiration pour le maréchal Bugeaud, et ce général français, fils de roi, dont la bravoure presque aventureuse se distingua en maint endroit et à la prise de la *Smalah* d'Abd-el-Kader. La bataille d'Isly n'a jamais été rendue plus vivante que dans les pages de l'interprète d'armée, à la fois soldat et diplomate. Nous pénétrons dans les conseils comme dans l'action; nous voyons le maréchal, plus jeune que les autres généraux, doutant du succès final, et ne demandant, lui, qu'une seule chose, c'est de rencontrer son adversaire pour le vaincre.

Que de souvenirs poignants pour ceux qui ont souci de la patrie dans ces pages. Nous y voyons les Français, alors maîtres en Égypte, et l'Égypte indépendante, grâce à eux; nous comprenons toute l'habileté politique déployée par des généraux qui, tout en faisant la guerre, savaient le prix des négociations; tandis qu'aujourd'hui!

Toute une partie du livre de M. Léon Roches est intéressante comme un roman. N'est-ce pas un roman? Il s'agit pour l'interprète de s'en aller déguisé en arabe à la Mecque, afin de faire approuver, par les Mokkadem, une sorte de consultation (*fettoua*), destinée à mettre sous la sauvegarde du Coran la soumission aux Français des musulmans d'Algérie. Cette *fettoua*, l'auteur la résume en des termes qui en feront comprendre l'importance.

« Quand un peuple musulman, dont le territoire a été envahi par les infidèles, les a combattus aussi longtemps qu'il a conservé l'espoir de les en chasser, et, quand il est certain que la continuation de la guerre ne peut amener que misère, ruine et mort pour les musulmans, sans aucune chance de vaincre les infidèles, ce peuple,

tout en conservant l'espoir de secouer leur joug avec l'aide de Dieu, peut accepter de vivre sous leur domination, à la condition expresse qu'ils conserveront le libre exercice de leur religion et que leurs femmes et leurs filles seront respectées. »

Et ne croyez pas que pour être écrivain personnel, M. Léon Roches ne sache pas nous présenter de descriptions intéressantes! Tout ce pèlerinage de la Mecque, opéré au milieu de mille dangers, est décrit avec une couleur sans apprêts, qui saisit. Quel jongleur de phrases trouverait une note plus juste pour nous peindre une nuit de pèlerinage musulman au pied du mont Aârafat, où le prophète Mahomet sermonnait jadis ses disciples :

« Le soleil était couché quand nous arrivâmes... Je renonce à décrire le spectacle qu'offrait l'aspect des campements éclairés par la lueur des feux allumés devant les tentes des grands personnages et des musulmans aisés. La clarté de ces feux permettait de voir, comme des fantômes, des milliers de pèlerins retardataires qui allaient de tente en tente à la recherche de leur campement. Les appels de ces malheureux égarés, les invocations religieuses, les chants joyeux des habitants de la Mecque, marquant la mesure en frappant de leurs mains, les cris discordants des cafetiers et des marchands ambulants, tous ces bruits accompagnés par les grognements lugubres de plus de vingt mille chameaux, composaient un concert infernal. »

Tout n'y est-il pas? Couleur, mouvement et bruit. Et pas un terme n'est forcé.

Ce second volume des souvenirs de M. Léon Roches, car nous avons affaire à un second volume, n'est pas heureusement le dernier. L'auteur s'arrête à la bataille d'Isly, et à son entrée dans la carrière diplomatique. Nous souhaitons vivement la prompte continuation de ces pages de bonne foi et nous recommandons particulièrement à nos lecteurs le chapitre *Rome*, qui se trouve au milieu du livre. Ce chapitre est celui où M. Léon Roches nous fait sa confession religieuse, décrit sa conversion avec une sincérité, un élan qui trouveront un écho dans toutes les âmes chrétiennes.

Le capitaine Piétri, dans *les Français au Niger*, nous raconte les principaux épisodes de la marche en avant des Français établis au Sénégal vers le Soudan occidental, marche commencée par le général Faidherbe en 1855, continuée avec diverses péripéties et

terminée par la prise de possession du Niger supérieur à Bammako, sous la direction du colonel Borgnis Desbordes, en 1883.

Le capitaine Piétri insiste sur ce fait, que notre conquête, dans ces pays, où vingt races de nègres se disputent la prépondérance : Phouls, Gambaras, Mandingues, Wolofs et Toncouleurs, a apporté à ces populations la paix qu'elles ignoraient. Mais que de luttes, que de difficultés, que de dangers pour les troupes qui opèrent sur ces territoires barbares! Les nègres sont nombreux s'ils sont indisciplinés, et chaque expédition met en grand danger tous ceux qui y prennent part. On va, on triomphe, on établit des forts, des blokaus; mais ceux qui sont dans ces blokaus doivent s'attendre à être assiégés et souvent par des masses considérables; c'est là qu'il faut déployer tout ce que l'on a de force d'âme, de patience, d'adresse, de génie de la conservation.

Un de ces sièges, celui de Médine, en 1861, est raconté avec beaucoup de verve, de simplicité et de force par l'auteur des *Français au Niger*. Il y a là un mulâtre, nommé Paul Holle, dont le nom doit être répandu, un homme comme il en faut dans ces crises. Énergique, intelligent, tel est le portrait que nous en trace le capitaine. Mais il ajoute, avec une nuance de scepticisme que nous aurions aimé à voir moins caractérisée, « à son patriotisme éprouvé, il joignait même une certaine passion religieuse, sincère, capable de s'exalter encore dans la lutte contre les musulmans ». Et n'est-ce pas ce qu'il faut, à ne considérer que le point de vue politique même?

En terminant son ouvrage, le capitaine Piétri nous donne ces conseils qu'il est bon de méditer, si l'on ne veut pas que tant de sacrifices, d'héroïsme, deviennent stériles :

« Il faut se convaincre que Bammako, — c'est le premier fort construit sur le Niger, — n'est que l'entrée du Soudan. C'est le Niger qui appelle les grandes entreprises industrielles et agricoles; c'est dans son vaste bassin que se feront les exploitations minières les plus avantageuses et les transactions commerciales les plus importantes.

« L'œuvre est laborieuse, sans doute, et de longue haleine. Mais qui a jamais pu penser qu'une colonie d'exploitation même pût se créer en quatre ans? Les Anglais, qu'on cite comme des maîtres en fait de colonisation, ne retiraient encore que quelques livres de laine de l'Australie après quarante ans d'occupation. Et ils n'avaient pas

eu à vaincre d'abord les obstacles que nous avons dû surmonter au Soudan. »

A côté des pages du capitaine Piétri, il est bon de placer celles écrites par l'abbé Pierre Bouche qui, pendant sept années, évangélisa l'Afrique occidentale, la côte des Esclaves et le Dahomey, deux de ces pays noirs, dont le nom sonne lugubrement aux oreilles. Personne n'ignore, en effet, quel épouvantable trafic de chair humaine a donné son nom à cette longue côte sablonneuse d'Afrique, où s'abat la barre venant de l'Océan, et quels sacrifices humains ont rendu tristement célèbre le royaume guerrier du Dahomey!

L'abbé Pierre Bouche commence par s'occuper de cette question autrefois si controversée : Le nègre a-t-il une âme? Et son parallèle du nègre et du blanc nous paraît excellent. Excellente aussi son analyse des facultés de l'Africain.

« Les facultés des noirs, dit-il, ont plus de spontanéité que les nôtres, plus de vivacité, peut-être; mais, par contre, elles se prêtent moins à l'application, à un exercice continu... Pour tout dire, en un mot, il y a dans le noir *plus d'intuition et moins de réflexion*, quant à l'intelligence. Quant à la volonté, il y a plus de *spontanéité que de constance*. L'énergie fait défaut au nègre, s'il faut la soutenir; et s'il en a dans le premier moment, elle tombe aussitôt.

« A défaut d'autre force, le nègre a celle de l'inertie. L'esclave endurant les mauvais traitements et disant au maître qui le frappe : « Tue-moi donc! » cet esclave est plus fort dans son inertie qu'il ne le serait dans la résistance. A force d'inertie, le nègre est patient et vertueux; l'inertie servira ses passions et ses rancunes. Écoutons-le dans la sagesse de ses proverbes. Il s'exhorte à demeurer impassible : « Le cœur de l'*achacpa* (arbre très dur) ne craint pas la hache. — *La cuillère voit l'eau bouillante sans la redouter*. — Le tesson (où l'on met la braise) endure le feu. — Si un plus fort que vous vient à vous maltraiter, contentez-vous d'en rire! »

Ce qui rend l'ouvrage du missionnaire des plus complets, c'est une savante dissertation sur les croyances fétichistes des nègres, sur leur foi au démon, et des aperçus très profonds sur le paganisme, retrouvé là comme dans l'ancienne Rome. C'est encore et surtout les *alos* apologues, fables ou contes de ces tristes pays, et qu'il a traduits pour notre plus grand plaisir.

Un de ces *alos* est, sinon pour les détails, du moins quant au fond, semblable à ce conte de la cognée perdue par le bûcheron,

que la Fontaine a rimé avec sa grâce savante. Un autre, et nous voulons le citer, est tout simplement une sorte de jugement de Salomon :

« Mon *alo* a trait à un homme qui épousa deux femmes. La première n'eut pas d'enfants; la seconde, appelée *Réré*, en eut un, ce qui lui conquit les faveurs du mari.

« Cependant l'*iyallé* (c'est la première femme en pays nègre) simula une grossesse; puis, un jour que la mère avait quitté son enfant pour aller à la foire, elle prit l'enfant et le présenta comme sien. Et tous de la féliciter.

» A son retour, la mère cherche partout; elle cherche en vain : son enfant est perdu.

« L'enfant grandit et devint chasseur. Un jour il tua une pintade et se mit à chanter. Il disait : *Réré*, o! *Réré*, j'ai tué une pintade... Celle qu'on a prise pour ma mère ne m'a pas enfanté.

« La mère court prendre son enfant. L'*iyallé* se récrie. — C'est mon fils, dit-elle. Et l'enfant : — Non, non, tu m'as volé pendant que ma mère était à la foire.

« On saisit le roi de l'affaire; on fait *palavre*. Toute la ville se réunit pour tenir les assises. Et l'enfant répète son chant dans les mêmes termes. — Voyons, dit le roi à l'enfant, va t'asseoir aux pieds de ta mère. L'enfant se lève et tous lui tendent les bras; mais lui se détourne et va s'asseoir aux pieds de sa mère *Réré*.

« Pressée de confesser la vérité, l'*iyallé* dit : — C'est vrai, je l'ai volé. Et le roi : — Qu'on la prenne et qu'on la mette à mort; qu'on porte ma sentence à la connaissance de tous les habitants de la ville. »

On voit dans cet *alo* un résumé des mœurs nègres de cette partie de l'Afrique, — l'instinct du vol, — chez la femme sans enfants; la dissimulation, chez le jeune nègre qui se mêle toujours avec un peu de surnaturel; la *palavre*, assemblée que l'on fait aussi pour recevoir les présents et délibérer des affaires publiques; la justice sommaire du roi nègre qui dispose des vies avec tranquillité.

## II

On n'a pas oublié le bruit que fit, au départ, l'expédition américaine de *la Jeannette* envoyée par le gouvernement des Etats-Unis pour découvrir le passage nord-est du pôle nord. On n'a pas oublié

non plus que deux ans après on n'avait pas encore entendu parler des hardis navigateurs. C'est pour les retrouver ou du moins savoir où ils avaient péri que le gouvernement américain fit équiper un nouveau navire le *Rodgers*.

Sur le *Rodgers* se trouvait un correspondant du *New-York Herald*. Ce correspondant William H. Gilder nous raconte l'expédition du *Rodgers*, qui faillit être aussi funeste que la première. Le premier navire avait sombré écrasé par les glaces, le *Rodgers* fut brûlé. Heureusement que les gens du *Rodgers* se sauvèrent. Il n'en avait pas été de même de ceux de *la Jeannette*. La moitié de l'équipage périt misérablement.

Triste récit que celui de ces luttes humaines contre le froid, les traîtrises de la glace et la faim, la faim pire encore que le froid. On frémit en songeant au labeur surhumain de ces malheureux à demi gelés, ne sachant jamais si la glace ne va pas se rompre sous leurs pas ou se détacher pour les entraîner en pleine mer.

Les détails de la catastrophe de *la Jeannette* ont été connus, grâce au carnet, terrible dans son laconisme, du capitaine George William de Long, trouvé à côté de son cadavre, tenu par le malheureux officier jusqu'au moment où il est tombé de ses mains glacées par la mort.

Détachons-en les dernières lignes. Elles font frissonner quand on songe que le vendredi 7 octobre, c'est-à-dire le cent dix-septième jour depuis la perte de *la Jeannette*, « ayant mangé leur dernier morceau de chien et mis leur dernière feuille de thé dans la bouilloire, ils allaient partir pour un voyage de 25 milles n'ayant plus que deux quarts d'alcool par tête et du thé ayant déjà servi » !

Voici ces quelques lignes qui se passent de tout commentaire :

« Vendredi 14 octobre; cent vingt-quatrième jour. — Thé d'écorce de saule arctique pour déjeuner. A dîner, même décoction avec une cuillerée d'huile douce.

« Samedi 15 octobre, cent vingt-cinquième jour. — A déjeuner, thé d'écorce de saule *et deux vieilles bottes*.

. . . . . .

« Dimanche 23 octobre, cent trente-troisième jour. Tous si faibles que nous sommes restés couchés et assoupis. Ramassé avec peine le bois suffisant pour la nuit. Lu une partie du service divin.

« Lundi 24 octobre, cent trente-quatrième jour. Nuit cruelle. »

Celles-ci sont plus tristes encore; c'est la fin. Chaque mot sonne comme un glas.

« Jeudi 27 octobre. — Iverson agonise.

« Vendredi 28 octobre. — Iverson est mort ce matin de bonne heure.

« Samedi 29 octobre. — Dressler est mort pendant la nuit.

« Dimanche 30 octobre, cent quarantième jour. Boyd et Goertz sont morts pendant la nuit. M. Collins est mourant... »

Ici la main qui tenait le crayon s'est glacée, et lorsqu'on a retrouvé le cadavre de de Long, ce carnet était à ses côtés.

Lorsqu'on relit ces luttes désespérées contre les éléments, on se demande si le mérite d'avoir découvert une île inhabitable, un cap inhabité valent la vie de tant de gens; mais, en y réfléchissant, on se dit que la vie humaine ne vaut quelque chose que par les efforts tentés en dehors de l'égoïsme et du bien-être particuliers, et que certainement l'homme trouve, dans ces efforts grandioses, ces tentatives vers l'impossible, je ne sais quel levier qui développe son âme. S'il triomphe c'est bien, s'il succombe, il a subi par le martyre du dévouement une sorte d'initiation à une existence supérieure. La souffrance met plus près de Dieu. Encore un martyr des explorations, le commandant Doudart de Lagrée, qui, avec Francis Garnier et de Carné, traversa le Cambodge, le Laos et le Yunnam, en suivant les bords du Mékong et nous traça la route du commerce avec la Chine; car ayant accompli au-delà de ses espérances le plan qu'il s'était tracé, il mourut de maladie, en Chine.

Ce voyage au Cambodge, au Laos et dans la Chine méridionale a été raconté déjà par de Carné et Francis Garnier, qui, chacun séparément, ont publié des parties intéressantes. La relation officielle faite d'accord entre eux et les représentants de Doudart de Lagrée est d'un prix très élevé, et forme un véritable monument. Il y manque cependant la plupart des notes personnelles du commandant, qui persuadé que, seul, il les pouvait débrouiller, empêché par la mort de se livrer à cette élucidation a fait jeter au feu tous ces documents. Un matelot trop zélé a accompli strictement cette volonté un peu rigoureuse, et nous avons été privés du fruit des observations de l'homme qui connaissait le mieux le Cambodge, l'ancienne architecture Kmer et tous ces peuples qu'il préfère aux Cochinchinois « sales et menteurs ».

Mais si complète qu'ait été l'hécatombe, il reste encore d'impor-

tants fragments de la correspondance de Lagrée. Il avait envoyé une partie de ses observations à un ami de Saïgon, qui n'a pas cru devoir les détruire et les a publiées avec l'approbation de sa famille.

Ce n'est pas, du reste, de ces lettres dont nous avons à nous occuper, c'est d'une sorte de glane faite de tout ce qui n'a pas encore été publié, glane qui, maigre par le nombre, est grasse et riche par la connaissance qu'elle nous donne de l'homme probe et vaillant et par la valeur des documents qui se retrouvent d'actualité. Ne venons-nous pas d'achever, en établissant notre protectorat officiel sur le Cambodge, l'œuvre du capitaine Doudart de Lagrée, qui empêcha le roi actuel de ce pays, Norôdon, d'être couronné avec l'investiture du roi de Siam, c'est-à-dire des Anglais. Doudart, envoyé avec une canonnière et quelques hommes, est longtemps sur le qui-vive. Les choses, se gâtent même comme il appert de cette lettre :

« Pour cette fois, je suis en plein dans les embarras diplomatico-militaires, et c'est encore tout à la hâte que je vous écris. Figurez-vous que mon roitelet du Cambodge a voulu s'échapper de son royaume et aller à Siam chez nos ennemis pour se faire couronner et endoctriner encore une fois. Je me suis tant remué qu'il s'est arrêté à moité chemin, et depuis deux jours, il est rentré fort penaud dans sa capitale. En attendant son retour, on m'avait envoyé des soldats et des bateaux ; me voilà donc passé grand général. »

Une autre lettre nous montre que le succès du négociateur doublé du général finit par être complet.

« Je viens d'amener à Saïgon mon roi du Cambodge. Ce voyage, rapproché de l'échec subi par Siam (c'est-à-dire par les Anglais), complète notre succès. Depuis deux jours je promène mon monarque dans Saïgon : coups de canon, honneurs royaux, dîners, bals, etc. »

Et il ajoute :

« Comme vous le dites, à quoi tout cela pourra-t-il me servir ! Que voulez-vous, on n'est pas parfait ! — Ce qui me suffit c'est l'estime et l'amitié des honnêtes gens, et je vous assure que du haut jusqu'en bas, je n'ai qu'à m'en louer. »

Car il faut le dire quand on occupe ces situations-là, quand on se mêle de ces aventures, on n'en sort que ruiné et fatigué. Pour mener à bien son exploration, Doudart a dû y mettre du sien ; car les gouvernements sont toujours parcimonieux quand il s'agit de choses utiles. Et le pis c'est qu'ils ne peuvent pas être trop accusés

de cette parcimonie. Certes, l'explorateur aurait pu s'enrichir, par exemple lorsqu'il est pris pour arbitre entre ces deux princesses cambodgiennes et qu'il admire, en artiste, leurs étoffes et leurs bijoux; mais pour agir ainsi, il fallait qu'il ne fût pas lui, c'est-à-dire un précurseur, un homme de dévouement.

C'est à Dondart que nous devons, en dehors de la fixation de la route commerciale vers la Chine, la connaissance approfondie du Cambodge et du Mé-Kong, ce fleuve qu'il compare au Nil et qu'il a peint d'une façon si nette que nous ne pouvons résister au désir de citer encore cette peinture :

« Vous avez le tracé de ce magnifique fleuve le Me-Kong, dont les sources sont au Thibet à 700 lieues d'ici, dont la largeur atteint souvent 2 à 3000 mètres, et où j'ai trouvé maintes fois 30 mètres de profondeur. Comme le Nil, il se jette dans la mer par de nombreuses branches; il a de puissantes inondations qui atteignent 10 mètres de hauteur dans le Cambodge. Comme le Nil enfin, il a un immense réservoir, un lac de 30 lieues de long, bien autrement important que le pauvre Moeris dont on nous a tant parlé, un lac desséché pendant l'hiver, mais dans lequel pourraient naviguer en été les plus grands vaisseaux de guerre. »

## III

M. Alexandre Lambert de Sainte-Croix n'a pas la prétention d'avoir découvert l'Amérique, mais d'y avoir vu ce qui l'intéressait particulièrement dans ce pays, et cette prétention, il l'a justifiée. C'est œuvre de Français aimable et bien élevé, un peu sceptique en la forme mais au fond de très bonne foi, que ce voyage de Paris à San-Francisco. Dès qu'on a mis le pied sur le paquebot, on sait à quoi s'en tenir sur le compagnon qui vous emmène. Il ne vous fera pas languir, il ne verra peut-être pas tout; mais ce qu'il verra et il le verra bien, et il le peindra avec une netteté qui le gravera bien dans le souvenir du lecteur.

Avouez que la forme ironique et légère de ce croquis de Washington, la ville fédérale des États-Unis nous en donne l'aspect neuf, vaste et régulier, mieux qu'une description lente, compassée à la façon didactique ou hérissée de mots truculents et rutilants à la guise des romantiques :

« Le lendemain de bonne heure me voilà errant dans les rues de

Washington... C'est disproportionné au possible, mais je dois dire que la ville est d'une propreté parfaite; que les rues sont remarquablement bitumées et bien entretenues; que dans le haut de la ville, il y a de magnifiques maisons et hôtels (quartier des légations); que la société y est des plus aristocratiques; que le vent, quand il souffle, est, en raison de la largeur des rues, parfaitement désagréable; et qu'enfin, le capitole, le fameux capitole ressemble de loin à ces constructions en carton blanc qu'on me donnait quand j'étais petit, et dans lesquelles on mettait une bougie pour éclairer les fenêtres. »

Et plus loin il complète le tableau par ce trait de belle humeur :

« Je n'avais vu le capitole que de loin, mais de près mon impression ne s'est pas modifiée : c'est en sucre! »

Il y a aussi une description bien amusante d'un bar où se trouve un *Saint Sébastien* du Corrège, sous un dais en soie et peluche, et des « nymphes et satyres » de Bouguereau qui semblent présider aux exploits des mangeurs d'huîtres et des buveurs de sherry-goblers et cok-tails et autres boissons américaines poivrées, pimentées et glacées à la fois. Cette question des bars est traitée avec compétence par le voyageur qui ne nous paraît pas avoir vécu de l'air du temps dans son voyage.

Les chutes du Niagara, San-Francisco, Mobile, Chicago, Memphis, Cincinnatti reçoivent successivement la visite du Français, qui sait tirer de tout ce qu'il voit un renseignement exact et une remarque vive et moqueuse. Sa jeunesse a le privilège de rendre jeune tout ce qu'elle touche. Il est vrai que la jeunesse n'est plus très jeune à présent. M. Alexandre Lambert Sainte-Croix semble faire exception à cette anomalie nouvelle. Nous l'en félicitons.

## IV

Nous allons voyager à présent d'une façon différente, à travers les légendes, les poèmes de divers pays, les uns rassemblés par M. Xavier Marmier sous ce titre : *A la ville et à la campagne*, les autres collectionnés par M. le comte de Puymaigre, sous ce titre *Folk-Lore*, que nous expliquerons tout à l'heure.

M. Xavier Marmier est un voyageur, et à ce titre il est du ressort de notre critique. L'anglais, le danois, le suédois, l'allemand lui

sont familiers, et il s'est attaché à nous faire connaître un grand nombre de productions délicates et intéressantes de la littérature de ces pays. Il apporte dans ses traductions un soin scrupuleux de la langue française, à quoi son titre d'académicien l'oblige; pourquoi faut-il que, pour arriver à cette correction, il perde volontairement la couleur, et éteigne l'originalité des littératures qu'il traduit. Ne serait-il pas, comme l'était Ducis, de ces Français qui s'imaginent que c'est trahir la France que de ne pas dénaturer les œuvres qu'ils reproduisent, parce qu'elles ne sont pas dans le goût français!

Toute autre, à notre avis, est la fonction du traducteur. N'étant pas créateur, il n'est pas le maître de l'œuvre qu'il touche; il la doit respecter et s'essayer, non seulement à en donner le fonds mais la forme. Correct, au point de vue français, il ne peut l'être complètement; il choquera même, car le goût de chaque pays diffère; mais il arrivera par sa sincérité à vaincre les répugnances naturelles et artificielles de ses lecteurs. Et son œuvre restera.

Nous savons bien que l'adaptation, c'est-à-dire la libre traduction des œuvres de l'étranger a ses défenseurs autorisés; mais il suffit de lire ces adaptations, et celles de M. Marmier n'y font pas d'exception, pour que l'on se rende compte de l'infériorité de cette méthode, si séduisante qu'elle soit par les facilités qu'elle donne.

Elle est cependant la plus goûtée, et, au point de vue du nombre de ses lecteurs, M. Marmier a raison d'agir comme il le fait. Du reste, ces réserves faites ou renouvelées, car il ne nous étonnerait pas d'avoir dit quelque chose dans ce genre à propos *des contes populaires* de l'académicien, il faut ajouter que le choix fait par l'adaptateur est parfait. *Marie Brown*, cette légende écossaise qui nous montre deux fiancés qui s'aiment et qui s'attendent, séparés par la nouvelle fausse de la mort de l'un d'eux et se revoyant au moment où ils vont mourir de vieillesse, touche fortement, et l'on se prend volontiers à répéter avec une larme, comme la pauvre Marie Brown : « L'amour de toute une vie perdu! »

*Le Paradis sur terre* et la *Vie d'un pauvre homme en Suède* sont des histoires dont le caractère de résignation touchante plaira à ceux qui goûtent le mélancolique, cette sorte de tristesse grise qui semble émaner des choses et des gens du Nord. C'est là où M. Marmier nous paraît serrer de plus près la vérité; mais en revanche où est le sel de la *Madame Barbe bleue* de Tackeray.

Tout l'humour a disparu dans le régulier allongement de la grande phrase du classique.

Arrivons au « Folk Lore » de M. de Puymaigre. *Folk-Lore* est un mot anglais, et comme la mode est à s'affubler de toutes les choses anglaises, voilà un volume français baptisé de ce mot étranger. Cela veut dire, suivant traduction littérale (lore), savoir et (folk) monde ou gens, et s'applique aux recueils contenant les poésies populaires, contes et légendes.

M. de Puymaigre nous fait voyager d'Italie en Flandre. Il nous raconte et traduit un poème en patois niçard, qui ressemble fort au *Lutrin* de notre Boileau. Il recueille quelques chansons de la vallée d'Ossau. Il touche à la légende de Blondel, disserte sur l'origine du *Conte de la fille aux mains coupées*, passe aux chansons de geste françaises et termine par une petite étude sur le poème héroïco-populaire castillan. Il y a de tout dans ce recueil, jusqu'à une lettre italienne à un docteur *Guiseppe Pitré*. Beaucoup d'érudition, des remarques fines, un bon style critique, recommandent ces études à tous ceux qui trouvent à juste titre qu'il y a de l'amusement pour l'esprit et du profit pour l'intelligence en dehors des œuvres d'imagination pure.

## V

Ce n'est pas une notice sèche que contient la jolie plaquette que nous envoie l'éditeur Ghio sous ce titre *la Cathédrale de Moscou et la légende de Saint-Jonas*. Beaucoup de poésie, un peu trop de poésie même dans la façon dont M. Achas Borin, nous fait parcourir l'histoire de Russie en ce qu'elle se rattache à saint Jonas et à cette basilique. Tous ces grands-ducs, ces Polonais, ces Tatars, ces moines passent un peu confusément dans l'esprit du lecteur qui n'a pas la clé des meurtres, couronnements, défaites et dépositions des souverains de l'ancienne Russie. Le récit demanderait un peu plus de commentaire; mais là ou la légende devient claire, cette poésie n'est pas sans grandeur. On y sent l'amour du pays.

Le Miracle de saint Jonas qui, portant les images sacrées, pareil à notre sainte Geneviève, arrête une invasion tartare, l'épisode du moine qui s'offre en victime aux flèches de l'ennemi est tracé de la façon pompeuse que comporte le sujet. Très pompeux et non moins saisissant l'épisode où le poète nous montre la visite, apo-

cryphe sans doute, de Napoléon au tombeau du saint, qu'il fait ouvrir... On voit le cadavre du saint se lever, étendre la main et la basilique s'éclairer tout à coup de fauves lueurs. C'est l'incendie de Moscou qui éclate. C'est le cas de répéter : *sino e vero e bene trovato.*

Il y a des livres d'érudition dont le titre seul semble éloigner les profanes. Ce sentiment nous avouons l'avoir éprouvé devant le volume de M. Louis Lefort : *Études sur les monumens primitifs de la peinture chrétienne en Italie.* Eh bien! nous avons eu parfaitement tort. Il nous a suffi d'ouvrir le volume pour prendre intérêt aux controverses qui s'y agitent. C'est que le style en est simple et net, c'est que les arguments ne sont pas tirés en longueur; c'est enfin que l'auteur, partout où il a pu, y a mis de la passion pour les choses dont il nous entretient. Et voilà celui qui signe cet article et qui ignorait parfaitement l'existence de la mosaïque de *sainte Pudentienne*, à Rome, tout à fait conquis par l'explication donnée de cette mosaïque par M. Louis Lefort.

Les savants, les archéologues chrétiens trouveront bien d'autres sujets dignes d'intérêt dans ces études. Il s'y rencontre une chronologie savante des fresques des catacombes, des descriptions de ces peintures de banquets, représentant à la fois la cène et la communion des fidèles et allégoriquement les délices du paradis. C'est savant et ce n'est pas ennuyeux : rare mérite.

## VI

Il nous reste à parler d'ouvrages qui ne se rattachent à nos sujets habituels que par leur caractère de livres d'études.

L'un d'eux fait partie de la bibliothèque de vulgarisation que publie l'éditeur Degorce-Cadot; il est intitulé : *les Merveilles de l'Océan.* Les marées, les gouffres et tourbillons, les montagnes et champs de glace, les phénomènes lumineux, tout ce qui se passe à la surface et au fond de l'Océan est soigneusement détaillé et mis en harmonie avec l'éclat actuel de la science. C'est touché légérement, ainsi qu'il convient à un livre à mettre entre les mains de la jeunesse. Certains chapitres ont même un intérêt romanesque, entre autres celui des phares. Comment parler d'eux sans raconter le dévouement de ces gardiens qui vivent des mois entiers

dans l'isolement, risquant même de mourir de faim si les tempêtes empêchent le ravitaillement.

L'autre ouvrage, imprimé avec le plus grand soin et pourvu d'images hors texte et dans le texte qui en fait une publication des plus attrayantes, est intitulé le *Monde Terrestre*. Ce sont des lectures courantes de zoologie à la portée de tous, non un abrégé, mais un ouvrage élémentaire renfermant ce que tout homme est tenu de savoir sur la forme terrestre, et formant la base de toute étude approfondie des matières qui y sont traitées.

Les premiers chapitres du livre de MM. Ed. Labesse et Pierret sont consacrés à l'anatomie et la physiologie, l'étude des différents animaux vient ensuite. Le style en est très français, car les auteurs ne sont pas seulement gens de science, ils savent, à l'occasion, en littérature d'imagination, faire leurs preuves. Il n'est pas un des moindres mérite du volume que nous recommandons à nos lecteurs et qui sera suivi prochainement, par un second volume qui s'appellera *la Terre et les Végétaux*, et formera le complément du *Monde Terrestre*.

Signalons, en finissant, le superbe ouvrage que publie par livraisons la maison Hachette, la *Terre à vol d'oiseau*, par M. Onésime Reclus. C'est la description des sites, des vallées, des montagnes, des caps, des mers, des villes, des fleuves, des palais, des monuments, etc., et aussi des races qui couvrent la surface du monde, description fort bien faite, succincte et pittoresque à la fois, et, éclairée par une suite de gravures qu'on peut dire véritablement supérieures, et qui mettent sous les yeux ce que l'on vient de lire. C'est un ouvrage aussi agréable à voir qu'utile à consulter. Il est dans le même format que la belle éditition de *David Copperfield*, que publie la maison Hachette, par livraisons.

Ch. Legrand.

---

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

Si la chute de M. Jules Ferry a été une surprise pour tous ceux qui le croyaient l'homme nécessaire de la République, le chef irrévocable de la majorité, elle n'a étonné personne plus que lui. L'ex-président du conseil avait toutes les raisons de se croire définitivement établi au pouvoir. La majorité, si longtemps associée à sa politique et si intimement attachée à sa fortune, lui était unie par tant de liens qu'il ne pouvait s'attendre à ce qu'elle se séparât jamais de lui. Pour tout le monde il y a eu dans le renversement du cabinet Ferry un de ces coups imprévus qui montrent que les événements ne répondent pas toujours aux calculs humains. Les croyants n'auront pas hésité à y reconnaître l'action de Dieu. Pour eux la chute inopinée, invraisemblable de M. Ferry, n'est que le châtiment de son impiété. Pour M. Ferry, elle reste tellement inexplicable, que l'ex-président du conseil ne paraît pas encore s'en être rendu compte ni même y croire réellement. Il écrit, il parle, il agit, comme s'il était toujours le ministre de la veille et comme si sa catastrophe politique n'était qu'un rêve éphémère qui dût disparaître au réveil.

La situation est toute aux intrigues de M. Jules Ferry et de ses amis qui cherchent avec d'autant plus d'ardeur à se raccrocher au pouvoir, qu'ils ont plus perdu en perdant, ceux-ci, les faveurs officielles, celui-là, les avantages du gouvernement personnel.

Après les efforts inutiles des opportunistes pour entrer dans le nouveau ministère et s'emparer de la présidence de la Chambre, après les menées des amis pour disculper le ministère déchu et faire reprendre faveur à son chef, M. Ferry est entré lui-même en scène. Une lutte sourde est engagée entre le nouveau ministère et l'ancien. La République n'est plus qu'une proie pour les partis qui se la disputent. L'approche des élections surexcite les ambi-

tions et les convoitises. La lutte pour le pouvoir met aux prises tous les appétits. A peine tombé, M. Ferry n'aspire qu'à se relever. Cet homme néfaste en est venu à regarder le gouvernement comme sa chose. Peu s'en faut qu'il ne considère comme un droit de régner. L'ancien président du conseil multiplie les lettres et les discours. Sa tactique est du plus habile opportunisme. M. Ferry tend à faire croire que sa chute n'a été qu'un malentendu, qu'un accident; que, bien qu'écarté des affaires, il n'en continue pas moins de diriger la politique intérieure et extérieure de la France; que le nouveau ministère n'est que la doublure et la continuation du sien; que sa politique était la seule bonne, la seule efficace; qu'elle s'impose à ses successeurs et que ceux-ci n'auront plus qu'à en recueillir les fruits. Ce sont les idées de différentes lettres écrites aux uns et aux autres par ce ministre impatient de reconquérir le pouvoir; c'est le fond d'un discours prononcé au banquet du conseil général des Vosges.

On ne sait, en vérité, lequel admirer le plus de l'infatuation de ce personnage ou de la patience du public. M. Ferry a pu dire qu'il quittait le pouvoir sans regret pour deux raisons : la première, c'est qu'il laissait à ses successeurs une œuvre terminée, après avoir résolu les questions difficiles qui s'étaient imposées à lui quand il avait pris les affaires, y compris cette grave entreprise du Tonkin qu'il avait conduite jusqu'à la conclusion de la paix; la seconde raison, c'est qu'il n'est pas possible de suivre après lui une autre politique que la sienne, et qu'il n'y a pas à la Chambre d'autre majorité possible que celle qui s'est un instant dissoute dans la séance du 30 mars après lui avoir été constamment attachée. Voilà ce que M. Ferry ose dire le lendemain de sa chute et ce que le pays entend. Il ne cesse de le répéter. « La politique du cabinet nouveau, écrivait-il à un journaliste républicain, ne peut être que celle du cabinet tombé : le pays ne souffrirait pas qu'on en changeât. »

Cette apologie du cabinet dont M. Jules Ferry fut le chef, c'est la destruction du ministère Brisson. S'il est vrai que tout a été pour le mieux sous le précédent gouvernement, que la politique suivie a été la bonne et qu'il ne s'agit que de continuer à faire ce que M. Ferry a fait, la conclusion, comme l'observait un journal radical, vient toute seule : nul, mieux que M. Ferry, ne convient à ce rôle-là. Quelle erreur n'a donc pas commise la majorité, dans un moment de désarroi et d'affolement, d'avoir renversé l'homme et le régime que l'on est obligé aujourd'hui de continuer! C'est à lui

faire reconnaître cette erreur que tendent les menées de M. Jules Ferry et de ses amis. Les signes de repentir que donne de plus en plus cette majorité montrent l'efficacité des manœuvres opportunistes. A peine constitué, le nouveau cabinet est déjà miné de toutes parts. Un travail souterrain de démolition se fait contre lui depuis le commencement des vacances. Aura-t-il assez de solidité pour se mainteuir jusqu'aux élections? Fera-t-il suffisamment les affaires du parti opportuniste, pour qu'on le laisse subsister jusque-là? M. Ferry ne paraît pas pressé de le remplacer immédiatement; peut-être croit-il que le moment n'est pas opportun pour reprendre le pouvoir. Il semble ajourner ses projets aux élections, pour se donner le temps d'opérer un revirement plus complet de l'opinion en sa faveur, et pour mieux préparer sa rentrée sur la scène politique.

Ces élections sur lesquelles compte M. Ferry, quelles seront-elles? L'ancien ministre en appelle du vote qui l'a renversé et des accusations qui pèsent contre lui au suffrage universel. Ce n'est pas toutefois sans quelque défiance du scrutin de liste qu'il adjure ses amis politiques d'employer toute leur activité à préparer les prochaines élections. Dans son discours d'Épinal, le ministre déchu proclame qu'il faut donner au scrutin de liste, dont le triomphe devant le Sénat est désormais assuré, les moyens d'actions nécessaires. « Le scrutin de liste serait, dit-il, un grand danger, si la France républicaine ne se mettait pas à la hauteur des devoirs qu'il impose. » M. Ferry a beau se persuader que la République est fondée, qu'elle est plus forte que les factions qui la menacent, il avoue qu'il serait d'une souveraine imprudence de s'endormir sur cette pensée et de compter indéfiniment sur la force des choses. Les partis adverses auxquels fait allusion M. Ferry ne sont pas aussi puissants, aussi riches, aussi organisés qu'il se plaît à le dire; tels qu'ils sont cependant, ils lui inspirent quelque crainte, et c'est avec cette appréhension qu'il recommande aux siens de mettre tout en œuvre contre un retour de la réaction monarchique.

Les élections cantonales et municipales de ces derniers temps sont pour quelque chose dans les appréhensions qui se manifestent au sein du parti républicain. Les deux journées du 12 et du 19 avril ont donné comme résultat, sur douze élections de conseillers généraux, onze élections conservatrices. Avec des majorités plus grandes pour les sièges qu'ils occupaient déjà, les conservateurs en ont repris sept aux républicains, dans des conditions de lutte qui mar-

quent davantage leur succès. Il semble qu'un revirement se produit dans l'opinion contre la République. Les dernières manifestations du suffrage universel indiquent un certain dégoût du régime. Ce sont évidemment ces résultats inattendus qui se produisent sur les points les plus divers du territoire, et dans les villes aussi bien qu'à la campagne, qui préoccupent les républicains. Ils n'ont pas été moins émus de voir l'union se faire entre les conservateurs de toute nuance, sur le nom de M. le duc Decazes, en vue de l'élection sénatoriale de la Gironde, quoiqu'ici le résultat n'ait pas tourné en faveur des coalisés.

Au moindre retour de l'opinion, au moindre signe de désaffection des électeurs pour le régime actuel, les républicains s'alarment. Ont-ils donc si peu de confiance et dans le suffrage universel et dans leur gouvernement! Il n'y a point là, en effet, un de ces grands courants d'opinion qui entraînent un peuple et qui annoncent un changement dans la condition politique du pays. Il ne faut pas s'exagérer ces manifestations partielles du suffrage populaire, ni en conclure surtout à une conversion de la masse électorale à un autre gouvernement que la République. Dans l'état des esprits, il est à craindre que la majorité des votants ne demeure attachée à un régime qui répond si bien aux erreurs et aux passions du temps. Ce ne sont pas seulement les partisans du désordre, les radicaux, les anarchistes, les ambitieux de toute sorte, ni même les ouvriers ou les pauvres, par haine des riches, qui continueront à donner leurs voix à la République; mais combien d'enrichis et de repus dans la bourgeoisie, combien de spéculateurs dans le monde des affaires, combien de libres penseurs au sein des Académies, dans l'Université et les professions libérales, aimeront toujours mieux la République avec ses inconvénients qu'un gouvernement conservateur qui gênerait le vice, la spéculation et la libre pensée!

D'un autre côté y a-t-il beaucoup à attendre de cette union conservatrice que l'on cherche à organiser en vue des prochaines élections? A moins qu'elle ne s'établisse sur le terrain religieux, elle ne produira que des résultats illusoires. Pour des élections générales il faut un programme net et compréhensible à tous. Sur la politique, l'union conservatrice ne peut pas en avoir. Le pays en eût-il assez de la République et fût-il désireux d'un changement de régime, chacun comprendra que d'une coalition de royalistes et de bonapartistes, unis seulement pour la circonstance, il ne saurait

sortir un gouvernement. Aux yeux de la généralité des électeurs ce rapprochement fortuit de partis politiques, dont les principes sont différents et les espérances contradictoires, ne représentera pas ce lendemain politique assuré et paisible que l'on aurait besoin d'entrevoir clairement pour se décider à abandonner le gouvernement établi. On se défiera même d'une ligue, dont le triomphe n'aurait d'autre effet que de mettre aux prises les partis rivaux et de produire l'anarchie au sein de la victoire. Les circonstances ne permettent pas de poser la question politique aux prochaines élections. Jusqu'à ce que la concurrence ait cessé entre les royalistes et les bonapartistes, jusqu'à ce que l'un des deux prétendants se soit établi dans l'opinion, soit par son ascendant, soit par le nombre et l'activité de ses partisans, comme le représentant désigné de la Monarchie, on ne pourra pas s'occuper de la succession de la République.

Sans doute, les programmes électoraux devront faire ressortir les fautes du gouvernement, les funestes effets d'une politique incohérente et aventurière, les gaspillages financiers du régime, la détresse de l'industrie et de l'agriculture, les périls de l'ordre social; il sera utile de remettre sous les yeux du pays les œuvres de la République, mais ce ne serait pas assez, pour retourner contre elle l'opinion, que de montrer ses torts et d'évoquer les dangers qu'elle fait courir à la société. S'il n'y avait que des royalistes ou si les royalistes étaient partout assez forts et assez nombreux pour se passer des bonapartistes, on pourrait hardiment opposer à la République la Monarchie; mais puisque l'on n'a pas de gouvernement à montrer à la place de la République, il ne faut pas compter que la vue seule des fautes et des mauvais résultats du régime détermine partout la masse électorale à préférer les candidats conservateurs aux républicains. Appelé à élire indistinctement des royalistes et des bonapartistes, le gros des électeurs craindra que la victoire des coalisés, loin d'être une solution, ne soit le commencement de luttes intestines entre les partisans de la royauté et les tenants de l'empire et il en restera à préférer le régime établi, malgré ses inconvénients, aux aventures d'une rivalité de prétendants.

Il n'y a que la question religieuse qui puisse donner de la force et de l'efficacité à l'union conservatrice. Si l'on ne se borne pas à dire au pays que ses affaires sont mal gérées, que ses intérêts sont compromis, que son avenir est incertain, mais si on lui montre

avant tout que ses croyances et ses libertés religieuses sont en péril, si, en même temps qu'on lui rappelle les souvenirs de la persécution, on lui dénonce les projets du parti républicain contre le clergé, contre les églises, contre la religion elle-même; si on lui fait voir dans un avenir prochain la nécessité de subvenir aux frais du culte, l'oppression des consciences, la fermeture des églises, les menaces de la persécution, alors seulement les électeurs pourront comprendre que, sans regarder trop avant dans l'avenir, il leur importe pour le moment d'assurer le succès des candidats de l'union conservatrice, dont le programme consistera surtout à revendiquer les droits et les libertés des consciences catholiques et à préserver le pays des maux de la guerre religieuse.

Ce plan de campagne électoral, s'il était adopté, augmenterait singulièrement les chances du parti conservateur; car on opérerait alors sur un terrain solide et sûr d'union et on déconcerterait les intrigues des républicains. Eux aussi ont besoin d'une base d'action commune et ils en sont encore à la chercher. Les dissentiments entre radicaux et opportunistes restent profonds. Malgré les appels réitérés à l'entente, malgré les efforts tentés pour réaliser, suivant la nouvelle formule, la concentration des forces républicaines, la division subsiste. « Que les pensées d'union, s'écrie la *République française*, dominent toutes les petites divisions de personnes, de groupes et de localités; que les républicains qui ont pu se diviser autrefois dans les arrondissements et dans les cantons pour des sujets souvent les plus mesquins et les plus secondaires, songent désormais à la France et à la République qui a besoin d'eux! » C'est là précisément le difficile. Le parti républicain n'est fait que de coteries et d'ambitions rivales. La chute de M. Ferry et du groupe opportuniste, l'avènement d'un ministère radical ont mis aux prises des intérêts contraires, qui ne céderont pas facilement aux conseils d'union et de concorde. Le nouveau cabinet n'est pas assez fort pour grouper autour de lui les différents partis et les faire marcher du même pas à la bataille électorale. Il s'est borné à promettre des élections loyales, ne se sentant pas lui-même assez sûr de la situation pour prédire des élections républicaines. Déjà la position du ministère Freycinet-Brisson est si ébranlée par les menées des opportunistes qu'on est à douter qu'il puisse durer jusqu'aux élections. Tout son programme est de vivre, s'il le peut, et de ne rien faire, de crainte de périr.

Son état est si précaire qu'un de ses membres, M. Clamageran, n'a pas pu faire adopter du conseil un programme très borné de réformes financières qu'il apportait avec lui. A peine constitué, le nouveau ministère, dont la formation avait été si laborieuse, a mieux aimé subir une dislocation immédiate, par la retraite du ministre des finances, que de courir les risques d'une entreprise même partielle de réforme. Son unique affaire, c'est de durer au milieu des compétitions qui l'assiègent, et il ne peut y réussir qu'à la condition de garder une abstention complète dans les questions du jour, de ne provoquer aucune discussion de fond, de ne rien innover. Il se trouve heureusement que ce cabinet, condamné à l'inaction, n'a plus qu'à liquider l'affaire de Chine, qui eût été pour lui une cause permanente de péril. M. Ferry avait vraiment réussi dans ses négociations avec le Céleste Empire. La paix qu'il a léguée à ses successeurs n'est pas une chimère. Jusqu'ici la Chine paraît de bonne foi; les conditions de l'armistice s'exécutent loyalement; les troupes chinoises quittent le Tonkin; aucune difficulté ne surgit ni dans les rapports diplomatiques, ni dans les choses militaires. Tout n'est pas fini sans doute, puisqu'il nous reste à obtenir de la Chine, dans le traité définitif de paix, la reconnaissance de notre conquête du Tonkin; mais devant les dispositions pacifiques de la cour de Pékin, l'échec de Lang-Son se répare de lui-même et il n'y a plus à faire face aux graves éventualités que la continuation des hostilités avec la Chine faisait entrevoir. L'expédition du Tonkin s'arrête heureusement au moment où l'on allait subir toutes les conséquences de la politique tortueuse et incohérente de M. Ferry, où la guerre qu'il n'avait pas voulu faire dans les conditions qui en eussent assuré le succès, menaçait de nous jeter dans les plus graves embarras et de nous coûter les plus grands sacrifices.

Si nos affaires s'arrangent avec la Chine, il n'en est pas de même en Égypte. Un incident imprévu vient de nous créer de nouvelles difficultés dans ce pays. Un journal français, le *Bosphore*, qui se publie depuis quelque temps au Caire, en a été l'occasion. Dans son zèle à soutenir les intérêts nationaux et européens, ce journal se livrait à des attaques plus ou moins vives contre le gouvernement égyptien et les agents anglais que le khédive s'est laissé imposer. Les représentants de l'Angleterre avaient plusieurs fois demandé sa suppression; elle fut décrétée. Cependant le journal continua à paraître. Devant cette résistance, l'administration de Nubar-Pacha

recourut à la force. Les portes de l'imprimerie furent défoncées, les propriétaires qui protestaient bousculés, les presses saisies et mises sous les scellés. Que le gouvernement khédivial ait eu le droit d'interdire, soit de lui-même, soit à l'instigation de l'Angleterre, la publication du journal le *Bosphore*, ce n'est pas de quoi il pouvait être question. Mais des mesures de violence avaient été prises pour assurer l'exécution des ordres de l'administration, la liberté et la propriété d'un citoyen français avaient été violées.

Dans les pays d'Orient, les personnes et les droits des Européens sont placés, d'après d'anciens traités, sous la garantie d'une législation spéciale. Aux termes de ces conventions, appelées « capitulations », les Européens ne sont justiciables que de leurs consuls. Le gouvernement égyptien ne pouvait agir contre le journal le *Bosphore* qu'avec l'assentiment et en présence du consul français. Ce qui aggravait l'incident, c'est que non seulement la juridiction du consul avait été méconnue, mais que, dans la circonstance présente, il avait été passé outre à ses protestations. Peut-être en un autre temps l'affaire fût-elle arrivée sans que l'on y donnât grande importance. Mais M. de Freycinet étant ministre des affaires étrangères et ayant à se faire pardonner sa politique hésitante et pusillanime en Égypte, ne pouvait perdre une occasion aussi favorable de montrer sa vigilance et sa fermeté. Des demandes d'explications, bientôt suivies de demandes de réparations, furent adressées au premier ministre égyptien.

En réparation du coup de force exécuté par Nubar-Pacha, la France exigeait d'abord la réouverture, sans condition, de l'imprimerie Serrière, fermée en violation flagrante des capitulations; en second lieu, la punition des auteurs responsables de l'attentat. Un journal officieux, parlant sans doute pour M. de Freycinet, disait à ce propos : « le premier ministre égyptien couvre-t-il les agents qui ont violé le domicile d'un citoyen français? En ce cas, le gouvernement du khédive doit au gouvernement de la République des excuses publiques, officielles, complètes. Nubar, au contraire, préfère-t-il désavouer les hommes qui n'ont point paru cependant avoir agi sans ordres? En ce cas, un châtiment exemplaire doit leur être infligé pour décourager tous ceux qui, dans l'avenir, pourraient avoir la velléité de profiter d'une crise ministérielle à Paris pour méconnaître les droits et les privilèges de nos nationaux dans une partie quelconque du monde. »

Jusqu'alors Nubar-Pacha s'est refusé, par une suite de tergiversations, à faire droit aux réclamations du cabinet français. Devant ce mauvais vouloir, le consul général de France au Caire a reçu l'ordre de quitter la capitale de l'Égypte et d'attendre à Alexandrie la réponse définitive du gouvernement du khédive. Outre la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, la France fait entrevoir, comme sanction immédiate de ses réclamations, le refus d'adhérer aux arrangements financiers dont l'Égypte a besoin pour satisfaire à ses engagements envers les créanciers européens et remettre un peu d'argent et d'ordre dans ses caisses. La *République française* dit même que l'on pourrait aller plus loin, et, comme si elle était parfaitement au courant des intentions du cabinet, elle annonce que « le jour où l'état momentané des choses nous deviendrait préjudiciable, c'est par d'autres mesures que des mesures pour ainsi dire négatives que le gouvernement de la République, fort de son juste droit, certain d'être soutenu par l'unanimité de la nation française, assuré encore d'être suivi de la sympathie de tous les peuples civilisés, poursuivrait la réparation du coup de force impudent du 8 avril ».

C'est donc une nouvelle affaire qui surgit pour le ministère Brisson-Freycinet au moment où le conflit s'apaise avec la Chine. Elle pourrait prendre de grandes proportions si l'Angleterre, qui paraît être l'instigatrice des mesures violentes prises contre le *Bosphore égyptien*, se mettait résolument du côté de l'Egypte. Mais l'Angleterre est aux prises en ce moment avec de trop graves difficultés pour aller au-devant d'un conflit avec la France.

La lutte d'intérêt dans laquelle la Grande-Bretagne se trouve engagée contre la Russie sur les frontières de son empire des Indes suffit à absorber toute son attention et toutes ses forces. La situation s'est encore aggravée. Les négociations dont on espérait le maintien de la paix n'ont fait que susciter de nouveaux motifs de guerre. Ce n'est plus seulement d'une question de frontière qu'il s'agit. Peu satisfaite des explications de la Russie au sujet du combat d'Ak-Tépé, l'Angleterre réclame une enquête sur la conduite du général Komarof. Cette fois, c'est l'amour-propre national, c'est l'honneur de la Russie qui est en cause. Une pareille mesure, répond-on à l'Angleterre, équivaudrait à mettre en doute la parole du général qui s'est déjà expliqué sur les causes de l'incident, et dont le gouvernement couvre la responsabilité. De son côté, le

gouvernement anglais, depuis la publication du rapport de sir Peter Lumsden qui accuse personnellement le général Komarof, ne peut plus se contenter des affirmations de la Russie. Le crédit de son agent est mis en jeu à son tour. La question est posée aujourd'hui entre les deux pays sur le terrain de l'honneur, le moins favorable à un compromis. Faut-il compter sur un arbitrage auquel les deux parties s'en remettraient du jugement de l'affaire? On en parle. L'Allemagne interviendrait pour empêcher la guerre. C'est à peu près la seule issue favorable à la paix. Les préparatifs militaires continuent de part et d'autre avec une activité qui présage l'imminence des hostilités. L'Europe est attentive aux graves événements qui se préparent en Asie.

Au milieu des conflits de peuples, l'Église ne cesse de travailler à la paix dans son sein en prévenant les causes de discorde, en formulant les doctrines qui doivent mettre tous les catholiques d'accord. C'est dans cette vue qu'a été promulgué le *Syllabus*, à la préparation duquel Pie IX a employé douze ans, comme l'*Univers* vient de l'apprendre en révélant que son illustre rédacteur en chef avait eu l'honneur d'être associé à cette œuvre. De la condamnation des erreurs modernes, contraires à la doctrine de l'Église, le grand et saint Pontife attendait l'accord des catholiques dans la vérité. Un autre document d'une même importance au point de vue des questions politico-religieuses, destiné à mettre fin aux dissentiments entre les catholiques espagnols au sujet du gouvernement d'Alphonse XII, vient de rappeler au monde catholique les prérogatives du Saint-Siège dans la direction des affaires spirituelles et temporelles. La question dynastique qui divise actuellement les Espagnols est depuis longtemps chez eux la cause de divergences d'appréciation et de conduite vis-à-vis du régime actuel; en ces derniers temps, il s'y est mêlé des discussions doctrinales, à propos de l'attitude du représentant du Saint-Siège, plus conforme aux vues de l'Église, qui se met toujours au-dessus des questions de gouvernement, qu'aux généreuses ardeurs du parti de don Carlos. Dans les polémiques de la presse, des évêques avaient même été mis en opposition avec le Nonce apostolique.

Une dépêche, adressée à cette occasion par S. Em. le cardinal secrétaire d'État au représentant du Saint Siège à Madrid, trace aux catholiques une règle de conduite qui est la condamnation de certaines doctrines émises avec un zèle carliste trop ardent par le

*Siglo futuro*. Ce grave document, appuyé sur la tradition de la papauté et sur les récentes décisions du concile du Vatican, rappelle : « 1° que le Pontife romain, en vertu de sa primauté, est réellement le pasteur et l'évêque de l'Église universelle ; 2° qu'il peut toujours, et dans tous les cas, intervenir d'autorité dans toutes les affaires ressortissant à chaque diocèse ; 3° que les évêques, dans tous les cas d'intervention du Souverain Pontife, sont obligés d'obéir et de se soumettre à ses décisions. »

De cette éminente prérogative du chef de l'Église il résulte, dit la dépêche du cardinal Jacobini, que : « si le Pontife romain possède, en vertu de cette primauté, une autorité pleine et suprême sur l'Église universelle et s'il peut l'exercer d'une façon immédiate et directe, il peut également envoyer où il veut ses légats et représentants, et leur confier l'exercice de cette autorité dans la mesure qu'il juge convenable.

« Les nonces apostoliques, ajoute le secrétaire d'État de Sa Sainteté, sont de véritables représentants du Souverain Pontife, duquel ils reçoivent leur autorité pour l'exercer dans le mode et dans la forme que lui-même leur prescrit. Par conséquent, si l'autorité des évêques doit rester toujours subordonnée à celle du Souverain Pontife, et s'ils ne peuvent jamais l'exercer contre sa volonté et contre les règles établies par lui-même, il est évident que l'autorité épiscopale ne peut s'exercer contre les prescriptions du Nonce apostolique, d'autant plus que ce dernier, étant l'organe officiel dont se sert le Saint-Père pour communiquer avec les fidèles et avec les évêques, connaît parfaitement les véritables intentions du Souverain Pontife. »

Devant cet enseignement, émané du Saint Siège, et qui n'est que la confirmation de la doctrine constante des papes, et la conclusion du concile du Vatican, tous les catholiques de tous les pays s'inclineront et y conformeront leur conduite. C'est saint Grégoire VII et Innocent III qui viennent de parler en Léon XIII ; la voix du Siège apostolique, si hardie qu'elle puisse paraître à notre époque, sera entendue des évêques et des fidèles.

Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

6 *avril.* — Après un enfantement des plus laborieux, le nouveau ministère est enfin venu au monde et se compose des membres suivants :

*Justice et présidence du Conseil :* Brisson. — *Intérieur* : Allain-Targé. — *Affaires étrangères :* de Freycinet — *Finances :* Clamageran. — *Travaux publics :* Sadi-Carnot. — *Commerce :* Pierre Legrand. — *Agriculture :* Hervé-Mangon. — *Guerre :* le général Campenon. — *Marine :* contre-amiral Galiber, *Instruction publique* : Goblet. — *Postes et Télégraphes :* Sarrien.

L'interpellation de M. le duc d'Audiffret-Pasquier sur les événements du Tonkin et les nouvelles officielles publiées depuis la chute du ministère est ajournée jusqu'au moment où le ministère aura été *officiellement* constitué.

Le ministre de la guerre reçoit un télégramme du général Brière de l'Isle, en date d'Hanoï, 5 avril, 4 h. 45 du soir.

Ce télégramme fait connaître les pertes subies par le bataillon du 1er zouaves dans la reconnaissance qu'il a faite, le 23 mars, du côté de Phulon-Toa. Il ne donne aucun renseignement sur la situation militaire.

7. — A la Chambre des députés, M. Philippoteaux, vice-président, lit une lettre dans laquelle M. Brisson donne sa démission de président de la Chambre et une lettre semblable de M. Sadi-Carnot, président de la Commission du budget.

M. Brisson, *nouveau président du nouveau ministère,* lit alors à la Chambre des députés une sorte *de programme,* dans lequel il déclare que le cabinet actuel s'en tiendra, avec la Chine, à la convention du 11 mai 1884, et ne modifiera en rien le caractère de notre expédition sans le consentement du Parlement et qu'au milieu des questions qui préoccupent l'Europe, il réglera toujours son attitude sur l'intérêt direct et supérieur de la France.

A l'intérieur, il s'efforcera d'amener l'union et la concorde entre toutes les fractions *républicaines,* sur ce, et après une courte interruption de la séance, M. Floquet, au nom de la commission des crédits, propose à la Chambre de voter le crédit de 150 millions pour l'expédition du Tonkin.

MM. Périn et de Mun protestent contre la précipitation extrême avec laquelle la majorité semble vouloir agir. M. de Mun déclare, au nom de la droite, qu'il ne s'associera pas à une politique aussi dangereuse. Ce qui n'empêche pas la Chambre de voter la demande de crédits par 373 voix contre 92.

Même répétition au Sénat en ce qui concerne la lecture de la déclaration ministérielle faite par M. de Freycinet. L'interpellation de M. le duc d'Audif-

fret-Pasquier sur les affaires du Tonkin, retirée par son auteur, est reprise par M. de Gavardie, la séance devient alors tumultueuse. Le président retire une première fois la parole à M. de Gavardie et prononce en dernier lieu contre lui la censure, et l'interpellation, malgré les protestations de la droite, est renvoyée à un mois.

Le général Brière de l'Isle annonce au ministre de la guerre qu'il a fait occuper par ses troupes les cols de Deo-Van et de Deo-Quan. Ces deux cols se trouvent entre Chu et Dong-Son.

De son côté, le général Courbet fait savoir au ministre de la marine, par une dépêche en date du 4 avril (îles Pescadores) que la garnison de Makung comprenait environ 2,500 hommes sur lesquels il y a eu 300 à 400 tués et autant de blessés, dans les attaques du 29 au 31 mars. Nous avons trouvé dans les forts et batteries 14 canons rayés de 10 à 23 centimètres, un grand nombre de canons lisses, ainsi qu'un amas considérable d'armes et de munitions.

---

Le deuxième anniversaire de la mort de M. Louis Veuillot a donné lieu, dans la presse catholique, à une nouvelle explosion de regrets sympathiques à la mémoire de l'éminent écrivain et du vaillant catholique, que la mort, cette grande justicière des hommes et de leurs œuvres, n'a fait qu'exalter.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici, à titre de document historique, inédit et élogieux, la lettre en forme de consultation que Pie IX fit adresser à M. Louis Veuillot peu de mois avant la promulgation du *Syllabus*.

*A Monsieur Louis Veuillot, à Paris.*

« Monsieur,

« Notre Très Saint-Père, ayant donné ordre d'entreprendre des études sur l'état intellectuel de la société moderne, par rapport aux erreurs plus généralement répandues relativement au dogme et à ses points de contact avec les sciences morales, politiques et sociales, a désiré que l'on s'adressât, pour des renseignements plus amples et plus certains, aux personnages qui, par leurs travaux et leur position, seront jugés plus capables de remplir cette mission.

« Ayant été chargé par Sa Sainteté de donner cours à ses ordres, et appréciant, d'ailleurs le mérite de vos connaissances et la pureté de votre zèle pour tout ce qui concerne le bien de l'Église catholique, je n'ai pas hésité un instant à vous appeler à une part de ce travail, qui ne peut être que très utile aux intérêts de toute la chrétienté.

« Pour obtenir une certaine uniformité dans l'ordre des réponses, vous êtes prié de suivre le modèle ci-inclus, autant que le permettront les remarques que vous trouverez bon de me transmettre, remarques que vous pourrez écrire dans la langue qui vous est la plus familière.

« Pour l'heureuse et prompte réussite du Saint-Père, il est extrêmement nécessaire :

« 1° Que l'on garde un religieux silence sur toute cette affaire;

« 2° Ce qui est encore plus grave a trait à la célérité du travail. Comme il ne s'agit pas ici de développements, mais uniquement d'*indications*, l'inten-

tion de Sa Sainteté est, qu'au bout d'un mois, à dater de la réception de cette lettre, vous m'expédiez le premier fruit de vos recherches. Je dis le premier, parce que toutes les observations ultérieures seront acceptées avec plaisir et utilité.

« Je suis persuadé, Monsieur, que le zèle pour la cause de la religion et la volonté du Saint-Père le Pape, qui attache à cette affaire la plus haute importance, seront deux puissants mobiles pour vous déterminer à y prêter le secours de vos lumières et de votre piété.

« Agréez, Monsieur, les sentiments de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

« Le très affectionné serviteur,

« R. card. FORNARI.

« Rome, 20 mai 1852. »

Venaient ensuite les vingt-huit propositions qui furent la base du *Syllabus*.

On voit par le contenu de ce document en quelle haute estime M. Louis Veuillot était auprès de l'immortel et vénéré Pie IX, et quel cas ce saint Pontife faisait des lumières du rédacteur en chef de l'*Univers*.

M. le vicomte Gabriel de Chaulnes écrit au *Journal de Rome* à l'occasion du même anniversaire la belle lettre suivante :

« Malgré les douleurs aiguës qui rendent, hélas! trop souvent notre plume inactive, nous voulons encore, en ce jour anniversaire, déposer la fleur du souvenir sur la tombe du grand lutteur qui aima tant l'Église romaine et reçut de la Papauté des témoignages de sympathie comme aucun laïque de ce siècle n'en a jamais reçu.

« Nous aurions pu mettre en relief toutes les perles contenues dans cet écrin littéraire que la famille de l'illustre écrivain vient d'offrir à l'admiration; nous renvoyons à plus tard l'examen des deux derniers volumes de la correspondance. Il nous convient aujourd'hui de redresser un propos *impertinent et niais* échappé à la plume d'un écrivain catholique italien, et justement dénoncé par la *Civiltà cattolica*.

« Comment un journaliste défenseur de l'Église a-t-il pu reprocher, *même par insinuation*, au prince du journalisme, d'être le *fils d'un tonnelier?*

« Mais si Louis Veuillot avait été bercé sur les genoux d'une duchesse, s'il avait été élevé à grand renfort de précepteurs chèrement payés, s'il avait fréquenté l'École normale supérieure, si, en un mot, son éducation s'était accomplie doucement, sans efforts, et que son intelligence eût acquis l'épanouissement où elle est parvenue, Louis Veuillot aurait beaucoup moins de mérites qu'il en a. Son principal titre de noblesse est de s'être élevé si haut, Dieu aidant, par la force de sa volonté, servie par une intelligence supérieurement douée, à travers les aspérités de la vie.

« Il nous est arrivé bien souvent d'étudier les injures prodiguées au grand polémiste par ses victimes corrigées de main de maître; mais jamais encore nous n'avions découvert cette dernière stupidité. Reprocher à un écrivain de génie son origine modeste est un comble. Le contempteur de Louis Veuillot descend-il de sang royal? Si oui (ce que nous ne pensons pas), qu'a-t-il à reprocher à ce dernier? De grâce, qui que nous soyons, blasonnés ou

non, n'oublions pas que beaucoup de personnes, à l'heure actuelle, de très noble extraction, ne suivent plus les traditions de leurs ancêtres, et par conséquent ont moralement dérogé, tandis que d'autres hommes dont l'écu ne figure pas à la salle des croisades, ont conquis, par les services rendus au pays ou à l'Église, la véritable noblesse.

« Tel fut le *fils du tonnelier;* il a conquis l'immortalité pour lui et les siens.

« Dans les deux églises de Paris et de Rome, qui doivent posséder un monument consacré au souvenir du directeur de l'*Univers*, le touriste, en lisant le nom de Louis Veuillot, ne demandera aucune explication.

« Ce qui rehausse encore la noblesse de ce grand chrétien, c'est qu'il sut pratiquer le désintéressement le plus complet dans un siècle qui méprise cette vertu.

« Louis Veuillot est mort *non titré et non décoré;* cependant, et plus d'une fois, à la sollicitation d'évêques éminents, le Souverain Pontife fit offrir parchemins et rubans à son intrépide défenseur; toujours le *fils du tonnelier* refusa les titres honorifiques. Il ne fut friand que des bénédictions et des encouragements du Vicaire de Jésus-Christ. Cet enfant du peuple pensait, non sans raison, que les derniers valaient plus que les premiers. Disons en passant que tous ne l'imitèrent pas. Quel est l'homme de lettres français qui consent aujourd'hui à laisser sa boutonnière vierge de décorations? Ne connaissons-nous pas un écrivain plus brillant que sérieux, de la plus modeste origine, qui n'a pas été content jusqu'à ce qu'il eût obtenu titre et décorations variées, afin d'en imposer dans les salons aristocratiques dont il a enfoncé les portes? Louis Veuillot s'y prenait autrement pour se faire ouvrir les portes à deux battants des Chigi, des Dreux-Brézé, des Guitant et autres patriciens de marque. En un mot, et nous ne saurions trop le répéter à une génération d'une vanité sans pareille, Louis Veuillot est monté si haut, sans protection aucune, sans sollicitations d'aucune sorte, que les deux plus grandes personnalités du siècle, Pie IX et Henri V, l'ont traité avec une bienveillance toute particulière. Nous non plus, nous n'oublierons jamais en quels termes émus et flatteurs la plus grande dame de France nous demandait à Goritz, en 1877, des nouvelles du *fils du tonnelier.*

« Oui, vers 1863, nous l'avons rencontré ce fils d'ouvrier, dont nous avions depuis longtemps savouré les écrits, et dès le premier entretien, il nous a séduit, car il avait tout ce qui peut captiver : la noble simplicité du vrai chrétien, l'intrépidité du chevalier, le coup d'œil de l'homme de génie, et toutes les tendresses du cœur le plus aimant. La publication des quatre volumes de lettres a révélé ce que nous n'avions fait qu'entrevoir, et maintenant, que l'écrivain italien qui a lâché son fiel contre le moins rancunier des hommes, veuille bien se livrer à une étude comparative; qu'il prenne en France les fils de croisés qui se transforment en clowns et travaillent le trapèze pour l'amusement de certaines dames; qu'il examine à Rome la valeur intellectuelle, les œuvres et tous les actes de ces membres du patriciat qui ont abandonné le Pape pour se mettre du côté de l'homme qui habite le Quirinal; qu'il compare les pasquinades des premiers et les trahisons des seconds et l'œuvre de Louis Veuillot, et qu'il nous dise où est le vrai noble.

Pour nous, notre choix est fait, et nous n'hésitons pas à saluer *le fils du tonnelier de Boynes* comme une des personnalités chevaleresques les plus fières et les plus méritantes de l'heure actuelle.

« Vicomte G. DE CHAULNES. »

En apprenant les suppressions *impolitiques et intempestives* faites par les Chambres françaises au modeste budget des cultes de l'Algérie, le cardinal Lavigerie a fait un émouvant appel à la générosité des fidèles et des Français pour continuer les œuvres de propagande catholique et nationale qu'il a créées ou qu'il dirige avec tant de patriotisme. Voici ce remarquable document qui a été communiqué à la presse catholique. On y reconnaîtra l'âme et le cœur d'un évêque français.

« Alger, le 30 mars 1885.

« Monsieur le directeur,

« Vous connaissez le coup qui frappe les œuvres de mon diocèse, et, par suite, celles de la Tunisie et de l'Équateur africain. Nous venons de voir supprimer ou diminuer, tour à tour, au budget de l'État, les crédits destinés aux édifices diocésains, à la construction des églises, à une partie des aumôniers militaires, aux traitements des évêques, et, pour clore cette triste énumération par une mesure plus funeste encore, les bourses de nos séminaires nous sont enlevées. La formation d'un clergé français est dès lors rendue impossible et ce clergé lui-même est supprimé en principe, dans toute l'Afrique du Nord.

« On n'a pu trouver de prétextes pour justifier de telles mesures. Il n'est pas de prêtres plus uniquement attachés à leur mission sainte, plus étrangers aux passions de parti, plus fidèles à la France que ceux de l'Algérie.

« Mais le mal n'en est pas moins consommé.

« Je ne veux ni ne dois parler de ce qui me concerne en propre. Mais je ne puis trahir par mon silence la cause de la religion et celle de la France. Or, ceux qui connaissent ce pays savent que rien n'y est plus funeste à notre influence que les manifestations publiques de l'impiété. Les musulmans en prennent occasion de nous couvrir de mépris. Les étrangers, dont le nombre s'accroît chaque jour, s'étonnent d'une imprévoyance qui supprime le moyen le plus efficace et le plus simple de les rapprocher de nous.

« Dans une telle situation, je ne puis même pas, comme mes vénérables collègues de la mère patrie, faire entendre mes justes plaintes et demander, en Algérie, un concours que ne peut nous donner, du reste, la population coloniale.

« Il y a deux ans, je vous écrivais à propos d'autres menaces :

« On peut désoler notre patriotisme, on n'en triomphera pas.

« Nous resterons, quoi qu'il nous en puisse coûter, au poste d'honneur où « l'Église nous a placés sur la demande de la France, servant de notre « mieux par notre ministère de charité, de conciliation et de paix, les « intérêts de la religion et ceux de notre pays.

« Si les ressources nous manquent un jour, nous aurons recours à la « justice, à la générosité du monde chrétien. Il me reste encore assez de

« force pour prendre le bâton de quêteur. Saint Paul n'en a point rougi « pour l'Église de Jérusalem au berceau ; je n'en rougirais pas, tout vieil « évêque et cardinal que je suis, pour celle de Carthage ressuscitée.

« Le pain de chaque jour, que je demanderais pour mes prêtres, sera, du « moins, celui de la charité. Il n'aura pas pour eux l'intolérable amertume « que lui donnent, pour ceux qui aiment la patrie, les outrages qui leur en « arrivent en retour de leurs sacrifices et de leur dévouement. »

« Le moment est venu de tenir ma parole.

« Il est vrai que, depuis deux ans, ma santé a subi de rudes atteintes, et mes forces sont bientôt épuisées. Mais je préférerais encore mourir, s'il le faut, de fatigue sur les grands chemins que de mourir un jour de honte en laissant, par mes hésitations ou par ma faiblesse, supprimer sous mes yeux le clergé français de l'Afrique.

« Annoncez donc à vos Associés que je vais partir. Dites-leur que, devenu vieux et brisé par mes longs travaux plus encore que par les années, je viendrai bientôt leur tendre la main pour l'amour de Dieu et pour celui de la France. Vous-même, tendez la pour moi, je vous prie, auprès de ceux à qui sont restées chères, quel que soit d'ailleurs leur drapeau, les vieilles traditions de la patrie.

« Croyez, mon cher directeur, à mes sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

« † Ch. Cardinal LAVIGERIE,

« *Archevêque de Carthage et d'Alger.* »

Mgr Lavigerie n'a pas tardé à mettre son projet à exécution. Parti d'Alger jeudi 23 avril, il est arrivé à Marseille vendredi, d'où il partira lundi pour aller quêter pour ses œuvres et ses prêtres.

8. — Un arrangement est signé entre la France et les mandataires de la Chine. Cet arrangement contient : 1° des préliminaires de paix ; 2° une suspension d'hostilités ; 3° le règlement de toutes les questions militaires. Le gouvernement chinois propose au gouvernement français, qui accepte, de fixer trois dates : 1° une date pour la cessation des hostilités; 2° une date pour le commencement de l'évacuation ; 3° une date pour la fin de l'évacuation. Ces dates diffèrent pour les deux armées de Quang-Si et du Yunnan. Quant à l'indemnité de guerre, il va sans dire que les Chinois ne paieront point un *rouge-liard*.

Une députation anarchiste se présente à la Chambre des députés pour demander à M. Clovis Hugues de déposer immédiatement une demande de mise en accusation contre le ministère Ferry. Les questeurs s'opposent à l'entrée des délégués.

M. Brisson dépose au Sénat un projet portant ouverture aux ministres de la guerre et de la marine d'un crédit de 150 millions pour le service du Tonkin. L'urgence est déclarée et, malgré les protestations, au nom de la droite, de M. Buffet et de M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir, le crédit est voté par 211 voix contre 6 et le Sénat se proroge au 4 mai.

La Chambre des députés s'occupe de l'élection d'un président en remplacement de M. Brisson, et d'un vice-président, en remplacement de M. Sadi-

Carnot. M. Floquet, le candidat du nouveau ministère, est élu au troisième tour du scrutin par 179 voix contre 175 données à M. Fallières.

M. Devès est élu par 211 voix contre 111 données à M. Anatole de La Forge. Cela fait, la chambre s'ajourne au 4 mai.

9. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle la dépêche suivante :

« Hanoï, 8 avril, 10 heures soir.

« Rien de nouveau à Chu et à Kep. Une avant-garde de réguliers chinois s'est montrée du côté de Hong-Hoa, et a attaqué un poste au confluent de la rivière noire. Une canonnière, soutenant les défenseurs, a mis les ennemis en déroute. Aucune perte de notre côté. Hong-Hoa est bien commandé et a tout ce qu'il faut pour repousser les assaillants. »

Mort de Mgr Terris, évêque de Fréjus et de Toulon.

Les premières hostilités commencent en Afghanistan entre les Russes et les Afghans soutenus par les Anglais. Le général russe Komaroff bat un détachement afghan, composé de 8000 hommes et ayant 8 pièces d'artillerie et s'empare de l'artillerie et des provisions.

Voyage officiel du prince et de la princesse de Galles en Irlande.

M. Parnell, dans un manifeste public, dit que le prince de Galles n'a pas le droit d'être reconnu par l'Irlande, si ce c'est par les fonctionnaires, les propriétaires et les chercheurs de places.

10. — En exécution des préliminaires de paix signés à Paris le 4 avril, entre le gouvernement français et les mandataires de la Chine, un décret impérial, ratifiant la convention de Tien-Tsin du 11 mai 1884 a été rendu à Pékin et régulièrement notifié au consul de France à Tien-Tsin.

11. — *Toujours le déficit.* — Le ministère des finances vient de faire publier à l'*Officiel*, le tableau relatif aux rendements des impôts et revenus indirects en France pour le mois de mars dernier. Il ressort de ce document que les recouvrements sont inférieurs de 2,125,200 francs aux prévisions budgétaires.

*M. Milhet-Fontarablie* est nommé sénateur de la Réunion par 89 voix contre 82 accordées à M. Drouhet, ancien gouverneur des établissements français de l'Inde.

Le ministre de la marine reçoit les nouvelles suivantes du Sénégal, en date du 9 avril :

« Une dépêche du chef de bataillon d'infanterie de marine Combes signale comme excellente la situation des postes dans le haut fleuve. Les forts de Bammakou, de Kondou et de Bafoulabé sont approvisionnés jusqu'en mai 1886. Le ravitaillement de Niagassola est assuré. Ce poste est maintenant relié par le télégraphe. La chaloupe canonnière du haut Niger pourra remonter jusqu'à Tomboucton à l'époque des hautes eaux. »

L'enseigne de vaisseau Davoust, qui doit en prendre le commandement, est arrivé à Koulicoro.

Réunion du Conseil des ministres, à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy. On y décide l'organisation en corps d'armée des troupes qui opèrent au Tonkin sous les ordres du général de Courcy. Ce corps d'armée comprendra deux divisions placées sous le commandement du général Brière de l'Isle et du général de Négrier.

La fête de l'Hôtel de ville, organisée par le Comité de l'œuvre de la presse, a eu lieu ce soir, comme toujours il y avait une foule énorme de curieux. — Tout Paris littéraire et artistique était là. — Tout s'est passé sans autre incident sérieux que trois échauffourées devant l'Hôtel de ville, à l'angle des rues de Rivoli et du Renard, dans la rue du Temple. Quinze arrestations ont été opérées.

Ouverture de la séance générale du congrès des délégués des sociétés savantes, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique qui prononce un long et fastidieux discours.

12. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle la dépêche suivante, en date d'Haïphong, 10 avril :

« J'ai reçu votre télégramme du 8. Je vous remercie, vous pouvez compter sur l'énergie et le dévouement de tous.

« L'état sanitaire est bon ; les blessés vont bien. »

Le général Brière de l'Isle, après avoir reconnu les positions avancées, a fait occuper entièrement Déovan, Déoquan et Mui-Bop. Les Chinois n'osent pas attaquer nos troupes dans la position fortement retranchée de Chu.

Dans l'ordre du jour adressé aux troupes de la 2e brigade, le général Brière de l'Isle attribue les derniers événements uniquement à la blessure du général de Négrier et à la remise du commandement dans des mains insuffisamment préparées. Il montre l'étonnement et la circonspection des ennemis qui n'ont pas osé poursuivre nos troupes.

Il expose ensuite l'état des renforts récemment arrivés : 1700 hommes d'infanterie, deux escadrons de spahis, un bataillon de zouaves, une batterie d'artillerie. En attendant, ajoute-t-il, la guérison du général de Négrier, dont l'état est très satisfaisant, le colonel Borgnis-Desbordes prendra le commandement.

L'ordre du jour exprime enfin une confiance absolue dans l'énergie et la valeur des troupes, et constate la force des positions occupées à Chu. Ce langage est bien différent de celui de l'empereur de Chine, informant son peuple que les Français ayant *humblement* demandé la paix, il a *gracieusement* accédé à leur prière.

13. — Une dépêche du général Brière de l'Isle, reçue hier matin par le ministre de la guerre, accuse réception des ordres relatifs à la cessation des hostilités. — Le général annonce en même temps que les mesures les plus sérieuses sont prises pour éviter toute surprise et tout malentendu.

14. — Le gouvernement reçoit du ministre de France en Chine une dépêche datée du 13 avril sur l'exécution des préliminaires de paix, ordre a été donné par le gouvernement chinois au vice-roi des deux Quangs d'envoyer le commissaire des douanes de Canton et un mandarin à Hanoï pour s'entendre avec le général Brière de l'Isle, de manière à faire parvenir aux commandants des troupes chinoises les ordres relatifs à l'évacuation du Tonkin. Le vice-roi de Canton a reçu par télégraphe le texte du décret impérial relatif à ces derniers ordres.

L'ouverture de la session de printemps des Conseils généraux a eu lieu lundi dans toute la France, excepté à Paris. A Montpellier et à Marseille,

deux membres ont déposé un vœu demandant la mise en accusation du ministère Ferry.

Le ministre de la guerre reçoit deux dépêches du général Brière de l'Isle, qui avait été informé de la nomination du général de Courcy.

Dans la première dépêche, le général Brière de l'Isle dit que son patriotisme se réjouit des résolutions prises par le gouvernement. Sa personnalité n'est rien en face de l'intérêt du pays; il prendra avec plaisir le commandement de la première division, surtout si le commandement de la deuxième division est donné au général de Négrier. Le général de Négrier sera à cheval dans quinze jours.

La deuxième dépêche est relative à des demandes de matériel et constate que rien de nouveau ne s'est produit au Tonkin.

Le ministre de la marine lit au conseil des ministres un télégramme par lequel l'amiral Courbet accuse réception des dépêches qui lui ont été expédiées à la date du 7 avril. L'amiral ajoute qu'au nom de l'escadre et du corps expéditionnaire, il remercie l'amiral Peyron de sa bienveillance et félicite l'amiral Galiber auquel il donne l'assurance d'un entier dévouement.

15. — Le *Journal Officiel* publie, en outre du décret appelant le général de Courcy au commandement du corps expéditionnaire du Tonkin, divers décrets nommant le chef et le sous-chef d'état major; le général Brière de l'Isle est placé à la tête de la première division et le général de Négrier à la tête de la deuxième.

Le général de brigade Jamont est nommé au commandement de l'artillerie du corps du Tonkin. Est-ce que le gouvernement n'aurait pas confiance dans la conclusion de la paix?

Le gouvernement reçoit une dépêche du général Brière de l'Isle relative aux rapports entretenus avec la cour de Hué.

M. Jules Ferry, dans un banquet qui lui a été offert à Vesoul, dit qu'il ne regrette pas le pouvoir (le croira qui sera assez naïf) puisque le nouveau ministère continue la *politique du ministère renversé*. Il faut s'organiser et travailler en vue des élections futures. Avis aux conservateurs! « Un décret présidentiel supprime la direction générale des cultes. Il est créé à la place une direc tion des cultes, dont M. Eugène Bousquet, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé directeur. »

Le voyage du prince et de la princesse de Galles en Irlande se poursuit au milieu d'une vive agitation et d'incidents provocateurs peu rassurants.

16. — Le gouvernement reçoit communication des termes du décret impérial chinois relatif aux préliminaires de paix.

Le ministre de la guerre reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« J'avais envoyé des émissaires prévenir les Chinois de la cessation des hostilités. Avant qu'ils aient pu se mettre en rapport avec eux, les mandarins militaires, qui n'avaient encore reçu aucun avis de leur gouvernement, ont fait attaquer Kep, le 14, par 2000 réguliers. Ceux-ci ont été repoussés au-delà de Bac-lé. Nous avons eu de notre côté un tué et sept blessés.

« Les canonnières *Rivière et Eclair* ont reçu, hier 14, des coups de fusil en faisant une reconnaissance sur la rivière Noire; elle n'ont éprouvé aucune

perte. Une sortie de la garnison de Hong-Hoa a mis en déroute le détachement qui avait attaqué les canonnières. »

Le général Brière a envoyé également de ce côté des émissaires pour annoncer la cessation des hostilités.

Le ministre de la marine donne communication à ses collègues d'une dépêche par laquelle l'amiral Courbet annonce qu'avant la notification des préliminaires de paix, le croiseur français le *d'Etaing* avait saisi un navire chinois portant 750 hommes, des officiers et des mandarins.

Le Saint-Père notifie au roi des Belges, par lettre autographe, la nomination du nouveau nonce, Mgr Ferrata. Sa Majesté lui répond en exprimant la plus vive satisfaction pour le rétablissement des rapports diplomatiques et pour le choix si heureusement inspiré qu'a fait le Saint-Père dans la personne de Mgr Ferrata. Dans sa lettre, le roi Léopold demande aussi l'appui du Saint-Siège en faveur de l'évangélisation du Congo, et il dit que ce nouveau champ, ouvert à la civilisation chrétienne sous les auspices de la Belgique, rend plus précieuse encore la présence du représentant du Saint-Siège à Bruxelles.

17. — Le *Journal officiel* publie deux décrets : l'un nommant M. Sadi-Carnot, ministre des finances, en remplacement de M. Clamageran, démissionnaire; l'autre désignant M. Demôle, sénateur, pour remplacer M. Sadi-Carnot, aux travaux publics.

18. — Le ministre de la guerre reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« Dans la journée du 16, des parlementaires chinois se sont présentés aux avant-postes de Kep pour donner l'assurance que mes lettres avaient été envoyées au général en chef à Lang-Son.

« Dans la soirée, nos émissaires ont constaté le refluement des Chinois vers le nord.

« Rien de nouveau encore vers Chu, où nous ne sommes pas d'ailleurs en contact.

« Je continue la répression des bandes de pirates dans la région de Son-Tay et de Bac-Hat. »

19. — Le ministre des affaires étrangères reçoit une dépêche de M. Ristelhueber, notre consul à Tien-Tsin, qui déclare avoir lu, dans la *Gazette officielle de Pékin*, le décret impérial approuvant les préliminaires de paix convenus entre sir Robert Hart et M. Jules Ferry, par l'intermédiaire de M. Campbell.

M. Godefroy Cavaignac, fils de l'ancien président de la république en 1848, est nommé sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre.

20. — Les conservateurs remportent dans la première quinzaine d'avril des succès électoraux importants :

Sur *douze élections cantonales* pour les conseils généraux, *onze élections conservatrices* ont donné la victoire aux conservateurs.

Un seul candidat républicain l'a emporté.

Ces chiffres n'ont besoin d'aucun commentaire.

Une dépêche de Saïgon annonce la levée du blocus de Formose. Nos

troupes continuent, conformément aux préliminaires de paix, à occuper le district du nord de l'île où elles étaient établies.

Le Saint-Père reçoit les membres du cercle de Saint-Pierre.

M. le commandeur Philippe Tolli, président du cercle, présente les membres actifs au Souverain Pontife; puis, deux jeunes gens offrent, au nom du cercle et à l'intention des églises pauvres, quatre ciboires que Sa Sainteté agrée avec bienveillance.

Le Saint-Père adresse ensuite une allocution familière et toute paternelle à cette nombreuse phalange de jeunes gens d'élite, qui ont tant mérité de Rome par les œuvres multiples de charité chrétienne qu'ils y exercent à l'avantage de la religion et de l'humanité souffrante.

Sa Sainteté invite l'actif et zélé président à lui rendre compte du développement et du progrès des diverses sections déjà établies par le cercle, ainsi que de celle qui fonctionnera sous peu pour l'enseignement du catéchisme à distribuer aux enfants du peuple, surtout dans les nouveaux quartiers des zones les plus excentriques, et elle se plaît à passer en revue les œuvres des diverses sections, en louant la noble et sainte conception et le zèle plein d'abnégation des jeunes gens qui en font partie.

Venant à parler du malheur des temps, et particulièrement de l'attentat impie récemment dirigé par la maçonnerie contre le Saint Sacrement, le Saint-Père exprime la profonde douleur qui lui inspire cette iniquité.

Exhortant finalement ces excellents jeunes gens à la prière, à l'action, à l'union, à la persévérance dans leurs saintes œuvres, qui sont la plus grande consolation de son cœur abreuvé d'amertume, le Pape les fortifie par la bénédiction apostolique.

21. — Le ministre de la marine et des colonies reçoit une dépêche de service dans laquelle l'amiral Courbet l'avise de l'arrivée à Hong-Kong du *Roland*, de la *Comète* et du *Primaugeat*.

Le général Campenon reçoit également du général Brière de l'Isle une dépêche de service. Elle ne contient rien de particulier concernant la suspension des hostilités.

Le voyage du prince de Galles et de sa famille est toujours signalé par des démonstrations hostiles, des huées, des coups de sifflets de la part d'une partie notable de la population.

22. — Le ministre de la guerre reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« Hanoï, 21 avril, 1 h. 30 soir.

« Mes lettres sont parvenues aux officiers chinois sur le fleuve *Rouge*. La suppression des hostilités existe partout avec l'armée chinoise. Hier, un officier chinois venant de Lang-Son a été reçu en parlementaire à Kep.

« Il a apporté une lettre du général en chef à mon adresse, m'annonçant qu'un officier d'un rang plus élevé va m'être envoyé à Hanoï. Je fais remettre au premier huit lettres du vice-roi de Canton pour les généraux chinois de la région, la neuvième étant destinée à Tuyen-Quan.

« D'autre part, le consul de Hong-Kong m'informe qu'une mission composée de deux commissaires des douanes et de quatre fonctionnaires chinois, avec une suite de douze Chinois, s'embarque aujourd'hui à Hong-Kong pour

Haïphong et demande des moyens de transport d'Haïphong à Tuyen-Quan. Je recevrai cette mission à Hanoï, et je la dirigerai probablement sur Tuyen-Quan.

Réception de M. de Lesseps à l'Académie française. Dans un discours aussi spirituel que naturel, le nouvel académicien excite l'admiration des auditeurs et fournit à M. Renan la matière d'éloges justement mérités.

23. — Deux membres du Tsong-li-Yamen sont envoyés à Tien-Tsin, munis de pleins pouvoirs pour assister Li-Hung-Chang dans la négociation du traité de paix définitif, que le vice-roi de Petchili est chargé de conclure avec M. Patenôtre.

Une explosion formidable occasionnée par la dynamite a lieu à Londres, à l'office de l'Amirauté. Toutes les vitres volent en éclats, et un secrétaire-adjoint de l'Amirauté est grièvement blessé.

24. — Le ministre de la guerre reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« Hanoï, 23 avril, 5 h. 10 soir.

« Les commissaires chinois annoncés par mon télégramme du 21 avril sont partis aujourd'hui d'Haï-Phong pour Hanoï. Les troupes chinoises qui étaient devant Kep se sont repliées jusqu'à Bac-Lé. Aucune difficulté ne surgit.

A la suite de la suppression du journal français le *Bosphore égyptien*, au Caire, et de la violation de domicile du propriétaire de ce journal, opérée par ordre de Nubar-Pacha, le consul général de France reçoit ordre d'interrompre toute relation officielle avec le gouvernement du Khédive. Cet ordre est notifié au Khédive et à Nubar-Pacha.

25. — Arrivée des émissaires chinois à Hanoï. Ils sont dirigés vers les points occupés par les troupes impériales. Les arrangements se poursuivent régulièrement entre les commandants français et chinois.

Un décret paru à l'*Officiel* confère au commandant en chef le corps du Tonkin les pouvoirs nécessaires pour accorder des récompenses (avancement et décorations aux militaires des armées de terre et de mer placés sous ses ordres.

Charles de Beaulieu.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

**Histoire de M. Émery et de l'Église de France** pendant la révolution, par M. Élie Méric, docteur en théologie et en droit canon, professeur de théologie morale à la Sorbonne. Paris. 1er vol. in-8° de 490 pages, prix : 6 francs. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères.

Les lecteurs de la *Revue du Monde catholique* ont eu les prémices de cet ouvrage. En lisant le chapitre intitulé : *l'Église de France sous la Terreur* (numéros du 1er et du 15 mars), ils ont pu se convaincre que l'*Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant la révolution* est une des pages les plus émouvantes et les mieux écrites de ce drame terrible qui se dénoue dans l'assassinat et dans le sang, par la chute de la plus ancienne monarchie de l'Europe, par le massacre ou l'exil de nobles victimes, évêques, prêtres et grands seigneurs. C'est le récit des événements les plus graves de l'histoire ecclésiastique et politique de la France dans les temps modernes.

Au milieu de ce mouvement vertigineux qui saisit toutes les classes de la société et les entraîne à l'abîme, le philosophe chrétien nous montre la vieille aristocratie, prise soudain d'un dégoût profond des traditions séculaires et prêtant son appui à des réformes pleines de dangers; le clergé lui-même encourageant, de concert avec la noblesse, les revendications hautaines du tiers état, qui finit par triompher. Ce triomphe laisse derrière lui des flots de sang. La tête du roi roule sur l'échafaud; la noblesse est décimée; les temples sont profanés; des milliers de prêtres et d'évêques tombent sous la hache révolutionnaire ou sont entassés dans des cachots infects, condamnés à la déportation et à toutes les tortures d'une agonie lente; des *intrus* s'emparent de l'Église de Jésus-Christ. Mais leur triomphe n'est point de longue durée. Bonaparte saisit le pouvoir. Le culte catholique est rétabli. C'est alors qu'apparaît M. Emery, au milieu de difficultés de toutes sortes qui semblent, par moment, mettre de nouveau les intérêts de l'Église en péril. A la tempête succède enfin le calme. Rien n'est plus saisissant et plus mouvementé que le récit qui nous en est fait par M. l'abbé Méric.

---

**La Corée**, par Paul Tournafond. 1 vol. in-16 de 170 pages, avec carte, prix : 1 franc.

Ce volume fait partie de l'intéressante collection des voyages et découvertes géographiques publiés par la Société bibliographique sous la direction de M. Richard Cortambert, et qui compte déjà les neuf volumes suivants :

*l'Asie centrale à vol d'oiseau*, par J.-B. Paquier; *Études et souvenirs d'Afrique*, par le P. Charmetant; *les Côtes de France*, par J Girard; *l'Amérique centrale et le Canal de Panama*, par le comte de Bizemont; *l'Australie*, par Delavaud; *Nûnez de Balboa*, par P. Gaffarel; *l'Indo-Chine française*, par le comte de Bizemont; *A travers le Sahara*, par J.-V. Barbier; *Madagascar*, par Gastonnet des Fosses.

Ce livre ne pouvait paraître en temps plus opportun, à l'heure où les affaires de l'Extrême-Orient préoccupent à juste titre le monde politique. Il donne les renseignements les plus exacts et les plus récents sur la Corée, sur ses habitants, ses productions, etc., etc.

---

**Le Menuisier de Lavaur**, par Henri Lasserre. Une brochure in-18 de 36 pages. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères. Paris. Prix : 0 fr. 15 centimes, le cent 10 francs.

Le *Menuisier de Lavaur* est un des épisodes les plus intéressants du second volume de *Notre-Dame de Lourdes*, de M. Henri Lasserre. C'est une fleur parfumée détachée de ce riche et brillant parterre qui a nom : *les Épisodes miraculeux de Notre-Dame de Lourdes*, et offerte, sous forme de fleur de propagande, à la classe ouvrière et aux blibliothèques paroissiales. Nous n'avons point à insister ici sur la valeur littéraire et le charme du récit qui recommandent ce petit chef-d'œuvre. Le livre de M. Lasserre a fait le tour du monde et n'a plus besoin d'éloges. Nous voulons seulement engager les personnes riches à le répandre autour d'elles. C'est le meilleur moyen de neutraliser l'effet délétère de tant de mauvaises brochures qui jettent le poison et la mort au sein de la population ouvrière.

---

**L'Almanach-Journal**, paraissant tous les mois sous forme d'almanach. Prix : 2 francs par an. Paris, 7, rue du Cherche-Midi.

Voici une charmante petite publication dont nous ne saurions assez recommander la propagande. L'almanach est le livre qui se lit le plus, le livre qui, par conséquent, peut faire le plus de bien surtout, si, comme l'*Almanach-Journal*, il sait réunir *l'utile à l'agréable*. En effet, on y trouve, à la suite d'un calendrier très complet, une indication détaillée des travaux et des cultures de la saison, des historiettes morales et religieuses, des proverbes, des bons mots et des récits attrayants, c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour plaire, instruire et moraliser.

---

**Le confesseur de la foi, Étienne Denis**, curé d'Azerables, chanoine de la cathédrale de Limoges et restaurateur de l'ordre du Verbe Incarné, par l'abbé P.-G. Penaud, supérieur du petit séminaire de Felletin (Creuse) et du Verbe Incarné d'Évaux. 1 beau vol. in-8° de 342 pages, prix : 3 fr.

Remettre sous les yeux des âmes pieuses les traits et la physionomie du vénérable et digne restaurateur de l'ordre du Verbe Incarné, de ce prêtre

d'une foi si ferme, d'une piété si tendre, et en même temps d'une originalité si attachante; révéler des trésors de sainteté qui seraient restés cachés et comme ensevelis dans l'ombre d'un cloître, tel est le but que se propose l'auteur de cet édifiant ouvrage qui a reçu l'approbation de Mgr l'Archevêque de Bourges.

« Les âmes qui vivent dans le monde, dit l'éminent prélat, en tireront « profit. Les prêtres surtout y trouveront de beaux exemples d'un zèle « vraiment sacerdotal, tout pénétré de cet amour indomptable de la gloire « de Dieu et du salut des âmes, que l'obstacle ne fait que rendre plus éner- « gique et plus actif, et qui varie ses moyens selon les temps et les lieux. »

Ils s'édifieront du récit des merveilles de la grâce qui ont honoré cette vie de prêtre.

Ce livre est d'un haut intérêt, plein d'édification, bien coordonné et très bien écrit; c'est dire qu'il réunit toutes les qualités qui doivent lui assurer un grand succès.

---

**Chemin de fer de Paris à Orléans.** — *Échéance de Juillet* 1885. — Le Directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations que le montant des intérêts semestriels sera payé, dans les bureaux du service central, 8, rue de Londres, à Paris, à partir du 1er juillet 1885, savoir :

Obligations 4 0/0 d'Orléans (1842 et 1848) en obligations d'Orsay (2e série). . . . 25 fr.
Obligations 3 0/0 d'Orléans et obligations du Grand-Central. . . . . 7 50

Sur ce paiement il sera retenu pour les impôts établis par la loi, 29 juin 1872 :

1° Pour les obligations 4 0/0 d'Orléans (1842) et les obligations d'Orsay (2e série) :

| | | net à recevoir |
|---|---|---|
| Au porteur. . . . . | 1,95 | 23,05 |
| Nominatives. . . . . | 0,75 | 24,25 |

2° Pour les obligations 4 0/0 d'Orléans (1848).

| | | |
|---|---|---|
| Au porteur. . . . . | 1,90 | 23,10 |
| Nominatives. . . . . | 0,75 | 24,25 |

3° Pour les obligations 3 0/0, Orléans et Grand-Central :

| | | |
|---|---|---|
| Au porteur. . . . . | 0,59 | 6,91 |
| Nominatives. . . . . | 0,225 | 7,275 |

Les coupons ci-dessus désignés pourront être payés à Paris, à partir du 1er mai prochain, sous une retenue calculée au taux d'escompte de la banque de France.

---

*Le Directeur-Gérant* : VICTOR PALME.

---

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

**Librairie SARLIT & Cie, 19, rue de Tournon, Paris**

# DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

R.-P. JOUAN. **La Conscience.** 1 vol. in-18 jésus, caractères elzéviriens, titre rouge et noir. 2e édition..... 3 »

O'KENNEDY. **Inventaire de ma Chambre.** 1 vol. in-8 de 324 pages, orné de 20 gravures..... 3 »

# PRINCIPALES PUBLICATIONS

ALZOG **Histoire universelle de l'Église**, traduite par l'abbé Goschler, 5e édition, revue et continuée jusqu'à nos jours. 4 vol. in-12 avec 2 cartes ..... 16 »

BALME-FRÉZOL. **Réflexions et conseils pratiques sur l'éducation** pour servir de guide aux mères et à toutes les personnes qui ont des enfants à diriger.
2e édition. 2 vol. in 8..... 12 »
3e — 2 vol. in-18 jésus ..... 7 »

**De l'instruction des Femmes.** 1 gros vol. in-8 ..... 6 »

BARTHE ET P. FABRE. **Catéchisme du Catéchiste** ou explication raisonnée de la doctrine chrétienne. 3e édition. 2 gros volumes in-12 ..... 8 »

BLUTEAU. **Catéchisme catholique d'après saint Thomas d'Aquin**, avec de nombreux traits historiques. 4e édition. 6 forts volumes in-12..... 24 »

**Défense de la religion contre les rationalistes du jour.** 4 vol. in-8..... 20 »

D'ARLAN DE LA MOTHE. **Cours de théologie ou Explication de la doctrine catholique** en forme de catéchisme. 5 gros volumes in-8..... 40 »

LA DOCTRINE CATHOLIQUE EXPLIQUÉE ou recueil complet de prônes, homélies, sermons et instructions simples et pratiques pour toutes les époques de l'année chrétienne, recueillis par une société de prêtres.

*Titres des volumes de cet ouvrage :*

**Dominicales et Retraites de première communion.** 4e édition. 1 vol..... 7 »

**Mois de Marie paroissial**, et instructions pour le temps de Pentecôte. 1 vol... 7 »

**Instructions pour l'Avent et le Carême**, 2e édition. 1 vol..... 7 »

**Sujets de circonstances**, panégyriques des saints, 3e édition. 1 vol..... 7 »

**Instructions pratiques sur le Symbole**, 1 vol..... 7 »

**Imitation des Saints** ou *recueil d'instructions pour les fêtes des Saints les plus populaires*, 3e édition. 1 vol ..... 7 »

**Instructions sur les Vertus théologales**, la vertu de religion et les vertus cardinales, 3e édition. 1 vol ..... 7 »
Ces 7 volumes, format grand in-8°, pris ensemble, 42 francs.

GOUDIN. **Philosophia**, novissime recensuit et edidit, Roux Lavergne, 3e édition. 4 vol. in 12..... 8 »

MARTIN (Mgr). **Catéchisme en action**, méthode historique et pratique pour faire le catéchisme aux enfants. 1 vol. in-12. 3 »

**Recueil d'instructions pour la première communion.** 14e édition. 1 vol. in 12... ..... 3 »

PIOGER. **Trésors de la prédication** ou la doctrine expliquée et commentée par les textes de l'Ecriture Sainte et par les Pères et Docteurs de l'Eglise. 4 vol. in-4° 36 »

POUSSIN. **Catéchisme tout en histoires** ou le catéchisme expliqué par des faits et des récits, 4e édition. 4 vol. in-12... 12 »

REY (Mgr). **Devoirs des chrétiens.** 1 vol. in-12..... 3 »

**Devoirs des prêtres.** 1 vol. in-12.. 3 »

**Sermons sur les grandes vérités de la religion.** 1 vol. in-12..... 3 »

**Sources de la prédication.** 1 volume in-12..... 3 »

TAMISEY. **L'Enseignement paroissial**, cours de prônes pour cinq années. Exposé complet de la Doctrine chrétienne. 250 sermons. 5 in-8°..... 24 »

TIMON-DAVID. **Traité de la confession des enfants et des jeunes gens**, 5e édition. 3 vol. in-12.. ..... 10 »
Les 2 premiers volumes se vendent ensemble..... 7 »
Le 3e volume, qui vient de paraître, est le complément de toutes les éditions parues jusqu'à ce jour; il se vend séparément..... 3 50

**Vie du Vénérable Père Libermann**, fondateur et premier supérieur de la Congrégation du St-Esprit et du St-Cœur de Marie, par un Père de la même Congrégation. 1 vol. in-8°, 360 pages, 8 gravures... 3 50

**Ouvrages pour le Mois de Marie.**
(*Voir catalogue spécial*).

## MOIS DU SACRÉ-CŒUR

**Nouveau mois du Sacré-Cœur** ou méditations pieuses par l'auteur de l'*Eucharistie méditée*, 5e édition. 1 vol. in-32..... » 80

**Dévotion au Sacré-Cœur.** Exercices pour le mois qui lui est consacré, par J. Darche. 1 vol. in-18..... ..... ..... 1 50

**Mois du Sacré-Cœur**, par M. l'abbé Arnaud. 1 vol. in-18..... » 25

**Seul dépôt des publications du F. ACHILLE (Musique, plain-chant)**

ENVOI DE CATALOGUES SUR DEMANDE

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
Victor PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES.

# LA CITÉ ANTICHRÉTIENNE AU XIX^E SIÈCLE

**Par Dom P. BENOIT**

Docteur en philosophie et en théologie, ancien directeur de séminaire.

## LES ERREURS MODERNES

Deux volumes in-12, de XVII-512 pages et 670 pages..... 8 francs.

# DE L'ÉGLISE ET DE SA DIVINE CONSTITUTION

**Par Dom GRÉA**

Un volume in-8 de 650 pages..... 7 fr. 50

# L'AMI DE LA JEUNESSE FRANÇAISE

**Par V. VATTIER**

Un volume in-12..... 1 fr. 50

# VOYAGE EN CORSE

**Par FAURE**

Deux volumes in-12..... 6 francs.

## PETITE BIBLIOTHÈQUE VARIÉE A 15 CENTIMES

*VIENT DE PARAITRE*

## LE MENUISIER DE LAVAUR

**Par Henri LASSERRE**

Belle brochure rose illustrée, format in-12..... 15 centimes.

## COLLECTION DE VOYAGES ET D'EXPLORATIONS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. LE VICOMTE DE BIZEMONT

Volumes in-18 cavalier avec carte..... 1 franc.

*Va paraître*

## LA CORÉE

**Par Paul TOURNAFOND**

Un volume..... 1 franc.

*Volumes parus dans la même collection*

**Madagascar**, par H. CASTONNET DES FOSSÉS. 1 volume in-18..... 1 franc.
**L'Indo-Chine**, par le vicomte DE BIZEMONT. 1 volume in-18. Carte..... 1 franc.
**A travers le Sahara**, les Missions du colonel Flatters, d'après des documents absolument inédits, par J.-V. BARBIER, secrétaire de la Société de géographie de l'Est. 1 volume in-18. Carte..... 1 franc.
**L'Amérique centrale et le canal de Panama**, par le vicomte H. DE BIZEMONT. 1 volume. Carte..... 1 franc.
**L'Asie centrale à vol d'oiseau**, par J.-B. PAQUIER. 1 volume. Carte..... 1 franc.
**Études et Souvenirs d'Afrique : d'Alger à Zanzibar**, par le P. CHARMETANT. 1 volume in-18, carte..... 1 franc.
**L'Australie**, par L. DELAVAUD. 1 volume in-18, carte..... 1 franc.

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
**Victor PALMÉ**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES

*Ouvrage venant d'être couronné par l'Académie française*

# LE LITTORAL DE LA FRANCE

PREMIÈRE PARTIE

## DE DUNKERQUE AU MONT SAINT-MICHEL

DEUXIÈME PARTIE

## DU MONT SAINT-MICHEL A LORIENT

Même prix que pour la première partie.

**Par Charles-Félix Aubert et V. Vattier d'Ambroyse**
LAURÉATS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

**ILLUSTRATIONS DE SCOTT**

Deux volumes grand in-8°. Prix, 20 francs chacun.

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE
CRÉÉE POUR RÉFUTER LES ERREURS SCIENTIFIQUES

# APOLOGIE SCIENTIFIQUE

## DE LA FOI CHRÉTIENNE

**Par le chanoine F. Duilhé de Saint-Projet**
ANCIEN DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE
PROFESSEUR D'APOLOGÉTIQUE ET D'ÉLOQUENCE SACRÉE A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE THÉOLOGIE
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Un fort volume in-8 de XVI-480 pages, 6 francs.

La même édition in-12 . . . . . 3 fr. 50

## QUESTIONS CONTROVERSÉES DE L'HISTOIRE ET DE LA SCIENCE

3 volumes in-12. — Prix de chaque volume : 2 fr.

**La Cosmogonie biblique**, par l'abbé VIGOUROUX. — **Les Mésaventures de Bathybius**, par M. DE LAPPARENT. — **Les Plaies d'Egypte**, par l'abbé VIGOUROUX. — **La Venue de saint Pierre à Rome**, par M. EMM. COSQUIN. — **Le Siége de Béziers et le mot « Tuez-les tous »**, par M. TAMIZEY DE LARROQUE. — **La Légende de Blondel**, par le comte DE PUYMAIGRE. — **Les Monita secreta des Jésuites**, par J. MAVEL. — **L'Instruction primaire avant la Révolution**, par l'abbé ALLAIN. — **La Prise de la Bastille**, par M. L. DE PONCINS. — **Les Bourbons ont-ils été ramenés par l'étranger?** par M. H. DE L'EPINOIS.

E. PLON, NOURRIT & Cᵉ, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, 8 ET 10, RUE GARANCIÈRE, PARIS

*VIENNENT DE PARAITRE*

# LA CIVILISATION EN ITALIE
## AU TEMPS DE LA RENAISSANCE

**Par Jacob BURCKHARDT**

TRADUCTION DE M. SCHMITT, PROFESSEUR AU LYCÉE CONDORCET
SUR LA SECONDE ÉDITION, ANNOTÉE PAR L. GEIGER.

Deux volumes in-8. .... ..... 15 francs.

---

UN MINISTRE DE LA RESTAURATION

# LE MARQUIS DE CLERMONT-TONNERRE

**Par Camille ROUSSET**

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Un volume in-8. — Prix..... 7 fr. 50

---

# ANNE DE MONTMORENCY

GRAND MAITRE ET CONNÉTABLE DE FRANCE A LA COUR, AUX ARMÉES ET AU CONSEIL
DU ROI FRANÇOIS 1er

**Par François DECRUE**

DOCTEUR DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Un volume in-8°..... ..... ..... 8 francs.

---

# FRANÇOIS MIRON

ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE PARIS SOUS HENRI IV
DE 1604 A 1606

**Par A. MIRON DE L'ESPINAY**

Un volume in-8 avec portrait..... ..... ..... 7 fr. 50

---

# LA PAIX PUBLIQUE

SELON LA LOGIQUE ET L'HISTOIRE

**Par H. de FAVIÈRE**

Un volume in-18..... ..... 3 fr. 50

---

EN ASIE CENTRALE

# DU KOHISTAN A LA CASPIENNE

**Par Gabriel BONVALOT**

Un volume in-18, ouvrage enrichi d'une carte et de gravures..... 4 francs.

*Du même. EN ASIE CENTRALE, DE MOSCOU EN BACTRIANE*

Un volume in-18, ouvrage enrichi d'une carte et de gravures .. ..... 4 francs

---

# EXPÉDITION DU « RODGERS » A LA RECHERCHE DE LA « JEANNETTE »

ET RETOUR DE L'AUTEUR PAR LA SIBÉRIE

**Par J. WEST**, capitaine de frégate en retraite.

Un beau volume illustré de nombreuses gravures et d'une carte spéciale. — Prix.... 4 francs.

---

*La France transatlantique.* **Le Canada**, par Sylva CLAPIN. Un volume in-18, ouvrage enrichi de gravures et d'une carte..... 4 francs.

**Au pôle en ballon.** Voyage extraordinaire en 130 jours, par Victor PATRICE. Un volume in-18..... 3 fr. 50

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

# LES PRÉTENDUS DIVORCES DE NOS ROIS

Tous ceux qui sont baptisés, pour peu qu'ils aient une certaine instruction, à quelque communion qu'ils appartiennent, connaissent au moins les conditions essentielles du mariage chrétien. Les catholiques, dociles aux enseignements de l'Église, savent tous que ce contrat, élevé à la dignité de sacrement par le Sauveur du monde, est à peine conclu dans les formes requises et finalement consommé, qu'il devient indissoluble au point qu'aucune autorité, même la plus grande qui soit sur la terre, celle du pape, ne peut rompre le lien naturel que Dieu vient de sceller. Le mariage, en effet, porte alors l'empreinte du sceau divin qu'expliquent ces paroles impératives : *Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet* (Matth., XIX, 6).

L'indissolubilité du mariage est de droit divin tout comme l'unité. Le divorce est un crime autant que la polygamie : y penser, fût-on prince ou legislateur, pour y aboutir, pour le justifier, à plus forte raison pour l'autoriser, c'est commettre un attentat contre la religion, contre la famille et contre la société.

Qu'a-t-on fait pourtant tout dernièrement en France? N'y a-t-on pas conçu, proposé et discuté hautement un projet de loi sur le divorce? Que dis-je? Ce projet immoral autant qu'irréligieux n'a-t-il pas été soutenu par des prôneurs de vertu, et défendu au nom des bonnes mœurs dans nos deux Chambres, où il a rencontré l'appui d'une majorité suffisante, et s'est vu enfin transformé en loi malgré toutes les réclamations?

Il s'est fait un grand bruit autour de cette question, tant qu'elle a été contradictoirement débattue en dehors de nos assemblées délibérantes; et ce n'est pas la solution donnée par nos législateurs qui pourra jamais imposer silence aux écrivains catholiques. Que certains personnages se scandalisent, s'ils veulent, de l'attitude

militante, frondeuse, rebelle même, comme on se plaît à le dire, de ces écrivains : il n'y a là qu'un scandale pharisaïque que personne n'est tenu d'éviter. Au contraire, il y aurait scandale pernicieux, si l'on se taisait, quand, à un titre quelconque, on est obligé de parler.

Les théologiens et les canonistes, les jurisconsultes et les philosophes, les économistes aussi ont écrit, parlé, discuté, en faisant valoir tous les arguments d'autorité ou de raison dont la matière est susceptible. La littérature elle-même s'est fait entendre en prose et en vers, essayant de ramener au vrai et au bien le sentiment égaré par les passions, par l'art du mal et par une littérature immonde.

Notre ambition est plus modeste. En évoquant la cause sacrée du mariage au tribunal de l'histoire, nous sommes sûrs de provoquer inévitablement une nouvelle condamnation du divorce, sans nous flatter néanmoins d'obtenir par là une sentence définitive. Car en ce genre de cause, nous le savons, l'historien n'a pas la juridiction suprême, qui appartient à un juge supérieur. N'importe, une protestation en faveur du mariage, une sentence de réprobation contre le divorce, émanant de l'histoire, ont leur éloquence, leur force et leur incontestable portée.

Mais pour ne pas nous embarrasser dans le dédale obscur de mille faits particuliers, que nous pourrions citer, et pour fuir le terrain brûlant des faits contemporains, nous choisissons dans l'histoire de France quatre faits seulement, que nous avons l'intention de mettre en lumière. Comme ces faits sont instructifs, autant qu'indubitables, ils suffiront à bien nous montrer comment l'Église, qui est le tribunal sans appel des causes matrimoniales, a su se prononcer pour l'indissolubilité du lien conjugal et même contre la simple possibilité du divorce à quatre époques bien différentes, quand il s'agissait de personnages très haut placés, quand l'intérêt non seulement de l'État, mais encore de l'Église, paraissait exiger une grande condescendance.

On a nommé déjà sans doute avant que nous les nommions quatre rois, non les moins célèbres, dont deux ont vécu au moyen âge et deux dans l'âge moderne : Lothaire et Philippe-Auguste, Louis XII et Henri IV.

Si dans les deux premiers cas le mariage fut énergiquement maintenu, c'est qu'il avait été jugé en dernier ressort un véritable mariage, dont la dissolution par conséquent était absolument impossible; et si dans les deux derniers cas on parla de dissolution ou

pour mieux dire de nullité, c'est que les juges avaient reconnu qu'il n'y avait jamais eu de vrai mariage. Dans aucun cas donc, il n'y eut divorce.

C'est la conclusion qui se dégagera clairement, pensons-nous, de l'exposition nette et brève que nous allons donner des faits, après les avoir étudiés de notre mieux dans leurs sources.

## I

Le roi Lothaire, deuxième fils de l'empereur Lothaire Ier et frère de l'empereur Louis II, régnait depuis le 22 septembre 855 sur cette portion de l'empire carlovingien, comprise entre le Rhin et la Meuse, qu'on a depuis appelée de son nom *Lotharingia*, Lothringen, Lorraine. Notons en passant que la province à laquelle ce dernier nom sous sa forme française resta définitivement appliqué, n'était qu'une minime partie du royaume de Lothaire.

Nous n'avons pas à nous occuper bien longuement d'un royaume qui était assez étroitement resserré entre deux royaumes plus puissants, la France occidentale et la France orientale ou Germanie, et qui ne subsista, pour parler rigoureusement, que du 22 septembre 855 au 8 août 869, c'est-à-dire quatorze ans, durée égale à la vie de son unique roi. Il nous est pourtant loisible de dire que le nom de ce roi, laissé aux territoires qu'il avait possédés, ne leur a pas porté bonheur. La Lotharingie primitive, aussitôt Lothaire mort, fut envahie, disputée, reprise et démembrée. Sa partie septentrionale, appelée Lothier ou Basse-Lorraine, se divisa en sept ou huit seigneuries séparées. La partie méridionale, nommée Lorraine Mosellane, réduite à l'état de simple duché, et située aux frontières de la France et de l'Allemagne, a été pendant près de neuf cents ans une pomme de discorde entre ces deux grands États. Jamais peut-être un petit pays, sans en excepter un seul, d'une étendue égale, n'a fait autant de bruit dans l'histoire des guerres, des invasions et de ce qu'on appelle aujourd'hui les annexions. Or, personne ne verra là une preuve de félicité.

Ayant perdu son nom officiel à la création des départements français, la Lorraine l'a recouvré en partie tout dernièrement par suite des agrandissements territoriaux qu'il a plu au nouvel empire allemand de s'adjuger au détriment de la France. On avouera faci-

lement maintenant que le nom de Lothaire n'a pas été de bon augure.

La politique de ce roi fut à peu près celle de ses deux frères, Louis II, l'empereur, et Charles, roi de Provence; celle de ses oncles, Louis le Germanique et Charles le Chauve; elle n'eut pas moins d'égoïsme et de prétention, ni plus de profondeur, de constance, de chance, même dans ses luttes contre les ennemis du dehors. Expéditions militaires, qu'on peut qualifier d'équipées sans les calomnier, traités d'alliance ou de paix aussitôt rompus que conclus, fantaisies peu viriles et encore moins royales, malgré l'appareil extérieur : tels sont les hauts faits par lesquels se signalent les petits-fils et les arrière-petits-fils de l'illustre Charlemagne, un demi-siècle après que ce grand empereur était descendu dans la tombe. Et leur triste postérité, qui valut moins encore, les fit regretter.

Ainsi rien ne recommande cette génération des princes carlovingiens, Lothaire y compris.

Il est cependant un événement qui marque beaucoup dans le règne de Lothaire et qui assure à ce prince une grande célébrité. Nous voulons parler de la tentative publique, obstinée et scandaleuse de divorce qu'il poursuivit pendant plus de douze ans. L'éclat qu'eut cette affaire fut tel qu'un roi, dont la domination était fort peu étendue et dont le règne a été très court, nous est plus connu que la plupart de ses contemporains. Que d'écrits composés pour ou contre ce prince de son vivant? Que de conciles tenus? Que d'actes émanés des pontifes romains et relatifs à la cause de Lothaire? Depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis mille ans, de nos jours encore, le récit historique des faits, dont bien des détails sont enveloppés d'obscurité, les réflexions, les dissertations et les théories auxquels ces faits ont donné lieu, remplissent des volumes.

Il faut bien que nous entrions dans le labyrinthe, pour donner ensuite une idée du cas de conscience, avant d'en présenter la solution finale. Nous désirons être courts sans laisser d'être clairs, et sans oublier jamais qu'en tirant de leurs ténèbres les mystères d'immoralité, nous ne devons pas avoir moins de retenue et de circonspection que de zèle pour la vérité.

Tout ce que nous avons à dire sur l'épineuse question de Lothaire se divise en trois parties : les débuts de l'affaire et la décision des évêques soumis au roi; l'intervention du pape Nicolas Ier; le rôle pacifique du pape Adrien II et le dénouement fatal. Par ce dernier

mot, nous ne préjugeons rien ; nous entendons exprimer tout simplement ici un résultat, une fin, une conclusion, sans affirmer comme sans rejeter l'idée d'une intervention divine sur laquelle nos lecteurs seront en mesure de se prononcer pertinemment eux-mêmes.

## II

Dès la première année de son règne, Lothaire épousa Theutberge, fille d'un comte d'Austrasie, nommé Boson (1), non d'un certain Théodebert, descendant de Childebrand, comme le prétendent quelques historiens. S'ils disaient vrai, Lothaire et Theutberge, antérieurement à leur mariage, auraient été liés par la consanguinité, quoiqu'à un degré assez éloigné, comme issus l'un et l'autre de Pépin d'Héristal, père de Charles Martel et de Childebrand. Nous ne voyons pourtant nulle part que cette consanguinité, qui eût été un empêchement dirimant à cette époque, ait jamais été alléguée pour faire rompre le mariage contracté sans dispense.

Quoi qu'il en soit, un an environ après son mariage, le roi, dégoûté de la reine, épris d'amour pour une femme nommée Valdrade, qui était probablement la fille de quelque leude, s'attacha passionnément à celle-ci, se détachant de Theutberge, au point de la chasser de son palais et de la reléguer loin de lui. C'est sur les représentations des parents de Theutberge, qu'il consentit à rappeler cette reine, tout en continuant à garder près de lui Valdrade. Ainsi ce n'était pas le cri de la conscience ni même la loi de l'honneur qui avaient commandé au roi l'acte de réparation.

Loin de là; pour écarter irrévocablement de ses yeux une présence importune, Lothaire, qui ne songeait pas encore à la fin de non-recevoir dont nous parlerons bientôt, suscita un délateur qui affirma que la reine, avant son mariage, avait eu des relations criminelles avec son propre frère, Hucbert, seigneur séculier et abbé commendataire, dont la conduite n'avait pas été toujours édifiante. Le roi pensait-il qu'un inceste, antérieur ou postérieur au mariage, est de nature à en dissoudre le lien? Quelques évêques de ce temps-là, Hincmar entre autres, pensaient ainsi. Ou bien Lothaire n'avait-il pour but, en faisant déclarer du même coup infâmes la reine et son frère, que de pallier la honte de sa situa-

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des royaumes de Provence et de Bourgogne jurane,* par Fréd. *de Gingins-la-Sarra;* in-8. Lausanne, 1851-1853.

tion? C'est ce que nous ignorons! La question de droit pouvait avoir ses obscurités. La question de fait se trouva enveloppée dans d'épais brouillards en grande partie par la malheureuse Theutberge elle-même, qui eut le tort de prendre le change. Au lieu de nier avec dignité l'acte honteux qu'on lui imputait et de défier son accusateur d'en faire la preuve, elle offrit de se justifier par l'épreuve de l'*eau chaude*. C'est ce qu'avaient proposé les nobles, ce que les évêques conseillaient : et le roi acceptait.

Il est vrai que le champion de la reine sortit de la cuve bouillante sans avoir ressenti le moindre mal; ce qui valut à Theutberge une sorte de triomphe; la multitude, à ce qu'on dit, reconduisit la reine au palais en poussant des cris d'allégresse. Mais ce triomphe de courte durée n'eut aucune conséquence pour la bonne cause. Le roi n'acquiesça pas à ce *jugement de Dieu*, soutenant après coup que le recours à de pareils jugements était une pratique illicite. Évidemment il s'était trop avancé pour reculer de si tôt; la reine avait été soupçonnée; Valdrade qui n'avait pas quitté Lothaire, lui rendait Theutberge de plus en plus odieuse. Les choses ne pouvaient donc tenir longtemps en pareil état.

Ce fut la reine elle-même qui, par crainte, par découragement ou par un dépit compliqué d'aliénation mentale, nous ne pensons pas aller trop loin, amena une complication funeste en s'avouant coupable du crime dont on l'avait chargée. C'était non seulement perdre tous ses avantages, mais encore compromettre à jamais sa cause et sa réputation. Elle eut le triste courage de renouveler son aveu en présence des évêques et des seigneurs du royaume, réunis pour lors à Aix-la-Chapelle.

Personne, probablement, ne crut à un pareil aveu. Il venait pourtant si à propos pour Valdrade, dont Lothaire était l'esclave, que les courtisans ne manquèrent pas l'occasion. Par courtisans nous sommes forcés d'entendre ici surtout deux archevêques, deux évêques et deux abbés du royaume de Lothaire. Ces prélats se constituèrent en concile, au mois de janvier 860, pour recevoir juridiquement l'aveu de la reine, qu'ils proclamèrent incestueuse aussitôt et passible d'un châtiment canonique. Le mois suivant, les mêmes prélats, s'étant adjoint trois autres évêques, et prétendant former avec eux le second concile d'Aix-la-Chapelle, interrogèrent encore la reine, accueillirent de nouveau sa piteuse confession, lui imposèrent une pénitence, et se consultèrent entre eux.

Que firent-ils de plus et que décidèrent-ils? Est-ce dès lors qu'ils condamnèrent l'infortunée Theutberge à la réclusion dans un monastère, en expiation de sa faute; qu'ils déclarèrent le roi dégagé de tout lien avec une incestueuse, frappée de mort civile; qu'ils approuvèrent le second mariage, peut-être déjà contracté, et qu'ils écrivirent au pape en lui députant deux d'entre eux pour le prévenir ou du moins pour l'empêcher d'être prévenu? Ils ont réellement fait tout cela, mais non en janvier ni en février 860, à ce qu'il nous semble; c'est seulemenl en avril 862, que les archevêques de Cologne et de Trèves, réunis pour la troisième fois en concile à Aix-la-Chapelle avec quatre évêques, entendirent un discours suppliant de Lothaire, rendirent une sentence contre Theutberge, déclarèrent son mariage nul, criminel, sacrilège, produisirent des textes pour appuyer leur décision, sanctionnèrent le mariage du roi avec Valdrade, et finalement nommèrent pour les représenter auprès du pape les deux archevêques. Ceux-ci se flattaient d'obtenir sans difficulté la ratification de leur concile : ils ne se pressèrent pourtant pas de partir, ou bien ils furent retenus par ordre supérieur.

Notons que les six prélats, qui composaient à eux seuls le troisième concile d'Aix-la-Chapelle, étaient tous sujets de Lothaire : ils n'avaient pu se montrer plus oublieux de leur conscience ni plus serviles. L'un des deux archevêques, députés à Rome, Gonthier de Cologne, celui qui déploya constamment le plus de zèle dans cette affaire, était l'oncle de Valdrade!

Quelque opinion qu'on adopte à propos de la question chronologique que nous soulevons et qui est secondaire, la substance, le caractère et la suite même des faits, ne subit aucune altération : les conséquences aussi sont les mêmes. L'adultère royal subsistait après la sentence des évêques, tel qu'il existait auparavant. Les évêques venaient seulement de couvrir avec mauvaise foi, nous n'en doutons pas, ce flagrant adultère d'un titre coloré, et cela par la faute impardonnable de Theutberge. Nous aimons à réputer cette reine aussi pure qu'une autre reine, dont nous aurons bientôt à parler, Jeanne de Valois, épouse de Louis XII; mais quelle différence dans le caractère, dans la conduite, dans le maintien, pour borner là notre comparaison entre ces deux femmes! C'est que l'une était une sainte, sans laisser d'être femme, et l'autre non. Aussi s'intéresse-t-on médiocrement au sort de Theutberge, tout en proclamant la justice de sa cause.

Theutberge s'était retirée, avant le troisième concile d'Aix-la-Chapelle, c'est à croire, dans les États de Charles le Chauve, où l'avait précédée son frère Hucbert, tombé dans la disgrâce. De cet asile, les deux victimes d'un roi dévoyé firent parvenir leur plainte au tribunal du Souverain Pontife. Cette plainte fut appuyée par le roi Charles, qui avait plus d'un grief contre son neveu, et qui peut-être convoitait déjà son héritage. La plainte fut appuyée aussi par les évêques soumis à Charles, notamment par le plus illustre d'entre eux, Hincmar de Reims. L'intervention de l'archevêque Hincmar dans l'affaire du divorce a valu de nos jours à ce prélat une insulte par laquelle, en voulant le déshonorer, on l'honore.

L'insulte est lancée par J.-J. Ampère (1) : « Hincmar, au sujet du divorce de *l'empereur* Lothaire, écrivit un traité rempli de *sophismes* et d'une *casuistique barbare*, dont lui-même sentit le besoin d'excuser la grossièreté : le tout pour complaire à Charles le Chauve et à Nicolas. C'est la partie faible et honteuse de la vie d'Hincmar. » Nous ne discutons pas de pareilles assertions; nous nous contentons de souligner les termes gros d'erreur et de fiel que relève à bon droit le savant Gorini (2), dans une dissertation où l'érudition historique est prodiguée avec un tact et une modération qu'on ne saurait trop louer.

Ce ne fut pourtant point le roi Charles ni aucun évêque de sa domination, ni les deux plaignants, Theutberge et Hucbert, qui, les premiers, informèrent le pape, déjà informé par le bruit public et par Lothaire lui-même qui ne voulait être devancé par personne, ayant sans doute confiance dans sa cause. Un cas de conscience, où se trouvaient soulevées les questions pendantes entre Lothaire, Theutberge et Valdrade, qui n'y étaient cependant pas nommés, fut soumis au pape sur ces entrefaites par Adon de Vienne. Le pape ne manqua pas d'envoyer promptement au vénérable archevêque la solution qu'il demandait et qui est arrivée jusqu'à nous. Le divorce, condamné par la loi divine, ne peut en aucun cas et à aucune condition être toléré par la sainte Église romaine.

(1) *Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle*, 3 in-8. Paris, 1839-1840.

(2) *Défense de l'Eglise*, 2e édition, Ire partie, ch. XVI.

## III

Le pape Nicolas Ier, saisi régulièrement de l'affaire, dans le courant de l'année 862, dut s'en occuper aussitôt, quels que fussent les embarras qu'il avait d'ailleurs en Occident, notamment en France, en Orient, par suite de l'intrusion à jamais regrettable de Photius. Nous écartons avec soin tout ce qui est étranger à notre question, renvoyant à d'autres écrivains les accusations dont on a pu charger le pape Nicolas et la réponse qu'exigent ces accusations.

Il en est deux qui nous regardent présentement : l'une a pour auteur J.-J. Ampère, que nous avons déjà nommé ; l'autre, Guizot. Donnons d'abord la première, dans toute sa brutalité, sans souligner les bévues historiques qui s'y trouvent. Nous rapporterons la seconde plus bas.

« Je n'entrerai pas », dit Ampère (1), « dans les détails de cette triste histoire; je rappellerai seulement que Lothaire s'était séparé de Theuteberge par suite d'un attachement conçu pour une autre femme nommée Valdrade; que l'Église, le pape Nicolas et avec lui l'archevêque Hincmar, servant l'inimitié de Charles le Chauve, forcèrent l'empereur Lothaire de demeurer uni à son épouse, malgré le désir des deux époux, malgré l'aveu que fit la reine elle-même des crimes qu'on lui reprochait, et qui étaient de nature à dissoudre le mariage. Dans toute cette affaire où abondent les mensonges et les falsifications de pièces auxquelles il n'est pas sûr qu'Hincmar soit demeuré entièrement étranger, il fut constamment d'accord avec le roi de France Charles le Chauve, et avec Nicolas Ier.

« Les évêques du royaume de Lothaire élevèrent hautement la voix en faveur de leur prince contre le roi de France et contre le pape; plusieurs d'entre eux, ayant été déposés par Nicolas pour avoir tenu un concile favorable à Valdrade, protestèrent dans les termes les plus véhéments contre cette déposition, et envoyèrent à Rome un évêque nommé Hilduin, pour porter leurs protestations sur le tombeau de saint Pierre. Hilduin entra dans l'église de Saint-Pierre, l'épée à la main, tua un des gardiens de la basilique et en blessa plusieurs... »

On vient d'entendre l'invective, trop passionnée pour être équi-

(1) Ouvrage cité, tome III.

table. Qu'on veuille bien maintenant écouter l'exposition succincte des faits, telle que nous la tirons des documents authentiques, des lettres du pape Nicolas principalement : ce sera notre unique réponse. Si l'on veut une réfutation en règle, qu'on lise les chapitres XVI et XVII de l'abbé Gorini.

Le premier acte qui signale l'intervention du pape Nicolas, fut la désignation de deux légats pour présider un concile qui allait se tenir à Metz dans les États de Lothaire. Dans ce concile, on devait interroger les parties, faire une enquête sur les faits, prononcer selon la justice et envoyer les actes à Rome. Le pape informa le roi Lothaire de ses intentions, par une lettre du 23 novembre 862; il écrivit le même jour à l'empereur Louis, frère de Lothaire, au roi Charles le Chauve, son oncle; nous avons ces lettres. Il écrivit également à Louis le Germanique. Il conjurait ces derniers princes de laisser partir au moins deux évêques de leurs États pour se rendre à Metz où se trouveraient tous les évêques du royaume de Lothaire. Le même jour encore le pape rédigea, sous forme de lettre, une instruction qui devait être lue à l'ouverture du concile. Si ce n'est en ce même temps, ce fut peu après que le pape informa le duc-abbé Hucbert, de ce qu'il venait de faire et de ce qu'il espérait faire encore dans le but de venger son honneur et de soutenir les droits de sa sœur, la reine Theutberge.

Les légats avaient reçu quelques instructions particulières. Une de ces instructions nous frappe de stupeur. Il faut, avant toute autre enquête, qu'on examine quelles avaient été les relations entre Lothaire et Valdrade, et si le roi avait contracté un vrai mariage avec cette femme avant d'épouser Theutberge? Une enquête préalable sur cette question était rendue nécessaire par un incident qui venait de surgir à l'improviste et de parvenir aux oreilles du pape. Lothaire soutenait ou avait soutenu « qu'ayant demandé d'abord Valdrade à son père, il l'avait obtenue et la tenait de lui, tandis qu'il n'avait pris que plus tard la sœur d'Hucbert ». Une pareille assertion, qui réduisait Theutberge au néant, n'avait pas même pour elle la vraisemblance. Le pape voulut néanmoins que ses légats et le concile s'en préoccupassent sérieusement, ne fût-ce que par respect pour une affirmation royale.

Au concile de Metz, qui s'ouvrit en juin 863, Lothaire rencontra beaucoup plus que le respect, dont il faisait litière; il obtint une victoire complète et conforme en tout à ses désirs. Il ne vit d'abord

venir aucun évêque des royaumes étrangers; tous les évêques de son royaume, sauf un seul, étaient là et il les connaissait; les légats, qui arrivaient de Soissons, où Charles le Chauve les avaient fêtés, non sans les instruire, s'étaient laissés radoucir sur la route, en se montrant sensibles aux caresses et aux présents. On le devine déjà, le concile de Metz confirma les décisions rendues dans les trois conciles d'Aix-la-Chapelle, contre Theutberge et Hucbert, en faveur de Lothaire et de Valdrade. L'or prodigué par Lothaire avait facilité ces honteuses opérations. Les deux légats avaient prévariqué : l'un des deux, Rodoalde, s'était pareillement laissé corrompre peu de temps auparavant à Constantinople dans l'affaire de Photius. Le comble de l'audace fut que les prétendus Pères de Metz nommèrent pour leurs députés à Rome, en les pressant de partir, les archevêques, si compromis, de Trèves et de Cologne.

A cette nouvelle, que dut faire, et que fit donc le pape Nicolas? Guizot a la prétention de nous l'apprendre. Plus qu'Ampère, il a des formes, met de l'artifice et déploie de l'érudition au service de ses idées. Il n'en accuse pas moins, dans sa thèse protestante et doctrinaire, le pape Nicolas d'avoir, contre tout droit, soumis l'épiscopat et la royauté de Lorraine au siège de Rome, à l'aide de fausses décrétales et d'un appel à la rébellion. Se plaçant à la clôture du conciliabule, disons mieux du brigandage de Metz, il dit (1) :

« Quand cette décision parvint à Rome, à tort ou à raison (et, pour mon compte, je crois que ce fut à raison), Nicolas n'y vit qu'un effet de la complaisance, tranchons le mot, de la servilité et de la corruption, soit des évêques lorrains, soit de ses propres légats. La clameur générale les en accusait; les deux archevêques qui avaient dirigé les conciles, étaient parents de Valdrade. Nicolas résolut de ne rien ménager; et, sans convoquer à Rome aucun concile, de sa propre autorité, non seulement il annula les actes du concile de Metz, mais il déposa les archevêques de Trèves et de Cologne, et enjoignit à Lothaire de reprendre sa femme. Il avait pour lui dans cette hardie et despotique conduite, d'une part, l'opinion populaire, fortement prononcée contre Lothaire et Valdrade; d'autre part, autant du moins qu'on peut en juger à la distance où nous sommes de l'événement, la vérité et la justice. Il avait contre lui les droits des évêques, des conciles et toute l'ancienne discipline de l'Église;

(1) *Histoire de la civilisation en France*, tome II, leçon 27.

mais contre ces derniers motifs, le texte des fausses décrétales lui fournissait un point d'appui.

« Fort de l'autorité de sa conscience et de l'approbation du peuple, il persista dans sa résolution ; et non content de venger la morale, il appela aussi à son aide l'esprit de liberté. En 863, il écrivit à Adventius de Metz : « Examinez bien si ces rois et ces « princes, auxquels vous vous dites soumis, sont vraiment des rois « et des princes. Examinez s'ils gouvernent bien, d'abord eux-« mêmes, ensuite leur peuple; car celui qui ne vaut rien pour « lui-même, comment sera-t-il bon pour un autre? Examinez s'ils « règnent selon le droit; car sans cela, il faut les regarder comme « des tyrans plutôt que comme des rois ; et nous devons leur résister « et nous dresser contre eux, au lieu de nous soumettre. Si nous « leur étions soumis, si nous ne nous élevions contre eux, il faudrait « favoriser leurs vices. »

« Contre de telles armes, les princes temporels, aidés même, comme l'était Lothaire en cette occasion, par leur propre clergé, étaient trop faibles : Nicolas Ier triompha en même temps de Lothaire et de l'Église lorraine; l'un et l'autre, en réclamant, subirent sa décision. »

Guizot a dû recevoir, de son vivant, les honnêtes remontrances de l'abbé Gorini (1) et apprendre : 1° que le pape Nicolas n'a pu, malgré ses louables efforts, terminer lui-même le procès de Lothaire; 2° que ce pape fulmina bien de sa propre autorité quelques censures, mais ne tarda pas à tenir un concile à Rome pour y casser les décisions prises à Metz et pour en condamner solennellement les auteurs; 3° que loin d'oublier les droits et la dignité des évêques, le pape les fit respecter davantage en sanctionnant les anciens canons; 4° que jamais dans toute cette controverse Nicolas n'a fait usage des fausses décrétales; 5° enfin qu'il n'a pas fait appel à la révolte populaire contre les souverains temporels, mais excité le zèle des évêques pour qu'ils veillassent avec plus de désintéressement au salut éternel des peuples, des princes et des rois.

Mais Guizot est dans le vrai, quand il nous représente le pape Nicolas comme vengeur de la morale, comme défenseur de la justice et comme organe du sentiment populaire, fortement prononcé en faveur d'une reine innocente. Les seigneurs de la cour de Lothaire

(1) Ouvr. cité, 1re partie., ch. XVI.

n'étaient-ils pas tous des chevaliers francs! Guizot est un appréciateur véridique, quand il approuve l'annulation du concile de Metz, la déposition des deux archevêques, qui avaient été les instigateurs d'une sentence inique et l'excommunication des autres évêques. Il ne parle pas des deux légats, bien coupables pourtant; le pape les punit sévèrement. Valdrade aussi fut excommuniée; Lothaire fut menacé d'excommunication, mais non excommunié, quoique certains historiens l'aient avancé à tort.

C'est dans un Concile tenu à Rome, avant la fin de cette même année 863, que le pape Nicolas avait fulminé toutes ces censures. L'année suivante, il reprocha doucement aux rois Louis le Germanique et Charles le Chauve de n'avoir envoyé aucun évêque de leurs États à ce Concile de Rome, où l'on avait eu à réparer tant de criantes injustices. Il ne blâmait pas ces princes de n'avoir envoyé personne à Metz, où les choses devaient prendre une tournure si regrettable.

## IV

Les coups vigoureux frappés par Nicolas ne furent pas sans effet. Adventius de Metz, Francon de Tongres et les autres évêques, sujets du roi Lothaire, offraient des excuses, promettaient satisfaction et demandaient pardon pour la part qu'ils avaient prise au Concile justement réprouvé. Le pape leur répondit sans retard : dans ses lettres, il montre une bienveillance qui laisse à peine place à quelques reproches. Un père aime mieux pardonner que punir.

L'autorité du souverain Pontife avait sans doute d'autres grâces à répandre dans les Gaules, tout en y exerçant une juste sévérité pour maintenir les lois inviolables, notamment l'indissolubilité du lien conjugal. Il fallait amener, au besoin contraindre Lothaire à rappeler près de lui, à traiter honorablement et à aimer sa femme légitime, Theutberge, à repousser Valdrade qui était excommuniée et que personne, hormis le pape, ne pouvait absoudre.

Toutes ces affaires exigeaient un mandataire prudent, habile, fidèle. Le pape le trouva dans l'apocrisiaire Arsène, évêque d'Orta. Arsène parut d'abord dans l'assemblée d'Attigny, où il prit différentes mesures de concert avec le roi Charles; puis il entra dans les États de Lothaire, qui ne pouvant plus tergiverser, consentit à reprendre Theutberge, sous les yeux de toute sa cour et en présence du légat. La rencontre eut lieu à Gondreville, près de Toul, vers le

milieu de l'année 865. Si le roi Lothaire n'avait pas obtempéré aux injonctions du Pontife romain, Arsène l'aurait excommunié. Valdrade avait quitté la cour de Lothaire pour prendre le chemin de Rome où l'attendait l'absolution. Le pape Nicolas n'était donc pas si dur envers ceux qui se repentaient.

Il n'était réellement inexorable qu'envers les endurcis, Rodoalde, Theutgaud et Gonthier. Rodoalde, le légat deux fois prévaricateur, avait tellement désespéré de son pardon qu'il avait pris la fuite et n'avait plus reparu. Theutgaud, archevêque de Trèves, et Gonthier, archevêque de Cologne, étaient en Italie, couverts par la recommandation de Louis le Germanique, qui sollicitait leur rétablissement. Pendant ce temps, ils s'efforçaient d'aigrir l'empereur Louis, frère de Lothaire, contre le pape, et ils portaient, dit-on, l'impiété jusqu'à pratiquer des intelligences avec Photius, le patriarche intrus de Constantinople. Gonthier, le plus coupable des deux, méprisant les censures pontificales, continuait à exercer ses fonctions, comme s'il n'avait pas été déposé. Aussi le pape tenant cet homme pour impénitent, exigeait-il qu'on lui donnât le plus tôt possible un successeur.

Un autre endurci, un relaps, ce fut le roi Lothaire, qui avait fait arrêter Valdrade, au moment où elle se dirigeait vers Rome, et la retenait auprès de lui, comme auparavant. La présence de Valdrade rendait la situation de la reine non seulement pénible, mais intolérable. C'est alors sans doute que cette reine malheureuse écrivit au pape pour lui confier une résolution qu'elle voulait prendre : faire vœu de chasteté perpétuelle et se retirer dans un monastère pour le reste de ses jours. Le pape détourna Theutberge de ce projet, qui eût condamné du même coup Lothaire à la continence. Que pouvait encore faire le pape, qui n'avait pas excommunié le roi et qui désirait ne pas l'excommunier, de peur d'indisposer l'empereur et de causer une révolution? Nous voyons par ses lettres qu'il excitait les évêques, soumis à Lothaire, à faire au roi de salutaires admonestations; qu'il comptait sur les deux oncles de ce prince, Charles le Chauve et Louis le Germanique, pour l'éloigner de Valdrade et l'attacher à Theutberge, pour le détourner de je ne sais quelle monomachie, et même d'un voyage à Rome qu'il projetait pour se justifier. Car Lothaire avait osé se plaindre au pape lui-même d'avoir été desservi auprès de lui par des envieux, d'être traité par lui avec une sévérité excessive, quoique sa famille eût bien mérité des Pon-

tifes romains; il terminait sa lettre en offrant toutes les satisfactions, quand on ne lui en demandait qu'une seule.

Le pape ne parut pas faire attention à ces offres. Profitant néanmoins des ouvertures que lui laissait Lothaire, il lui parla de deux autres affaires assez désagréables, mais fort justes. Lothaire donnait asile, dans ses États, à une dame, nommé Ingeltrude, qui s'était séparée de son mari en fuyant clandestinement le domicile conjugal; et il détenait les biens de sa propre sœur, Helletrude. Le pape exhorta le roi à rendre à celle-ci ses biens et à chasser celle-là de son royaume.

Lothaire comprit que le pape Nicolas était inflexible, ne voulait plus entendre ses justifications, ni croire à ses promesses, ni même le voir. Aussi renonça-t-il à son projet de voyage en Italie. Il n'eût pas osé, quand même il aurait entrepris ce voyage, affronter les regards du Pontife, ni entrer dans Rome. Nicolas, pendant la dernière année de sa vie, manifesta plusieurs fois sa ferme volonté de maintenir toutes ses décisions. Le 30 octobre 867, il écrivait encore à Louis le Germanique, pour se plaindre des infidélités de Lothaire, de l'obstination de Valdrade, des intrigues de l'archevêque déposé, Gonthier. Le 13 novembre suivant, il mourut ayant défendu avec énergie, jusqu'à la fin, les lois sacrées du mariage.

La vacance du Saint-Siège ne dura guère qu'un mois : à Nicolas Ier succéda Adrien II, qui devait voir la fin du procès de Lothaire.

## V

Le pontificat d'Adrien II s'ouvrit le 14 décembre 867, sous les plus heureux auspices. L'empereur carlovingien d'Occident, Louis II, qui poussait alors vigoureusement la guerre contre les Sarrasins d'Italie, approuva l'élection avec joie et sans délai. Le nouvel empereur d'Orient, Basile le Macédonien, intronisé le 24 septembre, avait, dès le lendemain, déposé Photius et rétabli le patriarche légitime, Ignace. Cette bonne nouvelle fut connue à Rome bien avant qu'elle n'y fût annoncée officiellement par les ambassadeurs envoyés de Constantinople. Presque en même temps survinrent plusieurs autres événements heureux qui réjouirent les Romains, déjà transportés de joie, par les cérémonies de l'intronisation pontificale. Ces fêtes, les bonnes nouvelles reçues, le caractère doux et conciliant

du nouveau pape, annonçaient d'avance une ère d'indulgence et de miséricorde.

Cette attente ne fut pas trompée. Le jour même de son exaltation, Adrien admit à la communion, même ecclésiastique, plusieurs prélats que son prédécesseur avait excommuniés, entre autres l'archevêque Theutgaud de Trèves. L'indulgence parut telle à quelques hommes zélés, qu'ils en murmurèrent, craignant un bouleversement de ce qu'avait réglé le feu pape. On ne vit pourtant point reparaître ces premiers jours le légat Rodoalde, ni l'archevêque Gonthier, ni certains autres grands coupables, que Nicolas avait foudroyés.

L'affaire de Lothaire était toujours pendante. Elle s'imposa au pape Adrien dès le début du pontificat; le pape s'en occupa très activement, comme le témoigne sa correspondance.

Lothaire paraît avoir pris les devants dans une lettre emphatique, où, tout en déplorant la mort de Nicolas, il se plaint amèrement d'avoir été calomnié auprès de ce pape, qui lui a interdit tout accès à Rome, et même défendu de s'y faire représenter; il avait pourtant, ajoute-t-il, grand besoin de s'expliquer; les services que ses ancêtres ont rendus à l'Église romaine, lui méritaient un meilleur traitement. Adrien répondit que jamais l'Église romaine n'avait refusé consolation aux affligés. Que le roi vienne donc à Rome : il y trouvera, s'il est innocent, justice, s'il est coupable, pardon.

Adrien, toutefois, ne veut pas être dupe. Aussi, dans une autre lettre, il annonce à Lothaire qu'il vient d'ordonner à Theutberge de retourner auprès de lui; que s'il ne la reçoit pas dans son palais, il ait du moins à lui accorder mainlevée sur les bénéfices qui lui avaient été promis et qui sont nécessaires à sa subsistance. Ces bénéfices, il nous faut bien le dire, étaient des abbayes que la reine devait posséder en commende.

A la prière de l'empereur Louis, frère du roi Lothaire, le pape releva de son excommunication Valdrade elle-même, parce qu'elle avait donné une preuve publique de son repentir en se retirant de l'occasion du péché. Dans une lettre qu'il adresse à cette pécheresse repentante, le pontife prodigue les félicitations, les encouragements et les conseils; il écarte absolument les reproches. En annonçant aux évêques de Germanie ce qu'il vient de faire en faveur de Valdrade, il a soin de justifier sa modération comme tout à fait conforme à l'esprit de l'Église et à la conduite du Sauveur.

Portant son indulgence jusqu'aux intérêts temporels de ses

clients, Adrien déclare, dans une lettre à Louis le Germanique, qu'il prend sous sa protection spéciale l'empereur Louis, vainqueur des Sarrasins, et son frère Lothaire : il défend qu'on les inquiète, ni qu'on touche à ce qui leur appartient. Cet avis, adressé au roi de Germanie, ne s'adressait-il pas également à Charles le Chauve, aussi avide pour le moins que son frère de ce qui appartenait à ses neveux? Adrien pourtant félicite Hincmar et par lui Charles le Chauve de tout ce qu'ils ont fait pour soutenir la reine Theutberge. Si donc ce pape différait de son prédécesseur par sa ligne de conduite, il n'en différait nullement par les principes.

Toutes les lettres que nous venons de résumer sont des mois de février ou de mars 868, c'est-à-dire des premiers commencements du nouveau pontificat. A partir de ce moment, nous n'avons plus une seule lettre d'Adrien à Lothaire, qui pourtant a vécu encore plus d'une année. Si le nom de ce prince revient dans les lettres suivantes, c'est pour nous apprendre que, Lothaire n'étant plus vivant alors, son royaume était occupé par un de ses oncles, disputé par l'autre, quoiqu'il appartînt tout entier à l'empereur, frère du roi défunt, qui n'avait pas laissé de postérité légitime.

Qu'avait fait le roi Lothaire la dernière année de sa vie, et comment avait-il fini?

Il était allé en Italie, avait eu une entrevue avec le pape au mont Cassin, d'où il s'était rendu à Rome en compagnie ou à la suite du pape, qui, le tenant pour réconcilié, le traita honorablement et le congédia. Mais en se rendant dans ses États, il fut saisi près de Plaisance d'un mal violent qui l'emporta en deux jours.

Voilà en substance la réponse demandée. Par tout ce qui précède, on voit clairement que le pape Adrien n'a rien relâché des décisions portées par le pape Nicolas, et qu'il n'a pas déclaré dissous un mariage jugé valide, c'est-à-dire indissoluble. Nous pourrions donc nous arrêter là. Mais la curiosité n'est pas satisfaite. Une légende s'est formée sur la mort de Lothaire, sur les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi cette mort. Cette légende, brodée sur un canevas historique, a été donnée comme l'histoire même; elle a passé ainsi dans les morales en action, puis dans les diatribes des ennemis de l'Église et dans les apologies de ses amis, par conséquent.

Nous sommes donc forcés de côtoyer, au moins en passant, les rivages de la légende, après avoir donné un aperçu plus

circonstancié des points véritablement historiques. Voici ces points.

Au printemps de l'année 869, Lothaire se rendit en Italie avec une suite assez nombreuse de seigneurs. Il alla directement trouver l'empereur son frère au-delà de Rome. Sa belle-sœur, l'impératrice Ingelberge, s'étant constituée intermédiaire, pria le pape Adrien de vouloir bien venir au mont Cassin. C'est là qu'eut lieu l'entrevue entre le pape et Lothaire, le 1er juillet. Le pape célébra ensuite le saint sacrifice, auquel assistèrent le roi, les seigneurs austrasiens et l'archevêque déposé, Gonthier. Quand vint le moment de la communion, le pape invita le roi et ses compagnons à s'approcher pour recevoir le sacré corps de Notre-Seigneur, s'ils renonçaient du fond de leur cœur à tout ce qui dans leur conduite avait pu ou pourrait offenser Dieu. C'était en même temps lever l'excommunication et imposer une épreuve. Quelques seigneurs reculèrent; mais la plupart s'avancèrent à la suite du roi; dans leurs rangs on remarqua l'archevêque Gonthier.

Du mont Cassin le pape revint à Rome, où se tint un concile dans lequel furent réglées différentes affaires tant publiques que privées concernant Lothaire, notamment son mariage. Ce prince, pendant son séjour à Rome, fut traité honorablement par le pape. Il quitta la ville aux approches des grandes chaleurs, et reprit le chemin de ses États. Mais une fièvre maligne sévissant alors en Italie, Lothaire en fut violemment saisi à Lucques, le 6 août. Il mourut près de Plaisance deux jours après, le 8 août 869. Plusieurs de ses compagnons moururent aussi de cette maladie.

Nos bases historiques ainsi posées, venons-en à la légende, qui repose tout entière sur la communion donnée, dans l'église du mont Cassin, à Lothaire et à sa suite.

Cette communion fut-elle une épreuve, un jugement de Dieu, une ordalie? Gorini a composé une dissertation pour nous prouver que non. Sa bonne foi est en dehors de toute contestation, son tact exquis, son érudition historique, aussi sûre que variée; mais cette fois, il est en défaut. Il n'a pas eu connaissance d'un témoignage qui tranche péremptoirement la question : le successeur d'Adrien II, Jean VIII, qui se trouvait à la cérémonie du mont Cassin, affirme positivement que le pape imposait, et que les communiants acceptaient la communion comme jugement de Dieu.

Peut-on en conclure qu'Adrien présenta au roi et à ses compagnons une hostie empoisonnée? Laissons cette noire supposition,

que démentent l'histoire, l'honnêteté et le bon sens, à ses inventeurs Sismondi et Henri Martin.

Lothaire et ses compagnons n'ont donc pas fait une communion sacrilège au mont Cassin? Dieu seul aurait pu le révéler : nous ne voyons pas qu'il l'ait fait; le pape Adrien ne semble pas s'en douter; l'événement fatal ne prouve rien moins que cela.

Mais ce qui est bien démontré, ce qui ressort avec évidence de tout ce que nous venons de dire, c'est que le roi Lothaire s'était posé en transgresseur public des lois matrimoniales, qu'il s'était révolté contre le juge suprême, en essayant de le surprendre. Il fut puni par où il avait péché : il se vit mourir sans postérité légitime; il put entrevoir les malheurs qui allaient fondre sur son royaume par suite de ses dégoûts pour Theutberge et de sa passion pour Valdrade : ses enfants adultérins avec leurs prétentions allaient compliquer la situation que l'avidité, l'ambition et l'égoïsme rendaient déjà si déplorable.

Les papes Nicolas et Adrien avaient fait leur devoir en maintenant, l'un par la sévérité, l'autre par la douceur, l'indissolubilité du mariage.

A. Jean, S. J.

*(A suivre.)*

---

# LES ŒUVRES CATHOLIQUES DE TERRE-SAINTE

L'Orient est dans le travail d'une mystérieuse transformation, et en ce moment tous les yeux se tournent vers les Lieux-Saints.

Le premier pèlerinage de pénitence ne se proposait d'autre but, tout d'abord, que l'expiation des crimes de la France, et elle est devenue le point de départ et le signal du réveil de l'influence catholique, en Terre-Sainte, tout en relevant le prestige de notre patrie. Cette étonnante impulsion s'est propagée, et elle a eu des conséquences inappréciables. Voilà la quatrième fois qu'une pacifique et édifiante croisade va s'embarquer pour le pays d'où nous vient le salut, et où l'Eglise est sortie radieuse des profondeurs du Saint Sépulcre.

Il ne nous semble pas inopportun d'appeler l'attention sur les œuvres de Terre-Sainte, qui prennent chaque année de nouveaux développements et ne peuvent manquer d'intéresser tout cœur chrétien.

Le consulat français, établi depuis 1843 à Jérusalem, a le protectorat de tous les sanctuaires. C'est à lui que l'on en réfère en cas de litige; des honneurs spéciaux lui sont rendus dans les cérémonies publiques. Quelle force pour la France si nos gouvernants savaient tirer parti de cette situation! Chaque semaine on célèbre une messe pour la France à Bethléem, à Nazareth, à Saint-Jean-in-Montana et au Calvaire.

Mgr Bracco, le digne et vénéré patriarche latin, donne une énergique impulsion à toutes les œuvres.

Dignement installé à Jérusalem, ou dans sa résidence de Beiltjalla, il a multiplié sur tous les points de son vaste diocèse les missions avec leurs écoles de garçons et de filles.

Ses tournées pastorales sont assez pénibles. Le patriarche commence d'ordinaire par Jaffa, s'embarque pour l'île de Chypre,

revient à Caïffa, et de là se rend à cheval à Nazareth et dans la Samarie. Il a de l'autre côté du Jourdain plusieurs chrétientés qui viennent le chercher en caravane à Jéricho.

Le séminaire de Beiltjalla donne à la Terre-Sainte de jeunes prêtres pleins de science et de zèle, mais leur nombre est encore insuffisant pour les besoins du diocèse. Il y a seize prêtres indigènes et autant d'Européens.

Les offices religieux célébrés dans la belle église patriarcale ont un caractère de grandeur et d'édification. Les pèlerins n'oublieront jamais les douces émotions qu'ils ont éprouvées pendant ces imposantes cérémonies.

Pendant notre séjour à Jérusalem, Mgr Bracco a accordé de nombreuses audiences aux pèlerins français et les a accueillis dans ses vastes salons avec la plus gracieuse bienveillance; en un mot, il a daigné étendre sa paternelle sollicitude sur toute notre pacifique croisade.

Le rétablissement du patriarcat latin de Jérusalem a été l'un des grands actes de l'immortel Pie IX; c'est lui qui choisit Mgr Valerga, pour occuper ce siège. Son épiscopat fut fécond.

L'église patriarcale, qui lui coûta dix années de travaux, ne fut consacrée solennellement qu'en 1872, à peine une année avant la mort prématurée de cet éminent pontife. Elle est située dans l'intérieur de la cité sainte, au quartier du mont Sion, non loin du Saint-Sépulcre et de la porte de Jaffa. Mgr Valerga choisit d'avance, parmi ses prêtres, l'homme le plus capable de lui succéder. Mgr Bracco était digne de continuer l'œuvre de l'illustre défunt, et le Saint-Siège ne pouvait mettre à la tête du patriarcat de Jérusalem un évêque plus vénérable et plus dévoué. Mgr Bracco, maintient avec fermeté l'œuvre de son illustre prédécesseur; il continue à réaliser sa pensée et à poursuivre ses entreprises.

Lors du rétablissement du patriarcat, l'ordre du Saint-Sépulcre avait besoin d'être restauré. Mgr Valerga comprit combien il importait de relever cet ordre séculaire, autrefois si glorieux. En 1847, il obtint de Pie IX l'autorisation de nommer des chevaliers du Saint-Sépulcre, et dès lors cet ordre fut reconnu comme ordre souverain, le Saint-Père en étant le véritable grand maître. Grâce à Mgr Valerga, cet ordre a repris l'éclat qu'il tenait de son fondateur, Godefroy de Bouillon. La croix, qui en est le signe distinctif, porte le nom de ce célèbre croisé couronné.

Il y a quelques années, Mgr Bracco, patriarche de Jérusalem, a ajouté une branche nouvelle à l'ordre des chevaliers du Saint-Sépulcre : celles des *Matrones* ou *Dames du Saint-Sépulcre*.

M^mes^ la princesse Aurélie de la Tour d'Auvergne, la comtesse de Prellat, si distinguées par leur générosité, leur charité, leur dévouement, et quelques autres femmes d'élite forment l'avant-garde de ces vaillantes chrétiennes.

Si un Godefroy de Bouillon marche fièrement à la tête des chevaliers du Saint-Sépulcre, pourquoi, de nos jours, une sainte Hélène, portant haut la croix du divin Sauveur, ne serait-elle pas suivie d'une légion de nobles guerrières?

Le temps des *Croisades de la Charité* n'est-il pas venu? Et cette entreprise, à qui la victoire est assurée, n'est-elle pas la part glorieuse de nos modernes femmes apostoliques?

## II

Depuis six siècles les religieux Franciscains sont les gardiens fidèles des Lieux-Saints, qu'ils ont défendus au prix de leur sang, avec une invincible constance. Ayant reçu des croisés l'héroïque héritage de dévouement, ils ont toujours porté bien haut le drapeau de l'honneur traditionnel du nom chrétien. Ces bons religieux sont de charitables frères pour les pèlerins qui frappent à la porte de leur *Casa-Nova*, hospice où ils reçoivent gratuitement, comme on sait, les pèlerins de toutes les nations. Nous avons gardé un reconnaissant souvenir de notre séjour à la *Casa-Nova* de Jérusalem, qui a été considérablement agrandie depuis quelques années.

Les Pères Franciscains ont construit une grande aile à leur couvent de Saint-Sauveur, ce qui leur permettra de bâtir une église vraiment digne de l'unique paroisse de Jérusalem. Les Franciscains ont annexé aussi de nouveaux jardins au jardin de l'Agonie.

Le cimetière catholique du Mont-Sion a été, par leurs soins, entouré d'une haute muraille.

Une sonnerie, des plus harmonieuses, leur a été envoyée de Venise, et ils sont parvenus, non sans grandes difficultés et oppositions, à la placer sur le couvent qu'ils habitent auprès du Saint-Sépulcre.

A Saint-Jean-in-Montana, les Pères Franciscains ont restauré,

avec beaucoup de goût, leur église, et ont élevé, à côté de leur couvent, une vaste *Casa-Nova*.

A Bethléem, ils ont agrandi leur couvent et construit une superbe église.

A Jaffa, ils ont acheté — au moyen de grands sacrifices — un terrain qui rappelle les souvenirs des dernières croisades.

Le sanctuaire de l'Incarnation, à Nazareth, a été fort agrandi et embelli.

Enfin, sur le Thabor, les Révérends Pères ont construit encore un hospice.

Les frères des Ecoles chrétiennes sont aimés et appréciés partout en Terre-Sainte. Ils possèdent, à Jérusalem, non loin du Patriarcat latin, une institution modèle, qui remplace l'externat tenu autrefois par les religieux Franciscains. Les bons frères ont des écoles florissantes dans un grand nombre de villes de la Palestine. Enfin, dans tout l'Orient, et on peut dire dans le monde entier, ces humbles frères servent l'Église de Dieu : c'est pourquoi le gouvernement français les a expulsés de leur maison mère, de Paris.

Les missionnaires d'Afrique, institués, par Mgr de Lavigerie, à Sainte-Anne, à Jérusalem, possèdent une école de hautes études pour les langues orientales. Étant destinés pour travailler à la conversion du peuple africain, l'éminent cardinal-archevêque d'Alger a imposé, à ses missionnaires, de porter le costume des Arabes et de parler leur langue. Ce beau costume blanc est bien en rapport avec les lieux et les hommes qu'ils doivent évangéliser. Les Turcs et les Arabes les regardent avec respect et les vénèrent comme des marabouts qui leur sont attachés et dévoués. Lorsque les missionnaires d'Afrique pourront enseigner la voie du salut à ces pauvres infidèles, ils seront déjà disposés à les entendre.

L'orphelinat de la Sainte-Famille, à Bethléem, fondé par le chanoine Belloni, s'est merveilleusement développé en quelques années. Il compte aujourd'hui plusieurs centaines d'élèves et, grâce à l'intelligente direction qu'il reçoit de son fondateur, tout lui promet une grande influence morale sur tout le pays. A cet orphelinat est annexée une école d'agriculture, ainsi qu'un magasin pour la vente et l'exportation des objets de piété fabriqués par les enfants de la maison. On tire les principaux matériaux dont on confectionne tant d'artistiques travaux, des huîtres nacrées qu'on pêche, en grande quantité, dans la mer Rouge.

En 1874, le P. Marie Ratisbonne a ouvert, à Jérusalem, sous le vocable de Saint-Pierre, une institution, qui est devenue une florissante école d'arts et métiers pour les jeunes garçons de la Terre-Sainte. Elle renferme plus de trois cents enfants. Rien de plus utile qu'une pareille œuvre, qui complète celle des orphelinats de Sion pour les jeunes filles. Orphelines et garçons sont recueillis et élevés gratuitement. Les enfants sont heureux et contents et donnent, à leurs dévoués protecteurs, les plus douces consolations et les plus sérieuses espérances pour l'avenir.

Les ateliers de l'École d'arts et métiers sont en pleine activité, et les jeunes garçons montrent, dans les différentes professions auxquelles ils sont appliqués, les aptitudes les plus étonnantes, sous la direction des habiles frères et la haute surveillance des prêtres de Sion. Tous les états y sont représentés : cordonniers, tailleurs, menuisiers, tonneliers, tapissiers, selliers, tourneurs, boulangers, jardiniers, etc.

Outre leur travail professionnel les enfants reçoivent, chaque jour, des leçons d'un maître arabe. Le jeudi et le dimanche, deux heures de catéchisme.

L'institution de Saint-Pierre deviendra certainement, avec le temps, un des instruments les plus efficaces de l'impulsion catholique en Palestine.

Rien de plus touchant que le sanctuaire de l'*Ecce-Homo*, à l'ombre duquel les religieuses de Sion ont établi leur orphelinat. C'est l'arcade mystérieuse du palais de Ponce-Pilate, seul débris du tribunal où le divin Messie entendit sa condamnation à mort. C'est là que le gouverneur romain, montrant au peuple Jésus-Christ couronné d'épines, prononça ces mémorables paroles : *Ecce Homo! Ecce Rex vester!* auxquelles la multitude, ivre de sang, répondit : *Tolle! Crucifige! Sanguis ejus super nos et super filios nostros!*

L'*Ecce Homo* explique l'écroulement du Temple, la dispersion du peuple juif, le bouleversement de la Terre-Sainte.

Les religieuses de Sion, dans leur grave et imposant sanctuaire de l'*Ecce-Homo*, se conforment aux touchantes paroles que le divin Sauveur a adressées aux filles de Sion en marchant au Calvaire. Elles accomplissent, dans leur sanctuaire, différents actes expiatoires, en vue de fléchir la justice de Dieu et d'obtenir grâce pour le peuple réprouvé.

Chaque jour, pendant la messe de la communauté, après la consé-

cration, les religieuses de Sion répètent, par trois fois, les touchantes paroles du Sauveur sur la croix : *Pater, dimitte illis.*

Cette prière répond à une pensée de sublime charité, surtout lorsqu'elle résonne devant l'Arcade sacrée de l'*Ecce-Homo*, au pied de laquelle ont retenti les plus horribles imprécations : *Crucifige! Crucifige! Sanguis ejus super nos et super filios nostros.*

## III

### DISPENSAIRE DES FILLES DE SION

Une œuvre admirable établie à l'ombre de l'*Ecce-Homo*, c'est le dispensaire de la voie douloureuse.

Ce qu'il y a de plus saisissant ici, c'est qu'à cette véritable station du chemin de la Croix, ce sont les musulmans et les juifs, en grande majorité, qui viennent implorer la compassion de la Fille de Sion.

A ce spectacle émouvant, on ne peut s'empêcher de se rappeler les paroles de notre divin Sauveur aux filles de Sion : *Ne pleurez pas sur moi, mais sur les enfants de mon peuple.*

En vérité, il faut que ces bonnes religieuses soient animées du souffle de charité que respirent ces paroles pour prodiguer à des êtres, à tous égards si repoussants, les soins les plus tendres et les plus dévoués.

Il faut dire, cependant, que, sous ces enveloppes si dégradées, on rencontre souvent de nobles sentiments de reconnaissance. Il n'est pas rare de voir ces pauvres infidèles baiser, avec respect et avec larmes, la main de la religieuse qui vient de soulager leurs maux; ou bien, à certains jours de fête, apporter aux sœurs, dans des mouchoirs d'une malpropreté inouïe, des gâteaux et autres friandises qui sont invariablement refusés, et cela, sans aucun effort de vertu.

Cet apostolat, si méritoire, procure aux Filles de Sion des consolations d'un autre ordre et qui les récompensent au centuple.

Un jour, à la fête de saint Vincent de Paul, elles goûtèrent une de ces indicibles consolations.

Un petit infidèle fut apporté mourant dans les bras de sa mère. Cette femme désolée s'écriait en baisant le crucifix de la religieuse : « Oh! ma chère Sœur, sauvez mon enfant! » Il fut, en effet, sauvé : la Sœur lui administra le saint Baptême, et le petit Vincent de Paul s'envola au séjour des Anges.

Une autre fois un vénérable rabbin, âgé de quatre-vingts ans, se présenta au dispensaire. Il avait été engagé à venir trouver les religieuses par d'autres juifs, qui l'assuraient qu'elles seules pourraient soulager les infirmités de sa vieillesse. Il les remercia beaucoup de ce qu'elles faisaient pour ses coreligionnaires et leur donna rendez-vous dans le sein d'Abraham, en leur disant : *Chaque jour, à la synagogue, je prie pour vous et pour toutes les Sœurs de Sion, car, enfin, vous, vous êtes la fin, comme nous, nous sommes le commencement; nous nous retrouverons là-haut.*

Un derviche, gravement blessé à la dernière guerre contre les Russes, vint chaque jour pour faire panser ses plaies, et pendant qu'il attendit son tour, il ne cessa pas de crier : « Allah! Allah! bénissez et convertissez tous ces chiens de chrétiens, qui nous distribuent de si bonnes médecines et que les sœurs vivent mille ans! »

Un jour, une Israélite, qui paraissait avoir quelque éducation, s'approcha mystérieusement de la sœur infirmière, et, bien que tout le monde se fût retiré, elle lui dit d'un ton de circonspection :

« — Ma sœur, j'ai un secret très important à vous confier.

— Quoi donc! dit la sœur, qui supposait déjà quelque projet de conversion.

— Sachez, lui dit l'Israélite, que, très prochainement, M. de Rothschild (elle ne dit pas lequel, le plus riche sans doute) sera proclamé roi de Jérusalem; mais ne craignez rien pour vous, ni pour vos établissements, car le nouveau roi des Juifs sera informé de la charité que vous exercez envers nous. »

Stupéfaction de la sœur infirmière. Ainsi donc, les Juifs sont toujours fidèles à leur Dieu, ceux de nos jours aussi bien que ceux qu'il y a deux mille et d'il y a quatre mille ans. Au pied du mont Sinaï, ils n'avaient d'autre culte que celui du veau d'or, et le Messie qu'ils attendent aujourd'hui, doit être couvert d'or!..

Nous tenons de la supérieure de Sion quelques autres touchants épisodes de leur dispensaire de Jérusalem. — Les religieuses sont souvent profondément touchées des marques de reconnaissance que leur témoignent, à leur manière, certains clients de leur ambulance.

Les musulmanes leur offrent journellement des fleurs du petit jardin de leurs balcons, en leur disant :

« — C'est pour l'autel de la Vierge Marie. » Ou bien : « C'est pour mettre à vos cheveux. »

Quand les religieuses leur apprennent qu'elles ne mettent pas de fleurs dans leurs cheveux, elles en sont tout étonnées.

Les pauvres villageoises les pressent quelquefois d'accepter des œufs frais et de petites corbeilles pleines de fruits, en leur disant : « Voilà pour vous; mon maître (c'est ainsi qu'elles désignent leur mari) m'a dit : « Prenez les plus belles olives et portez-les aux « bonnes sœurs qui aiment tant nos enfants. »

Plus d'une fois les filles de Sion ont vu une musulmane, dont elles ont eu le bonheur d'arracher les enfants à la mort, s'emparer de leur croix et la baiser avec respect.

Un autre jour, une mahométane leur apporta un crucifix sculpté qui semblait être une précieuse antiquité. Son fils, maçon, l'avait trouvé dans les décombres, et aussitôt il avait dit à sa mère : « Donnez cela aux sœurs, cela leur fera plaisir, tandis qu'à nous ça porterait malheur. »

Une jeune Latine, élevée autrefois à l'orphelinat de l'*Ecce-Homo*, se présenta au dispensaire avec ses deux petits enfants. L'aîné, âgé de quatre ans, récita aux sœurs, en arabe et en français, toutes les prières du matin et du soir; les assistants juifs, et musulmans, étaient ébahis et émerveillés d'entendre ce petit prédicateur, et la vénérable assemblée le couvrit d'applaudissements.

## IV

Nous ne pouvons pas nous dispenser de parler de l'édification que donne à Jérusalem la charité d'un riche et généreux laïque, le comte de Piellat, qui peut servir d'exemple à tant de jeunes gens qui, en Europe, ne savent comment employer leur fortune. Il a fait élever aux portes de la cité sainte un splendide hôpital qui accueille indistinctement les malades de toutes nations et de toutes religions. L'emplacement, à quelques pas de la route de Jaffa, est remarquable et convient parfaitement à la sainte œuvre qui s'y est assise, et que la divine Providence semble lui avoir destinée.

Le comte de Piellat et sa digne et pieuse mère consacrent à cet établissement, non seulement leur fortune, mais tout leur temps, toutes leurs forces. La direction de ce magnifique hôpital, dédié à saint Louis, a été confiée aux humbles sœurs de Saint-Joseph. Plusieurs de nos compagnons de pèlerinage, qui y ont été soignés, ne tarissent pas dans leurs éloges sur la charitable fondatrice, les

excellentes sœurs et l'habile et dévoué docteur Sabadini, attaché à cet établissement. On ne trouvera peut-être pas en Europe un hôpital de ce genre mieux organisé et mieux tenu. Le docteur, si parfaitement secondé par les bonnes sœurs, a établi partout l'ordre le plus parfait et une propreté irréprochable, ce qui est un véritable tour de force dans le pays des Arabes. Le docteur Sabadini y opère des merveilles et comme médecin et comme chirurgien.

Un hôpital du même genre a été construit à Jaffa, et c'est encore M. de Piellat qui a donné la première impulsion à cette louable entreprise, poursuivie par un saint prêtre de Grenoble. Nous ne venons signaler ici que le côté matériel des progrès du catholicisme en Palestine. La marche bénie de ses progrès spirituels et de sa haute influence est bien plus grande et plus importante encore. Les paroles du prophète : *Surge, illuminare Jerusalem*, se présentent involontairement à l'esprit du chrétien, en entrevoyant l'aurore d'une transformation morale de la Terre-Sainte.

L'hospice autrichien a été fondé par François-Joseph, l'empereur actuel, à la suite de son voyage en Terre-Sainte.

C'est une belle et vaste habitation, située au centre de Jérusalem, sur la voie douloureuse, à mi-chemin entre le Saint-Sépulcre et Gethsemani. Il y a de beaux corridors, des chambres élevées avec de grandes fenêtres. Comme toutes les constructions importantes de l'Orient, les planchers sont remplacés par un dallage de pierre, les plafonds par des voûtes, et une terrasse de pierre de taille tient lieu de toiture.

De la terrasse de l'hospice autrichien on a un admirable panorama de la cité sainte et de ses environs.

La direction de l'hospice a été confiée à un franciscain autrichien, mais français de cœur, le R. P. Costa Mayor, qui a accueilli avec la plus cordiale hospitalité nos compagnons de pèlerinage; aussi lui ont-ils voué une respectueuse affection.

## V

A mi-chemin de Jérusalem à Bethléem, on remarque le monticule de Tantoura, situé entre le couvent de Saint-Elie et le tombeau de Rachel. Le comte Caboga, consul général d'Autriche, et grand dignitaire de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Malte, ordre dans lequel il est connu sous le nom de *frère Bernard*, avait fait

l'acquisition de ce vaste emplacement autrefois inculte et sans valeur, pour y créer un hospice des chevaliers de son Ordre.

L'empereur d'Autriche l'aida largement dans cette entreprise, et le monticule fut transformé en jardins plantés d'oliviers, de vignes et de toutes sortes d'arbres fruitiers. Au sommet du terrain, on éleva des constructions destinées à un hôpital, à un dispensaire avec logement pour le consul, l'aumônier, le médecin et quelques autres employés.

Il s'y trouve aussi une fort jolie chapelle, où tout est prêt pour le culte divin. Rien ne manquait, quant aux dispositions matérielles pour la réussite de l'hospice de Tantoura et cependant l'entreprise du frère Bernard (comte de Caboga) n'a pas abouti.

Pas un seul frère hospitalier de l'Ordre ne s'est présenté.

Les aumôniers, pas plus que les médecins, n'y purent faire un long séjour. Les lits de l'hôpital restaient vides, et les frères de Saint-Jean de Dieu, appelés frères de la Miséricorde, que le comte de Caboga, en désespoir de cause, fit venir de l'Allemagne, se retirèrent, eux aussi, après une année d'épreuves.

Le fondateur de l'hospice de Tantoura est mort, il y a quelques années, sans voir aucun résultat de ses travaux et de ses fatigues.

Il y a aussi un hospice pour les pèlerins russes qui affluent chaque année à Jérusalem, quelquefois au nombre de trois mille; la plupart appartiennent à la classe pauvre.

Les hospices russes de Terre-Sainte ne fournissent point la nourriture aux pèlerins; ils ne leur offrent que le logis, leur laissant le soin de se pourvoir de tout le reste comme ils l'entendent.

Les pèlerins russes se distinguent honorablement des autres schismatiques par leur foi touchante et leur piété sérieuse. Hommes et femmes sont édifiants aussi bien à l'intérieur des sanctuaires qu'à l'extérieur et dans leurs courses les plus lointaines Leurs chants sont harmonieux et empreints d'une douce gravité; ils forment un heureux contraste avec les voix criardes et nasillardes des Grecs schismatiques.

Rien de plus émouvant que la cérémonie de leurs adieux à Jérusalem, dont nous empruntons les détails aux *Annales de Sion.*

« Le jour de leur départ, de bon matin, des centaines et des centaines de pèlerins russes se réunissent sur les hauteurs du mont des Oliviers, d'où la vue s'étend radieuse sur la Ville-Sainte. Tout le monde s'agenouille, on prie un instant; puis on se relève, et en

descendant processionnellement les pentes de la montagne, on entonne le cantique plaintif : *Adieux à Jérusalem.*

« On salue par une génuflexion et une courte station chaque sanctuaire que l'on rencontre sur son chemin à droite et à gauche. C'est d'abord l'*Ascension*, puis le *Pater*, puis Gethsemani, le tombeau de la Sainte Vierge; au loin Béthagie, Béthanie, la vallée de Josaphat et la Porte-Dorée.

« Puis, remontant vers Jérusalem et pénétrant dans la chère cité, ils vénèrent pour la dernière fois le sanctuaire de l'Immaculée-Conception, ceux de la Flagellation et de l'*Ecce-Homo*, chacune des stations de la voie douloureuse, jusqu'au Calvaire et au Saint-Sépulcre. C'est alors que, les cierges allumés, le cortège sort de la Basilique et de la Ville-Sainte et se dirige, au milieu des larmes et des sanglots, vers l'immense établissement russe qui abrite chaque année plusieurs milliers de pèlerins pauvres. C'est là que s'organise immédiatement le départ. »

En voyant ces touchants exemples d'une sincère piété, on ne peut s'empêcher de gémir sur ces schismes interminables et ces divisions plus politiques que dogmatiques.

Quelle force la Russie n'aurait-elle pas à gagner, même en Orient, dans une étroite union avec le Siège apostolique. Elle trouverait un immense avantage au point de vue politique, aussi bien qu'au point de vue de l'autorité morale.

## VI

Depuis quelques années, les principaux sanctuaires des Lieux-Saints ont été enrichis d'autels en marbre, d'une richesse et d'un goût remarquables; mais leur beauté n'est pas en harmonie avec la vétusté et la pauvreté des édifices qui les renferment. La plupart de ces édifices ne sont même pas proportionnés aux autels qu'ils encadrent; il faut espérer que ces sanctuaires eux-mêmes seront restaurés dans un avenir prochain.

A Jérusalem et à Bethléem, nous avons admiré les autels envoyés par de généreux Napolitains.

L'Espagne a fourni ses marbres les plus rares pour la belle église de Saint-Jean-in-Montana; Venise a doté le Saint-Sépulcre, et l'on peut dire, la ville de Jérusalem tout entière, d'une sonnerie qui peut rivaliser avec celles des cathédrales de l'Europe. Venise a con-

tribué encore aux frais de l'agrandissement du sanctuaire de Nazareth.

François-Joseph, empereur d'Autriche, et Louis, roi de Bavière, ont envoyé chacun l'offrande d'un bel autel à ce même sanctuaire. La France a orné de ses plus magnifiques tapisseries des Gobelins les murs sacrés de la grotte de Bethléem.

Un tableau en argent massif, représentant la résurrection de Notre-Seigneur, a été placé au Saint-Sépulcre. C'est un don vraiment royal de feu le cardinal Antonelli.

Enfin Gethsemani, qui possède également depuis quelques années un de ces beaux autels, envoyés par les Napolitains, a été enrichi d'un chef-d'œuvre inestimable de Canova; c'est un bas-relief en marbre, aux grandes proportions, représentant l'agonie du Sauveur. Ce monument a été placé dans le jardin de Gethsemani, où les Pères Franciscains l'ont solennellement inauguré, en 1879, au milieu du concours de tout Jérusalem.

J.-T. de Belloc.

---

# LE GÉNÉRAL GORDON

C'était au printemps de l'année 1881, tout près du polygone de *Shæburyness* où la plus épouvantable des explosions signalées depuis longtemps dans les annales militaires, vient de coûter la vie au colonel Lion et à plusieurs savants officiers de l'armée royale. En entrant avec le capitaine G. P. dans le Hall du Mess des officiers d'artillerie, un immense portrait qui tenait tout un panneau de la salle attira mon attention. Un mandarin drapé dans une robe de soie jaune se dressait de toute sa hauteur, les mains appuyées sur la poignée d'un sabre recourbé; l'attitude était énergique, les traits du visage accentués, mais la douceur du regard modifiait l'impression première et donnait à la physionomie du personnage un air singulier de méditation et de bonté.

Sous le portrait, une plaquette dorée portait l'inscription :

COLONEL C. G. GORDON DU CORPS DES INGÉNIEURS

J'avais vaguement entendu parler du vainqueur des Taï-Pings, du commandant de l'*Armée toujours victorieuse*. Pendant toute la durée du copieux lunch auquel j'étais convié, on raconta ses exploits. Les récits de combats, les anecdotes les plus merveilleuses se succédèrent sans interruption, et je connus à la fois la vie aventureuse de Gordon et la popularité dont il jouissait dans l'armée anglaise.

Cette réputation étroitement limitée devait se transformer plus tard en une renommée universelle. Une mort mystérieuse encore est venue clore la page d'histoire où seront inscrits en lettres d'or tant de vertueux exemples, tant d'intrépides actions. De nombreux

biographes ont déjà surgi pour chanter les louanges du héros (1). Quelques-uns ont décrit avec un luxe peut-être exagéré les plus futiles détails de son existence.

Je n'essaierai ni de les imiter, ni de brosser un portrait minutieux, mis en lumière au moyen de fonds savamment disposés. Une simple esquisse de la figure de Gordon, jetée au milieu d'un cadre sans ornements, mais assez rigide pour la maintenir debout. Telle est la toile que je présente modestement aux lecteurs de cette *Revue*.

## I

Charles-George Gordon naquit à Woolich le 28 janvier 1833. Fils d'un lieutenant général du corps de l'artillerie royale, il fut admis à quinze ans à l'Académie militaire de sa ville natale.

Promu second lieutenant du génie en juillet 1852, il travailla pendant deux années à Pembroke à la rédaction des plans de fortifications destinés à la défense du port de Milford.

La guerre de Crimée vint l'arracher à ces savantes occupations et lui donner l'existence active qui convenait à son caractère.

Le 1er janvier 1855, le vaisseau la *Golden Fleece* entrait dans le port de Balaklava, et Gordon pouvait voir sur le rivage, mourants de froid et d'inanition, les rares chevaux anglais que la glorieuse charge de la Brigade légère avait épargnés.

Les plus mémorables combats étaient déjà livrés et des coups sérieux avaient été portés aux forces vives de l'Empire russe, mais la lutte ne touchait pas encore à sa fin; le feu de l'adversaire n'était pas le seul danger menaçant; il fallait se prémunir contre les rigueurs d'un long hiver et contre les atteintes du choléra asiatique. Le rôle du génie militaire à l'armée d'Orient dépassait en importance celui des autres armes. Il devait pousser activement les travaux d'approche, organiser les dépôts de tranchées, changer incessamment l'emplacement des batteries. — En arrière des lignes, on construisait en toute hâte des baraquements et l'on s'efforçait

(1) *Colonel Gordon in central Africa*, by Byrbeck Hill. — *Ever victorious army*, by docteur Andrew Wilson. — *Lettres de Gordon à sa sœur*, par Ph. Daryl. — *General Gordon's letters* from Crimea, etc., by D. C. Boulger. — *Chinese Gordon*, by Archibald Forbes.

d'assainir par tous les moyens possibles cette terre de Crimée où la mortalité atteignait des proportions effrayantes.

Le lieutenant Gordon, dans son humble position d'officier subalterne, se fit rapidement distinguer par ses chefs. Blessé à la tête, dans une tranchée, la veille de la prise du *Mamelon* par les Français, il fut mis à l'ordre du jour et nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La prise de Sébastopol marqua la fin des hostilités, mais Gordon ne fut pas autorisé à rentrer en Angleterre. Le traité de Paris enlevait à la Russie une bande de territoire dont la possession comportait un droit de contrôle sur la navigation du Bas-Danube; Gordon fut adjoint au commissaire anglais le major Stanton, chargé de la délimitation de la nouvelle frontière.

Ses aptitudes topographiques furent sans doute fort appréciées en Bessarabie, car l'année suivante le colonel Simmons demanda son concours en Asie Mineure, pour prendre part aux travaux de la Commission chargée de déterminer les nouveaux confins de l'Arménie.

Ces premières années de la vie militaire de Gordon ne présentent pas un intérêt bien vif. Cependant si l'on étudie les lettres que le jeune officier écrivait à sa famille (1), on est frappé des réflexions profondes, de la sincérité poussée parfois jusqu'à la naïveté, qui s'en dégagent. Sans doute le mot de Buffon : *Le style est l'homme même*, ne doit pas être pris à la lettre, mais il est incontestable que cette correspondance familière, dans laquelle Gordon relatait au jour le jour à sa mère et à ses sœurs tous les faits notables qui se passaient autour de lui, permet de saisir certains traits de son caractère, qu'une minutieuse analyse psychologique aurait probablement laissés dans l'ombre.

Voici en quels termes il décrit le sanglant combat du 18 juin :

« *Au camp*, 21 *juin* 1855. — Je commence maintenant le long récit de notre assaut manqué. Je reprends les choses au 14 juin, date de ma dernière lettre. Seely, mon camarade de Pembroke, arrivé le 15, rejoignit la colonne d'attaque principale. Dans la soirée du 16, le bruit courut qu'on allait recommencer le feu. J'étais de service le 17 et je descendis dans les retranchements à deux heures et demie du matin. A trois heures, toutes nos batteries ouvrirent un feu terrible qui fut continué jusqu'au soir avec la même intensité.

(1) *General Gordon's letters* from the Crimea, the Danube, and Armenia edited by Demetrius C. Boulger.

Les Russes répondaient lentement, et au bout de quelques heures leurs canons restèrent silencieux. Dans mon rapport, j'exprimai l'opinion qu'ils réservaient leur feu. Nos pertes ne furent pas très sensibles. Je restai dans la tranchée jusqu'à sept heures du soir, ce qui me sembla un peu fastidieux, et en rentrant dîner, je reçus l'ordre de me trouver à minuit à la colonne d'attaque principale (nuit du 17 au 18). On me plaçait sous les ordres de Bent avec les lieutenants Murray et Graham R. E. (1), et nous avions pour mission de pénétrer dans le redan, sur le flanc droit des Russes. Une autre colonne, commandée par le capitaine de Moleyns et les lieutenants Donnelly et James R. E., devait se diriger sur l'angle du saillant, pendant qu'une troisième, avec le capitaine Jesse et les lieutenants Fisher et Graves, attaquerait le flanc gauche de l'ennemi. On partit de nos positions pour se rassembler dans la tranchée avancée qui n'était éloignée du redan que de 200 yards environ, et là, on attendit le signal d'attaque. Ce signal devait être donné par la batterie de huit pièces près de laquelle se tenaient lord Raglan, sir G. Brown et le général Jones. A trois heures du matin les Français s'avancèrent en trois colonnes sur la tour de Malakoff et dix minutes après, notre signal fut donné.

« Les Russes ouvrirent alors le feu et tirèrent à mitraille. Nos hommes tombèrent fauchés par douzaines; éperdus, ils s'entassaient dans les tranchées au lieu de franchir le talus et de foncer en masse en avant, dans l'espoir qu'un certain nombre au moins arriveraient au redan. A ce moment l'artillerie aurait été paralysée, et chaque pas qui nous en rapprochait eût atténué l'effet destructif de la mitraille, en restreignant la surface de dispersion des projectiles. Il eût alors été possible de faire avancer les réserves et d'emporter la place.

« Malheureusement nos hommes débouchaient par paquets de dix ou de vingt des extrémités de la tranchée et ils étaient immédiatement balayés.

« Le lieutenant Fisher avec quelques centaines d'hommes parvint bien jusqu'aux abattis, mais il ne fut pas soutenu et dut battre en retraite.

« Les Français, de leur côté, étaient repoussés de la tour de Malakoff; et lord Raglan ne fit pas renouveler l'assaut, estimant avec

(1) Royal Engineer's — du corps du génie.

raison qu'il était impossible de se maintenir dans le redan tant que les Russes occuperaient Malakoff. Murray, mon pauvre ami, sortit avec les éclaireurs de notre colonne, seul en habit rouge au milieu des soldats en tunique verte. Une minute après on le rapportait avec un bras fracassé par la mitraille. Le colonel Tylden me fit appeler en me priant de veiller sur le blessé; je possédais un tourniquet sur moi; j'arrangeai son bras comme je pus. Il souffrait avec un véritable courage; on l'emmena sur une civière. (Le docteur Bent affirme qu'il ne mourut pas des suites de la perte de sang, mais de la commotion générale à laquelle son état de faiblesse ne lui permit pas de résister. Sa mort survint trois heures après et, *je suis heureux de le dire, il y était très bien préparé.*) »

Cette réflexion chrétienne termine ce récit de combat si simple, si lucide, et montre que dans ce cœur de soldat, l'idée religieuse, cette source vivifiante de l'héroïsme, avait déjà sa place.

Après avoir raconté sous cette forme empreinte à la fois de familiarité et de modestie les différents épisodes qui marquèrent la dernière période de la guerre de Crimée, Gordon trouva sur les bords du bas Danube et dans les régions montagneuses de l'Arménie l'occasion d'exercer ses rares talents d'observation, d'étudier le caractère et les coutumes des Orientaux et aussi de s'initier aux usages de la diplomatie moderne.

La plupart de ces lettres mériteraient d'être intégralement transcrites; j'en prends une au hasard.

« *Kichenief*, 18 *novembre* 1856. — Nous sommes maintenant au milieu de la neige. Elle a commencé à tomber le 6 novembre, ce qui est prématuré pour ces pays-ci. Aujourd'hui elle a 8 pouces d'épaisseur. Si vous le pouvez et si mon père (1) veut bien s'en séparer, envoyez-moi le plan sur papier-calque des lignes de Sébastopol. Je tâcherai de lui en faire parvenir un autre à mon retour. Les Russes semblent avoir peu de sympathie pour notre caravane; personne n'a songé à inviter à dîner les membres de la Commission. Nous sommes allés manger au restaurant; voilà tout. Le gouverneur général de Bessarabie a cependant invité le colonel Besson (2) à prendre une tasse de thé; après boire ils ont joué au whist et le gouverneur a réclamé 8 shillings 8 pence pour l'usure des paquets

(1) Le père de Gordon, le lieutenant général H. W. Gordon, de l'artillerie royale, était alors en garnison à Gibraltar.

(2) Le commissaire français.

de cartes! (*the use of packs of cards.*) Un crédit de 36,000 roubles a été alloué par le gouvernement russe pour les frais de notre réception, mais les fonctionnaires ont tout mis dans leurs poches. Ce n'est pas par dépit de ne pas faire leur connaissance que j'écris ce détail, c'est uniquement pour donner une idée de leurs profits éventuels. Il y a ici environ 2000 soldats; mais comme ils sont tous cantonnés chez les habitants, selon la mode russe, on ne les voit jamais. Il est possible que la Commission soit dissoute, car les gouvernements ne parviennent pas à s'entendre au sujet de Bolgrad, et je ne serais pas surpris si les Russes se décidaient à ne vouloir plus rien céder. La diplomatie française est au fond de tout cela. On commence à se promener en traîneau; mais ce n'est pas encore la saison. Les paysans partent souvent en traîneau, et le dégel survenant, ils reviennent à grand'peine dans la boue. Je pense que vous avez eu beaucoup de travail ces temps-ci, et j'apprends avec plaisir que vous êtes délivrés de toutes les tracasseries. La Commission du Danube a enfin commencé à élaborer ses conclusions. Le major Stokes a sa famille à Galatz. Stanton est un excellent commissaire, très apprécié de tout le monde. Le colonel Besson qui vit avec nous est un aimable homme, bien supérieur à la généralité des Français. Il partage notre inimitié pour les Russes, en dépit de son gouvernement. Je crois que nous avons en la personne de lord Clarendon un très bon ministre des affaires étrangères. Ses instructions, sont excessivement nettes et témoignent d'une grande droiture. Je vais essayer de vous faire parvenir un journal soustrait à la censure russe, dans lequel on a résumé tout ce qui peut être désagréable au gouvernement. »

## II

Le capitaine Gordon (1) reçut, au mois de juillet 1860, l'ordre de partir pour la Chine, et à la fin de septembre, il arriva à Tientsin. Les alliés avaient commencé leur marche sur Pékin, tout en engageant des pourparlers avec les plénipotentiaires de l'empire du Milieu. C'est au cours des négociations, en revenant de Tungchow, que les commissaires anglais furent traîtreusement arrêtés, et jetés dans les prisons de la capitale d'où quelques-uns seulement sortirent vivants. L'incendie et le pillage du Palais d'été furent, sur la

(1) Gordon avait été promu capitaine au mois d'avril 1859.

proposition de lord Elgyn. le châtiment expiatoire imposé aux habitants de Pékin. Gordon qui avait joué un rôle actif dans le siège de la ville et commandait pour la dernière fois devant l'ennemi des troupes anglaises, déplora en termes éloquents cet acte de vandalisme.

Quant à l'empire chinois, un danger plus terrible encore que l'invasion étrangère allait fondre sur lui.

Un maître d'école de la province de Kwang-Tung, nommé Hung Sew-Tsuen, prophète d'une religion nouvelle, fomentait une terrible insurrection.

Comme Mohammed Ahmed — le Mahdi — qui devait être vingt ans plus tard le fatal adversaire de Gordon, le chef des Taï-pings se proclamait le défenseur divin des pauvres et des opprimés : il glorifiait le pillage et le meurtre, et promettait à ses fidèles l'égal partage de tous les biens. Avec ses soldats fanatisés il n'eut pas de peine à infliger aux troupes impériales de sanglants échecs. Nankin devint la capitale de ses États; il s'y fit proclamer *roi du ciel, empereur de la paix* et donna l'ordre de marcher sur Shang-haï.

L'armée franco-anglaise occupait Tien-tsin. Elle ne pouvait, malgré les sollicitations pressantes du gouvernement de Pékin, prendre une part directe à la lutte contre les rebelles, mais sir Charles Staveley fut autorisé à désigner un de ses officiers pour commander un corps de mercenaires chargé de soutenir l'armée impériale. Le choix tomba sur le capitaine Gordon qui s'était signalé quelque temps auparavant par un acte des plus audacieux. Accompagné du lieutenant Cardew, il avait exploré à cheval la grande muraille de Chine, de Kalgan à Taïtong, traversant des provinces où aucun Européen n'avait pénétré avant lui.

C'est donc en février 1863 que commencent les merveilleuses aventures militaires qui valurent au jeune officier le nom de *Chinese Gordon*. Arrêter l'essor d'une révolte victorieuse, soumettre au joug rigoureux de la discipline un ramassis d'aventuriers de tous les pays, qui n'avaient pas été accoutumés par leurs premiers chefs Ward et Burgevine, à l'obéissance sans phrases; appliquer dans des conditions particulièrement difficiles les règles savantes de la tactique européenne : telle fut la charge vraiment écrasante qu'il allait assumer.

Dans un pays déjà ruiné par la guerre, coupé de canaux et de rivières, parsemé de petites places fortifiées toutes au pouvoir de l'ennemi, la campagne promettait d'être de longue durée.

Les Taï-pings connaissaient trop bien les avantages que leur offrait ce théâtre des hostilités dans une lutte défensive pour continuer leur marche sur Shang-haï et livrer aux soldats de Gordon une bataille dont l'issue était fort douteuse. Aussi ils battirent prudemment en retraite, brûlant tous les villages qu'ils traversaient, massacrant la moitié des habitants, semant partout une indicible terreur.

En quelques semaines, Gordon fit construire une petite flottille de chaloupes canonnières à faible tirant d'eau pour la navigation des rivières de Kiang-Sou. Il inspecta minutieusement ses troupes, auxquelles il s'était efforcé de donner une certaine homogénéité et commença les opérations.

L'ennemi occupait une série de places fortes entre Shang-haï et le lac Taï-ho ; il importait de s'en emparer pour s'assurer une ligne de retraite. Après quelques jours de siège, Taitsan et Quinsan sont emportées d'assaut. Une canne à la main, montrant au plus fort de la fusillade un imperturbable sang-froid, Gordon électrisait ses soldats pendant l'action, et sa canne devint bientôt aux yeux de tous une baguette magique qui le rendait invulnérable. Mais après la victoire, quand il faisait mettre aux fers les hommes coupables de pillage, et abandonnait aux malheureux paysans, ruinés par les Taï-pings, la meilleure part du butin, les murmures éclataient et remplaçaient l'admiration.

Archibald Forbes raconte, en termes émouvants, une tentative de mutinerie qui suivit la prise de Quinsan (1). Les artilleurs refusaient d'obéir à un ordre, une proclamation menaçante circulait parmi les troupes ; un groupe de délégués osa s'avancer vers Gordon pour lui imposer un ultimatum. Il dévisagea froidement les mutins, écouta leurs discours, fit fusiller immédiatement le plus insolent d'entre eux et jura de tuer de sa main le cinquième des soldats de son armée si tout ne rentrait pas dans l'ordre.

Et ce n'est pas la seule circonstance où Gordon fit preuve d'une énergie de fer dans l'exercice de son commandement. Ses officiers, du reste, ne lui inspiraient qu'une confiance relative, et cela n'est pas surprenant : en un mois, sept capitaines ou lieutenants moururent du *delirium tremens!*

Les Taï-pings résistaient avec ténacité; ils infligèrent à l'armée

(1) *Chinese Gordon.*

impériale un échec sérieux, et à l'assaut de Kintang, Gordon reçut à la cuisse une blessure assez grave. Il fallut alors combiner les mouvements de l'armée chinoise et ceux de *l'armée toujours victorieuse*, pour tenter les opérations décisives. Les Célestes se battaient bravement, mais la cruauté perfide de leurs chefs ne tarda pas à révolter la conscience de Gordon. Il envoya sa démission au gouvernement de Pékin et se retira à Shang-haï.

L'aventurier américain Burgevine trouva l'occasion favorable pour se rallier à l'insurrection ; les rebelles reprirent confiance et les provinces de Kiang-Sou et de Ngan-Hœi furent de nouveau mises à feu et à sang. Cédant aux instances réitérées des Chinois et des négociants européens de Shang-haï, Gordon reprit le commandement de son armée, et, après une série de combats heureux, vint mettre le siège devant Souchow, le plus solide boulevard des Taï-pings.

Après une résistance opiniâtre et de dramatiques péripéties, la place se rendit. Le généralissime chinois Ching avait promis aux Wangs — les lieutenants du prophète — qu'ils auraient la vie sauve. Dès qu'il eut franchi les murailles, son premier soin fut de les faire massacrer. A cette nouvelle, Gordon saisit un revolver et se mit à la recherche du général chinois pour lui brûler la cervelle. Ching était invisible ; il avait prévu la légitime colère de l'officier anglais.

« Le jeune commandant, écrit M. Egmond Hake, assembla ses troupes, et là, en présence des Européens qui formaient son état-major, il déclara que nul officier, nul soldat anglais ne pouvait sans déshonneur servir sous un gouvernement qui foulait ignominieusement aux pieds la foi jurée. En conséquence, il allait remettre son armée aux mains du général Brown, commandant des forces britanniques à Shang-haï. »

La prise de Souchow avait d'ailleurs mortellement frappé l'insurrection. L'empereur de Chine comprenait trop peu les scrupules de Gordon pour destituer le général Ching, mais il voulut témoigner au chef de *l'armée toujours victorieuse* sa souveraine reconnaissance. Gordon reçut le titre de *Ti-tu*, le plus élevé de la hiérarchie militaire, la plume de paon et la jaquette jaune. Des sommes considérables furent données aux soldats et aux blessés ; mais Gordon refusa avec dédain les 10,000 taëls qui constituaient la dotation des titres qu'on lui octroyait. Il ne devait, dans la suite, jamais se départir de ce désintéressement absolu qui est un des plus admirables traits de son caractère.

## III

Si un officier français prenait du service à l'étranger et y commandait un corps d'armée, même dans les conditions les plus honorables et les plus glorieuses, il est infiniment probable que son avancement serait à jamais compromis, en admettant qu'on poussât la mansuétude jusqu'à ne pas le rayer des cadres. Le *War-office* professe des idées moins étroites; il emploie des procédés plus généreux et partant plus habiles.

Gordon revint en Angleterre avec le brevet de lieutenant-colonel et la décoration de l'ordre du Bain. Le ministre de la guerre estima qu'aucun officier n'était mieux préparé que lui à la conception et à l'exécution des travaux de fortifications de l'embouchure de la Tamise, et la charge de perfectionner les défenses de ce réduit de la puissance impériale fut remise entre ses mains.

Pendant six années, de 1865 à 1871, il habita Gravesend et vécut les plus heureux, les plus tranquilles moments de son existence. Une *Revue militaire* pourrait décrire les retranchements dont il rectifia le tracé et surhaussa le relief, les parados et les caponnières qu'il ajouta aux principaux forts, les batteries annexes au moyen desquelles les différentes lignes furent reliées; en un mot, tous les travaux défensifs accrus et combinés sous sa haute direction. Je préfère, dans cette étude rapide, passer sous silence tout ce qui a trait à sa carrière d'ingénieur militaire.

M. Ph. Daryl (1) considère Gordon comme un véritable illuminé, intéressant par l'excès même de ses rêveries humanitaires.

« Gordon est incontestablement un anachronisme vivant, comme la féodalité anglaise peut seule en produire. Il semble plutôt taillé sur le modèle du Loyal Serviteur que sur celui d'un officier général du génie au millésime de 1884. Peut-être n'en est-il que plus curieux à suivre pour le spectateur, comme le serait un compagnon de saint Louis ou de Richard Cœur-de-Lion égaré dans le siècle de Darwin et de Shopenhauer. »

Pour les matérialistes du dix-neuvième siècle, un héroïque soldat, doublé d'un croyant sincère, constitue un phénomène digne des plus scientifiques analyses.

(1) *Lettres de Gordon à sa sœur.*

Qu'ils gardent précieusement cette opinion qui donne la mesure de leurs facultés!

Le colonel Gordon employait en bonnes œuvres toutes les heures qu'il ne consacrait pas à ses devoirs professionnels. Sa maison de Gravesend, nous dit M. Hake, était tour à tour transformée en école ou en hôpital. Chez lui, les pauvres et les malades étaient toujours les bienvenus. Il ramassait dans les ruisseaux les enfants abandonnés, les habillait et les gardait des semaines entières dans sa demeure. Pour eux, il se faisait maître d'école et déployait autant d'ardeur dans ces ingrates fonctions qu'autrefois, quand il menait des soldats à la victoire. Un de ses amis remarqua un jour avec étonnement, dans son cabinet de travail, une mappemonde sur laquelle étaient fixées un certain nombre d'épingles. — Il faisait embarquer ses jeunes protégés sur des bâtiments dont il connaissait les capitaines; les enfants, pleins de reconnaissance, lui envoyaient de fréquentes lettres, et il suivait sur la carte, avec des épingles à tête colorée, leurs pérégrinations variées.

Quand Gordon quitta Gravesend, ce fut un deuil public. Un journal local exprima, dans l'article suivant, les regrets de la population :

« Nos lecteurs apprendront avec peine le départ du colonel Gordon. Pendant les six années qu'il est resté au milieu de nous, il s'est fait admirer par la plus touchante charité dont le souvenir puisse être conservé. Les regrets ne le céderont en rien aux souvenirs; ses aumônes aux indigents, les soins qu'il donnait aux malades et aux mourants, ses visites assidues à l'hôpital, à l'école des enfants abandonnés, tous les bienfaits dont il a comblé les malheureux, contribueront à faire de son départ un deuil personnel (1) pour tous les habitants.

« Sa charité si pure avait sa source dans la bonté de son cœur et dans la profondeur de ses sentiments philanthropiques. »

Nous nous permettrons ici de ne pas partager le jugement du journaliste anglais; c'est aux divines inspirations des vérités chrétiennes que nous ferons remonter les admirables vertus privées de Gordon.

Dès son enfance, il avait envisagé la vie sous son aspect le plus sérieux, et considéré la mort comme l'heureuse délivrance des misères humaines.

(1) A personal Calamity.

Pénétré des enseignements des livres saints, il travaillait sans cesse à se perfectionner, à élever son âme au-dessus des préoccupations terrestres.

Plus tard, il devait avoir la joie de visiter la Palestine et de faire un pieux pèlerinage au tabernacle, au sépulcre du Sauveur, aux murailles de Jérusalem. C'est à son retour qu'il rédigea sous le titre : *Réflexions en Palestine*, les seules notes qu'il ait jamais destinées à la publicité.

Le petit livre, dont il surveilla scrupuleusement l'impression, parut en 1883, quelques jours avant le départ de son auteur pour le Soudan. Il comprend deux parties : l'une intitulée : *géographique*, l'autre : *religieuse*.

Mme A. Craven a traduit des fragments de ce testament spirituel du héros chrétien, et les a fait suivre de considérations très élevées auxquelles tous les catholiques ne manqueront pas de s'associer pleinement (1).

« Père tout-puissant, qui connaissez les secrets des cœurs, daignez vous révéler dans ces pages en tant qu'elles sont d'accord avec votre parole, pour l'amour de Notre-Seigneur et Sauveur, Jésus-Christ, qui règne et vit avec vous et le Saint-Esprit, un seul Dieu dans les siècles des siècles. — Ainsi soit-il. »

Telle est la prière placée au frontispice du livre.

Elle en indique l'esprit et n'est que le prélude des accords vibrants par lesquels Gordon exprime les splendeurs d'une foi qui confine de bien près à la nôtre.

« Satan a deux fois troublé le dessein de Dieu, — écrit-il en commentant la manière dont le Créateur a tiré le monde du chaos, — à la chute de l'homme et au moment du déluge; puis Dieu a accompli son devoir par la venue de l'Homme-Dieu.

« Ce grand mouvement général du monde s'est répété dans l'Histoire de l'Église. Il se répète aussi dans l'âme humaine... L'Église a été délivrée une première fois de la captivité de l'Égypte; elle est retombée en servitude à Babylone; elle y a été asservie à Satan, puis l'Homme-Dieu est venu et l'a délivrée pour toujours. »

Quel théologien catholique eût mieux décrit les bienfaits du baptême?

« Le baptême signifie une nouvelle naissance, une régénération.

(1) *Un opuscule religieux du général Gordon.*

C'est l'entrée véritable dans le corps de Jésus-Christ : l'Eglise.

« Il a été appelé un « *Ensevelissement et une résurrection*, un *dépouillement du corps charnel.* »

« Examinez ce qui se passe dans la *Genèse :* la création, la manducation du fruit de l'arbre, la mort. — Voyez maintenant les remèdes sacramentaux : le baptême, la sainte communion. La vie, c'est la continuation de l'histoire de l'homme. La Genèse le laisse mort, livré au péché, séparé de Dieu, par conséquent privé de la présence en lui-même du Saint-Esprit.

« Le baptême est le sacrement qui lui rend la vie, et la communion est le sacrement qui le maintient en vie.

« L'homme, dans la Genèse, est laissé mort pour avoir mangé le fruit de l'arbre défendu; le baptême le ressuscite et la sainte communion lui donne le fruit de l'arbre de la vie. »

Plus loin, dans un chapitre spécial, le général Gordon examine les rapports qui existent entre la chute de l'homme et la communion.

« Remarquons l'analogie qu'offrent ces mots : *Tu ne mangeras pas*, que Dieu a dits à l'homme au commencement, et ceux-ci, presque les derniers que le Christ ait laissés à ses disciples et par eux au monde : *Prenez, mangez, ceci est mon corps.*

« Voici donc la substance du pain qui doit pénétrer dans le corps, lui être assimilé, que le Christ nous *ordonne* de manger, qui est le véhicule ou le canal par lequel le Christ répand ses divins attributs dans ce corps malade, tout comme le fruit défendu est le véhicule ou canal par lequel Satan communique au corps ses funestes attributs.

« Dans le premier cas, se fiant en lui-même et se méfiant de Dieu, l'homme en mangeant communie avec Satan.

« Dans le second, se confiant en Dieu, se méfiant de lui-même, l'homme en mangeant communie avec Dieu.

« Le monde traite ces deux manducations de folies. Elles sont cependant la sagesse de Dieu lui-même. »

Les doctrines jansénistes ne le séduisent en aucune façon et au milieu des réflexions consacrées au mal dont la langue humaine peut être la cause, il recommande en termes éloquents de s'approcher aussi souvent que possible des sacrements.

LA LANGUE HUMAINE

« N'est-ce pas le plus grand de tous les freins qu'on puisse mettre aux paroles mauvaises, que celui de communier dignement? Et comment communierions-nous dignement si nous ne communions pas du tout?

« Assurément, en nous mêmes, nous devons toujours en être indignes. Mais c'est en communiant avec obéissance, que nous obtiendrons le don de communier dignement. Le Christ ne nous a assurément point invités à sa table pour nous nuire; il nous a invités pour nous guérir, pour nous nourrir. — Un homme peut communier faiblement, sans aucun transport, mais seulement avec le désir sincère de devenir meilleur. Et, dût-il ensuite souffrir dans son âme et son corps, il en ressentira les effets bienfaisants.

« Il serait possible aux hommes d'arriver à communier dignement, mais jamais cela ne se réalisera tant qu'ils ne maîtriseront pas leurs traîtreuses paroles les uns envers les autres. . . . .

« Il y a donc un grand rapport entre le mal et le remède; ce remède est déposé sur la langue, et c'est par ses effets sur notre langue que nous nous apercevrons le plus vite de celui qu'il a produit en nos âmes. C'est un baromètre certain de l'état de notre cœur, un baromètre que les autres peuvent consulter aussi bien que nous-mêmes. Aux yeux du monde, il est vrai, nous deviendrons ennuyeux et nous semblerons stupides. Mais les pauvres âmes blessées viendront à nous. Elles sauront que celui qui réprime sa langue est incapable de toucher à leurs plaies avec le trait acéré d'une parole amère; et le Christ lui-même sera alors notre force et notre défense, car n'a-t-il pas dit que *ce que nous faisions à ceux-là, nous le faisions à lui-même?* »

« Après avoir lu cette page, s'écrie M^me^ A. Craven », ne s'arrête-t-on pas ému et surpris, de trouver sous l'originalité de cette forme inusitée, l'enseignement même qui nous est donné par la spiritualité la plus haute et sur l'application pratique duquel il nous est recommandé de faire chaque jour notre examen de conscience? »

Les professions de foi de Gordon, l'élévation sublime de ses pensées religieuses, expliquent l'épithète de *visionnaire* que les protestants d'Angleterre se sont plu à lui décerner. Comment ont-ils pu concilier l'admiration que leur inspirait un général dont la science

militaire égalait au moins l'héroïque courage, avec la pitié qu'ils devaient éprouver pour un malheureux illuminé!

Ce n'est pas à nous de résoudre le problème, mais nous avons le droit de constater qu'en étudiant la Bible et les Evangiles à la seule lumière de son intelligence si ouverte et si droite, Gordon répudiait peu à peu les doctrines de Luther pour adopter nos croyances dans toute leur plénitude. Il comprenait merveilleusement les passages les plus obscurs des théologiens catholiques, en saisissait les plus subtiles délicatesses, et dans les dernières années de sa vie *l'Imitation* de Jésus-Christ était devenue son livre de chevet.

Raoul Loky.

(*A suivre.*)

---

# LA SITUATION EN ITALIE

## QUINZE JOURS A ROME (1)

---

### VI

L'Italie est peu connue au point de vue social; on la juge d'après les tristesses que son gouvernement inflige aux cœurs catholiques, et une opinion erronée la considère comme tout entière dominée par l'esprit révolutionnaire, comme rongée par l'antagonisme social. Les régions que traversent ordinairement les voyageurs, sont remplies de solliciteurs dont la ténacité infatigable finit par triompher des refus réitérés. L'Italie apparaît alors comme la terre classique des mendiants; étendant à tout son territoire les traits d'une seule région, on se la représente comme une pauvre nation fuyant le travail et disposée à demander à la mendicité ses moyens d'existence.

Il n'en est rien. Les agitations bruyantes de la surface ne représentent pas la situation réelle de l'Italie. Au-dessous du monde turbulent des politiciens, sous les couches révolutionnaires dont l'audace en impose à la majorité passive, se rencontre un attachement vivace aux idées traditionnelles, non dans toutes les contrées, il est vrai. Le bien reste stationnaire, tandis que la désorganisation sociale gagne du terrain.

Nous saisissons là encore une analogie frappante entre l'Italie et l'Espagne, ces deux pays latins qui, après avoir sur des terrains divers brillé d'un si vif éclat, sont déchus de leur ancienne puissance politique ou de leur splendeur intellectuelle. Les discussions bruyantes du Parlement espagnol n'émeuvent pas la masse du

(1) Voir la *Revue* du 1er mai 1885.

pays, — nous ne parlons pas seulement de celle qui, obligée de se débattre contre les difficultés de la vie, demande au travail son pain quotidien. Les politiciens s'agitent, se disputent le pouvoir, légifèrent dans le vide; seulement plus sages que dans d'autres pays, ils se gardent bien de réclamer l'exécution des lois qui heurtent les vieilles coutumes du pays. Parler leur suffit.

Loin d'être tout entière rongée par l'antagonisme social, l'Italie conserve encore d'admirables types de familles stables que l'ancienne économie européenne lui a léguées et qui ont survécu à toutes les révolutions; elles sont dignes d'être comparées aux modèles les plus parfaits de l'Europe. « Nous valons mieux dans le détail que dans l'ensemble », nous disait le représentant d'une des grandes familles romaines qui a su demeurer fidèle à son rôle, le prince Paul Borghèse. Ce mot résume très fidèlement l'impression que l'observateur éprouve en jetant les yeux sur l'état social de la Péninsule.

La Toscane surtout présente une union intime des propriétaires et des tenanciers, grâce au maintien du système du métayage. « La nation qui conservera la généreuse pensée d'acclimater successivement chez elle les meilleures institutions de l'Occident, a écrit M. Le Play dans la *Réforme sociale*, devra demander à l'Italie ses rapports intimes entre propriétaires et tenanciers, qui, en présence d'une longue domination étrangère, ont maintenu la nationalité. »

Le métayage a contraint les propriétaires à s'occuper de leurs tenanciers, à séjourner fréquemment sur leurs domaines; il a donc habitué les paysans à trouver un patronage affectueux dans leur maître. Par là se maintiennent les rapports intimes entre maîtres et ouvriers, véritable base de la paix sociale; par là les classes élevées sont soustraites aux séductions des grandes villes. Le fléau de l'absentéisme ne se manifeste pas, comme dans les pays de fermage, où les rapports du propriétaire avec le tenancier se bornent au paiement d'une rente.

C'est en Toscane, dans la partie cultivée des montagnes, dans les collines et dans les plaines fertiles que les traditions du métayage se sont le mieux conservées. Les conditions varient selon les localités; « mais en général, suivant un observateur qui a décrit, avec la plus minutieuse exactitude, les coutumes du métayage toscan, la maison appartient au propriétaire qui la donne gratuitement au paysan; dans des cas extrêmement rares, il lui fait payer un faible

loyer. Les animaux appartiennent pour la moitié au propriétaire et pour l'autre moitié au paysan; les dépenses en argent pour leur entretien, ainsi que les pertes et les bénéfices, sont divisées par moitié. Les récoltes sont toutes divisées par moitié. Là où les produits sont abondants et riches, sans exiger un travail proportionnel à leur valeur, on stipule des conditions plus favorables au propriétaire, telles que les semences à la charge du paysan, des redevances en nature ou en travail personnel envers le propriétaire, une forte partie des dépenses de fumier et d'échalas mise à la charge des paysans. Au contraire, dans les Podere, nom donné aux domaines où les produits ne sont pas assez considérables pour payer le travail du paysan, on établit des conditions qui lui soient plus favorables, telles que les semences, les fumiers, les échalas à la charge du propriétaire, en totalité ou en partie, peu de redevances à la charge du métayer. »

Chaque famille est dirigée par un chef qui reçoit le nom de *Capocchio*, presque toujours c'est le père, mais souvent aussi le fils aîné ou l'individu qui est considéré comme le plus capable. La femme du chef de famille s'appelle *Massaja*. L'autorité paternelle demeure intacte; soutenue par l'esprit religieux, elle résiste aux velléités d'indépendance qui se manifestent dans la jeunesse. Les mœurs des paysans toscans sont vives; ils aiment la magnificence des cérémonies religieuses. La toilette présente beaucoup d'attrait pour eux, pour les jeunes gens comme pour les jeunes filles. Celles-ci sont presque toutes liées avec un jeune homme qui leur fait la cour dans l'intention de se marier; elles ne lui restent pas toujours fidèles et souvent choisissent un autre cavalier plus séduisant sans doute. La liberté de ces rapports les expose à commettre quelques fautes; mais elles sont moins fréquentes qu'on ne le supposerait et, dans la plupart des cas, un mariage intervient pour les réparer. Les paysans toscans ne le cèdent pas sous le rapport de la sobriété aux autres populations du Midi. L'ivresse est une exception. Quoique peu instruits, ils se distinguent par leur intelligence, et leur exemple donne un démenti aux hommes de nouveauté qui, comptant pour rien l'influence de la famille, font de la diffusion de l'instruction primaire la première condition de l'intelligence du peuple. « Grâce aux avantages d'une longue civilisation transmise par l'hérédité, dit M. Elisée Reclus, les cultivateurs toscans et napolitains, auxquels tout grimoire alphabétique est inconnu, n'en ont pas moins beau-

coup plus d'esprit et de savoir-vivre que des paysans du Nord, relativement instruits (1). »

Le propriétaire ouvre un compte courant aux paysans auxquels il fait des avances dans les moments difficiles. Les familles, attachées par des liens étroits à leur maître, préfèrent laisser leurs épargnes dans le compte courant plutôt que de les déposer dans une caisse ou d'acheter des valeurs mobilières. Un des grands propriétaires de la Toscane, M. le duc Salviati, ancien président des comités catholiques de l'Italie, véritable type d'autorité sociale, nous racontait que souvent il avait invité ses paysans à retirer leurs épargnes de ses mains pour les placer dans des caisses d'épargne; mais, témoignage touchant de confiance, ceux-ci avaient refusé, disant que rien ne leur inspirait autant de sécurité que « leur vieux maître. » Les avances sont inscrites sur un petit livre appelé *libretto*, il reste chez le colon et a une valeur légale.

Malheureusement les antiques coutumes du métayage commencent, elles aussi, à être ébranlées par les idées modernes. D'abord la nouvelle loi successorale en vigueur depuis l'unité italienne rend moins faciles les arrangements de famille, nous la considérerions comme un progrès, puisqu'elle fixe la quotité disponible à la moitié; mais l'ancienne législation permettait à la volonté du père de se mouvoir sur un terrain plus large (2).

L'Italie, en outre, a voulu imiter les grandes puissances. Tout marquis veut avoir des pages, tout État veut avoir des soldats et en grande quantité; le gouvernement italien a donc imposé le service obligatoire, un des plus puissants instruments de désorganisation sociale. Les mêmes phénomènes que nous observons en France apparaissent en Italie. Libéré du service, le jeune agriculteur a perdu le goût du travail des champs, l'habitude de la vie de famille, il rêve d'être employé et se fixe dans une ville. Autant de pertes pour les familles agricoles. La multiplication des caisses d'épargne,

(1) *Géographie universelle*, l'Europe méridionale, p. 619.

(2) D'après l'ancienne législation successorale de la Toscane, chacun avait le droit de disposer librement de la majeure partie de ses biens par testament. Les enfants n'avaient droit qu'à une légitime, qui variait selon leur nombre. Cette légitime, partagée sans distinction de race, comprenait le tiers des biens, s'il y avait un à quatre enfants, les 5 douzièmes pour quatre enfants, et les 6 douzièmes de moitié, s'il y en avait un plus grand nombre. Dans les successions *ab intestat*, les fils succédaient seuls aux biens disponibles du père.

le développement de la fortune mobilière, donnant au paysan beaucoup de facilités pour placer ses épargnes, il ne les confie plus toujours à son propriétaire, ainsi que cela se pratiquait autrefois; le trait que nous a rapporté le duc Salviati n'aurait pas mérité d'être cité il y a quelques années. De là un affaiblissement des liens entre les propriétaires et les tenanciers. A la longue enfin, la prédication des idées nouvelles, l'attaque à la religion, la chute des vieilles institutions ébranlent dans les classes populaires le respect des vérités traditionnelles. La vie privée et la vie publique d'un pays sont intimement unies, et, si fortement constituée que soit la première, elle finit toujours par subir l'influence des désordres de la seconde.

Les classes élevées ont également concouru à l'affaiblissement des anciennes coutumes; plus même que les classes populaires, elles ont pris l'initiative des changements. Nous avons entendu des propriétaires, attachés d'ailleurs aux idées de tradition, se déclarer partisans de l'abandon du métayage; ils lui reprochent de donner un rendement économique moins élevé que le fermage. Leurs pères cependant s'en étaient contentés; mais le véritable inconvénient du métayage, on n'ose guère l'avouer, c'est d'attacher trop étroitement le propriétaire à son domaine, et de lui rendre difficile l'existence oisive des grandes villes ou des plages renommées. Beaucoup de propriétaires transforment donc leurs métayers en fermiers; qu'ils s'attendent dans la voie où ils s'engagent, à rencontrer les mêmes déboires qu'en France. Devant la crise qui sévit actuellement sur le fermage, nous revenons aux pratiques que nous avions délaissées. L'Italie, elle aussi, reviendra au mode d'exploitation qui présente les plus grands avantages sociaux, lorsqu'une dure expérience lui aura appris combien il en coûte de rompre avec des coutumes éprouvées par le temps.

Dans le royaume de Naples, la grande propriété ne se manifeste pas sous le même aspect, procédés de culture attardés, abus de la vaine pâture, rendement médiocre, population entassée dans les villages et obligée de s'imposer un labeur pénible avant même de se mettre au travail, constitution d'un prolétariat agricole que ne soutient plus le patronage des grands propriétaires, fléau de la Mal'aria, tel est le spectacle qui se présente trop souvent dans les provinces extrêmes de l'Italie, par exemple dans la Basilicate et les Calabres. Ajoutons toutefois que certains de ces maux ont été quelque peu exagérés. Nous avons entendu citer comme un exemple de la

déplorable constitution économique de la Basilicate le rendement d'un grand domaine qui ne produisait qu'un revenu de 22 francs par hectare. Or, dans plusieurs parties de la France, un tel chiffre est à peine atteint, lorsque le propriétaire, au lieu de cultiver lui-même son domaine, le donne en fermage.

Le plus grand mal dont souffre cette partie de l'Italie est l'absentéisme des grands propriétaires. Beaucoup ne viennent jamais dans leurs domaines; ils confient le soin de les représenter à des intendants auxquels la notion des devoirs de patronage est totalement étrangère. La seule préoccupation de ces derniers est de faire rapidement leur fortune, et ainsi les populations rurales sont dénuées de toute direction morale.

De cette comparaison se dégage un enseignement d'une haute portée sociale. Les économistes ont beaucoup disserté sur les vertus et les vices de la grande propriété, en l'envisageant à un point de vue absolu. Or, autant nous l'avons observée bienfaisante en Toscane, autant, dans l'Italie méridionale, elle répond mal à sa mission. Cette différence s'explique par la conduite des propriétaires des deux régions. Les uns sont demeurés fidèles à leurs devoirs; ils restent les guides d'une population à laquelle ils n'ont cessé d'être attachés. Les autres ont abandonné leur rôle; ils se sont retirés du peuple. Les économistes qui veulent apprécier sérieusement la grande propriété, ne peuvent donc la considérer comme une abstraction, indépendamment des hommes aux mains desquels elle se trouve. Elle vaut ce que valent ceux-ci; de leurs vertus ou de leurs vices dépendent ses inconvénients ou ses bienfaits. « La réforme sociale est une réforme morale », a dit le fondateur de la science sociale.

L'absence de patronage, jointe à la disparition des biens communaux, a amené, dans les provinces de l'Italie méridionale, la constition d'un véritable prolétariat agricole; il se présente encore avec des sentiments socialistes très prononcés dans d'autres régions où les grands propriétaires n'ont pas su maintenir leur influence, et même là où la grande propriété est absente. La misère à laquelle l'infertilité du sol condamnerait les paysans n'explique même pas cette disposition d'esprit, puisque les socialistes recrutent leur plus grand nombre d'adhérents dans la Lombardie, la Marche d'Ancône et l'Ombrie, c'est-à-dire dans les pays vis-à-vis desquels la nature ne s'est pas montrée ingrate; il faut donc en chercher la cause dans la perversion des idées. Ce serait un chapitre curieux de l'histoire

sociale de l'Italie que celui qui retracerait les troubles agraires dont certaines campagnes ont été le théâtre. Il y a quelques années, un charretier de la partie la plus déserte des montagnes méridionales de la Toscane a tenté de donner une forme à cette agitation et de compliquer de communisme agraire l'organisation de la Camorra et de la Maffia. Une tragique catastrophe a mis fin à la carrière du prophète Lazzeretti de Grassetto. Mais le malaise n'en persiste pas moins; il se développe surtout dans les villages où le sentiment religieux s'est affaibli.

Au moment même où nous écrivons ces lignes, s'ouvrent devant le tribunal correctionnel de Mantoue les débats des procès intentés à des paysans arrêtés à Castel-Belborgo, à la suite des désordres qui avaient éclaté à la fin de mars. A Canicossa, les paysans qu'on appelle *spesiati* ou défrayés se sont mis en grève. Le jour de Pâques, ils ont refusé de fournir le fourrage habituel aux bœufs. Dans certains endroits, à Saint-Martino, à Viadana, à Manglia, à Quintello, on a coupé les vignes et arraché les plantations. Le président de la Société des paysans de Mantoue a été arrêté et écroué à la prison de la place Dante, où se trouvaient une dizaine de paysans, impliqués dans les derniers désordres. Pour empêcher toute attaque, une compagnie d'infanterie a dû garder la maison de justice.

Dans les derniers jours d'avril, à Asiago, non loin de Vicence, une démonstration populaire a été dirigée par la société ouvrière contre l'administration communale; elle est parvenue un moment à s'emparer de l'église dont elle a sonné les cloches à toute volée. Là comme ailleurs, ces sociétés de paysans tombent sous la domination de meneurs bourgeois qui les exploitent, et s'élèvent, par ce moyen, à des fonctions politiques.

Cette agitation agraire a vivement ému les membres les plus éclairés des classes élevées. En ce moment, l'œuvre des congrès et comités catholiques entreprend une enquête sur la situation agricole de l'Italie; elle a adressé à tous ses correspondants un questionnaire très précis et digne de servir de modèle pour les enquêtes de ce genre. Quant au gouvernement, il s'est peu préoccupé jusqu'à ce jour, des difficultés de la propriété rurale. Comme un véritable politicien, M. Depretis accorde plus d'attention aux luttes parlementaires qu'à la solution des questions sociales. Pour faire preuve de zèle, il a menacé d'expropriation les propriétaires de la campagne

romaine, dans les cas où ils persisteraient à ne pas cultiver leurs immenses domaines. Mais les champs déserts qui entourent la ville éternelle ne peuvent être cultivés, que si une population nombreuse s'y fixait à demeure. Aujourd'hui les parties de cette campagne qui avoisinent une agglomération urbaine sont seules en mesure d'être transformées. Les ouvriers descendent le matin de leurs habitations et y rentrent à la fin de leur journée; nous avons rencontré le soir à Frascati les journaliers qui rentraient au village, et cette nombreuse troupe ressemblait aux foules pressées qui, dans les cités industrielles, regagnent péniblement leurs foyers après une longue course. Un grand propriétaire dont nous avons déjà cité le nom, le prince Paul Borghèse, a pris une intelligente initiative : il a essayé dans la campagne romaine des plantations de vignes et s'est lié pour une période de dix-huit ans avec les familles qui en entreprenaient l'exploitation. Au bout de cette période, il est tenu de rembourser aux exploitants un minimum de 3,000 francs pour les dépenses d'amélioration.

L'insalubrité de la campagne romaine surtout pendant les mois d'été empêchera de faire plus. Tant que le fléau de la Mal'aria continuera à y sévir, les propriétaires ne pourront entreprendre un système de culture qui réclamerait la présence d'un grand nombre de bras; ils seront obliges de conserver leurs immenses pâtis où paissent, soit des troupeaux de moutons, soit les bœufs si pittoresques, avec leurs longues cornes et leur pelage gris, qu'on voit seulement dans la campagne romaine.

Des défrichements ont été tentés dans les parties les plus malsaines, notamment aux Trois-Fontaines, là où saint Paul a été décapité; mais pour une œuvre aussi dangereuse, il a fallu faire appel au dévouement des religieux. Un couvent de Trappistes y a été établi par Pie IX. Les premiers hôtes du couvent se vouèrent à une mort presque certaine, il suffisait de passer une nuit dans ce lieu empesté pour gagner des fièvres mortelles. Mais, loin de décourager le dévouement des religieux, les dangers le surexcitent. Les Trappistes continuèrent leur œuvre; ils entreprirent la plantation d'eucalyptus, et là où il n'y avait jadis qu'un désert marécageux, s'élève aujourd'hui une forêt plus riante. Avec l'eucalyptus, ils fabriquèrent une liqueur très efficace soit contre les maladies des voies respiratoires, soit contre la fièvre. Un nombreux bétail est enfin possédé par la ferme du couvent. Les Trappistes des Trois-

Fontaines sont tous des enfants de la France, c'est un titre d'honneur que nous revendiquons fièrement pour notre pays.

Une si heureuse entreprise montre tout le service que rendent les ordres religieux pour exécuter les défrichements au-dessus des forces humaines. Le gouvernement qui les dépouille n'y aura jamais recours; il s'est ainsi privé d'un auxiliaire indispensable.

Il demeure en partie responsable de l'agitation des campagnes, d'abord par l'appui qu'il a prêté à la propagande antireligieuse. Maintenant il récolte le désordre moral qu'il a semé. Il en a encore encouru la responsabilité par les impôts excessifs dont il a frappé les agriculteurs, par la rigueur avec laquelle il les perçoit. Le fisc italien a l'imagination féconde; impôt foncier, centimes additionnels, provinciaux et communaux, taxe des foyers, taxe sur les bestiaux, taxe de construction et d'entretien des routes, taxe sur le sel, telles sont les charges que les cultivateurs supportent, et encore, il y a peu de temps, la taxe sur la mouture s'ajoutait à celles que nous venons de citer. Aussi, lorsque les propriétaires fonciers ne disposent pas de grandes réserves, ils sont dans l'impossibilité de faire aucune dépense d'amélioration sur leurs terres; avant tout, l'impôt. Dans les trois ou quatre dernières années, près de 79,000 petits propriétaires ont été dépouillés de leurs champs et de leur maison par le fisc.

## VII

Quelques mots maintenant de la première force sociale avec la famille, la religion.

Malgré les efforts acharnés de la propagande impie à laquelle le gouvernement a laissé libre cours, la foi est restée vivace. Peut-être la religion se manifeste-t-elle sous une forme qui étonne quelque peu les Français, moins habitués aux démonstrations extérieures. L'Italien chasse de son esprit les images tristes; il n'aime pas se représenter, par exemple, dans la semaine sainte, les souffrances du Christ ou la douleur de la Vierge en présence des maux qui accablent son fils bien-aimé, mais il s'attache surtout à la résurrection, témoignage éclatant du triomphe définitif de la religion. Les mœurs reflètent d'une manière naïve cette tendance des esprits; à Rome, notamment, les corps sont portés au cimetière la veille du service, qui s'accomplit le lendemain avec une pompe bien faite pour chasser toute idée lugubre. L'Italien commet certes des fautes; mais

il n'a pas la prétention de soutenir, comme nos sophistes, que le mal est chose indifférente, et, pour en effacer la trace aux yeux du Juge suprême, il compte toujours sur le rachat des péchés que la religion promet aux pécheurs pénitents.

Les journaux antireligieux se multiplient, poussant des cris de haine sauvage contre le clergé, et désignant surtout la Papauté comme la première force à abattre. « Tolérants avec tout le monde, écrivait un journal radical, la *Giovane Marca* d'Ancône, nous croyons devoir rester très intolérants vis-à-vis du clergé. Le prêtre, c'est la négation de la civilisation et de la patrie. » Lorsque nous étions à Rome, le journal *la Capitale* a publié une immonde caricature représentant un prélat sous la figure d'un pourceau et tenant le saint Sacrement dans ses mains. C'était à la fois une insulte aux ministres du culte et un outrage à la religion; la justice est restée impassible. L'enseignement religieux a été chassé des écoles. Pour entraver le recrutement du clergé, le gouvernement lui a imposé le service obligatoire, et il n'est pas rare de voir un soldat quitter la caserne pour aller dire la messe. Dans la pratique, reconnaissons-le, les colonels des régiments ont atténué les inconvénients de cette loi odieuse; ils ont réservé aux ecclésiastiques placés sous leurs ordres les places de bureaux. Le pouvoir a encore usé d'un autre système de tracasserie; il s'oppose aux choix faits par le Saint-Siège pour les sièges épiscopaux, ou retarde indéfiniment son approbation.

Les loges maçonniques ont imaginé un nouveau moyen de propagande; ils créent dans chaque ville des cercles anticléricaux, et le siège de celui de Rome est au Borgo, tout près du Vatican. Mais tous ces efforts ont été impuissants à rendre la nation incrédule. Le sentiment religieux s'est affaibli, mais le culte de Satan a remplacé celui du vrai Dieu, et les réunions des francs-maçons ou des sociétés secrètes débutent presque toutes par une invocation au diable.

En 1882, sur le théâtre Alfieri, à Turin, on chanta un hymne à Satan qui contenait ces paroles : « Voici qu'il passe, ô peuples, voici Satan le Grand. Il passe bienfaisant de lieu en lieu sur son char de feu. Salut, ô Satan, salut, révolté! Que montent sacrés vers toi notre encens et nos vœux! Tu as vaincu le Jéhovah des prêtres! »

A côté de cette propagande impie, une propagande protestante s'est exercée avec non moins d'acharnement; elle a surtout con-

centré ses efforts à Rome, pour attaquer la religion catholique dans le centre où demeure son chef vénéré. Plus de trente chapelles ont été élevées. Tous les ans, la Société biblique consacre plusieurs millions à cette propagande, elle essaie auprès des familles pauvres les séductions puissantes de l'argent pour arracher des conversions. Jusqu'ici, pas un prosélyte sérieux ne lui est venu; elle n'a réussi qu'a faire des apostats.

De nombreuses accusations ont été lancées contre le clergé italien. On lui a reproché la facilité de ses mœurs, le laisser-aller de sa tenue et même son peu de souci des travaux élevés, des hautes questions qui agitent les esprits. L'observation impartiale des faits dément ces accusations. Dans les campagnes, les habitants continuent « à considérer le curé comme leur conseiller et leur père ». Mêlé intimement à ses paroissiens, s'intéressant à leur vie morale aussi bien qu'à leur vie matérielle, le prêtre de campagne a droit à tout notre respect pour cet humble et perpétuel dévouement qu'inspire l'amour de Jésus-Christ et non la recherche d'une vaine gloire. Quelquefois seulement il est animé d'un trop grand esprit de famille. Il revient dans sa commune d'origine, se loge dans sa famille et est ainsi mêlé, plus qu'il ne conviendrait, aux petites querelles locales.

Deux faits récents viennent de se passer qui, donnent une haute idée du clergé italien au point de vue des vertus, comme au point de vue de la science. Nous voulons parler de l'épidémie cholérique et de l'Exposition de Turin.

Pendant l'épidémie cholérique, le clergé a déployé un admirable dévouement; les plus humbles prêtres, comme les prélats, ont gardé, au milieu de l'affolement général et notamment à Naples, une attitude résolue; ils se sont prodigués au chevet des mourants, ont affronté la mort avec une intrépidité calme et en même temps ils ont eu la sagesse d'arrêter les manifestations extérieures désordonnées auxquelles se livrait une population égarée.

La part prise par le clergé italien à l'Exposition de Turin a été étudiée ici même par M. l'abbé Méric dans un intéressant article (1).

« Ce qui frappe d'abord, quand on jette un regard d'ensemble sur l'Exposition nationale de Turin, — disait l'auteur, — c'est la variété des objets et des travaux exposés par le clergé italien. On

(1) Voir la *Revue du Monde catholique* du 15 décembre 1884.

comprend aussitôt que ce clergé n'est pas séparé de la société, isolé dans ses presbytères, mais qu'il se mêle, au contraire, d'une manière intelligente et active à la vie du pays, aux sciences, aux arts, aux œuvres de toute sorte qui peuvent lui rendre, avec un plus grand prestige, l'estime et l'autorité librement consentie que la révolution essaye tous les jours de lui ravir. »

Un grand nombre de récompenses ont été accordées au clergé, et non seulement à des prêtres haut placés dans la hiérarchie ecclésiastique, ou à des religieux, mais encore à de pauvres curés de campagne. Les uns pour des progrès réalisés dans l'agriculture, les autres pour l'élevage des abeilles, d'autres pour avoir inventé des moyens qui permettent aux sourds et aux aveugles de se livrer au travail.

Un homme éminent, M. François Lenormant, a corroboré ces témoignages par la justice qu'il a rendue au clergé napolitain, lors de son voyage dans la Basilicate. « Les membres du clergé, dit-il, sont des gens de bonne compagnie, à l'esprit savant, dotés d'un fonds solide d'éducation libérale et littéraire, telle que la comprenaient nos pères. » Ils forment une véritable élite qui a conservé une grande puissance sur le peuple et s'est conduite avec beaucoup de prudence dans les questions politiques.

Nous arrêtons là les notes que nous avons recueillies dans notre rapide excursion en Italie; elles auraient été facilement étendues, et plusieurs des points que nous avons touchés, mériteraient chacun une étude spéciale. Nous y reviendrons peut-être un jour.

Que les lecteurs soient seulement convaincus que le temps n'a pas consolidé l'œuvre des usurpateurs, à Rome. La question du pouvoir temporel demeure toujours pendante. L'Italie contient encore quelques populations demeurées fidèles à toutes les traditions et que les agitations révolutionnaires n'ont pas détruites. Elles ont été transmises, à notre époque, par l'ancienne économie européenne. Sachons rendre justice à nos pères. Ils ont commis bien des fautes, mais ils n'ont pas porté la main sur les éléments essentiels de toute constitution sociale. Nous vivons aujourd'hui sur les forces qu'ils nous ont léguées. Lorsqu'elles auront disparu, il n'existera plus rien pour soutenir les sociétés en proie à la folie de la destruction.

Urbain Guérin.

---

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU CANADA[1]

## IV

Plus nombreux et plus durable que celui que la Révolution lui avait envoyé de France, le renfort qu'apporta au clergé canadien l'émigration irlandaise mérite que nous nous arrêtions assez longuement sur cette émigration, ses causes et ses résultats.

La paix qui suivit les longues guerres continentales qui, pendant près d'un quart de siècle, avaient agité l'Europe, fut particulièrement favorable au peuplement de l'Amérique.

Le flot de l'émigration au-delà de l'Atlantique, si longtemps comprimé par la nécessité pour les gouvernements européens, de concentrer sur un point unique toutes les forces vives dont ils pouvaient disposer, reprit son cours avec un élan d'autant plus vif qu'il avait eu à surmonter plus d'obstacles.

Les bords du Saint-Laurent ne pouvaient manquer d'avoir leur part dans ce mouvement continu et progressif; aussi vit-on de nombreuses familles anglaises, écossaises et surtout irlandaises, se répandre dans les cantons incultes du Haut et du Bas-Canada.

« Dans la première de ces provinces, ils s'établissaient dans les *townships* encore couverts de forêts et y fondaient de nouvelles villes qui commencèrent bientôt à prendre rang parmi les anciennes cités d'origine française; aussi le Haut-Canada perdit-il promptement les traces de son caractère primitif pour prendre une physionomie toute britannique.

« Dans le Bas-Canada, ce furent les terres et les bois situés au sud de Saint-Laurent, connus aujourd'hui sous le nom de Townships du sud, qui attirèrent le plus grand nombre des émigrants qui s'arrê-

(1) Voir la *Revue* du 1er mai 1885.

tent dans cette province : les anciennes campagnes canadaniennes, resserrées autour du fleuve, entièrement occupées par une population française qui ne se sentait pas de dispositions à quitter le toit paternel pour émigrer au loin, n'y donnèrent, par conséquent, que peu de place aux émigrés britanniques et conservèrent naturellement leurs vieilles allures normandes ou bretonnes.

« Dans les villes, le cas était différent : Québec, Montréal, les Trois-Rivières, Saint-Jean, près du lac Champlain, Sorel ou Williams-Henry, dont le commerce augmentait rapidement les ressources, gagnaient chaque jour en population. Cette population devenait de plus en plus mélangée. Toutefois, au milieu de ces nouveaux venus, les Irlandais formaient toujours la majorité. Le plus grand nombre était des catholiques; aussi dès leur entrée dans le Saint-Laurent, leur cœur, encore sous l'impression de la barbare servitude que l'Église de Henri VIII faisait peser sur leur malheureuse patrie, se dilataient en voyant la croix du Sauveur, cet emblème sacrée de la religion persécutée chez eux, briller sur toutes les églises qui bordent les rives du grand fleuve. »

Pendant plusieurs années, cette émigration se composa de familles ou d'individus possédant des ressources personnelles qui leur permettaient d'attendre l'emploi ou le travail qu'ils étaient venus chercher si loin. « Mais de 1829 à 1838 le nombre des émigrants s'éleva à 263,089 âmes, appartement pour la plupart aux classes les plus misérables de l'Irlande. » Si ces infortunés, que chassaient de leur pays la misère et la persécution, n'avaient apporté avec eux que le spectacle de leur pauvreté, la charité du clergé canadien, les ressources offertes par un pays immense et, disons-le à l'honneur du fils de la Verte-Erin, la sobriété des arrivants, leur robuste persévérance au travail, jointes à la plus patiente résignation, les auraient promptement sortis de peine; mais par suite d'ordre, de surveillance, d'humanité dans l'organisation du transport de ces malheureux, non seulement une multitude de misère et de souffrance qu'il était difficile de soulager et — ce qui était pire, — une invasion régulière de maladies contagieuses arrivait avec eux.

Le fait, démontré par une expérience de plusieurs années, donna lieu à l'établissement d'une station de quarantaine, à la *Grosse-Ile*, îlot désert, situé un peu au-dessus de Québec, « où l'autorité coloniale força tous les navires, arrivant avec des cas de maladies contagieuses à bord, de faire quarantaine ».

Pendant que l'autorité civile prenait cette sage mesure, l'évêque de Québec, toujours fidèle aux meilleures traditions du catholicisme, obtenait de la charité des fidèles les fonds nécessaires à l'érection d'un hôpital, au service duquel, chaque année, à l'époque des arrivages d'émigrants, c'est-à-dire pendant les mois du printemps et du commencement de l'été, il attachait un aumônier, choisi parmi ses prêtres les plus zélés et les plus dévoués.

Ce poste périlleux ne fut pas la seule occasion que l'émigration irlandaise fournit au clergé canadien d'exercer son inépuisable charité : on le vit accourir au-devant de toutes les misères, de toutes les infortunes que l'Angleterre, comme pour se décharger d'un spectacle qui eût pu réveiller ses remords et exciter sa compassion, repoussait par tous les moyens possibles au-delà des mers et, pour les soulager efficacement, prodiguer « ces biens dont jouissaient les communautés religieuses, et qui tant de fois avaient été l'objet des attaques des ennemis de la religion ». Et comme si ce n'était pas assez de soigner ceux qui étaient malades, de consoler ceux qui pleuraient, de donner à manger à ceux qui avaient faim et de vêtir ceux qui étaient nus, ils n'hésitaient pas à porter résolument remède à la source principale de toutes ces misères, en ouvrant à leurs frais de nombreuses écoles où tous ceux qui se présentaient étaient admis au bienfait de cette instruction chrétienne, systématiquement refusée alors par l'Angleterre aux populations irlandaises.

Tel fut le dévouement de l'Église au Canada, à cette occasion, qu'un passage du document officiel que nous avons eu plusieurs fois occasion de citer, le constate en ces termes : « Les biens de l'Église catholique et les services du clergé si zélé de cette Église, ont été du plus grand avantage à la grande masse des émigrés irlandais, qui se sont presque uniquement reposés sur les secours de charité et de religion qu'ils en ont reçus (1). »

En échange de ces services, les Irlandais devaient, à une époque rapprochée, fournir un élément précieux et nombreux au recrutement du clergé canadien.

N'eût été la différence de langue, qui, en rappelant aux uns et aux autres la différence de race qui existait entre eux, il est à supposer que, à ce seul service ne se fût pas borné le rapprochement de ces deux branches également fidèles et ferventes de la grande unité

(1) Lord Durham, rapport déjà cité.

catholique : une assimilation complète se fût certainement produite entre elles.

Mais cette langue anglaise que parlent les Irlandais, cette langue si détestée des Canadiens, que jusqu'à présent ils ont tenu à honneur de ne la point étudier et que ceux qui, par aventure, la connaissent s'abstiennent de l'employer, a établi, dès le principe, et maintient encore aujourd'hui une ligue de démarcation entre ces deux grandes fractions de la population du Canada, et cela malgré tous les rapprochements qu'amène entre elles une parfaite similitude de foi religieuse ; malgré même les rapports de caractère et d'humeur qu'on se plaît à signaler entre les Français et les Irlandais.

La fusion des deux races au Canada, qui eût été peut-être avantageuse à la puissance d'extension du catholicisme dans l'Amérique du Nord, eût entraîné, à un autre point de vue, ce nous semble, de grands inconvénients : la race franco-canadienne y eût nécessairement perdu quelque chose de cet esprit particulier qui la distingue, et qui en fait un peuple à part et appelé, évidemment, à exercer une grande influence sur les destinées futures du Nouveau-Monde.

## V

La Providence, en effet, ne donne pas à une race la puissance d'expansion dont elle a doté la race franco-canadienne, sans avoir sur elle des desseins particuliers.

Nous prions nos lecteurs de nous permettre de placer ici quelques détails statistiques de nature à mettre bien en lumière le passé et le présent de notre ancienne colonie ; ces détails leur permettront en outre de prévoir avec nous ce que leur réserve l'avenir. Nous les empruntons à l'intéressante brochure de M. Paul de Cases, intitulée : *Petites notes sur le Canada* (1).

« Le Canada, dit M. de Cases, que l'on ne connaît guère en Europe et dont on parle peu, a vu cependant, et bien que réduit presque à sa seule force d'expansion, sa population grossir dans les mêmes proportions que celles des États-Unis, son orgueilleuse voisine.

« Nous allons appuyer cette assertion par des chiffres d'autant plus inattaquables qu'ils émanent des statistiques officielles des deux pays.

(1) Publiée à Québec, par M. Darveau, 1882.

« ... Nous ne ferons entrer en ligne de compte dans le parallèle que nous allons établir que la province de Québec et d'Ontario qui constituaient le Canada-Uni avant l'annexion du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, du territoire du Nord-Ouest, de la Colombie anglaise et de l'île du Prince-Edward, qui se sont unis à elles, en vertu de la Constitution de 1867 et forment maintenant la confédération canadienne.

« Des recensements ont lieu tous les dix ans, tant aux Etats-Unis qu'au Canada.

« En remontant à l'année 1850, nous constatons que les chiffres de la population des deux pays étaient respectivement :

« Etats-Unis. . . . . 23,191,876 âmes
« Haut et Bas-Canada. . . . 1,842,265 —

« Soit, pour les Etats-Unis, une population treize fois plus considérable que celle du Canada.

« Jusqu'en 1860 cette population n'a pas varié d'une manière appréciable, puisque les dénombrements faits en cette année donnent :

« Etats-Unis. . . . . 31,443,221 âmes
« Haut et Bas-Canada. . . . 3,565,775 —

« De même pour l'année 1870, on obtient :

« Etats-Unis. . . . . 38,513,955 âmes
« Haut et Bas-Canada. . . . 2,822,367 —

« Les derniers recensements, il est vrai, modifient quelque peu la proportion en faveur des Etats-Unis, puisqu'ils donnent :

« Etats-Unis. . . . . 50,153,000 âmes
« Haut et Bas-Canada. . . . 3,282,256 —

« Mais il faut considérer que 11,068,594 immigrants sont venus s'établir aux Etats-Unis, de 1820 à 1884, et que, pendant le même laps de temps, l'émigrateur n'a pas donné au Canada plus de 500,000 habitants, la plupart d'origine anglaise. Il est donc entré dans la population de la grande République près d'un quart d'éléments étrangers, lesquels figurent à peine pour un sixième dans les deux provinces canadiennes.

« A l'encontre des Etats-Unis, dont la population s'est recrutée

chez tous les peuples du globe, le Canada n'est peuplé que par les représentants de deux grandes nationalités.

« La multiplication des Canadiens, d'origine française, qui, lors de la cession du Canada à l'Angleterre, ne comptaient guère que 65,000 membres et qui doivent être aujourd'hui joints, ceux qui sont disséminés aux Etats-Unis, au moins de 1,750,000, tient réellement du prodige.

« En face de telles preuves viendra-t-on dire encore, comme quelques écrivains l'ont prétendu, que la race française est impropre à la colonisation? »

Si maintenant nous nous demandons dans quelle proportion le clergé canadien a pris part à ce rapide accroissement, nous arriverons à des résultats plus surprenants encore.

Ce clergé que l'on croyait, il y a à peine un demi-siècle, prêt à s'éteindre, faute de moyens de recrutement, compte aujourd'hui dans l'ensemble de la considération canadienne :

1 archevêque, à Québec.

25 évêques (1) dont, dans la province de Québec, 2 à Montréal, 1 aux Trois-Rivières, 2 à Saint-Hyacinthe, 1 à Rimouski, 1 à Sherbrooke et 1 à Chicontimi; dans la province d'Ontario, 1 à Kingston, 2 à Torouto, 1 à Ottawa, 1 à Hamilton, 2 à London; à Sault-Sainte-Marie, 1; dans la nouvelle Ecosse, 1 à Halifax et 1 à Arichat; au nouveau Brunswick, 1 à Saint-Jean; dans le Manitoba, 1 à Saint-Albert et à Saint-Boniface; dans le vicariat apostolique d'Arthabaska; 2 dans l'île du prince-Edouard.

Près de 18,000 prêtres, formés dans les 19 séminaires, fonctionnant dans la confédération, desservent 1580 églises ou chapelles, et 550 religieux distribuent l'instruction chrétienne à la jeunesse ou se dévouent aux malades dans les hôpitaux.

Le nombre des catholiques qui, dans la confédération canadienne, mettent à profit ces abondantes ressources religieuses, est de 1,791,982, sur une population totale de 4,265,910 âmes.

Nous prions le lecteur de bien remarquer que nous ne parlons ici que du clergé, des églises et des populations catholiques de la confédération canadienne.

Or, en dehors du territoire de cette confédération existent, sur des points nombreux des États-Unis, soit par suite de l'extension

(1) Y compris les évêques titulaires et les évêques, *in partibus infidelium*.

prise par ceux-ci dans les régions appartenant à la Nouvelle-France, où avait déjà pénétré nos missionnaires, soit par suite de l'émigration forcée ou volontaire de familles canadiennes qui, ne pouvant ou ne voulant pas accepter la domination anglaise, se sont établies dans les États voisins, des centres franco-canadiens où, ainsi que nous le disons ailleurs, se conservent non moins strictement qu'au Canada même, le culte, la langue et l'amour de la première et ancienne patrie européenne.

Quelque disséminés et éloignés que soient ces foyers de fidélité aux croyances et aux traditions des ancêtres, ils sont rattachés entre eux non seulement par cette grande et merveilleuse unité de l'Église catholique qui ne connaît ni temps ni distances, mais par le lien d'une association religieuse et politique qui, se ramifiant partout où existe seulement une famille franco-canadienne, tient sans cesse en haleine le zèle et l'ardeur de tous.

Nous voulons parler de cette Société de Saint-Jean-Baptiste, dont l'existence, à peine soupçonnée en France, vient d'être révélée à l'Europe par les fêtes qui, le 5 mai dernier, ont été organisées dans toute l'Amérique du Nord pour célébrer le jubilé de sa fondation.

C'est à un des récits adressés, à cette occasion, à la *Presse française*, par un correspondant d'Amérique, que nous allons emprunter les intéressants et édifiants détails de la création de cette Société et de l'influence exercée par son fondateur et par elle.

Aussi bien est-ce une des meilleures et des plus instructives pages d'histoire qui aient été écrites sur le Canada.

## VI

« ... De même que *Jacques Bonhomme* est le surnom familier du peuple de France, *John Bull* celui du peuple anglais, *Jonathan* celui du peuple Américain, et *Patrick* celui des Irlandais, *Jean-Baptiste* est devenu celui des Canadiens, à cause du nombre considérable de ceux d'entre eux qui, de tous temps, ont porté le nom du saint précurseur.

« De là l'idée qu'eut M. Ludger Duvernay de rallier autour de la bannière de saint Jean-Baptiste tous les fils de France abandonnés aux Anglais par le fatal traité de Pavie.

« Le 24 juin 1834, M. Duvernay réunit, à un simple banquet, une soixantaine de ses compatriotes et, sous la présidence de

M. Viger, premier maire de Montréal, on porta des toats chaleureux *à l'avenir de la Nouvelle-France, à l'union des Canadiens-Français et aux defenseurs de leurs droits.*

« Dès son début cette association, bien qu'ayant un but purement religieux, prit donc un caractère politique qu'elle n'a jamais perdu depuis. Rien d'étonnant à cela, si on se souvient qu'à cette époque, l'immense majorité de la population vaincue était en butte aux persécutions incessantes de l'oligarchie anglaise et exclue du pouvoir pour sa ténacité à conserver intactes sa foi, ses institutions, sa langue et ses lois françaises.

« M. Duvernay était, d'ailleurs, de la race des patriotes militants. Né à Verchères (Canada) le 22 janvier 1799, d'un père cultivateur et d'une mère qui appartenait à la famille distinguée des Lamorandière, il fut envoyé à Montréal, à l'âge de quatorze ans, comme apprenti compositeur.

« Quatre ans plus tard, en juin 1817, il commençait aux Trois-Rivières la publication d'un journal de combat qui attira sur lui l'attention des Anglais, et lorsque, en 1827, il fonda la *Minerve*, sa place était déjà faite dans l'arène des grandes luttes politiques. »

Arrêté en 1829 et en 1832 et condamné pour avoir pris, avec trop de chaleur, la défense de ses frères opprimés, M. Duvernay se vit, en 1836, de nouveau en butte aux poursuites de la justice anglaise, mais son nom, cette fois, était devenu si populaire, que les honneurs d'une ovation publique lui furent décernés : traité en martyr de la bonne cause par le peuple, ce fut dans une superbe voiture découverte et, ayant à ses côtés plusieurs membres de la Chambre d'Assemblée, qu'un immense concours de Canadiens le conduisit chez lui après les trente jours de prison auxquels il avait été condamné.

L'année suivante, en mai 1837, il était élu par acclamation représentant du comté de Lachenaie, mais au commencement du mois de novembre de cette même année, qui fut marquée par une révolution des Canadiens-Français contre l'Angleterre, il lui fallut s'expatrier avec nombre de proscrits distingués, et la publication de la *Minerve* cessa, du 25 novembre 1837 jusqu'en septembre 1842, époque à laquelle le vaillant publiciste, s'étant rallié au système de gouvernement représentatif que la Grande-Bretagne venait d'accorder au Canada, il lui fut permis de reprendre sa protestation contre l'iniquité de l'Acte d'Union.

« Lorsqu'il mourut, quelques années plus tard, la société de Saint-Jean-Baptiste, alors parfaitement organisée, lui fit des funérailles royales. »

Ce ne fut, cependant, qu'en 1848, que les habitants de Montréal donnèrent à cette société les bases permanentes et vraiment nationales que le *Congrès national des fils de la Vieille-France*, réunis à l'occasion des fêtes du cinquantenaire, viennent d'élargir encore.

Ce congrès, tenu sous la présidence de M. Chauveau, un des citoyens les plus distingués de Montréal, dans la salle académique des Pères de la Compagnie de Jésus, a décidé l'organisation en société générale, sous forme fédérative, de toutes les sociétés de Saint-Jean-Baptiste du Canada et des États-Unis; chaque société conservant toutefois son caractère et son autonomie.

Ce premier et grand principe posé, on s'est préoccupé avant tout des intérêts religieux, matériels et surtout intellectuels des Canadiens hors du Canada. Et du débat auquel cette question a donné lieu, est ressortie l'impérieuse nécessité pour chacun des groupes de la race franco-canadienne, qui s'est formée aux États-Unis, de se soustraire à l'influence assimulatrice de la république américaine, en créant, à côté de son église catholique et française, une école également catholique et française, ayant pour devise : *Foi et Patrie!*

Cette décision a été motivée, bien moins par le danger moral qu'offre en elle-même l'ignorance, que par la contagion désastreuse que répand au loin, autour de lui, l'enseignement tel qu'il est généralement donné aujourd'hui aux États-Unis.

N'y ayant pas et ne pouvant y avoir de religion d'État dans un pays où le désir d'une absolue liberté de conscience et de culte a été le premier et le principal mobile de l'immigration anglo-saxonne, et, d'autre part, les centaines de sectes et de nuances de sectes qui se disputent la foi religieuse des populations américaines, ne lui permettant pas de réglementer un enseignement religieux quelconque dans les écoles politiques, le gouvernement américain a été amené, par la force même des choses bien plus que parti-pris antichrétien, de proscrire, d'une manière absolue, des écoles tout ce qui concerne la religion.

A la suite de cette mesure, s'est produit un résultat que les législateurs n'avaient probablement pas fait entrer en ligne de compte, bien qu'il fût aisé de le prévoir : en se retirant des écoles,

la religion a emporté avec elle toute notion de morale, toute idée de vertu et de devoir, en un mot, tout ce qui rend les hommes justes et honnêtes en ne laissant à sa place qu'un orgueil effroyable et une présomption immense.

Car il ne faut pas s'y tromper, malgré les erreurs et la froide sécheresse de sa doctrine, le protestantisme n'en repose pas moins, comme toutes les autres branches séparées de l'Église de Jésus-Christ, sur les divins préceptes de l'Évangile, dont son enseignement, quelque erroné qu'il soit en certains points, est tout imprégné en matière de morale.

C'est donc à ce système d'écoles sans Dieu, qu'un écrivain protestant et libéral dont la réputation est universelle aux États-Unis. M. Richard Grant Whist, attribue l'effrayante rapidité de la démoralisation sociale en Amérique.

« Ce système d'enseignement, déclare-t-il solennellement, loin d'élever le niveau moral des populations, comme on l'avait pompeusement annoncé, a produit une catégorie d'êtres hybrides, déclassés, impropres au commerce comme aux charges professionnelles; aussi incapables de devenir fermiers ou artisans que peu disposés à l'être, de sorte que nos travaux sont faits de plus en plus par des immigrants, tandis que nos citoyens, grâce à l'enseignement des écoles, sont réduits à gagner leur vie par des spéculations plus ou moins indélicates, et, en cas d'insuccès, en mendiant quelques misérables places... Aussi la corruption de nos corps législatifs est si grande, si profonde et si notoire, que *les grandes compagnies et les spéculateurs de la finance sont sûrs d'obtenir, à prix d'argent, toutes les lois favorables à leurs intérêts.* La corruption électorale est pratiquée effrontément. Le caractère de notre magistrature s'est dégradé. La malhonnêteté dans les affaires est devenue si commune qu'on ne peut y penser sans rougir. La politique devient un commerce où le succès est de plus en plus aux hommes médiocres, capables de toutes les ruses et de toutes les bassesses. Le respect filial s'est affaibli en proportion de l'amour paternel. Quant à la modestie de nos jeunes gens et de nos jeunes femmes, il n'en reste point de traces : ils ne rougissent plus, parce qu'ils en ont perdu le pouvoir...

« Voilà notre situation après un demi-siècle d'expérimentation de ce système d'enseignement qu'on prônait comme une panacée capable de guérir les infirmités morales et politiques les plus invétérées... »

Ce sont ces considérations ou plutôt c'est l'article auquel elles sont empruntées, et que son auteur a publié dans le *North american review*, publication que l'on peut assimuler dans une certaine mesure à notre *Revue des Deux-Mondes*, qui, lu au congrès du 5 mai, a tourné du côté de l'instruction chrétienne de la jeunesse franco-canadienne la sollicitude des Sociétés de Saint-Jean-Baptiste.

« L'école chrétienne », sous l'impulsion et entre les mains du vénérable de La Salle, son fondateur, a été, en France au dix-septième siècle, le grand moyen dont Dieu s'est servi pour le relèvement moral et intellectuel des classes populaires qu'avait abaissées de longues périodes d'agitations civiles et de guerres étrangères.

Après les désordres et les malheurs de la révolution, ce fut encore « l'école chrétienne », qui, grâce au patriotisme, au dévouement des fidèles gardiens de l'esprit et de la méthode du vénérable de La Salle, reconstitua la première l'enseignement primaire en France, et, en y rétablissant l'idée de Dieu qui en avait été exclue, contribua à faire rentrer la foi et les croyances chrétiennes dans celles des familles françaises d'où les troubles politiques et les agitations sociales les avaient bannies.

Depuis, ces mêmes frères des Écoles chrétiennes, pieux et généreux auxiliaires de nos missionnaires, sont allés porter le nom et l'œuvre du vénérable chanoine de Reims jusqu'aux extrémités de la terre.

Mais parmi les points divers du vaste monde dont les populations sollicitaient leur zèle, aucun ne les a attirés avec plus de force et de puissance que ce Canada qui, pour eux, au-delà des mers, était la France encore !...

Et nulle part aussi, Dieu n'a plus visiblement béni leurs travaux. Voici qu'une phase nouvelle va s'y ouvrir pour eux; ils vont être appelés à suivre et à partager l'extension prise par la race franco-canadienne qu'ils iront vaillamment aider, nous n'en doutons pas, à réaliser le vœu du congrès.

Aussi bien, sur ce nouveau théâtre de leur zèle ne seront-ils point des inconnus. Depuis longtemps déjà l'Amérique, protestante et matérialiste, les voit dans plusieurs centres considérables lutter par l'humilité, la simplicité, le désintéressement de leur vie, non moins que par la pureté de leur foi et le rare mérite de leurs méthodes d'enseignement contre les terribles envahissements de cette démo-

ralisation dont nous reproduisions tout à l'heure le tableau.

Le Canada n'a pas eu de plus infatigables pionniers du progrès de l'instruction populaire; les groupes canadiens-français des Etats-Unis ne leur devront d'ici à quelques années, nous l'espérons, pas moins de reconnaissance.

En attendant, à la vue de ce congrès de Montréal, auquel dix mille Franco-Canadiens, réunis de tous les points de l'Amérique septentrionale, avaient été délégués, réjouissons-nous de savoir qu'il existe, « au milieu de cet immense caravanserail cosmopolite qui s'appelle les *Etats-Unis*, autant de groupes canadiens qui sont, en réalité, des jalons d'envahissement de l'idée française et de ses grandes traditions de foi et de patriotisme.

« C'est déjà bien quelque chose, écrit-on de New-York à un journal français, que d'avoir dans l'Est plus de cent cinquante mille hommes tenant bon pour le passé de la vieille France.

« Et dans l'Ouest, n'est-ce rien que de rencontrer des villages du Michigan, du Wisconsin, de l'Ohio, de l'Illinois, du Missouri, du Minnesota, du Dakota, du Montana et de la Californie, entièrerement canadiens et par conséquent français.

« A entendre les noms de certains de ces villages, de certaines de ces villes aussi, on respire comme un parfum de la France de nos pères. En quelques endroits on se croirait en plein Canada.

« Des agglomérations considérables s'appellent La Salle, Joliet, Père-Marquet, Lavérandrye, Nicolet, en l'honneur de ces *découvreurs* célèbres; on peut voguer sur les rivières Montréal, le Petit-Canada, la Canadienne, la Brunette, au son des chants légendaires des vieux voyageurs français. Et non seulement plusieurs localités portent les noms des paroisses des bords du Saint-Laurent. Mais certaines campagnes semblent transplantées du Canada sur les rives de l'Ohio, du Missouri et du Mississipi, tant leur tournure, tant leur coupes sont restées françaises... »

## VII

Nos lecteurs se sont étonnés peut-être de l'oubli dans lequel nous semblons avoir laissé, dans les derniers paragraphes de cette étude, les anciens habitants de la Nouvelle-France, ces Indiens dont l'évangélisation fut le mobile et le stimulant principal de nos premiers établissements sur les bords du Saint-Laurent.

Cet oubli n'est qu'apparent : en réalité, si nous n'avons pas parlé des Indiens, c'est que nous n'avons plus rien d'intéressant à en dire.

L'Indien des premiers temps des occupations européennes n'existe plus guère dans l'Amérique du Nord qu'à l'état de souvenir ou plutôt de légende.

La froide et barbare politique des Anglo-Saxons, le peu de souci que les missions protestantes, toujours préoccupées d'intérêts commerciaux ou de questions scientifiques en même temps que de propagande religieuse et humanitaire, ont sans doute grandement contribué à cette disparition; d'abord en développant, pour les exploiter à leur projet, les plus mauvaises passions des Indiens grâce à la traite de l'eau-de-vie et aux suggestions de la cupidité; ensuite en les pourchassant et en les rejetant au loin dans le désert comme on le fait des animaux sauvages et dangereux; et enfin en les poussant à s'entre-détruire les uns les autres. Il faut cependant reconnaître que nonobstant toute action directe et funeste exercée contre eux « partout où ils vivent en contact avec la civilisation, ces robustes enfants de la nature s'étiolent et dépérissent... Le fait est indiscutable, mais ce que jusqu'à ce jour on s'est demandé en vain, c'est quelle est la véritable cause de ce phénomène physiologique ».

Quoi qu'il en soit, le Canada a le singulier privilège de faire exception à cette règle à peu près générale partout ailleurs; aussi et quelque minime que soit relativement à la population aborigène de ces contrées au moment de l'arrivée des premiers colons, le nombre de ceux qui restent aujourd'hui, ce n'est pas moins un titre d'honneur pour la race et l'Église canadienne d'être parvenues à les sauvegarder. Les villages de Lorette près de Québec, de Saint-Louis et des deux montagnes près de Montréal, ainsi que quelques autres centres moins importants conservent encore une douzaine de mille des descendants civilisés des tribus huronnes et iroquoises qui s'y retirèrent au temps de la domination française. Mais leur physionomie propre tend à se modifier; et, si l'on veut trouver des groupes ayant conservé le type primitif, c'est dans les missions des Jésuites du Haut-Canada (1) qu'il faut aller les étudier. On les y

(1) Le pape Clément XIV ayant supprimé la Compagnie de Jésus par bref du 21 juillet 1773, les jésuites cessèrent de se recruter, et les établissements qu'ils avaient fondés au Canada dans le but d'instruire la jeunesse et de faire des missions parmi les sauvages s'éteignirent peu à peu.

trouvera au nombre d'une quinzaine de mille, pratiquant avec simplicité et fidélité les prescriptions de la religion et payant au centuple par leur foi naïve et leur ferveur touchante, le soin et le dévouement des bons pères.

Peu de missions offrent un intérêt plus grand et rappellent des souvenirs plus précieux et plus honorables pour la France et son Église.

C'est un des côtés de la civilisation franco-canadienne qu'il importe le plus de mettre en parallèle avec ce qui a été tenté d'analogue dans les autres parties de l'Amérique du Nord, si l'on veut se rendre exactement compte des différentes influences exercées par les divers courants d'émigrations qui ont concouru à l'organisation actuelle du Nouveau-Monde.

Comtesse Drohojowska.

Rappelés en 1842 au Canada par l'évêque de Montréal, ces religieux que l'on peut justement appeler « les pères de la civilisation canadienne » ont repris depuis cette époque la part de travaux et d'influence qui leur appartient de droit sur les bords du Saint-Laurent.

---

# LA FORÊT-NOIRE

La Forêt-Noire! Que de souvenirs et d'images ces deux seuls mots éveillent dans l'esprit de ceux d'entre nous qui ont vécu par le souvenir, l'imagination, le rêve! C'est d'abord une impression indéfinissable et presque attrayante de mélancolie et de terreur. Une forêt, telle qu'on peut se l'imaginer, est toujours mystérieuse, solitaire et solennelle; c'est le péristyle obscur et inconnu, le bois touffu et sombre, où Dante rencontre le guide au rameau sacré, qui le mène à l'enfer. Mais à ce mot de « Forêt », ajoutez l'épithète « Noire », et l'image est complète, l'impression saisissante : tout un monde de mystères, d'horreurs et de ténèbres se dessine nettement sous le voile, et vous est aussitôt révélé. Tout un panorama magnifique et imposant de bourgs antiques, de donjons démantelés, de fières et fortes tours, s'étageant sur les rocs et se dressant sur les gorges pour s'y éparpiller en ruines; tout un sombre et silencieux paysage de monts escarpés, de vallons obscurs, de bois noirs, de sources froides, lavant les degrés de granit, et de cascades jaillissant au pied des grands mélèzes, s'esquissent instantanément devant les yeux de la pensée. Plus l'imagination poursuit son œuvre et peuple cet imposant désert, plaçant çà et là quelque chasse de burgrave qui s'enfonce dans les halliers; ailleurs, quelque procession de religieux glissant sous les arceaux du vieux monastère; plus loin, quelque gracieuse châtelaine ou en joie ou en deuil, quelque *nixe* sortie des forêts, quelque ondine éplorée, soulevant un instant les flots du Neckar ou de la Murg pour cueillir des myosotis sur leurs bords et en étoiler sa blonde chevelure; ou enfin quelque bandit féodal, quelque *graf* cupide et pervers, détroussant les marchands, dévastant les vallées; et à une époque plus récente, quelque troupe d'obscurs malfaiteurs, honteux émules de Schinderhannes,

arrachant avec insolence la bourse, et parfois la vie, aux voyageurs attardés sous l'ombre des sapins, le soir.

Il y a eu, en effet, de tout cela dans le passé de notre forêt. Pour elle, le présent est heureusement de toute autre nature : pastoral, souriant, industrieux, paisible, s'écoulant, toujours uniforme, sans grands troubles et sans peines, à l'ombre des sapins gigantesques, au bruit doux et monotone du torrent de la vallée, des clochettes argentines du troupeau, de la grande horloge de bois adossée au mur de la salle. Et pourtant cette fière et noble terre était jadis la route des armées. Sur ce sol où est tombé Turenne, à l'ombre de ces montagnes, sur les rives de ces torrents, que de combats, que de péripéties tragiques, que de sanglantes catastrophes, l'histoire a enregistrés déjà! Commençons donc par ce qui est positif, utile et sérieux : laissons parler d'abord la science et l'histoire.

La Forêt-Noire (Schwartz-Wald, en allemand) était, pour les Romains de Germanicus, de Drusus et de Tibère, la grande Forêt Marciane ou Marcinienne, étendue du sud au nord, sur le mont Abnoba. Pour nous, elle court parallèlement à la chaîne des Vosges, à une distance moyenne de 12 lieues; le Rhin la porte, si l'on peut s'exprimer, dans le grand coude qu'il trace de Schaffhouse à Bâle, et de Bâle à Mannheim. Au nord, et en partie à l'est, elle est bornée par le Neckar, qui a sa source dans ses gorges centrales, à une petite distance de celles du Danube. Ses plus hautes cimes, ses pentes les plus abruptes, les plus vertigineuses, s'élèvent au midi et à l'est. Vers le Nord, près de Pforzheim, les hauteurs s'abaissent et ne forment plus qu'une suite de collines ondulées, qui se relèvent en approchant du Neckar, et prennent le non d'Odenwald. Au midi donc se trouvent les plus hautes cimes de cette chaîne, qui sont en même temps les plus nobles et les plus fiers sommets de toute l'Allemagne : le Feldberg, vrai roi de tous ces monts de granit et de porphyre, dont, de septembre en juin, une blanche couronne de neige enveloppe la cime, étoile les sommets, à 4982 pieds au-dessus du niveau de la mer. Puis, près de Fribourg, le Schaunisland, avec 4288 pieds de hauteur, le Kandel, le Hochkopf (Tête haute) fort bien nommé, on le conçoit, le Belchen, le Blauen, qui plonge sa crête aiguë jusqu'à la rive verte du Rhin, le grand fleuve allemand.

Près de Kehl, en face de Strasbourg, la profonde vallée de la Kinzig, affluent du Rhin, sépare le groupe méridional, dont le

Kniebis, la Hornisgrinde, le Rossbuhl, le Hundskopf (tête de chien), forment les plus majestueux sommets, les plus colossales assises. Ces deux groupes montagneux, avec les pentes douces qui les terminent et s'étendent en plaines fleuries jusqu'aux flots du Danube, du Neckar et du Main, forment, dans les deux États de Bade et de Wurtemberg, une sorte de long trapèze mesurant 45 lieues dans sa plus grande longueur, 16 lieues de largeur au midi, et 8 seulement vers le nord.

De rapides et nombreux cours d'eau s'épanchent naturellement de ces pentes, et se creusent un lit aux vallées. Les soldats de la France et de l'Allemagne se sont, depuis des siècles, rencontrés dans ces gorges, rafraîchis à ces sources, laissant, çà et là, sur ces routes leur sang, leurs noms, leurs souvenirs.

C'est d'abord, au midi, la Wiesen, qui prend sa source à la *Todtenau* (plaine des morts), nom bien choisi pour un champ de bataille, et qui, côtoyant le Blauberg, va rencontrer le Rhin à Bâle. Puis c'est l'Elz, grossie de la Dreisam, qui rencontre le Rhin en face de Schelestadt. La Dreisam, entre ses deux branches principales qui s'écartent comme les dents d'une fourche, renferme les gigantesques murailles granitiques et le ténébreux couloir du *Val d'Enfer*, où Moreau accomplit sa retraite tant vantée ; où Nouilles passa en 1744 et Villars en 1703, en marchant tous deux vers Munich. Puis c'est la Kinzig, dont nous avons déjà parlé, rivière tumultueuse et puissante qui, dans son cours, brise les troncs, écarte les monts, creuse les roches, et trace une route droite et courte de de Kehl à Douaneschingen, reliant le Danube au Rhin. Guébriant, notre vieux maréchal, notre vieux et brave soldat français, suivait déjà cette voie en 1643, année qui donna à la France un nouveau roi, et un nouveau siècle au monde. Ensuite, c'est la Rench, petit cours d'eau rapide, qui jaillit au flanc du Kniebis, serpente dans ses défilés, et fraye une troisième route, de Kehl à Freudenstadt.

Une partie de l'armée de Moreau y passa en 1796, et l'on voit encore, à mi-chemin de cette longue gorge, sur la limite des deux États, les restes des *Schwedenschanze*, fortifications suédoises, élevées par ce brillant et bouillant Bernard de Saxe-Weimar, qui, « en ce paradis de la terre », selon l'expression de Goethe, et dans ces deux régions superbes des duchés de Bade et de Wurtemberg, voulut un moment, non sans raison, se tailler un beau royaume. Enfin, au-delà de Bade, vers le nord, voici la Murg, avec ses sites

pittoresques et sa souriante vallée. Par conséquent quatrième route, qui s'étend de Rastadt à Freudenstadt, en franchissant les sommets septentrionaux, les hautes crêtes de la Fôret-Noire. Là encore, nos soldats ont laissé leurs traces sur ces cimes; là encore, un de nos généraux les plus modestes et les plus valeureux, l'honnête et intrépide Lecourbe, battit un corps d'armée autrichien en 1796.

Mais qu'est-ce que tout cela fait au charme, à la fraîcheur, au silence, à la grâce idyllique des paysages d'aujourd'hui, affranchis du tumulte et des terreurs d'alors? Où le sang a coulé, l'herbe croît bien plus haute, et plus drue, et plus fraîche. Peut-on voir la squelette enfoui sous la mousse toujours verte! au pied de la belle fleur qui s'entr'ouvre, devine-t-on le crâne brisé?

Seulement, en dépit des sourires et des coquetteries du paysage, les souvenirs sont là, remuant de grands siècles et de grands noms. Que de choses et d'hommes ils ont vus, ces monts géants, ces rocs et ces ravins sauvages? C'est aussi en parlant d'eux, comme des vieux donjons du Rhin, que notre grand poète a dit : « Muets témoins des temps évanouis, ils ont assisté aux actions, ils ont encadré les scènes, ils ont écouté les paroles. Ils ont vu, les plus vieux du moins, entrer et sortir, au milieu des péripéties providentielles, tous ces acteurs si hauts, si étranges ou si redoutables : les Othon et les Conrad, les Rodolphe et les Henri; Frédéric de Bade et Conradin de Souabe, décapités à seize ans; Louis V, margrave de Thuringe, qui épousa Elisabeth la Sainte; et Rodolphe de Habsbourg, qui raccommodait lui-même son pourpoint gris. Ils ont retenti du signal victorieux d'Eberhard, comte de Wurtemberg : « Gloire à Dieu, guerre au monde! » Ils ont regardé passer, humiliés et furieux, l'Achille allemand, Albert de Brandebourg, après la leçon de Nuremberg; et l'Achille bourguignon, Charles le Téméraire, après les cinquante-six assauts de Neuss. Ils ont regardé passer, sur leurs mules et leurs lisières, côtoyant le fleuve en longues files, les évêques allant, en 1415, au concile de Constance, pour juger Jean Huss; en 1431, au concile de Bâle, pour déposer Eugène IV, et en 1519, à la diète de Worms, pour interroger Luther. Ils ont vu rapporter, de Vienne à Bruges, dans un cercueil de velours, sous un poêle d'or, Marie de Bourgogne, morte d'une chute de cheval à la chasse au héron. La horde hideuse des Magyars, la rumeur des Mogols, arrêtés au treizième siècle par Henri le Vieux; le cri des Hussites, qui voulaient réduire à cinq

toutes les villes de la terre; les menaces du Procope le Gros et de Procope le Petit, le jeune Charles-Quint, faisant étinceler sur son bouclier, en étoiles de diamant, le mot *Nondum* (où n'irai-je?); Gœtz de Berlichingen avec sa main brisée; Wallenstein, servi par soixante pages-gentilshommes; Tilly, en habit de satin vert sur son petit cheval gris; Turenne mesurant ses derniers champs de bataille; la colère de Frédéric II, la colère de Napoléon; toutes ces choses terribles qui tour à tour ébranlèrent ou effrayèrent l'Europe, ont frappé comme des éclairs ces vieilles cimes. Ces glorieux manoirs ont reçu le contre-coup des Suisses détruisant l'antique cavalerie à Sempach, et du grand Condé détruisant l'antique infanterie à Rocroy. Ils ont entendu craquer les échelles, glapir la poix bouillante et rugir les canons. Les lansquenets (lanz-knechts, valets de lance), l'ordre hérisson si fatal aux escadrons, les brusques voies de fait de Sickingen, le grand chevalier, les brusques assauts du Burtenbach, le grand capitaine, ils ont tout vu, tout bravé, tout subi. Aujourd'hui, mélancoliques la nuit, quand la lune revêt leur spectre d'un linceul blanc, plus mélancoliques encore en plein soleil; remplis de gloire, de renommée, de néant et d'ennui, rongés par le temps, sapés par les hommes, versant aux pâturages une ombre qui s'en va s'amoindrissant d'année en année, ils laissent tomber le passé pierre à pierre dans le vallon, et date à date dans l'oubli. »

Le même poète a esquissé, en un seul coup de pinceau, la grâce sauvage et le pittoresque aspect du pays qui nous occupe. C'est toute une description ravissante achevée en quelques mots; c'est un vaste horizon tout entier contenu dans un tout petit cadre. Ecoutez plutôt, et jugez : ne voyez-vous pas cela d'ici? « Deux heures avant d'arriver à Bâle, la route traverse un coin de forêt, des halliers profonds, des pins, des sapins, des mélèzes; par moments, une clairière, au milieu de laquelle un grand chêne se dresse seul, comme le chandelier à sept branches; puis des ravins où l'on entend murmurer des torrents : c'est la Forêt-Noire. »

Pour nous, qui allons pénétrer plus avant dans cette attrayante et poétique contrée, disons d'abord à nos lecteurs, — s'ils ne le savent avant nous, — que la Forêt-Noire ne doit point son nom aux sombres mystères qu'elle abrita jadis, mais bien à l'aspect lugubre de ses hauteurs et de ses pentes, noircies par le feuillage des sapins. Même lorsqu'elles sont baignées d'une belle et vive lumière d'or, elles gardent ces teintes obscures; quand le ciel vient à se couvrir,

la nuance en devient plus foncée encore; on dirait un voile d'un noir bleuâtre, qui descend peu à peu vers la plaine, en se drapant sur les sommets.

L'aspect général de ces vallées, de ces plateaux, de ces hauteurs, est nécessairement très divers et devient saisissant, en raison du degré d'élévation où l'on est placé pour contempler les paysages. Sur les cimes altières, toujours désertes, du Feldberg, du Kniebis, de la Hormisgriude, du Schwarz Kopf, etc.; sur les plateaux solitaires où s'ouvrent les miroirs noirs du Mummelsée, du Feldsée, du Titisée, du Schluchsée (lac des sanglots), — petits lacs sombres et glacés, béants à 3,000 pieds au-dessus des demeures des hommes, — le désert, le silence régnent, la végétation disparaît. Les roches de grès rougeâtre ou de granit déchiqueté s'ensevelisent, durant huit mois, sous leur linceul de neige; les nuages qui glissent au-dessus, dans le ciel gris et morne, ne leur jettent, en passant, que du givre et de la grêle, tandis qu'ils s'épandent en pluie dans la plaine et dans les vallons.

Les quelques arbres qui y croissent, revêtent un aspect sombre et presque maladif. Nulle part d'épais feuillages et de rameaux touffus. Les troncs, qui concentrent toute leur force et leur sève à leur extrémité, sont rongés tout vivants par les lichens et les mousses. Le granit et l'herbe luttent seuls à qui possédera l'espace; çà et là, quelque ronce acharnée, quelque arbousier robuste, parvient difficilement à percer le roc, en lui attachant au front, vers l'été, ses grappes de petits fruits rouges et noirs, capricieuse guirlande.

De même, sur ces hauteurs, la vie animale paraît être complètement suspendue. Pas un chant d'oiseau égaré, pas un bourdonnement d'insecte sur ces cimes presque nues, autour de ces eaux désolées. Dans ces petits lacs supérieurs, aucun poisson ne peut vivre; le froid y est trop intense, et le vide y est trop grand. Seule, une sorte de salamandre énorme, au corps jaune tacheté de noir, à la tête large et aplatie, à l'aspect fantastique, étrange et repoussant, se rencontre au fond des eaux glacées du lac Mummel, et y paraît comme une sombre et hideuse créature de l'enfer, échappée un jour de sabbat à la suite du chasseur Noir, laissée par lui sur son chemin, et tombée par hasard sur la rive.

Mais tout change : les troncs s'élèvent et la verdure reparaît, dès que l'on atteint, en descendant des monts, la zone arborescente. D'abord les grandes forêts de sapins, vastes, sinistres, fières, et ne

laissant rien pousser à leur ombre. Pas de plantes parasites, pas de buissons touffus; l'œil erre librement, sous la longue voûte obscure, à travers les troncs sveltes et droits, qui rivalisent à qui montera plus haut dans l'air et la lumière. Vous vous croyez soudain transporté dans un temple aux mille colonnes élancées. Les feuilles tombées, qui s'amoncellent peu à peu sur la terre, forment un tapis épais et sourd où rien ne s'entend jamais. Puis la forêt se diversifie, s'étend, change d'aspect, et, de majestueuse, devient charmante. Aux sapins fiers et énormes, dont les branches inférieures balaient le sol, se mêlent de beaux grands hêtres dont les feuilles, pâles et lustrées, miroitant au soleil, forment un ravissant contraste avec leur manteau sombre; de vigoureuses chênaies, tordant leurs racines sur le sol, et de légers bouleaux à la tige d'argent, agitant au soleil leur ondoyant panache. Et à leurs pieds, sous cette magnifique tenture, quel luxe de végétation! Quel fouillis de verdure et de fleurs! C'est la myrtille noire qui balance au vent ses grelots roses, la renoncule âcre qui ouvre ses larges corolles d'or, la véronique qui fait scintiller ses petites étoiles bleues, la violette de Parme, aux bouquets lilas, qui étend son épais tapis; le myosotis, les bruyères roses, la fougère fleurie, qui viennent sourire au soleil, à l'ombre des bois embaumés.

Puis de ce côté, sous les sapins, vous entendez un sourd murmure. En cet endroit, le mont s'incline et le rocher se fend. Les mille petits ruisseaux des sommets ont rassemblé leurs eaux pures : ce n'est plus la source qui jaillit, c'est la cascade qui descend. La colonne bleuâtre s'affaisse; elle étincelle, tourbillonne, se brise aux voûtes du roc, se divise en filets scintillants, se découpe en franges d'écume. Mille variétés d'aspects, mille détails curieux, se révèlent au regard du voyageur, l'attirent tour à tour et l'appellent. Ici, c'est un torrent rapide, où le flot transparent lave un immense bloc de grès rouge, que les cressons, les mousses, les capillaires, revêtent d'une chevelure verte, dans les fentes dont il est rayé. La nuance pourprée de la roche, la teinte riche et sombre de ces belles plantes veloutées, la blancheur des filets d'écume, le scintillement du rayon d'or dans ces flots agités, forment des harmonies et des oppositions de couleur véritablement merveilleuses.

D'autres contrastes se retrouvent dans le bassin où se perd la chute, où la rivière prend son cours. Ici, c'est la pierre du lit, aux tons blanchâtres et roux, les parois sombres du rocher, l'ombre

qu'elles projettent sur les eaux, la belle teinte verte des grands arbres qui se balancent et se mirent, la transparence cristallique du flot qui gronde et tourbillonne en épais flocons mousseux.

Nous avons vu d'abord le désert, puis la forêt : parcourons maintenant le pied des monts, la plaine, et les douces et paisibles vallées où s'élèvent les toits des pasteurs.

Ces vallons s'étendent à la base des rocs, sur les rives vertes des torrents, protégés et enfermés qu'ils sont par leur grand amphithéâtre de montagnes. Sur les dernières pentes des coteaux, de riches vignobles s'étagent en terrasses et se déploient en guirlandes. Çà et là, coquettement niché dans ce doux berceau de verdure, quelque petit chalet au toit rouge, adossé à la montagne, dominé par son jardin sans haies, par ses champs cultivés en gradins, où croissent les moissons de seigle et fleurissent les pommes de terre. Sous ses fenêtres protégées par leurs auvents, festonnées de leurs balcons rustiques, un morceau de terre fertile forme un beau petit pré luxuriant qu'ombragent le noyer, le prunier, le cerisier; que traverse un sentier tortueux montant à un pont de bois. L'orge, l'avoine, le chanvre, groupent leurs tiges vertes à l'ombre des arbres en fleurs. Dans les hautes herbes, les vaches paissent, le taureau mugit; autour du seuil, les poules gloussent, le coq chante, les canards glissent et barbottent dans le brillant ruisseau d'eau claire où le *dom pourceau* du logis vient quelquefois s'égarer. Dans l'air, les oiseaux égayés gazouillent et sautent sur les branches; des hauts pâturages de la montagne, la brise apporte par échos le léger refrain argentin des sonnettes des vaches et les arpèges mélancoliques des pâtres qui se renvoient, de loin en loin, leur chant mélodieux. C'est là tout, et c'est bien assez : le calme au dedans et au dehors, les fruits du travail courageux, la grande paix de la nature, la richesse de la terre et la douceur des cieux, voilà ce que possèdent et dont ne se lassent point les naïfs habitants de ces vallons, qui n'ont jamais foulé un autre sol, et redouteraient une autre vie.

Au nombre des arbres fruitiers que produit naturellement le sol de la Forêt-Noire, nous devons nécessairement mentionner le mérisier sauvage, dont les petites cerises peu charnues, cueillies seulement à l'automne, fournissent, par la distillation, le fameux *Kirschen wasser*. Mais une autre particularité, plus intéressante et plus agréable, selon nous, de ce sol riche et fertile, c'est la merveilleuse abondance de fraises qu'on y rencontre à chaque pas.

Sur les montagnes, dans les vallons, au bord des torrents, le long des chemins, au fond des bois, au bord des prés, la plante, robuste et persistante, implante ses filaments, étale son feuillage, constelle, de ses étoiles blanches et de ses grosses baies pourprées, la sombre nudité du roc ou la douce verdure du gazon. De loin, son exquis parfum la révèle et fait au montagnard altéré, au voyageur, au pâtre lassé de la route, des promesses qui ne le trompent jamais, tant la saveur de son fruit est délicieuse, rafraîchissante et douce.

De nombreux essaims d'abeilles s'assemblent, vers les beaux jours, dans les vallons exposés au midi, attirés qu'ils sont par l'ombre fraîche et les fortes senteurs des belles plantes de montagnes. Que l'une de ces tribus errantes se repose auprès d'un chalet, et, tout aussitôt, les habitants du lieu s'empressent de procéder à son installation, afin d'augmenter d'autant les humbles ressources du ménage. Naturellement ils ne songent point à faire appel aux sympathies, à la bonne volonté de la reine de la troupe. A ces capricieuses filles de l'air, du soleil d'or et du ciel bleu, le gîte pourrait sembler trop étroit, le cadre verdoyant trop modeste. N'aiment-elles pas, avant tout, l'espace et la liberté, ces mignonnes sylphides au corsage d'or, qui portent les parfums sur leurs ailes?

C'est donc le *compelle intrare* qu'on pratique, dans toute sa décision et sa rigueur. L'un des hommes du logis, muni de ses instruments (quel Allemand négligerait son tabac et sa pipe!) s'avance au-dessous de la branche où l'essaim errant s'est abattu, et lui envoie, avec toute la gravité convenable, quelques larges bouffées de fumée. Un autre, pendant ce temps, soutient, au-dessous de l'essaim narcotisé, une ruche de paille complètement renversée. La fatale vapeur agit : les pauvres voyageuses, ivres, stupéfiées, inertes, tombent sans force au fond du panier, à chaque secousse donnée aux branches. Puis une planche de sapin recouvre l'ouverture de la ruche, que l'on retourne aussitôt pour la placer à son rang sur l'une des couches du jardin, et que l'on décore au sommet d'une jolie gerbe de fleurs, en signe de contentement, de succès et de conquête.

Maintenant après cette esquisse des paysages, ce tableau de la nature et du sol, en abrégé, il est temps, ce nous semble, de jeter un coup d'œil sur les habitations des hommes.

La vie humaine se comprend mieux quand on va la surprendre

au lieu même où elle s'abrite. « Dis-moi comment tu te loges, et je te dirai qui tu es. »

Or le paysan de la Forêt-Noire, qui tire de la montagne sa substance et sa vie, se garde bien d'en vouloir éloigner sa maison. Au lieu d'isoler entièrement, des quatre côtés, la demeure qu'il doit se construire, il l'adosse invariablement, en arrière, à la pente du rocher, habilement ménagée en esplanade ou en terrasse. Le type du chalet suisse s'y reconnaît dès l'abord, avec quelques modifications. C'est une vaste et solide cage de bois, où le plâtre, la brique, les pierres, comblent les interstices des charpentes; les solives sont apparentes; les chevrons s'entre-croisent sur la façade; des colonnettes de bois, parfois élégamment tournées, s'élèvent d'un étage à l'autre, des deux côtés des fenêtres. Au-dessus des croisées, à petits carreaux enchâssés dans leurs mailles de plomb, s'étend un auvent de planches, qui les garantit de la pluie; au-dessous, au contraire, se trouve un large rebord qui fait l'office de balcon. C'est là que la jeune fille aligne ses pots de fleurs rustiques qui s'épanouissent au soleil, ou que la ménagère dépose son tricot, en suivant des yeux le voyageur sous les pampres de sa fenêtre. Car, — n'oublions pas de le dire, — dans les plans tièdes, fertiles, bien exposés aux rayons et aux caresses du midi, de vigoureux plants de vigne ou de beaux grands rosiers, croissent le long de la façade de pierre et s'étendent le long des balcons, offrant aux habitants du logis, et jusqu'à mi-chemin du toit, leur feuillage et leurs parfums, leurs grappes ou leurs corolles.

Du reste, — il convient de le dire, — ce n'est point au rez-de-chaussée de la maison qu'on peut trouver le propriétaire. Cette partie du logis, tout en pierre, est destinée aux bestiaux. La porte d'entrée s'ouvrant sur la façade, ne conduit point à la cuisine ou au salon, mais tout bonnement à l'écurie... Ce qui explique, du reste, et justifie l'inévitable voisinage d'un grand tou à fumier, invariablement pratiqué à la plus courte distance possible, et embaumant le seuil, en conséquence, de ses puissantes emanations. Ce détail pittoresque n'est certes point attrayant; mais le respect que nous portons à la vérité nous contraint de le dire. Heureusement, pour contre-balancer cet excès de fortes senteurs, assez indifférentes, du reste, aux robustes habitants de la montagne, la vieille roche moussue qui les abrite, a sur ses pentes assez de violettes épanouies et de jacinthes sauvages, assez de jeunes pins odorants et de genêts en fleurs.

En outre, deux lignes de ruches, posées sur des tablettes, flanquent des deux côtés cette porte basse, lorsqu'elle est pratiquée sur la façade du midi.

Au premier étage, se trouvent les chambres occupées par la famille. Souvent ce sont de simples cloisons de bois de sapin qui les séparent. On y parvient par un escalier en plein air, à forts degrés de chêne, à balustrade de bois sculpté, ou à lourdes marches de pierre soutenues par un petit mur, et aboutissant à un petit perron qu'un large auvent protège. A l'intérieur, lambris, meubles et bancs de bois, énorme poêle de faïence s'élevant jusqu'à hauteur d'homme. Dans la cuisine, absence complète de crémaillère, de fourneau, de cheminée! Un bloc de maçonnerie grossière, haut d'environ un demi-mètre, reçoit les menues branches de sapin, les copeaux, les sarments, puis la marmite ou la poêle sur le trépied, seuls ustensiles dont la ménagère ait besoin pour préparer les repas de la famille. Reste, il est vrai, l'importante et inévitable question de la fumée. Mais comme la bouche du poêle aboutit à l'un des murs, comme un long tuyau qui se dresse sur le toit, aboutit à cette bouche, l'on suppose, ou l'on paraît admettre, généralement, que la fumée, livrée à elle-même, aura assez d'intelligence pour trouver la seule issue décente, préparée à son intention, et pour s'y introduire, promptement et docilement, sans trop irriter le gosier et les yeux de la cuisinière. Seulement, par suite de cette remarquable particularité, les fortes cloisons des cuisines de la Forêt-Noire paraissent être de palissandre, d'ébène, ou, pour le moins, d'érable noir, tant les années et la fumée contribuent à les revêtir uniformément d'une teinte de couleur foncée. En outre, il ne faudrait pas oublier que les lampes, et même la chandelle, sont, dans ces habitations patriarcales, d'assez récente importation. Des éclats de bois résineux, fichés sur un trépied en fer au centre de l'appartement, éclairaient seuls, il y a peu d'années encore, la famille et ses travaux pendant les longues soirées d'hiver.

Du premier étage, un escalier, — intérieur cette fois, pour le plus grand comfort des habitants, — conduit au vaste grenier, couronnement de l'édifice. Ce couronnement, infiniment mieux et plus intelligemment ménagé que beaucoup d'autres, offre tout d'abord cette singularité : c'est que ce grenier, second étage par rapport au niveau du chemin, n'est, en réalité, qu'un rez-de-chaussée entièrement de plain-pied avec l'esplanade pratiquée sur

les pentes de la montagne. Il résulte de cette remarquable particularité que les lourdes charrettes à bœufs amenant au logis la provision de bois, la moisson, le fourrage, etc., pénètrent directement dans les combles par une large porte pratiquée à l'arrière du logis, et se déchargent commodément à l'abri du toit, à loisir, après avoir roulé, sans danger, sur l'épais plancher de chêne.

Au-dessus du grenier, l'édifice finit. L'énorme toit de chaume, de tuile ou de bardeaux, déborde les murs des deux côtés, surplombe les deux façades. On sent que le petit logis, prévoyant la bise et la neige, s'est blotti pour l'hiver sous un doux et chaud capuchon. Parfois, — assez souvent même, — la chaumière devient cabaret, car la fatigue et la soif surprennent aisément ceux qui errent de longues heures dans la solitude des montagnes.

De loin, alors, une enseigne mouvante l'annonce aux voyageurs. C'est un énorme mât isolé, à la cime peinte garnie de bâtons transversaux et de petits ornements en fer qui s'agitent, tremblotent, résonnent au souffle de la bise. Ce léger murmure métallique s'adresse éloquemment à l'oreille.

« Ici, le poêle chauffe, la table est mise... Ici, l'on vend du vin », déclare cette voix d'en haut au passant fatigué.

La salle hospitalière, d'ailleurs, est vaste et confortable. De gros piliers soutiennent les poutres du plafond; un épais lambris de chêne revêt le pourtour des murailles jusqu'au tiers de leur hauteur, et y forme comme le dossier des gros bancs polis, noircis par l'usage et le temps, qui en suivent le contour. Puis, çà et là, de fortes tables massives, des chaises toutes de bois de hêtre, à dossier plein ou découpé, la grande horloge à gaîne tiquetant à l'ombre d'un mur, le crucifix et le bénitier se faisant face, la forte ramure de bois de cerf, se dressant au-dessus de la porte : double souvenir des ancêtres, les Souabes, les Thuringiens d'autrefois étant grands chasseurs et fort pieux. Et puis l'énorme poêle revêtu de carreaux de faïence, encadré au sommet par un ingénieux assemblage de triangles et de lattes en bois, sur lequel sèche, dans les cas pressés, le linge de la famille; et enfin le *Sanctus Sanctorum*, sorte de bureau ou de comptoir isolé dans un coin de la salle, entouré de tous côtés d'une haute palissade à claire-voie, et renfermant dans ses profondeurs tout l'appareil du service : chopes, tasses, canettes, verres, flacons, et jusqu'au cabaretier lui-même, distribuant, dirigeant, notant, comptant, réglant, touchant, et gourmandant, au

besoin, sans sortir de ce repaire où il s'est en quelque sorte incrusté, comme le limaçon dans sa coque et le soldat dans sa guérite. Notez que ce digne commerçant débite surtout du vin : le voyageur qui se contenterait de la mousseuse boisson allemande, serait reçu et servi avec une nuance de dédain marqué, d'étonnement bien légitime. Ce ne serait plus que de la petite bière, selon l'expression commune aux plaisants d'autrefois.

N'est-ce pas bien naturel, braves gens de la montagne? Il y a des grappes sur les pentes et du soleil sur les monts : preuve que Dieu veut faire mûrir le raisin pour tout le monde. Il faudrait ne pas avoir trois francs dans sa poche, pour ne pas reconnaître une faveur semblable et apprécier, comme il convient, une semblable félicité.

Autour de ces tables de cabaret, les paysans, les paysannes, aux jours de fête et de marché surtout, s'installent et se groupent, dans toutes les variétés de leurs allures, de leurs types, de leur costume. Parmi les hommes, d'aucuns portent la blouse bleue, de même que nos Picards et nos Bourguignons, seulement avec échancrure carrée sur le dos et sur la poitrine, et l'allient, du reste, à une culotte courte, bouffante, rattachée le long de la cuisse et au-dessus du genou, qui est le haut-de-chausses exact et élégant dont nos beaux seigneurs se paraient au temps des derniers Valois, quand ils portaient aussi le pourpoint et la fraise. D'autres revêtent le rhingrave, longue et large redingote allemande à pans carrés, de drap noir ou gros bleu, doublée de lustrine ou de toile écrue; ou la petite veste montagnarde, courte, leste et bien prise, le gilet de drap écarlate à boutons de cuivre, retenu sur la poitrine par une bande transversale ou par deux bretelles croisées; la culotte courte et plate agrémentée de boutons brillants, le nœud ou la boucle aux genoux, les bas rayés ou de couleur, et les longues bottes fortes. Du reste, énorme diversité de couvre-chefs et de coiffures. Ici, la toque ronde en fourrure, à fond de drap vert ou gros bleu; plus loin, le simple bonnet de laine tricoté; ailleurs le grand chapeau montagnard ou le feutre wurtembergeois, si étrange et si comique, légèrement aplati du fond, se relevant sur les deux oreilles, et se prolongeant indéfiniment par devant, en visière, formant pour le fond parapluie, et abat-jour pour les yeux.

Dans le costume des femmes, même diversité, plus pittoresque et plus charmante. Le plus souvent, ce sont les longues nattes blondes, à attaches de ruban, le nœud alsacien, dentelle et velours noir, sur

le devant de la tête, comme un grand papillon en deuil ouvrant ses ailes au moment de s'envoler. Ou bien une sorte de petite toque ronde en dentelle et en rubans, posée au sommet de la tête comme une couronne, et se rattachant sous les nattes, par derrière ; ou une coiffe blanche, fortement empesée, s'appliquant au-dessus du front, sur les cheveux bien lisses, et s'arrondissant sur la nuque en énorme éventail ou en superbe queue de paon ; ou le simple petit bonnet de soie noire, à fond pointu, à bord garni d'une ample dentelle noire retombant à demi sur le visage, parure attrayante et discrète, qui semble tenir à la fois du monde par la coquetterie, et du cloître par l'humilité et la douceur. Il n'est pas jusqu'à des chapeaux d'homme, cylindres franchement hardis, ou d'autres plus ou moins mitigés, qui ne trouvent place, à l'occasion, sur les têtes féminines, tranchant sur la grande majorité des nœuds, cocardes, dentelles, chapeaux de paille, coiffes ou auréoles, béguins noirs et bonnets blancs, dont s'ajustent et se parent les femmes de la Forêt-Noire. Avec cela, jupon de drap brun ou bleu foncé à gros plis, corsage à épaulettes, échancré et brodé devant, et laissant passer la chemise, ou veste d'homme en drap noir, avec des morceaux de soie rouge imitant des crevés, cousus à la poitrine et aux manches; ample cravate à plis satinés, ou large fichu de soie tournant autour du cou, les deux bouts flottant par derrière ; gros chapelets à la ceinture; voilà pour les différences. Mais il y a des généralités : absence complète de mouchoirs de poche; extrême rareté de chaussettes, si ce n'est aux jours de fête. Pour les grandes solennités, en outre, le bleu est la couleur la plus généralement adoptée, le rouge reprenant la tête et dominant les autres jours.

C'est sous ces divers costumes, avec ces élégantes parures, qu'on se rend aux églises, aux lieux de pèlerinages, dans les temps des grandes fêtes, ou à Achern, à Ottenhoefen, à Oberkirch, à Nauenstein, à Simonswald, les jours de foires et de marchés; car, dans la Forêt-Noire, le commerce est actif, la nature et l'industrie fécondes.

Presque tous ces bruyants cours d'eau, ces chutes, ces cascades, qui bondissent au flanc des rocs et baignent les racines des pins, ont été utilisés et mettent en mouvement, ici, un moulin à farine ; ailleurs, un moulin à tan ; très fréquemment, des filatures, des scieries. Les grands pins de la Forêt-Noire, flottant sur les affluents de l'Elbe et du Rhin, jusqu'aux chantiers de la Hollande et de Hambourg, s'en vont ensuite, comme mâts de vaisseaux, sur tous les

océans du monde. Les bestiaux de la Forêt-Noire traversent en grands troupeaux les frontières, et vont fournir à la consommation des vastes cités marchandes, qui s'alimenteraient difficilement si elles n'avaient recours aux soins et à l'intelligence des montagnards pasteurs.

Ne parlons ici du Kirschenwasser que pour mémoire ; mais constatons, sans préjudice et avec un réel intérêt, que beaucoup de nos plus belles pailles, de nos chapeaux les plus fins, tressés le plus élégamment, viennent du centre même de la Forêt-Noire, d'Oberlenzkirch ou de Triberg et non de Suisse ou d'Italie.

Quant à la pendule primitive, à l'honnête horloge à musique, avec son clocher, son coucou de bois peint, c'est sur ce sol qu'elle a vu le jour ; c'est à l'ombre de ces sapins, de ces donjons, de ces rochers, qu'elle s'est développée, grandit, et se perfectionne encore. Aussi, dans toute l'étendue de la Forêt-Noire, il n'est guère de métairie, de chalet, d'atelier, de cabaret, de brasserie, etc., ou l'horloge ne vous joue, en sonnant l'heure, soit à l'orgue, soit au piano, qui son galop, qui sa sérénade ; qui, même, sa grande marche de Meyerbeer ou son andante de Beethoven. Le grand style musical, avouons-le, se retrouve partout dans cette studieuse et mélodieuse Allemagne; d'instinct, l'artisan sans fortune, le simple et naïf paysan, se prend à aimer le beau et presque à le connaître, parce que, dès le début, quelque pieuse tradition de famille, quelque souvenir du foyer natal, lui a appris à le se

Nous venons d'écrire le mot « tradition ». Certes, la chose et le mot sont bien connus des habitants de la Forêt-Noire. En pays de plaines, tout s'efface et se disperse vite : les édifices, les enseignements, les souvenirs. Il semble que chaque brise, en soufflant, emporte une pierre; chaque année, en passant, une pensée, une fleur, un reflet de poésie. Mais, sur les sommets et dans les gorges, il n'est plus de même; ruines, mœurs, légendes, langages, tout y devient, en quelque sorte, âpre et dur, énergique et résistant, comme le roc sur qui tout se dresse, comme le sol sur lequel tout est né.

Aucun de nos lecteurs ne s'étonnera donc, après cela, si nous lui disons que, dans toute l'étendue de la Forêt-Noire, il n'est peut-être pas une cascade ou un ravin, un bois de pin ou un grand mont, une chapelle croulante ou un donjon démantelé, qui n'ait son antique légende toute pleine de grâce ou de terreur, son petit brin de verdure, son doux reflet de poésie.

D'abord, des deux grandes et célèbres abbayes qui, du fond des gorges de la Forêt-Noire, étendirent au loin, durant le moyen âge, leur triple réputation de piété, de science et de vertu, c'est celle d'Allerheiligen (de tous les saints), située sur la rive du Liebach, au sud de la Hornisgrinde, qui fournit plus ample matière aux curieux chercheurs de légendes. C'est qu'elle doit sa fondation tout à la fois à la piété d'une noble dame et au bon plaisir d'un baudet : d'un vrai baudet, n'en riez pas; du grison à longues oreilles qui, dans cette haute et fraîche vallée, trouva sans doute l'herbe fraîche, le site paisible et le ciel pur, et ne fut sans doute pas mal inspiré. Qu'on le demande aux révérends qui, durant près de sept cents ans, habitèrent ce lieu reculé, loin des hommes.

Étienne Marcel.

(*A suivre.*)

---

# REVUE LITTÉRAIRE

# LES ROMANS NOUVEAUX

I. *Cruelle Énigme*, par Paul Bourget. (Lemerre.) — II. *Madame Érostrate*, par Charles Legrand. (Ollendorf.) — III. *La Baronne de Langis*, par Jeanne France. (Plon.) — IV. *L'Étude Chandoux*, par Jules de Glouvet. (*Id.*) — V. *Le Supplice d'une mère*, par Ed. Delpit. (Calmann-Lévy.) — VI. *Marius Maurel*, par Joseph Autier. (Ghio.) — VII. *Terre de France*, par François de Juillot. (Calmann-Lévy.) — VIII. *Les Martyrs d'Arezzo*, par Jules Le Fèvre Deumier. (Didot.) — IX. *Un Isolé*, par Étienne Marcel. (Blériot.) — X. *Gabrielle*, par Alex. de Lamothe. (*Id.*) — XI. *Les deux Idoles*, par Paul Célières. (Hennuyer.) — XII. *Le Coq Rouge*, par Constant Améro. (Ollendorff.) — XIII. *Edith*, par Lucie Des Ages. (Oudin.) — XIV. *Mabel Stanhope*, par Kathleen O'Meara, traduit par Mlle Th.-Alph, Karr. (Bray et Retaux.) — XV. *Une Éducation dans la Famille*, par Mme Jules Samson. (Hennuyer.) — XVI. *Drames et Poésies*, par M. Trécourt. — XVII. *Six Fantaisies rimées*, par E. de Nassirac. (Imprimerie des apprentis orphelins, Auteuil.)

## I

L'Académie française, chargée, par les âmes confiantes, de récompenser la vertu et de contribuer au relèvement des mœurs, décernant le prix *Vitet* pour la première fois, vient de l'attribuer au nouveau roman de M. Paul Bourget : *Cruelle énigme*. M. Vitet, frappé d'un coup providentiel, vaincu par l'admirable dévouement d'une pieuse compagne, termina chrétiennement sa carrière ; on peut juger de ce qu'il penserait du choix ! L'Académie a ses coteries, et, triste signe du temps, M. Renan y domine souvent ; rien de surprenant que le doucereux et raffiné sceptique ait fait couronner un élève digne de lui, un jeune collaborateur des *Débats*. M. Bourget s'étonnera moins, à présent, s'il rencontre encore des catholiques croyant aux influences des camaraderies puissantes... Une grande partie de la presse justifie, d'ailleurs, par ses éloges, les suffrages de l'Aca-

démie ; on sait si cette presse se soucie de relever les mœurs ! Voici un petit échantillon, de sa critique, emprunté à une revue du Midi : « Les qualités que M. Bourget avaient montrées dans son dernier roman : l'*Irréparable*, apparaissent agrandies dans *Cruelle énigme*. Ce terrible analyste nous dépeint la nature de la femme faite de sensations et de sentiments, mélange étrange qui la fait *faillir alors même qu'elle s'y refuse*, et la rend coupable de *fait quand elle ne l'est pas d'intention;* cruelle énigme que M. Bourget nous a signalée, en profond connaisseur du cœur féminin, mais qu'il n'a pu résoudre. » L'énigme est peut-être encore plus complexe, mais telles sont bien les honteuses excuses de l'irresponsabilité offertes, chaque jour, à la femme qui tombe. L'Académie prétend-elle qu'en les délayant avec art, M. Bourget relèvera beaucoup nos mœurs?

Le nouveau chef de l'école psychologique fait preuve d'un subtil talent d'analyse, mais ce talent est-il si nouveau parmi nos romanciers? N'en pourrait-on citer avant lui, qui ont excellé dans l'étude du *subjectif?* N'avons-nous pas déjà de profonds, d'admirables psychologues, dont le style restera comme modèle, ce qu'on n'oserait promettre à M. Bourget. Ne donnons donc point dans la piperie des grands mots ni de la vogue de commande, qui dissimulent souvent de fort vilaines choses ; l'analyste, le *styliste*, posséderait-il cent fois plus de talent, un lecteur honnête doit s'inquiéter, avant tout, de ses intentions morales. Un simple exposé de *Cruelle énigme* fera assez juger du livre couronné : Hubert Liauran « appartient, par son éducation, à ces naïfs qui ignorent les causes profondes de la vie, son animalité foncière, sa tragique doublure. Race heureuse, car à elle appartient la jouissance de la fleur des choses ; race vouée aux catastrophes, car, seule, la vue nette du réel permet de manier un peu le réel ». Autrement dit, Hubert, élevé dans l'ignorance du mal, doit succomber au premier choc. La femme sirène, le sphynx au visage rayonnant, à la croupe bestiale, se trouvera sur son chemin et l'entraînera. Ni les principes d'une foi inflexible, ni l'amour, ni les larmes d'une sainte mère, n'arrêteront le jeune homme ; une fois à terre, jamais il ne se relèvera ; on ne croit plus aux conversions ! Faust engage le salut de son âme, si le démon parvient à lui faire goûter une minute de délices sans mélange, et Satan s'épuise à la tâche, car l'âme, fille des cieux, ne se contente d'aucune des joies d'ici-bas. Le héros de M. Bourget. oubliant ces divines aspirations, se croit rassasié par une heure de volupté ; comme le solidaire, il

s'interdit la possibilité du repentir, jurant de ne jamais regretter l'instant de ses transports... Et celle qui le perd, peut-elle se dire coupable seulement de fait, non d'intention, à moins de regarder la femme comme une créature purement sensitive et « très voisine de la nature? » Elle n'est pourtant pas si primitive, cette Mme de Sauve, avec son adresse et la complication de ses sensations mêlées de sentiment : Elle a vingt-cinq ans; mariée, elle a *failli* deux fois déjà, avant de séduire, au moyen d'un art si perfide, « l'enfant », dont la candeur excite ses convoitises; puis, quand Hubert se prend dans ses filets, quand il sacrifie tout pour elle, quand il la croit tout à lui, elle ne peut supporter l'isolement de quelques semaines, et se dégrade plus honteusement que jamais, avec le premier passant... Hubert, qui la trouvait angélique, au moment où elle trahissait son mari, nie Dieu parce qu'elle l'a trompé!... Il essaie de la maudire... Le monstre, au buste de femme, lui tend les bras, il est repris; il la méprise, il se méprise lui-même, mais il se sent trop faible contre « l'ensorcellement ». « La Dalila éternelle achève son œuvre. » Le romancier s'arrête sans déchiffrer la cruelle énigme; ne rien conclure, c'est le fin du fin pour l'école sceptique. On soupire seulement quelques banalités fatalistes... Hérédité du sang... irresponsabilités de l'instinct... « L'homme est tel que son amour, mais cet amour, pourquoi et d'où vient-il? » — La vie..., les passions, la vertu, énigmes! Cruelles énigmes! — L'amour, que peint si voluptueusement M. Bourget, se compose sans doute de réminiscences, le romancier devant se borner « à donner une impression personnelle de la vie ». D'après un pareil système, que demander de plus à l'impressionniste? il se contente, pour lui-même, du mot de Pilate : « Qu'est-ce que la vérité? » Pour la femme, de celui de Shakespeare : « Fragilité! » Notre romancier n'a pourtant pas vécu exclusivement, semble-t-il, parmi les sceptiques ou dans le demi-monde. Il connaît les solutions fournies par la foi, il connaît même la femme pieuse. Il esquisse, avec une délicatesse infinie, deux figures de mères aussi pures que touchantes; pour les copier, il a dû pénétrer dans l'intimité des modèles. Un parfum d'encens, recueilli au temps de l'enfance, se réveille parfois dans sa mémoire; mais, comme le maître qu'il a choisi, il se hâte de l'altérer. Il raille et blâme les catholiques sur un ton discret. La leçon profitera sans doute à certaines mères admirables, qui, avec la meilleure volonté, n'arrivent point à former un homme, encore moins un chrétien; et cette critique est peut-être

une des raisons pour lesquelles on a distingué, à l'Académie, l'auteur qui, palliant, avec tant d'art les vices de la femme sensuelle, attaque, d'une si habile main, les faiblesses de la chrétienne.

## II

Voici maintenant le roman *vécu*... Personne n'a oublié ce lamentable procès, cette jeune duchesse tombée si bas, cette belle-mère odieusement calomniée, ces questions religieuses si perfidement soulevées au milieu du scandale. Les romanciers s'inspirèrent de ces débats, ils les exploitent encore; M. Legrand, tenté à son tour par ce triste sujet, l'a traité d'une façon toute pathologique, sans injuste parti pris ni pour ni contre la malheureuse, qui lui inspire autant de dégoût que de pitié. L'excuse de la jeune marquise d'Hériadec se trouve dans une union mal assortie, une éducation déplorable et une passion insensée pour un homme d'honneur, qui la plaint, mais la repousse. On la surnomme *Madame Érostrate*, parce qu'elle s'imagine acheter la jouissance, en détruisant ce qu'il y a de plus sacré dans la femme. Jacqueline, comme Thérèse de Sauve, se livre aux fureurs de Vénus; elle dépasse la païenne par tous les raffinements de notre civilisation; elle finira au milieu des hallucinations de la morphine; lasse d'abuser de tout, elle verra partout la mort. La pourriture du vice réclame celle de la tombe, dans laquelle on cherche le repos du néant. Le romancier ne se complaît que trop à étaler les turpitudes de son héroïne, mais du moins il indique une conclusion morale, en plaçant ce demi-aveu sur les lèvres d'un médecin, jusqu'alors incrédule : « Je ne vous paierai pas de balançoires pathologiques qui ne donnent que le côté extérieur des choses, et je vous dirai, après bien des réflexions, que si Jacqueline s'est tuée, c'est... c'est parce que nous avons, peut-être, une âme. » La douloureuse histoire de M^me^ Érostrate montre, en effet, que la boue du vice étouffe, mais n'éteint pas absolument la flamme allumée dans la chair de l'homme. En morale, le traitement par l'homœpathie est toujours dangereux, M. Legrand nous pardonnera de le constater. Nous apprécions l'aimable romancier, et surtout le critique, à la fois bienveillant et fin, d'accord en cela, avec tous les lecteurs de la *Revue;* si nous lui demandons des œuvres moins réalistes, c'est que nous le savons capable de résoudre le problème du bon livre sans fadeur, et du roman émouvant sans scandale.

III

*La baronne de Langis* est une histoire toute féminine, racontée par une femme avec grâce et sensibilité, mais non sans quelque mièvrerie. Le récit intéresse par la gradation nuancée, amenant progressivement Isabelle, de l'innocence inconsciente à la faute irréparable. La donnée qui manque de vraisemblance est rachetée par de charmants détails, et la forme de journal intime ne fait pas languir l'action. Écrit dans le ton de la bonne société, moral en somme, puisque la chute y est cruellement punie, ce roman n'offre pas cependant une lecture saine. Il y règne une mollesse dans les principes et les sentiments, plus dangereuse souvent que les brutales revendications des romanciers matérialistes dont on se défie davantage.

IV

Une main autrement virile a tracé ce vigoureux tableau de mœurs intitulé : *l'Étude Chandoux*, et signé d'un pseudonyme déjà connu : Jules de Glouvet. Le romancier se double du magistrat; l'un tempère ce que l'autre aurait de sec et de cassant; d'autre part l'expérience de l'homme d'affaires, sa science pratique de l'âme humaine, est une force pour le romancier. Une leçon remplie d'actualité ressort de ces pages; en élevant le point de vue, en supprimant quelques plaisanteries un peu trop gauloises ou quelques détails un peu risqués, en renonçant à certaines attaques contre le clergé, on aurait un livre excellent pour le fond comme pour la forme. Le héros de M. Glouvet c'est le *déclassé;* beaucoup se sont essayés à ce portrait, mais ici le type semble neuf, sans que l'auteur s'écarte de la vérité. Eusèbe Chandoux, fils de paysan, né avec les aptitudes, le tempérament, les goûts du cultivateur, aurait besoin du grand air et du travail des bras. Ses parents s'obstinent, malgré tout, à en faire un *monsieur*. Nature passive et lourde, l'enfant plie sous l'impérieuse direction de sa mère, et devient, avec le temps, un notaire de village passable. Cette mère intrigante le pousse toujours en avant. Femme sans éducation, mais intelligente, rien ne l'arrête, C'est bien la paysanne de nos jours, âpre au gain, plus âpre encore à l'ambition; incrédule et superstitieuse, pensant se jouer de Dieu comme elle trompe les hommes. Chez Rose Piévache, les sentiments maternels se réduisent à un monstrueux égoïsme, elle sacrifie, sans

s'émouvoir, ses enfants à son orgueil. Le père Chandoux est bon, mais faible et borné; il ne résiste pas plus qu'Eusèbe à la « ménagère ». L'amour réciproque de ce père et de ce fils, la touchante idylle de la petite Reine et d'André, mettent la note sensible dans ce roman, tout rempli de la passion de l'intérêt et des discussions de marchés véreux. L'auteur excelle à peindre les finauds, les fripons de village, les marchands de biens retors, les maraudeurs d'affaires, que ses fonctions lui ont fait étudier de si près. Il conduit le notaire de Saint-Christophe, d'étapes en étapes, jusqu'à la faible barrière qui sépare l'indélicatesse de la fraude; il la lui laisse tristement franchir, mais on se sent ému de pitié, quand ce malheureux, dont la conscience a été faussée dès l'enfance, vient pleurer comme un petit garçon aux genoux de son « pauvre papa ». On s'attendrit malgré soi sur le faussaire, on voudrait voir la vraie coupable, la mère, dont les mauvais conseils l'ont perdu, traînée à sa place devant les assises. Cette comédie humaine, ou plutôt ce drame poignant, a de si vivants acteurs que, quand on connaît un peu les campagnards, des noms réels se substituent dans notre esprit, à ces noms fictifs. L'auteur commence par l'étude des « instincts simiesques », et se trouve amené à l'observation de l'être moral, dont la conscience est responsable aux yeux de la loi. Pourquoi rester volontairement en arrière et ne point indiquer cette divine sanction, sans laquelle les lois humaines sont aussi arbitraires qu'impuissantes?

## V

Chez M. de Glouvet, la mère agit sous l'empire d'un égoïsme effréné; chez M. Delpit, elle se montre tout aussi passionnée dans le dévouement. Le romancier avait d'abord intitulé son livre : *le Supplice d'une mère*, des réclamations d'antériorité lui ont fait adopter le titre des *Souffrances d'une mère*, qui exprime moins bien la thèse. Lorsqu'on demande à Thérèse Rolland, si, pour défendre son fils, elle irait jusqu'au crime? « Oui ! » répond-elle, presque sans hésiter. Elle adore son fils Jacques en vraie païenne. Les mots adorer, adorable s'appliquaient autrefois à Dieu seul; aujourd'hui, on les prodigue, en violentant la langue; mais, depuis qu'on en vient à idolâtrer les créatures, on ne sait plus les aimer, et le châtiment est là. Une mère moins passionnée n'eût point autorisé son fils à épouser une coquette, malgré l'opposition du père de famille; sa

fermeté, ses pieux conseils, eussent sauvé Jacques des malheurs où son aveugle tendresse le précipite. L'auteur met en présence l'épouse illégitime et l'ancienne maîtresse, la mère respectable et la mère coupable, donnant à la première une attitude souvent admirable, et faisant de la seconde une hideuse mégère; c'est réagir, avec un certain courage, contre les tendances corruptrices des romans modernes. Mathieu, le père de famille, placé entre ces deux femmes, vénère l'une et craint l'autre, qui l'a entraîné au désordre. Il est honnête homme, chrétien convaincu, marin intrépide, mais trop mou de caractère pour lutter contre les natures passionnées, dont il se voit entouré. Thérèse lui a donné deux enfants; Jacques le fils *adoré*, et Marie, à laquelle l'ardente mère ne pardonne pas d'avoir obéi quand Dieu l'appelait. Le marin, lui, comprend la sœur de Charité. Mathieu a encore un fils naturel, Étienne, qu'il ne connaît point et dont sa famille ignore l'existence. Étienne et Jacques sont rivaux, leurs mères les soutiennent. Mathieu tombe sous le poignard de Domica. On soupçonne Jacques et Thérèse, tous deux s'accusent pour se sauver mutuellement. Thérèse est condamnée; alors apparaît la sœur Marie; elle s'est montrée sublime, en arrachant un drapeau français des mains de l'ennemi, sous une pluie de balles; on lui accorde la grâce de sa mère, et sa douce vertu ramène Étienne, que Domica avait élevé dans la haine de Dieu. Quand M. Delpit n'aurait voulu faire qu'une étude de l'action du sentiment chrétien dans les âmes, et opposer celles qu'il soutient, à celles dont il est absent, son œuvre devrait être louée et encouragée. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de remarquer le style contourné du romancier qui, à l'exemple de beaucoup d'autres, compromet la pureté de la langue sous prétexte de la rajeunir.

## VI

L'auteur de *Marius Maurel* ne se fait pas non plus scrupule des locutions bizarres, mais on finit par les lui pardonner, car elles s'harmonisent avec la couleur locale. Son joli récit, tissé de larmes et de sourires, s'illumine du beau soleil de la Provence. Sauf une malencontreuse tirade sur l'ignorance populaire, « entretenue par le clergé », l'auteur parle avec convenance des pieuses coutumes du pays, son héros n'est si foncièrement honnête homme qu'en restant fidèle chrétien. Rien de simple comme ce petit roman. Un vieux marin, fort pauvre, recueille la fille de son ancien patron tombé

dans la misère. Sur le point de mourir, il demande à son neveu, riche paysan de la plaine, de jurer que la petite Jeanne sera sa femme. *Misé* Maurel, la mère de Marius, rêvait une toute autre bru, mais son fils objecte l'obligation du serment, d'ailleurs il aime l'orpheline. On raille le riche fermier sur cette union peu assortie; que lui importe, il est heureux! Alors la jalousie ourdit sa trame; une belle fille du village, qui avait espéré épouser Marius, s'ingénie à exciter les soupçons du jeune mari : « Jeanne aime trop la mer, elle doit aimer aussi les marins! », murmure la méchante langue. Le frère de Jeanne, un fort mauvais sujet, déserte son régiment et vient se cacher dans les dépendances de la ferme. Jeanne le voit en secret, ses démarches confirment les soupçons de Marius. Il se place en embuscade et assomme son prétendu rival. Tout s'explique dans une belle scène entre les époux. Marius, dont l'âme droite et chrétienne, n'admet pas qu'un crime demeure sans châtiment ou sans expiation, cherche d'abord à se livrer aux mains de la justice, puis prend la place de son beau-frère sous les drapeaux. Ce dernier n'est pas mort; après bien des années de souffrance, Marius pourra rentrer à la ferme; il recevra la dernière bénédiction de sa mère, et les soins de Jeanne le guériront, sans doute, de la maladie de langueur, contractée au régiment. Près de Jeanne se dessine un type méridional, énergique et charmant, celui de Rose, la belle et courageuse paysanne, qui sait briser un amour indigne d'elle, pour se consacrer au bonheur de tous. Le caractère de *Misé* Maurel, la mère de Marius, n'est pas tracé avec moins de relief et de finesse. Sans prétentions pathologiques, psychologiques ou réalistes, le romancier nous a montré la lutte des passions dans des âmes saines et honnêtes. Au lieu de souiller ou de révolter l'imagination du lecteur, il l'a rafraîchie, intéressée, remuée par les bons côtés. Son livre est de ceux qui se font trop rares aujourd'hui.

## VII

*Terre de France* est également pur et honnête. L'auteur débute sous un pseudonyme auquel personne ne prendra le change. Ce joli style, un peu prétentieux, avec ses rajeunissements de vieux termes, ces jolis détails d'intérieur, révèlent un pinceau féminin. *Terre de France* est un tableau de genre, fait de rien comme disent les artistes, un pastel rapidement esquissé, mais aux vives et fraîches couleurs. Dans le lointain, les brumes des montagnes aveyronnaises,

sur le premier plan la sémillante figure de Solange entourée de groupes spirituellement crayonnés. Ici, le visage grave et digne d'Amédée le héros; là, le trop élégant marquis de Cheroy; puis les vieilles tantes, les oncles vénérables, les cousines et cousins; cet original petit Jean, si amusant, si bon frère; cette mère de famille modeste et vaillante, il n'est pas jusqu'aux physionomies des chevaux qui n'intéressent!

Solange, née grande dame, se permet d'abord des caprices, des hauteurs, des exigences insupportables; elle refuse la main d'Amédée, loyal comme Bayard, mais un peu gauche et sans fortune; elle scandalise ses tantes et se fait gâter par sa grand'mère. Et pourtant, Solange a du cœur; elle descend d'une de ces nobles familles où le dévouement pour le pays se transmet avec l'héritage; elle s'en souviendra, soyez-en sûr! Quand éclate la guerre de 1870, tout le sang des de Bozouls se réveille en elle. Fiancée à l'élégant marquis de Chéroy, elle rompt avec un homme dont l'hésitation à se battre lui fait honte. La nonchalante jeune fille devient la meilleure infirmière de la contrée, et Amédée, qui s'est engagé, ne doit la guérison de ses blessures qu'à son infatigable dévouement. Solange épousera enfin le noble balafré; elle le trouve beau désormais et sa médiocre fortune ne lui fait plus peur. Le patriotisme de l'auteur est ardent et plein d'éloquence, mais il gagnerait encore, en s'appuyant davantage sur les sentiments chrétiens. Les plus braves défenseurs du sol sont ceux qui combattent pour les autels, en même temps que pour les foyers.

## VIII

L'éditeur des œuvres complètes de Jules Le Fèvre Deumier, dont nous avons déjà présenté deux volumes à nos lecteurs, fait suivre *Sir Lionnel d'Arquenay* par un roman également en deux volumes : *les Martyrs d'Arezzo*. Le mot de roman s'applique assez improprement à cet ouvrage, qui est bien plutôt une étude philosophique, historique, etc., une sorte d'encyclopédie, pour ainsi dire, de tout le savoir, de toutes les idées de l'auteur. Savoir souvent superficiel, idées préconçues, pour la plupart, sous l'influence de son époque, fausses, bizarres, contradictoires, très souvent, mais parfois naturellement élevées et justes. Comme il le dit lui-même avec son style prétentieux, il « chiffonne toutes les questions » pour en revenir sans cesse à la question religieuse qui le tourmente, et ce

tourment l'honore. Son héros, Spinello, qu'il place « sous le règne de Pétrarque et le pontificat de Clément VI », n'est autre qu'un disciple de lord Byron, affectant des airs sataniques, posant pour l'âme ravagée et se livrant à de pompeux accès d'athéisme. Le Fèvre, quand il parle des inquisiteurs, des moines, des prêtres, a des tirades à la Hugo. Il applique, suivant l'expression du P. Gratry, un abominable masque sur la face de l'Église, puis se recule en criant qu'elle est hideuse! Néanmoins, à travers tous ces blasphèmes d'une violence cherchée, on sent que la divinité du dogme, la poésie du culte, la beauté, la profondeur de la liturgie sacrée, l'impressionnent vivement; il se souvient des échos, encore retentissants, du *Génie du Christianisme* et veut imiter Chateaubriand. La couleur de son tableau du quatorzième siècle manque de vérité, mais elle est brillante, et ses digressions historiques intéressent; seulement ses prétentions philosophiques, ses négations vaniteuses, ses dissertations monotones fatiguent vite. « Tu n'existes point! s'écrie Spinello, dans l'espoir que Dieu lui répondra par une preuve. » Dieu n'accorde pas de miracle à l'orgueil, c'est peut-être ce que l'auteur réussit à démontrer le plus clairement dans ces deux gros livres.

## IX et X

Les romanciers ont mis bien des fois en scène le personnage du bourreau. Non le bourreau volontaire, « cet homme qui n'est pas criminel, mais qu'aucune langue ne consent à proclamer vertueux, ni honnête, ni estimable », comme dit M. de Maistre, mais le bourreau tel qu'il leur plaît de se l'imaginer sous l'ancien régime : condamné par l'hérédité à porter la hache, ainsi que le fils des rois, le sceptre. M^me^ Étienne Marcel, en rajeunissant ce type, dans *Un Isolé*, a écrit un petit roman fort dramatique et fort attachant. Maître Pierre Sanson représente le bourreau, pénétré des devoirs de sa charge, plus grand que n'a osé le faire Joseph de Maistre, puisqu'il est vertueux, puisqu'il va même jusqu'à l'héroïsme du devoir professionnel. Jacques Sanson, fils de Pierre, déjà tourmenté par les premiers ferments de l'esprit moderne, déjà rêveur au dix-septième siècle, déjà révolté contre la tradition des usages et la tyrannie de la coutume, raisonne, alors que son père obéit, se refuse avec horreur à l'épouvantable tâche, essaie de se substituer aux victimes, se redresse contre la réprobation publique, se tord

toute sa vie dans la douleur et la honte, et va s'ensevelir enfin, au fond d'un cloître. Certes, l'auteur s'est bien tiré de ce sujet difficile; tout en s'inspirant de quelques-uns de ses devanciers, il a su éviter plus d'un écueil. Il nous semble, pourtant, que la mise en scène des suppliciés protestants est regrettable dans un ouvrage destiné, surtout, aux lectures populaires. On ne déplorera jamais assez les mesures prises sous Louis XIV contre le parti de la Réforme, mais ce parti n'exploite que trop ses martyrs, pour envenimer les rancunes contre l'Eglise, il faut se garder de l'y aider. Signalons aussi la conclusion du livre : « Aujourd'hui, les Sanson n'existent plus, mais le bourreau fonctionne encore; ainsi ces temps lointains, aux mœurs presque barbares, à l'infériorité morale (?) encore marquée, ont, sous ce rapport, légué à notre siècle, où le progrès va grandissant, un sanglant problème à résoudre. » Ce problème, le progrès, tel qu'on l'entend de nos jours, ne le résoudra pas; d'ailleurs, la lutte entre le mal et le bien est éternelle ici-bas, et tant qu'il y aura des criminels, la société doit être armée pour sa défense. N'y a-t-il pas quelque danger à bercer le peuple avec ces utopies d'indulgence dont nous ne voyons que trop les lamentables conséquences?

M. de Lamothe, auquel on pourrait renvoyer les lecteurs de : *Un Isolé*, pour les détails sur la révolte des protestants dans les Cévennes, continue l'excellente série de ses romans populaires. Inutile d'analyser longuement, ni de recommander beaucoup sa *Gabrielle*. C'est l'histoire d'une jeune créole, mariée à un joueur qui la ruine et la rend fort malheureuse. Abandonnée par sa propre famille, persécutée par celle de son mari, Gabrielle puise le courage dans sa foi, surmonte toutes les épreuves et se venge noblement, plus tard, de ceux qui l'ont fait souffrir. Les scènes du roman se passent tantôt en France, tantôt en Amérique, ce qui varie le récit; le contraste entre « la famille qui compte et celle qui ne compte pas » est, du reste, aussi amusant qu'original.

## XI

On assure que le public, en général, manifeste peu de goût pour les narrations détachées et courtes, réunies en volume. Ce serait souvent un tort, car dans une simple esquisse, il peut se trouver autant de talent, d'esprit, de sensibilité et même de dramatiques effets que dans des tableaux de grande dimension. M. P. Celières,

dont il faut déplorer la perte prématurée, l'a prouvé, avec son recueil intitulé : *les Deux Idoles*. Les récits qui composent ce livre ont presque tous une haute moralité, un saisissant intérêt, citons : *la Guetteuse du Quenoy*, un patriotique souvenir ; *Sœur Antoinette*, trait d'une héroïque charité, et surtout : *la Boulonnaise*, sublime exagération de l'amour maternel. N'oublions pas non plus, la désopilante anecdote intitulée : *la Dot de Félicie*.

Nous avons parlé déjà du *Roman d'une mère* par le même auteur; cette fois nous ne mettrons pas de réserves dans nos éloges, l'inspiration pourrait être plus chrétienne, mais le sentiment reste toujours élevé, et les exemples sont choisis de manière à remuer les plus nobles fibres du cœur.

## XII

Le collaborateur assidu de M. Victor Tissot vient de publier un petit volume illustré et fort curieux qui offre l'avantage de pouvoir être mis entre toutes les mains. *Le Coq rouge*, « aventures de deux petites Parisiennes en Russie », joint l'intérêt d'un roman, aussi innocent qu'émouvant, à celui des renseignements topographiques, etnographiques et autres. M. Améro s'attache à faire ressortir l'odieux et le danger de l'institution policière dans l'empire des czars. Cette vaste administration ne s'occupe guère que de maintenir la tyrannie impériale et démoralise un peuple excellent. « Il n'y a point de crimes qu'on ne puisse commettre, point de noirceurs ou de mal dont on ne puisse se racheter, en payant les policiers. » L'influence de la race allemande compte aussi parmi les fléaux dont la Russie souffre davantage. Les maux causés par les Allemands, passés et présents, sont peints par l'auteur sous les plus sombres aspects. Quant aux autres divisions entre les races diverses qui peuplent l'immense empire, on fera bien, pour en mieux comprendre l'importance, de suivre, la carte en main, la périlleuse odyssée des deux petites Parisiennes. Un des personnages de M. Améro nous paraît singulièrement choisi : c'est un Polonais, à moitié nihiliste, ne reculant devant rien pour assouvir ses vengeances nationales et promenant le *Coq rouge*, ce qui signifie l'incendie, dans tous les châteaux des provinces Baltiques. Ce chef de *Jacques* a fait son apprentissage à Paris, parmi les énergumènes de la Commune; il est périlleux de rendre sympathique un semblable héros. Quant aux questions religieuses, si importantes, en

Russie comme partout, l'auteur a jugé prudent de ne pas même les effleurer. Nous le regrettons.

## XIII

« Le jour le plus long a un soir, le travail le plus rude a sa fin, la peine la plus vive son repos éternel plein de contentement », disait le P. Faber. L'auteur d'*Edith* prend ces mots pour épigraphe. Il essaie de démontrer combien l'orgueil empoisonne la vie, tandis que la douce humilité sert de baume pour tous les maux. Son héroïne veut se venger du dédain de celui qu'elle aime et ne trouve rien de mieux que d'agréer un prétendant à peine entrevu. Edith paye cher son dépit, mais l'épreuve ne la corrige point et, dans son indomptable orgueil, devenue mère de famille, elle force son fils à l'abandon de la fiancée qui allait le rendre heureux. Toujours raidie contre les dispositions de la Providence, elle souffre sans consolation. Tandis qu'elle voit sa jeune sœur partir souriante pour le ciel; sa belle-mère écarter, en s'humiliant, la malédiction paternelle qui menace un fils, et une jeune parente délaissée se résigner sans murmurer, puis goûter les ineffables joies de l'abnégation chrétienne. Tous ces exemples ébranlent enfin la fière Edith, elle courbe le front, elle pardonne pour être elle-même pardonnée; sa peine finira, car elle sera heureuse du bonheur de son fils. Rien de plus moral ni de plus édifiant que ce petit roman.

## XIV

On peut en dire autant de *Mabel Stanhope*, par Kathleen O'Meara, traduit par M^lle^ Karr. On y trouve les qualités du roman anglais avec des avantages que ceux-ci présentent assez rarement. Le récit de miss O'Meara est conçu dans un sens catholique, il se passe en France et nous fait connaître, d'une façon très amusante, ce que nos voisins pensent de nos habitudes ou de notre caractère, enfin il est bien traduit. La plume exercée de M^lle^ Karr a su conserver la saveur étrangère avec la clarté d'un style coulant et français. Cette traduction, publiée il y a quelques mois par le journal *le Monde*, y avait été fort appréciée. Mabel Stanhope est une jeune héritière anglaise qui, envoyée sur le continent pour terminer son éducation, se sent insensiblement entraînée vers le catholicisme. Rentrée dans sa patrie, elle se détermine à une abjuration publique. Son père,

protestant zélé, homme juste et droit, croirait offenser Dieu s'il ne sévissait pas contre ce qu'il traite d'apostasie. Mabel revient en France, où elle subit la misère et les dangers de l'isolement, sa candide innocence triomphe, mais ses forces sont à bout. Son père, qui la retrouve presque mourante, n'a plus le courage de la repousser; d'ailleurs les idées du baronnet se sont modifiées à l'égard des catholiques et surtout des prêtres, qu'il a vus de plus près. Peut-être comprend-il qu'on n'apostasie point en retournant au culte des ancêtres. Au second plan, une digne Irlandaise, nourrice de Mabel, et la pieuse miss Jones offrent un contraste par lequel l'authoress exprime une de ses idées principales, résumée dans les lignes suivantes. « Ma foi m'enseigne que l'Église catholique possède seule la vérité; cependant elle me dit que chacun sera jugé selon sa conscience et que la bonne foi, même quand nous sommes dans l'erreur, peut nous sauver. » Mais tout le livre tend à montrer qu'une fois la vérité connue, rien ne doit arrêter un noble cœur, ni empêcher une conscience droite de la proclamer. »

## XV

Si nous comprenons une *Éducation dans la famille* parmi la série des romans, il n'est pas besoin de faire remarquer que cet ouvrage n'a de romanesque que la forme. Il présente une suite de conseils sur l'éducation des jeunes filles, agréablement dissimulés par un récit que l'élève, comme la maîtresse, pourra lire avec profit. Seulement, l'auteur nous avertit « qu'il laissera hors de son cadre la question religieuse ». Or, nous croyons nous adresser à des mères de famille, décidées à n'accepter en aucune façon les procédés laïques; nous ne pouvons donc leur recommander spécialement ce livre; le prix qu'il vient d'obtenir à l'Académie n'est point pour elles une garantie suffisante. Les mères catholiques ne sauraient regarder, avec M^me^ Samson, la première communion comme l'équivalent de la cène protestante et des initiations juives ou païennes. Elles ne reconnaîtraient pas saint Paul à cette définition : « Un des plus beaux et des plus profonds esprits des *anciens* siècles. » Elles voudraient qu'on leur parlât, pour la journée du dimanche, de pieux exercices élevant l'âme de leurs enfants autrement qu'une représentation théâtrale ou la récitation de beaux vers. Quand elles cherchent un guide pour les aider dans leur sainte tâche mater-

nelle, elles le demandent hautement et sincèrement religieux. Des extraits de morale, des leçons de pédagogie prises parmi les œuvres de Fénelon, de Mgr Dupanloup, de Mme de Maintenon, mêlés à ceux de Jean-Jacques, de Mme Guizot, etc., ne les rassurent pas complètement. Quelles que soient les bonnes intentions, l'expérience, la sagesse de Mme Jules Samson dans les choses du monde, dans la pratique de la vie intérieure, il manque à ce nouveau manuel ce que la religion seule peut donner à un éducateur.

## XVI à XVII

Recommandons en deux mots les *Petits Drames et poésies* de M. Trécourt, recueil d'une centaine de pages. *Le monde et le Cloître*, *la Légion Thébaine*, sont écrits sous l'inspiration la plus religieuse; d'autres petites pièces ont une allure gaie ou gracieuse, quelques-unes semblent empreintes d'une mélancolique résignation. L'auteur réveille les échos d'un monde évanoui et charmant : le monde des Cléon, des Orphides, des Dora; on retrouve chez lui l'ancienne poésie, les vieux et chers souvenirs...

Enfin, M. E. de Nassirac nous adresse une plaquette avec un titre modeste : *Six Fantaisies rimées*. La première : *En tisonnant*, ressemble à un joli rêve où voltigent les étincelles d'or du foyer; *le Portrait Louis XV*, un peu régence peut-être, a le sourire malicieux et le chiffonnement élégant de l'époque; *la Berceuse*, déjà mise en musique par M. Hess, nous paraît délicieuse. Lisez encore les trois autres, vous applaudirez certainement cette muse de bonne compagnie, dont la voix est fraîche et légère, la touche délicate, et qui unit l'esprit, l'enjouement, la finesse, à une sensibilité profonde et vraie.

J. de Rochay.

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

Un ministère radical a succédé à un ministère opportuniste; M. Brisson a remplacé M. Jules Ferry : cependant la politique, les ministres, la majorité, tout reste opportuniste. Le jour où le cabinet Ferry a été renversé, il semblait qu'une révolution allait s'opérer dans la direction des affaires et la conduite du parti républicain; on pouvait croire, selon les vraisemblances, que l'arrivée au pouvoir du radicalisme allait faire entrer la République dans une ère nouvelle. Les radicaux n'avaient-ils pas un programme tout différent de celui des opportunistes? Ne s'annonçaient-ils pas comme des réformateurs immédiats, prêts à renouveler la face de la République? L'attente commune a été trompée. Il n'y a rien de changé depuis l'avènement du ministère Brisson. Aucun acte, aucune parole ne témoigne de l'intention de sortir des voies suivies jusqu'ici, ni d'innover en quoi que ce soit. Le nouveau ministère n'a pas de politique qui lui soit propre. On dirait même qu'il s'applique par sa conduite à justifier le mot de M. Ferry, proclamant, à Saint-Dié, que « le nouveau cabinet ne pourrait avoir une politique différente de celle du précédent ». Selon cette prédiction, le ministère Brisson montre bien, à l'intérieur comme à l'extérieur, qu'il n'est que la continuation de l'ancien.

Devant l'attitude du nouveau ministère, que la Chambre semble approuver jusqu'ici, peut-il être encore question de la mise en accusation de M. Jules Ferry et de ses collègues? Au premier moment, cette mesure paraissait le complément nécessaire du vote de déchéance rendu par la Chambre. En déposant simultanément une proposition, à cet effet, les deux groupes de la droite et de la gauche radicale répondaient au sentiment public. Aujourd'hui, une demande de mise en accusation paraît si anormale, que l'on s'étonne de toutes parts que la Commission nommée pour l'examiner

prenne son rôle au sérieux, et parle de faire comparaître M. Ferry et ses collègues devant elle. Les choses ont tellement changé en si peu de temps que les adversaires de M. Ferry ne pourraient plus réclamer la condamnation du ministre déchu, sans que ses amis ne leur répondent qu'au lieu d'être déféré à une haute cour de justice, M. Ferry devrait plutôt être replacé avec honneur au banc des ministres où siège injustement son successeur, M. Brisson. M. Jules Ferry n'est plus le grand coupable, c'est la grande victime. Ainsi l'appellent aujourd'hui ses fidèles.

Peu s'en faut que tous ne le regrettent. Une politique s'impose au parti républicain : c'est celle de l'union électorale. Toute l'action du nouveau ministère, s'il ne veut pas être accusé d'inertie et d'insuffisance, doit tendre à faire cesser les divisions entre républicains, à grouper toutes les fractions du parti, à unir les opportunistes et les radicaux en vue des élections. Si une chose pouvait, en effet, augmenter les chances des conservateurs et même leur procurer le succès, ce seraient les divisions des républicains. Ces dissensions sont telles, que les journaux qui ont le plus d'influence sur la direction du parti en sont à la signaler comme un danger pour la République et qu'ils ne cessent de recommander instamment la concorde et l'entente. Cette politique d'union, le ministère Brisson-Freycinet est-il capable de la conduire à bien? A-t-il lui-même assez d'homogénéité, a-t-il surtout assez d'autorité pour réprimer les dissentiments, grouper les différentes fractions, imposer à tout le parti l'unité de programme et d'action? Avec son habitude du pouvoir, son expérience, ses facultés personnelles, son ascendant ancien sur la majorité, M. Ferry paraissait plus apte à ce rôle que son successeur. On sent déjà que la main directrice manque. On ne trouve dans le ministère Brisson ni la volonté, ni l'habileté, ni l'audace suffisantes pour une entreprise aussi ardue que de faire marcher ensemble toutes les forces républicaines à un assaut général contre la réaction.

C'est surtout avec le scrutin de liste que l'infériorité du ministère actuel se fera sentir. Plus que le scrutin d'arrondissement, il demande une haute et puissante direction, une discipline vigoureuse, une union étroite. M. Jules Ferry tenait la majorité; il avait en main tout le personnel gouvernemental; il eût été, en réalité, avec le scrutin de liste, le grand électeur. M. Brisson saura-t-il, aussi bien que lui, discipliner les candidats, présider à la composition des

listes, régenter les comités, stimuler les fonctionnaires de tout ordre, pousser les électeurs au vote?

Sur la question religieuse, en particulier, l'entente sera difficile à réaliser entre les différents groupes de la gauche, et c'est là surtout qu'une direction maîtresse eût été nécessaire. Aux prochaines élections, si la question religieuse ne prime pas toutes les autres, elle aura, du moins, une importance particulière. C'est sous la Chambre actuelle que la persécution s'est développée et que la guerre au cléricalisme, déclarée par M. Gambetta, est devenue la politique suprême du parti républicain. Depuis les dernières élections, il y a eu la loi sur l'instruction laïque et obligatoire, qui a tant froissé les consciences; il y a eu les réductions successives du budget des cultes, présage de la suppression totale de ce budget; il y a eu l'interdiction, presque générale, des cérémonies extérieures du culte, chères à la piété des populations; il y a eu l'annonce de nouvelles entreprises contre l'Église. Ces mesures et ces menaces, qui sont pour les consciences chrétiennes autant de griefs contre la République, donneront aux futures élections un caractère de lutte religieuse dont le gouvernement doit se préoccuper. Les nouveaux ministres se rendent compte de cette situation; ils sentent la nécessité d'un certain apaisement. Partisan déclaré de la séparation de l'Église et de l'État, M. Goblet a fait dire à la commission du budget que, tout en persistant dans son opinion, il croyait convenable d'ajourner toute discussion à ce sujet jusqu'à la prochaine législature, et de voter le budget des cultes tel qu'il avait été arrêté sous le précédent ministère. Plus libres dans leur langage que les membres du gouvernement, les amis du ministère et les officieux de la presse dissuadent instamment la majorité d'accepter les suppressions de traitement des chanoines et des vicaires, proposées par M. Jules Roche à la Commission du budget. Et la raison qu'ils en donnent, c'est que la mesure serait absolument impolitique à la veille des élections. « Toucher cette année au budget des cultes, c'est, dit la *Paix*, fournir une excellente *plate-forme* électorale aux partis de droite, c'est leur donner le programme qu'ils cherchent, c'est leur permettre de faire leur union non plus sur le terrain politique, ce qui leur serait malaisé, mais sur le terrain religieux, ce qui leur sera beaucoup plus commode. »

Les avertissements de la *Paix* ne s'adressent pas moins au parti conservateur qu'au parti républicain. Pendant que les organes les

plus sensés de la gauche signalent le terrain religieux comme étant le plus à craindre pour les élections, dans le camp conservateur on se préoccupe surtout de poser la question de gouvernement, sous le couvert des intérêts matériels. C'est peu comprendre la situation; car, autant la question religieuse, bien présentée au pays, de manière à engager à la fois les consciences et les intérêts, serait capable de grouper tout ce qu'il y a d'électeurs désireux de maintenir le culte et la liberté des croyances, autant la question politique engendrerait parmi les conservateurs de rivalités et de divisions. « Les réactionnaires, ajoute avec raison la *Paix*, veulent porter la lutte, dans les prochaines élections, sur le terrain de la forme de gouvernement. Nous ne pouvons rien désirer de mieux, car sur ce terrain-là nous sommes assurés de la victoire. Ne commettons donc pas la faute de leur fournir un autre champ de bataille, beaucoup plus avantageux pour eux. Cette faute, la Chambre ne voudra certainement pas la commettre. Quelles que soient ses tendances anticléricales, elle comprendra que les plus impérieuses nécessités politiques exigent une trêve dans les luttes religieuses. »

Nos adversaires nous indiquent eux-mêmes où nous devons porter la lutte, si nous voulons profiter des avantages que nous donne la situation. Le terrain qu'ils veulent éviter, nous devons l'occuper. C'est celui-là qui est tout désigné pour la bataille électorale. Les politiques avisés du parti républicain voient bien que le danger pour la République serait qu'il se formât une coalition des consciences contre elle. M. Ribot n'a fait qu'exprimer leurs craintes en adjurant la majorité et le gouvernement avec lui d'abandonner enfin une politique de tracasseries et de vexations, qui constitue une véritable guerre aux croyances religieuses. Son discours de Saint-Pol a eu du retentissement. L'orateur du centre gauche n'a pas cessé de croire, que, après l'entreprise du 16 mai, où, dit-il, on avait vu les membres de l'Église catholique compromis dans les violences de la politique, il y avait à revendiquer hautement les droits de l'État; mais il reconnaît qu'on a dépassé de beaucoup cette nécessité, si bien que la politique religieuse est devenue, selon son expression, « un je ne sais quoi, qui n'a plus aucune figure, qui est à peine définissable ». M. Ribot a insisté sur ce point, dont il sent toute l'importance. « On n'ose pas, a-t-il dit, s'attaquer de face à des problèmes que l'on juge redoutables, comme serait celui de la séparation de l'Église et de l'État, et l'on cherche en quelque sorte une

revanche dans une série de petites vexations, qui lassent tous les esprits, même ceux qui échappent le plus à l'influence des idées religieuses, qui choquent, dans ce pays de bon sens, de tolérance et de paix religieuse qui s'appelle la France, tous les hommes de liberté, dégagés des passions sectaires. »

Dans l'intérêt même de son parti, M. Ribot a déclaré qu'il fallait en finir avec une pareille politique; qu'il était temps que l'on comprît que la question religieuse touche à ce qu'il y a de plus intime, de plus profond, de plus respectable dans la société; que cette question ne doit pas demeurer indéfiniment ouverte, qu'elle ne peut pas être livrée aux petites combinaisons d'une coterie ou d'une secte politique quelconque. Il veut que le gouvernement ait le courage de la fermer; il veut qu'il ait la hardiesse de renoncer publiquement à cette guerre au cléricalisme, qui fatigue tout le monde.

Ce sont là de bons conseils que le parti républicain devrait suivre. Obtiendront-ils l'adhésion complète des groupes? La gauche tout entière aura-t-elle la sagesse de comprendre qu'il est de l'intérêt de la République de mettre fin à la persécution religieuse? Y aura-t-il unanimité à adopter la nouvelle politique d'apaisement recommandée par les plus sages conseillers de la République? Les modérés du centre, comme M. Ribot, auront beau multiplier les avertissements, les journaux d'entre deux, comme le *Journal des Débats*, auront beau reconnaître que la politique suivie depuis six ans a créé pour les institutions républicaines un danger comparable à celui qu'elles ont couru sous le 16 mai, on ne verra pas le radicalisme abdiquer ses passions, ni l'opportunisme renier ses précédents pour entrer subitement dans les voies de la modération et de la neutralité religieuse. Les 363 qui se sont si bien unis, sous la conduite de M. Gambetta, pour faire la guerre au cléricalisme, ne se mettront pas aussi facilement d'accord pour terminer la lutte. Au lendemain du 16 mai, modérés et radicaux marchaient ensemble sur toute la ligne. Aujourd'hui, en l'absence de chef et de programme, si, sur la politique générale, il est devenu difficile de trouver un terrain de rapprochement pour les groupes extrêmes, sur la question religieuse, ne sera-t-il pas impossible d'arriver à une entente telle que la voudraient les modérés? Amènera-t-on jamais le centre gauche et l'extrême gauche à adopter un même programme relativement à la séparation de l'Église et de l'État, à l'abolition du

Concordat, à la suppression du budget des cultes, à la conduite à tenir vis-à-vis du clergé et de la religion?

Jamais la paix religieuse, reconnue nécessaire à l'approche des élections, n'entrera dans le programme du parti républicain. Jamais les groupes ne se mettront d'accord sur la politique à suivre en religion; jamais le gouvernement lui-même, sollicité en sens contraire, ne pourra s'en tenir à la neutralité. La République s'est constituée dès l'origine en ennemie du catholicisme; sa tendance la pousse fatalement à continuer les hostilités. Au moment même où M. Ribot faisait appel à la pacification religieuse, en désavouant cette politique d'agression et de tracasserie à l'égard du clergé, qui s'est manifestée en particulier par des suspensions ou suppressions de traitement, les journaux officieux publiaient un acte du conseil d'État, rendu sur l'initiative du gouvernement, lequel reconnaît au pouvoir exécutif la faculté d'appliquer au clergé des colonies, avec plus de rigueur encore, les mêmes mesures disciplinaires qu'au clergé de la métropole. Il y a là une confirmation et une aggravation de l'arbitraire. On raconte que, dans une conférence avec le cardinal Lavigerie, si odieusement traité cette année par la majorité républicaine, M. Gambetta qui appréciait son action et son influence en Afrique, ainsi que les services des missionnaires français à l'étranger, se laissa aller à lui dire que la guerre au cléricalisme n'était pas un article d'exportation. Le gouvernement actuel est en progrès sur M. Gambetta, puisqu'il veut étendre au-delà des mers le régime de la persécution.

Que les électeurs se défient des appels hypocrites à la modération, des promesses mensongères de paix religieuse, de la trêve momentanée que l'opportunisme voudra peut-être mettre à la lutte contre le catholicisme. Les catholiques, les conservateurs, savent qu'ils n'ont à attendre de la République que la persécution, et c'est sur le terrain de la défense religieuse qu'ils doivent s'unir et marcher au vote. Ils n'ont pas besoin d'autres exhortations que l'expérience des maux du régime actuel et la perspective d'un avenir plus funeste encore. Leur conscience, leur intérêt, sont des guides suffisants. Il ne leur sera pas donné, sans doute, comme aux catholiques d'Autriche, d'entendre la voix des évêques les appeler à remplir le devoir électoral. La liberté républicaine ne le permet pas. Plus indépendant, l'épiscopat autrichien a pu adresser ses conseils et ses exhortations aux fidèles en vue des élections, et sa

lettre collective a été lue dans toutes les églises de l'empire.

Sans craindre pour le clergé le reproche d'immixtion dans la politique, les évêques autrichiens engagent instamment les catholiques, à l'occasion des élections du Reichstrath, à user de leur droit électoral et à en faire un bon emploi. « Votez, leur disent-ils, pour des hommes qui défendent de tout leur cœur l'intérêt véritable des divers peuples et nations réunis dans notre grande patrie, et qui veuillent la consolidation de l'union et de la concorde entre tous les peuples et provinces de l'Autriche!

« Votez pour des hommes animés de l'attachement le plus fidèle et du dévouement le plus entier envers notre empereur et maître, qui porte sa couronne *de par la grâce de Dieu*, et réunit sous son sceptre bienveillant les peuples de toute la monarchie!

« Votez pour des hommes qui aiment et comprennent les biens les plus sacrés de l'humanité, la religion et la foi, ces deux bases inébranlables d'un État chrétien; votez pour des hommes qui rendent à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu; votez, en un mot, pour des hommes vraiment religieux et craignant Dieu! »

Si les paroles précédentes ne conviennent pas à la France qui n'a plus le bonheur de posséder un souverain aimé, ni d'avoir un gouvernement à qui l'on puisse rendre ce qui est à César sans s'exposer à le prendre à Dieu, la suite de la lettre s'adresse aux catholiques de France comme à ceux d'Autriche : « Notre-Seigneur et Sauveur, disent les évêques, a institué son Église pour que, avec la foi et la grâce divines, elle dirige l'humanité, afin de lui assurer, dans une société bien ordonnée, la possession des biens de la vie d'ici-bas et de la conduire ensuite à l'éternité bienheureuse. Mais une société bien ordonnée ne saurait exister sans religion; sans une base religieuse il n'y a pas d'État heureux; il faut la bénédiction divine aussi bien à un État qu'à une simple famille.

« Électeurs catholiques, ne votez par conséquent que pour des hommes qui ont l'affection et l'intelligence de notre sainte religion, de notre sainte Église et des biens sacrés que notre sainte foi et notre sainte Église renferment pour nous!

« Votez pour des hommes capables et désireux de ne faire prévaloir en toute occasion, tout en respectant les besoins particuliers des peuples divers de l'empire, et dans les affaires générales, que des idées qui contribuent au développement de la religion et de la saine morale, bases du bien-être général de l'empire! »

Pour les catholiques d'Autriche, les élections prochaines s'annoncent comme un nouveau succès qui confirmera la politique conservatrice du ministère Taaffe. Ceux d'Allemagne continuent à voir poindre l'espérance de la paix religieuse. Une députation des leurs, au nombre de plusieurs centaines, a entendu une parole du Vatican, qui contribuera, sans doute, à leur procurer ce bien tant désiré. Avec une insistance toute particulière, Léon XIII a rappelé, devant les pèlerins allemands, qu'une des premières préoccupations de son règne avait été de rendre au catholicisme en Allemagne la liberté et la paix. Par une admirable condescendance pour l'amour-propre du gouvernement allemand, le Saint-Père a tenu à dire qu'il avait fait lui-même les premiers pas dans la voie d'un rapprochement; et en même temps qu'il attestait sa bonne volonté toujours persistante et son désir de plus en plus grand de la paix, il exhortait ses auditeurs à donner fidèlement leur concours à l'État pour les œuvres d'intérêt public, et en particulier dans la lutte contre le socialisme, et à montrer par leur conduite le bien que la société retire de la religion. Si à Berlin on ne se refuse pas systématiquement à un accord avec Rome, le discours de Léon XIII aux pèlerins allemands devra faire avancer les négociations pour la paix. Comme signe de bon augure, on annonce que l'entente déjà établie entre le Saint-Siège et la Prusse, au sujet du nouvel archevêque de Cologne, va être prochainement complétée par un accord analogue en ce qui concerne la siège de Posen. Les paroles de Léon XIII auraient déjà eu comme résultat de disposer plus favorablement M. de Bismarck à un arrangement définitif avec le Saint-Siège.

Dans l'ordre politique, la paix, si gravement compromise en ces derniers temps, semble se rétablir entre la Russie et l'Angleterre. Les choses changent si rapidement de face avec la promptitude des communications d'un gouvernement à l'autre, que l'on passe, du jour au lendemain, des craintes de la guerre aux espérances de la paix. A un moment, la situation avait paru désespérée; le conflit était sur le point d'éclater. Un revirement subit s'est produit à Londres. Le dernier grand discours de M. Gladstone, à la Chambre des communes, était comme une déclaration de guerre à la tribune. Mais en même temps que le premier ministre tenait un langage si belliqueux, dans le but de faciliter de nouvelles négociations autant que pour satisfaire l'amour-propre nationale, il posait sous

main les bases d'une transaction dont l'Angleterre fera les principaux frais.

Après avoir réclamé si bruyamment une enquête sur la conduite du général Komarof, dans l'affaire de Penjdeh, et soulevé la question d'honneur entre les deux gouvernements, M. Gladstone a proposé au cabinet de Saint-Pétersbourg de soumettre à l'arbitrage d'une puissance amie le point en litige. Dès lors il ne s'agira plus de savoir qui, de l'agent anglais ou du général russe, avait raison, celui-ci en assurant qu'il n'avait fait que repousser une attaque des Afghans, celui-là en prétendant que le général avait violé l'arrangement antérieur, aux termes duquel les avant-postes russes et afghans devaient conserver leurs positions respectives, en attendant la délimitation de la frontière de l'Afghanistan. L'Angleterre ne soutient plus que l'affaire du 30 mars a été de la part du général Komarof une « attaque non provoquée », comme l'avait dit d'abord M. Gladstone; toute la question se réduira à rechercher si l'arrangement conclu le 17 mars met la responsabilité du combat de Penjdeg du côté des Russes ou du côté des Afghans. Le gouvernement russe a toujours soutenu que ce sont les Afghans, contrairement aux instructions envoyées de Londres au représentant de l'Angleterre, qui ont passé sur la rive gauche du Koutchk, réservée aux Russes. Déjà l'Angleterre n'est pas éloignée de lui donner raison, et cette question de la responsabilité du combat de la rive gauche du Koutchk semble même vidée par le rappel du général Lumsden, qui équivaut à la reconnaissance de la loyauté du général russe. Le souverain, quel qu'il soit, l'empereur d'Allemagne, ou le roi de Danemark, choisi comme arbitre entre les deux puissances, n'aura qu'à prononcer une sentence à l'amiable qui justifie la Russie sans froisser l'Angleterre.

Quant aux négociations pour le tracé de la frontière russo-afghane, elles vont être reprises au point où elles en étaient avant l'incident du 30 mars. Mais cette fois, au lieu d'être poursuivies sur place par une commission qui risquait toujours de se heurter à des difficultés locales et de provoquer d'un côté ou de l'autre des froissements d'amour-propre ou même des conflits d'intérêt, elles auront lieu à Londres, d'après les données recueillies sur les lieux. C'est une garantie de plus pour la solution pacifique du différend. Il est incontestable que l'Angleterre a fait, au maintien de la paix, de grands sacrifices d'amour-propre, puisque le rappel de son agent

est une sorte de désaveu qu'elle s'est infligé à elle-même; mais il est juste de reconnaître que la Russie, en acceptant les propositions anglaises, en a fait d'aussi grands, d'un autre genre. Elle a eu le mérite de s'arrêter, sur le chemin de la conquête, en vue d'Hérat, qu'il n'eût tenu qu'à elle d'occuper. Son désintéressement n'est peut-être pas absolu; l'Europe, du moins, doit lui tenir compte d'avoir renoncé à une occasion si favorable d'assurer sa prépondérance en Asie, par l'occupation d'une place que l'Angleterre a toujours considérée comme la clef de son empire des Indes.

De tous les côtés, on est à la paix. L'affaire du *Bosphore égyptien* s'est arrangée à l'amiable. Le gouvernement du khédive a donné, sur le conseil même de l'Angleterre, les satisfactions exigées par le cabinet français. La visite officielle de réparation du premier ministre égyptien au représentant de la France, accompagnée des excuses convenues, a tout terminé. En Chine, les préliminaires de paix s'exécutent régulièrement; l'évacuation du Tonkin par les troupes chinoises continue; les négociations pour la conclusion définitive du traité de paix sont en bonne voie. Les entreprises lointaines de la République se terminent mieux pour elle qu'on ne pouvait l'attendre de la façon incohérente dont elles ont été menées. Il faut espérer qu'aucun contre-temps ne viendra troubler cet heureux dénouement.

Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

26 *avril.* — Son Em. le cardinal Jacobini, secrétaire d'État de Sa Sainteté Léon XIII, adresse la dépêche officielle suivante au nonce apostolique, à Madrid, au sujet d'un article publié dans le journal *El Siglo futuro*, du 5 mars 1885, et portant comme titre : *La même question*.

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

« Le journal *El Siglo Futuro* du 9 mars a publié un article intitulé : *La même question*, dans lequel on affirme — qu'un évêque a le droit d'agir indépendamment du représentant du Saint-Siège dans les questions qui concernent les intérêts religieux, le recours à sa propre conscience lui suffisant pour sa tranquillité; — que là où il s'agit de blâmer l'attitude d'un gouvernement en matière politico-religieuse, le droit d'un évêque excède le droit d'un nonce apostolique en ampleur et en étendue; — que l'action d'un nonce est subordonnée à des considérations humaines, tandis que celle d'un évêque jouit d'une plus grande liberté; — que la charge d'un nonce consiste à s'occuper des relations extérieures et diplomatiques entre l'Église et l'État, tandis que les évêques ont à s'occuper des relations intérieures et essentielles que Dieu a établies entre les deux pouvoirs; — qu'il n'est pas vrai, comme on l'avait affirmé, que le nonce représente les relations essentielles entre l'Église et l'État et que, par conséquent, les catholiques en général et les évêques n'avaient point besoin de prendre l'attitude de la nonciature apostolique pour règle de leur conduite; — que les nonciatures pontificales concernaient un ordre de choses tout à fait spécial (les affaires *diplomatiques*, bien entendu) et entièrement distinct de l'ordre dans lequel agissent les catholiques et de la sphère propre de chaque prélat; — que, par exemple, lorsque le représentant du Souverain Pontife a déclaré, dans un document officiel, que des relations cordiales et bienveillantes existent entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol, les catholiques et, avec les catholiques, tous les évêques, ont pu affirmer que les relations entre l'Église et l'État espagnol sont *détestables*, ce qui est vrai *au point de vue diplomatique* pouvant ne pas l'être *en réalité*.

« L'article se termine par une menace, c'est-à-dire en manifestant l'intention bien arrêtée d'insister sur cette doctrine, inconnue jusqu'à présent en Espagne, et ce jusqu'à ce qu'elle soit universellement acceptée et reconnue comme un axiome incontestable, afin d'empêcher que les catholiques et les évêques ne se renferment dans un lâche silence, dans une fausse prudence

et dans un respect mal compris envers certaines autorités qui ne sont autres, bien entendu, que celles du Saint-Siège et de ceux qui le représentent et agissent en son nom.

« Il n'échappera certainement pas à Votre Seigneurie combien sont pernicieuses et dangereuses ces maximes, par lesquelles on prétend faire revivre les anciennes théories des Gallicans et des Fébroniens, déjà réprouvées et condamnées par le Saint-Siège et particulièrement par Pie VI, de sainte mémoire, dans son célèbre ouvrage : *Responsio super nunciaturis*. Mais, même abstraction faite de cela, il ne sera pas difficile de démontrer que ces théories sont fausses et en contradiction avec le véritable caractère des nonciatures apostoliques et avec l'idée de la suprême autorité du Saint-Siège. Et comme ces théories engagent deux questions, une de fait et une de droit, il convient de commencer par cette dernière, puisque d'elle dépend la solution de la première.

« Le concile du Vatican a non seulement confirmé le dogme de la primauté du Pontife romain sur l'Eglise universelle, mais il a encore défini, au point de vue dogmatique, cette autorité de primauté en disant qu'elle est « le suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non seulement « dans les choses concernant la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui « se rapportent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise dans le « monde entier..., et que ce pouvoir est ordinaire et immédiat sur toutes « les Eglises et sur chacune d'elles, ainsi que sur tous les pasteurs et « fidèles et chacun parmi eux... » Pour ces motifs, le même concile a déclaré que « à elle (à l'autorité pontificale) sont soumis par devoir de « subordination hiérarchique et véritable obéissance les pasteurs de n'im- « porte quel rite et de n'importe quelle dignité, soit chacun parmi eux « séparément, soit tous ensemble... de sorte que l'unité de la communion « ainsi que l'unité de la profession de la même foi étant ainsi conservées « dans le Pontife romain, l'Eglise du Christ soit un seul troupeau sous un « seul suprême pasteur. »

« De cette doctrine résulte : 1° que le Pontife romain, en vertu de sa primauté, est réellement le pasteur et l'évêque de l'Église universelle ; 2° qu'il peut toujours, et dans tous les cas, intervenir d'autorité dans toutes les affaires ressortissant à chaque diocèse; 3° que les évêques, dans tous les cas d'intervention du Souverain Pontife, sont obligés d'obéir et de se soumettre à ses décisions.

« Par conséquent, affirmer que les évêques, lorsqu'ils traitent d'affaires d'intérêt religieux, n'ont à consulter que leur propre conscience, implique la négation de cette subordination hiérarchique et de cette obéissance que les évêques doivent nécessairement au Saint-Siège. Lorsqu'ils traitent d'affaires religieuses, les évêques doiven certainement consulter leur conscience, mais en se conformant aux règles prescrites par le Souverain Pontife et dont ils ne devront jamais s'écarter.

« Comme corollaire de cette définition de primauté, le concile du Vatican a en outre déclaré que le Pontife romain a le droit de « communiquer « librement avec les pasteurs et les fidèles de l'Église entière, afin qu'ils « puissent être enseignés et dirigés par lui-même dans le chemin du salut

et que l'opinion de « ceux qui affirment qu'on peut licitement empêcher « cette communication du Chef suprême de l'Église avec les pasteurs et les « fidèles, est à réprouver et à condamner. » De ces paroles il résulte qu'il est défendu indistinctement à tous d'empêcher que le Saint-Siège puisse communiquer directement et immédiatement avec les fidèles, traiter de leurs intérêts religieux et statuer sur eux.

« Il est également évident que ce droit du Saint-Siège serait illusoire si les évêques, dans le gouvernement de leurs diocèses, n'étaient pas obligés de se conformer rigoureusement à ses prescriptions et s'ils pouvaient agir d'une manière différente de celle établie par elles.

« Si le Pontife romain possède, en vertu de cette primauté, une autorité pleine et suprême sur l'Église universelle, et s'il peut l'exercer d'une façon immédiate et directe, il peut également envoyer ses légats et représentants et leur confier l'exercice de cette autorité dans la mesure qu'il juge convenable.

« Les nonces apostoliques sont de véritables représentants du Souverain Pontife, duquel ils reçoivent leur autorité pour l'exercer dans le mode et dans la forme que lui-même leur prescrit. Par conséquent, si l'autorité des évêques doit rester toujours subordonnée à celle du Souverain Pontife et s'ils ne peuvent jamais l'exercer contre sa volonté et contre les règles établies par lui-même, il est évident que l'autorité épiscopale ne peut s'exercer contre les prescriptions du nonce apostolique, d'autant plus que ce dernier, étant l'organe officiel dont se sert le Saint-Père pour communiquer avec les fidèles et avec les évêques, connaît parfaitement les véritables intentions du Souverain Pontife.

« Affirmer, comme le fait le journal *El Siglo Futuro* dans l'article cité, que le droit des évêques excède en ampleur et en étendue le droit du nonce équivaut à lui dénier la qualité de délégué et de représentant du Souverain Pontife ou à vouloir fixer ses attributions par un critérium distinct de la volonté du Pontife, ou, pour mieux dire, à nier au Souverain Pontife le droit d'intervenir dans les affaires diocésaines, théories qui toutes sont en opposition non seulement avec la doctrine catholique sur la primauté du Souverain Pontife, mais aussi avec la notion de la délégation, puisqu'il est évident que le délégué représente celui qui l'a délégué et que son autorité, quant au principe, est identique à l'autorité de ce dernier.

« Il convient aussi de faire ressortir que dans le même article on affirme la prééminence du droit des évêques sur celui du nonce en ce qui concerne les questions se rapportant aux relations entre l'Église et l'État, sans remarquer que précisément parce que ces questions ont des rapports avec les intérêts du monde catholique entier ou avec les intérêts d'un Etat déterminé qui comprend plusieurs diocèses, elles doivent ressortir de façon spéciale à l'autorité du représentant du Souverain Pontife, et que l'action des évêques, soit qu'il s'agisse d'une action individuelle ou d'une action collective des évêques d'un pays, doit toujours rester subordonnée au chef suprême de l'Église et par conséquent à celui qui le représente. L'auteur de l'article se trompe donc en affirmant que le droit des évêques se rapporte aux relations intérieures et essentielles que Dieu a établies entre les deux pouvoirs.

« Pour ce qui concerne la question de fait, il est évident que le nonce apostolique, comme délégué et représentant du Souverain Pontife, n'a d'autre mission ni d'autre autorité que celle que le Souverain Pontife lui confère ; comme il est évident aussi que le Pontife romain qui l'a délégué peut seul dire quelle est la mission et quelle est l'autorité de son nonce. Mais est-il vrai que le Souverain Pontife donne à ses nonces une mission purement diplomatique, sans aucune autorité sur les pasteurs et sur les fidèles des États dans lesquels ils sont accrédités? Peut-on admettre que le Saint-Père envoie ses nonces dans les mêmes conditions dans lesquelles les gouvernements civils envoient leurs ministres ou représentants? Par les brefs et instructions relatifs, on voit au contraire que les nonces apostoliques reçoivent non pas une mission purement diplomatique, mais une mission qui les investit d'une autorité par rapport aux fidèles et aux affaires religieuses.

« En outre, le nonce apostolique, comme représentant du Souverain Pontife, n'est subordonné ni aux fidèles, ni aux évêques du pays dans lequel il réside. C'est pourquoi ni les uns ni les autres n'ont le droit de déterminer ses attributions, et encore beaucoup moins de juger la légitimité de ses actes, qui devront, au contraire, être toujours respectés par les fidèles et les évêques, sauf le droit de recourir au Saint-Siège lorsqu'ils auront des motifs de croire que le nonce ait dépassé ses pouvoirs ou abusé de sa qualité de représentant du Souverain Pontife. Comment peut-on alors soutenir que la mission du nonce apostolique est purement diplomatique et sans aucune autorité?

« Non moins digne de réprobation est l'affirmation du journaliste que le nonce apostolique, précisément parce qu'il est simple diplomate, peut déclarer bonnes, ou du moins tolérables, certaines situations que quelques-uns croient être détestables. Si cette affirmation était vraie, on pourrait et on devrait même admettre que le Saint-Siège lui-même admet comme bon et tolérable ce qui, en réalité, n'est que la ruine de l'Église et de la religion, parce que les actes du nonce, non désavoués ni réprouvés par le Saint-Siège, peuvent avec raison être considérés comme actes du Saint-Siège lui-même; affirmation injurieuse au plus haut degré pour le Chef suprême de l'Église et par conséquent digne de la réprobation la plus énergique.

« Enfin, l'autre affirmation du journaliste qui dit que le nonce est empêché par des considérations humaines de dire la vérité et de soutenir la justice, tandis que les évêques jouiraient d'une liberté plus grande, va à l'encontre de la vérité des faits. Le nonce, en sa qualité de représentant d'un souverain indépendant, n'a rien à craindre, ni rien à espérer du gouvernement près duquel il est accrédité.

« Je prie Votre Seigneurie de faire appeler M. Nocedal de lui donner lecture des observations contenues dans cette dépêche et de l'inviter à rectifier dans son journal ses affirmations erronées et injurieuses, en lui faisant comprendre en même temps que s'il refuse de faire cette rectification et de la faire d'une façon adéquate, le Saint-Siège se verra dans la nécessité pénible de recourir à d'autres moyens.

« En attendant, je vous prie de recevoir l'assurance de ma haute considé-

ration et de me croire toujours, De votre Seigneurie le très humble serviteur,

« L. cardinal Jacobini,

« Rome, le 15 avril 1885. »

A la suite de la dépêche du cardinal Jacobini et après plusieurs entrevues et pourparlers échangés entre M. Nocédal, directeur du *Siglo futuro*, et Son Ex. le Nonce apostolique, le *Siglo futuro* publia les deux déclarations.

« Comme auteur de l'article : *La question même*, je tiens pour injurieuses et erronées les propositions que l'Em. secrétaire d'Etat déclare erronées et injurieuses. Je les condamne et les rejette. J'accepte et je fais mienne la doctrine contenue dans la dépêche de l'Em. cardinal Jacobini. Je proteste que je suis et veux rester toujours soumis et fidèle aux enseignements de l'Eglise, du Saint-Siège, et à l'autorité souveraine du Pontife romain, soit qu'il exerce directement par lui-même ou par l'intermédiaire de ses nonces et de ses délégués, ou par quelque autre moyen qui lui plaira.

« Francisco de Las Rives. »

« Le *Siglo futuro*, en ce qui le concerne, déclare qu'il n'a jamais eu la pensée de méconnaître et de mépriser la doctrine contenue dans la dépêche de l'Em. Cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté; que s'il a publié l'article auquel ce document se réfère, ce fut parce qu'il ne vit pas les erreurs qu'il renfermait; qu'averti de ces mêmes erreurs par S. Em. le secrétaire d'Etat, il rejette toutes et chacune des propositions que Son Eminence déclare injurieuses et erronées; qu'il fait siennes toutes et chacune des observations renfermées dans la dépêche du cardinal Jacobini; qu'enfin en cette question, comme en toute question, il a voulu et veux rester constamment soumis et fidèle aux enseignements de l'Eglise et du Saint-Siège et à l'autorité suprême du Pontife romain, Pasteur des pasteurs et Evêque de l'Eglise universelle, soit qu'il exerce cette autorité par lui-même ou par ses nonces et ses délégués.

« Le *Siglo futuro* veut qu'on regarde cette doctrine comme la sienne et qu'on tienne pour non écrites les propositions déclarées erronées et injurieuses.

« Le directeur du *Siglo futuro*.

« Ramon Nocédal. »

M. Beernaert, ministre des finances de Belgique, après avoir refait brièvement l'historique de la création de l'État du Congo, communique à la Chambre des représentants la lettre suivante adressée par le roi Léopold au Conseil des ministres, et propose à la Chambre d'accorder à S. M. Léopold II, le titre de souverain de ce nouvel État, qui serait neutre au même titre que la Belgique. La police serait faite par des agents indigènes, commandés par des volontaires européens. C'est à titre personnel que le titre de souverain du Congo serait donné au roi.

« Messieurs,

« L'œuvre créée en Afrique par l'association internationale du Congo a

pris un grand développement. Un nouvel État se trouve fondé, ses limites déterminées et son pavillon est reconnu par presque toutes les puissances.

« Il reste à organiser sur les bords du Congo le gouvernement et l'administration.

« Les plénipotentaires des nations représentées à la conférence de Berlin se sont montrés favorables à l'œuvre entreprise, et depuis, les deux Chambres législatives, les principales villes du pays et un grand nombre de corps et d'associations importantes m'ont exprimé à ce sujet les sentiments les plus sympathiques.

« En présence de ces encouragements, je ne puis reculer devant la poursuite et l'achèvement d'une tâche à laquelle j'ai pris, en effet, une part importante, et puisque vous estimez comme moi, Messieurs, qu'elle peut être utile au pays, je vous prie de demander aux Chambres législatives l'assentiment qui m'est nécessaire.

« Les termes de l'article 62 de la Constitution caractérisent par eux-mêmes la situation qu'il s'agirait d'établir.

« Roi des Belges, je serais en même temps le souverain d'un autre État.

« Cet État serait indépendant comme la Belgique et il jouirait comme elle des bienfaits de la neutralité.

« Il aurait à suffire à ses besoins, et l'expérience, comme l'exemple des colonies voisines, m'autorise à affirmer qu'il disposerait des ressources nécessaires.

« Sa dépense et sa police reposeraient sur des forces africaines commandées par des volontaires européens.

« Il n'y aurait donc entre la Belgique et l'État nouveau qu'un lien personnel. J'ai la conviction que cette union serait avantageuse pour le pays, sans pouvoir lui imposer des charges en aucun cas.

« Si mes espérances se réalisent, je me trouverai suffisamment recompensé de mes efforts. Le bien de la Belgique, vous le savez, Messieurs, est le but de toute ma vie. « (S.) Léopold. »

Mgr Lachat, ancien évêque de Bâle, adresse aux doyens du Jura la lettre suivante en forme d'adieu :

« Messieurs,

« Voici, je pense, la dernière lettre que j'adresse à votre réunion en qualité d'évêque de Bâle. Je veux taire, en vous l'écrivant, les douloureux sentiments qui remplissent mon cœur pour ne vous dire que des choses utiles. Ce sera comme mon testament en vous quittant, et les dernières recommandations adressées par un père à ses enfants avant de descendre dans la tombe. J'aurais tant de choses à vous dire, que je dois me borner à choisir celles qui me paraissent les plus salutaires!

« Avant tout, je vous remercie, de tout mon cœur, du loyal et dévoué concours que vous m'avez donné depuis vingt-deux ans que je suis votre évêque...

« A présent, il faut nous séparer. Notre auguste chef à tous le veut ainsi pour le bien, pense-t-il, du diocèse de Bâle et le salut des âmes. Que sa

volonté soit faite! Par obéissance, je m'en vais dans d'autres régions, et vous, Messieurs, vous restez au poste d'honneur et à celui, je le crains bien, des combats et des souffrances. Toutefois, la séparation ne sera pas complète, car mon cœur vous restera toujours.

« Pour moi, je n'oublierai jamais que je suis Jurassien et je garderai constamment les sentiments de tendre dévouement dont je me sens pénétré pour cet infortuné pays ; mon amour pour tous les prêtres jurassiens ne s'éteindra pas, surtout pour vous, Messieurs les doyens et chers coopérateurs. Je vous bénis très cordialement en me recommandant à vos prières et à votre bon souvenir, mais particulièrement quand la nouvelle de ma mort vous parviendra.

« Affligé, mais résigné et adorant les desseins de Dieu, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et de mon amitié la plus dévouée. « † EUGÈNE, *évêque de Bâle.* »

A cette lettre épiscopale, si pleine d'affection et de dévouement, les doyens du Jura ont répondu par une adresse affirmant leur dévouement respectueux et leur reconnaissance inviolable pour le meilleur des pères et pour leur infatigable protecteur.

Le Saint-Père adresse à Mgr Isoard, évêque d'Annecy, le bref suivant en réponse à une lettre d'envoi d'une somme de 9000 francs, offerte pour le Denier de Saint-Pierre par le diocèse d'Annecy.

LÉON XIII, PAPE.

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu avec plaisir et Nous avons lu avec actions de grâces la lettre que vous venez de Nous adresser. Elle apporte, en effet, à Notre âme plusieurs motifs de consolation et de joie. Vous Nous dites combien est constant et tendre l'attachement du clergé et des fidèles de votre diocèse envers ce Saint-Siège apostolique, et avec quel zèle et quelle assiduité tous élèvent leurs prières vers Dieu pour Nous obtenir de sa miséricorde l'aide et le secours dont Nous avons un si grand besoin. Vous Nous dites encore que se fortifie chaque jour, dans votre peuple, la précieuse et sainte coutume de la récitation du Rosaire, qui a été conseillée et recommandée par Nous avec de telles instances. — La précieuse offrande que vous Nous faites remettre au nom du clergé et des fidèles Nous a également donné beaucoup de consolation : elle Nous est une preuve de leur foi et de leur charité. Nous sommes donc heureux de vous adresser aujourd'hui ces lettres; Nous prions Dieu de vous accorder, ainsi qu'au troupeau qui vous est confié, ses dons et ses grâces; et, comme témoignage de Notre reconnaissance et de Notre affection, comme gage des miséricordes divines, Nous vous accordons, ainsi qu'à tout votre clergé et à tout votre peuple, la bénédiction apostolique.

« LÉON XIII, PAPE. »

Elections sénatoriales dans les départements de la Gironde, des Deux-Sèvres et des Basses-Pyrénées.

Dans la Gironde, M. Caduc, candidat républicain, a été élu par 774 voix contre 476 données à M. Decazes, conservateur.

Dans les Deux-Sèvres, M. Bergeron, républicain, a été nommé par 421 voix contre 355 données à M. Proust de Lezay, conservateur.

Dans les Basses-Pyrénées, le candidat républicain l'a emporté par 579 voix contre 431 données au général Bourbaki, conservateur.

Le gouvernement français n'ayant pas obtenu satisfaction du gouvernement du Khédive dans l'affaire du *Bosphore égyptien*, M. Saint-René Taillandier est parti pour Alexandrie.

27. — Le ministre de la guerre reçoit du Tonkin le rapport officiel donnant des détails sur les opérations de la colonne du général Négrier dans sa marche sur Lang-Son, et sur celles de la brigade Giovanninelli devant Tuyen-Quan.

Evacuation de Panama par les troupes américaines qui l'occupaient, à la suite d'un arrangement conclu avec le général Aizpuru et le consul français.

D'après cet arrangement, le chef des insurgés garantit le maintien de l'ordre.

28. — Réunion du conseil des ministres à l'Elysée. M. Grévy signe la nomination de M. Rousseau au sous-secrétariat d'Etat des colonies.

Le général Campenon donne connaissance à ses collègues des renseignements contenus dans le dernier courrier du Tonkin et des rapports officiels du général Brière de l'Isle. Ceux-ci contiennent des détails relatifs à la prise de Lang-Son et à la marche sur Tuyen-Quan. Le rapport spécial du commandant Dominé renferme, sur le siège soutenu par la garnison française de la citadelle de Tuyen-Quan, des renseignements très intéressants, qui font le plus grand honneur à nos troupes et à leurs chefs.

Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle une dépêche exclusivement consacrée à des questions de service.

La Chambre des Communes, en Angleterre, vote à l'unanimité et par acclamation le crédit demandé par le gouvernement pour subvenir aux éventualités d'une guerre entre la Russie et l'Angleterre.

La Chambre des représentants belges adopte à l'unanimité le projet de loi autorisant le roi Léopold II à devenir souverain du Congo.

29. — Départ du général de Courcy pour le Tonkin, où il va prendre le commandement en chef du corps expéditionnaire.

Le ministre de la guerre reçoit une dépêche du général Brière de l'Isle, faisant connaître que la situation au Tonkin est toujours la même.

30. — Réunion du Conseil des ministres. On y examine la conduite que le ministère devra tenir lors de la discussion des divers projets soumis au Parlement. Il s'agit surtout au Sénat du scrutin de liste, et à la Chambre des projets relatifs à la liberté des funérailles, aux livrets ouvriers, aux délégués mineurs, à la durée des journées de travail, à la compétence des juges de paix, à l'organisation de l'armée coloniale et aux incompatibilités.

Une dépêche d'Hanoï mande que les troupes chinoises ont évacué Lang-Son.

Les ouvriers tailleurs de Paris se mettent en grève ; presque tous les ateliers sont fermés. Les grévistes ont des réunions fréquentes dans différents cafés. Ils décident notamment que l'on enverra des délégués auprès des ouvriers qui acceptaient jusqu'à ce jour de travailler à l'ancien tarif, pour les sommer de cesser tout travail et de se joindre aux grévistes. Ils décident,

en outre, qu'aucun travail ne sera repris avant que les patrons n'aient adhéré aux revendications de la commission des ouvriers tailleurs.

1er *mai.* — De fortes secousses de tremblement de terre sont ressenties, en Espagne, dans plusieurs localités de la province de Grenade, et à Vienne, en Autriche, dans la Basse et Haute Autriche, en Styrie et à Salzbourg.

L'escadre française de la Méditerranée, mouillée à Corfou, reçoit l'ordre de rester à ce mouillage jusqu'à ce que l'incident entre la France et le gouvernement égyptien, soulevé par l'affaire du *Bosphore égyptien*, soit définitivement terminé.

Le ministre de la guerre reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« Hanoï, 30 avril, 8 h. du soir.

« J'ai fait occuper hier Dong-Son et Than-Moï par le bataillon d'Afrique. D'après mes renseignements, toute l'armée chinoise aurait évacué Lang-Son et repassé la frontière. »

2. — Réunion du Conseil des ministres. Le Conseil s'occupe des grâces à accorder aux condamnés politiques. Il décide de faire appel à la clémence du président de la République en faveur de plusieurs de ces condamnés, notamment en faveur de Louise Michel.

M. de Freycinet communique à ses collègues les dernières dépêches reçues de Russie et d'Angleterre, et le général Campenon les dépêches suivantes du général Brière de l'Isle :

« Hanoï, 1er mai, 9 h. du soir.

« La moitié des commissaires chinois se sont mis en route, par terre, de Phu-Doan sur Thuan-Quan. Ils me font connaître qu'ils ont déjà rencontré des généraux chinois et que tout se passera bien, même avec Lu-Vinh-Phuoc.

« D'autre part, le vice-roi du Yunnan, ayant reçu la notification des préliminaires, fait savoir que le décret impérial sera exécuté aux dates convenues. J'ai chargé les commissaires de régler la date précise de la remise de Thuan-Quan entre nos mains.

« M. Rocher, commissaire français des douanes chinoises, est arrivé à Hanoï pour se mettre à ma disposition jusqu'à la fin de l'évacuation. »

3. — Nubar-Pacha fait au chargé d'affaires de France la visite d'excuses, convenue à l'occasion de l'affaire du *Bosphore égyptien*. M. Saint-René Taillandier le reçoit, assisté du consul de France et du commandant du stationnaire français. M. Saint-René Taillandier rend ensuite visite au khédive, et lui annonce la reprise des relations officielles.

Le ministre de la marine et des colonies reçoit du gouvernement de la Guadeloupe et dépendances les informations suivantes sur la situation de la colonie : « Une certaine agitation s'est produite, au commencement du mois de mars, à la Pointe-à-Pitre, à la suite de plusieurs incendies, imputés à tort à la malveillance, et dont l'origine accidentelle a pu être facilement établie. Pour rassurer les esprits, une cinquantaine d'hommes d'infanterie de marine, qui se trouvaient éloignés de la ville, y ont été rappelés. L'agitation a complètement cessé et la tranquillité la plus complète règne dans toutes les parties de l'île. L'inauguration de l'hôtel de ville de la Pointe-à-Pitre a eu

lieu, le 5 avril, sous la présidence du gouverneur, M. Isaac, sénateur de la Guadeloupe. »

La réponse de la Russie, dans le conflit Anglo-Russe, est arrivée à Londres :

Le gouvernement russe réserve pleinement la question militaire qui, en aucun cas, ne saurait être soumise à personne autre que l'empereur de Russie, mais il admet l'arbitrage en ce qui touche la question de savoir si les explications fournies par le gouvernement russe sont suffisantes pour que l'incident de la prétendue violation de la Convention du 17 mars soit vidé. Le gouvernement anglais a accepté la réponse russe. Reste maintenant la question de la nomination de l'arbitre.

Les troupes du gouvernement Péruvien subissent une défaite à Ayacucho. Le général Cacérès marche sur Lima, où l'on se prépare à une grande bataille dans le voisinage de cette capitale.

Deux bouches s'ouvrent sur le Vésuve et vomissent des laves abondantes entre Torro-del-Greco et Pompéi.

Le Saint-Père reçoit, en audience solennelle, dans la salle Ducale, au Vatican, les pèlerins allemands et la colonie allemande de Rome, au nombre d'environ treize cents personnes. M. le baron de Bodman, directeur du pèlerinage, donne lecture, en latin, d'une adresse dont voici la traduction :

« Très Saint-Père,

« Quand les fidèles des différentes parties du monde chrétien accourent au Siège sacré de Pierre, et à la pierre qui seule n'est pas ébranlée dans l'écroulement des choses humaines, les catholiques allemands estiment qu'il leur est d'autant plus nécessaire de se réfugier auprès de Vous, Très Saint-Père, qu'ils désirent plus ardemment accroître leurs forces dans la lutte qu'ils soutiennent et puiser, pour ainsi dire, à la source de Votre cœur paternel la constance et le courage.

« Pour ce motif, dans le dernier congrès des catholiques d'Allemagne, tenu dans la ville d'Amberg avec Votre bénédiction, Très Saint-Père, on a décidé de renouveler plus souvent, et à des époques fixes, les pieux pèlerinages au seuil des Apôtres et à la chaire infaillible de Pierre, en vue de procurer notre consolation spirituelle, et de remercier le très sage et très aimant Père et Docteur suprême, dont nous admirons chaque jour plus vivement l'infatigable zèle pour le salut de tous Ses fils.

« Un nouveau témoignage de ce zèle insigne a été fourni par les Lettres Encycliques de Votre Sainteté, *Humanum genus*, condamnant, d'une voix apostolique, les doctrines perverses des sociétés secrètes. Pleinement éclairés par notre expérience sur les dangers qu'elles recèlent, nous promettons, au nom des catholiques de notre nation et au nôtre, d'éviter avec le plus grand soin la contagion de cette secte criminelle et très impie.

« Embrassant avec la même soumission tout ce que Votre Sainteté a proposé à notre observation par l'Encyclique *Quod apostolici muneris*, nous tâcherons, sous Votre direction, de poursuivre avec zèle et d'augmenter les entreprises et œuvres pieuses déjà commencées et instituées pour supprimer la misère des pauvres et des ouvriers, afin que l'organisation de la

société humaine soit heureusement ramenée aux principes de la foi chrétienne.

« Gardant le reconnaissant souvenir de ce que Vous avez fait d'efforts depuis le début de Votre Pontificat, afin de recouvrer, comme Pasteur, la liberté religieuse de Vos ouailles en notre patrie, et soumis à Votre autorité, Très Saint-Père, et à celle de nos évêques que nous vénérons comme des chefs qui nous ont été assignés par la divine Providence en de tristes temps, nous travaillerons avec une infatigable ardeur à défendre les droits souverains et très saints de la religion. Il est nécessaire que nos évêques puissent enfin librement exercer la juridiction qui leur est divinement confiée pour le salut des âmes, que les clercs appelés au service du Seigneur soient élevés de la main maternelle et très exercée de l'Eglise seule, et que soient rappelés les Ordres religieux très propres à l'éducation religieuse de la jeunesse et au perfectionnement des mœurs du peuple chrétien.

« Ressentant intimement, comme le Chef très auguste du corps dont nous sommes les membres, la très douloureuse tribulation que subit notre Sainte Mère l'Eglise, par les entraves apportées de toute part à la liberté du Souverain Pontife, par les injustices commises presque chaque jour contre l'autorité apostolique, par la spoliation de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, nous ne cesserons de répandre des prières, afin que le Dieu très bon et très grand brise les chaînes de Pierre et l'amène de la prison d'Hérode à la pleine liberté du ministère sacré.

« Prosternés donc à Vos pieds, Très Saint-Père, nous appelons très humblement la bénédiction apostolique, tant sur nous que sur nos évêques, le clergé, les familles, enfin tous les catholiques de l'Allemagne auxquels il n'a pas été donné de jouir en ce moment de Votre vue si consolante, afin que par l'union des forces nous obtenions l'heureuse issue de nos entreprises. »

A cette adresse, le Saint-Père a répondu, en latin, par un discours que nous traduisons ci-dessous :

« Chers fils,

« Le sentiment si précieux d'allégresse que votre présence produit en Nous en ce jour est accrue par la déclaration qui vient de Nous être faite de votre attachement et du but qui vous a amenés à vénérer ce Siège apostolique. Aussi, Nous vous en témoignons à tous Notre affection paternelle et Nous approuvons pleinement vos communes résolutions, pendant que, mettant Notre principale confiance en Dieu, qui est la source et le soutien de toute bonne résolution, Nous espérons que votre désir sera réalisé et que, dans cette ville de Rome, centre du catholicisme, consacrée par le martyre et par le pontificat de saint Pierre, il vous sera donné de puiser, comme vous le désirez, un nouveau stimulant pour la pratique des vertus chrétiennes et, notamment, de la constance qui vous est aujourd'hui si nécessaire.

« Pour Nous, Nous consacrons Nos soins aux intérêts du catholicisme en Allemagne, et Nous admirons hautement les œuvres si nobles et si excellentes de tant d'hommes illustres dans la défense de la religion de leurs pères, comme aussi l'ardeur de la multitude des fidèles à cultiver la piété, à témoigner de leur attachement au Pontife romain, de leur soumission

empressée envers les évêques, de leur zèle pour les diverses œuvres de charité si généreusement accomplies. A ce propos Nous ne saurions omettre de louer ce qui a été le meilleur gage et la plus sûre sauvegarde de cette action salutaire, savoir la concorde des esprits et des cœurs. Elle est attestée, entre autres, par vos congrès annuels où votre but commun est d'assurer les progrès de la religion et de pourvoir aux intérêts du salut public.

« C'est pourquoi, dès le commencement de Notre Pontificat, Nous avons recherché avec le plus grand soin ce qui pouvait rendre la liberté et la tranquillité au catholicisme en Allemagne. Nous avons pris largement l'initiative pour le règlement de ces affaires et Nous n'avons pas cessé depuis lors d'y consacrer tous Nos soins. Dans la tractation d'une affaire aussi importante, Nous avons apporté la plus grande équité et Nous avons témoigné de toute la douceur compatible avec Notre charge. Nous sommes toujours disposé à témoigner les mêmes résolutions, et Dieu veuille que, par sa grâce, il en résulte enfin des effets bienfaisants et de nature à établir fermement l'entente désirée et à ramener la paix depuis si longtemps appelée par les vœux des catholiques! Nous estimons que ce serait un bienfait non seulement pour l'Église, mais aussi pour l'empire d'Allemagne.

« Pendant que Nos soins et Nos pensées sont consacrés à une affaire aussi importante, Nous voulons, très chers fils, que vous tous si pleins de zèle pour les intérêts de la foi, vous coopériez ardemment avec Nous à une autre chose. Nous entendons parler de la persévérance avec laquelle il faut résister aux ennemis de la religion et de l'ordre, surtout aux sociétés mauvaises condamnées par l'autorité de l'Église, et dont les attaques ainsi que le but auquel elles tendent sont désormais suffisamment connus; il importe tout particulièrement de bien mériter de la chose publique, comme vous l'avez fait jusqu'ici en consacrant vaillamment et d'un commun accord vos soins et vos forces à arrêter la marche du socialisme qui vise à saper les bases mêmes de la société humaine.

« Or, on ne saurait attendre de plus sûrs remèdes contre un si grand mal que de la religion chrétienne, et c'est là que les fidèles doivent chercher les moyens pour conjurer, autant qu'ils le peuvent d'aussi graves et d'aussi nombreux périls. Enfin, vous souvenant des préceptes de la charité et de la bienfaisance, efforcez-vous d'améliorer le sort des prolétaires et des ouvriers, et persuadez-vous bien que tout ce que vous ferez par vos œuvres, par vos travaux, afin de pourvoir à leur bien-être sera on ne peut plus salutaire. En effet, les ouvriers sont tout particulièrement dignes de soulagement, puisque leur vie est plus exposée aux séductions pernicieuses et aux embûches du mal.

« Par la pratique de ces vertus, vous montrerez que les citoyens sont d'autant meilleurs et plus utiles à la chose publique qu'ils adhèrent plus saintement aux préceptes de la foi catholique.

« Aussi demandons-Nous à Dieu qu'il vous confirme dans l'accomplissement de tous vos devoirs, et, comme gage de ses grâces célestes, en témoignage de Notre bienveillance paternelle, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique à vous, à vos familles et à tous les catholiques d'Allemagne.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Vie des Saints**, par Mgr Guérin, édition artistique, grand in-4° illustré avec le plus grand soin par Yan'd'Argent, etc. Septième livraison. Mois de juillet. Prix : 5 francs la livraison ou 60 francs les deux volumes reliés. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

La septième livraison de ce remarquable et splendide ouvrage vient de paraître. Elle ne le cède en rien à ses aînées par la richesse et la variété de l'illustration. Chaque page est ornée d'un cadre symbolique, à la façon des anciens manuscrits, avec des sujets et des attributs différents. Rien n'est plus gracieux et plus sévère à la fois que les décorations qui entourent la vie de chaque saint. Cette publication est une des plus belles qui existent. La presse *entière*, sans acception de parti, a été unanime à lui décerner ce titre, lors de la publication du premier volume, la beauté du second ne fera que confirmer et fortifier ce premier jugement.

---

**Charité envers les âmes du purgatoire** ou **Recueil d'indulgences que l'on peut facilement gagner**, composé par l'abbé Gobat. Un vol. in-16 de 124 pages. Prix : 0 fr. 80.

La Société générale de Librairie catholique vient de rééditer un opuscule dont la première édition, tirée à trois mille exemplaires, a été épuisée en quelques mois. Ce succès dit assez que ce recueil est une œuvre salutaire et sainte, destinée à faire un bien sérieux et à développer la pratique des indulgences, trop peu connue de la plupart des chrétiens de nos jours, qui semblent ignorer que c'est pour eux un devoir de charité de gagner des indulgences et d'y faire participer l'Église souffrante.

Le mois du Sacré-Cœur va de nouveau ouvrir les trésors de l'Église, et fournir aux âmes pieuses l'occasion d'exercer leur charité envers nos frères du purgatoire. Elles trouveront dans le *Recueil des Indulgences* un guide sûr et complet. Cette seconde édition est augmentée de plusieurs prières et des exercices de piété, collationnés avec soin sur le *Recueil romain* et les *Rescrits authentiques*, publiés avec l'approbation spéciale de la Sacrée-Congrégation des Indulgences. Elle a reçu l'approbation de NN. SS. les Évêques de Bâle et de Fribourg.

---

## OUVRAGES SUR LE SACRÉ CŒUR

A l'approche du mois du Sacré-Cœur, nous ne saurions trop recommander les quelques ouvrages suivants, destinés à instruire et à édifier les fidèles sur la dévotion au Sacré-Cœur.

1. **L'Imitation du Sacré-Cœur de Jésus-Christ**, par Mgr Cirot de la Ville. Cet ouvrage, honoré d'un bref du pape Pie IX et de Sa Sainteté Léon XIII, a pour but de montrer que l'Imitation du Sacré-Cœur de Jésus est l'abrégé de la perfection chrétienne, et que, par elle, on peut en parcourir toutes les voies. Un vol. in-18 raisin, 5e édition. Prix : 1 fr. 50.
2. **Le Cœur de Jésus, principe et modèle de la perfection chrétienne**, par le R. P. Desjardins. L'auteur s'est appliqué à faire mieux connaître le Cœur de Jésus, à le faire aimer, à étendre son culte et à entraîner les âmes sur les traces de ses vertus. Prix : 0 fr. 75.
3. **La Dévotion pratique au Sacré-Cœur de Jésus**, par le R. P. Jean Croiset. On y rappelle l'origine de cette dévotion, les motifs qui doivent nous porter à la pratiqner, les moyens à prendre et les obstacles à surmonter. Un fort vol. in-18. Prix : 1 fr. 50.
4. **Le Mois du Sacré-Cœur des Enfants de Marie**, par le P. Huguet, offre ces inimitables qualités d'ordre et de méthode qui distinguent la manière du laborieux et savant mariste. Prix : 0 fr. 75.
5. **Le Chrétien selon le Cœur de Jésus**, du P. Waldner, revu par le R. P. Cadrès, donne chaque jour quatre exercices différents, trois méthodes et une lecture. Un vol. in-18. Prix : 1 fr. 50.
6. **L'Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ**, d'après le P. de Galliffet. C'est un véritable traité sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Un vol. in-18. Prix : 1 fr. 50.

La Société a également dans ses livres d'occasion, de nombreux ouvrages sur le Sacré-Cœur de Jésus, notamment :

1. **Mois du Sacré-Cœur de Jésus** ou **Exercices pour chaque jour du mois de juin**, par Mgr de Langalerie, 3e édition. Un vol. in-32. Prix : 1 franc au lieu de 1 fr. 50.
2. **Mois du Sacré-Cœur**, extrait des écrits de la bienheureuse Marguerite-Marie, in-16. Prix : 1 fr. 50 au lieu de 2 francs.
3. **Le Mois du Sacré-Cœur de Jésus**, préparé par le mois de Marie, pour l'union des cœurs, par Pierre Lacheze. Un vol. in-18. Prix : 1 fr. 50 au lieu de 2 francs.
4. **L'Ame pieuse dans ses rapports avec Jésus au Saint-Sacrement**, par l'abbé Gérardin. Un vol. in-12. Prix : 1 fr. 50 au lieu de 2 francs.

5. **Pratique de l'amour envers le Cœur de Jésus** et lectures pour les 52 vendredis de l'année. Un vol. in-32. Prix : 1 fr. au lieu de 1 fr. 50.

6. **Trésor de la douce piété.** Mois eucharistique par un religieux de Saint-Benoît. Prix : 0 fr. 75.

8. **Nouvelles méditations sur l'Eucharistie**, par un directeur de séminaire. Un vol. in-32. Prix : 0 fr. 75 au lieu de 1 fr. 50.

9. **Merveilles eucharistiques** ou **Manifestations de Notre-Seigneur en son divin sacrement.** Un vol. in-16. Prix : 1 franc au lieu de 1 fr. 50.

10. **Nouveau mois du Sacré-Cœur.** L'Incarnation, la Rédemption, l'Église. Un vol. in-16. Prix : 1 franc au lieu de 1 fr. 50.

11. **L'Intercession perpétuelle** au **Cœur agonisant de Jésus**, par le R. P. Lyonnard. Un vol. in-16. Prix : 1 fr. 50 au lieu de 2 francs.

12. **La Dévotion au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ** et abrégé de la **Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie.** Un vol. in-12, 1757. Prix : 2 francs au lieu de 3 fr. 50.

---

**Jasper** ou *les pêcheurs d'Helgoland*, par J. de Rochay. 1 joli vol. in-12 de 292 pages, avec de nombreuses gravures dans le texte. Prix : 2 fr.

L'auteur de *Jasper* n'est point un inconnu pour les lecteurs de la *Revue du monde catholique*. Ils ont pu, en lisant son intéressante chronique bimensuelle, constater qu'aucune publication malsaine, fût-elle signée d'un nom connu, ne saurait trouver grâce à ses yeux et qu'il flagellait sans pitié les doctrines immorales ou antireligieuses qui s'étalent impudemment de nos jours dans un grand nombre de mauvais romans. La sévérité qu'il apporte à flétrir tout ce qui est contraire aux bonnes mœurs et à la religion, nous est un sûr garant que *Jasper* ne donnera aucune prise sérieuse à la critique et que ce livre composé pour le jeune âge l'instruira et l'édifiera tout à la fois. Le but de l'auteur est de montrer aux jeunes lecteurs que *l'Evangile* offre aux plus humbles l'appui si nécessaire à l'âme humaine, que les plus déshérités en apparence, les plus obscurs trouvent dans les principes chrétiens, dans la confiance en Dieu, dans la pratique du devoir, une force, une grandeur capables de les élever au-dessus de tous les héros profanes. Cette histoire contient, en outre, des détails instructifs sur la géographie, les mœurs, la pêche dans certaines contrées, détails qui intéresseront au plus haut degré. L'île d'Helgoland, qui est le théâtre principal de ce récit, et ses productions y sont décrites avec un soin tout particulier.

---

*Le Directeur-Gérant* : VICTOR PALMÉ.

---

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# LE SALON DE 1885

Caractère général de l'Exposition des Beaux-Arts. — Les tableaux d'Histoire. Les grandes toiles. — La peinture religieuse. — Les Portraits.

Quand on a parcouru les nombreuses salles du Palais des Champs-Élysées, qui contiennent les deux mille cinq cents toiles (sans compter les dessins, pastels, fusains, miniatures, gravures, etc.) du Salon de cette année; si l'on se demande quel est le caractère général de cette exposition, on est étonné de n'en pas trouver de bien déterminé, et l'on est près de s'accuser soi-même d'un manque de perspicacité. Mais, c'est précisément ce défaut de caractère qui est le trait distinctif du Salon, et il a sa raison d'être : il exprime notre époque.

Tout le monde le dit : nous vivons dans l'atonie, point de ressort; nous comprenons que l'état présent est faux, mauvais, qu'il doit amener des maux plus grands encore, et nous le supportons; nous ne faisons rien pour nous en débarrasser; nous nous laissons aller; nous attendons, tendant le cou pour le joug plus dur qu'il plaira à nos maîtres de nous imposer. Nous sommes dans la même situation qu'Athènes, sous le règne des Trente Tyrans; Athènes supporta tout sans rien dire, jusqu'à ce que vînt le sauveur, Thrasybule.

Nous vivons, c'est tout ce qu'on peut dire de nous : pas de passion; une mollesse qu'on pourrait qualifier plus sévèrement, un état neutre.

Le Salon de 1885, aussi, n'a pas de caractère spécial; c'est ce qui le caractérise : c'est un salon *neutre;* voilà sa définition et son nom.

Le seul signe qu'on puisse signaler, c'est l'absence de tableaux à la gloire de la République : point d'apothéose de Gambetta; on lui

dresse, sur la place du Carrousel, une statue, qui sera peut-être bientôt renversée par ceux qu'il appelait des *esclaves ivres;* l'enthousiasme a baissé : mauvais symptôme pour la République.

Malgré sa neutralité, ce n'est pas une raison pour qu'il n'y ait pas, dans ce Salon, d'œuvres remarquables : la France de 1885 a beau se traîner dans l'attente et l'incertitude, elle se relève, à certains moments, et un mouvement d'indignation, une pensée généreuse, un acte de courage et de dévouement, montrent qu'elle est encore la noble France.

De même, au Salon, vous rencontrez plus d'un homme de talent et d'une œuvre éminente. Quel que soit notre abaissement actuel, c'est encore la France artistique, on peut le proclamer sans forfanterie, qui tient le premier rang en Europe, et l'Europe, c'est dire le monde.

Quelles sont donc les œuvres les plus remarquables, à des titres et des degrés divers, de l'Exposition de 1885? A distance, je ferme les yeux, je regarde dans ma mémoire, et j'y trouve cinq à six tableaux qui y sont restés fixés, et qui saillissent hors de ces milliers, de ce peuple de toiles de toutes couleurs devant lesquelles il m'a fallu passer : la *Jacquerie*, de M. Rochegrosse; la *Mort de Correus*, de M. Maillart; une, deux *Marie-Antoinette conduite à l'échafaud;* le *Saint Denis*, de M. Bonnat; l'*Orgue*, de M. Lerolle. Joignez-y quelques portraits, un portrait de femme, par M. Paul Dubois, en première ligne; quelques petites toiles agréables ou spirituelles; enfin, les horreurs et les laideurs qui se sont imposées à vos yeux et que vous voyez encore malgré vous, et vous aurez une idée générale de l'Exposition.

Autre remarque : les toiles qui vous ont le plus intéressé et qui sont demeurées le plus dans votre souvenir sont des scènes de drames, scènes horribles qui vous font frissonner, vous attristent ou vous serrent le cœur. C'est vers ces sombres sujets que se sont portés les artistes les mieux doués.

Le spectacle de la douleur est ce qui attire et attache le plus l'homme, car la douleur est ce qui lui appartient le plus en propre, et où il se retrouve le plus lui-même.

I

Le tableau de M. Rochegrosse, la *Jacquerie*, est celui, de tout le Salon, qui intéresse le plus la foule et, si j'ose le dire, celui de toute la jeune génération où il y a le plus de puissance et de talent.

C'est la Jacquerie du quatorzième siècle, quand les paysans, entraînés, non pas seulement par la misère, comme le dit Michelet, mais aussi par le vent de révolte et d'anarchie qui souffla sur Paris et la France, pendant la captivité du roi Jean, se ruèrent sur les châteaux, contre les nobles et les riches, — on devait le revoir quelques siècles plus tard, lorsque se déchaîna la Révolution, et de nos jours même, — et se livrèrent à tous les excès, tous les emportements et tous les crimes : châteaux brûlés, châtelains massacrés, maisons pillées, femmes éventrées, enfants égorgés, une tuerie, une dévastation sans merci, une orgie de fureur et de sang. Ce fut un débordement de sauvages, qui ne connaissent rien, n'écoutent rien que leur cupidité, leur férocité et leur rage, et qui ne cessa que lorsque l'armée, représentant de la justice et du droit, les eut assommés sous son poing de fer et étendus sur le sol sans vie.

C'est une des scènes horribles de cette Jacquerie qu'a peinte le jeune peintre, M. Rochegrosse, dont les débuts ont été si distingués et dont on se rappelle la *Prise de Troie*, il y a deux ans.

Une bande, une horde de paysans, vilains, chenapans, de toute provenance, ivres de fureur et de carnage, viennent de forcer l'entrée d'un château, et, arrivant à la grande salle, s'élancent par les portes qui tombent en éclats devant eux. C'est une cohue effrayante, brandissant des armes de toute sorte : haches, épieux, lances, hallebardes, piques, faux, bâtons, armes qui ont déjà frappé et qui ont bu du sang; les uns, portant sur une fourche une tête coupée; d'autres, un cœur enfilé à une pique sanglante, un *cœur d'aristocrate*, dira-t-on en 1789. Il n'y a pas besoin d'inventer : cette foule est connue, c'est toujours le même peuple, le peuple de la prise de la Bastille et de la Commune de 1871. Et l'on frémit en la voyant, on prévoit tous les attentats, et les yeux se reportent sur les malheureuses femmes, les enfants, les jeunes filles éperdues, tremblantes, qui s'écrient d'effroi, à la vue de la bête féroce échappée, de qui il n'y a à espérer aucune pitié.

Et, en avant de cette famille épouvantée, s'est élancée et se dresse

tout debout, une femme, l'aïeule, la tête haute, le regard fier, les bras rejetés en arrière, par un geste d'indignation et d'horreur, qui se présente seule pour affronter ces brigands, et semble, malgré le danger, leur imposer le respect et leur commander. Cette femme, au noble visage, vêtue de noir, droite et la tête levée, et à l'attitude énergique, vous saisit et vous donne un moment d'espoir. Ne va-t-elle pas arrêter, en effet, ces monstres à face humaine? Oseront-ils l'abattre et passer sur son corps, avant d'égorger ses filles, ses petits-enfants pressés l'un contre l'autre, dont les regards fixés sur eux n'attendent que l'outrage et la mort?

Voilà le drame qu'a représenté le jeune peintre; un drame, comme au théâtre; il y a question : Que va-t-il arriver? Seront-elles perdues ou sauvées? Drame aussi, dans un autre sens; car ce n'est pas la tragédie ancienne, où tous les personnages et les détails concouraient, avec une noble simplicité, à la gravité de l'ensemble; c'est le drame, tel que l'entendent les hommes de notre temps, avec tout ce qui se rencontre, se voit et se heurte dans la vie, toutes les passions mêlées, la fureur et la convoitise, le beau et le hideux, les pleurs et les rires, l'ironie railleuse et la plus poignante terreur. Dans cette horde qui envahit la salle, il y a un gredin qui, à la vue de ces belles femmes nobles, de ces jeunes filles, s'arrête une seconde, à demi accroupi, la tête en avant, les mains crochues, les yeux étincelants, comme un jaguar qui va s'élancer, et éclate d'un rire qui vous glace le sang : « Ah! ah! mes belles dames, à notre tour, à présent, vous allez voir! » C'est le féroce bouffon de cette bande de démons; ce bouffon sinistre n'est pas de la tragédie, il est du drame moderne et, il faut bien le dire, de la plus effroyable réalité. On l'entend, il a parlé ainsi, il y a cinq cents ans, hier, — et demain il parlera et rira ainsi!

Cette épouvantable scène, qui vous attache si fortement, qui vous inspire à la fois la terreur, la pitié et l'horreur, je n'ai presque pas besoin de louer le talent avec lequel elle est rendue; il est attesté par les puissantes émotions qu'il fait éprouver aux spectateurs. M. Rochegrosse a fait une œuvre qui le place parmi les maîtres.

Un autre tableau très dramatique et très émouvant, c'est la mort de *Corréus*, par M. Maillart. Corréus est un de ces intrépides Gaulois qui résistèrent pendant dix ans à César, et dont malheureusement l'héroïsme devint inutile, par le défaut d'entente, qui faisait

se lever un à un et séparément les chefs Gaulois. Nous sommes ici à la fin d'un de ces rudes combats, où la victoire des Romains, due à leur inébranlable discipline, était longuement disputée. Malgré leur fougue, malgré leur élan, malgré leur valeur, les Gaulois ont été brisés par la cohésion et la vigueur des légions romaines. Tous ont fui, ou plutôt tous sont tombés; la terre est couverte de Gaulois morts ou expirants. Mais, à côté de ces Gaulois, que de soldats Romains! que de vélites et de centurions! Ils sont mêlés par terre, corps inertes de Bellovaques et de Latins, comme les épis tranchés par la faux. Il en reste pourtant un encore, Corréus, le chef Gaulois : debout, au pied d'un chêne, au-dessus d'un monceau de cadavres, la hache à la main, sa hache teinte de sang; entre ses jambes, son chien bardé de fer, aux yeux étincelants et aux crocs menaçants; il tourne fièrement la tête vers les ennemis qui s'avancent pour en finir, et les lèvres serrées, le regard terrible, il les attend, pour frapper de derniers coups et, aussi lui, en finir! A quelques pas, César, à cheval, en avant de ses cohortes, étend le bras, commandant à ses archers de viser ce dernier ennemi. Mais, ne le craignez pas! il ne se laissera pas prendre vivant, il ne se rendra pas; ses yeux ardents le disent : il y a dans ses yeux une haine, un défi, qui feront hésiter à l'attaquer plus d'un vaillant légionnaire; « Qu'ils viennent! j'aime mieux mourir que céder! » Il tombera, oui, mais plus d'un encore, avant lui, aura été étendu sur la terre.

Je ne peux me lasser de regarder ce mâle visage, cette figure énergique, les traits heurtés de ce Gaulois, qui ressemble aux paysans de notre France. Cette lutte n'est pas une lutte d'il y a deux mille ans: il me semble qu'elle est d'hier; je sens que c'est un des miens, ce Gaulois qui repousse les envahisseurs, un de mes aïeux qui combat et meurt pour défendre le sol de la patrie!

Voilà les sentiments qu'inspire ce beau tableau de M. Maillart, exécuté avec le savoir et l'art d'un ancien grand prix de Rome.

Et ici, il n'est que juste d'envoyer un signe d'encouragement et d'approbation à un jeune peintre, M. Louis-Édouard Fournier, qui envoie de la villa Médicis sa première œuvre originale, le *Fils du Gaulois*, un tableau qui représente un guerrier tombé mort sur le champ de bataille, et son fils, adolescent encore, desserrant ses doigts pour lui reprendre son épée, et les yeux levés vers le ciel, témoin de son serment, jurant de le venger un jour en combattant les ennemis de son pays. Ce début du fils d'un écrivain estimé,

Édouard Fournier, où l'on peut relever, sans s'en inquiéter, un peu de l'emphase de la jeunesse, est remarquable et par le noble choix du sujet, et par le sentiment ému qui l'inspire : il donne de légitimes espérances pour l'avenir.

## II

Maintenant, voulez-vous vous délasser un moment de ces rudes et dramatiques sujets par un plus gai spectacle, vous n'avez pas à aller loin : jetez un coup d'œil sur un tableau de M. Jobbé-Duval, tableau d'*histoire*, à ce que prétend un critique, intitulé : *le Bureau du Conseil municipal, qui a pris possession du nouvel Hôtel de ville, en* 1883. Je veux bien, puisqu'on l'affirme, que ce soit une page d'histoire; mais les personnages ne sont pas épiques; ils prêteraient à rire, si l'on n'avait presque envie d'en pleurer.

Vous vous rappelez avoir vu ce tableau du siècle dernier, qui fut exposé il y a peu d'années : *le Prévôt des marchands de Paris et les échevins, membres de son Conseil*; ces belles figures nobles et distinguées, et qui avaient tous l'air d'honnêtes gens; ces personnages, à la physionomie intelligente et grave, vêtus de grandes robes de soie pourpre, et que vous auriez pris pour des magistrats siégeant sur les fleurs de lys. Vous compreniez que vous aviez devant vous les représentants de la capitale de la France, et ces hommes qui se consacraient à la protection et aux intérêts de leurs concitoyens et y apportaient tant de sollicitude, de zèle, d'études, de connaissances et de dévouement, vous ne pouviez vous empêcher de les considérer avec respect et reconnaissance.

Ce n'est plus cela : ils sont là huit, assis ou debout, tous, — sauf un, — plus laids les uns que les autres, communs, vulgaires, ignobles, vilains, désagréables, mal peignés, sales, poisseux, odorants. On se souvient du mot du général Ambert sur les réunions de la Commune, où « tous, se méprisant, se renvoyaient les insultes et les injures (1) ». A voir ces traits grossiers, ces teints terreux, ces figures avachies, cet air brute, ces yeux éteints, ces faces, en un mot, *démocratiques*, on se dit : D'où tout cela sort-il? Où les a-t-on pris? Dans quel cabaret, dans quelle brasserie, dans quel caboulot? Il y a là le fameux Mesureur, récemment illustré par son rapport sur

(1) *Récits militaires*, t. III.

la *laïcisation des rues;* la platitude de sa physionomie ne dément pas la trivialité de son style; mais il y en a d'autres qui le valent. Un étranger, qui ne serait pas prévenu, pourrait avoir peur, s'il les rencontrait, un soir, en chair et en os! Mais, direz-vous, c'est peut-être la faute du peintre, qui les a faits ainsi; en réalité, ils ne sont peut-être pas si ignobles et si laids. Le peintre! mais il s'y est peint lui-même, étant, lui aussi, conseiller municipal; il est un des huit! Et il garantit la ressemblance, non en laid, mais en beau; il les a flattés! Que serait-ce donc, Seigneur, s'ils n'étaient pas flattés!

Naguère encore, sous le tyran, on nommait au Conseil municipal d'illustres savants, de grands artistes, des administrateurs éprouvés, un Dumas, un Eugène Delacroix, etc., et Paris et la France tout entière se glorifiaient d'être représentés par des noms qui devaient rester dans l'histoire. — Aujourd'hui, Parisiens, voilà vos représentants! Allez vous regarder dans ce tableau comme dans une glace! Vous y reconnaissez-vous, et êtes-vous satisfaits? C'est votre portrait, c'est à cela que vous ressemblez, quinze ans après la Commune, sous la République, qui apprête une seconde Commune!

## III

Après cet intermède, continuons notre revue des tableaux sérieux. On ne saurait croire la quantité de tableaux immenses qui sont exposés dans ce Salon; on n'en a jamais tant vu, et le spectateur n'est pas sans s'inquiéter de ce que l'on pourra faire de ces vastes toiles, de la place où l'on mettra celles qu'on achètera, et de ce que deviendront les autres. Il y en a qui prétendent qu'elles seraient excellentes comme grandes voiles de trois-mâts; pour quelques-unes, il n'y pas d'inconvénient, et je ne sais ce qu'on aurait à regretter de ne pas trouver accrochés dans un musée l'énorme tableau de M. Roll : *le Chantier de Suresnes* (36 pieds de long), une centaine de maçons et manœuvres, qui piochent, creusent le terrain, taillent des pierres, gâchent le mortier, poussent des brouettes, etc., etc.; quel spectacle intéressant! le tableau de M. Clairin, *Après la Victoire* (45 pieds de long), où l'on voit les officiers d'un pacha lui apporter les fruits de la victoire; l'un, entre autres, lui présente, galant cadeau, une femme morte qu'il porte à bras tendus; les *Titans* foudroyés, de M. Henri Martin (25 pieds de haut), qui tom-

bent précipitamment du ciel, si précipitamment que quelques-uns font littéralement la cabriole, en tournant sur eux-mêmes, comme les clowns du cirque; un certain *Sardanapale* (35 pieds de long), qui danse devant ses odalisques éperdues de plaisir et perdues dans des étoffes de toutes les couleurs, dont on ne les distingue pas; une autre toile orientale, de M. Benjamin Constant, *la Justice du Chérif*, amas de Mauresques étendues mortes ou mourantes sur le tapis, sans qu'on sache pourquoi et comment. Puis, une quantité d'allégories, qu'on ne comprend pas du tout, insipides, ennuyeuses, assommantes, allégories pour plafonds, pour palais de justice, pour écoles, pour mairies, etc.; *le Droit moderne*, particulièrement, où une jeune *Loi* minaude, tout en haut de la toile, tandis qu'en bas un juge, à demi chauve, encourage un brave paysan, très proprement vêtu, à lire les *Droits de l'homme*, qu'il emporte sous son bras, et lui montre du doigt les *Devoirs*, avec lesquels de tout petits génies ont l'air de jouer. Pauvre juge! Votre paysan a un bien autre usage à faire des *Droits de l'homme* que de les lire! Un *Solum patriæ* (38 pieds de long), où l'on voit dans l'air des chevaux verts qui galopent après des nuages; une *fête de Thésée*, par M. Glaize (25 pieds de long), où des jeunes filles dansent devant la statue du roi d'Athènes, sujet qui n'a rien de très attachant pour nous Français, d'autant plus que l'artiste a cru devoir peindre ses jeunes filles en couleur de briques; etc., etc.

Il ne faudrait pas oublier aussi une demi-douzaine de tableaux, — est-ce des tableaux, n'est-ce pas des photographies enluminées à 30 francs? — représentant, savez-vous quoi? Oh! des sujets bien piquants : des écoles *obligatoires et laïques*, avec des bancs alignés, des petites filles assises dessus, des tableaux noirs; et des écoles *professionnelles*, où l'on enseigne la taille des chemises, etc. Ces toiles-là ne sont pas si grandes que les allégories, mais elles peuvent servir : de ces *écoles* on ferait des petites voiles de navire qu'on appelle voiles de *perroquet*. Si encore, grandes voiles et petites voiles, on pouvait les utiliser pour faire mieux marcher le fameux *vaisseau de l'Etat!*

Peu de ces vastes toiles sont vraiment dignes d'attention : on peut signaler comme des œuvres estimables le *Henri III à Venise*, de M. Béroud; la *Mort de Philippe II*, par M. Casanova y Estorach, un Espagnol; elles sont très convenables, mais que voulez-vous dire

de gens qui n'ont point de passion! A la bonne heure, du moins, la *Mort de Clytemnestre*, de M. Chalon. Oreste vient de frapper la femme adultère, assassin de son mari, et elle a bien mérité la mort, mais aussi c'est sa mère! Et à peine a-t-il porté le coup mortel, il s'enfuit épouvanté; il s'enfuit, en regardant, malgré lui, derrière lui. Et pourquoi regarde-t-il? Parce que sa mère, étendue, expirante, le regarde, elle aussi, et le suit de ses yeux éteints et grands ouverts. Le remords, déjà, sans tarder, s'est attaché au parricide : il a puni le crime et cru faire justice, mais il a frappé sa mère, et l'éternelle vérité aussitôt le saisit et l'entraîne, haletant, bouleversé, et ne le quittera plus. On ne peut voir ces deux personnages, Oreste et Clytemnestre, sans frissonner d'horreur : c'est un assez grand éloge de l'artiste qui a su vous donner cette impression.

## IV

Les tableaux les plus remarquables, ai-je dit, représentent des sujets dramatiques. Que faut-il dire de celui-ci : *Marie-Antoinette allant au supplice*, par M. Flameng! Hélas! qui ne s'arrête attendri, qui ne frémit de pitié, devant la malheureuse souveraine, qui supporta tant d'infortunes, qui subit tant d'outrages, qui passa par tant d'angoisses, et dont la vie finit sous le couperet de Samson! La voilà qui passe sur la charrette infâme, les mains liées derrière le dos, elle, la fille de Marie-Thérèse et la reine de France! et, au-dessous d'elle, autour de la charrette, s'élèvent les cris et les insultes de la multitude, cette même multitude qui, naguère, l'accueillait par des acclamations et des applaudissements. Ah! quelles pensées devaient étreindre son cœur! Quelles comparaisons! Quel passé! Quel jugement des hommes! Quel mépris de la foule! Oui, et c'est ce dédain qu'on lit sur son pâle et beau visage, le dédain, qui lui fait tenir baissés ses yeux qui ne veulent pas voir cette plèbe en délire, le dédain, qui abaisse sa lèvre fière de femme pure et de souveraine outragée!

Près d'elle est assis le prêtre, un Crucifix entre ses mains, figure des plus expressives, physionomie saisissante, qu'on n'oublie pas : il est près de la Reine, mais il ne lui parle pas; il tourne à demi les yeux de son côté, un regard timide, et où il y a peut-être du remords; car, il le sait, ou il l'a pressenti : « On m'amènera peut-être un prêtre, a écrit Marie-Antoinette dans cette admirable lettre

à sa sœur, que tout le monde a lue, mais ce sera un père assermenté, je ne lui adresserai pas la parole. » Il y eut, d'ailleurs, sur sa route, dans la foule, un vrai prêtre, qui put la bénir et l'absoudre, quand elle passa. Je ne juge pas un tel tableau, je l'avoue; j'en suis trop ému, j'en tremble d'indignation : je ne puis le regarder sans revoir d'un seul moment toute la vie, la jeunesse éclatante et les incomparables malheurs de cette auguste victime de l'infâme et à jamais détestable Révolution; dont le touchant souvenir est resté dans le cœur de tous les honnêtes gens comme un culte, et qu'il suffit, pour se représenter un type de beauté, de grâce, de courage et d'infortune, de désigner par ce simple nom : *la Reine!*

Il y a un autre tableau qui est presque le même sujet : *Marie-Antoinette sortant de la Conciergerie*, pour monter sur la charrette, par M. G. Cain, plus petit et fort touchant aussi, très bien composé, et où la Reine, vue de dos, gravit les marches de la prison, avec une majesté, une fermeté et d'un air qui rappellent la souveraine de France et la fille des Césars.

## V

Parmi les vastes toiles dont j'ai parlé, ne se trouve-t-il que des sujets sérieux? Non; il y en a une surtout, qui donne singulièrement de mal aux critiques, incapables de parvenir à l'expliquer : c'est celle de M. Lehoux, *Après le combat*. Je ne m'en étonne pas, du reste. M. Lehoux est habile à procurer des surprises; il ne voit pas les choses comme tout le monde, il les voit à l'envers. C'est lui qui peignit, il y a quelques années, ce singulier tableau, où *Saint Étienne* était lapidé avec des pierres lumineuses, ce *Baptême* de saint Jean, où les néophytes s'essuyaient si énergiquement le dos avec des serviettes, etc., etc. Aujourd'hui, il a choisi, pour sujet, des guerriers rapportant un des leurs après le combat, et, *naturellement*, il l'a compris et traité *contre nature*. Par une conception bizarre, les guerriers, pour porter leur compagnon, l'ont renversé la face contre terre, — comme je le disais, à l'envers; et, afin de compléter la bizarrerie, ils le portent aussi à l'envers, non en mettant leurs mains sous ses bras, ce qui peut seulement leur donner de la force, mais en l'empoignant par l'extérieur du bras, qui tend ainsi, à chaque moment, à échapper à leurs mains. C'est que, direz-vous, ces guerriers sont probablement des guerriers

préhistoriques, des barbares, des sauvages, plus que des sauvages sortis à peine de l'abrutissement, presque des animaux. Ils n'ont pas même l'idée de faire ce que nous, civilisés, faisons naturellement. — Non! Ce n'est pas là l'explication, la vérité est que le plus grand plaisir de M. Lehoux est, comme le Sphinx, d'intriguer les visiteurs du Salon, en leur proposant des énigmes. Ici, il y en a plusieurs d'un seul coup : L'homme que l'on porte est-il mort ou blessé? — Pourquoi le porte-t-on ainsi, la tête en bas, à rebours? — Comment le malheureux, s'il n'est que blessé, peut-il supporter une telle torture? — Pourquoi le porte-t-on, non en le soutenant sous les bras, mais par le haut du bras? — Pourquoi ce grand diable, un des quatre compagnons, ne porte-t-il rien, comme l'officier de Marlborough?

M. Lehoux est un mathématicien, non un peintre : il s'ingénie à imaginer des problèmes, pour faire travailler notre imagination, à nous, pauvres spectateurs; seulement, ce sont des problèmes insolubles; mais le plus difficile problème est celui-ci : Pourquoi M. Lehoux est-il *exempt de l'examen du jury?* — Ah! celui-ci, je le devine : parce que les jurés ont vu qu'ils auraient trop de peine à comprendre M. Lehoux; ils n'y auraient pas réussi; ils en ont désespéré, et, pour s'en débarrasser, ils ont prononcé l'exemption de tout examen, non pour lui, mais pour eux; ils se sont exemptés d'avoir jamais à le regarder!

## VI

Il ne faut pas croire qu'il manque de tableaux religieux à cette Exposition de 1885. Il semblerait que les persécutions passées, présentes et avenir auraient dû abattre l'ardeur des fidèles et condamner l'art religieux à la stérilité. Il n'en est rien, ce qui prouve combien nos gouvernants se trompent, — se trompent-ils vraiment et ne savent-ils pas à quoi s'en tenir? — quand ils prétendent obéir à l'opinion publique, en chassant Dieu de l'école, de l'hôpital et bientôt de ses temples. Le nombre des tableaux religieux est relativement considérable; les sujets religieux attirent toujours, et les peintres renommés et les jeunes artistes qui débutent. Où trouver une source d'inspiration plus élevée, plus pure et plus féconde, que ces scènes sublimes de la Religion, qui ne parlent pas seulement à l'esprit, mais touchent l'homme dans ce qu'il a de plus intime et de plus profond!

Malheureusement, comme toujours, il faut compter les tableaux vraiment religieux : pour rendre un sujet où Dieu apparaît par ses miracles et ses saints, il ne suffit pas d'avoir du talent et de l'intelligence, il faut connaître la Religion, la sentir et s'en émouvoir; et il est bien évident que la plupart des artistes n'ont pas médité en chrétiens le sujet religieux qu'ils ont choisi. Aussi en est-il qui commettent d'étranges bévues ou obéissent à de bizarres idées. L'un, M. Coquelet, peint, dans une Piéta, *Juxta Crucem*, la Vierge désolée et prosternée près du Christ descendu de la Croix, et la Vierge qu'il nous montre est une jeune femme, plus jeune que le Christ. L'autre, M. Bertin, représente *sainte Honorine martyre*, dont on rapporte le corps : sur qui croyez-vous que se dirigent d'abord les regards? Sur les porteurs, qui sont bien en vue; ce n'est qu'après que l'on aperçoit la sainte. Celui-ci, M. Dawant, expose un grand tableau qui n'est pas sans mérite, une barque chargée de légumes et de quelques paysans, que conduit un pauvre batelier : c'est *Saint Julien l'Hospitalier*, dit le titre. Bien! mais qu'est-ce que cela signifie? que va-t-il arriver? Pour le comprendre, il faut que je lise l'histoire dans le livret : or, la première condition d'un tableau, c'est d'être compris sans explication.

Et cet autre! vous pourriez bien passer plusieurs fois devant, sans vous douter que c'est un tableau religieux, quoique sur le cadre soient écrits ces mots : *Laissez venir à moi les petits enfants.* Quoi! C'est le Christ, ce grand jeune homme assis, à la tête allongée, pâle, atone, sans nimbe, vêtu d'une longue robe qu'on prendrait pour une sorte de redingote ou une *lévite*, comme on disait autrefois, et qui ressemble à un jeune pasteur protestant! Et ces enfants! Il faut, certes, une charité divine pour les appeler, car ils ne sont pas beaux : sans couleur, sans fraîcheur, et si ternes, si gris, si noirs, si étiolés! Vraiment, ils ne sont guère attrayants! Autre étonnement : ils sont habillés comme de nos jours, et les mères aussi, également maigres, pâles et grises, qui les amènent au jeune ministre Luthérien. Car, décidément, c'est un ministre, probablement le ministre du village de l'auteur du tableau, un Allemand, nommé M. Uhde. Ces Allemands sont aussi fastidieux dans leurs peintures que dans leurs livres. Celui-ci a cru être fort original, en donnant, comme Rembrandt, des vêtements modernes aux personnages de l'Évangile, sans réfléchir que Rembrandt faisait cela naïvement, et parce que, de son temps, on ne pensait pas à la

*couleur locale*, tandis que vous, Monsieur le Saxon Uhde, vous vous êtes préoccupé d'imiter Rembrandt : « Quand on imite, il faut tuer son homme », a dit Voltaire. Vous n'avez pas tué Rembrandt, Monsieur Uhde, et, par conséquent, vous êtes, non original, mais un copiste.

Nous arrivons à une bien autre erreur : celle de M. Bonnat, dans son *Martyre de saint Denis*, et de M. Moreau (de Tours), dans sa *Stigmatisée*. M. Bonnat a représenté saint Denis, non pas portant sa tête dans ses mains, mais ramassant sa tête, qui vient de tomber sous le sabre du bourreau. Il est à genoux, et, à peine sa tête est-elle tranchée, il se jette en avant, et, de ses bras tendus, la saisit et la ramasse. On ne peut imaginer une aberration plus complète que celle de M. Bonnat : qu'il ait cru faire une œuvre originale, soit, il a assez de talent pour le tenter; mais religieuse, il se trompe absolument. Il y a une grande différence entre le saint Denis, tel que nous le connaissons tous, portant sa tête entre ses mains, et le saint Denis de M. Bonnat, ramassant sa tête. Je vois saint Denis portant sa tête : c'est certainement un miracle; tout miracle est possible à Dieu, je ne me demande donc pas comment s'est fait le miracle; le miracle est là, je m'incline et j'adore. Mais, lorsque vous me représentez l'action même, le saint faisant un effort pour ramasser sa tête; quoique je ne puisse douter qu'il y a là un miracle, je ne peux, en même temps, ne pas m'étonner de l'idée du saint, de son acte, et de la singularité de son attitude. Je ne m'en étonne pas, seulement, j'en souris, et, faut-il le dire, c'est l'impression que ce tableau fait à tout le monde : on sourit, et sourire, ce n'est pas adorer; c'est, au contraire, presque se moquer. Vous avez beau faire éclater un soleil de rayons à la place de la tête coupée du saint, l'effet que vous avez produit n'est pas la vénération et la prière, c'est le scepticisme et la raillerie. Vous avouerez, Monsieur Bonnat, quelque grand que soit votre talent, que si vous avez voulu faire un tableau religieux, vous vous êtes singulièrement éloigné de votre but.

M. Moreau (de Tours) a été tout autant à côté.

Quand je me suis trouvé devant son tableau : *Une stigmatisée au moyen âge*, je me suis dit : Voilà un peintre qui a voulu déverser le ridicule sur la femme assez pure pour que Dieu l'ait jugée digne

de porter les signes de la Passion du Sauveur. Et, en effet, le principal personnage, la jeune stigmatisée, à demi étendue dans la rue (pourquoi dans la rue?) pâle et languissante, semble cruellement souffrir de ses mains percées, qu'elle étend pour vous les montrer, et ses yeux à demi renversés peignent les vives douleurs qu'elle éprouve. Mais n'est-ce pas une comédie? C'est fort à croire, car les nombreux spectateurs qui s'empressent autour d'elle, pour l'examiner, ont tous l'air très curieux de voir le spectacle, mais pas un ne paraît ému des douleurs de la pauvre jeune fille, encore moins touché de la grâce divine. Quelques-uns même secouent la tête, comme devant une farce qu'ils trouvent médiocrement jouée; non seulement ils ne croient pas, mais ils se moquent; et leur attitude est si peu édifiante, qu'elle excite l'indignation du moine qui assiste la stigmatisée : il jette sur cette foule railleuse un regard de colère, et l'on sent son poing qui se crispe sous son froc. Nul tableau n'est donc moins religieux.

Mais je vais être bien plus étonné : j'ouvre le livret, pour chercher une explication, et l'explication que je trouve est précisément le contraire de celle que le peintre m'a donnée. Il n'a pas voulu se moquer de la stigmatisée, loin de là : il transcrit un extrait de la vie de *Véronique Guilina*, et on y lit que « ce fait extraordinaire fut l'objet d'un *examen sévère*, et que des *savants*, des *médecins*, furent désignés à cet effet, etc. »

Vous le voyez, dit M. Moreau, on a pris toutes les garanties pour que la fraude ne fût pas possible; on ne pouvait agir plus sagement, vous devez donc y ajouter foi. — Soit! Je le crois, puisque vous le dites, vous n'avez pas voulu railler la Religion; mais je suis obligé de vous en avertir, chacun s'y trompe; c'est en croyant du Moyen âge que vous avez lu la légende, c'est en fils de Voltaire que vous l'avez traduite sur la toile; votre *Stigmatisée* fournira plus d'un sarcasme aux incrédules, elle ne portera personne à la piété.

Ces éliminations faites, il se trouve que deux des meilleurs tableaux religieux du Salon sont, l'un, un tableau qui n'est religieux que par réflexion, et, pourrait-on dire, par contre coup; et l'autre, fait par un peintre non religieux : *à l'Orgue*, de M. Lerolle, et l'*Adoration des Mages et des Bergers*, par M. Bouguereau.

Le tableau de M. Lerolle représente debout, devant l'orgue d'une église, une jeune fille qui chante, un morceau de musique à la main,

et près d'elle, assis ou debout, plusieurs hommes et dames qui l'écoutent chanter : voilà tout. Certes, ce n'est pas un sujet religieux, et il ne paraît pas que les personnages peints par M. Lerolle soient très appliqués à prier. Mais il y a, dans tout ce tableau, dans l'attitude recueillie de la jeune fille, sa figure sereine, l'attention avec laquelle elle chante l'hymne sacrée; il y a dans l'église dont, alentour, s'élèvent les murs nus, une telle paix, un calme si profond, qu'on sent que l'auditoire ne doit pas seulement l'écouter, mais suivre son chant à genoux, et joindre sa prière à la voix pure qui s'élève vers Dieu. Les personnes même placées derrière la jeune fille, si elles ne prient pas, sont impressionnées par la beauté presque surhumaine de ces chants d'Eglise; le spectateur, qui regarde cette scène si simple, reste attaché à la contempler, à écouter, lui aussi, le chant qu'il semble entendre, et se laisse aussi envahir par le sentiment qui rend si immobiles et si attentifs les personnages de ce tableau presque religieux.

M. Bouguereau n'est point un peintre religieux, on le dit même républicain; il est surtout éclectique : il traite toutes sortes de sujets et expose volontiers, à chaque Salon, un tableau religieux et un tableau profane, une Vierge et des amours, des nymphes et une *Pieta;* aujourd'hui, *Byblis* et une *Adoration des Mages*, et, dans le même diptyque, une *Adoration des bergers*. Rien de nouveau dans la manière de traiter le sujet : des rois à genoux, avec de riches costumes, et des pasteurs à demi nus ou couverts de grossiers vêtements. Mais ces personnages sont peints avec tant d'art, de soin, de science, de fini, — trop de soin, disent quelques-uns, — l'Enfant Jésus est si gracieux, si doux, si attrayant, et, il faut dire le mot, si joli; la Vierge est si charmante, que l'on ne peut s'empêcher de s'arrêter devant et de les regarder avec plaisir, et, s'ils ne font pas prier, ils donnent, du moins, l'impression que produit la beauté : ils font penser qu'il y a dans le ciel des êtres beaux comme ceux-ci, plus beaux encore, des anges, des vierges, des saints, dont la sublime beauté charme et ravit les âmes qui auront mérité de les voir, et il faut en savoir gré au peintre qui vous donne ces pensées et ces aspirations, puisque penser au ciel, c'est déjà prier.

S'il fallait assigner des rangs à tous ces tableaux intitulés ou

prétendus religieux, je donnerais la préférence à trois ou quatre petites toiles, qu'on serait tenté d'abord de compter parmi les tableaux de genre, telles que la *Restitution à la Vierge*, de M. Buland. Ce petit tableau représente une jeune mariée, une paysanne, qui, le lendemain de ses noces, vient placer sur l'autel de la Vierge les fleurs qui ont orné sa tête et son corsage : en présence seulement de son mari et de ses parents, elle s'avance vers l'autel, avec une piété, un respect et une simplicité, qui vous touchent d'abord le cœur et vous inspirent de la sympathie pour la jeune femme, hier jeune fille, dont la physionomie est si candide et les yeux si purs. Devant ce tableau qui représente un pieux usage, on voit peut-être plus la jeune femme que la Vierge, mais on se reporte aussi vers la pensée de l'Église, qui a rassemblé dans la Mère du Christ toutes les vertus les plus aimables et les plus efficaces, et qui l'appelle à la fois : *Vierge des vierges*, *Vierge vénérable*, *Mère très chaste*, *Exemple et secours pour tous les chrétiens;* et c'est ce qui mérite à ce petit tableau d'être appelé un tableau religieux.

Le *Saint François d'Assise prêchant aux oiseaux*, de M. Azambre, on peut en juger par le titre seul, est aussi un tableau de piété : en regardant ce saint si doux, si simple, si attentif à parler aux oiseaux, qui volettent vers lui et dont les ailes palpitent au souffle de sa voix, on sourit de la douce naïveté de saint François, mais on l'admire, on envie sa foi, et l'on souhaite d'avoir sa pureté, pour être digne, comme lui, de faire comprendre à toutes les créatures le langage de Dieu.

Quel joli tableau d'oratoire, cette *Arrivée à Bethléem*, de M. Luc Olivier Merson ! Saint Joseph frappant le soir à la porte d'une hôtellerie pour demander un gîte; l'hôtesse, paraissant à la fenêtre, mécontente d'être dérangée si tard, et renvoyant cet importun avec un geste de colère; les chiens accourant en aboyant contre ces étrangers; et, dans la rue, affaissée et à demi agenouillée près de son petit bagage, la sainte Vierge, humble et douce, qui attend. Cette fine toile est charmante : on dirait, avec la science de plus, une de ces naïves peintures des noëls des siècles anciens et croyants.

Voici, enfin, la *Vierge*, de M. Dagneau-Bouveret, composition originale, à mettre sur l'autel d'une chapelle de château : la Vierge pressant sur son sein l'Enfant-Jésus, qu'elle couvre d'un pan de son manteau, mais qui se décèle, et dont la divinité éclate par le rayonnement céleste qui perce à travers le vêtement, éclaire tout autour

de lui, et illumine même la figure de la Vierge. Cette représentation mystique de la Vierge vous attire et vous touche. La Vierge, qui allaite l'Enfant-Jésus, regarde devant elle et rêve; et vous, Madame, en regardant la Vierge qui voit dans l'avenir les souffrances de son divin Fils, vous songerez aussi aux inévitables douleurs de la vie humaine, vous appellerez le secours de la Mère du Sauveur des hommes, et vous vous agenouillerez pour prier.

## VII

Il y a deux sortes de portraits à remarquer dans une Exposition, les portraits d'une exécution supérieure, et les portraits de célébrités : les premiers, est-il besoin de le dire, sont en plus petit nombre que les seconds. Cette année, il y a relativement peu de portraits de célébrités. Quelques généraux, en première ligne, le mâle visage du vaillant et loyal général *Lebrun*, par M. Tony-Robert Fleury; le fameux M. *Jean Macé*, décoré de je ne sais quel haut grade dans la franc-maçonnerie; il a une figure assez éteinte, cet implacable athée, et il jouerait bien l'*Homme à la tête coupée*, dans la comédie des Loges, qu'a si joliment racontée M. Andrieux, pour notre amusement; deux ou trois journalistes, M. Paul *Arène*, par M. Arm. Sylvestre; M. Henri Maret, la chanteuse *Thérésa;* un poète, qui a l'air désagréable et ennuyeux, *M. Leconte de l'Isle :* ses amis disent qu'il est très ressemblant; enfin le cardinal *Manning*, en chape et la crosse à la main, figure ascétique, intelligente et distinguée. Ce serait là toutes les illustrations que j'aurais à signaler, s'il n'y avait pas la plus éclatante, M. *Clémenceau*.

Oh! celui-ci, ce n'est pas un simple portrait, en buste ou en pied; c'est un tableau, un grand tableau de 15 pieds de haut, avec cinq cents personnages; et le peintre a presque un grand nom : *Raphaëlli!* M. Clémenceau n'est pas peint comme le premier venu des députés; il est représenté comme le futur chef de la République, debout sur l'estrade de la salle Graffard ou Lévis, et parlant à son peuple. Son peuple paraît plein d'enthousiasme, et M. Clémenceau plein d'entrain; mais pourquoi donc tout cet auditoire n'est-il composé que de Savoyards, petits et grands, hommes et femmes, tous Savoyards et, encore, qui n'ont pas pris le temps de se débarbouiller? Ils sont tout noirs et ont la figure couverte de suie. Et qu'est-il donc arrivé à M. Clémenceau lui-même? Il est tout noir aussi, il a

les mains rayées de suie, comme s'il venait de ramoner une cheminée et les joues maculées de fumée! Il a voulu sans doute se mettre à la mode de ses auditeurs. Je m'imaginais que le peuple de M. Clémenceau était le peuple de la Villette et de Montmartre; le grand peintre Raphaëlli m'apprend que ce sont des Savoyards, ou plutôt qu'à Montmartre et à la Villette, il n'y a que des ramoneurs! — Vraiment on est stupéfait de voir un tel tableau au Salon : il y a vingt ans, il eût été repoussé avec indignation, les jurés auraient cru qu'on voulait se moquer d'eux.

Par exemple, c'est d'une toute autre couleur que sont peints les portraits de M. Comerre : il a fait un portrait tout bleu, bleu clair et blanc; on passe de la nuit au jour. M. Comerre, qui est très adroit dans son art, se plaît aux tours de force : il y a deux ans, il avait peint une jeune fille, M^lle^ Fould, en Japonaise, toute jaune et or. Aujourd'hui il peint la même jeune fille tout en bleu, sur fond de toile bleue, près d'un fût de colonne bleue. C'est fort gentil, et l'on ne peut s'empêcher de regarder avec plaisir cette pimpante petite personne, en costume Louis XV, en belle robe de satin bleu, au long corsage, tout agrémenté de perles brillantes, des plumes bleues sur sa tête poudrée, la canne à pomme d'argent à la main, qui s'avance vers vous si crânement et paraît si heureuse de vivre. Elle est fort jolie, dit-on; je le crois, mais la robe est si bien faite, l'étoffe si habilement rendue, les perles si vraies, — on les prendrait, — que, je ne sais si tout le monde a fait comme moi, j'ai oublié, en admirant cette belle robe, de regarder la figure.

M. Comerre ne s'est pas contenté de peindre une dame bleue, il en a peint aussi une verte, tout en vert, sur fond vert; les yeux même sont verts. C'est, d'ailleurs, une mode en ce moment : outre le portrait vert et le portrait bleu, il y a le portrait blanc, celui de M. Clairin, qu'un de ses amis a peint habillé d'un veston blanc, d'un pantalon blanc et coiffé d'un béret blanc, le tout se détachant sur une toile blanche. Il paraît que ces plaisanteries amusent beaucoup ces messieurs et ces dames; elles auront le succès d'une mode; demain, on les trouvera bizarres, et on ne les regardera plus.

Après ces portraits vert, bleu et blanc, un autre portrait, par M. Carolus Durand, attire fort les regards : M^me^ P. (Pelouze), une grande femme, pas très jeune, et un peu épaisse; dans le fond, le château de Chenonceaux, honoré quelquefois de la visite de M. Grévy.

Elle s'avance gravement, laissant traîner la longue queue de sa robe, et au-dessus de sa tête s'étend une vaste draperie rouge, comme un dais. C'est fort imposant, et l'on est près de s'incliner; elle a un faux air de reine, ou, si vous voulez, de présidente.

Je ne vous engage pas à perdre votre temps devant les portraits de M. Sargent, l'auteur du fameux portrait de Mme Gautherot, de l'an dernier. Il a, cette année, celui d'une dame debout et de trois *miss* assises, qui le disputent de raideur et de mauvaise grâce. Elles ne sont pas précisément vilaines; c'est pis : elles sont gauches, anguleuses, désagréables, avec des poignets cassés et des ombres noires dessus; ce sont de vrais types de laides Anglaises, qui sont supérieurement laides, quand elles s'y mettent.

Voilà les principaux portraits : il faut y ajouter un portrait de femme en pied, très largement peint par M. Bonnat, etc.; un portrait de jeune femme, début où à peu près d'un jeune peintre, M. Corcos : elle est assise et met ses gants, tout en noir et coiffée d'un chapeau à angle aigu, accosté de deux plumes blanches semblables à deux ailes repliées qui vont lui servir à s'envoler, et elle vous regarde en face, de ses yeux purs et clairs, et d'un air si gracieux, qu'il n'y a qu'un cri pour la louer : « qu'elle est jolie et qu'elle est aimable! »

J'indique aussi un bon portrait de dame âgée, *Ma mère*, par Mlle Houssay, noble et calme physionomie, et celui de Mme W... fine miniature de Mlle S. Dubray, qui a elle-même son portrait peint avec talent par Mme Isbert.

Mais les portraits par excellence du Salon sont ceux de M. Paul Dubois, une jolie enfant — et surtout une jeune fille peinte en buste, coiffée d'un chapeau relevé de côté, en simple robe brune, avec des fleurs au corsage. Je n'ai pas à faire l'éloge du talent du peintre éminent, qui est en même temps un grand sculpteur; je ne dirai qu'un mot : les autres portraits sont de la peinture; celui-ci, c'est la nature même; dans les autres, ce sont des couleur[illegible] celui-ci, c'est de la chair. — On voit la différence qu'i[illegible] peintres seulement habiles et un artiste qui considèr[illegible] un moyen d'exprimer la pensée, et, à travers l[illegible]s aurons occasion de cherche à faire voir l'âme éthérée et immortell[illegible]nsible, — l'audacieuse Eug[illegible]habille et drape tour à [illegible]litiques, sans oublier le [illegible], scandaleusement dispro-

(*A suivre.*)

# LES SOUVENIRS D'UN PRÉFET DE POLICE [1]

---

I. Coup d'œil général. — II. La politique des résultats. — III. M. Andrieux, portraitiste. — IV. M. Gambetta, policier. — V. L'amnistie plénière. — VI. Les agents secrets. — VII. La magistrature et la préfecture de police. — VIII. Réforme urgente à opérer. — IX. Décrets du 29 mars 1880. — X. La franc-maçonnerie.

## I

M. Louis Andrieux a fait éditer récemment, sous la forme plus solennelle et plus durable du livre, le commencement des *Souvenirs d'un préfet de police*, déjà parus en feuilletons dans le journal *la Ligue*.

« Les plus habiles, a dit Pascal, sont ceux qui intriguent beaucoup, qui parlent peu, et qui n'écrivent point. » Cette observation, si vraie et applicable à tous les temps, — même au nôtre, — ne semble pas avoir jamais arrêté la parole, ni retenu la plume du spirituel et courageux député du Rhône. Ce n'est pas nous qui lui en ferons un reproche, — estimant, comme Paul-Louis Courier, qu'à la double condition d'être absolument sincère, et de garder en tout, avec la liberté du langage, une juste mesure, « parler est bien, écrire est mieux, imprimer est excellente chose ».

Cependant, la mise au jour de l'œuvre, dont il s'agit, a suscité, par une toile blanche radicale et opportuniste, de nombreuses clameurs, ces messieurs violents orages. M. Andrieux, s'est-on écrié, a condemain, on les trouvera aveu (p. 8), *quelques dossiers, par lui consi-*

Après ces portraits *gnels, pour chasser ainsi en public le gibier* M. Carolus Durand, a impardonnable braconnage, capable de faire grande femme, pas très les châtiments sévères, édictés, soit par l'archâteau de Chenonceau

ticle 173, soit par l'article 255, tout au moins par l'article 378 du Code pénal. Ce tumulte et ces menaces se sont bientôt apaisés. Quelle Cour d'assises, en effet, aurait consenti à voir, dans les faits dénoncés, soit une soustraction, ou un détournement d'actes et titres par un fonctionnaire ou officier public, — soit un enlèvement de pièces contenues dans des archives, greffes ou dépôts publics, — crimes passibles, le premier, des travaux forcés à temps, le second, de la réclusion? Quel tribunal correctionnel, même soigneusement épuré, aurait poussé la soumission à ce point de retenir ici le délit imputable aux médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi qu'aux pharmaciens, sages-femmes, et à toutes autres personnes, par exemple, les prêtres, avocats, avoués et notaires, qui, dépositaires, par état ou profession, des secrets qu'on leur confie, révèlent ces secrets, — infraction punie d'un emprisonnement d'un mois à six mois, et d'une amende de 100 francs à 500 francs?

Est-ce à dire, qu'en principe, le procédé de M. Andrieux, préfet de police du 5 mars 1879 au 14 juillet 1881, porte la marque d'une correction parfaite? Non, sans doute! De si graves et si délicates fonctions imposent à ceux qui les ont exercées une prudence et une discrétion toutes particulières. Mais sont-ce bien là des qualités dont les coryphées — toujours exemplaires et réservés — du jacobinisme contemporain aient le droit de se prévaloir, au point d'en exiger le rigoureux accomplissement de la part de ces républicains indisciplinés, et impatients d'un joug vulgaire, enfants terribles du parti, types vraiment exceptionnels, pareils à des Athéniens égarés en Béotie? Personne assurément ne saurait le croire. Les véritables causes de cette bruyante et factice indignation, pour les regarder d'un peu près, sont transparentes et visibles à tous les yeux. C'est, à double titre, un faux frère, cet exécuteur repentant des décrets odieux du 29 mars 1880, et ce franc-maçon renégat.

## II

A ces principaux griefs, sur lesquels nous aurons occasion de revenir, s'en ajoute un autre non moins sensible, — l'audacieuse franchise avec laquelle l'ancien préfet déshabille et drape tour à tour plusieurs de ses coreligionnaires politiques, sans oublier le plus célèbre, dont le monument pyramidal, scandaleusement dispro-

portionné à ses services et à ses œuvres, encombrera bientôt la cour des vieux rois.

« Tout ce qui est exagéré est insignifiant », disait jadis un romancier. Qu'eût mérité de plus grandiose un sauveur de la patrie? Ayant déjà jugé M. Léon Gambetta (*Revue* du 1er janvier 1884), nous nous abstiendrons à son égard de toute personnelle appréciation, pour nous en tenir aux traits épars, crayonnés par M. Andrieux, sur *l'empereur ou pape de l'opportunisme*, inventeur breveté, avec garantie du gouvernement, de la *politique des résultats*, et quels résultats! Écoutons à ce sujet M. Henry Maret, s'exprimant ainsi, en novembre 1883, onze mois après la mort du fameux tribun, dans le journal *le Radical :*

« La République sera *naturaliste*, ou elle ne sera pas », a dit Zola. Il peut être content, la République est naturaliste. Le gouvernement pourrait être intitulé : *Pot-Bouille*. On y voit de tout, excepté une bonne action et un homme de bien pour la faire; la laideur des intérêts particuliers s'y épanouit triomphante. Tout ce qui se passe est nature et très nature. On y jouit du spectacle des appétits; il y a de bonnes raisons à tout, et le sentiment, l'idéal, les nobles pensées et les abnégations enthousiastes brillent par leur absence. C'est incontestablement une République de la nouvelle école. Le temps ne paraît guère s'en trouver mieux et, chose bizarre, cette préoccupation excessive des affaires a pour résultat de faire aller plus mal que jamais ces mêmes affaires. »

Situation encore aggravée, — malgré les vaillants efforts de nos armées de terre et de mer, — par la criminelle aventure du Tonkin !

## III

Nous pouvons qualifier M. Andrieux de cruel portraitiste, assertion facile à justifier par des exemples.

Parlant (p. 14 et 15) des violentes attaques, publiées sous les titres divers de : *Lettres d'un ex-agent des mœurs*, de *Lettres d'un médecin*, et de : *Lettres d'un vieux petit employé*, dans le journal *la Lanterne*, d'abord contre le service des mœurs, puis contre tous les services de la préfecture de police : « Il y avait, dit-il, dans la rédaction de cette feuille populaire, un spécialiste, ancien conseiller municipal, qui avait fait autrefois, pour le compte du député Mé-

nier, dont il était l'*Égérie*, des travaux d'économie politique, M. Yves Guyot, puisqu'il faut l'appeler par son nom, esprit étroit, obstiné, breton, etc... »

Plus loin (p. 47), il surnomme l'*élément gai du Conseil municipal*, en 1879, M. Henricy, auteur d'un poème héroï-comique en douze chants, *la Merriade*, — spirite, et fervent adepte de la métempsycose.

Ailleurs (p. 89), il déclare que c'est une *chance* d'avoir pour adversaire à la tribune M. Bouchet, député des Bouches-du-Rhône, lequel, dit-il, — même avant d'avoir été entraîné par M. Savary dans les affaires financières où devait sombrer son crédit politique — ne s'imposait à l'attention de la Chambre, ni par son autorité ni par son talent.

Le nom de M. Benjamin Raspail tombe-t-il sous sa plume, autant dire sous sa dent, M. Andrieux proclame (p. 156) qu'il occupe *un rang distingué parmi les notabilités suburbaines* : « Sa parole est celle d'un justicier; on l'écoute avec le respect qu'on doit au représentant de Gentilly et d'une dynastie... (P. 205.) A voir la solennité grave avec laquelle s'avance la parole de M. Benjamin Raspail, la conviction avec laquelle il exige un respect de première classe, on cherche derrière lui des chambellans, on croit entendre : « Ne touchez pas à la reine... » (P. 252.) M. Raspail est ce que nous appelons *un vieux lutteur de la démocratie.* » Enfin (p. 254), M. Andrieux proteste ironiquement de son respect pour les *luttes pacifiques*, où s'est illustré le fils de François Vincent.

S'agit-il de l'un des plus fougueux adversaires, non seulement de la préfecture de police, mais encore de l'ancienne magistrature et du clergé catholique, M. Andrieux rappelle (p. 283 à 288) que, vers 1863, « M. Jules Roche se faisait remarquer par sa ferveur, et même par l'intolérance de sa foi. On raconte qu'il surveillait ses camarades, et dénonçait à leurs familles ceux qui n'observaient pas la loi de l'Église. Il faisait des prosélytes. L'un d'eux, M. P., entra dans les ordres, après que la chaude éloquence de Jules Roche eut ravivé en lui le flambeau de la foi. Récemment M. l'abbé P., rencontrant un vieux camarade, lui parlait du spécialiste que la Chambre connaît, et s'écriait : « Dire que c'est à lui que je dois ma vocation! » Dans les dernières années de l'Empire, M. Jules Roche avait changé son goupillon d'épaule; et, après le 4 septembre, il se trouva tout désigné pour les emplois publics. »

Ici, M. Andrieux raconte que, devenu alors maire de la petite ville de Serrières, *qui avait eu l'honneur de lui donner le jour*, M. Roche, jaloux de se distinguer par un *de ces actes d'autorité qui révèlent les hommes d'État*, prit un arrêté, par lequel il interdisait au juge de paix du canton l'accès de la salle d'audience. Le magistrat ayant protesté, M. Roche, toujours en qualité de maire, lança un *mandat d'arrêt* contre ce révolté qui n'échappa que par la fuite à l'incarcération dont il était menacé. Après le 24 mai 1873, l'ex-maire de Serrières fut emprisonné et traduit devant la Cour d'assises de l'Ardèche, sous la double inculpation d'arrestation illégale et d'usurpation de fonctions.

Loup déguisé en brebis pour les besoins de sa cause — (Matthieu, VII, 15) — M. Roche, après avoir pu méditer, entre les murs de la prison de Privas, *sur les textes sacrés aimés de sa jeunesse*, comparut devant le jury, *avec le maintien d'un séminariste.*

D'honorables ecclésiastiques, cités comme témoins à décharge, vinrent attester *les bons sentiments dans lesquels ils avaient connu ce bon jeune homme*, — un verdict d'acquittement fut rendu sur la plaidoirie de M. Andrieux lui-même. Pour conclure, ce dernier pense que son ancien client, l'un des défenseurs les plus éloquents de l'autonomie municipale, puis devenu, de radical, opportuniste, sera ministre des cultes quand on refera un grand ministère.

## IV

« Le peuple aveugle et faible est né pour les grands hommes », s'écriait Voltaire dans *Mahomet*. Après les figures secondaires, venons au principal personnage de la troisième République, M. Gambetta, fondateur avéré du glorieux régime.

Par exemple (p. 42 à 45), M. Andrieux n'hésite pas à dire que ce Machiavel de faubourg et de brasserie « exerçait, sans responsabilité, une autorité beaucoup plus grande que celle d'aucun des ministres, faisant et défaisant à son gré les magistrats, les préfets, les généraux, les ambassadeurs. Chacun connaissait cette omnipotence, et chacun, pour arriver, cherchait à gagner la bienveillance du maître..... *Le patron*, comme disaient les intimes, ne dédaignait pas d'avoir des favoris jusque dans le personnel de la police. C'est ainsi qu'ayant pris sous sa protection M. Léonard Chassagne, *voyageur de commerce*, il l'avait fait nommer commissaire de police

de la ville de Neuilly. Ce commissaire faisait de la police pour le compte et sous la direction de M. Gambetta, qui, sans doute dans la fréquentation de M. Ranc, avait pris goût aux recherches policières. Et, comme l'arbitraire du protecteur n'avait pas de limites, le protégé sortait souvent de celles que la loi avait tracées à sa juridiction. M. Chassagne opérait volontiers à l'intérieur de Paris. Sur une dénonciation, venue l'on ne sait d'où, M. Gambetta croyait savoir que des tableaux, appartenant au musée du Louvre, avaient été détournés et vendus, en 1869 et 1870, par d'anciens fonctionnaires de l'Empire. Tout autre, à la place du président de la Chambre, eût transmis ses renseignements, soit au garde des sceaux, soit au ministre de l'intérieur, soit au préfet de police, M. Gambetta aimait mieux opérer lui-même. Il chargea M. Chassagne de procéder à une enquête... moins dans un intérêt artistique qu'au *point de vue du discrédit* qu'un résultat heureux pourrait jeter *sur les fonctionnaires de l'Empire.....* Les perquisitions, ordonnées plus tard par M. Andrieux, eurent pour seul résultat de faire constater l'inanité des dénonciations, auxquelles M. Gambetta avait prêté une oreille trop complaisante ».

Généreux mobile! instructive histoire, et qui n'a pas besoin de commentaires!

Aux pages 79 et suivantes, nous voyons M. Gambetta se mettre en relations avec Ziégler, alors brigadier, depuis inspecteur principal de police : « C'est convenu (dit M. Gambetta dans cet entretien), vous m'enverrez vos rapports le plus souvent possible. Et tâchez d'être intéressant! » Puis, après avoir feuilleté un carnet, il ajouta : « Pour plus de sécurité, vous m'écrirez sous double enveloppe chez M. le docteur F... dont voici l'adresse... » Peu après M. Ziégler put lire au *Journal officiel* la nomination de M. X. (député qui avait servi d'intermédiaire) au grade d'officier de la Légion d'honneur. Par une singulière rencontre, M. le docteur F... était compris dans la même promotion.

Antique désintéressement! O vertu républicaine, voilà de tes coups!

## V

Pages 234 et 235, M. Andrieux affirme que M. Gambetta, fort opposé d'abord à l'amnistie plénière, ne se rallia à cette mesure que pour conserver la direction de *l'opinion radicale* aux élections de

1881. En effet : « L'élection de M. Trinquet au cœur de ce vingtième arrondissement, que représentait le président de la Chambre, était l'indice d'un terrain perdu qu'il fallait se hâter de reconquérir. » M. Trinquet, ancien cordonnier, était un ex-membre de la Commune, déporté à Nouméa. — En un mot, comme lui-même, les amis et serviteurs du maître, dont la popularité déclinait visiblement, n'étaient dirigés que par la préoccupation égoïste et déloyale de *désarmer les radicaux, en leur prenant leurs programmes.*

C'est pourquoi, après un discours conforme de M. Gambetta, l'amnistie totale fut votée, le 11 juillet 1880, par 308 voix contre 136.

« Chacun sait, ajoute M. Andrieux (p. 240), comment depuis lors *l'apaisement* s'est fait dans les esprits, et comment les haines sociales ont fait place à l'heureuse *fraternité.* » Suit le chapitre XL, très nourri de faits, sur *l'apaisement et l'oubli.*

Notons encore le chapitre XLIV, fort intéressant, intitulé : *M. Gambetta sous la surveillance de la police.* Mais, comme il y s'agit surtout de la vie privée du dictateur, en villégiature à Ville-d'Avray durant l'été de l'année 1880, nous y renvoyons purement et simplement le lecteur, en rappelant cette belle parole de Benjamin Constant : « Nous désirons que la pensée soit libre, et que les individus soient en repos ! »

Quant au rôle joué par M. Gambetta dans le Kulturkampf de ces dernières années, il sera examiné dans un paragraphe spécial, relatif à l'exécution des décrets du 29 mars 1880.

## VI

Entre autres révélations curieuses, il faut signaler (p. 32 à 34) celles relatives aux *agents secrets*, soldés, sans aucun émargement et généralement sans aucune quittance, sur les fonds de police secrète.

« Ces agents ne cessent pas d'exercer la profession et de rester dans la condition sociale qu'ils avaient avant d'entrer en rapport avec la préfecture. Il importe même qu'ils aient un métier ou des apparences de ressources, pour mieux dissimuler l'origine de leur bien-être. Au besoin, ils se tiendront au courant de la cote, parleront sans cesse du Turc, de l'Egypte ou du Rio Tinto, afin de détourner les soupçons que ne manquerait pas de susciter une exis-

tence aisée et parfois luxueuse. L'agent secret se recrute dans toutes les conditions sociales : c'est votre cocher, c'est votre valet de chambre, c'est votre maîtresse, ce sera vous demain, pour peu que la vocation vous prenne, à condition toutefois que vos prétentions n'excèdent pas vos mérites, car ceux qui sont à vendre ne valent pas tous la peine d'être achetés. Le salaire n'est pas fixé par un règlement, il est soumis à la loi de l'offre et de la demande; ce n'est pas toujours l'importance des services rendus qui en détermine la quotité : il n'en coûte pas cher de faire surveiller les anarchistes, les collectivistes et tous les *apôtres de la révolution sociale;* mais les agents qui travaillent *dans les salons* ont des exigences généralement exagérées pour les services qu'on en tire. »

Et plus loin (p. 177 et 178) : « Aujourd'hui la tâche de la police est simplifiée. Elle n'a plus besoin de se mettre en frais d'imagination, pour inventer des programmes socialistes. La propagande révolutionnaire dépasse ce qu'elle pouvait rêver. M. Lombard (officier de paix, commandant en 1879 la quatrième brigade de recherches, et que congédia M. Andrieux) avait dû organiser à nouveau un service politique; car, à son arrivée, les agents secrets étaient dispersés depuis le 4 septembre. Il attachait d'ailleurs de l'importance à n'avoir qu'un personnel intelligent et instruit. *Il s'adressait de préférence aux journalistes.* C'est ainsi qu'il embaucha ce malheureux G. Puissant, qui fut *brûlé* par la *Lanterne*, sans parler de tant d'autres qui ont eu un sort plus heureux, et dont je garde les noms dans le tombeau des secrets. Il occupait aussi un certain nombre de femmes, jolies pour la plupart. La beauté est une force que la police ne peut dédaigner. Comme le peuple d'Israël, la police a eu ses Judith. »

M. Andrieux, on l'a vu, n'est pas tendre pour les écrivains de la presse, et s'exprime ainsi (p. 60 et 61) : « Je suis un *journaliste intermittent.* Peut-être est-ce la faute de mon intermittence, si je n'ai jamais ni pu comprendre ni partager les sentiments de *confraternité* entre journalistes. »

Rien n'est plus piquant que le chapitre LIV, où il a raconté (p. 339 et suiv.) la part qu'il prit, incognito bien entendu, à la publication et à la rédaction d'un journal anarchiste : « On ne supprime pas les doctrines, en les empêchant de se produire, et celles dont il s'agit ne gagnent pas à être connues. Donner un journal aux anarchistes, c'était d'ailleurs placer un téléphone entre la salle des conspirations

et le cabinet du préfet de police. » — J'ouvre ici une parenthèse, pour signaler le fait suivant : Dans les années qui ont suivi la Révolution de 1830, mon vénéré père tenait, comme substitut du procureur du roi, le service central du parquet de la Seine. Il m'a souvent raconté qu'une société secrète, ayant alors à sa tête un triumvirat, composé de Barbès, Blanqui et Martin Bernard, le gouvernement était informé, jour par jour, de tout ce qui se disait et se préparait dans leur comité. — Mais laissons continuer M. Andrieux : « J'envoyai un bourgeois, bien vêtu, trouver un des plus actifs et des plus intelligents d'entre eux. Il expliqua qu'ayant acquis quelque fortune dans le commerce de la *droguerie*, il désirait consacrer une partie de ses revenus à favoriser la propagande socialiste. Ce bourgeois, *qui voulait être mangé*, n'inspira aucune suspicion aux compagnons. Par ses mains, je déposai un cautionnement dans les caisses de l'État, et le journal la *Révolution sociale* fit son apparition. C'était un journal hebdomadaire, *ma générosité de droguiste* n'allant pas jusqu'à faire les frais d'un journal quotidien. M^lle^ Louise Michel était l'étoile de ma rédaction. Je n'ai pas besoin de dire que *la grande citoyenne* était inconsciente du rôle qu'on lui faisait jouer, et je n'avoue pas sans quelque confusion le piège que nous avions tendu à l'innocence de quelques compagnons des deux sexes... La *Révolution sociale* faisait mieux que d'attaquer mes adversaires; elle m'adressait à moi-même les outrages les plus véhéments. Je le rappelle en passant, afin de montrer à mes adversaires combien ils perdent leur temps, leur encre, leur imagination et leur peine, quand ils croient m'être désagréables en inventant sur mon compte des anecdotes bien innocentes, si on les compare à celles que j'ai payées *à la ligne.* »

Ne quittons pas la catégorie *des agents secrets*, sans viser ce curieux passage (p. 126 et 127) : « De tout temps l'association maçonnique a réchauffé des agents secrets dans son sein. Quand j'arrivai au boulevard du Palais, je trouvai dans les dossiers les rapports d'un frère très assidu, *très dévôt en maçonnerie*, si je puis ainsi dire. C'était, si l'on veut, *un espion*, mais sans être un traître. Il rédigeait de bonne foi ses rapports en style maçonnique, avec les abréviations et les trois points d'usage. Pour lui, ce n'étaient pas des rapports, c'étaient *des planches;* et considérant qu'il était, pour ainsi dire, la chaîne d'union entre la franc-maçonnerie et la police, il mettait très sincèrement le même zèle à servir ces deux grandes institutions. »

Édifiant récit qui pourra étonner les profanes, sinon les frères et amis!

## VII

Page 64, M. Andrieux parle ainsi : « Il faut dire que l'administration ne rencontrait pas du côté de la magistrature le concours qu'elle était en droit d'espérer. De la part du parquet de Paris, il y a toujours eu vis-à-vis de la préfecture de police quelque chose comme une jalousie professionnelle qui, depuis quelques années surtout, se traduit par une certaine affectation de libéralisme en faveur de ce qu'il y a de pire dans le mauvais. D'après la jurisprudence du parquet, tout individu qui justifie avoir, dans les dix derniers jours, passé une nuit dans un gîte quelconque, établissement charitable, taudis ou hangar, n'est pas en état de vagabondage. On comprend combien une telle jurisprudence paralyse la police dans l'accomplissement de sa mission. »

« A Paris (dit-il ailleurs, p. 109 à 111), les juges d'instruction ne font guère que donner la forme et la sanction judiciaires aux actes de la police... Ils confient l'affaire à un commissaire aux délégations judiciaires, c'est-à-dire à un fonctionnaire de la police; et, tandis que ce commissaire prépare les solutions qu'il proposera au magistrat, le chef de la sûreté continue ses investigations sous la direction du préfet de police... Je ne crois pas faire une équation inexacte, en disant que les commissaires aux délégations judiciaires sont aux juges d'instruction ce que les experts en matière commerciale sont à nos juges consulaires. »

Nous déclarons, pour notre part, n'avoir jamais usé, ni même entendu parler, de la jurisprudence parisienne, suivant laquelle tout individu justifiant d'avoir, dans les dix derniers jours, passé une nuit dans un gîte quelconque, serait déchargé, par ce fait même, de l'inculpation de vagabondage.

Nous ne saurions davantage accepter cette assertion que les magistrats de la capitale ne feraient guère que donner la forme et la sanction judiciaires aux actes de la police, s'en remettre à elle pour toutes les recherches, et enregistrer les solutions proposées par les commissaires délégués dans l'information. Assurément, le concours de ces fonctionnaires, dont une longue expérience du service criminel nous permet d'attester, du moins pour la plupart, l'intelligence et le zèle, est non pas seulement utile, mais souvent indispen-

sable. Il est évident qu'un juge d'instruction ne peut ni rechercher, ni arrêter lui-même, les malfaiteurs dans les garnis, les bals publics, les maisons de jeu et autres, les délits de boissons et cabarets, ni opérer en tous lieux, par exemple, dans les bureaux du mont-de-piété, comme chez les brocanteurs et recéleurs interlopes, toutes les investigations nécessaires. Est-ce à dire, qu'un magistrat, digne de ce nom, abandonne jamais à un auxiliaire la direction de l'enquête, et lui demande des solutions? Si l'application de ces règles a pu comporter parfois de regrettables exceptions, que la désorganisation de la magistrature, violemment effectuée en 1883, sera capable d'accroître, M. Andrieux n'a pas moins été fort injuste, en généralisant ses reproches.

## VIII

Il importe de traiter sommairement, à ce sujet, une grave question, et de protester contre l'usurpation commise depuis longtemps par la préfecture de police sur les attributions du parquet de la Seine. La tolérance, en cette matière, des gardes des sceaux et des procureurs généraux de la Cour de Paris nous a toujours paru inexplicable.

On sait qu'aux termes des articles 22, 27, 249, 250 et 274 du Code d'instruction criminelle, les procureurs de la République, sous la surveillance des procureurs généraux, sont chargés de la recherche et de la poursuite de tous les délits et crimes dont la poursuite appartient aux tribunaux de police correctionnelle et aux Cours d'assises. Ils ont, en un mot, dans leur arrondissement, la plénitude d'exercice de l'action publique. Aussi, d'après les art. 29, 53 et 54 du même code, tous officiers de police judiciaire, — gardes champêtres ou forestiers, commissaires de police, maires et adjoints de maires, juges de paix, officiers de gendarmerie, etc., — doivent-ils donner avis *sur-le-champ*, au procureur de la république, de tout crime ou délit parvenu à leur connaissance, et lui envoyer *sans délai* les dénonciations, renseignements, procès-verbaux et autres actes faits dans les cas de leur compétence. Le chef du parquet, de son côté, est tenu d'examiner *sans retard* les procédures, et, s'il donne suite à l'affaire sans user de son droit de citation directe, de transmettre les pièces, avec les réquisitions qu'il juge convenables, au juge d'instruction.

Cependant, en vertu d'un usage traditionnel, pratiqué à tort depuis de longues années, les commissaires de police du département de la Seine transmettent toujours directement leurs procès-verbaux, non pas au procureur de la République, mais au préfet de police. Cet usage illégal est en outre vicieux à plusieurs titres. D'une part, il retarde, et fréquemment de longs jours, les réquisitions du parquet, — lors même qu'il faudrait recourir à des mesures absolument urgentes, mais qui, à raison de leur gravité, ne sauraient être prises en dehors de l'initiative des magistrats. D'autre part, les art. 40, 93 et 106 du Code d'instruction criminelle, comme l'art. 1er de la loi du 20 mai 1863, exigent que tout individu arrêté soit *immédiatement conduit* devant le procureur de la république, lequel, après l'avoir interrogé, doit, s'il ne le met pas en liberté, soit le traduire *sur-le-champ* à l'audience du tribunal, jugeant en état de flagrant délit, soit requérir une information, avec obligation pour le juge d'instruction, décernant un mandat de comparution ou un mandat d'amener suivi d'effet, d'interroger l'inculpé, — de suite, au premier cas, — au second, dans les *vingt-quatre heures au plus tard*.

Or le mode de procéder, usité à Paris, fait obstacle à l'exécution de ces dispositions protectrices de la liberté individuelle des citoyens, livrée sans cesse aux ardeurs, comme demeurant à la merci d'agents et fonctionnaires, plus ou moins subalternes, et plus ou moins intelligents, de la police. Fort souvent, le parquet et les juges d'instruction ne sont avertis des arrestations que plusieurs jours après l'incarcération des prévenus au dépôt de la Préfecture, — situation déplorable, qui, pour la sécurité de tous, appelle un prompt remède.

Enfin, le préfet de police, ou même ses bureaux formés d'employés sans compétence et sans responsabilité, recevant de première main les procès-verbaux, restent les maîtres — inspirés par des motifs politiques, ou des considérations de personnes souvent inavouables — d'étouffer, par esprit de complaisance ou de faveur, et de classer sans suite des affaires, sur lesquelles ont le droit de statuer les seuls magistrats investis de l'action publique. De là, un arbitraire intolérable, qu'il importe de faire disparaître au plus tôt.

Un moyen très simple permettrait de détruire ces graves et permanents abus. Il suffirait, appliquant à Paris, comme ailleurs, les prescriptions formelles de l'article 53 précité, de contraindre les

commissaires de police à transmettre *directement et sans délai* leurs procès-verbaux au parquet de la Seine. Au surplus, c'est ainsi que le service de la gendarmerie a été réglé par les articles 248, 488, 495 et 496 du décret du 1er mars 1854. Le préfet de police se plaindrait-il d'être privé ainsi d'informations nécessaires, nous le reconnaissons, à l'exercice efficace de ses difficiles fonctions, — empruntez, lui dirons-nous, au décret susvisé la sage disposition (art. 495), suivant laquelle les brigades doivent généralement établir tous les procès-verbaux en *double expédition*, dont l'une est remise, dans les vingt-quatre heures, à l'autorité compétente — c'est-à-dire au procureur de la République, s'agissant de délits et de crimes, — et l'autre est adressée au commandant de l'arrondissement. De même, les commissaires de police remettraient soit une une double expédition, soit une note détaillée au préfet, qui, sans pouvoir entraver, ni même retarder l'action du ministère public, recevrait de la sorte toutes les informations utiles au bon fonctionnement de son service.

Ainsi, se trouvant conciliés et respectés les devoirs et les droits de tous, la justice criminelle deviendrait plus distributive et plus expéditive tout ensemble.

## IX

A la page 10 de son livre, M. Andrieux annonce qu'il s'expliquera avec franchise sur les circonstances qui l'ont amené, *malgré ses répugnances*, à exécuter, dans *un intérêt politique*, les décrets de dispersion des congrégations religieuses. « Peut être, ajoute-t-il, ne lira-t-on pas sans quelque profit les sincères aveux d'un ancien fonctionnaire qui n'a pas la vanité de ne s'être jamais trompé..... Les chefs de l'opportunisme (p. 207 et 208) avaient fondé leur popularité et leur fortune politique sur des promesses imprudentes (nous ajouterons, *mensongères*), faites aux populations ouvrières des grandes villes. Sans doute le tribun, qui avait mis sa signature au bas du programme de Belleville, n'avait accepté ce programme qu'en tant qu'indication générale, et pour se prêter à une manifestation électorale..... A l'afflux de la sève intransigeante, M. Gambetta opposa comme dérivatif l'appel aux passions antireligieuses : *Le cléricalisme voilà l'ennemi!* avait-il dit; et ce fut à ce cri que se firent les élections législatives de 1877. »

Rappelons, à ce propos, un autre passage très significatif (p. 137) : « Pour la franc-maçonnerie, *le cléricalisme c'est l'ennemi;* elle prêche la tolérance; elle en connaît la théorie mieux que la pratique. »

Citons encore cette anecdote, rapportée, le 27 avril 1885, par M. Émile Ollivier, dans sa conférence sur le Concordat et l'Ultramontanisme : « J'étais bien jeune, lorsqu'un illustre historien (M. Thiers) me dit : « Voyez-vous, pour réussir, il faut être exagéré. « Soyez *anticlérical!* Cela tient lieu de tout » ; ajoutait-il en riant. »

Mais reprenons sur les décrets (p. 209 et 210) : « Un *Kulturkampf* bourgeois n'excédait pas la hauteur de vues de ces députés d'arrondissement, pour lesquels le chef de l'opportunisme professait un dédain bien connu..... Les élections de 1877 avaient été une lutte ardente dans laquelle le clergé s'était impudemment engagé. Les vainqueurs ne songèrent qu'à s'établir en maîtres dans la République, et à creuser autour d'elle un fossé infranchissable pour les vaincus. On pouvait faire le gouvernement de tous, on s'attacha à faire le gouvernement d'un parti; bientôt on réussit à faire le gouvernement d'une coterie. La liberté paya les frais de la guerre... Les lois d'enseignement servirent d'abord de prétexte aux représailles. M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, déposa le projet de loi qui contenait un article 7 devenu célèbre : Nul, disait cet article, n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation non autorisée... (P. 213 à 216.) L'article 7 fut rejeté au Sénat par 148 voix contre 120..... Ce vote irrita vivement la Chambre des députés..... Le gouvernement interpellé promit d'appliquer *les lois existantes*, il y fut encouragé par le vote d'un ordre du jour ainsi conçu : La Chambre, confiante dans le gouvernement, et comptant sur sa fermeté pour appliquer les lois relatives aux associations non autorisées, passe à l'ordre du jour..... En exécution des engagements, qu'il venait de prendre, le gouvernement, à la date du 27 mars 1880, proposa à la signature de M. le président de la République deux décrets qui furent contresignés par M. Jules Cazot, garde des sceaux (1), et par M. Lepère, ministre de l'intérieur et des cultes. Le premier décret accordait un délai de trois

(1) Qui depuis..... *Rome alors admirait ses vertus.*

mois à l'agrégation, ou association non autorisée, dite de *Jésus*, pour se dissoudre et évacuer les établissements qu'elle occupait sur la surface du territoire de la République. Le délai était prorogé jusqu'au 31 août 1880, pour les établissements d'enseignement, afin de ne pas interrompre les études avant le terme ordinaire de l'année scolaire. Le second décret mettait en demeure toutes les congrégations non autorisées de produire leurs statuts et de demander la reconnaissance légale dans le délai de trois mois..... (P. 218 à 221.) Les difficultés d'application, les résistances prévues, la nécessité d'une *action violente* contre des personnes qui n'opposeraient que la force d'inertie, la perspective d'employer les commissaires de police et les gardiens de la paix pour ouvrir des chapelles et des cellules, et pour en arracher des vieillards en prière, en un mot les *actes de brutalité* qu'allait m'imposer ma fonction, m'inspiraient *une répugnance* qui devenait plus vive à mesure que l'exécution des décrets devenait plus prochaine. J'en avais parlé plusieurs fois à M. Gambetta, qui avait seul sur la Chambre et sur le cabinet l'autorité nécessaire pour les amener à s'arrêter l'une et l'autre sur une pente au bout de laquelle il n'y avait que de la déconsidération à rencontrer, sans aucun profit, pour le parti républicain..... On allait se livrer à des actes dont l'apparence *grossière et tyrannique* devait aliéner aux institutions nouvelles bien des sympathies sans aucune compensation..... M. Gambetta ne méconnut pas la gravité de mes observations. Il ne s'abusait point sur les conséquences des décrets, quant à l'influence et à l'avenir des congrégations. Mais il me répondit qu'il attachait de l'importance à l'exécution des décrets *en tant qu'indication d'une politique*..... Il était député de Belleville, ses principaux sous-ordres représentaient les populations des grands centres ouvriers;.... et il redoutait que les grands centres industriels échappassent à son influence; ne pouvant, sans cesser d'être un homme d'État, flatter les rêveries sociales dont se bercent les travailleurs de l'atelier, il cherchait à retenir leurs sympathies et leur confiance par l'affirmation d'une politique résolument hostile à l'influence du clergé. »

Voyez-vous l'honnête homme qui, pour séduire la multitude, jetait l'Église en pâture à ses grossiers appétits; et comme tant de loyauté politique, jointe à une telle élévation de vues, méritent bien au Génois de Cahors l'érection de la statue triomphale du Carrousel! Cette récompense nationale serait-elle due davantage au ministre

de la guerre de 1870-1871, pour avoir pu répéter tant de fois, dans son cabinet de Tours et de Bordeaux, mais avec moins de risques, le mot de Napoléon, au pont de Montereau : *Allez, mes amis, ne craignez rien; le boulet qui me tuera n'est pas encore fondu ?*

Laissons encore parler M. Andrieux, page 223 : « Il ne me restait plus qu'à choisir entre l'exécution des décrets et ma démission. J'ai dit depuis que j'avais *regretté* d'avoir conservé mes fonctions. J'ai cédé à l'intérêt de la lutte engagée contre les prétentions autonomistes du Conseil municipal, et au désir de ne pas me séparer d'un personnel qui me donnait chaque jour des témoignages de sa confiance et de son attachement. Il me semblait que j'avais la garde d'une forteresse et que ma retraite eût été une désertion... (P. 225.) C'est ainsi que la politique des décrets nous préparait à la *paix civile.* »

Arrivant à l'expulsion des Jésuites de la rue de Sèvres, effectuée le 30 juin 1880, M. Andrieux s'exprime ainsi, page 229 : « L'évacuation de la maison fut longue; le spectacle en fut *douloureux et humiliant* pour ceux qui avaient la responsabilité de l'exécution. Comme je l'avais prévu, les agents se heurtaient à une résistance passive; il fallait pousser à la rue des prêtres sans défense : leur attitude de prière, leurs physionomies méditatives et résignées, et jusqu'à la bénédiction donnée, en sortant, aux fidèles agenouillés, contrastaient péniblement avec l'emploi de la force publique. Il n'était pas nécessaire d'avoir la foi catholique pour éprouver l'impression que je décris; et, quelles que fussent leurs croyances particulières, ce n'était pas pour de pareilles besognes que tant de vieux soldats avaient revêtu l'uniforme des gardiens de la paix. Quand tout fut fini, j'allai porter au ministre de l'intérieur (M. Constans) le bulletin de cette *peu glorieuse victoire...* (P. 233 et 234.) Je crois avoir raconté, avec exactitude, les incidents qui marquèrent la première exécution des décrets. J'ai dit, avec sincérité, la part que j'y ai prise, et les motifs qui m'ont déterminé. En parlant ainsi, je n'ai pas eu la prétention d'atténuer *ma responsabilité.* Ceux-là, qui mettent leur orgueil à ne jamais confesser *leurs erreurs ni leurs regrets*, puiseront dans *mes aveux* de nouveaux motifs *de blâme.* Pour moi, je mets mon honneur à m'exprimer avec liberté et franchise sur mes propres actes, comme sur ceux d'autrui. Le 2 juillet, dans mon rapport au ministre de l'intérieur, j'écrivais : J'ai vu beaucoup de gens modérés, très sincèrement républicains; ils

déplorent que les deux questions de la dispersion des Jésuites et de l'amnistie arrivent en même temps; le rapprochement des deux mesures est exploité avec succès contre le gouvernement. — En effet, au moment où les religieux allaient être expulsés, les dernières barrières de la répression s'abaissaient devant les condamnés de la Commune. »

Nous autres libéraux, entachés de cléricalisme, qu'avons-nous dit de plus énergique, de plus amer, de plus sanglant, contre des violences qui ont déshonoré pour jamais la République des prétendus républicains?

Au chapitre XLVIII, M. Andrieux s'occupe de la seconde exécution des décrets opérée, le 5 novembre 1880, contre les associations religieuses, autres que la Société de Jésus : « *Surprendre les congréganistes* (dit-il p. 299 à 301), afin d'éviter les résistances, échapper au ridicule d'un siège prolongé, telles étaient les instructions du ministère de l'intérieur. A cet effet, il fut décidé que les expulsions auraient lieu à la première heure du jour; et, pour éviter toute indiscrétion, personne à la préfecture de police ne fut averti avant onze heures du soir. Tous les commissaires de police de Paris et leurs secrétaires reçurent, à leur domicile, entre onze heures et minuit, l'ordre d'être à une heure du matin dans le cabinet du préfet de police. *Depuis le coup d'État du 2 décembre, jamais pareilles précautions n'avaient été prises*... Le 5 novembre, à cinq heures du matin, les commissaires de police, accompagnés par les officiers de paix, les agents, les officiers et soldats du régiment de sapeurs-pompiers, se présentaient simultanément dans *onze couvents* de Paris. A neuf heures du matin, tout était terminé sans que, nulle part, l'ordre eût été troublé dans la rue. »

Facile triomphe, hélas! de la force contre la faiblesse et contre le droit, mais aussi glorieux pour les vaincus que flétrissant pour les vainqueurs!

## X

Après avoir évoqué ces douloureux souvenirs, il n'est pas sans intérêt, passant du sévère au plaisant, de narrer, d'après lui-même, les aventures héroï-comiques de M. Andrieux, ex-dignitaire, comme membre du conseil des Trente-Trois, de l'ordre de la franc-maçonnerie française, dont il faisait partie depuis l'année 1863, puis

expulsé, en février 1885, de cette étrange, puissante et malfaisante société.

Donc, en 1863, 5863 de l'ère maçonnique (p. 127), M. Andrieux se fit admettre, *par fantaisie, dans la grande famille.* (P. 128.) « J'entrai dans le temple comme je serais entré dans le Jardin des Plantes, *pour voir.* Mais, avant que mes yeux s'ouvrissent à la lumière, je dus passer par de terribles épreuves. »

Ainsi se révélait, dès sa jeunesse, l'esprit *curieux* de l'ex F.·., — tendance qui ne semble pas avoir été amortie par l'âge; en effet, nous avons pu lire, aux pages 11 et 12 : « La préfecture de police, par la variété et la multiplicité de ses attributions, autant que par les moyens d'investigations dont elle dispose, était à la fois un sujet et une occasion de recherches et d'études qui *tentaient ma curiosité.* »

Mais laissons-le poursuivre (p. 128 à 132) : « J'avais demandé à faire partie de la régulière loge, le *Parfait silence*, sans doute ainsi nommée parce qu'elle ne comprenait guère que des *avocats.* La régulière loge dépend de l'Orient de Lyon, où, dans la vie profane, je faisais métier de plaider devant les magistrats... Le vénérable qui présidait était notre éminent confrère, M. Le Royer, aujourd'hui vénérable du Sénat à l'Orient du Luxembourg... Des frères inconnus s'emparèrent de ma personne, me mirent un bandeau sur les yeux, puis, à travers des couloirs et des escaliers, ralentissant et précipitant tour à tour ma marche, me conduisirent en un lieu souterrain. Là on m'enleva mon bandeau. »

Ici, les histoires ordinaires de murs tapissés de têtes de morts et de tibias humains. « Pour mobilier, un escabeau et une table en bois blanc. Sur cette table, un morceau de pain noir et une cruche de grès contenant de l'eau; à côté, un encrier, une plume et du papier : tout ce qu'il faut pour faire un testament... Le papier que j'avais sous les yeux contenait un questionnaire philosophique auquel je répondis de mon mieux. Plus bas, à l'article *Testament*, j'écrivis : *Je lègue mes dettes à ma famille, et le reste aux pauvres.* J'avais vingt-trois ans; c'était mon excuse. La porte basse (du souterrain) roula sur ses gonds; les frères inconnus replacèrent le bandeau sur mes yeux,... et me conduisirent à l'intérieur du temple... Passant au milieu d'une double haie d'hommes armés, j'entendais le cliquetis des épées entre-choquées; je courbais la tête sous *la voûte d'acier.* Sous mes pas s'allumaient des flammes bizarres,

rouges, vertes, jaunes, quelque chose comme les flammes de l'enfer, autant que j'en pouvais juger... Un calice me fut présenté; on m'expliqua qu'il contenait le *breuvage d'amertume;* je bus, et ma confiance ne fut point trompée; *le breuvage d'amertume* n'était autre que ce liquide apéritif qui, sous le nom de *vermouth*, à Paris comme à Turin, fait concurrence à l'absinthe... Tenant un compas ouvert, l'une des pointes dirigée vers le cœur, je répondis affirmatiment à cette question du vénérable : Promettez-vous de ne rien divulguer des *mystères de la franc-maçonnerie*, sous peine d'avoir la *tête coupée*, *la langue arrachée*, *le corps jeté dans l'Océan*, pour être éternellement roulé par le flux et le reflux de la mer? — Si le vénérable m'eût dit simplement : Promettez-vous de ne rien révéler de ce que vous verrez ici? je me serais fait amputer les deux mains plutôt que d'écrire ce chapitre de *mes Souvenirs*. Mais quand il eut ajouté : Sous peine d'avoir la tête coupée, la langue arrachée, le corps jeté dans l'Océan, pour être éternellement roulé par le flux et le reflux de la mer, — je me rappelai que j'étais dans un *atelier*, et que les maçons, comme les peintres, *aiment à rire*. »

Ailleurs (p. 183) : « Avouez, s'écrie M. Andrieux, que F.·. veut dire *fumiste*. » Plus loin (p. 184) : « TT.·. CC.·. F.·., vos rites et vos mystères sont surannés et démodés. Soyez de votre temps. Vous qui avez la raillerie facile pour les pratiques de toute dévotion profane, regardez votre poutre au fond de votre prunelle, et ne croyez pas que l'excommunication majeure, lancée contre un hérétique, suffira à vous en délivrer. » — Enfin (p. 257), M. Andrieux transcrit la sentence du 18 février 1885, suivant laquelle la loge, le Parfait Silence, l'a déclaré déchu de ses droits maçonniques, et expulsé définitivement de la franc-maçonnerie.

Notons encore le commentaire suivant (p. 258 et 269) : « Mon crime était d'avoir voulu associer les profanes au rire gaulois des maçons, et de les avoir introduits dans les coulisses du temple, pour leur permettre d'assister à cette *bonne farce d'atelier qu'on appelle une réception*. Celle que j'avais racontée, la mienne, ne donnait cependant qu'un aperçu de ces joyeuses *brimades*, qui, dans la première moitié du siècle, marquaient ces sortes de *divertissements*. »

Ici (p. 259 et 260), M. Andrieux raconte la désopilante histoire d'un certain Cassard, limonadier à Besançon, qui jouait dans les réceptions le rôle de *décapité*, en passant son visage enfariné à

travers le trou rond d'une planche : « Grâce à l'artifice d'un voile savamment disposé, la tête penchée de Cassard semblait séparée du tronc. On amenait devant lui le profane qui sollicitait l'entrée du temple. Les frères accompagnateurs disaient d'une voix lente et grave : Voici la tête d'un frère qui a trahi nos secrets : profane, voyez comment nous traitons les parjures! — Il fallait avoir l'âme d'un *vrai maçon* pour résister à de pareilles épreuves, et les maçons de Besançon pouvaient dire qu'ils étaient tous de vrais maçons.

« Un jour, fut amené dans l'antre redoutable un profane auquel le joyeux limonadier avait souvent versé l'absinthe et la gomme. Quand les frères accompagnateurs levèrent le voile de crêpe qui couvrait la tête sinistre du faux décapité, le profane recula d'horreur; puis, se ravisant et dominant le premier frisson, il s'écria : *Ah! mais, — c'est le père Cassard!* La tête du décapité se redressa lentement; d'une voix impérieuse et lugubre, elle dit : *Taisez-vous, profane!* Puis elle reprit sa position presque verticale sur la planche de sapin. Maçons égoïstes, pourquoi voulez-vous garder pour vous seuls le mystère de ces jeux innocents? »

Conclusion du F.·. déchu et expulsé (p. 281) : « Chacun sait maintenant que vous n'êtes qu'une *baudruche immense*, et qu'une simple piqûre suffit à vous dégonfler. Gémissons, mes frères, gémissons! »

Si l'adage, le ridicule tue en France, — était exact, la franc-maçonnerie « *cette vaste mascarade* (p. 262) » ne résisterait pas aux révélations imprévues de M. Andrieux (1).

Mais, dans une époque abaissée, dégradée par l'invasion du naturalisme, chez une nation comme affolée par les convoitises et vouée à la déesse Matière, les austères et fortifiantes notions du noble et du juste s'oblitèrent sans cesse, — pour s'évanouir, semble-t-il, dans la fumée du tabac et les vapeurs de l'alcoolisme. Le culte de la beauté morale survit à peine en quelques âmes, pénétrées de cette haute pensée que, la véritable patrie n'étant point de ce monde, notre vie d'un jour n'est pas un but, mais un chemin. Le frivole, le superficiel, le ridicule, l'odieux même, règnent en maîtres dans le domaine des faits. Qu'est devenu le feu sacré? Partout, dans une sorte d'ahurissement général, et souvent d'hébétude, végètent des

(1) Voir, sur la *franc-maçonnerie*, dans un ordre d'idées, autrement sérieux et élevé, l'admirable encyclique, *Humanum genus*, du grand pape Léon XIII, — 20 avril 1884. — *Revue du Monde catholique*, n° du 1er mai suivant.

caractères amollis, des cœurs sans flamme, des intelligences sans culture, des cerveaux stupéfiés ou troublés, des esprits vides. Combien cherchent en vain le bonheur dans les divertissements et l'agitation! Presque insensibles aux douceurs de la famille, déserteurs habituels du foyer domestique, par eux taxé de monotone, incapables de recueillement, effrayés par la solitude, occupés sans trêve, pour tuer le temps qui les tuera, et vaincre leur incurable ennui, à s'étourdir en sortant d'eux-mêmes, toute étude les fatigue, toute réflexion leur pèse, toute idée sérieuse leur est à charge. *Francs-maçons, ou joyeux viveurs, amusons-nous, jouissons!* Telle est, dans toutes les classes, la devise de la Société moderne, et non plus le *Laboremus* de Sévère mourant (1)!

Er. Perrot de Chezelles.

(1) Au moment où est publié cet article, le deuxième volume des *Souvenirs d'un préfet de police* vient de paraître.

---

# LES PRÉTENDUS DIVORCES DE NOS ROIS [1]

---

### PHILIPPE-AUGUSTE ET ISEMBURGE

Philippe-Auguste nous intéresse infiniment plus que Lothaire sous tous les rapports. Il est plus français, plus rapproché de nous, plus universellement connu par ses hauts faits que par sa tentative de divorce. De purs moralistes qui ne connaîtraient de Philippe que cette particularité de sa vie, ne nous feraient guère apercevoir entre lui et Lothaire d'autre différence, sinon qu'il a résisté plus longtemps, avec plus d'artifice et moins de brutalité que l'autre, aux deux pontifes romains qui avaient pris contre lui la défense de l'honnêteté, de la justice et de la religion. Nous n'en sommes pas là : nous n'oublions ni la troisième croisade, ni la conquête de la Normandie, ni la belle victoire de Bouvines, ni les autres titres du glorieux aïeul de saint Louis; et cependant nous devons en faire abstraction pour condamner une faute grave, commise par ce grand roi, et pour justifier les papes qui n'ont pas toléré le divorce dont il donnait le funeste exemple.

Mais peut-être s'étonnerait-on si, avant d'aller plus loin, nous ne disions pas au moins quelques mots du divorce, c'est le terme employé, que le propre père de Philippe, Louis VII, a non seulement attenté, mais encore perpétré, sans qu'il y ait eu d'opposition en France, où pourtant vivaient précisément alors saint Bernard, Pierre Lombard et plusieurs autres personnages aussi zélés que savants, ni même de réclamations du côté de Rome.

La vérité est que Louis VII, roi de France, marié depuis quinze ans avec Aliénor de Guyenne, qui lui avait apporté un magnifique apanage et donné deux filles, ne craignit pas la perte de tous ces

(1) Voir la *Revue* du 15 mai 1885.

avantages temporels, dès qu'il vit ou crut voir que son honneur et sa conscience étaient en danger. En conséquence, il soumit ses embarras aux évêques réunis au concile de Beaugency, *concilium Belgentiacense*, le 18 mars 1152, vers le temps de Pâques Fleuries. Les évêques entendirent des témoins, affirmant qu'il y avait parenté entre le roi et la reine.

Ce point établi et du consentement des deux parties, le concile prononça la nullité du mariage, déclarant toutefois légitimes les deux princesses qui étaient nées de cette union et qui furent ensuite honorablement mariées avec les deux frères de la nouvelle reine de France, Alix de Champagne, mère de Philippe-Auguste. Personne n'a jamais contesté la légitimité des deux mariages subséquents de Louis VII, ni du mariage qu'Aliénor contracta, deux mois après le concile de Beaugency, 18 mai, avec Henri Plantagenet, qui devint bientôt roi d'Angleterre.

## I

Nous avons développé avec une certaine longueur le cas de Lothaire; nous allons exposer maintenant avec brièveté le cas de Philippe-Auguste.

Il faut que nous fassions converger les sources françaises et danoises, souvent bourbeuses ou gonflées, avec les majestueuses Annales de l'Église, la collection des conciles, les registres des pontifes romains; et nous devons tenir compte des travaux, quelquefois remarquables, qui ont été faits depuis, sur toute cette époque, sur l'affaire particulière qui nous occupe et qui a duré vingt ans.

Un manuscrit de trente-trois pages in-folio, d'une écriture nette et fine, conservé à la Bibliothèque nationale, a fixé notre attention (1). En voici le titre complet : « Traicté historique touchant le divorce prétendu par le roy Philippe-Auguste avec Isemburge sa femme, l'an 1193 jusqu'en 1213; ensemble les rescripts du pape Innocent III et ce qui s'est passé au concile national de Dijon en 1199 sur ce sujet : par Jean Bouhier, conseiller au Parlement de Dijon. » Ce travail d'un magistrat estimable du dix-septième siècle

(1) Signalé par Jacques Lelong, sous son n° 11,668, comme appartenant à la bibliothèque du président Bouhier; il porte aujourd'hui la cote 20,871 du Fonds Français.

résume fort bien les incidents et les actes du long procès; nous pouvons le suivre avec pleine confiance, tout en le complétant d'après des travaux plus récents.

Il commence par ces mots : « Les roys, quoique souverains, ne laissent pas d'estre subjets aux loys de l'Eglise. »

Philippe venait de perdre sa femme Isabelle, quand il partit pour la troisième croisade, juin 1190. Il contribua puissamment à la prise d'Acre, juillet 1191; mais une grave maladie et divers mécontentements qu'il éprouva le ramenèrent avant Noël en France, où il trouva que toutes les choses étaient en bon état, grâce à la reine mère, Alix, et au cardinal son frère, Guillaume de Champagne. Quoique le royaume eût un héritier présomptif d'une belle venue, le prince Louis, on engagea cependant le roi à se remarier. Il pensa aussitôt à demander une princesse de Danemark, fille du feu roi Valdemar, sœur du roi régnant, Canut; elle se nommait Ingelburge ou Isemburge; on la disait belle, bonne et pieuse. En conséquence, Philippe députa en Danemark l'évêque de Noyon, Étienne de Nemours, l'un des six pairs ecclésiastiques de France. L'ambassadeur demanda la main de la princesse, et il sollicita comme dot la cession des droits que pouvait avoir le roi Canut sur l'Angleterre, avec une flotte équipée pour un an. On voit que Philippe, tout en recherchant une épouse, poursuivait sa vengeance contre le roi Richard d'Angleterre. Le roi de Danemark ayant sagement décliné les exigences du roi de France, offrit une dot de 10,000 marcs d'argent sterling. L'accord étant fait, on livra la somme, en même temps qu'Isemburge s'embarquait avec une suite nombreuse, dont l'évêque Buchideus était le chef.

Averti par ses ambassadeurs et désireux de voir sa fiancée, le roi vint à sa rencontre sinon jusqu'à Arras, du moins jusqu'à Amiens. C'est dans cette dernière ville que le mariage fut célébré le 14 août 1193, et que la reine fut solennellement couronnée le lendemain, en la fête de l'Assomption de Notre-Dame, par Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, premier pair de France, oncle maternel du roi et légat du Saint-Siège.

Mais dans la cérémonie même du couronnement, « soit par sort, soit aultrement, on ne peut le dire, le roy commencea à paslir, à trembler et à prendre horreur de la royne. Les courtisans se pasmèrent fort et conseillèrent au roy les uns de rompre sur le champ son mariage, les autres d'attendre ». Le roi suivit ce dernier con-

seil : il cohabita quarante-huit jours, quelques-uns lisent quatre-vingt-quatre jours, avec Isemburge. Ce laps de temps écoulé, comme l'aversion ne diminuait pas, il y eut séparation de fait, avant qu'on eût trouvé des raisons pour une séparation de droit.

Ces raisons ne pouvaient être qu'un empêchement dirimant, antérieur au mariage. Or, on pensa en avoir trouvé un, l'affinité, provenant de la parenté supposée entre Isemburge et la feue reine Isabelle, parenté en tout cas fort éloignée, très difficile à établir, si même elle était réelle (1). N'importe, ce fondement parut suffisant à l'assemblée de Compiègne, où l'on entendit des témoins affirmer sous serment que les deux reines avaient un lien de consanguinité commun en Charles le Bon, comte de Flandre et prince de Danemark. Il n'y avait pas eu de dispense. On ne donna pas même avis à la malheureuse Isemburge de ce qui se faisait ; et l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, qui avait marié et couronné Isemburge peu auparavant, eut le courage de prononcer la sentence de dissolution.

« Tous ceuls qui estoient sans intérest, blasmèrent la sentence » ; et quand on vint la signifier à la princesse infortunée, qui n'avait plus ses compatriotes auprès d'elle et qui ne parlait pas le français, ce fut un coup de foudre pour elle. On l'entendit alors s'écrier : *Mala Francia*, *mala Francia! Roma*, *Roma!* Si par les premières paroles elle exhalait l'amertume de son cœur, par les dernières elle signalait l'endroit d'où elle pouvait attendre du secours. Elle refusa énergiquement de s'en retourner dans son pays, et se laissa reléguer dans le monastère de Cisoin, au diocèse de Tournay, où elle mena une vie très édifiante, dont l'évêque se fit le garant. Nous avons la lettre qu'il écrivit sur ce sujet à l'archevêque de Reims lui-même. Nous connaissons aussi les plaintes touchantes qu'Isemburge fit parvenir au roi son frère, au pape Célestin III, qui s'émut, consola de son mieux l'épouse délaissée, réprimanda et menaça le roi Philippe.

(1) En comparant les tables généalogiques de la maison royale de Danemark avec les fastes du Hainaut ou de la Flandre à l'époque indiquée, au dessus, au dessous, à côté du nom mis en avant, on ne peut saisir aujourd'hui la moindre apparence de consanguinité ou d'affinité entre Isabelle et Ingelburge. Y voyait-on plus clair à la fin du douzième siècle? Ou bien les témoins ne cherchaient-ils qu'un prétexte quelconque pour soutenir une cause en détresse? Les papes Célestin et Innocent n'ont pas été la dupe de ces chercheurs intéressés.

Celui-ci, se croyant dégagé, pensait à contracter un nouveau mariage. Il ne considérait certainement point que par cette action il commettait une faute énorme, qui pouvait lui causer bien des chagrins et attirer sur lui ainsi que sur la France de grands malheurs. On dit qu'une princesse palatine fut demandée la première, et accordée aussitôt par son père avec l'agrément de l'empereur; mais la princesse refusa. Une autre Allemande, Marie ou Agnès de Méranie, se montra moins dédaigneuse : elle fut mariée à Philippe au mois de juin 1196. Ignorait-elle la situation vraie? Ce serait une décharge pour sa conscience ou pour sa mémoire; mais ce ne fut certainement pas pour elle, pour tout le temps qu'elle vécut, une garantie de félicité.

En effet, la notification de ce mariage redoubla, comme on le pense bien, les justes plaintes d'Isemburge, de ceux qui tenaient pour elle et notamment du roi Canut, qui supplia le pape Célestin d'intervenir efficacement. Celui-ci envoya aussitôt deux légats, qui tinrent bien un concile à Paris, mais qui, voyant les évêques intimidés, n'osèrent pas crier et se firent comparer à des chiens muets.

Le pape Célestin III ne se crut pas en mesure ou n'eut pas le temps d'insister. Il mourut le 8 janvier 1198.

Qu'on veuille bien nous permettre de signaler en passant cette date. Elle marque le terme où s'est arrêté le cardinal Baronius, et où finissent les douze volumes de ses Annales ecclésiastiques, dont chacun est opposé au volume correspondant des centuriateurs de Magdebourg. L'œuvre commencée par le courageux cardinal a été poursuivie par trois continuateurs, Rinaldi, Bzovius et Sponde, qui tous les trois reprennent à l'année 1198. C'est chez un d'eux qu'on peut trouver la suite des Annales ecclésiastiques, l'histoire d'Innocent III et de ses successeurs, la fin du règne de Philippe-Auguste, le dénouement de l'affaire qui nous occupe.

## II

Le pontificat d'Innocent III commence avec l'année 1198. A peine intronisé, le nouveau pape embrasse avec ardeur tous les intérêts de la chrétienté; mais il semble prendre plus spécialement à cœur les affaires de la France, notamment celle du malencontreux divorce, auquel il veut à tout prix mettre fin. Il a promptement compris la situation.

Un rescript adressé à l'évêque de Paris, Eudes de Sully, ami intime du roi, servit de premier monitoire. Une lettre, envoyée au roi lui-même, fut le second monitoire. Le troisième devait être fait par un légat, Pierre de Capoue, à qui il fut enjoint de prendre les mesures les plus convenables, et de fixer au roi le terme d'un mois pour s'exécuter, sous peine de voir, le terme passé, son royaume frappé d'interdit. Le pape écrivit en même temps aux archevêques, évêques et abbés du royaume pour les prévenir de ces dispositions.

A son arrivée en France, le légat vit « le roy endurcy dans son aversion contre la royne et dans son affection pour l'Allemande ». Il lui fallait néanmoins s'acquitter de sa mission; et c'est dans cette vue qu'il indiqua un concile sur les terres du duc de Bourgogne, à Dijon, pour la fête de saint Nicolas, 6 décembre 1199. Le magistrat de Dijon, Jean Bouhier, dans son *Traicté historique*, si précieux pour nous, omet de nous dire quelle attitude garda le duc de Bourgogne, Eudes III, en cette délicate occurrence.

Le concile de Dijon s'ouvrit à l'époque indiquée, dans l'église Saint-Bénigne. Le légat y exposa l'affaire en question, démontra la nécessité de recourir aux remèdes extrêmes et sollicita, sans doute, les avis. Mais il ne fulmina la sentence d'interdit qu'à Vienne, en dehors des terres françaises. Le roi avait bien interjeté appel, mais en vain. Le pape Innocent avait tracé d'avance, en grand détail, les conditions, l'extension et la portée de la censure. Aucune cérémonie ne devait être célébrée dans les églises, pas même la messe; on ne pouvait donner la communion pascale; le baptême et le saint Viatique étaient conférés, mais sans cérémonie extérieure.

C'est à partir de la Chandeleur suivante, 2 février 1200, que l'interdit allait être observé rigoureusement dans tous les domaines de la couronne. Quand le moment arriva, le peuple fut consterné, poussa des gémissements et versa des larmes. Non seulement le carême et la Passion, mais Pâques, l'Ascension, la Pentecôte et les autres fêtes étaient des jours de deuil. Le comble fut que le roi, outré de colère, exerça ses vengeances sur les évêques, les prêtres et les fidèles qui obéissaient au pape. La reine Isemburge, enfermée au château d'Étampes, y fut maltraitée; Eudes de Sully, évêque de Paris, jusque-là uni de la plus étroite amitié avec le roi, tomba dans la disgrâce.

Malheureusement, il y eut des divergences dans le haut clergé, relativement à l'observation de l'interdit.

Philippe-Auguste, quel que fût l'entraînement de sa double passion, était trop chrétien pour contester les droits de l'Église. Ayant réuni ses barons pour leur demander, en présence d'Agnès, qui comparut toute pâle, ce qu'il fallait faire, ils répondirent qu'il fallait se soumettre. Et c'est la réponse que fit de son côté l'archevêque de Reims, qui ne craignit pas ainsi de se déjuger. Le roi recourut donc au pape. Il fit appel d'abord à sa clémence, sachant qu'Innocent, qui avait étudié à Paris, aimait la France; mais le pontife fut inflexible. Le roi devait se soumettre à la loi de Dieu. Des circonstances étrangères au débat, le mariage du prince Louis avec Blanche de Castille, l'agitation causée dans les provinces anglo-françaises par la mort du roi Richard, firent naître dans le cœur de Philippe des sentiments plus louables que la volupté et la colère. Il finit par promettre satisfaction.

Par suite des promesses du roi, un nouveau légat, Octavien, partit pour la France. Sur toute sa route, il fut accueilli comme un libérateur par le peuple, les grands et le roi lui-même. Les conditions imposées étaient que le roi se séparât d'Agnès, rappelât Isemburge pour lui faire au moins un état de maison, et réparât les torts commis au préjudice des clercs. C'est dans une assemblée tenue à Nesle, *in cœtu Nigellensi*, que Philippe, qui avait dédommagé les ecclésiastiques et renvoyé Agnès, revit publiquement la reine Isemburge. L'interdit fut aussitôt levé, 8 septembre 1200 : il durait depuis près de huit mois.

Le pape écrivit au roi Canut pour lui annoncer l'heureux événenement; il en félicita la reine de France, *Isemburgi reginæ Francorum illustri*. C'est le titre qu'elle n'avait jamais perdu, témoin la lettre des chanoines d'Amiens qui la remerciaient de leur avoir envoyé un bel ornement, qu'elle avait sans doute brodé de ses mains, pendant qu'elle était reléguée à Cisoin.

Philippe, cependant, quoiqu'il s'abstînt de toute relation avec Agnès, n'en avait aucune avec Isemburge : il demandait la dissolution de son mariage. C'est dans ce but qu'il fit convoquer un concile à Soissons, pour la mi-carême de l'an 1201. Isemburge ne s'opposa pas à cette convocation; elle y eut pour défenseurs des jurisconsultes et des canonistes, venus exprès du Danemark. Le légat Octavien, qui présidait, ayant été récusé par la reine comme partial, on dut attendre l'arrivée d'un deuxième légat, Jean Colonna. Les docteurs danois étaient déjà repartis; la reine trouva des défenseurs

parmi les Français, un surtout jusque-là inconnu et qu'on ne nomme pas, mais qui plaida fort bien. La sentence de validité allait être rendue, quand Philippe, qui avait tout deviné, monta à cheval, ayant la reine en croupe, et s'éloigna sans saluer personne. Les légats et les assistants restèrent ébahis; et le concile fut dissous, *ipso facto*.

L'acte éclatant du roi eut un contre-coup : Agnès, retirée à Poissy, en mourut de douleur. La reine Isemburge n'y gagna pas l'affection de son époux; mais elle ne fut pas reléguée de nouveau loin de la cour. Le roi écrivit au pape que son intervention était inouïe, rigoureuse, cruelle; il continua à demander l'annulation. Le pape le laissa crier : il consola et encouragea la reine; il consola aussi en quelque sorte le roi qui lui avait fait confidence de ses inquiétudes conjugales. A la sollicitation du roi, il s'était empressé de légitimer les deux enfants d'Agnès. En l'an 1212, Philippe poursuivait encore son chimérique projet de dissolution.

Mais à partir de l'année suivante, il avait complètement abandonné ce projet. Pendant les dix dernières années de sa vie, et ce ne sont pas les moins glorieuses, non seulement il reconnut à Isemburge le titre, les honneurs et les droits de reine, mais encore il lui témoigna l'amour dû à une épouse légitime, vertueuse, héroïque. Dans son testament, il régla le sort de la reine Isemburge. Elle survécut treize ans à Philippe, et mourut à Corbeil le 29 juillet 1236. Ni le roi Louis VIII ni la reine Blanche ne changèrent rien aux dispositions testamentaires du feu roi.

### LOUIS XII ET JEANNE

Nous avons maintenant à parler d'un mariage, contracté depuis plus de vingt ans, et qui, après quatre mois de débats contradictoires, fut enfin déclaré nul par un tribunal compétent. Cette déclaration de nullité eut pour conséquence immédiate un nouveau mariage, tenu dès lors pour légitime.

Ce n'est pas sans une vive peine, disons le mot, c'est avec un sentiment de poignante tristesse que nous abordons le procès intenté par Louis XII, dès les premiers mois de son règne, à la sainte femme qui l'aimait, l'honorait et le consolait avec un parfait dévouement depuis vingt-deux ans. N'en donnons qu'une preuve, qui est péremptoire. Si Louis XII avait oublié que sa vertueuse

épouse l'avait tiré de prison, il n'y avait pas sept ans; s'il n'avait jamais bien su comment les choses s'étaient passées, c'est un motif pour l'historien de le rappeler, en citant au moins en partie le discours simple, naturel et pathétique, que la princesse adressa au roi Charles VIII, son frère, et dont l'authenticité n'est pas contestable.

C'est en 1491 que Jeanne, alors duchesse d'Orléans, remua ciel et terre pour hâter la délivrance de son mari, emprisonné depuis trois ans et bien maltraité dans la tour de Bourges. Repoussée par sa sœur Anne, elle alla en habits de deuil trouver le roi son frère, et lui dit : « Je le sais, les larmes des femmes font peu d'impression sur les hommes : on nous accuse d'en verser trop; je ne pleurerai donc pas. Je suis pourtant fort triste sur le sort de mon époux malheureux.

« On l'accuse de s'être retiré en Bretagne pour y prendre une épouse autre que moi. Est-ce vrai? Ce qui est vrai, c'est qu'il ne se croyait pas en sûreté sous le gouvernement de notre sœur; il cherchait la tranquillité en Bretagne. S'il a pris les armes, c'est entraîné... Vaincu, il expie durement sa faute, si faute il y a... Mais il n'a pas été criminel, non! Il n'allait pas en Bretagne pour me quitter; je ne le croirai pas. Et quand cela serait, je lui pardonne.

« Souffrez, Sire, que je vous devance en pardonnant... Pardonnez... Par là le duc d'Orléans vous devra sa liberté, sa vie, sa femme. Le pardon est si glorieux. Les inimitiés entre parents sont vives, mais ne doivent point être durables. »

Telle était la femme dont le duc d'Orléans, aussitôt qu'il fut devenu Louis XII, se fit séparer juridiquement. Mais il faut dépouiller notre sensibilité, pour rendre compte des débats qui commencèrent à Tours le 10 août 1498, qui se continuèrent à Amboise et s'y terminèrent par une sentence de dissolution, le 17 décembre suivant.

## I

Quand on a entre les mains le *Procez verbal*, manuscrit in-folio de 425 pages, qui renferme les pièces originales de cette déplorable affaire, dont on connaît d'avance le résultat, on en parcourt les détails, pourtant fort intéressants, d'un œil distrait et comme pour l'acquit de sa conscience, pressé qu'on est d'en finir. Nous allons analyser brièvement ces pièces, plus brièvement encore, mais non plus fidèlement que ne l'ont fait avant nous deux historiens cons-

ciencieux, le P. Gabriel Daniel, dans son *Histoire de France*, et le P. Berthier, dans l'*Histoire de l'Église gallicane*, tome XVII.

Commençons par relever, d'après les tables généalogiques de la maison de France, certains points que nous avons vérifiés ou complétés. Ce relevé nous paraît nécessaire.

Louis, duc d'Orléans, né à Blois le 27 juin 1462, avait été fiancé le 28 octobre 1473 avec Jeanne de France, fille du roi Louis XI, née le 23 avril 1464. Comme ils n'étaient nubiles ni l'un ni l'autre, et qu'ils ne pouvaient d'ailleurs contracter un mariage valide avant que l'Église eût levé l'empêchement de consanguinité qui existait entre eux, *in quarto gradu attingente tertium*, et celui de l'affinité spirituelle dont il sera parlé plus bas, ils attendirent. Les dispenses ayant été obtenues, les deux fiancés reçurent la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château de Montrichard, le 8 septembre 1476. Louis avait alors quatorze ans et Jeanne douze. Pendant les vingt-deux ans qui suivirent le mariage, on ne vit rien paraître qui trahît le moindre dissentiment entre les deux époux. Mais par malheur, ils n'avaient pas eu d'enfants.

Un événement imprévu changea tout à coup la face des choses, et révéla dans le cœur de Louis des sentiments tout différents, anciens déjà, mais jusque-là profondément dissimulés. Le samedi 7 avril 1498, le roi Charles VIII, frère de Jeanne, étant mort sans laisser de postérité, le duc d'Orléans fut proclamé roi, conformément à l'antique constitution de la France. Il s'appela Louis XII, et se fit sacrer à Reims le dimanche 27 mai. Dès ce moment, il annonça très haut le dessein qu'il avait de faire casser son mariage, gardant au fond de son cœur l'arrière-pensée d'épouser ensuite Anne de Bretagne. Il pressa en conséquence ses démarches en cour de Rome.

Le pape Alexandre VI expédia dès le 30 juillet un bref à Louis d'Amboise, évêque d'Albi, et à Ferdinand, évêque de Ceuta, nonce apostolique en France, pour qu'ils constituassent une commission, dont le cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, fut nommé président par un bref du 31 août. Trois assesseurs, plusieurs conseillers, archevêques, évêques ou docteurs, composèrent cette commission judiciaire ou tribunal apostolique.

Le 10 août, les commissaires firent assigner les parties, le roi, qui désigna comme son procureur Antoine de Lestang, et la reine, qui se choisit un conseil de cinq ecclésiastiques, bien décidée à se défendre elle-même.

C'est à Tours, où la reine habitait, que commencèrent les premiers débats, le jeudi 30 août, le roi présentant ce jour-là sa requête par l'intermédiaire de son procureur : « Il n'a pas l'intention de mortifier la princesse, ni de nuire à sa réputation : mais il se croit obligé d'exposer quatre raisons pour demander la dissolution d'un mariage qu'il croit nul : 1° la parenté, 2° l'affinité spirituelle, 3° le défaut de liberté lors du premier consentement, qui n'a pas été renouvelé depuis même équivalemment; 4° enfin la mauvaise constitution corporelle de Jeanne. »

Nous avons déjà parlé du degré de consanguinité qui existait manifestemment entre Louis et Jeanne, et qui fait encore aujourd'hui un empêchement dirimant. L'affinité spirituelle provenait de ce que Louis XII était filleul de Louis XI, père de Jeanne. Or, avant le concile de Trente, cette affinité dirimait le mariage au-delà du premier degré. Nous ne disons rien des deux autres raisons, alléguées par le roi; elles n'ont pas besoin d'éclaircissement, et elles reparaîtront dans les débats.

Le jeudi 6 septembre, huit jours après que le roi eut fait présenter sa requête, la reine comparut en personne, assistée de son Conseil, pour déclarer que son mariage était légitime, les raisons alléguées en sens contraire n'ayant aucune solidité. Car il y avait eu dispense de la parenté et de l'affinité; il n'y avait pas eu de violences et on ne pouvait, raisonnablement, l'accuser d'impuissance.

Le jeudi suivant, 13 septembre, la reine vint spontanément se prêter à un interrogatoire juridique, avant lequel toutefois un notaire lut, en son nom, la ferme protestation, que nous donnons en entier.

« Messeigneurs, je suis femme et ne me connais en procez. Et sur toute autre affaire me déplaît l'affaire de présent. Je vous prie me supporter si je dis ou respons chose qui ne soit convenable. Et proteste que, si par mes responses, je respons à chose à laquelle ne sois tenue respondre, ou que monseigneur le roy n'ait escrit en sa demande, ma response ne pourra me préjudicier, ni proufiter à monseigneur le roy, en adhérant à mes autres protestations faites par devant vous à la dernière expédition. Et n'eusse jamais pensé que de cette matière eust pu venir procez entre monseigneur le roy et moi. Et vous prie, Messeigneurs, cette présente protestation être insérée en ce présent procez. »

Interrogée ensuite sur les quatre points de la requête du roi, elle

répondit sous serment dans le sens de sa déclaration du jeudi précédent, appuyant davantage sur la violence ou la crainte, qui aurait enlevé à son époux la liberté nécessaire, et sur l'infirmité qu'il relevait en elle, montrant que ces deux fins de non-recevoir étaient fausses et ne méritaient pas d'être prises en considération.

Ainsi la reine niait les faits. Il fallait donc les établir par la double enquête des témoignages et des examens. La première, demandée formellement par la reine, fut ordonnée aussitôt par les juges, qui accordèrent un mois pour recueillir la déposition des témoins. La seconde enquête fut constamment repoussée par la reine, pour les motifs les plus respectables, quelles que dussent être les conséquences d'un pareil refus.

Comme une maladie contagieuse sévissait à Tours, les juges quittèrent cette ville le 26 septembre, et transportèrent leur tribunal à Amboise. C'est alors seulement que le cardinal de Luxembourg inaugura sa présidence, conformément au bref du 31 août, qui venait de lui être remis. La reine, qui n'abandonnait pas Tours, désigna comme ses procureurs Jean Denis et Charles de Prenx.

## II

Pendant un mois, plus de quarante témoins furent entendus à Melun, à Tulle, à la Madeleine près d'Orléans, à Blois, à Pontlevoy, à Amboise. La reine se réserva, par acte signifié aux commissaires, la liberté de répliquer, en temps et lieu, aux témoins produits de la part du roi. Le procureur du roi, Antoine de Lestang, saisit cette occasion pour proclamer la nécessité des examens personnels, qui constateraient l'inhabileté de Jeanne. Celle-ci, qui voulait à tout prix s'épargner cette humiliation, résolut de se désister de toute procédure contentieuse et de s'en rapporter au serment du roi, se remettant à la discrétion des juges, 15 octobre. L'acte mérite bien d'être résumé ici.

« C'était uniquement pour la décharge de sa conscience qu'elle soutenait ses droits; elle suppliait le roi son seigneur de ne point prendre en mauvaise part les oppositions qu'elle témoignait, en ceci, à ses volontés; elle s'en remettrait volontiers au serment de Sa Majesté, si elle pouvait abandonner ainsi sa cause sans offenser Dieu, ce qu'elle ne voudrait jamais faire pour tous les biens et honneurs du monde. En conséquence, elle priait le roi « de n'estre

mescontent d'elle », et ses juges « de remonstrer au dit seigneur roy le bon vouloir et desir qu'elle avait de lui complaire ».

La résolution de la reine empêcha l'enquête personnelle, mais non la citation des témoins, dont les dépositions furent reçues à Amboise jusqu'au 26 octobre, dernier jour du terme assigné. Ce jour-là le procureur du roi demanda que l'enquête fût publiée. Les procureurs de la reine, pour écarter de leur noble cliente le mauvais effet de cette demande, présentèrent, de leur côté, un mémoire fort bien fait, contenant, en cinquante-sept articles, tous les moyens d'action que la princesse pouvait avoir. Elle devenait, de fait, demanderesse et constituait ainsi le roi défendeur, plan qui, du reste, s'accordait avec sa résolution d'abandonner toute dispute et de s'en rapporter, sur chaque article, au serment du roi.

Dans son mémoire, clair et méthodique, la reine posait en principe que le pape a le pouvoir de dispenser, que toute crainte n'invalide pas, que la mauvaise constitution du corps n'était pas un empêchement, à moins d'être absolue, perpétuelle, incurable. De ces principes passant aux faits, la reine soutenait qu'il y avait eu dispense fulminée; qu'elle et Louis étaient nubiles; qu'il y avait consentement d'abord, relations, lettres, cohabitation ensuite pendant vingt-deux ans; que la violence n'avait pas existé ou n'avait pas duré.

Le procureur du roi vit la portée de ce long et habile mémoire. Aussi s'empressa-t-il d'y répondre; mais son empressement nuisit à sa cause. Il fallut que le roi y répondît lui-même.

Ce prince s'étant rendu sur ces entrefaites au village de Madon, près de Blois, les commissaires, accompagnés des procureurs de la reine, allèrent l'y trouver le 29 octobre : ils lui demandèrent de répondre précisément et nommément sur chaque article du mémoire. Louis XII le fit, affirmant de nouveau la violence et sa prolongation, niant ses relations de mari à femme, ne convenant pas de la fulmination des dispenses. Sur ce dernier point, qui est capital, de graves témoignages donnèrent raison au roi, comme nous allons le dire.

Nous écartons à dessein de notre récit une lettre prétendue du roi Louis XI à Dammartin, qui fut produite le 20 novembre dans les débats, pour démontrer qu'il y avait eu violence. Cette pièce parut trop suspecte pour produire aucun effet.

Le procureur du roi insistant pour la publication de l'enquête

et requérant de nouveau les examens personnels, la reine fit déclarer qu'elle s'en rapporterait au serment du roi sur trente-deux seulement de ses cinquante-sept articles. On publia néanmoins l'enquête le 24 novembre. Quarante-quatre témoins de tout âge, de toute condition, de tout sexe avaient été entendus touchant les quatre points allégués dès le commencement par le roi dans sa requête.

Il n'y avait pas et il ne pouvait pas y avoir de divergence entre les témoins relativement à la parenté naturelle, qui était notoire, et à l'affinité spirituelle, qui était certaine. Mais relativement à la dispense, il en était tout autrement. La dispense avait été obtenue et remise à l'évêque d'Orléans (1); par malheur celui-ci ne se souvenait plus ni de la teneur, ni de la fulmination, et les actes étaient sans doute perdus. Cette déposition, confirmée par une autre de Melun, est très importante.

Touchant la violence, les témoins sont diffus, excepté encore l'évêque d'Orléans, confident du prince au moment de son mariage; mais les vingt-deux ans de cohabitation écartaient ce moyen. La vérité est, les témoins l'affirment, que Louis n'aimait pas Jeanne, qu'elle lui déplaisait extrêmement, ce que Jeanne avouait à sa manière : « Je n'ose parler à lui; car chacun sait qu'il ne fait compte de moi. »

Tous les témoins étaient d'accord sur les belles qualités de l'âme et sur les défauts corporels de la princesse. « Bonne, honnête, d'une réputation entière devant Dieu et devant les hommes, elle avait le corps contrefait, courbé d'un côté; elle était laide même pour son père, excepté de visage. » De ces témoignages peut-on conclure à l'impuissance?

Le reine protesta, le 3 décembre, comme elle s'en était réservé la faculté expresse, contre les dépositions des témoins, y relevant ou l'incompétence, ou des contradictions, ou des faussetés manifestes. Elle avait marqué trente-deux articles sur lesquels le roi devait prêter serment. L'un de ses procureurs, C. de Prenx, les ayant apportés au roi le 26 novembre, le roi promit de contenter la princesse sur ce point. Il tint effectivement parole, le 5 décembre; étant à Ligeul près de Tours, devant les commissaires, en présence

(1) François de Brilhac, évêque d'Orléans depuis 1473, avait marié Louis et Jeanne... C'est lui qui restaura la cathédrale de Sainte-Croix, Notre-Dame de Cléry. Il mourut à Orléans au mois de janvier 1506.

du procureur de la reine et de quelques magistrats, il affirma ou nia sous serment ce que sa conscience lui dictait sur les trente-deux articles, à mesure qu'on en faisait la lecture.

Ne sondons pas à la distance de quatre siècles les replis d'une conscience morale que Dieu seul a pu juger. Mais la conscience intellectuelle, la mémoire ou, si l'on veut, le cœur de Louis XII furent en défaut, quand on lut l'article relatif à la prison de Bourges, et que le roi nia sous serment qu'il eût obligation à Jeanne de sa délivrance.

## III

Le serment et les déclarations du roi avaient mis fin aux débats, en sorte que la sentence aurait pu être prononcée dès le 12 décembre, le huitième jour après les déclarations. Mais la reine ayant demandé encore quelques explications, on les lui donna. Enfin la sentence définitive fut rendue solennellement à Amboise, dans l'église paroissiale de Saint-Denis, le 17 décembre, en présence d'un très grand nombre de personnes, le roi et la reine étant cependant absents. En voici le texte.

« Au nom de Dieu, de la Saincte Trinité, Père, Fils et Sainct-Esprit. Amen. Veu le procez pendant par devers nous, Philippe en titre des SS. Pierre et Marcellin cardinal de Luxembourg et evesque du Mans, Loys evesque d'Alby et Ferrand evesque de Septe, juges deleguez en cette partie de nostre Saint-Père le Pape, entre Loys XII, roy très chrestien de France, demandeur d'une part, et illustre dame Jeanne de France, defenderesse d'autre part; veu le rescript apostolique, la demande du dit demandeur, la litisconsultation de la dite defenderesse, ses responses, exceptions, repliques, positions et responses sur icelles d'un côté et d'autre, les tesmoins produits par le dit demandeur et leurs depositions objectées au contraire et autres documents; conclusion faicte en cause et assignation pour oüir droit; en communication de conseil avec les cardinaux, archevesques, evesques, docteurs en théologie et en droit en grand nombre : avons dit et disons par nostre sentence définitive, ayant Dieu devant les yeux, DECLAIRONS ET PRONONCEONS le mariage faict entre les dites parties estre et avoir esté nul; et donnons congé et licence audit demandeur en tant que besoin serait par authorité

apostolique de pouvoir prendre femme telle que bon luy semblera par mariage; et sans despens de la dite cause. »

Les juges déclarèrent donc que le mariage avait été et était encore nul et de nul effet; que le roi était libre de se pourvoir ailleurs, que par l'autorité apostolique ils lui en donnaient la permission autant qu'il était nécessaire; et qu'à l'égard de la reine Jeanne, ils l'exemptaient des frais, dommages et intérêts : le tout décidé selon le droit des parties, et les raisons alléguées pour et contre depuis le commencement du procès. « Les juges », fait observer le P. Berthier, « ne spécifient pas quelles furent les raisons qui les déterninèrent ainsi en faveur de Louis XII. Il nous semble que les meilleures étaient le défaut de formalité dans la fulmination du bref de dispense, et l'état de la reine dont le roi affirmait avec tant de précision l'infirmité habituelle. »

Le même historien rejette comme non prouvé, ou du moins comme exagéré, le récit d'une tempête extraordinaire qui se serait déchaînée au moment où le mariage avait été déclaré nul. « Veut-on démontrer par là que le second mariage de Louis XII fut un adultère public? c'est aller trop loin. » L'honnête critique n'aurait pas davantage approuvé ceux qui, raisonnant *a posteriori*, montreraient ce deuxième mariage aboutissant à deux femmes, Claude et Renée, celle-ci misérable, oui, mais celle-là digne de tout éloge, Pour contre-balancer les récits de cette nature, il faudrait faire remarquer la vénération de Louis XII, après comme avant son divorce, pour le grand thaumaturge, qui vivait à Tours, saint François de Paule, et rappeler les cadeaux que le saint envoyait au roi. Il ne faut pas se faire l'écho des esprits chagrins qui déclamèrent contre Louis XII, comme le docteur Jean Standouk, le frère mineur Olivier Maillard, et autres.

On ne doit pas non plus s'apitoyer trop humainement sur la disgrâce qu'éprouva Jeanne en cette occurrence, cette disgrâce ayant eu par rapport à elle, comme s'exprime Berthier, « toutes les qualités de ces croix précieuses dont Dieu favorise ceux qu'il aime. Une fille, une sœur, une épouse de roi se trouve après vingt-deux ans inquiétée sur son alliance avec un époux qu'elle honorait. Elle est d'abord exposée à subir les interrogatoires, à entrer dans des discussions odieuses, à recevoir de ce même époux, qu'elle aimait, la preuve authentique de l'aversion qu'il avait toujours eue pour elle. Elle est ensuite dégradée de ce rang d'épouse et de reine,

pour céder le trône et le cœur de son mari à une rivale aimée depuis longtemps. Tout cela forme une espèce de phénomène en genre d'histoire et en matière d'humiliation ».

La faculté laissée à Louis XII d'épouser Anne de Bretagne a valu à la France une de ses plus belles provinces.

La liberté rendue à Jeanne de France, devenue duchesse de Berry, lui fournit l'occasion de pratiquer les vertus les plus héroïques, de fonder un nouvel ordre de religieuses et de parvenir à une sainteté qui l'a placée sur nos autels sous le nom de sainte Jeanne de Valois.

A. Jean. *S. J.*

---

# LE GÉNÉRAL GORDON[1]

## IV

En commençant cette étude biographique, nous la comparions à un portrait esquissé.

Le génie militaire du héros, sa foi chrétienne, le récit de ses vertus, ont permis, nous l'espérons du moins, d'attraper la ressemblance et d'expliquer la douceur, l'éclat voilé du regard. Il s'agit maintenant de compléter l'ensemble de la figure et de grouper sommairement les principaux événements qui lui servent de cadre.

Gordon quitta Gravesend en 1871 pour aller représenter le gouvernement britannique à la Commission du Danube. A Constantinople, il fit la connaissance de Nubar-Pacha. Sir Samuel Baker, le célèbre explorateur du Haut-Nil, avait été nommé par le khédive, gouverneur du Soudan. Lorsque la durée de ses pouvoirs expira, Gordon, sur la proposition de Nubar-Pacha, consentit à recueillir cette lourde succession.

Les déserts qui forment les confins méridionaux de l'Egypte, au nord; les lacs Victoria et Albert Nyanza, au sud; le Dar-Four à l'ouest; les plages de la mer Rouge à l'est, limitent l'immense territoire du Soudan. Khartoum, la capitale, le véritable réduit stratégique de la contrée est située au confluent du Nil blanc et du Nil bleu.

C'est en 1819 que Méhémet-Ali avait entrepris de soumettre les différents royaumes du Soudan à la domination égyptienne. Le joug du gouvernement vice-royal ne sembla pas, les premières années, bien dur à supporter. On payait aux collecteurs égyptiens un léger tribut et l'on continuait sans être inquiété le commerce des esclaves

(1) Voir la *Revue* du 15 mai 1885.

qui a, dès la plus haute antiquité, constitué la principale industrie de l'Afrique équatoriale.

Les successeurs de Méhémet-Ali s'efforcèrent de transformer en une possession effective la suzeraineté nominale qu'ils exerçaient; les tributs furent augmentés, des garnisons permanentes occupèrent les postes principaux, jalonnant en quelque sorte les routes que suivaient les grandes caravanes.

Quant à la traite des nègres, elle fut en principe sévèrement condamnée, mais dans la pratique, les fonctionnaires égyptiens se contentèrent de prélever un impôt sur les chasseurs d'hommes et, plus tard, ils favorisèrent presque ouvertement la formation de ces syndicats de marchands qui devinrent bientôt assez riches pour lever une armée à l'aide de laquelle ils gouvernèrent le Soudan.

Quand ils s'estimèrent plus puissants que les gouverneurs Egyptiens, ils songèrent tout naturellement à s'affranchir de leur tutelle et ne consentirent plus à payer le tribut accoutumé.

Sir Samuel Baker fut envoyé par le khédive Ismaïl pour rétablir l'autorité compromise du gouvernement du Caire; il construisit une série de comptoirs fortifiés sur les rives du Haut-Nil, explora des régions encore inconnues et s'efforça de réprimer le brigandage naissant. Mais son œuvre fut surtout celle d'un géographe et d'un conquérant. C'est à Gordon qu'allait incomber le rôle de pacificateur et de souverain.

La correspondance de Gordon avec sa sœur qui vient d'être récemment publiée (1), donne les plus complets détails sur cette mémorable campagne. Elle a aussi l'inappréciable avantage de faire connaître la vie intime, les pensées familières de celui qui allait devenir *Gordon Pacha*. Nos lecteurs nous sauront gré de faire à ces lettres de nombreux emprunts.

« *Khartoum*, 14 *mars* 1874. — Nous avons quitté Berber le 9 mars et nous sommes arrivés ici le 13 au point du jour. Le gouverneur général est venu en grand uniforme à la rencontre de votre frère qui a pris terre, salué par une salve d'artillerie, au milieu d'un bataillon de troupes, musique en tête. C'était un beau spectacle. Le jour précédent votre frère avait dû retirer ses culottes et pousser son bateau dans le Nil en dépit des crocodiles qui ne vous touchent pas quand vous êtes en marche. Maintenant, il ne peut pas faire

(1) *Lettres de Gordon à sa sœur*, écrites du Soudan. — Ph. Daryl.

un pas sans que des gardes l'accompagnent. J'ai une belle maison ici et je suis confortablement installé. Le gouverneur avait appris la veille de mon arrivée que la masse épaisse de végétation, le *Sudd*, dans le Bahr-el-Ghazal, avait été coupée par les soldats, de sorte que Gondokoro n'est qu'à trois semaines d'ici. Nous avons fait ce voyage plus vite que qui que ce soit ne l'a jamais fait. J'avais sur moi un numéro de la *Pall mall Gazette* à la date du 13 février, en arrivant le 13 mars; Khartoum n'est donc qu'à un mois de distance de Londres. Tout le monde ici est absolument opposé à Abou-Saoud, mais je lui reste fidèle et je me confie à une main plus puissante pour me tirer d'affaire. « Confie-toi à Lui de tout ton « cœur et ne t'appuie pas sur ta propre intelligence; incline-toi « devant Lui dans toutes les entreprises et il dirigera tes pas. » Ou il y a un Dieu, ou il n'y en a pas, c'est toute la question.

« J'ai passé une revue le lendemain de mon arrivée et j'ai visité l'hôpital et les écoles que j'ai trouvés très bien tenus; les négrillons ont été contents de me voir. Je voudrais bien que les mouches ne trouvassent pas à se régaler dans le coin de leurs yeux!

« Khartoum est une belle ville en tant que situation. Les maisons sont faites de terre et ont des toits plats. Je partirai le 20 pour Gondokoro où j'espère arriver le 18 avril. La caravane partira après moi avec nos bagages et arrivera dans deux mois. Je me porte très bien et j'ai du temps de reste, en dépit de tout l'ouvrage à faire. Dites à X... que, comme il aime à le répéter, on ne peut avoir de meilleur serviteur que soi-même. »

« *Khartoum*, 17 *mars*. — Voici les titres de votre frère : « Son « Excellence le général-colonel Gordon, gouverneur général de « l'Equateur. » N'est-ce pas un mélange extraordinaire? Personne ne devrait franchir la ligne sans l'autorisation de Son Excellence... J'ai lancé un décret draconien déclarant le monopole du gouvernement pour le commerce de l'ivoire, interdisant l'importation des armes et de la poudre, et l'entrée aux gens dépourvus de passeport. En un mot, j'ai mis le district en état de siège, c'est-à-dire sous le bon plaisir du général. Je me porte à merveille et j'espère, avec le secours de Dieu, que tout marchera bien.

« Que dites-vous du système de jouer à pile ou face les questions embarrassantes? Deux domestiques, qui m'étaient parfaitement inutiles, m'ont été amenés et la question de savoir s'ils resteraient ou non a été décidée en leur présence à pile ou face. La réponse a été

en leur faveur, tout d'abord, mais on a fini par les renvoyer; ils avaient le don de m'exaspérer.

« Les gens de Khartoum font entendre un bruit singulier quand ils vous rencontrent, en guise de salutation; cela ressemble à un bruit de clochettes, très aigu et assez musical... L'air est si sec ici que les matières organiques ne se décomposent pas et ne sentent pas mauvais; elles se sèchent tout simplement. Un chameau mort devient semblable à un tambour.

« Je vous ai parlé de l'ouverture du *Sudd*. Vous savez que le Nil sort de l'Albert Nyanza. Au-dessus de Gondokoro, il s'étend en lacs; au bord de ces lacs fleurit une plante aquatique dont les racines plongent à 5 ou 6 pieds dans l'eau. Les indigènes brûlent la partie supérieure quand elle est sèche; la cendre forme du terreau et de nouvelles plantes y poussent jusqu'à ce que le tout forme une couche de terre ferme. Le Nil, en montant, en emporte des masses flottantes; elles arrivent à un détour du fleuve et s'y arrêtent. D'autres de ces îles continuent à flotter, et enfin la rivière est bloquée. Quoique l'eau continue à couler par-dessous, toute communication est interrompue, parce que ces masses ferment tout passage à une distance de plusieurs milles. L'année dernière, le gouverneur partit et avec trois compagnies et deux steamers, il débarrassa la rivière d'énormes blocs de cette végétation. Tout à coup, une nuit, l'eau fit éclater ce qui en restait, vint se précipiter sur les steamers et les entraîna à peu près à 4 milles plus bas, ouvrant le passage pour tout de bon. Le gouverneur raconte que ce fut une scène terrible; les hippopotames étaient entraînés, criant et soufflant; on voyait tournoyer les crocodiles et la rivière était couverte de morts ou de mourants, hippopotames, crocodiles et poissons, qui avaient été écrasés par la masse. Un des hippopotames fut jeté contre l'avant du steamer et tué; un crocodile de 35 pieds de long eut le même sort. Le gouverneur qui était dans le marais, fut obligé de faire 5 milles sur un radeau pour rejoindre son vapeur. Vous ne pouvez vous imaginer l'utilité de cette ouverture pour moi; autrefois on mettait de dix-huit mois à deux ans pour aller d'ici à Gondokoro, tandis qu'à présent c'est l'affaire de vingt et un jours par steamer. »

Si l'on compare ces lettres à celles que Gordon écrivait sous les murs de Sébastopol, on peut constater que la manière n'est plus la même. La phrase est moins coupée; le style se maintient nerveux

et énergique, mais la pensée se développe avec plus d'ampleur; une harmonie qui n'est pas exempte de toute recherche préside au groupement des idées.

Cette correspondance était la seule distraction du gouverneur du Soudan au milieu des soucis continuels de son commandement. Après avoir parcouru à plusieurs reprises, en dépit de tous les dangers, les quatorze provinces soumises à son autorité, il se consacra à la tâche surhumaine de réformer les abus et d'organiser l'administration du pays.

Les rares Européens qui formaient son état-major ne pouvaient supporter les chaleurs torrides des régions équatoriales. Gessi, son lieutenant, Russel, Campbell, les frères Linânt (Français) étaient atteints des fièvres; Anson, de Witt y avaient déjà succombé. Le colonel américain Long voulut partir en mission chez le roi Mtessa. Gordon restait donc seul et il suffisait à tout par une infatigable activité.

Il avait recruté dans les tribus sauvages quelques milliers de noirs; il les amalgama avec les six cents Arabes qui constituaient son armée régulière, et put alors relier, par une série de postes retranchés, les stations du Nil supérieur qu'il étendit jusqu'au lac Albert-Nyanza.

En même temps, il faisait la guerre aux chasseurs d'hommes et punissait sévèrement les fonctionnaires prévaricateurs. Cependant la bassesse, la cupidité de tous les gens qui gravitaient autour de lui, la pusillanimité de ses auxiliaires l'attristaient profondément et une note mélancolique s'échappait parfois de ses lettres.

« *Gondokoro*, 16 *décembre.* — Dans quelques jours, j'en aurai fini avec les affaires d'ici, nous avons eu un rude travail, mais c'est à peu près terminé. J'apprends ce matin que Linant, le frère du Linant qui est mort, et son domestique, un Français, sont malades tous les deux... Il ne reste plus un seul membre de l'état-major original, à l'exception de Kemp; ils étaient huit en tout.

« Plus on vit, plus on est frappé de l'avidité des hommes pour l'argent. Leurs idées sur le vol sont bien curieuses : ils méprisent un homme qui vole directement, mais ils feront sans le moindre remords des choses qui reviennent absolument au même. Il me semble que, passé quarante ans, on voit ces choses-là plus clairement. Pour ma part, je crois que chacun de nous est plus ou moins un coquin et un escroc, et que, quand on viendra à nous peser, il y aura bien peu de différence dans la balance; et cependant, combien

nous sommes pleins de grandes phrases, et combien prêts à prononcer des jugements!... Les indigènes sont tous les mêmes dans leur amour de l'argent.

« Ne rompez pas en visière avec le code de l'honneur suivant le monde, et il importe peu que vous alliez contre les lois de Dieu. Combien nous les foulons aux pieds dans toute notre conduite! Vous souvenez-vous que j'avais coutume de répéter qu'une veuve préférerait certainement 10,000 livres sterlings dans le fonds à la promesse divine : « Je serai l'époux de la veuve. » Eh! dit l'égoïsme, ce sont des mots, rien que des mots, mieux vaut avoir l'argent, quelque chose de solide : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, » etc. Pour moi, je n'oublierai jamais quelle récompense je reçus, quand je grattai l'inscription de ma médaille d'or (1). N'en ai-je pas été payé un million de fois? Il n'y a plus pour moi rien de précieux en ce monde. Ses honneurs? — ils sont vains. Ses bibelots? — ils sont périssables, inutiles. Tant que je vivrai, je priserai la bénédiction de Dieu, la santé. Avec cela on est riche en ce monde. Vous me demanderez pourquoi je suis venu ici? Je me suis laissé entraîner peu à peu à la pente de mes idées; je me sentais d'un caractère trop indépendant pour servir à Malte ou ailleurs, et peut-être sentais-je qu'il y avait en moi quelque chose qui, si Dieu le voulait, pourrait faire du bien à ces pays-ci; car il m'a donné une grande énergie, la santé, et une assez forte dose de sens commun. »

« *Duffli*, 31 *octobre* 1875. — La poste est arrivée hier venant du nord; on a beau faire, les soldats sont décidés à piller en route. Les indigènes se rassemblent et prennent la fuite; les soldats en les poursuivant tombent dans des embuscades. L'un d'eux a été tué. J'ai pris une telle horreur de ces soldats nègres, que je ne puis même en supporter la vue. Ce ne sont que des pillards, et ils sont aussi peu faits pour civiliser ce pays que pour civiliser la lune. Je ne puis m'empêcher au fond de me réjouir de ce qu'ils craignent les indigènes, bien que cela soit souvent un obstacle à mes opérations. Il leur faudra longtemps pour prendre le dessus sur les noirs; ceux-ci auront trouvé toutes sortes d'expédients avant que les soldats égyptiens se soient définitivement établis dans le pays.

(1) L'impératrice de Chine avait offert à Gordon une médaille d'or avec une inscription commémorative de ses services. Pour venir en aide aux ouvriers victimes de la crise *du coton*, en Lancashire, il effaça la dédicace et envoya anonymement sa médaille aux promoteurs de la souscription.

« Je me tire maintenant fort bien d'affaire sans interprète; j'ai fini par découvrir que mes officiers manquent absolument de raisonnement. Ils comprennent un ordre direct, et c'est le seul auquel ils obéissent. Il me semble qu'un demi-soldat, plus civil que militaire, serait l'homme qu'il faudrait pour commander ici. Je crois que les Français font mieux ces choses-là que nous autres Anglais; ils sont plus souples. Les Allemands, c'est-à-dire les fonctionnaires allemands, ne feraient pas du tout l'affaire. Ils sont trop méthodiques. »

Les réformes administratives opérées par Gordon n'avaient pas manqué de lui créer de nombreux ennemis. Des difficultés s'élevèrent entre lui et le gouvernement khédivial, et sa démission, qu'il s'empressa d'offrir, fut acceptée. Le 24 décembre 1876 il était de retour à Londres (1), après un règne de dix-huit mois, fécond en résultats. La carte du Nil Blanc, de Khartoum au lac Victoria est définitivement dressée; le commerce des esclaves sur les deux rives du fleuve est frappé à mort; les tribus voisines de la vallée du Nil reprennent confiance et jouissent d'une sécurité dont elles étaient privées depuis longtemps; les bestiaux, les blés, l'ivoire peuvent circuler librement d'un marché à l'autre; la navigation est ouverte entre Gondokoro et les grands lacs. Tout en s'occupant de nouer des relations amicales avec les souverains d'Abyssinie et d'Ouganda. Gordon a créé des districts administratifs et établi des voies de communication qui sont en même temps des lignes stratégiques. Sans exercer sur les habitants une pression vexatoire, il a réussi à doter les finances égyptiennes d'un revenu régulier.

*
* *

Le Khédive ne tarda pas à regretter amèrement le départ de Gordon. Les souverains de l'Orient n'ont pas souvent pour serviteurs des hommes de la trempe du vainqueur des Taï-pings. Aussi le gouvernement du Caire ne tarda-t-il pas à solliciter de nouveau ses services. Gordon était aussi peu capable de garder le souvenir d'une injustice que de se refuser à l'accomplissement d'un devoir. Il avait conscience du bien qu'il avait fait dans le Soudan; il espérait en faire plus encore. Les offres du Khédive furent acceptées, et le général arriva au Caire le 8 février 1877.

(1) *Chinese Gordon*, by Archibald Forbes.

La situation s'était singulièrement aggravée en l'espace de quatre mois. Les tribus du Darfour avaient entamé les hostilités et assiégeaient les garnisons du Soudan occidental; un chef Abyssin nommé Oualad el Michaël, révolté contre le roi Johannès, s'était fixé, en dangereux allié, sur le territoire égyptien. N'ayant pas d'armée à confier au général Gordon, le Khédive le combla de dignités. Il le nomma *muchir* ou maréchal, lui fit don d'un habit couvert de broderies d'or d'une valeur de 150 livres sterling et lui octroya les titres de gouverneur du Soudan et du Darfour, souverain des provinces de l'Équateur et des rives de la mer Rouge jusqu'à Berberah.

« Il y a des disputes sur la frontière d'Abyssinie, tâchez de les arranger. » Telles furent les seules instructions — un peu vagues, on conviendra — données par Ismaïl.

La tradition dit que Mahomet a prononcé un formel anathème contre tout musulman qui ferait la guerre contre ce pays, et c'est pour cette raison que les Égyptiens redoutaient fort un conflit avec les sujets du Négus. Le vrai danger était ailleurs. Un voyage à Keren, des promesses diplomatiques et beaucoup d'audace permirent à Gordon d'aplanir toutes les difficultés pendantes, et dès qu'il eut recouvré sa liberté d'action, il se dirigea à marches forcées sur Khartoum.

Les marchands d'esclaves fomentaient une révolte dont Suleiman, fils de Zebehr pacha était l'âme; ils pouvaient mettre en ligne dix mille soldats et étaient entrés en relations avec les hordes sauvages qui assiégeaient Fascher, la capitale du Darfour. Gordon pensa qu'il fallait aborder avec une extrême prudence la question de l'esclavage, pour ne pas compromettre à jamais la domination khédiviale, et s'aliéner la classe puissante des ulémas. Il se borna à recommander au consul-général anglais, M. Vivian, le plan suivant :

1° Rendre exécutoire la loi qui force les esclaves fugitifs à rentrer chez leurs maîtres, à moins qu'ils ne soient traités par ceux-ci avec cruauté.

2° Requérir les maîtres d'enregistrer leurs esclaves avant le 1er janvier 1878.

3° Ne mettre à exécution l'article 1er que si l'enregistrement a été effectué.

4° Interdire tout enregistrement d'esclaves après le 1er janvier 1878.

Il se proposait, en outre, de ruiner rapidement les Européens

possesseurs d'esclaves dans ces pays. S'ils se déclaraient sujets étrangers, il prononcerait la libération de leurs esclaves; s'ils se disaient sujets égyptiens, il leur infligerait des taxes énormes.

Ces mesures si sages, si pratiques excitèrent en Europe une vive réprobation. Il était pourtant difficile de mettre en doute les sentiments de Gordon. Il avait aboli l'esclavage dans tous les districts sur lesquels il exerçait une autorité directe et effective. Son passé répondait de l'avenir.

Dans une longue lettre, il explique avec une extrême lucidité les mobiles qui ont déterminé sa conduite et répond ainsi par avance à l'indignation si peu justifiée que devait provoquer six années plus tard la fameuse proclamation de Khartoum.

« *Dara*, 28 *juillet*. — Je voudrais bien que vous me fassiez parvenir les publications de la Société contre l'esclavage. Ces gens-là se figurent que vous n'avez qu'à dire un mot et que l'esclavage cessera.

« Il faut laisser le temps adoucir le mauvais effet de ce qu'on écrit contre moi dans les journaux, sur ce que j'achète les esclaves possédés actuellement par les particuliers, pour les incorporer dans mes troupes. J'ai besoin de soldats, où veut-on que je les prenne? Si je n'achète pas les esclaves pour les enrégimenter, pour les libérer ensuite, ils restent esclaves; au moins, durant le temps de leur service militaire, sont-ils à l'abri de cette honte. Je ne puis pas les prendre à leurs propriétaires sans compensation; ce serait donner le signal d'une révolte générale. Je ne puis pas indemniser les propriétaires et laisser aller les esclaves, car ils retomberaient aussitôt dans leurs mains. Il est possible que les esclaves aient peu de goût pour le service militaire, mais c'est le sort de bien des gens dans les pays où la conscription existe, et, en vérité, c'est le seul moyen pratique que j'aie de détruire ces bandes armées, présentement au service des marchands d'esclaves, et de les discipliner.

« Quand j'aurais pris les bandes dont les fils de Zebehr et d'autres sont les chefs, les marchands d'esclaves n'auront plus le pouvoir de faire des razzias; et je m'assure ainsi des forces suffisantes pour prévenir de nouvelles tentatives de ce genre. Je voudrais que vous compreniez bien ces choses, car je ne doute pas qu'il ne se trouve des gens pour écrire : « 1° Le colonel Gordon achète des esclaves pour le compte du gouvernement; 2° le colonel Gordon permet aux Gallabats de prendre des esclaves. » Au n° 1 je réponds :

« Il est vrai, car j'ai besoin de ces soldats esclaves pour mettre fin « à la traite des noirs, et pour briser le pouvoir des marchands d'es- « claves à demi indépendants. » Au n° 2, je réponds : « Il est vrai, « car je n'ose pas arrêter leur commerce avant d'avoir anéanti le « nid de marchands d'hommes de Chaka. »

« Je serais fou si j'agissais différemment. Si nous étions en guerre avec la Russie, serait-ce le moment que nous choisirions pour rien changer aux habitudes sociales des Hindous?. . . .

. . . . . .

« Cette question des esclaves est la plus compliquée, la plus épineuse que j'aie à résoudre. Vous n'avez pas idée des difficultés auxquelles je me heurte. En voulez-vous un exemple? Une quantité d'esclaves pris dans la dernière razzia faite près d'ici par les Gallabats, refuse de s'en aller en liberté... Une chose me tourmente. Que vais-je faire des trois ou quatre mille esclaves, femmes et enfants, qui se trouvent en ce moment à Chaka, si nous réussissons à prendre cette place? Je ne puis pas les reconduire dans leur pays; je ne puis pas les nourrir; veuillez résoudre ce problème. Il faut que je les laisse prendre par mes auxiliaires, ou par mes soldats, ou par les marchands. Impossible de faire autrement. Si je les abandonne à eux-mêmes, ils seront assurément repris, car un esclave échappé est, comme un mouton errant, la propriété de celui qui le trouve. Il faut considérer ce qui vaut le mieux pour l'individu même, et non pour l'effet qu'on pourra produire aux yeux de l'Europe. C'est l'esclave qui souffre et non l'Europe... Je pourrais laisser l'affaire se résoudre toute seule, ne pas m'occuper de ces esclaves et laisser les propriétaires se tirer d'affaire à leur gré; mais je causerais ainsi des souffrances terribles aux esclaves et peut-être la mort de la moitié d'entre eux. Dois-je être lâche et faire cela par crainte de ce que pourra dire la judicieuse Europe? Non, je laisserai dire. »

Gordon laissa dire, en effet, et il poursuivit avec une admirable ténacité le plan qu'il avait jugé efficace. Tantôt avec les bandes lâches et indisciplinées qui lui servent de soldats, il intimide les rebelles, et les met en déroute après de meurtriers combats; le plus souvent, il joue d'audace et obtient, en affichant un mépris superbe de la mort, des résultats inespérés.

Un des fils de Zebehr décharge par une nuit étoilée son revolver sur la tente du gouverneur, et regagne avec son escorte le camp de

son armée, Gordon part à dos de chameau, et arrive tout seul à Dara, après avoir fait 85 milles en moins de deux journées.

Le lendemain matin, il revêt l'armure dorée qu'il tient de la gracieuseté du khédive, monte à cheval et, accompagné d'une douzaine de bachi-bouzouks, pénètre dans le camp et ne s'arrête que devant la tente des chefs. Suleiman s'avance à sa rencontre, suivi de ses lieutenants; frappé de stupeur, il écoute sans sourciller la harangue suivante, prononcée en langue arabe : « Vous méditez une révolte; je le sais; voici mon ultimatum : vous allez déposer les armes et dissoudre vos bandes; — mon pardon est à ce prix. »

Suleïman ne se soumit pas, mais Gordon se retira sain et sauf et connut exactement l'effectif de ses ennemis.

Il fallut encore plusieurs mois pour pacifier le Soudan. Les rebelles exterminèrent, à Idris, une colonne égyptienne; Gordon abandonna les provinces méridionales pour aller tirer de ce méfait une éclatante vengeance. Tous les parents et alliés de la famille Zebehr furent mis en prison et eurent leurs biens confisqués. Gessi, le plus intrépide lieutenant du gouverneur, exécuta un raid audacieux dans le Sud, et parvint à s'emparer de Suleïman.

La victoire était définitive. Gordon pacha conserva ses fonctions de gouverneur jusqu'à la chute du khédive Ismaïl, en 1879; puis il revint en Angleterre; mais auparavant, il remplit auprès du roi Johannès une mission diplomatique, au cours de laquelle il courut les plus grands dangers.

## V

L'amour des voyages, l'esprit d'aventure, le besoin d'occuper sa prodigieuse activité, ne devaient pas permettre au général Gordon de jouir pendant longtemps du repos que lui avaient recommandé les médecins. Au moment de partir pour son royal gouvernement de l'Inde, le marquis de Ripon lui proposa de l'accompagner en qualité de secrétaire et de conseiller intime. Gordon y consentit; pendant la longue traversée, ces deux hommes si éminents à des titres divers, s'unirent par les liens d'une solide amitié, et il est permis de supposer que les convictions catholiques du vice-roi ne furent pas sans influence sur l'esprit de Gordon. Quant aux fonctions qu'il avait acceptées un peu à la légère, il se hâta de les abandonner. Il y a des hommes qui ne peuvent ni servir en sous-ordre,

ni se plier aux exigences administratives ou autres de la routine; Gordon était de ceux-là.

Il se sépara à regret du marquis de Ripon qu'il avait en très haute estime, et se rendit en Chine, où il reçut le plus chaleureux accueil. Le gouvernement de Pékin redoutait un conflit avec l'empire russe, au sujet du Khan de Khasgar. Gordon eut assez d'influence pour faire prévaloir les idées de conciliation et écarter les menaces de guerre.

En 1882, il est mandé à Bruxelles par le roi Léopold, qui veut le consulter sur l'expédition du Congo; il part pour l'île Maurice, visite les Séchelles, se rembarque pour aller au cap de Bonne-Espérance, où son concours est réclamé pour régler la question très complexe du Basutoland.

Le premier ministre de la colonie ne veut pas laisser à l'ancien gouverneur du Soudan une entière liberté d'action, et Gordon quitte immédiatemeut ses fonctions pour rentrer en Europe (1).

La ferveur de ses sentiments religieux lui fait tourner les yeux vers la Palestine, et il profite de sa liberté reconquise pour accomplir un pieux pèlerinage aux Lieux-Saints.

N'allez pas vous imaginer, comme l'ont fait certains de ses biographes, que Gordon est absorbé par un mysticisme de vieille dévote; il se souvient toujours qu'il est ingénieur et soldat; il recherche les positions stratégiques de la Terre-Sainte, étudie la question du Canal de la vallée du Jourdain. Les admirables pages publiées sous le titre : *Réflexions en Palestine*, dont nous avons transcrit quelques fragments au commencement de cet article, témoignent éloquemment la place que l'idée religieuse occupait dans l'esprit de Gordon, mais la vie entière du général prouve qu'il ne fut jamais un rêveur exalté, et qu'il resta jusqu'à sa dernière heure un énergique soldat et un homme d'action solidement trempé.

Le roi des Belges, plus que jamais disposé à coloniser le Congo, fit à Gordon de nouvelles avances. Ces avances sont enfin acceptées. Il est à Southampton, prêt à s'embarquer, quand une note émanée du gouvernement de Sa Majesté britannique vient faire appel à son patriotisme et à son génie.

Les préludes de la nouvelle révolte du Soudan sont connus de tout le monde. La triste administration des gouverneurs égyptiens

(1) *Lettres de Gordon à sa sœur.* — Ph. Daryl.

qui tyrannisaient le pays depuis 1878 avait préparé les voies, et Mohamed Ahmed n'attendit même pas le *Coup d'État* d'Arabi pour proclamer la guerre sainte. Au mois de mai 1881, il se révéla comme *le Mahdi* dont le prophète avait annoncé la venue, gagna l'appui des marchands d'esclaves dont il favorisait les intérêts, et fut bientôt assez puissant pour entrer en campagne. Un premier échec, subi aux environs de Sennaar, n'empêcha pas l'insurrection de se propager avec une effrayante rapidité. Le Mahdi, maître de toute la contrée, à l'exception des villes fortes, fit payer cher aux armées égyptiennes les tentatives faites pour débloquer et ravitailler les places. Au mois de juillet 1882, six mille Égyptiens commandés par Youssouf-Pacha sont cernés et massacrés dans le Bahr-el-Gazal. L'année suivante, l'armée du général Hicks est anéantie aux environs d'El-Obeïd, en même temps que le détachement qui, sous les ordres du capitaine Moncrieff, allait secourir la garnison de Tokar.

L'Angleterre, protectrice intéressée de l'Égypte, fut inquiète à juste titre, et la pression de l'opinion publique obligea le ministère Gladstone à s'occuper de la question du Soudan. Le parti libéral est, par tradition, ennemi des expéditions lointaines, et l'on se souvient des armes parfois peu loyales avec lesquelles fut renversé lord Beaconsfield, qui n'avait commis d'autre crime que de garder fidèlement sa devise : *Peace with honour*.

M. Gladstone fut enchanté de pouvoir satisfaire à peu de frais au sentiment national. Gordon consentait à se rendre tout seul à Khartoum pour établir un gouvernement indigène et s'efforcer de secourir les garnisons égyptiennes du Soudan.

Le premier ministre n'encourait aucune responsabilité matérielle; aucun régiment ne s'embarquait à Porsmouth pour aller témoigner au loin de l'humeur belliqueuse de l'Angleterre, mais une lourde responsabilité morale n'allait pas tarder à le frapper (1).

Accompagné du lieutenant-colonel Stewart du 11e hussards, Gordon partit pour l'Égypte; sir Evelyn Baring et le Khédive lui donnèrent quelques instructions et de nombreux conseils; le général Graham l'escorta jusqu'à Assouam. Là, on se dit adieu. Gordon et

(1) L'indignation fut générale à Londres quand parvint la nouvelle de la mort de Gordon. Les partisans de M. Gladstone ont depuis longtemps ajouté à son nom ces trois lettres G. O. M. qui signifient : the Great Old Man (le grand vieillard). La voix populaire a renversé l'ordre des lettres et modifié la formule. M. O. G. veut dire : Murderer Of Gordon (meurtrier de Gordon).

le colonel Stewart suivirent jusqu'à Korosko la vallée du Nil, puis ils s'enfoncèrent dans le désert de Nubie.

Ils parcoururent d'une seule traite, à dos de chameau, la distance de 240 milles et arrivèrent sains et saufs à Berber. Cet acte d'audacieuse bravoure était d'un heureux présage et permettait au gouverneur de gagner en peu de jours Khartoum, la capitale de ses anciennes provinces.

Un correspondant du *Times* eut, quelques semaines plus tard, un entretien avec un intelligent Arabe qui revenait de Berber : « Gordon pacha », dit-il, « sera reçu en ami par les Arabes et les noirs. Son arrivée signifie : plus de Turcs, plus de backsheesh et de kourbash. Mais il aurait dû venir un an plus tôt; maintenant il est trop tard. »

Il était trop tard, en effet. La mauvaise administration du pays avait permis aux partisans du Mahdi d'étendre de toutes parts les ramifications de la révolte. Gordon le comprit vite, mais il n'était pas homme à reculer devant les dangers d'une entreprise. Il partit pour Khartoum, se faisant précéder par la proclamation suivante :

« *A tous les habitants*,

« Je suis nommé gouverneur général du Soudan par décret du Khédive le Très-Élevé et de Britannia la Toute-Puissante. *Le Soudan sera désormais indépendant* et régira ses propres affaires sans que le gouvernement égyptien s'en mêle en aucune façon.

« Je proclame une amnistie et je vous rends les privilèges dont vous jouissiez sous le régime de Saïd pacha. Je vous informe que S. M. le Sultan, le Très-Élevé, avait résolu d'envoyer ici des soldats turcs, les célèbres et vaillants conquérants. Mais Sa Majesté ayant appris vos souffrances et la compassion qu'elles m'inspirent, m'a envoyé, à grand péril, soutenu par ma foi dans le Dieu de toute l'humanité, pour empêcher, en son nom, que la guerre éclate entre musulmans.

« Votre tranquillité est notre unique but. Comme je sais que vous êtes attristés au sujet de l'esclavage qui existait parmi vous, et des ordres formels donnés par le gouvernement pour l'abolir et des peines portées contre ceux qui font le commerce des esclaves et des mesures prises à ce sujet, toutes choses réglées par firmans impériaux et que vous connaissez bien — j'ai décidé qu'à l'avenir personne ne se mêlera de vos affaires à cet égard, et que chacun

pourra à sa volonté prendre un autre homme à son service. Il n'y aura pas de règlements pour l'en empêcher ; il fera ce qu'il jugera à propos sur cet objet, sans l'intervention de quiconque. En foi de quoi j'ai donné cet ordre.

« Ma compassion pour vous,

« GORDON PACHA. »

Cette proclamation n'avait d'autre but que de servir de passeport à Gordon pour entrer dans Khartoum. Pour en juger autrement, il fallait ne connaître ni les sentiments du général, ni l'état de la région.

Gordon conçut le dessein de se rendre auprès du Mahdi et de renouveler un de ces coups d'audace qui lui avaient déjà réussi si souvent. Il fallut pour l'en dissuader les ordres formels de sir Evelyn Baring.

Avec des soldats disposés à trahir dès qu'ils trouveraient une occasion propice, au milieu d'une population trop malheureuse et découragée pour se montrer énergique, le gouverneur reconnut que c'en était fait du Soudan si l'on ne voulait pas entreprendre une expédition militaire.

Il proposa de faire venir par la voie de Souakim un corps de 3 ou 4000 Turcs ; leur présence pouvait faire tomber le fanatisme musulman soulevé par le Mahdi. Le gouvernement anglais ne tint aucun compte de cette proposition.

Gordon sollicite alors le concours de son ancien adversaire Zebehr pacha, exilé au Caire depuis dix ans, mais dont l'influence dans le Darfour était toujours considérable. Lord Grandville répondit que l'opinion publique ne tolérerait pas la nomination de Zebehr à un poste officiel.

Il ne restait plus au héros anglais qu'à rester à Khartoum et à attendre patiemment l'arrivée du Mahdi ou celle d'une armée de secours, si le gouvernement finissait par se résoudre à un tel sacrifice. Sans doute, il eût pu partir comme il était venu seul à travers le désert, abandonnant à leur malheureux sort la colonie européenne et le personnel des consulats étrangers.

Ce départ eût été une désertion. On peut être certain que Gordon n'y songea pas.

*
* *

Les événements qui se succédèrent dans le Soudan à partir de cette époque sont encore trop mal connus pour faire partie du domaine de l'histoire.

L'authenticité des dépêches qui parvinrent aux généraux anglais est loin d'être prouvée, et la plupart des documents rendus publics sont vagues et contradictoires.

Ce qu'on ne saurait mettre en doute, c'est que M. Gladstone se décida trop tard à entreprendre l'œuvre de la délivrance — et Gordon mourut, frappé par la balle d'un traître, quelques heures avant que l'armée du Mahdi ne s'emparât de Khartoum.

Jusqu'au dernier moment, il s'était efforcé d'accumuler les moyens de résistance; les fortifications de la ville avaient été renforcées et une flottille de steamers protégeait les rives des deux Nils. Mais la trahison de son entourage était connue de Gordon, et depuis longtemps, c'est en Dieu seul qu'il plaçait ses suprêmes espérances.

Un pasteur anglais, le révérend Reginald Barnes, va publier très prochainement les dernières lettres qu'il a reçues du gouverneur (1). Il avait fait sa connaissance à Lausanne en 1880, était devenu le confident de ses pensées religieuses et lui avait voué une fraternelle admiration (2).

Ces lettres éclairent, d'un jour nouveau, cette noble figure chrétienne et accentuent l'impression profonde qui ressort des *Réflexions en Palestine*.

Voici le billet qu'il écrivit à M. Barnes le 1er février au moment de se lancer, à dos de chameau, à travers le désert.

« Je suis arrivé aux confins du désert. Grâce à vos bonnes prières, je pense que Dieu est avec moi. Je ne crois pas aux progrès foudroyants du Mahdi, qui est le neveu de mon vieux guide

(1) *Charles G. Gordon* « a Sketch » by Reginald H. Barnes.

(2) C'est à l'hôtel que M. Barnes rencontra Gordon. Il avait bien entendu prononcer le nom du général, mais il était très éloigné de supposer que le grave *gentleman* qui discutait avec tant de discernement les plus sérieuses questions politiques et connaissait à fond les controverses théologiques n'était autre que le commandant de l'*armée toujours victorieuse* et *le gouverneur du Soudan*. Une circonstance fortuite l'éclaira sur ce point. Il trouva sur la table de son ami un paquet de sentences de mort, rédigées en langue arabe. C'était un reliquat de condamnations qui attendaient la signature du gouverneur général.

dans le Darfour, lequel était un très brave homme. Je n'aurai pas de *nourriture* (la sainte Communion) dans le Soudan. Les *prêtres catholiques* se sont retirés à Assouan. Plusieurs personnes me demandent des exemplaires du livre (1). C'est probablement à cause du chapitre « Dieu est en vous ».

Le 8 février il data d'Abou-Ahmed la lettre suivante :

« Vos bonnes prières nous ont été favorables et nous arrivons ici sains et saufs. La population semble tranquille. Evidemment la défaite de Hicks a eu moins de retentissement dans ces régions qu'au Caire. Il ne sera pas aussi facile qu'on le suppose de faire partir du Soudan tout l'élément égyptien. Ils ne consentiront pas à s'en aller dans l'espoir que les choses s'arrangeront tôt ou tard.

« Je pense (D. V.) (2) que, dans un mois, la région sera pacifiée et les routes seront de nouveau ouvertes aux caravanes. Dans le désert le froid a été très vif la nuit, et la chaleur étouffante le jour. C'est un terrible désert (entre Korosko et Abou-Ahmed) auquel les autres déserts du Soudan ne sont pas comparables... Je suis heureux d'être venu et j'espère que Dieu répandra ses grâces sur ma mission. »

C'est seulement lorsqu'il arriva à Khartoum que commença pour Gordon l'ère des désillusions; au milieu des difficultés de toutes sortes qui l'environnent, il trouve le temps de prendre part aux joies familiales de son ami.

« *Khartoum*, 24 *février*. — Ce fut, en 1870, un heureux événenement pour tout votre petit monde (3). J'espère que Dieu vous bénira tous. Je vais bien mais il n'y a pas ici de *nourriture* et j'en souffre. Les événements me paraissent moins favorables. Par moments il me semble que je suis écrasé par un lourd fardeau et que je vais tomber à terre victime de l'infirmité inhérente à la nature humaine. Enfin cela vaut peut-être mieux; et je serai préservé de l'orgueil, ce vrai *fruit défendu*. Hérode fut mangé par les vers pour n'avoir pas rendu grâces à Dieu quand il était acclamé par le peuple. Je n'ai plus le temps...

« C. G. Gordon. »

(1) *Réflexions en Palestine.*

(2) D. V. (*Deo volente.*) Ces deux lettres se retrouvent fréquemment dans la correspondance de Gordon.

(3) Il fait allusion à l'anniversaire de Angela-Annie Barnes.

Dans une lettre adressée quelques mois plus tard à un officier du Caire, le général ne peut retenir les réflexions amères que lui inspire la conduite du gouvernement anglais :

« *Khartoum*, 26 *novembre* 1884. — Cher ami, merci pour votre lettre de ce jour. Le navire qui me l'a apportée a été obligé de traverser les lignes de feu de mousqueterie et les décharges de six pièces d'artillerie. Il a été atteint par les projectiles et n'a eu que sept blessés à bord. J'espère que vous vous portez bien ainsi que votre femme. Je ne me considère pas comme maltraité, mais on a abusé de ceux qui sont venus avec moi du Caire. Je n'accepterai jamais rien du gouvernement de M. Gladstone. Je ne lui laisserai même pas payer mes dépenses. Je m'adresserai au roi des Belges, et je ne remettrai plus le pied en Angleterre, mais je me rendrai à Bruxelles et de là au Congo.

« J'ai bien peur pour Stewart, Power et Herbin, le consul Français.

« C. G. Gordon. »

Les pensées de ce genre ne persistaient pas longtemps dans cette âme généreuse. Les amertumes dont elle était abreuvée n'avaient pour résultat que de la rejeter plus avant dans le sein du Tout-Pui s

« *Khartoum*. — Je me console dans ma faiblesse par la pensée que Notre-Seigneur guide toutes choses. C'est une terrible rébellion que de rejeter sa loi ou de murmurer contre elle. Que son nom soit glorifié ! Que ce peuple soit béni et soulagé, et que je sois profondément humilié afin de mieux sentir en moi-même la présence de son Esprit-Saint. — C'est là mon ardente prière. »

Cette lettre terminera l'étude que j'ai voulu consacrer à la grande figure historique de Gordon.

Raoul Loky.

---

# LA FORÊT-NOIRE [1]

---

Toutefois, rendons à maître Aliboron l'hommage qui lui est dû, et honneur à la noble dame. C'était, en effet, une femme noble, vertueuse, fière et malheureuse, comme tant d'autres, que la très puissante et très gracieuse Uta de Schauenburg, héritière des deux illustres maisons de Kalw et de Zœhringen. Mariée toute jeune, elle n'avait que trop tôt connu la douleur et les larmes, perdant, par un accident de chasse, le comte d'Éberstein, compagnon de ses beaux jours. Une seconde union ne lui avait pas donné plus de bonheur. Elle était, il est vrai, devenue comtesse d'Adorf; mais son unique enfant n'avait pas tardé à lui être ravi, pauvre mère! Le comte avait alors cherché à oublier son chagrin dans le tumulte, les plaisirs et les dissipations du monde; le souvenir seul et la prière étaient restés à la malheureuse comtesse, toujours seule et sombre au foyer. Pour adoucir, s'il se pouvait, son deuil, elle s'était retirée, durant quelques années, dans un monastère d'Italie. Elle en revint pour accomplir son devoir, quand le comte, infirme et vieux, la rappela près de lui. Lui aussi s'éteignit bientôt, et de tout ce qu'Uta avait aimé, il ne lui resta que Dieu.

Elle songea alors à ouvrir tout près d'elle une source d'espoir et de paix, un asile nouveau à ceux qui, comme elle, souffraient et pleuraient en ce monde. Seulement, elle était indécise, quant au lieu où les serviteurs de Dieu bâtiraient leur future demeure. Un âne, appartenant au genre de coursiers qui ont, dans les défilés et dans les monts, le pas leste et l'allure tranquille, fut chargé d'en décider, et partit accompagné de quelques serviteurs, et portant sur son dos, dans une sacoche, toute une fortune. Longtemps, par les monts et les ravins, il erra, incertain, épuisé; enfin, lorsqu'il fut sur le point

(1) Voir la *Revue* du 15 mai 1885.

de tomber de fatigue et de soif, Dieu permit, — assure la légende, — que, d'un coup de pied, il fit jaillir du roc une source d'eau merveilleuse, qu'une inscription bien ancienne (1191) consacre encore aujourd'hui. Puis, rafraîchi et fortifié à la fontaine bienfaisante, le grison reprit sa marche, et ne s'arrêta plus qu'à l'entrée d'une haute et charmante vallée arrondie en amphithéâtre, n'ayant que le roc au-dessus d'elle, l'abîme et le flot au-dessous, tapissant les flancs du rocher de sapins et de mélèzes, et se brodant un frais tapis de séneçon et de genêts dorés, de géraniums vermeils, de campanules bleues et de silènes aux étoiles d'or. Ici, le baudet enchanté, jetant bas son fardeau, se roula joyeusement sur l'herbe; ici, l'or germa sur le sol et s'éleva l'abbaye. La construction en fut achevée en 1194; un coup de tonnerre mit le feu, le 6 juin 1825, aux bâtiments gothiques. Calculez combien d'âmes, depuis les jours de la comtesse Uta, avaient passé là leur vie dans la solitude, le repos, l'étude et la prière? Et pensez jusqu'à quel point ces solitaires bienheureux pouvaient s'enfermer dans leur petit paradis et se séparer du monde, puisqu'ils avaient à eux, rangés autour de l'église, un cloître avec un préau, une salle capitulaire, une résidence pour l'abbé, un collège pour les étudiants, une infirmerie, des ateliers pour la confection de tous les objets, meubles, habits, linge, chaussures, etc.; une bibliothèque, un abattoir, de vastes cuisines, un bûcher, des étables, un moulin, une scierie, et une hôtellerie pour les visiteurs et les voyageurs attardés!

Un petit roman, doux et triste, a consacré la mémoire d'un des jeunes étudiants de l'abbaye, et forme en même temps la légende de l'éblouissante cascade *Sieben Bütten*, les Sept-Cuves, qui jaillit tout près de là d'une gorge escarpée, déchirant les flancs du mont. Dix cascades, chacune de 15 à 18 pieds de hauteur, s'élancent en cet endroit d'une muraille du roc inaccessible, et s'arrêtent successivement dans sept bassins naturels, qu'a creusés le choc de leurs eaux, et d'où elles jaillissent de nouveau pour retomber en torrents lumineux, en écharpes, en gerbes, en franges, en tourbillons, en pluie.

C'était dans ce site ravissant et sauvage, que le jeune écolier Walther, d'une noble famille de Strasbourg, venait souvent méditer et rêver. Ce fut là qu'il rencontra un jour une troupe errante de bohémiens, conduisant avec eux une poétique et douce jeune fille, Elmy, dont il fit sa fiancée. L'imprudent étudiant était bien jeune; sa famille devait naturellement opposer quelque résistance. Il fallait

donc attendre, implorer, espérer. En attendant, Walther avait donné à la belle jeune fille un riche anneau de fiançailles, qui faisait l'admiration de toute la tribu. Une des vieilles prophétesses de la pauvre troupe errante avait même prédit à l'enfant émue et crédule, qu'à la conservation de ce bijou son bonheur était attaché.

Et Elmy, fière et heureuse, l'ôtait parfois de son doigt lorsqu'elle se trouvait seule, le regardait les yeux mouillés, le portait à ses lèvres, se promettant l'éternité du bonheur, l'éternelle jeunesse de l'amour. Un jour qu'elle contemplait ainsi le petit objet scintillant, un corbeau, planant sur les monts, s'abattit tout à coup, lui enleva la bague, et regagna rapidement son nid, creusé dans le roc inaccessible. Elmy, au désespoir, sanglotait et versait des larmes, lorsque Walther, accourant à sa rencontre, voulut savoir la cause de sa douleur. En l'apprenant, il sourit, la consola, lui promettant d'aller reprendre l'anneau à ce voleur téméraire. Mais le précipice sous leurs pas était béant, la roche droite et nue, le nid du corbeau inaccessible. Le projet du jeune fiancé était donc des plus téméraires, et Elmy, en pleurant plus fort, le supplia d'y renoncer. Walther parut y consentir, pour ne pas inquiéter son amie ; mais, dès le lendemain, la pauvre enfant, errant sur le bord de l'abîme, y voyait descendre, à quelques pas d'elle, le courageux fiancé, que ses compagnons du couvent retenaient au bout d'une corde. Déjà il touchait au nid ; les corbeaux effrayés s'envolaient à tire-d'ailes, lorsque la corde se rompit, et, dans le gouffre noir, béant, le pauvre Walther disparut...

La fiancée veuve s'évanouit. Quand on la ranima, elle était folle, ayant toujours devant les yeux l'abîme sans fond, le mur géant, le nid fatal, et l'image du noble Walther effacée comme par un rêve. Elle vécut encore quelque temps, en proie à des crises effrayantes, et ne tarda pas à mourir, laissant son nom et son histoire à la *Grotte des Bohémiens*.

L'abbaye d'Allerheiligen, avec ses pieux et savants cénobites, n'était pas, dans la Forêt-Noire, la seule à élever ses tours et ses clochers. Au-delà du Feldberg, vers le midi, fut fondée la célèbre abbaye de Saint-Blaise, où les religieux se firent, durant plusieurs siècles, une juste renommée en étudiant l'histoire ; non seulement en l'étudiant, mais en l'écrivant à leurs heures ; non seulement en l'écrivant, mais encore en l'imprimant. Ces laborieux chercheurs s'étaient donné pour but et pour spécialité les chroniques et les annales d'Autriche. Pas une charte du Saint-Empire qui n'eût passé

sous leurs yeux et, de là, dans leur mémoire; pas un acte signé des Hapsbourg qui ne fût touché de leurs mains. Quelques-uns d'entre eux, Eichhorn, Neugart, Martin Gerbert surtout, ont laissé après eux, des travaux estimés et des noms bien connus des modernes érudits qui connaissent particulièrement le Saint-Empire et son histoire. Qu'on ne s'étonne point, du reste : les moines de Saint-Blaise étaient bénédictins.

Aujourd'hui, sous les vieilles voûtes gothiques de Saint-Blaise, l'on n'imprime plus rien... que des cotons pilés. La Révolution française a chassé l'Autriche du midi de la Forêt-Noire; les religieux, avec leurs manuscrits, leurs archives, leurs presses et leurs reliques, ont dû abandonner leur couvent et se transporter ailleurs, bien loin, en Carinthie. L'église seule est restée intacte; les autres bâtiments : cloître, cellules, bibliothèque, dortoirs, chambres d'asile, sont envahis par les métiers et les fatras d'une filature de coton. L'industrie ne respecte rien et accapare tout; donnez-lui ce qu'il y a au monde de plus beau ou de plus sacré : un musée, un couvent, un tombeau, un autel, et, pour peu qu'elle y trouve sa convenance et un espace suffisant, elle y fera grincer ses laminoirs et tourner ses bobines. Soupirez bien bas, ô poètes, et vous, marchands, réjouissez-vous!

Mais comme nous n'allons point à Saint-Blaise pour noter sur notre carnet de voyage le cours du coton en balles et des tissus filés, nous nous détournerons pour jeter, en passant, un brin de légende à ces nobles débris; sur cette vaste tombe, une fleur de poésie. C'est le Schluchsée ou Lac des Sanglots, situé à peu de distance de là, à la base du noble amphithéâtre que dominait le couvent, qui nous fournira en passant cette tradition touchante.

Dans les premières années du douzième siècle, un bon chevalier, nommé Conrad, frère puîné du puissant duc Berthold de Zœhringen, protecteur du couvent et fondateur des cités de Fribourg et de Schaffhouse, Conrad le bon chevalier, disons-nous, habitait, non loin de ce lac, un château qu'il s'était construit à son retour d'Orient.

L'un des vœux les plus chers des fiers chevaliers de ce temps-là était, on le sait, de laisser en héritage, à un fils de leur sang et de leur nom, leur domaine et leur écusson, leur renom et leur exemple. Or, la jeune femme du bon chevalier, aimée uniquement et amèrement pleurée, était morte à la fleur de l'âge, laissant après elle un seul enfant, un fils, comme elle frêle et délicat. Le seigneur Conrad

avait eu beau s'épuiser en vaines tentatives pour donner à son unique héritier plus de forces, de fraîcheur et de vie, le but marqué semblait fatal, et l'arrêt de mort imminent. Rien de tout ce que peuvent la science, l'or et l'amour, n'avait pu ramener sur les joues de l'enfant le coloris le plus léger, dans ses yeux la moindre étincelle : ni breuvages, ni apozèmes des magiciens et des sages, ni savantes recettes des médecins, ni pèlerinages aux lieux sacrés, ni voyages entrepris vers le sud, dans les contrése lointaines, dont l'air tiède et la clarté douce auraient dû ranimer les forces de l'enfant. Et le pauvre père, à bout d'espérances et d'efforts, de vœux et de prières, n'essayait plus, ne luttait plus, et ne savait plus que pleurer. Seulement, pour que son fils ne le vît pas et ne s'en attristât plus encore, lorsqu'il se sentait le cœur trop gros, vite il s'éloignait du castel et ne s'arrêtait qu'au bord du lac, à l'ombre d'un rocher, sous un bouquet de pins qui, fermant ce calme horizon à tout regard mortel, formaient au père malheureux une verte et douce solitude. La brise passait, les pins murmuraient, quelque oiseau pépiait aux branches, et le bon chevalier, penché sur l'eau, pleurait tout bas, pleurait toujours. Un sanglot étouffé soulevait sa poitrine; une grosse larme brûlante tombait lourde dans l'eau du lac, et une ride s'y formait, puis allait s'éloignant. Personne n'était là et ne voyait, du reste; pas un chasseur sur le roc, pas un pâtre dans les prés.

Notre bon chevalier eût rougi si on l'eût vu pleurer et défaillir, lui qui avait si vaillamment et rudement combattu les Infidèles en Orient, et les Sarrasins en Sicile. Peut-être, après cela, les larmes des mères en deuil et des pères en détresse sont-elles comptées et recueillies ailleurs, plus haut que les sommets blancs de neige et les grands pics aigus, par-delà la cime des sapins verts et les vapeurs bleues de l'espace.

Quoi qu'il en soit, le chevalier Conrad, en sa profonde douleur, n'avait rien perdu de sa compatissante bonté et de sa touchante bienveillance. Lui qui souffrait tant toujours, et qui voyait tant souffrir, ne pouvait s'empêcher de considérer, même chez le plus chétif objet de la création, la peine et le danger, le mal et la souffrance.

Un jour qu'il pleurait tout seul et tristement, ses larmes s'amassant sans bruit et tombant à ses pieds dans l'herbe, il aperçut devant lui sur le sable, au bord du lac, un pauvre petit poisson expirant, qu'un bond léger et trop joyeux avait précipité hors de

l'eau sur la rive. Déjà les écailles, miroitantes du petit être avaient perdu leurs chatoyantes couleurs ; ses petits yeux brillants s'étaient éteints ; à peine un battement léger soulevait par instants la frange de ses ouïes. Courad vit tout cela au travers de ses pleurs, et trouva un regard, un soupir de compassion pour cette autre souffrance : « Va, pauvre petit abandonné, murmura-t-il, en se baissant pour ramasser le poisson sur l'herbe verte. Ma pitié et mon secours te viennent peut-être trop tard; mais il ne sera pas dit que je t'aie laissé ici souffrir et agoniser en vain, moi qui te plains et moi qui souffre. »

En parlant ainsi, il rejeta doucement la frêle créature dans les claires eaux du lac. Et, tout aussitôt, un frémissement joyeux de la petite queue aiguë et des fines écailles argentées, lui apprit que son secours n'était pas vain, que son protégé n'était pas mort. « Hélas! pour celui-là, le salut devait venir, soupira-t-il, avec une expression amère. » Puis il leva les yeux avec étonnement : un vieillard était devant lui.

Nul ne sait encore d'où avait pu venir cet étranger mystérieux ; tandis qu'il s'approchait, ses pas ne froissaient point le sol, ses vêtements ne bruissaient pas aux branches. Peut-être était-ce un des saints protecteurs du pays, que Conrad avait tant priés; peut-être, tout simplement, un des pieux ermites de la montagnes. Quoi qu'il en soit, le nouveau venu, prenant la main du chevalier, attacha sur lui tout d'abord son regard et son sourire :

— Mon fils, lui dit-il tout doucement, pourquoi ces regrets et ces plaintes? Ce que Dieu veut est toujours bon; ce que Dieu garde est bien gardé. Il vous parle aujourd'hui par ma voix, et vous dit d'espérer encore. La fraîcheur de ces eaux, vous l'avez vu, a rendu, à ce petit être expirant, la vigueur et la vie. Elles peuvent faire plus encore; elles vous gardent un bienfait caché : confiez-leur votre enfant.

Et comme Conrad hésitait, partagé qu'il était entre la surprise et l'effroi, l'espérance et la crainte :

— Avez-vous donc oublié, reprit le vénérable personnage, qu'ici vous souffrez, vous priez et vous pleurez tous les jours?... Conrad, les larmes d'un père sont assez puissantes, assez riches, assez pures, pour donner à cet enfant la force et la santé, la vie et le bonheur. Baignez ici votre cher malade, espérez, et soyez béni. Vos pleurs ont fécondé ces eaux, et le rayon de Dieu les dore.

Le bon chevalier crut, et l'enfant fut sauvé : santé, gaieté, force, couleur, lui revinrent dès qu'il se fut ébattu une heure, tous les jours, sous ce beau grand soleil, dans cette onde bénie... Mais comme tout ce qui est triste et pur va toujours plus loin dans l'esprit des peuples que ce qui est tout simplement joyeux, naturel et prospère, le lac a conservé jusqu'à ce jour son nom de *lac des Sanglots* (Schluchsée) ; le souvenir des douleurs du père dominant, même à présent, le fait de la guérison du fils. Et comme les eaux du Schluchsée possèdent maintenant encore leurs fortifiantes vertus, — voyez jusqu'où va le pouvoir des bonnes et des saintes larmes ! — les médecins de Fribourg-en-Brisgau, de Strasbourg et de Heidelberg conseillent aux convalescents affaiblis, aux personnes frêles et délicates, une double cure d'air et d'eau sur ses bords, en été, à l'ombre des sapins verts. Puisse l'espoir des souffrants qui s'y rendent n'être jamais trompé! puissent ceux qui y vont en pleurant, voir bénir et sécher leurs larmes!

De même que le Schluchsée, le Mummelsée a ses légendes. Mais, tandis que le lac des Sanglots ne parle au voyageur que de pieux et tendre amour et de consolation divine, le lac Mummelsée, au contraire, doit peut-être à l'éternel silence qui l'attriste, à la désolation qui l'environne, des ressouvenirs plus sombres, des plus lugubres traditions. Nulle verdure, nous l'avons déjà dit, ne s'épanouit autour de ses eaux endormies; pas une faible trace verte de végétation et de vie, de bénédiction et d'espoir. Ce n'est que la coupe lugubre où la montagne épanche les eaux bouillonnantes dans ses profondeurs ; la nappe de cristal toujours sombre où viennent se mirer les fantômes. Car les paysans de la Forêt-Noire vous racontent et vous soutiennent qu'une lugubre procession de spectres se rencontre, en effet, et se déroule, sur la rive du lac Mummelsée, chaque vendredi, à minuit. C'est la sinistre commémoration d'une bien sinistre aventure.

Jadis, sur les croupes superbes de la Hornisgrinde, à peu de distance du village de Seebach, s'élevaient deux châteaux. L'un de ces fiers donjons abritait douze jeunes filles, doux nid de colombes perché sur les flancs du rocher noir. Elles étaient toutes sœurs, et étaient depuis peu orphelines. Du reste, elles avaient tout : le nom, le sang, le titre, la grâce et la vertu, la jeunesse et la beauté. Avec cela, — ce qui n'a jamais gâté rien, — de grands biens dans la plaine et sur les pentes douces des montagnes. Deux frères,

maîtres du castel voisin, Johann et Friedrich de Borck, se le tinrent pour dit; ils envoyèrent solennellement demander la main d'Elda et d'Itha, les deux aînées. La réponse qui leur parvint, devait leur ôter tout espoir. Les douze jeunes héritières, séduites par la grande paix de Dieu qui règne dans la solitude, s'étaient juré à elles-mêmes de ne point se marier, voulant passer doucement, comme autant de fleurs, loin des hommes, priant, rêvant, faisant le bien et offrant chaque jour à Dieu leur humble vie. Mais elles avaient compté sans la brutalité, — surtout sans l'avidité, — des rudes barons de leur temps. Sans nul doute, on les eût abandonnées en paix, ignorées, obscures et pauvres. Mais elles avaient un nom et de l'or; pouvait-on les laisser à Dieu?

Johann et Friedrich, irrités et meurtris mais non découragés, rassemblèrent dix de leurs amis, comme eux fiers chevaliers, batailleurs et cupides. Suivis d'une nombreuse troupe de vassaux, ils attaquèrent l'autre castel, défirent et massacrèrent la faible et petite garnison, et se retirèrent victorieux, emmenant les jeunes filles. Mais, de ces pauvres martyres, la terreur ne triompha point, pas plus que n'avaient triomphé la persuasion et l'éloquence. Dieu, répétèrent-elles, avait reçu leur serment, et les hommes ne l'auraient plus.

Leurs bourreaux, irrités, les retinrent quelque temps captives, espérant avec le temps les convaincre ou les fléchir. Mais un mouvement menaçant s'opérait parmi les populations des plaines, l'indignation publique se faisait jour, des villages tout entiers s'armaient. Les douces fleurs de la montagne avaient trouvé des défenseurs; bientôt les chevaliers mécréants, acculés dans leur repaire, virent se lever le jour de la sentence et de la punition. Leurs remparts allaient s'écrouler et la garnison se rendre. Ils profitèrent d'un dernier répit pour s'enfuir par une porte secrète, entraînant avec eux leurs victimes jusqu'à la rive déserte du Mummel. Or, comme il ne leur restait plus désormais qu'à se venger et à mourir, avant de tomber sans défense aux mains des poursuivants, ils massacrèrent les douze jeunes sœurs et jetèrent leurs corps dans l'abîme. C'est depuis cette époque, dit-on, que le lac Mummel ne voit nulle fleur s'épanouir sur ses eaux, nul brin de verdure même égayer et orner ses rives. Seulement, chaque vendredi, quand la cloche de minuit sonne, des vieilles ruines des deux castels deux cortèges sortent, puis s'avancent. Les douze vierges viennent d'abord; les douze meurtriers les suivent. Les

jeunes filles sont enveloppées d'un long vêtement blanc : voile virginal ou linceul; des liserons blancs les couronnent; un beau lis toujours fleurissant s'épanouit dans leurs mains; seulement, au fond du calice embaumé s'amassent quelques gouttes vermeilles. Quant à l'armure des chevaliers, elle étincelle d'une lueur sanglante : on dirait à la fois du sang qui les couvre et du feu qui les consume. Les jeunes filles marchent enveloppées d'un léger rayon d'or, et chaque fois qu'elles rencontrent leurs bourreaux devant elles sur la rive nue, de leurs lèvres de pierre elles laissent tomber ces mots : « Soyez maudits pour l'éternité, vous qui avez du sang sur les mains, et du feu d'enfer dans l'âme. »

Arrêtons-nous toutefois : c'est assez de légendes. Nous n'avons pas seulement à signaler la Forêt-Noire comme un recueil de traditions, une source de contes naïfs, de chansons et de poèmes. La science et l'histoire, — comme nous le disions au début, — devaient nécessairement avoir leurs desseins sur elle. La Forêt-Noire devait être une tombe et un berceau : le berceau du Danube, la tombe de Turenne. Le grand fleuve, bien autrement vivant, bien autrement puissant que le grand guerrier, commence à 8 ou 10 lieues plus haut que la petite ville de Donaueschingen, en se formant de la réunion de deux cours d'eau qui jaillissent des hauteurs de Rosseck et de Saint-Georges. La Brigach et la Brege mettent le Danube en marche, affirme le dicton local. Les ruisseaux forment les fleuves, des atomes se font les mondes. Il n'est pas de souffle passant, de grain de sable, de brin d'herbe, de goutte de pluie, qui ne puisse, à un moment donné, avoir dans l'harmonie des sphères son influence et sa destination, et dont on ne puisse dire, au moment où cela roule, ou germe, ou tombe : « Où donc cela doit-il aller? Comment cela doit-il finir? »

On l'aurait bien pu dire aussi, n'est-ce pas, à propos du boulet qui frappa notre grand Turenne. Ce n'est pas aux sources du Danube qu'il est mort, mais assez loin de là, sur l'autre versant de la Forêt-Noire, entre les riants et calmes villages d'Achern et de Sassbach, presqu'en face de Strasbourg. Le monument funéraire que la France lui a élevé se dresse, unique souvenir de gloire et de deuil, au milieu des plus frais et des plus charmants paysages. Une large chaussée assez haute se déroule au flanc des collines, au milieu des blés d'or et des prés verts, entre deux haies de pommiers, de cerisiers, de noyers au feuillage sombre. Et pas d'autres armées qu'une

armée véritable de fleurs et de plantes sauvages écloses sur le bord du chemin ; le bluet découpant ses légères franges bleues, le mélilot parfumé ouvrant sa coupe d'or, les graminées en foule livrant au souffle du vent leurs aigrettes, leurs gerbes folles et leurs blonds panaches mobiles.

De cette chaussée se détache une fraîche avenue que bordent des haies de sorbiers égrenant leurs baies de corail, et qui conduit directement au monument de Turenne. C'est un obélisque de granit, fort simple, portant une date et un nom. « La France à Turenne. Érigé en 1829. » Sur les quatre faces du piédestal, le profil énergique du grand homme, son écusson armorié, une liste de ses victoires, puis ces mots, qui valent toute une oraison funèbre. « Ici, Turenne fut tué le 27 juillet 1675. » Tout près de l'obélisque, une vieille pierre en forme de stèle répète cette phrase en latin. *Hic cecidit Turennius, mense julii, die* 27 ; *anno* 1675, et marque l'endroit précis où tomba le grand capitaine. En face, sur une éminence, au nord de cette petite plaine, était dressée la batterie du margrave Hermann de Bade. C'est de là que vint le boulet. A la place du canon fatal s'élève maintenant un vieux pommier, haut et tors, tout rongé de mousse. La nature prend-elle jamais soin de la mémoire des morts, de la gloire des combattants ?

Du reste, sur ce sol du Palatinat, en d'autres lieux encore, se retrouvent des traces de nos guerriers et des souvenirs de Turenne. La petite ville de Brisach, au centre d'un canton des plus fertiles, où trois villes s'élèvent aujourd'hui, avec vingt gros bourgs ou villages, dut jadis à sa situation, qui la faisait nommer « l'oreiller de l'Empire et la clef de l'Allemagne », le triste honneur de briller au premier rang dans les guerre du Palatinat. Elle se vit assiégée par les Français et eut à subir de longues et terribles souffrances, dont un pauvre capucin du temps a tracé le navrant récit.

« La famine y était atroce, et devint bientôt sans remède. Tous les jours, un certain nombre d'habitants et de soldats mouraient de faim dans leurs réduits. On ne distribuait plus aux troupes leur pain de munition, remplacé chaque jour par une livre de viande de cheval, valant 12 kreutzers. Le besoin et la souffrance exaspérèrent tellement ces malheureux affamés, que les enfants n'étaient plus en sûreté dans la ville. Enfin il ne resta plus à manger que les peaux de cheval et de vache, dont chacune coûtait 11 thalers, environ 40 francs. Un setier de blé coûtait 40 florins ; une miche de pain,

1 ducat; le quart d'un chien, 1 florin 12 kreutzers; un œuf, 1 florin; le quart d'un poulet, 14 batz; un chat, 3 florins; une souris, 30 kreutzers; un rat, 1 thaler; et ainsi de suite. La grande auberge, près du château, fut cédée par le propriétaire pour trois pains et un anneau d'or. En trois mois, on ensevelit cinq cents personnes qui étaient mortes de faim, sans compter celles qu'on enterrait par troupes dans les jardins et dans les cours. Plusieurs cadavres furent dévorés. »

Et ce blocus dura un an, après lequel la population décimée dut finir par ouvrir ses portes. Pauvre vieille cité de Brisach qui, après avoir enduré par nous les souffrances de la famine, devait encore, en 1793, voir s'allumer, au feu de nos canons, un épouvantable incendie dont les traces, les ruines, demeurent encore jusqu'à ce jour.

Car le grand aveuglement humain le voulait, le veut ainsi. Les temps s'avancent, les débris s'entassent, les exemples et les leçons s'accumulent, et le progrès ne se fait guère. Malgré tant d'enseignements et tant de souvenirs, la guerre, cette sombre dévastatrice du globe, poursuit son chemin sanglant, portant de rive en rive son drapeau, de cité en cité sa flamme, de siècle en siècle sa misère. La Forêt-Noire l'a vue passer autrefois, hier, bien souvent. Peut-être, si les jours de l'idylle et de la paix durent peu, elle devra la voir encore.

Étienne Marcel.

---

# LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Philosophie du droit social*, par Mgr Hugonin, évêque de Bayeux. (Plon.) — II. *Etudes de droit constitutionnel* (France, Angleterre, États Unis), par Boutmy. (Plon.) — III. *Ethnographie de la France*, par A. Castaing. (Maisonneuve.) — IV. *La Crise irlandaise*, par E. Hervé. (Hachette.) — V. *La Vie rurale dans l'ancienne France*, par A. Babeau. (Perrin.) — VI. *Causeries sur notre Histoire*, par G. Hubault. (Delagrave.) — VII. *Henri IV en Gascogne*, par Ch. de Batz-Trenquellion. (Oudin.) — VIII. *François Miron*, par A. Miron de l'Espinay. (Plon.) — IX. *Le marquis de Clermont-Tonnerre*, par C. Rousset. (Plon.) — X. *Histoire ancienne de l'Orient* (IVe tome), par E. Babelon. (A. Lévy.)

## I. — II. — III

Nos sociétés modernes sont-elles destinées à osciller sans cesse entre l'anarchie et le despotisme, despotisme d'un seul, d'une secte ou de la multitude? Mgr Hugonin ne le croit pas, et il estime qu'un des remèdes les plus efficaces contre ce double fléau serait l'application de la philosophie sociale de Rosmini. L'éminent auteur commence par s'élever avec une grande énergie et une invincible logique contre la théorie du *Contrat social*, laquelle absorbe tous les droits de la famille et de l'individu en un prétendu droit unique attribué à cette abstraction qu'on appelle l'État et qui, en fait, se résout dans la domination de quelques ambitieux. Il ne pense pas, non plus, que le *droit divin*, tel qu'il a été entendu par certaine école, suffise pour rendre compte de toutes les difficultés et procurer toutes les solutions. Il montre fort bien que si Dieu doit être considéré comme la première origine de la société civile et du pouvoir, en sa qualité d'auteur de la nature de l'homme qui incline d'elle-même à la formation du lien social, suivant la parole de saint Paul : *Omnis potestas a Deo;* ce même Dieu n'a point, sauf le cas exceptionnel du peuple juif, désigné explicitement pour aucune nation de la terre, soit la forme du gouvernement, soit la personne ou les personnes qui devaient en être investies. Puisque Dieu se contente dans l'institu-

tion de la société civile et du pouvoir d'agir providentiellement, et qu'il laisse l'homme dans la main de son conseil, il est clair qu'à côté de la volonté générale divine ou mieux dans le plan divin, il y a un acte humain. Tout homme sensé l'admet. La difficulté gît dans la détermination de cet acte.

Si l'on consulte l'histoire, fort obscure bien entendu aux époques reculées où les premières sociétés civiles se sont formées, on constate une grande variété d'influences et de modes d'action de l'homme. Mais Mgr Hugonin n'entre pas dans cet ordre d'idées, il se place sur le terrain du droit et de la spéculation pure, et il cherche quel est le principal mobile qui a pu inciter les hommes à former un nouveau lien, mobile qui a dû demeurer le même, dans la suite des âges, tout en subissant des transformations causées par les circonstances. Le savant auteur établit que les hommes ont obéi à un double sentiment, celui de la justice et celui d'une bienveillance mutuelle, le premier les induisant à revendiquer ce qui est dû à chacun, le second à se relâcher un peu de l'extrême rigueur du droit pour réaliser le bien commun. On sait que Domat prit de même pour double base de l'ordre social la justice et l'amitié. Mais pour convenir de la nature et de l'étendue de ces concessions, et pour instituer un administrateur de la communauté chargé d'exécuter ses résolutions, il a fallu que les futurs membres de cette communauté s'entendissent entre eux et donnassent leur adhésion au pacte social. Mgr Hugonin regarde donc comme élément nécessaire de la formation d'une société, le consentement des intéressés, et en cela il se rapproche de la plupart des philosophes et des théologiens catholiques, entre autres de saint Thomas et de Suarez dont il expose doctement les sentiments. Mais il faut remarquer que ces philosophes n'insistent sur le consentement qu'en ce qu'il touche la forme du pouvoir et la désignation de la personne qui l'exerce, mais non pour ce qui concerne l'essence même de la société.

La famille est assurément une société, et en effet l'auteur lui donne une fois le nom de société domestique. Or, si le consentement des époux est nécessaire pour donner naissance à la famille, on ne surprend chez l'enfant pas même l'ombre d'une adhésion aux devoirs auxquels il est astreint à l'égard de ses auteurs. Ces devoirs lui sont imposés, sans qu'il ait à les discuter avant de s'y soumettre, il fait partie de la famille indépendamment de tout acte volontaire de sa part. Une société peut donc se créer sans un acte formel de consen-

tement de la part de tous ses membres : il suffit que la formation de la société et ses conditions essentielles soient commandées et réglées par la nature. Nous le répétons, il y a eu au début même un acte humain, et l'on pourrait peut-être soutenir que la coopération humaine doit subsister pendant toute la durée de la société, mais cette coopération est souvent purement instinctive. Mgr Hugonin a constaté lui-même l'absence en certains cas d'un consentement volontaire, car il parle quelque part d'un consentement dû, obligé; mais qu'est-ce qu'un consentement forcé? d'ailleurs, si ce consentement, bien que dû, est refusé, la société n'en subsiste pas moins. Telle est, du moins, notre opinion, et nous estimons que Mgr Hugonin n'y contredira pas. N'aurait-il pas confondu la société civile avec la société commerciale?

Nous demandons quel peut être le consentement explicite, formel, d'un Français du dix-septième ou même du dix-neuvième siècle, venant au monde en pleine monarchie de Louis XIV ou dans un des intervalles de notre révolution bientôt séculaire. Certes, voilà deux situations politiques et sociales bien différentes. Pourtant, dans les deux hypothèses, l'adhésion de l'immense majorité des sujets ou citoyens français ne fait l'objet d'aucun doute, mais, bien entendu, c'est une adhésion forcée. On peut se sentir froissé, éprouver du mécontentement, protester même contre certaines dispositions de la loi qui nous enserre; mais, sauf d'insignifiantes exceptions, on ne songera pas à s'expatrier, à renoncer à sa qualité de français. On se résigne plutôt qu'on ne s'enthousiasme, on subit son sort mais on ne le choisit pas; heureux, en somme, de bénéficier des avantages d'une situation qu'on n'a pas faite, mais dont on finit par s'accommoder. Telle est la réalité. Et en supposant même qu'on s'expatrie, à moins d'aller dans des pays déserts ou presque déserts, où tout est à créer, on rencontre une société toute formée dont on est contraint de subir les lois.

Frappé de la nature particulière de la société domestique et de l'absence totale de consentement chez les enfants, Mgr Hugonin lui refuse le titre de société parfaite et de convention, et la range dans la catégorie des sociétés qu'il appelle seigneuries. Cette distinction nous paraît fondée en théorie, toutefois la définition de la seigneurie aurait besoin d'être modifiée. L'enfant n'existe pas pour l'avantage du père et de la mère, comme on le suppose dans la seigneurie, au contraire; le père et la mère doivent se sacrifier, s'il est besoin,

pour le salut de l'enfant. Au moyen âge, le seigneur, s'il avait certains droits non seulement sur les biens, mais sur la personne du vassal et du serf, lui devait en revanche protection, sinon le lien seigneurial était rompu. Au fond, c'est toujours à peu près la même notion des obligations du pouvoir, notion que nous trouvons exprimée dans l'Évangile, lorsque Notre-Seigneur déclare que les chefs des nations sont faits pour les servir. Mgr Hugonin a bien vu qu'historiquement, la société seigneuriale et la société civile, telles qu'il les comprend, sont souvent enchevêtrées l'une dans l'autre, sans compter qu'il s'y joint parfois la société domestique ou patriarcale. Mais pour la détermination exacte du droit, il peut être utile de faire la distinction des unes et des autres.

Quelle est l'essence de la société civile? Rousseau et son école prétendent que c'est l'anéantissement de tous les droits particuliers, conception aussi fausse qu'immorale. Au pôle contraire, on soutient que le but proposé est, au contraire, le maintien de tous ces droits dans leur intégrité. S'il en était ainsi, l'existence même de la société serait impossible. La vérité est entre les deux. Pour la faire mieux saisir, Rosmini avait imaginé une distinction aussi ingénieuse que délicate, que Mgr Hugonin présente comme la découverte du génie. La société civile, disait le philosophe de Roveredo, respecte et fait respecter les droits, mais elle exerce l'empire sur leur *modalité;* en d'autres termes, si elle est forcée de restreindre un droit, elle en fournit, au moins, l'équivalent. Donc l'associé n'a nul motif de plainte. Nous n'apercevons pas, à vrai dire, une grande différence entre ce système et celui qui consiste à dire simplement que les associés ont fait d'avance le sacrifice d'une partie de leurs droits pour mieux s'assurer le reste et se procurer de nouveaux avantages. Au fond, nulle société ne se conçoit sans l'aliénation d'une partie de l'indépendance de ses membres. Il est nécessaire que l'autorité puisse disposer d'une partie de la liberté et de la fortune des sujets. L'abus que l'on fait de ce principe n'en détruit pas la justesse.

L'auteur de la *Philosophie du droit social* déploie constamment deux qualités assez rares : l'impartialité et la clarté. Ainsi, il expose d'une manière vraiment magistrale les systèmes de Muller et de Bonald, dont il est loin pourtant de s'approprier les conclusions. On l'approuvera également d'avoir combattu avec fermeté le dogme prétendu de la souveraineté du peuple, source de presque tous les

maux de la société actuelle. Mais il mérite surtout les plus grands éloges pour avoir insisté à plusieurs reprises sur le rôle capital que joue la vertu, nous disons la vertu appuyée sur la religion, dans les affaires publiques. Les meilleures constitutions, dit avec raison Mgr Hugonin, ne valent rien sans les qualités morales de ceux qui ont pour mission de les appliquer. Voilà un des principaux caractères de cet enseignement : on sent que, si le penseur tient la plume, il reçoit les inspirations de l'évêque. Nous en félicitons très respectueusement le vénérable auteur de cette remarquable publication.

Des esprits difficiles pourraient reprocher à Mgr Hugonin de n'avoir pas suffisamment élargi son horizon, en présentant la société civile comme une institution en dehors de la société universelle de l'humanité et produite uniquement par la raison, en faisant sortir le droit social des faits en dehors de la loi divine, sans tenir compte de l'ordre surnaturel. C'est, en effet, le sentiment commun des catholiques que l'Église ou la société de la loi de grâce, que la société de la loi écrite, et la société de la loi naturelle sont substantiellement les mêmes. La loi de Dieu positive ou naturelle règle tous les droits et tous les devoirs. Les nations soustraites à cet ordre en ont conservé plus ou moins le bénéfice, selon qu'elles sont demeurées plus ou moins observatrices de ces lois. Mgr l'Évêque de Bayeux, scrutant d'un œil pénétrant les origines de l'État, proclame avec raison que ce sont les pères de famille qui le constituent proprement, en déléguant leurs pouvoirs. La société conjugale est donc à la racine de toute société politique, mais cette société a été instituée par Dieu, après l'Église et dans l'Église qu'elle développe et augmente, car la première société que l'homme ait formée, a été celle qui l'unit à son créateur. Sans doute le péché originel a bouleversé ce bel ordre, mais sans le détruire complètement. D'ailleurs le Christ l'a restauré en faisant du Pape, son vicaire, le chef de la société universelle comprenant toute société, en même temps qu'il rendait à la société domestique, germe et type de la société politique, sa sainteté et ses droits par le sacrement de mariage. Léon XIII n'a-t-il pas dit dans son Encyclique *Inscrutabili* que la paternité sacerdotale dont Dieu est le principe et le générateur, est la source divine de tout pouvoir légitime?

Sera-t-il permis d'exprimer le regret que Mgr l'Évêque de Bayeux n'ait pas cru devoir expliquer dans quelle mesure il estime que

l'autorité civile peut s'étendre à la société religieuse (p. 231), à moins que le pieux prélat n'ait voulu dire simplement que la première est tenue de défendre la seconde, et de protéger ses droits? L'Église, comme le déclarent les papes Étienne VI et Nicolas, use des lois des gouvernements civils pour les choses temporelles, mais loin que ces gouvernements aient autorité sur elle, ils lui sont soumis en tout ce qui concerne l'ordre spirituel, et d'après l'enseignement commun des docteurs catholiques, elle les juge en dernier ressort même dans les causes temporelles.

Nous n'ignorons pas que ces doctrines sont difficiles à faire entendre dans leur intégrité au siècle où nous vivons, mais nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de les indiquer ici. Nous n'en sommes que plus à l'aise pour admirer la vigueur avec laquelle est tranchée la question du but final de toute société. Mgr Hugonin le dit nettement : c'est l'homme. L'homme n'est pas fait pour la société, la société est faite pour l'homme. Cette vérité fondamentale met à néant toutes les conceptions tyranniques de Rousseau et des Jacobins.

Il n'y a pas de lecture plus propre à montrer combien il y a loin de la pratique à la spéculation, que celle de l'examen comparé que M. Boutmy fait de trois constitutions, ou plutôt des principes des constitutions d'Angleterre, des États-Unis et de France. Au premier abord on constate la ressemblance, puisque des deux côtés de la Manche, ainsi qu'au delà de l'Atlantique, à côté d'un pouvoir central fortement organisé, il y a deux Chambres qui partagent avec ce pouvoir les fonctions législatives. Mais si l'on pénètre un peu au fond des choses, on aperçoit bientôt des différences capitales. Pour résumer ces différences en quelques mots, on peut dire que la constitution britannique est, au fond, le résultat de transactions entre des puissances existant par elles-mêmes; que la constitution française est le résultat de l'acte unique de la majorité (bien entendu fictive) de tous les citoyens supposés égaux, sans qu'il soit tenu compte d'aucun droits antérieurs; que la constitution américaine est le produit d'un accord intervenu entre plusieurs États autonomes qui ont résolu de s'unir par un lien fédératif vis-à-vis de l'étranger, afin de mieux s'assurer une indépendance péniblement conquise, tout en conservant la plus grande somme possible de leurs droits respectifs. On voit donc que l'analogie superficielle des formes recouvre parfois des divergences substantielles.

L'auteur signale quatre sources du droit constitutionnel anglais : 1° les traités ou quasi-traités; 2° la coutume, généralement connue sous le nom de *Common-Law*; 3° les pactes; 4° les Actes législatifs du parlement, ou statuts. Les traités sont les actes d'union qui ont fait un seul corps de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande. On pourrait y rattacher, par voie d'opposition et de contraste, les dispositions qui ont donné une grande liberté, poussée presque jusqu'à l'indépendance absolue, à plusieurs colonies. La coutume supplée au silence de la législation écrite; c'est de beaucoup la source la plus abondante, ce qui s'explique par cette considération que la loi, dans ce pays, n'a pas été faite par un pouvoir unique, agissant sous l'empire de principes déterminés, mais s'est formée peu à peu par l'accord de plusieurs volontés à la suite de diverses circonstances historiques. Les pactes se réduisent à trois : la « Grande-Charte » du roi Jean, la « Déclaration des droits » formulée en 1688, et l' « Acte d'établissement » de la dynastie de Hanovre, de 1701. Ce sont véritablement des pactes ou contrats, en ce sens qu'ils contiennent des stipulations précises entre des personnes morales agissant dans la plénitude de leur indépendance. M. Boutmy remarque avec justesse qu'ils ont le caractère révolutionnaire, puisqu'ils ont été conclus en état de rébellion, et qu'ils ont constitué, au moins en partie, des dérogations positives à l'ordre de choses préalablement existant. Enfin les lois ou statuts se font par l'accord volontaire de la Couronne, de la Chambre des lords et de la Chambre des communes, l'union de ces trois pouvoirs étant nécessaire pour former le parlement.

Si l'on remonte dans un passé plus lointain, on étudiera avec autant de plaisir que de profit les origines de notre pays dans l'*Ethnographie de la France*. M. A. Castaing, vice-président de la société d'ethnographie de Paris, a condensé dans ce mince volume, rédigé pour les écoles, les dernières conclusions de la science contemporaine. L'auteur, peu enclin aux illusions, se défie des prétendues découvertes préhistoriques, et il cite souvent la Bible, tout en l'interprétant parfois avec une certaine indépendance.

## IV

Une des plus anciennes des races qui ont peuplé notre pays se retrouve dans l'Irlande, où les mœurs celtiques ont persisté jusqu'à

nos jours. L'étude de la lutte de l'esprit national contre l'esprit germain (anglo-normand) est des plus curieuses. M. E. Hervé nous en trace le tableau animé depuis un siècle. L'auteur qui appartient, comme on le sait, à l'école libérale, se tient à peu près exclusivement sur le terrain social et politique. Il n'en dépeint pas moins en traits frappants et indignés la dure oppression où ont gémi si longtemps les catholiques. On peut même dire qu'à l'heure qu'il est ils souffrent encore à cause de leur religion, car s'ils sont relevés aujourd'hui des odieuses incapacités qui pesaient sur eux, ils subissent toujours les conséquences des confiscations anciennes. Sans doute dès les premiers temps de la conquête de l'Irlande la dépossession du sol fut un des moyens employés pour assurer l'assujettissement de la race vaincue. M. Hervé expose avec autant de clarté que de précision comment la substitution de la tenure féodale à la coutume de *tanistry* eut pour effet l'éviction d'une multitude de co-propriétaires du sol.

En dépit de toutes ces fraudes et de toutes ces violences la race celtique posséda longtemps la plus grande partie des terres, elle était douée, d'ailleurs, d'une rare faculté d'assimilation, si bien qu'au bout de quelques générations la plus grande partie des envahisseurs, par suite de mariages ou autrement, étaient devenus de véritables Irlandais par les mœurs et se trouvaient imbus de l'esprit national. La Réforme arrêta ce mouvement de fusion des races et éleva un mur infranchissable entre catholiques irlandais et anglais protestants. Alors eurent lieu, sous Henri VIII, la confiscation des biens de l'église catholique et son attribution, en partie, à une église protestante presque sans fidèles; sous Jacques I^er^, la confiscation de 800,000 arpents; sous Charles I^er^, l'attribution à la couronne, de plus de la moitié du Connaught; sous Cromwell enfin, les massacres en masse et, ce qui est peut-être plus atroce, l'expulsion de tous les Irlandais catholiques de trois provinces sur quatre. Cette opération inouïe s'appelait *transplantation*. Celui qui ne voulait pas se laisser transplanter était bel et bien pendu.

La révolution de 1688 aggrava encore la situation des malheureux Irlandais qui, dans leur loyalisme, étaient demeurés obstinément fidèles à Jacques II. Ce ne fut que vers la fin du siècle dernier que les passions politiques et les haines religieuses commencèrent à s'apaiser. On se mit à comprendre en Angleterre que non seulement l'humanité, mais encore l'intérêt bien entendu de l'em-

pire britannique, exigeaient que certaine satisfaction fût donnée à l'Irlande. Tous les griefs de l'île-sœur, abstraction faite de la perte de la nationalité, pouvaient se réduire à trois : 1° Les catholiques étaient gênés dans l'exercice de leur religion, ne pouvant en général donner dans l'île l'éducation catholique à leurs enfants, et ils étaient non seulement dépouillés de leurs temples et des revenus ecclésiastiques, mais forcés de contribuer, par le paiement de la dîme, au culte protestant; ils étaient de plus assujettis à certaines incapacités ou infériorités légales. 2° Ils étaient exclus de tous les emplois civils et ne pouvaient remplir aucun mandat politique. 3° Les confiscations avaient réduit les descendants des anciens propriétaires au rôle de fermiers ou tenanciers, et ces tenanciers étaient dans la situation la plus misérable. Les efforts persévérants et habiles de plusieurs personnages irlandais, au nombre desquels se trouvaient certains protestants, la bienveillance de quelques hommes d'État anglais ont fini par détruire, presque entièrement, les maux des deux premières catégories, mais les plaies de la troisième, quoique en partie cicatrisées, saignent encore. C'est qu'il est bien plus facile de restituer un droit que de réparer une injustice. On suit avec un intérêt croissant, dans le livre de M. Ed. Hervé, les débats, les péripéties et le dénouement non encore terminé, il est vrai, de ce grand drame.

Quelques noms honorables, ou même glorieux, émergent de ce récit. Ce sont d'abord Burke et Grattan, irlandais, mais protestants. Pitt se montra favorable aux catholiques, mais il se heurta contre l'étroit fanatisme de Georges III. La lutte contre la Révolution française et contre Napoléon absorbèrent ensuite ces hommes d'État, et il fallut attendre l'année 1828 pour obtenir l'émancipation politique des catholiques. Alors surgit la grande figure d'O'Connell, qui acquit sur toute la population irlandaise un empire étonnant, les cabinets anglais durent compter avec lui, mais il échoua dans ses tentatives de rappel de l'*Acte d'Union*. Cependant le progrès se poursuivait. On sait avec quelle habile hardiesse, couronnée du plus éclatant succès, M. Gladstone poursuivit le *desestablishment* de l'Église protestante d'Irlande. Après tous ces succès il ne restait plus guère à résoudre que la question agraire, mais c'était la plus difficile de toutes. M. Parnell, bien que protestant, avait su rallier derrière lui, sur ce terrain, un grand nombre de catholiques, parce qu'il répudiait ouvertement la secte socialiste et révolutionnaire des

Fénians. M. Gladstone, toujours plein d'audace, a fait beaucoup pour adoucir le sort des fermiers.

Nous renvoyons au livre dont nous parlons ceux qui seraient curieux de connaître la vérité de la situation agraire, on ne la comprend guère sur le continent. M. Ed. Hervé propose une solution : il voudrait que l'Angleterre réparât son injustice plusieurs fois séculaire en contribuant au transfert de la terre irlandaise, qui passerait des landlords actuels aux tenanciers d'aujourd'hui, à ceux, du moins, d'entre eux qui pourraient consacrer à l'achat de la terre qu'ils cultivent, un certain nombre d'annuités. Nous irions plus loin que notre honorable confrère et nous demanderions que la Grande-Bretagne prît à sa charge la plus grosse part, presque la totalité de l'indemnité à payer aux propriétaires actuels. Si la France de la Restauration a pu donner un millard aux émigrés, l'Angleterre de M. Gladstone ne devrait pas reculer devant une dépense de 5 ou 6 milliards pour rendre aux descendants de la vieille race celtique la terre qu'ont défrichée leurs ancêtres.

## V. — VI. — VII. — VIII

Au regard de la détresse irlandaise les souffrances de l'ancien laboureur français peuvent passer pour une véritable prospérité. Nul n'ignore aujourd'hui que ces souffrances ont été considérablement exagérées soit par des amateurs du pittoresque, comme Labruyère, soit par certains politiques de nos jours, qui s'attachent à déprécier le passé pour mieux faire ressortir les prétendus bienfaits de la Révolution. Au premier rang de ceux qui ont rétabli la vérité il convient de placer M. Albert Babeau, qui, par sa *Vie rurale dans l'ancienne France*, complète heureusement *le Village sous l'ancien régime*. Dans *le Village*, il nous faisait connaître les institutions; par la *Vie rurale*, il nous initie aux mœurs et à l'état économique des paysans. C'est en consultant les inventaires après décès et les minutes des actes notariés que l'infatigable chercheur est parvenu à nous introduire dans la maison du paysan, à nous détailler son mobilier, ses vêtements, son alimentation. Les colporteurs, les professions libérales, les gentilshommes, les divertissements, les veillées, la famille, le caractère, la religion, les lumières forment l'objet d'autant de chapitres différents. L'impression générale qui résulte de cette lecture, c'est que durant les trois derniers

siècles de notre histoire, si l'on excepte certaines périodes désastreuses, le paysan, tout en menant une vie pénible, ce qui est, du reste, le signe de sa condition, possédait une certaine aisance qui se manifestait parfois par certain luxe extérieur, qu'il était gai, content de son sort, en bons rapports avec la plupart des seigneurs, instruit de ses devoirs et de ses droits, ce qui est la meilleure et la plus profitable des sciences. Si l'enseignement primaire, très répandu d'ailleurs, atteignait un niveau moins élevé qu'aujourd'hui, en revanche l'enseignement secondaire comptait un bien plus grand nombre d'élèves, même dans les campagnes. L'auteur insiste avec raison sur l'influence bienfaisante des curés qui souvent apportèrent le bien-être dans des cantons déshérités, moralisèrent et civilisèrent des populations grossières et sans culture.

Les *Causeries sur notre histoire* nous confirment dans la même impression favorable. Il y a tant de pages glorieuses dans ces annales écrites par nos ancêtres! M. Hubault procède par groupes : ici, il nous montre les évêques contenant et civilisant les barbares en les rendant chrétiens; là, il résume à grands traits l'histoire de Charlemagne, « le plus honnête des grands hommes ». Plus loin, il nous rappelle l'amitié touchante de saint Louis pour Joinville. Voici venir Jeanne d'Arc associée à saint Michel pour le salut de la patrie. L'auteur nous amène ainsi jusqu'à la Révolution qu'il incarne en trois hommes : Mirabeau, Robespierre, Napoléon, tous jugés avec un grand sens et une sereine impartialité qui n'exclut pas, bien entendu, l'indignation la plus vive contre les forfaits du second. Nous sommes heureux de voir l'auteur, marchant sur les traces de M. Taine, montrer que la désorganisation et la terreur datent des premiers jours de l'Assemblée constituante. Ce qui domine dans ces *Causeries*, c'est le respect ému de la morale que l'auteur ne sépare pas du sentiment chrétien, et auquel il rattache comme à son origine première le patriotisme.

M. Ch. Batz-Trenquelléon a entrepris de combler cette lacune. Son *Henri IV en Gascogne*, nous montre le Béarnais, grandissant, pieds nus et nu-tête au milieu des petits paysans qui seront un jour ses sujets, élevé par son premier gouverneur La Gaucherie avec une raideur calviniste qui heureusement ne déteignit pas sur le caractère prime-sautier de l'enfant royal, témoin attristé des désaccords de son père et de sa mère, puisant peut-être, dans le spectacle des conflits du catholique et de la huguenote, cette indif-

férence sur la forme du culte religieux qu'il ne garda que trop longtemps; s'initiant, après la mort de son père, au gouvernement d'un parti sous la ferme et ambitieuse conduite de Jeanne d'Albret, négociant, combattant au milieu d'intrigues et d'embûches de toutes sortes, repoussant les avances de Philippe II, contenant les ultra parmi ses coreligionnaires, résistant à regret par les armes à Henri III jusqu'au jour où le roi de France se jette dans les bras de son héritier présomptif. L'auteur fait parfaitement ressortir l'unité des vues de son héros au milieu de tant de péripéties et remarque à bon droit que le Béarnais a révélé les mêmes qualités, il aurait dû ajouter les mêmes défauts que l'histoire signale dans le successeur de Henri III. Cette conclusion nous paraît juste, mais elle appelait peut-être certains développements. Henri IV est assurément une grande figure, mais le rayonnement de sa gloire n'est pas sans quelques ombres. M. de Batz-Trenquellion admire tout ce qui l'entraîne à quelques injustices à l'égard de ses adversaires. Ce panégyriste à outrance ne pouvait rendre pleine justice à la Ligue dont il n'aperçoit que les côtés factieux. Il ne nous convient aucunement de reprocher à Henri IV l'édit de Nantes, que la situation du royaume pouvait rendre en partie nécessaire; mais l'auteur n'excède-t-il pas lorsqu'il fait de la tolérance un *dogme*, et lorsqu'il approuve son héros d'avoir dit qu'il était de la religion de tous ceux qui sont *braves et bons?* Il faut encore quelque chose de plus pour être chrétien.

Un des plus loyaux et des plus honorables serviteurs de Henri IV, un de ceux qui l'aidèrent davantage dans son œuvre de reconstitution du royaume, fut François Miron, lieutenant civil et prévôt des marchands, sujet dévoué, conseiller fier et franc. François Miron montra autant de désintéressement que de capacité dans l'administration de la ville déjà populeuse de Paris, qui avait beaucoup souffert des suites du siège soutenu contre Henri IV, et à laquelle il sut rendre son ancienne prospérité. Il faut lire dans le consciencieux ouvrage d'un de ses descendants, M. Miron de l'Espinoy, toutes les mesures prises par François Miron pour la réorganisation des corps de métiers et le soulagement des pauvres. François Miron eut le mérite de défendre les Jésuites contre les préventions absurdes des parlements et la jalousie de l'Université.

## IX. — X

L'étude faite avec talent sur le marquis de Clermont-Tonnerre par M. Camille Rousset, de l'Académie française, nous rappelle les plus grands drames du siècle et nous met en présence des auteurs qui y ont joué les principaux rôles. Cette carrière où dominent le bon sens, l'honnêteté, l'énergie de caractère, non seulement est intéressante par elle-même, mais elle nous donne la clé de bien des situations. On y voit comment des hommes sincèrement dévoués à la royauté, au moment de la Révolution, ont pu, sans forfaire à l'honneur, servir leur pays à l'armée ou dans l'administration. Aimé de Clermont-Tonnerre obtint de Louis XVIII, pendant que son propre père était dans l'émigration, d'embrasser la carrière des armes sous le drapeau de la république. « Je ne doute pas, disait-il, que le roi ne remonte un jour sur le trône, et dans ce cas, si j'ai un grade dans l'armée, je pourrais lui être utile. » Il servit également, avec activité et courage, Napoléon et son frère Joseph. Son intrépidité et ses connaissances techniques l'avaient fait remarquer au siège de Gaëte, et il monta rapidement en grade, mais une juste fierté qui l'empêchait de mendier des faveurs nuisit plus tard à son avancement, et il était en demi-disgrâce quand arriva la chute de l'Empire. Entré dans la maison militaire de Louis XVIII, il assista avec douleur mais sans fléchir au revirement des Cent-Jours durant lesquels il ne quitta pas la France, mais il refusa de reprendre du service sous Napoléon. Au second retour du Roi, il fut honoré, jeune encore, d'un siège à la Chambre des pairs.

Fidèle à la royauté avant tout, il ne se rangea ni avec ceux qui auraient voulu la confisquer en la dominant, ni avec ceux qui aspiraient à la renverser pour arriver à la république. Son dévouement au trône ne l'empêchait pas d'être observateur exact de la charte, bien qu'il la jugeât un peu imbue de l'esprit révolutionnaire, mais il fallait avant tout, suivant lui, demeurer fidèle à son serment.

Cette situation entre les partis extrêmes l'isolait un peu dans la vie publique, et il ne comptait guère qu'une trentaine de collègues partageant complètement ses vues. Il n'en parvint pas moins aux postes élevés de ministre de la marine et de ministre de la guerre. C'est en cette qualité qu'il élabora des plans de la campagne qui devaient aboutir, un peu plus tard, à la glorieuse conquête d'Alger.

S'il ne présida pas au triomphe, il l'avait préparé. En 1830, le marquis de Clermont-Tonnerre cessa de faire partie de la Chambre des pairs pour refus de serment. Non pas qu'il condamnât la prestation de serment dans les circonstances actuelles, il n'y voyait qu'un simple engagement de servir le pays et de ne pas conspirer contre le gouvernement; mais il croyait que sa situation personnelle lui commandait une réserve particulière. M. de Clermont-Tonnerre désapprouva la levée de boucliers tentée par la duchesse de Berry en 1832, tout en se tenant prêt à répondre à son premier appel. Il assista aux derniers moments de Charles X et à ceux du duc d'Angoulême, et visita plusieurs fois M. le comte de Chambord, chez lequel il avait reconnu les plus heureuses qualités, dont l'essor était malheureusement comprimé par son entourage. Observateur attentif des événements, il ne refusait pas des conseils accommodés aux circonstances. Il mourut âgé de quatre-vingt-cinq ans, en sage et en chrétien, dans sa terre de Glisolles, qu'il avait embellie et améliorée, avec cette sûreté de coup d'œil et cette application qu'il mettait à tout ce qu'il faisait.

Le récit est émaillé d'anecdotes sur les choses et sur les hommes. Signalons-en quelques-unes. Pendant la Révolution, lorsqu'il voulut entrer en possession de ses biens maternels, on lui objecta que le nom de sa mère était porté sur la liste des émigrés. Il répondit que sa mère était morte avant 89. « Si elle n'a pas émigré de fait, lui répliqua-t-on, elle doit être réputée émigrée de droit, car, au cas qu'elle eût vécu, elle eût certainement émigré, attendu que ses deux sœurs l'ont fait. » Admirez la force de l'argumentation et notez que le père de cette dame était resté en France. En 1810, admis à une audience privée de Napoléon, l'empereur se plaignit amèrement du roi Joseph qui se permettait d'accorder des récompenses aux généraux français : « Moi, j'ai conquis le monde, je leur donne des portions du monde; mais lui, qu'a-t-il à leur donner? » Sous la Restauration, le comte d'Artois fut consulté sur l'adjonction au ministère Villèle, de son favori, M. de Polignac. Le prince se mit à rire : « Polignac! je l'aime beaucoup, je l'ai élevé sur mes genoux; mais c'est un entêté, un homme qui ne voit que devant lui, comme un cheval qui a des œillères. » Quelques années après, Charles X choisissait Polignac pour ministre dirigeant, et la catastrophe de juillet s'ensuivait. Une autre fois, le même Charles X interrogeait Clermont-Tonnerre sur le degré de confiance que méritait le

général Maison. L'ancien ministre lui répondit carrément que dans Maison il y avait l'étoffe d'un traître. Peu de jours après, le faible monarque nommait Maison maréchal de France, et ce fut à lui qu'il s'adressa dans les dernières journées de juillet, pour savoir s'il lui restait des forces qui lui permissent de lutter contre l'émeute. Il n'est pas de lecture plus instructive et plus attachante que celle du livre de M. C. Rousset.

Il nous reste à peine assez d'espace pour signaler le quatrième tome de cette magnifique publication intitulée : *Histoire ancienne de l'Orient.* Le continuateur du très regretté Fr. Lenormand y raconte amplement, en mettant heureusement à profit les textes cunéiformes découverts dans les substructions de Ninive et de Babylone, l'histoire entièrement renouvelée des Assyriens et des Chaldéens. Un des attraits de l'ouvrage, c'est la quantité considérable de gravures (près de 200), qui nous mettent sous les yeux les richesse archéologiques du Louvre et du *British Museum.* On suit dans le texte avec un puissant intérêt les versions généralement concordantes de la Bible et de ce que l'on pourrait appeler la chancellerie des monarques assyriens. Nous ne pouvons que louer l'auteur d'insister sur cet accord, tout en regrettant de ne pas avoir toujours rencontré chez lui assez de fermeté pour conserver au récit sacré son caractère surnaturel. En lisant ces pages, on est frappé, d'une part, du contraste, de l'autre, de l'analogie que présentent, à divers égards, les mœurs des Hébreux et celles des autres peuples sémitiques; mais ces considérations demanderaient de longs développements.

Léonce de la Rallaye.

---

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

Toute la politique, toute la vie de la France, pourrait-on dire, est absorbée par la mort de M. Victor Hugo. Le poète a succombé, dans un âge avancé, à une maladie commune et, parce qu'il n'est plus, voilà l'opinion émue comme s'il eût été immortel, ou comme si le pays se trouvait sous le coup du plus grand événement qui pût lui arriver. La postérité décidera si M. Victor Hugo avait tout le génie que ses contemporains lui ont accordé. Il n'est devenu si grand aux yeux de ceux qui font les réputations et décernent les hommages que depuis qu'il a cessé d'être vraiment poète pour se faire homme de parti. Par dépit, par orgueil surtout, Victor Hugo s'est donné à la Révolution et la Révolution en a fait un dieu. S'il était resté le poète des *Contemplations* et de la *Légende des Siècles*, ou même l'auteur de *Notre-Dame de Paris*, jamais il n'aurait acquis l'importance que le parti républicain lui a donnée en ces dernières années. Tour à tour impérialiste, royaliste et libéral, M. Hugo a fini par se faire républicain et même radical. C'est de là que lui est venue sa plus grande gloire.

Déjà son opposition à l'Empire, son obstination d'exilé, ses diatribes épiques contre les Napoléons lui avaient mérité la faveur et les louanges de la secte; mais après la chute de l'Empire, et à son retour en France, lorsqu'on le vit embrasser le parti républicain jusqu'à devenir le complice, sinon l'apologiste de la Commune, se constituer en avocat de l'amnistie, puis se poser en ennemi de la royauté, en antagoniste de tout régime conservateur, n'hésitant pas pour combattre la tentative du 16 mai, à se faire l'allié de M. Gambetta, sa renommée et son importance allèrent toujours croissant dans la mesure du progrès des idées révolutionnaires. La République avait besoin d'un héros, elle a pris M. Hugo qui, pour jouer ce rôle au sein de la démocratie, a consenti à abdiquer ses

commencements, ses meilleures œuvres, sa foi elle-même. Il s'est diminué d'autant qu'on le grandissait. Mais l'adulation augmentait avec l'apostasie. Plus Victor Hugo est devenu l'homme de la Révolution et de la libre-pensée, plus il a été exalté. A la fin, il a pu se croire au-dessus de l'humanité, tant il voyait croître la foule de ses adorateurs, tant il entendait monter autour de lui la voix de la louange et de la flatterie. Ce n'est pas le poète de génie qu'on honorait en lui, c'est le pontife de la secte qu'on glorifiait.

Sa mort a été la consécration de cette dernière partie de sa vie donnée à la plus basse démagogie et à la plus orgueilleuse impiété. Le vénérable archevêque de Paris avait voulu tenter un effort pour arracher cette âme, jadis illuminée par les clartés de la foi, aux ténèbres de l'orgueil. Dans une lettre touchante adressée à la belle-fille du poète, il s'offrait, quoique sorti à peine de la même maladie dont mourait M. Victor Hugo, à venir lui porter lui-même les secours et les consolations de la religion. Peut-être cette touchante démarche aurait-elle eu quelque effet sur le moribond, si son entourage n'y avait mis obstacle, en interceptant la lettre. Les instructions de M. Hugo au début de sa maladie, étaient, a-t-on dit, formelles; il avait déclaré ne vouloir être assisté par aucun ministre d'aucun culte. Un testament antérieur de deux ans exprime la même intention. Victor Hugo s'était donné à la libre pensée sans avoir pu se départir de son ancienne croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme. Son testament reflète cette étrange contradiction. En même temps qu'il refuse « les oraisons de toutes les Églises », il demande une prière à toutes les âmes », et il conclut par ces mots : « Je crois en Dieu ».

Malgré cette profession de foi, que les amis expliquent par une vieille habitude d'esprit du croyant, ou par la tendance spiritualiste du poète vers l'idéal, l'incrédulité revendique sa mort et c'est à son plus illustre adepte qu'elle prépare des funérailles comme on n'en aura pas vu depuis celles de Voltaire. La politique s'y ajoute dans la même intention. Celle-ci lui offre l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, pour y étaler la magnificence toute païenne de ses obsèques; celle-là revendique pour lui le Panthéon, comme le seul lieu de sépulture digne de sa gloire. On veut faire de cette mort l'exaltation de la République et le triomphe de la libre pensée; on veut changer ces funérailles en apothéose. Jamais plus grand scandale n'aura été donné dans la France chrétienne. C'est le retour d'un peuple au paganisme.

Par une coïncidence, qui est déjà un châtiment de cette apostasie publique à laquelle le gouvernement et une grande partie de la population se sont associés, en même temps qu'on préparait pour Victor Hugo les pompes païennes de l'apothéose, l'anarchie dont il s'est constitué le défenseur, faisait une nouvelle et sanglante apparition. En souvenir de la chute de la Commune, vaincue le 24 mai 1871, les groupes révolutionnaires et socialistes avaient organisé pour l'anniversaire de cette défaite une grande manifestation au cimetière du Père-Lachaise. Laisserait-on l'émeute s'emparer encore une fois de la rue, exhiber publiquement ses insignes, proférer ses cris de menace, effrayer le pays par son audace et ses revendications? Tout radical qu'il est, le ministère Brisson a compris qu'il ne pouvait se dispenser de paraître veiller au maintien de l'ordre et faire respecter le gouvernement établi. Par suite des mesures de police, des collisions sanglantes ont eu lieu, lorsque les survivants de la Commune, au nombre de plusieurs milliers, ont voulu déployer le drapeau rouge sur les cadavres de leur compagnons d'armes. De part et d'autre il y a eu des blessés; le sang a coulé. L'émotion a été assez vive, il semblait qu'on allait revoir les temps de la Commune.

Cette journée a été suivie de deux autres qui auraient pu lui ressembler si dans la crainte de responsabilités qu'il n'est pas de force à supporter, et devant des conséquences sous lesquelles il risquerait de succomber, le gouvernement n'avait pris le parti de céder. Par une contradiction, bien digne d'un gouvernement sans principes et sans règle, le lendemain du jour où la force armée avait empêché l'exhibition du drapeau rouge, les mêmes hommes conduisant au même cimetière la dépouille d'un des leurs, le citoyen Cournet, ancien membre de la Commune, ont reçu la permission de déployer des bannières de la même couleur. En cette circonstance la conduite du ministère a été aussi faible que puérile. Devant l'émeute il a désarmé et de la manière la plus ridicule. Ce n'est pas la première fois que le drapeau rouge est promené dans les rues. On l'a déjà vu à l'enterrement de Jules Vallès et de la mère de Louise Michel. Le ministère Ferry avait laissé faire. C'était un aveu de faiblesse, mais on pouvait croire aussi que c'était dédain de la manifestation. Le cabinet Brisson a accentué sa faiblesse par sa maladresse. Le dimanche, le drapeau rouge était prohibé, le lendemain il était autorisé à l'aide d'une

distinction ridicule. Dans sa nudité, il restait le drapeau et continuait à être interdit; avec des inscriptions il devenait bannière et était permis. C'est un chef de la police qui a proposé la distinction aux émeutiers, de la part du gouvernement; ceux-ci ont accepté le marché et ils n'ont eu qu'à coller sur leurs drapeaux des bandes de papier avec cette inscription : « Vive la Commune », pour en faire des bannières permises. En realité le gouvernement a pactisé avec l'émeute, après avoir essayé de la contenir. Pour n'avoir pas à combattre et de peur d'être vaincu, il a cédé la place à l'armée du drapeau rouge. La Commune est restée maîtresse ce jour-là. Le lendemain, elle a affirmé davantage sa victoire en recommençant ses manifestations pour l'enterrement d'un autre de ses anciens membres, le citoyen Amouroux. Les échauffourées qui ont encore marqué la fin de la seconde journée n'ont fait que montrer, d'un côté, l'audace croissante du parti anarchique et de l'autre, la peur, l'incertitude, la faiblesse de plus en plus grande du gouvernement. La force armée n'est intervenue que pour laisser voir que le ministère n'osait pas s'en servir. C'est l'abdication du gouvernement.

Le caractère du nouveau cabinet, son origine, ses attaches le condamnent à toutes les compromissions, à toutes les défaillances vis-à-vis de l'émeute. Il est lui-même de ce parti révolutionnaire que les nécessités du pouvoir l'obligeraient à combattre; mais il ne peut le frapper sans se frapper aussi. L'essai qu'il a fait de la force le premier jour des manifestations communardes lui a montré qu'il n'avait d'autre moyen de contenir l'émeute que de marcher avec elle. Sans autorité, sans crédit, il n'a rien d'un gouvernement. Jamais on n'avait vu un pouvoir quelconque venir proposer à une émeute un arrangement au moyen duquel il cesserait de la regarder comme une émeute. Ce ministère débile a cru, sans doute, sauver la situation et se sauver lui-même en allant au devant d'une pareille transaction.

C'est dans un sentiment semblable qu'il a fait porter le décret sur la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève. Lorsque l'idée vint aux adulateurs fanatiques de M. Victor Hugo de s'emparer du temple de la patronne de Paris pour en faire la sépulture de leur héros, le ministère comprit que la laïcisation du Panthéon allait faire entrer la République dans une nouvelle série d'hostilités contre le catholicisme et accélérer le mouvement révolutionnaire. Aussi avait-il saisi le premier prétexte pour empêcher la Chambre

de décréter d'emblée la reprise de l'église Sainte-Geneviève. Ne fallait-il pas, disait le ministre de l'intérieur, que la famille fût tout d'abord consultée sur le mode de sépulture? Sur cette seule observation, l'ajournement fut voté. Depuis, la vue de l'émeute a troublé M. Brisson et ses collègues. Ne se sentant pas de force à affronter aucune manifestation, ils se sont hâtés de livrer le Panthéon, de peur que la cohue qui suivra les funérailles de M. Hugo ne s'en empare par la violence, et au milieu d'excès dont ils auraient ensuite à répondre.

Ainsi, ce grand attentat s'est accompli comme de lui-même, par le propre fait du gouvernement. L'église Sainte-Geneviève devient tout naturellement la proie de la Révolution; le culte de la sainte patronne de Paris va y être remplacé, sans plus de formalités, par le culte de la libre-pensée. Jamais la République n'avait encore rien osé de pareil. Le décret qui enlève le Panthéon au catholicisme est aussi illégal qu'odieux. Le président de la République n'avait pas le droit de prononcer par un simple décret la désaffectation d'un édifice qu'un décret du 6 décembre 1851 avait rendu au culte. Conformément à la Constitution qui suivit le plébiscite du 20 décembre, les décrets rendus par Louis Bonaparte dans la période de 1851-1852 avaient force la loi. Il eût fallu une loi pour abroger le décret du 6 décembre. Cette loi, un groupe de députés en tête desquels était M. Anatole de la Forge, l'avait demandée aux Chambres. Le gouvernement a anticipé sur le vote, et de sa propre autorité il a fait l'œuvre de la puissance législative. C'est l'arbitraire le plus absolu. Il n'y a plus de droit en République; la passion et l'intérêt font tout. Le décret ose dire que le Panthéon est rendu à sa destination primitive, comme s'il n'avait pas été originairement dédié à Sainte-Geneviève! S'il a servi de sépulture à Voltaire, à Marat et à d'autres du même genre, dont il a plu à la Convention de faire de grands hommes, c'est par l'effet d'une usurpation semblable à celle que la République commet aujourd'hui. C'est une nouveauté en matière de gouvernement et de droit, qu'on s'autorise d'un premier attentat pour en commettre un second.

Mais qu'importe le point de droit? Quand même le gouvernement eût agi dans la légalité, son acte n'en serait pas moins odieux. Le Panthéon appartient au culte catholique; il est consacré à sainte Geneviève. C'est un lieu de pèlerinage, un lieu cher à la piété des populations rurales. Par sa magnificence, le temple convient à la

glorieuse patronne de Paris. Le lui prendre pour le donner à Victor Hugo, et après lui à tous ceux que la politique ou la libre pensée fera grands hommes, c'est commettre une profanation, un sacrilège. La conscience chrétienne verra là, avec raison, un acte grave d'hostilité envers le catholicisme. Ce n'est pas seulement une spoliation; le décret va plus loin : la laïcisation du Panthéon est l'annonce d'une nouvelle phase de la « guerre au cléricalisme ». Toutes les passions, toutes les haines antireligieuses vont en être surexcitées. Se sentant maîtresse du gouvernement, l'impiété lui suggérera les mesures les plus graves, les plus violentes contre la religion. De son côté, le ministère d'aujourd'hui, et celui de demain encore plus, devra accentuer la politique de persécution pour rester en union avec le parti républicain. On peut considérer, dès maintenant, le budget des cultes comme supprimé et le Concordat comme abrogé, si le parti républicain l'emporte aux élections. Toutes les églises auront bientôt le sort du Panthéon. Si on n'en fait pas des temples pour les gloires nationales, on en fera des musées, des halles, des écoles, des granges. Ou elles serviront à des usages profanes, ou les catholiques devront acheter le droit de s'en servir. L'inhumation de Voltaire au Panthéon n'a précédé que de bien peu le régime de la Terreur. Le jour des funérailles de Victor Hugo verra le commencement d'une période de violences et d'excès. Ce n'est pas en vain que la démocratie aura été surexcitée par le spectacle de la colossale pompe funèbre de son héros, ni que la libre pensée aura eu les honneurs d'un pareil triomphe. Tout cela est du plus mauvais présage.

Il se pourrait, néanmoins, que cette succession d'incidents, bien faits pour émouvoir profondément le public, provoquât un mouvement de réaction parmi les groupes républicains modérés. Devant l'émeute, le ministère Brisson-Freycinet a paru impuissant; le vote de confiance qui lui a été accordé après l'interpellation sur les scènes du Père-Lachaise, était plutôt la sanction de sa conduite le premier jour, qu'une approbation de son attitude du lendemain. Beaucoup de ceux qui ont voté les funérailles nationales de Victor Hugo, ne sont pas non plus sans regretter le caractère démagogique qu'elles ont pris, ni surtout sans en craindre les conséquences. Ce jour-là, le ministère peut avoir à appliquer le vote de la Chambre. La majorité lui a signifié qu'elle voulait que le drapeau officiel, le drapeau tricolore, fût respecté et qu'il ne fût pas permis à

l'émeute de dresser contre l'étendard national le drapeau rouge, emblème de désordre et de sang. Quarante députés, seulement, de l'extrême gauche, n'ont pas voulu admettre le caractère séditieux du drapeau rouge, ni s'associer à l'injonction faite au ministère d'interdire celui-ci et de protéger celui-là. Leur opposition n'a rendu que plus significative la décision de la majorité.

Ce vote de confiance impose au ministère une mission difficile. Est-il capable de le mettre à exécution dans une circonstance aussi critique pour l'ordre que les funérailles de M. Victor Hugo? La Chambre n'a point paru goûter beaucoup les distinctions subtiles du ministre de l'intérieur entre le drapeau et la bannière, entre le morceau d'étoffe rouge toute nue et l'étoffe rouge avec inscription, entre l'étendard de guerre civile et de mort qu'on promène dans les rues et celui qu'on déploie au cimetière. La Chambre a voulu interdire toute espèce d'exhibition de drapeau rouge. Si malgré cet ordre du jour, malgré la loi annoncée, les bannières rouges font leur apparition aux obsèques de Victor Hugo, si la Commune prétend prendre rang dans le cortège triomphal de la Révolution et de la libre pensée, le ministère pourra-t-il, voudra-t-il l'empêcher? Devant l'attitude décidée de la majorité, à qui la perspective de l'émeute inspirait une subite sagesse, le ministère a dû parler un langage presque conservateur et donner des assurances de fermeté; mais on sentait que ces hommes qui ont passé leur vie, dans l'opposition, à fomenter l'émeute, à soutenir le parti du désordre, éprouvent un singulier embarras à se faire les défenseurs de l'ordre. Les théories qu'ils sont obligés de professer aujourd'hui, comme ministres, ils les ont combattues, comme deputés; les mesures de défense que la situation les oblige de prendre, il les ont condamnées. « Quels sont, dit très justement un des transfuges du parti révolutionnaire, l'ancien préfet de police, M. Andrieux, quels sont donc les hommes qui ont entraîné les Chambres à voter l'amnistie plénière, et à réhabiliter ainsi le drapeau que les survivants de la Commune promènent dans les rues de Paris? Quels sont ceux qui nous ont promis « l'apaisement et l'oubli », et sur la foi desquels le Parlement a déchiré les condamnations prononcées par les conseils de guerre? Qui donc plus tard, en 1881, a voté la loi sur la presse et désarmé le pouvoir, notamment en matière d'emblèmes séditieux! Qui donc a successivement arraché aux mains du pouvoir exécutif les armes jusque-là jugées

nécessaires pour assurer la sécurité de la rue? » Qui?... mais ce sont précisément les hommes qui nous gouvernent, ces Brisson, ces Allain-Targé, ces Sadi-Carnot! Et voilà les ministres chargés de réprimer les manifestations communardes, de combattre le parti des amnistiés, d'empêcher l'exhibition du drapeau rouge!

C'est sous réserve que la majorité a accordé un vote de confiance au ministère Brisson-Freycinet. Les incidents de l'anniversaire du 24 mai et des jours suivants ont singulièrement ébranlé la situation de celui-ci. Si à la mauvaise opinion qu'il a donnée de son courage et de son énergie, si aux intrigues des amis de M. Ferry qui s'agitent autour de lui, s'ajoutent des désordres le jour des funérailles de M. Victor Hugo, l'anniversaire de la fin de la Commune et l'apothéose du poète pourraient bien avoir pour conséquence la chute du ministère.

Cette perspective de crise ministérielle rejette assez loin le projet de mise en accusation de M. Ferry. Quoiqu'en ces derniers temps l'idée eût fait du chemin dans les esprits, il était naturel qu'on s'émût, quand, sur les vingt membres de la Commission à laquelle la proposition de l'extrême gauche et de la droite avait été renvoyée, onze seulement s'étaient prononcés contre la prise en considération. Les documents mis sous les yeux de la Commission établissent, en effet, que la responsabilité de la marche sur Lang-Song, qui a abouti à la déroute de nos troupes, retombe tout entière sur M. Ferry. C'est lui qui l'a ordonnée malgré l'autorité militaire. Les amis de M. Ferry prétendent, il est vrai, que, sans la marche sur Lang-Song, on n'aurait pas eu le traité de Tien-Tsin, et ils ajoutent que cette marche avait été inspirée au président du conseil par le Parlement. Le point principal du débat sera précisément d'établir si la Chambre a été complice de M. Jules Ferry ou trompée par lui. Là-dessus on pourra discuter, et il ne sera, sans doute, pas plus difficile à M. Ferry de démontrer qu'il n'a jamais agi qu'avec l'assentiment de la majorité qu'a celle-ci d'établir qu'elle a été constamment abusée par lui. L'ancien président du Conseil et la majorité pourront se renvoyer mutuellement les torts.

Quand même M. Jules Ferry serait seul coupable, les circonstances le sauveraient. Le ministère actuel n'est pas viable. M. Ferry avait une majorité, M. Brisson n'en a pas. L'ancien cabinet réunissait les deux principaux groupes de la gauche; le nouveau se trouve placé entre l'opportunisme et le radicalisme.

Celui-ci ne s'est soutenu jusqu'à présent qu'en continuant la politique de l'autre; mais tout en suivant les errements de son prédécesseur, il s'est montré inférieur à lui dans l'accomplissement de la même tâche. L'approche des élections diminuait de plus en plus la confiance qu'on avait en ce ministère d'occasion, né de l'affolement de la Chambre; les derniers troubles lui ont fait perdre à peu près tout crédit. Un nouvel incident suffirait à le renverser. M. Brisson tombé, nul autre que M. Ferry ne pourrait le remplacer. On commence à mieux se rendre compte à gauche de cette situation. M. Jules Ferry est tout près de redevenir l'homme nécessaire. Les circonstances conspirent en sa faveur. Son ancienne majorité ne demande, au fond, qu'à revenir à lui, avec la persuasion que personne n'est plus capable que lui de soutenir la République et d'assurer les élections. Si quelque chose la retient, c'est la crainte d'être englobée dans la responsabilité qui pèserait sur l'ancien président du conseil, pour le cas où les négociations avec la Chine, au lieu d'aboutir à la conclusion de la paix qu'on attend, amèneraient la reprise des hostilités. Les dernières nouvelles refroidissent les espérances que l'on avait conçues de ce côté. En réalité, les pourparlers n'avancent pas; les plénipotentiaires chinois, loin de s'entendre avec les nôtres, ne s'entendent même pas entre eux. Tuyen-Quan n'est pas encore évacué. Les fameux Pavillons-Noirs ne paraissent pas pressés d'obéir aux injonctions plus ou moins sincères qui leur viennent de Pékin, tellement qu'on se demande si, quelque jour, on ne verra pas reparaître en eux les soldats réguliers de l'armée chinoise. Rien n'est donc fini. La convention n'est pas conclue; plusieurs articles des plus importants continuent à faire difficulté. Avant de revenir à M. Ferry, la majorité fera bien de se tenir sur ses gardes. Mais les événements d'ici lui donneront-ils le temps d'attendre que la paix ait été définitivement et sérieusement conclue pour chercher un successeur à M. Brisson?

Les négociations de l'Angleterre et de la Russie, au sujet de l'Afghanistan, n'avancent guère plus vite. Les organes russophiles l'expliquent en disant que dans un règlement qui comporte quantité de détails et d'éclaircissements et qui vise à assurer l'avenir, il faut procéder peu à peu si l'on veut éviter les malentendus éventuels et les contestations ultérieures. En ce cas, il n'y aurait qu'à se féliciter, dans l'intérêt de la paix générale, de la lenteur des négociations.

Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

*4 mai.* — Séance de rentrée des Chambres. M. Floquet, le nouveau président de la Chambre des députés, remercie ses collègues de l'avoir nommé à ce poste; il promet de se montrer impartial pour tous.

Le Sénat se réunit de son côté. M. Bozerian dépose un projet de loi tendant à modifier les articles du code pénal et du code d'instruction criminelle relatifs aux circonstances atténuantes. Le Sénat procède au tirage au sort des bureaux. Après quoi il s'ajourne à jeudi.

La flotte anglaise occupe Port Hamilton. Les autorités chinoises protestent contre cet acte qu'elles considèrent comme une violation de l'intégrité de la Corée.

Son Em. le cardinal Pitra adresse la lettre suivante à M. l'abbé William Brouwers, rédacteur d'un journal catholique de Hollande, l'*Amstelbote*, en réponse à une série de questions sur le *Journal de Rome* et sur son rédacteur en chef.

« Cher et vaillant abbé,

« Seriez-vous découragé? Votre lettre porte l'empreinte de la tristesse qui, de plus en plus, s'exhale des rangs catholiques, et surtout dans notre meilleure presse. N'est-ce pas forcer la note lugubre?

« Vous vous étonnez des calomnies qui poursuivent notre *Journal de Rome*. Laissez-moi vous demander si c'est un spéculateur, celui qui joue avec le *carcere duro*, avec un fisc impitoyable, avec sept procès en trois mois, avec l'exil et l'expulsion pendante; si c'est un hypocrite, celui qui a le tort d'une franchise implacable; si c'est un faux frère, celui qui démasque les sectaires, déjoue les complots et saisit les faux apôtres avec le denier de Judas dans la main.

« Mais il est accablé d'outrages. N'est-ce pas la noble part de tous nos plus vaillants champions? J'ai vu dom Guéranger blanchi à trente ans, dans sa lutte pour la liturgie romaine. J'ai partagé les chagrins qui ont accablé Louis Veuillot, au point d'éteindre ce flambeau dix ans avant le souffle de la mort. Vous avez dû consoler l'agonie si longue et si prématurée de William Cramer. Vous n'êtes pas sans connaître les épreuves de David Albertario et de Ramon Nocédal. Peut-être devrais-je citer William Brouwers? Nul ne sait mieux que lui que si le journaliste est, de nos jours, un apôtre, il lui faut dire comme saint Paul : « En tout, nous souffrons tribulation sans être « déconcertés : nous sommes troublés, mais non désespérés; persécutés, sans « être délaissés; abattus, sans périr. »

« Ce serait, d'ailleurs, un jeu que d'avoir à souffrir des ennemis déclarés; souffrir des siens, de ceux qui nous connaissent, qui ne peuvent pas se méprendre sur nos intentions, il faut encore s'y résigner. Et, pour revenir aux journaux catholiques, si les feuilles frivoles, impies, hostiles de parti pris poursuivaient nos défenseurs, ce serait leur rôle; mais qu'au sortir de la prison, à la vieille de sept procès, un champion de la bonne cause soit vilipendé jusque dans les graves journaux de la Hollande et de l'Allemagne, peut-être dans le *Tijd*, et certainement dans la *Germania*, qui, hélas! n'a plus son abbé Majuncke, cela, vraiment, est le signe d'un temps de confusion. Au reste, saint Paul adressait ses graves paroles, humainement tristes, non pas aux Juifs de Jérusalem, non pas aux sophistes d'Athènes, non pas aux païens, mais à ses fils, ses frères, ses convertis de Corinthe...

« Il semble que ce siècle, condamné à l'avortement, aurait pu être privilégié : Dieu lui a prodigué ses dons à pleines mains. Il lui a donné des génies incontestés, des écrivains maîtres, des orateurs antiques, des polémistes sans égaux, des savants hors ligne. Même nos poètes pouvaient monter aussi haut qu'ils sont tombés bas. Et, comme couronnement des dons divins, ce siècle, plus que d'autres, présente, jusqu'à nos jours, une suite non interrompue de grands papes.

« Dites-moi, dites-moi, vaillant et clairvoyant abbé, ce qu'on pouvait rêver, ce qu'on devait espérer, ce qui serait arrivé, si toutes les forces catholiques avaient convergé constamment vers Rome, si tous ces princes de l'éloquence, de la presse, de la polémique, de la science avaient marché partout à notre tête, si tous les enthousiasmes s'étaient enflammés avec l'héroïsme des zouaves du pape-roi, si toutes les grandes voix catholiques s'étaient unies pendant trente-quatre ans à « la voix majestueuse de Pie IX », si cet incomparable concert avait duré jusqu'au concile du Vatican : votre vœu, mon rêve était accompli. Non pas chaque pays, comme vous le disiez à Malines, mais le monde catholique entier eût été et serait peut-être encore « une coupole, une nef, un autel de Saint-Pierre, où la voix pontificale trouverait partout des échos vivants et fidèles ».

« Hélas! où en sommes-nous, et qui osera compter les défaillances, les missions trahies, les plus belles vocations avortées? L'un, destiné à être le chef, meurt après vingt ans d'apostasie; un autre veut mourir en libéral impénitent; un autre est mort, peut-être l'imagination hantée par l'idole du Vatican; celui-ci n'emporte du séminaire que des blasphèmes bibliques; celui-là sort du cloître par la porte de Luther; un apôtre de la *Pacification*, même après sa mort, sème dans nos rangs la discorde. Enfin, Pie IX abandonné est mort prisonnier; et, au sommet de Rome, ce qu'on nomme encore l'*Autel du ciel, Ara cœli*, s'efface devant un trophée du paganisme galvanisé.

« Serait-ce, Monsieur l'abbé, que Dieu se joue de nos rêves et qu'il n'a que faire de nos combinaisons humaines? Serait-ce qu'à toute époque il veut prouver que son Eglise est divine par la seule force de Dieu, sans aucun appui mondain, et en dépit de nos trahisons et de nos défaillances? Serait-ce qu'à chacun des vingt siècles recommence la démonstration de cette mission divine par l'impossible et l'absurde, comme disait déjà Tertullien? Serait-ce que même notre triste époque ne tombera pas dans sa fosse séculaire sans

qu'un réveil soudain, un chant de résurrection, une aurore inattendue se lève sur la tombe du siècle de Pie IX?

« Ce qui est certain, c'est qu'aux derniers jours du monde, au règne de l'Antechrist, quand tout sera désespéré, le triomphe du Christ éclatera soudain, et les hommes de bonne volonté chanteront à jamais : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux! »

« Votre longue et bonne lettre, Monsieur l'abbé, m'a entraîné jusqu'à ce dernier mot, qui termine cette trop prolixe réponse.

« Rome, Saint-Callixte, 4 mai 1885. »

Mgr Freppel, consulté par M. l'abbé Brouwers, lui a également fait une réponse où nous lisons :

« M. des Houx est un écrivain de grand talent, animé des meilleures intentions, et qui sert la cause de l'Eglise avec autant de zèle que de conviction. Je veux profiter de l'occasion, mon cher curé, pour vous féliciter des services que vous rendez, vous aussi, à la cause de la religion dans le *Courrier de l'Amstel* et dans le *Néerlandais scientifique*. C'est pour moi une grande joie de voir avec quelle sagesse et quelle fermeté les catholiques de la Hollande savent défendre leurs droits et leurs libertés. »

5. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle la dépêche suivante :

« M. Rocher est actuellement à Hong-Hoa, où je l'ai envoyé rejoindre la mission chinoise. L'évacuation continue sur le fleuve Rouge, mais lentement. La mission partie pour Thuan-Quan n'est pas encore revenue. »

La complète évacuation du Tonkin par les troupes chinoises du côté de Lang-Son est un fait accompli et *officiellement* confirmé.

Les courriers du Cambodge et de Madagascar apportent des détails sur nos dernières opérations militaires dans ces contrées.

Au Cambodge, nos colonnes mobiles ont remporté des succès, mais le pays est encore profondément troublé.

A Madagascar, une escarmouche a eu lieu entre les Howas et un détachement de matelots de la *Creuse*, où l'enseigne de vaisseau Crova a été légèrement blessé.

6. — Une demande d'autorisation de poursuites contre M. Andrieux est déposée à la Chambre des députés et renvoyée aux bureaux.

M. Anatole de la Forge est ensuite élu vice-président par 146 voix contre 129.

Un premier tour de scrutin pour l'élection d'un secrétaire n'ayant pas réuni le nombre de voix nécessaire, est renvoyée à jeudi.

7. — La Chambre des députés procède à la nomination d'un secrétaire. M. Compayré est élu par 142 voix contre 132 données à M. Brousse.

L'urgence est ensuite déclarée sur deux propositions déposées par MM. Pleyre et Farcy, et relatives à la création d'une médaille commémorative de l'expédition du Tonkin pour les soldats et les marins qui y ont pris part.

La Chambre commence aussitôt après la discussion du projet d'approba-

tion du traité avec l'Annam et l'adopte après avoir entendu les observations de Mgr Freppel, de MM. Ténot, Perin et de Freycinet. La Chambre adopte ensuite un projet de crédit pour l'établissement du cable télégraphique sous-marin du Tonkin. La séance est terminée par l'adoption, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative aux accidents dont sont victimes les ouvriers mineurs.

Au Sénat, M. Bardoux dépose un rapport supplémentaire sur la proposition de loi relative à la non publicité des exécutions capitales. L'élection de M. Milhet-Fontarabie, sénateur de la Réunion, est ensuite validée.

8. — Il ressort de la publication des documents officiels insérés au *Journal Officiel* que le rendement des impôts indirects pendant le mois d'avril a donné une moins-value de 2,300,000 francs par rapport aux évaluations budgétaires.

Le produit des quatre premiers mois de 1885 donne une moins-value de 10 millions par rapport aux évaluations.

9 — Le général Campenon donne au conseil des ministres des renseignements sur le dernier courrier arrivé de Chine. Les documents que renferme ce courrier ont surtout trait aux actions qui ont eu lieu en avant de Lang-Son, à Dong-Dong et à Bang-Bo.

La Chambre des députés commence la discussion du projet de loi relatif aux récidivistes. MM. Martin-Nadaud, Amouroux, Périn, Gerville-Réache, de Lanessan et de Mun combattent le projet en se plaçant chacun à un point de vue particulier et différent.

Mgr Freppel le combat également comme manquant de mesure et d'humanité. Il faut chercher, dit l'éminent prélat, à corriger le récidiviste, ne pas éloigner de lui la religion dont les enseignements sont si puissants et commencer dès l'enfance la régénération de l'homme.

MM. Lelièvre et Allain-Targé trouvent la loi excellente. L'urgence est votée et la discussion des articles est renvoyée à lundi.

La persécution continue en Chine contre les missionnaires et les chrétiens indigènes, au mépris des décrets impériaux. Les mandarins encouragent les actes de violence.

10. — La grève des ouvriers tailleurs prend des proportions inattendues. De fréquentes réunions ont lieu entre eux. Aujourd'hui près du trois mille ouvriers tailleurs se sont réunis à la salle Levis. La résistance est toujours à l'ordre du jour.

— Le roi de Danemarck accepte le rôle de médiateur entre l'Angleterre et la Russie dans le conflit Anglo-Russe.

11. — Le ministre de la guerre reçoit du général Brière de l'Isle la dépêche suivante :

« Hanoï, 10 mai, 11 h. soir.

« Les commissaires chinois sont rentrés à Hanoï.

« Le vice-roi du Yunnan promet toujours que l'évacuation sera terminée le 4 juin. Il assure que Luh-Vinh Phuoc obéira. Cette évacuation sera difficile, en raison de la grande quantité de matériel et du manque de jonques. »

M. Rocher reste à Hong-Hoa pour surveiller l'évacuation de Thuan-Quan

à la date voulue. Le vice-roi de Yunnan a envoyé une proclamation invitant les rebelles à rendre leurs armes et à se soumettre. Le général de Négrier quitte Hanoï pour prendre le commandement de la 2e division.

La Chambre des députés continue la discussion du projet de loi sur les récidivistes. M. Herbette, directeur du service pénitentiaire, promet, au nom du gouvernement, que l'administration saura appliquer les dispositions de la loi avec justice. Mgr Freppel ne partage point cet optimisme, il prouve par tous les rapports des gouverneurs de la Guyane et des directeurs des pénitenciers que le travail est impossible aux Européens dans les contrées de la Guyane et il s'élève contre la relégation pratiquée comme l'entend le projet de loi.

M. de Mun partage la même opinion, tandis que M. Rousseau, sous-secrétaire d'État, est naturellement d'un avis contraire.

Le ministère anglais arrête définitivement le principe de l'évacuation du Soudan, sauf sur les bords de la mer Rouge.

12. — Les négociations officielles pour le traité de paix entre la France et la Chine commencent aujourd'hui. On est d'accord, du côté de la France comme du côté de la Chine, pour ne remettre en question aucune des clauses de la convention du 4 avril.

Le Comité conservateur du département de la Seine adresse aux électeurs de ce département une circulaire pour les engager à se réunir et à préparer la campagne électorale. A cet effet, un comité central a été formé. Ce comité relie entre eux les comités particuliers des différents arrondissements de Paris. Il est à désirer que la province suive en cela l'exemple qui lui est donné à Paris.

Le Sénat valide l'élection sénatoriale de la Gironde et des Basses-Pyrénées, déclare l'urgence pour la discussion du projet rectifiant le traité de Hué et après une discussion assez longue sur la proposition de loi relative à la suppression de la publicité des exécutions capitales, il adopte l'ensemble du projet Bardoux et vote d'urgence le projet accordant des décorations supplémentaires pour les combattants du Tonkin, de Madagascar et de l'Extrême-Orient.

La Chambre des députés reprend la discussion du projet de lois sur les récidivistes; après avoir entendu M. Gerville-Réache, elle repousse un contre-projet de M. de Lanessan et adopte finalement toutes les dispositions et l'ensemble du projet gouvernemental, malgré les observations judicieuses de M. de Soland et de Mgr Freppel.

13. — Signature du protocole de paix entre la France et la Chine.

14. — Le ministre de la guerre reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« Hanoï, 13 mai, 9 h. soir.

« Les grand'gardes en avant de Than-Moï ont reçu, par parlementaires, la notification officielle de l'évacuation de Lang-Son, le 5 mai.

« Les Chinois me font demander quelques jours pour l'évacuation définitive du Song Koï; j'ai fait savoir à M. Patenôtre qu'en raison des difficultés matérielles, j'étais disposé à retarder l'évacuation de dix jours, à la condition que nous serions mis en possession de Thuan-Quan le 23 mai.

« Depuis le commencement de l'évacuation, des bandes de pirates sont signalées de nouveau; je les fais poursuivre sans relâche du côté de Thau-Moï et de Dong-Song, entre le Day et la rivière Noire, et enfin entre la rivière Claire et le Song-Cau. »

Le nouvel ambassadeur des États-Unis présente au président de la République ses lettres de créance, avec le cérémonial ordinaire.

L'Angleterre maintient le tracé de la frontière afghane que la Russie repousse, de là des tiraillements et des difficultés qui font traîner les négociations en longueur.

15. — Le Congrès ouvrier révolutionnaire, réuni à Paris, adopte un programme électoral tout à fait radical. On en jugera par les dispositions suivantes

« Suppression du Sénat et de la présidence de la République. Législation directe du peuple, c'est-à-dire sanction et initiatives populaires en matière législative. Reconnaissance par la loi du mandat impératif et son assimilation au mandat civil.

« Suppression du budget des cultes et retour à la nation des biens dits de *mainmorte*, meubles et immeubles appartenant aux corporations religieuses (décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations.

« Suppression de la magistrature remplacée par des jurys élus et des conseils d'arbitrage. En attendant, justice gratuite et révision dans un sens égalitaire des articles du Code qui établissent l'infériorité politique ou civile des travailleurs, des femmes et des enfants naturels.

« Suppression des armées permanentes; armement général du peuple; organisation des milices nationales par région.

« Instruction intégrale de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la société représentée par la Commune ou par l'État.

« A travail égal, égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes, et autres élucubrations du même genre. »

16. — Le ministre de la guerre reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« Hanoï, 16 mai, 1 h. soir.

« J'ai envoyé à Hong-Hoa toutes les jonques disponibles pour hâter l'évacuation de Thuan-Quan: mais la baisse des eaux rend les communications difficiles avec ce point où, d'après des émissaires, l'évacuation continue activement.

« Le colonel de Maussion fait poursuivre sans relâche les bandes de pirates; elles sont dispersées facilement. En amont de Hong-Hoa, deux chefs de bandes ont fait leur soumission. Les notables de nombreux villages se présentent à l'autorité française. »

Le Sénat commence la discussion du projet de loi sur les sociétés de secours mutuels. Il valide l'élection de M. Bergeon, sénateur des Deux-Sèvres. Puis il entend le rapport de M. Bozerian sur le scrutin de liste.

A la Chambre des députés, M. Clovis Hugues dépose une proposition d'amnistie qui est finalement rejetée, après diverses observations présentées

par MM. Allain-Targé, Andrieux et Laguerre. La Chambre discute alors le projet sur le moyen de prévenir la récidive, en adopte les neuf premiers articles à la réserve de l'article 2.

17. — Un comité nombreux de jeunes gens, appartenant à *toutes les opinions* et même à *toutes les religions*, adresse à la jeunesse française une lettre inspirée par les sentiments du plus pur patriotisme, à l'effet de provoquer une souscription en faveur des œuvres du cardinal Lavigerie.

18. — La Chambre des députés continue la discussion du projet sur les moyens de prévenir la récidive, vote l'article 2, modifié dans le sens de l'amendement présenté à la dernière séance par Mgr Freppel, les articles 9, 10 et 11 et enfin l'ensemble de la loi.

Elle aborde ensuite la discussion sur le projet de loi relatif à l'organisation des troupes coloniales et des troupes spéciales d'Afrique. M. le général Campenon essaie de faire ressortir l'économie de ce projet, que critique M. Margaine. Après avoir entendu M. Reille, rapporteur, la Chambre renvoie la discussion à demain.

19. — Le Sénat aborde, au pas de course, la discussion du scrutin de liste. MM. Barthe et Girault combattent le projet qui est soutenu par M. Bardoux. La discussion générale est close et l'article 1er qui consacre le principe du scrutin de liste est adopté ainsi que la première partie de l'article 2.

La Chambre des députés reprend la discussion du projet de loi sur l'organisation de l'armée coloniale. MM. Mahy, Langlois parlent contre le projet. M. de Lanjuinais relève quelques-unes de leurs critiques, puis l'on passe à la discussion des articles. Les articles 1, 2, 3 et 4 sont prestement votés. On s'arrête un instant sur l'article 5 qui est finalement voté.

20. — Nomination du contre-amiral Galiber, ministre de la marine, au grade de vice-amiral.

Le Saint-Père adresse au cardinal-vicaire la belle lettre suivante :

### Sur l'impulsion à imprimer aux études littéraires dans le Séminaire romain.

*A notre cher fils, Lucido Maria Parocchi, cardinal-prêtre de la S. Eglise romaine du titre de la Basilique Sessorienne, notre vicaire à Rome.*

LÉON XIII, PAPE

« Notre cher Fils, Salut et Bénédiction apostolique,'

« Vous comprenez à merveille qu'il faut, comme Nous l'avons dit souvent, et non sans raison, s'efforcer, avec la plus grande application et la plus grande assiduité de faire fleurir tous les jours davantage dans l'ordre clérical les connaissances de la science. Ce besoin se fait plus sentir encore dans les temps que Nous traversons. Au milieu d'un si grand mouvement des esprits, et dans une telle ardeur d'apprendre, le clergé ne pourrait jamais s'acquitter de sa charge et de son office avec la dignité et le fruit nécessaires, s'il négligeait le premier les avantages de l'esprit que d'autres recherchent si avidement. — Aussi Nous sommes-Nous occupé des intérêts de la science, principalement parmi les jeunes gens de l'ordre sacré, et commençant par

le savoir le plus austère, Nous avons ramené aux anciens principes, sous la conduite de saint Thomas d'Aquin, les études philosophiques et théologiques. Les effets déjà obtenus font voir l'opportunité de cette mesure. Mais parce qu'une grande part de la science, agréable à posséder et infiniment utile à l'usage de la vie et à la politesse, se trouve renfermée dans les belles-lettres, Nous Nous sommes déterminé à prendre quelques dispositions pour en hâter le progrès.

« Ce que Nous Nous proposons ici avant tout, c'est de sauver l'honneur du clergé, car il n'y a rien de plus noble que la gloire littéraire. On regarde ceux qui en sont revêtus comme pourvus d'un avantage considérable; ceux qui en manquent perdent beaucoup dans l'estime des hommes. Par là, il est facile de comprendre le dessein perfide et criminel de l'empereur Julien, interdisant aux chrétiens la pratique des études libérales. Il sentait que le mépris envelopperait aisément des hommes sans lettres, et que le nom chrétien ne serait pas longtemps prospère si on pouvait le présenter comme étranger aux arts de l'esprit. — Telle est en outre notre nature, que ce que perçoivent nos sens nous élève à ce qui les dépasse : il n'y a donc rien de plus propre à aider notre intelligence que les ressources d'un style élégant. Une façon de dire naturelle et soignée invite les hommes à écouter et à lire : la vérité éclairée par la splendeur des mots et des phrases pénètre avec moins de peine dans les esprits et s'y maintient plus longtemps. Il en est un peu de cela comme du culte extérieur de Dieu, qui présente cette grande utilité d'amener l'esprit, à travers les magnificences extérieures, jusqu'à la pensée de la divinité elle-même. Saint Basile et saint Augustin, pour ne nommer qu'eux, ont vanté ces fruits de la culture intellectuelle : et Notre prédécesseur Paul III fit œuvre de haute sagesse en ordonnant aux écrivains catholiques d'employer un style élégant pour réfuter les hérétiques, qui prétendaient être les seuls à joindre la connaissance de la doctrine à celle des lettres. Quand Nous disons que le clergé doit étudier avec soin la littérature, Nous n'entendons pas seulement la nôtre, mais encore celle des Grecs et des Latins. Il faut même faire chez nous la part plus grande aux lettres romaines, parce que la langue latine accompagne dans tout l'Occident la religion catholique et sert à ses usages, et qu'en cette matière les esprits s'exercent en trop petit nombre ou trop négligemment, de telle sorte que le mérite d'écrire en latin avec noblesse et talent semble partout se perdre. — Les auteurs grecs doivent être eux-mêmes exactement étudiés : car les modèles de la Grèce brillent et l'emportent tellement en tous les genres, qu'on ne saurait rien imaginer de plus poli et de plus parfait. Chez les Orientaux, les lettres grecques continuent à vivre dans les monuments de l'Eglise et son usage quotidien. Ceux qui savent la littérature grecque, et cette considération est importante, entrent plus avant, grâce à cette science même, dans les secrets de la latinité.

« Pénétrée de ces raisons et portée vers tout ce qui est honnête, beau et louable, l'Eglise catholique a toujours estimé les études littéraires à leur juste prix, et s'est montrée en tout temps extrêmement soucieuse d'en procurer l'avancement. — Effectivement, tous les Saints Pères ont été lettrés dans la mesure où leur époque le permettait. On en voit parmi eux

d'un génie et d'un art si remarquables, qu'ils ne le cèdent guère aux plus célèbres d'entre les Romains et les Grecs. — C'est l'Eglise qui a donné au monde ce grand bienfait, d'arracher à la destruction une grande partie des anciens ouvrages grecs et latins de poésie, d'éloquence et d'histoire. Personne n'ignore qu'à une époque où la littérature était négligée ou abandonnée, et où le bruit des armes l'empêchait de se faire entendre en Europe, parmi ces troubles et cette barbarie, un seul refuge leur resta : ce furent les communautés de moines et de prêtres. — Des Pontifes romains, Nos prédécesseurs, plusieurs se sont distingués par cette habileté dans les belles-lettres qui assure le renom du savoir. A ce titre, le souvenir de Damase, des grands Léon et Grégoire, de Zacharie, de Sylvestre II, de Grégoire IX, d'Eugène IV, de Nicolas V et de Léon X ne périra pas. Dans la longue suite de Papes, on n'en trouverait peut-être pas un à qui les lettres ne soient très redevables. Leur prévoyance et leur générosité ouvrirent de toute part des écoles et des collèges à la jeunesse avide d'instruction et préparèrent en des bibliothèques l'aliment des esprits. Les évêques reçurent l'ordre de fonder dans leurs diocèses des écoles de littérature; les savants furent comblés de bienfaits, et l'attrait de récompenses brillantes les excita à se surpasser. Tout cela est si vrai, si connu, que les détracteurs même du Siège apostolique ont convenu souvent que les Pontifes romains ont bien mérité des bonnes études.

« L'expérience de ces avantages et l'exemple de Nos prédécesseurs Nous ont inspiré la résolution de veiller et de pourvoir activement à ce que ce genre de connaissances soit en honneur parmi les clercs et retrouve son ancien éclat. Votre sagesse et votre concours, Notre cher fils, nous inspirent la plus grande confiance, et, dans l'exécution du dessein que nous venons d'exposer, Nous commencerons par Notre séminaire sacré de Rome. Nous voulons donc que l'on y ouvre des cours particuliers et appropriés aux jeunes gens les plus intelligents et les plus appliqués, qui, après avoir parcouru le cycle ordinaire des études littéraires italiennes, latines et grecques, pourront, sous la direction de maîtres capables, s'élever dans ces trois branches à une plus haute perfection. Pour réaliser cela au gré de Nos souhaits, Nous vous chargeons de choisir des hommes dont la prudence et le zèle puissent être, sous Notre autorité, convenablement appliqués à ce dessein.

« Comme gage des divines faveurs, et en témoignage de Notre bienveillance, Notre cher fils, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre,

le 20 mai 1885, la huitième année de Notre Pontificat.

« LÉON XIII, pape. »

21. — Le Sénat, par 129 voix contre 121, malgré les instances faites par M. Brisson, au nom du gouvernement, adopte la rédaction proposée par sa Commission, en ce qui concerne le calcul des étrangers dans le chiffre de la population, en d'autres termes, les étrangers n'entreront plus en ligne de

compte dans la fixation du nombre des députés à attribuer à chaque département. C'est un premier échec pour le ministère Brisson.

La Chambre des députés repousse la demande en autorisation de poursuites déposée contre M. Andrieux par le journal *le Paris*.

Elle reprend ensuite la discussion du projet relatif à l'organisation des troupes coloniales, adopte, après discussion, les articles 6, 7, 8, 29, 41, 42 et 43, et décide qu'elle passera à une seconde délibération.

22. — Mort de Victor Hugo, après quelques jours de maladie. Le poète, qui jadis avait chanté le *Crucifix*, entre dans l'éternité sans les secours suprêmes de la religion, refusant *l'oraison de toutes les églises*, et par une bizarre anomalie, *demandant*, en même temps, une prière à toutes les âmes et affirmant sa croyance en Dieu.

Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris, encore affaibli par la maladie dont il est à peine relevé et n'écoutant que les élans charitables de son cœur de pasteur et d'évêque, avait écrit, la veille, à Mme Lockroy, belle-fille de M. Victor Hugo, la lettre suivante, aussi admirable dans sa brièveté qu'émouvante dans sa simplicité.

« Madame,

« Je prends la plus vive part aux souffrances de M. Victor Hugo et aux alarmes de sa famille. J'ai bien prié au saint sacrifice de la messe pour l'illustre malade. S'il avait le désir de voir un ministre de notre sainte religion, quoique je sois moi-même encore faible et en convalescence d'une maladie qui ressemble beaucoup à la sienne, je me ferais un devoir bien doux d'aller lui porter les secours et les consolations dont on a si grand besoin dans ces cruelles épreuves.

« Veuillez bien agréer, Madame, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

« J. Hipp., cardinal Guibert, *archevêque de Paris*. »

Inutile d'ajouter que M. Victor Hugo n'eut point connaissance de cette lettre. M. Lockroy se chargea de répondre par une fin de non-recevoir au lieu et place du moribond non consulté.

Au Sénat, M. le Royer fait, en quelques mots, l'éloge de M. Victor Hugo et propose de lever la séance en signe de deuil. Le président du Conseil, M. Brisson, au nom du gouvernement, s'associe aux paroles de M. Le Royer et la séance est levée.

23. — Mort de M. Amouroux, l'ancien membre de la Commune, récemment élu député de Saint-Etienne, et de M. Frédéric Cournet, ex-membre de la Commune.

Dès l'ouverture de la Chambre des députés, M. Floquet annonce la mort de Victor Hugo et fait son éloge. M. Brisson monte ensuite à la tribune et dépose, au nom du Président de la République, un projet de crédit de 20,000 francs pour faire à Victor Hugo des obsèques nationales.

M. Paul de Cassagnac refuse de s'associer à une cérémonie qui n'a plus un caractère national. M. de Baudry d'Asson dit qu'il repoussera les crédits, parce que les funérailles seront civiles. Les articles du projet sont mis aussitôt aux voix et adoptés.

M. de Freycinet monte alors à la tribune et donne lecture d'une dépêche de notre ambassadeur, au Quirinal, faisant connaître que la Chambre des députés italienne a accueilli la nouvelle de la mort de M. Victor Hugo par une imposante manifestation.

M. Anatole de la Forge dépose un projet de loi portant que le corps de Victor Hugo sera transporté au Panthéon. L'urgence est déclarée malgré de vives protestations. M. Allain-Targé, au nom du gouvernement, s'oppose à la discussion immédiate, qui est repoussée après quelques mots de protestation de M. de Mun contre le caractère anti-religieux que l'on veut donner aux obsèques de M. Victor Hugo.

Le Sénat en finit avec le projet de loi sur le scrutin de liste et l'adopte dans son ensemble. Au cours de la séance, M. Henri Brisson dépose une demande de crédit de 20,000 francs pour faire face aux frais des funérailles de M. Victor Hugo. Cette demande est accueillie et le projet voté par 219 voix contre 1.

24. — *Anniversaire de la Commune.* — Les amis et les survivants de la Commune se rendent, à deux heures, au cimetière du Père-Lachaise pour célébrer, *à leur façon*, l'anniversaire du 24 mai 1871. Ils sont au nombre de 10,000 environ, les hommes avec des bouquets d'immortelles rouges, les femmes tenant aussi des bouquets à la main; des drapeaux rouges s'élèvent du milieu de plusieurs groupes. A la hauteur de la place de la Roquette la police intervient et s'empare d'un des drapeaux rouges. Une première rixe a lieu entre les révolutionnaires et les agents de la sûreté. Des cris de *Vive la Commune, à mort les assassins!* se font entendre. La foule s'engouffre dans le cimetière, se rendant d'abord sur la tombe de Blanqui, puis elle revient en poussant des cris de haine et de mort sur la fosse des communards. Une seconde collision se produit alors. Les gardiens de la paix sont assaillis aux cris de : à mort les assassins! plusieurs sont blessés grièvement. On fait évacuer le cimetière, puis le boulevard Ménilmontant. Plus de trente arrestations sont faites.

Pendant ce temps-là une autre manifestation moins nombreuse, mais non moins bruyante a lieu sur la tombe de Ferré, à Levallois-Perret. Les derniers renseignements accusent une douzaine de blessés, dont quelques-uns grièvement. Une réunion à la salle Graffard, à Ménilmontant, et neuf discours tous plus violents les uns que les autres couronnent cette journée révolutionnaire.

25. — Enterrement civil du citoyen Cournet, ex-membre de la Commune. Le ban et l'arrière-ban des survivants de la Commune s'y donnent rendez-vous, dans le but de reproduire la bagarre d'hier. Grâce à la capitulation du gouvernement qui permet aux révolutionnaires de déployer leurs bannières, et de crier à tue-tête : « Vive la Commune! vive la révolution sociale! à bas les assassins! » le cortège arrive sans autre incident extraordinaire au cimetière du Père-Lachaise. Là les citoyens Gambier, Vaillant, Lisbonne, Ernest Roche, prononcent les discours les plus violents. « Cournet, dit Rochefort, est mort de l'exil, comme Amouroux est mort du bagne. Aujourd'hui nous enterrons un membre de la Commune, demain nous en enterrerons un autre. Les scènes sauvages d'hier montrent à quel point sont arrivées les craintes de la réaction. Le jour où l'idée du progrès qui s'avance sera attaquée ouverte-

ment, nous serons là. » Le citoyen Goulet, du *Cri du Peuple,* constate que la foule, désarmée la veille, a su résister à l'attaque de la police, et par sa résistance a conquis au drapeau rouge le droit de se montrer dans les rues de Paris.

Après les discours, les communards se rendent au mur des fédérés. Là, de nouveaux discours sont prononcés. A la sortie du cimetière, une nouvelle scène de sauvagerie se reproduit, et la garde municipale est obligée d'intervenir de nouveau et de dégager les abords du cimetière. Le soir, les agents et les gardes municipaux sont assaillis à coups de pierres sur le boulevard de Ménilmontant.

26. — Enterrement civil du citoyen Amouroux, ex-membre de la Commune et député de Saint-Etienne. Quelques cris de vive la Commune! signalent le passage du cortège. Au cimetière du Père-Lachaise, les frères et amis déploient quelques bannières rouges et prononcent discours violents. Là se bornent les manifestations.

La Chambre des députés, à la suite d'une longue interpellation de M. Sigismond Lacroix sur les incidents du Père-Lachaise, repousse par 432 voix contre 44 l'ordre du jour pur et simple contre lequel M. Brisson s'était prononcé et adopte par 388 voix contre 10 l'ordre du jour de M. Casimir Périer ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans la fermeté du gouvernement à faire respecter le drapeau national, passe à l'ordre du jour. » On ne voit pas trop ou pour mieux dire on ne voit pas du tout ce que le drapeau national vient faire ici.

Charles DE BEAULIEU.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

## Société générale de Librairie catholique.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire, annoncées pour le 19 mai, ont eu lieu aujourd'hui.

Dans l'Assemblée Générale ordinaire, les comptes du dernier exercice ont été examinés et approuvés.

Les bénéfices de l'exercice sont de 122,255 fr. 59.

L'Assemblée extraordinaire a décidé, à une majorité considérable, la réduction du capital nominal de la Société à quatre millions, par l'échange d'actions anciennes contre des actions nouvelles.

Les bénéfices du dernier exercice ont été reportés à l'exercice en cours, et l'Assemblée a autorisé le Conseil à les distribuer à titre d'a-compte, en échange du coupon nº 1 des nouveaux titres.

Le résultat immédiat des mesures adoptées sera de réduire les frais généraux et d'augmenter les bénéfices.

Du reste, le compte rendu *in extenso* de ces Assemblées, contenant tous les rapports et documents, va être imprimé et sera expédié à chaque intéressé. Mais en attendant, on sera heureux, nous le croyons, de lire le bel exposé du Directeur général, M. Victor Palmé.

Messieurs,

Nous vous disions, dans notre dernière circulaire, que notre Société n'est pas morte, et que nous vous démontrerions, au contraire, par ses actes et ses productions, quelle puissante vitalité l'anime!

Sans nier les souffrances que nous inflige la crise que notre pays traverse, nous affirmons un fait, c'est que, malgré les puissances qui nous traquent et nous poursuivent dans notre principale clientèle, nous nous maintenons encore et quand même dans une situation relativement privilégiée.

Ces résultats, nous les devons en partie, il faut le dire hautement, à nos actionnaires. Leurs efforts pour nous aider ont été magnifiques. Plus de la moitié se sont payés de leurs revenus en livres, au lieu de nous demander des espèces. Cela nous a été d'un grand secours. Et de ce chef, plus de cent mille francs de livres, qui n'auraient jamais été achetés, ont été répandus pour le plus grand bien de tous. C'est donc là une idée féconde, qui pourra se continuer, se développer encore à la prochaine distribution des dividendes.

Nous affirmons rarement quelque chose sans être sûrs de nos prévisions. L'année dernière nous avons dit que nous avions vendu nos clichés d'illustrations de *Christophe Colomb* et de la *Vie de saint Joseph* à l'Allemagne et à l'Espagne. Nous vous faisions espérer la même réussite pour notre splendide *Vie des Saints*. Or, nous sommes heureux de vous annoncer que nos espérances se sont réalisées. — Nous avons traité avec l'Espagne et l'Allemagne pour une somme importante, car il nous reviendra de ce chef plus de 50,000 francs.

Je n'entrerai pas dans les détails des publications nouvelles que nous avons faites en 1884; vous les avez connues au fur et à mesure de leur mise en vente par l'*Ami des Livres;* vous savez du reste que nous les avons restreintes aux plus utiles. La longueur de la séance m'oblige aussi à être court afin de ne pas abuser de votre temps. Je me bornerai à vous entretenir des deux principales publications.

Quelqu'un nous disait hier : « Vous avez donc fait un pacte avec l'Académie! » En effet, Messieurs, notre beau livre sur le *Littoral de la France* a obtenu un prix distingué! Cela nous fait deux livres couronnés dans la même année, la *Chevalerie* et le *Littoral*.

Nous pouvons le dire, ces livres s'adressent à tout le monde, à toutes les classes de la Société.

Sans changer notre fusil d'épaule, nous sommes bien obligés actuellement de viser une clientèle plus générale que notre clientèle catholique si éprouvée. Le *Littoral de la France* et la *Chevalerie* correspondent à ce nouveau plan.

Ce n'est pas que notre *Vie des Saints* effraye le monde libre-penseur. Chose étonnante et telle est la puissance du beau en France, que les journaux radicaux comme le *Rappel*, la *France*, le *Petit Journal*, ont loué sans réserve cette *Vie des Saints*. Il fallait que ce livre eût un grand mérite pour arracher ces aveux à nos ennemis habituels. Il est vrai que jamais les saints n'ont été aussi artistiquement traités, jamais leur auréole n'a resplendi d'une façon aussi éclatante sous le crayon magique de Yan Dargent!

Croyez-vous maintenant, Messieurs, que les saints peuvent nous abandonner comme le font de vulgaires humains? Croyez-vous qu'il soit catholique et français de nous arrêter, de ne plus rien produire quand, du milieu des difficultés qui nous étreignent de toutes parts, nous voyons sortir de pareils résultats?

Au fronton de nos livres, nous avons placé l'archange saint Michel, épée au clair, avec sa fière devise : *Quis ut Deus*. Cela veut dire, Messieurs, que nous sommes les soldats de Dieu, qu'il n'y a pas de combats sans blessures, mais qu'il n'y a pas aussi de luttes incessantes sans récompense.

Courage donc, Messieurs, poursuivons ensemble toutes les phases de notre œuvre, consolidons-la et, en faisant les affaires de Dieu, soyez assurés que c'est le meilleur moyen de bien faire les nôtres.

(Cet exposé chaleureux soulève des applaudissements.)

---

**Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance**, par M. Victor Gay. 2 vol. grand in-8° colombier, de 750 pages, ornés de plus de 1200 gravures. Prix de souscription : format grand in-8°, 90 francs. Format in-4° papier supérieur : 150 francs. L'ouvrage aura 10 fascicules de 10 feuilles au prix de 9 francs et sera porté, aussitôt l'achèvement des deux volumes, à 120 francs. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Le quatrième fascicule du *Glossaire archéologique* de M. Victor Gay vient de paraître. Il comprend la fin de la lettre C, la lettre D et partie de la lettre E. On est étonné, en le parcourant, de la quantité de documents qui s'y trouvent condensés sous une forme multiple et variée, tels que monuments originaux, textes authentiques et contemporains, dessins et commentaires explicatifs. De l'avis de tous les connaisseurs, c'est un véritable travail de bénédictin, une œuvre de haut talent qui a coûté au savant qui l'a entreprise de nombreuses années de recherches et de voyages. Nous l'avons déjà dit ici et nous ne saurions trop le répéter, ce *répertoire archéologique* est un des plus beaux monuments artistiques que nous connaissions. Sous forme de dictionnaire, il contient un glossaire spécial, donnant, outre l'explication des termes, plus de trente mille textes originaux, des figures d'après les monuments contemporains, la plupart inédits. Aussi la presse entière et le monde savant sont-ils unanimes à le regarder comme une œuvre hors ligne et à lui assigner une place d'honneur dans toutes les bibliothèques publiques, dans celles de l'artiste, de l'érudit, de l'historien et du bibliophile.

---

**Enchiridion theologicum complectens Concilii Tridentini et Concilii Vaticani constitutiones cum selectis Pie IX constitutionibus**, par Henri Ramière, de la Société de Jésus, ouvrage posthume augmenté des principales lettres encycliques de Léon XIII, 1 vol. in-12 de 464 pages. Prix : 4 fr. 50.

Ce manuel a été fait non seulement pour les étudiants en théologie, mais encore pour les professeurs auxquels il est appelé à rendre de grands services. En effet, jusqu'à présent, les constitutions dogmatiques du Concile de Trente, quoique connues de tous ceux qui se livrent à l'étude et à l'enseignement de la théologie, se trouvaient disséminées dans divers ouvrages spéciaux et confondues avec les décrets qui traitent des points de discipline. L'auteur les en a extraites et les a réunies aux constitutions dogmatiques du Concile du Vatican, de sorte que maîtres et élèves peuvent facilement s'y reporter et les avoir, en quelque sorte, sous la main. C'est tout à la fois une lacune importante comblée dans l'enseignement, un temps précieux gagné pour tous. A ces constitutions des deux derniers conciles œcuméniques de l'Eglise catholique, réunies comme en un corps de doctrine, sont jointes, sous forme d'annexes, les principales lettres encycliques de l'immortel Pie IX et de Léon XIII notamment, de Pie IX : la Constitution sur le dogme de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge; sur les principales erreurs de notre temps; sur le syllabus; sur la portée et l'étendue des censures ecclé-

siastiques; de Léon XIII : sa première Encyclique ; sa lettre sur le socialisme et le communisme; sur la philosophie scolastique; sur le mariage; sur la puissance civile et sur la secte des Francs maçons.

A tous ces titres, l'*Enchiridion theologicum* a reçu l'approbation ecclésiastique et notamment celle de Son Eminence le Cardinal de Toulouse. Il sera bien accueilli dans les grands séminaires et deviendra bientôt le *vade mecum* du prêtre.

---

A l'occasion de la prochaine publication de l'importante collection des Conciles de Mansi, par les soins de Société générale de Librairie catholique, M. Victor Palmé vient de faire appel aux Directeurs et Conservateurs des Bibliothèques nationales en leur adressant la lettre suivante :

« Monsieur,

« L'historien a, pour le guider sûrement dans ses travaux d'érudition, les monumentales collections historiques de l'Allemagne; le théologien, les non moins précieuses collections des Pères de l'Église; le philologue et le grammairien, les excellentes éditions des classiques grecs et latins. Seul, l'annaliste sacré qui veut étudier à fond l'histoire des premiers conciles de l'Église, n'a le plus souvent sous la main ni un texte correct, ni des notes concordantes. L'un s'appuie sur le témoignage de Surius, l'autre, sur celui du P. Labbé-Cossart, celui-ci invoque le texte de l'édition royale, celui-là s'en réfère à Harduin, un autre enfin à Mansi, selon que ces divers ouvrages sont à sa disposition, sans songer autrement aux erreurs qui doivent résulter inévitablement de l'altération des textes primitifs et des lacunes qui se sont produites dans les premières éditions. Que de fois le savant n'a-t-il point eu à déplorer de grossières erreurs! que de fois n'a-t-il pas pas été forcé, pour s'assurer de l'exactitude d'un texte, d'entreprendre de longs et pénibles voyages et de perdre en recherches fatigantes un temps précieux!

« Frappés de ces divers inconvénients, nous avons cherché à y apporter un remède efficace, en entreprenant la réimpression textuelle de la grande *Collection des Conciles*, de Mansi, collection que l'on s'accorde à regarder comme étant la plus complète et la plus savante de toutes celles qui existent et dont les exemplaires, devenus très rares, se rencontrent difficilement aujourd'hui.

« Pour mener à bonne fin notre entreprise, nous nous sommes assuré la collaboration des érudits les plus versés dans la science ecclésiastique; nous avons fait un appel pressant au zèle et au concours des savants conservateurs de nos bibliothèques et de nos archives nationales. Nous nous proposons de consacrer une partie notable des souscriptions à notre collection, à préparer des suppléments et une table générale des matières qui augmenteront le nombre de nos volumes. Nous supplions donc instamment les personnes qui posséderaient par devers elles des documents sur les premiers conciles, publiés depuis l'impression de Mansi, ou même des documents inédits et inconnus, de vouloir bien nous les communiquer.

« Les premières feuilles de notre édition viennent de paraître. Nous les mettons à votre disposition, à titre de spécimen. De l'avis des juges les plus

compétents, elles sont de beaucoup supérieures à l'ancienne édition et pour la netteté de l'impression et pour la beauté du papier.

« Le prix de chaque volume est de 35 francs. Cette somme, relativement minime et payable à la réception de chaque volume, permettra aux plus petites bibliothèques d'en faire l'acquisition.

« En ce qui vous concerne, Monsieur, nous aimons à espérer que, dans l'intérêt même des archives et de la bibliothèque dont vous avez l'administration, vous provoquerez des souscriptions à la nouvelle édition de Mansi. Vous nous prêterez ainsi un concours actif, et en nous aidant à réaliser notre projet, vous aurez, encore une fois, bien mérité de la science.

« Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux. »

---

**La Papauté** ou *la politique des temps modernes*, par Jules Sallony.
1 vol. in-12 de 288 pages. Prix 2 francs.

L'auteur agite, dans cette étude, les questions *vitales* les plus importantes et essaie de les résoudre à l'aide de données historiques qu'il puise dans les annales politiques et religieuses de l'Europe. La France joue un rôle prépondérant dans ce mouvement irrésistible qui entraîne les peuples et les souverains, vers cette politique nouvelle que l'on désigne sous le titre de politique des temps modernes. On jugera de la haute portée de cette étude par les considérations élevées qui y sont développées.

Après avoir essayé de préciser l'époque où commencent les temps modernes, l'auteur fait voir comment l'Eglise a mis son cachet sur la politique moderne, comment l'Europe et ses plus illustres nations ont répondu aux nouvelles aspirations issues de cette politique, enfin il termine en montrant la transformation qui doit s'opérer dans la politique européenne. Ce sont là, on le voit, des questions de l'ordre le plus élevé dont la solution importe le plus à la vie sociale.

---

Par suite de l'organisation d'un nouveau train rapide entre Berlin et Saint-Pétersbourg, la durée totale du trajet entre Paris et Saint-Pétersbourg, par le Chemin de fer du Nord, est abrégée de 6 heures dans le sens de Paris vers Saint-Pétersbourg, et de 12 heures dans le sens de Saint-Pétersbourg vers Paris.

En partant de Paris à 7 h. 30 du matin, on arrive à Berlin le lendemain à 7 h. 28 du matin, et à Saint-Pétersbourg le 3me jour à 8 h. 40 du soir.

La durée du trajet est donc de 61 h. 10.

En partant de Saint-Pétersbourg à 10 h. 50 du matin, on arrive à Berlin le lendemain à 8 h. 10 du soir, et à Paris le 3me jour à 7 h. 14 du soir.

La durée du trajet est donc de 56 h. 24.

---

Chemins de fer de Paris a Lyon et a la Méditerranée. **Train de plaisir de PARIS à GENÈVE.** Départ de Paris, le 18 juin à 1 h. 30 soir. — Arrivée à Genève, le 19 juin à 7 h. 25 matin. — Départ de Genève, le 24 juin à 10 h. 30 soir. — Arrivée à Paris, le 25 juin à 3 h. 50 soir.

*Prix du voyage, aller et retour :* en 2e classe, 46 francs; en 3e classe, 33 fr.

On peut se procurer des billets, à partir du 1er juin 1885, à la gare de Paris; dans les bureaux succursales de la Compagnie; à l'agence Lubin, boulevard Hausmann, 36; à l'agence Cooke et fils, rue Scribe, 9, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; à l'agence H. Gaze et fils, rue Scribe, 7 et rue Duphot, 8, et à l'agence des Wagons-Lits, rue Scribe, 2.

Nota. — La Compagnie générale de Navigation sur le lac Léman, accordera, aux voyageurs du train de plaisir, des billets à prix réduits, pour les promenades sur le lac.

---

A l'occasion de l'Exposition d'Anvers le service du chemin de fer du Nord a été organisé de la manière suivante :

Les relations entre Paris et Bruxelles sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 30 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 10 h. 45 du soir, et les arrivées à Bruxelles à 1 h. 58, 10 h. 27, 11 h. 52 du soir et 5 h. 16 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7 h. 30, 9 h. 15 du matin, 1 h. 20 du soir et minuit, et les arrivées à Paris à midi 33, 4 h. 58, 7 h. 14 du soir et 6 h. du matin.

Les billets d'aller et retour entre Paris et Anvers, qui sont ordinairement valables pendant quatre jours, sont, à l'occasion de l'Exposition Universelle d'Anvers, rendus valables pendant huit jours. Les billets délivrés le samedi ou le dimanche sont valables jusqu'au deuxième lundi suivant.

Le prix de ces billets est de 62 fr. 95 c. en 1re classe, et de 47 fr. 30 en 2me classe.

---

La Compagnie du chemin de fer du Nord assure, chaque jour, son service entre Paris et Londres par quatre communications rapides, savoir :

1° Par *Calais* et *Douvres :*

Départ de Paris, à 7 h. 40 et 10 h. du matin (avec 1re et 2me classes), et à 7 h. 45 du soir (avec 1re classe seulement);

2° Par *Boulogne* et *Folkestone :*

Départ de Paris, à 9 h. 30 du matin (avec 1re et 2me classes).

---

*Le Directeur-Gérant :* Victor PALMÉ.

---

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# VICTOR HUGO

Et sa chair par les vers était déjà mangée,

Ainsi que l'eût pu dire le poète lui-même, quand on lui élevait ce fastueux catafalque sous les voûtes du monument qui symbolise le triomphe et la gloire; qu'on l'entourait de lumières, comme un autel, et que la foule inclinée semblait l'adorer comme un dieu.

Un dieu, en effet : ce n'est pas ici une hyperbole; il est dieu, c'est ainsi qu'on le nomme.

« Quel autre nom, s'écrient ses adorateurs, donner au poète énorme qui s'en va, sinon celui du dieu qui, pour les anciens, résumait et incarnait le monde? Hugo ne représente-t-il pas, dans ce siècle, le Pan sacré de la pensée? Derrière le char de palmes et d'argent qui emportera ses restes visibles, vous ne verrez pas une foule, vous verrez l'humanité!

« Un seul mot exprime Hugo : il est tout! Il a été, il est la gamme universelle. Son génie n'est pas une voix qui chante, c'est un orchestre qui éclate. Il s'est renouvelé, comme se renouvelle le globe. Dans son œuvre, toutes les races se rencontrent, tous les siècles se mêlent, l'histoire s'ajoute à l'espace...

« C'est donc bien Pan dont disparaît la grande figure! Il a été la voix de l'univers, l'univers l'a aimé et l'univers le pleure. »

(*Le Télégraphe*, 26 mai 1885.)

Mais là, ni prêtre, ni prières.

Et cependant, ce poète, à qui l'on a fait ces obsèques païennes, ce poète croyait à Dieu : il ne l'a pas seulement écrit dans son testament, il l'a proclamé toute sa vie; il n'a pas seulement cru à Dieu, il a cru à Jésus-Christ.

On a si complètement et si uniquement vu en lui l'homme de

parti, que le poète a été oublié, on n'a plus pensé à ses inspirations religieuses; on a oublié la pièce *Dieu est toujours là;* on a oublié les vers :

Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure,
Vous qui souffrez, venez à lui, car il guérit,
Vous qui tremblez, venez à lui, car il sourit,
Vous qui passez, venez à lui, car il demeure.

Ce Dieu dont il parle est Jésus.

On a oublié les vers qui terminent la pièce de début des *Voix intérieures;* cette fois, il le nomme :

Mais, parmi ces progrès dont notre âge se vante,
Dans tout ce grand éclat d'un siècle éblouissant,
Une chose, ô Jésus, en secret m'épouvante :
C'est l'écho de ton nom qui va s'affaiblissant.

Et alors, il n'était pas un enfant, il avait trente-cinq ans.

On ne peut connaître les desseins de Dieu : cette âme, qui, durant quatre jours, vit la mort face à face, et, au-delà de la mort, entrevit l'aurore de la vie éternelle, n'a-t-elle pas eu un retour, un élan, vers le Dieu de sa jeunesse? N'a-t-il pas, dans une pensée d'un instant, renié et détesté les erreurs de son orgueil, et Dieu ne l'a-t-il pas absous? Qui osera dire le jugement que Dieu a porté?

Mais, s'il est permis de supposer qu'une expiation ait été infligée à ce poète dont la révolte servit de modèle et d'exemple à tant d'ignorants qui crurent à sa parole, s'enivrèrent de ses chants, et l'imitèrent dans sa rébellion, et qui, hier, amoncelaient les couronnes sur sa tombe et lui rendaient un culte idolâtrique comme à un dieu; — à cette heure où il voit l'éternelle vérité, la vraie gloire et le vrai Dieu; qu'il sent le peu qu'il est, sa vilité, le néant qu'il est; à présent qu'il voit un pauvre, que nul ne regardait ici-bas, un vrai *misérable*, mais un saint, couronné de gloire et plus prisé par Dieu que le grand poète; si Dieu a jugé de le punir de son orgueil, le spectacle de ces pompes insensées, de ces acclamations d'un peuple en délire, de ce triomphe impie, ce spectacle auquel Dieu le fait assister, n'est-il pas un de ses châtiments?

*
* *

Il avait une des plus grandes imaginations qui aient existé, mais ses autres facultés étaient non seulement inférieures à son imagi-

nation, mais au-dessous de celles de la plupart des hommes de second ordre. L'imagination avait presque si complètement pris la place des autres facultés, qu'on trouve dans ses œuvres des absences de bon sens qui étonnent. Le poète qui a dit :

Ce qu'a voulu Socrate est voulu par Molière,
Ce qu'a voulu Jésus est voulu par Voltaire,

le rêveur qui a consacré toute une longue pièce de vers à démontrer que la pensée persistante de Napoléon tombé, que le remords aigu qui le déchirait, était le *souvenir du* 18 *brumaire;* ce poète n'était pas un *penseur* comme il aimait à s'appeler; il donnait plutôt l'idée de l'*homme de génie*, tel que l'entendent certains médecins matérialistes, qui affirment que le génie est une sorte de folie (1).

C'était un poète, et nul ne le peut contester, car il mettait les objets en relief, les peignait et les colorait, de manière à les faire voir et toucher, *ut pictura poesis*, mais c'était un être matériel, corps sensuel et esprit positif, qui calculait froidement et savait compter. Ses actions comme ses vers étaient combinées avec une exactitude de mathématicien. S'il violait la césure, c'était pour produire un effet; s'il prenait telle voie dans la vie, c'est qu'il y trouvait un profit. Après la Révolution de février 1848, il était *conservateur*, et son journal *l'Événement*, au moment de l'élection du président de la République, engagea le peuple à voter *pour le prince Louis-Napoléon*. Il croyait devenir un de ses ministres : cette espérance fut déçue; et cette déception concorda avec sa conversion vers la gauche, dont il devint un des orateurs et un des chefs.

Le temps manque pour apprécier aussi tôt un homme qui a occupé

(1) Aussi la libre-pensée s'irrite-t-elle de ce qu'on lui refuse « d'étudier le cerveau de l'illustre poète ». La *Société d'autopsie mutuelle* l'avait fait demander à la famille de Victor Hugo « Cette demande était dictée par des considérations très importantes. Le génie, cette prétendue « flamme divine », suivant la donnée spiritualiste, n'est-il pas simplement le produit d'une lésion cérébrale, une forme particulière de la folie?

« La mise à exécution du projet de la *Société d'autopsie* eût permis de déterminer exactement ce point scientifique.

« Les membres de la famille ont répondu à la *Société* que sa demande avait un véritable caractère de *profanation*. Cette réponse, qui semble dictée par le plus pur sentiment *catholique*, est de nature à étonner le public, etc. » (*Le Cri du peuple*, 2 juin 1885.) Alors, pourquoi ces honneurs rendus à ces muscles, à ces nerfs morts?

de ses œuvres et de son nom le siècle presque entier. Je me bornerai à montrer son esprit et son génie dans deux occasions de sa vie, qui ont été pour lui de grands événements : sous la deuxième République, où il remplit un rôle politique important, et dans un de ses drames les plus vantés (*Hernani*, 1830), où se manifestaient déjà ses tendances, ses penchants, on dirait presque ses instincts, qui ne changèrent jamais, qui, au contraire, se développèrent et se fortifièrent, et l'emportèrent enfin aux exagérations déraisonnables de ses dernières années.

## I

Lorsque j'étais en rhétorique, le mardi, jour de composition, notre professeur nous donnait un sujet de discours : *Annibal à ses soldats*, *Caton dans le Sénat*, *Mutius-Scévola au roi d'Étrurie*, ou tout autre; il importait peu. Nous appuyions notre front dans la main, nous réfléchissions un moment, et tout aussitôt nous commencions à écrire. Or, comme nous ne connaissions ni la vie, ni les hommes, ni leurs intérêts, ni leurs passions, nous ne songions pas à parler en solides discuteurs, à fournir d'irréfutables arguments, et à acculer notre adversaire par le raisonnement. Nous tendions à dire de *belles choses*, à inventer des apostrophes, à lancer de sublimes prosopopées; nous cherchions, sans le savoir, le *lieu commun* qui se trouvait dans le sujet, et, dès qu'il était entrevu, avec notre mémoire et notre jeune imagination, nous le développions brillamment en phrases sonores, en mots à effets, et nous terminions par une période arrondie et cadencée. Celui qui avait le mieux réussi dans ce genre convenu était *premier;* il se croyait un grand homme, et, ce qu'il y a de pis, le professeur souvent le croyait aussi.

Victor Hugo n'était pas un orateur, il était un fort en *discours français* : à l'Assemblée nationale (1848-1851), il ne discourait pas, il faisait un *devoir*. Une question le frappait : Voilà un beau sujet! je parlerai! Il s'asseyait à son bureau, appelait son imagination et écrivait sa *composition*. Il l'apprenait ensuite par cœur, et, au jour indiqué, il venait la réciter à la tribune.

Il faut le suivre avant même qu'il commence : il va parler; il n'écoute pas les discours de ses adversaires, l'oreille tendue, l'esprit ouvert à leurs arguments : ce n'est pas lui qui s'écriera, comme

Ledru-Rollin : *On vous a dit!* Son discours est fait; quoi que l'on puisse objecter, il n'y changera rien.

On le voit à son banc, immobile, absorbé, regardant devant lui, les yeux fixes; il ramasse ses forces, il veut être *premier*.

Enfin, son tour est venu. Il monte à le tribune; non, il se *dirige* vers la tribune : on ne peut parler de lui simplement; déjà il est en scène. Certains enfants, en Angleterre, sont élevés pour devenir diplomates ou administrateurs : ainsi qu'on maigrit les jockeys pour les courses de chevaux, on *entraîne* les jeunes *gentlemen*, on leur apprend à ne rien dire que de convenable, à se tenir raides, dans un habit noir, la tête droite sur une cravate blanche, à ne jamais se dérider, à marcher comme un pieu; à dix-huit ans, ils sont ce qu'ils seront à soixante.

Victor Hugo était un Anglais. On ne lui avait pas dit : tu seras un diplomate, mais : tu es un homme de génie! Dès lors, il s'est fait marbre, il s'est taillé en statue de grand homme. S'il fait un pas, c'est lentement, solennellement; s'il parle, c'est avec majesté et d'un ton sentencieux; il a un calme affecté, une dignité étudiée; le public est pour lui un peintre qui fait toujours son portrait et devant qui il pose : il sait jusqu'où il faut lever le bras, comment frapper sa poitrine, ouvrir la main, secouer la tête, s'éloigner de la tribune; il a tout appris, son rôle, son attitude, ses mouvements.

Il marche donc gravement vers la tribune : l'y voilà, debout, droit et *austère*, pour employer l'expression qu'il affectionne. Il est habillé de son costume de théâtre, tout de noir, boutonné, les manchettes rabattues, les cheveux correctement séparés sur le front; comme les tragédiens, il se compose; il va frapper un grand coup. Il lui faut son effet tout de suite. Ses discours ressemblent à ses drames; il ne cherche pas à intéresser, mais à étonner. C'est par quelque tirade majestueuse qu'il débute, inspirée par des idées en circulation, les faits ou les préjugés du moment : le suffrage universel, l'enseignement gratuit et obligatoire, le *parti jésuite* ou clérical, la Révolution de février, la *splendeur* de l'esprit humain, etc.

Je suppose quelque provincial nouvellement arrivé à Paris et assistant pour la première fois à une séance de l'Assemblée : esprit sain, prime-sautier et sincère, également capable de s'émouvoir aux inspirations de l'enthousiasme et de se rendre aux raisonnements convaincants, de s'écrier ici : *c'est vrai!* et là, *c'est beau!* un véritable Français, un de ces hommes que notre ancienne langue appe-

lait d'un mot juste et fort, un *honnête homme*.

On discute la *loi sur l'enseignement :* le provincial n'a pas prêté une grande attention au début de l'orateur; il examinait la salle; il se faisait montrer M. Thiers, M. de Lamartine, M. de Montalembert, M. Pierre Leroux ou M. Miot, etc. De temps en temps, certains mots prétentieux lui arrivaient bien à l'oreille : « Toute question a son idéal... Partout où il y a un *champ*, qu'il y ait un *livre!*... Il faut mettre le *cœur* du peuple en communication avec le *cerveau* de la France!... Que l'échelle de la connaissance humaine soit dressée par la main de l'État, posée dans l'*ombre* des masses les plus profondes et aboutisse à la *lumière*! » (15 janvier 1850.) Quelque chose de vague, exprimé par des images matérielles, des antithèses simulant la pensée.

Mais l'orateur vient de s'écrier : « Je ne veux pas de la loi qu'on vous apporte, pourquoi? » Voilà le vrai début, c'est le moment d'écouter : je n'ai rien perdu, se dit le provincial. L'orateur continue :

« Cette loi est une arme.

« Une arme n'est rien par elle-même; elle n'existe que par la main qui la saisit.

« Or, quelle est la main qui se saisira de cette loi?

« Là est toute la question.

« C'est la main du parti clérical.

« Je redoute cette main, je veux briser cette arme, je repousse le projet. »

Au premier abord, l'auditeur est ébloui. Dans cette façon de poser l'argumentation, il y a de la force; c'est net et ferme. Cependant, quoi! « le clergé ne veut la liberté de l'enseignement que pour ne pas enseigner »! Les Jésuites seraient-ils si osés? Voyons comment l'orateur va le prouver.

L'orateur s'éloigne un peu du bord de la tribune : « Je m'explique, dit-il; — Messieurs, il y a un malheur dans notre temps, je dirais presque qu'il n'y a qu'un malheur! C'est une certaine tendance à mettre tout dans cette vie... On ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant; de ce qui n'est que la *souffrance*, c'est-à-dire une loi de Dieu, on fait le désespoir! Notre devoir à tous, c'est de prodiguer, sous toutes les formes, toute l'énergie sociale, pour combattre la misère, et en même temps de faire lever toutes les têtes vers le ciel!.. Ce qui rend l'homme

fort, bon, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur rayonnant à travers les ténèbres de cette vie! »

En entendant cette théorie où la vérité est un peu confusément mêlée à l'erreur, la loi chrétienne aux aspirations socialistes, l'Assemblée, entraînée par l'action oratoire, applaudit sur tous les bancs, et le provincial comme tout le monde. — Quel est le nom de cet orateur? — M. Victor Hugo, répond un voisin. — Ah! c'est M. Victor Hugo! Il l'examine alors; et, après cette éloquente sortie sur le mépris de la terre, il est un peu surpris de le trouver si bien constitué pour y demeurer.

M. Victor Hugo, en effet, est un homme d'une taille moyenne, fortement taillé, les épaules larges, solidement posé sur ses jambes; sous un front élevé et développé, ses yeux s'enfoncent noirs et sombres; mais, si le haut du visage est digne, le bas en est matériel : sa lèvre est dédaigneuse et sensuelle, elle demande; ses joues fermes se joignent au cou par de puissants paquets de graisse, et son menton replié s'allonge déjà en deux étages; rouge de teint, la face enluminée, c'est un homme bien portant.

Pendant que M. Victor Hugo attend avec patience que l'émotion soit calmée, notre spectateur, réfléchissant, se dit : Voilà une belle tirade sur l'immortalité de l'âme! C'est un lieu commun, mais il faut bien passer cela aux poètes; voyons maintenant la discussion. M. Victor Hugo, d'ailleurs, vient d'ajouter qu'il *va tout à fait s'expliquer*. Mais non, ce n'est pas encore la discussion; il entame une autre digression, un réquisitoire foudroyant, cette fois, contre le clergé, non pas celui d'aujourd'hui, il ne cite pas un fait, ce qui serait neuf, mais contre le clergé d'autrefois, les histoires de Galilée, de Christophe Colomb, l'Inquisition, etc., toutes les accusations connues, un autre *lieu commun*. « Le clergé, le parti de l'ignorance et de l'erreur!.. son histoire est écrite dans l'histoire du progrès humain, mais elle est écrite au verso!.. il s'est opposé à tout!.. il a anathématisé Pascal, Montaigne et Molière!.. il a essayé de mettre un bâillon à l'esprit humain!.. Tous les pas qu'a faits l'intelligence de l'Europe, elle les a faits malgré lui! etc... »

C'est la tirade de fonds, elle est longue. Mais je me trompe, il ne s'appuie pas que sur le passé; s'il n'a pas des faits actuels, il en imagine pour l'avenir : « On veut rétablir l'Inquisition! Vous laisserez donc dresser des gibets dans Rome! » (19 octobre 1849.) Il

sait bien que l'Inquisition n'est plus qu'un nom, qu'on ne dresse plus de gibets; mais l'*Inquisition*, les *gibets!* cela fait bien, cela émeut toujours le vulgaire.

Lui qui, au commencement de sa vie, s'élevait avec enthousiasme aux plus nobles et généreuses pensées, il n'a plus de puissance aujourd'hui, que lorsqu'il exprime les fureurs de son orgueil blessé et de son ambition déçue : sa force n'apparaît plus que dans des diatribes violentes, des mots de colère, une ironie sanglante; il frappe brutalement, il déchire; même en le lisant, on sent qu'il a dû prononcer certaines phrases avec un sourire amer : « Le pape a deux mains; dans l'une il tient la liberté; dans l'autre la miséricorde; il a fermé ses deux mains... En fait de liberté politique, le Saint-Siège n'accorde rien... En fait de clémence, il accorde moins encore... Il accorde une proscription en masse. » (19 octobre 1849.) mais de ces accusations vieillies, il sort une certaine vapeur d'hypocrisie qui lui trouble le cerveau et les idées; il va jusqu'à nier l'évidence. Ce n'est plus de l'ignorance : il anéantit d'un coup le dix-septième siècle, une partie du dix-huitième, le dix-neuvième et Pascal, et Bossuet, et Montesquieu, et Chateaubriand. « Il n'y a pas un poète, s'écrie-t-il, pas un écrivain, pas un philosophe, pas un penseur que vous acceptiez! » (15 janvier 1850.)

De telles déclamations peuvent plaire à des esprits passionnés, elles ne convainquent ni ne persuadent une Assemblée, où il y a toujours un noyau d'hommes d'un esprit calme, réfléchi et désintéressé, qui cherchent à s'éclairer, et attendent de bonnes raisons pour se décider.

C'est ce qu'attend aussi notre auditeur : il s'obstine à demander la *discussion*, la *démonstration!* Quelques membres de l'Assemblée font même entendre que M. V. Hugo *n'est pas un esprit pratique;* mais c'est précisément contre les esprits pratiques qu'il va tonner. Les esprits pratiques procèdent par l'observation, lui par le système; il était né ennemi des esprits pratiques : « Ah! des hommes d'affaires! des esprits *pratiques!* comme on dit dans un certain jargon. Ce ne sont, après tout, que des hommes négatifs!.. Ils semblent des colosses! Ce sont des nains. » (5 avril 1850.) Mais, si vous repoussez les hommes pratiques, ceux qui connaissent la science de l'administration, que restera-t-il donc? Eh! il restera le poète, le poète sublime, inviolable, prêtre, magistrat, prophète! Le poète prédit, il sait le passé, le présent, l'avenir!

Peuples, écoutez le poète,
Ecoutez le rêveur sacré,
Dans notre nuit sans lui complète
Lui seul a le front éclairé.

(*Les Rayons et les Ombres.*)

Le poète est propre à tout, au dedans, au dehors, dans la paix, dans la guerre! Le poète est *un grand homme*, *un génie*, *un œil*, ὀφθαλμὸς. (Préface des *Feuilles d'automne.*)

Les hommes pratiques ainsi réduits au silence, arrive une nouvelle tirade sur *la raison humaine*, *sur la lumière qui ne vient pas de Rome*, *mais que la France dégage* (15 janvier 1850). Un troisième *lieu commun*. Puis, il revient au parti clérical : il a frappé un premier coup; il se retourne, il le regarde de travers; l'ennemi n'est pas mort, il lui donne un dernier coup, voilà « la nuit faite dans les esprits par l'ombre des *soutanes*, les génies matés par les *bedeaux*... le jésuite mis partout où il n'y a pas un *gendarme!*... » Ainsi de suite; enfin, « on va rétablir l'éducation de la *sacristie* et le gouvernement du *confessionnal* ».

Mais, à ces derniers mots, éclate une furieuse tempête. La majorité en masse se lève, les clameurs empêchent l'orateur de se faire entendre : c'est ce qu'en langage parlementaire on appelle une *interruption*.

L'interruption est inhérente aux Assemblées : les vrais orateurs ne s'en émeuvent pas; bien plus, souvent elle leur sert; l'apostrophe imprévue, en les irritant, les renforce et les enlève. Ainsi ces généreux chevaux que l'éperon a piqués sans qu'ils l'aient mérité; leur sang bouillonne, ils se redressent et se cabrent, l'œil indigné; puis, tout à coup, reprenant leur vol, frissonnants et brûlants d'ardeur, ils repartent à fond de train, blanchis d'écume, faisant bondir le cavalier sous leur galop emporté, dévorant la terre, jusqu'au but où ils s'arrêtent court, fiers, fumants et superbes.

Pour ceux qui n'improvisent pas, au contraire, pour V. Hugo, l'interruption était un écueil. Dès qu'on le coupait de sa voie, il n'empaumait pas la nouvelle; il faisait comme un chien que le chasseur veut détourner d'une piste, et qui, après avoir donné un coup de voix sur la trace nouvelle, s'entête à retourner aussitôt à la première : ce chien-là ne chasse pas pour le chasseur, il chasse pour lui.

Ainsi, lors de la discussion sur la *dissolution de l'Assemblée*

*Constituante* (29 janvier 1849), son discours était fondé sur cette idée que l'Assemblée ne voulait pas se retirer. L'Assemblée n'avait garde d'être aussi despote; il lui manquait le sentiment républicain. Il se met donc à argumenter dans ce sens : « S'il était possible que l'Assemblée se décidât à prolonger indéfiniment son mandat... » Aussitôt tout le monde de s'écrier : « Mais non ! personne ne dit cela ! »

— Oui, reprend V. Hugo, feignant d'accepter un moment la protestation : « ce que nous voulons, c'est la fixation d'une date... » Mais, tout de suite après : « S'il était possible que l'Assemblée se décidât... » On ne put jamais l'arracher de là.

Mais, aujourd'hui, l'interruption était plus sérieuse : la majorité de l'Assemblée qui l'avait jusque-là écouté assez patiemment, était indignée; il la calomniait ou il se moquait d'elle, en prétendant qu'elle voulait « un *bouleversement anarchique* ou l'*assoupissement sacerdotal* ». Des interpellations de toutes sortes se croisaient, on lui rappelait son passé, on le traitait de *factieux*. Étourdi, comme accablé sous des coups de massue, il tâtonna quelque temps, cherchant son discours composé; il erra à travers un dédale de phrases inachevées; puis ne pouvant en retrouver le fil, tout à coup il lança deux ou trois dernières images contre le parti clérical, qui « *pétrifie* la pensée humaine, *étouffe* le flambeau divin, *matérialise* l'esprit », descendit et s'en alla, sans attendre la réplique. Ce n'est pas son affaire : qu'on vote même contre lui; il a fait un beau discours français, il est *premier !*

Le provincial était moins satisfait : il n'avait pas eu sa *discussion*, sa *démonstration*, et les déclamations contre le clergé, il les avait déjà lues autrefois, en 1828. Il ne désespérait pas, cependant : « il est fâcheux, pensait-il, qu'on l'eût interrompu ; sans cette malencontreuse interruption, il allait sûrement arriver à la démonstration, il ne pouvait y manquer. »

Ce provincial, c'était le public, qui longtemps ne put croire qu'un homme célèbre par son talent, et dont souvent il avait admiré des traits de génie, se jouât ainsi des affaires de l'État.

V. Hugo se ressemblait partout : il n'est pas un de ses discours où il ait abordé la question; il tournait autour; on pressentait qu'elle existait, mais il se gardait de la montrer; on eût dit qu'il avait peur d'y toucher, si bien qu'à la fin, on avait une furieuse envie de la voir et de la tenir.

Il ne s'appliquait pas à chercher le fond, il ornait une matière qu'on lui fournissait; il lui fallait un thème à développements, un canevas pour sa broderie. De là son action en politique; il n'était point à la tête d'un parti, il le suivait.

A de certains jours, on le laissait aller en avant. Il avait des qualités utiles : si un orateur (M. Canet, dialecticien distingué) avait développé une argumentation irréfutable, mais avec un peu de raideur et de sécheresse (sur le *suffrage universel*), lui, la reprenait et la rendait au public dans un langage romantique : il dramatisait le sujet; à l'idée de ses adversaires, il donnait une grosse figure matérielle qui saisissait les esprits et frappait les yeux; il amassait alentour un tas de bosses, de verrues, d'exostoses; le fétus devenait un monstre qui n'existait nulle part, mais dont l'imagination s'épouvantait, et il se mettait à le combattre comme s'il existait réellement : dans tous ses discours il y avait un *Quasimodo*.

De même pour ses effets de style, et il en avait. Ils ne venaient pas de la concentration de la pensée, mais d'une première image qui amenait les autres à la suite : « Le peuple est un océan! » voilà le thème. Voici le développement : « Ce peuple a l'audace inouïe de s'imaginer qu'il est libre, qu'il est souverain; il a l'insolence de ne pas se prosterner à vos pieds! Alors, vous vous indignez! vous vous écriez : nous allons te châtier, peuple! Et, comme ce maniaque de l'histoire, vous battez de verges l'Océan! » (21 mai 1850.)

Les hommes sérieux souriaient à ces images, mais la foule se récriait d'admiration.

Enfin il savait dire : ce n'est pas en vain qu'il avait dirigé des représentations théâtrales. Il combinait ses effets de voix, il leur donnait des accentuations vibrantes ou sombres; il avait tous les gestes qui imposent au vulgaire, non pas hauts, comme Lamartine, mais raides, énumérateurs, despotiques, ceux d'un homme robuste. Il lançait certaines expressions au milieu de sa phrase, comme celle-ci : « *J'y insiste!* » qui tenaient l'auditeur en éveil, ou, à la fin, quelque mot rude, fort, qui arrêtait l'esprit... « A la prison, vous ajoutez la torture de la déportation au loin!... *c'est monstrueux.* » Et les bonnes gens de répéter : en effet, *c'est monstrueux!*

Dans le discours, comme dans la poésie, la langue répondait à son appel. Il avait toujours la même habileté, la même richesse de mots, des ressources nombreuses de style, expressions imagées,

antithèses saisissantes, comparaisons vives, énumérations puissantes. On reconnaissait parfois encore le poète de 1825, à quelques élans enthousiastes, quand il rappelait, par exemple, « ces idées généreuses et libérales que la France porte partout avec elle dans les plis de son drapeau » (19 octobre 1849); mais ces moments étaient rares. Ces qualités, d'ailleurs, frappent plus à la lecture qu'à l'audition : en le lisant, on s'arrête à volonté, et l'on découvre un certain ensemble; quand il parlait, au contraire, il n'avait pas l'entraînement oratoire, il n'était pas tout instantané, tout passionné; on ne saisissait aucune suite. Egoïste et préoccupé de sa gloire, il ne tendait qu'à frapper coup sur coup avec des mots forts, afin de soulever un applaudissement. C'est l'opposé du véritable orateur, dont saint Augustin a dit : « Il ne dépend pas des paroles, mais les paroles dépendent de lui. » Il n'avait jamais pensé que « l'orateur ne doit craindre, ni espérer rien de ses auditeurs pour ses propres intérêts », et l'on cherchait en vain, en l'écoutant, « un homme sérieux qui parle pour moi et non pour lui (1) ».

Aussi, il n'arriva jamais que ses discours fussent applaudis par d'autres que par les plus ardents et les plus aveugles; les hommes intelligents de son parti restaient froids; jamais il ne convertit personne, n'entraîna une décision, ne força un vote.

Ce n'est pas là l'éloquence : l'éloquence est une flamme qui part du cœur de l'orateur, envahit les autres, les brûle du même enthousiasme que lui, les unit à lui, les fait sentir, penser, agir comme lui. Le talent de V. Hugo était un feu solitaire, qui brûlait fort et isolé. On le regardait avec étonnement; il ne se propageait pas, il n'atteignait pas; tant que l'aliment qui lui était donné durait, il pétillait, éclatait et montait; quand il avait fini, tout redevenait froid, rien n'avait changé, il n'y avait plus qu'un peu de cendre. L'éloquence a pour but, non de dire de *belles choses*, mais de *bonnes choses;* elle ne parle pas à l'intelligence seulement, mais au cœur; elle ne s'adresse pas à ce sentiment exquis, fin et délicat qu'on appelle le *goût*, mais à ces sentiments vifs, profonds, animés, variables, les passions. Peu importe que des mots sonnent mal, que des phrases soient boiteuses, des expressions incorrectes; si elle émeut, c'est assez, elle a l'attraction de l'aimant; dès qu'elle touche, elle entraîne.

Berryer était un orateur, Victor Hugo était un rhéteur.

(1) Fénelon.

## II

Un rhéteur et un poète. Il était un poète, non de sentiment, mais de forme, non moderne et chrétien, mais païen. De même qu'il faisait des discours sans être orateur, à seize ans il faisait des vers avant d'être poète. « Il était né avec une imagination fécondée par une grande mémoire, une imagination à la fois exacte et abondante, sans mélange de sensibilité, mais sachant quelquefois la jouer (1). » Les Académies proposaient un sujet, il le traitait habilement, correctement, avec les beautés et les défauts convenus. Il disait en style de l'Empire :

Le moissonneur *repose* en son *séjour*.

(*Moïse sauvé des eaux.*)

Il s'écriait, à propos de la statue d'Henri IV et de la colonne Vendôme :

Au bronze de Henri mon orgueil te *marie*.

(*A la colonne*) (2).

On admirait fort ces pièces médiocres : plus tard, quand il devint véritablement poète, on l'apprécia moins : « Le peuple en aucun pays, a dit Voltaire, ne se connaît en beaux vers. »

Ébloui par les applaudissements, il ne s'appliquait pas à avoir des idées, mais à bien dire : il excellait à exprimer les sensations extérieures, il ne cherchait que l'extérieur ; il fit, il l'a dit, de *l'art pour l'art*.

Une école se forma sous lui, une *école*, le suicide en littérature : les grands écrivains ne sont d'aucune école; ils pensent par eux-mêmes, leur style se forme sans qu'ils y songent; Bossuet ne cherche pas à parler comme Molière, ni La Bruyère comme Pascal. Ses élèves s'appliquèrent à imiter son genre; ils écrivirent tous dans la même forme; ce fut de la convention ; tout ce qui était en dehors de cette forme fut mauvais : M. V. Hugo fut leur Boileau. Mais son école étant une école de *stylistes*, non de penseurs, tous

(1) Nisard. *Revue de Paris*, 1836.
(2) *Odes et Ballades.*

ses élèves furent médiocres; il ne créa que des Campistron, M. Gaiffe et M. Vacquerie.

Voilà les vrais *classiques!* Les classiques sont ceux qui se préoccupent de la forme de leur œuvre, non du fond; les classiques sont les élèves; tous les maîtres sont indépendants. Et, non seulement son école fut classique, mais, maintenant qu'il est expliqué, on peut employer ce mot : M. V. Hugo n'est lui-même qu'un *classique;* sa forme une fois arrêtée, il y moula toutes ses œuvres, il s'imita lui-même; il devint son propre élève.

Ce n'était qu'un malheur pour le poète; mais cette préoccupation exclusive de la matière en amena un bien plus grand pour l'homme. Il avait été un *enfant sublime* (1) : il ne devint pas un homme; il n'acquit point de pensées, point de principes, point de convictions; il avait eu l'imagination vive et brillante de la jeunesse, il n'eut pas la raison saine et forte de l'âge mûr. Et, en ne gagnant pas, il perdit : il perdit la pureté, l'élévation, le sens moral, la délicatesse, ces qualités du sentiment et du cœur qui seules font vivre les grandes œuvres et les grands noms. Dans ses plus belles pièces, le sentiment, sans qu'il s'en doutât, manqua sous lui. Écrivait-il une strophe spiritualiste et touchante, telle que celle-ci, dans les *Feuilles d'Automne :*

Si jamais une main n'a fait trembler la vôtre,
Si jamais ce seul mot qu'on dit l'un après l'autre,
Je *t'aime!* n'a rempli votre âme tout un jour,
Si jamais vous n'avez pris en pitié les trônes,
En songeant qu'on cherchait les sceptres, les couronnes
Et la gloire, et l'Empire, et qu'on avait l'amour!

Il la faisait suivre immédiatement de quelque description matérielle, toute chargée de détails glacés :

La nuit, quand la veilleuse agonise dans l'urne;
Quand Paris, enfoui sous la brume nocturne,
Avec sa tour saxonne et l'Église des Goths,
Laisse sans les compter passer les heures noires,
Qui, douze fois, semant les rêves illusoires,
S'envolent des clochers par groupes inégaux.

Ainsi son intelligence se matérialisa, son âme, pour parler sa

(1) Mot attribué à Chateaubriand.

langue, s'ossifia. Quelques-uns s'étonnent qu'il soit devenu socialiste; il serait bien plus surprenant qu'il ne le fût pas : le socialisme est la suprême aspiration vers les jouissances terrestres. Le genre de beautés par excellence de V. Hugo est l'*image*, ce qui est à la surface, ce qui frappe les sens; la religion, la poésie, la politique, la société, ne lui apparurent plus que par leur côté matériel.

De la religion, ce qui l'émotionnait, ce qu'il exprimait, c'était la beauté des édifices, la pompe des cérémonies, cette sensation nerveuse que produit la contemplation des voûtes élancées. Quand il décrivit Notre-Dame de Paris, on l'a remarqué, il n'y oublia qu'une chose, *Dieu!* Il fut royaliste d'abord, en enfant, pour le chevaleresque et le moyen âge, qu'il voyait revivre dans la monarchie de la Restauration. Napoléon le frappa, non comme un constructeur d'empire, un homme qui suit sa pensée, et la veut réaliser sur terre, mais comme un de ces héros de l'Antiquité, un de ces géants symboliques, qui abattent, envahissent et traversent le monde en trois pas.

Le *peuple*, au contraire, et par le peuple il faut entendre la force visible, palpable, d'une nation, eut tout de suite ses sympathies. Après juillet 1830, il lui chanta un hymne; dans la Révolution de juillet, il sentit la première victoire de cette puissance extérieure; dans celle de 1848, sa progression; dans le socialisme, son accomplissement et sa fin.

## III

Comment se fait-il qu'à deux reprises, a près de quarante ans de distance (en 1830 et 1867), le drame d'*Hernani* ait été accueilli avec tant d'enthousiasme? C'est que la Société s'y reconnaissait; dans le drame les spectateurs retrouvaient leurs traits, voyaient leur portrait.

La conception de la pièce est puérile : on y sent, non pas la pensée d'un homme, mais l'imagination d'un adolescent, qui ignore les hommes, l'histoire et les caractères, et qui sait faire des phrases sur l'amour. Mais, si l'on en observe la tendance, c'est une puissante œuvre de destruction et de révolution.

L'auteur a en haine l'autorité : il raille, il insulte, il vilipende tous les pouvoirs; il crayonne sur la muraille des caricatures. Et quelles sont-elles? des *Nobles* lâches, rapaces, bas et rampants, ils

reçoivent des affronts, ils saluent; un *grand Seigneur* décrépit et ridicule vieillard, qui soupire pour une vierge de seize ans, féroce et sans âme, qui tue par envie et épargne par orgueil; un *Roi* débauché, qui s'introduit la nuit par des portes secrètes, hautain comme un parvenu, parlant à ses courtisans comme à des chiens :

J'ai laissé tomber ce titre, *ramassez!*

Monarque matamore, qui s'imagine effrayer par des forfanteries :

DON CARLOS

Je vais être Empereur d'Allemagne.
Je vous fais mettre au ban de l'Empire!

HERNÁNI

J'ai le reste du monde, où je te braverai!

DON CARLOS

Et quand j'aurai le monde?

Le monde à ce capitan!

Il ne faut pas reprocher à cet Empereur ses hyperboles devant le tombeau de Charlemagne, ou le louer de pardonner aux conjurés : ce n'est pas lui qui parle, c'est l'auteur, plein de réminiscences classiques de Bossuet et de *Cinna*; mais c'est lui, César insolent, qui traite les rois en valets :

Roi de Bohême, eh bien, vous êtes familier!

Ces *Rois*, d'ailleurs, ne sont que des valets avides et ignobles :

..... à la porte,
Respirant la vapeur des mets que l'on apporte,
Regardant à la vitre, attentifs, ennuyés,
Et se haussant, pour voir, sur la pointe des pieds!

Et l'*Empereur* enfin (don Carlos l'est devenu), triste sire, qui accepte le manteau d'un brigand insolent, s'en enveloppe et se sauve, comme un roi constitutionnel fuyant devant l'insurrection victorieuse!

Voilà les *nobles*, les *grands*, les *rois*, l'*empereur*, de ce drame : ils sont tels que les souhaite la plèbe ameutée, vils, impudents, indignes et impuissants.

Mais voici l'autre côté, le côté révolutionnaire : le héros, Her-

nani, représente le révolté, abondant en paroles; il semble toujours prêt à tout écharper :

... Ma vengeance qui veille.
Avec moi toujours marche. (Ier acte.)
Tu ne seras touché par un autre que moi. (IIe acte.)
Je serai ton bras,
Je te vengerai! (IIIe acte.)
Je te tiens, toi que j'ai si longtemps poursuivie,
Vengeance! (IVe acte.)
Je sais comment on pousse un homme dans la tombe! (IVe acte.)

Mais, sans direction, sans suite dans les idées, il n'agit pas : au moment de pousser, il s'arrête; à deux, à trois reprises, l'Empereur est sous sa main, il lui suffit d'étendre le bras pour le frapper; chaque fois, il le laisse aller.

Il n'a pas de force, car il n'a pas de passion; on l'appelle *lion :* « lion superbe et généreux! » C'est un bon petit jeune homme, qui s'apaise dès qu'on lui accorde sa petite jeune fille; ses fugues de vengeance s'envolent aussitôt; son père massacré, ses inimitiés de famille, les droits du peuple, il n'y pense plus; c'est qu'au fond il ne s'en est jamais soucié; il a la petite fille : *C'est bien!* comme il dit à tout propos.

Mais le drame n'est pas fini : cet Hernani est de la race des tribuns déclamateurs, qui se courbent devant César, muets de bonheur, si César leur donne un cordon, un titre; il plie le genou et se laisse passer au cou la Toison d'or, de la main de l'Empereur, de l'Empereur qu'il voulait assassiner! Le poète n'indiquait-il pas d'avance au roi Louis-Philippe ce qu'il visait de loin : la pairie!

Quant au cadre, il convient au personnage : rien ne se passe selon la raison; l'action ne concorde jamais avec le bon sens; nul ne pense un quart d'heure auparavant à ce qu'il doit faire; tout va à la dérive, se noue, se dénoue, avance ou recule au hasard : c'est une suite d'accidents, de surprises, d'émeutes, — une révolution en permanence.

Et c'est précisément ce qu'on admire; la société y voit son image : le *pouvoir* qu'on sape, les *riches* qu'on envie, les *nobles* qu'on bafoue, et elle-même, ce bandit, ou plutôt ce *bohème*, haletant de désirs effrénés, qui menace, crie, injurie, et, le soir venu, court aux bals, aux concerts, aux femmes et aux fêtes. Et tout cela dans un va-et-vient, une mêlée de gens qui font vibrer des paroles

gonflées, des *palabres* sonores, *rayonnement*, *majestueux*, *serein*, *austère*, etc., comme s'ils y croyaient, et qui, en réalité, n'ont qu'une ardeur, un désir, une passion : *jouir*.

C'est là ce qu'exprime ce drame d'*Hernani :* un poète s'est trouvé, enthousiaste admirateur de cette société révoltée, il a fait son portrait, et elle a applaudi.

## IV

Il était, d'abord, l'*enfant sublime :* bientôt, repoussant toute règle, ne suivant que son imagination et son caprice, il ne comprit, n'estima, n'aima que ce qui frappe les yeux, ce qui luit, vibre et retentit, le monstrueux au lieu du grand, l'étrange au lieu du beau, la popularité au lieu de la gloire. Voilà pourquoi il s'est fait l'admirateur, le chantre de la Révolution et l'amant de la plèbe ; la Révolution, c'est la matière, et la plèbe, la force au service de la matière.

Alors, il est descendu ; et, une fois posé à terre, il n'est plus remonté ; il a marché, il n'a plus volé. A l'heure des pensées sérieuses, dans sa vieillesse, il publie des vers libertins, qu'excuserait à peine la légèreté de la jeunesse : l'idée d'un fichu, le souvenir d'une jupe ou d'un ruban l'excite ; oubliant son âge et ses rides, il aborde les jeunes filles, il badine, il saute : Rions ! chantons ! aimons ! dit-il, il n'y a de vrai que l'amour, les femmes et les roses ! On croit voir une grand'mère qui, les joues couvertes de rouge, de poudre et de mouches, se trémousse au bal parmi les jeunes gens ; sa gaieté et ses fausses dents glacent le rire.

Et, comme les vieux libertins, à la gaudriole il mêle les impiétés : il bouffonne sur ce qu'il y a de plus redoutable et révéré, la religion et la mort ; la mort, c'est le spectre noir :

> Ouvre-moi, vieille portière !
> Je veux voir, je suis curieux. (1)

Plaisanterie sinistre, qui ne fait rire personne, pas même lui ! Semblable à ces invalides de la galanterie, qui courent de la dame à la grisette et de la grisette à la paysanne, la soie l'ennuie ; Célimène est précieuse : A moi « les *torchons radieux !* » A moi Gothon, en cotillon et en marmotte ; Gothon avec qui, tout à l'aise, on se

(1) *Les Chansons des rues et des bois.*

bourre et l'on dit de gros mots et à double sens! Pourquoi pas le mot nu, puisque la nudité existe :

Si l'Ida sombre a des nuages,
La guinguette a des canapés!

Tout ce qui est naturel est bon à dire et bon à montrer! Les seigneurs de la Régence affectaient le jargon de la canaille; il prend le style de la plèbe littéraire, du vil réalisme, fils naturel de son génie.

En lui ne se sont développés ni la connaissance de la vie, ni l'observation des hommes, ni le sentiment de l'ordre et de l'harmonie; plus il a vécu, moins il a raisonné, moins il a pensé; il n'a fait qu'imaginer. Sans principes, sans règle morale, il n'a pas eu l'intelligence de ce qui a un caractère général, de ce qui est éternellement vrai. Son imagination s'attache à de petits détails, à des rapprochements de mots; des enfantillages lui semblent importants : les vaisseaux tirent le canon pour se saluer : que d'argent perdu! s'écrie-t-il, et il s'amuse à faire le compte de ce que coûte cette poudre; « En 1768, l'Espagne exporta le plus d'esclaves; donc, en 1868, elle doit abolir l'esclavage! » Nul, cependant, n'a plus de prétention au nom de *penseur;* mais l'opinion le lui dénie. A part quelques odes d'un grand souffle lyrique, il n'est supérieur que dans un genre inférieur, la *description :* description d'une *tempête*, d'un *brouillard*, de *rochers*, d'une *caverne* (1). Son orgueil aspirait à dominer le monde, il l'a souvent étonné; il n'a eu aucune influence sur les idées de son temps.

Elle est éteinte dans les cœurs la foi au poète, au *poète divin*, et, plus que tout autre, V. Hugo a contribué à effacer ce signe sacré que le poète portait sur le front. Le monde n'écoute plus les poètes, comme les chantres de ses espérances, de ses douleurs et de ses aspirations; il s'en amuse, il leur met encore une couronne sur la tête, mais comme un hochet pour leur vanité d'enfant, et il sourit en passant devant eux. Ne les a-t-il pas entendus répéter harmonieusement tour à tour les vérités, les erreurs, les préjugés, auxquels il était lui-même emporté? Ne lui ont-ils pas dit qu'ils n'étaient qu'un instrument sans pensée, *une âme de cristal et un écho sonore?* (*Les Feuilles d'Automne.*) Qu'ils retentissent donc à

(1) Voyez *les Travailleurs de la mer.*

tous les coups dont ils sont frappés ! Ils ont voulu la popularité, ils ont perdu toute autorité !

V. Hugo a régné par l'imagination : de belles odes justement admirées lui ont valu l'enthousiasme des jeunes gens; les jeunes gens sont de passionnés amants de la vie : ils poursuivent l'inconnu qu'ils entrevoient au loin, ils s'amusent à de fauves lueurs; ils sont saisis par l'éclat, ils s'émeuvent rarement du vrai. Mais l'homme, lorsqu'il avance dans la vie, est bien moins touché par l'intelligence que par le sentiment : à mesure qu'il perd la vive sensibilité de la jeunesse, l'impression rapide, l'admiration naïve, les joies, les rires, si facilement nés, si vite passés, comme il est heureux d'entendre une note échappée du cœur, un cri de l'âme qui le fait tressaillir ! Quand il peut se recueillir et dérober un instant de loisir, avec quel empressement il cherche des yeux un de ces morts fidèles, un de ces auteurs aimés, graves et tendres, qui lui parlent tour à tour un langage consolant et sévère, et lui apportent pour la vie laborieuse des conseils pieux et sereins, en lui montrant une plus haute espérance ! Comme il jouit, après les orages du monde, de ces apaisements du cœur, et bénit cet ami retrouvé qu'il ne quitte pas sans promettre de le venir bientôt revoir !

V. Hugo a voulu être admiré, il ne s'est pas soucié d'être aimé : il n'a pas les sympathies de l'âge mûr; il ne réveillera que la louange froide et indifférente de la postérité.

Eugène Loudun.

---

# LES PRÉTENDUS DIVORCES DE NOS ROIS [1]

---

## HENRI IV ET MARGUERITE

Pour remplir notre engagement, il ne nous reste plus qu'à faire connaître comment s'est opérée la dissolution du premier mariage de Henri le Grand. Comme on le sait fort bien, ce fait s'est passé au milieu de l'époque appelée *moderne*, et par ses conséquences il touche non seulement à l'époque contemporaine, mais encore, selon toutes les probabilités, aux temps à venir. Car c'est par suite de la dissolution et du second mariage, dont la légitimité incontestée suppose incontestablement légitime la dissolution du premier, que Henri IV a laissé une postérité nombreuse, florissante et qui n'est pas près de s'éteindre. C'est dire que le fait en question nous intéresse par lui-même plus que tous les précédents ensemble.

Ajoutons que la personne de Henri IV, son caractère, sa situation et celle de la France sous son règne, éveillant plus de sympathies, nous feront dévorer avec moins de répugnance les dégoûts inhérents à la matière. La procédure cependant n'a pas duré longtemps, ayant à peine été contradictoire. Elle a, on peut le dire, été promptement expédiée, quoiqu'il s'agît de casser un mariage qui durait depuis vingt-sept ans.

### I

Henri de Bourbon-Vendôme était fils d'Antoine et de Jeanne d'Albret. Celle-ci par sa mère était nièce de François Ier et cousine germaine du roi de France Henri II, dont Marguerite de France était la fille. Henri de Bourbon et Marguerite de France étaient donc

(1) Voir les numéros du 15 mai et du 1er juin.

issus de germains, comme on dit vulgairement, parents au troisième degré de consanguinité comme s'expriment les canonistes. Or ce degré a toujours été, il est encore aujourd'hui un empêchement *dirimant*.

Ne cherchons pas s'il y avait, oui ou non, d'autres empêchements au mariage entre Henri et Marguerite. Car nous verrons que dans les débats du procès, où cependant les hommes de loi remuèrent tous les parchemins, interrogèrent toutes les mémoires, évoquèrent tous les souvenirs, on ne mit en avant que l'empêchement de parenté, après avoir toutefois touché un point plus capital encore, en fait de mariage, que les empêchements dirimants.

Le mariage entre Henri et Marguerite fut célébré à Notre-Dame de Paris, le 18 août 1572. Celui qui présidait à la cérémonie était Charles, cardinal de Bourbon, oncle paternel de Henri. Les deux époux avaient dix-neuf ans, Marguerite un peu passés, Henri non encore accomplis. Des dispenses, accordées par le nouveau pape Grégoire XIII, étaient arrivées de Rome, pour lever les empêchements. Le consentement parut sérieux de part et d'autre. On fut néanmoins choqué de voir Henri, aussitôt son consentement donné, sortir de l'église, pour ne pas assister à la messe, et se promener de long en large sur le parvis Notre-Dame, riant et jasant avec les seigneurs huguenots, qui formaient son cortège. C'était sans doute une fanfaronnade pour ne pas déplaire à Coligny, ou bien une soumission posthume aux recommandations de sa mère, morte deux mois auparavant, en huguenote impénitente. Henri affectait ce jour-là une certaine façon de zèle, dont il rabattit beaucoup huit jours après, on sait comment, quand vint la Saint-Barthélemy. Mais personne apparemment ne vit dans ces démonstrations protestantes le signe d'un déni de consentement au mariage qui venait d'être contracté.

Y eut-il, pendant les vingt-sept ans qui suivirent, des relations affectueuses, soutenues et louables entre Henri et Marguerite? Ou plutôt n'y eut-il pas brouille intermittente, sinon chronique, dans leur ménage? Il serait trop long de répondre à cette question, puisqu'il faudrait raconter en grande partie l'histoire de France elle-même, sans excepter les guerres, dont l'une porte un nom significatif assez peu honorable pour Marguerite. Et puis notre réponse, si elle était complète, serait peu édifiante. Disons seulement, et ce sera bien assez, que l'un et l'autre époux suivait ses penchants,

Henri sans se cacher, Marguerite... Mais un mot que nous croyons vrai nous arrête court : cette princesse n'a jamais eu que des détracteurs ou des panégyristes outrés.

Plaçons-nous maintenant sans plus tarder au commencement de l'année 1599, écartant impitoyablement tout ce qui n'a pas trait à l'affaire qui nous occupe.

A l'époque où nous sommes placés, la séparation entre Henri et Marguerite existait de fait depuis plusieurs années, Henri résidant ordinairement à Paris, dans son palais du Louvre, et Marguerite au château d'Usson en Auvergne, d'où elle s'éloignait peu. Il y avait entre les deux époux une séparation plus profonde : ils ne s'aimaient ni ne s'estimaient l'un l'autre, comme ils en faisaient assez haut, Marguerite du moins, l'aveu formel; ils n'avaient jamais eu d'enfants. La séparation de droit était vivement désirée et sollicitée avec instance par les deux parties, qui croyaient avoir, chacune de son côté, des raisons suffisantes pour la faire prononcer.

Les choses en étant depuis longtemps à ce point, on se demande comment Henri, qui avait bien un héritier de son trône dans le jeune prince de Condé, mais qui voulait voir naître un dauphin, n'avait pas pris plus tôt l'initiative. Des raisons politiques, des affections naturelles le retinrent sans doute, tant que vécut Gabrielle d'Estrées. Mais celle-ci étant morte en avril 1599, rien n'arrêta plus Henri; Marguerite alors se prêta plus volontiers que jamais aux démarches nécessaires. L'affaire commença donc aussitôt et marcha vite, comme nous allons l'exposer.

Qu'on nous permette de dire seulement quelques mots sur les sources où nous avons puisé. La plupart des histoires générales de France, les histoires particulières elles-mêmes, soit de Henri IV, soit de son règne, sont incomplètes, quand elles ne sont pas fautives, sur le point que nous traitons. Il est inutile de les parcourir, si l'on a la faculté d'aller étudier les pièces originales du procès qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, dans le département des manuscrits.

Sous la cote actuelle 23,301 du fonds français, on trouve : « Procez de dissolution du mariage entre Henry IV, roy de France et de Navarre, et M^me^ Marguerite, fille du roy Henry II, en 1599; ensemble les remonstrances de Jacques de la Guesle, procureur général et le conseil du cardinal d'Ossat sur ce sujet : ms. in-folio provenant de M. Dupuy. » On trouve encore, portant la cote 25,020, un manuscrit provenant des Minimes et intitulé : « Recueil des pièces

relatives à la dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite. » On y trouve surtout l'*Inventaire des pièces relatives à la dissolution du mariage du roi Henry IV et de la reine Marguerite*, qu'on peut se contenter de lire tel qu'il existe en manuscrit ou tel qu'il est fidèlement imprimé dans l'*Histoire du cardinal duc de Joyeuse*, par le sieur Aubery, advocat au Parlement et aux conseils du roy (1).

Une simple analyse de ces différentes pièces dans leur ordre chronologique fera suffisamment connaître l'état de la question, les incidents peu variés du procès et la conclusion définitive.

## II

Le cardinal de Joyeuse, qui se trouvait en France au commencement de l'année 1599, « fut dépêché à Rome pour y hâter l'expédition de certaines affaires urgentes », nous apprend son historien. Nul doute que la dissolution du mariage ne fût une de ces affaires, la principale, sinon l'unique. Depuis qu'il avait solennellement réconcilié Henri avec l'Église, le pape Clément VIII témoignait à ce prince une bienveillance de plus en plus marquée. L'édit de Nantes, publié l'année précédente, lui avait, il est vrai, causé une surprise pénible; mais il s'était laissé rassurer sur ce point par Arnaud d'Ossat, le modèle des diplomates, qui, résidant à Rome et entretenant fréquemment le pape, y soutenait avec habileté, dévouement et succès les intérêts du roi de France. D'Ossat venait d'être créé cardinal le 3 mars 1599 à la sollicitation de Henri; il ne s'employa qu'avec plus d'influence et d'activité (2) à l'affaire urgente de concert avec le cardinal de Joyeuse, qui, de son côté, jouissait à Rome, où il venait souvent et séjournait quelquefois longtemps, d'une considération bien méritée.

Les deux cardinaux français pressèrent si efficacement l'affaire qu'ils avaient à cœur, que Joyeuse put quitter Rome le 25 août, apportant en France plein pouvoir de prononcer au plus vite la dissolution « en cas que les faits allégués se trouvassent véritables ».

Un rescrit du pape Clément VIII désignait comme juges, avec autorité pleine et entière en l'affaire présente, le cardinal de

(1) *Histoire du cardinal duc de Joyeuse*, à la suite de laquelle sont plusieurs Mémoires, lettres, etc. In-4°, p. 142 et 432. Paris, Denain, 1654.

(2) Cf. le *Conseil*, qui se trouve contenu dans le ms. 23,301, indiqué plus haut.

Joyeuse, pour lors archevêque de Toulouse, Horace Montano, archevêque d'Arles, et Gaspar, évêque de Modène, nonce apostolique en France Par acte en bonne et due forme, le roi de son côté, la reine du sien, avaient choisi des procureurs. Le procureur général du roi, Jacques de la Guesle, et les procureurs de la reine ne tardèrent pas à présenter aux juges, conjointement avec le rescrit pontifical, les procurations spéciales qu'ils avaient reçues. Les juges alors créèrent divers officiers à l'effet de servir en la cause; ils fixèrent le lieu où siègerait le tribunal, l'hôtel de Joyeuse, à Paris; ils indiquèrent le jour de leur prochaine séance, le surlendemain. A cette séance, ils rendirent une sentence interlocutoire, aux termes de laquelle on devait interroger le roi et la reine, sans laisser d'informer par ailleurs.

On avait dressé deux formulaires pour procéder juridiquement aux interrogatoires du roi et de la reine. L'interrogatoire du roi, contenant seize articles, portait sur les faits que lui seul connaissait bien, et qu'il était nécessaire aux juges de connaître. Cet interrogatoire eut lieu au Louvre le vendredi 12 novembre. Les réponses du roi furent soigneusement écrites en français et en latin; nous n'en relevons que les points saillants.

« Au moment de son mariage le roi connaissait bien la parenté existant entre lui et Marguerite, mais non aussi bien l'empêchement; les dispenses ne lui avaient pas été suffisamment expliquées; il n'y avait jamais eu en Marguerite amitié pour lui, ni estime, ni fidélité, mais plutôt hostilité. » Sous ce dernier grief, le roi, « qui ramentevait topiquement les époques », entendait signaler en Marguerite le défaut initial de consentement que n'avait jamais rectifié la cohabitation postérieure. Les réponses de la reine ne démentent en rien, comme nous allons le voir, cette grave et capitale assertion du roi.

Ce fut le 17 novembre, au château d'Usson, que la reine fut interrogée par un sieur Bertier, délégué à cet effet. L'interrogatoire comprenait vingt articles; les réponses furent consignées en français seulement : elles sont détaillées, claires et franches. « Marguerite a souvent déclaré et déclare qu'elle n'a jamais donné son consentement au mariage; qu'on a usé de contrainte envers elle; qu'elle désire la séparation. » Quand le roi lut ces déclarations, il s'écria : « Ah! la malheureuse, elle sait bien que je l'ai toujours aimée et honorée, et elle point moy! »

Qu'on veuille bien faire attention à ce point essentiel, qui jaillit des deux interrogatoires : il n'y avait point eu de consentement, partant point de mariage.

Ce vice rédhibitoire du contrat matrimonial n'avait certainement pas échappé aux juges, hommes éminents en doctrine par eux-mêmes et assistés de conseillers qui étaient docteurs en l'un et l'autre droit, aussi bien que rompus aux affaires de cette nature. Ce fut sans doute pour mettre encore davantage en relief le défaut de consentement, que le promoteur, Charles Faye, abbé de Saint-Fuscien, chanoine de Paris, conseiller-clerc au Parlement, réquit l'appel de témoins, qui seraient ouïs et interrogés sur le consentement, la volonté, les dispositions de l'une et de l'autre partie au moment du mariage et depuis.

Neuf témoins furent assignés : trois Gondy, quatre autres hommes et deux femmes, qui tous par leur position avaient dû connaître les faits en question. Leur témoignage fut de tout point conforme aux réponses qu'avaient faites dans leur interrogatoire le roi et la reine.

La conscience des juges était suffisamment édifiée. Ils pouvaient terminer là une procédure qui n'avait pas été contradictoire et qui cependant avait révélé une cause essentielle de nullité, et prononcer de ce chef la dissolution du mariage. Ce fut donc par surcroît de précautions, par fidélité aux pratiques du palais, peut-être aussi pour ne point paraître brusquer la conclusion, qu'ils s'occupèrent des empêchements et firent rechercher les dispenses dans les greffes de l'officialité. Les dispenses furent trouvées, produites, examinées. Mais c'est dans ce que le promoteur appelle *le sac* du roi ou dans le sac de la reine, dont l'inventaire fut exhibé, et non dans les registres de l'officialité, que ces pièces se rencontrèrent. De là on pouvait conclure qu'elles n'avaient pas été régulièrement fulminées, ce que le roi du reste avait déjà fait observer. De ce chef donc provenait une nouvelle cause de nullité.

Déduisant toutes ses raisons et concluant à une dissolution pure et simple, le promoteur demanda que la sentence fût rendue le plus tôt possible.

## III

La cause avait été instruite, les parties interrogées, les témoins entendus, les registres compulsés, les sacs même fouillés. De toutes

parts avaient surgi les plus graves raisons qui démontraient l'invalidité du mariage. On attendait la sentence. Les juges, qui étaient évêques et qui représentaient le Souverain Pontife, prirent quelques jours pour se recueillir, pour invoquer Dieu et pour rédiger leur sentence définitive. Ils la rendirent enfin le 17 décembre, dans les termes suivants :

*Franciscus titulo S. Petri ad Vincula cardinalis de Joyosa, Horatius Montanus, archiepiscopus Arelatensis, et Gaspar, episcopus Mutinensis, judices a SS. D. N. delegati.....*

(Suit l'énumération de tous les Actes dont nous venons de donner l'analyse)...

*Viso denique toto processu, Dei nomine invocato, a quo cuncta recta judicia prodeunt, per hanc nostram definitivam sententiam, asserimus, pronuntiamus et declaramus matrimonium alias de anno Domini MDLXXII contractum atque etiam consummatum, nullum et invalidum esse, et ideo de eo nullam rationem habere deberi, utpote non celebratum cum debitis S. R. E. solemnitatibus, ac aliis de jure requisitis ad validitatem matrimonii; et propterea licitum esse in posterum tam prædicto Henrico quam prædictæ serenissimæ Margaritæ ad alias nuptias transire.*

*Datum Lutetiæ Parisiorum die veneris* 17 *decembris MDLXXXIX.*

Selon la teneur de cette sentence, le mariage qui avait été célébré à Notre-Dame de Paris le 18 août 1572, quoique régulièrement contracté en apparence et finalement consommé en réalité, avait été dès le principe et se trouvait être encore nul, sans valeur et sans force; on ne devait donc pas en tenir compte, comme d'un contrat sacramentel, permanent, indissoluble, attendu qu'il n'avait pas été célébré avec les solennités qui sont prescrites par la sainte Église romaine et qu'il n'avait pas été conclu avec les autres conditions exigées par le droit pour la validité du mariage. Ces considérants, allégués par les juges pour motiver leur assertion, déclaration ou sentence, ne comprennent pas seulement une défectuosité dans les formes, telle qu'aurait pu être, par exemple, la tenue plus ou moins respectueuse de Henri et de Marguerite le jour de leur mariage, mais encore les empêchements qui n'avaient pas été levés canoniquement en temps voulu, et surtout le déni positif de consentement de l'une des deux parties au moins, déni que n'avaient pas racheté les relations conjugales qui avaient pu avoir lieu postérieurement.

Puisque le refus de consentement a été la raison péremptoire, qui a fait prononcer la dissolution du mariage, pourquoi donc, se demande-t-on, les juges n'ont-ils pas spécifié nettement cette raison? Nous répondons que, dans tous les tribunaux, il est des usages traditionnels, une routine, si l'on veut, dont les magistrats n'aiment point à se départir; ce qui fait qu'ils recherchent dans leurs registres les cas analogues, ou ce qu'ils nomment les précédents, pour s'y conformer. Or, les commissaires apostoliques de 1599 avaient devant les yeux les commissaires de 1498 : ils n'ont pas voulu être plus explicites que ces derniers, touchant le motif principal de leur sentence. Ils n'auraient pu l'être d'ailleurs sans déshonorer des personnes augustes, considération qui va rendre notre réponse péremptoire.

En effet, si les juges avaient spécifié que le consentement, donné de bouche, était en même temps refusé dans le cœur, ils auraient jeté le discrédit sur la parole royale; s'ils avaient ajouté que les relations conjugales, postérieures au contrat et regardées partout comme étant le redressement des défauts primitifs, n'avaient rien redressé dans le cas présent, ils auraient attiré des regards irrévérencieux sur les amours libres, inconstantes, adultères de Henri et de Marguerite. Ils ont donc bien agi en imitant la réserve de leurs devanciers, quoique pour des motifs différents.

Si nous relevons quelques points de ressemblance dans les considérants et dans la décision des deux sentences de dissolution, prononcées l'une et l'autre par une coïncidence fortuite le 17 décembre, à un siècle d'intervalle, nous n'avons pas besoin de faire ressortir les principales différences qui distinguent les deux causes. La première cause fut jugée contradictoirement; la deuxième, non; dans la première, une sainte reine, qui se croyait engagée à tout jamais par le lien conjugal, soutient ses engagements le plus qu'elle peut, tout en défendant ses droits et ses titres; dans la seconde cause, une reine au moins légère, ne tient à rien et abandonne tout. Les premiers juges, ne visant pour ainsi dire qu'à écarter Jeanne, ne songent plus à elle une fois la dissolution prononcée, tandis qu'ils accordent expressément à Louis la faculté de prendre en mariage la femme qu'il voudra. Au contraire, les juges du second procès déclarent formellement que Henri et Marguerite, enfin séparés, ont également le droit de convoler à de nouvelles noces.

Laissons là Marguerite, qui touchait à ses quarante-sept ans et qui n'usa pas de sa liberté; disons seulement un mot de Henri, qui accomplissait alors sa quarante-sixième année, qui était dans toute sa vigueur et n'avait en ce moment d'autre passion que de rendre ses sujets heureux. Il attendit un an avant de se remarier. Moins d'une année après son deuxième mariage, il lui naissait à Fontainebleau ce qu'il désirait tant, un dauphin, qui fut Louis XIII et de qui sont issus tous les princes de la maison de France depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours.

Nous venons d'étudier en détail les quatre principales affaires matrimoniales de nos rois, qui ont été déférées au pape entre le neuvième et le dix-septième siècle. Nous avons noté en passant un cinquième cas, celui de Louis VII, qui a été décidé en France sans contestation et sans appel. Nous aurions pu signaler dans l'intervalle quelques autres cas analogues. Nous n'avons et nous n'aurions rencontré nulle part dans notre histoire nationale un seul divorce autorisé ou même simplement toléré par la sainte Église Romaine. Nous aurions au contraire constaté plusieurs fois de plus que les tentatives de divorce, énergiquement réprimées, avaient tourné aussi bien que possible à la satisfaction de l'Église, à l'édification des peuples et à l'avantage des rois eux-mêmes.

Les sentences de dissolution, dont nous avons rapporté quelques exemples, confirment à leur manière le respect inviolable qu'on a constamment eu dans l'Église pour un mariage qui réunit toutes les conditions exigées.

Nous avons omis les quatre premiers siècles de notre histoire, ceux qu'on appelle barbares. Durant cette période, nous l'avouons, le droit ecclésiastique et divin a été souvent méconnu dans les questions matrimoniales, comme sous d'autres rapports. C'est que l'Église Romaine, qui avait commencé déjà, n'avait pas encore achevé l'éducation des rois, qu'elle a plus tard appelés ses fils aînés.

## IV

Nous pourrions, nous devrions peut-être nous arrêter ici, ayant achevé la tâche que nous avions entreprise, selon le plan tracé dans notre titre. Pour de graves raisons nous désirions écarter de notre étude les princes étrangers et les princes contemporains, ceux-ci eussent-ils régné sur la France et ceux-là fussent-ils des souverains

catholiques. Car il ne peut pas être question, dans cette étude, des princes qui ne reconnaissent pas l'autorité de l'Église romaine, de ceux notamment qui admettent comme légitime, comme évangélique et en quelque sorte comme divine, la faculté de divorcer, du moins en certains cas.

Mais quelques-uns de nos lecteurs ont sans doute franchi par la pensée les limites que nous posions. Ils se sont rappelé quelques cas, survenus en notre siècle, de mariages conclus à la suite d'une séparation, qu'on a pu nommer divorce; ou bien ils se sont reportés à des cas fameux, étrangers à notre histoire, mais non à l'histoire de l'Église. Mieux vaut donc que nous prévenions les questions, d'ailleurs légitimes, qu'a pu inspirer notre modeste travail, et que nous citions deux ou trois faits connus de tout le monde, pourvu que nous les exposions avec autant de loyauté que de brièveté.

Parmi les princes contemporains, dont le nom est mis en avant, quand il s'agit de divorce, se place l'empereur Napoléon, qui, pour épouser Marie-Louise, fit dissoudre le mariage religieux qu'il avait contracté avec Joséphine, la veille même de son sacre, en présence de son oncle, le cardinal Fesch. Jusque là il n'y avait eu entre Napoléon et Joséphine qu'un mariage civil, dont l'annulation, si dramatique qu'elle soit, nous importe peu. La dissolution du mariage religieux ne fut pas soumise au pape, alors emprisonné; l'empereur même déclina positivement la compétence du pontife. Il n'y eut donc pas de décision pontificale ni pour ni contre en cette affaire; ce qui n'empêche pas que nous ne sachions parfaitement ce qu'ont pensé sur ce sujet les plus distingués des cardinaux et le pape lui-même. Treize cardinaux, pour n'avoir pas assisté le 2 avril 1810 à la cérémonie religieuse du second mariage, reçurent ordre de ne plus s'habiller qu'en noir. De là leur nom de *cardinaux noirs*. Ils furent, de plus, éloignés de la cour et relégués en différentes villes de France. Pie VII, ayant entendu parler du second mariage, s'étonna que l'officialité de Paris (1) eût osé casser le premier

(1) On avait créé trois officialités en vue de cette unique affaire : une officialité diocésaine, une métropolitaine, une primatiale, afin qu'il y eût possibilité d'appel, sans recourir au pape. Les deux premières seules donnèrent leur avis, qui fut conforme aux vœux de l'empereur. Comme on ne trouvait aucun écrit, et de fait il n'y en avait eu aucun, concernant le premier mariage tout à fait secret et *de conscience*, les membres de l'officialité diocésaine et métropolitaine purent prononcer la nullité de ce mariage, sans paraître s'écarter des formes canoniques.

mariage, auquel il avait procuré lui-même toutes les garanties possibles de validité.

On ne peut parler de Napoléon et de son double mariage, sans penser à son frère Jérôme, qui s'était trouvé dans un cas semblable un peu auparavant.

Dès le temps de son sacre, l'empereur songeait à faire casser le mariage que Jérôme, son plus jeune frère, avait contracté en Amérique avec une demoiselle Paterson. Ce mariage, pourtant, réunissait toutes les conditions canoniques de validité, y compris la bénédiction donnée par un évêque catholique, la consommation, la fécondité. Les raisons alléguées, pour faire prononcer la nullité, disparité du culte, absence du propre curé, défaut du consentement des parents, etc., étaient bien faibles. N'importe, trois longs mémoires, contenant toutes ces raisons, furent remis à Pie VII à peine rentré à Rome, avec prière de tout examiner par lui-même, dans le plus profond secret. C'est ce que fit le pontife; il chercha soigneusement, examina longtemps, pesa chacune des raisons, et n'en trouva pas une valable. Il répondit en ce sens, au mois de juin 1805, à l'empereur Napoléon. La lettre confidentielle, aussi affectueuse qu'apostolique et solide, doit être lue tout entière dans Artaud (1).

« Majesté impériale et royale,

« Que Votre Majesté n'attribue pas le retard du courrier à une autre cause qu'au désir d'employer tous les moyens qui sont en Notre pouvoir pour satisfaire aux demandes qu'elle Nous a communiquées par la lettre, qu'avec les mémoires y joints, Nous a remise le même courrier. Pour ce qui dépendait de Nous, savoir, pour garder un secret impénétrable, Nous Nous sommes fait un honneur de satisfaire avec la plus grande exactitude aux sollicitations de Votre Majesté. C'est pourquoi Nous avons évoqué entièrement à Nous-même l'examen de la pétition touchant le jugement sur le mariage en question.

« Au milieu d'une foule d'affaires qui Nous accablent, Nous avons pris tous les soins et Nous Nous sommes donné toutes les peines, pour puiser Nous-même à toutes les sources, pour faire les plus soigneuses recherches, et voir si Notre autorité apostolique pourrait Nous fournir quelque moyen de satisfaire les désirs de Votre

(1) *Histoire de Pie VII*, 2e édition. Paris, 1838, t. II, p. 60-66.

Majesté, que vu, leur but, il Nous aurait été fort agréable de seconder. Mais de quelque manière que Nous ayons considéré la chose, il est résulté de Notre application que de tous les motifs qui ont été proposés ou que Nous puissions imaginer, il n'y en a pas un qui Nous permette de contenter Votre Majesté, ainsi que Nous le désirerions, pour déclarer la nullité dudit mariage.

« Les trois mémoires que Votre Majesté Nous a transmis, étant basés sur des principes opposés les uns aux autres, se détruisent réciproquement... »

Pie VIII termine sa lettre par les graves et douces paroles que voici : « En usurpant une autorité que Nous n'avons pas, Nous Nous rendions coupable d'un abus, le plus abominable de Notre saint ministère devant le tribunal de Dieu et devant l'Église entière. Votre Majesté même dans sa justice ne voudrait pas que Nous prononcions un jugement contraire au témoignage de Notre conscience et aux principes invariables de l'Église. C'est pourquoi Nous espérons vivement que Votre Majesté sera persuadée que le désir qui Nous anime de seconder, autant que cela dépend de Nous, ses propres désirs, surtout, vu les rapports qu'ils ont avec son auguste personne et sa famille, est dans ce cas rendu inefficace par faute de pouvoirs, et qu'elle voudra accepter cette déclaration comme un témoignage sincère de Notre affection paternelle. Nous lui donnons avec l'effusion du cœur Notre bénédiction apostolique.

« Pius PP. VII. »

Malgré cela, un second mariage, princier cette fois, fut contracté deux ans plus tard, par Jérôme Bonaparte. Ce mariage, qu'on peut dire conclu en dehors des prescriptions canoniques et moyennant un vrai divorce, a cependant été reconnu diplomatiquement comme légitime par les différentes cours de l'Europe.

On ne manqua pas de rappeler à ce sujet le duc de Berry, comme ayant contracté en Angleterre, vers 1807, un mariage légitime avec miss Amy Brown, dont il eut ensuite deux filles, ce qui pourtant ne l'empêcha pas de contracter avec Caroline, en 1816, un mariage princier, après avoir fait annuler son mariage bourgeois. C'est, du moins, ce qui fut avancé sous forme d'objection, pendant le second empire, quand les Bonaparte-Paterson d'Amérique revendiquèrent leurs droits à l'héritage de Jérôme, leur père, devant les tribunaux de Paris. Berryer, qui intervint dans cette affaire, en

sa qualité d'avocat des Paterson, releva l'objection qui lui avait été lancée et qui, donnant comme positive la validité du premier mariage, soutenait néanmoins la validité du second, moyennant un divorce du prince. « Tout le monde sait, dit Berryer, et mon adversaire ne peut ignorer que le duc de Berry ne s'est jamais marié en Angleterre; qu'il est inutile de rechercher des actes qui n'ont jamais existé, et de compulser des registres qu'on aurait ensuite raturés ou lacérés. Il faut rejeter ces suppositions comme fabuleuses. »

Cette catégorique réponse du grand orateur concorde avec l'affirmation faite sous serment, en 1816, par le prince, devant l'officialité de Paris, « qu'il n'avait pas entendu contracter mariage, au moment où il ne pouvait donner que des promesses ». En d'autres termes, il n'y avait pas eu ce qu'on nomme *Verba de præsenti*. La reconnaissance des deux enfants, la recommandation si touchante, qui assura leur avenir et le sort qui leur fut ultérieurement fait, ne prouvent rien contre le serment de leur père.

S'il faut, pour finir, que nous cherchions à l'étranger un prince catholique, qui ait demandé au Saint-Siège la faculté de divorcer, et qui ne l'ait pas obtenue, quelques raisons qu'il fît valoir, quelque grands que fussent les intérêts qu'il eût mis en jeu, nous choisissons le roi Henri VIII d'Angleterre. Ce prince donne le spectacle d'un vrai divorce, d'où vint un schisme, puis une hérésie, qui affligent profondément l'Église catholique depuis trois siècles.

Le 14 novembre 1501, Arthur, prince de Galles, épousait Catherine d'Aragon, et mourait sans postérité, le 2 avril 1502. Le 3 juin 1509, Henri VIII, frère d'Arthur, épousait la veuve de son frère, moyennant une dispense de Jules II, qui levait l'empêchement dirimant, *in primo gradu affinitatis collateralis*. Le roi n'avait que dix-huit ans, Catherine en avait vingt-quatre. Vingt-deux ans se passèrent sans ombre de dissentiment entre les époux. Mais au bout de ce temps, un orage éclata dans le cœur du roi et du public. On en sait la cause.

Henri interrogea successivement les universités les plus célèbres, qui se divisèrent, puis demanda positivement au pape Clément VII que son mariage avec Catherine fût dissous. Comme le pape différait sa réponse, que la passion dominait le roi et que le temps pressait, il y eut coup sur coup répudiation insolente de la reine, mariage avec Anne Boleyn, déploiement d'actes arbitraires. Sur ces entrefaites, Élisabeth naquit; sa mère était ravie. Elle ne se crut cepen-

dant pas véritablement reine avant le 8 janvier 1536, jour où mourut Catherine. La malheureuse Anne ne se doutait pas que le 19 mai suivant, elle porterait sur l'échafaud sa tête déshonorée; que, dès le lendemain, une nouvelle reine serait à sa place pour peu de temps, devant être suivie de trois autres, au moyen d'un second divorce et d'une seconde exécution capitale.

Le premier divorce, car c'en est un, n'a profité ni au roi, ni au royaume d'Angleterre, sous le rapport religieux : on ne nous demande pas les preuves de cette assertion. Il a été une occasion de sanctification pour la reine Catherine, de martyre pour Jean Fisher, Thomas Morus, Marguerite Plantagenet, qui marchent en tête d'une glorieuse phalange dans laquelle nous admirons Edmond Campian, Marie Stuart, Jean Ogilvee, Stafford, Plunkett, etc.

Les martyrs ont leur auréole personnelle; ils font la gloire de l'Église catholique. Mais cette auréole glorieuse est un stigmate d'ignominie pour les tyrans. Henri VIII, surtout, est déshonoré à jamais pour avoir perpétré, malgré l'Église, un divorce qui devait avoir pour conséquence le schisme et l'hérésie de l'Angleterre.

Concluons maintenant avec assurance que jamais l'Église romaine n'a sanctionné ni toléré le divorce proprement dit, la dissolution du lien conjugal, l'annulation d'un vrai mariage, même quand il s'agissait de contenter un roi puissant, de servir les intérêts d'un royaume, d'écarter le danger d'une rupture avec le Saint-Siège. L'Église a toujours eu pour règle de conduite qu'il n'est pas permis de faire le mal pour procurer un bien, et qu'il vaut mieux déplaire aux hommes, quels qu'ils soient, que désobéir à Dieu.

A. Jean, S. J.

---

# LES INCONSÉQUENCES DE JOHN BULL

## I

John Bull sait qu'il est un grand peuple. Comment ne le saurait-il pas? Il n'y a point de pays où il y ait plus de journaux, où les journaux aient plus de lecteurs. Et tous ces journaux écrivent, tous ces lecteurs lisent que, pour la vaillance, la force, la probité, la nation britannique est la première nation du monde. Lord Beaconsfield, — qui fut un politique de premier ordre, — sauf en Irlande où il échoua tout à fait, connaissait et utilisait admirablement cet amour-propre national. Appelé un jour à présider une fête de musiciens, il prononça un grand discours où, pour la musique et la poésie, il mit les Anglais à la tête des peuples de l'Europe. S'il avait parlé à une exposition de peinture ou de sculpture, il aurait dit que l'Angleterre formait les plus grands peintres et les plus grands sculpteurs, et ses auditeurs l'auraient cru sur parole.

Mais il y a mieux. On peut différer d'avis sur le caractère anglais; on ne peut avoir qu'une opinion sur le climat de la Grande-Bretagne, qui n'est ni beau ni doux. Et cependant nous avons lu des pages enthousiastes sur les charmes climatériques de l'Angleterre. Par exemple, on convient qu'ils peuvent déplaire à la mollesse continentale. Mais pour tout bon Anglais, la gelée, la neige, la pluie et le brouillard sont plus agréables que les paysages ensoleillés du Midi. Il est vrai que cela dit, John Bull part pour les colonies ou encombre tous les endroits agréables du continent.

Assurément, on ne peut blâmer John Bull de préférer son pays à tous les pays, son climat à tous les climats. Mais il a tort de nier que le soleil soit le soleil. Il a tort surtout de se moquer du patriotisme aveugle de ses voisins, tout en se montrant plus aveugle qu'eux.

Nous nous rappelons avoir entendu une fois des amis anglais

proclamer la supériorité du raisin de serre sur le raisin vulgaire qui pousse en pleine terre et en plein soleil. Tout d'abord nous ne comprenions point. C'était du patriotisme britannique. La vigne ne prospère pas sur les coteaux anglais. « Ils n'ent ont point en Angleterre », comme disaient nos aïeux et alors, tout en faisant à la France l'honneur de manger ses raisins et de boire son vin, ils chantent la gloire du raisin de serre.

Un jour, un habitant du continent qui pouvait bien être allemand, italien ou français (entre nous il devait être français), était en train d'échanger des amabilités avec un Anglais. Il lui échappa de dire : « Si je n'étais Français, je voudrais être Anglais. » Et moi, lui répondit son interlocuteur : « Si je n'étais Anglais, eh bien, je voudrais l'être. »

Notre Français, je l'accorde volontiers, avait manqué de tact et même d'esprit, — mais sa bonne intention n'était point niable, — et il en fut mal payé.

Donc le « patriotisme » anglais est superbe, inflexible, intransigeant. Est-ce bien pourtant du « patriotisme? » Nous pensons, nous, qu'il ne faut pas plus confondre l'égoïsme avec le patriotisme, que la fierté avec l'orgueil, que l'habileté avec la mauvaise foi. Et c'est pourquoi nous proposons à nos amis d'outre-Manche de faire entre nous un examen de conscience. Nous lisons souvent dans leurs journaux et leurs revues qu'ils aiment à savoir comment on les juge au dehors. Cela n'est pas dit sans une affectation de dédain pour l'étranger qu'on suppose toujours animé d'une méchanceté noire quand il n'est pas flatteur. Sans doute, il faudrait de la présomption pour penser qu'on peut convertir ces terribles alliés. Mais quelques considérations, appuyées sur des faits, pourront établir qu'on peut très bien accuser la paille dans l'œil de son voisin, alors qu'on a dans le sien une formidable poutre. C'est là toute notre ambition. Les Anglais ont assez l'habitude de reprocher aux autres nations des méfaits et des exploits qu'ils commettent avec sécurité dès que l'intérêt national est en jeu. En logique, cela s'appelle des « inconséquences ». En matière de politique internationale, et quand on se réserve le droit de faire ce qu'on déclare malhonnête et intolérable chez les autres, la chose mérite un qualificatif moins doux.

## II

C'est surtout la politique coloniale de la France qui a le don de jeter nos alliés d'outre-Manche dans une indignation fertile en sermons. Certes nous ne sommes ni des admirateurs ni des défenseurs de la politique de M. Jules Ferry. Même quand M. Ferry, entraîné par le courant des événements, reprenait les traditions nationales de la France, il avait une manière de dire, une manière de faire capable d'éteindre l'enthousiasme le plus robuste. On n'entend plus, on ne voit plus le chef responsable d'une grande nation, mais un procureur retors et madré, dont la seule préoccupation est de tromper son monde pour grossir la note des frais. Quiconque est renard agit en renard et non en lion. Puisque les électeurs de France ont bien voulu subir avec le régime l'homme qui le représente le mieux, ils peuvent se préparer à des déboires. M. Ferry a su leur léguer de méchantes affaires dont sa chute ne les débarrassera pas. Mais les Anglais que peuvent-ils avoir à reprocher au ministre républicain qui a pris la succession de M. Gambetta? Ils lui en veulent d'être allé à Tunis! Sans doute, M. Jules Ferry n'a point mené cette expédition dans les règles. Il a peut-être eu le tort de choisir un mauvais prétexte et un mauvais moment. Il a certainement mal fait de déclarer pompeusement que nous n'avions point, sur la Tunisie, des idées de conquête et d'annexion, alors qu'il poussait nos généraux et nos régiments vers le bey pour exiger, en fin de compte, un traité d'annexion. Rien n'est plus contraire aux traditions diplomatiques et militaires de la France, et les Anglais le savent bien. Ils n'ont pas oublié la réponse du ministre de Charles X à lord Stewart qui voulait empêcher l'expédition d'Alger : « Mylord, nous allons à Alger et nous nous... moquons de vous. »

Mais les agissements de M. Ferry, si contraires aux traditions et au tempérament de la France, ne pouvaient à aucun titre indigner nos alliés. Ce n'est point par la franchise que leur politique a brillé et brille encore, à notre égard comme à l'égard du monde entier. On connaît leurs procédés et leur but plus ou moins franchement avoué, mais certain, en Égypte où, malgré l'éclat de pompeuses déclarations ministérielles, ils travaillent à expulser l'influence française des bords du Nil, sinon du canal de Suez, et à assurer pour tou-

jours la domination du léopard britannique. C'est avec le plus grand secret que lord Beaconsfield a négocié l'achat des actions du khédive dans le canal français, achat qu'on nous a ensuite vanté comme un coup de suprême habileté contre l'œuvre française de M. de Lesseps. C'est encore dans le plus grand secret que lord Beaconsfield a extorqué du sultan l'île de Chypre pour jouer un excellent tour aux puissances du continent, surtout à la France, dont le protectorat en Syrie devait être désormais gêné par le voisinage de cette nouvelle Malte.

Franchement, avec ces petits exploits sur la conscience, nos chers alliés pourraient montrer un peu d'indulgence envers M. Jules Ferry dont le seul crime, en somme, est de faire à nos voisins l'honneur de les plagier. Mais à notre endroit l'Angleterre ne gaspille point sa réserve d'indulgence. Nous avons vu dernièrement les journalistes et les orateurs de Londres rivaliser de zèle pour dénoncer au monde la France coupable de bombarder les « paisibles » Malgaches sans leur avoir déclaré la guerre, et de bloquer les navires de riz sur les côtes chinoises. Qui dirait que ces vertueux avocats du droit des gens ont, un jour, en pleine paix et sans déclaration de guerre, bombardé Copenhague? Qui dirait que jadis, en guerre contre la France, ils ont « bloqué » sur nos côtes, des navires de blé. Ce n'est pas, on le comprend bien, que des Danois et des Français soient moins dignes d'intéresser les champions du droit des gens que les peuplades sauvages et rusées de l'Extrême-Orient ou de Madagascar, mais ils avaient eu le mauvais goût de vouloir barrer le chemin à l'intérêt anglais et, pour cet intérêt-là, tout est permis, que disons-nous? tout est louable et grand!

## III

Quand on commença à parler des projets coloniaux de l'Allemagne, il y eut d'abord en Angleterre des protestations ironiques. Que pouvait donc cette nouvelle venue chercher sur les mers, où tout ce qui vaut la peine d'être pris est pris, où tout ce qui est à prendre revient de plein droit aux maîtres de l'Océan? Les Allemands sont aujourd'hui un grand peuple; ils ont conquis la première place sur le continent; qu'ils y restent. Ainsi disait John Bill.

Cependant l'Allemagne n'y prit pas garde; il continuait à être question dans les journaux d'outre-Rhin de la création de diverses

lignes coloniales de paquebots, de députations de commerçants allemands qui étaient reçues et encouragées par M. de Bismarck, d'explorateurs allemands, qui allaient planter leur tente jusque dans le voisinage des colonies anglaises, en Afrique et en Océanie. Puis des journaux anglais eurent vent de sérieuses tentatives de prise de possession auxquelles se livraient des agents avoués de l'Allemagne. C'est de la sorte que l'Europe apprit un jour que les Allemands voulaient très sérieusement coloniser Angra Pequena, et les Cameroons sur la côte occidentale d'Afrique, puis le nord de la Nouvelle-Guinée. Pour le coup, John Bull, en Afrique comme en Australie et à Londres, poussa des cris d'indignation! « Il ferait beau de voir l'Allemagne, avec son insuffisante marine, disputer aux Anglais l'honneur de civiliser l'Océanie et l'Afrique? D'ailleurs, pour ce qui était de la Nouvelle-Guinée, les Australiens ne le permettraient pas, et puis le gouvernement de la mère patrie leur avait garanti la possession de cette désirable annexe. Pour les côtes d'Afrique, c'était encore bien plus clair. Les agents de l'Allemagne tenaient vraiment trop peu compte et des droits de l'Angleterre et de son désir de faire respecter ses droits! »

C'est d'hier que date l'agitation que soulevaient en Angleterre les prétentions coloniales de M. de Bismarck. Les journaux de Londres publièrent des articles passionnés; l'opposition, criant à la trahison du cabinet, commit des maladresses parlementaires qu'aggrava la maladresse des ministres. Lord Granville, notamment, commit la faute de rappeler que c'était sur l'invitation de M. de Bismarck que l'Angleterre était allée en Égypte.

Le chancelier d'Allemagne qui attendait une occasion pour manifester l'irritation qu'il ressentait des sermons et des manœuvres de l'Angleterre au sujet de sa politique coloniale, s'empressa de saisir celle que lui offrait la déclaration publique de lord Granville. Il avait déjà brusquement fait publier tous les documents officiels relatifs au différend qui s'était élevé entre les cabinets de Londres et de Berlin, au sujet des affaires d'Afrique et de Guinée. La publication faite dans des conditions insolites avait évidemment pour but d'éveiller les susceptibilités de la nation allemande et d'inquiéter l'opinion anglaise. Le *Foceign Office* de Londres ne manqua pas d'en témoigner quelque étonnement. Ce fut bien pis quand, à la déclaration de lord Granville, M. de Bismarck répondit en plein Reichstag par un discours ironique et brutal, où, entre divers com-

pliments plus ou moins désagréables, il était dit que les Anglais avaient pris pour une invitation à la conquête de l'Égypte, ou un conseil, ce qui n'avait jamais été dans la pensée du chancelier qu'une opinion exprimée en passant.

Pour le coup, le cabinet Gladstone prit peur. C'était bien assez d'avoir provoqué le mécontentement de la France par la tournure donnée à l'expédition d'Égypte, et une attitude peu amicale dans la question franco-chinoise, et d'avoir à faire face à la Russie dans l'Asie centrale. Si l'Allemagne se détachait hautement de l'Angleterre, le cabinet Gladstone allait se trouver isolé en Europe. Le temps n'était plus aux demi-mesures de réparation. S'il en fallait une complète à M. de Bismarck, le tout-puissant chancelier allait être content. Alors, chose inouïe dans les annales d'Angleterre, on entendit un ministre de la reine adresser publiquement des excuses au premier ministre d'une monarchie continentale, ou du moins regretter d'avoir pu mécontenter ce puissant personnage. Chose plus inouïe encore, on vit la presse anglaise se réjouir de cette humiliation infligée à leur diplomatie, parce que c'était le seul moyen de renouer de bons rapports avec l'Allemagne. Les journaux anglais qui s'étaient montrés les plus âpres à railler les prétentions maritimes et coloniales de M. de Bismarck, se montrèrent aussi les plus plats à chanter les vertus et la grandeur du nouvel empire allemand. Et comme l'orgueil qu'on abaisse ne fait rien à moitié, les journalistes de Londres se lancèrent dans l'histoire rétrospective, célébrèrent la victoire « définitive » de l'Allemagne sur la France, et exaltèrent le chancelier de fer comme le seul homme d'État du continent, dont l'Angleterre tînt à conserver la confiance et l'amitié. L'Allemagne et M. de Bismarck feront de ces réparations et de ces protestations de tendresse le cas qu'ils voudront. Nous imaginons qu'ils n'en seront pas dupes, car une caricature, fort en vogue à Berlin, représentait le lion anglais accroupi devant le dompteur Bismarck; mais ils profiteront de cette capitulation pour arrondir leur petit programme colonial. Quant à notre ami John Bull, il est facile de lui prouver que s'il sort sans dommage matériel de cette petite échauffourée diplomatique, il n'en mérite pas moins le reproche d'inconséquence. S'il tenait vraiment à l'amitié de l'Allemagne, il n'avait qu'à le montrer plus tôt. S'il n'y tenait pas, il a eu tort de laisser voir à M. de Bismarck qu'il était facile de lui inspirer une crainte aussi avantageuse que la plus solide tendresse.

## IV

En des temps ordinaires, John Bull, sans oser peut-être se brouiller complètement avec l'Allemagne, aurait mis moins d'embrassement à opérer avec elle une réconciliation éclatante. Un gros orage avait apparu dans le ciel de l'Asie centrale. Des régiments russes avaient traversé les steppes du Turkestan et campaient à quelques milles de la frontière afghane. Le cauchemar du colosse asiatique qui, depuis si longtemps, hante l'imagination des hommes d'État anglais, devenait une réalité. On pouvait croire que la Russie, mettant à profit des embarras de l'Angleterre en Égypte au Soudan, trouvait le moment favorable pour accomplir son avant-dernière étape vers la terre promise de l'Empire indien. L'Angleterre comprit du premier coup la gravité de la situation. Avec une France singulièrement « refroidie » par les articles chauvins et malveillants de la presse britannique, avec une Allemage irritée par une opposition hargneuse à son expansion coloniale, un grand duel militaire contre la Russie sur les frontières de l'Inde pouvait être, pour la puissance anglaise, dans les deux hémisphères, la source d'immenses désastres. Il fallait à tout prix se réconcilier avec M. de Bismarck. On se réconcilia.

Puis on se tourna avec la Russie.

Jamais l'Europe n'aurait cru l'Angleterre si belliqueuse. En quelques jours, on apprit que le vice-roi des Indes, lord Dufferin, mobilisait les forces anglo-indiennes vers l'Afghanistan, et devait recevoir l'émir de Caboul comme un allié de la Reine et avec une pompe inouïe sur les frontières de son propre royaume.

D'autre part, dans la Grande-Bretagne même, il n'était question que des préparatifs d'une grande guerre ; un décret de la reine convoquait les réserves de la milice, d'immenses approvisionnements étaient commandés, tous les arsenaux étaient mis en pleine activité, et non contente d'armer tous les bâtiments de la réserve navale, l'amirauté achetait aux plus puissantes compagnies maritimes quatre grands *steamers* réputés les meilleurs coureurs de l'Atlantique et faciles à transformer en croiseurs de grande vitesse.

En même temps, les journaux de Londres proclamaient que la Russie avait trop longtemps bravé les avertissements de la diplomatie anglaise, qu'il fallait à tout prix lui infliger une leçon définitive et la forcer à reculer.

Cependant quelques feuilles du parti radical anglais protestaient plus ou moins nettement contre ce déploiement de chauvinisme qu'elles trouvaient intempestif et dangereux.

Parmi elles, la *Pall Mall Gazette*, qui ne comprend guère le « chauvinisme » que contre les « alliés » de France, se distinguait par son zèle à signaler tous les risques d'un conflit avec le colosse russe. Elle insistait sur les effectifs insuffisants de l'armée britannique mis en regard de la puissante organisation militaire de la Russie. La feuille de Londres ne s'en tenait pas là. Elle disait que cette querelle soulevée contre la Russie pour la possession de zones barbares au-delà d'Hérat et où, avant les Cosaques, les Turcomans faisaient la loi, pillant les populations, incendiant les villages, rançonnant les caravanes ou massacrant les voyageurs, n'avait pas le sens commun. Elle déplorait surtout le ton agressif de la presse ministérielle, et les bruyants préparatifs militaires, qui constituaient des provocations gratuites et devaient rendre impossible un arrangement honorable.

Mais la *Pall Mall Gazette* a prêché dans le désert. La Russie a accusé réception des provocations de Londres. Si bien qu'aujourd'hui une guerre contre le léopard britannique serait dans l'empire russe la plus populaire des guerres. Il faut ajouter que, provoquée ou non, la Russie n'est pas prête à renoncer à son rêve de domination asiatique, qu'elle n'a pas cessé et ne cessera jamais de diriger sa marche vers le soleil, les richesses et l'océan de l'empire anglo-indien. A ce point de vue, on ne saurait reprocher à l'Angleterre de s'alarmer trop tôt. Cependant elle a eu tort de trahir trop bruyamment ses alarmes et aussi de choisir un mauvais moment pour adopter son attitude de provocation qui avancera l'heure de l'inévitable conflit.

Après tout, la chose regarde ses hommes d'État, et si nous nous occupons de la question, c'est pour y signaler un côté assez grotesque et une nouvelle inconséquence de John Bull. En effet, quand John Bull déclare que cette marche de la Russie vers l'Inde l'inquiète et qu'il veut à tout prix l'arrêter, on le comprend aisément. Mais, quand avec des protestations indignées il dénonce au monde l'ambition insatiable, les indélicatesses et la perfidie de la Russie, il prend un rôle ridicule et prête un peu à rire. Quel gouvernement a jamais montré à l'Europe entière plus d'ambition, a commis plus d'indélicatesses et de perfidies que le sien pour servir envers et

contre tous l'intérêt national. Et pour ne pas sortir de l'Inde, comment y a-t-il fondé sa domination et assis son empire? Écoutons ici Edmond Burke flétrissant en quelques mots les origines de cette conquête :

« Depuis les Himalayas jusqu'au cap Comorin, il n'y a pas de prince d'État, ou de potentat, grand ou petit, des Indes, avec qui la compagnie de l'Inde orientale ait eu des relations, sans le trahir; il n'y a pas un traité qu'ils aient signé et qu'ils n'aient ensuite violé; il n'y a pas de prince ou d'État qui ait eu foi dans la Compagnie et qui n'ait été dépouillé; il n'y en a pas un qui ne soit tranquille et florissant dans la mesure de sa défiance et de sa haine contre notre nation. »

Qu'y a-t-il de changé depuis ces terribles accusations d'Edmond Burke. Le gouvernement anglais n'a pas seulement pris la succession de la compagnie de l'Inde orientale. Il en a fidèlement suivi les belles traditions. Ce qui se passe actuellement en Afghanistan et aussi en Birmanie le prouve suffisamment. Dans l'Inde comme partout, les traités, le bien d'autrui et le droit des gens ne sont des barrières respectables que quand ils ne gênent pas l'intérêt anglais. Et c'est avec un pareil dossier que John Bull voudrait inspirer de l'horreur pour la mauvaise foi et la perfidie de la Russie. Il estime évidemment que la morale doit faire passer le moraliste.

## V

Si on achève le tour de l'Europe, on trouvera difficilement une nation qui ait à se louer de John Bull, et qui lui promette pour les mauvais jours une alliance sûre et honorable.

De toutes les puissances continentales, l'Autriche est celle qui, par sa situation géographique et la nature de ses intérêts, est la moins exposée à gêner les ambitions de l'Angleterre. Elle n'a point de « politique coloniale » et avec sa modeste marine ne fait point concurrence au commerce anglais sur les grands chemins des océans. En outre, elle est, par nécessité géographique comme par tradition historique, l'avant-garde de l'Europe occidentale en face de la Russie. Il semblerait donc que l'Angleterre dût avoir dans l'Autriche une alliée fidèle, sinon par sympathie de race, du moins par sympathie d'intérêts. Mais il n'en est rien. L'Autriche a toujours été une puissance catholique de forme, même lorsqu'en fait elle a

manqué à sa mission. Cela a suffi pour lui valoir l'antipathie et le mauvais vouloir de l'Angleterre. Les Anglais ont applaudi à tous les embarras que lui ont suscités ses crises révolutionnaires, aux dangers qui lui sont venus de la Hongrie, à son humiliation à Sadowa devant la protestante Prusse. Quand M. Gladstone, emporté par un accès de libéralisme britannique, offensa publiquement l'empereur François-Joseph, il obéissait à l'instinct national qui déteste tous les princes des vieilles monarchies catholiques. A la vérité, son exploit souleva dans une notable partie de la presse anglaise des protestations véhémentes. On le trouva maladroit et on le lui déclara de tant de manières et si bruyamment qu'il se crut obligé d'adresser des excuses à Vienne. Était-ce sympathie pour l'Autriche chez les journalistes *tories?* Évidemment non. Mais, au point de vue anglais, il était fâcheux d'insulter l'Autriche en la personne de son empereur, alors que la politique autrichienne s'efforçait de barrer à la Russie la route de Constantinople. Au point de vue purement *tory*, la maladresse de ministre whig était excellente à exploiter auprès des électeurs en tirades indignées. Voilà toute l'explication de cette page humiliante de la diplomatie britannique. Et si les Anglais se flattent d'avoir par ce coup d'éclat conquis la sympathie cordiale de la nation autrichienne, ils courent grand risque de se tromper. La presse viennoise ne se montre point particulièrement aimable pour l'Angleterre. A propos des petits déboires de l'ambition britannique au Transt raal, en Égypte et au Soudan, elle a adressé au grand peuple de la reine Victoria des compliments de condoléance, où il entrait plus de malice que d'affliction.

Est-ce aux Espagnols que les Anglais s'adresseront pour rencontrer des alliés dévoués? Mais il y a entre les deux races une antipathie invincible. Malgré le progrès des idées libérales en Espagne et malgré les tirades « gongoriques » d'el Senor Castelar, l'Angleterre constitutionnelle hérétique et égoïste est toujours pour le gros de la nation espagnole l'ennemi détestable et détesté. En Angleterre, on n'oublie pas que l'Espagne est restée la terre catholique par excellence, et on montre encore avec orgueil aux étrangers les débris de la Grande Armada. D'ailleurs, il y a entre les deux peuples la question de Gibraltar, de cette citadelle anglaise plantée dans le flanc de l'Espagne ainsi qu'un affront et une menace. Comme la France a repris Calais, l'Espagne reprendra Gibraltar quand elle aura un Guise et qu'elle trouvera une bonne occasion.

Nous ne parlons ni des Danois ni des Suédois. Outre que ces deux peuples sont aujourd'hui désintéressés des grosses questions européennes et ne songent, comme la Hollande et la Belgique, qu'aux avantages de la neutralité, on les sait hostiles au programme égoïste et envahissant de la politique anglaise. Les Danois, notamment, ont encore sur le cœur l'odieux bombardement de Copenhague, qui est resté dans l'histoire un des plus remarquables exploits de la chevalerie britannique.

Cependant il y a l'Italie, et c'est vraiment là que l'Angleterre devait trouver des alliés. Les deux nations sont vraiment faites pour s'entendre. L'une, forban des mers, a prélevé sur tous les peuples d'Europe une part de dépouilles et affiché partout son cynique mépris des droits les plus sacrés quand ils avaient le malheur de gêner « l'intérêt anglais ». L'autre, bandit de montagne, ne s'est risquée dans la plaine que quand elle a vu l'honneur et le droit sommeiller en Europe. Alors à force d'humilité, de ruses, de mensonges, elle a acheté de hautes complicités. Puis quand elle a été sûre de l'impunité, elle s'est ruée, l'escopette au poing, contre le trône le plus faible, mais le plus auguste et le plus sacré de la terre. On sait l'usage qu'elle a fait de cette lâche victoire, les trahisons qu'elle a commises, les serments qu'elle a violés, les rapines dont elle s'est enrichie. Parmi les nations de l'Europe c'est l'Angleterre qui a le plus bruyamment applaudi aux brigandages italiens. Une telle filleule appelait une telle marraine. Qu'elles se donnent donc la main et qu'elles encourent ensemble, pour l'honneur de la chrétienté, quelque châtiment de la juste Providence et les risées de l'histoire.

Il faut seulement ajouter que John Bull fera bien de prendre garde à sa nouvelle alliée. L'Italie l'a volontiers suivie en Égypte tant qu'elle a cru qu'il y avait du butin à espérer et peu de risques à courir. Le jour où les affaires se gâteront en Europe et où, enveloppée dans une grosse querelle, l'Angleterre aura pour unique alliée l'Italie, elle sera bien près de n'avoir plus personne. Le royaume italien est jeune, il a besoin de ménagements; on lui conseille d'éviter les grosses bagarres, et il fera la révérence avec toutes sortes de protestations respectueuses à sa chère marraine. — « Moi, je n'y vais point d'abord. Tirez-vous-en comme vous pourrez. »

## VI

En dehors de la chrétienté et en dehors de l'Europe, il y a deux puissances dont l'amitié offrirait à l'Angleterre des avantages sérieux. Nous voulons parler, on l'entend bien, de la Turquie et des États-Unis. Mais la Sublime Porte a contre la politique anglaise des griefs de plus d'un genre. Elle n'a certainement pas oublié les promesses de lord Beaconsfield après le traité de San-Stefano et au congrès de Berlin. Elle n'a pas oublié non plus les déclamations véhémentes de M. Gladstone contre les hontes de la domination musulmane en Europe. Elle sait que si le parti tory revenait au pouvoir, elle trouverait en lui un allié plein de belles promesses et de sages conseils. Mais elle sait aussi que cet allié l'aime surtout comme barrière antirusse, et que le jour où la barrière serait entamée, il en prendrait, avec empressement, sa belle part. Si la Turquie veut bien céder Chypre et laisser le champ libre à l'Angleterre, en Égypte, on lui prodigue les égards et les compliments. Mais si elle proteste contre le sans-façon avec lequel on traite ses droits de suzeraineté au Caire et au Soudan, on lui conseille de ne pas chercher de mauvaises affaires et de rester tranquille. Quand les Turcs se sont lancés dans une guerre contre la Russie, les Anglais leur ont conseillé de tenir bon, ont multiplié, à leur égard, les encouragements et les promesses, et finalement ne leur ont donné ni un navire, ni un soldat. Mais dès que l'Angleterre est à la veille d'une rupture avec la Russie, elle rappelle à la Sublime Porte que son devoir, comme son intérêt, est de prêter main-forte à ses alliés anglais contre l'ennemi commun.

Ce sont là, en somme, les témoignages d'une amitié dangereuse. La diplomatie turque, qui n'est point sotte, avait pu les méditer à loisir quand les affaires d'Égypte sont venues lui donner une preuve nouvelle du manque d'égards avec lequel l'Angleterre traite les droits de la Sublime Porte, si ces droits s'avisent de contrarier l'intérêt anglais.

On sait que l'Angleterre avait voulu voir, dans l'occupation de la Tunisie par les Français, une violation scandaleuse des droits de suzeraineté de la Porte. L'écho des déclamations de ses journalistes et de ses orateurs n'était pas encore assoupi qu'elle bombardait Alexandrie et occupait l'Égypte qui, aux yeux de la Turquie, a une

bien autre importance que la Tunisie. Sans doute le gouvernement anglais avait pris toutes ses précautions diplomatiques. Il avait déclaré à la Porte, comme à l'Europe, qu'il ne s'agissait point d'ajouter une nouvelle province à l'empire britannique, mais de protéger, contre Arabi Pacha, l'autorité du Khédive et de sauver les intérêts de la civilisation menacés sur les bords du Nil par les succès du parti militaire. Les droits de la suzeraineté de la Porte étaient réservés. Ils étaient même si bien réservés que la Turquie, ayant offert de coopérer à la répression d'Arabi, l'Angleterre répondit qu'elle acceptait les soldats turcs à la condition de les mettre sous les ordres des généraux anglais; sinon la flotte anglaise coulerait tout navire turc qui voudrait débarquer des troupes ottomanes, en Égypte, pour secourir le Khédive. La Porte se le tint pour dit. Mais elle n'a jamais accepté la situation qui lui a été faite en Égypte; aujourd'hui c'est sur les événements et non sur la générosité spontanée des Anglais qu'elle compte pour retrouver l'occasion d'affirmer encore sa suzeraineté sur les bords du Nil. Ce n'est donc pas la reconnaissance qui peut décider la Turquie à une alliance anglaise. Serait-ce l'intérêt, le rêve de redevenir suzeraine au Caire moyennant un traité offensif et défensif avec l'Angleterre? Le rêve serait insensé. Entre l'Allemagne et la Russie, la Turquie est condamnée, vis-à-vis de l'Angleterre, à une attitude de neutralité absolue. Les armées russes connaissent la route de Constantinople et, sur cette route-là, elles ne rencontreraient pas beauconp de régiments anglais.

L. Nemours Godré

(*A suivre.*)

---

# LE BILAN DE LA PRÉHISTORIQUE

Parmi les prétendues sciences nouvelles dont on nous encombre, s'il en est une à laquelle siérait à merveille la modestie, qui rehausse les charmes personnels et qui a même parfois le don de faire oublier les disgrâces de la nature, c'est assurément celle qui s'est affublée du titre ambitieux de « Science préhistorique ». Ce produit hybride et venu avant terme n'eut pas, dès la naissance, la vigueur qui promet une brillante carrière, et, si quelque bienfaisante fée daigna visiter son berceau, elle oublia d'y laisser cheoir le talisman d'où sortent la grâce et la beauté.

Il manque à la préhistorique une foule de mérites et celui qui ouvre la voie à toutes les autres, la rectitude du jugement : à peine échappée aux lisières de la première heure, elle s'est jetée dans tous les excès permis à une débile constitution; le temps, qui atténue souvent l'acuïté des vices congéniaux, n'a fait que les exaspérer chez elle; aussi, parvenue prématurément au moment du déclin, elle atteint en même temps le paroxysme d'un désordre d'autant plus grave, qu'elle ne porte pas en elle-même les moyens d'une utile réaction.

La science préhistorique peut se définir : « Recueil de matériaux archéologiques pour l'histoire des temps primitifs. » Modeste annexe de l'histoire de l'homme, elle ne saurait même prétendre à l'honneur d'en inspirer les premiers chapitres : ils appartiennent à la tradition écrite.

Au fond, elle n'est qu'un extrait de trois sciences plus anciennes. La géologie lui fournit la connaissance des milieux où se trouvent les dépôts oubliés; l'anatomie comparée lui enseigne à juger les débris osseux; enfin, la description des œuvres de l'industrie primitive est la moindre portion du programme de l'archéologie.

Un but bien défini, des moyens déjà connus ou d'une facile

vérification, c'en était assez pour entreprendre une honorable carrière. Au commencement, on crut qu'il en serait ainsi : il ne s'agissait que de suppléer aux lacunes de l'histoire. Mais, bientôt, on voulut contredire l'histoire et les traditions, on força le chiffre des périodes chronologiques; enfin, d'exagérations en exagérations, on est arrivé à fausser toutes les idées et à se lancer jusques dans les plus malsaines rêveries du transformisme.

La faible importance de la science préhistorique, la médiocrité de ses exposés, la puérilité des vues, le défaut de proportion entre les faits et les conséquences qu'on en tire, l'illogisme de la doctrine, l'immoralité du but, méritent un exposé spécial et je le donnerai; mais, à un point de vue plus général, le tableau a été déjà tracé par la plume élégante qui écrivit les *Découvertes de la science sans Dieu;* il est tracé de main de maître :

« On ne saurait trop s'étonner de la multitude, de la variété et de l'étrangeté des aberrations de l'esprit humain, quand il a rompu avec toute règle et toute direction; elles sont véritablement sans nombre. Pour en avoir une idée, il faut fréquenter ces naturalistes, ces archéologues, ces anatomistes, ces chimistes qui s'attribuent le nom de *savants*, parce qu'ils ont parcouru une minime partie de l'immense étendue du monde des sciences. Au bout d'un peu de temps, il est presque impossible de se rappeler les insanités qu'ils ont débitées sur toutes choses, sur l'ensemble et sur les détails, depuis ce qu'il y a de plus grand, jusqu'à ce qu'il y a de plus petit. Une maison de fous ne saurait, en mettant tous ses habitués à contribution, fournir une somme plus énorme d'absurdités. Quel que soit le sujet, ils disent une contre-vérité; ils déraisonnent amplement, imperturbablement, bien plus, sans en avoir conscience; ils ont été frappés du plus terrible châtiment, *Stulti sunt*, et ils ne s'en doutent pas (1). »

On va juger si nos préhistoriens méritent de figurer dans cette illustre galerie.

La géologie attribue à l'enveloppe terrestre quatre âges basés sur quatre séries de terrains superposés, savoir : primitifs, secondaires, tertiaires, quaternaires, après lesquels vient l'âge actuel ou moderne.

L'histoire de l'homme n'a rien à voir avec les terrains primitifs

(1) Eug. Loudun, *les Découvertes de la science sans Dieu*, p. 4. Paris, Firmin Didot, 1884.

et secondaires, beaucoup plus anciens que lui; mais on a prétendu trouver l'homme de l'âge tertiaire.

### I. — L'HOMME TERTIAIRE ET L'ANTHROPOPITHÈQUE.

Ce fut une préoccupation de tous les temps que de voir des débris humains dans tous les ossements que le sol recélait; lorsque les dimensions dépassaient la commune mesure, on concluait l'existence de géants disparus :

*Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.*

On attribua au roi Teutobochus, compagnon des Cimbres, un squelette de plus de 8 mètres, trouvé dans le Dauphiné en 1613 : c'était un mastodonte.

Le siècle suivant n'était pas plus avancé : Scheuchzer crut reconnaître, dans un schiste d'Œningen, l'homme du déluge, *homo diluvii testis :* c'était une salamandre. Cuvier, qui le démontra, ajoute que « les morceaux donnés pour humains se sont trouvés, à l'examen, de quelque animal, soit qu'on les ait examinés en nature, soit en figures (1) ». Le grand savant en inférait la non-existence de l'homme fossile.

Le terme de *fossile* est fait pour obscurcir la question : proprement, il signifie enfoui, tiré de la terre : c'est le sens que lui donnent Pline et Vitruve; c'est ainsi que l'entendent Bernard Palissy et Leibnitz, le créateur et l'organisateur de la géologie. Il y a cinquante ans, on l'appliquait aux espèces éteintes. Aujourd'hui, cela signifie un objet recouvert par un terrain qui s'est naturellement formé au-dessus de lui; il peut être fort ancien, il peut ne dater que d'hier : un animal noyé, jeté sur le rivage et immédiatement recouvert par les sédiments du fleuve, est un fossile; il n'y faut ni des siècles ni des années.

Cuvier voulait dire que l'on rencontrait les restes de l'homme dans les alluvions récentes, mais non dans les couches profondes, dans le gypse et le calcaire, où il trouva les restes d'animaux qu'il a si merveilleusement décrits; et il faisait porter la même dénégation sur les singes, non pas qu'il les confondît avec l'homme, mais parce qu'il ne les avait jamais rencontrés.

(1) Cuvier, *les Révolutions du globe.*

En 1863, on annonça la découverte de l'homme tertiaire : en raison de la longueur de la période, c'était se lancer à grandes guides sur le chemin de l'éternité. Du reste, il ne s'agissait pas de squelettes, pas même de débris humains : Desnoyers avait cru reconnaître, sur des os d'animaux, recueillis dans les sables de Saint-Prest (Eure-et-Loir), des incisions qu'il attribuait à l'action de l'homme; l'existence de l'homme prouvée par des incisions. O sublimité de la science contemporaine ! Si l'on eût constaté la réalité d'une incision, d'une seule, sur un os d'*elephas primigenius*, l'homme aurait été à peu près éternel, et c'en était fait des traditions et des croyances, de Dieu lui-même. Heureusement, ce n'étaient que des éraillures.

Éveillée par le bruit, la race des fouisseurs du sol se mit à l'œuvre de tous côtés. Vous savez, ces fouilleurs souterrains, dont M. Loudun a fait un si joli portrait.

« Il y a quarante ou cinquante ans, apparut sur la surface de l'Europe occidentale une race d'hommes presque inconnus jusqu'alors, qui se propagea et s'étendit avec une extrême rapidité. Ils se donnaient le nom d'*archéologues* ou d'*antiquaires*, gens doux, inoffensifs d'ailleurs, et dont le caractère se manifesta aussitôt par un penchant décidé à fouir le sol, à creuser la terre, et un acharnement obstiné à en tirer toutes sortes d'objets, puis à les ranger proprement dans des armoires avec une étiquette (1). »

En quatre ou cinq ans, trente ou quarante de ces chercheurs à la conviction facile annoncèrent avoir réuni toutes les preuves désirables de l'existence de l'homme tertiaire, et ils coururent les exposer au Congrès de 1867.

Ce fut d'abord l'abbé Bourgeois, professeur à Pontlevoy (*tu quoque!*) qui prétendit avoir découvert des silex taillés dans les graviers mêmes de Saint-Prest. De taille, il n'y en avait point, mais de simples traces de roulis. Cinq ou six trouvailles du même genre, tant en France qu'en Italie, s'expliquèrent aussi par des frottements accidentels.

Vinrent ensuite les os des dépôts marins de France, Grèce, Irlande, Italie, Amérique. Les uns avaient été incisés et taillés par les dents pointues des squales ; les autres étaient cassés par la des siccation du terrain ; ceux-ci, fracturés à la suite de combats d'ani-

(1) E. Loudun, *ouv. cité*, p. 100.

maux; ceux-là, percés par un entozoaire. En fin de compte, il ne subsista qu'un étonnement : celui de voir des gens sérieux chercher les traces de l'homme dans ces dépôts marins.

Mais on ne devait point s'arrêter là, et l'on signala même des squelettes humains. Tous donnèrent lieu à cette observation préalable que les ossements, étant placés dans leur ordre physiologique, provenaient d'inhumations qui avaient pénétré dans le terrain tertiaire. Une étude attentive démontra qu'ils étaient modernes.

Enfin, les prétendus débris de l'industrie humaine, os taillés, bois sélicifiés, ustensiles de pierre, ne soutinrent pas l'examen.

On n'avait ni l'homme tertiaire, ni la plus légère de ses traces.

Non seulement l'homme tertiaire n'a pas existé, nous dit-on maintenant, mais « il n'a pas pu exister, parce que les espèces d'animaux varient d'une assise à l'autre ». L'homme étant quaternaire n'a pu être tertiaire; tout ce qu'il y eut alors, ce sont des singes, et il y en eut, malgré Cuvier : on en a découvert un grand nombre, parmi lesquels le premier rang appartient à un genre fort voisin de l'homme, ayant la même stature et qui a reçu le nom de Dryopithèque, parce que ce prédécesseur des druides habitait les forêts de chênes. Ah! si les silex de Bourgeois avaient été tant soit peu taillés, je les aurais attribués aux Dryopithèques, dit un de ces *savants*. Malheureusement, les silex de l'abbé ne sont même pas éclatés. D'ailleurs, les singes fossiles sont, à peu de chose près, aussi problématiques qu'au temps de Cuvier : on n'en possède guère que des mâchoires inférieures justement contestées, puisque déjà deux ou trois de ces mâchoires ont dû être restituées à l'*hyracotherium* et autres pachydermes, qui en furent les légitimes possesseurs. Les désillusions de ce genre ne sont pas rares dans la partie, et les préhistoriens se consolent de celles-ci, en faisant observer que les pachydermes ont de grandes affinités avec les lémuriens, et que ceux-ci se rattachent aux pithèques : ce n'est pas ici le lieu de discuter cette théorie. Mais, comment faire pour rendre au transformisme l'hommage que demande le courant des opinions? Car le courant est au transformisme, et à vrai dire, le transformisme est la planche de salut de la libre-pensée : après lui et sans lui, il n'y a plus rien. Nos chercheurs provinciaux n'y songeaient même pas; mais c'est de Paris que vint la lumière.

« Tandis que ces antiquaires naïfs se congratulaient de leurs trouvailles, d'autres se sont approchés, des savants de Paris, moins

candides, mais plus *forts*, selon l'expression de ce temps-ci; il y en avait aussi d'Angleterre, de Suisse, d'Italie, et surtout d'Allemagne, les plus têtus de tous. Eh! disent-ils, ces provinciaux ne savent pas faire! Ils ont entre les mains une fortune, et ils ne s'en doutent pas!... de leurs découvertes, ils font une simple *nouvelle* et il y a de quoi composer tout un *roman*. Nous allons leur montrer le parti que savent tirer d'un sujet les hommes de talent (1). »

Ils ont fait le roman : ils en ont même donné plusieurs. Cette fois, il s'agissait d'établir l'existence d'un être intermédiaire entre l'homme et le singe. Ne pouvant fournir la preuve du problème, on l'a supposée *a priori*, comme résultant de je ne sais quels calculs. M. de Mortillet revendique l'honneur de la découverte, et il ne prétend pas en dissimuler l'immensité à l'admiration des âges futurs :

« Ainsi, dit-il, par le seul raisonnement, nous sommes arrivés à découvrir, d'une manière certaine, un être intermédiaire entre les anthropoïdes actuels et l'homme. Cela rappelle Leverrier découvrant, sans instrument, rien que par le calcul, une planète. Cela rappelle les linguistes découvrant aussi les Aryens, rien que par les données de la linguistique (2) ».

Mais pourquoi ces comparaisons? La découverte de l'homme-singe est bien autrement étonnante que celle de Neptune. Du moins, Neptune existait, il a suffi d'en signaler la place; au contraire, l'homme-singe a été tiré du néant : c'est à Dieu qu'il faudrait se comparer. Toutefois, au nom de l'ombre de Leverrier, merci de l'intention! Ce grand savant, quoi que l'on dise, ne négligea point ses instruments; s'il ne fut pas le premier à voir, ses calculs furent justifiés par la constatation du fait matériel : il n'en sera jamais ainsi des calculs relatifs à l'homme-singe.

Quant à la linguistique et aux Aryens, la question est-elle bien posée? Ce que la linguistique a découvert, c'est que les langues dites indo-européennes, grecques, latines, celtiques, gothiques et slaves sont apparentées aux idiomes des Aryas, qui sont les Mèdes, les pasteurs Védiques, une partie des Indous, et point d'autres. Mais que dire, lorsque l'auteur déclare que M. Hovelacque « est venu confirmer, par des données déduites de la linguistique, celles que j'avais tirées de la paléontologie. Nouvelle preuve de l'exis-

(1) E. Loudun. *ouv. cité*, p. 100.
(2) Mortillet, *le Préhistorique*, p. 102.

tence de ce précurseur *anthropopithèque*, dont nous n'avons pu encore retrouver les restes ». Une linguistique remontant à deux cent quarante mille ans avant l'invention de l'écriture, à une époque où l'on ne parlait pas!

On n'a pu retrouver les restes : nous le croyons sans peine; mais à quoi bon les chercher? On connaît cet anthropopithèque aussi bien que si on le tenait sur la table de dissection. « Dans une savante étude, M. Hovelacque a comparé les hommes les plus inférieurs avec les singes les plus supérieurs; et, prenant les caractères intermédiaires, il a reconstruit un être idéal qui, très certainement, doit avoir de très grands rapports avec les anthropopithèques (1). »

Voilà la *science* que l'on nous fait : « un être idéal qui, très certainement, doit avoir de très grands rapports » avec un être imaginaire.

Grâce à ce secours inattendu, on a constaté que l'anthropopithèque constitue une famille comprenant trois espèces ou genres. Savoir :

*Anthropopithecus Bourgeoisii*, le plus ancien et le plus petit;

*A. Ramesii*, le plus grand;

*A. Ribeiroii*, le plus récent.

Une famille, trois genres ou espèces, on ne sait pas au juste : on possède donc les caractères généraux et distinctifs? Ni les uns, ni les autres; mais alors? Oh! mon Dieu! c'est bien simple : l'abbé Bourgeois (brave abbé! il est dignement récompensé), n'ayant pu faire accepter ses grands silex de la Beauce, est allé chercher, dans un gisement de Thenay, près de Pontlevoy, d'autres petits silex qu'il a déclarés éclatés au feu et taillés. M. Rames en a trouvé dans le Cantal, M. Ribeiro en Portugal. Quoique les caractères de la combustion et de la taille aient été généralement rejetés, M. de Mortillet les admet; et, ces objets étant trop petits pour servir à un homme ou à un dryopithèque, il suppose l'existence de l'anthropopithèque, singe de faible stature, et il lui accorde assez d'intelligence pour avoir inventé le feu, les ustensiles et les armes de pierre.

Ce n'est pas plus difficile que cela.

Les choses se passaient ainsi, il y a deux cent quarante mille ans et plus, la linguistique le montre.

(1) Mortillet, *ouv. cité*. p. 106.

Et maintenant, comme le dit encore M. Loudun, « les annales de l'homme primitif sont complètes : la preuve est donnée qu'il n'y a pas de Dieu, que Dieu n'a pas créé l'homme, que l'homme primitif, le premier homme, loin d'être, comme nous le croyions jusqu'ici, un homme parfait, était une pauvre bête assez mal bâtie, sans esprit, sans invention, trop heureuse d'imiter les autres bêtes et telle qu'on devait l'attendre d'un fils de singe, descendant lui-même de marsupiaux, de lamproies, de monères et d'écumes en grumeaux ».

## II. — L'HOMME QUATERNAIRE.

Le terme de *quaternaire* est de fabrique récente : la première moitié du siècle ne l'a point connu. On le remplaçait alors par celui d'*Alluvions* anciennes, qui est plus exact, puisqu'il indique l'origine de ces formations fluviatiles ; on y ajoutait toute la période moderne, depuis l'apparition de l'homme ; le tout à la suite de la période tertiaire. Un excès de zèle religieux troubla cet ordre et ouvrit la voie aux divagations contemporaines.

Préoccupé de trouver partout les traces du déluge universel, Buckland imagina d'appeler *diluvium* la portion la plus ancienne des alluvions et de rapporter à la catastrophe biblique tous les débris qu'on y rencontrait. Cuvier et les géologues de son époque laissèrent passer cette théorie. Mais il n'a pas été difficile de reconnaître que le prétendu *diluvium* n'est pas le produit d'une inondation de peu de durée : il se compose de plusieurs couches de dates différentes, dont quelques-unes se confondent avec les alluvions récentes. D'ailleurs, plusieurs espèces éteintes, par lesquelles on prétendait le distinguer, ont laissé des débris et dans les alluvions et dans les dépôts des cavernes, de date plus récente que le déluge. On a profité de la circonstance pour créer deux âges nouveaux : le quaternaire, qui serait caractérisé par les espèces éteintes, et l'âge actuel comprenant les alluvions et dépôts d'animaux existants.

C'est dans le quaternaire que la préhistorique a lâché la bride aux hypothèses où elle se perd : Les siècles ne lui suffisent pas. Jadis, on se contentait de quelques milliers d'années ; aujourd'hui, c'est par centaines de mille que l'on prétend compter, et dans une mince couche de sédiments, on se plaît à distinguer quatre époques :

| | | |
|---|---|---|
| Époque quaternaire. | Chelles . . . . . | 78,000 ans. |
| | Moustier. . . . . | 100,000 |
| | Solutré . . . . . | 11,000 |
| | La Madeleine . . . | 33,000 |
| | | 222,000 |
| Il faut ajouter pour l'époque actuelle . . . | | 6,000 |
| | | 228,000 |
| Pour l'imprévu, 5 0/0. . . | | 12,000 |
| | | 240,000 |

Et pour quels motifs, tous ces chiffres? On n'a jamais pu le savoir. Mais procédons avec ordre et méthode.

I. — *L'Homme de Chelles.* — Pourquoi de Chelles? Parce que là l'*elephas antiquus* se trouve seul avec quelques débris attribués à l'industrie humaine. S'il y avait un seul os de mammouth ou de renne, tout l'échafaudage serait renversé et l'on descendrait de deux cent mille ans. Du reste, pas un seul débris d'ossement humain.

Pour remplir ces soixante-dix-huit mille ans, voici tout ce que nous avons.

En 1857, on trouva, à Neanderthal, près de Dusseldorf, dans le lehm (limon, *diluvium*) d'une caverne, un crâne et des ossements, ceux-ci dénotent un homme de taille moyenne, très vigoureux et fortement musclé. Rien n'y rappelle des formes simiennes, et les caractères anatomiques qui le distinguent de nous, l'éloignent encore plus sensiblement du singe : Ses côtes, arrondies comme celles des carnassiers, renforcent les muscles; celles des singes sont plates, comme dans les herbivores; néanmoins, l'étendue des muscles pectoraux facilite leurs mouvements d'ascension, en suspendant la respiration : chez l'homme de Néanderthal, la construction est tout autre.

Du crâne, on ne possède que la partie supérieure, laquelle est remarquable par sa forme allongée et surbaissée. Des *savants*, faisant appel à des connaissances fort exiguës, en fait d'anatomie comparée, crurent avoir rencontré le type de transition entre l'homme et le singe; et reconnurent le chimpanzé : Je ne le vois pas. La forme est foncièrement différente et la capacité cérébrale trois fois plus forte : des études faites depuis lors ont montré que les formes spéciales du crâne de Néanderthal sont reproduites avec exagération dans le crâne dit l'*Apôtre*, au musée de Berne, dans celui de Robert Bruce, le héros écossais, du quatorzième siècle;

D'un évêque de Toul, mis au rang des saints;

D'un médecin fort instruit exerçant en Suisse (C. Vogt);

D'une foule d'anciens crânes d'Égypte et d'ailleurs;

Enfin, d'un grand nombre de contemporains européens, auxquels leurs parents n'ont pas transmis cette disposition.

Il faut en conclure, avec Huxley et Broca, que « l'on n'a rien découvert qui montre la transition entre l'homme et le singe ».

Le crâne de Néanderthal paraît remonter à sept ou huit siècles avant notre ère. En raison de la situation géographique, il appartient à l'un de ces Scythes d'Europe, ancêtres des Finnois, que les traditions recueillies par les auteurs grecs signalent en ces parages et que la Bible appelle race de Tiras; ils occupaient encore les rives du Rhin, au moment où les Celtes Kimris y vinrent par la basse Allemagne, au septième siècle avant notre ère. Mais n'anticipons pas sur les conclusions.

Les ossements de Canstadt, trouvés vers 1700, n'ont aucune valeur scientifique : on ignore de quel terrain ils proviennent. Ceux de Brux, en Autriche, ont été déclarés par le docteur Félix Luchan, atteints de déformations pathologiques. Ceux de Denise, près du Puy, sont des fragments méconnaissables dans une coulée de lave boueuse.

Il reste les deux fameuses mâchoires inférieures de Moulin-Quignon et de la Naulette.

Moulin-Quignon fut le triomphe de Boucher de Perthes. Ce naïf *savant* cherchait, dans le *diluvium*, l'homme témoin du déluge. Pour assurer ses fins, il s'avisa de promettre deux cents francs à ses ouvriers, s'ils lui montraient un os en place : le lendemain, c'était fait : une mâchoire de forme singulière s'étalait dans le *diluvium*. On accourut de Paris et de Londres, mais l'on fut si peu convaincu, qu'il fallut charger une commission de tirer la chose au clair : ayant scié l'os, on le trouva pénétré d'un limon absolument différent de celui où il venait d'être placé. C'était une supercherie des ouvriers. *Ab uno disce multos.*

La mâchoire trouvée au Trou de Naulette, près de Dinant (Belgique), n'est pas moins singulière : le menton est rentrant, cas fréquent dans les dégénérescences, et non sans exemple chez des hommes de génie. La face interne n'a pas l'apophyse *géni*, où s'insèrent deux muscles moteurs de la langue et de l'os hyoïde. Dieu sait toutes les pauvretés qu'on a débitées sur ce fait, qui paraît se rapporter à un cas d'idiotisme.

Broca, continuateur de Geoffroy Saint-Hilaire, veut y trouver la preuve « de la non-interruption de la chaîne des êtres (1) ». Ce serait une espèce intermédiaire entre le singe et l'homme, sans tenir ni à l'un, ni à l'autre. Mais qu'est-ce que la chaîne des êtres? Du mysticisme scientifique.

Ainsi que Broca l'a prévu, les transformistes triomphent : ils tiennent enfin leur homme muet, le fameux *Alalus* de leurs rêveries, dérivé direct du singe; et ils veulent le démontrer anatomiquement : l'apophyse *géni*, petite éminence de la grosseur d'un pois aplati, est la base sur laquelle s'élèvera l'édifice des croyances nouvelles. N'ayant qu'une idée confuse du mécanisme de la parole, ils entassent les non-sens : l'un s'imagine que l'exercice du langage articulé dépend de l'existence de l'apophyse-géni; mais alors, pourquoi le chimpanzé, qui l'a quelquefois, est-il aussi muet que les singes, qui ne l'ont pas? Selon un autre, cette saillie « donne naissance au muscle moteur de la langue ». Eh, braves gens, il y a quinze muscles moteurs de la langue! Tous disposés en vue de la préhension, de la mastication et de la déglutition, et ne jouant qu'un rôle très secondaire dans l'exercice de la parole. Mais j'entends, c'est du muscle génio-glosse qu'on veut parler sans le connaître autrement; sachez donc que le génio-glosse est fort indépendant de l'existence de l'apophyse *géni;* si elle manque, il est plus long, et si elle est remplacée par un trou, il est plus long encore : c'est affaire de combinaison, déterminée par la direction du menton. Du reste, le muscle génio-glosse est si peu nécessaire au langage, qu'il manque chez les oiseaux parleurs, tandis qu'il est très fort dans les reptiles. Enfin, la langue elle-même n'est pas indispensable à la parole : on sait cela depuis Ambroise Paré.

Les transformistes ne paraissent point se douter de tout cela; fort heureusement, car nous serions privés de la conclusion la plus phénoménale peut-être que renferment les annales de la *science :*

« Si donc cette apophyse manque à la mâchoire de Naulette, « c'est que l'homme de Néanderthal ne faisait pas usage du langage « articulé (2). »

Admirez la logique! parce que la mâchoire d'une femme de Dinant est irrégulière, il faut considérer comme muet un homme de Néanderthal, dont on n'a pas la mâchoire correspondante, et dont

(1) Broca, *Mémoires d'Anthropologie*, t. II, p. 148.
(2) Mortillet, *le Préhistorique*, p. 250.

les restes, trouvés à quarante lieues plus loin, sont probablement d'une autre époque.

Et voilà sur quoi repose la dérivation simienne!

Cela n'est pas sérieux. Supprimons les soixante-dix-huit mille ans, l'homme aphone et sa généalogie supposée, en attendant que l'on sache au moins à quelle époque il faut rapporter quelques ossements égarés dans le sédiment des inondations fluviales.

II. — *L'Homme de Moustier.* — Il n'y a pas plus d'homme de Moustier que d'homme de Chelles, et il ne s'agit que de quelques silex plus grossièrement taillés que ceux des autres stations des bords de la Vézère.

Le crâne d'Engis-sur-Meuse, ayant été trouvé en 1833, Schmerling l'assigna à la race nègre. Quoique cette attribution n'eût aucune raison d'être, elle fit le tour du monde *savant :* pendant vingt-cinq ans, on jura que l'Europe avait été d'abord peuplée de nègres, Huxley n'est pas de cet avis :

« C'est, dit-il, un crâne humain d'une bonne moyenne qui peut avoir appartenu à un philosophe ou avoir contenu le cerveau d'un sauvage (1). » Le Musée britannique possède un crâne identique, classé comme un beau type de la race caucasique. On n'en sait ni le sexe ni la date; mais il est beaucoup plus récent que le terrain au-dessus duquel on l'a trouvé.

On avait assigné à la même période le squelette de Clichy; c'était encore une supercherie : des ouvriers l'avaient placé dans une cachette pour le vendre à quelque naïf. Quant aux squelettes des alluvions de Grenelle, on a reconnu que c'étaient des victimes de l'une des inondations de la Seine, à l'époque Gallo-Romaine.

Le crâne de l'Olmo, dans la vallée de l'Arno, ne ressemble pas à celui de Néanderthal : les proportions en sont diamétralement opposées, ce n'est pas la femme de l'autre. On n'en saurait fixer la date.

En somme, rien : encore une période à supprimer.

III. — *L'Homme de Solutré.* — De celui-ci, moins encore que des autres, sauf les jolis silex à forme lancéolée. Les restes trouvés sur les lieux, avec foyers et cendres, sont ramenés à l'époque méro-

(1) Huxley, *Man's place in Nature.*

vingienne. MM. Cartailhac et de Mortillet doutent qu'ils remontent jusque-là.

Les hommes de Menton proviennent d'inhumations : or suivant la nouvelle doctrine, les hommes primitifs n'inhumaient pas leurs morts. Celui qui a été transporté au Muséum d'histoire naturelle de Paris, était saupoudré de paillettes de fer oligiste : il est donc récent, la couche seule est ancienne.

Rien n'ayant empêché les gens de Solutré, quand ils vivaient, de faire en feuilles de laurier les armes que d'autres faisaient coniques ou ovoïdes, et comme il n'a pas fallu mille siècles pour réaliser un tel progrès, supprimons encore cette prétendue période.

Et récapitulons les résultats acquis : un squelette, un crâne et quelques débris informes, c'est bien peu pour remplir la durée de cent quatre-vingt-neuf mille ans qu'on attribue à trois périodes. Ajoutez que ces ossements isolés ne disent rien ; ils n'ont pas de date, et s'ils ne sont pas de l'époque suivante, c'est qu'ils sont postérieurs.

IV. — *L'Homme de la Madeleine. Les Troglodytes de la Vézère.* — Cette fois, nous sommes en face de quelque chose de raisonnable, chronologie à part.

On est à l'âge de la pierre taillée, et les stations primitives échelonnées sur les bords de la Vézère, y compris Moustier, donnent tous les échantillons d'armes et d'ustensiles qui permettent de suivre les transformations et les progrès de l'industrie spéciale de ces populations : on comprend difficilement comment deux cent quarante mille ans seraient nécessaires pour passer des modèles de Moustier à ceux de la Madeleine, sur un terrain occupant un développement de 8 à 10 kilomètres.

L'art s'y manifeste lui-même par des dessins à la pointe et des sculptures dénotant un sentiment vrai de la forme et du mouvement.

C'est ce que Lartet appelait l'époque du renne, en raison de l'abondance des os de cet animal, dont l'utilité économique est égale à celle du bœuf ; mais il paraît être resté sauvage alors, ainsi que l'ours des cavernes, le rhinocéros, la mammouth, ses contemporains ; ce dernier aurait même survécu à cette période.

Les hommes de cette époque étaient des troglodytes, vivant dans les cavernes, grottes et creux des rochers : c'est là seulement que

l'on a trouvé leurs restes, ceux de leurs contemporains établis ailleurs s'étant perdus. Plusieurs de ces cavernes, et les plus importantes, sont des lieux de sépultures qu'on fermait au moyen de grosses pierres pour les préserver des bêtes féroces : c'est pour cela qu'elles ont conservé des collections d'ossements humains. Il faut bien écarter quelques-uns de ces dépôts : la Grotte des Fées (Isère) contenait une hache de bronze; celle d'Ebbou, à la Bastide-de-Virac (Ardèche), avait des poteries grecques; enfin, celle de Saumon (Landes) renfermait un mobilier funéraire du quatrième siècle; ce qui montre la continuité de l'usage.

Mais, aux bords de la Vézère, à Cro-Magnon, à Laugerie Haute et Basse, aux Eyzies, et ailleurs, à Sordes, Aurignac et divers autres, on a trouvé des débris dont quelques-uns sont réellement de la plus haute antiquité. Les hommes de Cro-Magnon et de Sordes ont une constitution athlétique, une taille très élevée et un développement du crâne dénotant un cerveau de beaucoup plus considérable que la moyenne des hommes de nos jours : si nous venions des singes, ce ne serait point par leur intermédiaire.

En tout cas, il faut rayer les trente-trois mille ans de cette période, comme les deux cent quarante mille ans de l'âge quaternaire. Accorder dix siècles pour l'ensemble de cet âge, c'est combler la limite du possible, et probablement dépasser la réalité.

## III. — LA PÉRIODE ACTUELLE OU MODERNE.

La période actuelle serait celle qui est venue après les espèces éteintes. Mais quand eut lieu cette extinction d'espèces? Buckland y croyait, s'imaginant que ces animaux étaient ceux que Noé négligea de faire entrer dans l'Arche. Or, de nombreuses espèces avaient disparu avant l'époque du déluge, il s'en est éteint depuis lors, et l'avenir en verra tomber d'autres. L'aurochs n'existe plus que dans la forêt où la cour de Russie le conserve; le mammouth vivait en Gaule, il y a trois mille ans environ, et s'il a disparu, c'est que le peuplement du pays lui a ravi les grands espaces dont il avait besoin. Et l'ours des cavernes, le rhinocéros, l'hyène, le lion, le cheval primitif, quand ont-ils fini? nul ne saurait le dire. On s'étonne que nos *savants* s'obstinent à exploiter la tradition d'un cataclysme général à laquelle ils affectent de ne point croire.

Cette période actuelle débute par la pierre taillée : c'est le cas de dire un mot de la théorie des *âges préhistoriques*.

Les Anciens, à la suite d'Hésiode, admettaient quatre âges historiques, distingués par la connaissance des métaux : or, argent, bronze, fer. La tradition était générale en Orient, Daniel la signale : dans le songe de Nabuchodonosor, la progression est la même, seulement l'application est différente. Historiquement, rien de plus raisonnable que cette allégorie : l'or, qui se trouvait jadis en grande quantité à la surface du sol, fut le premier métal employé; ingénieuse à favoriser l'éclosion de l'humanité, la divine Providence mit d'abord à sa disposition le plus facile et le plus parfait des métaux. L'argent exige des travaux plus considérables de recherches, mais il se fond aisément; le cuivre est d'un traitement plus difficile : allié à l'étain, il donne le bronze; enfin le fer, quoique très anciennement connu, fut longtemps sans emploi, parce qu'on n'avait pas le moyen de le produire à bon compte. Telle est la progression que suivit l'Orient, berceau de l'humanité.

Les préhistoriens ont fait une découverte : dans l'Europe occidentale, l'emploi des métaux fut précédé par celui de la pierre taillée, pour la fabrication des ustensiles : le silex étant encore en usage chez quelques peuplades sauvages, on en conclut que nos ancêtres ont vécu la vie des sauvages, ce qui est vrai, au point de vue du mobilier.

Si l'on s'en tenait là, rien de mieux, sauf vérification; mais bientôt, les théories prématurées sont écloses avec une ardeur qu'alimentait le désir de battre en brèche les données de l'histoire sacrée et profane. Les polygénistes affirmant la multiplicité des créations, les transformistes faisant venir l'homme des animaux, ont prétendu établir qu'en Europe, l'homme est né du sol ou des singes, et qu'il a créé lui-même sa civilisation, à travers une durée indéfinie de temps. De là la théorie des *quatre âges préhistoriques* : pierre taillée, pierre polie, bronze, fer.

Cette théorie, qui renverse l'autre, n'a pour elle que de vaines apparences. L'homme n'est jamais un produit du sol; les informations historiques montrent que, partout, il descend d'individus venus d'ailleurs.

L'emploi du silex taillé ne fut pas inconnu de l'Orient; mais on ne saurait dire à quelle époque et en quel lieu il eut un caractère de généralité. Les populations de l'Europe, venues de l'Orient, n'empor-

tèrent pas d'abord ou ne surent point conserver l'art de travailler les métaux et la confection des tissus : ils y suppléèrent par les silex et les peaux de bêtes; ayant pris la vie sauvage, ils seraient tombés au point de dégradation où sont les races inférieures, si les bienfaits de la civilisation ne leur avaient été apportés du dehors, à des époques où ils étaient encore en mesure d'en profiter. Voilà la réalité des faits.

Quant aux âges préhistoriques, il faut les tirer d'un milieu de vaines hypothèses, où se dénature leur sens réel.

La pierre taillée, ou plutôt éclatée au moyen de la percussion, est la ressource des populations qui n'ont pas de métaux durs. Il paraît que les Hébreux en firent usage au désert : c'est pourquoi Josué impose l'emploi des couteaux de pierre pour la circoncision de ceux qui sont nés avant le passage du Jourdain (1). Les Abipones de l'Amérique du Sud, s'étant isolés des voisins qui leur fournissaient les instruments de métal, sont revenus à la pierre. En Gaule, l'usage continua longtemps, concurremment avec celui des métaux. En Égypte, il n'avait pas cessé, au début de notre ère, pour l'art de la construction : il est aujourd'hui reconnu que le bronze n'entame pas le granit; les Égyptiens, qui n'employaient pas le fer, taillaient leurs pierres avec des outils de silex : les carrières du Sinaï, abandonnées à l'époque romaine, en fournissent la preuve.

La pierre polie ne marque pas un âge historique : perfectionnement tardif, appliqué surtout à la fabrication des armes, l'usage s'en perpétua jusqu'au milieu du moyen âge. On voit figurer les haches de pierre à la bataille de Hastings (14 octobre 1066) et beaucoup plus tard.

L'emploi du bronze arrive en Gaule, au septième siècle avant notre ère, avec les Celtes Kimris, par le Rhin; celui du fer, au troisième siècle, avec les Carthaginois, et depuis lors, par la voie d'Espagne et d'Italie.

C'est pendant cette période que furent élevés les monuments les plus antiques de notre sol. Les mégalithes, menhirs, dolmens, cromlecks, paraissent appartenir aux Celtes des premières migrations, qui en continuèrent l'usage après la conquête romaine. Les tumulus, remontant moins haut, sont ordinairement remplis de pierre polie et de métaux.

(1) *Josué*, v, 2.

Dans tous les cas, c'est l'époque de l'indépendance gauloise : l'homme actuel des préhistoriens est le Gaulois.

Mais qu'est-ce que l'homme précédent, le quaternaire. Ce sera l'objet de la conclusion.

## IV. — CONCLUSION.

L'homme quaternaire des géologues et des préhistoriens est l'un des Scythes d'Europe qui précédèrent toutes les migrations des Celtes et des autres peuples successivement établis à l'ouest de la mer Noire et de la Vistule.

Les Grecs donnaient les noms de Scythes à la plupart des peuples du Nord : ces peuples appartenaient à quatre races que l'on ne peut distinguer qu'en se référant aux données de la Genèse, empruntées aux traditions orientales et acceptées en principe par les antiques historiens.

Le chapitre x de la Genèse est le document le plus considérable que l'histoire possède. Diverses informations qu'il contient (notamment, v. 10 à 12) montrent que la rédaction en remonte au dix-huitième siècle avant notre ère. C'est l'une de ces grandes traditions qui se conservaient de mémoire à travers les générations, comme aujourd'hui encore les généalogies orientales. Moïse en a mis plusieurs dans la portion de son récit antérieur à l'histoire d'Abraham.

Les Juifs l'appellent la *Table des peuples*, et ils y retrouvent les noms des soixante-dix nations pour lesquelles on offrait en sacrifice un nombre égal de bouvillons, pendant la semaine de la fête des Tabernacles; ces nations étant celles qui se trouvèrent réunies à Babel, au moment de la confusion des langues, les premiers souvenirs du document remontent à vingt-sept siècles avant notre ère. Il n'est pas inutile de faire observer que les Juifs ont toujours attribué à cette énumération une portée ethnographique : les noms désignent non seulement des patriarches, mais les peuples qui en sont sortis; cela est évident, surtout pour ceux qui sont mis au pluriel (v. 13 et 14) ou qui revêtent la forme ethnique de l'adjectif (v. 15 à 18).

Remarquons, au début de la Table, les sept fils de Japhet, ou races principales de la famille Japhétique :

Gomer, patriarche des Celtes, Gomares, Cimmériens, Cimbres;

Magog, père des Scythes d'Asie, Parthes, Goths et Teutons;

Madaï, les Mèdes, les pasteurs védiques, les Aryas de l'Inde;
Javan, les Ioniens ou Grecs;
Tubal, peuples du Caucase et Hyperboréiens;
Mosoch, riverains de la mer Noire, Moscovie;
Tiras, Tirasites, Scythes d'Europe, Finnois.

Le centre paternel fut en Arménie, au-dessous de l'Ararat, Tiras, en sa qualité de puîné, émigre le premier et va le plus loin : faisant le tour de la mer Noire, il s'établit à l'embouchure du Dniester, dans les meilleures plaines de la Scythie d'Europe (Russie). Le fleuve s'appelait alors Tyras; il y eut près de la mer, une ville de Tyras, aujourd'hui Tiraspol, en face de Bender; le peuple était connu sous le nom de Tyrites, et il a conservé celui de Tyrevtses. De là, les Tyrasites envahirent la Thrace et la Grèce; à l'ouest, ils se portèrent jusqu'à l'océan Atlantique, et possédèrent l'Europe centrale, du vingt-septième au seizième siècle avant notre ère.

C'étaient d'intrépides chasseurs : n'ayant ni agriculture, ni animaux domestiques, ils allaient à la poursuite du gibier, toujours en avant, comme les Indiens de l'Amérique du Nord; ils ne trouvèrent pas d'obstacles, l'Europe étant alors complètement déserte d'hommes. Dans ces courses effrénées, les souvenirs civilisés qu'ils avaient pu emporter d'Orient ne tardèrent pas à se perdre : n'ayant pas à leur disposition les métaux et l'art qui les emploie, ils ne purent songer à construire des édifices; eh, à quoi bon? Les grottes offraient à leur petit nombre assez d'abris naturels, maisons construites par la nature : ils furent donc troglodytes. Cette façon de vivre était même dans les instincts et les traditions de la race. Les monuments écrits de la Grèce en témoignent constamment : partout où les récits mythologiques mettent le dragon de Mars, les serpents ennemis de Cadmus ou d'Apollon, il faut lire les Thraces, fils de Tiras, habitant des cavernes. Homère, qui est déjà un historien, les décrit ainsi; au deuxième siècle de notre ère, Pausanias signale les habitations souterraines de ceux qui avaient conservé les anciens usages.

C'est ainsi qu'ils vécurent en Gaule, notamment sur les bords de la Vézère, et sur ceux des Gaves, jusqu'à l'arrivée des Celtes, au seizième siècle. Ceux-ci étaient des pasteurs : pour la conservation de leurs nombreux troupeaux, ils refoulaient sur leur passage les populations dont le voisinage aurait pu leur inspirer des inquiétudes. Il fallut émigrer : une partie des Tirasites se réfugia dans

les montagnes du centre, d'autres passèrent aux Pyrénées et en Espagne, où on les retrouve sous le nom de Scythes, d'autres abordèrent aux Iles-Britanniques, où ils multiplièrent. Le plus grand nombre remonta au Nord, passa le Rhin, prit possession des rivages de la Baltique et rejoignit enfin ses congénères les Finnois, dont la plupart sont aussi de la race de Tiras.

Ainsi, l'homme quaternaire n'est pas autre chose qu'un Tirasite ou scythe d'Europe; l'homme actuel est un Celte, le Gaulois dont nous descendons principalement. Et tout cela ne remonte pas au-delà de quarante-cinq siècles, un peu plus que l'âge des Pyramides : c'est déjà beaucoup.

Voilà ce que la Préhistorique sera obligée de reconnaître, le jour où, dépouillant les théories préconçues, les hypothèses insoutenables, elle rentrera dans le cadre de l'histoire vraie. Certes, le sacrifice sera grand, les rêves s'évanouiront au soleil de la réalité; mais ne vaudra-t-il pas mieux redevenir ce qu'on n'aurait jamais dû cesser d'être, d'annexes de l'archéologie, s'appliquant à décrire sincèrement les époques primitives des peuples; ses données, moins ambitieuses, seront plus sûres et plus utiles.

Un pareil revirement ne se produira pas sans doute, tant que durera la fermentation anti-rationnelle dont nous sommes les témoins. La Préhistorique n'est que l'un des instruments dont se sont emparés ceux qui veulent anéantir l'autorité morale des traditions et des croyances. Semer l'erreur, voilà l'œuvre du moment; mais le discrédit viendra : j'en ai signalé les causes, et le temps n'est pas éloigné, peut-être où la proclamation de la vérité doit réduire à néant des hypothèses sans avenir.

A. Castaing.

---

# LE SECRET D'UN PÈRE

## I

« Quand la science a dit son dernier mot et se déclare impuissante, il reste Dieu, priez-le, Madame. Il peut tout, et les supplications des mères sont celles qui montent le plus sûrement vers lui. »

L'homme qui prononçait ces paroles était un vieux praticien, appelé au chevet d'un enfant mourant, âgé à peine de quelques mois, et la personne à laquelle il les adressait était la mère de l'enfant. Celle-ci, trop accablée de douleur pour répondre, courba avec désespoir sa tête sur sa poitrine et donna libre cours à ses sanglots, se contentant, pour adieu, de serrer significativement la main que lui tendait son interlocuteur.

La marquise Julie d'Alvinet était une jeune femme de vingt-trois ans au plus, de taille moyenne et élégante, brune, au teint mat, aux yeux bruns voilés par de longs cils. Son mari, le marquis d'Alvinet, venait d'être obligé de la quitter pour se rendre en Espagne, où il possédait plusieurs mines en cours d'exploitation. Il était parti à regret, car le bébé déjà était souffrant, et cette frêle créature sur laquelle il faisait reposer toutes ses espérances, était son premier et son unique enfant. Riche de plusieurs millions et dernier représentant mâle d'une antique race, il avait épousé une jeune fille de bonne maison, portant un nom illustre, mais ayant reçu une mauvaise éducation et sans aucune fortune. Sa mère, qui avait pour lui d'autres projets, ne donna qu'à contre-cœur son consentement à cette union.

Elle connaissait la jeune fille, elle l'avait suivie pendant de longues années et ne trouvait pas en elle les éléments nécessaires pour édifier le bonheur de son fils. Jean d'Alvinet avait alors vingt-huit ans. Il essaya de la persuasion pour obtenir son approbation, et

comme tous ses arguments échouèrent et que son amour grandissait, il osa lui faire entendre qu'il passerait outre à ses volontés. Elle céda pour éviter une rupture.

Le mariage fut célébré avec une grande pompe. Au retour de leur voyage de noces, les nouveaux époux s'installèrent dans un opulent appartement de la rue de Rivoli.

La jeune marquise d'Alvinet ne sembla nullement justifier les craintes que son caractère avait inspirées à la douairière. Douce et aimante, elle paraissait n'avoir d'autres soucis que de s'appliquer à répondre à l'affection que son mari lui témoignait. Plus d'une fois il crut, il est vrai, s'apercevoir que l'amour des richesses occupait une place peut-être plus grande qu'il n'était raisonnable dans ses préoccupations, mais il s'expliquait cette petite faiblesse morale par la longue privation qui avait précédé l'abondance soudaine dont elle jouissait, et il n'en augurait pas mal pour l'avenir, certain que l'habitude du luxe et du bien-être en aurait bientôt raison.

Leur union n'avait été troublée par aucun nuage lorsque naquit leur enfant, et cependant dix-huit mois déjà s'étaient écoulés.

La naissance du bébé combla leurs vœux et leur bonheur. Jean d'Alvinet avait désiré un fils afin de lui transmettre, avec son immense fortune, le nom de ses ancêtres, dont il était fier, et qu'il avait toujours porté dignement.

Julie ne se réjouit pas seulement d'être mère pour le bonheur désintéressé de la maternité. A coup sûr, elle aimait le cher petit être; mais son affection s'augmentait surtout de la pensée que, grâce à l'enfant, quoi qu'il pût arriver au marquis, elle demeurerait désormais en possession de la fortune.

Dieu ne voulut pas laisser impuni un calcul pareil. Quelques jours après le départ du marquis, l'enfant, seulement alors indisposé, devint gravement malade, si gravement même, que le médecin reconnut, avec une louable franchise, que seul, un miracle pouvait le sauver.

Comme pour mettre le comble au malheur et peut-être au châtiment de la jeune femme, la Providence permit que le marquis, à peine arrivé au terme de son voyage, fût victime d'un accident qui mit ses jours en péril.

Elle en avait reçu la nouvelle dans le courant de la journée.

Elle était ainsi menacée de perdre tout à la fois son mari, son enfant et sa fortune.

Il était minuit lorsque le médecin la quitta.

Docile à suivre son conseil, en revenant auprès du berceau où gisait le moribond, elle s'agenouilla et fit une ardente prière.

Dieu qui connaît le fond de nos cœurs ne se trompe pas sur nos intentions, et, sans doute parce qu'il ne trouva pas dans les vœux de Julie toute l'abnégation que sa qualité de mère comportait, il ne l'exauça pas. Le péril devint de plus en plus imminent, et l'agonie commença.

Affolée, elle appela un domestique et lui donna l'ordre de courir de nouveau chercher le docteur, bien qu'elle sût, puisque lui-même ne le lui avait pas caché, qu'il n'y avait plus à compter sur son savoir.

Une femme, la nourrice du bébé, veillait avec elle.

Le médecin habitait assez loin. Néanmoins, le domestique mit un tel zèle et tant de hâte à obéir, qu'il ne tarda pas à être de retour.

Sa démarche avait été inutile ; le docteur, appelé près d'un malade, était absent lorsqu'il se présenta.

— Alors, courez chez un autre, ordonna la pauvre mère.

— Chez lequel ?

Cette question la trouva à court de réponse. Pendant qu'elle se remémorait l'adresse et le nom des médecins qu'elle connaissait, le domestique s'approcha de l'enfant et, après l'avoir regardé avec une sorte de terreur, tant les signes précurseurs du trépas étaient visibles sur ses traits, il se tourna vers la nourrice et, levant les yeux au ciel, il murmura en montrant la marquise ;

— Pendant qu'il y a de pauvres mères, comme Madame, qui donneraient leur vie pour arracher leurs enfants à la mort, il y en a d'autres, des misérables, qui les abandonnent.

Il fit une pause et ajouta :

— Je viens de voir une femme d'allure suspecte qui débouchait de dessous les arcades du Théâtre-Français, et ce qui a attiré mon attention, c'est qu'elle regardait avec crainte autour d'elle. Je ne serais pas surpris qu'elle eût été déposer là un enfant, d'autant plus qu'il m'a paru qu'elle s'était baissée, et après, je l'ai vue s'enfuir.

La marquise avait prêté une oreille attentive ; la nourrice, elle aussi, écoutait,

— Et vous ne vous en êtes pas assurée ? s'écria-t-elle.

— Je n'en ai pas pris le temps, répondit-il. L'enfant abandonné, si toutefois je ne me trompe pas, n'est pas plus en danger que celui

de Madame et je me dois à celui-ci avant de me devoir à celui-là.

— 26, rue du Colisée, dit fébrilement la marquise, je sais qu'il y a un médecin, j'ignore son nom, mais rendez-vous-y et ramenez-le.

Il partit.

— Oh! ironie et cruauté du sort! pensa-t-elle, se rappelant les paroles du domestique, dire qu'il y a peut-être, à deux pas d'ici, un enfant bien vivant que sa mère jette de force à la mort, tandis que moi je ne puis pas lui arracher le mien.

Elle s'arrêta..., réfléchit et repoussant une pensée secrète :

— Oh! fit-elle, avec épouvante, ce serait horrible.

L'enfant respirait à peine, son visage crispé bleuissait. Encore quelques minutes, il allait expirer.

Mme d'Alvinet se dressa tout à coup et saisissant le bras de la nourrice :

— J'ai oublié le docteur Melvan. C'est un spécialiste, nourrice! sacrifiez-vous, courez-y.

— Où demeure-t-il?

— 33, rue du Bac.

— C'est bien loin!

— Oui, gémit la mère avec douleur, oui, et mon enfant sera mort avant, mais il n'importe, allez-y! il faut tout tenter et Dieu aura peut-être pitié de moi.

La nourrice troublée sortit sans même s'accorder le temps de mettre son manteau.

Trois quarts d'heure s'écoulèrent.

Le domestique revint le premier. Sa course avait été vaine, le médecin près duquel la marquise l'avait envoyé, n'était pas à Paris en ce moment.

— Dois-je me rendre chez un autre, demanda-t-il.

— Non, répondit-elle d'une voix sourde, montez vous reposer.

Il crut que l'enfant était mort. Il voulut pénétrer dans la chambre où il était.

Elle s'y opposa.

— Et le petit? questionna-t-il.

Elle tressaillit et hésitant :

— Il dort, dit-elle enfin.

A cet instant on entendit un vagissement aigu.

— Il faut qu'il aille bien mieux pour pouvoir crier aussi fort, observa le domestique.

Elle s'impatienta.

— Oui, il va mieux, allez vous reposer.

Le ton dont ces paroles furent prononcées ne lui permirent pas de se méprendre sur l'ordre qu'elles contenaient. Il ne répliqua pas et se retira tout en se disant à part lui, que la marquise était étrange.

— Eh bien? cria soudain une voix haletante, et l'enfant?

Il se retourna, c'était la nourrice.

— Vous étiez donc sortie! s'exclama-t-il avec étonnement.

— J'arrive de chez le docteur Melvan, j'ai eu la chance de le trouver, il vient. Et l'enfant? redemanda-t-elle, comment va-t-il?

Le domestique indiqua par une moue qu'il n'en savait trop rien.

— Il paraît qu'il va mieux, murmura-t-il avec un accent de doute.

— Comment il paraît! vous n'en êtes pas sûr?

— Non.

— Vous ne l'avez pas vu?

— Non.

— Pourquoi?

— Parce que Madame ne m'a pas permis d'entrer.

Tous deux se regardèrent.

— Voyons, reprit la nourrice, vous me cachez quelque chose. Qu'y a-t-il?

— Rien. Si ce n'est que Madame n'est plus la même qu'avant notre départ.

Il raconta les faits dans leurs moindres détails et se frappant le front :

— La douleur est capable de l'avoir rendue folle, conclut-il.

— C'est vous qui êtes fou! protesta la nourrice, et l'écartant, elle gagna la porte de la chambre où était l'enfant.

La marquise, au bruit de ses pas, était venue et parut sur le seuil.

— Le docteur Melvan me suit, il vient.

Elle fit un mouvement pour pénétrer, M^me^ d'Alvinet la retint.

— N'entrez pas.

— Mais...

— Bébé dort, vous l'éveilleriez.

La nourrice attacha sur elle un regard inquiet, les soupçons du domestique traversèrent son esprit.

— Est-ce qu'il aurait dit vrai! pensa-t-elle. Est-ce que Madame serait folle?

Elle insista.

— Je ne ferai pas de bruit.

Comme précédemment avec le domestique, la marquise eut un mouvement d'impatience.

— Puisque je vous assure qu'il dort.

— J'attendrai qu'il s'éveille.

— A quoi bon ! je suis là.

— Cependant, objecta la nourrice, mes soins lui sont nécessaires.

— Je lui suffis.

Cette fois la brave femme se fâcha.

— Ah çà! est-ce qu'il est mort?

Mme d'Alvinet ne put réprimer un frémissement.

— Il n'est pas mort, balbutia-t-elle, au contraire, il est mieux et il dort.

De nouveau l'enfant vagit et peu après se mit à crier bruyamment.

— C'est tout de même vrai qu'il vit, se dit-elle rassurée, et que, de fait, il doit se porter mieux que tout à l'heure, pour avoir la force de brailler ainsi.

A ce moment la sonnette extérieure retentit.

— C'est le docteur Melvan, déclara-t-elle en courant vivement ouvrir.

— Nous verrons bien si elle le reçoit, ajouta-t-elle mentalement.

C'était en effet le docteur, et la marquise le reçut.

Le domestique n'était pas allé se coucher, il attendait dans une pièce voisine.

— Qu'en pensez-vous? demanda-t-il à la nourrice en revenant la trouver, dès que la porte de la chambre se fut refermée sur le spécialiste.

A son tour elle eut une moue de doute.

— Comme vous, je n'y comprends rien.

Il se frappa le front encore une fois.

— Je vous jure, insinua-t-il, que mon idée est la bonne.

Elle hocha la tête négativement.

— Je ne crois pas. Son œil est lucide, elle n'est pas folle; mais il y a quelque chose certainement.

Restons là jusqu'au départ du médecin. Nous l'interrogerons.

— C'est mon projet.

— Et si Madame l'accompagne?

— Alors, tant mieux, j'entrerai dans la chambre et je saurai ce qu'il en est.

La porte s'ouvrit. Le domestique recula dans l'ombre, pendant que la nourrice, par contre, s'avançait.

Mme d'Alvinet ne reconduisit pas le médecin au-delà du seuil.

— Ainsi, fit-elle en le saluant une dernière fois, vous me rassurez?

Il s'inclina.

— Entièrement, sans réserve.

— Reconduisez le docteur, ordonna-t-elle à la nourrice, en lui présentant une bougie allumée qu'elle tenait à la main.

Cette dernière s'empressa d'obéir.

— Vous trouvez que l'enfant n'est pas en danger? demanda-t-elle, en le précédant afin de mieux lui éclairer le chemin.

Il la regarda surpris.

— Assurément, il n'en court aucun.

— C'est incroyable.

— Comment?

— Tout à l'heure il était mourant.

— Vous l'avez cru?

— J'ai cru parce que j'ai vu. J'ai l'habitude des enfants et j'aurais voulu que vous fussiez là. C'était à croire par instant qu'il était mort.

— Ce que je sais, affirma-t-il, c'est que non seulement il n'est pas mort, mais qu'il a tout ce qu'il faut pour vivre longtemps.

Elle crut rêver.

— Il faut que le diable ou que le bon Dieu s'en soit mêlé, se dit-elle.

Elle revint à la porte de la chambre et voulut l'ouvrir, mais elle était fermée en dedans.

Mme d'Alvinet, plus impatientée qu'avant l'arrivée du médecin, ôta les verrous et parut brusquement devant elle.

— Je vous répète, ma bonne, que je n'ai aucun besoin de votre concours, allez vous coucher, l'enfant va mieux et je veux rester seule.

La nourrice se défendit.

— Je ne suis ici que pour lui; si mes soins lui sont inutiles autant que je m'en aille. D'abord on ne peut pas se passer de moi, à moins d'en prendre une autre. S'il va mieux, il n'en aura que plus d'appétit.

La marquise l'interrompit.

— Nous le nourrirons désormais au biberon... Ne vous offensez pas, ajouta-t-elle, arrêtant sa protestation sur les lèvres. Dans quelque temps, vous reprendrez votre besogne auprès de lui, seulement, jusqu'à son entière guérison, je veux que personne, hors moi, ne le voie et ne l'approche.

— Est-ce un vœu?

A cette question inattendue, Mme d'Alvinet tressaillit comme sous l'empire d'une subite inspiration.

— Oui, convint-elle, c'est un vœu.

— Ah! j'y suis, pensa l'autre naïvement. Madame a fait un vœu, et Dieu a fait un miracle.

Elle se retira sans insister.

— Le Ciel n'est pas si prodigue de miracles, cependant, objecta le domestique, lorsqu'elle lui apprit la nouvelle, et essaya de lui faire partager sa conviction.

Elle s'entêta et riposta que, devant le fait irréfutable, il n'y avait pas à nier. Il ne voulut pas discuter.

— La conclusion, dit-il, c'est que l'enfant mourant est maintenant bien portant, tandis que l'autre, celui des arcades du Théâtre-Français, est peut-être à cette heure-ci bien malade.

— Pauvre petit! Voulez-vous venir voir où il en est, proposa la nourrice.

— Si toutefois même il y est, car je ne suis, en somme, sûr de rien. J'ai simplement cru voir entrer...

Elle ne le laissa pas achever.

— Allons toujours.

Déjà ils partaient, quand un scrupule les arrêta.

— Et s'il y est, qu'en ferons-nous?

La brave femme eut un élan.

— Grâce au vœu de madame, dit-elle, à présent que je n'ai plus de nourrisson, j'aurai de quoi le nourrir.

Il ne leur fallut que quelques secondes pour franchir la place. Ils s'engagèrent comme des coupables sous les arcades du monument.

Le silence commençait à leur faire croire à l'inutilité de leur nocturne démarche, quand une des premières lueurs de l'aube vint éclairer un paquet caché dans l'ombre de l'une des portes du théâtre. Ils s'approchèrent, c'était un enfant enveloppé de pauvres langes.

La nourrice se baissa pour le saisir.

A peine l'eût-elle touchée, qu'elle recula terrifiée. Il était mort.

## II

Julie, fidèle à son prétendu vœu, ne permit à personne d'approcher du berceau de l'enfant ainsi miraculeusement sauvé. Elle s'occupa seule de tous les soins que réclamaient son âge et son état. La nourrice ne songea pas à critiquer sa conduite pieuse et loyale, la brave femme l'eût désapprouvée au contraire, si elle eût agi différemment.

— Une promesse faite à Dieu, disait-elle, est plus sacrée qu'un serment fait aux hommes, et Madame n'a pas le droit d'y manquer. Elle ne le ferait pas, d'ailleurs, sans s'exposer à détourner de la tête de l'enfant la protection divine.

Dans ces dispositions de cœur et d'esprit, elle facilita l'isolement de sa maîtresse et du bébé, qui, cependant, de l'aveu même de la marquise, avait repris sa pleine santé.

Suivant son projet, M^me^ d'Alvinet le nourrit au biberon à partir de la nuit terrible où elle l'avait si heureusement arraché des bras de la mort. Chaque soir et chaque matin, on lui apportait la quantité de lait suffisante et, nuit et jour, mère attentive et dévouée, elle demeurait au chevet de la chère créature.

Chaque après-midi, dès que le soleil éclairait la terre de ses rayons, elle faisait atteler et s'en allait avec le bébé, enveloppé de riches dentelles, faire de longues promenades au grand air pendant la plus chaude partie de la journée, c'est-à-dire de midi à deux heures. Trois mois passèrent ainsi.

Le marquis, remis de l'accident qui avait fait craindre pour sa vie, poursuivait avec une fiévreuse activité les démarches qui l'avaient obligé à entreprendre son voyage, afin d'être plus tôt de retour auprès de sa femme et surtout de l'enfant dont il n'avait pas ignoré la grave maladie.

Le terme que M^me^ d'Alvinet s'était assigné pour laisser la nourrice reprendre ses fonctions, était l'arrivée du marquis, Or, ce ne fut qu'après trois mois d'absence qu'il put enfin fixer la date de son retour.

— Réjouissez-vous, dit-elle un jour à la brave femme. Je vais bientôt enfin vous céder la place.

Celle-ci se réjouit, en effet, d'autant plus que sa curiosité était vivement excitée, il lui tardait de regarder son nourrisson qu'elle n'avait pas même entrevu depuis la fatale nuit où elle le laissa déjà rigide et violacé par les étreintes de la mort pour courir chez le docteur Melvan. La marquise, par un scrupule peut-être exagéré, n'avait pas permis qu'elle soulevât jamais le voile épais sous lequel elle dérobait à tous ses traits lorsqu'elle le sortait et à travers lequel la nourrice, plus d'une fois, essaya de le voir, mais en vain.

L'enfant avait six semaines quand il fut saisi par le mal implacable dont la seule intervention divine avait pu le sauver. Ces six semaines, jointes aux trois nouveaux mois écoulés, faisaient de lui déjà un enfant de près d'une demi-année, et l'on sait que de changements peuvent s'opérer en ce laps de temps dans les traits des êtres de cet âge. Étant données surtout les diverses phases par lesquelles la maladie avait fait passer celui-ci, il y avait tout lieu de croire que le marquis ne reconnaîtrait nullement en lui la créature informe dont il s'était séparé avec tant de regret.

Cette pensée, cependant, jetait une ombre dans les regards de la marquise, toutes les fois, ce qui arrivait souvent, qu'elle songeait à la prochaine entrevue du père et de l'enfant.

— C'est impossible, se répétait-elle avec une anxiété visible, c'est impossible, en trois mois un enfant n'est pas reconnaissable.

Il eût été facile à un observateur perspicace de deviner dans cette exclamation une mystérieuse terreur, une secrète appréhension. Pourquoi M^me^ d'Alvinet se préoccupait-elle tant qu'on reconnût ou non le bébé? et ce souci n'avait-il pas quelque lien détourné avec la vigilance excessive qu'elle mettait à éloigner du berceau même ceux que leur état aurait dû en rapprocher..

Lorsque la dernière dépêche du marquis lui parvint et qu'il n'y eût plus que quelques heures à attendre son retour, M^me^ d'Alvinet parut en proie à une extrême agitation que chacun remarqua, mais que l'on attribua à une émotion si légitime que personne n'eut l'idée de la commenter.

Le marquis n'avait pas encore trente ans. C'était un gentilhomme dans toute l'acception du mot. Au moral comme au physique, il justifiait sa qualité originelle; de taille moyenne, plutôt grand que petit, il possédait une rare distinction, non qu'il fût beau, mais il avait mieux que cet avantage superflu. Et si ses yeux bruns n'étaient pas aussi correctement taillés que ceux d'un dieu grec,

et si son nez manquait, ainsi que sa bouche, de la régularité exigée chez un Adonis, il y avait tant de franchise de son regard, et tant de bonté dans son sourire, qu'on ne s'apercevait pas qu'il fût laid, il plaisait tel qu'il était; et, si nul n'eût cru pouvoir établir entre lui et les Apollon de l'art une comparaison, nul, non plus, n'eût eu l'idée de le classer parmi les déshérités que la nature a privés du plus fragile de ses dons, la beauté. Enfin pour tout dire, le marquis d'Alvinet était de ces hommes dont on ne remarque pas l'extérieur, mais dont les qualités morales se font apprécier.

Bien des changements s'étaient aussi opérés en lui depuis son départ. Son accident, une chute de cheval dont le contre-coup lui avait occasionné une fièvre cérébrale, l'avait vieilli de dix ans. Ses cheveux, noirs au départ, étaient maintenant parsemés de multiples fils d'argent. Cette transformation rendait sa physionomie si différente que la marquise le regarda à deux fois en l'abordant.

Il sourit.

— Il a neigé, dit-il gaiement en portant la main à sa tête.

— Cela m'étonnerait moins, répondit-elle sur le même ton gai, si vous arriviez du nord. Mais l'Espagne, avec son brûlant soleil, aurait dû fondre cette précoce neige, qui, d'ailleurs, ajouta-t-elle, vous sied.

Elle ne parlait pas contre sa pensée : Jean d'Alvinet n'avait rien perdu au change; ses cheveux, à demi blancs, prêtaient tant de douceur à ses yeux bruns qu'il était presque beau.

Après les premières expansions du retour, il voulut voir son fils, et se montra tellement empressé de se rendre près de lui qu'il ne prit pas le temps de retirer son manteau de voyage empoussiéré par une station de plus de cinquante-huit heures dans les chemins de fer.

M^me^ d'Alvinet eut une hésitation, elle pâlit et dut prendre sur elle pour dominer son trouble. Cependant comme elle ne pouvait, sous aucun prétexte, refuser d'accéder à son vœu, elle le précéda et ouvrit devant lui la porte de sa chambre où elle avait sequestré l'enfant en quelque sorte, puisqu'elle ne permettait qu'à une femme, engagée nouvellement dans la maison, de venir faire cette pièce, et que nulle autre qu'elle et cette femme n'y pénétraient.

— Vous allez le trouver bien changé, lui dit-elle avec un sourire contraint; peut-être qu'il ne vous paraîtra plus le même.

— En tous cas, soyez sûre, s'écria-t-il, que je ne le renierai pas.

Elle tressaillit.

Le marquis se dirigea vivement vers le berceau enrubanné et couvert de flots de dentelles où reposait l'enfant qui, justement, venait de s'éveiller lorsqu'il l'approcha. Ses joues colorées par le sommeil et ses grands yeux bleus pleins de sourire le rendaient joli au possible.

Le père, heureux et ravi, se pencha sur lui, l'embrassa et, le saisissant entre ses bras, il l'apporta en face de la lumière.

A ce moment, Mme d'Alvinet était si chancelante, qu'elle dut s'appuyer au chambranle de la cheminée pour ne pas tomber.

— Qu'il est beau, mon enfant! s'exclama le marquis; qu'il est beau, mon fils!

Et de nouveau il l'embrassa avec transport.

Cette exclamation eut un effet soudain sur Julie, elle releva la tête qu'elle avait comme involontairement baissée, ses yeux reprirent une sérénité qu'ils n'avaient plus depuis longtemps et un long soupir de soulagement lui entr'ouvrit les lèvres.

— Oui, n'est-ce pas, dit-elle, qu'il est beau.

— Beau, reprit le père, à rendre les anges jaloux.

Il voulut qu'elle lui racontât dans ses moindres détails, jour par jour et heure par heure, les phases de la terrible maladie, ses progrès, sa décroissance.

Elle ne lui révéla qu'à regret et comme cédant à la crainte qu'il n'apprît la vérité par d'autres, l'histoire de son vœu. Elle paraissait redouter d'éveiller ses défiances et de faire naître des soupçons dans sa pensée. Mais tout au bonheur de posséder son fils, de le presser dans ses bras, il ne vit rien d'anormal dans ce fait. Au contraire, il le trouva naturel, et la logique de son cœur de père n'alla pas au delà, bien que sa femme n'eût pas l'habitude de se livrer aux pratiques de piété et fût loin de se montrer bonne chrétienne. Seulement il est des heures où le cœur monte de lui-même à Dieu. Ce qui expliquait tout.

— Maintenant, fit-il en s'asseyant et en installant le bébé sur ses genoux, il faut appeler la nourrice, que vous avez si cruellement sevrée des premières caresses de son nourrisson. Je vous en prie, faites-la venir.

Cette prière qu'elle n'avait pas de raison pour éluder, la rejeta dans son trouble; elle obéit cependant et sonna.

Des pas se firent immédiatement entendre, elle ouvrit.

C'était la nourrice.

— Allez-vous me le laisser voir, enfin! gronda-t-elle. Il y a assez longtemps que je soupire après ce moment.

Sans attendre de réponse, elle franchit le seuil de la chambre et, l'embrassant d'un regard, elle aperçut le bébé sur les genoux de son père. Elle ne fit qu'un bond jusqu'à lui.

— Voyons-le donc, ce cher petiot, dit-elle en le prenant des bras du marquis.

L'enfant, ainsi brusquement saisi, fut sur le point de se fâcher; mais ses regards rencontrant le visage curieux de la bonne femme, toute sa jolie frimousse se dérida et, malgré les pleurs qui perlaient au bord de ses paupières, il se mit à sourire et à battre joyeusement de ses petites mains.

Julie, anxieuse et plus pâle qu'une morte, ne respirait plus.

La nourrice silencieuse continuait à le dévisager.

— On ne dirait plus le même, murmura-t-elle.

Elle le regarda encore et plus attentivement.

Il y eut un silence terrible pour la mère à en juger par son attitude. Heureusement, le marquis, tout occupé de l'enfant, ne la voyait pas.

— C'est drôle, balbutia la nourrice comme se parlant à elle-même, c'est drôle!

— Qu'est-ce qui est drôle, interrogea Jean d'Alvinet sans attacher plus d'importance à sa question qu'à la réflexion qui l'avait provoquée.

— Jamais je ne l'aurais reconnu.

— En trois mois, un enfant change tant! insinua Julie dominant son émotion.

— C'est vrai, convint la nourrice avec un reste d'incrédulité, c'est vrai. C'est égal, il a bien changé.

— En tout cas, il n'a pas dû enlaidir, objecta le marquis, non sans une pointe d'orgueil.

— Non, je reconnais même et je vous en demande pardon, qu'il est plus beau que l'autre.

— Comment! que l'autre, s'écria Julie dont l'irritation fit taire la prudence.

La nourrice se retourna vers elle.

Malgré le trouble révélateur qui se peignait sur les traits de la marquise, la naïve paysanne ne se perdit point en conjectures ainsi que n'eût pas manqué de le faire une personne plus avisée.

— Pardonnez-moi, Madame, s'excusa-t-elle, j'ai dit l'autre sans

malice, uniquement parce que le cher petiot se ressemble si peu à lui-même, que c'est vraiment tout comme s'il y avait deux êtres en lui. Ce qui ne m'empêchera pas de l'aimer autant.

— Loin de là, répliqua le marquis, vous l'aimerez pour deux.

Était-elle sincère ou non? ce doute, en traversant l'esprit de Julie, la maintint dans son trouble.

Il n'en eût rien été cependant si elle eût pu lire au fond de l'âme de la confiante créature qui finit simplement par conclure de l'inexplicable dissemblance qu'elle ne pouvait se défendre de remarquer dans l'enfant, que Dieu, ayant fait un miracle, ne l'avait pas fait à demi, et qu'en transformant le moribond en un gaillard plein de force et de santé, il avait pu également substituer à son visage brun, aux traits informes et sans aucune promesse de beauté pour l'avenir, un visage d'ange blanc et rose, d'une régularité de traits extraordinaire dans un être de cet âge.

— Ah! mais, ah! mais, répétait-elle avec un naïf entêtement qui paraissait exaspérer la marquise, Dieu fait bien les choses quand il s'en mêle.

— Vous ne voulez pas admettre, concluait alors Julie irritée, que le nouveau-né, que vous avez laissé mourant, ait pu devenir ce qu'il est dans toute la plénitude de sa santé, et vous ne tenez pas compte des changements inévitables qui surviennent en trois mois dans une physionomie dont les traits n'existent encore qu'à l'état d'ébauche.

La nourrice hocha la tête et murmura, ne cédant rien de son opinion :

— Enfin, vous ne nierez pas que Dieu a fait un double miracle en sauvant votre fils et qui sait, ajouta-t-elle, si à la place de votre enfant, il ne vous a pas prêté un de ses anges.

— Vous divaguez.

— Non, riposta-t-elle, non, et la preuve c'est que mon nourrisson avait des yeux noirs et que celui-ci les a bleus.

— Tiens, c'est vrai, avoua le marquis; au reste, fit-il, un bébé de six semaines a-t-il bien les yeux d'une couleur quelconque. Allez, nounou, ne cherchez pas midi à quatorze heures. Les yeux de l'enfant avant sa maladie étaient noirs parce que la mort se mirait dedans. Ils sont devenus bleus à présent que la vie s'y reflète. Cette conclusion satisfit tout le monde.

Olivier des Armoises.

(*A suivre.*)

# LE SALON DE 1885 [1]

I

Les tableaux de genre. — Les paysages. — La sculpture.

VIII

Quel dommage qu'on ne puisse pas retirer de ce fouillis de deux mille quatre cents toiles deux ou trois douzaines de tableaux, petits ou de moyenne grandeur, de ces tableaux qu'on appelle *tableaux de genre*, et les réunir dans une seule salle! On aurait ainsi un vrai *Salon*, varié, intéressant, amusant, où l'on passerait le plus agréable des après-midi.

On aurait, d'abord, les animaux. Les animaux donnent lieu, en général, à des scènes plaisantes, même quand ils sont terribles. Certainement, vous serez plutôt porté à rire qu'à trembler devant le *Mammouth*, de M. Jamin. Ce mammouth est une de ces énormes bêtes des premiers siècles, il ne faut pas dire des *temps préhistoriques*, comme M. Jamin, car il y a des naturalistes très savants et des géologues, comme M. l'abbé Hamard, qui affirment que le mammouth existait encore en Europe, au neuvième ou dixième siècle de l'ère chrétienne. Il est gros et grand quatre fois comme un éléphant, et a des défenses recourbées de trois mètres de long au moins. Or, tout à coup, le voilà qui apparaît à cinq ou six sauvages de cette époque-là, qui ne songeaient pas du tout à lui : il s'avance, colossal, formidable, majestueux, sans se presser, mais d'un pas tellement grand, qu'il n'y a pas de temps à perdre pour déguerpir, et, aussitôt, les pauvres gens de détaler, et de se mettre à courir, à galoper, en prenant à peine le temps de regarder s'il les suit. C'est un spectacle comique, la disproportion de cette grosse bête et de ces petits

(1) Voy. la *Revue* du 1er juin.

hommes, et les belles enjambées qu'ils font à l'envi : heureusement, la grosse bête est encore loin, et l'on garde quelque espérance qu'ils pourront lui échapper.

Une autre grosse bête, moins grosse, un *taureau*, par M. Morot, ne songe pas, lui, à courir : il s'est arrêté, au contraire, tout net. C'est un taureau de *Corrida* Espagnole, qui a bravement combattu, se tournant à droite et à gauche, faisant face aux toreadors qui le harcelaient, et, à la fin, impatienté, a foncé d'un bond furieux sur un cavalier, a jeté l'homme par terre, et, en embrochant d'un coup de tête le malheureux cheval, l'a enlevé sur ses longues cornes pointues. Mais, maintenant que le cheval pantelant est là, plié en deux, pendant de chaque côté, le taureau ne sait plus que faire et qu'en faire; ce poids insolite est fort incommode, et il se tient devant vous, vous regardant en face, ahuri, se demandant comment il va secouer ce fardeau, et, dans son large front, n'en trouvant pas le moyen. Il est amusant de voir cet animal si fort, si terrible, et, en même temps, si embarrassé, et, on peut dire, si penaud!

Il y a un autre taureau, de M. Roll, dont je ne dirai rien, si ce n'est pour exprimer l'indignation qu'excite le sujet qu'il a choisi, et l'idée à peine déguisée qu'il a voulu exprimer. Tout se tient, d'ailleurs : la plate matière et l'impudeur vont ensemble; je ne m'étonne pas que des images lascives hantent le cerveau de l'auteur du *Chantier de Suresnes*, peintre grossier, sans imagination, sans sentiment et sans pensée.

Pour en finir avec les grosses bêtes, je partage, je l'avoue, l'intérêt que ce lion et cette lionne, par M. Friese, prennent, du haut d'une colline rôtie par le soleil, à regarder, par-dessus un roc, dans la plaine, où campe une tribu Arabe, et à épier un gibier dont leurs yeux ardents suivent, sans le quitter, tous les mouvements. Tout à l'heure, quand ils le jugeront à portée, comme ils vont s'élancer! De quel bond! Quel saut ils vont faire! La pauvre cavale, sur laquelle ils tomberont, expirera du coup sous leurs griffes puissantes et leurs gueules aux crocs aigus. Ces lions ressemblent absolument à nos chats : ils avancent doucement, ils se cambrent, ils glissent sur le sol, ils se rasent, avec la même souplesse, la même grâce; seulement, il ne s'agit pas pour eux de souris, c'est un plus gros gibier qu'il leur faut, et l'on aime bien à les regarder, mais de loin, ou en peinture.

Mais les plus jolis sujets sont fournis par les petits animaux, et, entre tous, je signale : l'*Orphelin*, de M. Schenck, et le *Rat retiré du monde*, de M. Ph. Rousseau. L'*Orphelin* est un pauvre petit agneau, qui se tient, tout tremblant, près d'une brebis étendue morte dans la neige; et le sort de l'orphelin est d'autant plus lamentable, que tout à côté, sur une barrière champêtre, sont rangés en ligne une vingtaine de corbeaux, qui s'apprêtent à faire ripaille de la malheureuse brebis, et l'on peut prévoir qu'ils n'attendront pas longtemps pour commencer le festin, à en juger par leur attitude et leur couversation; leur conversation, je dis bien : car ils tiennent conseil, c'est évident; il y a là deux vieux corbeaux, surtout, tournés l'un vers l'autre, qui émettent gravement leurs idées : « Allons, je crois que nous pouvons nous y mettre », dit l'un d'eux. — « Je suis assez porté à partager votre avis », dit l'autre : on les entend. Et, quand ils auront commencé par le gros morceau, qui sait s'ils ne finiront pas par le petit, après la mère, l'agneau ! Pauvre petit! M. Schenck a bien l'habitude de faire parler ces animaux et de leur donner les physionomies les plus expressives; mais je ne crois pas qu'il ait jamais mieux réussi.

Le *Rat retiré du monde*, de M. Ph. Rousseau, est, au moins, aussi spirituel : c'est le fameux rat de La Fontaine, vers qui viennent les députés de la nation souriquoise, « Ratapolis était bloquée », demandant quelque secours. Le bon ermite de rat s'est mis à sa fenêtre, brèche qu'ont faite ses dents à un fromage de Hollande, et, la tête de côté, comme s'il avait l'oreille dure, ses pattes écartées comme de petites mains qui viennent d'achever une prière, les yeux à demi clos, il leur expose sa résolution de rompre à jamais avec le monde. Les députés timides, pauvrement vêtus, assez mal en point, ont beau humblement tirer leur chapeau et solliciter, en termes touchants, sa charité, on prévoit l'insuccès de leur supplique : l'hypocrite solitaire reste inflexible; sa physionomie est admirable d'expression : il ne veut plus rien savoir des affaires de la terre et va leur fermer la porte au nez. Je n'ai pas besoin de dire que tout le monde sourit à cette scène amusante.

## IX

On sait que M. Lobrichon a la spécialité des tableaux d'enfants, auxquels il applique des étiquettes ingénieuses ou quelquefois des

rébus; c'est lui qui inventa, naguère, le *Volontaire d'un an*, un bébé de douze mois, coiffé d'un képi et un sabre de bois au côté. Aujourd'hui, sous le titre de *Variation sur un thème connu*, il nous présente une galerie de petits génies tout à fait drôles : ce thème connu, c'est l'*Amour*, et ces génies sont des petits enfants, qui en représentent ironiquement les diverses phases et les différents genres. Voici l'*Amour du prochain*, un bébé qui donne à manger à un buste de marbre; l'*Amour de l'art*, trois ou quatre marmots qui tapent à tour de bras sur une casserole; l'*Amour passager*, une petite fille qui se presse de faire disparaître, en l'avalant, un bonhomme de pain d'épice; l'*Amour conjugal*, un petit garçon et une petite fille, endormis dos à dos; il y a aussi l'*Amour maternel*, la poupée, l'*Amour platonique*, l'*Amour malheureux*, etc. Tous ces amours-là, finement dessinés, en jolis groupes et spirituels, ont beaucoup de succès : chacun y cherche le sien; la plupart en rient, il y en a quelques-uns qui s'en vont en réfléchissant.

On peut en dire autant d'un petit tableau de M. Frappa, intitulé : *Mariage d'intérêt*, deux époux couchés l'un à côté de l'autre; le mari, gros, gras, pas jeune, moins beau encore, la tête enveloppée d'un foulard, est endormi d'un pesant et consciencieux sommeil; et la femme, jeune, jolie, très éveillée, s'interrompt d'un livre qu'elle lit, et les yeux grands ouverts, — de beaux yeux, — regarde devant elle et songe. A quoi songe-t-elle? Les dames qui se pressent devant ce tableau et qui plongent dans ses yeux, ont l'air de lui dire : « C'est fait! il n'y a pas à revenir! Il faut en prendre son parti! » Cette petite toile fait rire, heureusement; sans cela, elle inspirerait des pensées trop sérieuses.

Il est impossible de ne pas au moins mentionner un tableau qui attire aussi les jeunes dames et les jeunes gens : le *Bal rouge*, par M. Stewart, ainsi nommé, parce que plusieurs jeunes gens du *high life* ont introduit, cet hiver, la mode des habits rouges, qui éclairent un peu nos soirées dansantes, ou tout le monde est uniformément vêtu en habit noir. On sait le mot de ce romancier humoriste : « Le Français étant le peuple le plus gai de la terre, a adopté l'habit noir pour ses bals, ses enterrements et ses noces. » Maintenant l'habit rouge distingue les invités des domestiques. Le tableau de M. Stewart est une élégante cohue, où l'on reconnaît et l'on nomme plusieurs jeunes gens du plus grand nom; ils ont l'air de s'amuser suffisamment, voilà ce que l'on a à dire de mieux de

cette toile que l'on ne peut s'empêcher de voir, tant le rouge appelle les regards, mais qui ne demande qu'un coup d'œil.

L'amour maternel et l'amour! Ils fournissent toujours d'aimables sujets, pourvu qu'on y mette du sentiment, sans parler du talent. En voici deux charmants : *Avant l'orage* et le *Dernier rayon*. On croirait, au titre, que ce sont des paysages : Non! *Avant l'orage*, par M. H. Mosler, c'est Lucas, jeune villageois, qui, en revenant de la fenaison, il a encore sa faux à la main, a rencontré Fanchette à qui il pense depuis quelque temps, et qu'il a plus d'une fois reluquée en sortant de l'église, et il l'arrête et commence un bout de causette qui ne semble pas déplaire à la jeune fille, car elle baisse un peu la tête en rougissant. Mais, tandis qu'ils oublient si doucement le temps, ils ne s'attendent pas à l'orage qui va fondre sur eux, sous la forme de la grand'mère, à qui ce galant, apparemment, plaît moins, et qui, du coin de la rue d'où elle les a vus, s'apprête à déboucher tout à coup, et, du bâton qu'elle tient à la main, va poursuivre la petite et lui caresser les épaules, si elle peut l'atteindre. On en doute un peu, car les amoureux sont lestes, et, d'ailleurs, très gentils; on espère que cela s'arrangera, que la bonne maman s'adoucira, et que, comme dit le proverbe, *Après l'orage le beau temps!*

*Avant l'orage* est un petit drame; le *Dernier rayon*, par M. Jules Breton, est une idylle toute souriante. C'est le soir, au coucher du soleil, dans le village; le grand-père et la grand'mère sont assis à leur porte, l'aïeule filant, *prenant le frais;* mais, là-bas, qui est-ce qui arrive? C'est le fils revenant de l'ouvrage et poussant devant lui sa brouette. Sa jeune femme l'a vu la première, et elle est accourue pour l'embrasser; oui, la jeune femme, mais le petit bébé de deux ans aussi, qui se presse, les bras en avant, chancelant et riant, et criant de ce joli cri des enfants qui est un chant comme celui des oiseaux; et sa mère, qui le regarde se hâtant de ses petites jambes, crie aussi, l'appelle et l'encourage, et va l'enlever dans ses bras pour le dévorer de baisers et nouer ses petites mains au cou de son père. Cette petite scène champêtre, où les physionomies sont heureuses, est un des meilleurs tableaux du Salon et est exécuté avec un art digne du nom de l'artiste qui a conçu ce gracieux sujet.

Autre joli tableau : les *Loisirs d'officiers à demi-solde, en* 1818, par M. Caïn. Leurs loisirs, à ces braves, c'est de venir voir faire

l'exercice aux conscrits. Les reconnaissez-vous, avec leur longue redingote boutonnée, presque la *capote* militaire, leur chapeau évasé comme un shako, la canne levée le long du corps comme le fusil au port d'armes; et, attentifs, suivant les mouvements, les manœuvres, les commandements, approuvant d'un clignement d'yeux ou maugréant dans leur moustache hérissée. Vieux troupiers, qui se voient revivre dans ces jeunes recrues, et qui se disent l'un à l'autre quelques mots énergiques et d'espoir; le passé d'hier est vivant dans leur souvenir, le passé : Austerlitz, Iéna, Friedland, Champ-Aubert, Montmirail, et aussi leur général, l'Empereur! Il pense à eux aussi, et il écrit leur histoire! On lit leurs pensées et leurs souvenirs sur ces mâles visages, à ces hommes de fer qui ont traversé l'Europe en bataillant et en vainqueurs : ils ont la foi, la foi au grand homme, la foi en la gloire, qui s'unit à l'amour de la patrie, à la passion de la grandeur de la France, et c'est parce qu'ils ont vécu de ces nobles et généreux sentiments, qu'on regarde avec émotion et respect ces humbles héros!

## X

Il y a une certaine quantité de tableaux, qui ne sont pas des tableaux d'histoire et ne sont pas des tableaux de genre; la plupart faits par des peintres émérites, sérieux, posés, quelques-uns même membres de l'Institut, et qui n'en sont pas meilleurs, pour cela : la *Mère des Gracques*, de M. G. Boulanger, une jeune dame, beaucoup trop vaniteuse, qui se dandine et se pavane derrière ses enfants, bien moins comme la matrone Romaine que célèbre l'histoire, que comme une *belle petite* étonnée d'être mère. — La *Mort de Chopin*, par M. Barrias, toile non moins prétentieuse, où une dame, drapée en statue antique, chante près du lit d'agonie du pauvre musicien. Que chante-t-elle? Le livret assure que c'est un cantique à la Vierge; bien habile celui qui le devinera! Malgré la présence d'une sœur de Charité et d'un prêtre agenouillés, on est plutôt tenté de voir là, une mort païenne, avec une mise en scène apprêtée. — Une *Séance du jury de peinture*, par M. Gervex, autre scène encore plus prétentieuse. Il s'agissait de donner une idée des séances du jury de peinture : c'était le sujet d'un tableau de genre de médiocre grandeur; M. Gervex n'a pas cru qu'il fallût moins, pour représenter une scène si attachante, qu'une toile de 22 pieds de long sur 18 de

haut. Et l'on est stupéfait du peu d'intérêt du tableau : la plupart des peintres-juges sont vus de dos, pressés l'un derrière l'autre, et je ne sais même pas comment ils peuvent voir le tableau qu'ils jugent, particulièrement celui qui, pour donner son vote, lève en l'air son parapluie, ce qui, par parenthèse, ne signifie pas plus *oui* que *non*. Pauvre jury! et pauvres artistes soumis à son appréciation! Je conçois que les *refusés* protestent; et, aussi, pauvre auteur de ce tableau, qui n'a pas eu l'idée toute simple de mesurer sa toile à l'importance de son sujet! Une réception, même à la cour d'un roi, ne comporte pas un poème tout entier. La Fontaine a peint une fois une audience royale (*Le Lion, le Loup et le Renard*); il a écrit une fable de *trente* vers, et il a fait un chef-d'œuvre. — La *Grande piscine de Brousse*, par M. Gérôme, réunion de nudités Orientales, peintes, une à une, avec le fini et la patience d'un miniaturiste, mais qui ont ce mérite de n'inspirer aucune idée dangereuse : elles sont dures comme du marbre et sèches comme du bois. — *L'Automne*, enfin, par M. Puvis de Chavannes, deux ou trois femmes nues, grises, pas belles, déhanchées, aussi mal bâties que décolorées. L'automne touche à l'hiver, qui est la mort de l'année; mais, ici, nous sommes déjà en plein hiver : on gèle à regarder ce tableau triste et glacial. Cependant M. Puvis de Chavannes doit être loué : il eût pu nous imposer son *Automne* sur une toile de 40 pieds de long, il s'est contenté d'une petite toile d'un mètre; nous en serons quittes pour un rhume.

Mais voici, dans ce genre moyen qui se tient entre l'histoire et les sujets familiers et d'intérieur, un tableau que vous ne regarderez pas avec indifférence : *Michel-Ange étudiant l'anatomie*, par M. Mercié, le très distingué statuaire, auteur de *Gloria Victis*. Plusieurs de nos sculpteurs se plaisent à aborder la peinture, et cherchent à rendre leur pensée par la couleur, quand le marbre leur semble trop dur ou trop froid : ainsi, Gustave Doré, qui, dans les dernières années de sa vie, était presque autant sculpteur que peintre; M. Falguière, qui met dans ses tableaux le heurt un peu grossier du coup de ciseau; M. Paul Dubois, qui fait douter pour quel art, la sculpture ou la peinture, il était né, tant il excelle dans l'un et l'autre; et, enfin, M. Mercié qui débute, je crois, par le tableau de cette année. Il faut reconnaître qu'un tel sujet était difficile à rendre en sculpture : c'est Michel-Ange qui s'est procuré le

corps d'un supplicié, et, la nuit, enfermé seul avec le cadavre, s'est mis à le dessiner. Le corps est étendu sur une table, la tête rejetée dans l'ombre, un bras levé, à moitié disséqué, et dont on voit les nerfs mis à nu, et, pour s'éclairer, l'artiste a enfoncé une torche dans le ventre! — Lui, sur la même table, touchant le corps, le crayon à la main, le regard comme tendu, calme et farouche, il dessine avec soin les contours de ce corps immobile, sur lequel tremblent les ombres et la lumière rouge de la torche. Il ne pense à rien, qu'à bien faire; il ne se préoccupe que de chercher le secret de ces attaches, de suivre la ligne de ces muscles, de saisir sur le corps mort le rayon des mouvements du corps vivant. Passion de l'art, passion ardente et admirable aussi, passion désintéressée, qui tient à ce qu'il y a de plus noble en l'âme humaine, qui n'appartient qu'à l'homme, et qui seule suffirait pour placer l'homme en dehors de toutes les autres créatures! Cette intelligence, détachée des penchants terrestres, décèle une céleste origine.

## XI

Je ne suis pas étonné du peu d'intérêt que présentent la plupart des paysages qui, chaque année, fourmillent à l'Exposition : ils n'ont pas de sujet; ils se ressemblent tous. A la distance de quelques jours, la mémoire les confond : c'est un vallon, un coin de bois, une prairie, des rochers, une lande; la mer ici, la mer là; sans incidents, sans personnage qui attache, sans une scène qui vous intéresse. On dit, en passant devant : *C'est bien*, et on l'oublie aussitôt. On trouve, d'ailleurs, une explication de ce manque d'intérêt dans le livret même, qui vous apprend ce que lisent la plupart de nos jeunes peintres. Le livret est semé de vers qui ont inspiré les paysages; ce sont presque tous des vers d'un sentiment faux, alambiqué, contourné, rimés avec autant de richesse que d'effort, sans esprit, sans pensée et sans âme :

> Un vent chaud traîne ses écharpes
> Sur les grands blés lourds de sommeil.

Ceux-ci sont d'un académicien : là-dessus, un peintre fait un tableau intitulé : *Un village*.

> Heures des abandons, divines charmeresses,
> Prolongez pour nos sens assoiffés de caresses
> Vos humides parfums.....

Voilà une toile intitulée : *le Soir*.

> Et le jour, qui s'avive aux blancheurs de ses reins,
> Met un rayon lacté dans la brume indécise.

Cette fois, naît sur la toile une *Nymphe chasseresse*.

Voilà les livres que vous ouvrez avant de vous mettre à l'œuvre, jeunes gens! Vous ne connaissez donc pas les vrais et grands poètes, de Racine à Lamartine! Jetez là ces platitudes laborieusement ouvragées, frappez à la porte d'un vrai poète, Musset ou Chénier; vous entendrez une voix naturelle et harmonieuse, qui vous ranimera et remuera votre cœur, et en fera jaillir les belles pensées et les nobles imaginations.

Maintenant que j'ai dit la vérité à ces peintres de paysages, il n'est que juste de reconnaître que beaucoup ont une rare habileté : ils rendent la nature immobile, muette, sans accent et sans voix, oubliant ou ignorant que la nature, comme l'a dit un profond penseur (l'abbé Pauvert, mort il y a peu de temps), « n'est belle que par le sentiment qu'on y met ». Ils la rendent telle qu'elle est, verte, fraîche, brûlée de soleil, glacée par l'hiver, etc. Ainsi, il faut citer M. Guillemet : un joli panorama de *Paris, vue de Meudon;* M. Harpignies, qui peint de beaux chênes; M. Garaud, dont le *Gouffre* est saisissant; M. Hareux, la *Creuse*, aux collines vertes; M Hanoteau, à qui je sais gré d'avoir eu l'idée d'égayer le bocage par des pies, courant après l'une d'elles qui a pris une taupe; avec les beaux dessins de maîtres tels que MM. Lalanne et Allongé, un joli fusain de M^me^ de Naintré, l'*Adour à Bayonne*, la rivière fraîche et ombragée de grands arbres, des bateaux près du bord, une voile qui file au loin; on a envie de l'aller voir; un ou deux peintres qui conservent les traditions, M. Français, auteur d'une *Vue du lac de Nemi*, ce beau site connu de tous ceux qui ont fait le voyage d'Italie; M. A. de Curzon, un *Paysage de la Forêt-Noire*, peint avec l'art le plus scrupuleux; puis, des peintres orientaux très colorés, M. Th. Frère, les *Pyramides pendant l'inondation*, qui possède l'Égypte et la rend du pinceau le plus vif et du trait le plus net; M. Rosier, *Lever de lune*, à Venise, — Venise est presque l'orient, — où le ciel, la mer, la ville sont enveloppés d'une teinte bleue qui enchante et fait rêver; enfin, tout un équipage de peintres de marine fort experts, et qui connaissent aussi bien le bateau de pêche et la manœuvre d'une barque, que les plages sablonneuses

et les rochers noirs, les falaises abruptes et les vastes espaces de la mer qui s'étend jusqu'à l'horizon, MM. Lepic, Mazure, Sauvage, Duterle, Mme La Villette, etc.

Mais, de tous ces tableaux compris sous le titre général de *paysages*, je suis obligé d'en convenir, s'il en est un qui soit resté dans mon souvenir, et qui y restera longtemps, c'est celui d'un peintre qui porte un nom bien approprié à son pays, M. Normann, un Fiord de Norwège : c'est un golfe étroit, qui s'allonge dans les terres et que domine une haute montagne, toute de rochers gris. L'ensemble a l'aspect grave, calme et silencieux d'un paysage septentrional, mais, de plus, cette montagne de rochers est faite avec une telle netteté, un détail si complet des aspérités du roc, de ses anfractuosités, de ses fissures, de ses teintes, le peintre a tant mis de soin à en rendre la contexture, la dureté, et, pour ainsi dire, le grain, que vous êtes forcément arrêté devant cette muraille de rocs, dressée devant vous : vous vous approchez, l'illusion ne cesse pas; ce sont de vrais rochers, c'est de la pierre et du marbre, vous êtes tenté de les toucher, pour vous convaincre que ce ne sont pas des morceaux de roc même, appliqués là; il est difficile de pousser plus loin l'illusion.

Je sais bien ce que disent certains artistes : « C'est de la maçonnerie! Ce Norvégien n'est pas un peintre, c'est un maçon! » Soit! Mais connaissez-vous beaucoup de maçons qui peignent comme ce peintre? J'ignore de quelle façon il s'y est pris, mais je reçois de son tableau et j'emporte une impression très forte et que je crois juste, le sentiment de l'âpreté, de la puissance, et de la grandeur sévère de ces paysages de sa patrie : je ne crois pas qu'on ait beaucoup plus à lui demander.

## XII

M. Dalou, le sculpteur fameux par son *Apothéose de la République*, et son *Mirabeau insultant la royauté*, au nom de l'Assemblée révolutionnaire, ne nous a pas présenté, cette année, d'œuvre républicaine; mais le sujet qu'il a choisi, vaut celui qu'il a négligé : *le Triomphe de Silène;* un tel sujet lui convenait. La République aboutit à une orgie, la Commune; le triomphe de Silène est une orgie; tous deux vont ensemble. Le sculpteur semble tout à fait apte à représenter les gens ivres : il est difficile de mieux les montrer

dans leur ignobilité et leur vilité : Silène, qui ne peut se tenir sur son âne tant il est plein de vin, Silène, ce Falstaff mythologique, cette grosse outre de chair; des femmes qui s'accrochent titubantes aux hommes qui chancellent; des enfants qui roulent sous les pieds; des vieillards qui déshonorent leurs cheveux blancs dans l'ivresse et n'en ont pas conscience; voilà le groupe immonde et colossal qui tient la place principale de l'Exposition de sculpture. C'est par de telles images que l'artiste préféré de la République se délasse de ses élans d'enthousiasme révolutionnaire. Ce groupe a sa signification : c'est la Commune d'hier ou de demain.

Après cette glorification de la Commune, les autres représentations de la République ne signifient rien. On en voit, du reste, un très petit nombre : à peine un buste, qui a l'air d'une Méduse en fureur, et une statue, aussi longue qu'étroite, qui tient un drapeau d'une main, et de l'autre une énorme épée, et qui regarde le pauvre monde passant à ses pieds avec un suprême dédain. Ce dédain est justifié, il faut le reconnaître, car, pour étiquette, on lit : *Stat in æternum*. Quoi! plus éternelle que la République d'Athènes et que la République Romaine! Athènes, pourtant, qui pour quarante mille citoyens, avait quatre cent mille esclaves, et Rome, qui se faisait servir par l'univers, deux bonnes conditions pour une république qui prétend vivre! Elles sont tombées, néanmoins, et au bout de bien peu de temps; car, tout compte fait, si l'on retranche les rois, et les dictateurs qui s'interposaient à chaque instant, et faisaient d'assez longs intermèdes, le règne de ces républiques fut de courte durée. M. Coutant, lui, le sculpteur de cette R. F., nous assure que notre république durera éternellement. Il n'y a que Dieu d'éternel; mais il est présumable que M. Coutant, qui croit à l'éternité de la République, ne croit pas à l'éternité de Dieu, ni même à Dieu.

## XIII

Il est toujours amusant de passer en revue tous les bustes rangés sur quatre files le long du Jardin de l'Exposition. On y fait des découvertes, on y retrouve des personnages oubliés, on y rencontre des hommes trop connus, on s'étonne de tant de portraits de gens inconnus. Voilà *Quinet*, le prophète de la République, avec son gros front soufflé, qui n'a jamais pensé, — que des rêveries; il

tient un rouleau sur lequel on lit : *le Monde nouveau*. Oh! oui, nous voudrions bien en voir un monde nouveau et autre que celui où nous vivons! — Voilà deux petites statues microscopiques, assises côte à côte, l'abbé *Grégoire*, le conventionnel, et *Lamennais*, avec son livre *les Paroles d'un croyant :* ils pourront servir d'ornements de cheminée à l'un des douze vieux-catholiques qui restent en Suisse. — *Marat*, statue en bronze, c'est bien le moins qu'on pût faire pour l'*Ami du peuple*, qui ne demandait que trois cent mille têtes, dont deux cent quatre-vingt mille eussent été *du peuple*; c'est la proportion, d'après les listes des victimes de la Révolution : le plus grand nombre était des ouvriers, des domestiques et des paysans. — M. *Grévy*, vous vous y attendiez; mais ce à quoi vous ne vous attendiez pas, c'est au vis-à-vis qu'on lui a donné, M. Larochelle, l'acteur; on se demande, en se tournant de l'un à l'autre, quel est le meilleur comédien? — *Voltaire*, jeune, jolie statue; Voltaire leste, pimpant, en costume de Cour, l'épée au côté, tout ce qu'il y a de plus charmant. Oui, il est en costume de Cour, et il y allait, puisqu'il était gentilhomme de la Chambre du roi. Et l'on demande pourquoi s'est faite la Révolution? Les rois, hélas! n'y ont pas peu aidé.

Puis, une foule de bustes et de statues qu'on peut appeler *neutres*, ou qui, du moins, inspirent de moins pénibles réflexions : des généraux; il y en a un, je ne sais plus lequel, qui est grand officier de la Légion d'honneur et, en même temps, *Officier d'Académie*. Quel honneur! Il n'y a que la République pour avoir des idées aussi surprenantes; — le maréchal de *Berwick*, belle et noble tête; le maréchal *Bugeaud*, qu'on a fait trop bonhomme : je l'ai vu, vers la fin de sa vie, il avait les yeux étincelants; *Chanzy*, bonne statue de M. Crauck, attitude simple, physionomie intelligente, l'air décidé, sans forfanterie; l'amiral *Courbet*, commandant de notre flotte en Chine, figure d'une rare fermeté : comment a-t-on déjà son buste? Francis *Garnier*, statue par M. Tony Noël, jeune et brave officier de marine, qui périt si misérablement, en explorant, un des premiers, la Cochinchine et le Cambodge; *Joubert*, représenté le fusil à la main, tel qu'il était à Rivoli, « une de nos plus belles victoires », dit la notice; on s'est bien gardé d'ajouter : « remportée par le général Bonaparte » ; le nom de Bonaparte est à l'index, on ne le prononce plus, on pense à l'effacer de la liste des rues de Paris, on ne désespère pas de l'effacer de l'histoire.

Puis, des savants, des médecins, *Bouillaud*, *Dumas*, le grand chimiste, penseur spiritualiste, ce qui lui fait honneur en ce temps-ci, et, ce qu'on sait moins, d'un goût très fin et très sûr en littérature; — les frères *Montgolfier*, avec leur aérostat, le premier ballon, qu'ils vont lancer dans l'espace; — le marquis de *Jouffroy*, essayant, lui aussi, une autre invention, le bateau à vapeur; des musiciens, *Beethoven*, qui n'était, d'après les portraits du temps, ni si laid ni aussi déplaisant qu'on l'a fait ici, et qui n'avait pas, non plus, cette tête olympienne qu'on s'est, d'autre part, plu à lui donner; *Duponchel*, le directeur de l'Opéra; et, parmi ces musiciens, deux compositeurs bien différents de caractère et de génie, et dont les statues représentent la diverse nature, *Dalayrac* et *Berlioz* : Dalayrac, assis, regardant devant lui, suivant les images ingénieuses que crée son esprit et souriant à les voir si gaies, si tendres et spirituelles; Berlioz, maigre, osseux, debout, gesticulant, se démenant, cherchant, non s'en s'impatienter de ne pas toujours trouver; l'un l'aimable auteur de tant d'airs que l'on sait par cœur, que fredonnaient nos pères, et que nous chantons encore; l'autre le compositeur d'œuvres romantiques, gigantesques, athlétiques, la *Symphonie fantastique*, *la Damnation de Faust*, etc., l'un fils d'une société légère, frivole et oublieuse, l'autre d'un siècle troublé qui cherche sa voie. — Avec les musiciens, des auteurs dramatiques, et des écrivains, *Scribe*, *Picard*, M. *E. Augier*, — *Stendhal*, physionomie très arrêtée, où on lit à la fois la perspicacité et un esprit positif; — *Mistral*, à qui l'on a donné un air inspiré qu'il n'a pas : Mistral est un vrai poète, il ne pose pas. — Au milieu de cette cohue de célébrités plus ou moins durables, il est juste de remarquer quelques bons bustes, qu'on peut appeler simplement artistiques, en premier lieu, l'excellent portrait de *Montfaucon*, par M. Oliva, qui a représenté le savant moine examinant une statuette antique en connaisseur, et constatant son authenticité avec une vive satisfaction; une *Paysanne d'Anjou*, par M. R. David (d'Angers), finement arrangée; deux bustes de femmes, par M. Dubray; un médaillon, portrait d'une dame âgée, d'un travail précieux et intelligent, par M^me^ Ed. Pettit; et le plus joli *bébé* du monde, une gracieuse petite statue, par M^me^ Besnard.

Mais j'allais oublier, et comment l'oublier! la statue la plus digne d'attention, la statue de *Gambetta*, par M. Thabard. Elle est digne

du héros et le représente bien. Voilà bien ce gros homme, gras, épais, au large ventre, type de *jouisseur*, comme on appelle aujourd'hui les républicains, abondant en paroles redondantes et ronflantes, toujours prêt à paraître au balcon pour verser sur les foules la douche de ses vulgaires et emphatiques harangues, la tête relevée, comme un avocat qui veut faire croire qu'il croit à quelque chose, et le geste déclamatoire, comme un tribun qui ne croit à rien. En le voyant aussi bien représenté, on se rappelle ce mot si vrai : « Quand l'orateur a cessé de parler, il a fini ce qu'il a à faire. » C'est-à-dire, il n'est plus bon à rien ! Oui, mais, comme nous étions en Révolution et en République, on s'est imaginé que cet orateur (mettons le mot pour ne pas chicaner) était bon à tout, et, parce qu'il avait parlé, on le fit chef du gouvernement ! — Mais que vois-je, et est-ce un tour que lui a joué le sculpteur? Je pensais qu'il avait voulu dresser Gambetta sur un piédestal de gloire, et j'aperçois, — est-ce bien vrai ! — Gambetta la main posée sur une *carte de France!* Quoi ! Monsieur Thabard, vous vous en êtes donc souvenu? Il ne savait pas la géographie, il confondait Épinay avec Lonjumeau ! et vous avez jugé sainement qu'il était bon de ne pas séparer son héros d'une carte de géographie. C'est bien, c'est spirituel, — et cruel ! Mais, puisque vous étiez en train de rendre ce service et cette justice au tribun de Belleville, vous auriez bien dû compléter votre bon office en ajoutant à la carte de France une *Histoire de France*, où il eût appris que Bouvines n'est pas une défaite, mais une victoire.

Et, au moment du péril suprême, pour marcher en avant de la noble France, commander à nos vaillants généraux, guider la jeunesse, printemps de nos familles, et sauver la patrie, voici ce que nous avions, Dieu terrible et juste, un avocat hâbleur, accompagné d'une bande de *ratés!*

Cette statue est la figure principale du *monument* que l'on érige, en ce moment sur la place du Carrousel, et dont le modèle est exposé dans les salles d'*architecture*. Gambetta est au pied d'une pyramide, accompagné des statues de la *Force* et de la *Sagesse*. La *Sagesse*, pour celui qu'on a appelé *Fou furieux*. Sur la *Pyramide* sont inscrits des extraits de quatre de ses discours, — quatre outres de vent, — et au-dessus de sa tête : A GAMBETTA, LA PATRIE ET LA RÉPUBLIQUE.

On a eu raison de mettre *la Patrie* ET *la République;* en effet,

cela fait deux; la République ne peut se confondre avec la Patrie.

## XIV

Heureusement, il y a mieux : les deux monuments les plus considérables sont *le Triomphe de Silène* et le groupe du monument de *l'Armée de la Loire;* mais quelle différence! Là, l'ovation de l'ivresse brutale; ici l'hommage rendu à la valeur vaincue et au dévouement patriotique. L'auteur, M. Croisy, a représenté sur un soubassement circulaire les différents corps de troupes qui ont concouru à la défense nationale pendant la néfaste campagne de 1871. Ils y sont tous : soldats de l'armée régulière, mobiles, francs-tireurs, marins; une mêlée de soldats et d'officiers, dans les attitudes les plus diverses, les uns la baïonnette en avant, d'autres combattant avec l'épée, celui-ci le revolver à la main, celui-là le fusil en joue, d'autres tombant blessés près des canons, tous animés, tous ardents, tous dévoués, prêts à mourir pour la France. Ce groupe de plus de vingt personnages, composés avec verve et habileté, fait honneur au talent autant qu'au sentiment patriotique de l'artiste.

En dehors de ce grand monument, les œuvres les plus considérables et même les plus estimables de la sculpture sont les monuments funèbres, comme dans la peinture les sujets dramatiques. On ne peut faire un mérite du choix aux sculpteurs, puisque ces monuments leur ont été commandés; mais c'est encore là que l'on rencontre le plus de talent et de conviction. Je ne parle pas du monument funèbre, en bronze, de *Blanqui*, étendu sur son tombeau, avec une énorme couronne, où les épines se mêlent aux palmes, les premières qu'il a poursuivies et cherchées toute sa vie, les secondes qu'il n'a guère méritées, on peut hardiment l'affirmer, en devançant la postérité, à qui Blanqui ne paraîtra qu'un maniaque. Je passe aussi un monument simplement intitulé : *Tombeau*, par M. Verlet, où l'on voit deux personnes couchées l'une près de l'autre, sans qu'on puisse trouver dans leur physionomie ou leur attitude le moindre sentiment, je ne dis pas religieux, mais attendri ou élevé; ce n'est qu'un tombeau païen.

Mais il est trois monuments qu'on ne regarde pas froidement : le *Souvenir*, de M. Mercié, une femme debout et drapée, élevant la tête et écartant son voile, comme pour voir et saisir encore les traits affaiblis d'un être, l'ombre d'un bonheur, d'une infortune,

d'une passion, d'un amour, qui s'éloigne, s'évanouit, et tout à l'heure va s'effacer derrière elle. Il y a, dans cette figure, l'attention de l'esprit qui se recueille, et la mélancolie qui accompagne presque toujours la vue des temps passés, où se retrouvent bien plus souvent les traces de la tristesse que du bonheur si peu connu des humains. Sans y mettre la recherche et l'adresse excessive de métier qu'affectent les Italiens, M. Mercié a su vaincre la difficulté d'un tel sujet : on voit la douce figure sous les plis du voile de marbre, elle apparaît assez pour qu'on la distingue, et l'on comprend qu'une gaze recouvre ses traits. Il a fallu, pour rendre cette double impression, un talent aussi souple que délicat.

C'est aussi un sculpteur éminent, M. Chapu, qui a sculpté *le Mausolée de M^me^ la duchesse d'Orléans*, destiné à la chapelle de Dreux. Le statuaire a représenté la princesse au moment où la vie l'abandonne : elle expire, le corps s'affaissant sur sa couche, avec un abandon naturel et gracieux. Cette mort inspire non l'horreur, mais le respect et le recueillement, et le Génie qui l'accompagne, les fleurs placées discrètement près de la tête, tout est traité avec le talent et l'art d'un maître.

De ces trois monuments, le monument religieux est le tombeau intitulé : *Portrait de M^me^ L. P.-B.*, par M. Schrœder. Le sculpteur a fait un portrait, et l'on doit croire qu'il est ressemblant, mais il a fait plus. M^me^ L. P.-B, est étendue sur son lit de mort, les mains jointes comme dans la prière et tenant un crucifix. C'est là une attitude qu'on a pu lui donner après sa mort; mais ce qui est d'elle, et ce qui montre la chrétienne, c'est l'expression de foi qui se lit sur son visage, l'espérance dans ses yeux levés vers l'avenir céleste : « Oui, mon Dieu ! Je vous rends grâces ! Je vais à vous ! » Voici le cri que l'on entend, le dernier cri de son âme expirante. La vie de la terre, la vie des souffrances et d'attente vient de finir, la vie immortelle commence, et elle y aspire, et elle s'y élance, avec une confiance et une ardeur qui vous pénètre vous-même, et que vous êtes heureux de comprendre et de partager. Cette statue de M. Schrœder est une œuvre essentiellement chrétienne.

## XV

Il est bien entendu que les allégories et nudités ne manquent pas. Une quantité de pauvres jeunes gens s'imaginent qu'on peut

être artiste sans avoir ni vocation, ni imagination, ni pensée, ni sentiment, et qu'il suffit, pour être sculpteur, de modeler quelque statue nue, debout, accroupie, baissant la tête, se coiffant, ou les bras levés en l'air, avec une étoile au front, etc., sujets, comme vous voyez, qui n'exigent pas une grande tension d'esprit et une grande richesse d'imagination. C'est la raison de ces statues rangées, chaque année, à la file, des deux côtés de l'Exposition de sculpture, et qui portent les noms les plus poétiques et les moins justifiés. Cette année, elles s'appellent : la *Chanson*, *Bayadère*, *Nymphe*, *Réveil de l'Étoile :* Comment voulez-vous que je devine que cette jeune fille, qui se tord un peu le corps et relève la tête, est le *Réveil de l'Étoile?* Pourquoi pas le *Coucher de l'Étoile?* Il y a aussi une *Alma parens*, l'Université, je pense, qui allaite un petit enfant, vous ou moi, sans doute, qui ne savions pas que nous avions eu une si tendre nourrice.

De la plupart de ces allégories, je suis d'avis de ne pas tenir compte. La seule qui mérite un éloge, est le groupe de M. Daillion, intitulé le *Bonheur :* le père, la mère et le petit enfant, avec un joli petit chevreau, groupe aimable où respire l'innocence, l'espérance et la paix. Mais ce n'est même pas une allégorie; c'est la représentation gracieuse et délicate d'une réalité, le bonheur dans la famille, le bonheur tel qu'il peut être sur la terre, léger, rapide et d'un jour.

Il y a un autre genre de sculpture aussi déplaisant, au moins, que les allégories : ce sont les charges et les plaisanteries sculptées. La sculpture, art particulièrement grave, n'était jadis consacrée qu'à des sujets dont la mémoire méritait d'être conservée. Les caricatures que nous a léguées l'Antiquité, et il n'en manque pas, sont de petites statuettes, qu'on prenait à la main, qu'on posait sur un meuble. Aujourd'hui, où aucune règle n'est admise pour quoi que ce soit, on nous montre des caricatures colossales : un vieux drôle, coiffé d'un chapeau à cornes, qui regarde, d'un œil lascif, on devine bien qui, et dit : *Non?* — Ou un prétendu *roi d'Araucanie*, affublé de je ne sais combien de chaînes, de plaques et d'oripeaux, plaisanterie médiocre au fond, et bien plus médiocre pour la forme, car elle est en bronze. Une caricature énorme en bronze, voilà qui est très comique!

Il n'y a pas, hélas! que des allégories et des charges dont on peut se plaindre; allégories et charges sont, en général, inoffensives; il

y a des œuvres indignes. Contrairement à la peinture, on rencontre, en sculpture, peu d'œuvres religieuses : un *Christ* trop réaliste; *l'Humanité sans Dieu*, par M. de Gravillon : une femme tombant épuisée et mourante au pied de la Croix brisée, énergique protestation d'un artiste croyant et habile; une *Vierge*, buste en marbre, par M. le prince Giedroyc, Vierge Byzantine, dans laquelle on remarque un mélange de finesse, de force et de grâce; une petite statue de *saint Antoine de Padoue*, une autre de *saint Ignace de Loyola*, par M. Caravaniez, qui a aussi un *Général de Charette à Patay*, plein d'élan et de mouvement; c'est à peu près tout. Mais, à côté de ce petit nombre d'œuvres religieuses, en voici une qui affecte l'irréligion, bien plus, l'insulte à la religion et la calomnie contre la religion. C'est une jeune fille en haillons, étendue par terre, avec ces mots inscrits sur la pierre : *Jeune mendiante morte de faim à la porte d'une église*. Entendez-vous, vous qui la regardez et la plaignez? Oui, elle s'est traînée jusque-là, à la porte d'une église, d'où sortent, à chaque instant, une quantité de soi-disant dévots, et ils ont passé sans pitié; pas un n'a songé à la relever, à la questionner, à la secourir; ils ne lui ont même pas jeté un regard! — Cette calomnie est si grossière, qu'elle doit être méprisée par les ennemis mêmes de la religion : est-il quelqu'un qui ne connaisse les preuves innombrables, incessantes, de la charité chrétienne, cette charité qui ne se lasse pas de se prodiguer, qui donne toutes les fois qu'on lui demande, qui ne se repose jamais et n'a qu'une préoccupation, celle de chercher de nouvelles misères à secourir et de nouvelles souffrances à soulager!

Qui n'a vu, en passant, le matin, dans certaines rues de Paris, ces bandes de pauvres, rangés le long d'un mur, près d'une porte qui va s'entr'ouvrir, et attendant l'aumône, la soupe, le pain, qu'une main pieuse va tout à l'heure leur distribuer? Cette porte, est-il besoin de la nommer? C'est la porte d'un couvent, d'une maison de frères ou de sœurs, de ces frères de Saint-Jean de Dieu, de ces frères de la Doctrine chrétienne, qu'on insulte chaque jour, et qui renouvellent chaque jour leurs bienfaits, semblant ignorer même qu'il existe dans le monde des méchants et des ingrats!

Qu'on dise à quelles autres portes vont attendre ces mendiants pour soutenir leur misérable vie? S'il en est une autre où ils vont demander leur nourriture et où on leur donne, c'est la porte de quelque caserne : nos jeunes troupiers, qui ne sont pas riches,

pourtant, trouvent moyen encore d'économiser sur leur maigre pitance; malgré les efforts de l'impiété, le soldat n'a pas encore oublié les enseignements de son enfance chrétienne; il est chrétien, il est charitable; et plus d'un misérable affamé vient tendre la main devant la porte de cette caserne, au conscrit qui partage avec lui le fond de sa gamelle!

Voilà ceux qui donnent, voilà ceux sur qui comptent les pauvres: les frères, les sœurs et les soldats. Le prêtre et le soldat ne se rencontrent pas seulement sur le champ de bataille, l'un pour défendre sa patrie, l'autre pour secourir le défenseur blessé de la patrie. Ils s'unissent naturellement dans les mêmes œuvres de charité, et ils sont récompensés de la même manière du bien qu'ils font : les ennemis de la société et de Dieu les enveloppent dans une même haine, les poursuivent des mêmes insultes et des mêmes calomnies, le soldat, le prêtre, et la sœur de Charité!

*P. S.* Les récompenses distribuées récemment donneraient lieu à de nombreuses observations; je me bornerai à dire que, s'il en est quelques-unes qu'ait ratifiées le public et le bon sens, il en est d'autres qui ont été données sous l'influence de cette soi-disant nouvelle école, pour laquelle il n'y a et il ne doit y avoir ni principes, ni règle, ni méthode, ni choix, ni composition; on a décerné des médailles à des portraits affreux, mais réalistes; à des paysages d'un gris sale, uniforme, tel qu'une certaine *Vue de Vitré*, mais *du plein air;* à des sujets aussi intéressants qu'une *Trempe de sucre candi;* à un prétendu tableau religieux, grotesque, où un ange suit, en minaudant, une jeune fille peu avenante, qui s'en va. Cela s'appelle *l'Annonciation.* Il ne faut pas s'en étonner : dans les arts doit triompher la même anarchie que dans la société.

Eugène Loudun.

---

# CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les désordres que l'on pouvait craindre le jour des funérailles de M. Victor Hugo ne se sont pas produits. Pour le gouvernement, c'est un succès important de n'avoir point eu à réprimer une tentative d'émeute; mais à quel prix a-t-il été acheté! Le parti anarchique menaçait de profiter de cette circonstance pour se montrer en corps, déployer ses étendards de guerre civile, braver le pouvoir et la société. Pour n'avoir pas à le combattre, le gouvernement lui a fait sa place dans le cortège; il a admis la société des proscrits de 1871, les anciens de la Commune, les groupes socialistes, les loges maçonniques, au même titre que les corps constitués de l'État et les autres députations; il leur a seulement demandé de rentrer leurs drapeaux rouges ou de les changer en bannières, et c'est là la grande victoire qu'il a remportée.

Au prix de ces pitoyables concessions, le gouvernement a obtenu que la pompe funèbre de M. Hugo ne fût pas troublée par les revendications de l'anarchie et que l'émeute n'éclatât pas ce jour-là dans les rues de la capitale. Mais cette manifestation elle-même était le triomphe de l'anarchie sociale. Y a-t-il rien, en effet, de plus anarchique dans une société chrétienne, qu'une si scandaleuse glorification de l'athéisme? Tout dans l'appareil des funérailles de M. Victor Hugo a été marqué de la plus grossière irréligion. Cette apothéose toute païenne, commencée à l'arc de triomphe de l'Etoile et consommée dans l'église Sainte-Geneviève, était une injure publique faite à Dieu, à la foi catholique. Parce qu'il n'y a point eu de troubles matériels, le gouvernement se flatte d'avoir échappé à la révolution; mais la révolution c'est cette saturnale sacrilège menée en grande pompe à travers les rues de Paris, où figuraient toutes les sectes de la libre-pensée et de la démagogie. Pareil scandale n'avait point eu lieu depuis la mort de Voltaire. Du reste, par un juste effet du caractère impie et révolutionnaire des hommages rendus au poète devenu l'homme de la libre-pensée et de la déma-

gogie, le grotesque l'a disputé à l'odieux dans ces funérailles qui ont ressemblé autant à une foire qu'à une apothéose.

Si le gouvernement républicain avait le juste sentiment du pouvoir et de l'ordre, il comprendrait qu'une manifestation où toutes les formes de l'anarchie se sont montrées, cause à la société un plus grand préjudice que si une émeute avait éclaté à l'occasion du cortège de M. Victor Hugo. Le désordre des esprits est plus grave que celui de la rue. Le ministère et le parti républicain estiment, sans doute, que la religion seule a été atteinte dans ces triomphales obsèques sans prêtre et sans prière; mais en elle ont été blessées aussi les conditions essentielles de tout ordre social. C'est ce qu'a dit avec tant de raison le vénérable Archevêque de Paris, en protestant contre le sacrilège légal qui a ravi au culte l'église Sainte-Geneviève, contre l'outrage fait à la foi catholique par la sépulture dans le lieu saint d'un homme qui a refusé les prières de l'Église. « A défaut de croyances plus hautes, dit le cardinal Guibert dans son éloquente et énergique protestation, l'histoire devrait apprendre aux adorateurs du fait accompli que la justice a des reprises qui, pour être tardives, n'en sont pas moins redoutables. Dès à présent, il n'est pas difficile de prévoir les conséquences de cette politique qui livre une à une les institutions les plus respectables pour donner satisfaction aux exigences toujours croissantes de l'esprit de désordre... Ce régime politique, qui promettait la liberté pour tous, verra de tels excès que son nom seul deviendra synonyme de tyrannie et de licence. »

Pour toute réponse à cette juste protestation, le ministre des cultes, à qui elle s'adressait, n'a trouvé que des impertinences et des menaces à faire entendre au vénérable prélat. La république se croit assurée contre les prédictions de l'homme de Dieu, parce qu'elle a eu raison jusqu'ici des tentatives du parti socialiste et qu'elle a réussi à ne pas verser entièrement dans l'anarchie. Mais le jour viendra fatalement où la république matérialiste et athée succombera sous la Commune, et où l'on verra, selon la parole du cardinal Guibert, tout sombrer avec elle.

La République se rit aujourd'hui de la menace, parce qu'elle se croit garantie contre les extrémités d'une politique qui mène inévitablement au désordre. Ne vient-elle pas d'avoir sa loi sur les récidivistes? Que peut-elle craindre avec cela? M. Gambetta ne lui a-t-il pas dit que là était le salut? Et M. Gambetta n'est-il pas un guide

plus sûr et plus infaillible qu'un évêque qui se permet de croire que la politique anticléricale des Gambetta, des Ferry, des Brisson, des Goblet, ne peut que développer, au sein de la société, l'esprit de désordre et de violence?

Les Chambres ont enfin voté cette fameuse loi contre les récidivistes, attendue comme le moyen infaillible de préservation sociale. Il y a longtemps que l'opinion était saisie de la question, sans bien en comprendre toutefois l'importance, grâce au parti opportuniste qui en avait fait une question d'État. Cette loi se rapporte à la progression de la criminalité, qui a été une des conséquences du régime républicain. En 1878, le nombre des récidives était déjà de 70,000. Dans l'espace de cinq ans, il s'est élevé à près de 83,090. Nos politiques se sont émus de cet accroissement extraordinaire de crimes et, au lieu d'en chercher la cause dans le régime lui-même, ils l'ont attribuée à la perversité des coupables. En moralistes libres-penseurs, ils ont trouvé que le seul moyen d'arrêter la progression du crime, c'était de supprimer les criminels. De là le projet sur la relégation des récidivistes. Avec cette loi, la République se croit à l'abri du danger que l'augmentation de la criminalité lui fait courir. Sans doute, la loi que les Chambres viennent de voter, pourra atténuer une situation qui devient chaque jour plus grave; mais il s'en faut bien qu'elle puisse atteindre le mal à la racine.

Quel esprit sérieux pourrait chercher la cause de cet accroissement du crime, ailleurs que dans les influences mauvaises sous lesquelles il doit fatalement se développer? Bien des causes y contribuent; mais la première est cette irréligion que professe la République, et dans laquelle elle fait élever la jeunesse. Tout prêche aujourd'hui la morale indépendante, tout conspire à effacer de l'esprit de l'homme la notion même de Dieu. L'école, la presse, le théâtre, la littérature, sont devenus autant de foyers de démoralisation. Les idées révolutionnaires et la licence des mœurs prennent l'enfant dès le premier âge et le précipitent inévitablement dans le crime. Est-il étonnant que l'on expérimente une fois de plus qu'il n'y a pas de morale sans Dieu? La progression de la criminalité est logique; elle coïncide avec la déchristianisation du peuple. La République, qui s'est faite la propagatrice de toutes les erreurs et les utopies sociales, qui ruine la foi et pervertit les mœurs, voit se retourner justement contre elle les conséquences de sa funeste politique. Ceux qui ont voulu détruire la religion, et qui ont faussé

dans les âmes le principe même de la morale et de l'autorité, sont responsables du débordement de crimes qu'ils s'efforcent en vain d'arrêter. La plus grave récidive, c'est celle de ce gouvernement qui s'attaque sans cesse au catholicisme, qui donne des scandales répétés, qui s'obstine à détruire le respect, l'honnêteté, la pudeur, tous les freins sociaux dont le peuple a besoin. C'est lui qui aurait dû être frappé le premier par la loi de salubrité publique qu'il réclamait contre les récidivistes. Des lois comme celles-là ne réforment rien. « Des indulgences coupables envers les véritables auteurs du mal, et des sévérités excessives envers leurs victimes. Ce n'est pas avec de tels remèdes, comme l'a fort bien dit Mgr Freppel, qu'on guérit une société. » Pour restituer aux mœurs leur intégrité, il faut commencer, avant tout, par rendre à la religion son empire et sa force. Voilà le vrai remède social à la multiplication du crime.

La mise en scène des obsèques de M. Victor Hugo a ôté beaucoup d'intérêt à la mise en accusation de M. Jules Ferry. Quoique la Commission eût paru partagée à peu près par moitié sur la convenance de la proposition dont elle était saisie contre l'ancien cabinet, il était difficile de prendre l'affaire au sérieux. Complice ou trompée, la majorité n'avait que le choix entre les deux, si elle voulait décréter d'accusation le ministre dont elle avait constamment soutenu et encouragé la politique par ses votes. Complice, la majorité ne pouvait pas le paraître; trompée, elle n'aurait osé l'avouer. D'un côté comme de l'autre, l'accusation retombait sur elle. C'est ce qui faisait la force de M. Ferry devant ses accusateurs, et ce qui lui a inspiré ce beau dédain pour une menace qu'il ne pouvait pas plus prendre au sérieux que le public. A la demande de mise en accusation émanée à la fois du groupe bonapartiste et de l'extrême gauche, l'ancien président du Conseil s'est contenté de répondre par son départ en Italie. Son absence a duré aussi longtemps que la procédure dirigée contre lui. Certains amis estimaient qu'il ferait bien de revenir pour combattre lui-même l'accusation. A l'un d'eux M. Jules Ferry a répondu par une fin de non-recevoir aussi impertinente qu'on pouvait l'attendre du personnage. Ce n'est pas qu'il eût jamais reculé devant aucune discussion, et même il était tout prêt à ajouter de nouveaux discours à tous ceux qu'il a déjà faits sur les affaires du Tonkin ; mais, dans cette lettre, l'ancien président du Conseil déclare que les propositions de mise en accusation lui semblent non seulement ineptes et odieuses, mais de plus outrageantes,

et il n'admet pas qu'elles puissent faire l'objet d'une discussion sérieuse, ni que lui puisse accepter, même pour un instant, le rôle d'accusé devant la Chambre, avec les pires ennemis de la République pour accusateurs.

Tout en paraissant dédaigner de se défendre, M. Ferry n'en a pas moins invoqué, pour sa justification, un argument qui était, à lui seul, toute une plaidoirie. « Si l'expédition du Tonkin, disait-il dans cette lettre adressée, en réalité, à la Chambre et au public, fut un crime politique, la première chose à faire serait de rendre le Tonkin, comme l'Angleterre évacue le Soudan. Mais au moment où la possession de cette riche province nous est définitivement acquise, quand la paix se conclut avec la Chine sur les bases par nous-mêmes établies, quand la politique militaire et diplomatique que nous avons poursuivie est justifiée par le succès, intenter un procès criminel au ministère qui a conduit et fait aboutir toute l'entreprise, n'est-ce pas un défi au bon sens, à la morale, au patriotisme? »

Sans contredit, cet argument, assez topique, était présent à l'esprit des membres de la majorité, lorsqu'ils ont écarté, par 322 voix contre 153, la proposition de mise en accusation du ministère Ferry. M. Brisson n'y a pas ajouté beaucoup en repoussant la proposition comme impolitique. Dans le même moment où s'agitait le sort de l'ancien cabinet, on apprenait, en effet, que la paix allait être définitivement conclue avec la Chine, dans les conditions où elle avait été négociée, en dernier lieu, par M. Ferry. D'une part, la Chine consent à ratifier la convention de Tien-Tsin du 11 mai 1884, qui assure, à la France, le protectorat du Tonkin; d'autre part, la France déclare qu'elle ne poursuit pas, vis-à-vis de la Chine, d'autre but que l'exécution pleine et entière de ce traité. Assurément la paix n'efface pas les fautes commises et ne justifie pas l'esprit d'aventure qui a présidé à l'expédition; mais, comme M. Ferry l'a très bien signifié aux Chambres, on ne pouvait pas le mettre en accusation sans rendre auparavant le Tonkin.

Pour la France, il reste à souhaiter que cette paix soit plus sérieuse que les précédentes. On voit trop que le gouvernement s'est hâté de l'annoncer en vue des élections pour ne pas conserver de doutes sur son efficacité. Aussi, même au lendemain de la nouvelle de la conclusion de la paix, le comité électoral impérialiste, habile à profiter des fautes de la République, a-t-il pu en suspecter auprès des électeurs la réalité et les avantages. « La paix,

disent les auteurs du manifeste impérialiste, la paix, telle qu'on nous la fait entrevoir en vue des élections, la paix avec l'occupation permanente, ne sera qu'un mensonge. La Chine pourra signer les traités; mais les bandes qu'elle entretient continueront indéfiniment la guerre. Le gouvernement le sait si bien, qu'il envoie au Tonkin des renforts considérables avec tout l'état-major d'un corps d'armée. Il faudra toujours y maintenir au moins trente mille hommes, qui seront décimés par le climat et la maladie, et y dépenser 50 millions par an. Une telle paix sera plus coûteuse et plus meurtrière que la guerre. »

Après bien des vicissitudes, la loi rétablissant le scrutin de liste a fini par être votée. C'est un triomphe pour l'opportunisme. Il y avait juste quatre ans, le 9 juin, le jour où elle a été promulguée, que cette loi, dont M. Gambetta avait pris l'initiative, avait échoué devant le Sénat. Le chef de l'opportunisme, l'inventeur de la politique des résultats, faillit y perdre sa situation et son autorité. La majorité des 363 qu'il avait conduite à la victoire, à la suite de la désastreuse tentative du 16 mai, était hostile au scrutin de liste. Ce n'est que par son ascendant que M. Gambetta avait réussi à lui imposer une réforme à laquelle il croyait l'avenir de la république attaché, et sa fortune politique intimement intéressée. Au Sénat, ses efforts n'avaient point abouti. Malgré l'échec de 1881, le scrutin de liste resta l'idéal de l'opportunisme. Ceux qui ont le plus contribué à son succès peuvent aujourd'hui rappeler tout ce que ce scrutin de liste a coûté, tout ce que cette victoire a demandé d'efforts et de patience, depuis le jour où M. Gambetta, qui ne trouvait pas la majorité assez docile à ses vues, assez inspirée de son esprit, engagea la lutte contre le scrutin d'arrondissement, que son caractère local et étroit lui faisait trouver incompatible avec cette large politique nationale dont il parlait si volontiers. C'est leur triomphe. Le Sénat s'est rangé à l'avis de la Chambre des députés, et en dépit de quelques oppositions le projet de loi a réuni une des plus fortes majorités qu'aucun vote ait produite.

Supprimé avec la constitution de 1875, le scrutin de liste est redevenu, au bout de dix ans, la loi électorale du suffrage universel. Les opportunistes déclarent que c'est un grand événement et d'une portée politique qu'il serait difficile d'exagérer. Ils en attendent les plus grands résultats pour la République. D'après eux, d'année en année, d'épreuves en épreuves, avec le développement de l'éduca-

tion politique et de la sagesse générale d'un grand peuple, comme ils disent, le suffrage universel développera ses conséquences, qui seront de mettre, par la volonté nationale, la République au-dessus de toute atteinte, de toute contestation. Le scrutin de liste leur paraît la consécration définitive du régime établi.

Quoique le scrutin de liste soit l'œuvre du parti républicain, principalement du groupe opportuniste, les conservateurs n'y sont pas cependant étrangers. Tous, dans les deux Chambres et dans les comités, n'étaient pas convaincus des avantages de cette réforme électorale; mais la plupart croient encore qu'il y a plus de chance de ressaisir l'opinion, de déterminer un grand courant des esprits avec le scrutin de liste qu'avec le scrutin d'arrondissement. Les deux Chambres les plus conservatrices qu'on ait eues depuis 1830, celles de 1849 et de 1871, émanaient l'une et l'autre du scrutin de liste. Cependant, ce serait se faire illusion que de croire que le mode de votation ait par lui-même assez d'influence pour déterminer un changement de politique. Avec le scrutin de liste on arrivera dans quelques départements à augmenter le nombre des députés conservateurs, mais dans d'autres on perdra ceux que le scrutin d'arrondissement eût fait élire. Tout au plus y aura-t-il un petit gain pour la cause conservatrice à la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement.

Le scrutin de liste n'a d'autre avantage réel que de se prêter mieux à une manifestation spontanée et générale des esprits. Mais s'il ne se produit pas d'ici aux élections un grand mouvement d'opinion capable d'influer sur le vote, les résultats ne seront pas sensiblement autres avec le scrutin de liste qu'ils ne l'ont été depuis dix ans avec le scrutin d'arrondissement. D'où viendra-t-il ce grand mouvement d'opinion? Sortira-t-il de la situation elle-même? Mais la masse des électeurs n'est pas assez éclairée pour en bien juger, ni assez attachée à un système de gouvernement plutôt qu'à un autre, pour préférer celle-ci à celui-là. Ce n'est pas d'elle-même qu'elle ira à un changement dont elle ne comprend pas l'importance et dont elle ne verrait pas l'objet. S'il s'agit de remplacer un régime anarchique par un régime conservateur, la république par la monarchie, il faut une voix assez haute pour se faire entendre du pays, une main assez forte pour lui donner l'impulsion. D'où pourraient venir cet appel et cette direction, sinon de celui qui est l'héritier de la monarchie? Si le prince appelé à régner sur la France

et en qui reposent les plus proches espérances des hommes d'ordre, ne parle pas au pays, ne lui montre pas les maux de notre état social, politique et financier, et ne lui fait pas voir dans la monarchie le salut, le pays continuera d'aller du côté où le sollicitent l'habitude, l'indifférence, la crainte de l'inconnu, et les influences toujours si puissantes du mal.

Une autre voix encore plus puissante aurait de l'action sur les électeurs, si elle pouvait se faire entendre, c'est la voix catholique, la voix des évêques. S'il était permis, en ce moment, à notre épiscopat, de s'adresser aux populations, en leur représentant les torts faits à la religion et les dangers nouveaux qui la menacent, et en les adjurant de ne voter que pour des candidats soucieux des intérêts religieux, de quel poids cet appel à la conscience catholique ne serait-il pas dans la balance électorale? Une fausse quiétude, mêlée d'indifférence, règne encore au sein des populations rurales, éloignées des événements, ignorantes des projets des partis, des plans de la République. Elles sortiraient de leur apathie, si les évêques et avec eux les prêtres des paroisses pouvaient les instruire de la situation, leur signaler le péril, leur rappeler leurs devoirs. Mais cette intervention du clergé n'est pas possible en république. Il faudrait que les candidats et les comités fissent eux-mêmes l'office des évêques et qu'ils eussent une vue assez claire de la situation pour porter les élections sur le terrain religieux principalement, en unissant les intérêts de la cause catholique à ceux de la conservation sociale.

On voit, en Autriche, de quelle importance a été l'action du clergé dans les élections. Avec toute la liberté du ministère apostolique, les évêques ont pu adresser un appel collectif aux électeurs en les conviant à ne voter en conscience que pour des candidats également attachés à la religion et à la monarchie. L'effet de cette parole a été tel que depuis longtemps le parti conservateur n'aura remporté une pareille victoire. Le mécanisme long et compliqué des élections autrichiennes ne permet d'en connaître le résultat qu'au bout de six semaines; mais dès maintenant on peut apprécier approximativement le succès des conservateurs sur les libéraux, et il est permis d'espérer que ces élections ne seront pas seulement le triomphe du ministère Taafe, mais aussi le point de départ d'une politique encore plus franchement conservatrice et catholique.

L'Angleterre traverse en ce moment une crise aussi fâcheuse pour son prestige dans le monde qu'elle est préjudiciable à son

gouvernement intérieur. Obligée de battre en retraite, au Soudan, devant le madhi, qui reprend sur ses pas tout le terrain conquis par la civilisation européenne; humiliée en Afghanistan par la Russie qui lui impose un arrangement, non moins contraire à ses intérêts que pénible pour son amour-propre, l'Angleterre se voit aux prises avec les embarras d'une situation intérieure dont la chute du cabinet Gladstone est le résultat. C'en est fait de l'ancien équilibre entre les deux grands partis tories et wighs qui, tout en se disputant tour à tour le pouvoir, maintenaient par leur jeu une certaine stabilité gouvernementale. Deux autres partis ont conquis leur position dans le domaine parlementaire et désormais, la vieille lutte classique entre wighs et tories prendra le caractère des agitations complexes et imprévues des autres parlements.

Sur une question du budget qui se rattachait, il est vrai, aux crédits demandés pour les préparatifs militaires en Afghanistan, mais plutôt à propos de la nouvelle législation criminelle en Irlande, contenue dans le *Crime's Act*, le ministère Gladstone est tombé sous une coalition où entraient les conservateurs, les radicaux et les Irlandais. C'est le parti wigh avancé, presque radical, qui succombe avec lui, mais ce n'est pas pour cela le parti tory qui l'emporte. Le marquis de Salisbury, le chef des conservateurs, ne succède pas tout naturellement, comme cela se serait fait jadis, à M. Gladstone. Il y a de grandes difficultés pour la formation du nouveau cabinet. Un ministère conservateur n'aurait pas de majorité en ce moment à la Chambre des Communes; il verrait se former contre lui une opposition des libéraux, des radicaux et des Irlandais; il aurait aussi pour adversaires les partisans de la paix avec la Russie. Dans ces conditions, ou M. Gladstone, maintenu au pouvoir malgré lui, devra reconstituer un nouveau cabinet par l'alliance avec les conservateurs et par l'adoption d'une politique irlandaise qui exclurait toute législation répressive, ou, si la reine accepte sa démission, elle chargera un des chefs du parti conservateur de former un ministère qui essaierait de vivre à travers les partis jusqu'aux prochaines élections.

Ainsi, cette chute du cabinet Gladstone, c'est plus qu'une crise ministérielle, c'est le signe d'un changement profond dans la constitution des partis, et la menace d'une perturbation dans le fonctionnement de ce traditionnel régime parlementaire dont l'Angleterre vit depuis si longtemps, et que les modifications apportées à la loi électorale troubleront encore davantage. Arthur Loth.

---

# MEMENTO CHRONOLOGIQUE

27 *mai.* — Le *Journal officiel* publie un décret conçu en ces termes :

« Art. 1er. Le Panthéon est rendu à sa destination primitive et légale. Les restes des grands hommes qui ont mérité la reconnaissance nationale y seront déposés.

« Art. 2. La disposition qui précède est applicable aux citoyens à qui une loi aura décerné des funérailles nationales. Un décret du Président de la République ordonnera la translation de leurs restes au Panthéon. »

L'article déclare rapportés les décrets portant les affectations diverses du Panthéon.

Le rapport au Président de la République, signé de MM. Goblet, Allain-Targé et Sadi-Carnot, qui précède ce décret, fait l'historique *à sa façon* des différentes affectations du monument.

Un deuxième décret porte qu'à la suite des obsèques ordonnées par la loi du 24 mai 1885, le corps de Victor Hugo sera déposé au Panthéon.

Nous insérons ici ces décrets comme documents historiques, laissant à la conscience publique le devoir de les apprécier à leur juste valeur et d'en flétrir les lâches auteurs.

28. — A la Chambre des députés, M. de Mun interpelle le gouvernement sur la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève et sur les funérailles de Victor Hugo au Panthéon. L'orateur catholique signale l'illégalité des décrets signés par le Président de la République, la faiblesse inouïe du gouvernement qui obéit à la pression du parti radical; il relève l'erreur historique *volontaire* de ceux qui prétendent que l'on rend le Panthéon à sa destination primitive et flétrit, comme il le mérite, cet attentat au droit le plus sacré des consciences, attentat qui rabaisse la gloire de Victor Hugo au niveau des passions les plus méprisables.

M. Goblet soutient la légalité du décret présidentiel à l'aide de misérables et pauvres arguments, et en altérant toutes les données historiques.

Il est remorqué, dans sa piteuse besogne, par MM. Anatole de la Forge et Madier-de-Montjau et par la majorité de la Chambre, qui trouve bien ce qui a été fait.

A l'ouverture de la séance du Sénat, M. Lenoël déclare vouloir poser une question au cabinet sur les emblèmes séditieux. A défaut de ministres présents, la question reste pendante.

M. de Ravignan demande également à interpeller le gouvernement sur la désaffectation de l'église Sainte-Geneviève. La question est renvoyée à samedi.

Notification est faite à l'archevêché de la désaffectation du Panthéon. Après la remise des clefs du monument, une foule ignoble de radicaux pénètre dans le temple, le chapeau sur la tête et la pipe à la bouche et le profanent par des cris séditieux et par des actes obscènes.

Des meetings « d'indignation révolutionnaire » ont lieu à la salle Favié, rue de Lyon, dans le but de préparer la revanche du drapeau rouge, si *malicieusement interdit* par les républicains *parvenus* aux républicains qui voudraient bien *parvenir* à leur tour.

Le citoyen Vaillant pérore à la rue de Lyon, et, sur sa proposition, l'assistance vote, en se séparant, la mise en accusation du ministère.

29. — Le citoyen Vaillant dépose au Conseil municipal de Paris une proposition tendant à accorder une concession perpétuelle au cimetière du Père-Lachaise, pour recevoir les restes de l'ex-membre de la Commune, Cournet. Inutile d'ajouter que la proposition n'a point été rejetée *d'emblée* et qu'elle suit son cours dans les bureaux.

30. — Aujourd'hui, à cinq heures et demie du matin, la croix de pierre qui surmontait le fronton du Panthéon, a été enlevée. Cet enlèvement sacrilège n'a pas demandé moins de deux heures de travail.

Au Sénat, M. le baron de Ravignan interpelle M. Goblet sur la désaffectation du Panthéon. Il constate, comme l'a fait M. de Mun, à la Chambre des députés, l'illégalité du décret présidentiel. Il le combat, comme portant atteinte à la légalité, à la sécurité publique et à la conscience religieuse. Le maréchal Canrobert proteste incidemment, de son côté, contre la radiation de la victoire d'Eylau et le changement du nom de l'avenue qui perpétuait le souvenir de cette grande victoire.

M. Goblet, comme toujours, proteste de son respect pour la religion. Il refait, à sa façon, l'historique de la question. MM. Buffet, Lucien Brun et Fresneau, le rappellent à la vérité des faits, ce qui n'empêche pas la majorité du Sénat de voter l'ordre du jour pur et simple, réclamé par le ministre.

La Chambre des députés reçoit communication d'une lettre du président du Conseil, annonçant que les obsèques de Victor Hugo auront lieu, lundi, à onze heures. Puis elle vote le projet de convention avec le Cambodge et fixe à jeudi la discussion de la proposition de mise en accusation du ministère.

Le ministre de la guerre reçoit la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« Hanoï, 29 mai, 9 h. soir.

« D'après les émissaires, l'évacuation de Thuen-Quan serait terminée ; mais je n'en ai pas encore la certitude. La mission Woodruff-Rocher et les mandarins chinois, partis de Hong-Hoa ce matin sur des jonques, doivent me renseigner sur ce sujet. Je fais remonter à Hong-Hoa les sampans nécessaires pour envoyer garnison à Thuan-Quan. »

Mort de M. le duc de Noailles, membre de l'Académie française.

31. — A six heures moins quelques minutes, translation du corps de Victor Hugo à l'Arc de triomphe, où il reste exposé pendant toute la journée du dimanche sous la garde des bataillons scolaires.

1er *juin*. — Son Éminence le Cardinal de Paris proteste contre le décret relatif à la désaffectation du Panthéon, d'abord en rendant publiques les deux lettres que ce prélat avait adressées aux sénateurs et au ministre des cultes en 1881, lors de la mise à l'ordre du jour d'une proposition ayant pour objet d'enlever à l'église Sainte Geneviève sa destination religieuse, et par une troisième lettre, au ministre des Cultes, en date du 1er juin courant.

Ces trois lettres que nous donnons ici *in extenso* resteront dans l'histoire religieuse comme la protestation de la foi, de la raison et du patriotisme, contre une mesure qui blesse les catholiques dans leurs plus intimes sentiments.

**Lettre de Son Em. le Cardinal-Archevêque de Paris à M. le Ministre des Cultes, sur le projet d'enlever à l'église Sainte-Geneviève sa destination religieuse.**

« Monsieur le Ministre,

« La Chambre des députés a mis récemment à son ordre du jour une proposition émanée de l'initiative d'un de ses membres, qui a pour objet *de restituer le Panthéon à sa première destination et de supprimer le chapitre de Sainte-Geneviève.*

« Le gouvernement ne s'étant pas encore prononcé sur cette question, j'ai l'espoir qu'il usera de son influence pour détourner le Parlement d'une mesure législative que rien ne motive, que l'opinion est loin de réclamer et que les plus graves considérations commandent d'écarter.

« Des actes récents, qui ont profondément contristé l'Eglise, sembleraient, Monsieur le Ministre, devoir me faire hésiter à invoquer la protection du pouvoir dans la circonstance présente; mais ces pénibles souvenirs ne me font pas oublier que les dépositaires de l'autorité sont les défenseurs nés des institutions sociales, parmi lesquelles il faut placer en première ligne la religion. Je ne puis croire que le gouvernement républicain maintienne, comme tous ceux qui l'ont précédé, un ministre des cultes dans une autre intention que celle de protéger ces cultes, et spécialement celui de l'immense majorité du peuple français. Voilà pourquoi, en présence d'une proposition qui est une attaque directe au culte catholique, je ne crois pas pouvoir réclamer un meilleur appui que celui de votre intervention dans la delibération qui doit avoir lieu prochainement à la Chambre des députés.

« Le titre même de la proposition devrait suffire pour la faire condamner. Restituer le Panthéon, c'est-à-dire l'église de Sainte-Geneviève à sa destination primitive, n'est pas une œuvre à faire; le décret du 6 décembre 1851 l'a depuis longtemps accomplie. La destination primitive de cet édifice est celle que lui a donnée le roi Louis XV, son fondateur, celle en vue de laquelle le célèbre Soufflot en a conçu le plan et poursuivi l'exécution. Quand la Révolution française a dénaturé le caractère de ce temple, il était

achevé et tout prêt à recevoir la consécration que l'Eglise donne à ses sanctuaires; et sa destination religieuse était si évidente qu'il a fallu en modifier la décoration pour l'adapter à un usage profane

« Il y a plus : le monument de Soufflot n'était lui-même que la continuation d'une œuvre religieuse aussi ancienne que la nation française. On ne trouvera pas dans nos annales un souvenir plus vénérable, plus mêlé aux traditions de notre pays et de notre capitale, que celui de la vierge héroïque en qui Paris n'a jamais cessé d'honorer sa patronne, et dont le rôle libérateur au cinquième siècle peut être comparé à celui de Jeanne d'Arc au quinzième. Aussi, la gloire de Geneviève, déjà grande de son vivant, acquit, peu de temps après sa mort, un tel éclat que la basilique où reposaient ses restes, bien que dédiée à saint Pierre et à saint Paul, ne tarda pas à perdre, dans l'usage populaire, le nom des deux apôtres pour prendre celui de la vierge de Nanterre. Plusieurs fois, à travers treize siècles, il fallut restaurer et refaire l'édifice qui gardait ses ossements et sa mémoire. Celui qu'avait construit le moyen âge tombait en ruines, lorsque Louis XV, guéri d'une grave maladie à Metz, fit vœu d'élever à la patronne de Paris un monument digne de la grande cité qui l'honorait. La destination religieuse de ce temple remonte donc jusqu'à nos origines, et quand on parle de le ramener à sa *destination primitive*, ce n'est pas seulement une profanation que l'on propose, c'est un flagrant démenti qu'on inflige à l'histoire.

« Cette contradiction historique est d'autant plus étrange, qu'il ne s'agit pas ici d'un point obscur de nos annales, accessible aux seuls érudits, mais d'un fait éclatant et public, d'un culte populaire entre tous, demeuré cher, aujourd'hui comme jadis, aux habitants de Paris, et qui continue d'attirer la foule des fidèles de la cité et de la banlieue, pour honorer les reliques et les souvenirs de la sainte.

« Et c'est là une considération non moins décisive qui doit faire abandonner le singulier projet dont il s'agit. A qui veut-on plaire en ôtant à l'église de Sainte-Geneviève son caractère religieux? Evidemment ce n'est pas aux chrétiens qui la fréquentent. Or, nous venons de le voir, ils sont nombreux, empressés, profondément attachés à ce culte; ils appartiennent à toutes les classes de la société, mais particulièrement aux classes laborieuses; ils représentent, non cette population flottante et cosmopolite qui s'agite au sein de toutes les grandes villes, mais les familles indigènes de Paris et de ses environs. En un mot, par leur nombre et par leur origine, ils fournissent l'expression la plus authentique de l'opinion de la cité. Et c'est tout ce peuple chrétien qu'on voudrait contrister? Encore une fois, pour plaire à qui? à ceux qui ne veulent d'aucune religion et d'aucun culte. Mais, en quoi la piété des uns gêne-t-elle l'indifférence ou l'incrédulité des autres? Si la seule vue d'un temple offusque les regards de ceux qui ont oublié la foi et la prière, il faudra donc leur sacrifier toutes nos églises? Et si cette prétention n'est pas la leur, pourquoi faudra-t-il choisir l'un des sanctuaires les plus aimés des fidèles de Paris, pour le soustraire au culte de Dieu et lui donner une destination profane?

« Cette destination, dit-on, est patriotique et nationale : il s'agit de rendre hommage à la mémoire des grands hommes et d'honorer leurs restes.

« Si ces grands hommes sont de ceux qui n'ont pas renié la religion de leurs pères (et la France, grâce à Dieu, en compte beaucoup), ce n'est pas honorer, c'est insulter leur mémoire que de chasser Dieu de son temple pour y placer leurs dépouilles.

« S'il s'agit des hommes célèbres que l'impiété revendique comme ses patrons ou ses adeptes, ne peut-on pas leur rendre des honneurs sans bannir la religion d'un sanctuaire qui lui appartient? Que les partisans de la libre-pensée imitent le zèle des catholiques : qu'ils élèvent par souscription le Panthéon de leurs hommes illustres; ou, si les pouvoirs publics croient devoir prendre sous leur patronage une semblable entreprise, qu'on oblige tous les citoyens à y concourir par l'impôt : notre foi pourra s'en affliger, mais du moins on s'épargnera la criante injustice, qui consisterait à dépouiller le grand nombre des croyants pour contenter le fanatisme irréligieux d'une poignée d'incrédules.

« Ne serait-ce pas, d'ailleurs, une étrange façon d'honorer la sépulture des ennemis de Dieu, que de la placer sous la garde des souvenirs les plus sacrés de la foi catholique? Aucun changement d'inscriptions, aucune substitution de bas-reliefs, aucune décoration nouvelle ne fera oublier que l'édifice de Soufflot est un temple chrétien, et, si l'on prétendait peupler ce temple de divinités humaines, en y plaçant des tombeaux, ou le dédier à une religion nouvelle en y adorant les formules abstraites de *raison*, de *gloire*, d'*humanité*, on ne réussirait pas à faire prendre au sérieux cette ridicule contre-façon des cultes véritables. Une nation peut oublier son Dieu, mais, quand elle l'a connu, elle ne le remplace pas. La foi peut languir dans l'âme d'un peuple, mais on ne la ranime pas au profit d'un culte de convention, sans vérité et sans vie. Le peuple de Paris vient avec confiance et avec amour invoquer sa bonne sainte : il ne viendrait même pas par curiosité visiter des mausolées. Il fait sa joie des pieuses solennités de sa patronne, il resterait de glace en face des cérémonies officielles; et la pompe même du langage, qui servait à la fin du siècle dernier à masquer le vide de ce culte humanitaire, n'amènerait plus qu'un sourire dédaigneux sur les lèvres de nos contemporains, désabusés des phrases sonores et des vaines apothéoses.

« Ces considérations sont trop évidentes pour ne pas s'imposer à la sagesse des représentants du pays, surtout si elles leur sont présentées avec l'autorité qui s'attache à la parole des membres du gouvernement. Aussi, Monsieur le Ministre, je ne puis m'empêcher d'espérer que votre intervention sera décisive pour écarter une mesure qui pèserait lourdement sur la responsabilité de ceux qui la prendraient. A deux reprises déjà, sous la Restauration et sous le second Empire, l'église de Sainte-Geneviève a été rendue au culte catholique. Il ne faut pas que l'opposition politique contre tel ou tel régime domine les hommes qui sont au pouvoir, au point de les entraîner dans une réaction aveugle contre tous les actes émanés des gouvernements qu'ils remplacent. La monarchie de Juillet n'a pas eu à se louer de la concession qu'elle fit en 1830 aux passions antireligieuses; et l'accueil enthousiaste fait vingt ans plus tard par la population de Paris à la restauration du culte de sa patronne, montre bien que cet acte répondait au vœu

général et rétablissait une situation normale qui doit être respectée. Où en serions-nous, dans un pays où les formes politiques changent si souvent, si l'avènement d'un régime nouveau entraînait la destruction de tout ce qui l'a précédé? Ce gouvernement serait condamné à tout bouleverser et peut-être à faire le mal, là où d'autres avaient fait le bien. En vérité, on n'ose pas formuler sérieusement de pareilles hypothèses; et cependant vous ne trouverez guère autre chose au fond des considérants allégués en faveur du projet contre lequel je me crois obligé de protester.

« J'ai donc la ferme confiance que le gouvernement voudra bien prendre en main la cause de l'église patronale Sainte-Geneviève, d'un culte treize fois séculaire et cher à tous les chrétiens de la capitale.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

« ✝ J. Hipp. cardinal Guibert, *archevêque de Paris.* »

**Lettre de Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris aux Sénateurs, sur le projet d'enlever à l'église Sainte-Geneviève sa destination religieuse.**

« Paris, le 22 juillet 1881.

« Messieurs les Sénateurs,

« Lorsque j'appris que la Chambre des députés était saisie d'un projet de loi tendant à enlever à l'église Sainte-Geneviève sa destination religieuse, j'écrivis à M. le Ministre des cultes pour lui demander de combattre au nom du gouvernement cette proposition émanée de l'initiative parlementaire.

« Le projet dont il s'agit vient d'être voté par la Chambre, et sera prochainement soumis à l'examen du Sénat. Je crois devoir vous donner communication de ma lettre au Ministre, en appelant toute votre attention sur les raisons qui y sont exposées.

« Je n'ai rien à ajouter à ces considérations, qui me paraissent décisives pour tout esprit calme et sans passion. Permettez-moi cependant, Messieurs les Sénateurs, de les appuyer auprès de vous d'une autorité qui ne sera pas sans valeur à vos yeux. M. Guizot, après s'être associé à une mesure semblable à celle qu'on prépare aujourd'hui, en a éprouvé un véritable regret, que l'expérience et la réflexion n'avaient que rendu plus vif. Voici comment il juge lui-même dans ses *Mémoires* cet acte de sa vie politique :

« Parmi les monuments dont on reprit alors les travaux, un seul, le « Panthéon, fut, pour moi, l'occasion d'une faute, et faillit amener d'assez « graves embarras. Qu'une nation honore avec éclat les grands hommes qui « l'ont honorée, c'est un acte juste et un sentiment généreux; mais on « n'honore pas dignement les morts si la religion n'est pas là pour « accueillir et consacrer les hommages qu'on leur rend; c'est à elle qu'il « appartient de perpétuer les souvenirs et de prendre sous sa garde les « tombeaux. Les morts les plus illustres ont besoin de reposer dans les « temples où l'immortalité est tous les jours proclamée, et leur culte est « bien froid et bien précaire quand on le sépare du culte de Dieu. Ce fut, « en 1791, une fausse et malheureuse idée d'enlever l'église de Sainte-« Geneviève aux chrétiens, pour la dédier aux grands hommes, et le nom

« païen de *Panthéon* auquel vint bientôt s'accoler le nom odieux de Marat, « fit tristement éclater le caractère de cette transformation. Elle était « abolie en 1830; le grand esprit de l'empereur Napoléon en avait compris « le vice, et en laissant les grands hommes dans l'église de Sainte-Gene- « viève, il avait décidé qu'elle serait rendue au culte chrétien. Le roi « Louis XVIII avait poursuivi cette pensée de réparation intelligente et « morale. En fait, l'œuvre n'était qu'imparfaitement accomplie; mais, en « principe, elle était décrétée. Nous rentrâmes dans la mauvaise voie. Le « Panthéon fut rendu aux seuls grands hommes. Ce fut au milieu de notre « résistance générale aux prétentions révolutionnaires un acte de complai- « sance pour une fantaisie élevée, mais déclamatoire, et qui méconnaissait « les conditions du but auquel elle aspirait. »

« C'est ainsi qu'un homme d'Etat, qui n'était même pas catholique, appréciait, dans le calme et le désintéressement de sa retraite, une concession que lui avait arrachée la violence des luttes politiques. Ce qu'il a regretté, ce qu'il n'a pas craint d'appeler une faute, vous ne voudrez pas le refaire; car un tel acte, aujourd'hui comme alors, serait une faute à laquelle s'ajouterait l'aggravation de la récidive, et deviendrait un jour pour vous aussi l'objet de tardifs regrets.

« Veuillez bien agréer, Messieurs les Sénateurs, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

« † J. Hipp., cardinal Guibert, *archevêque de Paris.*

*A Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.*

« Paris, le 29 mai 1885.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai reçu la lettre, datée du 27 mai, par laquelle vous m'adressez une ampliation du décret du 26 mai qui enlève au culte catholique l'église de Sainte-Geneviève.

« Il y a quatre ans déjà, une proposition de loi ayant le même objet et émanant de l'initiative parlementaire avait été déposée à la Chambre des députés, qui la vota plus tard. Avant ce vote, j'avais écrit à l'un de vos prédécesseurs, en date du 28 février 1881, une lettre qui n'a pas été publiée jusqu'ici. La loi n'avait pas été adoptée par le Sénat, et j'estime que les conflits de l'autorité ecclésiastique avec les pouvoirs publics doivent toujours être évités, lorsque la conscience le permet.

« Aujourd'hui je ne puis plus m'adresser au gouvernement pour détourner la mesure, car c'est le gouvernement qui en prend l'initiative. En 1881, une loi lui paraissait nécessaire; elle ne fut pas votée. A présent on s'en passe, et l'on y supplée par un décret. De même, quand un de vos prédécesseurs proposait son fameux article 7, il pensait que la loi seule pouvait enlever aux religieux l'usage de leurs droits de citoyens; l'article 7 rejeté, des décrets ont paru suffisants pour édicter des proscriptions jugées la veille encore illégales. Ce procédé devient donc un système devant lequel aucun droit acquis n'est plus en sûreté. Je ne crois pas que ce soit pour les

gouvernements qui l'emploient un moyen de conquérir le respect et la confiance.

« Vous désaffectez donc, Monsieur le Ministre, l'église patronale de Sainte-Geneviève. Toutes les objections de droit, toutes les rectifications de fait, toutes les considérations morales qu'on peut opposer à ce décret et à l'exposé des motifs qui l'accompagne, se trouvent consignées dans ma lettre de 1881. Je vous envoie cette lettre, et je la livre à la publicité, afin que mes diocésains sachent que j'ai fait mon devoir.

« Devant l'acte de violence que vous m'annoncez, je n'ai plus qu'une dernière obligation à remplir : protester de toutes les forces de mon âme attristée, de ma conscience révoltée, contre un coup de force accompli, comme en 1830, sous la pression de l'émeute, et qui mériterait plutôt d'être appelé un acte de faiblesse, selon l'humble aveu que M. Guizot en fait dans ses mémoires.

« Je proteste au nom de la vérité des faits : car vous parlez de rendre le *Panthéon à sa destination primitive*, quand les illettrés, ignorants de l'histoire d'hier, sont seuls à ne pas savoir que ce temple votif fut destiné par son royal fondateur à remplacer l'antique sanctuaire dédié depuis douze siècles à la patronne de Paris.

« Je proteste au nom du droit public : car vous parlez de rendre ce monument à *sa destination légale*, alors qu'un autre acte, vraiment législatif, le décret de 1806, l'a restitué au culte, et n'a pu être révoqué légalement par l'ordonnance de 1830, illégale comme le récent décret et annulée vingt-deux ans après.

« Je proteste au nom du Concordat : car vous portez atteinte au culte catholique, dont cette convention garantit la liberté et la publicité; au nom surtout de l'article 12, qui est ainsi conçu : « Toutes les églises métro-« politaines, cathédrales, paroissiales et autres *non aliénées*, nécessaires au « culte, seront remises à la disposition des évêques. » Vous dites, Monsieur le Ministre, que l'Etat peut disposer de l'église Sainte-Geneviève, parce qu'elle n'est ni une cathédrale, ni une paroisse. Pour être d'accord avec le Concordat, il faudrait prouver en outre qu'elle n'est pas nécessaire au culte. Eh bien! demandez à l'Eglise catholique si dans tous les temps et dans tous les pays elle ne juge pas nécessaire de consacrer aux grands souvenirs, à ceux surtout qui tiennent aux origines, des sanctuaires particuliers, objets de vénération et foyers de prières. Demandez au peuple de Paris s'il juge inutile à sa piété la conservation du sanctuaire de sa patronne.

« Je proteste au nom de la conscience chrétienne, qui se sent outragée quand la sépulture d'un poète illustre, mais qui a refusé la prière de l'Eglise, sert de motif à la profanation d'un temple; quand, pour enterrer un mort étranger à nos croyances, on chasse de sa demeure sacrée le Dieu que nous adorons.

« Je proteste, le dirai-je? au nom même de celui que vous voulez honorer : car il croyait à l'immortalité de l'âme et à Dieu; il n'a pu vouloir que ses obsèques dégénérassent en un acte d'impiété publique. Il a connu, il a compris la majesté de nos temples, la sainteté de notre culte. Ah! je plains son âme, qui devra souffrir quand, sur le parvis d'un sanc-

tuaire violé, sa dépouille rencontrera les restes vénérables de celle que Paris invoquait autrefois dans sa détresse et dont on ne sait même plus respecter le tombeau.

« En lisant cette protestation, ceux qui approuvent la conduite du gouvernement trouveront, sans doute, que ce sont des paroles vaines. Je reconnais que nous ne disposons d'aucun moyen pour empêcher l'exécution de vos décrets. Mais, à défaut de croyances plus hautes, l'histoire devrait apprendre aux adorateurs du fait accompli que la justice a des reprises qui, pour être tardives, ne sont pas moins redoutables. Dès à présent il n'est pas difficile de prévoir les conséquences de cette politique qui livre une à une les institutions les plus respectables pour donner satisfaction aux exigences toujours croissantes de l'esprit de désordre. Tout sera emporté, la fortune publique et privée, l'ordre de la rue, la sécurité des personnes. On aura sacrifié gratuitement ce qu'il fallait défendre; on ne sauvera pas ce qu'on voulait conserver. Ce Panthéon, d'où l'on exclut Dieu et les saints pour y enterrer les grands hommes, verra d'autres obsèques encore et de telle nature peut-être que les familles des futurs grands hommes voudront décliner l'honneur d'une pareille sépulture. Ce régime politique, qui promettait la liberté pour tous, verra de tels excès que son nom seul deviendra synonyme de tyrannie et de licence.

« Si c'est là ce que veulent ses amis, ils n'ont qu'à persévérer dans la voie où ils marchent depuis six ans et dans laquelle la profanation de l'église Sainte-Geneviève leur fait faire aujourd'hui un pas décisif.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération. « † J. Hipp, cardinal Guibert, *archevêque de Paris.* »

A cette lettre, dont tous les catholiques admireront la noble fermeté, le ministre a osé faire la réponse suivante, que nous donnons à titre de *spécimen du genre radical* :

« Monsieur l'archevêque,

« Vous m'avez adressé une protestation qui, dans la forme comme dans le fond, dépasse absolument votre droit. Je puis comprendre dans une certaine mesure l'émotion que vous cause la décision prise à l'égard du Panthéon, bien que la légalité n'en soit pas contestable et que l'édifice qu'elle concerne n'ait jamais été, en réalité, considéré comme une église nécessaire aux besoins du culte.

« Mais le sentiment que vous avez pu éprouver ne saurait excuser des écarts de langage aussi contraires au caractère de votre haute fonction qu'à vos devoirs envers le gouvernement et ne vous autorisait à aucun degré à discuter ses actes et sa politique générale.

« Une semblable attitude n'est assurément pas de nature à pacifier les rapports entre l'Etat et l'Eglise : je le regrette, pour ma part. Il vous appartient d'apprécier si vous servez utilement ainsi les intérêts que vous voulez défendre.

« Recevez, Monsieur l'archevêque, l'assurance de ma haute considération.

« Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.

« René Goblet. »

Les obsèques de Victor Hugo sont le grand événement de la journée. Comme toujours, en pareille circonstance, on constate qu'il y a plus de curieux que de *manifestants sérieux*. Aussi, la journée peut-elle se résumer en ces quelques lignes : rien dans l'attitude de la population qui ressemble au deuil national dont les Hugolâtres font tant de bruit. Des mouvements de curiosités, des quolibets, des lazzis, des rires et des chants inconvenants troublent seuls, sur le parcours du cortège, le silence glacial que les orateurs et les journalistes intéressés traduisent par une muette admiration. Rien qui rappelle la majesté et le calme de la mort.

2. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy la dépêche suivante :

« Along, 1er juin.

« J'ai trouvé le général Brière de l'Isle dans la baie d'Along. Dès que j'aurai reçu mes lettres de créance, j'irai les porter moi-même à Hué avec une escorte d'honneur. J'envoie le *Pluvier* à Hué chercher Lemaire. »

Un nouveau décret de l'empereur de Chine ordonne le départ de Liu-Vinh Phuoc, le chef des Pavillons-Noirs et l'évacuation du Tonkin dans les délais fixés. Ce décret est télégraphié au vice-roi d'Yunnan par l'intermédiaire du général Brière de l'Isle.

Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris, dans une lettre adressée au ministre des cultes, proteste contre le caractère d'indigne spoliation qui a marqué la prise de possession du Panthéon par l'autorité laïque. Le vénérable prélat relève avec force et autorité tout ce qu'il y a de faux et d'injuste dans le décret de désaffectation.

La Chambre des députés commence la seconde délibération de la loi sur le recrutement de l'armée. Elle adopte les art. 1, 2, 3 et renvoie l'art. 6 à la commission.

Mort du prince Charles-Antoine de Hohenzollern, chef de la branche aînée de la famille de l'empereur d'Allemagne.

Réunion au Grand Hôtel des sociétés agricoles de France, sous la présidence de M. Estancelin.

Le vaillant défenseur des intérêts agricoles, dans un discours très applaudi, expose la situation de l'agriculture, ses souffrances passées, les maux qui la menacent encore, les principales causes de la crise agricole, qui sont la mauvaise gestion financière du gouvernement et les traités de commerce trop favorables à l'étranger.

Il indique les remèdes. Les agriculteurs doivent faire leurs affaires eux-mêmes, entrer résolument dans la lutte électorale, afin de renverser les hommes qui leur ont été hostiles ou indifférents, et de mettre à leur place des représentants dévoués.

3. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy une dépêche relative à des questions de service et à des demandes de matériel.

Cette dépêche annonce en même temps que l'état moral des troupes est très satisfaisant.

L'Assemblée générale des catholiques, réunie en ce moment à Paris, proteste contre l'injure faite à Dieu, à sainte Geneviève, patronne de Paris, à la

France catholique, par le décret sacrilège et audacieusement arbitraire du 26 mai 1885, qui a enlevé à l'église de Sainte-Geneviève sa destination première et sacrée pour en faire le temple des idoles républicaines.

6. — Le ministre de la guerre donne lecture à ses collègues réunis en conseil de cabinet, d'une dépêche du général de Courcy, annonçant que l'évacuation du Tonkin par les troupes chinoises continue à s'opérer dans de bonnes conditions.

La Chambre des députés reprend la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée et vote les articles 9, 12 à 18, en réservant les autres.

Les massacres des chrétiens continuent au Tonkin. Une trentaine de chrétientés viennent d'être détruites par les Chinois. Vingt personnes ont été massacrées et une centaine emmenées prisonnières.

7. — M. Calla, député conservateur de la Seine, fait à la Croix-Rousse, à Lyon, une conférence à laquelle assistent plus de deux mille personnes.

L'orateur fait un tableau saisissant de la politique républicaine durant les quinze dernières années, aux divers points de vue des finances, des expéditions aventureuses, de l'influence étrangère, de la guerre aux écoles, politique résultant en une véritable faillite de la République. Il termine en faisant un appel énergique aux électeurs pour éviter la banqueroute morale et matérielle de la France.

8. — La Chambre des députés discute le projet amendé par le Sénat sur le rétablissement du scrutin de liste. Après un débat assez long auquel prennent part MM. Maxime Le Comte, Clémenceau, Constans, Brisson, et, dans la crainte qu'un renvoi au Sénat n'amène de nouvelles modifications, la majorité se décide à ne pas tenir compte des étrangers dans le dénombrement de la population pour déterminer le nombre des députés. Elle adopte également l'article 4 portant que les membres des familles qui ont régné sur la France sont inéligibles, puis l'ensemble de la loi par 393 voix contre 86. Enfin elle vote des crédits supplémentaires pour le personnel des Facultés de théologie catholique et un projet concédant une pension à la veuve de M. Eugène Pelletan. A quel titre? On se le demande.

9. — M. de Freycinet annonce au Sénat et à la Chambre des députés que la paix a été signée aujourd'hui à quatre heures du soir entre la France et la Chine, et donne communication des préliminaires formant les bases du traité; ces préliminaires, on le sait, n'avaient jamais été portés officiellement à la connaissance du Parlement.

Le ministre de la guerre donne l'ordre d'activer l'envoi au Tonkin de casques et de vêtements légers pour les troupes de l'armée de terre.

Le fournisseur de la marine devra livrer 1000 casques par semaine. Les ateliers régimentaires de l'artillerie et de l'infanterie de marine confectionneront 250 pantalons, gilets et vareuses de flanelle chaque semaine. Le transport du 20 juin devra embarquer 5000 vêtements légers complets. *Et nous sommes en paix??*

Charles de Beaulieu.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

**De l'Eglise et de sa divine constitution**, par Dom Gréa, docteur en théologie. 1 vol. in-8° de 517 pages, prix 7 fr. 50. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Parmi les derniers ouvrages que vient de publier la Société générale de Librairie catholique, il en est un sur lequel nous appelons tout particulièrement l'attention : *De l'Église et de sa divine constitution.*

Voici ce que disent trois éminents prélats de l'importance de ce livre, de sa portée et de son mérite, au point de vue de l'érudition et de l'orthodoxie catholique.

« Vous avez eu la pensée de présenter l'Eglise aux catholiques ses enfants, non pas sous un aspect nouveau, mais à ce point de vue où les théologiens se sont généralement abstenus de l'offrir à notre vénération et à notre amour. Nul plus que moi ne se réjouira et des éloges qui seront décernés à votre ouvrage et des fruits qu'il est appelé à produire. »

(S. Em. le cardinal Caverot, *archevêque de Lyon.*)

« Jamais, peut-être, dit Mgr Mermillod, livre ne fut plus utile à notre génération jalouse de son indépendance hautaine, défiante envers le surnaturel, passionnée dans ses agitations et pourtant découragée devant les ruines et les antinomies de ses systèmes. Les chrétiens eux-mêmes n'ont pas toujours le sens et l'amour de l'Eglise : les exigences douloureuses de notre époque, les intérêts des uns, les petites dévotions des autres, amoindrissent et *naturalisent* cette sainte Eglise qui, étant avec Jésus-Christ une même chose, *son corps* et *sa plénitude*, est avec lui la vue primordiale et dernière de Dieu en toutes ses œuvres.

« Vous jetez à profusion sur le mystère de la hiérarchie une lumière pacifique qui éclaire sans blesser, qui réunira les âmes dans l'unité, parce que vous exposez toute la vérité, avec clarté et sagesse, avec science et charité. »

*
* *

Plus explicite encore est Mgr Gay, le docte et zélé collaborateur du Cardinal Pie :

« Vous avez fait un bien beau livre, écrit ce prélat à Dom Gréa. Je l'ai lu avec bonheur, avec profit surtout. Il faudrait que tous les évêques le connussent et qu'il devint le manuel de tous les prêtres.

« Vous exposez magistralement la constitution intime de cette Eglise ca-

thollque qui est le chef-d'œuvre de Dieu, et où, dès lors, son image paraît plus parfaite que dans tout le reste de ses ouvrages. Servi par votre esprit si élevé et si ferme, par votre foi si vive, par votre foi si ardente et si courageuse; muni d'une science vaste et profonde, puisée aux sources les plus pures, vous contemplez, dans son idéal divin, cette société unique qui, procédant d'abord de la sainte Trinité, est l'extension vivante de Jésus-Christ, le continue tout entier sur la terre, et fait qu'il parle encore au monde, le gouverne en le sanctifiant et le mène à sa fin dernière.

« Aux clartés de ce jour surhumain, tout s'ordonne et s'explique : hiérarchie, pouvoirs, permanence essentielle, modifications survenues.

« On comprend tout en vous lisant, et tout ce que l'on comprend, on l'admire. Il résulte de cette étude, dans l'âme qui vous y suit, une adoration pleine de gratitude pour Dieu qui, par le mystère de son Verbe incarné, a daigné se faire jusque-là « Dieu avec nous, » notre Dieu, notre Père. On y puise, avec un amour sans mesure pour le Christ, notre Rédempteur et notre Chef, une charité ardente pour l'Église, où il vit par son Saint-Esprit et à laquelle on se sent comme jamais heureux et fier d'appartenir. Vous rendez vos lecteurs capables pour elle de tous les dévouements et affamés de tous les sacrifices.

« D'une main sûre et puissante aussi, vous arrachez jusqu'aux racines ce malheureux naturalisme qui, pour notre énervement, notre honte et notre ruine, s'il se pouvait, s'est glissé, non autour de nous seulement, mais parmi nous, et qui jette tant d'ombres sur ce point capital de l'Eglise, de son origine, de sa nature, de sa constitution, de sa place et de sa mission parmi les sociétés humaines. A ce titre, votre livre est un remède efficace et opportun aux maux qui nous désolent. On y trouve les vraies armes pour combattre et finir d'abattre le libéralisme et ce qui reste encore de l'erreur gallicane dans un petit nombre d'esprits obstinés et aveuglés. Vos pages sont un magnifique commentaire de cette constitution *Pastor æternus* qui est l'honneur et le plus beau fruit du concile du Vatican.

« Je ne puis terminer cette lettre, cher et vénéré ami, sans vous remercier et vous bénir. Ah! qu'il vous eût béni après vous avoir lu ce grand évêque de Poitiers qui fut le cardinal Pie, et dont la sainte amitié est l'honneur de ma vie terrestre. Il savait tant l'Eglise! il l'a si filialement aimée! il l'a si vaillamment servie! En vous louant comme je le fais, il me semble être encore son auxiliaire et son organe. »

Après des témoignages de cette haute provenance et aussi élogieusement exprimés, nous n'avons que ce mot à dire : Prenez et lisez.

---

**Trente jours à la campagne** ou *le Salut par la nature*, par l'abbé Casabianca. 1 vol. in-12 de 464 pages, prix : 3 fr. Même librairie.

Voilà un livre bien propre à intéresser tous les lecteurs. Au moment où des milliers de personnes se disposent à partir des grandes villes pour aller passer la belle saison à la campagne, ce livre semble leur dire : Emportez-moi avec vous : je serai pour vous non seulement un guide, mais encore un

ami, un conseiller, un apôtre. Je vous montrerai la *nature* sous des dehors encore plus séduisants que ceux que vous lui connaissez. La *terre* et les *montagnes*, la *mer* et les *fleurs*, les *arbres* et les *fleuves*, les *forêts* et les *mines*, les *torrents* et les *abîmes*, la *solitude* et le *silence*, les *voix* de la nature et les *chemins non frayés*, les *animaux* et l'*air*, les *sources minérales* et les *ruines*, les *travailleurs* des champs et le *beau temps*, le *mauvais temps* et les *promenades*, la *pêche* et les *croix des champs*, le *matin* et le *repos*, les *chemins de fer* et la *guerre dans la nature*, la *nuit* et les *astres*, tout cela se présentera à vous avec un charme nouveau, une éloquence inattendue et un rôle religieux.

L'auteur a eu l'heureuse pensée de finir chacun de ces *Trente jours* par un trait de circonstance qui fixe, d'une manière charmante, dans l'esprit, le sujet de chaque jour.

Il a su, en outre, donner à son style une couleur locale et différente, suivant les divers sujets qui se pressent sous sa plume toujours élégante; il est impétueux et sonore, lorsqu'il parle des flots de la mer, du bruit des torrents et des abîmes; doux et suave comme les parfums des fleurs et la brise qu'il décrit.

---

Les relations entre Paris et Bruxelles sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 30 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 10 h. 45 du soir, et les arrivées à Bruxelles à 1 h. 58, 10 h. 27, 11 h. 52 du soir et 5 h. 16 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7 h. 30, 9 h. 15 du matin, 1 h. 20 du soir et minuit, et les arrivées à Paris à midi 33, 4 h. 58, 7 h. 14 du soir et 6 h. 10 du matin.

Wagon-restaurant aux trains partant de Paris, à 6 h. 20 du soir; de Bruxelles à 7 h. 30 du matin.

Les billets d'aller et retour entre Paris et Anvers, qui sont ordinairement valables pendant quatre jours, sont, à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers, rendus valables pendant huit jours. Les billets délivrés le samedi ou le dimanche sont valables jusqu'au deuxième lundi suivant.

Le prix de ces billets est de 62 fr. 95 en 1re classe, et de 47 fr. 30 en 2e classe.

---

*Le Directeur-Gérant* : VICTOR PALMÉ.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU IIe VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

---


Pages.

N° 7. — 1er AVRIL 1885.

I. Le dernier volume des Bollandistes, par J. **Martinov**, S. J. . . . . 5

II. Les Mémoires sur le second empire, par M. de Maupas, par Eugène **Loudun**. . . . . 21

III. Nos aïeules. — La femme dans les temps féodaux. — La châtelaine dans la France du Nord, par Clarisse **Bader**. . . 31

IV. Le Fiancé de la Vierge, par A. **Castaing**. . . 50

V. La question de la crémation, par E. de **Hornstein**. . . . . 59

VI. La nouvelle Calédonie, par Ernest **Michel**. . . 75

VII. Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. . . . . 86

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 101

Pages.

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu** . . . . . 112

N° 8. — 15 AVRIL 1885.

I. La crise agricole et économique, par Louis **Hervé**. . . . . 129

II. L'entente cordiale, par L. Nemours **Godré**. . 147

III. Le dernier volume des Bollandistes (fin), par J. **Martinov**, S. J. . 160

IV. Nos aïeules. — La femme au Moyen Age. — La châtelaine dans la France du Nord (suite), par Clarisse **Bader**. . . . 178

V. Le Fiancé de la Vierge (fin), par A. **Castaing**. . . 191

VI. La nouvelle Calédonie (suite), par Ernest **Michel**. . . . . 202

VII. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . . . 221

Pages.

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 232

IX. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 242

N° 9. — 1er MAI 1885.

I. Les manuscrits et les corrections de Bossuet, par Henri **Lasserre**. . . 257

II. La situation en Italie. — Quinze jours à Rome, par Urbain **Guérin**. . 272

III. Un héros chrétien. François de Lorraine, duc de Guise, par Th. **Malley**, S. J. . . . . 286

IV. Nos aïeules. — La femme au Moyen Age. — La châtelaine dans la France du Nord (fin), par Clarisse **Bader**. . . . 308

V. L'Église catholique au Canada, par la comtesse **Drohojowska**. . . 317

VI. La nouvelle Calédonie (fin), par Ernest **Michel**. . 317

VII. Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**. . . . . 344

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 359

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. . . . . 370

N° 10. — 15 MAI 1885.

I. Les prétendus divorces de nos rois, par A. **Jean**, S. J. . . . . 385

II. Les œuvres catholiques de Terre-Sainte, par J. T. de **Belloc**. . . . . 404

III. Le général Gordon, par Raoul **Loky**. . . . 416

IV. La situation en Italie. — — Quinze jours à Rome (fin), par Urbain **Guérin**. . . . . 431

V. L'Église catholique au Canada (fin), par la comtesse **Drohojowska**. 443

VI. La Forêt-Noire, par Étienne **Marcel**. . . . . 457

VII. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . 473

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 488

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. . . . . 498

N° 11. — 1er JUIN 1885.

I. Le Salon de 1885, par Eugène **Loudun**. . . . 513

II. Les souvenirs d'un préfet de police, par E. **Perrot de Chezelles**. . . . 532

III. Les prétendus divorces de nos rois (suite), par A. **Jean**, S. J. . . . . 553

IV. Le général Gordon (fin), par Raoul **Loky**. . . 570

V. La Forêt-Noire (fin), par Étienne **Marcel**. . . 588

VI. Revue littéraire. — Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. . . . . 599

VII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 614

Pages.

VIII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. . . . . 623

N° 12. — 15 JUIN 1885.

I. Victor Hugo, par Eugène **Loudun**. . . . . 641

II. Les prètendus divorces de nos rois (fin), par A. **Jean**, S. J. . . . . 661

III. Les inconséquences de John Bull, par L. Nemours **Godré**. . . . 675

IV. Le bilan de la préhistorique, par A. **Castaing**. 688

V. Le secret d'un père, par Olivier des **Armoises**. 707

VI. Le Salon de 1885 (fin), par Eugène **Loudun**. . . 721

VII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 740

VIII. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 749

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]


A

Aïeules (Nos). — La femme dans les temps féodaux. — La châtelaine dans la France du Nord, par Clarisse **Bader**, 31, 178, 308.

*Almanach (l') journal*, 383.

*Ami* (L') *de la jeunesse française*, par P. A. Et. Vattier, 125.

*Apologie scientifique de la foi chrétienne*, par le chanoine F. Duilhé de Saint-Projet, 126.

**Armoises** (Olivier des). Le secret d'un père, 707.

B

**Bader** (Clarisse). Nos aïeules. — La femme dans les temps féodaux. — La châtelaine dans la France du Nord, 31, 178, 308.

**Beaulieu** (Charles de). Memento chronologique, 112, 242, 370, 498, 623 et 749.

**Belloc** (J. T. de). Les œuvres catholiques de Terre-Sainte, 404.

Bilan (le) de la Préhistorique, par A. **Castaing**, 688.

Bulletin bibliographique, 125, 242, 382, 510, 635 et 760.

C

**Castaing** (A.). Le fiancé de la Vierge, 50, 191. — Le Bilan de la Préhistorique, 688.

*Charité envers les âmes du purgatoire* ou *Recueil d'indulgences que l'on peut facilement gagner*, par l'abbé Gobat, 510.

**Chezelles** (E. Perrot de). Les souvenirs d'un préfet de police, 532.

Chronique générale, par Arthur **Loth**, 101, 232, 359, 488, 614 et 740.

Chronique scientifique, par le docteur **Tison**, 221.

*Collection des Conciles de Mansi*, 638.

*Confesseur (le) de la foi, Étienne Denis*, 383.

*Corée (la), par Paul Tournafond*, 382.

Crise (la) agricole et économique, par Louis **Hervé**, 129.

D

Dernier (le) volume des Bollandistes, par J. **Martinov**, S. J., 5, 160.

*Dictionnaire des dictionnaires*, 127.

**Drohojowska** (comtesse). L'Église catholique au Canada, 317, 443.


(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

E

Église (L') catholique au Canada, par la comtesse **Drohojowska**, 317, 443.
*Enchiridion theologicum complectens Concilii Tridentini et Concilii Vaticani constitutiones*, etc., par Henri Ramière, 637.
Entente (l') cordiale, par L. Nemours **Godré**, 147.

F

Fiancé (le) de la Vierge, par A. **Castaing**, 50, 191.
Forêt-Noire (la), par Étienne **Marcel**, 457, 588.

G

*Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance, par M. Victor Gay*, 637.
**Godré** (L. Nemours). L'entente cordiale, 147. — Les inconséquences de John Bull, 675.
Gordon (le général), par Raoul **Loky**, 416, 570.
**Guérin** (Urbain). La situation en Italie. Quinze jours à Rome, 272, 431.

H

Héros (un) chrétien. François de Lorraine, duc de Guise, par Th. **Malley**, S. J., 286.
**Hervé** (Louis). La crise agricole et économique, 129.
*Histoire de M. Émery et de l'Église de France* pendant la révolution, par l'abbé Méric, 382.
**Hornstein** (E. de). La question de la crémation, 59.
Hugo (Victor), par Eugène **Loudun**, 641.

I

Inconséquences (les) de John Bull, par L. Nemours **Godré**, 675.

J

*Jasper* ou *les pêcheurs d'Helgoland*, par J. de Rochay, 512.
**Jean**, S. J. (A.). Les prétendus divorces de nos rois, 385, 553 et 661.

L

**Lasserre** (Henri). Les manuscrits et les corrections de Bossuet, 257.
**Legrand** (Ch.). Revue littéraire. — Voyages et variétés, 344.
*Lettres sur la Première Communion*, par le R. P. Tesnière, 254.
Livres (les) récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, 86, 599.
**Loky** (Raoul). Le général Gordon, 416, 570.
**Loth** (Arthur). Chronique générale, 101, 232, 359, 488, 614 et 740.
**Loudun** (Eugène). Les mémoires sur le second empire, par M. de Maupas, 21. — Le Salon de 1885, 513 et 721. — Victor Hugo, 641.

M

**Malley**, S. J. (Th.). Un héros chrétien. — François de Lorraine, duc de Guise, 286.
Manuscrits (les) et les corrections de Bossuet, par Henri **Lasserre**, 257.
**Marcel** (Etienne). La Forêt-Noire, 457, 588.
**Martinov**, S. J. (J.). Le dernier volume des Bollandistes, 5 et 160.
Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 112, 242, 370, 498, 623 et 749.
Mémoires (les) sur le second empire,

par M. de Maupas, par Eugène **Loudun**, 21.
*Menuisier (le) de Lavaur*, par Lasserre, 383.
**Michel** (Ernest). La nouvelle Calédonie, 75, 202, 317.

N

Nouvelle (la) Calédonie, par Ernest **Michel**, 75, 202, 317.

O

*Ouvrages pour le mois de Marie*, 254.
*Ouvrages sur le Sacré-Cœur de Jésus-Christ*, 511.
Œuvres (les) catholiques de Terre-Sainte, par J. T. de **Belloc**, 404.

P

*Papauté (La) ou la politique des temps modernes*, par Jules Sallony, 639.
Prétendus (les) divorces de nos rois, par A. **Jean**, S. J., 385, 553 et 661.

Q

Question (la) de la crémation, par E. de **Hornstein**, 59.

R

**Rallaye** (Léonce de la). Les livres récents d'histoire, 86, 599.
Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**, 473.
Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**, 344.
**Rochay** (J. de). Revue littéraire. — Les romans nouveaux, 473.

S

Salon (le) de 1885, par Eugène **Loudun**. 513 et 721.
Secret (le) d'un Père, par Olivier des **Armoises**, 707.
Situation (la) en Italie. Quinze jours à Rome, par Urbain **Guérin**, 272, 431.
*Société générale de Librairie catholique. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire*, 635.
*Somme de la Prédication eucharistique*, par le R. P. Albert Tesnière, 125.
Souvenirs (les) d'un préfet de police, par E. **Perrot de Chezelles**, 532.

T

**Tison** (Dr). Chronique scientifique, 221.

V

*Vie des Saints*, par Mgr Guérin, 510.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

E. PLON, NOURRIT & Ce, IMPRIMEURS-ÉDITEURS, 8 ET 10, RUE GARANCIÈRE, PARIS

*VIENNENT DE PARAITRE*

# CORRESPONDANCE DU MARÉCHAL DAVOUT

PRINCE D'ECKMÜHL

SES COMMANDEMENTS, SON MINISTÈRE (1801-1815)

AVEC INTRODUCTION ET NOTES PAR **Charles de Mazade**, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Quatre volumes in-8. — Prix..... 30 francs.

# L'EUROPE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LES MŒURS POLITIQUES ET LES TRADITIONS

**Par Albert SOREL**

Un volume in-8 cavalier. — Prix..... 8 francs.

**FIN DE LA VIEILLE FRANCE**

# FRANÇOIS Ier

*Portraits et Récits du XVIe siècle*

**Par Mme COIGNET**

Un volume in-8..... 7 fr. 50

*EN VENTE*

# ÉTUDE SUR L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE

**Par le comte A. de BARRAL**

ANCIEN SECRÉTAIRE D'AMBASSADE

DEUXIÈME PARTIE. — 1789-1815

Un volume in-8. — Prix..... 7 fr. 50

Première partie : 1648 à 1791. *Deuxième édition.* — Un volume in-8. — Prix : 7 fr. 50

# AUX PAYS DU SOUDAN

BOGOS, MENSAH, SOUAKIM

**Par Denis de RIVOYRE**

Un volume in-18 enrichi d'une carte et de gravures. — Prix : 4 francs

# EN VISITE CHEZ L'ONCLE SAM

NEW-YORK ET CHICAGO

**Par le Baron E. de MANDAT-GRANCEY**

Un volume in-18 enrichi de gravures — Prix..... 4 francs

# LE MAL DU PAYS

**Par A. CAMBRAY**

Un volume in-18. — Prix..... 3 fr. 50

*Pour paraître le jeudi 28 juin 1885*

# LES MÉMOIRES D'UN COMMIS VOYAGEUR

**Par DE BEUGNY D'HAGERUE**

Un volume in-18. — Prix..... 3 fr. 50

**A. HENNUYER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR**

47, RUE LAFFITTE, PARIS

*VIENT DE PARAITRE*

BIBLIOTHÈQUE ETHNOLOGIQUE

# LES AZTÈQUES

## HISTOIRE, MŒURS, COUTUMES

PAR

**LUCIEN BIART**

Un vol. in-8°, grand raisin, avec gravures, cartes, plan et planche coloriée. Prix, broché, 9 fr.

---

*Les Aztèques* sont la première monographie de la **Bibliothèque ethnologique**, éditée par la maison Hennuyer, sous la direction de M. A. DE QUATREFAGES et de M. le docteur HAMY. Cette bibliothèque formera deux séries de publications parallèles. La première comprendra, sous le titre général d'**Histoire générale des races humaines** :

*Introduction à l'histoire des races humaines*, par M. A. DE QUATREFAGES ;

*Les races noires, jaunes, rouges, blanches*, par MM. E.-T. HAMY, Lucien BIART et J. MONTANÉ.

La seconde série se composera de nombreuses monographies destinées à développer l'ethnologie particulière des races humaines ayant joué, en dehors du monde classique, un rôle dans l'histoire.

*Les Aztèques* de M. Lucien Biart représentent, comme nous l'avons déjà dit, la première de ces monographies.

Prenant ce peuple singulier dans son pays d'origine, aux environs du lac de Chapall M. Lucien Biart le suit jusqu'à la vallée d'Anahuac, où il s'établit et fonde ce famen Ténochtitlan, si souvent comparé à Venise et connu aujourd'hui sous le nom de Mexic Ténochtitlan débute comme Rome, et, de même que la ville éternelle, il soumet peu à peu à s lois, et par des moyens à peu près identiques, tous les peuples dont il est entouré.

M. Lucien Biart n'a pas écrit uniquement pour les savants : il a su, dans un sujet jusqu'ici obscur, faire briller la lumière. On voit, grâce à lui, revivre ce peuple, dont la religion, mœurs, les coutumes, les façons de penser n'ont guère d'analogie avec les peuples classiques q font le sujet ordinaire de nos études. Ce n'est pas l'histoire d'un peuple barbare que nou présente M. Lucien Biart, mais celle d'un peuple ayant atteint une haute civilisation, qui cultivait les arts et les sciences, dont les lois politiques et civiles sont empreintes d'une sagesse que l'on admire souvent. Cosmogonie, éducation, justice, institutions militaires, agriculture, métiers, langue, écriture, il n'est aucun point de la vie des Aztèques que ne touche M. Lucien Biart, et son livre, riche en renseignements, se lit sans fatigue et pique sans cesse la curiosité. Il n'est pas inutile de rappeler que l'auteur a vécu pendant vingt années effectives avec les descendants du peuple dont il s'est fait l'historien, et sa connaissance du présent lui a été singulièrement utile pour l'interprétation du passé.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56, A PARIS

# PARIS
# A TRAVERS LES AGES

ASPECTS SUCCESSIFS ET HISTOIRE

DES MONUMENTS ET QUARTIERS DE PARIS

DEPUIS LE XII^e SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

FIDÈLEMENT RESTITUÉS D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES

**Par M. HOFFBAUER, architecte**

TEXTE DE MM. A. BONARDOT, JULES COUSIN, ED. DRUMONT, VALENTIN DUFOUR
ED. FOURNIER, ALFRED FRANKLIN
CH. JOURDAIN, PAUL LACROIX, ALBERT LENOIR ET TISSERAND

DEUXIÈME ÉDITION

DEUX VOLUMES PETIT IN-FOLIO

**Avec 68 restitutions en aquarelles chromolithographiques, 65 restitutions imprimées en noir, 64 plans anciens, 845 gravures et 900 pages de texte.**

PRIX : 300 FR., BROCHÉ SOUS CARTON. — 350 FR., RELIÉ.

---

DEUXIÈME SÉRIE

DE

# L'ORNEMENT POLYCHROME

**Cent vingt planches en couleur or et argent**

ART ANCIEN ET ASIATIQUE

MOYEN AGE — RENAISSANCE — XVI^e, XVII^e, XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES

RECUEIL HISTORIQUE ET PRATIQUE

**Publié sous la direction de M. A. RACINET**

Auteur de *l'Ornement polychrome* (première série) ; du *Costume historique*, etc.

AVEC DES NOTES EXPLICATIVES

**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION**

L'ouvrage sera publié, pour la première édition, en **dix** livraisons de **douze planches chacune**, accompagnées de leurs notices.

*Deux livraisons ont paru*

Prix de la livraison..... **20** fr.
Prix de l'ouvrage entier..... **200** fr.

**J. HETZEL & Cᵉ, éditeurs, 18, rue Jacob, Paris**

*Pour paraître dans les premiers jours de juin*

# I. TOURGUENEFF

(2 VOLUMES INÉDITS)

## SOUVENIRS D'ENFANCE

VIEUX PORTRAITS — LA CAILLE
30 PETITS POÈMES EN PROSE
TROP MENU, LE FIL CASSE (COMÉDIE)
MÉMOIRES D'UN NIHILISTE

Un volume in-18. — Prix, 3 francs ; *franco*. . . . . 3 fr. 5

## ŒUVRES DERNIÈRES

I. TOURGUENEFF (SA VIE ET SON ŒUVRE)
**Par le Vicomte E.-M. DE VOGÜÉ**

M. FRANÇOIS — LE CHANT DE L'AMOUR TRIOMPHANT
APRÈS LA MORT (CLARA MILITCH) — UN INCENDIE EN ME
DISCOURS DE M. RENAN PRONONCÉ SUR LA TOMBE DE I. TOURGUENEFF

Un volume in-18. — Prix, 3 francs; *franco*, 3 fr. 50
(*Les deux volumes, par colis postal*, 6 fr. 85)

## ŒUVRES DE I. TOURGUENEFF

DIMITRI ROUDINE. 4ᵉ édition. 1 vol. in-18. . . . . 3
FUMÉE (Préface de MÉRIMÉE). 7ᵉ édition. 1 vol. in-18. . . . . 3
UNE NICHÉE DE GENTILSHOMMES. 4ᵉ édition. 1 vol. in-18 . . . . . 3
NOUVELLES MOSCOVITES. 5ᵉ édition. 1 vol. in-18. . . . . 3
LES EAUX PRINTANNIÈRES. 3ᵉ édition. 1 vol. in-18. . . . . 3
ÉTRANGES HISTOIRES. 3ᵉ édition 1 vol. in-18. . . . . .
LES RELIQUES VIVANTES. 3ᵉ édition. 1 vol. in-18 . . . . . .
TERRES VIERGES. 5ᵉ édition. 1 vol. in-18. . . . . .

LES DIX VOLUMES : 30 FRANCS.

*Envoi FRANCO de toute demande dépassant 15 fr., accompagnée de son montant*

Librairie HACHETTE et C^e, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**JULES LECLERCQ**

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DE GÉOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS

# VOYAGE AU MEXIQUE

DE NEW-YORK A VERA-CRUZ

EN SUIVANT LES ROUTES DE TERRE

Un volume in-16, avec 36 gravures et une carte, broché, 4 francs.

*Collection de voyages illustrés.*

---

**C^TE CHARLES DE MOUY**

# DISCOURS

SUR

# L'HISTOIRE DE FRANCE

Un volume in-16, broché, 3 fr. 50.

---

**DE WITT (M^ME)**

NÉE GUIZOT

# UN HÉRITAGE

Un volume petit in-16, broché, 2 francs.

*Petite bibliothèque de la famille.*

---

**CH. CALEMARD DE LA FAYETTE**

# L'ADIEU

POÉSIES DIVERSES

**L'Adieu. — La Divine Comédie de Dante (Fragments)**
**Attila (Poème dramatique)**

Un volume in-16 broché. . . . . 3 fr. 50

*Bibliothèque variée. — Première série.*

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
Victor PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES.

# TRENTE JOURS
# A LA CAMPAGNE

PAR

**M. L.-M. CASABIANCA**

Un beau volume in-12 de 464 pages. . . . . 3 francs.

Voici un aperçu des sujets traités :

Eclaircissements sur la nature. — La terre. — Les montagnes. — La mer. — Les fleurs. — Les arbres. — Les fleuves. — Les forêts. — Les mines. — Les torrents. — Les abîmes. — Les cavernes. — La solitude. — Le silence. — Les voix de la nature. — Lieux par où personne n'a passé. — Les animaux. — L'air et les vents. — Les sources minérales. — Les ruines. — Les travailleurs des champs. — Le beau temps. — Le mauvais temps. La promenade. — La pêche. — Les croix dans les champs. — La matière. — Le repos. — Les chemins de fer. — La guerre dans la nature. — La nuit. — Les astres.

Ce livre qui contient des histoires intéressantes, des comparaisons gracieuses et fraîches, s'adresse aux personnes qui passent à la campagne une partie de la belle saison; aux jeunes gens en vacances; aux habitants de la campagne, aux personnes qui ont une horreur instinctive pour les productions malsaines et les mauvais romans.

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

**Victor PALMÉ**, DIRECTEUR-GÉNÉRAL, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS

# DE L'ÉGLISE

ET DE

# SA DIVINE CONSTITUTION

PAR

**D.-A. GRÉA**

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL

Un beau volume in-8° de 513 pages. . . . . 7 fr. 50

# ENCHIRIDION THEOLOGICUM

COMPLECTENS

CONCILII TRIDENTINI ET CONCILII VATICANI CONSTITUTIONES

CUM SELECTIS PIE IX CONSTITUTIONIBUS

PAR

**HENRI RAMIÈRE**

DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS

*Ouvrage posthume augmenté des principales Lettres Encycliques de Léon XIII*

Un volume in-12 de 464 pages. . . . . 4 fr. 50

372002

PUBLICATIONS NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
Victor PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES

*VIENT DE PARAITRE : 4me FASCICULE DE*

# GLOSSAIRE ARCHÉOLOGIQUE

## DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

PAR

**VICTOR GAY**

ANCIEN ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

2 VOLUMES GRAND IN-8° DE 800 PAGES, ORNÉS DE PLUS DE 2000 FIGURES

PRIX DE SOUSCRIPTION

FORMAT GRAND IN-8°. . . . . **90** francs.
FORMAT IN-4° GRAND PAPIER. . . . . **180** francs.

L'ouvrage paraîtra en 10 fascicules, du prix de 9 francs, et de 15 francs pour le grand papier.

**En vente : Fascicules 1, 2, 3 et 4.**

Ce répertoire archéologique du moyen âge et de la renaissance, ou glossaire spécial donne, à l'appui des termes, une série de plus de trente mille textes originaux, avec figures d'après les monuments contemporains, la plupart inédits. Ce n'est point, à proprement parler, une histoire, mais une sorte de tableau, où les érudits trouveront souvent, avec l'explication de mots aujourd'hui inusités ou mal définis, l'image des objets qu'ils expriment, et dans lequel les collectionneurs et les curieux rencontreront, sur ces mêmes objets figurés, les renseignements historiques qui leur manquent.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE du Monde Catholique. 1885
April-June. v.82.